This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 06829970 4

3371

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

DE LA

THÉOLOGIE CATHOLIQUE

TOME IX.

PROPRIÉTÉ.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI

BESANÇON,	chez Turbergue, libraire.
LYON,	— Girard et Josserand, libraires.
—	— Briday, libraire.
—	— Mothon, libraire.
MONTPELLIER,	— Séguin, libraire.
—	— Malavialle, libraire.
ANGERS,	— Lainé frères, libraires.
—	— Barassé, libraire.
NANTES,	— Mazeau frères, libraires.
—	— Poirier-Legros, libraire.
METZ,	— Mme Constant Loiez, libraire.
LILLE,	— Quaré, libraire.
DIJON,	— Hémery, libraire.
ROUEN,	— Fleury, libraire.
ARRAS,	— Brunet, libraire.
NANCY,	— Vagner, imprimeur-libraire.
TOULOUSE,	— Ferrère, libraire.
LE MANS,	— Leguicheux-Gallienne, libraire.
CASTRES,	— Granier, libraire.
REIMS,	— Bonnefoy, libraire.
LIMOGES,	— Dilhan-Vives, libraire.
CLERMONT,	— Dilhan-Vives, libraire.
TOURS,	— Cattier, libraire.
CHAMBÉRY,	— Perrin, libraire.
ANNECY,	— Burdet, imprimeur-libraire.
ROME,	— Merle, libraire.
MILAN,	— Dumolard, libraire.
—	— Boniardi-Pogliani, libraire.
TURIN,	— Marietti (Hyacinthe), libraire.
MADRID,	— Bailly-Baillière, libraire.
—	— J.-L. Poupart, libraire.
LONDRES,	— Burns et Lambert, libraires, Portman-street, Portman-square.
GENÈVE,	— Marc-Mehling, libraire.
BRUXELLES,	— H. Goemaere, libraire.
GÊNES,	— Fassi-Como, libraire.
LISBONNE,	— Melchiades et Cie.

Paris. — Typographie de Firmin Didot, imprimeurs de l'Institut, rue Jacob, 56.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

DE LA

THÉOLOGIE CATHOLIQUE

RÉDIGÉ

PAR LES PLUS SAVANTS PROFESSEURS ET DOCTEURS EN THÉOLOGIE
DE L'ALLEMAGNE CATHOLIQUE MODERNE

COMPRENANT

1° LA SCIENCE DES LETTRES, savoir : la philologie biblique de l'Ancien et du Nouveau Testament, la géographie sacrée, la critique, l'herméneutique;

2° LA SCIENCE DES PRINCIPES, savoir : l'apologétique, la dogmatique, la morale, la pastorale, les catéchèses, l'homilétique, la pédagogique, la liturgique, l'art chrétien, le droit ecclésiastique;

3° LA SCIENCE DES FAITS, savoir : l'histoire de l'Église, l'archéologie chrétienne, l'histoire des dogmes, des schismes, des hérésies, la patrologie, l'histoire de la littérature théologique, la biographie des principaux personnages;

4° LA SCIENCE DES SYMBOLES ou l'exposition comparée des doctrines schismatiques et hérétiques et de leurs rapports avec les dogmes de l'Église catholique, la philosophie de la religion, l'histoire des religions non chrétiennes et de leur suite,

PUBLIÉ PAR LES SOINS

DU Dr WETZER
Professeur de philologie orientale à l'université de Fribourg en Brisgau,

ET DU Dr WELTE
Professeur de théologie à la faculté de Tubingue;

Approuvé par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Fribourg.

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR L'ABBÉ I. GOSCHLER

TOME IX.

DEUXIÈME TIRAGE

FLAMINIUS — GRANDE-BRETAGNE

PARIS
GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, ÉDITEURS
4, RUE CASSETTE
1864

Droits de reproduction et de traduction réservés

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
599972
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1918 L

599972

9188 282 W

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

DE LA

THÉOLOGIE CATHOLIQUE

F

FLAMINIUS (MARC-ANTOINE), fils de Marc-Antoine, mort professeur à Bologne en 1536, fut un des écrivains et des poëtes latins les plus distingués de son temps; malheureusement, et quoiqu'il appartînt à l'état ecclésiastique, il ne se montra pas aussi bon Catholique. Il inclina vers les doctrines nouvelles, qui, de son temps, se propageaient en Italie, comme il ressort de ses lettres à Camérarius. On pense que ce fut le motif qui lui fit refuser la place de secrétaire du concile de Trente que lui avait offerte le Pape Paul III. Cependant Pallavicini remarque, dans son Histoire du concile de Trente, d'après la biographie du cardinal Pole, écrite par Beccatelli, que ses salutaires relations avec ce prince de l'Église à Viterbe ramenèrent Marc-Antoine dans la bonne voie, et que, dès lors, il écrivit et mourut en bon Catholique (1). Ce fut à la demande du cardinal Pole, qui, comme le cardinal Alexandre Farnèse, était plein de bienveillance pour Marc-Antoine, que celui-ci fit paraître, le premier parmi les Italiens, en vers latins, les psaumes de David, dont il rendit d'une manière remarquable la sublime majesté; il fraya ainsi le chemin à son continuateur François Spinola. Il est probable que Flaminius eût poussé son œuvre plus loin si la mort ne l'avait interrompu à la fleur de l'âge (1550). Antoine Caracciol (1) raconte que Flaminius, à son lit de mort, tenait encore tant à la pureté du style que, en faisant sa profession de foi devant le prêtre qui lui donnait les derniers sacrements, il s'abstint de se servir du mot *transsubstantiatio*, non qu'il doutât de la doctrine même de la transsubstantiation, mais parce qu'il regardait l'expression même comme un barbarisme; le prêtre le menaçant de lui refuser les sacrements s'il ne se servait pas du terme consacré, Marc-Antoine le répéta plusieurs fois aussi distinctement qu'il le put. Il avait écrit une paraphrase sur la *Prima philosophia* d'Aristote, des commentaires sur le Psautier, une paraphrase en vers sur trente psaumes, un poëme *de Rebus divinis*, quatre livres de poésie dédiés à Turrianus, etc. Ses poésies parurent,

(1) *Voir* Pallavicini, *Istoria di C. di Trento*, t. II, l. VI, c. 1, p. 79, Faenza, 1793.

(1) *Vita Pauli IV*.

avec sa vie, en 1727, à Padoue, dans une édition nouvelle, publiée par Fr. M. Mancuzo, et ses *Carmina sacra* furent souvent édités depuis.

Cf. Iselin et Jöcher, leurs *Lexiques;* le *Thesaurus lib. rei catholicæ,* Wurzb., 1847, s. v. *Flaminius; M.-A. Flaminius et ses amis,* par le Dr C.-B. Schlüter, Mayence, 1847.

FLAMINIUS, surnommé NOBILIUS, de Lucques, écrivain, théologien et critique considéré de son temps, mort en 1590, fut, sous le Pape Sixte V, membre de la congrégation chargée de la correction de la Vulgate, et donna, en 1588, une collection des fragments de la *Version italique* tirée des écrits des anciens Pères de l'Église, fragments qui furent ensuite complétés par Thomasius, Martianæus, Bianchi et Sabatier. Dupin, *Nouvelle Bibl.*, t. XVII, p. 154, Amsterd., 1710.

SCHRÖDL.

FLAVIEN, D'ANTIOCHE, appartient à la triste époque où un schisme déplorable, engendré par le fanatisme arien, troubla pendant quatre-vingt-cinq ans l'illustre Église d'Antioche, au troisième siècle, et en ébranla pour longtemps les antiques fondements. Flavien, qui s'était de bonne heure consacré à l'Église, fut nécessairement entraîné dans les agitations de sa ville natale. A côté des Ariens deux partis catholiques se disputaient le siége épiscopal, aspirant à y placer un de leurs adhérents; c'étaient les Eustathiens et les Mélétiens. A la mort d'Eustathe, il s'était agi de décider lequel des deux évêques était le pasteur légitime d'Antioche, de Mélétius, qui avait été régulièrement élu après la mort d'Eustathe, évêque orthodoxe, chassé par les Ariens, ou de Paulin, qui, sous l'influence de Lucifer de Cagliari, avait été mis à la tête d'un parti fidèle à la mémoire d'Eustathe, et s'opiniâtrait à demeurer isolé du reste des Catholiques d'Antioche. Flavien se décida en faveur de Mélétius, et devint bientôt un des chefs et des principaux appuis de son parti. Son autorité et son influence augmentèrent de jour en jour, quoiqu'il fût encore laïque, et, dès qu'il devint prêtre, on lui confia la direction de la communauté mélétienne, en l'absence de Mélétius.

Après la mort de ce dernier, décédé à Constantinople en 381, les Mélétiens, en mémoire des services rendus par Flavien, l'élurent évêque, et sa nomination fut reconnue et confirmée au concile de Constantinople, malgré l'active opposition faite, dans son zèle pour l'unité, par S. Grégoire de Nazianze. Autant, suivant la proposition de S. Grégoire de Nazianze, il eût été facile d'apaiser les divisions de l'Église d'Antioche sans procéder à une nouvelle élection, en reconnaissant Paulin légitime évêque, autant la paix devint difficile et la lutte acharnée par la nomination de Flavien, qui fournit une nouvelle matière au feu de la discorde; car non-seulement les Eusthatiens s'opposèrent énergiquement à Flavien, mais encore les évêques d'Égypte et d'Occident rejetèrent résolûment son élection, en en appelant à l'arrangement antérieurement conclu et solennellement confirmé entre les deux partis, et en vertu duquel, pour mettre un terme à une odieuse division, on était convenu qu'à la mort d'un des deux évêques élus le survivant serait, sans nouvelle élection, reconnu pasteur légitime de l'Église d'Antioche par les deux partis. Cette convention, d'après laquelle Paulin devait être l'évêque unique et légitime, fut rompue par l'élection de Flavien, et excita les plaintes des évêques d'Occident, qui, d'avance, avaient préféré Paulin, et refusèrent d'entrer en communion avec Flavien, reprochèrent aux Mélétiens d'avoir manqué à leur parole, aux Orientaux d'avoir pris un parti imprudent et

fatal à la paix de l'Église. Ainsi s'élargit de plus en plus la division déjà existante entre l'Orient et l'Occident. La mort de Paulin, survenue en 389, n'y porta pas remède. Son parti reconnut Évagre, que Paulin avait consacré avant sa mort, et porta une plainte contre Flavien devant l'empereur Théodose. L'empereur ordonna d'abord à Flavien de soumettre l'affaire à Rome; puis il le renvoya à Alexandrie, parce que les Occidentaux avaient résolu de rendre juges du différend Théophile d'Alexandrie et les évêques d'Égypte, dans la pensée que l'esprit du grand Athanase animait encore l'Église qu'il avait si glorieusement et si sagement présidée. Mais Flavien, refusant de laisser mettre en question la légitimité de ses droits, gagna, dans un voyage fait à la cour, la faveur de l'empereur, qui, trompé dans son espoir de rétablir la paix, laissa l'affaire suivre son cours sans y intervenir davantage. Ainsi le schisme dura jusqu'à la mort d'Évagre (392). A ce moment il y eut une réconciliation partielle. Flavien parvint à ne pas faire nommer de successeur à Évagre, et ce fut le premier pas vers l'union désirée. Les habitants d'Antioche se soumirent en grande partie à Flavien. L'intervention active de S. Chrysostome et de Théophile d'Alexandrie auprès du Saint-Siége couronna les efforts de Flavien, qui fut rétabli dans la communion des Églises de Rome et d'Alexandrie. Cependant une fraction d'Eustathiens s'opiniâtra dans son schisme jusque vers l'an 415; l'éloquence d'Alexandre, second successeur de Flavien, les ramena alors définitivement à l'union. Flavien lui-même, le premier restaurateur de cette union si longtemps troublée, exerça son fructueux ministère jusqu'en 404 et mourut en odeur de sainteté. S. Chrysostome parle souvent de Flavien dans ses homélies; il lui donne des éloges tout particuliers; il décrit le voyage qu'il fit à Constantinople pour gagner les bonnes grâces de l'empereur en faveur d'Antioche. Théodoret (1) ne tarit pas de louanges sur Flavien, qu'il représente comme un ardent défenseur de la foi orthodoxe contre les Ariens; il cite plusieurs homélies que Flavien prononça à cette occasion; mais aucune des œuvres de cet auteur n'est parvenue à la postérité. D'après Dupin (2), quelques homélies attribuées à S. Chrysostome appartiendraient à Flavien.

HAUSWIRTH.

FLAVIEN, DE CONSTANTINOPLE, remplit les fonctions de patriarche de cette ville de 446 à 449, dans un temps très-agité et très-difficile, durant lequel l'Église d'Orient, déchirée par l'hérésie, les controverses et le schisme, fut profondément ébranlée. Le patriarche fit, au milieu de ces circonstances critiques, preuve d'une éclatante vertu et d'une grande fermeté de caractère. Modeste, mais résolu, patient, mais inébranlable, il sut maintenir en toute occasion la dignité de sa charge et en remplir les devoirs sacrés. Après son élection il adressa, comme c'était la coutume, des eulogies de pain bénit à l'empereur, qui les renvoya en faisant dire qu'elles devaient être d'or, et non de froment. « Je n'ai ni or ni argent, répondit le patriarche, et les trésors de l'Église ne m'appartiennent pas. » Flavien se montra surtout intrépide défenseur de la foi catholique contre l'hérésie des monophysites (3), qui levaient orgueilleusement la tête à Constantinople et troublaient beaucoup d'esprits. Le patriarche aima mieux renoncer à tout que de trahir la vérité. Eusèbe de Dorylée ayant porté plainte devant le siége du patriarche contre Eutychès, Flavien convoqua un synode

(1) *Hist. eccl.*, IV, 25.
(2) *Nouv. Bibl.*, t. III.
(3) *Voy.* EUTYCHÈS.

à Constantinople (448) et y provoqua, sur la doctrine de ce nouvel hérésiarque, une enquête dont le résultat fut la condamnation de cet archimandrite hérétique et son exclusion de la communion de l'Église. Fortifié par le jugement du Pape Léon le Grand, auquel il avait soumis l'affaire (1), le patriarche soutint hardiment la lutte contre les nombreux et puissants partisans d'Eutychès. Parmi ceux-ci se distinguaient surtout, par leur haine et leur violence, deux hommes très-influents, l'eunuque Chrysaphius, le favori tout-puissant de l'empereur Théodose II, et Dioscure (2), l'ambitieux évêque d'Alexandrie.

Irrités personnellement contre Flavien, ils s'unirent à Eutychès, qu'ils prirent sous leur égide, pour renverser le patriarche orthodoxe; mais rien ne put l'effrayer : la défaveur et les menaces de l'empereur, gagné à la cause d'Eutychès, n'ébranlèrent pas sa foi. Poussés à bout par cette fermeté inattendue, ses ennemis eurent recours au moyen ordinaire et obtinrent de l'empereur que la controverse serait jugée par un concile, qu'ils firent convoquer à Éphèse et dont ils attribuèrent la présidence à Dioscure (449). Flavien ne pouvait s'attendre à rien de bon d'un synode où ses ennemis les plus acharnés avaient la haute main. En effet, tout ce que l'intrigue, la violence, le despotisme le plus effréné peuvent inventer pour perdre un homme, fut mis en œuvre contre le patriarche dans cette déplorable assemblée, et l'orage qui depuis longtemps se formait au-dessus de sa tête y éclata dans toute sa fureur. Il eut d'abord le chagrin de voir, malgré le jugement antérieur de l'Église, Eutychès solennellement absous de tout reproche d'hérésie; puis le synode lui enleva le droit de voter. Accusé de s'être conduit injustement dans le procès d'Eutychès, de l'avoir déclaré coupable sans information suffisante, il fut déposé et excommunié. Son appel à l'évêque de Rome fut rejeté; on repoussa la prière des évêques qui se jetèrent aux genoux de Dioscure pour le supplier de retirer la sentence portée contre Flavien. On poussa l'iniquité et la violence jusqu'à faire entrer inopinément, au milieu de l'assemblée en tumulte, des soldats armés et des moines fanatiques, munis de bâtons et d'épées, qui, sous la conduite de l'audacieux Barsumas (1), archimandrite eutychien, se précipitèrent sur les évêques catholiques et leur arrachèrent par des menaces et des violences la signature de la déposition de Flavien, qu'ils maltraitèrent d'une manière inouïe. Foulé aux pieds par Dioscure, dit Évagre (2), par Barsumas suivant d'autres, Flavien mourut, trois jours après, des suites de ces infâmes violences, à Hypépa, en Lydie, où on l'avait entraîné (449). Ce déplorable synode, qui viola si ouvertement la vérité, le droit, la tradition et l'humanité, porte justement dans l'histoire le nom de *brigandage d'Éphèse*, σύνοδος ληστρική.

En 451, les Pères siégeant au concile œcuménique de Chalcédoine (3) réhabilitèrent d'une manière éclatante la mémoire de Flavien, le comblèrent d'éloges, et déclarèrent solennellement l'intrépide patriarche martyr de la foi (4).

Nous n'avons aucun des écrits de Flavien, sauf *trois Lettres contre Eutychès*, dont les deux dernières se trouvent dans les Actes du concile d'Éphèse et la première dans Cotelier, au premier volume de ses *Monuments de l'Église grecque*.

(1) *Leon. Opp.*, ed. Quesnell., ep. 24; ed. Baller., ep. 28.
(2) *Voy.* DIOSCURE.

(1) *Voy.* BARSUMAS.
(2) *Hist. eccl.*, l. II, c. 2.
(3) *Voy.* CHALCÉDOINE (concile de)
(4) Mansi, t. VI, p. 529. Hardouin, t. II.

Cf. *Liberatus Breviar.*, c. 11 et 12; Katerkamp, *Hist. de l'Église*, 3e part., 1827, p. 174; Döllinger, *Manuel de l'Histoire ecclés.*, t. I, p. 127 (1843).

HAUSWIRTH.

FLAVIGNY, *Flaviniacum*, ville de Bourgogne, située sur une colline, dans le diocèse d'Autun (*diœc. Æduensis, s. Augustodunensis*). Cette ville (*oppidum, s. castrum*) possédait dès la plus haute antiquité une abbaye importante dédiée à S. Pierre et à S. Præjectus, et connue sous le nom de couvent de Flavigny, *monast. Flaviniacense*. Cette abbaye fut dans l'origine formée par l'union de deux couvents, dont l'un, dédié à S. Pierre, avait pour fondateur Clovis Ier, dont l'autre, consacré à S. Præjectus, évêque de Clermont et martyr, avait été fondé en 722 par S. Widrad, que la chronique appelle l'illustre fils de Corbon, *Corbonis, viri illustris, filius*. Le dernier abbé du couvent de Saint-Pierre, avant sa chute, se nommait Magnoaldus; plus tard il fut abbé de Flavigny, *abbas Flaviniacensis* (722-746). Quoique S. Widrad, fondateur du couvent de Saint-Præjectus et contemporain de Magnoaldus, soit nommé abbé dans ses deux testaments, il ne faut y voir qu'un simple titre (1).

S. Widrad († 747) avait obtenu pour sa nouvelle abbaye une exemption absolue, et pour l'abbé le droit de porter la mitre et la crosse et de donner le premier sa voix à l'élection de l'évêque d'Autun. En 877 le Pape Jean VIII consacra personnellement l'église abbatiale. A dater de ce moment ce fut S. Pierre qui fut habituellement invoqué comme patron du couvent, jusque-là plus connu sous le vocable de S. Præjectus. Le trente-deuxième abbé fut *Hugues de Flavigny*, d'origine impériale (il était neveu d'Othon III), connu par sa Chronique, *Chronicon Virdunense*, dont l'histoire commence avec l'année 1102. Labbe l'a publiée d'après le manuscrit autographe de l'auteur (1). Hugues, qui avait été consacré abbé de Flavigny le 21 novembre 1079, gouverna assez longtemps son monastère; mais en 1098 les moines le chassèrent, et l'intervention même du concile de Valence ne parvint pas à vaincre l'opposition de ces religieux rebelles. Flavigny finit par être incorporé à la congrégation de Saint-Maur. Aujourd'hui le couvent appartient à l'ordre des Dominicains, qui l'ont acquis sous l'autorité du provincial le R. P. Lacordaire.

D'après la Chronique de Hugues (2), il existait un autre couvent de Flavigny, situé dans le territoire de Toul, *in territorio Tullensi*, soumis comme prieuré à l'abbaye de Saint-Viton.

Cf. les Actes cités et la *Gallia Christiana*, t. IV, p. 454 sq.

KERKER.

FLÉCHIER (ESPRIT), évêque de Nîmes, naquit le 10 juin 1632 à Pernes, dans le comtat d'Avignon, d'une famille honorable. Son oncle, Hercule Audifret, supérieur des Pères de la Doctrine chrétienne, l'admit dans sa congrégation; mais la sévérité du successeur de son oncle détermina Fléchier à quitter la société des Doctrinaires. Il se rendit à Paris et se voua à la poésie. Il obtint beaucoup de succès par une description, en vers latins, d'un carrousel magnifique donné en 1662 par Louis XIV, dans lequel il sut appliquer avec beaucoup d'art la langue latine à un sujet absolument inconnu aux anciens. Cependant, sans protecteur et sans ressource, Fléchier se vit obligé d'accepter une place de précepteur, puis de se mettre à la tête d'une école. Se sen-

(1) Conf. *Acta SS. Ord. S. Benedicti*, sæc. III, p. I, p. 666, 667.

(1) *Voy.* Labbe, *Bibl.*, t. I, p. 75.

(2) *Acta SS. Ord. S. Benedicti*, sæc. III, p. I, p. 683.

tant peu de vocation pour ces pénibles et modestes fonctions, il espéra pouvoir mieux employer les facultés que Dieu lui avait données en les consacrant à l'éloquence de la chaire, et, en effet, une imagination vive, un style élégant, une rare finesse d'observation et une grande facilité d'écrire, s'ajoutant à une voix pleine de douceur, propre à exprimer les sentiments tristes et mélancoliques, assurèrent le succès de ses oraisons funèbres.

Ce fut le seul genre d'éloquence qui lui réussit, quoiqu'il s'essayât également dans les autres. On ne peut toutefois méconnaître un style abondant et harmonieux et un rare choix d'expressions dans les vingt-cinq sermons d'Avent qu'il prêcha à Paris; mais les grandes pensées y manquent. On sent beaucoup d'onction, un véritable esprit intérieur et une tendre sollicitude pastorale dans ses huit discours synodaux, où il exposa les devoirs du clergé à l'égard des nouveaux convertis, au tribunal de la Pénitence, dans la chaire chrétienne, au catéchisme; cependant ces discours n'égalent pas la noblesse de style et l'onction religieuse des discours synodaux de Massillon. Fléchier développa, dans une introduction à ses vingt panégyriques des saints, les principes de ce genre d'éloquence, disant, avec infiniment de sens et de raison, que la louange des saints doit avoir une juste mesure, qu'on ne peut comparer leurs mérites à ceux de Jésus-Christ; qu'il ne faut pas y mêler trop de légendes; qu'il faut mettre beaucoup de prudence dans le choix des miracles qu'on raconte, et s'appliquer surtout à exciter à la vertu en faisant ressortir dans tout leur éclat celle des saints. Les panégyriques de Fléchier ne se conforment pas toujours à ces sages préceptes. La première de ses huit oraisons funèbres est consacrée à la mémoire de la duchesse de Montausier et fut prononcée en 1672. Elle pêche, comme la plupart de ses oraisons, par l'abondance des antithèses et l'artifice trop visible du plan; toutefois elle renferme de belles descriptions, des observations fines; le style en est clair, agréable et attrayant. Fléchier acquit par ce discours une grande réputation, et il fut chargé, en 1675, de faire l'oraison funèbre du duc d'Aiguillon, parent du cardinal de Richelieu. Fléchier, dans ce discours, juge parfaitement le caractère du cardinal, peint admirablement les qualités d'un premier ministre, décrit avec vigueur la vie de la duchesse, toute vouée aux œuvres de miséricorde depuis la mort de son époux et ne trouvant de bonheur que dans le bonheur des autres. — Mais son chef-d'œuvre fut l'oraison funèbre du maréchal de Turenne, prononcée en 1676. Mascaron, évêque de Tulle, en avait également prononcé une; mais, au jugement des connaisseurs, Fléchier surpassa de beaucoup son habile émule. Son discours est inspiré d'un bout à l'autre; l'orateur ne s'épuise pas en avançant, et la vie de son héros lui offre une source inépuisable d'intérêt et d'émotion. L'oraison funèbre du président de Lamoignon décrit d'un ton paisible et doux la vie active d'un magistrat intègre et d'un honnête homme. Dans celle de la reine de France, Marie-Thérèse, dont la vie n'était guère connue que par ses nombreux bienfaits et sa modeste piété (1682), Fléchier sut rappeler avec délicatesse les principaux traits de cette existence humble, silencieuse et dévouée, qui s'était écoulée au milieu d'une cour brillante et agitée, dont il eut le bon goût de ne pas parler. En 1686 il prononça l'oraison funèbre du chancelier Le Tellier, qui offrait beaucoup de réminiscence de celle de Lamoignon, tout en présentant des descriptions nouvelles, vives et animées. Le panégyrique de

Marie-Anne, Dauphine de France, prononcé en 1690, est languissant et monotone. La dernière de ses oraisons funèbres fut consacrée à la mémoire d'un de ses plus anciens amis, le duc de Montausier, et fut prononcée le 11 août 1690. Le duc s'était distingué par sa vertu sévère et sa loyauté soutenue au milieu d'une cour corrompue, et Fléchier dépeignit avec feu et énergie la vie sérieuse et noble de son ami, tout en retombant parfois dans ses défauts habituels.

Fléchier avait assidûment étudié ses prédécesseurs dans l'éloquence de la chaire, pour apprendre à connaître leurs défauts et à les éviter; mais il les adopta plus d'une fois sans s'en apercevoir. Si sa réputation fut en partie éclipsée par celle de ses successeurs dans la chaire chrétienne, il ne faut pas oublier que son langage fut toujours pur, élégant, abondant et harmonieux. En 1673, le 12 juin, Fléchier fut reçu, en même temps que Racine, à l'Académie française, à la place d'Antoine Godeau. Son discours de réception fut tellement applaudi que Racine, effrayé, put à peine balbutier le sien et éprouva un échec complet.

Outre les discours et sermons de Fléchier, on a de lui un recueil de *Lettres* pleines d'esprit et de noblesse, et d'un style d'une agréable négligence. Sa *Monographie du cardinal Commendon* est un travail de sa jeunesse, plus oratoire qu'historique. Son *Histoire de l'empereur Théodose* est trop favorable à ce prince: les éloges exagérées qu'il lui donne proviennent du désir qu'avait Fléchier, alors précepteur du Dauphin, de mettre sous les yeux de son élève l'idéal d'un véritable souverain. En 1686 Louis XIV récompensa Fléchier en le nommant à l'évêché de Lavaur. Le roi lui annonça sa nomination en lui disant: « Je vous ai fait un peu attendre une place que vous méritiez depuis longtemps; mais je ne voulais pas me priver si tôt du plaisir de vous entendre. » Peu après le roi voulut le transférer à l'évêché de Nîmes. Fléchier refusa; mais il fut obligé de céder à la volonté du roi, désirant voir à ce poste difficile un homme qui par sa sagesse, sa douceur et son éloquence, pût calmer et gagner les cœurs. L'édit de Nantes venait d'être révoqué, les Calvinistes s'étaient ouvertement soulevés. La conduite douce et patiente, la condescendance et la charité de Fléchier gagnèrent les esprits et opérèrent de nombreuses conversions. Ses lettres pastorales respiraient l'affection la plus paternelle pour ses ouailles, même égarées; il se prononçait contre toutes les mesures de violence qu'on voulait employer à l'égard des dissidents, et déplorait les souffrances qu'on leur faisait endurer. Aussi tous les Chrétiens de son diocèse lui étaient-ils tendrement attachés, les protestants comme les Catholiques, et les fanatiques eux-mêmes, qui parcouraient la province la torche à la main, respectèrent sa demeure.

En même temps que Fléchier réveillait dans son clergé le zèle des études, qu'il lui servait d'exemple par sa conduite pieuse et pure, qu'il attirait les fidèles par sa douceur et sa condescendance, il savait soutenir avec fermeté et persévérance les droits de l'Église et réformer énergiquement les abus dont elle pouvait souffrir. Il distribua d'immenses aumônes, sans acception de personnes, pendant que son diocèse était ravagé par la peste et la famine, et suspendit la construction des églises afin d'avoir plus d'argent à distribuer aux nécessiteux, dont il savait à la fois soulager la misère et ménager la susceptibilité. C'est ainsi que pendant vingt-cinq ans il exerça son apostolat, dans des temps durs, agités, difficiles, avec autant d'énergie que de charité, pour le

bien de l'Église et de l'État. Il eut le pressentiment de sa mort, et chargea un sculpteur de lui apporter des dessins pour son tombeau; il choisit le projet le plus simple et le fit exécuter. Il mourut peu après, le 16 février 1710, à Montpellier, âgé de soixante-seize ans. Fénelon, apprenant sa mort, s'écria : « Nous avons perdu notre maître. »

On a de Fléchier: I. *Antonii-Mariæ Gratiani, de vita Joannis Francisci Commendoni cardinalis, libri IV*, Paris, 1669, in-12; II. la *Vie du cardinal Commendon*, Paris, 1671, in-4°: c'est la traduction de l'ouvrage précédent; III. *de Casibus Virorum illustrium, autore Antonio-Maria Gratiano, opera ac studio Sp. Flecherii*, Paris, 1680, in-4°; IV. *Histoire de Théodose le Grand*, Paris, 1679, in-4°; V. *Histoire du cardinal Ximénès*, Paris, 1693, in-4°, 2 vol. in-12; Amsterdam, 1693, 2 vol. in-12; VI. *Oraisons funèbres*, 1681, in-4° et in-12, très-souvent réimprimées; il y en a une édition de 1802, 2 vol. in-18, avec une vie de l'auteur et des notices; VII. *Panégyriques des Saints*, Paris, 1690, 1 vol. in-4°, et 1697, 2 vol. in-12; 1739, 3 vol. in-12; VIII. *Sermons de morale* prêchés devant le roi, avec les *Discours synodaux* et les *Sermons* prêchés par Fléchier aux états du Languedoc et dans sa cathédrale, 3 vol. in-12; IX. *Œuvres posthumes*, contenant ses harangues, compliments, discours, poésies latines, poésies françaises, Paris, 1712, in-12; X. *Mandements et lettres pastorales*, avec son oraison funèbre, par l'abbé du Jarry, Paris, 1712, in-12; XI. *Lettres choisies* sur divers sujets, Paris, 1715, 2 vol. in-12; XII. *Relation d'un voyage en Auvergne*.

L'abbé Ducreux a publié la collection des œuvres de Fléchier, sous le titre de : *Œuvres complètes de messire Esprit Fléchier*, Nîmes, 1782, 10 vol. in-8°. Cf. Nicéron, *Mémoires*, t. II; Trévoux, *Mémoires des Hommes illustres*, III, 230; La Harpe, *Cours de Littérature*, t. VII; d'Alembert, *Éloges*.

LUTZ.

FLECTAMUS GENUA (*Fléchissons les genoux*), paroles que, dans la liturgie romaine, le célébrant dit à certains jours de l'année, par exemple, le vendredi-saint, le mercredi des Cendres, aux quatre-temps, après avoir chanté *Oremus*, avant certaines oraisons, en fléchissant le genou droit et demeurant dans cette posture jusqu'à ce que le diacre ait répondu : *Levate*, levez-vous. Dans la messe solennelle, c'est le diacre qui chante : *Flectamus genua;* le sous-diacre dit : *Levate*, et le célébrant, après avoir dit *Oremus*, attend que le diacre et le sous-diacre, qui ont fléchi les deux genoux, se soient relevés (Voy. Merati, Romsée et d'autres rubricistes).

Cet usage se trouve déjà indiqué dans les plus anciens sacramentaires de l'Église romaine; Césaire d'Arles (1), Cassien (2) le connaissent; seulement, tantôt le *Levate* était dit avant l'oraison (3), tantôt seulement avant la clôture finale de l'oraison, *per Dominum*, etc. (4). On varie aussi sur le moment où il faut se relever, soit au commencement de l'oraison, ou seulement avant la formule de clôture. Ce dernier avis est celui de l'*Ordo Rom. vulgatus*, peut-être aussi celui de Césaire d'Arles et de Cassien. L'usage varie avec les églises.

FLETUS. *Voyez* PÉNITENCE (*degrés de*).

FLEURE (COUVENT DE). Le milieu du onzième siècle fut, après une assez longue période de sommeil, un temps particulièrement fécond en fondations

(1) *Hom.* 34.
(2) *De Noct. Orat.*, l. II, c. 7.
(3) *Ord. Rom.*, I; *Sacram. Gelas.*; *Sacrament. Gregor.*
(4) *Ord. Rom. vulgat.*; Hug. Menard., n. 242, *ad Sacrament. Gregor.*

pieuses et en réformes des instituts religieux; l'esprit, en se réveillant, s'attacha à extirper le mal dans sa racine. Ce fut dans ce but que le Napolitain Joachim de Celico (habituellement appelé *de Floris*) fonda la congrégation des religieux de Fleure (*Floriacenses*). Après une vie assez agitée, Joachim déposa la dignité d'abbé du couvent des Cisterciens de Corazzo, vécut en ermite, et, en 1189, se rendit avec quelques amis dans une localité nommée *Flora*, où il bâtit un couvent qui, en peu de temps, put créer des couvents affiliés. Les statuts rédigés par Joachim furent confirmés par Célestin III en 1196. Peu à peu l'institut obtint plusieurs couvents à Naples et dans les deux Calabres; il fut persécuté pendant quelque temps, parce qu'on suspecta ses fondateurs d'hérésie; la plupart des maisons de la congrégation eurent beaucoup à souffrir durant cette période de trouble et d'agitation. Quant à Fleure même, ce couvent eut le bonheur d'être toujours dirigé par d'excellents abbés, jusqu'à ce qu'en 1470 l'esprit du siècle y pénétra sous des abbés commendataires. Cette décadance détermina l'union de la plupart des couvents dépendants de Fleure, en Calabre et à Matéra, avec l'ordre de Cîteaux (1505), tandis que quelques autres furent incorporés aux Chartreux et aux Dominicains. Vers la fin du seizième siècle il n'y avait plus de couvent originaire de celui de Fleure qui fût indépendant d'un autre ordre. Du reste, les couvents de la congrégation de Fleure ne s'étaient jamais distingués de ceux de Cîteaux que par une plus grande sévérité; leur costume même était presque identique. Il y avait aussi quelques couvents de femmes de cette observance.

Il ne faut pas confondre l'abbaye de Fleure (*Flora*) avec l'abbaye de Fleury, ni par conséquent les religieux de l'une (*Floriacenses, Florienses*) avec ceux de l'autre (*Fleurienses*).

FEHR.

FLEURY (ANDRÉ-HERCULE DE), évêque de Fréjus, cardinal et premier ministre sous Louis XV, naquit à Lodève, en Languedoc, le 22 juin 1653. Destiné de très-bonne heure à l'état ecclésiastique, il fit de grands progrès dans ses études aux colléges de Clermont et d'Harcourt. Il obtint à l'âge de quinze ans un canonicat à Montpellier. A vingt-quatre ans il devint aumônier de la reine Marie-Thérèse, et resta en cette qualité à la cour de Louis XIV, après la mort de la reine. Son esprit, son savoir, sa conduite aussi loyale que prudente lui valurent la considération de la cour. En 1698 le roi le nomma évêque de Fréjus. Il fit preuve du plus grand dévouement à son diocèse durant l'invasion des étrangers, et sut conquérir l'estime et l'admiration du prince Eugène et du duc de Savoie. En 1715 son grand âge et sa faible santé le firent renoncer à son évêché. Peu avant sa mort Louis XIV le nomma précepteur de son petit-fils Louis XV. Il s'acquitta avec le plus grand zèle de ces délicates et importantes fonctions. Il tâcha de gagner à la fois le cœur et l'esprit de son royal élève.

En 1712 il fut créé cardinal, et bientôt après il obtint le rang et l'autorité de premier ministre, s'il n'en porta pas le titre. Il avait plus de soixante-dix ans et conserva ces hautes fonctions durant seize ans, c'est-à-dire jusqu'au moment de sa mort, en 1743. On lui reprocha de n'avoir pas suffisamment initié le jeune roi aux affaires de l'État, de l'en avoir même éloigné afin de gouverner plus absolument; d'avoir été lent dans l'exécution, indécis dans le conseil, partisan de la paix à tout prix; de n'avoir pas suffisamment secouru le protégé de la France Stanislas Leczinski; enfin d'avoir, par une économie mal entendue, laissé tomber la marine de la

France. Ce dernier reproche est le seul qui soit fondé ; hors de là son administration fut à la fois prudente et heureuse : c'est ce qui devient évident surtout quand on considère la situation des affaires avant et après lui ; son ministère paraît entre ces extrêmes comme un âge d'or. Il unit la Lorraine à la France ; il diminua les impôts, rétablit l'ordre dans les monnaies, donna un nouvel essor au commerce, protégea les arts et la science. Malgré sa prédilection pour la paix, il ne put empêcher que la France ne fût impliquée dans la guerre de succession de l'Autriche. Le cardinal Fleury conserva jusqu'au dernier jour la sérénité de ses premières années. Il mourut à Issy, en 1743, et laissa très-peu de fortune. Louis XV lui fit ériger un monument. Fleury était docteur en Sorbonne, membre de l'Académie française, de l'Académie des Sciences et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres.

GAMS.

FLEURY (CLAUDE), historien ecclésiastique, naquit à Paris le 6 décembre 1640. Fils d'un jurisconsulte de Rouen, il fut élevé au collége de Clermont par les Jésuites. En 1658 il devint avocat au parlement et se voua avec succès à cette difficile profession ; mais, au bout de neuf ans, son amour de la retraite, ses goûts pieux et modestes lui firent embrasser l'état ecclésiastique. Il devint d'abord précepteur du prince de Conti ; en 1680 Louis XIV lui confia l'éducation de son fils naturel, le prince de Vermandois. A la mort de cet enfant (1684) le roi lui donna l'abbaye des Bénédictins de Locdieu, dans le diocèse de Rodez. Enfin en 1689 il le nomma sous-précepteur de ses petits-fils, les ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri. En 1696 il fut élu membre de l'Académie française ; enfin le roi le gratifia de la riche abbaye d'Argenteuil près de Paris, lorsqu'il eut terminé l'éducation des jeunes princes (1706). Fleury fut rappelé à la cour, par le duc d'Orléans, après la mort de Louis XIV (1716), et nommé confesseur du roi Louis XV. En 1722 son grand âge le fit renoncer à sa charge. Il mourut le 14 juillet 1723, à quatre-vingt-deux ans. Il avait toujours vécu à la cour dans la plus grande retraite, ne s'occupant que de ses études et de ses livres. Les ouvrages dus à sa plume active et féconde sont : 1° le *Catéchisme historique* de 1679 ; 2° les *Mœurs des Israélites*, Paris, 1681 ; 3° les *Mœurs des Chrétiens*, 1682 ; 4° *Vie de la bienheureuse Marguerite d'Arbouse*, 1685 ; 5° *Traité du choix et de la méthode des Études*, 1686 ; 6° le livre tout à fait gallican intitulé : *Institution au Droit ecclésiastique*, 2 vol., 1687 ; 7° les *Devoirs des Maîtres et des Domestiques*, 1688, 1 vol. in-12.

En 1691 parut le premier volume de sa célèbre *Histoire de l'Église*. En peu d'années se succédèrent vingt volumes in-4°. Fleury termina son ouvage en 1720. Il avait commencé son Histoire de l'Église à partir de l'Ascension de Jésus-Christ et l'avait menée jusqu'en 1414. Le mérite de son travail consiste dans le choix des faits qu'il renferme, dans le charme d'un récit simple et plein de goût, dans une clarté parfaite ; les laïques y trouvent une lecture facile, instructive et édifiante. Pour les hommes de science ce n'est pas une véritable source historique, Fleury ayant évité toutes les discussions savantes, toutes les citations, la production de tous les documents. Parmi tant de questions controversées dont parle l'auteur, il ne donne que le résultat de ses recherches et son opinion, sans indiquer la voie qu'il a suivie pour y parvenir. Le récit lui-même a un caractère trop aphoristique. Fleury s'attache trop aux *Annales* de Baronius et au recueil des *Conciles* de Labbe, dont très-souvent il ne fait que donner des extraits. D'ail-

leurs, dans son Histoire comme dans son Droit ecclésiastique, Fleury est un gallican exclusif, très-souvent partial dans le récit de la vie et le jugement des actes des Papes.

La continuation de l'Histoire de Fleury fut entreprise par le P. FABRE (Claude), de l'Oratoire. Cet Oratorien avait fait de sérieuses études sur le quinzième et le seizième siècle; mais il n'eut pas, comme Fleury, le don de bien choisir ses matériaux. Il introduisit presque toute l'histoire profane dans son ouvrage, de sorte qu'en seize volumes in-4° il ne parvint qu'à l'année 1595. Il est dénué de toute espèce de critique, et, gallican fanatique, il se laisse entraîner à une foule d'invraisemblances et d'injures. Le trente-septième et dernier volume est formé par la *Table générale des matières*, de Rondel. Le savant P. *Alexandre*, Carmélite, continua l'œuvre du P. Fabre. Il raconta en trente-cinq volumes in-8° l'histoire de l'Église de 1596 à 1765. Cette continuation, faite également sans goût, n'obtint pas grande autorité. Après la mort du P. Alexandre (1794), un religieux de son ordre, le P. *Benno*, ajouta un volume, qui forme le quatre-vingt-sixième de toute la collection; il alla jusqu'en 1768. Déjà antérieurement le P. Alexandre avait traduit en latin et mis en tête de la traduction latine de l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury l'écrit de D. Calmet: *Introductio in Historiam ecclesiasticam, seu Historiam Veteris et Novi Testamenti*, de sorte que l'ouvrage complet compte quatre-vingt-treize volumes in-4°, dont deux volumes de tables.

Fleury a de plus laissé en manuscrit un *Sommaire de l'Histoire ecclésiastique*, de 1414 à 1517. Ce sommaire ou cette esquisse, formant le cent unième jusqu'au cent quatrième livre de son Histoire, a été imprimé dans la dernière édition de cet ouvrage: *Histoire ecclésiastique, par l'abbé Fleury, augmentée de quatre livres, publiés pour la première fois, Paris, chez Didier*, 1840, 6 vol. grand in-8°.

Cf. Dupin, *Nouv. Biblioth.*, t. XIX, p. 111.

GAMS.

FLEURY (FLORIACUM), célèbre abbaye sur la Loire, non loin de Sully, dans le diocèse d'Orléans, connue également sous le nom de *Saint-Benoît sur Loire*. Le fondateur de cette abbaye fut *Léodebod*, abbé de Saint-Anian, plus tard évêque d'Orléans, dans les premières années du règne de Clovis II (638-657). Le premier abbé du couvent, qui fit observer d'abord la règle de S. Benoît et de Colomban, se nommait *Mummolus*, lecteur assidu de livres pieux et des saintes Écritures. Lisant un jour les Dialogues de Grégoire et étant arrivé à la vie de S. Benoît, il songeait avec chagrin à la dévastation du couvent du mont Cassin par les Lombards, et y envoya le moine Aigulphe pour chercher parmi les ruines et en apporter le corps de S. Benoît. Aigulphe découvrit heureusement le précieux trésor qu'il désirait, ainsi que le corps de Ste Scolastique. Il transporta les reliques de S. Benoît à Fleury, et laissa celles de Ste Scolastique aux habitants du Mans (*Cenomanenses*), dont l'évêque Bérarius avait envoyé en même temps que Mummolus à Cassin et dans la même intention. Cette translation eut lieu en 653; elle est confirmée par Paul Warnefried, par le témoignage d'Optat, abbé du mont Cassin († 760), de Léon, abbé romain de la fin du dixième siècle, et d'une multitude d'auteurs, tandis que beaucoup d'autres, il est vrai, l'ont révoquée en doute ou absolument niée (1).

(1) Mabill., *Annal.*, t. I, p. 380, 428-430; t. II, p. 151; t. IV, 100, 691.

Fleury devint, par la possession des reliques du patriarche des moines d'Occident, comme dit le Pape Léon VII dans une lettre adressée à l'abbé Odon, la tête et la capitale de tous les couvents, *quasi caput ac primas omnium cœnobiorum* (1). Ce sanctuaire attira, jusqu'au temps de la réforme, des milliers de pèlerins, accourant annuellement de tous les points de la France et de l'Europe; les Papes et les rois le comblèrent de priviléges, d'immunités et de dons; il devint entre les mains des Bénédictins un foyer de science et de piété. Le roi Clotaire III fit donation au couvent du domaine de Sacerge, *Caputcervium*, et dans les actes de l'assemblée d'Aix-la-Chapelle de 817 Fleury est nommé à la tête des principaux couvents de France tenus d'offrir des présents à l'empereur et de contribuer au service de la guerre (2). Plus tard Charles le Chauve se montra fort libéral envers le monastère. En même temps que l'abbaye s'affranchissait matériellement, elle se fortifiait spirituellement, grâce à Mummolus, l'ardent lecteur († 679), à Aigulphe, qui avait apporté le corps de S. Benoît, et qui, appelé en 661 à diriger le couvent de Lérins, devint la victime de son zèle; grâce encore à Magulphe, abbé de Fleury, qu'Alcuin loue beaucoup, qui créa une salle de lecture spéciale pour les frères et dédia un autel à S. Benoît (3). Le couvent prospéra plus encore sous Théodulphe, le savant évêque d'Orléans, qui était en même temps abbé de Fleury; dans les Capitulaires adressés aux prêtres de son diocèse (4) il leur conseille d'envoyer leurs parents à l'école, soit à Sainte-Croix, soit à Saint-Anian, soit à Saint-Benoît (Fleury) (1). Après la mort de Théodulphe († 821) sous Louis le Débonnaire, la gloire du couvent fut le moine Adrevald (Arevald, Adalbert), qui, sous le règne de Charles le Chauve, composa un livre sur les miracles de S. Benoît, livre que continua Adélérius, autre moine de Fleury (2). La considération de Fleury fut augmentée, vers ce temps, par la création de deux hospices, *hospitale nobilium* et *hospitale pauperum*, dus à la munificence de Louis le Débonnaire (3), par le don de diverses reliques précieuses que lui fit le couvent de Saint-Denys, et par l'institution d'une grande fête en l'honneur de ce saint et de S. Benoît, dont on célébra solennellement la mémoire tous les ans, au couvent et dans toute la France, le 4 décembre. Les femmes ne pouvant pénétrer dans le couvent, on exposait pour elles, dans un bois qui entourait l'abbaye, le trésor des reliques sous une tente (4).

Malheureusement les invasions des Normands entravèrent ces pacifiques développements. En 865 les barbares brûlèrent le couvent, dont les moines s'étaient retirés en emportant les reliques de S. Benoît. En 878 les conquérants avides se représentèrent, mais ils furent battus par le vaillant abbé Hugues (5). Ils reparurent une troisième fois en 909. Cette fois leur duc, Rainald, établit son quartier général dans le dortoir même des moines; mais S. Benoît lui apparut durant la nuit et lui annonça sa fin prochaine. Dès ce moment les Normands conçurent un grand respect

(1) Mabill., *Annal.*, t. III, p. 439 et 706.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 499; t. II, p. 436.
(3) *Ibid.*, t. I, p. 463, 546; t. II, p. 203.
(4) *Ep.* 19.

(1) Mabill., *Ann.*, t. II, p. 314 et 445. *Voy.* THÉODULPHE D'ORLÉANS.
(2) Mabill., *Annal.*, t. III, p. 214. *Voir Biblioth. Eccl. J.-A. Fabricii*, Hamb., 1718, in Sigiberto Gembl., p. 105, et Trithemio, p. 76.
(3) Mabill., *Annal.*, t. III, p. 214.
(4) *Ibid.*, t. II, p. 515; t. III, p. 215.
(5) *Ibid.*, t. III, p. 119 et 215.

pour S. Benoît, et Rollo lui-même, quoique encore païen, épargna l'abbaye de Fleury (1).

Malgré ces événements, qui n'étaient guère favorables à la discipline, celle-ci resta debout jusqu'au commencement du dixième siècle; mais vers 930 elle était complétement tombée en décadence, comme dans les autres couvents de France.

Affligé de la chute profonde du sanctuaire de S. Benoît, le comte Élisiard demanda le couvent pour y rétablir l'ordre, l'obtint du roi Rodolphe (Raoul), et s'y rendit accompagné de deux comtes, de deux évêques et du célèbre abbé de Cluny S. Odon. Lorsque le cortége s'approcha de Fleury, les moines prirent les armes, et, tandis que les uns défendaient l'entrée du couvent, les autres montèrent sur les toits et jetèrent des pierres sur le comte et sa suite, résolus de s'opposer à l'introduction d'un abbé étranger dans leur maison. Après trois jours de pourparlers inutiles une résolution subite et hardie d'Odon fit plier l'orgueil opiniâtre des moines. Malgré l'avis de ses collègues, Odon s'avança seul, à cheval, et demanda hardiment l'entrée du couvent. A la vue du saint, les armes tombèrent des mains des moines, qui se jetèrent contrits à ses pieds. Odon demeura quelque temps à Fleury, fit tout rentrer dans l'ordre, abolit les propriétés particulières des moines, rétablit le maigre, ramena l'ancienne discipline, et vit se multiplier le nombre des religieux, auxquels se joignirent des chanoines et des évêques, qui renoncèrent à leur dignité pour embrasser la vie sévère du couvent. Fleury du reste ne fut point placé sous la dépendance de Cluny (2).

(1) Mabill., *Annal.*, t. III, p. 216, 333, 337.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 300, 436.

L'abbaye redevint ainsi plus florissante que jamais, et sa renommée s'éleva plus haut que sa chute n'avait été profonde. Elle fournit souvent aux autres couvents des moines chargés de les réformer, et elle établit au loin des colonies affiliées (1). La congrégation compta dans son sein des hommes de tout pays, des Espagnols, des Allemands, comme par exemple Diétrich de Héresfeld, l'auteur du récit de la translation du corps de S. Benoît d'Orléans à Fleury (2). Les *Coutumes de l'abbaye*, rédigées vers l'an 1000, donnent des renseignements importants et intéressants. On y voit combien ce monastère était bienfaisant envers les pauvres, dont il nourrissait une centaine le jeudi-saint, le jour de la Pentecôte et à d'autres époques de l'année; dès la plus haute antiquité il y avait eu à côté de l'église de l'abbaye un hôpital pour les pauvres (3).

L'école de Fleury se releva également d'une manière toute spéciale, depuis la réforme d'Odon. Il en sortit un des plus grands savants de l'époque, Abbon de Fleury (4), qui occupa au dixième siècle, avec Remy d'Auxerre, Hucbald, moine d'Elnon, Frodoard, Gerbert et Fulbert de Chartres un des premiers rangs parmi les restaurateurs de la science. Entre ses nombreux disciples de France et de l'étranger, Abbon distingua surtout S. Oswald, évêque de Worcester, qui aida puissamment Dunstan à réformer l'Église d'Angleterre (5); un autre coopérateur de Dunstan, Ethelvald, le vénérable évêque de Winchester, envoya une mission à Fleury pour y prendre des ren-

(1) Mabill., *Annal.*, t. III, p. 428, 435, 475, 503, 505, 533, 554, 644, etc.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 215; t. IV, p. 357 et 233.
(3) *Ibid.*, t. III, p. 632; t. IV, p. 60.
(4) *Voy.* ABBON DE FLEURY.
(5) *Voy.* DUNSTAN.

seignements sur la discipline qui y régnait, et Dunstan lui-même se servit des observances de Fleury dans ses *Concordes*. Son prédécesseur, l'archevêque Odon, n'avait pas voulu accepter la direction de son diocèse avant d'avoir pris l'habitude de la congrégation de Fleury (1). Abbon dut même se rendre en Angleterre, sur l'invitation de l'évêque Oswald, et y professa dans le couvent de Ramsay de 985 à 987; Abbon avait grand soin de recommander à ses moines l'étude et la copie des manuscrits comme moyens spéciaux et efficaces contre les tentations (2).

Parmi les disciples d'Abbon se distinguèrent, au couvent de Fleury : Aimon, auteur des *Gesta Francorum* (3), d'une vie très-intéressante de son maître Abbon (4) et de quatre livres des miracles de S. Benoît (5); le moine Constantin, avec lequel le célèbre Gerbert, plus tard le Pape Sylvestre, fut en correspondance, qu'il nommait un noble et savant écolâtre, l'invitant à se rendre auprès de lui et à lui apporter des livres de Fleury : *Comitentur iter tuum Tulliana opuscula, et de Republica, et in Verrem, et quæ pro defensione multorum plurima Romanæ eloquentiæ parens conscripsit* (6); les moines Gérard, Vitai, Tortarius, Gausbert, etc., etc. (7).

Outre les ouvrages d'Abbon, on doit, dans le courant du onzième siècle, plusieurs livres à des moines de Fleury, par exemple au moine Isembard un petit traité sur l'invention du corps de S. Iodoc (1); au moine Helgaldus, la vie du roi Robert († 1031) (2); et plusieurs chroniques et histoires à d'autres religieux du couvent, comme on peut le voir dans J.-A. Bosco, dans Bouquet et dans l'*Histoire littéraire de la France*.

L'école de Fleury jouit d'une haute considération durant tout le moyen âge et jusqu'au delà du milieu du seizième siècle. On y vit souvent cinq mille étudiants réunis, dont chacun devait payer les frais de ses études, autant que possible, par le don de deux manuscrits. De même tous les couvents dépendants de Fleury devaient annuellement contribuer à l'entretien de la bibliothèque. C'est ainsi qu'il se forma un immense trésor de manuscrits et de livres précieux, dont plus tard les huguenots ne surent rien faire de mieux, comme de ceux de tous les couvents de France sur lesquels ils mirent la main, que de les déchirer, les disperser, les détruire, au nom de la pure lumière de l'Évangile ! Ils en firent tout autant des temples catholiques et des sanctuaires les plus vénérés du pays, et Fleury dut se réputer fort heureux de ce que, dans leur rage de dévastation, qui s'acharnait contre les reliques, ils épargnèrent le corps de S. Benoît, ne détruisirent pas les bâtiments du couvent qui lui était consacré, après avoir pillé à plusieurs reprises les précieux trésors que la piété des nations y avait entassés depuis des siècles.

Les moines de Fleury finirent par s'associer à la congrégation de Saint-Maur (3).

Il faut distinguer des moines de

(1) *Voy.* DUNSTAN. Mabill., *Annal.*, t. III, p. 456, 488, 538, 541, 561; t. IV, p. 79.

(2) *Voy.* ABBON. Mabill., *Annal.*, t. IV, p. 28, 46, 92, 106, 123, 173, 687.

(3) Bouquet, *Script. rer. Gall.*, t. III, p. IX et 20, etc.

(4) Dans J.-A. Bosco, dans la *Floriacensis vetus Bibliotheca Benedictina*, Lugd., 1605.

(5) Ibid. Cont. Mabill., *Annal.*, t. III, p. 60, et t. IV, p. 123, 170-174 et 240.

(6) Mabill., *Annal.*, t. III, p. 662.

(7) *Ibid.*, t. IV, p. 173. A. Bosco, *Bibl. Flor.*

(1) Mabill., *Annal.*, t. III, p. 642.

(2) Dans Bouquet, *Script. rer. Gall.*, t. X.

(3) Mabill., *Annal.*, t. IV, p. 170. A. Bosco, l. c. Ersch et Gruber, *Encyclop.*

Fleury ceux de Fleure, couvent fondé par l'abbé Joachim à Floris (1).

SCHRÖDL.

FLODOARD ou **FRODOARD**, plus rarement **FLOARD**, connu par sa vie agitée et l'histoire dont il est l'auteur, naquit en 894 en Champagne, dans l'antique *Sparnacum*, aujourd'hui Épernay, près de Reims. Heureusement doué, se sentant une prédilection marquée pour les langues classiques et l'étude des Pères, il entra dans l'ordre des Bénédictins. Deux missions spéciales dont il fut chargé prouvent l'estime qu'on faisait de lui : Artalde, archevêque de Reims, l'envoya en 936 au Pape Léon VII, qui le reçut avec distinction; en 943 il fut envoyé en ambassade à Othon Ier, roi de Germanie. On le trouve dans plusieurs conciles. On lui confia la cure de Cormicy, d'où Héribert, comte de Vermandois, le chassa au nom de son fils Hugues, âgé de quinze ans, qu'il avait élevé au siége archiépiscopal de Reims. Finalement, Flodoard devint évêque de Noyon et de Tournay; mais Louis IV, roi de France, ne lui permit pas de prendre possession de son siége. On lui rendit aussi la vie amère en sa qualité d'abbé de Saint-Rémy de Reims, car il fut obligé de renoncer à cette dignité en 965, afin de pouvoir s'adonner paisiblement à l'étude; il retourna alors, dit-on, à sa cure de Cormicy. Il n'y jouit que d'une année de repos, et mourut en 966. Il laissa :

I. *Liber de Romanis Pontificibus*, depuis S. Pierre jusqu'à Léon VII; une partie seulement en fut publiée. Cette histoire des Papes, qu'il écrivit en majeure partie en vers, d'après *Anastas. Biblioth.*, allait jusqu'en 936.

II. *Historia Ecclesiæ Remensis*, t. IV. Il la mena jusqu'en 948 (elle fut traduite en français par Nic. Chesneau, Reims, 1580); le texte latin original fut publié par Jac. Sirmond, Paris, 1611, in-8; Venet., 1728, tome IV, et par Couvenier, Douai, 1617. Flodoard composa ce livre d'après les meilleures sources.

III. *Annales sive Chronicon ab anno* 817-966. C'est une œuvre exacte et fidèle; on la trouve dans les Recueils de Pithou, t. XII; Duchesne, t. II; Bouquet, *Script. rer. Gall.*, t. VIII; Pertz, *Monum. Germ. hist.*, t. V.

IV. On lui attribue aussi des *Poésies*, et, d'après Iselin, des vies de Saints, *Vitæ Sanctorum*. Il est probable que son Histoire des Papes est comprise sous ce titre.

Cf. Siégebert, Trithem, Bellarm., Possevin; Vossius, *de Hist. Lat.*, I, 2, p. 347.

HAAS.

FLORENCE, *Florentia*, archevêché. On n'a pas de renseignements certains sur le temps où fut fondée et sur les personnages qui créèrent l'Église de la ville d'Arno, ville qui commençait à fleurir vers le temps de la Nativité de Notre-Seigneur. Une antique tradition nomme *S. Frontin* (ou *Férent*) et *S. Paulin* comme les premiers Apôtres de l'Étrurie, envoyés vers 56 par S. Pierre. Quelques auteurs prétendent même que Frontin fut ordonné évêque de Florence par le prince des Apôtres, et des écrivains florentins le mettent en tête de la série des évêques de cette ville.

Une autre tradition nomme, outre ces missionnaires, *Ptolémée* et *Romulus*, également envoyés par S. Pierre, le premier dans l'*Hetruria urbicaria*, le second dans l'*Hetruria annonaria*, dont le siége aurait été Fiésole, l'antique *Fæsula* ou *Fæsulæ*, qui, sous les Romains, avait une plus grande importance politique que Florence et en fut probablement l'origine. Romulus, suivant la tradition, aurait de Fiésole été

(1) *Voy.* FLEURE.

prêcher l'Évangile aux Florentins; mais il est difficile de concilier ce fait avec une autre tradition qui place déjà à cette époque un évêque à Florence. Ughelli va plus loin : il prétend que; ce qu'il y a de plus vraisemblable, c'est que Romulus résida à Florence après Frontin et subit le martyre à Fiésole. Mais la constante tradition de l'Eglise de Fiésole est contraire à cette donnée; elle a toujours soutenu, jusqu'à nos jours, que S. Romulus fut son fondateur et son premier évêque. Il est difficile de croire que Florence eût abandonné ce nom vénéré à la ville voisine et en eût perdu le souvenir. Il faudrait donc considérer Frontin comme le premier fondateur de l'Église de Florence, tandis que Romulus serait celui de l'Église de Fiésole. Sans doute la tradition sur laquelle se fonde cette donnée n'est appuyée par aucun témoignage historique; mais on n'est pas autorisé pour cela à la rejeter comme n'ayant aucun fondement; car il est dans tous les cas difficile d'admettre que ces antiques Églises aient perdu le souvenir d'un événement aussi important, et en général aussi pieusement conservé dans l'antiquité que celui de leur fondation.

Une autre question se présente : est-ce bien à ce temps, c'est-à-dire à l'époque de S. Pierre, qu'il faut faire remonter la fondation de cette Église? On est en droit d'en douter, d'après la tendance bien constatée qu'avaient les anciens de faire remonter aussi haut que possible l'origine de leurs Églises. La seule chose certaine, c'est que Florence avait une église avant le quatrième siècle. Florence jouissait d'une certaine importance politique sous Auguste, après avoir été sinon fondée, au moins rétablie comme ville romaine, c'est-à-dire avec l'organisation municipale, d'abord sous Sylla, puis sous les triumvirs, par des colonies de vétérans, ce dont témoignent des inscriptions encore subsistantes (1). Tacit nous apprend (2) que les Florentins pa rurent devant l'empereur Tibère, pou lui faire leurs représentations au suje d'une discussion concernant le cours d la Chiana (an 16 apr. J.-C.). Florus, postérieur à Tacite, désigne Florenc comme un municipe très-florissant au temps de Sylla, *splendidissimum municipium* (3); Fronton (4) et Ptolémée (5) en parlent de même.

Il est donc vraisemblable que la ville d'Arno, située si près de Rome, reçut de bonne heure la semence de l'Évangile et devint très-promptement une ville épiscopale. Baronius (6) parle d'un martyr de Florence durant la persécution de Dèce, en s'appuyant sur d'anciens actes, et c'est de ce martyr, nommé S. Minias, que vint le nom de la célèbre abbaye qui fut plus tard l'évêché de *San-Miniato*. Enfin nous rencontrons au concile tenu à Rome sous le Pape Melchiades, en 313, pour mettre un terme au schisme des Donatistes, le nom de *Félix*, évêque de Florence, et c'est le premier de ses évêques dont le nom et l'époque soient historiquement certains (7). Dans le siècle suivant nous rencontrons *S. Zénobe*, vers 412 (8), un des évêques les plus vénérés de cette ville, dont l'Église célébra, peu après sa mort, la mémoire, précieuse à ses yeux par le zèle, la douceur, la fermeté que le saint Pontife avait déployés dans la défense des droits

(1) Voir les preuves dans Borghini, *Discorsi*, Firenze, 1755, t. I, p. 1-316.

(2) *Annal.*, l. I, n. 79, ed. Bipont.

(3) L. III, c. 21.

(4) *De Coloniis Tusciæ.*

(5) Conf. Cellarius, *Notit. Orb. ant.*, I, p. 572.

(6) *Annal.*, ad ann. 254, n. 29.

(7) *A Florentia Tuscorum; s. v. Optatus Milevit., de Schism. Donatist.*, ed. Dupin, p. 20.

(8) Conf. Reumont, *Tavole della storia Fiorentina*, Firenze, 1841, in-4°, I, ad ann. 412. Ughelli, *Italia sacra*, edit. Coleti, Venet., 1718, t. III, p. 10 sq. *Acta SS.*, Maji, t. V, p. 515.

de l'Église contre les grands et les puissants du siècle (1). S. Paulin le cite dans sa *Vie de S. Ambroise* (2), en ces termes : *Intra Tusciam vero civitate Florentia, ubi nunc vir sanctus* ZENOBIUS *episcopus est*. Nous savons que le successeur de S. Zénobe fut *S. André*, dont fait mention la biographie de S. Zénobe, écrite, il est vrai, assez tard, faussement attribuée à Simplicien, évêque de Milan, et que Laurent, archevêque d'Amalfi, corrigea. Le Martyrologe romain en fait mention au 26 février. A partir de là, le catalogue des évêques offre une lacune, ce qui provient sans aucun doute de ce que la Florence romaine tomba dans une profonde décadence durant cette époque de transition du moyen âge, et c'est de ces ruines que plus tard naquit une ville nouvelle. Vers 550 ou 545, on nomme *S. Maurice* évêque de Florence. Il tomba, est-il dit, entre les mains de Totila, tandis que sa ville épiscopale était de fond en comble ravagée et ruinée par les hordes de ce barbare. Mais ce fait n'est pas non plus absolument établi (3). Il est certain seulement que la ville fut tellement rasée qu'il est difficile de retrouver de nos jours la moindre trace de l'ancien municipe romain. En 555, nous voyons un évêque de Florence, dont le nom est inconnu, adresser une lettre au Pape Pélage Ier (4); suivant Mansi, cette lettre serait de Pélage II, et, par conséquent, l'épiscopat de cet évêque tomberait vers 680, si toutefois il faut, sous les mots *episcopus Florentinus*, entendre un évêque de l'antique Florence, et non un prélat appelé Florent. Après un intervalle de plus de cent ans nous retrouvons *S. Reparatus*, qui souscrit, en qualité d'évêque de Florence, le concile tenu à Rome en 679 par Agathon (1). On peut voir dans Ughelli (2) le catalogue des évêques, qui n'est plus interrompu à dater de ce moment. Nous mentionnerons seulement encore l'évêque *Thomas*, qui assista en 743 au concile tenu à Rome sous la présidence du Pape Zacharie (3).

Florence s'était relevée. Peu à peu elle s'était développée tout autour du baptistère de Saint-Jean (*San-Giovanni*). Ce sanctuaire fut d'abord, au dire des historiens de Florence, un temple de Mars; mais son architecture prouve évidemment, surtout par sa forme octogonale, la même origine que les édifices de Ravenne, du temps de l'exarchat, ou que le dôme d'Aix-la-Chapelle, bâti par Charlemagne : c'est du pur style byzantin. Il remonte probablement au temps des Lombards, car S. Jean-Baptiste était le patron des Lombards, et c'est en son honneur que fut bâtie la première église lombarde à Monza, par la reine Théodelinde, et qu'une autre église fut élevée par sa fille Gundiberge dans la ville royale de Pavie (*Ticinum*). D'après cela l'Église de *San-Giovanni* est née dans le septième, au plus tard dans le huitième siècle, et la Florence actuelle est d'origine lombarde (4). De là vient aussi que le plus souvent les évêques florentins de cette époque se nomment *Episcopi S. Joannis-Baptistæ Ecclesiæ*, titre sous lequel ils ont signé des actes officiels. Il est donc certain que les commencements de la nouvelle ville se rattachent à l'église épiscopale Ce fut sans doute le souvenir du glorieux évêque de l'antique Florence, S. Zénobe, qui décida la prompte érec-

(1) Bolland., l. c.
(2) C. 26.
(3) Conf. Hegel, Charles, *Hist. de l'organ. des villes d'Italie*, Leipzig, 1847, II, p. 196.
(4) Cl. Gratian., *Decret.*, can. 7, dist. XXXIV. Mansi, *Concil.*, t. IX, p. 906, 909.

(1) Voyez la lettre synodale dans Hardouin, *Conc.*, III, p. 1513.
(2) *Italia sacra*, III, p. 20 sq.
(3) Hardouin, III, p. 1931.
(4) Conf. Hegel, l. c., p. 197. Rumohr, *Recherches sur l'Italie*, III, p. 178.

tion du siége épiscopal auprès du baptistère nouveau. Peut-être aussi la série des évêques ne fut-elle pas interrompue du tout. Ces évêques auraient pu se tenir auprès d'une ancienne église de Florence sauvée des ruines, ou quelque part dans les environs, jusqu'aux temps plus favorables où ils purent réunir leur peuple, devenu plus nombreux, sur l'ancien emplacement de la ville.

Au temps de Charlemagne la cité était redevenue florissante; ce monarque y célébra les fêtes de Noël en 786, au moment d'une expédition contre Bénévent (1).

Les empereurs saxons y envoyèrent probablement une colonie de chevaliers allemands, ayant reconnu l'importance de la place comme station intermédiaire entre l'Italie centrale et la haute Italie (2).

Toutefois, Florence ne devint véritablement une ville importante qu'au onzième siècle. La tradition place la ruine de Fiésole en 1010; cependant cet événement n'eut lieu qu'en 1125. Fiésole fut enlevé par les Florentins le jour de S. Romulus; ils la ravagèrent, la détruisirent, transportèrent les habitants à Florence, et les mêlèrent à la bourgeoisie de la cité conquérante. Ils ne laissèrent debout que la cathédrale; par conséquent, l'évêque et le chapitre demeurèrent solitaires sur la montagne où, plus tard, à côté de plusieurs couvents, s'élevèrent les nombreuses et magnifiques villas des Florentins, qui font partie de l'antique diocèse, comprenant aujourd'hui environ quarante mille âmes (3). Cette union ne fut pas sans influence sur l'organisation ecclésiastique de Florence; les églises et les couvents se multiplièrent d'une façon extraordinaire, très-souvent avec l'aide et l'appui de l'État (1). Cependant beaucoup d'églises de Florence datent du onzièr e siècle (2); entre autres, ce fut en 1013 que la célèbre abbaye et l'église de *San-Miniato*, près de Florence (évêché plus tard), furent restaurées par l'évêque *Ildebrandus*. *Gérard*, originaire de Bourgogne ou de Savoie, évêque de Florence depuis 1046, est le premier évêque de Florence qui monta sur le Saint-Siége, sous le nom de Nicolas II (3).

Ce fut l'époque agitée de la guerre déclarée à la simonie et aux investitures. Florence fut engagée dans la lutte. Pierre, surnommé le Simoniaque (*Simoniacus*), succéda, sur le siége de Florence, à Nicolas II, qui, quoique Pape, avait conservé son diocèse. La partie la plus saine du clergé et du peuple s'éleva contre l'intrusion simoniaque de Pierre; les difficultés ne purent être aplanies, malgré les efforts de Pierre Damien, envoyé par le Pape comme légat apostolique. On en vint à l'épreuve du feu. Pierre, moine de Vallombreuse, représenta heureusement les adversaires de l'évêque; Pierre le Simoniaque fut obligé de renoncer à son siége (4).

En 1063-68 nous trouvons un autre *Pierre*, qui, pour être distingué du précédent, reçoit parfois le surnom de *Catholicus* (5). Sous *Jean de Vellétri*, le trente-quatrième évêque depuis Frontin (6), les deux fondateurs d'ordre, S. François et S. Dominique, vinrent visiter Florence. Soutenus par ce pieux évêque, les deux ordres eurent bientôt des églises et des couvents dans la ville, les Frères Mineurs, en 1221, près de l'église de Sainte-Croix, les Frères Prê-

(1) *Voir* Einhardus, ad h. ann.
(2) *Voir* Léo, *Hist. des États italiens*, I, 342.
(3) Ughelli, t. III, p. 211. Sur les différences de dates, *voir* Hegel, l. c., p. 202.

(1) Ughelli, II, 47.
(2) *Voir* Reumont, l. c., tavola I, ab ann. 963-1115.
(3) *Voy.* NICOLAS II.
(4) Conf. Baronius, t. IX.
(5) *Voir* Ughelli, p. 77.
(6) D'après Ughelli, p. 55.

s près de *Santa-Maria Novella*. magnifique monastère, ainsi que glise, furent bâtis par le bienheu- *Jean de Salerne*, disciple de ominique. En 1230 l'évêque Ar- ho se distingua comme réforma- rigide des mœurs. Il visita tout diocèse, publia de salutaires ordon- ces pour la réforme du chapitre de athédrale, qu'il obligea de reprendre ie commune (1231). Il accorda d'a- rd une résidence dans la ville, à l'en- oit où est aujourd'hui *Santa-Annun- ata*, puis sur le mont Sénario, aux sept ndateurs de l'ordre des Servites. D'un ıtre côté il eut à lutter contre les rétiques. Un certain nombre de Ca- hares, nommés habituellement *Pata- ins* (1) en Italie, s'étaient glissés dans florence. En 1228 Philippe Paternon était mis à la tête de la secte comme évêque, et dès lors leur nombre avait extraordinairement augmenté; un tiers des habitants, des personnages fort con- sidérables, avaient adopté leur doc- trine (2). Ils prétendaient, conformé- ment au dogme fondamental des Ca- thares, que le monde a été créé, non par le Dieu du ciel, mais par un mau- vais principe (3); que par conséquent tout ce qui est terrestre, matériel, sen- sible, est mauvais en soi; qu'ainsi le Christ n'a pu tenir son corps que du ciel; que les corps ne ressusciteront pas; que le Christ n'a pas voulu sauver tous les hommes; qu'enfin le pain et le vin ne sont pas changés au corps et au sang de Jésus-Christ, etc., etc. Averti par le Pape, Ardingho prit des mesures contre ces hérétiques, et se servit à cette fin de Roger Calcagni. Les sec- taires furent les uns emprisonnés, les autres mis à mort. Tout à coup, le 13 août 1245, le podestat vint, au nom de Frédéric II, quatre semaines à peu près avant l'excommunication prononcée contre lui à Lyon, annoncer que l'empereur interdisait toutes ces mesures et entendait qu'on mît fin à tous les procès dirigés contre les hérétiques. On s'imagine facilement que ces ordres produisirent d'autant moins d'effet qu'on connaissait l'esprit inquiet et le prosélytisme dangereux de cette secte, et qu'on savait par expérience qu'il était impossible que l'Église, qu'au- cune société bien ordonnée subsistât en face de leurs principes manichéens. La fermentation devint menaçante lors- qu'on continua les procédures. Pierre de Vérone, Frère Prêcheur, plus tard canonisé martyr par l'Église, appela les ouvriers évangéliques à la défense de la foi catholique, et fonda dans ce but une société à la tête de laquelle se mit la noble famille *de Rubeis*. Une insurrec- tion éclata; les Catholiques combatti- rent sous la conduite des chefs de la société. Les Cathares furent repoussés au delà de l'Arno et complétement dé- faits; ceux qui s'échappèrent du combat durent quitter la ville (1). Ardingho mourut en 1249, après avoir commencé la construction de l'église des Annon- ciades pour les Servites. Les dissensions très-vives qui éclatèrent entre les nobles et le parti populaire réagirent nécessai- rement sur le clergé. Ainsi, vers la fin du dernier tiers du treizième siècle, le sénat publia l'étrange décret qui dé- fendait à tout habitant de la ville ou du territoire de Florence d'accepter la candidature au siége épiscopal de Florence ou de Fiésole (2), sous peine d'être traités, lui et ses parents, comme des *grands : intelligantur eo ipso jure magnates, et ita tractentur et*

(1) *Voy.* PATARINS.
(2) *Voir* Raumer, *Hist. des Hohenstaufen*, Leipzig, 1828, IV, p. 187.
(3) Ughelli, p. 112.

(1) Ughelli, p. 113. Raumer, l. c. Bolland., *Acta SS.*, *April.*, t. III, p. 693. Lami, *Lezione de' antichità Toscane*, Firenze, 1765, II, 494-612. Borghini, *Discorsi*, t. IV, p. 445.
(2) Ughelli, p. 131.

reputentur. Il y avait en effet contre les grands à cette époque beaucoup de lois exceptionnelles, en vertu desquelles, par exemple, le témoignage d'un seul grand contre un homme du peuple n'avait pas de valeur en justice, tandis que le contraire avait lieu, etc., etc. (1).

Parmi les successeurs d'Ardingho nous citerons *Zabarella*, évêque depuis 1410, célèbre à la fois comme jurisconsulte et comme philosophe (2). Créé cardinal l'année suivante, il renonça à son siége et fut remplacé par *Améric Corsini* (1411), sous l'administration duquel l'Église de Florence fut érigée en métropole, le 2 mai 1420, par Martin II, qui, à son retour de Constance, fut reçu avec beaucoup de pompe par la ville et voulut lui en témoigner sa reconnaissance. Les diocèses de Fiésole et de Pistoie devinrent les suffragants de Florence. Plus tard on y adjoignit *San-Sepolcro*, *Colle* et *San-Miniato*.

Sous *Louis Scarampi* (nommé aussi *Mediarota Palavinus*) on célébra à Florence le concile universel de ce nom (1439). Scarampi eut pour successeur (1439-44) *Barthélemy Zabarella*, le neveu du célèbre cardinal, qui à son tour fut remplacé par *S. Antonin* (1446-59), l'auteur de la fameuse *Somme de Théologie morale*, canonisé par Adrien VI en 1523 (3).

Depuis longtemps les arts et les sciences fleurissaient dans la splendide cité de l'Arno. Ce fut le Florentin *Giotto* († 1336) qui fraya une voie plus large à la peinture, et qui opéra la transition de l'école ancienne à l'école moderne. Il fut un des architectes de la tour libre de la cathédrale.

Vers 1400 le célèbre *Ghiberti* cisela la seconde porte de bronze de la cathédrale. A Ghiberti succédèrent, sous Cosme de Médicis, trois grands artistes: les deux *Masaccio* (1402-1443), qui s'immortalisèrent par les peintures de l'église *del Carmine* (chapelle Brancecci), et *Fiesole* (1387-1455), dont toutes les figures sont célestes (1). Parmi les architectes célèbres de Florence nous nommerons *Brunelleschi* (1375-1444), à qui l'on doit la coupole de la cathédrale; *Michelozzo di Bartolomeo*, et le grand *Michel-Ange*. Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'étroite liaison de ce mouvement artistique avec le mouvement religieux. La poésie s'allia de même à la religion dans Florence. Le *Dante* (1265), *Pétrarque* et *Boccace* étaient Florentins. Enfin ce fut de la ville des Médicis que partit l'élan imprimé aux études classiques qui caractérisa la dernière moitié du quinzième siècle. *Manuel Chrysoloras* exerça sa puissante influence pendant dix ans (1398-1408) dans l'université de Florence et en fit un véritable séminaire des études classiques. *Poggio Bracciolini* (né en 1398, † en 1459) découvrit des manuscrits d'auteurs classiques, et se rendit célèbre par son *Histoire de Florence*. *Bruni* (né en 1359, † en 1444), qui traduisit les œuvres de Platon; *Niccolo Niccoli* († 1436), le père de la critique philologique moderne, marchèrent sur les traces de *Manuel*. L'étude du platonisme, ressuscitée par *Gemistus Pléthon*, accidentellement arrivé à Florence durant le concile, trouva de nombreux et fidèles partisans dans l'académie de Platon, fondée par les soins de Pléthon et de Cosme de Médicis. *Marcile Ficin* (1463), *Pic de la Mirandole* (1634, † 1494) et *Ange Politien* (1454-1494) en furent les membres les plus remarquables. Le Nord et l'Allemagne y envoyèrent la jeunesse avide d'instruction qu'attirait la renommée de ses illustres maî-

(1) *Voir* Léo, l. c., p. IV, p. 55.
(2) *Voy.* ZABARELLA.
(3) *Voy.* ANTONIN (S.).

(1) *Voy.* PEINTURE.

tres. On ne peut nier que, quelque nobles et dignes que fussent ces efforts en eux-mêmes, l'estime exagérée qu'on accorda aux anciens développa peu à peu l'esprit du paganisme. On célébra le jour de la naissance de Platon (7 novembre); on demanda que sa philosophie fût enseignée du haut de la chaire chrétienne; on s'oublia jusqu'à prétendre qu'elle fortifiait et raffermissait l'Évangile (1). L'affaiblissement de la conscience chrétienne, la sécularisation de l'art et de la science, une légèreté extrême dans la vie furent les conséquences immédiates des études exclusivement païennes. Il était réservé à une autre ère de mûrir ces fruits amers (2). Une réaction, née d'abord d'un sentiment chrétien, éclata dans *Savonarola;* mais elle fit fausse route, et devint aussi pernicieuse qu'elle aurait pu être utile (3).

Parmi les archevêques postérieurs il faut nommer : 1° *Jules de Médicis* (1513). Quoique le plus souvent absent de Florence, il dirigea son troupeau avec sagesse, tint un concile provincial, réforma le clergé et publia de salutaires ordonnances pour rendre sa réforme durable. En 1535 il monta sur le Saint-Siége sous le nom de *Clément VII.*

2° *Antoine Altovita*, en 1548, longtemps exilé, parce qu'il était suspect aux princes, fut aussi célèbre par son zèle pour la restauration de la discipline ecclésiastique que par son savoir. On peut voir dans Ughelli (4) la liste de ses écrits, la plupart philosophiques (*de Proposition.*, *de Syllogism.*, *de Elementis*, *de Essentia animæ*, etc.). Sous son administration la Société de Jésus obtint un collége à Florence (1551), grâce à l'intervention d'*Éléonore de Tolède*, femme d'Alexandre de Médicis.

3° Son successeur depuis 1574, *Alexandre Médicis*, devint Pape sous le nom de *Léon XI* (1605), mais ne régna que quelques jours. Il faut encore rappeler que Charles IV accorda en 1364 aux évêques de Florence la dignité de prince de l'empire et la fonction de chancelier de l'université, fonction que *Léon X* confirma (1). Parmi les archevêques des temps modernes, le plus illustre est sans contredit *Antoine Martini* (1781), connu par sa traduction italienne de la Bible.

Florence avait fondé son université avant le milieu du quatorzième siècle, vraisemblablement dans un esprit de rivalité contre Pise, qui possédait déjà une université célèbre. En 1349 elle fut approuvée par le Pape (2), agréée par Charles IV (1364). Du reste il y avait certainement avant cette époque une école destinée aux sept arts libéraux à Florence, sous Lothaire Ier, qui, dans ses lois, nomme l'école de la ville de l'Arno à côté des académies de Pavie, Ivrée, Turin, Crémone, Fermo, Vicence (3).

Conciles. 1. 1055. Vers la Pentecôte, concile présidé par le Pape Victor II, en présence de l'empereur Henri II, où l'on prit des mesures contre divers abus, contre l'aliénation des biens de l'Église, contre l'hérésie de Bérenger (4).

2. 1105. Sous la présidence du Pape Pascal II, où l'on condamna l'évêque de Florence, Raynier (5), qui enseignait que l'Antechrist était né (6).

3. 1439. Concile œcuménique (7).

(1) Marsil. Ficinus. *Epp.*, XII, p. 986, Paris, 1641. Conf. *Epist.*, VIII, p. 901, 903, 913.

(2) Conf. Léon IV.

(3) *Voy.* SAVONAROLA.

(4) P. 188.

(1) Ughelli, p. 151, 153.

(2) Léo, l. c., IV, 188.

(3) *Additamenta ad leges Lotharii*, I, c. 6, dans Léo, I, 239.

(4) Hardouin, *Concil.*, t. VI, p. I, p. 1039.

(5) Conf. Ughelli, p. 77, et non Fluentius, comme disent la plupart.

(6) Hardouin, VI, p. II, p. 1877 sq. Mansi, *Supplem. Conc.*, II, 217.

(7) *Voy.* FERRARE-FLORENCE (concile de).

4. 1517. Concile provincial (1), sous Jules de Médicis, pour la réforme du clergé (2). On y publie un décret sur les droits de la juridiction ecclésiastique (3).

5. 1518. Concile provincial, confirmé par Léon X, qui publie un décret sur l'administration du sacrement de Pénitence (4).

6. 1563. Sous Antoine Altovita (5).

7. Concile provincial pour la réforme du clergé et du peuple, sous Pierre Niccolini, archevêque de 1632 à 1651 (6).

Les conciles provinciaux furent :

1. 1139 (7), sous l'évêque Gofrédus, contre les abus ;

2. 1508, sous Cosme des Pazzis (8);

3. 1589, sous Alexandre de Médicis (Clément VIII) (9);

4. Sous Alexandre Mars de Médicis, archevêque de 1605 à 1630, qui tint plusieurs conciles diocésains (10).

5. François Nerli, archevêque de 1652 à 1670, présida quatre synodes diocésains (11).

6. 1710, sous l'archevêque Ghérardesca : ses actes ont été publiés;

7. 1732, sous l'archevêque Martellius (12).

L'archevêque de Florence a pour suffragants les évêques de Fiésole, Pistoie, San-Miniato, Borgo, San-Sépolcro et Colle (13). Avant d'avoir été érigée en métropole Florence appartenait à la province romaine (1).

L'antique cathédrale de Florence fut, comme nous l'avons dit, dans l'origine, l'église *San-Giovanni* (*S. Joannis-Bapt.*), bâtie sous les Lombards. Cette église, qui subsiste à côté de la cathédrale actuelle et qui sert de baptistère, a de la célébrité dans l'histoire de l'art, surtout par ses portes de bronze. *San-Giovanni* étant devenu trop étroit, on construisit une nouvelle cathédrale, dédiée à Ste Réparata, sous la direction d'*Arnolphe di Lapo*. Elle fut agrandie en 1294, par les ordres du sénat, et c'est ainsi que fut peu à peu achevée la magnifique cathédrale de nos jours, *Santa-Maria del Fiore* (2). S. Jean-Baptiste est encore aujourd'hui le patron de la ville de Florence; son image était gravée sur la monnaie des Médicis. Le Dante appelle la municipalité de Florence *Ovile di San-Giovanni* (3). La cathédrale de *Santa-Maria del Fiore* vénère comme ses premiers patrons S. Zénobe, Ste Réparata et S. Antonin.

Cf. Ughelli, *Italia sacra*, t. III; Borghini, *Chiesa e vescovi Fiorentini*, t. II des *Discorsi*, p. 337 sq.; Salvinus, *Hist. Canonicor. Florentinor.*

Sur l'histoire politique de Florence, Malespini, Villani, Macchiavelli, Ammirato, Arétin, Scala, etc.

KERKER.

FLORENCE (CONCILE DE). *Voy.* FERRARE (*concile de*).

FLORENCE (FAUX SYNODE DE). *Voy.* PISTOIE.

FLORENT, moine de Worcester, en Angleterre, appelé aussi *Bavonius*, mort vers 1118, composa une fort utile Chronique, allant jusqu'à l'année de sa mort. Il prit pour base de son tra-

(1) *Voir* Ughelli, p. 183.
(2) Mansi, *Supplem.*, V, p. 407.
(3) Benedict. XIV, *de Synod. diœces.*, l. IX, c. 9, n. 13.
(4) Id., *ibid.*, l. XI, c. 11, n. 6.
(5) Ughelli, p. 188. *Synod. diœces.*, IX, 9, 13.
(6) Ughelli, p. 192.
(7) Id., p. 92, 93, et non en 1140, comme l'admet Walch.
(8) *Synod. diœces.*, IX, 9, 13.
(9) *Ibid.*, XI, 4, 8.
(10) Ughelli, p. 191.
(11) *Voir Synod. diœces.*, IX, 9, 13, sur le synode de 1666.
(12) Conf. *Synod. diœces.*, IX, 9, 13.
(13) *Voy.* ITALIE.

(1) Bened. XIV, *de Synod. diœc.*, IV, 8, 8.
(2) Ughelli, p. 7.
(3) *Parad.*, 16.

vail la Chronique universelle de l'Irlandais Marianus Scotus († 1082-1083, à Mayence), y introduisit des extraits de Bède, la majeure partie de la biographie du roi Alfred, par Asser, d'autres documents précieux, surtout au point de vue généalogique, et la traduction de la Chronique anglo-saxonne, la première des sources pour l'histoire ancienne d'Angleterre, après Bède, et une des plus importantes dans toute l'historiographie du nord de l'Europe. Cette traduction de la Chronique anglo-saxonne est précieuse, parce que Florent se servit des meilleurs manuscrits et qu'il rendit plus fidèlement l'anglo-saxon en latin que tous les autres chroniqueurs. Florent suivant exactement le texte de Marianus, on désigna souvent sa Chronique comme celle de Marianus, *Chronicon Mariani*. La Chronique de Florent fut continuée par quelques moines de son couvent jusqu'en 1154. Waitz, qui dans le septième livre des *Mon. hist. German.* (*script.* 5) publia le troisième livre de la Chronique de Marianus Scotus avec une préface qui sert d'éclaircissement, y a ajouté à la fin, comme supplément, ce qu'il a trouvé de remarquable dans la Chronique de Florent et dans sa continuation, pour l'histoire d'Allemagne. La Chronique de Florent fut imprimée à Londres, 1592; à Francfort, 1601, in-fol., parmi les *Flores hist.* de Matthieu de Westminster. Siméon de Durham, prochantre de l'église de Saint-Cuthbert, à Durham, a pris presque mot à mot l'œuvre de Florent pour base de sa *Chronique* (848-1129), rédigée vers 1129.

Voir Lappenberg, *Hist. d'Angleterre*, t. I, p. 58; Pertz, *Mon. hist. Germ.*, loc. cit., et surtout p. 492-94.

SCHRÖDL.

FLORENT RADEWIN. *Voyez* RADEWIN.

FLOREZ (HENRIQUEZ), savant prêtre espagnol, naquit à Valladolid le 14 février 1701. Après être entré dans l'ordre des Augustins, il prit le grade de *doctor y cathedratico* de l'université d'Alcala, devint recteur du collége royal de cette ville, consulteur théologique au conseil suprême de Castille, enfin assistant général de son ordre pour la province d'Espagne. Il mourut à Madrid en 1773; on lui doit plusieurs ouvrages qui ont fait la gloire de son nom dans le monde savant.

1. *Cursus Theologiæ*, 5 vol. in-4°.

2. *Clave historical*, 1743, ouvrage exact, bien ordonné, servant à fixer et à justifier certains points chronologiques. Il fut publié pour la huitième fois en 1794.

3. *España Carpetana; Medallas de las colonias, municipios y pueblos antiguos de España*, Madrid, 1757-73, 3 vol. in-4°, ouvrage qui valut à son auteur d'être admis à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

4. *Dissertacion de la Cantabria*, Madrid, 1768, in-4°.

5. *Memorias de las Reynas catholicas*, 1770, 2 vol. in-4°.

6. *Traité de Botanique et de Sciences naturelles.*

7. Mais l'ouvrage à tous égards le plus important et qui a immortalisé son nom parmi les théologiens et les historiens est son *España sagrada, theatro geographico-historico de la Iglesia de España. Origen, divisiones y terminos de todas sus provincias. Antiguedad, translaciones y estado antiguo y presente de sus Sillas en todos los dominias de España y Portugal, con varias dissertac. criticas para illustrar la Hist. eccles. de España*, Madrid 1747, in-4°. — Il forme en tout, avec la continuation de Risco, Mérino et Canal, quarante-six volumes. Florez est l'auteur des vol. I-XXIX *incl.* (1747-74); du XXX au XL l'ouvrage a été continué par *Risco* (1774 jusqu'à 1801); les tomes XLIII

et XLIV (ann. 1819 sq.) sont d'*Antonin Mérino* et de *José de Canal*, qui appartenaient tous deux, comme Risco, à l'ordre des Augustins; les tomes XLV et XLVI (Madrid, 1836) eurent José de Canal pour auteur unique.

Cet ouvrage remarquable renferme la série des évêchés espagnols, dans l'ordre chronologique de leur fondation, avec les détails statistiques qui s'y rapportent, ainsi que l'histoire des fondations, couvents, monastères; le catalogue des évêques, des martyrs, des hommes célèbres. Chaque volume a en appendice des dissertations détaillées sur d'importants points critiques, chronologiques, historiques, sur des personnages remarquables, sur leurs ouvrages, etc., etc. Voici le sommaire des matières de chaque volume:

I. Introduction générale géographique; origine et étendue des anciens patriarcats; statistique, division ancienne ecclésiastique et politique de l'Espagne.

II. Chronologie de l'histoire ecclésiastique et politique de l'Espagne (*era española*), années des rois, des conciles, etc.

III. Prédication apostolique en Espagne, commencement de l'Église, antique liturgie.

IV. Continuation de l'histoire de l'Église, divisions des diocèses, antiques métropoles.

V. Ancienne province de Carthagène, archevêché de Tolède.

VI. Tolède.

VII. Évêchés suffragants de Tolède : Acci, Aravica, Basti, Béacia, Bigastro, Castulo, Complutum, Dianio, Elotona, Ilici, Montesa, Oréto, Osma.

VIII. Continuation. Les autres suffragants de Tolède: Palencia, Séfabi, Ségovie, Ségobriga, Sagonte, Valence, Valérie, Urci. Supplément, *Chronicon Pacense*.

IX. La vieille province de Bétique, l'archevêché de Séville.

X. Ses antiques suffragants : Abdère, Asido, Astigi, Cordoue.

XI. Vie et écrits des hommes célèbres de Cordoue du neuvième siècle: Paul Alvarus, l'abbé Samson, etc.

XII. Les autres suffragants de Séville : Égabra, Slepta, Elvire, Italica, Malaga, Tucci.

XIII. Le Portugal, ses métropoles, Mérida en particulier.

XIV. Les anciens évêchés d'Abila, Caliabra, Coria, Coïmbre, Ébora, Égitania, Lamégo, Lisbonne, Ossonoba, Pacense, Salamanque, Viseu, Zamora.

XV. L'antique province de Galice (*Galæcia*), avec sa métropole Braga.

XVI. L'évêché d'Astorga.

XVII, XVIII. Les vieilles églises de Britonia, Dumium (ou Dumus, couvent d'abord, évêché ensuite), et évêché actuel de Mondonnédo.

XIX. L'évêché d'Iria et l'antique Compostelle, avec le couvent de Saint-Jacques.

XX. Compostelle moderne.

XXI. L'évêché de Porto (*Oporto*), dans la vieille Galice.

XXII. L'évêché de Tuy.

XXIII. Continuation de Tuy.

XXIV et XXV. Tarragone.

XXVI. Les antiques évêchés de Oca, Valpuesta, Burgos.

XXVII. Burgos (continuation).

XXVIII. L'évêché de Vich.

XXIX. Barcelone (continuation).

XXX. Saragosse.

XXXI. Saragosse (continuation).

XXXII. La Navarre, ses évêchés, Calahorra et Pampelune.

XXXIII. Calahorra (continuation); les anciens évêchés de Nagéra et Alaba.

XXXIV, XXXV et XXXVI. Léon.

XXXVII. Les Asturies. L'évêché d'Oviédo.

XXXVIII, XXXIX. Oviédo. Histoire politique des Asturies.

XL et XLI. Lugo.

XLII. Les anciens évêchés de Tor-

tere, Égara, Emporias; les antiquités civiles et ecclésiastiques de cette ville.

XLIII, XLIV et XLV. Évêché de Girone.

XLVI. Évêchés de Lérida, Roda, Barbastro.

KERKER.

FLORIAN (SAINT), martyr, est cité dans les plus anciens martyrologes, comme on peut le voir dans les Bollandistes au 4 mai. Les passages sur Florian qui se trouvent dans les martyrologes de Rhaban Maur et de Notker (1) sont parfaitement, et, en partie, littéralement d'accord avec les actes du martyre publiés par Pez et tirés d'un manuscrit d'Emmeram du dixième siècle (2); on peut en conclure, ainsi que du style, de la simplicité et de la concision de ces actes, qu'ils sont la source première de tout ce qu'on a dit et écrit sur Florian, et qu'ils ont été rédigés peu de temps après son supplice. Suivant ces actes, sous le règne de Dioclétien et de Maximin, le préfet Aquilinus vint de la basse Norique à Lorch, fit activement rechercher les Chrétiens, et en fit emprisonner quarante, qu'on avait découverts et qu'on tortura cruellement. Florian, ayant appris ce malheur, se rendit à Lorch avec l'intention de souffrir pour la foi, et se dénonça comme Chrétien aux soldats, ses anciens camarades, qui étaient chargés d'arrêter les fidèles. Sollicité par le préfet de renoncer à la foi et résistant intrépidement, il fut condamné, après avoir subi diverses tortures, à être jeté dans l'Ens, une pierre au cou. Un jeune homme furieux le précipita par-dessus le pont dans le fleuve et perdit la vue aussitôt après. Le fleuve qui avait reçu le martyr le déposa sur la pointe d'un rocher. Un aigle s'abattit sur le corps et le protégea de ses ailes déployées. Pendant ce temps Florian apparut à une pieuse matrone de la ville et lui montra où il voulait être enseveli. Elle partit aussitôt avec une voiture, chercha le corps saint qu'elle couvrit de branches de verdure pour le cacher aux yeux des païens. Cependant ses bêtes de somme ne pouvant plus avancer, tant elles étaient dévorées par la soif, la pieuse matrone s'adressa au ciel, découvrit une source qui venait de jaillir près de la route, rafraîchit son attelage et ramena les saintes dépouilles au lieu de leur sépulture.

Outre ces actes, il y a dans Pez et chez les Bollandistes d'autres actes rédigés beaucoup plus tard; deux de ces documents du douzième siècle se distinguent parmi tous les autres, l'un par sa bonne prose, l'autre par ses beaux vers. D'après les actes postérieurs, Florian avait été un officier d'un rang élevé, qui résidait habituellement dans le pays au-dessous de l'Ens, à Cétia, et se rendit à Lorch par ardeur pour le martyre. La matrone dévouée qui recueillit son corps se nommait Valérie. On peut voir, sur la translation des reliques de S. Florian à Rome et à Cracovie, les Bollandistes, l. c. Florian est honoré comme le patron du diocèse de Vienne et du royaume de Pologne, et comme protecteur dans les incendies.

Voir Pez et les Bolland., l. c.; Stülz, *Histoire du chapitre de S. Florian;* Pritz, *Histoire du pays au-dessus de l'Ens,* t. I, p. 125, Linz, 1846.

SCHRÖDL.

FLORIAN (CHAPITRE RÉGULIER DE SAINT-), à deux lieues et demie de Linz, une des plus belles fondations pieuses de la monarchie autrichienne. Il est très-vraisemblable qu'on érigea une église près de la tombe de S. Florian, peu de temps après la persécution, et qu'au temps de S. Séverin (1), entre 454 et

(1) *Lect. antiq. H. Canisii*, ed. Basnage, Amstel., 1725, t. II, p. II, p. 326, et p. III, p. 128.

(2) *Script. rer. Austriæ*, Lipsiæ, 1721, t. I, p. 85.

(1) *Voy.* BAVIÈRE.

482, on y bâtit un couvent. Le couvent et l'église furent probablement détruits après le départ des Romains de la Norique (488); mais on ne perdit ni le souvenir ni les reliques du saint martyr, et, entre 625 et 639, S. Florian avait de nouveau une église bâtie en son honneur, comme on le voit dans un document de ce temps, où il est dit qu'à cette époque l'évêque Otgar (de Lorch) s'arrêta avec sa suite à Puoche, *ubi preciosus martyr Florianus corpore requiescit*, et y tint une assemblée. On peut encore conclure qu'il y avait un couvent à Puoche de ce que l'évêque Vivilo fut obligé, en 737, de se réfugier à Passau avec ses chanoines et ses *moines*, lesquels moines étaient probablement ceux de Puoche, situé non loin de Lorch, c'est-à-dire ceux mêmes de Saint-Florian (1). Toutefois les Avares dévastèrent à cette époque Saint-Florian et toutes les villes situées sur l'Ens. L'église souterraine de Saint-Florian, un des plus anciens monuments de ce genre, en Allemagne, qui ne consiste plus aujourd'hui qu'en débris d'un bâtiment en pierre de taille, dont on reconnaît les fenêtres cintrées, les colonnes et les chapiteaux, est probablement un reste de l'église de Saint-Florian existante au moment de l'invasion des Avares (737) ou des Hongrois (900) (2). Depuis la fin du huitième siècle, époque à laquelle Charlemagne refoula les Avares au delà de la Raab, l'existence du couvent de Saint-Florian est constatée par des documents officiels.

Après la mort de l'empereur Arnoul, les Hongrois dévastèrent le pays jusqu'à l'Ens, de telle sorte qu'il ne demeura pas une seule église debout dans la haute Hongrie et dans une grande partie de la basse Autriche. Durant la première expédition des Hongrois en deçà de l'Ens, Lorch et Saint-Florian furent également dévastés. A la place de Lorch en ruines on bâtit, à peu près au même endroit, sur la frontière, un fort, *Ensburg*, aujourd'hui la ville d'Ens, et le roi Louis (901) l'afferma au couvent de Saint-Florian, afin que les moines pussent s'y réfugier, en cas d'invasion nouvelle des Hongrois. En 1002, le roi S. Henri fit présent d'une métairie au couvent, afin de venir en aide à la pauvreté des moines. Cette misère et les malheurs du temps firent tomber la discipline du couvent, vers le milieu du onzième siècle. L'évêque de Passau Engelbert (1045-1065), voulant la relever, donna le couvent à des ecclésiastiques séculiers, qui ne répondirent pas aux espérances de leur pasteur. Le successeur d'Engelbert, Altmann, contemporain et ami du Pape Grégoire VII, devint le réformateur de son diocèse et le restaurateur du couvent de Saint-Florian; il rétablit les bâtiments en ruines, consacra l'église, fit rendre les biens appartenant au monastère et qui avaient été aliénés, le dota, y établit une colonie de chanoines réguliers de Saint-Augustin et y institua comme premier prévôt le pieux et prudent Hartmann (1071).

Depuis lors les évêques de Passau considérèrent toujours Saint-Florian comme leur fille de prédilection et lui accordèrent la plus tendre sollicitude. La piété et la discipline refleurirent si bien dans le couvent que les évêques et les grands des contrées les plus lointaines demandaient des moines de Saint-Florian pour les mettre à la tête de leurs fondations (1). La science prospéra avec la vertu dans le pieux monastère, durant les douzième, treizième et quatorzième siècles. Les actes de Saint-

(1) Pritz, *Hist. du pays au-dessus de l'Ens*, p. 225. J. Stülz, *Hist. du Chap. régul. de Saint-Florian*, Linz, 1835, p. 4.

(2) Stülz, l. c., p. 34, 35.

(1) Stülz, l. c., p. 15.

Florian, cités dans l'article consacré à ce saint, et qui datent du douzième siècle, furent rédigés par des moines de ce couvent. Un religieux du couvent de Garsten ayant, vers 1176, écrit l'histoire de S. Berthold, premier abbé de cette maison (mort en 1141), histoire assez utile pour celle des environs de l'Ens et de la Styrie, un chanoine de Saint-Florian en fit un abrégé vers 1218 (1).

A côté du couvent des hommes il y avait, à Saint-Florian, un couvent de femmes dont l'origine est incertaine, et qui était assez peuplé au treizième siècle. Parmi les religieuses on remarque sainte Wilburg ou Wilbirg, qui vécut pendant quarante ans enfermée dans une cellule, et que sa sainteté et ses prophéties mirent en grande vénération. Son confesseur, le chanoine Ainwick, de Saint-Florian, plus tard prévôt du chapitre, écrivit sa vie merveilleuse. Son histoire renferme beaucoup de détails historiques sur la seconde moitié du treizième siècle. Cette biographie a été publiée par Jér. Pez (2) et par son frère Bernard (3). Albert, notaire d'Ainwick, formé dans l'école du couvent, laquelle, sous la direction d'Ainwick, parvint à un état florissant, rédigea au commencement du quatorzième siècle la Chronique de Saint-Florian, *Chronicon Florianense*, publiée par Adrien Rauch (4). Ce qu'il rapporte d'un document du Saint-Siége (5), adressé à l'évêque du lac de Chiem, est assez étrange. L'évêque, dit-il, est chargé d'examiner le chanoine Étienne Zainkgraben, de Saint-Florian, et de s'assurer qu'il lit convenablement, qu'il sait chanter et parler le latin, et, au cas d'une épreuve favorable, de le nommer prévôt de la cathédrale (1).

Vers le milieu du quinzième siècle, il y avait encore des hommes importants, comme Jean Rebbein ou Rewein, chancelier d'Autriche sous Frédéric IV, Henri Libenther, chanoine de Breslau et de Bamberg, qui devaient leur éducation à Saint-Florian, ainsi que le chanoine Matthieu Steinhehl, un des maîtres les plus savants et les plus lettrés de son temps (2).

Le monastère exerçait d'ailleurs largement la bienfaisance tout autour de lui; dans ses domaines il avait créé deux hôpitaux: l'un pour les malades, les nécessiteux, les voyageurs et les pèlerins de tous les pays chrétiens; l'autre pour servir de maison de retraite aux gens de service du couvent (3).

Saint-Florian eut, dans tous les temps, beaucoup à souffrir, tantôt de la part des patrons et de la noblesse, qui l'opprimaient et le pillaient, tantôt à la suite des guerres fréquentes, notamment de la seconde moitié du quinzième siècle. L'ébranlement des mœurs qui résulta des dernières guerres prépara les religieux et les patrons du couvent à l'apostasie du seizième siècle. D'autres causes achevèrent l'œuvre de destruction. Cependant, sous l'administration du prévôt Pierre (1508-1545), le protestantisme ne put encore prendre racine ni dans le couvent, ni dans les paroisses administrées par les chanoines de Saint-Florian, quoique déjà en 1534 le prévôt obtint du légat du Pape l'autorisation de se servir d'un habit séculier en dehors du couvent, la haine du peuple contre le clergé menaçant la sûreté de ceux qui paraissaient sous le costume ecclésiastique. Sous son successeur Flo-

(1) Pez, *Script. rer. Austr.*, t. II, p. 81-129 et 130-136.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 212.
(3) *Triumphus castitatis et Aug. Vindel.* Voir Stülz, l. c., p. 37-39. Pritz, l. c., p. 406.
(4) *Voir Script.*, I, 225-232.
(5) Rome, 1382, 2 juillet.

(1) Stülz, p. 52.
(2) Ibid., p. 59-60.
(3) Ibid., 18, 41, 45, 152.

rian (1545-1553), les premiers germes du protestantisme éclatèrent parmi les chanoines, et, sous le prévôt Sigismond (1553-1572), une partie de ces chanoines et des religieuses des monastères voisins commencèrent à embrasser la nouvelle religion, c'est-à-dire à se marier ou à vivre publiquement dans le concubinage (1).

Le successeur de Sigismond, le prévôt George (1572-1598), homme d'une grande persévérance, rétablit peu à peu un meilleur esprit dans le couvent, quoique, durant toute son administration, il eut à lutter contre de graves et incessantes difficultés, les contributions de guerre et les prestations de toute espèce, déjà fort élevées, s'augmentant sans cesse, les États protestants, les nobles et les vassaux attaquant, restreignant, amoindrissant de toutes manières les droits et les domaines du couvent, et enfin les paysans de Saint-Pierre près de Windberg, paroisse appartenant à Saint-Florian, ayant, à l'occasion d'une nouvelle prise de possession, levé l'étendard sanglant de la révolte et déclaré que, si le nouveau curé ne voulait pas leur administrer un bon Dieu vraiment allemand, il n'avait qu'à se retirer immédiatement (2). Le prévôt Veit (1600-1612) se vit entouré de plus grands dangers encore, surtout de la part des seigneurs et des chevaliers, qui ne reculaient devant aucune violence pour instituer des prédicants luthériens dans le voisinage des paroisses catholiques. Il chercha non-seulement à maintenir les jeunes religieux sous la loi d'une sérieuse discipline, mais à les fortifier dans leur instruction. A une époque où la direction des couvents et la pratique de la religion catholique étaient plus menacées que jamais en Autriche; où, après la mort de l'empereur Matthias, les États autrichiens s'unirent contre Ferdinand II aux Bohémiens et à la ligue protestante pour renverser la religion catholique et la maison de Habsbourg; où les paysans se soulevèrent à plusieurs reprises, et où la guerre des Suédois exerçait plus que jamais ses fureurs, le couvent de Saint-Florian fut administré par un supérieur capable de faire face à toutes les difficultés, le prévôt Léopold (1612-1646). Il s'appliqua particulièrement à l'éducation littéraire et scientifique de son clergé, envoya les jeunes religieux aux établissements catholiques les plus renommés, à Grätz, à Vienne, à Ingolstadt, même à l'université de Bologne; il porta de même sa sollicitude sur toutes les parties de son administration, améliora l'état financier du couvent, prit part aux affaires du pays, fit de nombreux sacrifices d'argent au profit de l'État, intervint efficacement dans les négociations avec les paysans soulevés, et rendit de véritables services à la chose publique, en sa double qualité de membre de la commission épiscopale de Passau chargée d'une enquête sur l'instruction et l'éducation du clergé, et de membre d'une commission qui devait établir une nouvelle ordonnance sur les tarifs d'église, ordonnance que l'archevêque Léopold, évêque de Passau, publia le 11 août 1638 (1).

Un prévôt plus remarquable encore, et sans contredit le plus éminent de tous, fut David Furmann (1661-1689), l'âme du corps des prélats de la haute Autriche. L'empereur, les États et l'épiscopat lui confièrent leurs intérêts; les seigneurs le nommaient leur père; l'empereur le regretta à sa mort comme un sincère patriote, l'appui solide et fidèle de la maison impériale. Il parvint, malgré les lourds impôts qui pesaient sur le couvent, à payer ses dettes, à

(1) Stülz, p. 80-84.
(2) Ibid., p. 95-116.

(1) Stülz, p. 122-144.

bâtir un hôpital, fit construire la nouvelle église du couvent dans le style italien, par l'architecte Carlo Carlone, et envoya son clergé dans les meilleurs établissements pour s'y former à la science. Depuis lors ce fut la coutume de Saint-Florian de faire étudier ses plus jeunes membres au collége allemand de Vienne.

L'église fut achevée sous le successeur de David, Matthieu Ier (1689-1700), et l'on commença à bâtir le nouveau monastère. Matthieu fonda la belle bibliothèque du couvent, fut en correspondance avec les deux Pez, avec Hanthaler, Hansiz, Amort, et laissa cinquante volumes in-folio de toute nature écrits de sa main.

Le prévôt Engelbert II (1755-1766) institua pour ses clercs une école de théologie dans le couvent même; elle se maintint jusqu'au commencement du règne de l'empereur Joseph II, et le prévôt Michel Ziégler (1793-1823) contribua à l'érection d'une école de théologie à Linz, dans laquelle un certain nombre de chanoines de Saint-Florian occupent toujours quelques chaires. Tout le monde connaît en Allemagne les excellents écrits des chanoines Freindaller (*Revue mensuelle de Linz*), Kurz, Chmel, Stülz, Fritz, Arneth.

Voir Iodoc Stülz, *Hist. du Chap. régul. de Saint-Florian*, Linz, 1835.

SCHRÖDL.

FLORINUS, ou FLORIANUS, ou FLORENTIUS, était un prêtre qui, sous le règne de Commode (180-192 apr. J.-C.), vivait à Rome. Il tomba dans l'erreur des gnostiques et provoqua par là des mesures contre lui de la part du Pape Eleuthère (177-192).

Florinus (1) était un disciple de S. Polycarpe; il est connu parce que, en premier lieu, non-seulement il était Valentinien, mais il modifia le système de Valentin, en faisant de Dieu le créateur du mal; en second lieu, il reçut une lettre de S. Irénée (1), qui lui exprimait assez longuement le chagrin que lui causaient ses erreurs et lui rappelait notamment l'impression que S. Polycarpe faisait autrefois sur ses disciples. Cet appel aux souvenirs de sa jeunesse ne fit pas d'effet sur Florinus. Plus tard, S. Irénée écrivit contre lui son livre *de Octonario*. Le Pape, dit-on, l'excommunia.

(1) Eusèbe, l. V, c. 14-20. Théodor., l. I, *Hæres. fab.*, c. 23. August., *de Hæres.*, c. 66. Philastrius, c. 58. Buddæus, *Dissert. de Hæres. Valent.*, § 18.

FLORINUS (*Henri*) fut un des plus anciens recteurs de Tawastéhus, fondé en 1678 par le comte Brahé en Tawastanie, province de Finlande. Ce Florinus publia en 1678 une *Nomenclatura Latino-Suetico-Finnica;* plus tard, une traduction de la Bible en finlandais, Tuvusa, 1685, in-4°.

FLORUS naquit à la fin du troisième siècle, à Lyon ou en Espagne, peut-être ailleurs; on l'ignore. On n'a de renseignements certains sur son compte qu'à dater du moment où il fut ordonné diacre, et plus tard prêtre, à Lyon, et chargé de la direction de l'école de la cathédrale, ce qui lui fit donner le titre de *magister*. Il se distingua dans ces fonctions par son noble caractère, par sa piété et sa vertu, autant que par l'étendue de ses connaissances. Aussi son archevêque Agobard avait-il une haute estime pour lui, et les principaux personnages de son temps l'avaient-ils pris en amitié. Nous citerons parmi les ouvrages qui sont restés de lui :

1. *Liber de Electionibus episcoporum,* imprimé dans le second volume des Œuvres d'Agobard, données par Baluze, p. 254 sq. Il cherche à établir

(1) Dans Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Hist. eccl.*, t. II, p. 152. Fleury, *Hist. eccles.*, t. I, p. 529.

que les chefs de l'Église, sous les empereurs païens et chrétiens, furent toujours librement élus par les communautés et le clergé. L'intervention postérieure de certains souverains dans les élections ne peut se justifier que par l'intention qu'on a eue de cimenter l'union entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel; mais, par elle-même, la couronne n'a aucun droit à la nomination aux fonctions ecclésiastiques, l'élection n'appartient qu'aux fidèles et au clergé, le sacerdoce ayant été directement institué de Dieu.

2. *De Actione missæ*, explication de la messe, où Florus fait preuve d'érudition patristique.

3. *Sermo de Prædestinatione*, imprimé dans la *Biblioth. Patr. max.* (Lugd., 1677), t. XV, p. 83 sq., où il développe, non sans habileté, la doctrine catholique sur la prédestination, la grâce et la liberté.

4. *Liber adversus Joannis Scoti erroneas definitiones.* Florus attaque à peu près les mêmes propositions que Prudence, évêque de Troyes, combat avec les mêmes armes, et ne montre pas moins d'habileté. Il critique l'erreur de Scot, qui prend l'*Hypomnesticon* pour une œuvre authentique de S. Augustin; il rejette surtout avec une grande vivacité l'affirmation de Scot que le mal n'est rien et ne peut par conséquent être l'objet de la science divine. En blâmant l'abus que Jean Scot fait des sciences humaines, il ne se laisse pas entraîner, par l'ardeur de la polémique, jusqu'à rejeter l'emploi de ces sciences dans la théologie, et sait distinguer l'abus et le légitime usage de la science dans la recherche de la vérité; il demande seulement que tout soit examiné d'après la règle de l'Écriture-Sainte. Il déclare que, pour bien comprendre la Bible et l'employer légitimement, l'étude de la lettre est insuffisante, et qu'il faut y joindre les lumières intérieures de la foi chrétienne. L'Écriture ne peut être ni bien comprise ni lue d'une manière salutaire si la foi au Christ ne règne dans le cœur du lecteur, ou si le lecteur ne cherche sincèrement dans le livre sacré la foi au Christ et ne l'y trouve par une illumination divine.

5. Florus prit aussi une part active à la lutte de son archevêque Agobard contre l'abbé du couvent d'Hornbach, Amaury, et il publia à ce sujet trois *Écrits polémiques.*

6. Plusieurs écrivains prétendent qu'il rédigea un *Martyrologe;* mais on a découvert dans les temps modernes que le Martyrologe en question appartient à Bède le Vénérable, que Florus y fit de nombreuses additions, qui plus tard furent fondues dans le corps de l'ouvrage, de sorte qu'il serait difficile désormais de distinguer ce qui appartient à l'un ou à l'autre.

7. Ses *Commentaires sur les Épîtres de S. Paul* ne sont, à proprement dire, que la réunion de tout ce qu'il avait trouvé et extrait des ouvrages de S. Augustin pour l'éclaircissement de ces Épîtres. Ces Commentaires furent longtemps attribués à Bède le Vénérable, et c'est pourquoi on les trouve dans ses œuvres, sous le titre de *Expositiones.*

8. Florus composa des *Cantiques* et des *Hymnes* pour l'église.

Il mourut vers 860.

Cf. Ersch et Gruber, *Encyclopéd. univ.;* Gfrörer, *Hist. de l'Égl.*, 3e vol., 2e part.; Néander, *Hist. ecclés.*, 4e t.; Schröckh, *Hist. de l'Égl. chrét.*, t. 23 et 24.

FRITZ.

FLUE (NICOLAS DE), ermite du canton d'Unterwalden, naquit le 21 mars 1417. Ses parents, Henri de Flue et Emma Robert, étaient de riches paysans de Saxeln. Nicolas apprit dans la maison paternelle à craindre, aimer et servir Dieu. Se conformant au désir de ses

parents, il épousa Dorothée Wissling, d'une famille considérée de Saxeln. Il en eut dix enfants, cinq garçons et cinq filles. Le plus jeune fut curé de Saxeln pendant vingt-huit ans; deux autres furent successivement élus baillis de leur ville natale (*landamman*). Nicolas de Flue fut obligé de faire la guerre, et cette nécessité se renouvela plusieurs fois. En 1446 il assista à la bataille de Ragacz, dans laquelle les Suisses battirent les Autrichiens. En 1460 il commandait une bande de partisans à Diessenhofen, dans le canton de Turgovie. Les Suisses, voulant réduire en cendres le couvent de Catherinenthal, dans lequel des Autrichiens s'étaient fortifiés, Nicolas s'y opposa et parvint à les en dissuader. Il montra dans toutes les circonstances la même douceur, jointe à un magnanime dévouement, à une charité héroïque. Ses concitoyens finirent par l'élire contre son gré juge et conseiller, fonctions qu'il exerça pendant dix-neuf ans. Il ne voulut jamais accepter la charge de landamman. A l'âge de cinquante ans, il se sépara de sa femme, prit congé de ses enfants, dit adieu au monde et se retira dans la solitude, pour s'y consacrer uniquement au service de Dieu et au salut de son âme. Il se rendit dans les environs de Bâle. Le conseil de quelques gens sages le ramena dans sa patrie. Il se réfugia dans le Melchthal, gravit un sommet des Alpes et y fixa sa demeure. Fatigué de la visite fréquente de ses compatriotes, il s'enfonça dans la partie la plus solitaire du Melchthal. Là les siens lui bâtirent une cellule et une chapelle (1467). Il y vécut vingt et un ans et demi sans prendre aucune nourriture. Le Sacrement de l'autel était son unique aliment; il en était miraculeusement fortifié, et ce Pain des anges lui conservait la vie du corps. On fit de longues et minutieuses enquêtes sur ce miracle, et on en constata la vérité. Il répondait, quand on lui demandait de quoi il vivait : « Dieu le sait. » Comme la chapelle de Nicolas de Flue était l'objet de nombreuses donations, Nicolas en profita pour fonder un bénéfice en faveur d'un prêtre. De tous côtés on affluait à ce saint pèlerinage. La parole du solitaire, sa vue, son exemple fortifiaient, consolaient, instruisaient. On a conservé beaucoup de ses instructions. On sait que les Suisses, étant au moment d'en venir aux mains à Stanz, pour se partager les dépouilles des Bourguignons défaits par eux, Nicolas de Flue apparut tout à coup dans l'assemblée et parvint à y rétablir la paix. Il mourut à l'âge de soixante-dix ans, louant le Seigneur comme il avait fait tous les jours de sa vie (21 mars 1487). Toute la Confédération porta le deuil de sa mort. Sa tombe est encore de nos jours un des plus célèbres pèlerinages de la Suisse.

On trouve sa biographie, écrite par Pierre Hugo de Luzerne (1636), dans les Bollandistes, t. III *martii*, p. 399-439. Sa vie a encore été racontée par Nic. Wysing; par le P. Bennon, Capucin; par le chanoine Weissenbach; par Joseph Herzog (1792); par le chanoine Joseph Widmer (1819); par le chanoine Geiger, etc., etc. GAMS.

FODRUM. *Voyez* IMPÔTS.

FOI (SCIENCE et VISION). Dans le langage ordinaire, avoir la foi ou croire veut dire tenir une chose pour vraie d'après des motifs suffisants, mais souvent aussi avoir la conviction et la connaissance pleine et entière de ce qui est. C'est dans ce dernier sens que les Chrétiens l'entendent. Leur foi est une connaissance dont la certitude est supérieure à tout, par cela qu'elle se fonde sur des faits inébranlables. Le monde visible, dans sa grandeur et sa beauté, l'homme et l'histoire, qui est une sorte de jugement de l'homme et du monde, révèlent à la foi le Créateur tout-puis-

sant, l'Éternel, le Père de toutes choses. Cette base de certitude est, ce semble, assez large, assez vaste, et ne permet guère de dire que la foi qui s'appuie sur elle n'est pas fondée sur des motifs suffisants.

Voyons donc quelle est la série des faits, quelle est la masse des motifs, quelle est l'armée de témoins qui fondent la conviction du Chrétien affirmant que Jésus de Nazareth est l'envoyé de Dieu, est Dieu même. — Ce sont les prophéties, les miracles, l'expérience personnelle de chaque Chrétien, l'histoire générale du monde.

Les *prophéties* remontent aux temps primitifs de la pensée humaine; elles embrassent tous les siècles jusqu'à la conclusion de l'histoire; elles ne s'étendent pas seulement sur quelques détails, sur quelques événements extraordinaires racontés dans les Évangiles; à côté des principaux traits de la vie du Christ, elles embrassent les plus grands faits de l'histoire de toutes les nations et de tous les pays, de la manière la plus extraordinaire. Une partie considérable de ces faits s'accomplissent sous nos yeux; et c'est ainsi que la conviction des Chrétiens unit la certitude de l'évidence personnelle à celle du témoignage historique le plus authentique. Aux oracles des prophètes se rattachent quelques textes prophétiques sur la personne même du Christ, d'une simplicité divine dans leur portée, d'une divine grandeur dans leur accomplissement.

Les *miracles*. Ce qui justifie avant tout la mission d'un envoyé de Dieu, c'est son action toute-puissante sur la nature. Ce que les quatre Évangiles racontent à cet égard de Jésus ne peut être révoqué en doute, malgré les préjugés systématiques et les idées préconçues d'une philosophie aussi instable qu'orgueilleuse. Les Évangiles sont à tous égards historiquement établis; mais les faits qu'ils racontent ne sont pas isolés. Ces faits merveilleux se sont mille fois renouvelés, et pour ceux qui espéraient en la venue du Christ, et pour ceux qui vécurent avec le Christ descendu sur la terre; jamais, ni avant le Christ, ni après lui, un siècle n'a existé sans miracles, miracles aussi évidents, aussi constatés, pour quiconque les examine impartialement, que les faits les plus certains de l'histoire.

Cependant la foi des Chrétiens a encore une base qui surpasse par sa profondeur et son étendue toutes les autres : c'est l'*expérience* intime de la vérité que fait en lui-même tout homme qui suit la doctrine évangélique et les ordonnances du ciel. La personnalité du Christ, ainsi justifiée par les plus grandes preuves extrinsèques et intrinsèques qu'on puisse concevoir, fonde nécessairement une conviction dont la solidité elle-même dépasse tout ce qu'on peut imaginer. La connaissance du Fils confirme celle du Père. L'une et l'autre s'unissent dans la foi au Saint-Esprit, lequel se manifeste dans et par l'Église, une, sainte, universelle et apostolique.

L'*histoire*. Le terme de cette certitude est l'unité de la doctrine chrétienne, et cette doctrine une s'établit pendant deux siècles à travers des obstacles sans nombre, des difficultés sans égale, se réalise par les hommes sous les formes les plus multiples, par l'intervention d'une puissance qui grandit à travers les siècles, qui dompte le monde ancien, qui crée des peuples nouveaux, étend sur toute la terre le règne de Dieu; et ce fait immense, sorti de l'étable de Bethléhem, qui embrasse toute l'histoire, enserre le monde entier et n'aura pas de terme, s'accomplit par les douze Apôtres, choisis d'abord pour faire éclater d'une manière visible l'action à jamais permanente du Saint-Esprit. C'est du Christ que part, c'est au Christ que revient la masse de tous les faits qui constituent l'histoire universelle.

Ainsi se fonde la foi des Chrétiens. Est-ce là une croyance aveugle? Est-ce une conviction sans motif, une certitude sans raison suffisante? Quand les Chrétiens, en vertu de cette conviction, tiennent pour vrai ce que Dieu le Père a révélé par son Fils dans le Saint-Esprit, c'est une foi qui est immédiate, directe, en ce qu'elle ne réclame pas d'abord la démonstration de la vérité même de ce qu'elle croit. Ce qu'on a reconnu comme révélation *divine* doit nécessairement, raisonnablement et absolument, être reconnu comme l'éternelle Vérité. Mais, nous le répétons, cette foi même, cet acte d'adhésion à la révélation divine, n'est pas une simple opinion fondée sur des motifs insuffisants, n'est pas une adhésion accordée les yeux fermés; car sa base, c'est la conviction même de la divinité de sa doctrine, et cette conviction, nous venons de voir ce qui la fonde et la motive.

Les Chrétiens ont d'ailleurs, outre les témoignages historiques de toute espèce, une garantie divine de la réalité d'une Révélation qui, comme telle, a traversé purement tous les siècles dans le Saint-Esprit, qui opère et agit dans l'*Église* une, sainte, universelle et apostolique.

Nous avons déjà dit qu'à cette certitude objective s'ajoute une autre certitude, résultant de la connaissance des choses en elles-mêmes, constituant la philosophie, la spéculation, la science. On s'est habitué à considérer la *science* comme opposée à la foi; or la science en général ne peut être opposée à la foi, car la foi est une science : on ne peut croire quand on ne sait pas; on ne peut avoir de conviction si on n'a pas de motifs pour savoir une chose. D'un autre côté, le savoir n'est très-souvent que de la croyance dans un sens général.

Mais la science philosophique est en effet opposée à la foi chrétienne en ce sens que celle-ci est une connaissance fondée sur une révélation divine, immédiate et historique, par conséquent d'une nature différente, sans avoir pour cela un objet différent. Dans le monde ancien, les Hébreux avaient la foi, les Grecs la philosophie; non pas que le peuple élu ne s'inquiétât pas de rechercher la vérité des choses en elles-mêmes et que les Grecs fussent absolument privés de toute espèce de révélation divine; mais chez les Grecs la philosophie avait la prédominance; chez les Hébreux la philosophie s'effaçait devant la grandeur et la plénitude de la Révélation. Lorsque la Révélation fut accomplie par Dieu en personne, la foi de ses disciples dut nécessairement avoir une fermeté, une plénitude, une puissance particulières. Mais le réveil des esprits augmenta nécessairement leur désir de savoir; on voulut voir ce qu'on avait cru, contempler et comprendre ce qu'on avait admis, et il s'agit dès lors d'établir et de reconnaître le rapport entre la foi et la science. Qu'elles dussent finalement s'accorder, c'est ce dont on ne faisait nul doute. Mais il était difficile de décider si la science devait fonder la foi, ou si la foi devait précéder la science. Les Grecs arrivaient trop souvent par la philosophie à la Bonne Nouvelle pour qu'on ne fût pas enclin à considérer la science comme la voie même de la foi; et cependant la doctrine était si sublime, si vaste, si positive, en face des résultats pénibles, mesquins et contradictoires de la philosophie, la foi offrait au développement de la pensée humaine une matière si nouvelle et un ferment si puissant, qu'on prenait volontiers la foi pour point de départ de toute science possible. De là ce mot du plus grand penseur de l'antiquité chrétienne : « Je crois pour comprendre. *Credo ut intelligam* (1). » Ainsi, les

(1) *Voy.* AUGUSTIN (S.).

esprits spéculatifs, se rattachant aux vérités révélées sur le Créateur et la création, sur l'Homme-Dieu et son histoire, cherchaient à pénétrer dans la science des choses d'abord admises par foi; ils rattachaient les faits isolés les uns aux autres; ils expliquaient et développaient les données acquises, et conduits par la foi ils s'élevaient à l'intelligence de Dieu et du monde.

Le thème posé par S. Augustin dans l'antiquité fut repris, au moyen âge, par le premier des docteurs spéculatifs de l'Église, S. Anselme. « Ce que je désire, écrivait-il, c'est de saisir par l'intelligence, Seigneur, quelque chose des vérités que mon cœur comprend et aime. Je ne cherche pas à comprendre pour croire, mais je crois pour comprendre, *ut intelligam* (*intus legere*); car je crois aussi que je ne comprends rien avant de croire. »

La foi est donc posée comme la condition préalable de la scolastique, et elle continue à être considérée comme telle dans l'école durant tout le moyen âge. Les faits et les dogmes du Christianisme deviennent non-seulement l'objet, mais le point de départ de la pensée; ils sont posés comme base du procédé spéculatif et admis comme des vérités déjà démontrées. Il y a sans doute des moments où l'indépendance relative de la philosophie est reconnue et proclamée. Déjà Anselme comprend la spéculation comme l'intelligence même, née de la raison, et S. Thomas d'Aquin invoque le *philosophe* (Aristote) comme témoin, ayant son autorité propre, à côté de l'Écriture sainte. Mais nous ne voyons soutenir nulle part l'autonomie même de la science; dès qu'on l'essaye, la pensée humaine, peu mûre encore, entre en contradiction avec les dogmes divins; ses tentatives sont repoussées, l'État lui-même les poursuit et les condamne. La philosophie est la servante de la théologie.

Cependant peu à peu la philosophie aspire à la liberté et à l'indépendance, et aussitôt elle aspire à la prédominance absolue. C'est le protestantisme qui produit et soutient cette ambitieuse prétention. Du moment où la Bible est proclamée l'unique source et la règle unique de la Révélation, la foi au Christ et en ses enseignements n'a plus de racine dans l'histoire; les écrits apostoliques ne sont plus une partie intégrante et vivante, actuelle et traditionnelle de la communauté des fidèles, témoin permanent elle-même de la vérité divine, du sens authentique de ces écrits; ils sont livrés à l'interprétation humaine. Quand le sens n'est pas clair, ou ne paraît pas tel, on ne recherche plus le sens historique et les garanties offertes par une autorité doctrinale munie de promesses divines; chacun interprète à sa guise. Ainsi la raison humaine devient la puissance suprême, et seule elle décide du sens de la Bible. Dès qu'on part de ce point de vue, qu'est-ce qui empêche de soumettre ces écrits à un nouvel examen et de leur refuser leur autorité souveraine et leur suprême authenticité? Ce refus n'est-il pas fondé en raison de l'incompréhensible teneur de ces écrits? La raison humaine, la pensée subjective devient donc le principe et la règle de toute connaissance, par conséquent la règle et le principe uniques pour comprendre et juger la parole de Dieu, qu'on la considère comme divine ou non. Dès lors la philosophie non-seulement précède la foi, mais se déclare absolument indépendante, et la théologie n'est plus que la servante de la philosophie. C'est par la science seulement qu'on arrive à la foi, si on y arrive; car comment la foi ne paraîtrait-elle pas bientôt inutile ou vaine? Pourquoi croire quand on sait d'avance? Et qu'est-ce que la foi que la philosophie engendre et domine? Une déduction de la philosophie, sinon la

philosophie même. D'ailleurs ce rapport de la foi chrétienne et du savoir humain est contraire à l'histoire et à la dignité de la foi. La conviction des Chrétiens repose, comme nous l'avons indiqué en commençant, non sur les données de la science philosophique, mais sur des faits immenses et incontestables de la vie de chacun et de l'histoire de tous; et pour ceux qui croient au Sauveur, sa parole est naturellement au-dessus de tout autre examen. D'un autre côté la science, quand elle n'est pas absolument autonome, perd sa valeur pour elle-même et pour fonder la foi. Comment la foi peut-elle être confirmée par une science qui suppose la foi, qui par conséquent admet déjà comme vérité ce qui est en question et doit être démontré? Une science qui part d'une condition préalable est une contradiction, se détruit par conséquent elle-même, puisqu'elle prétend arriver à la certitude et ne peut pas s'affranchir de l'incertitude qu'elle a admise comme condition et point de départ.

Mais si la foi et la science sont comprises dans leur pleine liberté, alors, quand elles s'accordent, elles donnent un double témoignage qui produit la conviction la plus intime, la plus haute, la plus certaine, la plus absolue. L'autonomie de la foi chrétienne et de la philosophie humaine, bien comprise, se justifie par cela que chacune d'elles, prise en elle-même, constitue un acte de connaissance complet et intégral, et que ces deux actes se parfont dans leur sens le plus profond l'un par l'autre, la foi par la science, celle-ci par celle-là. Qu'est-ce que la foi, dans le sens le plus élevé? L'intelligence de ce qui est caché sous l'apparence, c'est-à-dire de ce qui est la base, le substratum de l'expérience (*substrat*). Le Chrétien reconnaît et croit que Dieu est, en ce qu'il voit sa gloire invisible et sa divinité dans le monde. Les disciples crurent et reconnurent que Jésus, l'homme à la vie et aux doctrines extraordinaires, était l'envoyé du Tout-Puissant, annoncé dès l'origine, Dieu même. N'ont-ils pas reconnu par là ce qui était caché sous l'apparence, l'agent d'après l'acte, l'invisible par le visible? Et c'est en effet ainsi que le plus savant des Apôtres du Christ définit la foi: *Est autem fides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium* (1), « elle est la conviction des choses qu'on ne voit pas, » πραγμάτων ἔλεγχος οὐ βλεπομένων. Les fidèles, partant de cette base de conviction, arrivant par elle à une foule de connaissances, et parvenant de celles-ci à d'autres connaissances relatives aux apparences de ce monde, possèdent une *science* riche et abondante. Car qu'est-ce que savoir, dans le sens le plus strict? C'est comprendre ce qui apparaît, dans son fond; ce que je reconnais dans son fond, dans sa cause, dans son auteur, dans son origine, je le sais; c'est là la science vraie. Mais il ne faut pas se laisser égarer ici par le double sens des mots. Le fond ou la cause a un double sens : on peut parler du fond ou de la cause par rapport à la connaissance, et du fond ou de la cause par rapport à la chose elle-même. L'école nomme celle-là la cause formelle, celle-ci la cause réelle. Dans l'acte de la connaissance par la foi, qui a pour objet la cause sous l'apparence, l'apparence est la cause de la connaissance, la cause réelle. Dans l'acte de la connaissance par la science, qui comprend l'apparence par son fond ou sa cause, la cause réelle est en même temps la cause ou le fond de la connaissance. Ainsi, le fait historique de l'accomplissement des prophéties en ce monde est une des grandes bases de la connaissance, d'après laquelle nous savons que l'auteur et l'objet de ces magnifiques oracles,

(1) *Hébr.*, 11, 1.

concernant les siècles et des millions d'hommes, est l'Éternel et le Tout-Puissant; mais, en tant qu'auteur, cause réelle, il est aussi la cause de la connaissance par laquelle nous parvenons à une intelligence plus profonde de ces prophéties de l'histoire humaine. Nous les comprenons en lui. Le premier fait de la connaissance est la foi, le second la science. Comme, de cette manière, la foi chrétienne est en même temps foi et science, ainsi la science philosophique est tout ensemble science et foi, si on la comprend dans son sens le plus profond. En tant que, dans ces actes libres dont j'ai conscience, je me reconnais, dans mon intérieur, comme la cause vivante de ces phémonènes, je me convaincs que je suis, que je suis un être invisible : je crois en moi-même, à mon être, à ma nature spirituelle. Et je crois de même à l'être de la nature comme cause vivante de tous les phénomènes; je crois spécialement à l'Être éternellement étant, qui me parle comme auteur de l'esprit et de la nature, parce que je les reconnais tous deux d'après leurs phénomènes comme n'existant pas par eux-mêmes. Je crois donc ici remonter de l'apparence à la réalité, du phénomène à sa cause. Que si on prétendait que nous nous posons ainsi au-dessus de Dieu en nous faisant la cause de l'existence de Dieu, nous répondrions que c'est méconnaître une différence essentielle, savoir : que nous posons notre être spirituel comme la cause de notre connaissance, et non comme la cause de l'être même de l'éternel Créateur, dans lequel nous reconnaissons l'auteur de notre être spirituel. A mesure que la spéculation avance dans la connaissance de Dieu, Dieu, cause réelle, devient en même temps la cause de la connaissance de notre être spirituel et de l'être de la nature. Ce n'est qu'autant que nous les comprenons tous deux en Dieu que nous les comprenons complétement dans leur fond. Quand nous reconnaissons foncièrement, de cette manière, les êtres créés, à la fois dans leur Créateur et dans la manifestation de leur vie, alors nous parvenons à la science prise dans son sens strict et élevé.

D'après cela nous devons pouvoir juger la proposition des Pères de l'Église disant : « Je crois pour comprendre. » Elle est parfaitement juste, en tant que partout la croyance précède la connaissance, dans la Révélation du Christ comme en philosophie. Il faut avoir saisi la cause cachée sous l'apparence, l'être sous le phénomène, pour pouvoir comprendre foncièrement le phénomène, l'apparence; mais cette proposition est fausse si on entend nier par là l'autonomie et l'indépendance de la philosophie.

Le dernier motif dont on peut conclure qu'il y a deux manières de connaître indépendantes l'une de l'autre est fondé dans la nature même de l'homme et de la création en général, par cela que les esprits et les corps sont des êtres de nature différente et indépendants les uns des autres. Mais de même qu'ils s'identifient dans l'homme pour constituer l'unité de sa personne, de même la foi et la philosophie, malgré leur indépendance respective, convergent l'une vers l'autre, et doivent finir par s'accorder dans la connaissance de ce qui est vérité. Cette harmonie est l'apogée du procédé le plus élevé de la connaissance humaine; elle est le point où l'esprit d'investigation se repose dans une paix inaltérable et une immuable lumière.

La foi et la science, se dépassant elles-mêmes, pressentent plus qu'elles n'admettent et promettent plus qu'elles n'aperçoivent l'une et l'autre. Nous avons vu que toute connaissance, celle de la Révélation comme celle de la philosophie, commence par saisir ce

qui est au delà de ce qui apparaît; mais ni l'une ni l'autre ne parviennent à saisir l'être sans l'intermédiaire de l'apparence ou du phénomène; celui-ci seul est saisi, expérimenté, aperçu immédiatement. La science elle-même, qui connaît les phénomènes d'après leurs causes vivantes, ne saisit ces causes que médiatement. Ainsi partout manque la compréhension immédiate et directe de l'être des choses; cette science immédiate, cette expérience directe et intime, l'Apôtre l'appelle *vision*. La philosophie connaît une espèce d'expérience intime et immédiate, savoir le phénomène naturel de la *vue* qui se voit elle-même. Quand l'image qui se joue dans le sens physique devient plus intime, quand la pensée se joint au sens, l'intelligence a la vue; quand le sensible devient intelligible, le penseur fait plus que voir: il *contemple*. La philosophie ne peut désigner mieux l'expérience immédiate des êtres par les esprits que par le mot *contemplation*. La foi ne se perd jamais et nulle part dans la science; mais la foi et la science passeront dans la vision ou la contemplation divine.

Cf. VISION DE DIEU.

G.-C. MAYER.

FOI (ARTICLES DE). *Voyez* DOGMES.

FOI CATHOLIQUE. *Voyez* CATHOLICISME.

FOI (CHOSE DE). Tout ce qui a été révélé de Dieu, et ce que l'Église propose comme tel, est chose de foi divine, *de fide*. Ces deux conditions sont essentielles. Si l'une d'elles manque, la chose en question n'est plus de *foi*. Ainsi ce qui est enseigné dans l'Église, par l'autorité ecclésiastique, mais non comme révélation divine, n'est pas chose de foi. Ce qui dans les saintes Écritures n'est pas attribué à Dieu, par exemple des preuves qui ne proviennent pas de la révélation divine elle-même, des données purement historiques, n'appartiennent pas à la foi. Ce que les Pères de l'Église ne désignent pas unanimement comme doctrine transmise par les Apôtres, ainsi leurs vues philosophiques, leurs opinions, lors même qu'elles sont unanimes, ne sont pas chose de foi. Il en est de même de ce que disent les conciles universels, s'ils ne donnent pas leurs paroles comme doctrine divine, si par exemple les preuves qu'ils allèguent ne sont pas déduites de la révélation divine ou ne contiennent pas des vérités divinement révélées. Ce que les Pontifes suprêmes de l'Église n'enseignent pas formellement comme tradition apostolique n'appartient pas à la foi immuable et infaillible. Les Catholiques sont si loin de croire, comme on le leur a faussement attribué, que toute parole du Pape, quelle qu'elle soit, est infaillible, même en matière de finances, que, si les preuves palpables n'étaient là, qui leur attribuent cette opinion, on ne pourrait croire qu'une telle absurdité a été avancée.

Quant à la seconde condition, ce qui n'est pas proposé par l'Église comme révélation divine, quand même historiquement cette révélation serait établie, n'est pas de foi. Quand on ne confond pas l'Être éternel avec la nature, qui n'existe que dans des choses isolées, ayant un commencement et une fin, quand on admet un Créateur supramondain, et qu'on n'a pas perdu le sens de l'histoire au milieu des exagérations de la critique moderne, on admet comme fort possible et très-croyable que l'Éternel ait fait des communications à ses créatures intelligentes et fidèles; mais ces communications ne sont et ne peuvent être des choses de foi, parce qu'il leur manque les caractères de l'unité, de la sainteté, de l'universalité et de l'apostolicité que le témoignage de l'Église seul peut donner.

Il est de la plus haute importance de connaître et d'appliquer ces principes

dans toute leur rigueur et leur précision, pour ne pas mêler l'ivraie au bon grain, ne pas confondre l'humain et le divin, ne pas identifier ce qui est changeant avec ce qui est immuable, et ne pas troubler la lumière céleste par des lueurs purement terrestres.

Cf. *Fr. Veronii Regula Fidei*, Parisiis, 1774.

G.-C. MAYER.

FOI (DOCTRINE DE LA). *Voyez* DOGMATIQUE.

FOI JUSTIFIANTE ET SANCTIFIANTE. *Voyez* JUSTIFICATION.

FOI (PROPOSITION DE). *Voyez* DOGME.

FOI (RÈGLE DE). *Voyez* FOI (CHOSE DE).

FOI (SYMBOLES DE). On désigne par là les formules en usage chez les Chrétiens, renfermant les points principaux des divines révélations du Christ. Les anciens comprenaient, sous le nom de symbole (σύμβολον, συμβάλλειν), un signe, une marque distinctive, servant à faire reconnaître les choses de même nature: tel était le drapeau, le signe de ralliement des guerriers; telles étaient les formules auxquelles les initiés se reconnaissaient dans les mystères païens. On appelait aussi symboles les pactes jurés entre deux nations et les soumettant à des obligations réciproques. Le sens qu'on applique au mot symbole, comme formulant ou résumant les principales vérités de la foi, n'est pas fondé sur les usages ordinaires de la langue grecque. Le symbole, conformément à la signification ancienne, était le serment d'alliance que les Chrétiens faisaient à leur entrée dans la communauté par le Baptême, et en vertu duquel, appartenant désormais à cette communauté, ils se distinguaient de tous les autres hommes.

La plus ancienne formule de ce genre est le *Symbole* dit *des Apôtres*. Ce n'est qu'au quatrième siècle qu'on lit dans Rufin, parlant de l'origine du Symbole, que les Apôtres, résolus de se séparer, rédigèrent une formule commune, qui servît de base à leur enseignement. Au sixième siècle cette légende est augmentée; on ajoute que chaque Apôtre fournit une proposition à l'œuvre commune. Peut-être cette extension de la légende fut-elle déterminée par un passage des œuvres de Léon le Grand, qui trouva remarquable que cette formule si courte et si parfaite eût précisément autant de propositions qu'il y avait d'Apôtres. On voit facilement que c'est là une pure légende: on n'en trouve de trace qu'au quatrième et au sixième siècle. Antérieurement il n'en est pas question. Les Apôtres devaient s'appuyer, pour conserver l'unité et la pureté de leur doctrine, sur tout autre chose que sur une formule si abrégée. Ce qui est décisif, c'est que dès les temps les plus anciens il y eut partout des symboles, d'après le rapport de S. Irénée, de Tertullien, d'Origène. symboles qui, naturellement, étaient d'accord quant au sens, nullement quant à la forme et à l'étendue. Or cette unanimité de forme eût existé nécessairement si les Apôtres eux-mêmes avaient rédigé ensemble une formule de ce genre. Toutefois la légende prouve la haute antiquité et l'autorité du document, et ramène l'investigateur à l'origine historique proprement dite.

La base commune à toutes les anciennes formules est la confession du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint, formule au nom de laquelle les fidèles étaient baptisés, suivant le précepte du Seigneur. Ce qui fut ajouté, ce furent les points les plus importants de la Bonne Nouvelle. Mais le Symbole apostolique, tel que nous le possédons, est, d'après les témoignages authentiques de l'antiquité, le symbole conservé de tout temps, à partir des Apôtres, dans l'Église romaine. S. Ambroise en est con-

vaincu, et il exalte l'intégrité de cette conservation. Les usages et les principes de l'Église romaine en sont des garants. Les anciens reconnaissent formellement comme un de ses priviléges la pureté de ses traditions. Rufin dit, dans son explication du Symbole, qu'il croit devoir rappeler que, dans différentes Églises, on faisait quelque addition à certaines paroles, mais que dans l'Église de Rome on ne trouve rien de semblable. Le motif de ce phénomène, que Rome seule conserva invariable la formule primitive, dit-il, c'est que jamais une erreur n'y prit naissance, et qu'on y observa l'ancienne coutume de faire prononcer publiquement le Symbole par les néophytes. Ceux qui étaient anciens dans la foi n'auraient pu supporter l'addition d'une proposition nouvelle. — C'est là ce qu'il y a de plus certain sur l'origine du Symbole. — Cette explication donne le Symbole des Apôtres comme l'extension de la formule du Baptême et offre les garanties les plus sûres de cette origine. Aujourd'hui encore, après deux mille ans environ, le Symbole est invariablement répété de même au Baptême, dans l'Église catholique. Dans tous les cas, il est constant que ce Symbole de l'Église catholique n'est pas né comme sont nés les symboles de foi modernes. On n'y a pas résumé ce qu'on a reconnu généralement vrai ou apostolique, après avoir éliminé les opinions particulières; c'est le sommaire de la doctrine annoncée et propagée de fait par les Apôtres comme révélation divine. Il en est de même des autres symboles dont nous allons parler. Mais la plus haute garantie que rien n'a été admis dans ce Symbole qui ne soit historiquement et réellement révélé de Dieu a toujours été pour l'Église catholique l'Esprit de vérité promis à ses légitimes mandataires.

Lorsqu'Arius, contrairement au dogme traditionnel, nia la divinité éternelle du Fils, le concile universel de Nicée de 325 constata ce qui avait été enseigné dans toutes les Églises depuis les Apôtres et ce qui avait été cru comme révélation divine. On ne formula pas ce que la majorité des docteurs chrétiens croyait à cet égard, mais on constata ce qui de fait avait été généralement consigné comme enseignement des Apôtres, à savoir que le Fils unique de Dieu est engendré de la substance du Père, est Dieu de Dieu, Lumière de la lumière, vrai Dieu du Dieu vrai, engendré, non créé, égal en substance au Père (ὁμοούσιος).

Plus tard, Macédonius, évêque de Constantinople, prétendit que le Saint-Esprit n'était qu'une créature, un serviteur de Dieu. Le concile universel de Constantinople de 381 proclama solennellement contre lui et ses partisans la tradition universelle. Il ajouta à l'article 3 du Symbole de Nicée : « Nous croyons au Saint-Esprit, Seigneur et vivificateur, qui procède du Père, qui est adoré et loué avec le Père et le Fils, qui a parlé par les prophètes. » C'est ainsi que naquit le *Symbole de Nicée et de Constantinople.* On le nomme le plus souvent, pour abréger, le symbole de *Nicée* ou le *Symbole des Pères*, pour le distinguer de celui des Apôtres. On y fit une autre addition, au concile de Tolède, en Espagne, en 589. A la proposition « Je crois au Saint-Esprit, qui procède du Père, » on ajouta, contre les Goths ariens, « et du Fils. » Le concile de Constantinople n'avait eu en vue que de déclarer comme doctrine révélée la nature divine de l'Esprit-Saint; c'est pourquoi on inséra dans le Symbole les paroles de l'Écriture qui constatent que le Saint-Esprit procède de Dieu le Père, de sa substance. Mais les écrits comme la tradition apostoliques constatent également que le Saint-Esprit procède du Fils. Ne pas le dire dans le Symbole

pouvait sembler le nier. Toutes les Églises occidentales, l'Église gallicane d'abord, puis celle de Rome, adoptèrent l'addition. Qu'on le remarque bien : la chose n'est nouvelle dans le Symbole que comme paroles ajoutées; quant à la doctrine, elle avait toujours existé dans le Christianisme.

L'Église grecque schismatique s'est constamment refusée à adopter cette addition, quoiqu'elle reconnaisse comme dogme que le Saint-Esprit procède du Fils, et que les plus anciens Pères grecs témoignent que ce dogme a été enseigné par les Apôtres. A cause de cette addition, elle ne se sert en général, au Baptême et à la Messe, que de la formule de Nicée, sans l'explication de Constantinople. Le Symbole complet a toujours été publiquement en usage dans l'Église romaine depuis sa rédaction; ainsi, à la Messe, après l'Évangile, on lit ou l'on chante le *Credo*, c'est-à-dire le symbole de Nicée et de Constantinople.

Le troisième Symbole œcuménique (ainsi nommé de οἰκουμένη, habité, parce qu'il exprime la foi de l'Église de la terre habitée, c'est-à-dire de l'Église universelle) est celui qu'on appelle aussi le *Symbole de S. Athanase*, ou, d'après le premier mot, *Quicunque*. Il renferme une exposition rigoureuse, précise et formelle, des dogmes mystérieux de la Trinité et de l'Incarnation.

Voici ce qu'on objecte contre la dénomination de symbole de S. Athanase. « Les plus anciens témoignages de son existence, datant du septième siècle, disent seulement qu'il renferme la foi du grand Athanase, ce qui ne veut pas dire qu'il en fut l'auteur. La plupart des manuscrits des œuvres de ce Père ne renferment pas ce Symbole, ou ils ajoutent : *vulgo*, vulgairement attribué à S. Athanase. Aucun des Pères n'en fait mention. S. Grégoire de Nazianze lui-même, le panégyriste de S. Athanase, n'en dit rien; les biographes postérieurs n'en parlent pas davantage. Comment se fait-il que plus tard les synodes n'en aient pas appelé à un document aussi important, dans les controverses nestoriennes et monophysites? Il semble qu'on aurait dû s'en référer à ce Symbole dans les négociations sur l'addition *et du Fils* au Symbole de Nicée et de Constantinople. Cette formule explicite n'indique-t-elle pas qu'elle est d'une date postérieure? Comment peut-on expliquer en général que toutes les controverses y soient déjà pour ainsi dire prévues et strictement réfutées? On est surpris aussi que précisément le mot *consubstantiel* ne s'y trouve pas. Enfin il paraît originairement rédigé en langue latine, et apparaît d'abord dans les Gaules; l'Église d'Orient reste longtemps sans en avoir aucune connaissance. On est donc en droit de le réputer pour un extrait des écrits de S. Athanase ou pour l'œuvre originale d'un habile docteur de l'Église. A côté d'autres données peu fondées, on a désigné comme l'auteur présumable de ce Symbole l'évêque de Poitiers S. Hilaire (vers 439) et Vénantius Fortunatus (560). On a aussi pensé à S. Vincent de Lérins. L'opinion la mieux établie est celle qui attribue le Symbole à Vigile, évêque de Tapsus, en Afrique, vers 484. »

Le nom de l'auteur est indifférent quant à l'autorité du Symbole. Ce n'est pas l'auteur qui est garant que ce symbole expose la révélation divine pure et sans erreur; c'est l'Église, dirigée par l'Esprit de vérité, qui l'a adopté. Ce n'est donc qu'au point de vue scientifique qu'il peut être intéressant de se demander si, malgré les motifs allégués, on peut attribuer à S. Athanase le Symbole qui porte son nom. Or non-seulement la tradition de la science divine, mais celle même qui est purement historique, s'est toujours dé-

fendue contre l'usage arbitraire d'une critique qui pose son essence dans la négation et part surtout de la défiance. Il n'est pas dans les principes de l'Église catholique de reconnaître l'autorité de la pensée humaine dans les choses de la foi, mais il est aussi loin de ses usages d'admettre comme une chose quasi de foi une tradition historique qui n'a pas de garantie. Si, dans les temps anciens, ce Symbole a obtenu une autorité universelle sous le nom de S. Athanase, on ne peut admettre que les docteurs de l'Église aient adopté cette donnée sans examen. Les plus anciens renseignements nomment simplement, mais unanimement, S. Athanase. Des détails postérieurs, comme les assertions des envoyés de Grégoire IX aux Grecs, en 1233, celles de Guillaume Durantis, en 1287, s'accordent à dire que S. Athanase fit cette exposition durant son exil en Occident. Durantis nomme positivement Trèves comme le lieu où elle fut rédigée. Tous les autres indices historiques, lors même qu'ils allèguent des localités et des circonstances différentes, s'accordent en ce point que le grand évêque s'occupa de cette exposition durant son séjour en Occident. Qu'est-ce qui autorise à n'avoir aucun égard à ces données? Ce n'est certes pas cette circonstance qu'elles expliquent précisément tout ce qui est en question. Si l'évêque d'Alexandrie, fixé dans une ville de l'Occident, dans une localité lointaine du Bas-Rhin, par exemple, avait laissé ce souvenir écrit de son passage, cet écrit aurait pu facilement rester fort longtemps sans se répandre, par conséquent ne pas se trouver dans les plus anciens manuscrits, n'être cité par aucun concile, par aucun écrivain ancien, même par aucun biographe. On peut comprendre très-facilement que cet écrit circula d'abord dans les Gaules, étant rédigé en latin, ou du moins ayant paru d'abord dans la langue de l'Occident, et que par tous ces motifs il soit resté longtemps ignoré de l'Église d'Orient. Quand on sait que les symboles solennellement rédigés par l'Eglise ne sont pas des produits de la pensée humaine; quand on sait, d'après des études solides et puisées aux sources, que le premier principe de toutes les expositions de ce genre est de n'exprimer que ce qui a toujours et universellement été admis et reconnu comme doctrine des Apôtres, on ne s'étonne plus de ce que, longtemps avant les nouvelles prétentions de Nestorius et d'Eutychès, un fidèle évêque ait pu formuler, avec précision et rigueur, l'antique doctrine apostolique sur l'Incarnation. Ainsi, en même temps que nous vénérons ce Symbole comme une exposition des faits divins reconnus par l'Église universelle, nous pouvons l'estimer comme l'œuvre d'un des plus grands docteurs du Christianisme.

Dans le Bréviaire romain ce Symbole est récité à Prime, quand on fait l'office du dimanche.

Les réformateurs eux-mêmes reconnurent ces trois Symboles : celui des Apôtres, celui de Nicée et de Constantinople et celui de S. Athanase; mais, comme cette reconnaissance était en contradiction avec les principes de la réforme, car la Bible seule était pour elle la règle et la source de la foi, les protestants, à mesure qu'ils avancèrent, ne considérèrent plus ces Symboles que comme des œuvres humaines. Aujourd'hui ils sont bien loin de ce point de vue, puisque la Bible elle-même ne renferme plus, pour les rationalistes, qu'une doctrine purement humaine. Le théologien philosophe va plus loin encore : toutes les oppositions s'effacent devant lui, et la Bible comme les Symboles, les Symboles comme le Coran sont à la fois la parole de Dieu et la doctrine de l'homme; car Dieu

acquiert la conscience de lui-même dans l'homme, et tout homme est un Christ, un Dieu incarné!

Dans les dix premiers siècles, les Gréco-Romains savants et lettrés attaquèrent souvent les dogmes divins de la Trinité et de l'Incarnation; mais ces dogmes furent fidèlement défendus, maintenus et solennellement proclamés, tels qu'ils avaient été transmis à l'Église par les Apôtres.

Dans les dix siècles suivants, lorsque la civilisation latino-germanique se fut développée et associée à la culture grecque, la doctrine du Seigneur, propagée par les Apôtres, sur l'Église elle-même, sur la Rédemption, la réconciliation et la sanctification, devint l'objet de contradictions formidables, qui divisèrent toute la Chrétienté; mais, suivant l'antique coutume, une assemblée des docteurs chrétiens de tous les pays confirma solennellement et fixa, par des règles invariables, la tradition sainte, apostolique et universelle.

Il devint nécessaire dès lors que tous ceux qui devaient enseigner dans l'Église, que tous ceux qui entraient ou rentraient dans l'Église, fussent tenus de confesser publiquement, et d'une manière nette et précise, les dogmes divinement révélés, et de rejeter par là même toutes les opinions humaines, mettant en danger le trésor sacré des vérités qui ne viennent pas de l'homme. En conséquence le concile de Trente ordonna, dans sa vingt-cinquième session, que les évêques proclameraient publiquement, dans les plus prochains synodes provinciaux, tout ce qui avait été défini et arrêté à Trente; qu'ils promettraient obéissance au souverain Pontife, rejetteraient et condamneraient en même temps toutes les erreurs condamnées et jugées par les saintes règles de l'Église, par les conciles universels, et particulièrement par le saint synode de Trente lui-même. Tout évêque, à l'avenir, devait en faire de même au premier concile provincial auquel il assisterait. — On ne pourra nier que le Pape, comme pasteur suprême de l'Église, n'ait le droit, parce qu'il en a le devoir, de surveiller et de réclamer l'observation de cette ordonnance générale de Trente. Il est donc étonnant qu'on ait blâmé le Pape d'avoir déterminé une formule commune, parce que, dit-on, le concile a ordonné que chaque évêque rédigeât sa propre profession de foi; mais le décret du concile dont il est ici question (1) ne dit pas un mot de cette profession spéciale, rédigée par chaque évêque. Tous les Chrétiens, depuis les temps des Apôtres, n'ont-ils pas professé la foi qui leur a été transmise et enseignée par l'Église? Quelles inextricables difficultés si, dans des matières si débattues, si profondes, si importantes à définir nettement, chacun devait rédiger sa propre profession de foi et examiner l'accord de cette profession avec la doctrine de l'Église?

Afin que la profession d'une même foi fût faite d'une manière uniforme par chacun, Pie IV, peu de temps après la clôture du concile de Trente, publia, en 1564, une formule et la prescrivit à toute l'Église; on la nomme *Professio Fidei Tridentina* (2), parce que ce Symbole fut fait à la suite du concile et qu'il contient le sommaire des décisions de cette assemblée. Il est évident que ce n'est ni par fraude, ni par ignorance, comme les protestants nous en ont accusés, mais par abréviation, qu'on s'est habitué à l'appeler ainsi et à y voir le Symbole même du concile de Trente. Il renferme le Symbole du concile de Nicée et de Constantinople, et en outre douze articles re-

(1) Sess. XXV, c. 2.

(2) *Voir* cette formule tout au long dans Alzog, *Hist. univ. de l'Église*, trad. par I. Goschler, 8e éd., 1855, t. III, p. 204, § 343.

produisant les doctrines solennellement proclamées à Trente. Les protestants, méconnaissant complétement les principes catholiques, attribuent l'admission et l'autorité de ce Symbole à sa forme prudente et générale. Les Catholiques y voient l'exposition authentique de la révélation divine, faite par l'Église, en vertu de son accord avec les décisions du concile de Trente, et, de plus, en vertu de sa rédaction, due au successeur de celui que le Christ a institué la pierre inébranlable et le pasteur suprême de son Église. Telle est la garantie que nous avons que c'est le Saint-Esprit, promis et envoyé par le Christ, qui l'a dicté, et qui, dans sa rédaction, a préservé l'Église de toute erreur. S'il n'y avait pas ici de garantie de cette intervention divine, où serait-elle jamais? Si cette intervention n'a jamais lieu, à quoi bon la promesse du Saint-Esprit faite par le Christ à ses Apôtres et à son Église? Si cette promesse est vaine, comment peut-on reconnaître Jésus de Nazareth pour le Seigneur? Les Chrétiens qui ne rejettent que le concile de Trente et la profession de foi de Pie IV restent à moitié chemin et doivent nécessairement céder la place à ceux qui, plus conséquents, ne voient dans le Christ qu'un homme, mais qui voient Dieu dans chaque homme, et par là même ne le reconnaissent plus dans aucun.

La profession de foi du concile de Trente est faite par tous ceux qui reçoivent les Ordres majeurs et par ceux qui sont revêtus de charges ecclésiastiques; on l'exige aussi de ceux qui viennent de l'Église schismatique grecque ou de toute autre secte chrétienne, et qui rentrent dans le giron de l'Église catholique.

Cf. la littérature sur les Symboles dans la *Symbolique de toutes les Confessions chrétiennes*, du Dr Édouard Köllner, Göttingue, t. Ier, 1837; t. II, 1844. Il s'entend que cette exposition de Köllner n'est pas exempte de préjugés protestants.

G.-C. MAYER.

FOI JUDAÏQUE (SYMBOLE DE). *Voyez* JUDAÏSME.

FOI MAHOMÉTANE (SYMBOLE DE). *Voyez* MAHOMÉTISME.

FOI SURNATURELLE. *Voy.* VERTUS DIVINES.

FONCTIONS ECCLÉSIASTIQUES. *Voyez* ECCLÉSIASTIQUES (*fonctions*).

FONDATIONS PIEUSES, CHARITABLES. On nomme ainsi, dans un sens général, la destination d'immeubles, de capitaux, d'usufruits consacrés à l'érection (*fundatio*) ou à la dotation (*dotatio*) d'une église, d'un couvent, d'un établissement d'instruction ou de bienfaisance, ou simplement à la création de certaines charges ecclésiastiques, de certains offices religieux, de chaires pour l'enseignement, ou encore à des honoraires de fonctionnaires, à des places franches dans certains établissements, et à d'autres buts pieux et bienfaisants (1). Tant que tous les établissements d'instruction et d'éducation (universités, lycées, colléges, grands et petits séminaires, gymnases, écoles populaires, maisons d'éducation), ainsi que les établissements de bienfaisance (maisons hospitalières, hospices de malades, d'orphelins, d'enfants-trouvés, maisons de travail, hospices des pauvres), furent sous la surveillance, la juridiction et l'administration de l'Église, qu'ainsi tous ces établissements furent considérés et traités, au moins indirectement, comme des institutions ecclésiastiques, il n'y eut pas la différence tranchée qui existe aujourd'hui entre les fondations pieuses et les fondations charitables. Mais, depuis que les établissements d'instruction, d'éducation et de bienfaisance de toute espèce, ont été placés sous la tutelle de

(1) *Voy.* CAUSES PIES et INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES.

l'État, et qu'en général on n'a laissé qu'une très-faible influence aux évêques sur tous ces établissements, on appelle, dans un sens plus restreint:

1° *Fondations pieuses ou ecclésiastiques*, les dispositions en vertu desquelles des biens-fonds, des usufruits, des capitaux ou des rentes sont attribués à des églises, à des établissements ecclésiastiques ou à des corporations religieuses, comme propriété perpétuelle, soit tout à fait gratuitement, ou sans destination particulière déterminée (fondations générales), soit sous certaines conditions imposant l'obligation d'entretenir, avec les rentes de ces fondations, les ecclésiastiques désignés, ou de maintenir en état les édifices destinés au culte, ou de célébrer en des temps marqués certains offices religieux, ou d'accomplir d'autres intentions pieuses indiquées (fondations particulières).

La validité de ces fondations est soumise aux mêmes conditions que les donations et les legs, suivant qu'elles sont faites du vivant du fondateur ou par acte testamentaire (1). Une condition première est l'acceptation de la fondation de la part de l'administration ecclésiastique, avec l'autorisation préalable de l'autorité ecclésiastique et civile. L'ordinaire épiscopal doit en effet examiner si le but de la fondation n'est pas contraire aux lois de l'Église existante ou aux droits des tiers; si l'on peut justement imposer aux ecclésiastiques, institués dans l'église en question et à leurs successeurs dans leurs charges, l'obligation perpétuelle dont il s'agit, ou si les rentes de la fondation sont suffisantes pour remplir le but qu'on a en vue. Si l'ordinaire épiscopal n'a pas d'objection à faire, et s'il s'agit d'une fondation nouvelle et indépendante, l'évêque doit formellement confirmer l'acte de donation par une ordonnance à laquelle les a administratives doivent s'en ten faire remplir exactement les obli résultant de la fondation.

Ces fondations nouvelles, ain firmées par l'évêque, doivent en dans les temps modernes, êtr prouvées par le gouvernement, qu'en général, quand il ne s'agi de nouveaux revenus attribués fondation existante, il suffit d'en ner avis aux autorités. Les fonda les plus fréquentes sont celles qu pour but des services annuels, suels, hebdomadaires, revenant p diquement (1). Toutes ces fondat sont aujourd'hui soumises aux lois les qui pèsent plus ou moins lourden sur le mode d'acquérir des églises, couvents et des corporations religi ses (2), lesquelles ne frappent pas :

2° Les *fondations charitables* ou bienfaisance, c'est-à-dire les biens m bles ou immeubles, les droits et capitaux destinés à des établisseme d'instruction, d'éducation, ou à des m sons érigées en faveur des pauvres, orphelins, des malades, etc. *Voyez* Éc LES, ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANC PERMANEDER.

FONDATIONS D'ANNIVERSAIRES On a vu, dans l'article précédent, qu les fondations ecclésiastiques sont de donations perpétuelles de terres, d rentes, de droits ou de capitaux faite à des églises ou à des établissement ecclésiastiques, à condition que les revenus en soient employés à la célébration périodique de certains services dans l'église ou à d'autres destinations pieuses. Ces fondations ne sont, d'après leur nature légale, pas autre chose que des donations à titre onéreux (*donationes onerosæ*), et peuvent être faites pour être exécutées soit du vivant du fondateur,

(1) *Voy.* DONATIONS, LEGS.

(1) *Voy.* FONDATIONS D'ANNIVERSAIRES et FONDATIONS DE MESSES.

(2) *Voy.* AMORTISATION (lois d').

e les as de mort, ou par des disposi-
en te stamentaires. La plupart de ces
les o ns, surtout en capitaux, sont
par testament en faveur d'une
es, sous l'obligation de célébrer an-
ent ment, pour le salut de l'âme d'un
s, plusieurs défunts, ordinairement
ment le fondateur et sa famille défunte,
ne s messe basse, ou un service solen-
ribus avec vigile et *Libera* (1); c'est ce
fit d n appelle la *fondation d'un anni-*
s fa *aire*.

elles e droit canon n'exige, pour la vali-
nue de cette fondation, de la part du
nant dateur, pas autre chose que la cons-
fon tion de sa volontéé et l'acceptation
ix l l'obligation qui en résulte, de la part
our l'administration ecclésiastique, res-
ctivement du curé comme son repré-
s re tant, dans un acte rédigé à cette fin,
t pa moins que les lois du pays n'exigent
ue l'acte soit passé et accepté d'une
ens anière authentique. En général, l'acte
s e fondation est soumis à la confirma-
sen on canonique de l'ordinaire épiscopal,
des t ne ressort son effet que par là.

Dans les temps modernes on exige aussi l'assentiment des autorités civiles ou du gouvernement, assentiment qui n'a pour but que de donner connaissance de l'acte au gouvernement et de lui permettre de s'assurer par l'approbation épiscopale qu'il n'y a pas de danger dans l'acceptation de l'acte.

Comme le taux de l'intérêt peut changer avec le temps et s'amoindrir, et que l'église à qui la donation a été faite doit recevoir une légère contribution en faveur de l'entretien des bâtiments, des ornements et des vases sacrés, pour l'acquisition du vin du Sacrifice et des cierges, il faut que, dans toutes ces fondations, la moitié des rentes du capital donné ou légué soit destinée au payement de l'anniversaire fondé, l'autre moitié soit abandonnée à la fabrique de l'Église. Ces fondations d'anniversaires ont été très-grevées dans les temps modernes par la part assez considérable que les gouvernements se sont attribuée, en faveur des pauvres et des écoles de la localité, et par la rigueur avec laquelle ils ont exécuté cette mesure, rigueur telle que, si, soustraction faite de la part du gouvernement, la volonté du fondateur ne peut plus s'accomplir, le fondateur ou ses héritiers doivent remplacer la somme manquante, ou se résigner à une réduction proportionnelle dans les effets mêmes de la fondation.

Voyez QUARTA PAUPERUM ET SCHOLARUM. PERMANEDER.

FONDATIONS DE MESSES. (*fundationes missarum*), dispositions faites en faveur d'une église, qui doivent être employées en honoraires d'un nombre déterminé de messes célébrées pour le fondateur ou conformément à sa pieuse intention. On distingue les fondations de messes quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles, et les anniversaires (1). Lorsqu'un ecclésiastique est spécialement tenu à l'acquittement d'une fondation de messes, celle-ci prend le caractère d'un bénéfice simple; toutefois il faut que cette fondation de messes, si elle doit être légalement un bénéfice (2), soit réellement érigée par l'évêque en titre ecclésiastique (3). Il est évident que ces fondations de messes, comme toute disposition testamentaire, doivent être réalisées consciencieusement d'après la volonté du fondateur, et ce n'est que par les motifs les plus graves qu'elles peuvent être changées ou réduites par l'évêque (4). Les cas exceptionnels, qui

(1) *Voy.* ANNIVERSAIRE.

(1) *Voy.* ANNIVERSAIRE.
(2) *Voy.* BÉNÉFICE.
(3) *Voy.* FONCTION ECCLÉSIASTIQUE.
(4) *Conc. Trid.*, sess. XXII, c. 6, et sess. XXV, c. 4, *de Ref.*

autorisent une réduction dans le nombre des messes, sont restreints aux circonstances extrêmes où les besoins du culte les plus indispensables ne peuvent être couverts d'aucune autre façon, de sorte que le ministère pastoral de l'église ou l'entretien de l'ecclésiastique chargé de l'acquittement des messes fondées serait gravement menacé, sans qu'aucun autre secours fût possible. (*Conc. Trid.*, sess. XXIV, c. 4, 13, *de Reform.*)

FONSÉCA (PIERRE DE). Plusieurs savants et évêques espagnols et portugais ont porté le nom de Fonséca. Le plus célèbre d'entre eux est le Père Pierre de Fonséca, né en 1528 à Cortizada, village de Portugal. En 1548 il entra à Coïmbre dans l'institut des Jésuites; en 1551 il fréquenta l'université d'Évora alors très-florissante; il devint plus tard un des professeurs les plus renommés de cette savante école, où ses vastes connaissances philosophiques lui valurent le surnom d'Aristote portugais. Il fut successivement assistant du général de son ordre, visiteur provincial, etc., etc. Le Pape Grégoire XIII et Philippe II, roi d'Espagne, l'employèrent souvent dans des affaires importantes. Il mourut en 1599 à Lisbonne, laissant plusieurs ouvrages de philosophie, entre autres un commentaire sur la Métaphysique d'Aristote, qui est le plus considérable de ses écrits.

Mais Fonséca est plus connu encore par son disciple Louis Molina, qui crut pouvoir résoudre la grave question des rapports de la grâce et de la liberté par ce qu'il appela la science moyenne, *scientia media* (1). Fonséca prétendait être l'inventeur de cette science moyenne, Molina en ayant reçu l'idée de lui pendant qu'il fréquentait l'université d'Évora. D'autres cependant l'attribuaient au disciple, et il est certain que c'est Molina qui créa le nom, mit en ordre toute la théorie et en tira les conséquences.

Cf. Hottinger, *Fata doctrinæ de Prædestinatione*, lib. IV, p. 94 sq., et *Biograph. univ.*, t. XV, p. 172.

HÉFÉLÉ.

(1) *Voy.* MOLINA.

FONTENELLE (*Fontanella*, ou encore *Saint-Vandrille*, du nom de son fondateur), abbaye de Bénédictins située dans le diocèse de Rouen, à 9 kilomètres d'Ivetot, dans le canton de Caudebec, sur la rive droite de la Seine. Elle fut fondée en 648, sous le roi Clovis II, par S. Vandrille (appelé aussi Wando), homme de race noble, qui avait longtemps vécu à la cour des rois franks, et qui finit, par goût pour la vie ascétique, après avoir parcouru divers monastères d'Italie, de Bourgogne et des Gaules, par se fixer, avec son neveu Godon, près de Fontenelle. Il fut rejoint par beaucoup de gens disposés comme lui, et en 667, au moment de sa mort, son abbaye était consolidée. Une chronique du couvent (1) rapporte que, dès le temps du fondateur, on y vit affluer une foule d'enfants nobles, dont le nombre s'éleva jusqu'à trois cents. S. Wulfram, l'apôtre des Frisons, qui, après avoir résigné le siége épiscopal de Sens, devint moine de Fontenelle et partit de là pour la Frise, envoya au couvent plusieurs jeunes Frisons nouvellement convertis, qui en fréquentèrent l'école; tels furent Ovon, Évrinus et Ingomarus.

Le goût de l'étude s'étant affaibli sous Charles-Martel, Gerwold, le quinzième abbé du couvent, qui était descendu du siége épiscopal d'Évreux pour prendre l'habit de moine, rétablit l'école et réunit, dit la chronique, de diverses contrées un grand nombre de disciples, *plurimum Christi gregem*. Hardouin, ascète rigoureux, s'était

(1) *Gallia Christiana*, t. XI, p. 164, 165.

établi dans une cellule près du couvent, sous l'administration de Gerwold. Quoiqu'il se fût retiré dans cette solitude pour y mener une vie contemplative, il consentit à consacrer une partie de son temps à l'enseignement des élèves du monastère. Il leur apprit l'arithmétique et l'écriture, *arithmeticæ artis disciplina et arte scriptoria; erat enim in hac arte non mediocriter doctus* (1). Il laissa au couvent un grand nombre de manuscrits de sa main. Il mourut en 811. Gerwold était mort en 806. Cet abbé, dévoué à ses frères, quoique sans expérience scientifique, avait fondé, pour hâter leurs progrès, l'école, qui demeura florissante longtemps après lui. Il ne put prendre part qu'à l'enseignement du chant, dans lequel il était habile et expérimenté, ayant d'ailleurs une voix remarquable; aussi Saint-Vandrille devint une école de chant très-célèbre, le chant faisant alors une partie intégrante et principale de l'enseignement.

Un des successeurs de Gerwold fut Éginhard, le savant secrétaire de Charlemagne, qui, outre d'autres abbayes, possédait aussi Fontenelle, en qualité d'abbé commendataire (817-823). Il eut soin de l'école, comme on devait s'y attendre d'un savant tel que lui, mais sans négliger la discipline monastique. Ce fut lui qui appela S. Benoît d'Aniane pour introduire une réforme sérieuse parmi les moines. S. Anségise († 833) marcha sur les traces de S. Benoît. Il fit venir des religieux de Luxeuil; ceux-ci ramenèrent à une règle plus sévère les moines de S. Vandrille, qui avaient jusqu'alors vécu plutôt comme des chanoines réguliers.

Wando II, qui devint abbé en 842, enrichit la bibliothèque d'un nombre considérable de livres, puisque la chronique dit : *Quod dinumerare oneri esse videtur*. Le chroniqueur en énumère toutefois quelques-uns, parmi lesquels les auteurs de la *Gallia Christiana* en trouvèrent une certaine quantité dont ils regrettèrent la perte partielle et qui sont aujourd'hui entièrement perdus pour nous : *qui utinam ad nostram ætatem integri pervenissent!* On remarquait encore des restes de l'affluence des élèves de l'école de Fontenelle, au temps des Bénédictins de Saint-Maur, dans une maison construite près du péristyle de l'église, où se trouvaient un grand nombre de bancs d'école et l'antique chaire du professeur. Vers l'an 858 le couvent subit une catastrophe. Après avoir été incendié à diverses reprises par les Normands, il fut totalement abandonné. Les moines, qui emportèrent les corps de S. Vandrille et de S. Anségise, se réfugièrent dans d'autres monastères. Les reliques des deux abbés finirent par être déposées dans le couvent de Saint-Bavon, à Gand. C'est de là que sortit Mainard, restaurateur de Fontenelle. Déjà son maître Gérard, abbé de Gand, avait inutilement essayé cette restauration vers 950. Mainard se mit hardiment à l'œuvre et éleva, avec l'assentiment de Richard, duc de Normandie, les nouveaux bâtiments, sur les débris couverts de broussailles de l'ancienne abbaye, et grâce à son intelligente administration le couvent se repeupla rapidement. En 1566 l'église abbatiale fut horriblement dévastée par les huguenots, sous la conduite de Gabriel de Montgommery.

En 1636 le couvent fut solennellement remis à la congrégation de Saint-Maur, après avoir déjà, avant cette époque, admis isolément un certain nombre de religieux de Saint-Maur chargés de travailler à la réforme de la discipline. N'oublions pas de remarquer que S. Anségise, dix-neuvième abbé de Fontenelle (depuis 823), rassembla les *Capitula*

(1) *Gallia Christ.*, t. XI, p. 164, 165.

regum Francorum (*quæ excepit et uno volumine contineri fecit; Chronic.*).

Cf. *Chronicon anonymi*, dans d'Achery, *Spicileg.*, t. III; *Gallia Christiana*, XI, 155; *Acta SS. Ord. Benedict.*, sæc. VI, p. I, p. 361.

KERKER.

FONTEVRAULT (ORDRE DE), *ordo Fontis Ebraldi*. Le fondateur de cet ordre remarquable fut ROBERT D'ARBRISSEL (aujourd'hui Albresec), dans le diocèse de Rennes. Il naquit en 1047, fit ses premières études dans quelques villes de Bretagne et les acheva à Paris, où il prit le grade de docteur en théologie. Nommé coadjuteur de l'évêque de Rennes, il déploya un grand zèle pour combattre les vices qui régnaient dans son diocèse comme ailleurs, savoir, le concubinage et la simonie. Mais cette ardeur méritoire lui attira la haine des méchants, et Robert, à la mort de son évêque, fut obligé de quitter la Bretagne. Il professa pendant un certain temps la théologie à Angers; mais il finit par se familiariser avec la pensée de quitter le monde, et se retira, avec un ami, dans un ermitage au milieu de la forêt de Craon. Des racines et des légumes étaient sa nourriture, la terre nue sa couche, une peau de sanglier, dont les poils blessaient sa chair, son vêtement. Le bruit d'une vie si extraordinaire se répandit bientôt dans le voisinage, et la foule afflua. Robert parlait à ses visiteurs avec tant de feu et leur prêchait si vivement la pénitence que beaucoup d'entre eux s'établirent comme anachorètes dans la forêt et se placèrent sous sa surveillance. Le nombre en augmenta si rapidement qu'il fut obligé de les envoyer dans d'autres forêts environnantes et d'en partager la direction avec deux collègues. Ils vécurent tous d'abord dans des cellules isolées; mais la tendance à la vie cénobitique s'étant manifestée parmi eux, Robert bâtit, dans un endroit nommé La Roë, le couvent du même nom, donna aux religieux qu'il y recueillit la règle de S. Augustin et resta pendant un certain temps leur supérieur. Le Pape Urbain II, qui l'entendit prêcher, approuva sa fondation et le nomma missionnaire apostolique et prédicateur de la croisade. Ses discours produisaient un effet merveilleux. Mais, comme il y avait beaucoup de bonnes âmes qui préféraient une vie pénitente dans leur patrie à une expédition à Jérusalem, Robert bâtit en 1099, pour ces âmes pénitentes et peu aventureuses, quelques cellules (celles des hommes séparées de celles des femmes) dans la contrée sauvage et couverte de ronces et d'épines de Fontevrault, *fons Ebraldi*. Ces religieux vivaient des maigres produits de la terre et des aumônes qu'on leur envoyait. Robert les appelait les *pauvres du Christ*, dénomination qui devait réjouir ceux qui sortaient des conditions obscures de la société et qu'on avait coutume d'appeler les pauvres (1).

Mais, le nombre de ces solitaires s'augmentant de plus en plus, Robert se vit obligé d'ériger plusieurs autres couvents. Trois d'entre eux étaient destinés aux femmes : l'un, *le Grand Moutier*, érigé en l'honneur de la sainte Vierge, était réservé aux jeunes femmes et aux veuves; l'autre, *Saint-Lazare*, aux lépreux et aux malades, et le troisième, *Sainte-Madeleine*, aux pécheresses qui voulaient faire pénitence. Le but spécial de l'ordre était donc la glorification de la Reine des cieux. C'est pourquoi le fondateur soumit les religieux à la juridiction de l'abbesse de Fontevrault, qui devint la générale de l'ordre. Il leur donna pour règle celle de S. Benoît dans toute sa rigueur. Ils ne pouvaient manger de viande, même en cas de maladie, et ils observaient le silence le plus absolu.

(1) *Voir* Heeren, *Conséquences politiques des Croisades*, Vienne, 1817, p. 211.

Hersende, parente du duc de Bretagne, devint la première abbesse; Pétronille, baronne de Chemillée, son assistante. Pascal II confirma l'ordre en 1106 et 1113. Quant à Robert, il continua à prêcher avec succès la pénitence dans les diverses provinces de France, et opéra même la conversion de Bertrade, qui, après avoir vécu très-longtemps dans une union illégitime avec Philippe Ier, roi de France, entra à l'abbaye de Fontevrault et y termina sa vie. Robert mourut au couvent d'Orsan, en Berry, à l'âge de soixante-dix ans, après avoir fondé un grand nombre de maisons de son ordre (1). Il avait consacré son existence à la conversion des pécheurs, et, en mémoire du divin Sauveur, qui en mourant avait recommandé sa mère à son disciple bien-aimé (2), il avait soumis les religieux à la sainte Vierge, dans la personne de l'abbesse de Fontevrault (3).

Après la mort du fondateur, soixante monastères furent créés sur le modèle de Fontevrault. L'ordre ne fut pas heureux dans son développement hors de France; cependant il comptait quelques maisons en Espagne et en Angleterre. La suite de son histoire ne présente rien de particulier. Il tomba dans une profonde décadence, et, malgré les efforts de ses abbesses, Marie de Bretagne (1477), Renée de Bourbon (1507), Antoinette d'Orléans (1571 à 1618), il ne put arrêter la ruine successive, rapide et complète de toutes ses maisons.

Cf. Joann. de La Mainferme, *Clypeus nascentis Fontebraldensis*, Paris, 1684, in-4°, III t.; P. Honoré Niquet, *Histoire de l'ordre de Fontevr.*, Angers, 1586; Michel Connier, *Fontis Ebraldi exordium*, Flexiæ, 1641; Hélyot, *Histoire des Ordres religieux*, t. VI, p. 98-128; Henrion-Fehr, t. I, p. 124-130; Hurter, *Innocent III*, t. IV, p. 228.

FEHR.

(1) Conf. Baldrici, *Episcopi Vita Roberti*, in *Act. SS.*, Antverp., Febr., t. III, p. 593 sq. P. Souri, *Dissertation apologétique pour Robert d'Arbriss.*, Anvers, 1701. Ganot, *Vie du B. Rob. d'Arbr.*, La Flèche, 1648.

(2) *Jean*, 19, 26.

(3) *Voy.* COUVENTS (doubles).

FOR ECCLÉSIASTIQUE. *Voy.* JURIDICTION ECCLÉSIASTIQUE.

FOR INTERNE ET EXTERNE. *Voy.* JURIDICTION ECCLÉSIASTIQUE.

FOR PRIVILÉGIÉ. *Voyez* JUSTICE CIVILE.

FOREIRO (FRANÇOIS), savant théologien portugais, né à Lisbonne, d'une famille considérée, entra de bonne heure dans l'ordre des Dominicains et acquit une connaissance approfondie du latin, du grec et de l'hébreu. Il termina ses études à Paris. De retour dans sa patrie en 1540, il remplit avec un grand succès les fonctions de professeur et de prédicateur, devint censeur des livres et prédicateur de la cour. Lorsque le Pape Pie IV fit, en 1561, la réouverture du concile de Trente, le roi de Portugal, Sébastien, y envoya Foreiro en qualité de théologien, et son savoir lui valut la considération des Pères. C'est à tort que Paul Sarpi, dans son Histoire du concile de Trente, élève des doutes sur l'orthodoxie de Foreiro, d'après un discours qu'il tint, dans une congrégation de théologiens, sur le saint Sacrifice de la messe; c'est ce que démontre Pallavicini (1), et ce qui résulte de ce qu'après le concile Pie IV nomma Foreiro membre d'une commission occupée de la rédaction d'un catéchisme et de la correction du Bréviaire et du Missel, et secrétaire de la congrégation chargée de l'achèvement de l'*Index librorum prohibitorum*, dont Foreiro fit la préface.

A dater de 1566 il rentra en Portugal, y fut élu prieur du couvent de son ordre, à Lisbonne, puis provincial; en 1571 il se retira dans le monastère

(1) *Istoria del Conc. di Trento*, l. XVIII, c. 1.

d'Almeida, où il se voua tout entier à l'étude, et mourut en 1581. Ses ouvrages n'ont malheureusement pas été tous imprimés. Son *Isaiæ prophetæ vetus et nova ex Hebraico versio, cum commentario*, Venise, 1563, Anvers, 1565, Londres, 1660, est fort loué par Sixte de Sienne (1) et Richard Simon (2). Ses *Commentaria in omnes libros prophetarum, ac Job, Davidis et Salomonis*, de même que ses *Lucubrationes in Evangelia* et son *Lexicon Hebraicum*, quoique tout prêts pour l'impression, ne furent pas publiés. Parmi les discours qu'il prononça devant les Pères du concile de Trente, celui du premier dimanche de l'Avent 1562 parut l'année suivante à Brixen.

L'érudition et l'habileté de Foreiro avaient obtenu une telle autorité à Trente, qu'on lui confia le soin de rédiger le texte du concile.

Conf. Quétif et Echard, *Scriptores ord. Præd.*, t. II, p. 261.

Il ne faut pas confondre avec Foreiro *Laurent* Forer, né à Lucerne, en Suisse, professeur à l'université d'Ingolstadt et de Dillingen, mort en 1659, qui publia une foule d'écrits polémiques, en latin et en allemand, contre les Luthériens, contre Schopp, l'ennemi des Jésuites, etc.

Schrödl.

FORENSES, ÉTRANGERS. Le droit canon nomme ainsi les propriétaires de biens-fonds qui ont des propriétés dans une paroisse, sans appartenir quant à leur personne à cette paroisse. Ils doivent être distingués de ceux qui sont incorporés, quant à leur personne et à leurs propriétés, dans une certaine paroisse, quoiqu'ils aient l'habitude de vivre au dehors, *parochiani alibi degentes*. L'obligation qu'ont ces derniers de supporter toutes les charges paroissiales, qui pèsent légalement ou traditionnellement sur les biens situés dans la commune, et de contribuer à l'entretien et à la restauration des bâtiments de l'église paroissiale, est incontestée. Kees, *de Possessoribus fundorum inter fines parochiæ sitorum, qui alibi domicilium fixerunt, ab obligatione reficiendi ædificia ecclesiastica immunibus*, Lips., 1807, est seul d'un avis contraire. Le prétendu motif de l'affranchissement tiré de ce que le paroissien domicilié ailleurs, *parochianus alibi habitans*, ne reçoit pas les sacrements dans l'église paroissiale dans le ressort de laquelle sont situés ses biens, ne pourrait servir, d'une manière aussi générale, que là où les lois du pays auraient déclaré que l'obligation de contribuer à l'entretien des bâtiments de l'église est une charge purement personnelle, subordonnée uniquement à la participation au culte public et aux sacrements.

Quant aux *forenses*, leur affranchissement de toute charge d'entretien de l'église n'est pas aussi absolu que l'ont prétendu, par exemple, André-Flor. Rivinus, *de Immunitate forensium ab onere reficiendi ædificia eccles.*, Vittenb., 1745, in-4° et J.-A. Gerstäkker, *de Forensibus ad paroch. ædes eccl. ædificandas aut reficiendas nec in casu summæ necessitatis obligandis*, Erford., 1770, in-4°. Les *forenses* sont tenus à concourir à cette charge là où elle est considérée comme charge réelle (ce que décident les lois du pays, les statuts, le droit coutumier), et lors de là ils ne sont pas complétement affranchis de toute contribution à cet égard, parce que, alors même que leur personne est incorporée dans une autre paroisse, ils participent d'un côté, par rapport à leurs possessions rurales, aux processions des Rogations, aux prières faites pour les moissons, aux bénédictions des fruits de la terre, et que,

(1) *Bibl. sancta.*
(2) *Hist. crit. de l'Anc. Testament.*

d'un autre côté, le personnel des gens de service employés à l'administration et à l'exploitation de leurs fermes et de leurs champs prend plus ou moins part au culte divin dans l'église en question, et qu'ainsi réciproquement ils sont tenus légalement à un concours, quoiqu'il soit juste que leur quote-part soit moindre que celle des paroissiens proprement dits.

PERMANEDER.

FORMATÆ. *Voyez* LITERÆ FORMATÆ.

FORMOSE, *Pape*, était au milieu du neuvième siècle évêque de Porto (Ostie), sa ville natale. A un caractère sérieux, à une piété sincère, il joignait d'assez vastes connaissances théologiques et de l'habileté dans les affaires. Ces qualités le rendirent propre à une mission importante dont le chargea le Pape Nicolas Ier. Bogoris, roi des Bulgares, avait demandé à l'Église latine de solides instructeurs de la foi chrétienne, et Nicolas crut ne pouvoir mieux répondre à cette prière qu'en envoyant Paul, évêque de Populonia (Piombino), et Formose, évêque de Porto, avec plusieurs prêtres auxiliaires.

Plus tard le Pape Jean VIII déposa et excommunia Formose. Un parti très-puissant s'était formé en Italie contre l'empereur Charles le Chauve, élu par le Pape, et ce parti comptait de nombreux partisans parmi le clergé romain. Une conspiration fut tramée à Rome en 876; plusieurs hauts fonctionnaires de la cour y prirent part, et Formose fut du nombre; mais le secret fut vendu, et les conjurés durent s'enfuir durant une nuit du mois d'avril.

Le Pape réunit alors un concile, prononça l'excommunication des coupables, parmi lesquels était compris l'évêque de Porto, qui, en outre, du moins aux yeux de Jean VIII, avait mérité cette peine pour avoir dépassé ses pouvoirs en Bulgarie, avoir aspiré au Saint-Siége, et avoir abandonné son diocèse sans l'autorisation du Pape. Cependant le successeur de Jean VIII, le Pape Marin, releva Formose de l'excommunication et le rétablit dans son évêché (1). Au bout de dix ans Formose monta même sur le trône pontifical. Le Pape Étienne V (Étienne VI suivant certains chronologistes) étant mort en septembre 891, le parti allemand mit tout en mouvement pour placer sur le Saint-Siége un Pape de son choix, et il réussit. Formose fut élu. Serge lui fut opposé comme antipape; mais les partisans de Serge étaient moins nombreux, moins influents que ceux de Formose; Serge lui-même était de beaucoup inférieur à son concurrent par les qualités non moins que par les services rendus à l'Église; aussi ne put-il se maintenir longtemps, et Formose demeura seul sur le Saint-Siége depuis le mois de septembre 891 jusqu'au moment de sa mort en 896. Du reste son pontificat fut agité comme l'avait été son élection. Depuis la déposition de Charles le Gros, en 888, Gui de Spolète et Bérenger de Frioul, les deux plus puissants princes de la péninsule, se disputaient avec acharnement la couronne d'Italie : Gui défit Bérenger, fut couronné empereur en février 891 par le Pape Étienne V, et obtint de Formose que son fils Lambert, tout jeune encore, fût reconnu corégent. Cependant non-seulement Bérenger s'était adressé à Arnoul, roi d'Allemagne, afin d'en obtenir du secours contre l'empereur, mais Formose lui-même envoya en 893 une ambassade à Arnoul pour le prier d'affranchir le royaume d'Italie et le Saint-Siége de l'intolérable tyrannie de Gui de Spolète. Le roi d'Allemagne répondit à l'appel, et au printemps 894 il traversa les Alpes à la tête de son armée, et rétablit l'autorité de Bé-

(1) Conf. Auxilius, l. II, *de Ordinationibus Formosi*, c. 20.

renger dans la Lombardie. Gui mourut peu de temps après, et son fils Lambert, qui avait partagé avec lui la couronne impériale, ne sut pas la défendre contre Arnoul. Celui-ci fit une seconde expédition en Italie, poussa jusqu'à Rome, dispersa les troupes du jeune Lambert et fut couronné empereur en 896. A peine Arnoul eut-il repassé les Alpes que Formose mourut; mais il ne trouva pas le repos même dans la tombe. Les deux partis luttèrent avec une vivacité extrême pour la nomination du nouveau Pape. Boniface VI fut élu; il ne resta que quinze jours sur le siége de S. Pierre. Il eut pour successeurs Étienne VI, que quelques-uns nomment Étienne VII. Celui-ci appartenait au parti des Italiens, hostile à celui de Formose, et il s'en fit l'instrument aveugle. Il se tint tranquille toutefois tant que le gouverneur laissé par Arnoul occupa Rome; mais, à mesure que Lambert reprenait le pouvoir, chassait les Allemands, le nouveau Pape manifestait ses véritables sentiments. Huit mois après son élévation, au commencement de 897, il commit un acte dont la barbarie inouïe prouve à quel point la haine divisait les deux partis du clergé romain. Il fit arracher le cadavre de son prédécesseur Formose de la tombe, le fit revêtir d'habits pontificaux et asseoir sur le siége de S. Pierre. Puis il réunit autour du cadavre une espèce de synode, et ordonna à un diacre de présenter la défense du mort. Étienne VI parla à son tour, et, s'adressant au cadavre, il dit : « Pourquoi, étant évêque de Porto, t'es-tu laissé entraîner par une ambition scandaleuse à monter sur le siége de Pierre? » Le diacre défendit le défunt; mais Formose fut déclaré coupable et condamné. Le cadavre, d'après les ordres d'Étienne, fut dépouillé de ses vêtements; les trois doigts avec lesquels il avait sacré Arnoul furent coupés et jetés dans le Tibre; toutes les ordinations faites par Formose furent déclarées nulles.

Cependant la mémoire de Formose fut rétable en 898, lorsque Jean IX monta sur le Siége apostolique. Dès l'automne de 898, il convoqua à Rome un concile dont le premier canon condamna les outrages infligés au cadavre de Formose, rétablit son nom et son honneur, et défendit à jamais d'outrager ainsi les morts. Le quatrième canon reconnut la validité des ordinations de Formose, et autorisa les ecclésiastiques ordonnés par lui et chassés par Étienne VI à reprendre leurs fonctions. Le septième ordonne de brûler les actes du concile tenu par Étienne VI contre Formose. Le huitième et le neuvième excommunient Serge et ses partisans, ainsi que ceux qui ont outragé le cadavre de Formose. Le troisième canon, en revanche, dit que Formose avait été élevé de son siége de Porto à celui de S. Pierre à cause de son mérite et parce que le bien de l'Église le réclamait; toutefois il interdit à tout le monde de s'étayer de cet exemple pour aspirer à de plus hauts emplois dans d'autres Églises; car le droit ecclésiastique défend ces infractions, qui ne peuvent avoir lieu que dans des cas extrêmes. Celui qui cherche un avancement illégitime est frappé d'anathème.

Formose offre le premier exemple de l'élévation d'un évêque au Saint-Siége. D'après l'antique discipline de l'Église, l'évêque est uni à son Église comme l'époux à l'épouse, il ne peut s'allier à une autre, et toute pensée d'ambition est considérée comme un véritable adultère.

Cf. Eugène de La Gournerie, *Rome chrétienne*; Gfrörer, *Hist. univ. de l'Égl.*; Schröckh, *id.*, 22e part.; Möller, *Hist. du moyen âge*; *Historia B. Platinæ de Vitis Pontif.*; *Alexandri Nat. Hist. eccles.*; Flodoard, *Fragmenta de*

Pont. Rom. annal. Franc. Fuldens., ad ann. 893. FRITZ.

FORMULAIRES. Les jurisconsultes, voulant venir en aide à ceux qui ont à dresser des actes, soit publics, soit privés, pour les cas qui se représentent le plus souvent en justice ou dans la vie ordinaire, rédigèrent certains modèles, certaines formules (*formulæ*), que, le cas échéant, on n'a qu'à transcrire, en apposant les noms des personnes que concernent ces actes. On connaît les recueils de ces modèles d'actes sous le nom de *formulaires*. Leurs auteurs sont en général des ecclésiastiques qui, vu leur savoir, leurs fonctions, comme avocats ou notaires, étaient le plus capables de rédiger ces modèles. Ces formules ont, il est vrai, peu de valeur scientifique en elles-mêmes, mais elles sont précieuses pour l'histoire du droit; elles sont surtout une source abondante pour le droit coutumier, et elles offrent une image très-authentique des relations de leur temps. Il est difficile d'indiquer, pour la plupart, les auteurs, la patrie, l'époque de leur publication; un seul porte le nom de son rédacteur; les autres sont nommés d'après le pays auquel ils sont destinés ou d'après les premiers éditeurs qui les ont publiés.

Les recueils de ce genre qu'on connaît jusqu'à ce jour sont les suivants :

1° Les Formules du moine *Marculf*, au nombre de quatre-vingt-douze, divisées par l'auteur en deux parties, dont la première renferme les *Chartæ regales*, c'est-à-dire les formules pour des actes qui se faisaient au nom du roi, et qui étaient datés de son palais, par exemple des priviléges, des immunités, etc., et dont la deuxième contient les *Chartæ pagenses*, c'est-à-dire les modèles des actes pour les affaires privées, traitées devant le comte, par exemple des contrats de mariage, des donations à des églises, etc.

Quant à la personne de Marculf on n'en sait que ce qu'il dit lui-même dans l'introduction : il s'y nomme *ultimus et vilissimus omnium monachorum*; il ajoute qu'il a entrepris ce travail d'après les ordres *Landerici Papæ*, et demande l'indulgence de ses lecteurs: *Cum fere septuaginta vel amplius annos expleam vivendi et nec jam tremula ad scribendum manus est apta, nec ad videndum mihi oculi sufficiunt caligantes, nec ad cogitandum sufficit hebetudo mentis.* On peut assez sûrement désigner l'année 660 comme celle de la rédaction de ce formulaire; car à cette époque Landry, à qui il dédie son travail, était évêque de Paris, ce qui fait présumer en même temps que Marculf habitait ce diocèse et résout la question du lieu d'origine. Ces deux conclusions toutefois reposent sur la double hypothèse qu'il faut lire Landericus et non Glidulfus, et que l'évêque Landry de Paris fut réellement l'unique évêque des Gaules de ce nom.

Le recueil des Formules de Marculf a été publié complétement pour la première fois, avec des notes, par Bignon : *Marculfi monachi aliorumque auctorum Formulæ veteres, edita ab Hier. Bignonio, cum notis ejus auctioribus et emendatioribus; opera et studio Theodorici Bignonii*, Paris, 1665. — Après lui il a encore été publié par Baluze et Cancianus, dans les temps plus récents par Walter, *Corpus Juris Germanici antiqui*, t. III, p. 285.

2° *Formulæ Alsaticæ*, au nombre de vingt-sept, publiées pour la première fois par *Claude Le Pelletier*, comme supplément à son *Codex Canonum veteris Ecclesiæ Romanæ*, Paris, 1687, Walter, III, p. 523. Elles se rapportent presque uniquement aux affaires ecclésiastiques et appartiennent la plupart au neuvième siècle.

3° *Formulæ Andegavenses*, au nombre de cinquante-neuf, qui tiennent leur nom de la ville d'Angers, à laquelle

beaucoup de ces formules se rapportent; elles furent éditées pour la première fois par Mabillon dans les *Vetera Analecta, etc.*, Paris, 1723, p. 388-398, Walter, III, p. 497; elles ne viennent pas d'un seul auteur; elles remontent presque toutes au commencement du huitième siècle; d'autres sont beaucoup plus anciennes; les *Formulæ* I et XXXIV remontent jusqu'au sixième siècle.

4° *Formulæ Baluzianæ :* ce sont deux recueils qui ont été publiés d'abord par Baluze et qui en ont reçu leur nom. On les distingue en *Formulæ Baluzianæ minores* et *majores*. Les Formules dites *minores* contiennent quinze pièces que Baluze a puisées dans deux manuscrits de la bibliothèque de Colbert et publiées dans ses *Miscellanea Lutet.*, Paris, 1713, p. 546-559. Les huit premières pièces forment un tout et sont très-anciennes; quatre d'entre elles remontent aux empereurs Honorius et Théodose. Toutes les huit ont rapport à l'Auvergne, ce qui les a fait nommer aussi *Formulæ Arvernenses*, Walter, III, p. 488. Les quarante-neuf formules dites *majores* sont tirées de plusieurs manuscrits et traitent de sujets très-divers; on ne peut assigner leur âge; elles se trouvent dans *Baluzii Capitularia regum Francorum*, en supplément, sous ce titre : *Nova Collectio Formularum*, Walter, III, p. 458.

5° Bignon trouva dans la Bibliothèque royale de Paris un manuscrit de cinquante-huit formules, qu'il réunit et donna comme supplément aux Formules de Marculf, sous ce titre : *Formulæ veteres*, Paris, 1613. On les connaît sous le nom de *Formulæ Bignonianæ;* leur âge est divers : quelques-unes datent de l'époque de Marculf; d'autres appartiennent au siècle de Charlemagne.

6° *Formulæ Goldastinæ*, au nombre de cent; elles portent le nom de leur premier éditeur, *Goldast*, qui les trouva dans les archives du couvent de Saint-Gall et les publia sous le titre : *Chartarum et Instrumentorum Allamannicorum centuria una, in titulos digesta.* La plus ancienne remonte à 720; la plus récente appartient à 948. Toutefois il n'y a que cinq formules parmi les cent pièces; les autres sont de véritables actes.

7° *Formulæ Longobardicæ.* Celles-ci diffèrent des formules proprement dites en ce que dans les manuscrits de la *Lex Longobardorum*, à laquelle elles sont ajoutées, elles offrent des cas de droit particuliers, qu'elles énoncent les motifs soit de l'action intentée, soit de la défense, et devaient servir d'éclaircissement aux textes de la loi. Elles ont été publiées pour la première fois avec la *Lex Longobardorum* par Muratori, *Rerum Ital. Scriptores*, t. II, p. 11, Mediolani, 1725, p. 1-181, et sont annexées dans la *Lex Longobardorum* de Walter à chaque texte auquel elles ont rapport.

Si ces formules appartiennent au onzième siècle, on connaît un autre recueil de formules lombardes d'une date postérieure, qui a été publié d'abord par Canciani sous ce titre : *Aliæ Formulæ antiquæ, e codice Veronensi descriptæ*, et qui se trouve dans Walter, III, p. 547.

8. *Formulæ Sirmondicæ*, au nombre de quarante-six; elles doivent leur nom au P. J. Sirmond, qui les découvrit et y ajouta des notes; mais elles ne furent publiées que par Bignon, dans son édition des Formules de Marculf; pour les distinguer il les nomma *Formulæ veteres secundum legem Romanam.* On ne peut pas désigner exactement leur âge; il est certain que plusieurs d'entre elles ne sont pas antérieures au *Codex Alaricianus*, puisqu'elles en sont en majeure partie tirées, Walter, III, p. 373.

Si les formules renfermées dans les

recueils indiqués se distinguent les unes des autres non-seulement par la date de leur origine, mais encore en ce que les unes sont destinées à des affaires publiques, les autres à des affaires privées, celles-ci à des affaires ecclésiastiques, celles-là à des affaires civiles, elles diffèrent en troisième lieu par la manière dont elles sont nées : les unes reposent sur des actes réels et ont été changées en formules par l'omission des noms propres; les autres ont été purement imaginées, circonstance à laquelle Marculf rend déjà attentif dans son Introduction : *Ego hæc, quæ apud majores meos, juxta consuetudinem loci quo degimus,* DIDICI, *vel* EX SENSU PROPRIO *cogitavi, ut potui, coacervare in unum curavi.*

Il est très-difficile de constater à laquelle de ces deux classes appartiennent les diverses formules quand elles ne portent pas par hasard quelques indications historiques, ou si l'original dont elles sont tirées n'est pas parvenu jusqu'à nous, comme par exemple pour la vingt-huitième des *Formulæ Baluzianæ majores*, qui n'est pas autre chose que le testament de Widrad, abbé de Flavigny, en Bourgogne (748), lequel se trouve avec le nom, omis chez Baluze, dans les *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, de Mabillon, p. I, p. 683.

Quant à la latinité des formules, elle est généralement très-mauvaise, et lorsque Marculf met, en titre du second livre de son recueil : *Incipit scedola qualiter chartas Paginses fiantur*, ce n'est pas là, il s'en faut de beaucoup, ce qu'il y a de plus mauvais dans le style de ces formules. Mais si, comme on l'a fait, on voulait en conclure que le temps où elles ont été rédigées ne connaissait pas un meilleur style et n'avait aucun sens pour le latin classique, on serait complétement dans l'erreur; beaucoup d'ouvrages de ces temps prouvent le contraire, et Marculf lui-même remarque : *Scio multos fore et vos et alios prudentissimos viros et eloquentissimos ac rhetores, et ad dictandum peritos, qui, ista si legerint, pro minima et velut deliramenta, eorum comparata sapientiæ, reputabunt, vel certe legere dedignabunt.* Ce style si peu classique provient surtout de la nécessité de s'attacher à la langue populaire, les formules étant destinées à l'usage du peuple. Leurs rédacteurs partaient du même point de vue que le *Concilium Turonense*, III, qui fut obligé, sous Charlemagne, de prescrire aux évêques *ut homilias quisque aperte transferre studeat in* RUSTICAM ROMANAM *linguam aut Theotiscam, quo* FACILIUS CUNCTI POSSINT INTELLIGERE QUÆ DICUNTUR. Il faut expliquer par la même raison pourquoi le recueil de Marculf est écrit dans une forme beaucoup plus élégante que les Formules d'Angers, bien plus anciennes, celles-ci étant destinées aux tribunaux d'Angers, par conséquent au peuple (formule 1), tandis que celles de Marculf étaient consacrées aux écoles, ou, comme s'exprime Marculf, *ad exercenda initia puerorum.*

Cf. J.-A.-L. Seidensticker, *de Marculfinis altisque similibus Formulis*, Ienæ, 1818; Eichhorn, *Hist. polit. et jurid. de l'Allemagne*, § 156. *Voyez* l'article LIBER DIURNUS ROMANORUM PONTIFICUM. KOBER.

FORMULÆ CONSENSUS HELVETICI. *Voyez* CONFESSIONS HELVÉTIQUES.

FORNARI. *Voyez* ANNONCIADES.

FOROJULIUM (SYNODE DE). Paulin d'Aquilée était un des prélats les plus célèbres du temps de Charlemagne. Après avoir assisté à divers conciles, il en convoqua un, composé de ses suffragants, à Forojulium, l'an 23 du règne de Charlemagne en Italie, l'an 15 de son fils Pépin. Ceci désigne, d'après Baronius et d'autres, l'année 791; d'après Pagi et Madrisius, l'éditeur des œuvres de Pau-

lin, l'an 796, et c'est aujourd'hui la donnée admise parce qu'on date la domination de Charlemagne en l'Italie de 774. La ville de *Forojulium, municipium Forojulium*, n'est ni Grado, ni Aquilée; ce ne peut être qu'Udine ou Cividale (*Civitas Austriæ*). Ces deux cités se disputèrent l'honneur d'être l'ancienne ville de Forojulium; Madrisius, quoique d'Udine, penche pour Cividale. Il pense aussi que les évêques réunis dans ce concile pouvaient avoir été au nombre de dix : c'étaient les évêques de Padoue, Vérone, Tarvis, Côme, Trente, Concordia, Vicenze, Ceneda, Feltre et Bellune. Paulin nommant la réunion des évêques *contubernium quorumdam episcoporum*, Madrisius pense qu'il fait allusion à leur nombre, parce que, chez les Romains, dix soldats réunis sous une tente formaient un *contubernium* (1). Les actes du synode consistent : 1° en un discours de Paulin, qui expose longuement la foi des Apôtres en la Trinité et fait allusion aux erreurs des Adoptianistes, contre lesquels on sait que Paulin écrivit un ouvrage en trois livres; 2° en 14 chapitres sur la discipline ecclésiastique. Le ch. 1 condamne la simonie; les ch. 2 à 6 traitent de la conduite canonique des prêtres; le ch. 7 défend aux évêques de destituer un ecclésiastique sans s'être entendu avec le métropolitain; les ch. 8, 9 et 10 traitent des empêchements de mariage; les ch. 11 et 12 des religieuses et de leur clôture; le ch. 13 de la célébration des dimanches et jours de fête; le ch. 14 de la dîme.

Cf. *S. Blandini Aq. Opera omnia ed. Madrisius;* dans Migne, *Patrol.*, f. 99 (1851); Binterim, *Conciles allemands*, t. II, p. 55, 1852.

FORSTER (JEAN), né en 1495 à Augsbourg, d'abord maître d'hébreu à Zwickau, devint en 1535, sur la recommandation de Luther, pasteur de Saint-Maurice à Augsbourg, et fut destitué par le magistrat en 1538, parce qu'il était entré en contestation avec le prédicateur Michel Keller, favorable aux idées zwingliennes. On le nomma alors professeur de théologie à Tubingue. En 1541 il fut obligé de renoncer à ces fonctions, parce qu'il ne voulut pas recevoir la cène des mains de son pasteur, suivant le mode zwinglien. Il se rendit à Nurenberg, d'où on l'envoya à Ratisbonne, pour y introduire les doctrines nouvelles. En 1543 il fut appelé, dans le même but, par le comte de Henneberg à Schleusingen. Enfin il devint le successeur de Cruciger dans la chaire de théologie de l'université de Wittenberg. C'était un des théologiens luthériens les plus savants et les plus considérés de la première moitié du seizième siècle. On le cite parmi ceux qui prêtèrent leur concours à Luther pour traduire la Bible; il composa un lexique hébraïque, et assista, en 1554, avec Mélanchthon, à la réunion de Naumbourg, qui devait mettre un terme à la controverse d'Osiander. Il mourut en 1556.

Il se plaint amèrement dans ses lettres de l'ingratitude des princes à l'égard de leurs bienfaiteurs, les prédicateurs de la nouvelle doctrine, auxquels ils devaient leur autorité malheureusement exagérée; il déplore qu'on dépouille l'Église de ses droits et qu'on la foule aux pieds. « Au lieu de s'appliquer à une pénitence sincère, dit-il, on fait en tout le contraire : les princes donnent l'exemple, le peuple les imite dans leurs débordements. »

Voir Döllinger, *la Réforme*, Ratisbonne, 1848, t. II, p. 153; Iselin, *Lexique*, Bâle, 1747, art. FORSTER.

FORSTER (*Jean*), né en 1576 à Aurbach, en Saxe, après avoir rempli diverses fonctions, devint superintendant général et président du consistoire de Mansfeld; il mourut en 1613. On le

(1) Vegetius, *de Re milit.*, II, 13.

connaît comme auteur de plusieurs ouvrages de théologie : *Systema Problematum theologicorum ; Gretserus calumniator et nugivendulus ; Tractatus de Conciliis ; Thesaurus catecheticus ; Commentar. in Isaiam ;* 114 *Homiliæ in Exodum, etc.*

Forster (*Valentin*), né en 1530 à Wittenberg, y fit ses études, et eut pour maîtres Luther, Mélanchthon, Éber et le célèbre jurisconsulte Jérôme Schurf ; il mourut en 1608 à Helmstedt, en qualité de professeur de droit. Il laissa plusieurs ouvrages de droit.

Voir Ersch et Gruber, Iselin et Jöcher : leurs *Lexiques.*

Schrödl.

Forteresses et Siéges *chez les anciens Hébreux.* Dès le temps de Moïse les espions qu'on avait envoyés dans la terre de Canaan y rencontrèrent beaucoup de « villes grandes et fortifiées (1), » et, en admettant même que la description qu'ils en firent était exagérée, on sait toutefois que plus tard il en coûta beaucoup de peine aux Israélites pour s'emparer de certaines places fortes, et que Jérusalem ne put être entièrement conquise que par David. Sans doute l'inexpérience des Hébreux dans l'art des siéges dut être une des principales causes de ces retards, et il est probable que la plupart des villes n'étaient pas extrêmement fortifiées. Cependant la situation même de la majorité des cités en faisait des citadelles naturelles ; car elles étaient généralement bâties sur des montagnes et des rochers, et par là même garanties contre de soudaines attaques de l'ennemi. Ces défenses naturelles étaient augmentées par des œuvres d'art, et les Hébreux s'adonnèrent sous David et Salomon, et encore plus sous leurs successeurs, à l'art des fortifications. Ils établirent notamment des places fortes aux frontières (1) ; dans certaines villes ils construisirent des citadelles, comme à Thèbez, à Jérusalem (2) ; ou bien ils élevèrent dans leur voisinage des châteaux forts et des tours, comme à Sichem (3). et ces tours, en cas de besoin, servaient de lieu de refuge. Les forteresses recevaient souvent des garnisons (4), servaient de magasins (5) et d'arsenaux (6).

Aux fortifications appartenaient :

1° Les *murailles*, חוֹמָה. Des villes importantes étaient entourées de deux, de trois enceintes de murailles, même d'un plus grand nombre, entre lesquelles se trouvaient des maisons et des fossés (7). Les murailles étaient le plus souvent faites de grandes pierres de taille, fort épaisses et très-élevées. afin de ne pouvoir être ni facilement renversées, ni aisément escaladées ; elles étaient munies de parapets, d'où les soldats combattaient l'ennemi. Elles étaient aussi fréquemment construites en zigzag, avec des angles saillants, פִּנּוֹת ; les murailles de Jérusalem en avaient déjà au temps d'Osias (8) ; Tacite en fait mention (9). Ces angles servaient à rapprocher des assiégeants les troupes placées sur les murailles.

2° Les *tours*, מִגְדָּלִים, מִגְדָּלוֹת. Celles-ci s'élevaient de distance en distance bien au-dessus des murailles. On les plaçait fréquemment au-dessus des portes (10), notamment celles qui servaient de poste d'observation (11). Elles

(1) *Nombr.*, 13, 29.

(1) III *Rois*, 15, 17, 22. I *Mach.*, 4, 61 ; 14, 33.
(2) *Juges*, 9, 51. II *Rois*, 5, 9.
(3) *Juges*, 8, 46-49.
(4) II *Paralip.*, 11, 11.
(5) III *Rois*, 9, 9.
(6) II *Paralip.*, 11, 11, 12.
(7) II *Paralip.*, 32, 5. Hérold., I, 98
(8) II *Paral.*, 26, 15.
(9) *Hist.*, V, 11.
(10) II *Paral.*, 26, 9.
(11) IV *Rois*, 9, 17.

avaient un toit plat, garni de parapets, et servaient principalement à combattre l'ennemi d'une hauteur qu'il ne pouvait atteindre. On y plaçait des gardes, ou du moins des sentinelles, chargées de rendre compte de ce qu'elles apercevaient de loin et des dangers qui pouvaient menacer la ville (1).

3. Les *portes*, שְׁעָרִים. Elles étaient grandes et épaisses, dans les grandes villes parfois doubles (2), couvertes de bronze ou de fer, ou étaient entièrement de métal (3). Les verrous, בְּרִיחִים, étaient également de bronze ou de fer ou garnis de ces métaux (4). Dès qu'un danger menaçait la ville, on fermait toutes les portes, sauf celle qui était du côté le plus fortifié (5).

4. Les *fossés*, חֵיל, חֵל, en dehors des murailles, le long desquels se trouvait encore d'ordinaire un petit mur. Ils devaient rendre l'approche de l'ennemi plus difficile; on les faisait habituellement très-larges et très-profonds, et, autant que le permettait la localité, on les remplissait d'eau (6).

Lorsqu'un siége s'annonçait, on faisait, avant qu'il commençât, autant que possible, sortir de la ville tous ceux qui n'étaient pas en état de combattre et on les menait en des lieux de sûreté (7). L'ennemi demandait d'ordinaire que la ville se rendît d'elle-même (8), et si cette reddition n'avait pas lieu, le siége commençait. Si on ne pouvait prendre la ville par ruse ou trahison, on cherchait à la réduire par la famine ou à l'enlever de force. C'était une œuvre difficile et longue quand une ville était sérieusement fortifiée et bien munie de vivres, parce qu'on manquait en général d'instruments nécessaires aux siéges. Ainsi Salmanassar assiégea Samarie pendant trois ans (1); Nabuchodonosor fit pendant treize ans le siége de Tyr, et Asdod fut assiégé pendant vingt-neuf ans par Psammétique (2). Dans les temps les plus anciens, quand on voulait s'emparer d'une ville ou d'une forteresse, on l'enveloppait par une armée, et on cherchait à escalader ses murs de divers côtés, au moyen d'échelles et d'autres préparatifs (3). Plus tard on commençait par établir une ligne de circonvallation, בְּנָה מָצוֹר (4) בְּנָה דָיֵק (5); on creusait tout autour de la ville assiégée, à une certaine distance qui ne pouvait être atteinte par les projectiles des murailles, un fossé large et profond, et souvent on construisait une forte muraille tout autour. Cette ligne défendait le camp des assiégeants contre les sorties imprévues des assiégés, rendait toute fuite hors de la ville impossible, coupait tout secours, de sorte que les subsistances finissaient par manquer et que la famine poussait parfois les assiégés à tuer et à manger leurs propres enfants (6), en même temps que se déclaraient des épidémies qui décimaient la population. Enfin on montait à l'assaut, et les principaux préparatifs pour cette dernière tentative étaient les remparts que les assiégeants élevaient contre les murs assiégés, שֶׁפֶךְ סֹלְלָה (7), περιβάλλειν χέρακα (8), qu'on faisait monter, quand

(1) II *Rois*, 13, 34; 18, 28 sq. *Isaïe*, 21, 6-10.
(2) II *Rois*, 18, 28.
(3) *Isaïe*, 45, 2. Herold., I, 179.
(4) III *Rois*, 4, 13.
(5) Jahn, *Archéol.*, II, 2, p. 419.
(6) II *Rois*, 20, 15. *Isaïe*, 26, 1. *Lament.*, 2, 8.
(7) II *Mach.*, 12, 21.
(8) *Deuter.*, 20, 10. IV *Rois*, 18, 17.

(1) IV *Rois*, 17, 5.
(2) Hérod., 1, 157.
(3) *Josué*, 6, 20; 10, 5. *Job*, 19, 12. *Jérém.*, 50, 29.
(4) IV *Rois*, 25, 1. *Jérém.*, 52, 4.
(5) *Deuter.*, 20, 20.
(6) IV *Rois*, 6, 28-38.
(7) II *Rois*, 20, 15. IV *Rois*, 19, 32. *Isaïe*, 57, 33. *Jérém.*, 6, 6.
(8) *Luc*, 19, 43.

on le pouvait, aussi haut que les murs ennemis. Quand on y parvenait, la ville était en général comme conquise, alors même que la prise coûtât encore un rude combat. Les assiégés de leur côté se défendaient avec des flèches et des lances (1), jetaient de grandes pierres, de grosses poutres sur les assiégeants (2). Ozias avait à cet effet fait construire des instruments de projection particuliers, חִשְּׁבֹנוֹת (3). Ils jetaient aussi de l'huile bouillante sur les assiégés (4), faisaient des sorties hardies et mettaient le feu aux travaux de siége (5). Plus tard, en place des remparts, et dans le même but, on construisit des tours mobiles, ἑλεπόλεις (6), qu'on traînait sur des rouleaux ou des roues d'un endroit à l'autre, qu'on pouvait rapprocher de fort près des murailles assiégées, qu'elles atteignaient en hauteur (7). Le bélier, כָּר, *aries*, était déjà en usage en Orient du temps de Nabuchodonosor (8); c'étaient de grosses et longues poutres d'un bois dur, munies à la partie antérieure d'une tête de bélier en cuivre. On le plaçait sur des rouleaux, ou on le suspendait horizontalement à des chaînes et on en frappait les murs (9). Les Septante et la Vulgate entendent les expressions de Jérémie (10) עַרְעֵר תִּתְעַרְעַר comme s'il s'agissait de miner les murs, mais ils ont certainement tort.

Les forteresses emportées d'assaut étaient ordinairement rasées (11), et l'on prononçait l'anathème contre quiconque les relèverait (1); on massacrait les habitants (2); on les mutilait souvent d'une façon fort cruelle (3); on les vendait comme esclaves (4), on les envoyait en captivité dans des contrées lointaines (5). Le traitement n'était adouci que lorsqu'une place forte se rendait spontanément (6). Ézéchiel compare une ville assiégée à une chaudière qui bout sur le feu, et ses habitants à la chair qu'on fait cuire dans la chaudière (7). Des villes non encore conquises sont appelées vierges en Orient (8).

WELTE.

FORTUNAT (VÉNANTIUS HONORIUS CLÉMENTIANUS), un des plus célèbres poëtes latins du Bas-Empire, naquit dans la première moitié du sixième siècle, dans un village de la haute Italie, près de Tarvésium (aujourd'hui Trévise, dans les États de Venise). On ne connaît pas sa famille; on sait uniquement qu'il fut élevé à Ravenne et qu'il y souffrit de violents maux d'yeux. Il mit sa confiance en S. Martin de Tours, dont l'image était peinte sur une des murailles de l'église de Ravenne, et oignit ses yeux avec l'huile de la lampe qui brûlait devant cette image. Il guérit, fit, vraisemblablement pour s'acquitter d'un vœu, un voyage à Tours, fut très-honorablement accueilli sur sa route, entre autres par Sigebert, roi d'Austrasie, assista à son mariage avec Brunehaut (566), et composa un épithalame à cette occasion. L'année suivante il visita le tombeau de S. Martin de Tours et contracta une vive amitié avec S. Euphronius, alors évêque de cette ville, et avec son neveu et

(1) II *Rois*, 11, 24.
(2) *Ibid.*, 11, 21.
(3) II *Paral.*, 26, 15.
(4) Jos., *Bell. Jud.*, III, 7, 28.
(5) I *Mach.*, 6, 31.
(6) *Ibid.*, 13, 43.
(7) Jahn, *Archéol.*, II, 2, 434.
(8) *Ézéch.*, 4, 2; 21, 27.
(9) Jahn, l. c., p. 433.
(10) 51, 57.
(11) *Nombr.*, 31, 10. *Juges*, 9, 45. IV *Rois*, 3, 25.

(1) *Josué*, 6, 26.
(2) I *Rois*, 15, 8. II *Rois*, 8, 2. IV *Rois*, 15, 16.
(3) *Juges*, 8, 16. II *Rois*, 12, 31.
(4) *Joël*, 4, 3, 6. *Amos*, 1, 6, 9.
(5) IV *Rois*, 17, 6; 24, 13 sq.
(6) I *Mach.*, 13, 43-48.
(7) *Ézéch.*, 11, 3-11; 24, 3 sq.
(8) Conf. Gesen., *ad Isaiam*, 23, 12.

son successeur, le célèbre Grégoire de Tours. Il se rendit ensuite à Poitiers, on ne sait pour quel motif. Là, il s'engagea à la suite de Ste Radegonde, qui, du consentement de Clotaire II, son mari, vivait dans le couvent de Sainte-Croix, qu'elle avait fondé, devint le secrétaire de la pieuse reine, et plus tard, ayant été ordonné prêtre, son aumônier. Il profita de cette situation pour fortifier ses études, se livrer à ses travaux littéraires, et vers 599 il fut élu évêque de Poitiers. Son ami Grégoire de Tours était déjà mort († 595), ce qui explique pourquoi celui-ci nomme Vénantius prêtre dans son histoire. Vénantius lui-même ne parle de lui dans ses écrits que comme d'un prêtre, parce qu'il les acheva avant son élévation au siége de Poitiers. Du reste, il ne survécut pas longtemps à cette nomination; il mourut dès le commencement du septième siècle, en 609, d'après quelques auteurs. L'Église de Poitiers l'honore comme un saint. Les principaux ouvrages de Fortunatus parvenus jusqu'à nous sont :

1. *De Vita Martini lib. IV*, poëme épique dans lequel, prenant pour base le livre de Sulpice Sévère qui porte le même titre, il décrit la vie et les miracles de S. Martin de Tours; il est précédé d'une dédicace en distiques adressée à Grégoire de Tours.

2. Ses autres œuvres sont réunies dans l'édition de Browérus et dans celle de Luchi (lib. XI); il y a de plus, en forme de supplément, un poëme en trois livres intitulé *de Excidio Thuringiæ*. Ces onze livres ne renferment presque que de petits poëmes, quelques lettres, une explication de l'Oraison dominicale (lib. X) et du Symbole des Apôtres (lib. XI) en prose. Ces petits poëmes sont en vers de toutes mesures et traitent une multitude de sujets profanes et religieux; ils se rapportent fréquemment à de saints personnages, à des amis de Fortunatus, à des églises, des villages, des lieux célèbres, à des voyages. Il y a beaucoup d'épitaphes, plusieurs hymnes d'église. Tous ces petits poëmes ont plus de valeur poétique que le grand poëme épique de S. Martin. Celui-ci est une apologie didactique, tandis que les petites pièces sont souvent lyriques, pleines de pensées profondes et d'images vives et brillantes. Elles sont en même temps des preuves d'un vaste savoir et d'une rare culture d'esprit. Quoiqu'il y ait de temps à autre des fautes de prosodie, le style en est bien plus pur que celui des ouvrages en prose qui sont attribués à Fortunat, savoir : *Vita S. Hilarii Pictav.*, *S. Germani*, *S. Albini*, *S. Paterni*, *S. Radegundis*, *S. Amantii*, *S. Remigii*, *S. Medardi*, *S. Marcelli*, *S. Leobini*, *S. Mauritii*, *Acta passionis SS. Dionysii*, etc., et *Expositio in Symbolum Athanas.* De plus le second livre de l'édition de Luchi (Romæ, 1786, in-4°) renferme un *Carmen de Phœnice*. Plusieurs hymnes de Fortunat ont été admis dans le Bréviaire romain, toutefois avec des changements. Nous trouvons la première moitié de son hymne

> Pange, lingua, gloriosi
> Lauream certaminis, etc. (1),

à Matines, et l'autre moitié, entre autres :

> Crux fidelis, inter omnes
> Arbor una nobilis,

à Laudes, les dimanches de la Passion et des Rameaux, ainsi qu'à l'adoration de la croix le Vendredi-saint, parmi les *Improperia*. L'hymne :

> Vexilla regis prodeunt,
> Fulget crucis mysterium (2),

se trouve le samedi avant le dimanche de

(1) Luchi, I, p. 36.
(2) Ibid., I, p. 46.

la Passion et au dimanche des Rameaux; on le chante plus complétement encore le Vendredi-saint, pendant la procession, lorsqu'on rapporte l'hostie consacrée du tombeau à l'autel. Le *Vexilla* et le *Pange, lingua*, se disent également dans l'office de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix. Enfin deux autres hymnes de Fortunat, *Ave, maris stella* (1), et *Quem terra, pontus, æthera*, etc. (2), font partie de l'office de la sainte Vierge *in sabbato* et du petit office de la sainte Vierge.

Cf. Bähr, *les Poëtes et les Historiens chrétiens de Rome*, Carlsruhe, 1836, p. 75, et *Biographie universelle*, t. XV, p. 305. HÉFÉLÉ.

FORUM APPII (Ἀππίου φόρον), ville du vieux Latium, dans laquelle l'apôtre S. Paul, emmené pour la première fois captif à Rome, fut attendu par ses frères dans la foi (3). La description que les auteurs latins font de cette ville ne la représente pas précisément comme un lieu fort agréable; elle était située dans le voisinage des fameux marais Pontins. Horace, qui y passa en se rendant de Rome à Brindes, se plaint de l'amertume de ses eaux, et n'y vit que des matelots et des cabaretiers voleurs :

> Forum Appi,
> Differtum nautis, cauponibus atque malignis (4).

Les voyageurs préféraient en conséquence s'arrêter dans les trois tavernes bâties pour les étrangers hors de la ville. Ce sont les *tres tabernæ* (τρεῖς ταβέρναι) dont les Actes des Apôtres parlent en même temps que de *Forum Appii* (5).

Voir, sur les priviléges des villes de l'empire romain qui recevaient le nom de *forum*, Sigonius, *Antiq. Jur. Ital.*, II, 15.

STORCH.

FOSCARARI (FOSCHERARI), *Ægidius*, évêque de Modène, naquit en 1512 à Bologne, entra jeune encore dans l'ordre de S. Dominique, remplit en diverses villes les fonctions de professeur et de prédicateur, fut nommé en 1546, par le Pape Paul III, maître du sacré palais, *magister sacri palatii*, et en 1550, par le Pape Jules III, évêque de Modène. En 1551 il se rendit au concile de Trente, où il se distingua par sa sagesse, son zèle et son habileté, et fut employé à la rédaction des décrets. Lorsque, dans la seizième session du 21 avril 1552, le concile eut prononcé la suspension de ses délibérations par suite de la guerre déclarée par l'électeur Maurice à l'empereur, Foscarari revint dans son diocèse, qu'il gouverna avec une paternelle sollicitude. Sa vie était un modèle de sainteté. Jamais il ne permettait qu'on prononçât en sa présence une parole inconvenante ou immorale; il faisait une guerre assidue à tout ce qui pouvait favoriser le désordre des mœurs; il fonda et dota un hospice pour les femmes repenties; il consacrait tous ses revenus aux pauvres, vendant son anneau et sa crosse pour leur venir en aide, et réduisant sa vie à tout ce qu'il y avait de plus simple en vêtement, nourriture, gens de service, pour pouvoir être plus libéral envers les nécessiteux. Il prêchait souvent et se faisait une joie d'orner sa cathédrale et d'agrandir les bâtiments de l'évêché. Il jouissait d'un grand crédit auprès du Pape Jules III. Malheureusement le vieux Pape Paul IV, crédule et méfiant, prêta l'oreille à des accusations anonymes dirigées contre l'orthodoxie de Foscarari, qui, en même temps que quatre autres dignes prélats, parmi lesquels les deux illustres cardinaux Polo et Moroné, fut pour-

(1) Luchi, I, p. 265.
(2) Ibid., I, p. 264.
(3) *Act.*, 28, 15.
(4) *Sat.*, I, 5, 8.
(5) Conf. Cicer., *ad Attic.*, I, 10; II, 11, 18.

suivi et enfermé au château Saint-Ange (1558).

Comme l'enquête du tribunal de l'Inquisition ne pouvait s'appuyer sur aucune preuve défavorable à l'orthodoxie de Foscarari, il fut libéré au bout de sept mois, déclaré, après la mort de Paul IV, par une sentence solennelle de l'Inquisition, du 1er janvier 1560, complétement innocent, et envoyé par le Pape Pie IV, qui voulait lui donner une marque particulière de sa confiance, au concile de Trente, qui s'ouvrait pour la troisième fois. Il s'y rendit avec son ami l'archevêque Barthélemy des Martyrs (1) et y confirma la réputation qu'il y avait déjà acquise. On voit combien il était considéré par toute l'assemblée en ce qu'elle le chargea d'examiner préalablement tout ce qui devait être publiquement proposé au concile, de régler l'ordre des sessions et d'en rédiger les canons. Foscarari fut d'avis au concile qu'on restreignît à l'avenir le nombre des ecclésiastiques à celui des bénéfices qui les lieraient à une église, les prêtres sans bénéfice étant comme des chevaux sans frein, disait-il, proposition contre laquelle s'élevèrent à bon droit les évêques des pays où il y avait peu de bénéfices et des bénéfices très-médiocres. Il parla aussi en faveur de la conservation du calice pour les fidèles, et fut du nombre des évêques qui pensaient que le Christ s'était sans aucun doute offert en sacrifice à la dernière Cène, mais seulement en sacrifice de louange et d'action de grâce.

A la clôture du concile, en 1563, le Pape Pie IV l'appela à Rome pour faire partie d'une commission qui, d'après les ordres du concile, devait s'occuper de la rédaction d'un catéchisme et de la correction du Missel et du Bréviaire. Il s'occupait avec ardeur de ce nouveau travail quand une mort prém[illegible] l'enleva, à l'âge de cinquante-troi[illegible] le 23 décembre 1564.

Voir Quétif et Échard, *Scrip[illegible] ord. Præd.*, t. II, p. 184; Palla[illegible] *Istoria del concilio di Trento.*

SCHRÖ[illegible]

(1) *Voy.* BARTHÉLEMY.

FOSSARII. *Voyez* COPIATÆ.

FOULON (PIERRE), hérésiarque [illegible] secte des monophysites, se trouvait [illegible] un couvent où il remplissait le m[illegible] de foulon (*fullo*, γναφεύς). Chassé [illegible] monastère parce qu'il avait déc[illegible] comme Eutychéen contre le concil[illegible] Chalcédoine, il parvint plus tard [illegible] faire ordonner prêtre à Chalcédo[illegible] dans l'église de Sainte-Bassa. Exp[illegible] de nouveau de cette église, il vin[illegible] Constantinople, où il gagna la fav[illegible] du patriarche Zénon. Plus tard on [illegible] trouve à Antioche. Il y accuse le [illegible] triarche Martyrius d'être un Nestori[illegible] et y excite de l'agitation, prononç[illegible] l'anathème contre ceux qui niaient [illegible] Dieu eût été crucifié, et ajoutant [illegible] doxologie de la Trinité les mots : « [illegible] avez souffert pour nous. » De là la se[illegible] des *Patropassistes*. Martyrius s'adre[illegible] directement à l'empereur Léon c[illegible] tre l'hérésiarque : l'empereur prit pa[illegible] pour le patriarche; mais son int[illegible] vention n'eut aucun effet, Zén[illegible] soutenant Pierre, et le désordre a[illegible] menta à Antioche au point que Ma[illegible] tyrius renonça à son siége (47[illegible] Pierre s'en empara. Mais Gennade, [illegible] avait succédé à Zénon sur le siége [illegible] Constantinople, parvint, avec le co[illegible] cours de l'empereur, à convoquer [illegible] Antioche un concile qui déposa Pie[illegible] le Foulon. En même temps, un édit i[illegible] périal l'exila dans le désert. En 476-47[illegible] Basilisque, qui avait momentanéme[illegible] chassé l'empereur Zénon, rappela Pier[illegible] à Antioche. Pierre nomma un certa[illegible] Jean évêque d'Apamée. Les habitan[illegible] de cette ville refusèrent de le recevoi[illegible] Jean retourna à Antioche, en chas[illegible]

protecteur Pierre le Foulon, et en pa le siége patriarcal à peu près mois. Jean, déposé par un concile, t pour légitime successeur Étienne 78), qui, en 479, fut tué par les monophysites et remplacé par un autre Étienne. Mais l'empereur Zénon bannit Pierre à Pityus. Étienne mourut au bout de trois ans (482). Son successeur, Calendio, fut chassé au bout de deux ans et Pierre, rappelé à Antioche par l'empereur Zénon, grâce aux intrigues d'Acace, patriarche de Constantinople (484). Enfin le Pape Félix II proclama, dans un concile de quarante-deux évêques tenu à Rome, la déposition et l'excommunication de Pierre et de ses adhérents. Pierre se maintint sous la sauvegarde de l'empereur et continua à persécuter l'Église de tout son pouvoir. Il mourut en 486.

Cf. *Liber brevi. Theod. Lector. Theoph. Chron. epist. P. Simplicii et Felicis II.* GAMS.

FOULQUES, ecclésiastique de Chartres, prit part à la première croisade, en 1095, se fit remarquer par sa bravoure et sa résolution au siége et à la prise d'Antioche par les croisés, en 1098, resta ensuite à Jérusalem, où il devint chapelain des rois Baudouin Ier et Baudoin II. Il fut plus tard, dit-on, évêque de Tyr, et, en 1146, patriarche de Jérusalem. Il est certain qu'en 1127 il écrivit d'une manière simple et agréable l'histoire de la conquête de la Palestine, sous ce titre : *Gesta peregrinantium Francorum cum armis Hierusalem pergentium.* Son livre va de 1095 à 1124, et a été souvent réimprimé, notamment à Paris, 1641, in-fol., dans la collection des *Scriptores rer. Franc.*, de du Chesne.

FOULQUES, *roi de Jérusalem*, comte d'Anjou, de Tours et du Maine, s'était distingué par sa bravoure et sa prudence dans l'armée du roi de France, par son respect à l'égard du clergé, malgré un dissentiment qui le brouilla avec le Saint-Siége, et par les efforts qu'il fit pour protéger contre la violence et l'oppression des grands les églises et les couvents. Aussi avait-il acquis la renommée d'un seigneur chevaleresque, brave, pieux et magnanime. Baudouin II, roi de Jérusalem (1), n'ayant pas de fils, et voulant marier sa fille Mélisente à un prince énergique, qui pût un jour lui succéder dignement sur le trône, résolut de prendre Foulques pour gendre.

Foulques accepta l'offre, se rendit avec une suite nombreuse et une pompe royale à Jérusalem, épousa la princesse et rendit les plus grands services à son beau-père, jusqu'à sa mort, en qualité de seigneur de Tyr. En 1131 il monta sans contradiction sur le trône. Mais l'âge avait trop affaibli son corps et son esprit pour lui permettre de régner paisiblement sur un pays sans frontières assurées, que ne protégeaient qu'un grand nombre de forts et de châteaux bâtis sur le sommet des montagnes, et quelques places fortes qui exigeaient une surveillance incessante et une infatigable activité. A cette faiblesse de l'âge Foulques joignit l'imprudence de retirer, au commencement de son règne, plusieurs de ses châteaux forts aux chevaliers qui les avaient jusqu'alors bravement défendus contre les païens, et les confia à des chevaliers de son comté d'Anjou, qui l'avaient accompagné en Terre-Sainte, malgré le sage exemple de ses prédécesseurs, dont le premier acte, en montant sur le trône, avait été de confirmer les fiefs accordés par leurs devanciers. Il résulta de là que, durant son règne, l'intérieur de son empire, Antioche, Tripoli, Édesse, furent remplis de troubles, de divisions, que Foulques ne put pas toujours apaiser et que souvent il ne voulut pas calmer. La

(1) *Voy.* BAUDOUIN.

crainte seule des dangers du dehors et les menaces des puissants ennemis de son empire maintinrent quelque ordre et quelque union entre le roi et ses puissants vassaux. Toutefois ce fut moins à cette union forcée du prince et des grands que les Chrétiens du royaume de Foulques durent le repos dont ils jouirent, durant la majeure partie de son règne, qu'aux agitations qui ébranlèrent le royaume de Bagdad après la mort du sultan Mahmoud; car tous les princes infidèles prirent part aux dissensions du royaume de Bagdad, et Zenghi (1), l'ennemi le plus terrible des Chrétiens, fut tellement impliqué dans ces révolutions intérieures qu'il oublia la lutte acharnée qu'il avait faite jusqu'alors à la croix. La faiblesse de Foulques laissa aussi s'augmenter d'une manière fâcheuse les troubles qui agitaient l'Église même de la Terre-Sainte.

Cependant Foulques légua à la postérité un monument durable de son règne dans la construction d'un grand nombre de châteaux forts dont il garnit les montagnes et d'autres points stratégiques bien choisis, tant pour résister à Ascalon, pour surveiller et surprendre les caravanes musulmanes, que pour garantir la sûreté des routes. Nul roi de Jérusalem ne bâtit, ne restaura, ne laissa après lui autant de places fortifiées. Foulques ayant fait une chute de cheval à la chasse se blessa grièvement à la tête, et, au bout de trois jours d'atroces douleurs, mourut en novembre 1143, laissant deux fils, Baudouin, son successeur au trône, âgé de treize ans, et Amaury, âgé de sept ans. Mélisente gouverna le royaume durant la minorité de Baudouin III avec prudence et sagesse.

Cf. Wilken, *Hist. des Croisades d'après des documents d'Orient et d'Occident*, vol. II; *Hist. des Hohenstaufen et de leur temps*, par Raumer, t. II Michaud, *Hist. des Croisades*.

FRITZ.

(1) Attabeck de Mossoul, né vers 1054, † 1145 au siége d'Édesse, père du fameux Nour-Eddin.

FOULQUES, archevêque de Reims, succéda vers la fin de 882 à Hincmar (1). La *Gallia Christiana* en fait un saint et un martyr, parce que le zèle et le courage avec lesquels il s'opposa aux usurpations et aux violences de Baudouin, comte de Flandre, qui s'emparait des biens de l'Église et maltraitait les ministres de l'autel, lui valurent d'être assassiné le 17 juin 900 par les vassaux de Baudouin.

FOULQUES de Corbie (2) devint abbé en 1048 et fut surnommé *le Grand*. Il dut probablement ce titre à l'estime exagérée de ses moines, car on ne connaît rien de particulièrement grand de lui; il fit ce que ses prédécesseurs avaient fait, ce que des milliers d'abbés continuèrent après lui : il sut défendre les anciens priviléges et les immunités traditionnelles de son couvent contre l'évêque d'Amiens, et en obtenir la confirmation du Pape Léon IX. Il mourut en 1095, laissant un supplément à l'histoire de son couvent, dont Mabillon a profité dans ses Annales de l'ordre de Saint-Benoît.

FOULQUES, curé de Neuilly, près de Paris, dans les dernières années du douzième siècle, ne fut pas d'abord un modèle de vie sacerdotale. Toutefois le jeune curé se convertit tout à coup, soit qu'il eût eu une apparition, soit que la méditation des choses de Dieu et la vue des maux du temps eussent touché son cœur léger, mais impressionnable. Il devint bientôt, comme le disent les chroniques du temps, illustre par sa parole et sa vie, par sa science et ses mœurs, *verbo et vita clarus, scientia et moribus insignis, famosus prædi-*

(1) *Voy.* HINCMAR.
(2) *Voy.* CORBIE.

cator. Foulques avait une éloquence naturelle et populaire ; mais il était illettré, *illiterate priest*, dit un célèbre historien anglais. Il pourvut à l'insuffisance de son savoir en suivant avec assiduité les leçons des plus fameux docteurs de l'université de Paris, tels que Pierre, le chantre de Notre-Dame, Robert Curçon, Étienne Langthon, etc.

Les railleries dont Foulques était l'objet dans sa propre paroisse, par suite de son ignorance, cessèrent ; un nouvel esprit animait ses prédications ; les curés des environs l'invitaient à prêcher les jours de fête dans leurs paroisses. Bientôt Foulques fut appelé à monter dans la chaire de Notre-Dame, et enfin il parla dans les rues et sur les places publiques, en invitant le peuple à faire pénitence. Ce fut entre 1192 et 1196 que Foulques devint ainsi un orateur populaire, et par conséquent il précéda dans cette carrière Jean de Vicenze et Berthold de Ratisbonne. Du reste, à l'époque où parut Foulques, les fidèles avaient grandement besoin d'être rappelés à la pénitence, et, si la foi en Jésus-Christ était générale et populaire, la moralité ne répondait pas à la foi, et la plus profonde dépravation déshonorait la Chrétienté. *Meretrices publicæ ubique per vicos et plateas civitatis passim ad lupanaria sua clericos, quasi per violentiam, pertrahebant. Quodsi forte ingredi recusarent, confestim eos sodomitas, post ipsos conclamantes, dicebant*(1). En outre une impitoyable usure pesait sur les nécessiteux, et des calamités successives, véritables fléaux de Dieu, des tempêtes désastreuses, des famines prolongées, loin de diminuer, semblaient exalter les exigences de l'avarice. En un mot la corruption des hommes et la misère du temps étaient telles que bien des gens croyaient qu'on touchait à la fin du monde, et qu'on disait savoir pertinemment que l'Antechrist était né dans Babylone. Néanmoins il y avait cette différence entre l'époque de Tite-Live, se plaignant que ses contemporains ne savaient ni supporter leurs maux, ni en trouver les remèdes, et l'époque de Foulques, que celle-ci connaissait depuis longtemps le vrai remède contre les maux de la terre, et résolut de s'en servir, lorsque le curé de Neuilly se mit à prêcher la croix comme unique moyen de salut. Les chroniques racontent des merveilles du succès de ses sermons. Il prêcha un jour dans la rue Champnel, à Paris, avec un tel enthousiasme que ses paroles pénétrèrent comme des dards enflammés le cœur de ses auditeurs. Les uns se jetèrent à terre en pleurant, d'autres tendirent des courroies et des verges au prédicateur pour constater la sincérité de leur conversion par la discipline à laquelle ils se soumettaient. Ce qu'on raconte de l'effet des sermons de Foulques, l'histoire le constate avec plus de détails encore de ceux de S. Vincent Ferrier, de Berthold de Ratisbonne, de Capistran, de tous les grands prédicateurs de la pénitence au moyen âge. Ces récits sonnent étrangement à nos oreilles ; ils semblent de pures légendes, non pas que les preuves historiques qui les constatent nous manquent, mais parce que nous avons changé avec le temps lui-même. Le peuple était alors sincèrement croyant ; la foi était simple, spontanée, irréfléchie : c'était la foi de l'enfant. Les prédicateurs du moyen âge partaient de la conviction qu'ils étaient les ministres du Seigneur, et cette conviction les élevait au-dessus de toute crainte et de toute considération humaine ; ils annonçaient le Christ avec enthousiasme, attaquaient sans réserve tous les vices dans leur origine, leur nature, leurs

(1) Jacob. de Vitriaco, *Hist. occid.*

effets; ils s'en prenaient à toutes les classes de la société; ils n'épargnaient aucun état, et leur parole devenait par là même vivante, évidente, frappante. Aujourd'hui ces prédicateurs hardis et enthousiastes seraient impossibles; la masse populaire est « trop éclairée » pour digérer de pareils discours; la délicatesse des hautes classes est trop grande, et la sévérité avec laquelle la police veille partout sur l'ordre public et les bonnes mœurs est trop exemplaire pour permettre de tels écarts de zèle et d'imagination. Foulques, dit-on, lorsqu'il se mit à prêcher la pénitence dans la commune de Neuilly, remua tellement ses paroissiens qu'ils résolurent de renverser l'église, qui menaçait ruine, sur la promesse que leur fit Foulques de leur en bâtir une nouvelle sans qu'il en coûtât rien à la commune, promesse que, pauvre comme il l'était, il ne put faire que par une inspiration divine, et que d'ailleurs il réalisa. Certes Foulques ne ménageait pas dans ses sermons la grossièreté, l'égoïsme et les pensées basses et triviales du peuple; mais il portait d'impitoyables coups, avec autant de verve que d'esprit, aux faux savants, aux prêtres oublieux de leurs devoirs, aux prélats et aux grands du monde (*theologos de longis continuationibus et sophisticis disputationibus redarguit*). Il dit un jour au roi Richard qu'il avait trois méchantes filles dont il devait se débarrasser; le roi le reprit en l'accusant de mentir, vu qu'il n'avait pas de filles. « Et n'aves-vous pas l'orgueil, l'avarice et la luxure? » dit Foulques. La colère du roi fût extrême; toutefois il se contenta de répondre qu'il léguait l'orgueil aux Templiers, l'avarice aux Bénédictins et la luxure aux prélats. Une autre fois, en revanche, Foulques fut jeté en prison par des moines auxquels il reprochait leur vie antimonacale. Durant de longues années ses sermons eurent un succès prodigieux; les gens tièdes étaient ranimés, les méchants convertis; les courtisanes se repentaient; Foulques mariait les unes, recueillait les autres dans le couvent de Saint-Antoine, à Paris, qu'il fonda pour elles, et où elles trouvèrent un asile et les moyens de persévérer dans le bien.

Mais la période la plus brillante de l'activité de Foulques fut celle de ses prédications pour la croisade; elle commença en 1198. Son maître, Pierre le Chantre, se trouvait chez les Cisterciens de Soissons pour y demander des lumières à Dieu et savoir s'il devait accepter une élection épiscopale dont il avait été l'objet, lorsqu'il reçut du Pape Innocent III l'honorable mission de prêcher une croisade en France.

Pierre tomba, sur ces entrefaites, mortellement malade, et se vit obligé de prier son ancien disciple, Foulques, de remplir cette mission à sa place. Foulques hésita quelque temps; mais une lettre du Pape Innocent III, du 5 novembre 1198, qu'avait provoquée avant sa mort Pierre le Chantre, mit un terme à son incertitude. *Fulconis zelum juvit Cantor Parisiensis, dum ei litteras domini Papæ Innocentis impetravit, quarum auctoritate per omnem Galliam ei licuit prædicare.* Au printemps de 1199 Foulques se mit en route, allant à cheval de ville en ville à travers toute la France, prêchant contre les ennemis des mœurs comme contre ceux de la foi, contre les vices et contre les Sarrasins. Quoique dès lors on commençât à sentir les prodromes d'une époque moins croyante, plus industrielle et plus mercantile, ce que prouvèrent les suites de la croisade de 1202 à 1204, si bien décrites par Villehardouin, Foulques parvint à faire embrasser la croix par des milliers de Chrétiens. Si les effets de la parole de Foulques étaient remarquables, son extérieur n'avait rien d'extraordinaire:

il ne prenait pas les allures d'un prédicant vaudois; il coupait soigneusement sa barbe et portait des vêtements propres. S'il lui arrivait, comme le rapporte la chronique, de jeûner comme un chien, *famem patiebatur ut canis*, c'était parce qu'il n'avait pas toujours le temps de manger; il ne faisait pas grand cas d'un aspect effrayant et épuisé, et se conformait, au milieu des austérités de sa vie, aux prescriptions du Seigneur (1). Il n'allait pas à pied, non-seulement parce que les infirmités et l'âge l'y contraignirent, mais encore par suite même des circonstances que faisaient naître ses prédications. Ainsi, tandis qu'il suscitait par ses sermons beaucoup de prêtres savants à prêcher la pénitence et la croix (un des plus célèbres de l'époque fut Martin, abbé d'un couvent de Cisterciens, de la haute Alsace, qui réunit une troupe de croisés dans Bâle), d'un autre côté beaucoup de prêtres l'accompagnaient (Pierre de Rosny fut le plus persévérant), et, quand il arrivait dans une ville, il y avait une telle masse de peuple qui se pressait autour de lui pour le toucher, pour avoir un lambeau de ses vêtements, qu'il courait très-souvent le danger d'arriver tout à fait dépouillé, d'autres fois d'être étouffé, ou d'être obligé de s'emporter contre ceux qui faisaient tout ce tumulte autour de lui. Quelque part qu'il vînt, il trouvait les aveugles, les sourds, les muets, les malades couchés des deux côtés de la route, attendant de lui leur guérison.

Quoique rien ne fût donc plus naturel que cette monture qui permettait à Foulques d'échapper aux périls de sa mission et de la remplir plus promptement, que la simplicité soignée de sa tenue et cette absence de toute singularité dans sa nourriture, tout cela servit de prétexte d'accusation contre le prédicateur de la croisade. Cependant on lui attribuait le don des miracles, comme à Pierre d'Amiens et à S. Bernard de Clairvaux. Il guérissait les malades avec l'eau des sources qu'il avait bénites, en leur imposant les mains; sa malédiction faisait tomber les coupables en convulsion. Villehardouin et d'autres chroniqueurs contemporains racontent beaucoup de miracles opérés par Foulques; Othon de Saint-Blaise décrit en détail la manière dont il rendit la parole à un muet et fit marcher un noble paralytique en présence des grands de la cour de France. Ses habits eux-mêmes passaient pour avoir la vertu de guérir, et de là la façon violente dont si souvent le peuple se précipitait sur lui et déchirait ses vêtements. Foulques savait d'ailleurs discerner les esprits qui venaient l'implorer; les uns il les guérissait instantanément; d'autres il les remettait à plus tard; d'autres encore il refusait de leur venir en aide, parce que la guérison de leurs maux ne devait procurer aucun avantage à leur âme. C'est ainsi que Foulques, accompagné d'un certain nombre de Cisterciens et de Prémontrés qu'il s'était choisis comme auxiliaires, après avoir consulté à cet égard le cardinal légat Pierre de Capoue, parcourut la France, la Normandie, les Flandres et la Bourgogne, prêchant la croisade. Dès 1198, de même que l'évêque de Langres, Gautier, il s'était, au chapitre général de l'ordre de Cîteaux, attaché la croix, annonçant ainsi qu'il serait un des chefs de la croisade. Quant aux Cisterciens, ils ne parurent point partager l'enthousiasme général, et furent quelque peu roides à l'égard de Foulques. Peut-être la jalousie des moines contre le curé de Neuilly qu'on leur avait préféré joua-t-elle un rôle dans leurs malveillantes dispositions. Foulques, assistant à un tournoi dans le château d'Écris sur Aisne, dans la forêt

(1) *Luc*, 10, 7.

des Ardennes, enflamma et entraîna à prendre la croix son hôte, le jeune et puissant comte Théobald de Champagne (dont Villehardouin était vassal), Simon de Montfort, qui revenait à peine de la Terre-Sainte, beaucoup de chevaliers des plus distingués, et même le vieil évêque de Troyes.

En 1201 Foulques, assistant en automne à une grande assemblée à Soissons, attacha de même la croix au puissant marquis Boniface de Montferrat, que la noblesse française, après la rapide mort du jeune comte de Champagne, demanda, sur la proposition de Villehardouin, comme chef de la croisade. Bientôt après il avoua (*confessus est cum lacrymis*, dit un chroniqueur), dans une assemblée de l'ordre de Cîteaux, que deux cent mille personnes avaient reçu la croix de ses mains, et il lut une nouvelle lettre du Pape Innocent III, en vertu de laquelle trois abbés devaient s'adjoindre à lui comme auxiliaires. De nouveaux gentilshommes s'enrôlèrent. La croisade eut lieu; mais Dieu épargna à celui qui en avait été le promoteur enthousiaste la douleur de voir les intérêts mercantils des Vénitiens se mêler à la cause du Christ, et de voir les chefs de l'expédition descendre au rôle de condottieri, préférer devenir princes de Morée et d'Achaïe, comtes d'Athènes et de Naxos, etc., que d'être les libérateurs de la Terre-Sainte et les gardiens du tombeau de leur Sauveur.

Foulques mourut en mars ou en mai 1202 à Neuilly (on lit dans une chronique qu'il y mourut dès le printemps 1201). Diverses circonstances et certaines plaintes prouvent que dans les derniers temps de sa vie le concours de ses auditeurs s'était beaucoup refroidi. Un chroniqueur prétend que le chagrin qu'il eut d'avoir gardé de l'argent destiné aux croisés pauvres hâta sa mort. Il est bien plus probable que les immenses travaux de ses dernières années et des peines morales usèrent son organisme encore jeune : la jalousie, l'envie, la méchanceté, la conduite de certains disciples de l'espèce de Pierre de Nusie, qui prêchait la pauvreté apostolique et n'oubliait pas de se réserver une bonne part dans les biens de ce monde, contribuèrent à sa fin prématurée.

On reproche à Foulques d'avoir été très-irritable. On raconte qu'il battait certains pénitents jusqu'au sang; mais ces pénitents baisaient le sang qui coulait de leurs plaies et demandaient à être battus. On ne cite aucun exemple d'un acte de colère injuste; quant à la juste colère, les motifs n'en manquaient certes pas autour de lui. Il y a peut-être plus de fondement dans le reproche qu'on lui adressa d'avoir employé légèrement l'argent qu'il avait amassé. Mais Foulques était prédicateur de la croix et non banquier, et ce qui prouve son désintéressement, ce sont les nombreuses fondations dont il fut l'auteur. En mourant il légua tout son avoir à la ville de Saint-Jean d'Acre, dont un tremblement de terre avait renversé les remparts, afin qu'on les réparât au plus tôt.

Si la voix du peuple est parfois la voix de Dieu, on peut déclarer Foulques innocent de tous les griefs articulés contre lui. La commune de Neuilly honora sa tombe; le jour de sa fête, on la parait richement et on l'encensait. Du Cange (1) vit encore cette tombe, que les sans-culottes détruisirent.

On peut lire sur Foulques : Hurter, *Histoire d'Innocent III*, Hambourg, 1834-1842, t. Ier; Fleury, *Histoire ecclésiastique*, t. XVI, Paris, 1719; Wilkens, *Hist. des Croisades*, 5 vol., Leipzig, 1829.

HÆGÉLÉ.

(1) *Voy.* DU FRESNE.

FOURIER (PIERRE) (*le Bienheureux*) naquit à Mirecourt, dans l'ancien diocèse de Toul, le 30 novembre 1565, étudia à Pont-à-Mousson, et se distingua de bonne heure par son ardeur pour la science et sa merveilleuse pureté d'âme. A vingt ans il entra dans l'abbaye des chanoines réguliers de Chamousey, ce qui étonna tout le monde, parce que la discipline y était fort en décadence et qu'on ne savait comment concilier les habitudes sévères du jeune religieux avec son entrée dans une maison aussi relâchée. Mais c'était évidemment d'après un dessein de la Providence, comme la suite le prouva. Durant son noviciat Fourier eut beaucoup à souffrir de ses confrères; mais la persécution devint plus violente lorsqu'il revint à l'abbaye, après avoir prononcé ses vœux et achevé à Pont-à-Mousson ses études théologiques. La sainteté de ses mœurs était une prédication vivante au milieu du relâchement des chanoines qui l'entouraient. Ils songèrent à se débarrasser de ce confrère gênant et lui offrirent trois cures. Il choisit la plus pauvre et la plus difficile, la commune de Matincourt. On voit dans une biographie du Bienheureux, intitulée : *Imago boni Parochi, seu Acta S. Petri Fererii*, avec quel zèle il remplissait ses fonctions pastorales. Les mœurs étaient très-corrompues dans sa commune ; la foi y était chancelante et presque éteinte. Peu de temps après l'entrée en fonctions du nouveau curé, sa paroisse était renouvelée et devenue un modèle. Fourier recherchait surtout les pécheurs endurcis, et, lorsqu'il avait épuisé ses instances, ses enseignements, ses exhortations auprès d'eux, il se mettait en prières et parvenait d'ordinaire à ébranler et entraîner le pécheur. Un des fruits particuliers de son ministère fut la fondation de la congrégation des Pauvres Sœurs d'école de Notre-Dame, qui dut sa naissance à la réunion spontanée de quelques jeunes filles de sa paroisse. Elles avaient embrassé la virginité, la communauté monastique, et leur curé leur permit, après avoir mis à l'épreuve leur vocation et la fermeté de leur résolution, de porter une robe noire avec un voile, en signe de leur séparation du monde. Il fallut surmonter de nombreux obstacles avant qu'elles pussent louer une maison, dans la commune où elles se réunirent et ouvrirent leur école. Bientôt leur nombre augmenta, et elles purent répondre aux demandes que firent d'autres paroisses, désireuses de les voir diriger leurs écoles. L'institut fut approuvé par Paul V dans deux bulles du 1er février 1615 et du 6 octobre 1616.

Fourier, cependant, songeait à soumettre à une réforme absolument nécessaire son abbaye, dont les frères le tenaient toujours éloigné. Leur chute était parvenue à la connaissance du Saint-Siége, qui chargea l'évêque de Toul de les réformer, et le prélat en confia la mission à celui qui en était le plus capable, au B. Fourier. L'œuvre réussit, lentement toutefois. Après la mort du P. Quinel, Fourier fut élu général de la congrégation réformée. Il était en même temps et resta toujours préoccupé du sort de ses Sœurs d'école, jusqu'au moment de sa mort. Il leur légua la rédaction dernière des statuts et des règles de l'institut.

Après une vie dure, austère et toute d'abnégation, il mourut le 9 décembre 1636, et le 29 janvier 1730 il fut proclamé Bienheureux.

Cf. Butler, *Vie des Saints et des Pères*, etc., t. XVIII, p. 167; Etzinger, *Vie du B. P. P. Fourier*, et les Règles des Sœurs d'école de Notre-Dame, 1721.

HOLZWARTH.

FOURNET (ANDRÉ-HUBERT VIGGERI) naquit le 6 décembre 1752 dans la paroisse de Maillé, près de Montmorillon, en Poitou, étudia d'abord le

droit, puis la théologie, et entra dans l'état ecclésiastique. En 1782, son oncle résigna sa cure entre ses mains; mais le nouveau curé, pratiquant une abnégation absolue, vécut avec sa pieuse sœur et son vicaire de la manière la plus austère, consacrant aux pauvres presque tous ses revenus et ceux de son église.

Il refusa, comme on devait s'y attendre, le serment à la Constitution civile du clergé et émigra en Espagne; mais son cœur resta fidèle à sa paroisse, et il reparut au milieu d'elle après la mort de Robespierre. On mit sa tête à prix, ce qui ne l'empêchait pas de dire publiquement la messe et d'instruire le peuple. Il échappa comme par miracle aux nombreux dangers qui l'entouraient. Lorsque la religion commença à renaître en France, le manque de prêtres se fit vivement sentir. Fournet déploya une grande activité pour remédier à ce mal; il fut en quelque sorte plus actif encore pour fonder une œuvre solide et permanente de charité, étant parvenu, en 1806, à engager madame Bichier, d'une famille distinguée de Montmorillon, à s'unir à d'autres personnes pieuses pour venir au secours des pauvres et pourvoir à l'instruction des enfants. L'œuvre prospéra rapidement, s'étendit, fut formellement constituée et placée sous l'autorité immédiate de l'évêque de Poitiers, et reconnue par le gouvernement en 1820 sous le nom des *Filles de la Croix, dites de Saint-André*. Cette congrégation compte déjà quatre-vingts maisons à Poitiers, Orléans, Paris, Toulouse et Bayonne, où elle a deux noviciats, l'un pour les Françaises, l'autre pour les Basques. Le Pape Pie VII accorda, par son bref du 1er septembre 1829, au supérieur de ces filles, diverses grâces et indulgences spéciales. Les Filles de la Croix se vouent à toutes les bonnes œuvres. Fournet mourut dans un âge très-avancé. Le peuple vénère sa mémoire comme celle d'un saint, en attendant, comme dit l'évêque du diocèse, que le Seigneur daigne révéler la gloire de son serviteur.

Cf. *l'Union ecclésiastique* et les *Biographies des Prêtres remarquables de l'Église catholique, apostolique et romaine* de Bernard Wagner, t. I, P. II, Aschaffenbourg, chez Pergay, 1846, p. 440-444. HAAS.

FOX (GEORGE). *Voyez* QUAKERS.

FRAGMENTS DE WOLFENBUTTEL. Le protestantisme, en séparant la sainte Écriture de l'autorité de l'Église, unique pouvoir qui puisse la garantir, amena inévitablement une double conséquence : d'une part une orthodoxie rigide et stérile voulant imposer à la science de l'Écriture les règles arbitraires d'une symbolique sans autorité et destituée de sanction; d'autre part le doute et l'incrédulité s'emparant du livre sacré et en ruinant l'autorité. A partir de la première moitié du dix-huitième siècle, le philosophisme de la France et de l'Angleterre se répandit sous la forme du déisme et du matérialisme en Allemagne. Là il vint en aide aux théologiens protestants, encore attardés dans leurs attaques contre la Bible, qu'ils trouvaient toujours sur leur chemin comme un obstacle à l'extension universelle d'une réforme absolue et radicale. Cependant la Bible, isolée, abandonnée à elle-même, n'étant plus ni garantie, ni défendue, ni protégée, ni expliquée par l'Église, ne put par sa seule vertu résister, non en elle-même, car elle subsiste intacte, mais dans la foi des peuples, dans l'opinion de ceux qui, après l'avoir interprétée suivant les uniques lumières de leur raison, en nièrent l'origine divine et l'autorité suprême, en vertu de ces mêmes lumières rationnelles. L'œuvre de négation achevée, et l'on peut dire parfaite de nos jours par Strauss et Bruno

Bauer, commença au dernier siècle, en Allemagne, par la publication des *Fragments de Wolfenbüttel*, auxquels se rattache logiquement, par une série non interrompue d'essais critiques, la conclusion proclamée par Strauss et Bauer. Il y a donc un intérêt particulier à constater le point de départ de ce procédé d'épanouissement, ou plutôt d'évanouissement, d'une théorie de négation qui remonte à plus de quatre-vingts ans.

En 1774 Lessing, alors bibliothécaire à Wolfenbüttel, publia, dans ses Documents pour servir à l'Histoire et à la Littérature (1) (*Beitræge zur Geschichte und Litteratur*), un fragment d'un anonyme *sur la Tolérance envers les déistes*. « Le Christianisme, dit en résumé ce fragment, renferme le germe d'une religion pratique et purement raisonnable. Toutefois ce germe ayant été enveloppé, dès l'origine, par le Christ, et encore plus par ses Apôtres, de la forme mystique de la foi judaïque, les successeurs des Apôtres se crurent autorisés à ajouter mystères sur mystères et formules sur formules à la doctrine primitive. Les réformes tentées pour débarrasser la foi de son bagage inutile n'aboutirent jamais à une entente parfaite sur ce qu'il fallait conserver, et les diverses sectes, nées par suite de ces tentatives, sont plus patientes les unes à l'égard des autres qu'à l'égard de ceux qui, sans ambage, veulent réduire le Christianisme à sa teneur raisonnable, parce que des hérétiques ont du moins le mérite de croire *quelque chose*, tandis que les déistes, les Ariens et les Sociniens, qui aboutissent au déisme, réduisent simplement le Christianisme à son nom. Aussi on excite les masses croyantes contre les libres penseurs, parce que cette masse aveugle se représente ces penseurs tels qu'elle serait elle-même si elle perdait son Christianisme, dont on lui a dit et dont elle croit que naissent toute vertu, toute probité, toute conduite sage et honnête. De là les menaces, même les violences de l'État à l'égard des déistes, quoiqu'ils n'aient failli ni par rapport aux mœurs ni vis-à-vis de l'État. Cette intolérance est conséquente chez les Catholiques; mais, de la part du protestantisme, c'est un pur non-sens que d'exiger qu'on croie quelque chose, qu'on admette quoi que ce soit. Les anciens Juifs étaient plus tolérants à l'égard des sectateurs de la religion de la raison, c'est-à-dire des prosélytes de la Porte. Enfin il est insensé de poursuivre un homme parce qu'il ne croit pas ce qu'il n'est pas en son pouvoir, ce qu'il ne dépend pas de sa libre volonté de croire (du moins au point de vue du protestantisme). C'est vouloir produire l'hypocrisie, et imposer une foi aveugle, indigne de l'homme, être raisonnable et pensant. »

Lessing, n'ajoutant à ce fragment qu'une note par rapport aux prosélytes de la Porte, fit remarquer la différence qu'il peut y avoir à tolérer des adversaires silencieux ou des adversaires militants et moqueurs, pensant qu'il suffisait que les ennemis de la foi positive se tinssent tranquilles et qu'on évitât tout nom de parti, le Christianisme étant en somme devenu raisonnable et libre, sauf chez quelques théologiens qui laissent ignorer en quoi consiste la raison chrétienne de leur Christianisme raisonnable.

Ce ne fut que trois ans après, en 1777, dans le quatrième document, pièce 20, que Lessing publia cinq autres fragments de l'anonyme. Le premier de ces fragments traite *du Décri de la raison dans les chaires chrétiennes*. L'auteur du fragment expose d'une manière très-vive « comment la catéchèse et la

(1) Doc. III, pièce 18.

prédication (protestantes) cherchent à maintenir les esprits dans la servitude sous laquelle ils ont grandi dans la foi et la secte à laquelle ils appartiennent, en anathématisant la raison comme un guide aveugle, et trouvent leur force et leur point d'appui dans le penchant instinctif qu'a le peuple d'arriver au ciel sans se casser la tête et en laissant penser les autres pour lui. Or cette voie est d'autant plus antichrétienne que le Christ et les Apôtres agirent tout différemment, et d'autant plus déraisonnable qu'on ne peut pas plus se passer de la raison pour croire en Dieu et en ses attributs que pour soutenir la polémique à ce sujet. »

Cette plainte, qui est fondée quant à la manière dont procède l'orthodoxie protestante, Lessing l'approuve en ce que pour lui il ne doit pas y avoir d'opposition entre la vraie raison et la véritable révélation. Une raison se subordonnant, et, sous certains rapports, s'asservissant à une révélation qui, par cela qu'elle est une révélation, lui est supérieure et la dépasse, ne fait rien de déraisonnable. Mais il aurait fallu que Lessing allât plus loin et demandât si, au point de vue protestant, on peut en effet avoir la garantie infaillible de cette révélation supérieure. Ainsi ce philosophe si pertinent, l'ennemi déclaré des demi-mesures et des demi-vérités, se contente de rejeter comme insoutenable ce mélange de foi rationnelle et de foi révélée.

Le second fragment cherche à démontrer l'*Impossibilité d'une révélation certaine pour tous les hommes.* « Ou bien, est-il dit, il faut que la Révélation s'adresse à tous, en tout temps, et ce serait un miracle permanent, et par conséquent une contradiction en Dieu, qui ne peut pas en même temps vouloir et ne pas vouloir l'ordre permanent de la nature; cè serait comme si l'homme, par le péché originel, s'était aveuglé, et comme si Dieu, au lieu de guérir sa vue, s'amusait à le conduire perpétuellement par des anges. Ou bien la Révélation ne s'adresse directement qu'à quelques-uns, et indirectement, par un procédé historique, à tous les autres. Dès lors on peut calculer que, par suite du doute critique, de l'ignorance et du défaut de jugement de la majorité, de la difficulté avec laquelle, selon les lois de l'histoire, la vérité se répand, à peine un individu sur des millions peut juger avec connaissance de cause les motifs de la Révélation et par conséquent croire raisonnablement. Or Dieu ne peut avoir choisi un moyen aussi insuffisant. »

Lessing adopte la justesse de ce calcul; mais il demande, si donc la Révélation telle que l'auteur du fragment la désire n'était pas possible, si Dieu ne pouvait communiquer *aucune* vérité révélée, s'il ne pouvait communiquer *une* vérité telle qu'en peu de temps la plupart des hommes y participeraient. Mais alors il se voit obligé d'abandonner le symbole de foi absolu qui condamne tous ceux qui sont en dehors de la vraie révélation, et il esquisse à cet égard les principaux traits de l'éducation de l'humanité par la Providence. Si Lessing avait été jusqu'au bout, il serait parvenu à une conclusion satisfaisante par l'idée catholique de l'Église, qui unit les deux conditions alternatives de la Révélation mises en opposition par l'auteur des Fragments.

Le troisième fragment établit géographiquement et stratégiquement l'*Impossibilité du passage des Israélites à travers la mer Rouge* dans le temps indiqué. Lessing réplique que c'est précisément ce passage exécuté contre toute espèce de calcul et de possibilité qui constitue le miracle, et que l'auteur du fragment demande à ceux qui croient simplement aux miracles une conséquence qui leur fait lever les épaules; mais que l'orthodoxie louche, boiteuse,

contradictoire des protestants, ne peut repousser avec dédain.

Le quatrième fragment conteste à l'Ancien Testament le *caractère d'une religion révélée*, « parce qu'il ne renferme rien sur l'immortalité de l'âme, sur l'état de l'âme dans une autre vie, sur son union avec Dieu et la voie qui y mène; parce que tout y est terrestre, sensible, tout s'y rapporte au culte extérieur, aux récompenses et aux peines de ce monde; parce que tout ce qu'on prétend trouver dans l'Ancien Testament concernant l'autre monde est une interprétation postérieure des croyants. Ce n'est qu'après la captivité de Babylone que les Juifs rapportèrent de leur contact avec les païens l'idée de l'immortalité, que jamais les vieux croyants, tels que les Sadducéens, n'adoptèrent, sans que cette négation les eût jamais fait repousser de la synagogue. » — Lessing n'examine pas la justesse ou la fausseté de l'observation faite quant à la teneur de l'Ancien Testament; mais il pense que, lors même qu'il manquerait à ces livres bien d'autres idées, par exemple celle de l'unité de Dieu, on ne serait pas encore par là même en droit de contester leur caractère révélé. Dieu n'aurait-il pas pu, en vue de la capacité du peuple, vouloir que la Révélation ne se développât que successivement et insensiblement? Et alors suit de nouveau toute une série de paragraphes sur l'éducation de l'humanité, la Bible elle-même n'étant qu'un livre élémentaire, qui prépare le peuple arrivé à sa maturité à recevoir les leçons du Christ.

Enfin le cinquième fragment traite de l'*Histoire de la résurrection du Christ*. L'auteur rassemble et présente une masse de prétendues contradictions des Évangélistes, d'insuffisances des témoins, d'invraisemblances dans tout l'ensemble. — Lessing, qui n'espère pas réviser avec certitude les actes d'un procès qui remonte à dix-huit siècles, ne sait qu'une chose, mais une chose capitale : c'est que ce grand procès, dépendant des témoignages consignés dans ces actes, est gagné. Le Christianisme est là, il a triomphé. Comment, après deux mille ans, le scepticisme serait-il en mesure de contester une pareille décision? Lessing n'entreprend pas la réfutation des contradictions énumérées par l'auteur du fragment. L'idée de l'inspiration n'est pas si stricte à ses yeux qu'elle ne permette à l'homme d'observer par lui-même et de se rendre compte à sa manière. Celui pour qui l'inspiration est une idée absolue et rigoureuse est obligé de réfuter à fond et dans tous les sens les contradictions énoncées. Répondre à telle ou telle contradiction et négliger avec un dédain triomphant les autres, ce n'est pas répondre. C'était encore là une condamnation de l'orthodoxie biblique des protestants, qui divinise même la lettre de leur unique source de foi, et qui, en même temps, critiquant et permettant la critique, ne pouvant en appeler à l'Église, laisse subsister toutes les difficultés insolubles à la critique humaine comme une épine enfoncée dans la chair.

Ces Fragments et ces réponses de Lessing provoquèrent une véritable avalanche de libelles, de pamphlets, de réfutations et de sermons. Lessing, qui avait manifesté la crainte, dès lors réalisée, de « voir prendre la défense des intérêts de la religion, contre les Fragments, par des gens qu'on pourrait soupçonner de vouloir l'enterrer, » publia, en 1778, un nouveau fragment plus considérable de l'anonyme : *Sur le but de Jésus et de ses disciples*.. Il pensait que le cinquième fragment avait produit le plus d'émotion. La défense avait été faible : les nains avaient pris les devants; les plus vaillants n'avaient pas atteint leur adversaire. Puis il exprime sa compassion à l'égard de la méthode des apologistes, qui, en prétendant combattre

chacune des attaques faites à la religion, entreprennent une lutte herculéenne contre l'hydre de Lerne; à chaque fois qu'ils coupent une tête, il en renaît de nouvelles, tant qu'ils n'attaquent pas le mal à sa racine. L'auteur des Fragments n'avait pas prétendu éteindre le soleil avec ses pelottes de neige; il n'avait pas conclu de l'invraisemblance de l'histoire de la résurrection la fausseté de la religion elle-même; mais il avait conclu que, la religion qui s'appuyait sur de pareils documents étant fausse, l'histoire de la résurrection portait des traces d'une pure invention et qu'il en était ainsi en effet. Ces attaques, au dire de Lessing, n'étaient pas dangereuses, puisqu'elles circulaient évidemment dans des conversations et des manuscrits; le manuscrit est une parole à l'oreille; le livre imprimé est la parole de chacun, qui excite moins d'attention et produit moins de séductions que l'autre. Du reste tout ce bruit ne pouvait guère s'accorder avec la foi que l'on prétendait avoir en la promesse que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre l'Église. Mieux valait diriger le torrent moyennant la digue que de laisser la digue submergée par le torrent. — Mais c'était porter de nouveaux coups au protestantisme et faire ressortir ses contradictions intimes. Où est, dans un système dont le centre est nécessairement le subjectivisme, où est l'Église dont les armes protégent chacun, dont la victoire sur les portes de l'enfer console celui qui n'est pas dans le cas de remporter la victoire par lui-même? C'est donc avec raison que Frédéric Schlégel voit de tous côtés Lessing, si hardi et si clairvoyant, poussé à reconnaître l'idée càtholique de l'Église, si le Christianisme doit résister aux attaques du dehors, et ce n'est pas là, comme le pense Gervinus, lire son opinion dans les livres de Lessing, mais c'est tirer tout simplement une conséquence que ce philosophe malheureusement ne poussa pas lui-même jusqu'au bout, dont il n'eut peut-être pas la conscience bien nette, qu'il n'exprima pas en paroles franches, mais que ses prémisses négatives et positives nous donnent parfaitement le droit de formuler pour lui.

Ce dernier fragment, publié par Lessing, représente le Christ, d'après les Évangélistes, simplement comme un homme qui entreprit avec de pures intentions la réforme du judaïsme. Il ne voulut pas abolir la loi cérémoniale, ni introduire une nouvelle religion, ni enseigner des mystères; le Baptême et la Cène n'étaient que des usages judaïques spiritualisés. Mais le Christ s'abandonna aussi à l'ambition de dominer temporellement les Juifs; il prépara de loin ce plan, que favorisait l'espérance judaïque d'un Messie, et s'entoura dans cette vue de disciples. Ceux-ci, les uns trompés, les autres trompeurs, entrèrent volontairement dans les vues terrestres de leur maître, comme on en trouve des traces dans les Évangiles, et ce ne fut que lorsqu'ils virent leur première espérance déçue, qu'ils y substituèrent le système d'un royaume spirituel et moral, et d'un roi non temporel. Ils se servirent, pour opérer cette transition, de la doctrine de la présence (παρουσία), comprise encore dans un sens grossièrement judaïque. Le fragment se termine par une critique des miracles et des prophéties qui prétendent démontrer le Christianisme par un roman des faits et gestes de la première communauté chrétienne, fabriqué moyennant une interprétation arbitraire de l'histoire des Apôtres, et par une moquerie du miracle de la Pentecôte, le tout étant un parfait modèle de la manière arbitraire dont plus tard les protestants interprétèrent des paroles sacrées, expliquèrent des faits constatés, pervertirent une histoire authentique et défigurèrent des données certaines par

les préjugés d'une incrédulité savante. Lessing, qui répondit à ce dernier fragment, mais auquel il ne joignit pas, comme aux précédents, des observations apologétiques, avait déjà, dès le premier fragment, été accusé par Göze, principal pasteur de Hambourg, d'être un ennemi secret de la religion chrétienne et un Luthérien catholisant.

Les propositions ajoutées par Lessing, qui étaient certainement ce qu'il y avait de plus fort à dire de la part d'un protestant pour défendre le système attaqué, mais qui, on le sentait bien, dans leur rigoureuse conséquence, ne laissaient de choix qu'entre le déisme et le Catholicisme, parurent à Göze une véritable enseigne de paille. Lessing, excité par l'esprit étroit de son adversaire, publia les fameuses Feuilles volantes (*Flugblätter*) qui ont rendu le nom de Göze ridicule aux yeux de la postérité. Les écrits les plus importants de Lessing, dans cette controverse, écrits qui dévoilent et persiflent sans pitié toutes les faiblesses et les inconséquences de l'apologétique banale, et qui méritent encore d'être pris en considération de nos jours, sont intitulés : *Répliques, Dupliques, Paraboles, Anti-Gœze, réponses nécessaires à des questions inutiles*. Ses adversaires cherchèrent, par une contradiction, fatale dans le protestantisme, par un nombre infini de pamphlets, d'un ton plus ou moins trivial ou digne, à combattre le subjectivisme en partant d'un principe subjectif, à émousser par la raison aux abois la pointe mortelle de la critique rationaliste qui est le résultat nécessaire du système protestant. Semler, Döderlein, Tobler, Mascho, Lüderwald, Kleuker, Moldenhauer, Blasche, Pitiscus, Schickedanz, Ziégra, Zimmermann, Trescho et beaucoup d'autres rompirent inutilement des lances contre Lessing. Après sa mort un pseudonyme donna, sous le nom de C.-A.-C. Schmidt, le *Reste des œuvres non imprimées de l'auteur des Fragments*, dirigé en grande partie contre l'Ancien Testament (1787). Ils forment un tout avec les premiers fragments, qui se rapportent aux révélations antérieures au Christianisme, de même que le fragment sur le but de Jésus et de ses disciples forme l'ensemble auquel appartient, comme partie intégrante, le fragment sur la résurrection.

Qui était l'auteur inconnu des Fragments ? Il est certain que ce n'était pas Lessing. Ordinairement on les attribue à Reimarus, de Hambourg, père du célèbre médecin et physicien de ce nom (1). Plus récemment on a soutenu le contraire (2) ; on en a appelé à la correspondance de Lessing avec la famille de Reimarus (3), correspondance d'où l'on peut certainement déduire tout au monde plutôt que la négation de la paternité de Reimarus.

Cf. *Œuvres de Lessing*, t. XII, p. 502, 531, 536, 540, 547.

J.-G. MULLER.

FRANCE (ORIGINES DU CHRISTIANISME EN).

I. La nation française est la fille aînée de l'Église, non-seulement parce que le royaume des Franks fondé par Clovis (Chlodwig) fut le premier État catholique romain de l'Occident, mais encore parce que les plus anciennes origines du Christianisme en France remontent jusqu'aux temps apostoliques. Les provinces des Gaules occupées par les Romains entrèrent d'abord politiquement en rapport intime avec l'empire, puis, par suite de la diffusion de la langue latine, apprirent à connaître la littérature romaine et grec-

(1) Dans Meuzel, *Magasin bibliogr., hist. et littér.*, pièces 7 et 8, p. 388. Conf. Ilgen, *Gaz. hist.*, 1839, in-4°, p. 97.

(2) Guhrauer, *Heptaplomeres de Bodin*, 1841, p. 257. Hagenbach, *Manuel de l'histoire des Dogmes*, II, 391.

(3) Lessing, *Œuvres*, t. XII de l'édition de Lachmann.

que, et toute la vie gauloise fut envahie par l'influence des coutumes et des idées romaines. Il résulta de ces rapports politiques, civils et littéraires, que la prédication de l'Évangile trouva de bonne heure accès dans les provinces des Gaules, comme dans les autres provinces de l'empire situées autour de la mer Méditerranée. N'ayant pas l'espace nécessaire pour établir une discussion régulière sur les données certaines et légendaires de l'histoire primitive de l'Église de France, et ne voulant rien avancer sans preuve, nous exposerons simplement ici la tradition de l'Église de France telle qu'elle existe. Il est toujours intéressant de savoir ce qu'une Église pense, à tort ou à raison, de son origine.

On se rattache au passage connu de S. Irénée († 204), *adv. Hæres.*, I, 10, 2. Καὶ οὔτε αἱ ἐν Γερμανίαις ἱδρυμέναι ἐκκλησίαι ἄλλως πεπιστεύκασιν, ἢ ἄλλως παραδιδόασιν, οὔτε ἐν ταῖς Ἰβηρίαις, οὔτε ἐν Κελτοῖς, οὔτε κατὰ τὰς ἀνατολὰς, οὔτε ἐν Αἰγύπτῳ, οὔτε ἐν Λιβύῃ, οὔτε αἱ κατὰ μέσα τοῦ κόσμου ἱδρυμέναι, pour trouver une organisation ecclésiastique complète, établie à la fin du second siècle dans les Gaules. Qu'il faille entendre ἐν Γερμανίαις de la Germanie proprement dite, de la grande Germanie, ou de l'Allemagne cisrhénane, ou des deux provinces romaines à la fois, il résulte toujours de ce passage que, si les Celtes, situés dans les contrées environnant Trèves, du temps de S. Irénée, peuvent être invoqués comme témoins de la foi que reconnaissent S. Irénée et son peuple, l'existence de la foi chrétienne au second siècle est garantie non-seulement pour la contrée de Lyon, mais encore pour d'autres contrées des Gaules, comme on peut à bon droit conclure en général, d'après l'état florissant de l'Église chrétienne de Lyon vers l'an 200, que cette Église existait depuis longtemps soit à Lyon même, soit dans es environs. On remonte ainsi jusqu'aux temps apostoliques, et on entend d'après le texte de S. Paul, II Timoth., 4, 10, Ἐπορεύθη Κρήσκης εἰς Γαλατίαν, que Crescens laissa S. Paul à Rome et se dirigea vers les Gaules. En effet, Mayence et Vienne rapportent la fondation de leur Église à Crescens, disciple du grand Apôtre. Les autorités qui soutiennent cette explication sont Eusèbe (1), S. Jérôme (2), la Chronique pascale (3). En même temps la Provence a conservé une tradition selon laquelle S. Lazare et ses sœurs Ste Marthe et Ste Madeleine abordèrent au midi de la France (4).

Il y a toute une série d'églises de France qui font remonter le catalogue de leurs évêques jusqu'à S. Pierre. Ainsi S. Pierre est censé avoir ordonné pour la France les évêques suivants : Martial pour Lemoricum (Limoges), Tolosa (Toulouse) et Burdigala (Bordeaux); Materne pour Tungri (Tongres), Colonia (Cologne) et Treveri (Trèves); Sixte pour Remi (Reims); Trophime pour Arelate (Arles); Sabinien pour Senones (Sens); Julien pour Cenomanum (le Mans); Crescens pour Vienne et Mayence; Memmius pour Catalaunum (Châlons-sur-Marne); Ursinus pour Bituricæ (Bourges); Austremonius pour Arverne (Clermont), et Eutrope pour Sanctones (Saintes). On compte également une série de martyrs des provinces des Gaules durant la persécution

(1) *Hist. eccl.*, III, 4.

(2) *In Catalogo, Opp.*, part. I, p. 350.

(3) *Chronicon Paschale*, 220, edit. Bonn., 1832, t. I, p. 471.

(4) Cf. L. Clarus, *Hist. de la vie, des reliques et du culte de Ste Madeleine, de Ste Marthe et de S. Lazare, et des autres saints qui propagèrent les premiers le Christianisme en France*, Ratisb., chez Manze, 1852. *Topographia Galliæ*, etc., Francf., chez Caspar Mérian, 1655, t. XII, p. 57. Rettberg, *Hist. eccl. de l'Allemagne*, t. I. Le R. P. Lacordaire, *Sainte Marie-Madeleine*, Paris, 1860, in-8°, Poussielgue. L'abbé Faillon, *Monuments inédits sur l'Apostolat de Ste Marie-Madeleine en Provence.*

de Dioclétien : les évêques Eutrope de Saintes, Lucien de Bellovacum (Beauvais), Nicaise de Rothomagus (Rouen), les deux prêtres Maximien et Lucien de Beauvais, le prêtre Quirinus, le diacre Scubiculus, la vierge Patience.

Vers la fin du premier siècle on voit surgir au nord de la Gaule, parmi différents noms, ceux de Denys de Paris, de Taurinus d'Ebroica (Évreux). A la fin du second siècle les Églises de Vienne et de Lyon transmettent aux communautés d'Asie et de Phrygie le récit de leurs souffrances durant la persécution de Marc-Aurèle (1).

Au troisième siècle, S. Grégoire de Tours énumère les diocèses de Tours, d'Arles, de Narbonne, de Toulouse, de Paris, de Clermont, de Limoges, ainsi que les évêques de Rouen (*Rothomagus*, c. a. 260), Genève, c. a. 297, Poitiers (*Pictavium*), et d'Amiens (*Ambianum*, c. a. 303). On cite des conciles de ce siècle: ainsi le concile des Gaules, *concilium Gallicum*, le deuxième et le troisième concile de Lyon, 198, celui de Narbonne, 258. Au second concile de Lyon on compte 12 évêques ; on en cite 13 au troisième. Enfin on assure de divers côtés qu'au commencement du quatrième siècle il n'y avait pas, dans toute la Gaule, une province dans laquelle on ne pût compter un siége épiscopal, ou au moins des communautés chrétiennes.

Ce qui nous intéresse dans tout cela, c'est que, au moment où les Franks envahirent les Gaules, non-seulement l'Église était partout solidement établie, mais elle avait partout déjà son histoire. Cet établissement de l'Église, qui ne put, comme la puissance romaine, être anéanti par les Franks envahisseurs, garantit la conservation de la civilisation gréco-romaine contre la barbarie des conquérants et finit par vaincre les vainqueurs eux-mêmes. De la fusion du Frank ardent et naïf avec le Celte efféminé, avec les restes des populations gallo-romaines et d'autres éléments, tels que l'élément normand, naquit le peuple français, enthousiaste pour le bien, capable de ce qu'il y a de pire, qui, semblable au mobile fléau de la balance, révèle à travers tous les siècles, d'une manière merveilleuse, mais certaine, les fluctuations des destinées de l'Église.

La France a été pour l'Église la source des joies les plus intimes, des tristesses les plus profondes; le zèle, l'héroïsme, le dévouement, la science, la piété, comme la frivolité sans pudeur, l'esprit le plus mondain et le plus dissolu jaillissent alternativement de ce sol fécond, et, tandis que d'autres peuples peuvent rester longtemps plongés dans la boue et s'enivrer à loisir de plaisirs grossiers, les Français, quand ils tombent, rougissent promptement de leur chute, se relèvent soudain et se débarrassent énergiquement de leur coupable cauchemar.

II. Clovis et l'Église se tendirent la main pour former le royaume frank, qui s'éleva jusqu'à la hauteur de l'empire carolingien, mais ne put s'y maintenir, et n'accomplit sa mission spéciale que lorsqu'il fut constitué dans sa nationalité propre. Il faut se rappeler le caractère de S. Remi de Reims, le père spirituel des premiers princes chrétiens de sang germanique en Occident, ainsi que les lettres que les évêques des Gaules, comme S. Avit de Vienne, écrivirent au roi Clovis, nouvellement baptisé, pour bien apprécier toute la portée de l'influence de l'Église sur l'organisation du royaume des Franks. Cette influence de l'Église dirigea les Franks dans la voie qui fit de la restauration de l'empire d'Occident le but de leur activité, et permit aux grands princes de cet empire d'étendre la main vers la plus belle couronne de la terre. Mais elle n'empêcha pas que le royaume continuât de se développer sur les bases sur

(1) Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 1-3. Cf. les articles LAGNÉ et LYON.

lesquelles Clovis l'avait fondé. Ces bases étaient telles que, non-seulement la constitution du royaume sous les Carolingiens et les premiers Capétiens en dépendit nécessairement, mais encore que la centralisation qui s'introduisit plus tard devint une nécessité.

Cette considération répond au reproche, souvent reproduit, que le trône impérial de Charlemagne fut brisé sous la pression de la féodalité, et elle montre pourquoi l'Église fut pendant des siècles violemment troublée et désorganisée en France. Si, laissant de côté l'influence de l'Église sur la vie intime du royaume des Franks, qui est suffisamment décrite dans l'article FRANKS (*royaume des*) *dans les Gaules*, nous ne perdons pas de vue les succès qu'obtint Clovis après son baptême, nous ne pourrons nous défendre de la pensée que ces succès furent précisément la suite de son baptême. Il est évident que, dans l'origine, il ne songeait qu'à une politique de conquête. Cette politique avait pour base le désir d'agrandir le royaume des Franks, sans qu'il vît clairement la voie dans laquelle il devait pousser sa marche victorieuse. Après son baptême il acquit la conscience de sa mission et comprit qu'il devait délivrer les provinces catholiques de la Gaule, qui gémissaient sous le joug des hérétiques. Il considéra comme ses ennemis, comme les ennemis du roi catholique, tous les païens, tous les hérétiques qu'il avait mission de combattre et de soumettre. Le monde catholique témoigna hautement sa joie du baptême de Clovis et l'encouragea dans ses entreprises contre les Ariens; il ne put ignorer que partout où il se présentait l'élément catholique marchait au-devant de lui. Il en fut ainsi dans les contrées entre la Seine, la Loire et la mer Atlantique, où résidait encore une population de légions romaines; ainsi dans la Bourgogne; il en fut de même dans son expédition contre les Wisigoths : ce fut que par le Catholicisme qu'il vaquit ces derniers. Il ne pouvait se m. rer matériellement avec eux, et derri. eux il avait à craindre Théodoric menaçant; il en triompha néanmoins dans la bataille de Vivonne, près de Vienne, en 507. Alaric II, qu'il fit tomber de sa propre main dans ce combat, avait craint une agitation catholique dans ses États en faveur de Clovis; mais, en chassant de leurs siéges une série d'évêques qui parlaient trop haut et trop favorablement du roi des Franks, il avait préparé lui-même l'agitation qu'il redoutait, et avait en quelque sorte mis son royaume dans les mains de Clovis qui s'avançait. Clovis dit (qu'il l'ait dit ou non, le mot est resté et a par conséquent sa valeur) : « Quel dommage que ces hérétiques possèdent une aussi belle portion des Gaules! Or ça! avec l'aide de Dieu, conquérons ce pays! »

Le souvenir de Tolbiac devait survivre dans l'armée des Franks; on leur avait dit souvent qu'ils étaient le peuple élu de Dieu; les Catholiques du royaume des Wisigoths les attendaient avec impatience. Clovis part, et, s'il n'incorpore pas tout le royaume des Goths à ses États, du moins il y assure sa suprématie. Mais ces succès extraordinaires n'eussent pas été possibles si tous les Franks ne s'étaient très-étroitement unis à leur roi, et si le roi n'avait commandé comme maître unique et absolu. Nous voyons ici pourquoi, dans le royaume de Clovis, un homme puissant seul, et non un roi faible, l'ombre d'un roi, pouvait réellement porter la couronne. Le roi des Franks était, dans toute l'étendue du terme, un maître. Il fallut abandonner l'opinion, longtemps maintenue, de l'indépendance des Franks, libres de servir ou non à la guerre (1). La royauté franke n'était

(1) Conf. Paul Roth, *Hist. des Bénéfices*, Erlangen, 1850, in-8°.

conscrite par aucune puissance. Il y avait dans cette puissance absolue un terrible germe de mort. Si Clovis avait pour successeurs des hommes qui dussent retomber dans l'antique paganisme, ou du moins qui, n'étant Chrétiens que de nom, ne dussent pas mettre leur épée et leur sceptre au service de la foi, ces rois devaient nécessairement se considérer comme libres de tout frein; rien ne devait faire obstacle à leurs passions corrompues, et leur puissance dégénérait nécessairement en tyrannie. A ce mal allait s'ajouter parmi les rois franks le mode de succession originaire de Germanie. La dignité royale était attachée non au premier né, mais à la famille; quiconque avait part à la souche royale, *stirps regia*, avait un droit au trône vacant. Les fils se partageaient le trône et étaient tous à la fois rois des Franks, les uns à côté des autres. Ce n'étaient pas les provinces royales qui étaient divisées en royaumes particuliers, c'était la puissance royale qui était partagée (1); et si les frères gouvernaient de temps à autre séparément, ils se rencontraient souvent d'une manière hostile, et une déplorable série de rivalités sanglantes en était la suite.... La puissance des combattants s'épuisait dans ces guerres fratricides; et ainsi fut ouverte la carrière à de nouvelles races royales. Celui qui était poursuivi par un frère s'attachait à l'autre. Mais ces princes étaient obligés de récompenser richement leurs compagnons d'armes, afin que ceux-ci demeurassent fidèles, et à peine s'il subsistait une ombre de l'ancienne fidélité germanique. On ne faisait pas toujours des conquêtes avec lesquelles on pût récompenser les gens de guerre; il fallait que le roi distribuât son propre trésor, renonçât aux domaines de son propre royaume, et s'affaiblit en augmentant la puissance de ses vassaux. Dans ces temps de troubles un fonctionnaire de l'État devenait facilement un seigneur important. Si le fondement du royaume frank était la victoire par les armes (1), les fonctionnaires du royaume étaient en même temps des officiers, tout comme les officiers étaient des fonctionnaires de l'État; l'organisation de l'armée se mêlait et se confondait avec celle de la justice. Dans cette situation il n'était pas impossible à un homme résolu de se rendre indépendant du roi; et de cette situation personnelle des grands de l'empire naquirent de nouvelles dynasties. On ne doit pas oublier non plus qu'il était dans la politique de Clovis, et qu'il avait déjà été dans celle de son père Childéric, de ne pas anéantir les restes de la domination romaine survivants dans les Gaules, mais de s'établir au milieu de ces Gallo-Romains, et de les rattacher à leur personne et à leur trône, soit en les soumettant par les armes, soit en les gagnant à l'amiable. Ceux qui ne se confondaient pas avec l'esprit et la nature franke ne s'identifièrent jamais complétement avec les conquérants, et, lorsque le trône fut mis en danger par ses propres possesseurs, ces éléments, hostiles dès l'origine, loin de diminuer, augmentèrent de toutes façons les dangers. En appréciant ces traits principaux du royaume de Clovis, tel qu'il l'avait constitué, on ne s'étonne plus qu'une main puissante fût seule capable de le maintenir. La faiblesse du monarque entraînait celle du trône, et les grands du royaume, plus puissants que le roi, éclipsaient la splendeur de la couronne. Clovis et les grands Carolingiens, Pépin d'Héristal, Charles Martel, Pépin le Bref, Charlemagne, furent des hommes de taille à porter un sceptre pareil. Lorsqu'ils disparurent de la scène, les ennemis, longtemps contenus, se déchaînèrent de nouveau,

(1) *Voy.* Luden, III, p. 107.

(1) Conf. Henri Léo, *Origines du peuple et du royaume d'Allemagne*, p. 379.

et, sans une main vigoureuse pour les abattre, l'empire était livré à leur action désorganisatrice.

Ce qui précède prouve aussi, par rapport à la féodalité, que la puissance absolue d'un prince vigoureux était nécessaire pour maintenir les grands vassaux dans la voie de la justice. Mais ce n'est pas dans la féodalité qu'était le germe du mal et de la ruine, c'était dans la faiblesse et les crimes des rois, qui négligeaient de maintenir leurs vassaux dans la justice et l'ordre, qui n'avaient pas le courage de s'opposer à l'effervescence des passions de leurs sujets, qui, enfin, par leurs propres fautes, furent obligés de renoncer à leur autorité, et laissèrent les grands vassaux devenir, en définitive, plus puissants que leur maître. Sans doute on ne peut pas toujours conduire ou maintenir les hommes dans les mêmes voies; mais, quand la loi n'est pas assez forte pour s'opposer à tous les écarts, il faut que le bras du prince soit d'autant plus vigoureux pour leur résister et les refouler. Or les derniers Carolingiens et les premiers Capétiens ne furent pas de grands princes; c'est pourquoi la royauté dut pâlir, et l'histoire de France au dixième et au onzième siècle ne fut plus celle de la royauté, mais devint celle des vassaux de la couronne. Il n'y avait plus à en appeler à l'empereur pour garantir les droits du trône; à peine un siècle s'était écoulé depuis la mort de Charlemagne que les rois de sa race renoncèrent à la couronne impériale, qui n'échut plus jamais au peuple situé en deçà des Vosges. Il ne fut plus question du saint-empire romain que parmi la nation allemande. Les nations et les États d'en deçà et d'au delà des Vosges se séparèrent de telle façon, peu après la disparition de Charlemagne, que l'histoire est obligée de tirer une grande ligne de démarcation, à dater de cette époque, entre le développement de la nation allemande et celui de la nation française. Le peuple germanique était entré dans l'héritage impérial de Charlemagne, et son histoire porte désormais le caractère d'universalité que Charlemagne lui avait si glorieusement imprimé, tandis que la France se sépare dans sa nationalité, marche dans sa propre voie, et ne songe à sa mission dans le monde qu'après bien des luttes intestines et de longues dissensions civiles.

Beaucoup d'esprits, et ce n'étaient pas les plus mauvais, regardèrent cette séparation comme un grand malheur. Bien des hommes honorables désiraient, longtemps après le traité de Verdun (1), que les nations de la Marche moyenne demeurassent unies sous un même sceptre impérial. Les souvenirs du grand et magnifique temps de l'empire, qui survécurent dans les chants et les légendes des générations les plus lointaines, étaient encore trop frais, et trop puissants dans leur fraîcheur, pour ne pas captiver une race brave et hardie et l'entretenir dans le rêve de la domination universelle. Les plus craintifs n'avaient rien à craindre; car dans toute l'Europe il n'y avait personne qui eût voulu se mesurer avec le puissant colosse. Ceux qui voyaient plus au fond des choses devaient s'attendre à ce que l'empereur, seul maître, uni au Pasteur suprême, qui de Rome veillait au nom du Christ sur le troupeau du Seigneur, serait le mieux à même de défendre le droit et la justice.

Mais, en face de cette unité puissante, d'autres poussaient à l'isolement, à la séparation; on faisait appel au gouvernement national. Alors même que ces tendances opposées ne se fussent pas hautement déclarées, l'empire eût été déchiré, car les Carolingiens ne parvinrent pas même à maintenir leur trône dans leur propre pays; ils virent les

(1) *Voy.* VERDUN (traité de).

races de leurs vassaux grandir et finir par porter la main sur la couronne. Les événements survenus sous les derniers Carolingiens et les premiers Capétiens eurent une trop profonde influence sur l'Église pour que nous ne soyons pas obligé d'entrer dans quelques détails.

III. Hugues Capet ayant, en 987, convoqué une diète à Noyon pour nommer un roi au trône laissé vacant par Louis le Fainéant, personne ne s'étonna dans le royaume frank qu'on procédât à une élection; on s'y était accoutumé, et la maison carolingienne avait été rejetée trois fois par les grands du royaume. Cette fois encore, l'appel du Carolingien Charles, duc de la basse Lorraine, oncle du feu roi, retentit en vain parmi les vassaux, et ceux qui voulurent résolûment se rattacher à lui furent en bien petit nombre. Les grands vassaux avaient depuis longtemps conquis leur indépendance, si bien que le roi leur devait encore de la reconnaissance de ce qu'ils lui laissaient le nom de roi. Il ne pouvait réclamer leur concours sans augmenter leurs biens, leurs droits et leurs priviléges, et les fortifier par là même dans leur orgueilleuse indépendance.

Les Capétiens, plus vigoureux, parvinrent à fortifier cette royauté nominale, à l'élever au-dessus des vassaux de la couronne, et à unir à la dignité de roi une puissance véritablement souveraine. La race des Capétiens fleurit pendant huit cents ans, jusqu'au jour où la hache du bourreau frappa la tête de l'infortuné Louis XVI. Les commencements des Capétiens furent aussi modestes que leur destinée fut brillante. Il fallut bien de la sagesse aux princes de cette race et une série d'événements heureux, parmi lesquels les croisades jouèrent un rôle principal, pour les mettre enfin en état de tenir les rênes du gouvernement plus hautes et plus serrées.

Hugues Capet fut, il est vrai, un homme droit, pieux, raisonnable; sa puissance patrimoniale n'était pas médiocre; il possédait, avec son frère Othon de Bourgogne († 965) et son autre frère Henri, successeur d'Othon, plus de domaines que le roi Lothaire. Lorsqu'il réunit les vassaux à Noyon pour se faire proclamer roi, il ne vint qu'un seul des grands vassaux de la couronne, et ce vassal unique était le frère de Hugues, Henri de Bourgogne. Hugues ne s'en fit pas moins sacrer et couronner par le primat, le 3 juillet 987. Son élection valut à la couronne le duché de France. Ce n'était pas beaucoup en comparaison des grands vassaux; mais toutefois le roi était plus puissant que tous les petits vassaux, et il y avait dans son autorité, quelque restreinte qu'elle fût, le germe d'un développement qui pouvait être aussi prompt que vaste si Hugues savait embrasser une politique saine, c'est-à-dire conforme à la situation et à la nature des choses. Mais Hugues apprit à ses dépens combien il en coûte de ne pas suivre une politique raisonnable et légitime.

Dans quelle disposition étaient les grands feudataires de la couronne? Guillaume Sanche, duc de Gascogne, était l'ennemi de Hugues. Guillaume II, Fier-à-Bras, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, héritier d'une ancienne haine de famille, refusait de rendre hommage au nouveau roi, et il fallut une expédition heureuse de Hugues pour l'y contraindre. La Normandie et la Bretagne obéissaient au beau-frère de Hugues, le duc Richard, qui consentait à être son allié fidèle, mais non son sujet. Il fallut accroître ses priviléges pour maintenir son bon vouloir. En Flandre, le duc Arnoult II refusait opiniâtrément son adhésion à l'élection de Hugues. Les comtes de Vermandois n'étaient pas mieux disposés.

Tandis que les grands, sans être directement hostiles au nouveau roi, ne se hâtaient pas de se prononcer pour

lui, tous les prélats, sauf Séguin, évêque de Sens, lui étaient dévoués. Hugues devait donc s'attacher étroitement aux prélats, la nature des choses l'exigeait; l'exemple de l'Allemagne était frappant: l'empire germanique n'était dans une situation florissante que parce que les empereurs avaient su, en s'unissant aux évêques, réveiller et encourager toutes les forces vives et saines de l'empire et en neutraliser les éléments hostiles et dangereux.

L'Église de France avait été, sous les derniers Carolingiens, cruellement déchirée et dévastée. Elle était entrée d'ailleurs dans le système de la féodalité. Les évêques étaient obligés de s'armer pour éloigner de leurs domaines leurs avides voisins. S'ils étaient aux confins du royaume, les ennemis étaient si nombreux et la protection royale si lente et si inefficace qu'ils ne pouvaient presque jamais déposer les armes et que les palais épiscopaux étaient devenus des camps et des forteresses. Tant qu'une royauté puissante et juste ne pouvait faire la loi à tous, les évêques ne pouvaient guère s'affranchir de la nécessité de combattre. Qui les aurait défendus contre leurs barbares voisins ? Que seraient-ils devenus, que serait devenue l'Église, s'ils n'avaient pas possédé de terres? Mais tandis que le service militaire, devenu nécessaire, engendrait parmi les prélats le goût même des armes et entraînait avec lui la rudesse des mœurs guerrières, le contact avec les gens d'Église rendit les grands désireux de posséder les biens ecclésiastiques. Les grands forcèrent leurs fils d'entrer dans les couvents et les chapitres; ils élevèrent des prétentions de seigneurs suzerains sur les abbayes et les évêchés; ils dominèrent à l'amiable et par la violence les élections épiscopales, et les évêques qui arrivaient de cette façon sur leurs siéges ne se faisaient pas scrupule d'étendre de plus en plus leur domination autour d'eux, et de donner en fiefs, d'une manière simoniaque, des biens et des charges ecclésiastiques. La vie canonique cessa partout; l'ignorance, la grossièreté et la vie la plus mondaine régnèrent parmi le clergé, si bien qu'au synode ouvert à Trosli, près de Soissons, le 26 juin 909, Héridéus, archevêque de Reims, se vit obligé de se plaindre en ces termes : « Pendant bien des années l'hostilité des païens, le triste état du royaume et la mauvaise volonté de certains faux frères nous ont empêchés de nous réunir conformément aux prescriptions de l'Église. La colère de Dieu s'est évidemment déchaînée contre nous, et sa main s'est étendue sur nos têtes pour nous punir. Nous voyons d'année en année nos champs frappés de stérilité, la mort décimer le peuple, dévaster les villes; les couvents sont brûlés ou tombent en ruines; les campagnes deviennent des déserts, et nous pouvons dire en vérité que le glaive de la justice a percé jusqu'à la moelle de nos os. Telles sont les conséquences de nos péchés et de nos crimes. On ne craint plus ni le législateur divin, ni le législateur humain; on se moque de ce que les évêques ordonnent; chacun fait ce qui lui convient. Le plus fort opprime le plus faible; les hommes sont devenus semblables aux requins de la mer qui se dévorent les uns les autres. » — « Quant aux couvents, leur décadence, leur ruine est telle que nous ne savons plus ce qu'il en faut dire et faire (1). » — Quoique cette plainte s'applique à la situation de l'Église de France pendant tout le neuvième et le dixième siècle, et que l'épiscopat fût notamment divisé lorsque Hugues Capet monta sur le trône, il arriva cependant ici, comme partout dans l'Église, que des éléments purs et saints

(1) Damberger, IV, p. 275

se développèrent du sein des plus horribles désordres et engagèrent la guerre avec le royaume des ténèbres. Il n'était pas difficile de réunir ces éléments autour du trône; l'esprit du bien se réveillait partout. A Cluny (1) était née cette rénovation de l'ordre de Saint-Benoît, qui allait enfanter une foule de saintes institutions; de florissantes écoles s'élevaient à travers toute la France. Alfred le Grand appelait des savants français en Angleterre, et Gerbert, élu Pape sous le nom de Sylvestre II (2), étonnait son siècle par sa science prodigieuse. Au milieu de la barbarie des princes, le comte de Flandre, Arnoult II, et Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, se distinguaient avantageusement. Les sentiments du peuple lui-même éclatent dans le cri universel et irrité qu'il jette en Provence, lorsque S. Majolus tombe sous les coups des Sarrasins. Guillaume Ier, comte d'Arles, ne peut résister à l'appel du peuple, qui accuse les barons de ne savoir autre chose que de s'épuiser dans de perpétuelles divisions; il réunit une armée, renverse le nid des brigands moslémites et termine ses jours comme religieux à Cluny. Cependant la haute Lorraine était régie par le duc Frédéric, uni à de pieux et zélés prélats, et la Normandie était florissante, grâce au duc Richard qui favorisait de tous ses moyens les institutions et les efforts de l'Église.

A la tête du mouvement religieux marchait, dès 971, avec vigueur, et entraînant à sa suite une foule d'évêques aussi zélés que lui, Adalbéron, archevêque de Reims et primat des Gaules. Au mois de mai 972 il réunit ses suffragants à Reims et s'occupe avec eux de la réforme des couvents. Si les évêques ne s'élevaient pas partout avec la même énergie contre les spoliateurs des églises, toujours est-il qu'ils se réunissaient pour prendre des mesures à ce sujet, et dès qu'ils se mirent, comme le fit Adalbéron, à travailler à la restauration intérieure de l'Église, ils devaient finir par l'emporter sur la puissance temporelle. Quant à Aldalbéron voici comment un historien résume ses travaux (1) : « Avant tout il s'occupa de restaurer et d'embellir sa cathédrale, de rétablir les écoles, de remettre l'ordre dans les couvents. Les chanoines durent se soumettre à la vie commune et à une espèce de clôture. Les abbayes durent former toutes ensemble une congrégation sous la direction de Rodolphe, abbé de Saint-Rémi, et, pour atteindre ce but, le primat réunit les abbés et les détermina à travailler en commun à détruire les désordres scandaleux qui s'étaient introduits dans les couvents, dont les moines étaient si mondains que certains d'entre eux se permettaient de porter des vêtements d'une magnificence toute profane. » C'était dans le même esprit qu'agissaient en Lorraine des prélats tels que S. Gérard de Toul, Théodoric de Metz, Wicfried de Verdun, etc., etc. On rencontre à cette époque des traces de conciles; on voit des nobles excommuniés, grâce à l'intervention énergique de certains évêques et des couvents en général.

En face de cette situation, la voie la plus simple et la plus courte d'un gouvernement énergique et efficace était, pour Hugues Capet, de s'unir étroitement aux prélats; ceux-ci devaient mettre le plus grand prix à porter le coup suprême aux spoliateurs des biens d'Église. Ils étaient déjà en mesure d'agir directement contre les plus faibles de ces spoliateurs; mais les grands fiefs étaient le plus souvent coupés par les plus petits, de sorte que la concentra-

(1) *Voy.* CLUNY.
(2) *Voy.* SYLVESTRE II.

(1) Damberger, t. V, p. 171.

tion de la force des grands vassaux de la couronne n'était pas difficile à entraver, et, si Hugues s'alliait loyalement aux évêques, il devait réussir à faire reconnaître l'autorité royale même parmi les grands vassaux.

Or comment Hugues Capet se comporta-t-il à l'égard des évêques? Il est certain qu'il fit preuve de sentiments religieux, qu'il sut même se faire donner le nom de défenseur de l'Église; mais il fut bientôt évident qu'il n'était pas à l'abri de tendances schismatiques. Les négociations sur le siége de Reims, vacant par la mort d'Adalbéron (décembre 987), dévoilèrent bien des choses qui étaient aussi nuisibles à la politique naturelle d'un roi de France à cette époque qu'à l'Église. Hugues lui-même avait désiré que le siége de Reims fût occupé par Arnoult, un Carolingien, et fût approuvé par Rome; mais lorsque le duc Charles eut déclaré la guerre à Othon, se fut emparé de Reims et eut emmené l'archevêque, Hugues soupçonna Arnoult d'avoir été complice de l'agresseur. En vain Arnoult protesta hautement contre son enlèvement, excommunia ceux qui avaient dévasté sa cathédrale et son archevêché. Un synode réuni à Sens dut le citer en jugement pour avoir trahi son serment et s'être rendu coupable de félonie, et, Arnoult n'ayant naturellement pas comparu, la plainte dont il était l'objet fut portée en cour de Rome. Rome tardant à se prononcer, Hugues passa outre, de son chef, de concert avec ses évêques. Le 17 juin 991 l'affaire devait se juger devant un tribunal réuni dans une villa près de Reims. Le roi parut en maître et la masse des évêques agit à la façon des prélats de Byzance; peu d'entre eux eurent le courage de défendre l'accusé. Il fut condamné. On prétendit qu'il avait secrètement reconnu sa faute; le roi exigea qu'il la confessât publiquement. On lui fit grâce de la vie; on se contenta de le déposer de son siége. Gerbert fut élu à sa place. La conduite de Gerbert ne fut pas tout à fait claire; toutefois on sait que ses ouvrages, comme toute l'histoire de ce procès, furent falsifiés. Les évêques, créatures de Hugues, devaient craindre Rome. Ils s'unirent étroitement les uns aux autres, firent entendre des paroles dures, graves, schismatiques, contre le Saint-Siége, qui ne voulait livrer le jugement ni à la lâcheté des évêques vendus au roi, ni à la violence du roi juge dans sa propre cause. Des évêques allemands se plaignirent à Rome de la déposition et de l'emprisonnement d'Arnoult, et Jean XV (1) appela en jugement les prélats qui avaient pris part à l'injustice. Le 2 juin 995 l'abbé Léon, légat du Pape, parut au synode de Mouson; aucun évêque français ne s'y rendit, soit par négligence, soit par suite d'un esprit schismatique que fortifiait l'orgueil du roi. Gerbert seul ne permit pas qu'on l'empêchât de justifier son élection canonique devant le légat, comme en général il ne se laissa pas déterminer par le roi à ne pas avoir égard à la suspension prononcée contre lui. Mais Léon demanda aussi à entendre Arnoult. Le synode fut prorogé et convoqué à Reims pour le 1er juillet de la même année 995. Ici la cour trouva bon tout à coup de ne pas prendre parti pour Gerbert. Malheureusement on n'a pas les actes de ce synode; mais on rapporte qu'un petit nombre seulement d'évêques, Arnaux, évêque d'Orléans, en tête, résista opiniâtrément au légat et ne parut pas, et qu'en revanche on se prononça hautement pour le rétablissement d'Arnoult et la punition de Gerbert. Gerbert se rendit en Allemagne. Quant au roi Hugues et à son fils Robert ils ne voulurent pas entendre parler du rétablis-

(1) *Voy.* JEAN XV.

sement d'Arnoult, et le légat quitta la France, laissant les affaires ecclésiastiques dans la plus grande perturbation. Grégoire V à son tour insista résolûment pour qu'on fît justice à Arnoult. S. Abbon fit plusieurs fois le voyage de Rome, et enfin la cour, qui désirait se réconcilier avec Rome, d'après les motifs que nous allons voir, céda, et Arnoult, rendu à la liberté, put en 996 remonter sur son siége de Reims. Hugues avait, dès le 1er janvier 988, fait nommer son fils Robert à la corégence et à la succession de son trône; aussitôt que Robert fut en âge, son père lui confia le soin du gouvernement. Hugues mourut sans gloire le 21 octobre 996. Rien ne lui eût été plus facile que de consolider son trône, en contractant une intime alliance avec les évêques. Il négligea de le faire; son successeur Robert ne le fit pas davantage, et il transmit à son héritier le royaume profondément troublé et l'autorité royale singulièrement discréditée.

IV. Nous savons bien que Robert fut surnommé le Pieux. Il donna en effet dans sa première jeunesse des signes de piété; l'hymne *Veni, sancte Spiritus*, qui lui est attribué, en est aussi une preuve, non moins que le dessein qu'il eut, dans son âge mûr, d'échanger le manteau royal contre l'habit de moine. Il était en même temps théologien de mérite. Mais l'histoire nous apprend qu'il faut à un prince un caractère vigoureusement trempé pour que, sur le trône, son érudition théologique ne devienne pas la source d'une incurable faiblesse. La passion des femmes jeta aussi de l'ombre sur la dévotion de Robert, et les liens dont elles l'enlacèrent en firent trop souvent un prince pusillanime, parfois dangereux à l'État et à l'Église. Robert s'était d'abord marié avec Suzanne, beaucoup plus âgée que lui; mais, disait-on, le mariage n'avait jamais été consommé. Robert ennuyé et impatient repoussa Suzanne et épousa Berthe, sœur de Rodolphe, roi de Bourgogne, et veuve d'Othon, comte de Chartres et de Blois; mais elle était sa parente, et, n'ayant pas demandé de dispense au Pape, il en résulta un malentendu, qui ne fit qu'augmenter lorsqu'il repoussa Berthe à son tour et se maria une troisième fois avec Constance, fille du comte de Toulouse. Quelques évêques schismatiques, Léothérich, évêque de Sens, à leur tête, prétendirent défendre la dispense qu'ils avaient accordée à Robert, contre la volonté de Rome, qui demandait énergiquement le renvoi de Berthe. Cette affaire de Berthe s'agitait en même temps que le procès relatif au siége de Reims. Rome persévéra dans sa double opposition au mariage de Berthe et à la déposition d'Arnoult. Les prélats s'irritèrent contre les justes prétentions de Rome et s'opiniâtrèrent dans leur orgueil. Mais plus ils s'éloignaient du Saint-Siége, plus leurs collègues, fidèles au Pape, sentaient le besoin de se rapprocher intimement de lui. Les couvents surtout cherchaient à Rome leur point d'appui et leur protection naturelle contre les évêques dévoyés ou faibles, contre les violences du roi, des ducs, des comtes et des seigneurs. Robert ne renvoya pas Berthe, même en 996, alors que déjà il avait rendu Arnoult à la liberté, ce qui ne fit qu'augmenter le mécontentement de Rome. C'était surtout Léothérich et ses complices qui avaient mérité la colère de Rome. Grégoire V les ayant fortement repris en 998, ils s'unirent plus étroitement encore entre eux, et l'Église de France fut profondément divisée. Quiconque n'avait pas le courage apostolique de s'élever au-dessus des intérêts passagers de ce monde n'était que trop enclin à se mettre du côté du roi. On ne rougissait pas, pour se procurer de la puissance et de l'autorité, de porter une main criminelle sur les biens de l'Église

et des couvents; les évêques qui ne pliaient pas sous la volonté du roi étaient déclarés ses ennemis, donnaient par là même occasion à toutes les usurpations des laïques, et on comprend qu'il suffisait qu'un évêque fût, non un schismatique entêté, mais simplement un homme faible de caractère, pour se mettre du côté du roi contre Rome, dans l'espoir de conserver les biens de son évêché. Léothérich fut, selon toute vraisemblance, suspendu par le Pape Jean XIX. Son parti laissa alors un libre cours à sa haine contre les couvents et les évêques dévoués au Saint-Siége. Plus la crainte de Rome augmentait, plus on pressentait une prochaine réaction de l'esprit ecclésiastique, plus le ressentiment s'exaltait, et les institutions de l'Église furent attaquées et renversées avec un véritable vandalisme. Il existe une lettre de 1008, adressée par Jean XIX au roi Robert, dans laquelle il se plaint de ce que non-seulement Léothérich, le faux évêque de Sens, mais Foulques, évêque d'Orléans, méprisent le Saint-Siége et son légat Pierre, au point qu'ils ont exigé de Gouzlin, abbé de Fleury, de jeter au feu les brefs apostoliques, et il menace de l'excommunication les évêques qui ne se seront pas présentés pour se justifier avant Pâques, et le royaume entier de l'interdit, dans le cas où le roi soutiendrait la révolte des prélats (1). En 1004 S. Abbon, abbé de Fleury, fut assassiné, parce qu'il avait voulu rétablir l'ordre dans le couvent de la Réole. Un poëme satirique se moque de la manière scandaleuse dont Léothérich pourvoit aux siéges épiscopaux vacants, et dit entre autres (2) :

Ut placet imperio, sic se transformet et Ordo.
Rusticus ille, piger, deformis et undique turpis,
Pulchra cum gemmis ditetur mille corona.
Præsulis et si forte vacet locus, inthronizentur
Pastores ovium, nautæ, quicunque sit ille.
Sit tamen hoc præsubtili ratione cavendum,
Nullus Episcopium divina lege peritus
Teniet, sed sacris Scripturis evacuatus
Et studiis quem nec constrixerit una dierum:
Alphabetum saplat digito tantum numerare.
Hi proceres præceptoresque hos mundus adoret.
Præcipiunt coram, sed clam cum fraude susurrant:
Regula si stabilis divum permanserit ista,
Disciplina, vigor, virtus, mox et decor, omnis
Ecclesiæ fulgor pauco sub tempore viget, etc.

Au milieu de cette situation déplorable, un meilleur esprit se réveilla dans beaucoup d'évêques, qui sentirent que leur unique et naturel appui était le Saint-Siége. Fulbert de Chartres les réunit autour de lui, et écrivit en 1020 au roi : « Nous avons bien des fois fait un appel à votre clémence ; ne nous poussez pas à bout et ne permettez pas que nous en venions à nous plaindre à un roi étranger ou à l'empereur. Vous nous avez abandonnés, n'ayant pas la volonté ou la force de défendre la Fiancée du Christ, la sainte Église (1). » D'autres furent amenés à réfléchir à la suite des calamités, de la peste et de la famine qui éclatèrent en 1020. Mais les évêques schismatiques ne cessèrent pas d'endoctriner le roi et de le convaincre que Rome voulait empiéter sur les droits inaliénables de la couronne, ce qu'il fallait empêcher à tout prix.

Cependant le roi avait parfois la pensée qu'il n'était pas dans la voie droite; il désirait le repos et demandait à jouir paisiblement de ses livres. Dans cette disposition, et d'après l'avis de quelques sages évêques, il avait pris la résolution de faire un pèlerinage à Rome et de demander à Benoît VIII lui-même l'absolution et les dispenses nécessaires. Il quitta Constance et vint à Rome en 1016. Il y fut relevé des censures ecclésiastiques. Mais à peine fut-il de retour

(1) Damberger, V, 699.

(2) *Adalberonis Ep. Laud. Carmen ad Robertum regem.* Conf. Bouquet, *Rer. Gall. et Franc. Scriptor.*, t. X, p. 66.

(1) Damberger, V, p. 789.

qu'il retomba dans les filets de Léothérich et de Constance, et mit à deux doigts de leur perte son royaume, son trône et l'Église.

On se plaignait généralement de n'avoir pas de roi. Robert fit couronner son fils Hugues en 1017. Celui-ci mourut dès 1025, et Henri fut couronné à sa place en 1027, le 14 mai, à Reims. Constance et Léothérich avaient tout fait pour empêcher cette démarche; mais ils ne réussirent pas cette fois, et nous rencontrons, parmi les prélats présents à Reims, des hommes qui eurent le courage de s'élever contre les spoliateurs de l'Église de toute espèce, grands et petits. La disette et la terrible mortalité qui ravagèrent le royaume dans les années 1027-1030 favorisèrent l'essor que reprenait l'esprit du bien, et l'on n'entendit parler alors que de conversions, de retour à Dieu, de solennités religieuses; l'on vit s'opérer une réforme véritable des mœurs. On cite, parmi les prélats qui, dans cette immense détresse, furent pleins de sollicitude pour le peuple, S. Richard, abbé de Verdun, et S. Guillaume de Dijon (1). Ils disparurent rapidement, ainsi que S. Fulbert de Chartres, qui se fit remarquer par sa dévotion à la sainte Vierge, et qui mourut, au grand chagrin de tous les gens de bien, le 10 avril 1028. La France entière réclamait la paix. Les évêques de Bourgogne s'étaient réunis pour jurer et faire jurer la paix, sous peine de l'excommunication. Un concile de Roussillon, du 16 mai 1027, ordonna, sous la même peine, qu'on observât la trêve de Dieu au moins depuis la neuvième heure du samedi jusqu'à la première heure du lundi (2).

Robert mourut le 2 juillet 1031. Si sa faiblesse s'était montrée d'une manière déplorable au milieu des bouleversements de l'Église, il sut du moins de temps à autre sauvegarder l'autorité royale. Il se mêla malheureusement de querelles étrangères, et se contenta le plus souvent d'être nommé roi par les grands vassaux.

V. Nous n'avons que peu de mots à dire de Henri Ier. Aucune puissance au monde n'était plus capable d'arrêter le développement de l'Église. Henri ne fut pas, il est vrai, pour elle un sincère et sûr allié. Il sut raffermir son trône avec une prudence qui n'excluait pas une certaine perfidie, et qui lui permit d'entreprendre d'humilier les grands vassaux. Les évêques se rattachèrent naturellement à sa cause, car cette union intime entre eux et sous l'autorité du roi pouvait seule les mettre à même d'arrêter les coupables usurpations des spoliateurs de l'Église. Du reste le roi lui-même porta la main sur les biens ecclésiastiques. La simonie fut pratiquée de la manière la plus scandaleuse. Mais les Bénédictins établissaient de plus en plus leur salutaire influence; les représentants des évêques de cour moururent peu à peu; Léon IX vint lui-même en France; Hildebrand y parut comme légat, et la terreur commença à se répandre parmi les simoniaques et les concubinaires. Henri, écoutant de mauvais conseils, voulut résister au Saint-Siége; Léon IX n'en arriva pas moins, le 3 octobre 1049, à Reims, dont il ouvrit le célèbre concile. Il n'y avait que seize évêques; mais cinquante abbés s'étaient joints à eux. L'énergie des hommes dévoués à l'Église triompha du mauvais vouloir de ses adversaires, et quelque part qu'on regarde en France, vers la fin du règne de Henri Ier, on voit le sens religieux se réveiller et refleurir. Les rapports avec le Saint-Siége deviennent plus vivants que jamais; de nombreux pèlerins se rendent en Palestine; le couvent du Bec arrive à l'apogée de sa gloire sous la direction de Lanfranc; partout l'É-

(1) *Voy.* RICHARD, GUILLAUME.
(2) *Voy.* TRÊVE DE DIEU.

glise reprend la prédominance et la foi son empire.

C'est ce que constate un simple coup d'œil jeté sur le règne de Philippe Ier (1060-1108). On sait que Philippe eut des mœurs fort relâchées, et tout son règne est caractérisé quand on a rappelé son union adultérine avec Bertrade de Montfort, femme non divorcée du comte d'Anjou; l'excommunication pesa sur lui pendant dix années et jeta l'Église de France dans une profonde perturbation. Philippe n'avait rien appris dans sa jeunesse que la débauche. Une sensualité effrénée, l'absence de tout principe de gouvernement, l'indifférence la plus stupide en face de l'essor que prenait la nation, de criantes injustices à l'égard des biens de l'Église, tel est le résumé du règne de Philippe Ier. On connaît les lettres énergiques et foudroyantes que Grégoire VII lui écrivit. Une série de conciles marqua le cours de la longue procédure qu'entraîna la scandaleuse affaire de son mariage. S. Ives de Chartres (1) y fut le grand et ardent défenseur des droits de l'Église. L'excommunication qui pesait sur le roi n'augmenta pour ainsi dire pas le mépris dont il était généralement accablé. A cette époque les troubadours commencèrent à répandre leurs poésies corrompues, scandaleuses pour les mœurs, hostiles à l'Église. Aujourd'hui encore on se plait à en faire collection; on les cite comme des voix accusatrices contre Rome et le sacerdoce; on les distribue à profusion en Allemagne. On oublie que les adultères et les sodomites, comme tous les débauchés, ont toujours porté et porteront naturellement toujours une infernale haine au sacerdoce, à ses lois sur la pureté virginale et la chasteté du mariage. Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, un des premiers troubadours, quant au temps et quant à la renommée, mena une vie en comparaison de laquelle celle de Philippe était un modèle de convenance et de dignité, troubla scandaleusement le concile de Poitiers, outragea les cardinaux, permit même qu'on jetât des pierres à un légat du Pape, mit en fuite par ses violences la plupart des évêques. Cependant quelques prélats, plus hardis, osèrent rester sur leur siége, attendant paisiblement la mort qui les menaçait et qu'ils affrontaient pour la cause de Dieu. Tel fut S. Robert d'Arbrissel. Mais le mépris des censures, la perturbation des conciles ne pouvaient durer longtemps à une époque où la foi était plus forte que la légèreté des princes et la débauche couronnée. Le concile de Clermont (1) ouvrit pour la France une ère nouvelle et magnifique; les chevaliers se croisèrent en foule, et la gloire de la France, si vive et si pure dans la Terre-Sainte, dirigea tous les regards vers l'Église, qui comptait alors en France ses organes les plus habiles, les plus énergiques et les plus dévoués. Alors, en effet, naquirent les ordres de chevalerie; S. Bruno fonda l'ordre des Chartreux; Cîteaux vit s'élever, en 1098, l'ordre des Cisterciens, le diocèse de Poitiers l'abbaye de Fontevrault. En même temps que se multipliaient les asiles d'une vie sainte et recueillie, la science s'éveillait et s'associait à la piété rajeunie. Alors brillèrent les noms de Lanfranc et d'Abélard, de Guillaume de Champeaux et de S. Bernard, et Paris devint le foyer universel de la science. Un même esprit agitait la France entière; le génie de la chevalerie animait les châteaux; la bourgeoisie des villes se montrait forte et active; l'art se renouvelait; une poésie fraîche et naïve immortalisait les légendes de la Bretagne et de la Nor-

(1) *Voy.* Ives (S.).

(1) *Voy.* Clermont (concile de).

mandie; de toutes parts se multipliaient les institutions religieuses; la France était à la tête du monde catholique et inspirait à tous son enthousiasme et son dévouement pour les croisades. La nation, qu'elle le sût ou non, commençait à remplir sa mission dans le monde, et la royauté entrait dans la carrière marquée par la Providence.

VI. Louis VI, le premier prince vraiment chevaleresque de la race capétienne, emploie son énergie à dompter les vassaux de la couronne, étend la main au loin, et, si nous jetons un coup d'œil sur la carte de France au douzième siècle, nous voyons, non sans étonnement, combien il contribua dès lors aux aggrandissements qui eurent lieu sous Philippe-Auguste, à la consolidation du royaume, à la création des institutions religieuses et sociales qui se consolidèrent sous S. Louis.

Tendrement attaché à la pieuse reine Adélaïde, il lui permit d'élever ses fils dans son esprit. Les premières années de son règne se passèrent presque tout entières à combattre et à vaincre ses vassaux; il courba la tête des grands et des petits feudataires, favorisa l'institution des communes, et provoqua l'essor du commerce en protégeant les négociants contre les brigands de grands chemins. Il fit reconnaître son autorité dans tout le royaume et passa pour un protecteur de l'Église. Ce titre lui fut contesté par les plaintes amères de S. Bernard, qui l'accusa d'aspirer à la jouissance de tous les droits prétendus royaux. Toutefois, loin de favoriser l'esprit schismatique qui avait causé tant de mal sous ses prédécesseurs, il donna lui-même l'exemple d'un appel à la cour de Rome lorsque Étienne, évêque de Paris, se crut obligé de mettre en interdit les États héréditaires du roi. Honorius II (1) prit parti pour le roi; S. Bernard éleva la voix avec plus d'ardeur encore contre le prince, qui s'empressa sagement de mettre un terme à un conflit dangereux. Dans ses démêlés avec Henri Ier, roi d'Angleterre, il eut également recours à l'intervention du Pape Calixte II (1), au concile de Reims, où fut mis au ban l'empereur Henri V. Il s'en tint au conseil, donné par S. Bernard, au concile d'Étampes, en 1131, au sujet d'Innocent II, venu en France à la suite de l'élection de deux Papes. Profondément affligé de la perte de son fils Philippe, qui avait été couronné en 1129 et qui était mort en 1131, Louis VI pria le Pape de couronner son second fils Louis le Jeune ou Louis VII, ce que le Pape fit en effet très-solennellement à Reims.

Le règne de Louis VII est moins favorable à la cause de l'Église; cependant le bien fait des progrès constants. « Louis VII, dit un auteur (2), n'appartient pas aux rois de France les plus remarquables; cependant ses mœurs pures le rendent digne de vivre dans le souvenir de la postérité. » Les contemporains de Louis VII louent sa piété, sa bonté, sa modestie, sa clémence et son ardente sollicitude pour le bien-être de ses sujets. Ils n'oublient pas de faire remarquer sa simplicité, trop grande pour un roi, et l'absence d'énergie qui l'empêcha d'opposer aux dangereux projets du roi d'Angleterre la résistance commandée par les intérêts de la France (3). La rupture de son malheureux mariage avec Éléonore, à la suite duquel l'Angleterre fit peser son influence sur la moitié de la France, qu'Éléonore avait apportée à la couronne, entraîna, pendant des siècles, des troubles et d'indicibles misères.

(1) *Voy.* HONORIUS.

(1) *Voy.* CALIXTE II.

(2) Brischar, *Contin. de l'hist. de la Religion de Jésus-Christ, par Stolberg*, t. III ou t. XLVIII de l'ouvrage entier, p. 62.

(3) *Voy.* BECKET.

Louis chercha à s'appuyer sur l'Église; il tâcha de relever la discipline là où elle était tombée. Voyant les hérésies s'étendre au sud et au nord du royaume, il pria Alexandre III, en 1162, de ne pas permettre que le poison se répandît davantage et infectât la population.

Sous le successeur de Louis, Philippe-Auguste (1180-1223), l'hérésie contenue fit explosion, et l'on vit commencer les guerres des Albigeois (1). On sait ce qu'il en advint et les efforts heureux que firent, pour vaincre les erreurs, les hérésies et les tendances du siècle, les ordres des Franciscains et des Dominicains, nés, au moment nécessaire, au souffle de l'esprit catholique (2). Philippe-Auguste était d'un caractère violent et emporté. En répudiant pour des motifs futiles Ingeburge, sa femme, dans l'intention d'épouser Agnès de Méranie, il attira l'interdit sur son royaume. Déjà Célestin II (3) s'était à juste titre élevé contre Philippe-Auguste; Innocent III (4) se prononça avec non moins de justice et avec la résolution connue de son caractère. En 1199, Pierre de Capoue, légat du Pape, avait été chargé de proclamer l'interdit, sans égard à aucun appel. Philippe entra dans une violente colère; il exerça sa fureur contre les prélats, et toutefois, en 1201, il se soumit, sa conduite violente et arbitraire ayant provoqué un mécontentement général dans tout le royaume; mais ce ne fut qu'en 1215 qu'il reprit Ingeburge.

Louis VIII régna avec douceur, en s'associant, à la satisfaction de tout le peuple, le concours de la pieuse reine Blanche de Castille; mais son règne ne dura que trois ans, et il mourut dès l'année 1226, laissant le sceptre aux mains de Blanche de Castille, tutrice de son fils mineur Louis IX.

Le couronnement du roi Louis IX ne se fit qu'avec peine; peu de seigneurs y parurent, mais les prélats y furent d'autant plus nombreux. Les grands vassaux, sur lesquels Philippe-Auguste avait étendu son sceptre sans ménagement, voulurent relever la tête; mais ils furent maintenus sous le joug de l'autorité royale. S. Louis fit triompher l'idée de la *royauté par la grâce de Dieu*, affermit son trône, et étendit ses droits sur la justice et toutes les institutions du royaume (1). On peut voir explicitement à l'article PRAGMATIQUE SANCTION que les articles connus sous le nom de Pragmatique Sanction de Louis IX ne proviennent pas de lui (2). L'affaire des Albigeois avait été terminée sous la régence de Blanche, et Toulouse avait été uni à la couronne. Saint Louis, en mourant, laissait son royaume dans un ordre incomparable en Europe. La nation s'était épanouie sous le sceptre juste et généreux de ce prince pieux et vaillant. A la fin du onzième siècle, la France était sortie de son isolement et avait marqué sa place dans la grande famille d'Europe. Quoique le sceptre de l'empire fût aux mains du roi de Germanie, c'était l'esprit français qui dominait la vie des peuples. De même que le rôle prédominant qu'avaient joué les Français, durant les croisades, avait fait donner le nom de *Francs* à tous les peuples de l'Occident par les Orientaux, et que tous les États de Terre-Sainte, toutes ses corporations politiques reposaient sur des bases françaises, de même tout, en Europe, la science, la

(1) *Voy.* ALBIGEOIS et CASTELNAU (Pierre de).

(2) *Voy.* INQUISITION DES HÉRÉTIQUES DE PROVENCE.

(3) *Voy.* CÉLESTIN II.

(4) *Voy.* INNOCENT III.

(1) *Voy.* LOUIS IX.

(2) Voyez *la Pragmatique Sanction, qui est parvenue jusqu'à nous sous le nom de S. Louis, roi de France; dissertation historique de Charles Rosen*, Munster, 1854. Conf. Affre, *l'Appel comme d'abus.*

civilisation, le luxe, la mode procédaient de la France.

Le brutal droit de la force avait cédé la place à l'autorité plus délicate de la chevalerie, qui avait fleuri en France d'abord. La poésie de l'Allemagne empruntait sa matière aux légendes françaises; l'Université de Paris (la Faculté de théologie en particulier) était à la tête du mouvement scientifique. Les Papes trouvaient une hospitalité généreuse en France, en même temps qu'appui et secours contre l'empereur. Cette influence générale résultait du développement qu'avaient pris et de la situation florissante que s'étaient faite les communes et l'Église. La civilisation était devenue générale dans le royaume. Déjà on peut parler d'une littérature nationale, offrant les contrastes les plus prononcés. Les frivoles romans d'Arthur marchent de pair avec les *Contes dérots* et le recueil des Contes de Coinsi, prieur de Soissons († 1236). On travaille avec ardeur et énergie à opposer aux poésies licencieuses des troubadours des livres solides et sérieux, d'une moralité pure, d'une utilité réelle. Les villes sont florissantes, la science et la piété en honneur. Partout s'élèvent de pieux monastères; la plupart des ordres qui exerceront à travers tout le moyen âge leur bienfaisante influence naissent et grandissent en France; les écoles sont sans nombre; l'Université de Paris demeure sans égale dans le monde entier. En 1228 Toulouse et Verceil obtiennent aussi leurs universités; Lyon a la sienne en 1300. C'est à Paris que les grands maîtres de la scolastique (1), de la mystique (2), donnent leur enseignement ou viennent puiser leur science: tels S. Thomas d'Aquin, S. Bonaventure, Alexandre de Halès, Robert Pullein, Pierre le Vénérable et tant d'autres, sans parler de S. Bernard et de l'abbé Suger, dont il a déjà été question.

(1) *Voy.* SCOLASTIQUE.
(2) *Voy.* MYSTIQUE.

Malheureusement cet éclat s'obscurcit sous les descendants de S. Louis, et de profondes ténèbres succèdent à cette incomparable lumière. Déjà sous Philippe III la politique devient perfide à l'égard du Saint-Siége, et c'est de Philippe le Bel que date réellement le système diabolique des outrages qui devaient enlever au Saint-Siége le respect des peuples.

VII. C'est, disons-nous, sous Philippe III que fut inaugurée la politique astucieuse qui tendit ses rets autour du Saint-Siége, et s'efforça d'identifier tellement les intérêts du Saint-Siége avec ceux de la France que la chrétienté finit par être profondément divisée. Le roi de France eut, à cette époque, deux choses principales en vue: à l'intérieur opprimer la noblesse et les prélats, à l'extérieur s'emparer de la Navarre et s'étendre jusque vers Naples. Cependant il n'oublie pas l'empire germanique, qu'il s'efforce d'affaiblir. Dans ce dessein il suscite des mécontentements entre le Pape et l'empereur, et, dès que l'un des partis se rapproche de l'autre, la France intervient et met obstacle à la paix. Cependant, pour s'attirer la faveur du Saint-Siége et en obtenir les services dont il a besoin, il simule un grand zèle pour les croisades. Il parvient ainsi à remplir le trésor des dons des fidèles et des dîmes que l'Église concède à l'État; il dépense en luxe et en débauches l'argent destiné à la délivrance de la Terre-Sainte, et il se moque des réclamations du Saint-Siége. Sous Philippe III le mal est encore entravé. Les grands Papes Grégoire X (1) et Nicolas III (2) résistent, opposent de sérieuses remontrances aux entreprises hostiles de la France, et provoquent, en 1279, les conciles, qui

(1) *Voy.* GRÉGOIRE X.
(2) *Voy.* NICOLAS III.

délibèrent sur la triste situation des affaires religieuses, et envoient des évêques réclamer les libertés de l'Église devant les parlements. Mais on répond par des longueurs, par de vagues promesses d'une croisade prochaine; on exagère les dangers qui menacent l'État et qui ne permettent pas qu'on délibère paisiblement sur des affaires qui ne sont pas de la dernière urgence. Depuis le jour où Pierre de la Brosse, ami de S. Louis et le plus sage des conseillers de Philippe, avait perdu par des cabales de cour son crédit et la vie (1278), le roi était tombé dans les plus détestables mains. D'incessantes discussions avec le Saint-Siége, la guerre de Castille, mille prétextes l'empêchaient de tenir sa parole et d'entreprendre la croisade. Toutefois il en renouvelait sans cesse la promesse, afin de continuer, sous ce prétexte, à lever les impôts qu'il employait à ses propres affaires. Grégoire X, Jean XXI, Nicolas III exhortent sans relâche les princes à faire la paix, et à ne pas entraver plus longtemps la grande entreprise, toujours promise, toujours retardée. Nicolas, dans son encyclique du 20 février 1280, demande à tous les évêques de la Chrétienté d'ordonner des prières publiques, afin que la miséricorde divine mette un terme aux querelles de la France et de la Castille et renverse tout ce qui fait obstacle à la croisade; il menace les rois, leur disant que, s'il n'a jusqu'alors parlé que d'une manière générale, sans déclarer un prince plus coupable que l'autre, il est cependant résolu, s'il devient évident que l'un des deux princes ou tous deux s'opposent désormais à la paix nécessaire à la chrétienté, de ne plus avoir la même condescendance, de ne plus autoriser par son silence le tort qu'ils causent à Dieu et au bien général, et de ne plus se taire sur les motifs de leur conduite coupable (1). Mais Nicolas meurt à temps pour délivrer Philippe de la crainte qu'il lui inspire, et le roi de France parvient à faire élire le Pape Martin IV.

Sous Philippe le Bel la rupture avec le Saint-Siége éclate. Prince vulgaire et perfide, faussaire de bulles et faux monnayeur, Philippe, après avoir placé son pied sanglant sur le cou des Templiers immolés à sa haine, ne se contente pas de faire gémir sous sa tyrannie le Saint-Siége, il veut poursuivre de ses outrages le Pape Boniface VIII jusque dans la tombe (2).

Plus avide de conquêtes que Philippe le Bel, Louis X meurt à la suite de ses excès, au bout de deux ans de règne (1316). Il n'avait été arrêté dans ses plans ambitieux que par les famines et les épidémies qui avaient ravagé le royaume. L'Église avait été mise à contribution, et, en 1315, un impôt général avait été décrété sur ses biens, sans qu'on eût consulté les évêques ni demandé l'autorisation du Saint-Siége. A la mort de Clément V, Jean XXII (3) l'emporta, en sa qualité de Français, sur ses compétiteurs, et les nominations successives de huit cardinaux français, suivies de sept autres, faites le 17 décembre 1316 et le 19 décembre 1320, durent assurer la prédominance de la France dans la cour pontificale.

Philippe V (1317-1321) continue dans cette voie, d'accord avec le Pape Jean XXII, sa créature, qu'il pousse à excommunier et interdire les Flandres, sous prétexte d'empêcher les hostilités des Flamands contre la France et en promettant de prendre lui-même la croix, tandis que dans le fait il pense uniquement à s'emparer de ces provinces. Les églises sont de nouveau mises à rançon, les prélats éloignés des parlements. Toulouse est érigé en archevê-

(1) Damberg, XI, p. 314.

(1) *Voy.* BONIFACE VIII, TEMPLIERS, VIENNE, CLÉMENT V.

(2) *Voy.* JEAN XXII.

ché, et cet immense diocèse est subdivise en cinq évêchés suffragants (1317), afin d'être plus facilement soumis à l'influence de la couronne. Parmi les motifs allégués par le Pape Jean pour cette érection, il dit qu'il a reconnu combien est dangereux pour Philippe un prélat dont la puissance et les richesses font en quelque sorte un roi dans le royaume. L'Inquisition fonctionne avec une effrayante rigueur; on la rend responsable de quiconque paraît vouloir résister à de lâches évêques ou à la couronne avilie; les Pastoureaux (1) sont condamnés, les Juifs cruellement persecutés, les lépreux bannis, parce que le bruit court qu'ils ont empoisonné les puits. Au milieu de ce désordre inouï les évêques se taisent; on achète leur silence en les comblant de revenus, de charges de cour, de faveurs royales; les ordres religieux sont impuissants; on les oppose perfidement les uns aux autres.

Les choses ne vont pas mieux sous Charles IV (1322-1328), c'est-à-dire au milieu de la captivité d'Avignon (1305-1377). A peine âgé de vingt-cinq ans Charles meurt (1328); mais son règne a été assez long pour aggraver la perturbation de l'Église. En 1322 celle-ci est de nouveau persécutée; l'exécrable monnaie forgée au nom du roi n'ayant pas suffi, les fidèles font de nouveaux dons au sujet d'une croisade à laquelle Charles n'a pas songé. Il pense plus sérieusement à mettre la main sur le sceptre impérial, et, à cette fin, il entraîne le Pape Jean à abandonner Louis de Bavière (2).

Si Philippe VI, de Valois († 1350, 22 août, à Nogent), ne prétend pas à la couronne impériale pour lui-même, il entretient soigneusement la division dans l'empire. Il empêche Benoît XII d'absoudre Louis, de se rendre à Rome, dont les habitants le réclament. La Chrétienté entière éclate contre les Français; elle accuse amèrement et à haute voix le Pape des Français. La guerre se déclare entre la France et l'Angleterre, sous Édouard III (1). Elle a pour résultat la consolidation du pouvoir royal, les progrès de la centralisation, le pillage des églises, la tyrannie de la cour et des parlements, la servitude de l'Église, plus dure, plus générale que jamais. On continue à dépouiller violemment les temples; mais l'art perfide des avocats porte à l'Église des coups plus sensibles encore et plus profonds. Les prélats se plaignent de l'orgueil des fonctionnaires; ceux-ci récriminent contre les prélats. Le 1er septembre 1329 les évêques sont tous convoqués à Paris pour le jour de la fête de S. André; il s'agit de rétablir la paix entre les prélats et les juristes, exaspérés les uns contre les autres. On parle beaucoup de part et d'autre; on attaque avec violence la juridiction épiscopale; on finit par déclarer que, si jusqu'à la prochaine fête de Noël les évêques n'ont pas fait droit aux réclamations, le roi prendra les mesures qui lui paraîtront utiles à l'État et à la couronne. L'État devient omnipotent; l'Église est déshonorée. Jean XX, devenant incommode à la cour, est accusé d'hérésie, menacé d'un concile universel et de l'échafaud. Benoît XII n'est pas plus épargné. En vain les gens de bien font entendre leurs plaintes dans tout le royaume; tout va se détériorant: les finances sont dans un état déplorable; la perte de Florence s'ajoute à tous les maux, et Philippe de Valois meurt en laissant son royaume ruiné, dévasté par les Anglais, grevé d'impôts intolérables.

Son fils Jean, résolu, mais inconstant, plus emporté que vigoureux, vaillant, mais de mœurs déplorables, abuse du pouvoir non moins que ses prédécesseurs, opprime le peuple et les prélats, et son fils, Charles V, qui règne de 1364 à 1380, marche dans les mêmes

(1) *Voy.* PASTOUREAUX, FRATICELLI.
(2) *Voy.* LOUIS DE BAVIÈRE.

(1) *Voy.* ÉDOUARD III.

voies. L'état de la France réclame la paix; Charles le comprend et sait la maintenir ; la bourgeoisie prospère, le commerce fleurit; mais l'Église reste soumise à une dure tyrannie. Cependant le roi de France perd pour un temps son influence sur le Pape. Déjà Urbain V (1) avait été sollicité par Pétrarque et Ste Brigitte de Suède(2) de revenir à Rome; mais les agitations de cette ville l'en avaient éloigné; il était retourné à Avignon, où il était mort en 1370. Grégoire XI (3) écouta les conseils de Ste Catherine de Sienne, et rompit enfin la trame dans laquelle la politique française avait enlacé le Saint-Siége. Il rétablit la résidence du Pape dans la capitale de la Chrétienté (1377). Le roi de France, pour se venger, s'unit aux Papes schismatiques, dont le premier est Robert de Genève, élu à Avignon sous le nom de Clément VII (on sait que ces Papes d'Avignon ne sont pas comptés dans le catalogue des Pontifes romains). On peut voir l'histoire de ce grand schisme d'Occident dans les articles AVIGNON, PISE, CONCILE DE CONSTANCE, CLÉMANGIS, GERSON, PIERRE DE LUNA, URBAIN VI, BONIFACE IX, INNOCENT VII, GRÉGOIRE XII, ALEXANDRE V, JEAN XXIII. Pour rappeler combien l'Église de France fut troublée et ravagée pendant ce schisme, il n'y a qu'à nommer les commendes, les cumuls, les annates. Le désordre, qui semble à son comble, est encore augmenté par la discorde des princes du sang qui s'élèvent contre le trône et menacent la France de la guerre civile. Les Anglais sont appelés en France ; mais ni guerre ni trêve n'empêchent la cour de tout corrompre par son amour effréné des plaisirs.

Cependant l'Université de Paris intervient activement pour mettre un terme au schisme. Charles VI (1380-1422) ne veut d'abord pas l'écou lui fait connaître son suprême dépla mais enfin, en 1393, il consent à pr quelque attention à ses persévérant remontrances, et le 30 juin 1394 il re çoit le Mémoire par lequel l'Universit propose trois manières de mettre u terme au schisme : une cession, un com promis, ou un concile. En février 139 un concile national très-nombreux se réunit à Paris et déclare que la renonciation volontaire des deux Papes est le moyen le plus simple. Un second concile, assemblé en 1398, fait la même déclaration, et le 27 juillet Charles VI promulgue un édit par lequel, conformément à l'avis de ce concile, il renonce, pour lui, pour l'Église, le clergé et tout le peuple de France, à l'obédience de Benoît IX, auquel, à l'avenir, il est défendu aux Français de se soumettre et de remettre aucune espèce de contribution. Les biens de tous ceux qui lui resteront attachés sont séquestrés.

Quelque heureuse que cette démarche parût être pour l'Église en général, elle eut d'abord, pour celle de France, cette triste conséquence que le pouvoir politique en prit occasion de se mêler plus que jamais des affaires ecclésiastiques. Cependant on ne put étouffer les plaintes que firent entendre les prélats et l'Université de Paris aux états généraux de 1413. Qu'en résulta-t-il? Charles VII songea sans doute à aviser aux besoins temporels de son royaume. La Pucelle d'Orléans (1) l'arracha à l'abîme creusé devant lui par les Anglais ; mais la Pragmatique Sanction de Bourges vint parfaire la servitude de l'Église. En 1438 le roi admit toutes les décisions du concile de Bâle contre Rome, et le Pape Nicolas V fit en vain un appel aux princes pour venir au secours des Chrétiens contre les Turcs. Charles VII

(1) *Voy.* URBAIN V.
(2) *Voy.* PÉTRARQUE, BRIGITTE (Ste).
(3) *Voy.* GRÉGOIRE XI.

(1) *Voy.* ORLÉANS (Pucelle d').

Art en 1461, sincèrement regretté r ses sujets.

Louis XI marche sur les traces de Charles VII avec sagesse, persévérance et sang-froid : il rétablit l'ordre et l'unité dans l'administration; il relève la bourgeoisie; mais les libertés des communes comme celles de l'Église sont perdues. Louis XI tranche, en 1474, la querelle des réalistes et des nominalis- r un édit royal, comme l'eût fait spote de Byzance. Cependant il abolir la Pragmatique Sanction, par un sentiment d'équité, mais r pure politique, espérant obtenir l'appui de Pie II en faveur des ntions de la maison d'Anjou sur s, quand, trompé dans son espoir, rattache de nouveau à la Pragmati- Sanction (1464), après l'avoir abolie 27 novembre 1461. Il meurt en 1483. On ne peut méconnaître les bonnes tés de son successeur, Charles VIII, mort en 1498.

Quant à Louis XII (1498-1515), nous renvoyons à l'article AMBOISE, comme pour François Ier (1515-1547) à l'article *qui porte son nom*. Sur la période des rois Henri II (1547-1559), François II (1559-1560), Charles IX (1560-1574), Henri III (1574-1589) et Henri IV (1589-1610), période durant laquelle la cour est très-corrompue, les evêques ne valent pas grand'chose, et la reforme étend ses ravages sur la France, on peut comparer les articles CONCORDATS, HUGUENOTS et CHARLES V.

VIII. Louis XIII s'inquiète peu de l'administration de son royaume. En vain le clergé cherche à reconquérir quelque liberté d'allure. On est arrivé au temps des grands évêques de cour. Nous renvoyons aux articles RICHELIEU, HUGUENOTS et LOUIS XIV, auxquels il faut comparer les articles GALLICANISME, MAZARIN, JANSÉNISME, BOSSUET et FÉNELON.

Rien ne fut épargné sous Louis XIV et les parlements pour tenir l'Église dans l'abaissement; le jansénisme et le gallicanisme étendirent leurs ravages jusque dans les derniers rangs de la société. Néanmoins l'Église de France parvint à cette époque à un haut degré de splendeur et de prospérité, dont les vivantes preuves sont de grands évêques, d'illustres écrivains, des saints incomparables, de nombreuses et florissantes congrégations, la foi partout honorée, le Catholicisme puissant et influent dans l'État et à tous les degrés de la hiérarchie sociale; des prêtres saints et dévoués relevant les séminaires (S. Vincent de Paul, M. Olier), multipliant les missions, à la cour comme dans les plus lointaines vallées. Alors on vit se former l'Oratoire, la congrégation de Saint-Maur, les Doctrinaires, les chanoines réguliers du B. Fourier, la congrégation des prêtres de la Mission, et les nombreuses congrégations de femmes, dont on peut voir l'énumération à l'article FEMMES (*congrégations de*). Il faut lire aussi à ce sujet l'*Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le dix-septième siècle, ou Tableau des établissements religieux formés à cette époque*, 2 vol., Paris, 1824.

Tout cet élan fut arrêté, tout ce bien fut anéanti par la Révolution (1).

Napoléon, vainqueur de la Révolution, rendit à l'Église la vie et la puissance qui convenaient à ses plans politiques (2).

La Restauration ramena l'antique politique des Bourbons. La révolution de Juillet ne fut pas, en définitive, aussi défavorable à l'Église qu'elle le parut d'abord, et le règne de Louis-Philippe vit se multiplier de toute part les établissements religieux, les couvents, les congrégations vouées à la vie contem-

(1) *Voy.* RÉVOLUTION.
(2) *Voy.* PIE VI et PIE VII.

plative, à l'enseignement de la jeunesse, à celle du peuple, aux soins des malades, à toutes les misères, à tous les besoins de la société moderne. Sans doute l'incrédulité a encore une influence immense, mais l'autorité de l'Église et sa puissance l'emportent, et, quoi qu'il arrive, l'Église de France a repris une assiette telle que ses ennemis sont obligés de compter avec elle, et qu'il n'est pas facile à une main d'homme, quelque formidable qu'elle soit, de l'ébranler. HOLZWARTH.

FRANCE (ORGANISATION ACTUELLE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE).

I. *Origine de cette organisation.* Sous les premiers Capétiens les évêques étaient élus par le clergé. Peu à peu le cercle des électeurs se rétrécit, et finalement ce furent les chapitres seuls qui conservèrent le droit d'élire les évêques, après en avoir préalablement demandé l'autorisation au roi. En 1438 l'assemblée de Bourges adopta, malgré l'opposition du Pape Eugène IV, la fameuse *Pragmatique Sanction*, en vertu de laquelle l'ancien mode d'élection par le clergé et le peuple fut rétabli, c'est-à-dire que l'élection fut retirée aux chapitres. Cet état dura jusqu'en 1515, époque du concordat entre Léon X et François Ier. Ce concordat modifia complétement le mode d'élection. Il fut stipulé que le roi nommerait les évêques, mais que le Pape les instituerait canoniquement. En vain le clergé, les parlements, les universités exprimèrent leur opposition; le différend fut réglé sous Charles IX. Les deux articles principaux du concordat concernaient la nomination des évêques et la collation des bénéfices, qui jusqu'alors avaient donné lieu à beaucoup d'abus. Le roi ne pouvait nommer que « grave maistre ou licencié en théologie, ou docteur ou licencié en chacun droict, promu en université fameuse avec rigueur d'examen, aagé de vingt-sept ans pour le moins et en toutes aultres choses idoyne. » Si le roi choisissait un sujet qui ne possédait pas les qualités ci-dessus requises, le Pape pouvait le rejeter. Le roi présentait alors un autre sujet dans le délai de trois mois, et si, dans ce second choix, les mêmes défauts de qualités se reproduisaient, le Pape avait le droit d'élire et d'instituer. C'est de cette manière que les siéges épiscopaux furent pourvus jusqu'en 1789. Lorsque, après la Révolution, la paix fut rétablie en France, et que le premier consul fut entré en négociation avec le Saint-Siége, il conclut avec le Pape Pie VII le concordat de 1801. Les fondés de pouvoirs du Pape étaient le cardinal Consalvi, Mgr Spina, archevêque de Corinthe, et le P. Caselli, théologien. Le premier consul avait nommé plénipotentiaires son frère Joseph Bonaparte, le conseiller Cretet et l'abbé Bernier, docteur en théologie. Le concordat de 1515 fut implicitement abrogé par le nouveau concordat. Les droits du chef de l'État en France furent notablement étendus. Le *Concordat* proprement dit, comprenant dix-sept articles, signé par les plénipotentiaires et ratifié par les deux parties contractantes, devait être l'unique base de la réorganisation de l'Église de France. Le Saint-Siége ne reconnut jamais les nombreuses mesures particulières prises par le gouvernement français et connues sous le nom d'*Articles organiques* du 26 messidor an IX, ou loi du 18 germinal an X, qui furent publiées à Paris en même temps que le concordat. Pie VII protesta solennellement contre ces articles dans son allocution du 25 mars 1802. En attendant, ces articles furent introduits de fait, enregistrés sur l'ordre du premier consul, obtinrent force de loi civile, et furent partiellement observés jusqu'à ce jour. Ils sont l'arsenal d'où le gouvernement tire, quand bon lui semble, les armes avec lesquelles il inquiète l'Église et porte

atteinte à ses droits. Le concordat de 1515 était de beaucoup préférable, et il eût été à désirer que l'on y fût revenu, comme le portait le traité de 1817. En 1814, après la Restauration, le concordat devait être soumis à une modification radicale. Le comte de Blacas, ambassadeur de France à Rome, fut chargé de la négociation; il conclut en effet en 1816 une convention en quatorze articles, que le roi Louis XVIII confirma, mais qui ne reçut pas de ratification définitive. Cette convention devint la base du concordat de 1817, également négocié par le comte de Blacas et ratifié par une bulle pontificale du 19 juillet. Il rétablissait les diocèses abolis en 1801, changeait la circonscription des diocèses, avec le consentement des évêques, rétablissait le concordat de 1515 en général, et abolissait celui de 1801 avec les Articles organiques. Une seconde bulle du 27 juillet 1817 suivit celle du 19 juillet 1816; elle concernait la nouvelle circonscription des diocèses, partageant la France en 92 évêchés. De nombreux obstacles, non du côté de Rome, mais de la part de la France, empêchèrent l'adoption de ce concordat, et enfin, en 1819, après des négociations interminables, on en revint aux articles de 1801. Pie VII déclara, dans son allocution du 23 août 1819, que les articles de 1817 ne pouvaient être réalisés, par divers motifs, entre autres parce que les finances ne permettaient pas de rétablir 92 évêchés. On laissa cependant les titulaires temporaires dans leurs diocèses, qu'ils continuèrent d'administrer en conservant les circonscriptions du moment (1).

Ce provisoire dura jusqu'à ce que la France fût divisée en 80 évêchés en 1821, division qui subsista jusqu'à ce jour, sauf que Cambrai fut, en 1841, rétabli en archevêché, tel qu'il l'avait été du temps de Fénelon et jusqu'à la Révolution; que l'évêché d'Arras lui fut subordonné; que Rennes fut, en 1859, érigé en archevêché. Déjà le roi Louis-Philippe, de concert avec le Saint-Siége, avait érigé en 1838 l'évêché d'Alger, suffragant d'Aix. Enfin, en 1850, furent créés les évêchés de la Basse-Terre (dont la Guadeloupe et ses dépendances forment le diocèse); de Saint-Denis, dont l'île de la Réunion constitue le diocèse; celui de Saint-Pierre et Fort de France, dont la Martinique compose le diocèse, tous trois suffragants de Bordeaux; de sorte qu'il y a aujourd'hui dans l'empire français 16 archevêchés et 68 évêchés. Ce sont:

Métropoles.	Évêchés suffragants.
Paris	Chartres. Meaux. Orléans. Blois. Versailles.
Cambrai	Arras.
Lyon et Vienne	Autun. Langres. Dijon. Saint-Claude. Grenoble.
Rouen	Bayeux. Évreux. Séez. Coutances.
Sens	Troyes. Nevers. Moulins.
Reims	Soissons. Châlons. Beauvais. Amiens.
Tours	Le Mans. Angers.
Rennes	Nantes. Quimper. Vannes. Saint-Brieuc.
Bourges	Clermont Limoges. Le Puy. Tulle. Saint-Flour.

(1) *Almanach du Clergé de France*, 1834, p. 493.

Métropoles.	Évêchés suffragants.
Albi	Rodez. Cahors. Mende. Perpignan.
Bordeaux	Agen. Angoulême. Poitiers. Périgueux. La Rochelle. Luçon. Basse-Terre. Saint-Denis. Saint-Pierre.
Auch	Aire. Tarbes. Bayonne.
Toulouse	Montauban. Famiers. Carcassonne.
Aix	Marseille. Fréjus. Digne. Gap. Ajaccio. Alger.
Besançon	Strasbourg. Metz. Verdun. Belley. Saint-Dié. Nanci.
Avignon	Nîmes. Valence. Viviers. Montpellier.

II. *Principes de l'organisation de l'Église de France suivant le Concordat de* 1801. — Art. Ier. La religion catholique est librement exercée en France. — Art. II. Il sera fait par le Saint-Siége avec le gouvernement une nouvelle circonscription des diocèses français. — Cet article souleva une vive opposition de la part des évêques français vivant en exil; Pie VII demeura inébranlable, et la majorité des évêques se résigna à ce qui était inévitable. — Art. IV. Le premier consul nomme les archevêques et les évêques. Le Pape leur donne l'institution canonique suivant les formes anciennement établies. — Art. VI. Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêtent serment entre les mains du premier consul. — Art. VII. Les ecclésiastiques de second ordre prêtent le même serment. — Art. X. Les évêques nomment aux cures. Leur choix ne peut tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement. — Art. XI. Ils peuvent avoir un chapitre dans leur cathédrale et un séminaire dans leur diocèse, mais le gouvernement ne s'oblige pas à les doter. — Art. XIV. Le gouvernement assure un traitement convenable aux évêques et aux curés. — Art. XVII. Dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier consul ne serait pas catholique, une nouvelle convention serait nécessaire (1).

Conformément à cette convention et aux Articles dits organiques (2) l'Église de France est constituée de la manière suivante. Les évêques sont nommés par le gouvernement; le Saint-Siége donne l'institution canonique (3). Les évêques prêtent serment avant leur consécration et se rendent à cette fin à Paris. L'évêque doit être âgé de trente ans et être Français de naissance (4). Un étranger doit être d'abord naturalisé. L'art. 17 exigeait une attestation de bonne vie et mœurs et un examen passé devant un évêque et deux prêtres, avant la nomination; mais cet article est depuis longtemps tombé en désuétude. D'après l'art. 18 l'évêque institué ne peut remplir ses fonctions avant que la bulle d'institution ait reçu l'attache du gouvernement. Les évêques sont tenus à la résidence dans leur diocèse, qu'ils ne peuvent quitter sans l'autorisation du souverain (5). L'évêque doit chaque année visiter son diocèse, et l'avoir par-

(1) *Voy.* le texte du CONCORDAT, t. V, p. 120 et suiv.

(2) *Voy.* les *Articles organiques*, t. V, p. 122 et suiv.

(3) *Concord.*, art. IV.

(4) *Art. org.*, 16, 17.

(5) *Art. org.*, 20. *Circul. ministér. confid.* du 9 juin 1821.

couru tout entier dans l'espace de cinq ans (1). Il ne doit faire aucune ordination sans avoir communiqué au gouvernement le nombre des personnes à ordonner (2). Des trois articles précités celui qui concerne la visite des diocèses est seul observé. L'évêque ne demande pas l'autorisation préalable de se rendre à Rome; ordinairement, le jour de son départ, il en avertit le ministre des cultes, qui a soin chaque fois d'envoyer l'autorisation du gouvernement. Le gouvernement n'est averti ni du jour ni du nombre des ordinations.

Quant à la liste des candidats à l'épiscopat, voici comment en général elle se forme. De temps à autre le ministère des cultes écrit confidentiellement aux évêques, en les priant de lui indiquer les ecclésiastiques appartenant ou non à leur diocèse qui leur paraissent capables et dignes de l'épiscopat. On a en général les plus grands égards pour la liste ainsi formée. Dans certains cas extraordinaires les députés et les préfets cherchent à faire valoir leur influence; mais, dans ce cas, de deux choses l'une: ou le candidat recommandé est sur la liste, ou il n'y est pas; s'il s'y trouve, sa nomination ne souffre pas beaucoup de difficultés; s'il n'y est pas, le ministre écrit à l'évêque du diocèse auquel appartient le candidat proposé et à ceux des évêchés qui environnent le siége vacant, en les invitant à lui donner tous les renseignements possibles sur les qualités du candidat désigné et leur avis sur la convenance de sa nomination. Il faut qu'il y ait unanimité dans les renseignements favorables pour qu'on y fasse attention.

Avant 1830 la liste des bénéfices était confiée au grand-aumônier de France. Il présentait au roi les candidats aux siéges vacants, après avoir pris l'avis de ses collègues dans l'épiscopat. L'évêque est nommé par un décret impérial; il se rend à Paris pour le procès d'information, qui est suivi par le nonce du Pape. Il comparaît avec deux témoins, dont l'un atteste sa moralité, dont l'autre affirme que dans le diocèse dont il s'agit il y a une église cathédrale. L'évêque prête entre les mains du nonce le serment ecclésiastique et signe sa profession de foi. Ces actes sont envoyés à Rome, où l'évêque est préconisé. Les frais de la bulle sont payés par le gouvernement. Les bulles sont enregistrées au conseil d'État. L'évêque préconisé revient à Paris et prête serment entre les mains du souverain. Il est libre de se faire consacrer dans l'église qu'il choisit et par l'évêque qu'il demande. Il reçoit 8,000 fr. comme frais de premier établissement. C'est l'État qui fournit et entretient le mobilier de son palais. Chaque année on fait un inventaire; ce qui est défectueux est amélioré, ce qui est hors de service remplacé. Le budget de l'État de l'exercice 1859 porte, pour le traitement annuel des archevêques, 20,000 fr.; pour celui des évêques, 15,000 fr.; l'archevêque de Paris reçoit 50,000 fr.; celui d'Alger, 25,000 fr. Il y a un supplément de 10,000 fr. pour les prélats qui sont revêtus de la dignité de cardinal.

Aucun document provenant de la cour de Rome ne doit être publié par les évêques sans l'autorisation du gouvernement (1); mais les évêques ont toujours protesté contre cette disposition. Aucun décret des synodes étrangers, même d'un concile général, ne peut être publié en France sans l'autorisation du gouvernement (2). Elle est nécessaire aussi pour la tenue des synodes nationaux ou métropolitains (3).

(1) *Art. org.*, 22.
(2) *Art. org.*, 26.

(1) *Art. org.*, 1.
(2) *Art. org.*, 3.
(3) *Art. org.*, 4.

599972

On a voulu même étendre cette défense à la correspondance des évêques entre eux, mais ils ont repoussé cette prétention de la manière la plus nette.

Après la révolution de 1848, les évêques se sont librement réunis en conciles provinciaux à Paris, à Reims, à Toulouse, à Amiens, à Bordeaux, etc. Depuis l'empire, il n'a plus été question d'aucun concile de ce genre. Dans tous les cas d'abus du pouvoir ecclésiastique, il y a recours au conseil d'État (1). L'épiscopat a souvent protesté contre l'établissement de cette espèce de tribunal séculier jugeant les évêques; les sentences du conseil d'État, prononçant qu'il y a abus, sont d'ailleurs sans valeur au point de vue canonique, et dénuées de toute sanction au point de vue civil.

Les droits des métropolitains s'exercent en général conformément aux canons, en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions précitées. Les archevêques installent leurs suffragants. S'ils sont empêchés ou s'ils refusent, c'est le plus ancien évêque de la province qui les remplace. Ils veillent sur la foi et la discipline des diocèses de leur province, et connaissent des plaintes portées contre les évêques en ce qui concerne la discipline ecclésiastique (2). Le gouvernement a souvent cherché à relâcher le lien qui unit les suffragants au métropolitain, sans pouvoir y parvenir.

III. *Vicariats généraux.* Chaque archevêque a le droit de nommer trois vicaires généraux; chaque évêque, deux. Ils doivent être licenciés en théologie (3). Ils sont approuvés par le gouvernement, qui accorde un traitement de 3,500 fr. aux vicaires généraux de métropole, de 2,500 à ceux des diocèses suffragants, de 4,500 à ceux de Paris. Un vicaire général qui ne continue pas à l'être au bout de trois ans de service, et qui n'est pas chanoine titulaire de la cathédrale, reçoit 1,500 fr. de traitement jusqu'à sa nomination à une fonction nouvelle (1). Les vicaires généraux remplacent en quelque sorte en France les chapitres. En cas de décès de l'évêque, ils perdent leur juridiction; celle-ci réside dès lors dans le chapitre, qui, immédiatement après la mort de l'évêque, élit un, deux ou plusieurs vicaires généraux capitulaires : ce sont d'ordinaire, mais non pas nécessairement, les anciens vicaires généraux; ceux-ci ne prennent point part à l'élection. Il est interdit aux vicaires généraux capitulaires de faire aucune innovation dans les usages et coutumes du diocèse (2). L'art. 36 des *Articles organiques* porte que les métropolitains seront tenus de donner avis au gouvernement de la vacance et des mesures prises pour le gouvernement des diocèses vacants; mais cet article n'est en général pas observé, à moins qu'il ne s'élève des difficultés.

Les fonctions de vicaire général sont fort importantes en France; elles exigent une grande habileté dans les affaires et une doctrine solide. Outre les vicaires généraux titulaires approuvés par l'État, l'évêque peut accorder le titre de vicaire général honoraire à d'autres membres du chapitre ou du clergé; il peut les nommer membres de son conseil et les faire participer à l'administration des affaires.

IV. *Chapitres.* L'art. 11 du Concordat dit : Les évêques peuvent établir dans leurs diocèses des chapitres cathédraux sans dotation gouvernementale; mais, en même temps, l'article 35 des *Articles organiques* leur impose l'obligation d'en obtenir l'autorisation du gouvernement, tant pour l'établissement

(1) *Art. org.*, 6.
(2) *Art. org.*, 13, 14, 15. *Arrêt du conseil d'État*, 6 juillet 1852.
(3) *Art. org.*, 21. *Ordonn. royale* du 25 déc. 1830.

(1) *Ordonn. royale* du 29 sept. 1824.
(2) Art. 36, 37, 38 des *Art. organ.*

lui-même que pour le nombre et le choix des ecclésiastiques destinés à les former. La législation française est telle que les chapitres ont perdu presque tous leurs droits et ne sont plus qu'une retraite honorable pour des prêtres âgés et méritants. Les titres de doyen du chapitre, écolâtre, grand-custode, official, ne sont que des dénominations honorifiques. Les anciens tribunaux ecclésiastiques n'ont pas été rétablis; les chanoines ne sont plus de droit, et à ce titre, membres du conseil épiscopal; l'évêque appelle dans son conseil qui bon lui semble, et confie les affaires de son administration à ceux qui lui en paraissent le plus capables. Quelques essais pour rétablir les officialités ont été faits. Feu Mgr Sibour, évêque de Digne, avait institué une officialité dans son diocèse, et semblait vouloir continuer dans la même voie dans le diocèse de Paris, après en avoir été nommé archevêque; mais ce furent autant de projets avortés. C'est l'évêque qui nomme les chanoines, l'État approuve les choix faits; mais l'évêque ne peut choisir que des prêtres. Un chapitre diocésain comprend huit chanoines; un chapitre métropolitain, neuf; le chapitre de Paris en a seize. Les vicaires généraux sont en même temps membres du chapitre de la cathédrale, tant qu'ils sont revêtus de leur dignité de vicaire. Le chapitre, comme tel, ne forme pas un corps; il ne peut se réunir que sous la présidence de l'évêque et ne peut délibérer que sur les objets que celui-ci lui soumet (1). La cure de la cathédrale épiscopale est presque partout incorporée au chapitre. L'évêque choisit un chanoine comme curé; il peut sans difficulté le remplacer par tout autre chanoine (2); cependant c'est un point qui soulève des doutes dans la jurisprudence ecclésiastique. Le curé de la cathédrale porte habituellement le titre d'archiprêtre.

(1) *Ordonn. royale*, 3 janvier 1822.
(2) *Circul. ministér.*, 20 mai 1807.

L'État ne dote pas les chapitres, et au moment du Concordat les chanoines n'avaient point de traitement. En 1803 le gouvernement leur alloua 1,000 fr., 1,500 fr. aux vicaires généraux des évêques, 2,000 à ceux des archevêques. En 1816 les 1,000 fr. furent portés à 1,100, et plus tard à 1,500. Cette position au point de vue financier ne serait pas tolérable, si généralement les conseils généraux des départements ne votaient un supplément.

V. *Séminaires*. Les évêques peuvent établir dans leurs diocèses un séminaire, de même qu'un chapitre; l'un n'est pas plus doté que l'autre par l'État (1). Cela s'entend des grands séminaires, où se font les cours de théologie, et où les candidats ecclésiastiques se préparent aux ordres sacrés. Il ne faut pas confondre avec ces établissements ceux qu'on appelle petits séminaires ou écoles secondaires ecclésiastiques. Un décret du 9 juin 1802 restitua aux évêques les bâtiments des anciens séminaires qui n'avaient pas été aliénés pendant la Révolution. Une loi du 1er mars 1804 alloue une bibliothèque à chaque séminaire et une somme suffisante pour l'entretenir. L'organisation des séminaires appartient uniquement à l'évêque, conformément à l'art. 23 des *Articles organiques*. Il nomme les professeurs et les renvoie. Chaque professeur, d'après l'article 24, devait, avant d'entrer en fonctions, souscrire la Déclaration du clergé de France de 1682, promettre d'en enseigner la doctrine; mais depuis fort longtemps cette disposition est hors d'usage. Le décret du 9 avril 1809 exigeait le diplôme de bachelier ès lettres pour être admis au grand séminaire; il n'est plus exigé aujourd'hui. Les élèves des grands séminaires sont exempts du service mi-

(1) *Concord.*, art. 11.

litaire et de celui de la garde nationale; mais leurs noms subsistent sur les contrôles de l'armée, et ceux qui au tirage ne sont pas libérés par leur numéro obtiennent, au bout de sept ans, un congé en forme; on fait marcher ceux qui abandonnent le séminaire et l'état ecclésiastique. Les instituts cléricaux ont à se soutenir par eux-mêmes; le gouvernement ne fait rien pour eux, en dehors de quelques bourses fondées pour des élèves pauvres. Les séminaires peuvent accepter des legs et des dons avec l'autorisation du gouvernement. Chaque séminaire a *un bureau d'administration* dont le trésorier et l'économe sont nommés par l'État; le supérieur du séminaire est membre de ce bureau, dont l'évêque a la présidence. C'est de ce bureau d'administration que l'État reçoit le compte rendu annuel.

VI. *Facultés de théologie.* Il y en a quatre, à Paris, Lyon, Bordeaux et Aix (1). Le décret concernant l'organisation générale de l'Université, du 17 mars 1808, fonda en droit les facultés de théologie (art. 6). L'évêque devait présenter trois docteurs en théologie comme candidats aux chaires; l'État se réservait la nomination. Cette présentation épiscopale ne devait valoir que la première fois; les nominations postérieures, à partir de 1815, devaient avoir lieu à la suite d'un concours. Une ordonnance royale du 24 août 1838 maintint jusqu'en 1850 la nomination des professeurs et du doyen par l'État, sur une simple liste de présentation de l'évêque. A dater de cette époque le concours devait avoir lieu. Il devait y avoir autant de facultés théologiques que de siéges métropolitains (2); on ne les a pas complétées encore; l'État y serait disposé; mais l'épiscopat n'y tient pas, parce que c'est une institution qui dépend uniquement de l'État, et que l'Église ne reconnaît pas les grades distribués par les facultés de théologie. Pour cela il faudrait que le droit à la nomination ou à la confirmation des professeurs fût reconnu au Saint-Siége.

VII. *Petits séminaires,* écoles secondaires ecclésiastiques. Ils se rattachent aux anciennes et florissantes institutions, si nombreuses en France, qui étaient dirigées par des congrégations religieuses ou des prêtres séculiers, sous la surveillance des évêques, et qui étaient non-seulement les pépinières des grands séminaires, mais celles de toutes les branches de l'administration du pays. La création de l'Université impériale donna naissance aux lycées, et l'enseignement secondaire fut interdit au clergé, à moins qu'il ne s'incorporât dans l'Université. Les évêques virent bientôt que, pour remplir les immenses vides du clergé et subvenir aux besoins toujours croissants du ministère pastoral, les séminaires cléricaux devaient avoir leur propre pépinière, les lycées n'étant pas propres à former et à fournir des sujets à l'état ecclésiastique. La nécessité de fonder des écoles spéciales devint si évidente que Napoléon en donna l'autorisation aux évêques le 9 avril 1809, les soumettant d'ailleurs à l'Université, et ordonnant que leur organisation intérieure et leur règlement fussent soumis à l'approbation du grand-maître de l'Université. Cet état de choses dura jusqu'à la Restauration. Une ordonnance royale du 5 octobre 1814 abandonna entièrement alors les petits séminaires aux évêques. Il peut y avoir un petit séminaire dans chaque département. C'est l'évêque seul qui fait toutes les nominations, qui détermine le plan des études, qui, à peu de chose près, est le même que celui des lycées. Les élèves ne sont pas soumis à la rétribution universitaire; ils peuvent obtenir gratuite-

(1) A Strasbourg et Montauban les facultés de théologie sont protestantes.

(2) *Organis. de l'Université*, art. 8.

ment les grades universitaires; mais ces grades ne leur donnent aucun droit, à moins que le candidat n'ait étudié pendant deux ans dans un lycée. Les petits séminaires sont autorisés à accepter des legs, sous réserve de l'approbation de l'État. Au point de vue matériel l'État ne fait rien pour les petits séminaires; les professeurs sont rétribués par l'établissement, et leurs traitements sont en général tellement restreints qu'il faut un grand dévouement pour se vouer à l'enseignement des petits séminaires. Il serait fort à désirer que leur sort fût plus heureux, afin qu'ils pussent se consacrer tout entiers à l'enseignement, sans songer, comme il arrive le plus souvent, à le quitter au plus vite pour obtenir, dans le ministère, à la fois plus d'aisance et plus d'indépendance.

En 1828, lorsque les Jésuites furent obligés d'abandonner leurs colléges, et qu'on chercha à restreindre à divers égards les petits séminaires, on voulut consoler les évêques et le clergé en accordant huit mille bourses aux petits séminaires; mais cette libéralité ne dura que jusqu'en 1830.

Plusieurs mesures oppressives des ordonnances de 1828 sont encore en vigueur. Les professeurs devaient être approuvés par le roi; cela ne fut jamais exécuté. Ils devaient souscrire une déclaration comme quoi ils n'appartenaient à aucune congrégation religieuse non autorisée; cette mesure tomba également. Le nombre des clercs des petits séminaires ne devait pas dépasser vingt mille; on n'observa pas cette règle. Le gouvernement se réservait de déterminer le nombre des petits séminaires; on ne le consulta jamais à cet égard. Les petits séminaires ne devaient pas recevoir d'externes; on se conforma en général à cette disposition, non par respect pour la loi, mais dans l'intérêt de l'ordre et des mœurs des colléges ecclésiastiques. Les élèves âgés de quatorze ans devaient porter la soutane; on ne se soumit jamais à cette prescription quasi-ridicule. L'épiscopat éleva de fréquentes réclamations contre les mesures attentatoires à la liberté des petits séminaires que Charles X avait cru devoir concéder aux exigences de l'Université et du libéralisme, qui ne lui en surent guère de gré. Elles tombèrent, comme nous venons de le voir, la plupart en désuétude ou ne furent jamais mises à exécution.

VIII. *Cures de première et de deuxième classe.* Il y a en France des curés de première et de seconde classe, et des succursalistes ou desservants. Cette triple catégorie date des *Articles organiques*, et a rapport tant au mode de nomination qu'à la quotité du traitement. Nous ne parlerons ici que des curés. On peut, quant à la troisième catégorie, voir l'article spécial des DESSERVANTS.

Le Concordat (1) attribue la nomination des curés à l'évêque. Les *Articles organiques* ajoutent à la nomination la mise en possession et décrètent deux classes de curés (outre les desservants), qui reçoivent 1,500 ou 1,000 francs de traitement. Depuis cette époque les curés de seconde classe reçoivent 1,200 francs, et 270 curés de deuxième classe ont le traitement de ceux de première. Ce traitement est soldé par trimestre.

Les *Articles organiques* règlent en général tout ce qui concerne la nomination des curés, etc. Ainsi les curés des deux classes, qu'on nomme aussi curés cantonaux, prêtent serment entre les mains du préfet du département (2). Ils sont tenus à la résidence dans leurs paroisses (3). Quoique salariés par l'État, ils ne sont pas considérés comme des fonctionnaires, et en cas de violation de la loi il n'est pas nécessaire de demander l'autorisation du conseil d'É-

(1) Art. 10.
(2) Art. 27.
(3) Art. 29.

tat pour les poursuivre en justice. Leur traitement est considéré comme une indemnité des biens qui ont été enlevés à l'Église par la Révolution. Outre ce traitement, le curé a droit à un logement et à un jardin, et les communes sont légalement tenues de mettre l'un et l'autre à sa disposition.

Toutes les grandes villes, les chefs-lieux d'arrondissement et de préfecture et les villes d'au moins cinq mille âmes sont des cures de première classe (1). Des ordonnances spéciales peuvent aussi élever certaines cures à la première classe.

Les cures de seconde classe sont en général celles des chefs-lieux de canton qui n'appartiennent pas à une des catégories précédentes; puis certaines communes déterminées, qui montent à peu près au dixième de toutes les succursales. L'État se réserve d'accorder le titre et le traitement d'un curé de première classe aux curés de seconde classe qui se sont distingués par des services personnels.

Une question grave est celle de l'*inamovibilité*. Les curés de première et de seconde classe étant approuvés par le gouvernement, ne sont-ils pas révocables par l'évêque?

Il est évident qu'il n'est pas question ici d'une sentence ecclésiastique d'interdiction ou de suspense, mais de la translation du curé d'une paroisse dans une autre. On pense généralement que ces curés ne peuvent être destitués sans l'assentiment du gouvernement. Cette opinion ne repose sur aucune loi positive; elle est insoutenable en elle-même. Les curés ne sont pas fonctionnaires de l'État; l'État ne peut donc les couvrir d'une inamovibilité qu'il n'accorde pas à la plupart de ses fonctionnaires civils. Puis la loi 18 germinal de l'an X dit: « Les curés sont nommés et institués par l'évêque (et non par l'État); seulement l'évêque doit nommer des candidats qui puissent être agréés par l'État. » Cette rédaction ne comprend certainement pas l'inamovibilité. Ce serait d'ailleurs un singulier privilége que cette inamovibilité civile, alors que l'inamovibilité canonique n'existe plus.

(1) *Ordonn. royale* du 6 avril 1832.

IX. *Décanats*. Il n'y a pas légalement de décanats ou de doyennés en France; c'est ordinairement le curé cantonal qui est chargé des affaires administratives du canton; il correspond avec l'ordinaire épiscopal. S'il y a deux ou plusieurs curés de seconde classe dans le canton, c'est d'ordinaire le curé du canton civil qui est chargé de l'affaire. Chaque curé étant en rapport direct avec le secrétariat de l'évêché, les affaires administratives du curé de canton ne sont pas importantes et n'ont aucun rapport avec celles d'un doyen en Allemagne.

L'ordinaire peut instituer des archiprêtres et leur confier la correspondance ecclésiastique. L'État ne s'en inquiète pas et laisse toute liberté à l'évêque à cet égard. Quant aux droits relatifs aux écoles, aux fabriques, aux élections, ce sont les mêmes que ceux des desservants (1). D'après l'article 19 de la loi de 1823, le curé cantonal est de droit membre du comité des écoles de l'arrondissement. En cas d'empêchement de sa part, il est remplacé par le plus ancien curé de l'arrondissement. D'après la constitution de l'empire, tous les citoyens, par conséquent tous les ecclésiastiques âgés de vingt et un ans, sont électeurs et ceux de vingt-cinq ans éligibles.

En 1859 le nombre des curés était le suivant:

Curés de première classe	605
Curés de deuxième classe, recevant le traitement de première classe	270
Curés de deuxième classe	2,549
Desservants	29,971
	33,395

(1) *Voy.* DESSERVANTS.

En 1844 ce nombre n'était que de 30,930. Le gouvernement érige annuellement de deux à trois cents succursales ; il fonde aussi un certain nombre de cures de première et de seconde classe, suivant l'augmentation de la population des villes ou d'après d'autres circonstances. Nous ne comptons pas dans ce total le clergé des colonies françaises.

L'Algérie avait, en 1859, un évêque (1), 4 vicaires généraux (2), 6 chanoines (3), 9 curés (4), 101 desservants (5), 39 vicaires (6), 10 prêtres auxiliaires (7), 21 aumôniers militaires (8), un grand séminaire (9), un petit séminaire (10). Les colonies d'Amérique comptaient : à la Guadeloupe, outre l'évêque et les vicaires généraux, 85 prêtres ; à la Martinique, outre l'évêque et ses vicaires généraux, 80 prêtres ; dans l'île de la Réunion ou Bourbon, outre l'évêque et ses vicaires généraux, 76 prêtres. Le séminaire diocésain de ces diocèses est celui du Saint-Esprit, à Paris. Les colonies de la Guyane, de Pondichéry, de Chandernagor et du Sénégal, sont administrées par des *préfets apostoliques*, auxquels sont subordonnés des curés et des vicaires. Quant aux nègres des colonies françaises, il s'est formé, pour s'en occuper, une congrégation spéciale du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, dont le fondateur a été le Père Liebermann, de vénérable mémoire.

X. *Vicaires*. Conformément aux articles organiques du 18 brumaire an X les vicaires et les desservants devaient être sur la même ligne ; mais cette disposition n'a pas été observée. Les vicaires ne sont que des prêtres auxiliaires subordonnés aux curés de première, de seconde et de troisième classe (desservants). L'État reconnaît un certain nombre de vicaires qui reçoivent un traitement annuel de 350 fr. ; d'autres sont entretenus aux frais des communes ou sur les revenus de la cure. Les vicaires des paroisses de première classe ne reçoivent pas de traitement de l'État. L'évêqué peut ériger autant de vicariats qu'il le trouve bon, pourvu que les communes se montrent disposées à leur faire un traitement convenable. Ce traitement doit être assuré par le conseil de fabrique ; s'il n'en a pas les moyens, par le conseil municipal ; celui-ci peut y être obligé quand le vicariat a été érigé d'une manière régulière, c'est-à-dire de concert avec le préfet (1). Un vicariat de ce genre est-il reconnu par le gouvernement : son consentement rend le traitement obligatoire. D'ordinaire c'est l'église et la commune qui pourvoient à l'entretien du vicaire et à son logement. L'évêque nomme tous les vicaires et les change à volonté. Le vicaire remplace le curé au conseil de fabrique en cas d'absence. La loi ne reconnaît aucun droit au vicaire en ce qui concerne l'école ; mais il peut être nommé membre du comité local des écoles ou du comité supérieur, ou être chargé de visiter les écoles par ce dernier comité. En 1859 le budget portait 7,903 vicariats ayant une indemnité de 350 fr. ; il n'y en avait que 6,296 en 1844. On ne compte pas dans ce nombre ceux qui sont entretenus par les communes et s'élèvent à plus de 3,000.

XI. *Aumôniers*. Tel est le titre de tous les prêtres qui sont institués dans les lycées et les colléges, dans les maisons d'orphelins et les hôpitaux ci-

(1) Son traitement est de 25,000 fr.
(2) Leur traitement est de 3,600 fr.
(3) 2,400 fr. de traitement.
(4) 2,400 fr. id.
(5) 1,200 fr. id.
(6) 1,200 fr. id.
(7) 1,200 fr. id.
(8) 1,200 fr. id.
(9) 30,000 fr. de subvention.
(10) 25,000 fr. de subvention.

(1) *Circul. ministér.*, 21 mai 1812. Affre, *Traité de l'administr. des paroisses*, p. 223.

vils et militaires, dans les prisons civiles et militaires, sur les bâtiments de l'État, dans les bagnes, ainsi que ceux qui ont charge d'âmes dans les couvents, et en général dans les associations religieuses. C'est l'évêque qui nomme directement tous ceux qui ne sont pas attachés à des établissements de l'État; ceux-ci sont présentés par l'évêque et approuvés par les autorités civiles ou le ministre compétent; ils n'en sont pas moins soumis à la juridiction épiscopale. Autrefois il y avait des aumôniers militaires attachés à chaque régiment; ils dépendaient du grand-aumônier de France. Ils furent abolis en 1830. On rattacha depuis des aumôniers aux expéditions militaires, en Afrique, en Crimée, en Italie, aux flottes envoyées en Chine et ailleurs. Ces derniers sont présentés par l'aumônier de la flotte et nommés par le ministre de la marine; les autres sont nommés par le ministre de la guerre.

XII. *Pensions de retraite.* Le sort des prêtres hors de service est très-précaire en France. Le gouvernement ne leur donne pas de pension proprement dite. Il accorde à ceux que l'âge ou les infirmités empêchent de remplir les fonctions du ministère pastoral un *secours* annuel de 200 à 500 fr. Le total du chapitre du budget de 1859 consacré à ces secours est de 860,000 fr. Un décret de 1811 avait bien décidé que les prêtres qui seraient obligés par les motifs précités d'abandonner leur cure recevraient le tiers de leur traitement, auquel leurs successeurs seraient obligés de renoncer; mais cet article a été rarement exécuté. Dans plusieurs diocèses le clergé a fondé une caisse de secours diocésaine qu'il alimente lui-même par une contribution annuelle, et qui sert à secourir les prêtres âgés et infirmes.

XIII. *Culte.* Le culte est libre en France comme la conscience. Les Articles organiques prétendirent, il est vrai prescrire certaines dispositions relatives au costume des prêtres et des évêques; mais le bon sens public en fit justice dès l'origine, et elles ne furent jamais mises en pratique. Les ecclésiastiques, comme tels, n'obéissent qu'à l'Église.

Un des articles organiques (45) portait : Aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes. — Cet article restrictif fut interprété par le ministre des cultes en ce sens qu'il ne fallait entendre par les villes désignées dans cet article que celles où se trouve un consistoire protestant; là, seulement, les processions n'ont pas lieu publiquement. Dans le midi de la France on ne s'est jamais soumis à cette prescription, et on y a toujours entendu la liberté du culte dans le sens le plus large.

A l'époque du Concordat un grand nombre de fêtes furent abolies avec le consentement du Saint-Siége (1). Sauf le dimanche, on ne célèbre plus comme fêtes chômées que Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

L'entretien du culte regarde le conseil de fabrique chargé de l'administration des biens et des revenus de l'église. Si ces revenus sont insuffisants, la commune est tenue d'ajouter un supplément; elle peut, en cas de besoin, y être contrainte. Si elle est dénuée de ressources, l'État vient au secours de la paroisse pour la construction du presbytère, la réparation et l'entretien de l'église comme monument religieux, etc. Mais ces secours facultatifs ne sont accordés que pour des cas extraordinaires, et la fabrique est souvent abandonnée à ses propres ressources, consistant en location de chaises, quêtes et autres recours à la bienfaisance des fidèles, qui seuls suppléent à la perte de tous les biens dont l'Église a été dépouillée.

(1) *Indult* du 9 avril 1802. *Arrêté* du 19 avril 1802.

XIV. *Conseil de fabrique.* Il est légalement institué (1). Chaque église curiale et succursale doit avoir un conseil de fabrique qui veille sur les revenus, ordonne les dépenses et défend en général les droits de l'Église. Dans les villes de cinq mille âmes et au-dessus, le conseil est composé de onze membres; il y en a sept dans les villes moins populeuses. Les membres de droit sont le curé et le maire; les autres membres sont, pour la première fois, désignés parmi les notables de la commune par l'évêque (5 ou 3) et par le préfet du département (4 ou 3). Plus tard le conseil se renouvelle tous les trois ans par moitié; les plus âgés sortent, mais ils peuvent être réélus par les restants. Le président et le secrétaire sont également soumis à l'élection chaque année. Le conseil forme dans son sein un *bureau des marguilliers*, chargé de l'exécution des mesures arrêtées; le curé en fait toujours partie; les trois autres membres du bureau sont élus, et désignent entre eux le président, le secrétaire et le trésorier. Ce bureau est tenu de rendre compte au conseil de tout ce qu'il fait. Le conseil de fabrique des églises cathédrales fait exception; il est entièrement nommé par l'évêque, d'après les règles qu'il arrête lui-même, mais qui sont approuvées par le gouvernement.

XV. *Associations religieuses.* Il y a en France des *ordres* et des *congrégations*, qu'il ne faut pas confondre. Malgré les lois de proscription de 1792, les ordres religieux reparurent sous la protection de l'Empire et de la Restauration comme après la révolution de Juillet, sans attendre le retrait des décrets de proscription, sans obtenir une autorisation directe du gouvernement, autorisation qui n'a été donnée positivement à aucun ordre contemplatif ou mendiant. Il y a en France des Capucins, des Carmes, des Chartreux, des Bénédictins, des Bernardins, des Dominicains, des Jésuites, des Oratoriens, des Récollets, des Trappistes, etc. Il y a aussi plusieurs ordres religieux de femmes.

Si les ordres proprement dits sont rares en France, les *congrégations religieuses* sont d'autant plus nombreuses, et la France a été sous ce rapport tellement féconde depuis quarante ans qu'il serait très-long d'énumérer toutes les congrégations existantes dans les quatre-vingt-quatre diocèses de l'empire. Les congrégations ne sont pas des ordres proprement dits, n'étant pas instituées et reconnues par une bulle pontificale, et les membres n'en étant pas liés par des vœux perpétuels. Ce sont de simples associations pieuses, vivant en communauté, placées sous l'Ordinaire, faisant des vœux temporaires de un à cinq ans, se vouant à l'enseignement ou aux soins des pauvres et des malades. L'éducation des jeunes filles est presque exclusivement confiée à des congrégations de femmes. Les Frères des écoles ne sont pas, à beaucoup près, assez nombreux pour pouvoir suffire à l'éducation de tous les garçons. Ces congrégations obtiennent, quand elles le demandent, et quand elles remplissent les conditions exigées, une existence légale. Une loi du 2 janvier 1817 et une autre du 24 mai 1825 exigent une autorisation royale pour qu'elles puissent posséder et recevoir, acheter et vendre. Beaucoup de congrégations sont reconnues par l'État: telles sont celles des Lazaristes, des Sulpiciens, des Frères de la Doctrine chrétienne, les nombreuses branches des Sœurs de S. Vincent de Paul, des Sœurs de la Providence, de S. Joseph, de Sainte-Croix, de Notre-Dame de Sion, et leurs établissements sont légalement assurés. D'autres ne sont pas à couvert sous ce rapport, et un gouvernement despotique ou révolutionnaire pourrait, sous une apparence

(1) *Décret* du 30 déc. 1809.

de légalité, se permettre toutes sortes de vexations à leur égard et même les obliger à se dissoudre. — L'activité de toutes ces congrégations est on ne peut plus favorable à la religion, à l'éducation, à la conservation de la foi, des mœurs, des traditions en France; presque tout le bien qui s'y fait s'opère avec le concours des instituts d'éducation et de pauvres fondés par la foi catholique.

XVI. *Statistique générale*. En 1835 le clergé de France se composait de la manière suivante :

Archevêques	14
Évêques	66
Chanoines titulaires	671
Chanoines honoraires	442
Curés de première et deuxième classe	3,237
Desservants	24,863
Vicaires	7,076
Aumôniers	1,013
Prêtres auxiliaires	360
Professeurs des séminaires	1,226
	39,468

D'autres prêtres également employés dans le ministère pouvaient porter le total du clergé de 40 à 41,000 membres.

Comme d'après les données les plus exactes 52 à 53,000 prêtres ne sont pas de trop pour subvenir aux besoins ordinaires de la population, il fallait beaucoup d'efforts pour arriver à compléter le nombre nécessaire.

En 1844 les desservants montaient à 27,755, à peu près 3,000 de plus que neuf ans auparavant; les vicaires s'étaient également multipliés.

En 1859 le budget comptait :

Archevêques et évêques	81
Chanoines et chapelains	675
Curés	7,903
Desservants	29,971
Vicaires	7,903
	46,533 prêtres,

sans compter le clergé des colonies et les prêtres qui ne figurent pas au budget et sont entretenus par les communes.

Quels que soient les défauts de l'organisation ecclésiastique en France, par suite des événements politiques, de l'action plus ou moins ombrageuse et restrictive des divers gouvernements qui se sont succédé, de l'autorité attribuée aux Articles organiques, toujours invoqués et toujours combattus, cette organisation est de beaucoup supérieure à celle de l'Église d'Allemagne. Les évêques y sont plus libres, moins entravés pour élever les candidats du sanctuaire, former les prêtres et leur donner leur mission; les chapitres, les vicariats généraux, les séminaires, les cures sont à la nomination de l'évêque, qui présente exclusivement les candidats, même pour les places ecclésiastiques que distribue l'État. La minutieuse bureaucratie des Allemands, qui s'étend jusque sur les chancelleries épiscopales; les incessantes allées et venues, les demandes, les pourparlers et les écritures nécessaires pour la collation du plus simple bénéfice; la perpétuelle tutelle à laquelle l'Église est soumise et qui s'étend depuis les mandements des évêques jusqu'au moindre détail de sacristie, tout cela est inconnu en France. Le bon sens de la nation a permis au sacerdoce d'entrer dans la voie de la liberté, et le sacerdoce a fait valoir avec persévérance cette liberté en faveur de l'Église. Il fallait, pour arriver à ce terme, une grande union dans le clergé, et cette union résultait surtout des pouvoirs illimités de l'épiscopat. On a dit que les droits des évêques en France étaient trop étendus, qu'ils n'étaient pas fondés en histoire, qu'ils étaient contraires aux canons; mais cette unité du pouvoir épiscopal a fait sa force et celle de l'Église, et elle lui est et sera indispensable tant que l'Église n'aura pas reconquis son indépendance absolue dans les choses spirituelles. Les évêques ne sont en aucune façon entravés dans la formation de leur clergé. L'État ne donne rien aux petits séminaires, et

l'Église ne demande rien à l'État pour ces écoles, afin d'y conserver sa liberté entière et son autorité sans contrôle. Mais cela ne suffisait pas : les évêques ne sont pas seulement les pasteurs de la jeunesse des séminaires, ils sont pasteurs de toute la jeunesse chrétienne, et de là leurs réclamations, enfin couronnées de succès, relatives à la liberté d'enseignement, décrétée par l'Assemblée législative en 1849, et qui a renversé en principe le monopole universitaire constitué par le décret de 1809. GUERBER.

FRANCFORT (CONCORDAT DE). *Voyez* CONCORDATS.

FRANCFORT (CONCILE DE). Ce fut à Francfort sur le Mein que Charlemagne convoqua le premier concile national, en 794, contre les Adoptianistes (1); il s'y trouva trois cents évêques et abbés (2). En 1007 il y eut un synode dans cette ville à l'occasion de l'érection de l'évêché de Bamberg (3), auquel assistèrent quinze évêques, sous la présidence de Willigis, primat de Mayence.

FRANCISCAINS. *Voyez* FRANÇOIS D'ASSISE (S.).

FRANCKE (AUGUSTE-HERMANN), philanthrope, fondateur de la maison des Orphelins de Halle, naquit le 12 mars 1663 à Lubeck. Il vint à l'âge de trois ans à Gotha, avec son père, nommé par le duc Ernest le Pieux conseiller aulique. Élevé d'abord chez son père, puis au gymnase de Gotha, il fit de si grands progrès dans les lettres et les sciences qu'à l'âge de quatorze ans il fut jugé capable par ses maîtres de suivre les cours d'une université. En 1679 il se rendit à celle d'Erfurt, puis, la même année, à celle de Kiel, où il étudia la philosophie et la théologie, sous Kortholt et Morhoff. Après avoir plus tard étudié l'hébreu, à Hambourg, sous Esdras Edzardi, et s'être à Gotha rendu familier l'étude des langues modernes, il alla, en 1684, à Leipzig; il y devint, l'année suivante, maître ès arts, y ouvrit des cours, et donna des leçons, avec Paul-Antoine, au *Collége philobiblique*. Quoique ces leçons fussent très-suivies, il quitta de nouveau Leipzig et parcourut, en 1687, successivement Lunebourg, Hambourg, Dresde, où il visita Spéner; enfin, en 1688, il revint à Leipzig et y reprit ses cours. Les semences du piétisme, alors florissant dans le luthéranisme, avaient été répandues par Spéner, qui avait vingt-huit ans de plus que Francke. Celui-ci devint un zélé propagateur du système de Spéner, et gagna les cœurs que rebutait la doctrine absolue, rigide, antichrétienne de la *foi seule*, qui desséchait depuis longtemps le protestantisme orthodoxe. Il revendiqua les droits du sentiment, jusqu'alors complétement mis de côté dans la théologie luthérienne; mais cette direction, par cela qu'elle devint exclusive, entraîna bientôt ses partisans dans l'extrême opposé. Le succès de Francke à Leipzig fut énorme; mais les persécutions ne lui manquèrent pas : on l'accusa de *séparatisme*, et, quoique défendus par Chrétien Thomasius, ses cours furent interdits, en 1690, par la faculté de théologie de Leipzig. Il quitta pour toujours cette ville, devint diacre de l'église des Augustins d'Erfurt, où il trouva un ami fidèle dans le Dr Breithaupt, et continua ses anciennes prédications. Il rencontra les mêmes obstacles qu'à Leipzig. Il fut accusé d'innovation, de fanatisme, de piétisme, destitué et obligé de quitter la ville. La cour de Brandebourg lui offrit sa protection, le jour même où elle apprit son bannissement, et le nomma professeur des langues grecque et orientales de la nouvelle université de Halle. Il songea alors à s'entendre avec Spéner pour réformer

(1) *Voy.* ADOPTIANISTES.
(2) *Voy.* ICONOLASTES (controverse des).
(3) *Voy.* HENRI II.

l'étude de la théologie. Son zèle et sa piété lui valurent la cure de l'église de Saint-George de Glaucha, près de Halle, où il commença à fonder l'institut philanthropique qui le rendit si célèbre en Allemagne. Francke trouva une paroisse en désordre; son prédécesseur, accusé d'adultère, avait été emprisonné et destitué. Une foule d'oisifs et de mendiants encombraient les portes; Francke ne manquait pas une occasion de les entretenir et de les instruire; il recueillait les enfants, leur donnait ce qui leur était nécessaire, afin qu'ils pussent fréquenter l'école; ses moyens personnels ne suffisant pas, il suspendit devant sa maison un tronc avec cette inscription : « Comment Dieu peut-il aimer celui qui possède les biens de la terre et voit son frère souffrir de faim sans lui ouvrir son cœur? » N'ayant trouvé en somme que 7 florins dans le tronc, et convaincu que les aumônes ne remédieraient point à la paresse et à l'ignorance de ses malheureux paroissiens, il résolut de fonder une école de pauvres. Il acheta et composa des livres, fit donner l'instruction dans sa maison par un pauvre étudiant; il établit de nouveaux troncs; il recueillit des dons plus considérables et put prendre des mesures nouvelles. Ce fut l'humble origine de son établissement.

En avril 1698 il posa, avec une rare confiance en Dieu, le fondement de tous les bâtiments qui formèrent plus tard deux rues longues de 270 mètres, et furent comprises sous le nom général de *Maison des Orphelins de Halle.* Toutefois l'orphelinat avec l'école des pauvres ne composait que la moindre partie de l'institut. Il créa en outre une maison d'éducation et d'instruction pour les jeunes gens des classes moyennes et supérieures, une école latine composée de huit à neuf classes pour les enfants moins favorisés de la fortune, des écoles allemandes pour les garçons et les filles, et enfin un séminaire de pr seurs. L'institut s'accrut d'année e née; à la mort de Francke il con nait, outre les établissements que venons d'indiquer, tout ce qui en pend, l'économat, la ferme, la F serie, l'imprimerie, la librairie pharmacie, le laboratoire de chi l'hôpital, la bibliothèque, le cab d'histoire naturelle, le cabinet des Il y avait dès lors 134 orphelins 10 surveillants et surveillantes; 2,207 fants et jeunes gens répartis dans différentes classes, instruits la plu gratuitement par 175 maîtres et insp teurs, et outre les orphelins un gr nombre d'élèves pauvres (148 avant di, 212 le soir), et 255 étudiants nou par la caisse de l'orphelinat. La bib thèque fut formée par des dons et legs, et comptait, dès 1721, 18,000 lumes. Le premier ouvrage de l'im merie, commencée par son ami et disciple, Henri-Jules Elers, fut un s mon de Francke. Son ami, le ba Charles Hildebrand de Canstein, fon l'œuvre de la Bible de Canstein, d'o de 1715 à 1795, sortirent 1,670,333 B bles, 863,890 Nouveaux Testaments une foule de Psautiers, et 105,000 volu mes de chansons pour des soldat Francke travailla avec un égal zèle l'œuvre des missions. Il envoya les pre miers missionnaires de son établisse ment au roi de Danemark, Frédéric IV en 1705, pour le Malabar, fit des quête dans cette vue, correspondit avec le missionnaires, auxquels il expédia d Halle une imprimerie complète en ca ractères malabares, et commença, e 1710, la publication des *Nouvelles de missions*, qui furent continuées apr sa mort par son fils, depuis le n° 19 ju qu'au n° 107, en 9 vol. in-4°, et qui s publient encore à Halle.

On ne peut évaluer tout ce que f Francke pour la pédagogie, tant par l création de ses établissements que pa

son enseignement et ses écrits. On a de lui un grand nombre de sermons tout-puissants, prononcés soit à Glaucha, soit dans l'église de Saint-Ulrich de Halle, où il fut transféré. On les a réunis dans plusieurs recueils. Quant à ses leçons académiques, elles ne se distinguent point par un profond savoir; mais le sentiment en est pieux, l'expression biblique, la tendance pratique. Parmi ses principaux ouvrages on remarque : *Manuductio ad lectionem Scripturæ sacræ; Observationes biblicæ; Idea studiosi theologiæ; Prælectiones hermeneuticæ; Monita pastoralia theologica; Methodus studii theol.; Introductio ad lectionem Prophetarum.* L'activité extraordinaire de Francke, son application incessante ne peuvent être comparées qu'à son infinie confiance en Dieu et à son amour désintéressé des hommes. Il mourut, le 8 juin 1727, à l'âge de soixante-quatre ans, et laissa la direction de ses établissements à son beau-fils Freilinghausen et à son fils Gotthelf-Auguste, mort en 1769 sans postérité. Ces établissements ont perdu leur ancienne splendeur; cependant il s'y fait encore beaucoup de bien. L'esprit pratique de Spéner et de Francke réveilla parmi les Luthériens une nouvelle vie religieuse. Mais le fanatisme et l'illusion s'attachèrent bientôt à l'espoir qu'avaient eu ces hommes de bien de glorifier le Christianisme en en réveillant l'esprit parmi leurs partisans, et leur piété sincère fut transformée par ceux qui prétendaient marcher sur leurs traces en un orgueilleux et rigide piétisme.

Cf. Aug.-Hermann Francke, *Mémoire sur la fête séculaire de sa mort*, par le docteur Ernest-Fréd. Guerike, licencié gradué en théologie de l'université de Halle, Halle, imprimerie de l'Orphelinat, 1827; Journal publié par Niemeyer; *les Fondations de Francke*, 1792-1798, 3 vol. SEITERS.

FRANCO, antipape. *Voyez* BONIFACE VII.

FRANÇOIS D'ASSISE (S.) et les **FRANCISCAINS**. L'influence que cet homme extraordinaire exerça sur ses contemporains et sur la postérité par ses disciples fut, sous certains rapports, plus considérable que celle de S. Dominique (1). Dans tous les cas elle se propagea et se maintint jusqu'à nos jours d'une manière bien plus marquée que celle de son actif contemporain. François, né en 1182, était le fils d'un riche marchand de la ville d'Assise. Son prénom était Jean. Il fut changé en celui de François, à cause de la facilité avec laquelle il parla de bonne heure la langue française.

Il trouva dans la fortune de ses parents les moyens de mener la vie d'un cavalier plein d'élégance et d'entrain, et passa bientôt pour la fleur des jeunes gens de sa ville natale. Sa vie dissipée lui attira le mécontentement de son père. Un conflit, qui mit aux prises les villes d'Assise et de Pérouse, le fit tomber entre les mains de ses adversaires. Rendu au bout d'un an à la liberté, il n'était plus reconnaissable. Il n'avait conservé de sa vie passée que sa générosité envers les pauvres. Désirant contribuer à la restauration d'une église qui tombait en ruines et que l'évêque avait recommandée aux fidèles, il se mit à soustraire des marchandises à son père, à les vendre secrètement, et à en consacrer le prix à l'œuvre indiquée. Le père, s'en étant aperçu, entra en colère, enferma son fils, et, finalement, l'amena devant l'évêque. Là François déclara « qu'il rendait à son père tout ce qu'il en avait reçu, mais que désormais il n'avait plus d'autre père que Celui qui est au ciel. »

Il quitta en effet la maison paternelle, et, sans s'inquiéter des moqueries de ses

(1) *Voy.* DOMINIQUE (S.).

concitoyens, il se revêtit d'un manteau de mendiant, se mit au service des lépreux, et travailla à la reconstruction de la petite église de Sainte-Marie des Anges, que l'abbé des Bénédictins du mont Subasio lui avait cédée, et qu'il nomma dès lors son unique héritage, *portiuncula*. Il se préparait ainsi à sa mission définitive, lorsqu'en 1208 il entendit un sermon sur ces paroles du Christ : « Ne portez ni or, ni argent, ni autre monnaie dans votre bourse. »

Immédiatement après il simplifia encore davantage ses vêtements, attacha une corde autour de ses reins, promit de ne plus porter d'argent sur lui, et se mit à prêcher la pénitence. A une époque où la paix publique était troublée par toutes sortes d'hérésies et par le tumulte des dissensions civiles, mais qui toutefois était encore animée par une foi vive, par l'esprit des plus héroïques dévouements et par le sincère désir d'échanger les biens terrestres contre d'éternelles espérances, la vie singulière de S. François devait, non-seulement éveiller l'attention, mais provoquer l'émulation.

Un compatriote de François, Bernard de Quintavalle, homme riche et intelligent, voulut juger par lui-même si c'était la folie ou le vif désir du salut qui avait poussé François à embrasser cette vie extraordinaire. Ayant acquis la conviction que c'était un motif pur et inspiré d'en haut, il s'attacha au saint, et son exemple fut suivi par Pierre de Catane.

Ces trois pénitents demeurèrent ensemble dans une petite maison, près de Rivotorto, où l'on montre encore l'étroite cellule de S. François. Lorsqu'ils furent quatre, ils allèrent deux à deux prêcher dans les églises voisines. Aux injures qu'on leur adressait, aux noms de fanatiques, de paresseux, de fainéants, ils répondaient avec calme : « Que Dieu vous donne sa paix ! » Au bout de deux ans la petite société comptait onze membres, occupés à prêcher la pénitence, à annoncer la volonté de Dieu, comptant plus sur l'efficacité de l'exemple que sur les effets de la parole. Les préceptes de François respiraient l'esprit pratique du Christianisme, qui fait renoncer à tous les biens pour s'abandonner uniquement entre les mains du Sauveur.

En 1212, la congrégation, si humble jusqu'alors, commença à prendre l'importance qu'elle devait avoir dans les destinées de l'Église. Peu de temps auparavant un certain Durand de Huesca, de Catalogne, avait été ramené, dans une conférence religieuse tenue à Pamiéro, de ses erreurs à l'Église catholique. Sa conversion était si sincère qu'il résolut de s'associer à quelques amis, de vivre avec eux dans la pauvreté volontaire, dans la chasteté et un jeûne sévère, puis d'assister les malades et les nécessiteux, et d'annoncer la parole de Dieu, car plusieurs d'entre eux étaient ecclésiastiques. Ils se nommèrent les *Pauvres de Lyon*.

Durand alla à Rome demander au Pape l'approbation de son entreprise, et l'obtint, sous la réserve qu'il ne pourrait ni ériger des maisons ni prêcher. Cependant des plaintes parvinrent au Pape contre la société de Durand. Ses affidés ne pouvaient renoncer complétement à leurs anciennes menées ; ils tenaient encore à quelques-unes de leurs erreurs antérieures. Innocent recommanda qu'on les reprît avec une extrême douceur. Ce traitement ramena la plupart des *Pauvres de Lyon* à reconnaître leur faute. Ils continuèrent leur vie pénitente, et conquirent une bonne renommée par la sévérité de leurs mœurs et par leurs œuvres charitables. On ne sait si S. François s'associa ces Pauvres de Lyon, s'il les prit

pour modèles, ou si même il connut leur existence. Il est certain qu'à cette époque se révéla un esprit général de dévouement, d'abnégation, de renoncement à tout ce qui n'est pas strictement nécessaire, de zèle pour les œuvres de pénitence, d'oraison, de préoccupation unique pour le salut de l'âme, de mépris pour le corps, ses besoins et ses jouissances. De là vint que les divers fondateurs d'ordres, qui apparurent à partir du milieu du onzième siècle, cherchèrent en quelque sorte à rivaliser par la sévérité de leurs statuts, et, chaque fois qu'un nouveau chef d'ordre avait été au delà de la rigueur de ses prédécesseurs, il était sûr de conquérir un grand nombre de partisans et de disciples. On ne concevait pas alors la possibilité de séparer la foi de la pratique, et encore moins s'imaginait-on que la pratique sérieuse de la foi, l'ascétisme proprement dit, se bornât à quelque modération dans l'usage des choses agréables ou commodes à la vie. Quiconque prétendait réaliser sa croyance devait dompter ses passions et soumettre complétement le corps à l'esprit. Là est la clef de cette époque de l'histoire.

S. François ajouta un nouvel élément à tous les moyens en usage alors pour sanctifier sa vie, c'est-à-dire la plus stricte pauvreté. Sans doute elle était depuis S. Benoît un des vœux de la vie monastique; mais elle n'était imposée qu'aux individus et non à la communauté, et S. Dominique lui-même admettait encore, à cette époque, des donations pour sa fondation de Prouille. S. François, au contraire, changea en quelque sorte le caractère négatif de la pauvreté en un caractère positif, fit du renoncement à toute possession un trésor réel, et donna au dénûment la même valeur qu'aux richesses, à l'abaissement la même autorité qu'aux splendeurs de la terre ; non-seulement il enleva toute tache à la pauvreté et la transforma en instrument de gloire, mais il lui valut dans l'Église une autorité qu'elle n'avait jamais exercée à ce degré.

En 1212, S. François put déjà répandre ses frères dans toutes les contrées de l'Italie; il en envoya même au Maroc, et cinq de ces missionnaires furent les premiers martyrs de l'ordre. L'année suivante, il se rendit lui-même en Espagne. Les conseils qu'il donna en 1216 à ses frères, se dispersant pour prêcher l'Évangile de la pauvreté, peuvent être encore de nos jours suivis avec confiance par ceux qui désirent voir fructifier leur prédication. La même année, l'association fondée par S. François, qu'Innocent avait provisoirement autorisée, obtint un puissant protecteur dans la personne du cardinal Hugolin (plus tard Grégoire IX). Elle avait déjà conquis un tel ascendant en Italie que l'assemblée de 1219 comptait plus de cinq mille frères, et que plus de cinq cents postulants demandaient leur admission. A la suite de cette réunion générale, des missionnaires furent envoyés dans tous les pays, sauf en Allemagne. S. François lui-même, aspirant au martyre, s'embarqua pour Saint-Jean d'Acre et se rendit auprès du sultan, immédiatement après la défaite des Latins devant Damiette, quoique le sultan eût mis à prix la tête des Chrétiens. Le musulman admira cet intrépide courage, offrit en vain des présents à S. François, et le renvoya avec une escorte de sûreté dans le camp des Latins.

Le fidèle athlète du Christ avait obtenu deux avantages de sa courageuse entreprise : d'abord la promesse du sultan de traiter plus doucement les captifs chrétiens; puis la garde du Saint-Sépulcre, confiée depuis lors aux successeurs de S. François. En 1223, S. François soumit de nouveau sa règle à l'approbation du Pape Honoré III. La rédaction en était très-courte et tout

à fait évangélique. Quoique le Pape objectât derechef que la règle était trop sévère, il l'approuva. S. François avait atteint son but; il avait fait admettre son association parmi les ordres reconnus par l'Église.

Deux ans plus tard des signes d'affaiblissement physique annoncèrent la fin prochaine du saint, qui attendit la mort dans la maison de l'évêque d'Assise, avec les sentiments d'une profonde gratitude pour toutes les épreuves auxquelles la Providence l'avait soumis. Lorsque le médecin lui eut annoncé l'approche du dernier moment, S. François entonna un hymne de grâce, et expliqua au frère Élie, qui craignait que le peuple ne pût attribuer cet acte à de la légèreté, « qu'il était, par la grâce de Dieu, dans une union si intime avec son Seigneur qu'il pouvait justement se réjouir en Dieu, suprême et miséricordieux distributeur de tout bien. » Alors il se fit porter sur une litière dans l'église de Sainte-Marie des Anges, dicta ses dernières volontés et exhorta ses frères à la pénitence et à la paix. Il demeura dans l'église pendant la nuit, se fit déposer à terre, et eut de la peine à admettre qu'on le couvrît d'un vêtement, se réjouissant de ne rien posséder, même dans la mort. Le samedi 4 octobre 1226, à l'âge de quarante-cinq ans, il rendit son âme à Dieu. Le peuple se précipita en foule dans l'église, pour contempler encore une fois l'enveloppe inanimée de ce saint personnage; elle fut triomphalement transportée dans l'église de Saint-Damien, et de là déposée dans celle de Saint-George, au son des trompettes, au bruit des cantiques, au milieu des flambeaux allumés et des branches de feuillages bordant la route.

Le 11 juillet 1229, à peine trois ans après la mort du saint, Grégoire IX, élevé depuis deux ans au trône pontifical, parut, avec une suite brillante, à Assise, pour promulguer la première canonisation solennelle dont il soit fait mention dans l'Église; le Pape prononça lui-même le sermon. Déjà on avait commencé sur la colline d'Assise, autrefois destinée aux exécutions de la justice, à construire, aux frais de toute la Chrétienté, la magnifique église dans laquelle, la veille de la Pentecôte de l'an 1230, on déposa les ossements du saint. Dans la crainte que ce pieux trésor ne pût leur être soustrait, les habitants d'Assise l'enlevèrent du char qui devait le transporter et l'ensevelirent après avoir fermé les portes de l'église. Il en résulta du doute sur le lieu où reposaient véritablement les précieuses reliques. Elles ne furent authentiquement découvertes que sous Pie VII, qui déclara que les ossements trouvés étaient réellement ceux de S. François.

S. François était de taille à peine moyenne, mais bien fait et d'une tournure distinguée; ses yeux étaient noirs, son nez droit, sa bouche petite, ses dents blanches et bien conservées, sa barbe fine et noire, son cou élégant, ses mains et ses pieds petits, sa peau blanche et délicate. Cet aspect doux et agréable était comme le reflet de l'homme intérieur, dont le trait caractéristique, au milieu d'une extrême sévérité envers lui-même, était la tendresse et la douceur envers les autres. Il considérait la pauvreté comme sa bien-aimée, la source et le but de sa vie; il l'honorait comme la fiancée du Christ, comme une pierre précieuse, la racine et la reine de toutes les vertus, le lien qui devait maintenir et consolider l'union de ses frères. Elle devait être le mobile et l'âme de toutes les bonnes œuvres chrétiennes. Il aimait mieux vendre ses livres, les ornements d'autel, les vêtements sacerdotaux, que de renvoyer les nécessiteux sans consolation, les malades sans remède. Il ordonna un jour de remettre à une pauvre femme le Nou-

veau Testament qui servait au chœur (il n'y avait absolument pas autre chose dans la maison), afin qu'elle pût le vendre, en ajoutant : « En vérité nous sommes bien autrement agréables à Dieu en donnant ce livre à une pauvre femme qu'en le lisant au chœur. »

Cette charité, dont il disait lui-même qu'elle était la pierre angulaire de sa vie, il voulait l'allumer dans ses frères, l'entretenir dans leur âme, en faire la force motrice de son institut. C'était le point capital de sa règle, point qui demeura fixe parmi toutes les modifications auxquelles elle fut soumise; la charité éclate dans ses lettres, elle respire dans les paroles remarquables qu'on a conservées de lui; elle inspira les cantiques spirituels, qu'un des premiers il composa en italien, qui le placent parmi les meilleurs poëtes de son temps, et qui expriment l'union mystique de la volonté, de la pensée et du sentiment de l'homme avec le Christ d'une manière si tendre, si sublime, que rien en ce genre ne les surpasse. Cette intime union de son âme avec le Christ dut se refléter dans son corps. On sait que, le 17 septembre 1224, se trouvant sur le mont Alvernie, il fut marqué des stigmates de Notre-Seigneur. Ce merveilleux phénomène excita le doute, dans des temps de foi et de respect, provoqua plus tard les plus impudentes moqueries, tandis que des faits analogues des temps modernes sont propres à ébranler le scepticisme des plus incrédules. Au jour que nous venons de citer, S. François, après avoir été ravi en extase, revint à lui-même ayant aux pieds, aux mains et au côté droit des plaies dont découlait le sang. Il voulut cacher ce prodige ; mais ses religieux l'ayant remarqué malgré lui et lui ayant dit que l'honneur du Christ ne lui permettait pas de cacher comme un mystère cette grâce extraordinaire, il leur répondit simplement « qu'ils devaient se faire par là une image des plaies du Sauveur, croire d'autant plus fermement au Crucifié, et demeurer fidèles à cette foi jusqu'à la mort. » Ce miracle a été non-seulement consigné par les biographes contemporains du saint et les historiens de l'ordre, d'autres auteurs encore en parlent comme d'un fait authentique : ainsi Matthieu Paris dit qu'il le vit quatorze jours avant la mort du saint; Luc de Tuy atteste qu'il l'apprit de beaucoup d'ecclésiastiques et de laïques; le Pape Grégoire IX en fait mention dans une bulle, et son troisième successeur, Alexandre IV, déclara, dans un sermon, qu'il avait vu de ses yeux les stigmates du patriarche des Franciscains (1).

Beaucoup de documents écrits de S. François sont parvenus jusqu'à nous : ce sont des lettres, des discours, des traités ascétiques, des entretiens, des pensées, de courtes observations (que les anciens auraient appelées des apophthegmes), des poésies, des pièces moins authentiques. Ils ont été réunis et publiés par Jean de la Haye, *S. Francisci Opera*, Pedeponti, 1739, in-fol. Ses poésies se trouvent aussi dans le recueil intitulé : *Rime di diversi antichi autori Toscani*, Venezia, 1731, in-8. Elles ont été très-souvent réimprimées. On conteste qu'elles soient toutes de S. François. Dans tous les cas, le plus célèbre de ces cantiques, celui du Soleil, est incontestablement de lui. Thomas de Célano et plusieurs de ses contemporains et de ses disciples ont donné des renseignements et des détails sur sa vie; sa biographie la plus complète a été écrite par S. Bonaventure (2). On peut lire aussi avec intérêt, à ce sujet, le livre d'Ozanam, intitulé :

(1) Gœrres, *Mystique*, II, 424 sq. Meyer *Feuilles pour servir à des vérités d'un ordre supérieur*, VII, n° 5.

(2) *Voy.* BONAVENTURE (S.).

les Poëtes franciscains en Italie au treizième siècle, avec un choix des petites Fleurs de S. François, traduit de l'italien. En outre on trouve beaucoup de détails utiles dans *Wadding*, *Annales ordinis S. Francisci*, t. I. Il existe une biographie complète du saint en français, de Chavin de Malan. On sait que divers membres de l'ordre de Saint-François exagérèrent les circonstances extraordinaires de sa vie, comparèrent leur fondateur au Christ lui-même, et que ce zèle inconsidéré donna naissance à l'écrit connu de Barthélemy de Pise : *Liber conformitatum S. Francisci et Christi*, dont, en le défigurant plus tard par d'indignes caricatures, on fit le fameux *Alcoran des Cordeliers*, objet des railleries de Bayle. Mais ni les exagérations imprudentes des amis de S. François, ni le mépris avec lequel les protestants on ont parlé, ne peuvent porter atteinte à la gloire incontestable du patriarche. Abstraction faite même de son importance dans l'histoire de l'Église par la fondation de son ordre, S. François serait encore une des plus extraordinaires apparitions qui aient jamais eu lieu dans l'histoire de l'humanité.

Ordre des Franciscains, ou des Frères Mineurs (*Fratres Minores*). Tel était le nom que S. François avait, par humilité et à cause de sa pauvreté, imposé à son ordre, qui, plus tard, fut également appelé l'*ordre Séraphique* en mémoire de son fondateur. En ne consultant que les opinions et les tendances au milieu desquelles nous vivons, les expériences que nous faisons chaque jour, ce doit être une grande énigme que celui d'une association fondée absolument sur le renoncement et la patience, qui se répandit avec une prodigieuse rapidité à travers le monde, et obtint en si peu de temps un si incroyable succès ; mais si, dans cette évaluation des faits, dans un des plateaux, ne se trouvent que les mots de renoncement et de patience, il y a dans l'autre plateau deux mots qui, à cette époque, faisaient infailliblement incliner la balance : c'était l'honneur du Christ et la gloire du ciel. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher, par une dissertation dogmatique et philosophique, la cause vraie ou présumable du rapport de ces idées entre elles ; il suffit de constater que ce rapport était reconnu à cette époque, et ce sentiment général résout l'énigme dont il est question. En 1209 S. François avait gagné deux associés à sa vie austère. Dix ans après, à la première assemblée générale, il se vit entouré de cinq mille frères et de cinq cents postulants. Quarante-cinq ans plus tard une liste exacte énumère huit mille maisons dans trente-trois contrées, et évalue le nombre des membres de l'ordre au moins à deux cent mille. Il faut qu'ils se soient encore multipliés au delà de ce chiffre, puisqu'un siècle plus tard la peste noire leur enleva cent vingt-quatre mille membres. Au commencement du dix-huitième siècle on comptait, dans toutes les fractions de l'ordre, sept mille couvents d'hommes et mille couvents de femmes, cent quinze mille religieux dans les uns, vingt-huit mille religieuses dans les autres.

La pauvreté, dont S. François fit la base de son ordre, devait avoir pour compagnes et gardiennes la charité et l'humilité, empêchant, l'une que la pauvreté ne dégénérât en bassesse, l'autre qu'elle ne se transformât en une orgueilleuse mendicité. Le but de l'association devait être d'annoncer le Christ par la parole, et plus encore par la pratique active et permanente de la vertu chrétienne. L'organisation de l'ordre, qui ne fut complétement arrêtée qu'après la mort du fondateur, était simple : elle introduisit dans l'Église le troisième élément sur lequel peuvent reposer des

associations parmi les hommes, l'élément démocratique.

Chaque maison a un gardien et un vicaire, élus par l'assemblée provinciale pour deux ans seulement. Les diverses maisons se réunissent en provinces, auxquelles est préposé un provincial, élu par l'assemblée des gardiens et des vicaires. A la tête de toutes les provinces est le gardien général; l'ordre est placé sous la surveillance d'un cardinal protecteur. Le provincial seul peut autoriser l'admission des candidats qui se présentent. Les religieux ne peuvent prêcher qu'avec l'autorisation du provincial et de l'évêque du lieu. Cette autorisation est également nécessaire pour évangéliser les infidèles. Les faveurs pontificales apportèrent diverses modifications à ces règles.

Les FRANCISCAINES, connues sous le nom de *Clarisses* (1), d'*Urbanistes* et de *Capucines* (2), formèrent un second ordre de S. François.

Enfin un troisième ordre tout particulier, imité bientôt après par les Dominicains, et plus tard par les Jésuites, fut le TIERS-ORDRE, institué pour les gens du monde. On raconte que l'empressement pour être reçu dans l'ordre était si grand que S. François craignit qu'il n'en résultât trop de mariages rompus et que des contrées n'en fussent dépeuplées. C'est pourquoi il donna d'abord à un de ses amis de jeunesse, puis à plusieurs autres, des règles sur la manière dont ils devaient vivre, en restant dans le monde, répondre à leur vocation dans leur famille, et faire des progrès dans la sanctification, en accomplissant fidèlement leurs devoirs d'état. Avant tout il fallait que celui qui voulait s'attacher au tiers-ordre restituât le bien injustement acquis dont il pouvait être le détenteur, se réconciliât avec ses ennemis, promît de remplir tous les devoirs du Chrétien. S. François ne reçut aucun de ceux qui étaient soupçonnés d'hérésie ou qui avaient une mauvaise réputation. Ensuite il fallait que ce candidat renonçât à tout ornement inutile, à toute distraction mondaine; qu'il transigeât pour tout procès par voie d'arbitrage, refusât autant que possible tout serment judiciaire, entretînt ses dispositions chrétiennes en assistant tous les jours à la messe, en accomplissant les œuvres de la charité envers les malades et en priant pour les morts. On regarda ces règles comme si salutaires, pour vivre dans le monde d'une manière agréable à Dieu et se préparer à la vie du ciel, qu'une foule de personnes, depuis les princes jusqu'aux hommes du peuple, de tous les états et de toutes les conditions, s'y soumirent en se faisant admettre dans le tiers-ordre (1).

Ce fut un des plus importants résultats de l'influence des Franciscains sur les mœurs de toute l'Europe. Grâce à leur vocation les Franciscains entrèrent en relation avec tous les rangs de la société, gagnèrent une expérience et une habileté pratique telles qu'ils furent fréquemment admis dans les conseils des rois, chargés des affaires les plus graves, revêtus des missions les plus délicates. Ils firent de plus grandes choses encore, si nous n'apprécions pas seulement les efforts, le zèle et le courage d'après le succès, par leur intrépidité apostolique en Égypte et en Mongolie. L'histoire des missions est la plus belle page de l'histoire de l'ordre de S. François. Plusieurs Papes leur confièrent cette œuvre, qu'ils remplirent avec un dévouement et un zèle merveilleux. « Ils sont, dit le Pape Pie II, la troupe d'élite dans la guerre sainte; ils portent partout le drapeau

(1) *Voy.* CLAIRE (Ste).
(2) *Voy.* CAPUCINS, t. IV, p. 27.

(1) Conf. l'article TIERS-ORDRE.

du Christ; ils protégent les uns, ils soutiennent les autres; ils couvrent l'arrière-garde; ils arrêtent les charges de l'ennemi; ils sont toujours armés, toujours prêts; on les trouve partout où s'étend la foi du Christ. »

Nul ordre ne se subdivisa jamais en autant de branches que celui des Franciscains, branches diverses de règles, de manière de vivre et de costume. Les principales branches sont les *Pères de l'Observance*, les *Pères de la stricte Observance* (*Zoccolanti*, *Observantins*, *Récollets*), les *Déchaussés*, les *Réformés* (auxquels S. Pierre d'Alcantara, dans la première moitié du seizième siècle, ajoutait ceux *de la plus stricte Observance*), les *Conventuels*, les *Capucins*.

Les Pères de l'Observance et de la stricte Observance se rattachèrent immédiatement à S. François; ils se partagèrent en *Cismontains* (ceux de l'Italie, de la haute Allemagne, de la Hongrie, de la Pologne, de la Syrie et de la Palestine) et en *Ultramontains* (ceux du reste de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique); les Cismontains ayant soixante-six provinces, trois custodies et six préfectures; les Ultramontains quatre-vingt-une provinces. Ces deux souches se subdivisèrent elles-mêmes en diverses congrégations (1).

Du vivant même de S. François le frère Élie (2), étant gardien général, avait voulu apporter quelque adoucissement aux prescriptions les plus sévères de la règle. François s'y opposa de toute son autorité. Le germe de la division fut étouffé, mais non extirpé. Il se réveilla dès la mort du fondateur. Les uns profitèrent d'une permission d'acquérir des biens, postérieurement accordée à l'ordre, pour se bâtir des maisons plus commodes, des églises plus belles; les autres conservèrent le strict esprit du fondateur. Il semble que l'inobservance de l'esprit de S. François, dans ce point essentiel, entraîna en général une sorte de sommeil, de léthargie, de dépérissement parmi ses disciples. Du moins les efforts que fit le cardinal Ximénès pour rétablir l'ordre et la discipline dans les couvents espagnols échouèrent dans les maisons des Franciscains conventuels. Léon X ne parvint pas non plus à unir tous les Franciscains sous une même observance. Il donna, dans une bulle, le nom de *Conventuels* (1) et un général spécial à ceux qui ne voulurent pas accéder à ses désirs et renoncer à leurs possessions. Le peuple fit une grande différence entre les Franciscains proprement dits et les Conventuels, qui n'acquirent jamais l'autorité et la confiance dont jouirent les premiers. Du reste les deux branches furent bientôt dépassées en autorité, en crédit et en activité, par les *Capucins* (2), qui, à partir du temps de Clément VII, prirent un rapide essor. Matthieu Bassi, ainsi nommé du nom de son lieu de naissance, dans le duché d'Urbin, entendit un vieux prêtre dire dans son couvent des Observantins : « S. François était autrement habillé que ses disciples actuels. » Matthieu, ayant obtenu le dessin du vêtement de S. François, se fit faire un costume d'après ce modèle, qui se distinguait surtout par la pointe du capuchon. Il obtint de Clément VII l'autorisation de le porter. L'assemblée de la province d'Ancône le fit emprisonner comme un religieux secrètement échappé du couvent; mais la nièce du Pape, la duchesse de Camérino, lui fit recouvrer sa liberté. Il chercha alors, malgré les nombreuses

(1) *Voy.* CONGRÉGATIONS.
(2) *Voy.* ÉLIE.

(1) *Voy.* CONVENTUELS.
(2) *Voy.* CAPUCINS.

contradictions de ses supérieurs, à réaliser une réforme dans l'ordre, et, grâce à sa persévérance indomptable, il réussit. Il renforça l'austérité de la règle, introduisit encore plus de simplicité dans les églises et le culte, eut des approbateurs et des partisans, si bien qu'en 1536 il put tenir une assemblée générale. Bernardin Occhino (1), célèbre par son éloquence et ses apparentes vertus, mais non moins connu par son orgueil et son apostasie, fut un des premiers vicaires généraux de la nouvelle congrégation de l'ordre de S. François. Après le concile de Trente elle se répandit promptement hors de l'Italie. Les souverains et les évêques appréciaient l'immense utilité qu'on pouvait tirer des missions des Capucins parmi le peuple, qui partout les prit en amitié. Personne ne connaissait mieux les besoins religieux de la masse que les Capucins, la plupart sortis des rangs du peuple et vivant en rapport journalier avec lui. Quoique dans la hiérarchie générale des religieux ils tiennent le dernier rang, il n'y a pas d'ordre peut-être qui, après les Jésuites, ait servi de refuge à plus de grands personnages du siècle que celui des Capucins.

L'histoire des Capucins a été écrite par le P. Luc de Wadding, Franciscain irlandais, *Annales Minorum*, Lyon et Rome, 1628-1651, 8 vol. in-fol. et un volume de supplément; *Dom. de Gubernatis Orbis Seraphicus, seu Historia de tribus ordinibus a S. Francisco institutis*, Romæ, 1682, 5 vol. in-folio. Il y a beaucoup d'ouvrages sur les diverses fractions et provinces de l'ordre; sur les Capucins, voyez surtout *Zach. Boverii Annales Capucinorum*, avec la continuation de *Marcellus de Pise*, 3 vol. in-fol.

HURTER.

(1) *Voy.* CAPUCINS.

FRANÇOIS DE PAULE (S.). *Voyez* MINIMES.

FRANÇOIS DE SALES (S.) naquit, le 21 août 1567, au château de Sales, en Savoie, dans le diocèse de Genève. Élevé sous les yeux de son père, le comte François de Sales, et de sa mère, Françoise de Sionas, jusqu'à l'âge de sept ans, il fut alors mis au collége d'Annecy, situé à trois lieues du château. Au terme de ces études préliminaires, il alla, sous la conduite d'un vertueux et savant prêtre, nommé Jean de Daage, faire, en 1578, sa rhétorique et sa philosophie chez les Jésuites de Paris. Le P. Maldonat fut son principal professeur pour la théologie; ses études de langues furent dirigées par le savant Bénédictin Dom Génébrard. Après un séjour de six ans à Paris, François se rendit, en 1584, à Padoue, pour terminer dans cette université célèbre ses études et les couronner par le double grade de docteur en théologie et en droit.

A tous les dons de l'esprit François de Sales unissait une pureté de cœur qu'il avait conservée partout, et qu'il avait garantie contre les séductions de la vie du monde par un vœu de chasteté perpétuelle qu'il avait fait dans l'église Saint-Étienne à Paris. Il termina son éducation par un voyage en Italie, après lequel il revint au château de Sales pour y contracter, d'après les intentions de son père, un prochain mariage et entrer dans la carrière des honneurs civils. Mais un amour supérieur aux attachements de la terre avait incliné l'âme de S. François vers la vie sacerdotale. Le 8 décembre 1593 l'évêque de Genève, Claude de Granier, qui, par suite de la réforme, résidait à Annecy, lui donna les ordres sacrés et le nomma à la place vacante de prévôt de sa cathédrale. S. François exerça une immense influence par ses sermons, qu'animait un zèle tout apostolique, notamment dans

le Chablais, qu'avec le concours de son cousin, Louis de Sales, il ramena tout entier à l'Église catholique. Après cette mission difficile, qui réussit contre l'attente de tout le monde, son évêque désira l'avoir pour coadjuteur avec future succession. François céda aux instantes prières de son supérieur et se rendit à Rome, où il fut reçu avec une bienveillance particulière. Il en revint avec la nomination de coadjuteur de Genève et le titre d'évêque de Nicopolis. Cependant la Providence le destinait à être immédiatement évêque de Genève. En revenant de Paris, où l'avaient appelé les affaires du bailliage de Gex, dévolu à la France lors de la conclusion de la paix entre Henri IV et le duc de Savoie, il apprit la mort de son évêque. François se rendit directement au château de Sales pour s'y préparer par une retraite de vingt jours à ses saintes fonctions. Le 12 octobre 1602 il fut sacré dans le bourg de Tharens. Le nouvel évêque chercha dès lors à se faire tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ, et sa vie devint un parfait modèle de vertus chrétiennes et apostoliques, c'est-à-dire d'une charité sainte et profonde, embrassant également tous ses diocésains dans leurs besoins les plus divers, et se manifestant surtout dans sa tendresse pour son clergé, dans sa sollicitude pour les pauvres, les malades, les âmes égarées et souffrantes; — d'une véritable humilité de cœur, d'une simplicité de mœurs et de conduite qui ne tend pas à ce qui est grand et sublime, mais qui cherche à accomplir chaque jour d'une manière plus parfaite le devoir journalier et les obligations en apparence les plus insignifiantes; — d'une mansuétude toujours semblable à elle-même; — d'une sérénité d'âme qui ne voit dans les événements de la vie que des épreuves nécessaires, incapables de troubler le Chrétien dont l'espoir et la vie sont en Dieu. « Je ne sais pas, disait-il, quel mal m'a fait la pauvre vertu de prudence; j'ai de la peine à l'aimer, et si je l'aime, ce n'est que par nécessité, parce qu'elle est le sel et la lumière de la vie. Mais la beauté de la simplicité me ravit, et je donnerais volontiers cent serpents pour une colombe. » Son regard intelligent et droit dans les affaires les plus compliquées, son jugement fin et sûr lui donnaient dans tout ce qu'il faisait et disait une mesure merveilleuse et un tact extraordinaire.

Un des principaux monuments de sa charité fut la fondation de l'ordre de la *Visitation* (1), destiné aux soins des pauvres et des malades. La première supérieure des Visitandines, sainte Françoise de Chantal (2), formée à l'école du saint, fut son amie et sa coopératrice.

L'âme de S. François de Sales s'est dépeinte tout entière dans son *Introduction à la Vie dévote*, où il cherche à démontrer que la dévotion n'est pas l'attribut exclusif de certaines conditions, de certaines vocations, mais que, d'après sa vraie nature et dans son sens réel, elle se concilie avec toutes les situations, et peut se pratiquer dans toutes les circonstances de la vie.

S. François de Sales mourut à Lyon, le 28 décembre (jour des saints Innocents) 1622, à l'âge de soixante-cinq ans, après vingt ans d'épiscopat. Ses restes mortels furent portés de Lyon à Annecy et déposés dans le couvent qu'il y avait fondé. Le Pape Alexandre VII le béatifia en 1661; la canonisation fut proclamée le 19 avril 1665. Sa fête est célébrée le 29 janvier. Outre l'ouvrage cité plus haut, S. François a laissé un *Traité de l'Amour de Dieu* en trois volumes, qui a été réimprimé en deux volumes et abrégé en un seul par l'abbé Tricalet; — des *Lettres spirituelles* et

(1) *Voy.* VISITATION (ordre de la).
(2) *Voy.* CHANTAL.

d'autres ouvrages de piété, recueillis en deux volumes in-fol. Les Lettres ont été réimprimées en 1817, 3 volumes in-8°. M. de Sacy a fait également une réimpression de l'*Introduction à la Vie dévote*, conforme à l'original, en 2 volumes, chez Techner.

La biographie du saint a été écrite par l'abbé Marsollier en deux volumes. L'*Esprit* de S. François de Sales, dû à Le Camus, évêque de Belley, ami intime du saint, a été réduit par Collot, docteur en Sorbonne, à un gros volume in-8° et deux volumes in-12, plusieurs fois réimprimés. On a publié à Paris en 1823 une belle édition complète de ses œuvres, en seize volumes in-8°.

LAUFKÖTHER.

FRANÇOIS TOLET. *Voyez* TOLET.

FRANÇOIS-XAVIER (S.), apôtre des Indes, naquit en 1506, au château de Xavier, au pied des Pyrénées, à quelques lieues de Pampelune. Son père, Jean Jysse, était conseiller d'État du roi Jean de Navarre, et sa mère était Marie Azpilcueta Xaveria, que les uns font descendre du sang royal de Navarre, que d'autres prétendent avoir été simplement parente du fameux docteur Navarre (1).

La Providence lui accorda tous les dons qui en devaient faire un apôtre des nations. Il était vigoureux, d'un tempérament de feu; son esprit était vif, son intelligence prompte; il avait un goût prononcé pour la science; sa volonté était aussi énergique que hardie et intrépide; il joignait à la noblesse des sentiments une humeur égale et sereine, des manières engageantes et gracieuses, et les mœurs les plus pures. Il acheva ses études au collége de Sainte-Barbe, à Paris, et à l'âge de vingt-deux ans il enseignait avec succès la philosophie au collége de Beauvais, où Ignace de Loyola, son compatriote, arrivé depuis peu pour y recommencer ses études, s'y trouva son compagnon de chambre, *ejusdem cubiculi socius*, et reconnut immédiatement en lui un homme destiné aux grandes choses.

Ils se lièrent bientôt d'amitié, et Ignace prit si vite de l'ascendant sur Xavier que celui-ci renonça au commerce de quelques jeunes gens spirituels qui l'enlaçaient dans les filets de l'hérésie. Ignace, déjà occupé du projet de fonder un institut destiné à porter la foi chez les infidèles, entreprit d'allumer dans le cœur de son nouvel ami le désir de la perfection chrétienne; mais il n'y réussit qu'après avoir flatté l'ambition, loué les talents, augmenté le nombre des élèves, subvenu aux besoins d'argent du jeune professeur, auquel il ne cessait en même temps de dire : « Que sert à l'homme de gagner le monde entier, s'il perd son âme? »

Xavier entra dans sa voie nouvelle en faisant une retraite qui acheva sa conversion, et à la suite de laquelle il se voua au service de Dieu avec Ignace et ses premiers disciples, dans la chapelle souterraine de l'église de l'abbaye de Montmartre, près de Paris, le jour de l'Assomption 1534.

A partir de cette époque, l'Italie devint le théâtre de ses travaux : le service des malades, l'instruction des enfants, les prédications l'occupaient nuit et jour, et le préparaient à de plus grands travaux encore; il demeurait dans les hôpitaux, ne vivait que d'aumônes, et s'habituait aux plus dures privations par les pratiques les plus austères.

Jean III, roi de Portugal, ayant entendu parler de l'activité prodigieuse des membres du nouvel ordre des Jésuites, obtint du Pape et de S. Ignace deux membres de sa société, Xavier et Rodriguez, pour la mission de l'Inde portugaise.

Cette élection de Xavier, que le ré-

(1) *Biographie univer.* de Michaud, t. LI, p. 357, et t. XXX, p. 610.

sultat justifia si bien, remplit les vœux de l'ardent apôtre, qui, avide de souffrances, embrassait, dans l'enthousiasme de sa charité, le salut du monde entier, et qui depuis quelque temps, faisant de merveilleux rêves, où se mêlaient les Indiens, les mers lointaines, les terres inhospitalières, les travaux apostoliques, les persécutions sanglantes, s'écriait souvent, à la pensée des souffrances acceptées pour Jésus-Christ : « Plus encore, ô Seigneur, et toujours davantage ! *Amplius ! Amplius !* »

Les préparatifs qu'il fit pour son voyage consistèrent dans le raccommodage d'un vêtement de dessous, et ses paquets se résumèrent en un bréviaire.

Le 15 mars 1540, il partit de Rome pour Lisbonne, étant à la fois l'ange conducteur et le serviteur assidu de ses compagnons de route, confessant et prêchant durant tout le voyage, inaugurant dès lors les prémisses de l'apostolat qu'il allait exercer au Nouveau-Monde. Arrivé à Lisbonne, on ne put le déterminer à prendre ni le logement qu'on lui avait préparé, ni la nourriture qu'on lui destinait. Il alla s'établir, comme partout où il avait passé, à l'hôpital, parmi les pauvres et les malades, continuant, durant tout son séjour, à annoncer la parole de Dieu, à instruire les enfants, à soigner les infirmes, à visiter les prisonniers, à confesser la foule qui assiégeait son tribunal ; et lorsqu'il s'embarqua, le 7 avril 1541, pour Goa, avec deux compagnons de ses travaux, Paul de Camérino et François Mansilla, il laissa Lisbonne moralement convertie. A son départ, le roi lui remit entre les mains le bref du Pape qui le nommait nonce apostolique, avec plein pouvoir d'annoncer, de répandre et de maintenir la foi dans tout l'Orient. Alors on l'engagea à avoir égard à cette dignité, à faire connaître ce qui serait nécessaire pour son voyage, et à prendre au moins un domestique. On eut toutes les peines du monde à lui faire accepter quelques livres et un habit de drap grossier, et il répondit à ceux qui le pressaient de faire davantage, en vue de sa haute position : « Pourvu que je ne fasse pas de mal, je ne crains ni de scandaliser mon prochain ni de manquer à ma dignité. Ces prétentions aux honneurs, ces fausses idées de convenance sont les causes les plus fréquentes des malheurs de l'Église. »

Mais le nonce en fut d'autant plus fidèle à mener une vie strictement apostolique, associant l'humilité la plus profonde au dévouement le plus actif. Le vice-roi, Alphonse de Sosa, l'invita à sa table ; mais Xavier vécut d'aumônes pendant toute la traversée jusqu'à Goa, et distribua aux pauvres matelots les aliments que lui envoyait le vice-roi. Durant tout ce long voyage, il ne fut occupé que d'instruire les matelots, de combattre leurs vicieuses habitudes et leurs entretiens grossiers, de soigner avec une incroyable charité les malades frappés d'une épidémie qui l'atteignit lui-même. Le 6 mai 1542, le navire qui portait le saint, comme une église flottante transfigurée par sa présence, entra dans le port de Goa, capitale de l'Inde portugaise. Xavier aborda avec un enthousiasme profond et sérieux le pays où l'appelaient ses vœux et sa mission, et où le réclamaient d'immenses besoins ; car les colons portugais de Goa, plongés la plupart dans une profonde corruption, n'avaient plus pour ainsi dire de chrétien que le nom, et déshonoraient ce nom par la polygamie et leur inhumanité à l'égard des Indiens. La conversion de ces infortunés les inquiétait si peu que les colonies chrétiennes anciennement fondées étaient toutes tombées au moment où Xavier aborda, et que hors de Goa, dont l'évêque Albuquerque cherchait en vain à combattre la

décadence morale et religieuse, on trouvait à peine un prêtre.

Xavier commença donc sa grande œuvre par les Portugais mêmes de Goa, et d'abord par leurs enfants et leurs esclaves, qu'il réunissait pour les catéchiser au moyen d'une petite cloche qu'il faisait entendre dans les rues; il instruisit ses catéchumènes avec tant de succès que l'influence de son enseignement se fit sentir parmi leurs parents et les adultes qui les entouraient. En même temps il visitait les hôpitaux et les prisons, prêchait, introduisait la pratique fréquente des sacrements; au bout de cinq mois de séjour il avait changé la face de la ville, et, par la douceur céleste et tout aimable avec laquelle il avait traité les coupables, il était parvenu à les faire renoncer au concubinage et à la polygamie. Cependant Xavier entendit dire qu'aux rives méridionales de l'Inde, dites côtes de la Pêcherie, une tribu qui avait autrefois reçu le baptême était entièrement retombée dans l'idolâtrie. C'en fut assez pour le déterminer à commencer sa mission par cette contrée. Refusant l'argent que le vice-roi de Goa avait mis à sa disposition, et n'acceptant qu'une paire de souliers neufs, il s'embarqua en octobre 1542 pour ces parages, et à la fin de 1543 il avait baptisé un si grand nombre d'Indiens que souvent ses bras et sa langue avaient été épuisés de fatigue à force de répéter les paroles et les formes du sacrement. Il était parvenu à ce résultat prompt et inattendu par la sainte austérité de sa vie : il ne mangeait que du riz et ne buvait que de l'eau; par la merveilleuse rapidité avec laquelle il avait appris la langue du pays; par sa gigantesque activité, ainsi que par l'instruction qu'il transmettait aux jeunes Indiens, dont il se servait ensuite comme de catéchistes et d'apôtres pour enseigner et convertir leurs parents et notamment les malades, qui recouvraient souvent la santé, avec la lumière de la foi, par le seul contact des objets provenant de S. François-Xavier, comme des crucifix, des chapelets, etc., etc. Xavier écrivit alors à S. Ignace qu'il savait un ouvrier de la vigne du Seigneur qui, au milieu de ses travaux, était tellement inondé de délices célestes qu'il s'écriait souvent : « Assez, Seigneur, assez ! » — Cet homme était Xavier lui-même. Lorsque Xavier eut consolidé suffisamment dans la foi ses chers néophytes, il les confia à la direction de quelques missionnaires, ramena quelques jeunes gens de la tribu convertie au séminaire fondé à Goa pour la conversion des Indes, et à la tête duquel il plaça le P. Paul de Camérino, et s'en alla à pied vers les côtes de Travancor, situées au nord-ouest des côtes de la Pêcherie, pour y arborer l'étendard du Christ. Dès le premier mois de ses prédications il baptisa dix mille idolâtres, fit construire quarante-cinq églises; mais, aucune d'elles n'étant assez grande pour contenir ses auditeurs, il prêchait dans de vastes plaines du haut d'un arbre. Cependant, à Travancor, comme sur la côte de la Pêcherie, les brahmanes résistaient à sa parole et ne se convertissaient pas; il en était de même de l'orgueilleux et sensuel roi de Travancor, qui toutefois ne s'opposa pas à la propagation de l'Évangile. Un peu plus tard, la tribu des Badagers ayant fait une invasion parmi les Chrétiens, Xavier, n'ayant que quelques fidèles autour de lui, s'avança la croix à la main au-devant des barbares, et leur dit : « Au nom du Dieu vivant, je vous ordonne de vous arrêter et de retourner chez vous. » A ces mots la tribu effrayée recule et s'enfuit. Alors le roi de Travancor, touché du miracle, qui venait s'ajouter à toutes les merveilles de la charité et de la piété de l'apôtre, fit proclamer dans tout le pays que ses sujets pouvaient

sans obstacle embrasser le Christianisme et pratiquer leur religion; il combla le saint apôtre de grosses sommes d'argent, que Xavier se hâta de distribuer aux pauvres.

C'est à cette époque que Xavier obtint le don des langues. Son nom se répandit dans toutes les Indes. De tous côtés on l'invitait à venir prêcher l'Évangile. Profondément affligé de se voir privé de collaborateurs, au moment où une moisson mûre et abondante ne demandait que des ouvriers pour la récolter, il écrivit à Rome, Lisbonne et Paris pour qu'on lui envoyât des missionnaires, ajoutant que, s'il le pouvait, il parcourrait toutes les académies d'Europe, et qu'il dirait à tous ceux qui possèdent plus de science que de charité, et notamment à l'université de Paris: « Hélas! combien d'âmes perdent le ciel et sont précipitées dans les enfers par notre faute! »

Xavier, dont on ne voulait pas encore se passer à Travancor, ne put répondre à toutes les invitations. Cependant il envoya à l'île de Manaar, située près de Ceylan, un des missionnaires qu'il avait laissés à la côte de la Pêcherie, et qui réussit en peu de temps à convertir un grand nombre d'insulaires. Ces néophytes furent bientôt après assez fermes dans leur foi pour devenir tous, au nombre de sept cents, les victimes volontaires du roi de Ceylan, et pour inaugurer par leur sang la conversion de cette grande île. Xavier, après avoir visité lui-même l'île de Ceylan, fit des démarches auprès du vice-roi Sosa pour obtenir la déposition du monstre qui régnait à Ceylan; mais l'avarice des Portugais fit échouer son projet, comme en général leur scandaleuse vie et leur indifférence religieuse opposèrent les plus grands obstacles à la conversion des idolâtres.

Cependant d'énormes abus cessèrent à la suite d'une lettre courageuse que Xavier avait écrite au roi Jean, auquel il rappelait que la Providence lui donné un nouveau royaume, no simplement pour enrichir son tr mais pour contribuer au bien de l'h nité et à la gloire de Dieu. « Il me ble, disait-il, que j'entends la voi Indes s'élever de ces parages vers le se plaignant de ce que, de tous les tr qu'elle a versés dans les caisses du il en ait employé si peu à soulager besoins religieux de ces peuples. »

A son retour de Cambaya à Tra cor, ayant été empêché par les v contraires d'aborder les côtes, il y un signe d'un nouvel appel et résolu porter l'Évangile d'île en île, de p en pays, jusqu'aux limites de l'extré Orient. Un pèlerinage qu'il fit à Mé por, où suivant la tradition saint T mas fut martyrisé, le confirma dans résolution. Il partit en septembre 1 pour Malacca, afin de pénétrer de plus loin dans les îles de l'archipel dien. A Malacca, la ville la plus corro pue des Indes, où Xavier s'arrêtait so vent, et où il donna les preuves les pl merveilleuses de sa mission apostoliq il opéra un grand nombre de conve sions parmi les Chrétiens, les païen les Mahométans et les Juifs. Il conqui l'Évangile presque tous les habitants l'île d'Amboine. Il perdit à cette ép que un petit crucifix qu'il portait da tous ses voyages et qui tomba à la me Au bout de vingt-quatre heures Xavie ayant abordé dans l'île de Boranura, v une langouste portant le crucifix da ses pattes nager vers le bord, se tenir d vant le saint et repartir après que Xavi se fut agenouillé pour recevoir l'obj miraculeusement retrouvé. Le roi d'I late et des îles environnantes reçut l baptême avec son peuple; dans l'île d Ternate les travaux de Xavier furen bénis de Dieu au point que, d'après l propre témoignage qu'il en donna pa écrit, ayant trouvé à son arrivée un foule de gens profondément corrompus,

leur départ il n'en laissa que deux qui n'avaient pas été convertis. Mais nulle part, pour ainsi dire, sa merveilleuse charité ne brilla d'un plus vif éclat que lorsque les sauvages et cruels habitants des îles du More. Tout le monde lui conseillait de s'abstenir de ce voyage. « Mais qui donc êtes-vous, leur répliquait-il, pour vouloir poser des bornes à la toute-puissance et à la grâce de votre-Seigneur? Ah! si on espérait y trouver des cannes à sucre et des mines d'or, les Chrétiens se précipitaient dans ces îles inabordables! Mais il n'y a que des âmes à gagner! Ils me tueront, dites-vous. Un pécheur comme moi n'est pas digne de cette grâce; mais, quoi qu'ils se disposent à me faire, je suis prêt à souffrir mille fois plus pour sauver une seule âme! »

Xavier partit donc pour l'île du More; il gagna le cœur des insulaires par la sérénité et l'affabilité de son caractère, leur révéla en chantant les vérités du Christianisme, et, au bout de trois mois, il avait converti des milliers d'âmes, au milieu des privations les plus dures, avec des peines indicibles, mais toujours soutenu par les intimes consolations de la grâce. Il eut le même succès dans l'île de Macassar, et en d'autres contrées, d'où il retourna à ses premières missions, qui, dans l'intervalle, avaient été consolidées par de nouveaux coopérateurs, et dont il avait à régler les affaires.

En 1549 il s'embarqua pour le Japon. Il était accompagné par Cosme Turrianus, Jean Fernandez et un Japonais nommé Anger, qu'il avait baptisé et nommé Paul de Sainte-Foi. Il aborda au port japonais de Canguxima le 13 août 1549. Ce merveilleux royaume, dont les habitants, aussi raisonnables que doux de mœurs, étaient mûrs pour le Christianisme, n'avait jamais vu de missionnaire chrétien, n'avait jamais entendu annoncer l'Évangile. Dès que Xavier parut et put parler la langue du pays, qu'il apprit rapidement, la curiosité, le désir de savoir et l'impressionnabilité des Japonais lui attirèrent de nombreux auditeurs. Ce qui faisait une immense impression sur ce peuple, c'était de voir un homme arrivé de loin, sans aucun intérêt personnel, dans l'unique but de leur annoncer la Bonne Nouvelle, et de reconnaître que la doctrine qu'il leur prêchait était en tout si conforme aux dictées de la raison. Plusieurs rois, et entre autres celui de Bungo, lui ayant permis de prêcher librement la nouvelle religion, et ayant autorisé leurs sujets à l'embrasser, le bouddhisme des Japonais ayant d'ailleurs, dans les formes extérieures du culte, divers points de ressemblance avec les rites et les institutions du Christianisme, formes auxquelles Xavier avait soin de s'attacher, comme aussi il s'accommodait tant qu'il le pouvait aux mœurs et aux usages du pays, il réussit en peu de temps, malgré la vive résistance des bonzes, auxquels il opposait son humilité, son abnégation, sa prudence et ses connaissances philosophiques, malgré les moqueries, les outrages et les persécutions de beaucoup d'autres Japonais, il réussit, disons-nous, à poser les solides fondements de l'Église japonaise, dont les nombreux martyrs devinrent et resteront l'admiration de tous les siècles.

Ce succès n'avait pas encore calmé l'insatiable désir de conversion qui consumait Xavier, ni satisfait son besoin de travailler et de souffrir pour la gloire de Dieu et le salut du prochain. Il avait appris au Japon et s'était convaincu par lui-même que la conversion des Japonais, qui s'en rapportaient en tout aux Chinois, serait singulièrement facilitée par la conversion préalable des Chinois eux-mêmes. Après être resté deux ans et quatre mois au Japon, Xavier quitta ce royaume le 20 novembre 1551, re-

vint à Goa, afin de mettre de l'ordre dans les affaires des missions indiennes, avant de se rendre en Chine, et d'obtenir du vice-roi le concours d'une ambassade solennelle envoyée à l'empereur du Céleste Empire. Il l'obtint en effet; mais, lorsqu'il arriva à Malacca, l'impie gouverneur de ce port ne voulut pas permettre à l'ambassade de passer outre. Xavier n'avait jamais fait usage de ses pleins pouvoirs apostoliques; personne n'avait appris de lui qu'il fût nonce du Pape. Ce fut alors que pour la première fois il usa de son autorité pour excommunier le gouverneur, et se faisant accompagner par un simple religieux il s'embarqua pour l'île de Sancian, située très-près de la ville chinoise de Canton.

De là il songeait à se faire transporter en Chine, malgré les représentations des Portugais domiciliés à Sancian. « Si Dieu est pour nous, qui donc sera contre nous? » disait-il en jetant un regard saintement ambitieux vers l'immense moisson dont le champ se déroulait à ses yeux. Mais sa mission était arrivée à son terme. Il avait déjà pris quelques mesures pour son départ lorsqu'il tomba malade, et, après de longues souffrances, à peine âgé de quarante-six ans, il rendit sa grande âme à Dieu dans une pauvre cabane du rivage, seul, abandonné de tout le monde, le 2 décembre 1552.

Depuis S. Paul le monde n'avait pas vu un apôtre des nations semblable à S. François-Xavier. Appelé par les dons de la nature et de la grâce à l'apostolat, muni par Dieu même du don des langues et des miracles, inspiré par le plus pur et le plus ardent amour de Dieu et des hommes, orné de toutes les vertus chrétiennes, parvenu aux plus merveilleux succès, il montrait aux sectes déchues de l'Occident où il fallait chercher la véritable Église de Jésus-Christ, tandis qu'il apprenait aux Indiens de l'Orient à connaître et à bénir le nom du Sauveur.

Ses dépouilles mortelles furent rapportées à Goa, et elles furent déposées dans l'église du collége de Saint-Paul. Ce fut le Pape Paul V qui béatifia Xavier le 25 octobre 1619, et le Pape Grégoire XV qui proclama sa canonisation le 12 mars 1622. La mort de ce Pape ayant empêché la rédaction de la bulle de canonisation, elle ne fut publiée que par son successeur Urbain VIII, le 6 août 1623. Les actes de la canonisation rapportent expressément, outre un grand nombre de miracles opérés par Xavier, le fait du don des langues que Dieu lui avait accordé, attesté par des témoins dignes de foi, assermentés, et qui constatent que ce don se manifestait tantôt en ce que Xavier apprenait avec une rapidité surprenante les langues dans lesquelles il devait prêcher; tantôt en ce qu'il parlait avec une telle habileté et une telle délicatesse les langues de divers peuples qu'il semblait être né et avoir été élevé au milieu d'eux; tantôt en ce qu'il parlait plusieurs langues sans les avoir apprises, ou en ce que les gens de diverses nations l'entendant prêcher le comprenaient chacun dans sa langue.

La biographie de Xavier a été composée par les Jésuites Horace Tursellinus, Bouhours et d'autres; Tursellinus a traduit en latin quatre livres de lettres de Xavier, pleines d'onction et dignes d'un Apôtre; Pierre Posimus a fait une autre collection de ces lettres et les a publiées en sept livres, à Rome (1667). Le P. Bartoli, Jésuite, a écrit en italien la Vie du saint, laquelle a été traduite en latin par le P. Jannin (1709); celle du P. Bouhours, Paris, 1621, in-4°, est la plus estimée. Gaspard Xuarès a publié: *Vida iconologica del apostol de las Indias S. Francisco-Xavier*, Rome, 1798, in-8°. Le P. François Oudin, Jésuite, a composé un petit office de ce saint, dont les hymnes passent pour un

chef-d'œuvre de poésie latine. Les *Lettres* de Xavier ont été traduites en allemand par J. Burg, Cologne, 1836.

SCHRÖDL.

FRANÇOIS Ier, roi de France. La guerre commencée en 1494 par Charles VIII, continuée par Louis XII, pour s'emparer d'abord du royaume de Naples, ensuite du duché de Milan, avait duré sans interruption, lorsque, peu de temps après avoir reperdu Gênes et Milan, mis Tournay en gage entre les mains des Anglais, avoir vu son allié, le roi de Navarre, dépouillé de toutes ses provinces en deçà des Pyrénées, Louis XII mourut le 1er janvier 1515, laissant le trône de France à François Ier, « ce gros garçon, disait-il, qui devait tout gâter. » La prédiction ne sembla pas d'abord devoir se réaliser. François battit les Suisses à Marignan, conquit Milan, s'attacha en 1516 les Suisses par la paix perpétuelle, qui mit de vaillantes et fidèles troupes à sa solde, et semblait devoir venger les malheurs des rois ses prédécesseurs. En effet, ces premiers succès de la France la rendirent si redoutable que rien n'aurait pu arrêter la prédominance des Français en Allemagne, en Italie et en Espagne, si l'empereur Charles-Quint ne se fût opposé à son agrandissement, et n'eût de toutes manières cherché à affaiblir et à morceler la puissance de son rival. Or Charles-Quint non-seulement réussit à unir les provinces espagnoles, mais encore à enlever à François Ier la couronne impériale qu'il ambitionnait (1519) et à l'entourer de toutes parts, sauf les côtes de la Méditerranée, d'États hostiles. François Ier, voulant échapper à cette situation, prit les armes contre Charles-Quint, perdit en 1523 Milan, fut battu à Pavie en 1525, emmené prisonnier à Madrid, et ne recouvra sa liberté qu'aux plus dures conditions. La paix de Cambrai (5 août 1529) adoucit, il est vrai, les rigueurs de la paix de Madrid; mais elle ne fut qu'un armistice au milieu de la lutte longue et acharnée des deux princes les plus puissants de la chrétienté. François Ier, n'ayant pu réussir contre Charles-Quint en rase campagne, soutint contre son rival les princes de l'union de Smalkalde; Philippe, landgrave de Hesse, devint son pensionnaire; l'argent de la France fit rendre le Wurtemberg au duc Ulrich, et le jeune duc Christophe fut envoyé à la cour de France pour y achever son éducation. Jusqu'alors François Ier avait assisté sans sévir aux premiers mouvements du calvinisme en France; mais, lorsqu'il vit les princes protestants s'unir au roi Ferdinand, il changea de politique et poursuivit avec une rigueur extrême les huguenots français, en attendant qu'une nouvelle campagne contre Charles-Quint (1536-1538) lui fit sentir derechef le besoin de s'allier aux Luthériens d'Allemagne.

Cependant Paul III était parvenu à faire accepter une trêve de dix ans.

François Ier, toujours acharné contre Charles-Quint, se joint au sultan Soliman contre l'empereur. Une nouvelle guerre éclate, et déjà Charles s'avance sur Paris, lorsque la perte de la bataille de Cérisoles le contraint à conclure l'armistice de Crespy (14 septembre 1545). François Ier meurt deux ans plus tard. Dès son vivant il avait recueilli les tristes fruits des troubles qu'il avait excités en Allemagne et en Italie. Tandis qu'il excitait les protestants allemands contre l'empereur, qu'il exilait les Calvinistes français, et, au grand scandale de la Chrétienté, s'alliait aux Turcs contre l'empire, boulevard du Christianisme, il eut l'immense douleur de perdre le Dauphin, sa fille Louise, qui devait être mariée à l'empereur, Madelaine, qui devait faire régner la maison de France sur le trône d'Écosse, enfin le plus jeune de ses fils, Charles, duc d'Orléans, qui, d'après le traité de

Crespy, devait obtenir le duché de Milan (1545), et le prix de tant de sang et de guerres finit ainsi par échoir au fils de l'empereur, Philippe II. Le même sort frappa toute la race coupable des Valois. Henri II, François II, Charles IX, Henri III périrent rapidement les uns après les autres d'une mort subite ou violente, et firent place, dès 1589, à la race des Bourbons, persécutée par la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier.

Une faute qui pèse particulièrement sur la mémoire de François Ier, ce fut le concordat (1) que, en 1515, il conclut avec le Pape Léon X, par l'intermédiaire du chancelier Duprat et des cardinaux d'Ancône et de Santiquatro, qui abrogea en plusieurs points importants la Pragmatique Sanction, et remit la nomination des évêques entre les mains du roi. Ce pouvoir, exercé par un roi dont la cour a été fidèlement dépeinte dans les *Mémoires* (2) de Benvénuto Cellini, ébranla l'Église et prépara la guerre des huguenots, qui n'aurait jamais pu éclater si le roi n'avait confié la direction de l'Église à des prélats de cour, livré les abbayes à la corruption, et introduit la dépravation dans tous les rangs et à tous les degrés de la nation. Comme de nos jours la Révolution succède aux périodes de corruption, d'hypocrisie et d'iniquité, pour punir les princes d'avoir oublié leurs devoirs, ainsi alors de terribles guerres vinrent ébranler un pouvoir perfide et dépravé, et frayer la voie aux apôtres de la régénération par la foi et la charité, tels que S. Vincent de Paul.

Il faut lire la description de l'état intérieur de la France par Corréro (3) pour bien apprécier la vraie valeur des protestations de l'Université, du parlement et du doyen de l'Église de Paris contre le concordat. Enfin le concordat, après avoir subi diverses modifications, fut adopté (1). On peut juger de ce qu'en pensait François Ier d'après les paroles qu'il adressa au chancelier Duprat après la conclusion du traité et au sujet de la bulle du Pape qui le proclamait : « Cette bulle nous enverra, vous et moi, au diable ! » *Questa bolla manderà me e te a casa del diavolo.*

HÖFLER.

FRANÇOIS Ier, empereur d'Allemagne. L'article MARIE-THÉRÈSE exposant la situation politique de l'Autriche à cette époque, et François Ier s'étant en général peu occupé de politique et de gouvernement, il suffira de dire ici quelques mots du caractère de ce personnage. FRANÇOIS DE LORRAINE, grand-duc de Toscane, naquit en 1708 et fut envoyé, à l'âge de treize ans, à Vienne, où il fut élevé avec Marie-Thérèse, alors âgée seulement de quatre ans. En 1736 il l'épousa. La Lorraine étant dévolue à la France, François fut dédommagé par le duché de Florence. En 1745 il fut élu empereur d'Allemagne, après la mort rapide de Charles VII le Bavarois. François était un fort bel homme, que Marie-Thérèse aimait avec tendresse et jalousie. François, qui avait été élevé à la française, qui parlait toujours le français, et qui ne put jamais bien apprendre l'allemand, fit disparaître quelque chose de la roideur espagnole à la cour d'Autriche. Il était aimable, affable jusqu'à la familiarité, et il caractérisa bien sa situation comme corégent de l'empire, en disant aux dames, durant une présentation : « Je reste avec vous jusqu'à ce que la cour ait disparu. C'est l'impératrice et mes

(1) Fleury, *Hist. ecclés.*, t. XXIV, p. 415-429, Bruxelles.

(2) Traduits de l'italien en français par M. de Saint-Marul, Paris, 1822, in-8°.

(3) Dans *Tomaseo*, *Relazioni degli ambasciadori Veneti*, t. I, p. 128.

(1) *Voy.* CONCORDATS.

enfants qui sont la cour. Quant à moi, je ne suis qu'un particulier ici. » Il introduisit à la cour d'Autriche les mœurs, la légèreté et la liberté des Français dans leurs rapports avec les femmes. Mais Marie-Thérèse ignorait les licences que prenait son mari. Quoique François n'eût pas une grande part aux affaires de l'État, Joseph II se servit d'expressions indignes d'un fils lorsqu'il dit de son père que c'était un fainéant entouré de flatteurs. François avait des connaissances spéciales en matière financière, et il sut parfaitement les appliquer. Il découvrit les immenses fraudes qui avaient lieu dans les fournitures des armées et rendit de véritables services à l'administration générale des finances. Il poussa l'amour des affaires de ce genre jusqu'à se faire fournisseur d'armée, et, dans la guerre de Sept-Ans, il vendit au roi de Prusse, ennemi de l'Autriche, la farine et les fourrages. Ses relations commerciales s'étendaient sur toute l'Europe. Il avait aussi beaucoup de goût pour l'alchimie. Il mourut d'une attaque d'apoplexie au mois d'avril 1765, en Tyrol, où il assistait aux solennités du mariage de son second fils, Léopold II, avec l'infante d'Espagne, Marie-Louise. On peut voir dans l'article MARIE-THÉRÈSE l'immense douleur que l'impératrice ressentit de cette perte.

FRANÇOIS II, dernier empereur d'Allemagne (François Ier comme premier empereur héréditaire d'Autriche). On trouvera, dans les articles RECRZ DE LA DÉPUTATION DE L'EMPIRE et CONGRÈS DE VIENNE, ce qui concerne les rapports de l'Autriche avec l'Église, et dans l'article VIENNE ce qui appartient plus spécialement à l'histoire ecclésiastique de ce pays. Nous nous contenterons donc de donner ici quelques dates et un petit nombre de renseignements indispensables.

François II naquit le 12 février 1768, à Florence, trois ans après que son père Léopold eut pris le gouvernement du duché. A l'âge de sept ans il fut appelé à Vienne, par son oncle Joseph II, auquel il devait succéder, afin d'être élevé sous les yeux de l'empereur.

La mince opinion que celui-ci avait de son neveu (il le considérait comme un enfant gâté par sa mère, passant son temps dans de vaines distractions, sans goût pour le travail, indolent et entêté) et la méthode suivant laquelle il prétendait que l'éducation de son neveu fût dirigée se trouvent consignées dans les *Mémoires* rédigés par Joseph II (1), et servent à faire comprendre le caractère de ce jeune prince. Pour l'arracher à son indolence, Joseph avait résolu d'employer même la crainte. La méfiance qui en résulta suivit François II sur le trône, auquel, malgré lui, il parvint le 1er mars 1792. La couronne lui parut si lourde qu'il en aurait volontiers échangé les pompes et les soucis contre les travaux modestes et silencieux auxquels il s'adonnait quand il n'était qu'héritier du trône et qu'il fabriquait de la cire à cacheter ou construisait des volières. Les Viennois aimaient le bon petit François (*Franzl*), comme ils l'appelaient, et ils en ont conservé la mémoire dans un grand nombre d'anecdotes populaires. Les catastrophes de la fin du dix-huitième siècle et du commencement du dix-neuvième ébranlèrent le trône et l'empire. Thugut, Cobenzl, Metternich prirent successivement les rênes de l'administration; le saint-empire romain fut aboli; de toutes parts surgirent de nouvelles souverainetés; Napoléon parut dans Vienne, l'État fit banqueroute, et enfin, après les campagnes de 1813 et 1814, un nouvel ordre de choses fut réglé au congrès de Vienne. Gœrres prédit

(1) *Voy.* Joseph Feil, *l'Empereur Joseph, éducateur.*

justement dès 1815, avant la seconde paix de Paris, « que la renaissance de l'Allemagne était impossible, du moment que la Russie et l'Angleterre avaient enfoncé le coin de leur puissance dans l'empire germanique, l'une en Pologne, l'autre dans le Hanovre et la Belgique; que nécessairement le congrès préparait non l'organisation, mais l'anarchie de l'Europe, en restaurant en Allemagne la vie de Bohême (*Schlaraffenleben*). L'œuf de basilic, disait-il, pondu par le coq français et couvé par la simplicité allemande, ne manquera pas d'éclore. Il ne restera à la nation allemande qu'à espérer en des temps meilleurs et à déplorer son nouveau malheur, en ne comptant que sur Dieu pour le réparer (1). » La politique du prince de Metternich ne tendait pas à combler l'abîme qui s'était formé entre l'empire et l'Autriche, et les catastrophes de la nation allemande ne sont pas encore à leur terme.

Quant à la situation de l'Église sous François II, on sait qu'il y a une grande différence à établir entre les sentiments religieux de la maison de Habsbourg-Lorraine et la politique de M. de Metternich. L'Église fut cruellement maltraitée (2); on ne lui accorda que la liberté nécessaire pour maintenir la foi on l'autorité qui devait soutenir le trône par l'autel. La bureaucratie régna à tous les degrés de la hiérarchie. Le droit ecclésiastique de Rechberg, publié en 1807 et prescrit en 1810 comme manuel, devint l'oracle officiel de l'Église et remplaça le droit canon. On ne choisit comme évêques que des hommes habiles dans la bureaucratie et experts en écritures. L'indifférentisme devint général, la corruption extrême. Cependant quelques rares et respectables personnalités se firent remarquer dans l'épiscopat, tels le prince-évêque Sigismond de Hohenwart († 1820), le prince-évêque Wenceslas-Léopold Chlumczensky, le primat de Hongrie Alexandre Rudnay. Il faut rappeler aussi parmi les faits consolants pour l'avenir de l'Église le synode national de Hongrie de 1822, qui avait été préparé par une série de synodes diocésains.

Dans les derniers temps de l'empereur on songea à un concordat. L'empereur en mourant le recommanda à son successeur. Aujourd'hui le système bureaucratique est tombé, et le concordat conclu entre l'empereur actuel François-Joseph et le Pape Pie IX donne aux évêques et aux prêtres d'Autriche toute liberté de guérir les plaies que le joséphisme infligea sous François II à l'Église, à qui il ne permettait en quelque sorte ni de vivre ni de mourir. François II mourut le 1er mars 1835, à l'âge de soixante-sept ans.

FRANÇOIS MAYRON (*de Mayronis*), Franciscain, un des plus remarquables disciples de Duns Scot, naquit à Digne, en Provence, fit longtemps des cours de théologie à Paris, et devint, en 1323, docteur et professeur de théologie dans cette université, grâce à l'intervention de Roger, roi de Sicile, qui l'estimait beaucoup, et du Pape Jean XXII. Il fut le premier qui en 1315 se soumit à ce qu'on appela l'*Actus Sorbonnicus*, et qui l'introduisit par son exemple. Cet acte consistait en ce que tous les ans, en été, le vendredi, les bacheliers en théologie soutenaient une discussion qui durait sans interruption depuis cinq heures du matin jusqu'à sept heures du soir, dans laquelle le candidat soutenant devait résoudre les objections de tous les opposants qui se présentaient. Mayron mourut en 1325, à Plaisance. Trithème (1) le cite comme

(1) *Mercure rhénan*, 16 déc. 1815.

(2) *Voy.* Beidtel, *Recherches sur la situation de l'Église dans les États autrichiens*, Vienne, 1849.

(1) *Script. eccl.*, n. 561, *in Bibl. eccl. J.-A. Fabricii*, Hamb., 1718.

un homme remarquable par sa grande érudition biblique, par l'élévation de ses connaissances philosophiques, par la sagacité de son esprit, par l'éloquence et la régularité de son style. Le surnom de *doctor illuminatus et acutus*, que lui donnèrent ses contemporains, et ses écrits confirment le jugement de Trithème.

Outre plusieurs traités philosophiques, il composa : 1° *Commentaria in 4 libros Sententiarum;* 2° *Sermons pour le carême et sur les saints;* 3° *Traités sur divers sujets religieux;* 4° *sur le Pater et le Magnificat;* 5° *Explication des dix Commandements;* 6° *Vérités théologiques de S. Augustin sur la Cité de Dieu.* Luc de Wadding, *de Script. ord. Minim.*, et Oudin, *in Comment. de Script. eccles.*, parlent de ses écrits non imprimés.

François de Mayron était, comme son maître, un réaliste, et suivait en général les opinions de Scot, en y ajoutant toutefois de temps à autre des distinctions nouvelles pleines de sagacité, mais souvent aussi oiseuses et inutiles.

V. Wadding, *de Scrip. ord. Minim.*, Lyon, 1630, t. III, p. 301-302; Dupin, *Nouv. Bibl. des Aut. ecclés.*, Paris, 1700, t. XI, p. 70; Cave, *Historia literaria*, Bâle, 1745, t. II, in append. ad ann. 1315, p. 17; — Tennemann, *Hist. de la Philosophie*, Leipzig, 1798-1819, t. VIII, 788; Ast, *Esquisses d'une hist. de la Philosoph.*, Landshut, 1825, p. 220; Rixner, *Manuel de l'hist. de la Philosoph.*, Sulzbach, 1823, t. II, p. 130-32.

SCHRÖDL.

FRANÇOIS PARIS. *Voyez* JANSÉNISME.

FRANÇOISE ROMAINE (SAINTE), fondatrice de l'institut des *Oblats de la tour des Miroirs*, à Rome, née dans cette ville d'une famille noble, montra de bonne heure par sa piété, son caractère sérieux et son éloignement de tout ce qui était puéril, qu'elle était destinée à être un vase d'élection. A l'âge de douze ans elle pensa à entrer dans un couvent; mais ses parents la marièrent contre son gré avec Lorenzo de Pontianis, jeune homme noble et riche. Étant tombée gravement malade peu après son mariage et ayant été miraculeusement guérie, elle se consacra aux soins des malades dans Rome, visitant les hôpitaux, y rendant les services les plus abjects, disposant dans sa propre maison plusieurs pièces pour des malades, auprès desquels elle avait soin de faire arriver des confesseurs, veillant ainsi au salut des âmes et des corps. Elle soignait également les pauvres; sa maison était une véritable hôtellerie; les mendiants, qui arrivaient avec des morceaux de pain sec et dur, ramassés de côtés et d'autres dans leur sac, recevaient en place du pain frais, et Françoise gardait le pain rassis, qui, venant d'aumônes faites au nom de Dieu, avait pour elle une saveur toute particulière. Parfois elle parcourait la ville et les environs, réunissant des aumônes qu'elle distribuait ensuite aux malheureux. Un jour on la vit assise pendant toute une journée parmi les mendiants, devant l'église de Saint-Paul, tant la pauvreté était belle et sainte à ses yeux! Du reste Françoise était non-seulement la mère des malades et des nécessiteux, mais la consolatrice de toutes les douleurs. De tous côtés on accourait vers elle, et toujours on la quittait consolé, calmé, encouragé, amélioré; sa parole savait réconcilier les ennemis les plus acharnés; sa présence apportait la bénédiction dans les cœurs et les lieux où elle paraissait. Ce fut d'abord sur sa maison et le cercle de sa famille qu'elle étendit son action bienfaisante. Quelque sacrifice qu'il lui en coûtât, elle satisfaisait tous les désirs légitimes de son mari; elle était comme un ange à ses côtés; elle élevait

pour le ciel ses enfants, qu'elle perdit de bonne heure, sauf un fils ; elle nommait ses nombreux domestiques ses frères et ses sœurs, les traitait comme tels, et, quand elle croyait les avoir blessés, elle leur demandait pardon à genoux; mais en revanche elle ne leur laissait jamais impunément offenser Dieu. Ce fut lorsque Ladislas, roi de Naples, exerçant une impitoyable tyrannie sur Rome, eut banni son mari et son beau-frère Paulutio, eut exigé son fils en otage, et que sa fortune eut été mise au pillage, qu'elle montra véritablement tout ce qu'elle était pour les siens. « Dieu nous l'avait donné, Dieu nous l'a repris ; que le nom de Dieu soit béni, » dit-elle, au milieu des pertes cruelles dont elle était accablée coup sur coup.

Dans les douze dernières années de la vie de son mari, celui-ci lui laissa sa pleine liberté et consentit à vivre avec elle dans une parfaite continence. Elle avait été jusqu'alors un modèle de toutes les vertus de la femme, ne vivant que par la prière et dans l'amour de Dieu, dans la patience, l'humilité et la pénitence, fuyant toute conversation inutile, toute recherche dans ses vêtements, toute distraction extérieure. Une fois complétement libre, elle ne mit plus de bornes à son zèle et à son dévouement au service de Dieu. Elle soumit son corps à des mortifications extraordinaires; elle ne se servit que des vêtement les plus pauvres; elle se voua aux œuvres les plus basses, portant des fardeaux à travers la ville; tout était joie et consolation pour son âme, qui, au milieu des occupations les plus vulgaires, nageait dans les délices de la contemplation divine. Ayant perdu son mari en 1436, elle put réaliser le vœu qu'elle avait toujours formé de servir Dieu dans la vie monastique. Elle avait depuis longtemps réuni autour d'elle un cercle de dames et de jeusnes fille qu'elle avait habituées à renoncer au luxe et aux plaisirs du monde par ses leçons et ses exemples. Elle conçut alors le dessein de fonder une congrégation de femmes parmi la clientèle des jeunes personnes que l'amour de Dieu avait assemblées autour d'elle. Insensiblement cette pensée se transforma en celle d'une communauté religieuse, soumise à la règle de S. Benoît, telle qu'elle était observée par les moines Olivétains, et en effet, en 1433, elle réalisa son projet. Eugène IV confirma l'institut, lui accorda toutes sortes de priviléges et d'exemptions. Au lieu d'une profession proprement dite, on ne faisait dans cet institut qu'une oblation de soi-même, et l'on nomma les religieuses les *Oblates de la tour des Miroirs, della torre de' Specchi*, du nom de la maison qu'elles occupaient. On n'y prononçait pas de vœux, on promettait seulement à la présidente de lui obéir ; on n'y recevait que des dames et des jeunes filles de familles distinguées, qui conservaient leurs revenus, qui héritaient de leurs parents et qui pouvaient sortir de la maison. Tant que son mari vécut, Françoise ne put entrer dans la maison qu'elle avait fondée; mais, dès qu'elle fut libre, elle s'y retira et elle y mourut en qualité de supérieure, en 1440, le 9 mars, à l'âge de cinquante-six ans. Elle était déjà sur son lit de mort qu'elle répandait encore des bienfaits autour d'elle; car, en touchant ses saintes dépouilles, des malades recouvrèrent subitement la santé, des pécheurs se sentirent profondément émus et poussés invinciblement à se confesser.

Son corps exhala comme un parfum de lis, de violettes et de roses. Ainsi Dieu la glorifia immédiatement après sa mort. On voit, dans la biographie écrite par son confesseur Jean Mattiotti, de quelles grâces extraordinaires elle fut comblée durant sa vie mortelle;

elle eut de nombreuses visions, de fréquents ravissements et des luttes terribles à subir contre les mauvais esprits. Ces visions, que Ste Françoise ne communiquait que par obéissance à son confesseur, et qu'en tous temps elle avait soumises au jugement de l'Église, ne peuvent sans doute pas être considérées commes des révélations proprement dites; toutefois elles démontrent que Ste Françoise était dans le rapport le plus intime et le commerce le plus familier avec le ciel, et elles peuvent être considérées comme les sublimes expansions d'une âme grande, forte, éclairée, brûlante d'amour, remplie de Dieu, présentant les caractères d'une manifestation divine. En général l'extase de Ste Françoise était paisible; d'autres fois elle était ravie, et exhalait son transport dans des cantiques d'amour; son commerce avec son bon ange durant ces extases et hors de là était merveilleux, et son confesseur raconte avoir appris de sa bouche que l'éclat de ce guide angélique lui servait de lumière durant ses travaux nocturnes. Ses méditations sur la Passion de Notre-Seigneur produisaient aussi en elle des effets merveilleux, et elle ressentait des douleurs et des plaies aux membres qui avaient souffert dans le Christ.

Voir les Bollandistes, 9 mars, où se trouvent l'histoire de sa vie et de ses visions, écrite par son confesseur, et une autre biographie de M. M. Anguillaria.

Cf. Gœrres, *Mystique*, t. II, p. 357 et 514.

SCHRÖDL.

FRANCS OU FRANKS (CONVERSION DES) au Christianisme. Peu après la guerre des Marcomans il y eut une importante transformation dans l'état des populations allemandes avoisinant les Gaules. Les noms des peuples, qui jusqu'alors se présentent le plus souvent, disparaissent presque entièrement devant des noms encore inconnus; les anciennes divisions nationales perdent en partie leur signification et sont remplacées par des divisions nouvelles.

Ainsi au commencement du troisième siècle on voit paraître l'union des peuples alemans. A la fin du troisième et au commencement du quatrième siècle, le nom des Saxons désigne plus spécialement une de ces associations, et l'on voit apparaître le nom des FRANCS (*Franks*) comme nom collectif des peuples de race allemande déjà résidant, au temps de Tacite, sur le Rhin, bas et moyen, c'est-à-dire des Chamaves, des Bructères, des Ampsivariens, des Chattes.

Les Francs paraissent d'abord séparés en Francs de l'est, Ripuaires, et Francs de l'ouest, Saliens. Le noyau des Saliens était formé par les Sicambres. Tandis que les Saliens, à partir de 406, et de l'invasion des Vandales et d'autres tribus germaniques dans les Gaules, s'avançaient de plus en plus dans ces mêmes provinces, sous la conduite de leurs chefs Clodion (Cloio) et Mérovée, et que le vaillant Clovis (Chlodwig), à la suite de la bataille de Soissons en 486, étendait sa domination jusqu'à la Loire, les Ripuaires portèrent leurs conquêtes jusqu'au voisinage des Saliens, et finirent par demeurer, de la Lippe à la Fulde, sous le sceptre de Clovis (1).

Clovis est le vrai fondateur de l'empire des Francs; car non-seulement par la victoire de Soissons il anéantit les derniers restes de la domination romaine dans les Gaules, et conquit le pays jusqu'à la Loire, mais il affermit et agrandit son empire par ses victoires sur les tribus voisines des Alemans et des Vi-

(1) *Hist. de France* de E.-A. Schmid, Hamb., 1855, t. I, p. 26. Rettberg, *Hist. de l'Église d'Allem.*, t. I, p. 258.

sigoths. La division de cet empire en Austrasie, peuplée de Germains, et en Neustrie, peuplée de Germano-Romains, est postérieure; à l'Austrasie on ajoutait les conquêtes orientales, l'Alémanie, la Bavière (Bajoarie) et la Thuringe, dont il n'est pas question dans cet article (1).

Lorsque les Francs conquirent les Gaules, tout le pays était depuis longtemps catholique, et l'arianisme ne régnait que chez les Visigoths et, depuis peu, chez les Bourguignons. En revanche les Francs de toutes les tribus, sauf quelques exceptions, étaient païens. Mais la Providence s'était précisément choisi ces barbares, aussi courageux que perfides, dont Grégoire de Tours dit (2) : *Sed hæc generatio fanaticis semper cultibus visa est obsequium præbuisse, nec prorsus agnovere Deum, sibique silvarum atque aquarum, avium bestiarumque et aliorum quoque elementorum, fingere formas, ipsasque ut Deum colere eisque sacrificia delibare consueti,* pour en faire l'appui de son Église, pour répandre par eux le Christianisme parmi les autres populations germaines, et aider à anéantir parmi les Germains de l'Occident l'arianisme si menaçant pour l'Église catholique et la civilisation chrétienne; car cette hérésie avait déjà trouvé accès parmi eux, par suite de leurs relations avec les Visigoths et les Bourguignons, comme on le voit par l'exemple de Lantéchild, sœur de Clovis, qui était arienne.

Quoique les Francs fussent entrés en rapport avec la religion chrétienne longtemps avant la conversion de Clovis, et qu'il ne manquait pas de conversions partielles, surtout parmi les soldats francs au service des Romains, ce ne fut qu'à partir de l'adoption du Christianisme par leur roi victorieux que la masse reçut une impulsion générale et se trouva plus disposée que Clovis ne l'avait présumé à embrasser la foi. Car, comme, après la bataille de Tolbiac, il hésitait encore à adopter la nouvelle religion, en prétextant que son peuple n'était pas préparé à quitter ses dieux et qu'il voulait le consulter, les Francs lui répliquèrent : « Nous renonçons aux dieux mortels, et nous sommes prêts à obéir au Dieu immortel qu'annonce Remy. » En effet trois mille Francs furent baptisés en même temps que Clovis. Il n'est pas douteux que Clovis, comme Clotilde (Chlothilde) (1), manifesta jusqu'à la fin de sa vie un grand zèle pour l'extirpation du paganisme et la propagation de l'Évangile.

Cependant nous ne voyons nulle part que les païens aient été persécutés, aient été contraints au baptême; au contraire, le biographe de Fridolin, apôtre des Alemans (2), raconte que Fridolin trouva à table le roi, déjà baptisé, entouré des grands de sa cour, encore païens; et si Sigebert de Gembloux (3) rapporte que Clovis entraîna les Francs à la foi par ses exemples et ses édits, il ne faut l'entendre que dans le sens le plus large. Ce fut surtout S. Remy qui, soutenu par Clovis, travailla activement à la conversion des Francs et des autres Germains mêlés aux Francs. On en trouve la preuve dans les actes de la conférence des évêques catholiques avec les évêques ariens de la Bourgogne, tenue à Lyon en 500 ou 501, dont l'introduction dit : « Dieu ayant inspiré pour le salut de tout le peuple le cœur de Remy, qui partout a renversé les autels des idoles et répandu la vraie foi

(1) *Voy.* ALEMANS, BAVIÈRE.
(2) II, 10.

(1) *Voy.* CLOTILDE.
(2) Boll., *Mart.*, t. I, p. 436, et Bouquet, II, 388.
(3) *Chron.*, ad ann. 499.

avec autorité et par de nombreux miracles, etc. (1). » Hincmar raconte de même, dans la vie de S. Remy, que ce saint pontife convertit les Francs païens qui s'étaient éloignés de Clovis à cause de son baptême, et s'étaient rendus auprès de Ragnachar, l'autre roi mérovingien, à Cambrai (2). En outre Clovis et d'autres Francs distingués firent cadeau au saint de domaines situés dans diverses provinces frankes, qu'on peut considérer comme autant de pépinières du Christianisme, par exemple ce qu'on appela le pays de Saint-Remi, don de Clovis, le domaine de la Bavière rhénane, Cusel, Altenglan, et leurs environs (3). Un autre prédicateur remarquable, qui convertit un grand nombre de Francs et de Teutons habitant les Flandres, fut S. Védaste, digne ami et coopérateur de S. Remy, qui, après la victoire de Clovis sur les Alemans, accompagna le vainqueur de Toul à Reims, l'instruisit des vérités de la foi, et fut, vers l'an 500, sacré par Remy évêque des Atrébates, « afin, est-il dit, qu'il amenât peu à peu à la grâce du baptême tout le peuple des Francs. » S. Védaste, désirant notamment gagner les grands, acceptait d'ordinaire l'invitation qu'on lui faisait aux repas de la cour. Il assistait ainsi un jour avec le roi Clotaire Ier, fils de Clovis, à un banquet, où l'on servit pour les hôtes encore païens des vases consacrés suivant les rites du paganisme et remplis de bière. Le saint, en faisant le signe de la croix, les fit éclater, et ce miracle produisit la conversion d'un grand nombre de Francs (4). D'autres disciples, amis et contemporains de S. Remy, rivalisèrent de zèle avec lui dans cette grande œuvre de la conversion de tout un peuple; tel fut l'abbé Théoderic, un des principaux disciples de S. Remy, qui le préposa au couvent d'Or, s'en servit souvent pour l'aider dans son ministère apostolique, et, d'après son conseil, transforma une maison de prostitution en un couvent, où les femmes repenties firent pénitence (1). Tels furent aussi Solennis, l'évêque des Carnutes, qui assista au baptême de Clovis, et les autres évêques présents à cette solennelle cérémonie (2). Il est vraisemblable que ce fut S. Remy qui envoya Antimond et Athalbert, ou l'un des deux, prêcher les Morins (3), chez lesquels régnait Cararich, dont Clovis s'empara perfidement et qu'il fit tondre et enfermer dans un couvent avec son fils (4). Mélanius, évêque de Rennes, rendit aussi beaucoup de services à la cause de l'Évangile : il était très-écouté dans les conseils de Clovis et l'encourageait à persévérer dans le bien (5).

Malgré tous les efforts de ces saints personnages et de beaucoup d'autres évêques, prêtres et moines zélés, la conversion des Francs ne se fit que lentement, surtout parmi ceux des Francs et des autres Germains qui vivaient, non sur le sol romain, mais sur l'antique sol germanique, où le polythéisme teutonique, identifié avec la patrie et les mœurs locales, avait encore de profondes racines. De là vient qu'on trouve des traces de paganisme non-seulement au sixième, mais au septième siècle, et çà et là au huitième, dans certaines contrées de l'empire franc

(1) *Acta Conc.*, *Sirmondi Oper.*, Venetiis, 1728, t. II, p. 221.

(2) Boll. ad 1 oct., *in Vita S. Remigii*, p. 149.

(3) Boll., l. c. *Voy.* Bavière.

(4) Boll. ad 6 febr., *in Vita S. Vedasti*, p. 793, 795-798.

(1) Bolland., *in Vita S. Remigii*, § 14; *Vita S. Theodorici*, ad 1 jul.

(2) *S. Solennis Vita*, dans Boll. 25 sept. Cf. Boll., *in Vita S. Remigii*, § 7.

(3) Peuples de la Belgique, en face de la Bretagne (hab. l'Artois).

(4) Boll., *in Vita S. Rem.*, § 12. Greg. Tur. II, 41.

(5) Boll., 6 jan.

(abstraction faite de l'Alémanie, de la Thuringe et de la Bavière). La Neustrie avait des habitants païens le long de la Loire et de la Seine; la Bourgogne, dans les Vosges; l'Austrasie, dans les Ardennes; au nord, vers la Frise, dans le Brabant, les Flandres et la Zélande, le paganisme persévéra longtemps, et les missionnaires évangéliques, S. Éloi de Noyon (1), S. Amand (2), S. Livin (3), S. Landoald (4) et d'autres eurent bien des obstacles à surmonter pour accomplir leur œuvre (5); S. Arnoul, évêque de Metz († 641), avait même encore des païens parmi ses parents, et lorsqu'en 613 le roi Clotaire II exila S. Loup, évêque de Sens, qu'on avait calomnieusement accusé auprès de lui, cet évêque eut, durant son exil en Neustrie, l'occasion de convertir et de baptiser le duc Boson Landegisil, PLURIMUMQUE *Francorum exercitum qui adhuc erroris detinebatur laqueo* (6) Pour hâter l'œuvre de la conversion et abolir entièrement les nombreux usages païens survivants parmi les nouveaux convertis, les rois finirent par prendre même des mesures législatives et pénales, lorsque la masse de la nation eut adopté le Christianisme. Ainsi Childebert Ier décréta, en 554, une loi pénale contre ceux qui ne détruiraient pas les idoles qu'ils avaient conservées jusqu'alors dans leurs maisons ou leurs champs (7), et cette destruction importait certes plus alors à la civilisation que n'importe à la science moderne la conservation de quelques vieux restes que regrettent certains archéologues. C'est dans un but analogue à celui de la constitution de Childebert que furent édictés les Capitulaires de ses frères et de ses successeurs, auxquels se joignirent de nombreux décrets synodaux, qui proscrivirent les restes de la superstition païenne dans ses diverses ramifications, tels que les synodes d'Orléans (541), de Tours (567), d'Auxerre (578), de Reims (630), de Châlon-sur-Saône et de Rouen (650), et ceux qui furent tenus sous Boniface, synodes qui n'allèrent jamais aussi loin que S. Amand, obtenant de Dagobert Ier (1) un édit d'après lequel les récalcitrants devaient être contraints au baptême.

On se relâcha au contraire souvent, pour faciliter l'entrée des païens dans l'Église, de la rigueur des canons, comme par exemple au synode d'Orléans, présidé par Loup, archevêque de Lyon, en 538, dont le dixième canon décréta que les mariages contractés illicitement par ceux qui se feraient baptiser ou qui n'avaient point connu les prescriptions des Pères ne devaient point être annulés. Quand Procope, de Césarée, dans ses *Memorabilia* gothiques (2), raconte que les Francs, qui, sous Théodebert d'Austrasie († 548), petit-fils de Clovis, vinrent en Italie, immolaient de jeunes garçons et de jeunes filles des Goths en sacrifice, et jetaient leurs corps comme prémices de la guerre dans les flots, il faut appliquer le fait non aux Francs chrétiens, mais aux païens qui se trouvaient parmi eux, et surtout aux Alemans, en général païens, que Théodoric avait avec lui outre les Francs. Cela ressort du récit d'Agathias (3), qui raconte que les Francs, coreligionnaires des Romains, témoignèrent beaucoup

(1) *Voy.* ÉLOI (S.).
(2) *Voy.* AMAND (S.).
(3) *Voy.* LIVIN (S.).
(4) *Voy.* LANDOALD (S.).
(5) Voyez *Grégoire de Tours et son temps*, par L. Lœbell, Leipz., 1839, p. 226. Grimm, *Mythologie allemande*, 2e édit., Gœttingue, 1844, p. 2-3. Warnkœnig, *Histoire polit. et du droit de la Flandre*, Tubingue, 1835, t. I, p. 83-105.
(6) Boll., *in Vita S. Lupi*, 1 sept., p. 259.
(7) Pertz, *Mon. Leg.*, t. I, p. 1.

(1) *Voy.* DAGOBERT Ier.
(2) L. II, c. 25.
(3) *Continuation de la Guerre gothique*, I, 7, et II, 1.

de respect pour les temples chrétiens qu'ils trouvèrent en Italie, tandis que les Alemans, encore païens, commirent les plus grandes abominations.

SCHRÖDL.

FRANCS-MAÇONS. Les railleries des savants et le sourire des gens raisonnables ont fait reconnaître à beaucoup de francs-maçons de nos temps qu'Anderson a pu se tromper, dans son livre de la *Constitution des Francs-Maçons*, en faisant remonter la franc-maçonnerie jusqu'à Adam, voire même jusqu'à Dieu. Beaucoup d'adeptes se permettent de douter aujourd'hui que Noé, Nemrod et Salomon aient été les grands-maîtres de la franc-maçonnerie, et en général que les tables généalogiques de l'ordre, remontant à la plus nébuleuse antiquité, reposent sur quelque base digne de foi. Dans le fait c'était passer du sublime au ridicule que de vouloir faire admettre aux laïques comme aux initiés cette fantastique opinion que l'union franc-maçonnique, peut-être invisible à des yeux inexpérimentés, est l'Église où s'enseigna, avant et après le Sage de Nazareth, tout ce qui est bon, noble et grand. Il est impossible, quand on examine les choses à la clarté de l'histoire, de découvrir comment la franc-maçonnerie dérive des mystères d'Égypte ou de ceux de la Grèce, de l'union pythagoricienne ou des architectes dionysiens, des Esséniens ou des Thérapeutes, des Gnostiques ou des Manichéens, des Vaudois ou des Templiers. Personne n'a encore pu découvrir le lien qui relie la prétendue franc-maçonnerie ancienne à la franc-maçonnerie moderne. Sans doute celle-ci s'est entourée d'un appareil de cérémonies, de symboles, d'allégories et de mythes, à l'aide desquels elle s'est donné un air de profondeur, de sérieux et de mystère, dont l'ambiguïté lui a été fort utile, appareil de toutes sortes de pièces tiré du vieil arsenal des traditions populaires, formé de rognures païennes et judaïques, extrait des rituels ecclésiastiques, d'usages des anciennes loges maçonniques anglicanes, et Dieu sait de quels débris encore; mais tout cela n'est qu'une mascarade d'emprunt, complétement étrangère à l'esprit de ces antiques et secrètes associations. Quant à la prétention spéciale qu'a la franc-maçonnerie de remonter aux antiques corporations des maçons d'Angleterre, qui, dès le temps des Romains, avaient leur organisation particulière et leurs rites sacrés, *sacra*, et qui plus tard, à la suite de l'introduction des Culdéens d'Écosse et d'Irlande, devinrent les pépinières du prétendu Christianisme pur et antiromain, et, malgré cela, reçurent, dit-on, des lettres de protection et la liberté religieuse des Papes et des rois ultramontains, elle est entièrement inadmissible tant qu'on n'a pas montré les lettres authentiques des Papes et des rois, tant qu'on n'a pas fourni les documents qui établissent péremptoirement le Christianisme antiromain des Culdéens et des anciennes loges maçonniques d'Angleterre.

Les Culdéens n'étaient pas des hérétiques visant à un prétendu Christianisme pur et primitif; c'étaient des Catholiques romains (1), et les corporations maçonniques d'Angleterre, comme les autres corporations de ce genre au moyen âge, avant la réforme du seizième siècle, appartenaient également à l'Église catholique, à moins que, par hasard, on ne prétende que les singes, les serpents, les dragons et les monstres qui pullulent dans l'architecture des anciennes cathédrales doivent nécessairement prouver le contraire.

(1) *Voy.* ANGLO-SAXONS, COLOMBAN (S.), CULDÉENS, DINOTHÈS, et l'écrit de Braun, *de Culdæis*, Bonnæ, 1840.

Toutes les tentatives faites pour ramener la franc-maçonnerie à une haute antiquité s'évanouissent devant le souffle de l'histoire, et constatent simplement quel cas on fait de la vérité dans ces temples modernes de la liberté, de la lumière et de l'humanité; combien peu on recule devant une fraude pieuse pour étayer sa cause; combien, en vue de la propagande à favoriser, de la curiosité à surexciter, du trafic des mystères à perpétuer, on s'est évertué à remplacer le défaut d'antiquité réelle par des fictions, et à faire, malgré une phraséologie mensongère, de la franc-maçonnerie la contre-partie positive du Christianisme catholique.

Jetons un coup d'œil sur les registres de la franc-maçonnerie pour en reconnaître la nature, le but, les principes, l'organisation.

La franc-maçonnerie ne remonte, quant à son origine, qu'au dix-huitième siècle. Les anciennes corporations maçonniques d'Angleterre admirent, comme d'autres corporations, des membres qui ne pratiquaient pas à proprement dire le métier, et qui s'associaient au corps des maçons dans d'autres vues. En 1717 trois membres de cette espèce, le physicien Désaguliers, le théologien James Anderson et George Payne, se séparant de leurs anciens coassociés, fondèrent une société tout à fait nouvelle de maçons libres ou de francs-maçons, qui, sans prétendre constituer une église proprement dite, devait, en fait, suppléer à l'unité chrétienne brisée par la réforme, rétablir une nouvelle communauté spirituelle au milieu des partis divisés, et entretenir l'esprit social et philanthropique parmi ses membres. Les principes et les obligations de la société nouvelle furent les suivants :

Le maçon est, comme un vrai fils de Noé, tenu d'obéir à la loi morale, et, s'il connaît véritablement son métier, il ne peut être ni un athée, ni un libertin.

Il est utile, dans les temps actuels, contrairement à ce qui s'est pratiqué anciennement, de n'obliger le maçon qu'à la religion dans laquelle tous les hommes peuvent s'entendre, c'est-à-dire à l'antique religion catholique, qui se résume dans l'honneur, la probité et l'observation des lois morales, raisonnables et universellement reconnues par le bon sens.

Chaque membre est, à côté de cette foi commune, libre de conserver sa confession particulière et ses opinions religieuses personnelles.

Toutes les controverses et disputes religieuses et politiques doivent être évitées, et les maçons obéissent en sujets pacifiques aux autorités civiles.

Cependant le frère qui s'est mêlé à une sédition contre l'État, sans avoir commis d'autre délit, reste en union indissoluble avec la loge.

La loi essentielle de l'association est l'amour fraternel de tous les membres entre eux, la fidélité réciproque; tous les membres sont égaux et frères; fraternité, philanthropie, tolérance et sociabilité, tel est le sommaire de la franc-maçonnerie (1).

Quant à la hiérarchie, il suffit de rappeler les trois grades connus des *apprentis*, des *compagnons* et des *maîtres*, les divers fonctionnaires des loges, lesquelles forment par leur réunion la grande loge, ayant à sa tête le *grand-maître*; les cérémonies d'initiation tragi-comiques, à la fois ridicules et terribles, aux grades et aux dignités de l'ordre, les réunions avec ou sans cérémonies, les banquets, les signes de reconnaissance des maçons entre eux, le salut, le regard dits maçonniques, etc.

(1) Anderson, *Livre de la Constitution*, Francf., 1743, p. 298.

Les maçons mettent, en principe, leur égalité fraternelle au-dessus de toute distinction de rang et d'état, ce qui ne les a pas empêchés dans le fait, et dès l'origine, de rechercher les personnages considérés et élevés par leur rang dans le monde pour en faire leurs grands-maîtres et favoriser de cette manière les progrès de la franc-maçonnerie. C'est ainsi que le rédacteur d'un article publié en 1841 dans le premier cahier de la Revue trimestrielle de l'Allemagne (*Teutsche Vierteljahrsschrift*), qui appartient à l'ordre, parlant de l'action de ses confrères en Belgique, rappelle, pour prouver combien l'association a d'importance, que le prince de Prusse s'était mis, dans un moment de crise politique, à la tête des loges franc-maçonniques de Prusse.

Du reste, c'est avec raison que le mystère répandu sur la pratique et les devoirs de la loge maçonnique et le serment qui interdit aux initiés de révéler ce qui se passe parmi eux dans les loges ont toujours excité des soupçons et des répugnances, et ont autorisé les ennemis de la franc-maçonnerie à poser ce dilemme :

Ou l'ordre s'occupe de choses qui ne sont pas nuisibles à la religion, à l'État et au bien public, et dès lors il n'y a pas de raison de soustraire son action à la connaissance du monde; ou l'ordre s'occupe de choses qu'il ne peut avouer, parce qu'elles sont hostiles à tout ce qui est établi, et dès lors il est jugé par lui-même, et il faut qu'on déchire de toutes manières le voile dont il veut se couvrir.

En outre, ce qui excite le soupçon et le scandale, c'est la forme antique, terrible et tout à fait judaïque, du serment par lequel l'initié demande, au cas où il trahirait quelques-uns des signes et des mystères de l'ordre, qu'on lui arrache la langue, qu'on brûle ses entrailles, qu'on les réduise en cendres et les disperse au vent! Malgré ce serment, et malgré l'organisation hiérarchique des loges, formant un ensemble dont en général le but, la tendance, les formes, les signes de reconnaissance sont identiques, on se tromperait si l'on se représentait cette association comme un corps unique, mû par une seule volonté, soumis à une obéissance stricte et militaire, sous la direction d'un chef suprême commandant toutes les loges de la terre; ce n'est, en vérité, que l'agrégation d'un grand nombre de sociétés analogues, mais qui se distinguent les unes des autres par les usages, les formes, les grades imaginés pour mystifier les adeptes, se séparent par les opinions les plus divergentes et les plus singulières sur le mystère même de l'ordre, sont soumises aux influences les plus multiples, sont parfois le jouet des escrocs les plus vulgaires, sont souvent sans aucune relation entre elles, ne se font que des communications accidentelles, ou se déclarent même ouvertement la guerre (1).

Dans quel rapport, d'après ses principes originaires, d'après sa nature, son but, sa tendance et son histoire, l'ordre des francs-maçons est-il avec le Christianisme positif, avec l'Église catholique?

Les réponses des francs-maçons seraient fort rassurantes, si on pouvait s'y fier. Une association qui, nonobstant l'obligation qu'elle impose à tous ses membres de professer la religion universelle des maçons, les laisse parfaitement libres dans leur confession spéciale et leurs opinions religieuses, n'est-elle pas, disent-ils, absolument inoffensive à l'égard du Christianisme positif et de l'Église catholique?

Elle ne touche pas aux dogmes; elle

(1) Conf. *Feuilles histor.-polit. de Phillips et Gœrres*, 1841, t. VIII; article FRANC-MAÇONNERIE.

recommande de respecter et d'honorer extérieurement toutes les formes de la croyance. Elle ne se mêle pas de scruter curieusement des mystères insondables, et ne se fonde que sur la pratique des lois essentielles de l'humanité, la patience et l'amour, qui n'excluent certainement aucune confession, pas plus celle des Catholiques que toute autre. Que si elle a pour but la liberté dans les choses religieuses et ailleurs, que si elle tend à simplifier et à purifier les idées religieuses, que si elle tâche d'émousser les angles trop saillants des divers systèmes de foi, elle ne fait tort par là ni au pur Christianisme, ni au véritable Catholicisme; elle les débarrasse l'un et l'autre de la poussière et du fatras de la superstition et de l'obscurantisme. Le rédacteur de l'article que nous avons cité couronne toutes ces raisons par cette affirmation : « La franc-maçonnerie s'est toujours abstenue de toute immixtion positive dans les affaires politiques ou ecclésiastiques; elle a toujours su retrouver la trace de sa belle et primitive carrière lorsque des influences étrangères sont parvenues à l'en détourner momentanément. »

Mais c'est en vain que les francs-maçons ont cherché à rattacher les idées et les maximes de leur ordre au Christianisme positif par des phrases sonores, aujourd'hui absolument discréditées après les abus qu'on en a faits; il est resté constant que dès son origine un élément malsain a été inoculé à l'ordre, élément qui nécessairement s'est développé, a rendu la franc-maçonnerie de plus en plus hostile au Christianisme positif, et en a fait souvent l'organe de doctrines dangereuses et l'instrument de toutes sortes d'agitations politiques. Car, quand cet élément malsain ne consisterait que dans l'absence de l'unité de doctrine sur Dieu et les choses divines, la franc-maçonnerie devait, en vertu de ce défaut, aboutir d'abord à une forme vide, et devenir fatalement ensuite une doctrine hostile. Il fallait qu'il arrivât, et il arriva en effet, que la forme vide se remplît d'un double esprit : de l'esprit primitif de la franc-maçonnerie anglaise, esprit rationaliste et déiste procédant de la philosophie de Locke, et de l'esprit mystique du panthéisme allemand, avec tout son cortége de mythes secrets, de phraséologie scientifique et de rêveries théosophiques.

Mais d'ailleurs, et cela ressortait déjà de ses principes et de ses obligations, la franc-maçonnerie prit, dès sa fondation, une position hostile à la partie positive des dogmes chrétiens, ne s'étant pas seulement donné pour mission d'unir ses membres, à quelque confession chrétienne qu'ils appartinssent, par les liens d'une association civile et par la pratique des vertus sociales, mais ayant en même temps, et avec intention, embrassé les doctrines négatives de l'indifférentisme religieux et du déisme, sapant dans sa base la partie positive des confessions chrétiennes, abandonnant à l'arbitraire de ses membres les opinions religieuses de chaque Église, ne leur imposant qu'un Christianisme nominal, sans dogme déterminé, réduit aux simples préceptes de la raison morale; en un mot, ne leur demandant qu'une religion dans laquelle tous les hommes pussent s'entendre; ce qui, en d'autres termes, voulait dire : que toute doctrine vraie se résume dans le Christianisme simple et raisonnable; que tout le reste est insignifiant, nul, inefficace, propre à troubler la paix; qu'ainsi ce qu'il faut désirer c'est qu'au plus vite toutes les confessions particulières soient réduites en cendres, afin que de ces cendres la religion de la raison naisse comme un phénix; mais qu'en même temps il faut que les maçons opèrent avec douceur et prudence; qu'ils s'enveloppent du manteau protec-

teur de leurs mystères, laissant aux gens faibles et à préjugés le hochet des formules de foi; se servant, quand les circonstances ne sont pas particulièrement favorables, plutôt des moyens qui dissolvent lentement que de ceux qui sont brusques et violents; assumant le monopole exclusif des grandes expressions de philanthropie, d'humanité, de religion saine et pure, de fraternité universelle; ne se lassant pas d'entonner sur tous les modes les cantiques de la tolérance, de la paix et de la foi, pour endormir, par une sorte de chloroforme moral, la douleur et les misères des peuples.

Nous le répétons : le système des francs-maçons a été évidemment hostile dès l'origine au Christianisme; on a voulu, sous sa forme sociale, le substituer par le fait à la religion positive; c'est là le vrai mystère de la franc-maçonnerie, le mystère unique et aujourd'hui patent, qu'on ne peut plus nier, quoique tenu encore en réserve et caché autant que possible aux esprits prévenus et rétrogrades, aux Catholiques attachés à leur religion, aux protestants orthodoxes tenant à leur symbole. Cet aveu se trouve dans l'article que nous avons déjà cité plusieurs fois. L'auteur, qui est un franc-maçon, nomme la franc-maçonnerie une association glorifiée par le succès et identifiant, comme le doit une association solide et durable, ce que l'État, l'Église et les institutions sociales séparent; il la loue d'être l'adversaire victorieux des formules de foi; il remarque que, tandis que l'association laisse le dogme intact, apprend à honorer et à respecter extérieurement tous les symboles, elle tend, par son esprit et dans son essence, à substituer à toutes les formules religieuses la doctrine suprême et trop souvent méconnue de son sublime fondateur (c'est-à-dire les lois morales de la raison), et cherche à les réaliser et à les faire fructifier dans la vie, de telle sorte que la franc-maçonnerie peut être nommée la religion de l'homme adulte. Il avoue aussi nettement que la franc-maçonnerie, connue désormais dans son esprit, avait été, suivant le temps et les circonstances, traitée comme un mystère et notamment cachée aux Catholiques orthodoxes, et il ajoute : « La réaction contre le jésuitisme et l'obscurantisme rendit peut-être ce mystère nécessaire dans l'origine, et l'on n'apaisa la conscience de plus d'un Catholique orthodoxe qu'aux dépens de la simplicité de la forme antique et primitive; car il faut rendre cette justice à la hiérarchie romaine qu'elle reconnut le but, la portée et l'importance de l'association plus vite et plus clairement que beaucoup de membres de la franc-maçonnerie elle-même. » Ainsi on rencontre dans ce soi-disant sanctuaire de l'humanité et du Christianisme épuré la pratique de ce principe, si souvent attribué à des corps qui ne sont guère francs-maçonniques, *que la fin justifie les moyens*, et l'on voit comment des Catholiques fidèles et des protestants orthodoxes ont pu se laisser enlacer dans les filets de cette association, qu'on leur présentait soit comme une agrégation sociale, dépositaire de connaissances mystérieuses procurant de grands avantages matériels, soit enfin comme une simple société civile procurant appui, assistance, protection, recommandation, charges, places et dignités.....

« Les maçons, dit un autre auteur (1), considérèrent comme leur mission de renouer, sous les formes de la fraternité, les liens de la communauté spirituelle, relâchés dans les églises dominantes, déchirés par les schismes religieux, et convertis en hostilités ouvertes et invétérées; de transporter l'intérêt qu'ex-

(1) Menzel, *Nouv. Hist. des Allemands*, t. X, p. 312, Breslau, 1843.

citent si facilement les symboles et les dogmes d'un culte mystérieux, de la discussion des opinions ecclésiastiques aux lois universelles de la morale, fondées en raison; et, dans le fait, ils s'efforcèrent de remplacer l'inefficacité des doctrines et des usages ecclésiastiques par les dictées d'une morale pure et les principes de la sociabilité humaine. »

Mais les faits parlent plus haut encore. La franc-maçonnerie, la religion de l'homme adulte, a eu, comme s'en est plaint l'historien de l'Église protestante Guérike (1), une influence immense sur le Christianisme positif; elle l'a frappé de son froid marteau, s'efforçant de le réduire en pièces et morceaux, et d'élever sur les ruines de l'Église bâtie par le Christ un temple nouveau, dût-il n'être qu'une tour de Babel; elle s'est servie pour atteindre ce but du principe de l'amour fraternel, dont elle a fait un système de corruption, en le réduisant au monopole des places et des charges; elle a pris à tâche surtout et partout de déprécier, d'abattre et de détruire, en fait et en principe, par écrit et de vive voix, l'Église romaine, la primauté pontificale, la hiérarchie sacerdotale, les ordres et les corporations, les dogmes, les institutions et les usages catholiques, et de ne reconnaître d'autorité et de valeur qu'à un prétendu Catholicisme primitif, qui, renonçant à sa nature, à son esprit et à sa vie propre, consentît à vivre en bonne intelligence, comme la franc-maçonnerie elle-même, avec le rationalisme, le déisme et le naturalisme. Il n'y a point à s'étonner de ce que ce soit précisément l'Église catholique qui soit l'objet principal des attaques des francs-maçons; car, abstraction faite de toutes les autres raisons, abstraction faite de ce que, avec l'Église catholique, le Christianisme positif disparaît de la terre, l'Église catholique est en face de la franc-maçonnerie, qui prétend usurper sa place, comme une inébranlable citadelle bâtie sur le roc, comme une infaillible autorité munie à la fois de la mission et des moyens d'établir le royaume de Dieu en ce monde, d'unir tous les hommes en une unité spirituelle, et de fonder en vérité la paix et le bonheur universels sur la terre.

Toutefois, nous ne prétendons point, comme nous l'avons déjà dit, que *tous* les francs-maçons et toutes les loges aient connu ce but principal, conforme à l'institution primitive de l'ordre, qu'ils y aient tenu strictement, qu'ils aient contribué par le fait à le réaliser.

C'est ainsi qu'il faut évidemment aussi distinguer entre maçons et maçons, loges et loges, par rapport à leur action politique.

L'auteur de l'article déjà cité (1) remarque judicieusement que ce serait une chimère que de croire à un gouvernement occulte du monde par l'alliance maçonnique, de l'accuser directement et absolument de révolutionner et de démocratiser tous les États monarchiques, de considérer chaque loge comme un club de jacobins, d'attribuer à la maçonnerie seule la révolution française, tous les bouleversements qui en sont sortis et toutes les ruines qui depuis lors ont désolé l'Église et l'État. Beaucoup de maçons, dit-il, des loges entières, surtout dans les pays où la maçonnerie n'est pas en lutte avec l'Église et n'est pas l'instrument de l'absolutisme révolutionnaire et antichrétien, doivent être jugés avec plus d'indulgence; et telles sont les loges d'Angleterre et d'Amérique, où la

(1) *Manuel de l'Hist. ecclés.*, 5e édit., t. II, p. 553, Halle, 1840.

(1) *L. c.*, p. 60.

franc-maçonnerie n'est presque pas autre chose qu'une société théophilanthropique, pâle et indifférente, affublée de formes baroques, ayant pour but les travaux faciles et inoffensifs de la table, le plaisir innocent de se réunir et d'exercer la bienfaisance à l'égard des membres de l'association, et où elle est complétement absorbée d'ailleurs par la liberté absolue dont jouissent toutes les associations religieuses et par l'influence des innombrables sociétés économiques, financières, commerciales, industrielles et mercantiles, qui couvrent le sol. En général, on peut dire que la franc-maçonnerie ne prospère guère là où règne la liberté civile et religieuse, qu'elle y dégénère généralement en caveaux de buveurs, en clubs de viveurs, ou en simples sociétés de secours mutuels.

En revanche, dans les États où elle avait l'ambition de renverser le Catholicisme, de briser l'alliance entre l'État et l'Église; dans les pays mixtes, où il y avait des Catholiques à asservir; dans les pays évangéliques, où il y avait de vieux Luthériens à rendre raisonnables et à fondre dans la masse des protestants indifférents, elle peut avoir agi d'en haut comme instrument puissant de l'absolutisme hostile à l'Église, opéré d'en bas comme agent révolutionnaire hardi et remuant, et avoir mis à profit son principe de fraternité, de charité, d'assistance et de fidélité, qui ne s'étend jamais au delà et en dehors des membres de la loge, pour placer partout les siens, les mettre au timon des affaires, se subordonner ainsi secrètement l'Église, l'État, la commune, la famille, et faire prévaloir sa puissance et son autorité parmi les hommes.

Sans doute ce résultat s'écarte singulièrement du programme primitif de la franc-maçonnerie, qui se proclamait une alliance dont les membres, loin de toute agitation politique, soumis aux autorités établies, vivaient entre eux, dans leurs mystérieuses loges, comme dans un château magique, séparé du monde, entouré de forêts séculaires, au murmure poétique des sources, au bruit des cantiques de la joie et du bonheur fraternels; mais ni ce programme, ni les efforts de tant de francs-maçons pour imprimer à leur association le sceau de l'innocence et lui donner aux yeux de monde la virginale apparence d'une fédération libre de toute préoccupation politique, ne peuvent empêcher d'être ce qui est, anéantir des faits et faire fléchir le jugement de l'histoire avec la fraternelle et inique partialité apportée par maints francs-maçons dans les procès civils ou criminels de tel ou tel de leurs confrères imprudent ou malheureux.

Du reste, sous ce rapport, nous ne manquons ni d'aveux des maçons eux-mêmes, ni d'autorités qui n'étaient certainement pas hostiles à l'association. Quand, par exemple, l'auteur de l'article indiqué plus haut dit de la franc-maçonnerie qu'elle a toujours su se préserver de toute immixtion dans les affaires politiques et ecclésiastiques, et rentrer dans sa voie quand des influences étrangères l'en ont fait sortir temporairement, on voit qu'il faut qu'il y ait eu des raisons graves pour empêcher l'apologiste de donner une absolution générale à l'ordre. Si cet auteur et d'autres maçons ne peuvent nier que les sociétés secrètes et politiques du siècle dernier et de notre époque sont nées de la franc-maçonnerie, au moins quant à leurs formes, cet aveu ne peut passer pour une présomption favorable à l'innocence politique de l'association. Si même, dans le Dictionnaire politique de Rotteck et de Welker, on ne nie pas que les francs-maçons aient pris part à la révolution française, et que, durant la Restauration, ils aient développé une immense

activité politique en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne, se confondant avec les clubs révolutionnaires, le libéralisme et ses comités directeurs, le carbonarisme et ses ventes, le *Tugend-Bund* et ses sicaires, il n'est plus guère possible de se mettre à couvert sous la prétendue soumission que les francs-maçons auraient invariablement observée à l'égard des autorités et des gouvernements. Quand le protestant Wachsmuth (1) remarque que la littérature hostile à l'Église et à l'État qui précéda la révolution française trouva un ardent et utile auxiliaire dans la franc-maçonnerie, cet aveu n'est pas non plus un témoignage en faveur de son esprit pacifique et de sa fidélité politique, surtout quand on songe à ce fait incontestable que, hors de France comme en France, la secte s'est évertuée, notamment dans sa littérature, à attaquer de toutes manières le Christianisme positif, l'Église catholique et les institutions politiques fondées sur elle.

Il faut que les maçons comprennent pourquoi on n'admet qu'avec une extrême défiance et une réserve absolue toutes leurs protestations d'amour de l'ordre et de la paix, de respect de la religion et du Christianisme. Il ne s'agit plus de parler d'influences étrangères ayant dévoyé l'ordre. Une société qui a pour but de se substituer au Christianisme, qui, tant qu'elle l'a pu, a cherché, nous le répétons, à se subordonner partout l'Église, l'État, la commune, la famille, et à se faire valoir comme une association suprême et souveraine parmi les hommes, une telle société n'a pas besoin d'influences étrangères pour être dangereuse au Christianisme, à l'Église, à l'État; elle renferme des éléments suffisants pour exercer autour d'elle et loin d'elle une incroyable et fatale prépondérance.

La franc-maçonnerie, s'étant répandue de l'Angleterre sur le continent, eut sa première loge, en 1733, à Hambourg; puis s'ouvrirent des loges à Brunswick, Berlin, Leipzig, etc. Le Saint-Siége, qui reconnut tout d'abord le but et la portée de l'ordre, n'imita pas les gouvernements qui assistèrent paisiblement à l'établissement et à la propagation de l'association. Les chefs suprêmes de l'Église, dit Menzel (1), qui prirent sérieusement à cœur les intérêts dont ils répondent, ne virent pas sans déplaisir une nouvelle forme de société spirituelle. Les Papes Clément XII et Benoît XIV frappèrent d'excommunication quiconque entrerait dans une loge, et le consistoire (protestant) de Hanovre ordonna (1745) à un prédicateur, devenu franc-maçon, de quitter l'association, interdit à l'avenir à tout ecclésiastique de se faire admettre dans des loges maçonniques, motivant son interdiction sur ce que des ecclésiastiques doivent moins que personne entrer dans une société où l'on prête serment à une loi et à des statuts qu'on ignore, lors même qu'on affirme que la charité en est le but suprême, les Chrétiens ayant dans l'Écriture sainte un lien de charité si fort et si puissant qu'il ne leur en faut pas d'autre. La bulle de Clément XII contre les sociétés secrètes, notamment contre la franc-maçonnerie, fut publiée le 18 avril 1738, confirmée et renouvelée par une bulle du Pape Benoît XIV, en date du 18 mars 1751. Le 13 septembre 1821 Pie VII promulgua une bulle contre les carbonari (2). Le Pape Léon XII lança, le 13 mars 1826, une nouvelle bulle contre

(1) *Hist. de France pendant la Révolution*, t. I, p. 55.

(1) *Nouvelle Histoire des Allemands*, t. X, p. 312.

(2) *Voir* Jarke, *sur le Carbonarisme*, *Mélanges*, t. II.

la franc-maçonnerie et les autres sociétés secrètes. Enfin Grégoire XVI se prononça radicalement contre ces sociétés dans l'encyclique qu'il adressa le 15 août 1832 aux patriarches, primats, archevêques et évêques de la Catholicité. Conformément à ces actes tous les évêques de Belgique déclarèrent, en 1837, frappés d'excommunication les Catholiques francs-maçons du royaume. Les avertissements du Saint-Siége, qui, dans ces bulles, montraient aux princes les dangers que leur faisaient courir ces conjurations secrètes, restèrent sans effet, comme on le sait; les personnages les plus influents continuèrent à en faire partie, et la franc-maçonnerie demeura un instrument docile aux mains de tous les ennemis de l'Église. C'est ainsi que les francs-maçons trouvèrent l'occasion, le temps, la liberté, la protection nécessaires à la réalisation de leur dessein, et il faut convenir qu'ils ont largement contribué à élever la tour de Babel, où sont venus se confondre les principes, les droits, les traditions des peuples et des États, et d'où est sortie la confusion générale des langues, des doctrines, des partis, qui caractérise la période actuelle, qu'on veut faire passer pour une ère de fraternité, de liberté, d'égalité, de civilisation et de bonheur.

SCHRÖDL.

FRANK (ROYAUME) DANS LES GAULES, *au point de vue de la religion, des mœurs, de la science, sous les Mérovingiens et les maires du palais.*

On a bientôt dit : les Franks demeurèrent, même après leur baptême, ce qu'ils avaient été auparavant, des barbares perfides, cruels, corrompus, dont la religion se résumait en quelques formes et formules extérieures; et rien n'est plus facile que de trouver matière en abondance pour représenter toute l'époque des Mérovingiens comme une époque qu'on ne peut envisager sans horreur, comme une époque de sang et de pillage, où le mariage s'associe au concubinage, où les rois s'entre-tuent; où tous les rangs n'offrent que des exemples de sensualité, de débauche, de brigandage, d'orgueil et de cruauté; où, dans le clergé lui-même, à tous les degrés, l'on ne voit qu'ignorance, grossièreté, mœurs dissolues et abominations de tous genres. Et, en effet, pour ne parler que du clergé, surtout à partir du moment où la nomination aux siéges épiscopaux fut remise aux mains des rois franks, on pourrait facilement dérouler une longue liste d'évêques et de prêtres indignes. C'est ainsi qu'on rencontre, sous les fils de Clovis, un candidat à l'épiscopat, nommé Caton, d'une vanité ridicule, qui élève ses bonnes œuvres jusqu'aux nues, qui se fait louer publiquement par les pauvres qu'il soutient, et soudoie un jour une femme pour qu'elle eût à l'appeler hautement un saint dans l'église, tandis qu'elle accuserait l'évêque Cautinus d'être un scélérat (1). Dans le fait ce Cautinus était un monstre, qui avait l'habitude de s'enivrer, au point qu'il fallait quatre hommes pour l'emporter de table, et qui fit un jour renfermer dans la fosse d'un mort à moitié consumé un ecclésiastique refusant de lui remettre un acte de donation de la reine Clotilde, et condamné à périr dans cette fosse infecte, d'où le malheureux parvint toutefois à se tirer (2). C'est ainsi que les évêques Palladius et Bertramn se dirent un jour à la table du roi Gontran les plus affreuses injures, et se reprochèrent mutuellement des adultères, des prostitutions et des parjures (3). C'est ainsi qu'on peut citer Pappolus, évêque de Langres, les frères Salonius et Sagittarius, et Badegisil du Mans, comme des

(1) Greg. Turon., *Hist.*, IV, 6, 11.
(2) *Ibid.*, IV, 12.
(3) *Ibid.*, VIII, 7.

évêques d'une insigne corruption (1). Plus tard on voit, après la mort de Pépin d'Héristal, l'évêque d'Auxerre, Savaric, guerroyer par pur amour de la guerre, conquérir des provinces les armes à la main et les dominer en tyran. Sous Charles Martel le désordre est à son comble; non-seulement ce prince distribue les biens des évêchés et des abbayes à ses soldats, mais il fait souvent de ces soldats mêmes des abbés et des évêques. Dès lors on voit les abbés qui abusent scandaleusement des revenus de leurs monastères, tandis que leurs moines retombent dans la barbarie, pressés d'une part par le besoin, soustraits d'autre part à toute discipline; on voit des évêques semblables à Milon, qui, pendant quarante ans, ravage, dévaste, dépouille et ruine les églises de Reims et de Trèves et toutes les fondations pieuses de son diocèse.

Cependant, et malgré tous ces abus épouvantables, malgré ces excès odieux et criminels, il reste vrai de dire que c'est de ce temps de fermentation générale que data tout ce qui se développa de bon, de grand, d'utile, plus tard, et surtout sous Charlemagne. Ce fut dans ce temps de violences que furent semés les germes qui portèrent immédiatement les plus nobles fruits, et qui adoucirent la barbarie générale et la cruauté traditionnelle; ce fut dans ce temps de luttes permanentes de la nouvelle religion avec la puissance indomptée et toujours renaissante du paganisme que le Christianisme exerça, dans l'empire frank, une influence aussi profonde que salutaire, et fit entrer les barbares subjugués dans la voie de l'ordre, du droit et de l'humanité; ce fut dans ce temps, qu'on considère comme celui de l'ignorance la plus complète et la plus absolue, qu'on trouve d'innombrables traces d'une véritable activité intellectuelle et un bien plus grand nombre d'ouvrages littéraires qu'on ne le soupçonne généralement. Or ce fut l'Église catholique des Gaules qui, après avoir seule victorieusement résisté à l'invasion des peuples et à la chute de la domination romaine, seule aussi, durant les siècles mérovingiens, forte de sa céleste mission, de sa divine constitution, de son unité, de sa hiérarchie, de sa civilisation, de sa sagesse, du zèle de beaucoup de ses membres, conserva l'élément qui pouvait sauver, régénérer le pays, au milieu des guerres civiles sans fin des Mérovingiens, des luttes acharnées des Austrasiens, des Neustriens et des Bourguignons, de la perpétuelle mutation des propriétés et des bénéfices de la noblesse, de la translation des pouvoirs des rois aux maires du palais, de la chute de toutes les relations sociales, de la cupidité et de l'immoralité universelles.

Les faits qui le prouvent peuvent se résumer dans ce qui suit. Les évêques tinrent fermement à ce que l'Église fût conservée parmi les Franks telle qu'elle s'était développée sur sa base divine, au temps des Romains, et avec l'Église toutes les institutions capables de civiliser les barbares enfants qu'elle recevait dans son sein. Sans doute l'Église eut à souffrir de bien des manières, lors de l'invasion des Allemands dans les Gaules; il n'y eut que trop de ces Chrétiens de nom contre lesquels s'exerça la véhémente éloquence de Salvien, et le clergé gaulois ne resta pas à l'abri des reproches que cet écrivain adresse à son siècle. Toutefois ce clergé, supérieur au reste de la population, malgré la dégénération de quelques-uns de ses membres, formait encore la partie intellectuelle et morale la plus éminente des habitants; il avait conservé des forces jeunes et vives pour combattre

(1) Greg. Turon., *Hist.*, IV, 48; V, 21, 28; X, 5.

la barbarie et implanter le Christianisme au milieu du peuple vainqueur; tout ce qui restait de la population gallo-romaine était fidèlement attaché à l'Église; celle-ci, représentée par une série d'évêques éminents et de bons prêtres, était à elle seule propre à produire une puissante impression sur les nouveaux venus, et, en effet, les Franks l'acceptèrent avec respect, telle qu'elle subsistait d'ancienne date; ils y entrèrent comme des hôtes reconnaissants, non comme des maîtres disposant de tout, et s'établirent ainsi sur un sol ferme, saint et fertile, qui ne demandait que des soins assidus et persévérants pour porter d'abondantes moissons.

Si les nombreux synodes qui furent tenus depuis celui d'Orléans, réuni peu avant la mort de Clovis, pendant le sixième siècle, dans la Gaule franke, fournissent la preuve que maintes violations des lois divines et humaines, des actes grossiers d'immoralité et d'indiscipline, avaient lieu dans l'Église franke, jeune encore, et même parmi une portion des Gaulois catholiques de vieille date, ils démontrent en même temps l'ardeur vivante et sage que l'épiscopat mettait à guérir ces maux et à amener une situation meilleure dans l'Église et l'État. Ces synodes n'avaient aucune indulgence pour les injustices, les oppressions et les crimes des princes et des grands; on y rappelait incessamment le clergé aux saintes obligations de son ministère, à la pureté des mœurs, à la rigueur du célibat, sous la menace des peines les plus graves; on y arrêtait les dispositions les plus salutaires pour la célébration décente du culte, pour l'administration des sacrements et du ministère pastoral; on y recommandait la lecture et les études sacrées au clergé; on y prescrivait, pour ne citer que ce fait, la vie commune à l'évêque et à son clergé (longtemps avant Chrodegang), comme on le voit dans le canon 12 du concile de Troyes de 567 : « Que l'évêque traite sa femme (c'est-à-dire celle qu'il avait, étant laïque, avant son entrée dans les ordres sacrés) comme une sœur, et quoique, d'après le témoignage de ses clercs, il mène une vie chaste, quoique les siens vivent dans sa demeure et soient partout avec lui, et qu'il soit comme préservé par la surveillance de ses prêtres et de ses diacres, nous voulons que ceux qui vivent ainsi ensemble soient suffisamment séparés du reste du clergé pour que les élèves ecclésiastiques n'entrent en aucun rapport avec les jeunes filles. » On voit donc que l'épiscopat tenait les yeux ouverts sur lui-même. On pourrait citer encore beaucoup d'autres décrets du même genre, qui devinrent plus nécessaires à mesure que les rois franks mirent sur les siéges épiscopaux des Franks d'un rang élevé, indignes des fonctions qu'on leur confiait; et c'est probablement contre ces évêques que fut dirigé le treizième canon du concile de Mâcon, de 585, qui dit que la demeure de l'évêque ne doit contenir ni faucons ni chiens, afin que ceux qui viennent y chercher un refuge ne soient pas dévorés, et que la demeure de l'évêque soit gardée par les louanges du Seigneur et non par les aboiements des animaux. En outre les évêques prirent, dans ces conciles, de sages dispositions concernant la vie civile dans ses rapports avec les lois morales, ce qu'ils avaient déjà fait dans les derniers temps de la domination romaine, en présidant les conseils des autorités municipales. Ils veillèrent au sort des pauvres, des malades, des lépreux, des prisonniers; prescrivirent la visite des prisons; favorisèrent autant que possible la libération des captifs et des esclaves; excommunièrent les oppresseurs des pauvres et des gens de basse condition, et les juges iniques; proté-

gèrent, par les décrets synodaux et par le droit d'asile, les esclaves, les domestiques, les servantes et les faibles contre l'injustice de leurs maîtres; prirent sous leur sauvegarde particulière les affranchis, les veuves et les orphelins; insistèrent de plus en plus sur l'observation des lois ecclésiastiques concernant le mariage; exhortèrent à l'obéissance envers les princes, et, en revanche, recommandèrent à ceux-ci les intérêts de la religion, la justice et la miséricorde; cherchèrent à rétablir bon gré mal gré la paix entre les Mérovingiens divisés; édictèrent des peines ecclésiastiques contre les fausses accusations, le parjure, le viol, le meurtre et d'autres crimes qui sans cela seraient demeurés impunis. Une foule de faits d'une incontestable authenticité établissent le grand nombre d'évêques, de prêtres et de moines qui observaient ces lois et ces décrets synodaux. S. Remy, qui baptisa Clovis, n'oublie pas les pauvres dans son testament, en même temps qu'il ordonne l'affranchissement de beaucoup de ses serviteurs (1). On rencontre avant et après S. Remy beaucoup de testaments des évêques gaulois disposant de leurs biens en faveur des pauvres; tels celui de S. Perpétuus, évêque de Tours († 490-91), ordonnant l'affranchissement de ses esclaves, remettant leurs dettes à tous ses débiteurs, faisant des donations à beaucoup d'églises, et instituant ses héritiers principaux les pauvres, qu'il appelle ses entrailles, ses frères bien-aimés, sa couronne, sa joie, ses maîtres, ses fils, *viscera mea*, *fratres dilectissimi*, *corona mea*, *gaudium meum*, *domini mei*, *pauperes Christi*, *egeni*, *mendici*, *ægri*, *viduæ*, *orphani* (2). Le prêtre Euspicius implore le roi Clovis assiégeant Verdun en faveur de la ville rebelle, et obtient sa grâce; le prêtre Éparchius sauve la vie d'un voleur condamné à mort pour un vol minime (1); une foule d'évêques, de prêtres et de moines, intercèdent de même pour obtenir l'adoucissement ou la remise des sentences prononcées contre des rebelles, des malfaiteurs, et surtout la commutation des arrêts de mort. S. Faron, évêque de Meaux, arrache à la mort, par son intervention auprès de Clotaire II, les envoyés saxons et les baptise (2). Césaire, évêque d'Arles (3), Præjectus, évêque de Clermont au septième siècle (4), Hadoindus, évêque du Mans (5), et d'autres, bâtissent des hôpitaux pour les malades, des hospices pour les étrangers. L'évêque Didier affranchit en 610 deux mille serfs; l'évêque de Verdun, Désiré, demande au roi Théodebert un emprunt de sept mille pièces d'or pour sa ville épiscopale, qui parvient ainsi à un vrai bien-être (6); Nicétius, évêque de Trèves, qui, comme les archevêques des Gaules, bâtit des églises, construit près de la Moselle, au-dessous de Trèves, un magnifique château fortifié, tandis que Sidoine, évêque de Mayence, élève de son côté des temples et des aqueducs (7); bref, on peut dire d'un grand nombre d'évêques et de prêtres ce que Grégoire de Tours remarque au sujet de S. Avit, évêque de Clermont: « Il se montra partout grand évêque, faisant justice aux gens, secourant les pauvres, les veuves, les orphelins. L'étranger qui entrait chez lui trouvait un père, une patrie; sa vertu le mit en grande considération; il fut l'ennemi du vice et le protecteur de la chasteté (8). » Il ne manquait pas

(1) *Voir* Boll., 1 oct., *in Vita S. Remigii.*
(2) Boll., 8 april.

(1) Boll., *in Vita S. Eparch.*, ad 1 jul.
(2) Mabill., *Act.*, II, 617.
(3) *Voy.* CÉSAIRE.
(4) Boll., ad 25 jan.
(5) Boll., t. II, jan., p. 1140.
(6) Greg. Tur., III, 34.
(7) Rettberg, *Hist. de l'Église*, t. I, p. 290.
(8) Greg. Tur., IV, 35.

non plus de prélats courageux qui mettaient sous les yeux des princes le registre de leurs méfaits ou qui osaient leur appliquer les lois de l'Église: Nicétius, évêque de Trèves, excommunie Clotaire II; Germain, évêque de Paris, agit de même à l'égard de Charibert, vivant dans la débauche avec des religieuses et de viles courtisanes (1); Grégoire de Tours résiste au roi Chilpéric dans l'affaire de l'évêque Prætextat (2); Prætextat, évêque de Rouen, reproche à Frédegonde tous ses crimes en face (3); S. Amand reprend hardiment le roi Dagobert le Grand de ses débordements, etc., etc.

On comprend d'après cela la place que les évêques occupaient au conseil royal sous Clovis : ce qu'ils n'avaient d'abord acquis que par la confiance des princes et leur autorité sur le peuple leur fut bientôt assuré par la possession des biens ecclésiastiques, et en vertu de leur qualité de grands propriétaires, en même temps que leur haute dignité ecclésiastique et la civilisation dont ils étaient les représentants leur donnèrent facilement la prééminence dans ces conseils. C'est ainsi qu'ils arrivèrent à former un corps de l'État, obtinrent siége et voix dans les diètes, et, comme personne ne les égalait en valeur intellectuelle, les rois s'en servirent en qualité de chanceliers, d'ambassadeurs, de plénipotentiaires, leur donnèrent place dans les cours de justice royales, les revêtirent de droits suzerains sur certaines villes, etc., etc. Un de ces évêques a franchement raconté les abus que firent maints d'entre ses collègues de cette participation au souverain pouvoir; cependant, en somme, leur activité fut salutaire. Quand ils ne siégeaient pas dans le haut conseil qui seul limitait l'omnipotence royale, et souvent même l'exerçait seul, le peuple n'y avait plus de représentant ni de défenseur; il n'y avait plus d'intermédiaire entre les grands, indépendants de la couronne, et ceux qui la servaient; il n'y avait plus personne pour refréner la dureté de la plupart des princes. Ce fut Arnoul, évêque de Metz (1), bisaïeul de Charlemagne, qui, dans le différend entre Brunehaut et Clotaire II, prononça en faveur de celui-ci, et, plus tard, éleva si bien Dagobert Ier (2) que ce prince devint le roi le plus solide de la race de Clovis. Ce fut aux évêques des trois royaumes réunis dans l'assemblée (mixte) de Paris, en 615, qu'on doit la base de l'ordre qui rendit la paix au pays pour de longues années et devint le principe d'une meilleure organisation (3).

Sous Charlemagne les abbés obtinrent les prérogatives d'un corps de l'empire. Les rapports entre l'Église et l'État s'organisèrent de plus en plus. Les nombreux conciles qui eurent lieu jusque vers 680, surtout au sixième siècle, et en Neustrie, paraissent souvent comme des assemblées convoquées par les rois ou avec leur assentiment; les décrets de ces conciles sont confirmés par les souverains ou promulgués en leur nom, sans toutefois que des commissaires royaux y assistent jamais. Outre les synodes, les diètes s'occupaient de graves affaires religieuses, décrétaient des ordonnances qui, après avoir été portées devant la curie ecclésiastique, préparées, débattues, arrêtées dans des sessions séparées, puis soumises à la réunion de tous les États, rece-

(1) Greg. Tur., IV, 26.
(2) V, 19; VII, 16.
(3) VII, 16.

(1) *Voy.* ARNOUL.
(2) *Voy.* DAGOBERT Ier.
(3) Roth, *de l'Influence du Clergé sous les Mérovingiens*, Nuremberg, 1850, chez Felsecker.

vaient le caractère de véritables lois de l'Église (1).

La personne des ecclésiastiques et les biens de l'Église étaient placés sous la protection spéciale des rois, protection alors presque indispensable, mais dont souvent les rois abusèrent, en portant eux-mêmes la main sur ces biens, tandis que des Furies royales, telles que Brunehaut et Frédégonde, faisaient mettre à mort les évêques qui les embarrassaient, et que le tyrannique maire du palais Ébroin immolait à son caprice neuf évêques et un grand nombre de prêtres. D'après les ordonnances synodales, un juge ne pouvait faire comparaître, emprisonner et punir un ecclésiastique sans la volonté de l'évêque; le clergé et les gens d'Église devaient être jugés par un tribunal mixte et être punis d'après les canons. Un édit du roi Clotaire II de 615 (2) déclara le clergé exempt de la juridiction séculière dans les affaires civiles; les ecclésiastiques accusés d'un crime capital devaient être jugés par les tribunaux séculiers avec l'assistance des évêques. Les évêques accusés de haute trahison ne pouvaient être jugés que par les conciles, et les rois eux-mêmes, quand ils n'écoutaient pas uniquement les inspirations de leurs passions, portaient leurs plaintes contre les évêques devant cette suprême juridiction; c'est ce que fit le roi Chilpéric dans son affaire avec l'évêque Prætextat (3). En outre les évêques obtinrent le droit, en l'absence du roi, de réformer et d'annuler des jugements iniques des juges séculiers (4). Les veuves, les orphelins, les affranchis étaient sous leur protection immédiate et ne pouvaient être appelés que devant un tribunal dont l'évêque ou son archidiacre faisait partie; le bienfait du droit d'asile fut étendu sur la demeure épiscopale. Toutes ces dispositions se développèrent plus régulièrement, plus complétement et plus exactement sous Charlemagne.

Déjà les synodes de Tours (567) et de Mâcon (585) avaient fait mention de l'impôt de la dîme; mais ce ne fut que sous Charlemagne que la dîme fut généralement exigée. Les biens ecclésiastiques ne jouissaient d'aucune remise d'impôts, quoique quelques églises et surtout quelques couvents obtinssent des immunités.

Cependant, malgré sa puissance, son autorité, ses priviléges et son influence, l'Église franke tomba à l'égard du pouvoir temporel dans une funeste dépendance. Le pouvoir temporel, il est vrai, ne se mêla en aucune façon aux choses de la foi et de la discipline ecclésiastique, et les rois ne montrèrent aucune envie de devenir des Justiniens, sauf le seul Chilpéric, qui s'imagina un jour être littérateur et théologien, fit des vers latins, ajouta quelques lettres à l'alphabet, rédigea en 580 un petit écrit dans lequel il combattait la distinction des trois personnes divines, et prétendit faire admettre son opuscule par les évêques comme règle de foi. Selon toutes les probabilités, les évêques le ramenèrent à l'ordre (1). Tout ce qu'on se permit fut de négliger parfois dans la pratique quelque ordonnance de l'Église, quand elle paraissait trop incommode, de s'en prendre soit au personnel, soit aux biens de l'Église, sans cependant attaquer la légitimité et l'autorité des décisions législatives rendues pour sauvegarder le clergé et les biens ecclésiastiques, sans les abolir ou les défigurer, pour pouvoir dire : « Nous avons une loi, et suivant cette loi il doit mourir. »

(1) *Voy.* CAPITULAIRES des empereurs franks.
(2) 614. Pertz, *Mon. Leg.*, t. I, p. 14.
(3) Greg. Tur., V, 19; VII, 16.
(4) Pertz, *Mon. Leg.*, I, p. 2.

(1) Greg. Tur., V, 45.

Ce profond respect envers l'Église et ses institutions explique en partie pourquoi, durant tout le sixième siècle, les vainqueurs ne pensèrent nullement à entrer eux-mêmes dans les rangs du clergé, et laissèrent les Gallo-Romains seuls en remplir généralement les cadres; d'un autre côté, il faut dire que les Franks étaient encore beaucoup trop indisciplinés pour se soumettre au joug ecclésiastique et n'étaient pas capables d'entreprendre d'administrer l'Église. Mais il arriva aussi que les rois franks entravèrent le choix des évêques et substituèrent à l'élection des chapitres et du clergé des nominations directes, résultat de la simonie, quoiqu'ils eussent égard en général à la réputation intellectuelle et morale, au renom de sainteté des candidats. Ces nominations royales se multiplièrent de plus en plus; il importait fort aux souverains de pourvoir d'hommes qui leur fussent agréables des dignités si considérables, auxquelles se rattachaient de si grands revenus, tant de droits politiques, une si vaste influence, et c'est ainsi qu'il advint qu'à partir de la fin du sixième siècle les évêchés tombèrent de plus en plus aux mains des Franks, qui, appelés à la dignité épiscopale du tumulte des camps, de l'agitation des cours, introduisirent dans l'Église l'esprit mondain de leur ancienne condition, relâchèrent la discipline, abusèrent des biens ecclésiastiques, et menèrent une vie indigne. Il va sans dire que les synodes s'élevèrent courageusement contre ces abus, et qu'il y avait aussi des évêques vraiment apostoliques; mais les princes finirent par s'inquiéter peu des décrets synodaux. Le roi Charibert fit conduire hors de la ville, sur un char couvert d'épines, l'ecclésiastique qui était venu apporter les décrets du synode de Xaintes (563), prononçant la déposition d'Émérite, devenu évêque d'après un ordre de Clotaire Ier, et condamna à de fortes amendes les membres du concile (1). En revanche, sous Clotaire II et Dagobert Ier, grâce à l'influence d'Arnoul de Metz, de Pépin de Landen et de Cunibert de Cologne, et, plus tard, sous le maire du palais Pépin d'Héristal, on vit des sujets dignes et capables de porter la crosse et la mitre.

Ce fut sous Charles Martel que le mal arriva à son comble (2). Les évêques et les abbés qui lui déplaisaient, il les déposait, il les bannissait, avec toute leur parenté, et les remplaçait par ses compagnons d'armes, ignorants, grossiers et barbares; il mettait entre les mains de ces laïques souvent plusieurs abbayes, plusieurs évêchés, plusieurs archevêchés même, partageait avec eux les trésors des églises et des monastères mis au pillage, les biens des ecclésiastiques chassés, et permettait à ces indignes possesseurs d'aliéner même les fonds de terre et les immeubles des églises auxquelles ils étaient préposés.

Il protégeait les églises dont les pasteurs étaient d'accord avec lui, tant qu'ils vivaient; après leur mort, il s'emparait de leurs siéges, et tous avaient le même sort. C'est ainsi que l'Église franke arriva au bord de l'abîme; ce champ de Dieu, cultivé avec tant de peines depuis quatre cents ans et devenu si fertile, n'était plus qu'une terre aride, un monceau de ruines; partout, en Neustrie, en Austrasie, dans les provinces germaniques unies à l'Austrasie, pullulait l'ivraie, étouffant le bon grain. Des meurtriers et des adultères, dit Boniface, étaient assis sur les siéges épiscopaux; des prêtres dissolus et indisciplinés, parfois de vrais hérétiques (Adalbert, Clément), entraînaient à sa perte le malheureux peuple, qui, égaré par ses guides naturels, retombait dans

(1) Greg. Tour., IV, 26.
(2) *Voy.* CHARLES MARTEL.

le culte des idoles; une foule d'églises et de couvents s'écroulaient; tout semblait perdu, quand quelques hommes parurent qui surent résister aux tyrans et revendiquer pour l'Église et le peuple leurs droits méconnus. Tel fut le grand apôtre de l'Allemagne, S. Boniface, qui, à l'aide de Carloman et de Pépin, ramena des temps meilleurs, convoqua dans ce but de nombreux conciles (*concilium Germanicum*, 742; conciles de Lestines, 743; de Soissons, 744; synode général de l'empire frank, vers 745) (1), dont depuis longtemps la tenue était tombée en oubli, et qui rétablirent l'organisation métropolitaine, déchue sous les derniers Mérovingiens et surtout sous Charles Martel, ainsi que l'union avec le Saint-Siége, également relâchée durant ces temps de perturbation, après avoir été fortement établie dans les Gaules depuis S. Irénée, et s'être toujours maintenue parmi les Franks (2).

Ce fut aussi Boniface qui rétablit dans l'empire gallo-frank la vie monastique, comme il le fit en Allemagne. Le premier couvent des Gaules avait été fondé par S. Martin, évêque de Tours, au convoi duquel se trouvèrent déjà près de deux mille moines. Honorat, plus tard évêque d'Arles, créa en 410 le premier couvent de l'île de Lérins, colonie florissante d'où se répandirent bientôt tant de lumières sur l'Église des Gaules. A la même époque, Jean Cassien (3), l'écrivain classique du monachisme, érigeait deux monastères à Marseille. Césaire, évêque d'Arles, rédigeait une règle monastique qui fut observée dans beaucoup de couvents de religieuses de l'empire franc. Ferréol, évêque d'Uzès, en composa également une. Mais dès 544 avait paru S. Maur, disciple de S. Benoît, qui introduisit la règle de son maître dans l'empire frank, sous la protection de Théodebert 1er, un des meilleurs rois mérovingiens (1), et de son ami Florus, maire du palais, lui-même Bénédictin (2).

Depuis lors les couvents se multiplièrent d'une manière extraordinaire, et il est impossible de rapporter en abrégé tout ce qu'ils firent pour introduire et maintenir la foi et les mœurs chrétiennes, éclairer et civiliser les Gaules. Il faut lire Mabillon, les Bollandistes, l'*Histoire littéraire de la France*, et d'autres ouvrages de ce genre, pour acquérir la certitude que, pris en grand et dans leur ensemble, ces instituts furent dans les Gaules, comme ailleurs, l'école des mœurs, l'asile de la pénitence et de l'amendement, de solides refuges contre les horreurs de la guerre et les agitations du monde, des lieux de prière, de recueillement et d'étude, des pépinières du clergé, des maisons d'éducation de la jeunesse, des flambeaux dans la nuit de l'ignorance et de la barbarie, des foyers de civilisation pour les nations, des hospices pour les pèlerins et les voyageurs pauvres et fatigués, des refuges pour les serfs, les pauvres, les nécessiteux de tout genre, pour les veuves et les orphelins, des pharmacies pour les malades, des écoles normales d'agriculture, d'arts et de métiers, des réservoirs de grâces et de richesses célestes pour toutes les classes de la société.

De là vint que, tandis que les évêques et les prêtres séculiers marchaient de plus en plus dans les voies mondaines, que leur antique influence s'affaiblit, celle-ci passa en grande partie aux cou-

(1) Rettberg, *Hist. de l'Église d'Allemagne*, t. I, p. 352.
(2) *Voy.* Dœllinger, *Manuel de l'Hist. ecclés.*, Ratisb., 1836, t. I, p. 242.
(3) *Voy* CASSIEN.

(1) Greg. Tur., III, 25.
(2) Pertz, *Hist. des Maires du palais mérovingiens*, p. 17.

vents, aux moines, aux ermites. Quel service ne rendit pas aux missions le couvent de Luxeuil, fondé par S. Colomban! Que ne firent pas les moines du septième et du huitième siècle parmi les païens des Flandres! On peut rire de cet abbé qui, d'après Grégoire de Tours (1), fit frapper de verges et enfermer et jeûner pendant sept jours un pieux novice, à la prière duquel Dieu avait opéré un miracle, afin qu'il ne fût pas tenté de vanité; mais des hommes de cette trempe étaient capables de prêcher purement la vertu. On peut sourire de pitié à la vue du stylite Wulfilaich, près de Trèves; mais du haut de sa colonne il parlait avec succès contre la statue de Diane et le culte des idoles pratiqué dans le voisinage (2). On peut trouver exagérées la sévérité des ermites et leurs malédictions contre le monde; mais, lorsqu'ils sortaient, comme les anciens prophètes, de leurs cavernes et de leurs solitudes, lorsque, revêtus de la pauvreté et des stigmates du Christ, ils paraissaient devant le peuple, on les écoutait, et leur parole en était d'autant plus efficace et plus fructueuse. On peut déclamer contre leur vie stérile, oisive et inutile en apparence; mais le peuple courait à eux pour se garder contre les violences et la corruption des prélats, pour trouver le repos de l'esprit et les consolations du cœur; mais les princes et les grands venaient les visiter pour mettre ordre à leur conscience et leur demander des conseils. Pépin d'Héristal, chaque année, au commencement du carême, allait nu-pieds trouver l'ermite Wiro, à *Mons Patreus*, purifiait sa conscience et se demandait, dans le silence de la retraite, comment il pourrait régir son royaume d'une manière agréable à Dieu.

(1) IV, 34.
(2) *Ibid.*, III, 8, 18.

Malheureusement l'influence de Charles Martel et l'esprit fatal du siècle pénétrèrent dans la majeure partie des couvents et y introduisirent le désordre, jusqu'au jour où Boniface remédia au mal et imposa, en 742, la règle de S. Benoît à toutes les maisons religieuses frankes.

Enfin, quant à la vie intellectuelle, à la littérature et à la science, durant la période mérovingienne, dans le royaume gallo-frank, nous nous en référons à l'*Histoire littéraire de la France* (1), à l'*Histoire de la Civilisation en France* de M. Guizot, et à d'autres ouvrages remarquables des temps modernes sur ce sujet. On y verra que ce champ est plus fertile, en l'appréciant d'après les circonstances générales de cette époque, qu'on ne le croit communément et qu'on n'a le droit de s'y attendre. Les mêmes hommes qui enseignèrent le Christianisme aux Franks leur apportèrent aussi, comme les derniers représentants de la civilisation gallo-romaine, tout ce qui restait des trésors de cette antique culture. Sans doute cette période de l'histoire paraît en général une période d'ignorance; mais cette décadence était étrangère aux Franks, qui n'avaient rien à perdre et tout à gagner; puis, à côté de ces ténèbres, en apparence croissantes, du sein inépuisable du Christianisme catholique se développèrent les germes d'une vie intellectuelle qui, lorsque le temps de la conservation des trésors scientifiques et traditionnels fut passé, furent activement exploités.

Les écoles épiscopales et monacales, qui se multiplièrent dès lors, devinrent les instruments particuliers de la culture de l'esprit. Désiré, évêque de Vienne, et tant d'autres évêques, prêtres et moines des sixième, septième et huitième siècles, s'occupèrent de littérature classique au moyen âge.

(1) T. II, III, IV.

La règle de S. Ferréol, rédigée vers 558, prescrivait à tous les moines de savoir lire et écrire, de connaître les psaumes par cœur (1). Les religieuses de Saint-Césaire, d'Arles († 542), faisaient de très-belles copies des saintes Écritures. Mabillon et les religieux de Saint-Maur ont raconté tout ce que les Bénédictins de la période mérovingienne ont produit par leurs écoles et leurs ouvrages. Si à la fin de la période mérovingienne il ne paraît plus de Grégoire de Tours, qui, malgré son style barbare, charme par l'exposition si simple, si fidèle, si pittoresque de son histoire, ni de Vénantius Fortunatus (2), qui, malgré son style ampoulé, fait preuve de tant de talent poétique, de tant de cœur, de sentiment et de savoir, le grand nombre d'écrits qui furent composés alors et plus tard, et dont malheureusement une partie seulement nous est parvenue, atteste l'activité littéraire du clergé et des moines de cette époque, bien plus considérable qu'on ne le reconnaît communément. Le récit de Grégoire de Tours (3), parlant d'un évêque, présent au concile de Mâcon en 585, qui pensait que la femme n'a pas une âme comme l'homme, mais qui toutefois céda à l'opinion contraire de ses collègues, ce récit ne peut donner, sous aucun rapport, la mesure de la culture et du savoir du clergé mérovingien et de toute cette époque. Que si on ne veut attribuer aucune valeur aux œuvres de l'esprit de ces temps primitifs, parce que toute cette littérature, à l'exception de quelques œuvres historiques et poétiques, ne traite que de matières religieuses et ecclésiastiques (légendes, sermons, commentaires de l'Écriture sainte, lettres sur des sujets religieux et ecclésiastiques) et est rédigée sans art, sans goût, dans un style barbare et ampoulé, on prouve qu'on n'a guère de capacité pour juger sainement les matières littéraires et scientifiques, et qu'on ignore combien il y a de perles cachées sous ces formes grossières en apparence.

En revanche, quiconque lit sérieusement quelques-unes des légendes des temps mérovingiens acquiert la conviction qu'elles renferment de nombreux trésors historiques; l'on est à la fois étonné et charmé du sentiment, de la foi, de l'énergie qui jaillissent d'une conviction intime, de la chaleur de l'expression, de la simplicité originale qui éclatent partout. On reconnaît que, dans un grand nombre de ces biographies écrites d'un style si barbare, il y a plus de sens et de sagesse, il faut le dire, que dans une masse de livres de nos jours, d'ailleurs incontestablement fort bien écrits.

Cf. Bouquet, *Script. rer. Gall.*; Bolland; Mabille, *Acta ord. S. B.* et *Annal.*; *Histoire littéraire de la France*; *Grégoire de Tours et son temps*, par W. Löbell, Leipz., 1839; Roth, *de l'Influence du Clergé sous les Mérovingiens*, Nuremberg, 1830; Döllinger, *Histoire de l'Égl. chrét.*, Landshut, 1835, t. I, P. 2, p. 166; Id., *Manuel de l'Hist. ecclés.*, Ratisbonne, 1836-1838, t. I, p. 238; t. II, depuis le commencement, surtout p. 49; Ozanam, *Origine du Christianisme en Allemagne*; Rettberg, *Histoire de l'Égl. d'Allemagne*, Göttingue, t. I; Dr. E.-A. Schmid, *Histoire de France*, Hambourg, 1835, t. I.

SCHRÖDL.

FRANK (GASPAR), né à Misnie en 1543 et élevé dans la religion luthérienne, fut appelé à Haag, en qualité de prédicateur, par le comte Ladislas de Haag, dans la haute Bavière, qui avait introduit le luthéranisme dans son comté, relevant immédiatement de l'empire. De là Frank se rendit en

(1) Boll., ad 27 jan.
(2) *Voy.* FORTUNATUS.
(3) VIII, 20.

1566 à Ingolstadt, où il fut converti à l'Église catholique par la lecture des Pères de l'Église et par l'influence du célèbre Martin Eisengrein (1). Il fit son abjuration solennelle en 1568. Après la mort du comte de Haag, qui était le dernier de sa race, ses domaines échurent à Albert V, duc de Bavière, qui eut hâte de rétablir le culte catholique et d'extirper les erreurs introduites depuis peu dans le pays. Il jeta les yeux sur le prédicateur de Haag, qui venait d'embrasser la foi catholique et qui lui parut l'homme le plus apte à accomplir l'œuvre de la conversion de ses nouveaux sujets. Il obtint du Saint-Siége que Frank, quoique récemment converti, pût recevoir immédiatement l'ordre de la prêtrise, et Frank, à la grande satisfaction du duc, vint à bout en peu de mois de sa mission apostolique. Frank fut alors nommé prédicateur de la cour du duc et conseiller ecclésiastique, en 1572 curé de Saint-Maurice à Ingolstadt, et enfin, en 1578, professeur de théologie dans la même ville. En 1575 il se rendit à Rome, à l'occasion du jubilé, reçut à Sienne le grade de docteur en théologie, et fut nommé par le Pape Grégoire XIII protonotaire apostolique et comte romain, *comes Lateranensis*. Frank mourut prématurément à l'âge de quarante et un ans, le 12 mai 1584. Il occupa une des premières places parmi les savants catholiques qui brillèrent au seizième siècle en Bavière et notamment à l'université d'Ingolstadt, et jouit d'une grande réputation par ses écrits de controverse et ses sermons. On en trouve une liste exacte dans le Lexique des Savants de Bavière, de Kobolt.

Voyez *Annales Ingolst. Academiæ* de Mederer, t. I, p. 303, 312; t. II, p. 8, 36, 51, 67, 177, 84, 90; *Maximilien I, duc de Bavière*, Passau, 1842, t. I, p. 192.

SCHRÖDL.

(1) Voy. EISENGREIN.

FRANK (FRANCUS) (SÉBASTIEN), libre penseur, contemporain de Luther, naquit à Donawerth (aujourd'hui en Bavière), et non, comme quelques-uns le pensent, à Wœrd, en Hollande, et vécut successivement dans différentes villes d'Allemagne, notamment à Nuremberg, Würzbourg, Strasbourg et Ulm. Il mourut en 1545. Il avait commencé par être lié avec Luther, qui écrivit en 1530 la préface du livre de Frank sur les Turcs. Mais à mesure que le luthéranisme se constitua en société religieuse Frank s'en retira; car il ne voulait appartenir à aucune secte particulière, ni en fonder, et c'est pourquoi on le compte tantôt parmi les Schwenkfeldiens, tantôt parmi les anabaptistes. Son système est panthéiste et spiritualiste. « Dieu, dit-il, est la substance du monde, l'être de toutes choses; il s'épand dans l'univers, se répand dans l'homme surtout, mais demeure également dans les animaux et les choses inanimées. Il est tout en toutes choses, la substance de toutes les existences visibles et invisibles, leur être et leur vie, l'être des êtres, la chose de toutes choses, ce qui est en tout ce qui est. En lui-même l'être est indéterminé, sans volonté, sans propriété; il n'a de volonté, il n'acquiert de qualités, il ne se détermine que dans l'homme. » Malgré ce panthéisme si strict en apparence, Frank cherche à maintenir l'indépendance substantielle de Dieu, et ne le confond pas entièrement avec ses créatures; il compare notamment Dieu à la lumière du soleil, qui se répand dans toutes les créatures sans être aucune d'elles. La lumière divine demeurant dans toutes les créatures, Frank la nomme le fils de Dieu, le Verbe intérieur, l'esprit, la force; ce Verbe intérieur est le Christ, qui a été dès le com-

mencement. Le Christ temporaire est distinct de cet esprit éternel, et voici dans quel rapport l'un est avec l'autre. « Dieu étant, d'après sa nature, sans détermination, sans volonté, ne peut jamais s'irriter contre les hommes. Mais l'humanité s'étant irritée contre elle-même, contre sa culpabilité, transporta cette colère en Dieu et aspira à la réconciliation. Pour la réaliser Dieu envoya le Christ temporaire, se fit chair en lui, afin qu'en mourant il donnât à l'humanité la foi en sa réconciliation avec Dieu. » Frank se représentait ce Christ historique comme un Socrate virtuel, dans lequel le Verbe intérieur, le Fils de Dieu, fut particulièrement actif et vigoureux. Le Christ historique nous a donné le Christianisme historique, la Bible. La Bible est bonne; elle est la parole de Dieu, mais seulement sa parole extérieure; elle est l'écorce, l'enveloppe de la parole intérieure. Quand on interprète la Bible il faut, par conséquent, bien distinguer la lettre et l'esprit, et l'esprit seul qui est en nous trouve l'esprit qui est en elle, c'est-à-dire la parole intérieure. C'est l'interprétation *pneumatique* ou spirituelle de la Bible. Mais comme la parole intérieure a été dès le commencement, avant le Christ historique, l'essence du Christianisme se trouve ainsi, en dehors de l'Écriture et bien avant le Christ, chez les Juifs, chez les païens et chez tous les peuples qui ne savent rien du Christ historique, qui n'ont pas de Bible, mais qui possèdent la parole intérieure. Le Christ historique n'a fait que mettre clairement devant les yeux des hommes ce que déjà la parole intérieure leur disait. Celui qui suit cette parole intérieure appartient à la véritable Église, qu'il soit Papiste, Luthérien, Bouddhiste, Turc ou Juif, etc. Cette vie de l'esprit, cette vie conforme à l'élément divin vivant en nous, cette vie dans l'amour, est la seule vie utile, nécessaire; la vie extérieure, la fonction sacerdot
dication des sacrements, les form
tiples non-seulement sont vaine
nuisibles, en faisant de l'homme
pocrite, un faux dévot, dont la sa
réside dans les œuvres extérieures.

Ce spiritualisme, qui est en m
temps le *subjectivisme* le plus al
fut attaqué énergiquement par L
qui appela Frank « un blasphémat
un enthousiaste, un fantaste, un
ritualiste à qui ne plaît que l'esprit, l'
prit, l'esprit... » Les réformateurs
rent notamment scandalisés de l'ass
tion de Frank que tous les péchés so
égaux, et en 1540 une réunion de thé
logiens luthériens à Smalkalde fit p
blier contre cette assertion un livre éc
par Melanchthon. Mais Frank entend
par là que tous les péchés sont la m
nifestation d'une seule et même ma
vaise volonté, lorsque l'homme s'est d
tourné du bien et s'est voué au princi
satanique, qui réside en lui à côté
principe divin. C'est la source qui in
porte, dit-il, et non ses manifestation

Frank fut un écrivain assez fécon
Ses principaux ouvrages sont: 1° 280 *P*
radoxes; 2° des *Proverbes*; 3° *l'Arc*
d'or; 4° *le Livre scellé des sept sceau*
5° *Chronique, Annales et Bible hist*
riques, en trois parties allant jusqu'
1543, et fort intéressants pour l'histoi
des sectes de ce temps.

Cf. Arnold, *Hist. impart. des Égl*
ses et des Hérésies, Schaffhouse, t. I
p. 875; Bayle, *Dict. hist. critiq.*, ar
Frank; Hagen, *Situation littérair*
et religieuse de l'Allemagne au temp
de la réforme, Erlangen, 1844, t. III
p. 314-396.

HÉFÉLÉ.

FRANKENBERG (JEAN-HENRI COMTE DE), né à Glogau en 1726
élevé pour le sacerdoce au collége Ger
manique, à Rome, promu en 1759 à l
dignité d'archevêque de Malines et e
1758 à celle de cardinal, fut une de

de l'Église catholique de Bel-
au moment où Joseph II intro-
ses innovations dans les Pays-Bas
thiens comme dans le reste de ses
. On sait que l'empereur, dans sa
e de réforme, pour mettre l'édu-
on des élèves du sacerdoce sous sa
et préparer le clergé à devenir,
la machine gouvernementale, les
nts de police impériaux-royaux de
morale de l'État, abolit violemment
séminaires diocésains des Pays-Bas
etablit, par la force des armes, un
éminaire général à Louvain. Cet em-
ietement sur les imprescriptibles droits
e l'épiscopat, joint à toutes les autres
nnovations ecclésiastiques et politiques
ntroduites par la violence, excita une
pposition d'autant plus vive qu'on con-
naissait déjà les tristes fruits que pro-
duisaient ces pépinières générales du sa-
erdoce, soumises à la direction et à
'enseignement de professeurs irréli-
gieux et souvent immoraux, qui allaient
usqu'à laisser un libre accès aux filles
publiques dans le séminaire général de
Vienne.

Les étudiants de Louvain, mécon-
tents des professeurs et de leurs nou-
velles doctrines, se révoltèrent et aban-
donnèrent la plupart le séminaire géné-
ral. L'épiscopat belge s'éleva unani-
mement contre ces innovations, et Fran-
kenberg se mit à la tête du mouve-
ment. Le gouvernement, réagissant
contre cette manifestation, expulsa le
nonce, appela Frankenberg à Vienne
pour y répondre de ses actes, bannit
l'évêque de Namur et mit ses biens
sous le séquestre. Alors se succédèrent
rapidement des ordonnances contra-
dictoires, décrétant de nouvelles ré-
formes, puis des restrictions, des sus-
pensions, et enfin le retrait complet de
toutes les mesures nouvelles. En 1789,
Frankenberg, qui avait publié le 26 juin
de la même année sa fameuse *Déclara-
tion doctrinale* sur le séminaire général
de Louvain, fut arrêté et emprisonné,
ainsi que l'évêque d'Anvers. Bientôt
après, le Brabant se souleva, comme les
autres provinces. On peut voir dans
Augustin Theiner (1) combien peu
Frankenberg et l'épiscopat belge en gé-
néral prirent de part à ce soulèvement
politique. Lorsqu'en 1792 les Français,
commandés par le général Dumouriez,
envahirent le diocèse de Malines, Fran-
kenberg demeura dans sa ville épisco-
pale; mais en 1797 il refusa de prêter
le serment de haine à la monarchie
que les autorités françaises exigeaient
du clergé du Brabant. Il en résulta que,
le 9 octobre de la même année, il fut
condamné à la déportation, à laquelle il
parvint à se soustraire par la fuite. Il
mourut en 1804, à l'âge de soixante-dix-
huit ans. Theiner, dans le célèbre ou-
vrage que nous venons de citer, a inti-
tulé un de ses livres : *le Cardinal de
Frankenberg, ou Ruine et triomphe
des institutions théologiques dans
leur lutte contre le jansénisme et les
lumières du dix-huitième siècle.*

SCHRÖDL.

FRATER. *Voyez* CONVERS (*Frères*).

FRATICELLES (SECTE DES).

Dans l'origine on se servit du nom
italien de *Fraticelli* en général, et sans
addition, pour désigner les Frères Mi-
neurs de l'ordre de Saint-François; plus
tard on l'employa comme terme d'in-
jure contre tous ceux qui avaient, par
leur costume, leur manière de vivre et
leurs pratiques austères, quelque res-
semblance avec les moines, ou qui n'ap-
partenaient pas à des ordres approuvés,
ou qui, par des austérités exagérées,
jouaient un rôle saint en apparence, ou
enfin cachaient et répandaient, sous des
formes pieuses, des opinions schisma-
tiques et hérétiques. Ainsi, les ouvrages
du moyen âge, en nommant les Frati-
celles, n'entendent pas toujours ceux

(1) *Histoire des Établissements d'éducation ecclésiastiques*, Mayence, 1835, p. 307, 308.

dont il s'agit dans cet article. D'un autre côté, on confond souvent les Fraticelles proprement dits avec les Béghins ou Béghards, avec les Frères et les Sœurs du libre esprit (1), et d'autres hérétiques spiritualistes de leur temps, d'un côté, parce qu'ils ressemblaient sous beaucoup de rapports à ces hérétiques, d'un autre côté, parce qu'ils se cachaient souvent sous d'autres noms ou se glissaient parmi d'autres associations, ainsi qu'ils firent par exemple pour les Béghins ou les Béghards, dont ils infectèrent les rangs (2).

Du reste, dès l'origine les Fraticelles proprement dits paraissent sous le surnom de *Bighini*, de l'italien *bigio*, gris, pâles, de la couleur grise de leur robe, et *Bisochi* ou *Bizochi*, de l'italien *bisaccia*, besace. Le nom de *Bocasoti* paraît n'être qu'une altération de *Bisochi*.

La secte des Fraticelles provient, non du cathare Armand Pungilupi, de Ferrare († 1269), mais d'une fraction de l'ordre des Franciscains, qui prétendait maintenir et pratiquer à la lettre la pauvreté et la règle de S. François. Cette fraction se subdivisa en deux partis : ceux qui, en poursuivant ce but, n'entraient dans aucune voie particulière, ne se séparaient pas de la communion de l'ordre, ne prirent pas une position schismatique et hérétique en face du Saint-Siége, et ceux qui, outrés de ce que les supérieurs de l'ordre, l'immense majorité des Franciscains et les Papes ne se prosternaient pas devant eux et leurs capuchons pour les adorer, se séparèrent violemment de l'ordre, formèrent des associations particulières et schismatiques, prétendirent, dans leur orgueil diabolique, arracher la primauté et la hiérarchie catholique à ses anciens détenteurs, pour se les arroger, et fondèrent la secte proprement dite des Fraticelles.

S. François vivait encore lorsque se développa le germe des discussions et des luttes qui séparèrent, à propos de la pauvreté, les rigoristes qui prétendaient s'en tenir littéralement à la règle du fondateur, et les modérés qui pensaient qu'il fallait la modifier et l'adoucir. Les Papes firent intervenir leur autorité pour mettre un terme à ces luttes peu édifiantes. Grégoire IX publia en 1231 (1), Innocent IV en 1245 (2), Alexandre IV, en 1257 (3), des explications de la règle de S. François, dans un sens adouci et modéré, qui toutefois étaient encore assez sévères, et crurent satisfaire en même temps les zélateurs et les spirituels, qui revendiquaient la pauvreté absolue, en plaçant sous le domaine de l'Église romaine les biens meubles et immeubles des Frères Mineurs, et en déclarant ces derniers simples usufruitiers. Mais ni les décisions des Papes, ni les châtiments des supérieurs de l'ordre ne parvinrent à soumettre une certaine fraction de ces zélateurs. Alors le Pape Nicolas III promulgua de nouveau, en 1279, une explication de la règle, très-exacte et très-détaillée (4), qui devint la base des explications ultérieures des Papes ; mais le parti des fanatiques opposa une orgueilleuse résistance même à ce dernier décret, et comme Nicolas y avait interdit à tout le monde le droit d'expliquer la règle de S. François, le réservant uniquement au Saint-Siége, les fanatiques se mirent à dénier au Saint-Siége le droit de cette interprétation et à représenter la hiérarchie et l'Eglise catholique comme entièrement corrompue.

(1) *Voy.* FRÈRES ET SŒURS DU LIBRE ESPRIT.
(2) *Voy.* BÉGHINS.

(1) *Voir* Emm. Roderic, *Collect. privil. regul. mendic. et non mendic.*, t. I, p. 7.
(2) *Ibid.*, p. 13.
(3) *Annal. Min.*, de Wadding. Lugd., 1628, t. II, *in Regest. Pontif.*, p. 48.
(4) Sext., *Decret.*, l. V, tit. XII, *de Verb. signif.*, c. 3.

Plusieurs causes agirent sans doute sur ces hommes pour les ébranler et les égarer, peut-être à leur insu; tels furent : le retentissement des luttes des Albigeois et des Vaudois; les prophéties attribuées à l'abbé Joachim de Floris (1), qu'ils s'appliquaient; l'opinion généralement répandue de la ruine totale de l'Église, fixée à l'an 1260, et de sa glorieuse restauration, concourant avec le nouveau règne du Saint-Esprit dans ce monde; l'introduction à l'Évangile éternel de l'abbé Joachim (*Introductorium ad Evangelium æternum*), composé par Gérard, zélateur franciscain, vers 1254, d'après lequel le nouvel Évangile du Saint-Esprit devait être introduit par les pauvres moines de Saint-François; enfin les blasphèmes du Franciscain Pierre-Jean Oliva de Béziers († 1297), dont tous les Fraticelles faisaient grand cas, et qui annonçait dans tous ses écrits, surtout dans ses sermons sur l'Apocalypse, la chute de la Prostituée de Babylone (c'est-à-dire de l'Église romaine), et la sixième époque glorieuse de l'Église commençant avec S. François (2).

Cependant il faut reconnaître que de notables relâchements s'étaient introduits dans un certain nombre de couvents franciscains, par rapport à la pauvreté, notamment sous le généralat d'Aquaspartanus, relâchements à l'occasion desquels trois chefs des zélateurs, Raymond, Pierre de Macérata et Thomas de Tolentino excitèrent, vers 1289, de graves troubles dans l'ordre, et furent enfermés par le général, après avoir soutenu que le Pape ne pouvait modifier un état révélé par Dieu et confirmé par la vie même des Apôtres (3).

(1) *Voy.* JOACHIM.

(2) Voyez *Hist. eccl. Alex. Nat.*, sæc. 13 et 14, c. 3, art. 9.

(3) Voyez *Annal. Waddingi*, édit. cit., ad ann. 1275, n. 2, et ad ann. 1289, n. 23.

Après ces précédents, deux chefs de ce parti, qui jusqu'en 1294 ne s'étaient pas séparés de l'ordre, malgré les luttes qu'ils avaient suscitées dans son sein, insistèrent pour qu'un schisme eût lieu. Jordan raconte à ce sujet dans sa Chronique de 1289 : « Pierre de Macérata et Pierre de Fossombrone étaient des hérétiques apostats de l'ordre des Frères Mineurs. Ils avaient demandé au Pape Célestin V la permission de mener une vie érémitique, afin de pouvoir, de cette manière, observer à la lettre la règle de S. François, et Célestin le leur avait permis, ainsi qu'à leurs adhérents, avec une bienveillance extrêmement dangereuse dans sa simplicité. Plusieurs apostats s'attachèrent à eux, rejetant la communauté et les explications pontificales de la règle, se nommant frères de Saint-François, appelant les laïques attachés à leur secte Bizochi, Fraticelles, Bocasoti. Ils enseignaient qu'un ange avait dépouillé Nicolas III de son autorité pontificale, et depuis lors, ajoutaient-ils, il n'y a plus eu ni Pape, ni prélats, ni prêtres véritables, sauf parmi eux, eux seuls marchant dans les voies de Dieu, eux seuls constituant la vraie Église. Ils changèrent de nom : Pierre de Macérata s'appela *Liberatus;* Pierre de Fossombrone *Angelus*, parce qu'il prétendait que les Anges lui faisaient des révélations (1). »

Il se peut que sous Célestin V tous les Fraticelles n'aient pas pris part encore à l'hérésie dont parle Jordan; toujours est-il que la personne de Célestin trouva grâce à leurs yeux; mais sous le Pape Boniface VIII, qui annula toutes les ordonnances de Célestin et abolit le nouvel ordre des *Pauvres Ermites Célestins*, ils furent réduits à une situation qui ne leur permit plus de dissimuler l'esprit d'apostasie et d'hérésie qui dominait parmi eux. Le Pape

(1) Muratori, *Antiq. Ital.*, t. IV, p. 1020.

Boniface, dit Jordan (1), condamna la secte des Fraticelles ou des Bizoches, et, comme il les fit poursuivre par l'Inquisition, ils quittèrent Rome et se rendirent en Sicile. Là, après avoir bu et mangé, ils se levèrent, se mirent à jouer, à faire une musique infernale avec des sifflets, et à s'écrier : *Exsultet Ecclesiæ meretrix, exsultet !* Alors, en signe de leur mépris de l'Église romaine, ils brisèrent leurs instruments ainsi qu'un calice, et émigrèrent en Grèce où ils répandirent leurs erreurs. Boniface ayant engagé le patriarche de Constantinople et les archevêques de Patras et d'Athènes à procéder contre eux, ils se rendirent en Achaïe. A cette époque, le frère de Bosicis s'enfuit, en emportant les livres de Jean de Béziers (Oliva), de la Provence, où, comme en Sicile et dans la marche d'Ancône, les Fraticelles établirent et maintinrent longtemps leurs résidences principales; il se rendit à Rome, et se fit élire Pape, dans l'église de S. Pierre, par cinq Béghins et treize femmes; après quoi il se hâta de partir avec Angélus, Libératus et leur troupe (c'est-à-dire pour la Sicile et plus tard pour la Grèce) (2).

Ainsi, les Fraticelles ne se laissèrent pas effrayer par les édits de Boniface et continuèrent à résister. Revenus en assez grand nombre en Italie, ils s'y répandirent avec succès, en recrutant non-seulement les apostats des Frères Mineurs, mais les schismatiques des autres ordres, qui affluaient vers eux, ainsi que les laïques hostiles à l'Église, qu'ils recevaient comme membres du tiers-ordre ou pénitents. En vain le Pape Clément V chercha à apaiser les différends nés entre les Franciscains et publia, au concile universel de Vienne (1311-1312), une nouvelle explication ou déclaration de la règle de Saint-François. Sauf quelques exceptions, les orgueilleux zélateurs de la pauvreté absolue persévérèrent dans leur fatal esprit de secte, se répandirent hors de l'Italie et de la Provence en beaucoup de contrées, tinrent partout leurs conventicules, se donnèrent des chefs, érigèrent ou occupèrent des maisons spéciales, quêtant comme les moines mendiants approuvés, se faisant passer partout pour les stricts observateurs de la règle de Saint-François, pour les pauvres Ermites Célestins approuvés par le Pape Célestin V, se prévalant surtout de leur humble robe de bure, courte et étroite, et de leur capuchon pointu.

Le Pape Jean XXII se vit obligé de fulminer contre eux une bulle spéciale (1317). Cette bulle 1° les désigne comme une multitude profane, *profanæ multitudinis viri, qui vulgariter Fraticelli seu Fratres de paupere vita, Bizochi sive Beguini vel aliis nominibus nuncupantur,* et se donnant faussement pour un ordre approuvé par l'Église.

2° Elle ajoute que beaucoup de ces sectaires se font passer pour les observateurs stricts de la règle de Saint-François, s'appuyant ou sur l'approbation donnée par le Pape Célestin V, mais retirée par Boniface VIII, ou sur l'approbation de leur manière de vivre accordée par certains évêques et d'autres supérieurs ecclésiastiques.

3° Elle remarque qu'une partie de ces sectaires se font passer pour le tiers-ordre de Saint-François et se font appeler pénitents.

4° Enfin elle caractérise un grand nombre d'entre eux comme des adversaires de la doctrine catholique, des contempteurs des sacrements et des propagateurs de toute espèce d'erreurs (1).

(1) Dans Muratori, l. c.

(2) *Voy.* JORDAN. Conf. *Annal. Raynald.*, ad ann. 1298, n. 26; 1297, n. 55, 56. *Annal. Wadding.*, édit. cit., ad ann. 1298, n. 9; 1301, n. 1; 1302, n. 7.

(1) Voyez *Extravag. Joh. XXII*, tit. 7.

Si la bulle n'indique que d'une manière générale les hérésies des Fraticelles, cela provient en partie de ce que ces sectaires n'avaient pas un symbole commun, et se divisaient entre eux suivant les opinions particulières de leurs chefs, les circonstances multiples, les relations diverses où ils se trouvaient. Cependant ils tenaient tous à ce point capital par lequel, dès l'origine, ils se mirent au nombre des hérétiques, savoir, que les Papes, s'étant arrogé le droit d'expliquer la règle de Saint-François aux dépens de la véritable pauvreté franciscaine, qui ne permettait pas la moindre possession aux individus non plus qu'aux communautés, que la hiérarchie romano-catholique, étant corrompue par ses richesses, avaient perdu tous deux leur autorité; que cette autorité était passée désormais à l'Église des pauvres Fraticelles. C'est ce qu'on voit entre autres dans la bulle du Pape Jean XXII, de 1318, contre le Frère Mineur Henri de Céva, un des principaux chefs des Fraticelles de Sicile, bulle dans laquelle les erreurs suivantes sont attribuées aux Fraticelles :

1° Ils distinguent deux Églises, l'une charnelle, riche, souillée de vices, ayant à sa tête le Pape de Rome, les cardinaux et les évêques; l'autre, pauvre, vertueuse et vraie, à laquelle sont préposés les Fraticelles, seuls munis des pouvoirs spirituels.

2° Ils se donnent pour les restaurateurs de la lumière évangélique, partout éteinte.

3° Ils prétendent que ceux qui sont régulièrement ordonnés perdent leur pouvoir par leurs péchés.

4° Ils défendent le serment, méprisent le mariage, et soutiennent toutes sortes d'opinions étranges sur la fin du monde et sur l'Antechrist (1).

(1) Voyez *Annal. Raynaldi*, ad ann. 1318, n. 45-53.

C'est ce qu'on peut induire aussi d'une bulle du Pape Clément VI aux évêques catholiques d'Orient, dans laquelle il les engage à procéder contre ces missionnaires franciscains, qui vont répétant en Arménie, en Perse et d'autres parties de l'Orient, que toute sainteté s'est perdue dans l'Église romaine, que les Papes n'ont plus le pouvoir des clefs, et qu'il est passé aux Fraticelles (1).

En effet, les Fraticelles continuaient, comme ils l'avaient fait dès l'origine, à élire parmi eux des évêques, des cardinaux, des Papes (2).

Alvarus Pélagius, pénitencier de Jean XXII, donne les détails suivants sur les autres erreurs des nombreux Fraticelles, Bizoches, Béghards, Béghins et sectaires de son temps. « Ils secouent, dit-il, le joug de l'obéissance, se donnent pour des religieux approuvés, se montrent d'abord pleins de zèle, mais se refroidissent promptement, détestent le travail et justifient leur paresse par les textes : « Priez sans interruption; — Marie a choisi la meilleure part. » — Ils ne s'arrêtent nulle part, sont sans cesse errants et vagabonds, toujours occupés de pèlerinages. Leur prétendue sévérité, leur abstinence et leur pauvreté cachent d'abominables vices, car ils savent fort bien se réjouir avec les femmes, notamment avec les tertiaires; ils enseignent des sottises, et sont de vrais idiots. Leur association se compose en majeure partie de porchers, de charbonniers, de charpentiers, de canaille; ils ont peu de prêtres parmi eux, tout en s'arrogeant les fonctions sacerdotales, et les ecclésiastiques qu'ils recrutent sont des prêtres sans paroisse, des pasteurs sans troupeau (3). » Ce qui

(1) *Annal. Raynaldi*, ad ann. 1344, n. 8.
(2) Voyez *Annal. Wadding.*, edit. Lugd., t. IV, 1637, ad ann. 1374, n. 20, etc.
(3) I, *de Planctu Eccl.*, l. 2.

doit frapper dans cette description, c'est que la majeure partie de ces Fraticelles est désignée comme composée de laïques ou de tertiaires; ce fait s'accorde avec les bulles papales et plusieurs documents, suivant lesquels les apostats franciscains se fortifièrent d'un grand nombre de tertiaires et de pénitents laïques, mariés et non mariés, qui, sans être ordonnés, sans avoir reçu le pouvoir des clefs, prêchaient, entendaient à confesse, distribuaient des indulgences; souvent même les chefs des Fraticelles étaient simplement du tiers-ordre. Ainsi, vers 1331, la secte des Fraticelles avait à sa tête, en Sicile, un laïque ignorant, nommé Ange de Valle Spolétana; ce pourquoi le Pape Jean XXII chargea l'évêque de Melfi et les inquisiteurs de cette ville de procéder canoniquement contre ce frère Ange et les autres sectaires qui, sans avoir de vrais pouvoirs, distribuaient des indulgences et entendaient à confesse (1).

Le Pape Jean XXII renouvela à plusieurs reprises, notamment en 1322, 1331, 1334, l'édit promulgué en 1317 contre les Fraticelles (2); les Papes Benoît XII, en 1335 et 1336, Clément VI, en 1344 et 1346, Innocent VI, en 1354 et 1357, Urbain V, en 1368, prirent des mesures semblables (3). Malgré toutes ces prohibitions, ces condamnations, ces proscriptions, et quoique beaucoup de ces sectaires furent condamnés au bûcher, on n'en put venir à bout, tant leur apparente sainteté leur avait valu de popularité. Ainsi, en 1374, ils étaient en grande considération à Pérouse, et s'y permettaient contre les vrais Franciscains les plus impudentes attaques, leur tirant en pleine rue, devant tout le peuple, la chemise et les mouchoirs du cou, en leur demandant ironiquement si c'était ainsi qu'ils entendaient la règle de S. François. Mais cette impudence finit par leur coûter cher. Les Frères Mineurs, irrités de ces violences, appelèrent à leur secours le saint ermite franciscain Paulutius. Paulutius convint d'une conférence publique avec les Fraticelles et leur demanda compte des motifs pour lesquels ils se prétendaient les seuls véritables disciples de S. François et tenaient les Frères Mineurs pour des fils dégénérés de ce grand patriarche. — « Parce que vous menez une vie relâchée, répondirent ces sectaires, parce que vous êtes des violateurs des règles du saint, tandis que nous en sommes les fidèles observateurs, malgré toute espèce de souffrances et de persécutions. — Mais, répondit Paulutius, S. François n'a jamais rien recommandé en termes plus pressants que l'obéissance envers le Pape. Comment vous, qui n'obéissez ni au Pape ni aux prélats institués par lui, pouvez-vous tant faire parade de la règle du saint, dont vous rejetez la substance pour n'en garder que l'écorce ? »

Les Fraticelles restèrent muets; c'en était fait de leur autorité. Un accident qui survint à Pérouse les acheva. Un Pérusien distingué avait abandonné à quelques Fraticelles la moitié de sa maison de campagne. Il alla habiter, au moment de la conférence dont nous venons de parler, la moitié libre de sa maison, et pendant qu'il y séjournait il entendit deux Fraticelles qui se disputaient vivement, l'un reprochant à l'autre qu'il avait la prétention d'être reconnu et honoré comme vrai Pape, tandis que le second reprochait au premier de lui refuser l'obéissance, quoiqu'il fût le Pape canoniquement élu. Cette découverte, s'accordant avec les résultats de la conférence publique, poussa l'ancien protecteur des Frati-

(1) Voyez *Annal. Raynald.*, ad ann. 1331, n. 6.
(2) Voyez ad hos annos *Raynald.*, *Wadding.*
(3) *Ibid.*

celles à continuer son enquête, d'où il résulta qu'ils avaient établi pour leur pauvre Église, la seule, unique et véritable Église, une hiérarchie tout entière, composée d'un Pape et d'une cour de cardinaux et d'évêques. Ce fait, dénoncé au peuple, l'éclaira complétement, et les hypocrites Fraticelles furent chassés de la ville et de son ressort (1).

A cette époque Ste Brigitte (2), éclairée d'en haut, fit dire, par un pieux Frère Mineur aux Fraticelles, qui niaient l'autorité du Pape et refusaient aux prêtres catholiques le pouvoir de consacrer le corps de Notre-Seigneur : « Vous tournez le dos à Dieu, et voilà pourquoi vous ne le voyez pas; tournez le visage vers lui et vous l'apercevrez (3). »

Les Papes eurent à sévir contre les Fraticelles jusque dans le quinzième siècle. Martin V publia, en 1418, une bulle contre les Frères, *Fratres de opinione, seu Fraticellos*, en chargeant les évêques et les inquisiteurs d'agir contre les sectaires et leurs éminents protecteurs, aux tribunaux desquels ils avaient eu recours; il envoya en 1421 des troupes dans la Marche, où ils s'étaient réfugiés dans les châteaux de leurs protecteurs, et en 1428 il fit raser leur principal asile, le château de Magnalata. En même temps il nomma inquisiteurs Jacques Picénus et S. Jean de Capistran (1426). Le Pape Eugène IV procéda de même en 1452, et confirma Capistran dans sa charge. Sous Nicolas V, en 1457, Capistran reçut de nouveau la mission d'extirper par sa sagesse et de ramener à la foi catholique la secte généralement répandue des Fraticelles, *in plerisque mundi partibus... quæ Fraticellorum della opinione vocatur*; et, d'un autre côté, on fut encore une fois obligé sous ce Pape de recourir aux armes. Quoiqu'on voie, par la mission donnée à Capistran par Nicolas V, combien les Fraticelles étaient nombreux à cette époque hors de l'Italie, vers le commencement du seizième siècle il n'en est plus question (1).

On peut avec raison adjoindre aux Fraticelles les prétendus *Spirituels* parmi les Frères Mineurs qui, comme Michel de Césène, Occam et d'autres, au temps du roi Louis de Bavière, déclarèrent le Pape Jean XXII hérétique et déchu de la Papauté, par suite de ses décisions relatives à la pauvreté du Christ et des Apôtres, en ce que, quoique adversaires des Fraticelles dans le principe, ils s'accordèrent avec eux quant à l'essentiel, après la décision pontificale qui leur avait déplu.

Cf. les articles *Béghins*, *Bizoches* et *Fraticelles*, dans Ersch et Gruber, *Encycl.*; l'ouvrage de Mosheim, *de Beghardis et Beguinabus*, Lipsiæ, 1790, et son *Hist. de l'Église*, t. II, p. 706-735, Heilbronn., 1752.

SCHRÖDL.

FRATRES CAULITÆ. *Voyez* CHARTREUX.

FRAUDE, violation grave du septième commandement du Décalogue, qui, sous une apparence de droit, sous prétexte d'une activité et d'un travail légitimes, porte atteinte au bien d'autrui par la ruse, le mensonge, la mauvaise foi, la tromperie. La fraude trompe le prochain avec l'intention de s'emparer de son bien. Elle peut être aussi diverse que les circonstances elles-mêmes dans lesquelles on y a recours. On peut dire qu'elle s'est multipliée et étendue à l'infini au milieu de notre civilisation

(1) *Annal. Wadding.*, t. IV, edit. Lugd., 1637, ad ann. 1374, n. 20 sq.
(2) *Voy.* BRIGITTE (Ste).
(3) *Révél. de Ste Brig.*, l. VII, c. 6.

(1) *Annal. Raynaldi et Wadding.*, ad ann. cit.

raffinée, de notre activité industrielle, de tous les moyens employés pour préparer ce qui sert aux exigences, au luxe de la vie moderne. La fréquence des fraudes résulte de la grande maladie d'un temps où chacun cherche à s'enrichir par les moyens les plus faciles et les plus rapides. La fraude s'exerce surtout dans le commerce : on vend des marchandises tarées, frelatées; on mêle le bon au mauvais pour faire passer l'un par l'autre; on trompe sur la qualité, sur la quantité; on se sert de faux poids, de fausses mesures; on exige des prix exagérés; on falsifie les mets et les boissons; on fait de mauvaise besogne; on établit de faux comptes; on supprime des documents, on en forge de fictifs; on abuse des dépôts; on fait banqueroute; on poursuit des procès inutiles, injustes; on les traîne perfidement en longueur, etc.

L'infamie et la criminalité de la fraude supposent un grand progrès dans l'injustice, une malice réfléchie, l'absence de tout sentiment équitable, l'exploitation d'un prochain faible ou confiant, l'audace, le mensonge, la ruse, la perfidie, la dureté envers les autres, l'endurcissement de la conscience, l'indifférence de la réputation, la répudiation de l'honneur, l'infraction audacieuse des lois divines et humaines; en trois mots, la violation de la foi, de la charité et de la confiance. La fraude est une véritable idolâtrie. Dieu hait et maudit la fraude; l'Écriture l'atteste, et spécialement les Proverbes, 11, 1, 12; 27, 20, 23; puis le Lévitique, 19, 35; le Deutéronome, 25, 13-17; et plus loin Amos, 8, 4-8; le Nouveau Testament, I Cor., 6, 8; I Thess., 4, 6. Il n'y a pas de pardon, de bénédiction et de bonheur à espérer, à moins que la fraude ne soit reconnue avec toutes ses conséquences, et l'injustice réparée par la restitution de tout le gain illicite.

MAST.

FRAYSSINOUS (DENYS, COMTE) naquit à Cuvières, dans le Rouergue, en 1765. Doué d'une grande intelligence, le jeune Frayssinous était destiné par son père à l'étude du droit; mais une plus haute vocation le fit entrer au service de l'Église, et il reçut les ordres sacrés en 1789, à la veille de la Révolution. Sa vie se distingua depuis lors en trois périodes : dans la première, l'abbé Frayssinous se montra apologiste courageux de la religion; dans la seconde, il se signala comme évêque, homme d'État, ministre de l'instruction publique; dans la troisième, il acheva sa carrière par l'éducation du duc de Bordeaux. Dans sa jeunesse, il entra dans la Société de Saint-Sulpice. Les troubles de la Révolution le poussèrent dans les montagnes du Rouergue, où il s'associa au ministère d'un bon curé ainsi qu'à son ami Boyer, avec lequel il prépara le plan de ses Conférences. Quand le calme fut rétabli, il vint à Paris, où il enseigna la théologie dogmatique; en même temps il commença ses célèbres *Conférences*, que le concours des auditeurs l'obligea de transporter des Carmes à Saint-Sulpice. A la création de l'Université, M. de Fontanes le nomma inspecteur de l'Académie de Paris. Après la Restauration, l'abbé Frayssinous remonta dans la chaire de Saint-Sulpice. Il fut en même temps nommé inspecteur général et membre du conseil de l'instruction publique. Proposé en 1819 pour l'évêché de Nîmes, il refusa, par respect pour cette haute dignité. En 1818 parurent ses *Vrais Principes de l'Église gallicane sur le gouvernement ecclésiastique, la Papauté*, dans lesquels il dit, entre autres, très-sagement: « Les libertés de l'Église gallicane sont une de ces choses qu'on comprend d'autant moins qu'on en parle davantage. » A cette époque l'abbé Frayssinous fut nommé successivement grand-aumônier, évêque d'Hermopolis, grand-

maître de l'Université, pair de France, membre de l'Académie, ministre des affaires étrangères et de l'instruction publique.

Alors parut en 3 volumes son ouvrage intitulé *Défense du Christianisme*, Paris, 1828, dont les *Conférences et discours inédits*, publiés après sa mort, peuvent être considérés comme la suite. Il pressentit la catastrophe que devaient amener les ordonnances du 16 juin 1828.

La chute de la monarchie légitime en 1830 l'affligea, mais ne le surprit pas. Il ne resta point à la chambre des Pairs, ne voulut pas prêter serment et se rendit à Rome. Dès 1820 Pie VII avait voulu le revêtir de la pourpre, mais l'illustre exilé refusa par humilité. De Rome il revint en France, qu'il quitta bientôt, sur un appel arrivé de Prague, qui le priait d'achever l'éducation du duc de Bordeaux. Après l'avoir dignement terminée le noble vieillard rentra en France, où il demeura dans une silencieuse retraite. Il mourut à Saint-Geniez, en Rouergue, le 12 décembre 1841. Ses ouvrages et sa mémoire lui survivent. Sa vie a été écrite par le baron Henrion, Paris, 1844.

Cf. *l'Ami de la Religion*, t. CXII, p. 193. M. le duc Pasquier, successeur de l'évêque d'Hermopolis à l'Académie française, a fait son éloge; *Gazette de la nouvelle Sion*, 1845, suppl. n° 24 et 25, p. 658-660 et 683-685.

HAAS.

FRÉDÉGAIRE, écolâtre, continuateur de S. Grégoire de Tours. On n'a rien de certain sur sa personne et son histoire. Valois, Le Cointe, Ruinart, etc., le considèrent comme un Bourguignon de la ville d'Aventicum (Avence, en Helvétie), qui vivait encore en 658. Il fit un abrégé de Grégoire en dix livres, intitulé *Histoire des Franks*, qu'il mena jusqu'en 641, c'est-à-dire à la quatrième année du règne de Clotaire le Jeune, successeur du « pieux » roi Dagobert. Sa Chronique a été continuée par quatre auteurs inconnus; la première suite, la plus faible (ch. 91-96), va de 642 à 680; la seconde, qui s'occupe principalement de l'Austrasie, va de 680 à 736; la troisième (ch. 109-118) s'étend jusqu'au règne de Pépin le Bref (752); enfin, la quatrième se termine à la mort de Pépin.

Quoique Frédégaire soit peu considéré par la majorité des auteurs, il est cependant la principale source de l'histoire des Franks et un continuateur estimable de Grégoire. Parmi les historiens modernes, c'est Damberger surtout qui a mis en doute l'autorité de Frédégaire (et de Grégoire), tandis que Scaliger, Valois, Ruinart, Le Cointe, etc., l'estiment à sa juste valeur. Sa *Chronique* se trouve à la suite de Grégoire de Tours dans Migne, *Patrol.*, I, 71.

Cf. *Historiens de l'antiquité germanique*, traduits en allemand, Berlin, liv. 5; *Chronique de Frédégaire et des rois franks*, liv. 6; *Légendes tirées de Frédégaire et de la Chronique des rois franks*, par Giesebrecht, 1852.

FRÉDÉRIC Ier (BARBEROUSSE), empereur. L'élection de Frédéric Ier, en qualité de roi de Germanie, fut faite par les princes allemands sous la condition toute spéciale que Frédéric, dans les veines duquel coulait autant de sang des Guelfes que de sang des Hohenstaufen, concilierait les deux partis et relèverait la splendeur de l'empire déchu sous Conrad III (1). En effet ce double but fut atteint, et si, parvenu à ce terme, il avait su entrer dans la voie des grands empereurs qui l'avaient précédé, il n'y aurait pas eu, après Charlemagne, de prince supérieur à Frédéric Ier. Petit-fils de Frédéric de Bavière, né à Aix-la-Chapelle en 1121, il obtint la cou-

(1) *Voy.* CONRAD III.

ronne impériale dans cette dernière ville, en 1152. A peine couronné il attacha par de nouveaux liens à l'empire le royaume de Danemark, que Suénon reçut en fief, et il partit pour l'Italie. Ce ne fut qu'après avoir vaincu les Lombards qu'il prit à Pavie la couronne de fer, qui était comme le prélude nécessaire de la couronne du saint-empire romain. Les Romains, encore enivrés des principes démagogiques d'Arnaud de Brescia, ayant sollicité l'empereur de se mettre à la tête du mouvement républicain, Frédéric, à qui l'on avait eu de la peine à faire tenir, suivant l'antique usage, l'étrier du Pape Adrien IV à Sutri, rejeta toutes les propositions des séditieux, livra Arnaud de Brescia (1) aux cardinaux, et le Mazzini du douzième siècle fut pendu par les ordres du gouvernement pontifical. Le 18 juin 1155 Frédéric fut couronné empereur, battit les Romains, qui avaient essayé de s'insurger, fit prévaloir ses droits par la force sans consentir à la moindre concession aux idées de liberté qui agitaient ce siècle. A son retour en Allemagne il donna à Henri le Lion le duché de Bavière, mais sans l'Autriche, qui fut convertie en un duché particulier pour la maison de Babenberg, intimement unie par le sang, dans la personne de Frédéric, aux Hohenstaufen, et cette transformation amena les changements les plus importants en Allemagne (1156). Déjà, avant de se rendre à Rome, des difficultés s'étaient élevées sur la liberté des élections épiscopales, décrétée par le concordat de Calixte (2), difficultés qui avaient clairement démontré que Frédéric, entouré d'une camarilla absolutiste, ne voulait reconnaître d'autre droit que celui qui lui convenait. Les discussions se multiplièrent lorsque le Pape Adrien eut reconnu Guillaume de Normandie roi de Sicile et vassal du Saint-Siége, et mis par là l'usurpateur au même rang que le souverain légitime. Adrien avait dit qu'il eût été heureux de pouvoir accorder à l'empereur d'autres bienfaits (*beneficia*) que la couronne impériale. Frédéric saisit cette expression, comme au vol, pour démontrer les insupportables prétentions du Pape, qui ravalait la couronne impériale en en faisant un fief du Saint-Siége. La condescendance d'Adrien empêcha seule une rupture publique. Frédéric, qui n'avait invité les rois de la terre à la diète de Besançon que comme les chefs des provinces de ses vastes États, et qui n'avait pas de l'empire, dont il portait la couronne, une idée moins exagérée que les anciens Romains de leur monarchie universelle, résolut, pour répondre aux plaintes portées par les villes de Lombardie contre Milan, de se rendre pour la seconde fois en Italie. Milan fut contraint de capituler, et dans la grande diète tenue à Roncaglia, aux bords du Pô, l'antique droit du bon plaisir des empereurs romains, *quod principi placuit legis habet vigorem*, fut proclamé loi obligatoire pour tous.

L'empereur 1° revendiqua le droit d'instituer les autorités municipales; 2° étendit à l'infini le droit des régales; 3° déclara les aliénations et les engagements de fiefs sans l'autorisation du suzerain invalides; 4° abolit toute justice personnelle et proclama les juges impériaux la source unique du droit. Si ce dernier point était, sous beaucoup de rapports, un bienfait, si le premier point était une réaction naturelle contre l'extension démesurée des pouvoirs municipaux, les principes de droit de l'ancien empire romain adoptés en cette circonstance restreignirent notablement toutes les libertés nationales. Le second point surtout attaqua l'existence et les droits des Lombards et de

(1) *Voy.* ARNAUD DE BRESCIA.
(2) *Voy.* CONCORDATS.

l'Église, et la guerre avec le Saint-Siége fut inévitable dès que Frédéric, en vertu des principes proclamés à Roncaglia, revendiqua l'héritage de la princesse Mathilde, en investit le duc Guelfe, et transgressa ainsi arbitrairement les conditions du concordat de Callixte. Cependant le Pape Adrien IV mourut (1159) avant que la guerre éclatât.

Dans les circonstances où se trouvait l'Occident, tout était préférable à une nouvelle guerre entre le sacerdoce et l'empire. Le sacerdoce avait assez à faire s'il travaillait sérieusement à se réformer dans l'esprit de S. Bernard, qui, dans son livre *de Consideratione sui*, publié peu avant sa mort, avait esquissé les principaux caractères de cette réforme, et l'avait en quelque sorte léguée comme son testament à tous ceux qui voulaient sincèrement le bien de l'Église. Il ne suffisait pas de faire disparaître Arnaud de Brescia, il fallait aussi, en ramenant les mœurs à la règle des temps apostoliques, veiller à ce qu'Arnaud ne renaquît pas de ses cendres, comme l'Osiris antique, et ne se reproduisît pas en des milliers de membres nouveaux. L'empereur avait assez à faire si, comme ses prédécesseurs, il poussait la guerre contre les barbares, ennemis de la foi et de la civilisation; s'il mettait des bornes aux progrès des Byzantins à l'Est de l'Europe, en rattachant la Hongrie à l'empire, en soutenant les Normands dans la basse Italie; et si, ne tolérant aucune injustice au dedans, il employait les forces de l'empire à combattre les Sarrasins, dont le sultan Saladin, maître de l'Égypte et de la Syrie, formait le plan, désormais invariable parmi ses successeurs, de porter la guerre au centre même de l'Occident, divisé par ses dissensions, et par là même facile à vaincre. La lutte contre l'Église, dont dès lors les Hohenstaufen firent en quelque sorte leur mission, favorisa la réalisation des projets des infidèles, et empêcha la satisfaction des besoins les plus essentiels du monde chrétien. Les intrigues du commissaire impérial Othon, comte de Wittelsbach, amenèrent d'abord une double élection papale (1159); puis Frédéric revendiqua le droit de décider entre les deux compétiteurs, Alexandre III et Victor IV, trancha la question, avant que la diète aulique convoquée à Pavie fût réunie, en faveur de Victor, et chercha à imposer sa créature à toute la Chrétienté. Mais il rendit précisément ainsi la lutte religieuse universelle, et, tandis qu'en Italie les Lombards se prononcèrent en faveur du Pape Victor, dans toute l'Europe occidentale Alexandre était peu à peu reconnu comme Pape légitime, surtout depuis le grand concile de Tours (1163). On regarda dès lors, en Italie et dans le reste de l'Europe occidentale, l'empereur comme un tyran et un persécuteur. L'Allemagne elle-même se partagea, et, malgré toutes les persécutions, Conrad de Wittelsbach, archevêque de Mayence, Ébérard et Conrad, successivement archevêques de Salzbourg, restèrent fermement attachés à Alexandre III. Mais l'empereur fit face à toutes les résistances et en vint à bout : Milan assiégé fut contraint de se rendre (mars 1162), et Frédéric ruina cette citadelle des libertés municipales. Les autres villes de la Péninsule se soumirent; Pise et Gênes s'allièrent à l'empereur dans l'espoir de conquérir des domaines dans la basse Italie; de la mer Baltique jusqu'au Tibre, tout obéissait à la volonté de l'empereur; quiconque résistait succombait ou était obligé de fuir. Lorsque le Pape Alexandre III, poursuivi par les Pisans, soutenu par le roi Guillaume, revint en 1165 à Rome, Pise et Gênes se divisèrent à propos de la Sardaigne, et la guerre se réveilla plus vive que jamais en Italie. Cette fois encore la furie de l'armée teutone, *furor Teutonicus*, fut invincible : les Romains, quoique vingt fois plus

nombreux que les Allemands, furent complétement défaits devant Rome le 30 mai 1167; ils se soumirent; Alexandre s'enfuit à Gaëte et Bénévent, et Frédéric installa l'antipape Pascal III à Rome. Pascal, voulant témoigner sa reconnaissance aux Allemands, mit, peut-être non sans allusion secrète à Frédéric Ier, Charlemagne au nombre des saints. Les Allemands avaient exercé leur fureur autour de Rome et dans la ville même d'une façon terrible; le propre neveu de l'empereur, le fils de Conrad III, Frédéric de Rotenbourg, avait mis le feu à l'église Saint-Pierre, au plus auguste sanctuaire du monde catholique, que les Sarrasins eux-mêmes avaient pour ainsi dire respecté. Cependant le jugement de Dieu frappa les troupes superbes qui, après avoir vaincu Rome, campaient fièrement dans la campagne romaine, et la peste vint à bout de ces hommes de fer qui ne connaissaient pas de vainqueur.

Milan se releva de ses cendres malgré l'empereur; dès 1167, l'alliance lombarde était contractée, dans le couvent de Puntido, entre Crémone, Bergame, Brescia, Mantoue, Ferrare; l'empereur était obligé de renoncer au projet de dompter la Sicile, et ce fut à grand'peine qu'il parvint, avec les restes de son armée, à Pavie, où il mit les Lombards au ban de l'empire (21 septembre), mais ne réussit qu'à fortifier l'alliance lombarde et à déterminer le serment que firent les habitants de ne rien payer, de ne rien faire que ce qui avait été payé et fait depuis Henri IV jusqu'au moment où Frédéric était monté sur le trône. Frédéric ne parvint en Allemagne, en 1168, qu'en faisant tuer en route, de station en station, les otages lombards. Désormais le sort de l'Europe était entre les mains du Pape Alexandre. Les Lombards fondèrent au nord la forteresse d'Alexandrie, qu'en vain Frédéric, après être resté en Allemagne jusqu'en 1174, assiégea dans sa quatrième expédition en Italie. D'un autre côté, Manuel, empereur de Byzance, offrit le concours des forces de son empire, si Alexandre voulait poser sur sa tête la couronne impériale, comme Léon III l'avait transmise des Grecs aux Franks, comme Jean XII l'avait transférée des Franks aux Saxons. Alexandre fut assez noble et assez sage pour ne pas troubler les destinées de l'Occident en faveur de l'empereur d'Orient, et refusa les offres de Manuel. Cependant Frédéric se préparait à une nouvelle expédition; mais Henri le Lion, qui, durant la persécution du Pape par Frédéric, avait posé les fondements d'un nouveau royaume dans la basse Allemagne, sur un sol slave, refusa tout concours à l'empereur. En vain l'empereur, ayant échoué devant Alexandrie, entama des négociations pour la paix; il la rendit impossible en tenant opiniâtrément aux décisions de la diète de Roncaglia. Alors il chercha à s'entourer de nouvelles forces; mais, avant d'avoir pu s'unir à Christian de Mayence et aux habitants de Pavie, il est enveloppé dans un combat près de Legnano (29 mai 1176) et complétement battu; il a de la peine à échapper et à se réfugier à Pavie. Cette défaite ferme la seconde période de la vie de Frédéric; la prise de Jérusalem par Saladin formera la clôture de la troisième.

Frédéric tâchait encore d'empêcher Alexandre d'être admis à Venise pour rester par là maître des conditions de la paix; mais ce plan échoua, et il ne lui resta d'autre parti à prendre que d'aller lui-même à Venise, de se jeter aux pieds du Pape, et d'obtenir le baiser de paix et la promesse d'être relevé de l'excommunication de l'Église. La réconciliation eut lieu le 24 juin 1177. Le 1er août, la paix fut conclue avec l'Église, un armistice de quinze ans fut arrêté avec Guillaume, roi de Sicile, un autre de six années avec les Lombards.

L'antipape fut abandonné; cependant les évêques institués par l'empereur furent maintenus, et Alexandre recueillit les fruits de sa persévérance, de sa modération et de sa piété. L'empereur, de retour en Allemagne, se tourna contre Henri le Lion. En le mettant au ban de l'empire et en le chassant, il annula les titres qui lui avaient valu en 1156 le surnom de Père de la patrie. Il donna en 1180 la Bavière amoindrie à Othon, comte de Wittelsbach, la Saxe à Bernard, fils d'Albert l'Ours, les duchés de Westphalie et d'Engern à l'archevêque de Cologne; les margraviats saxons de Brandebourg, de Meissen, de la Lusace, obtinrent les droits ducaux, ainsi que l'évêque de Wurzbourg les avait obtenus antérieurement sur la partie de la Franconie qu'embrassait son diocèse; l'autre partie, il l'enleva à Conrad, comte du Palatinat, pour en donner la moitié à son frère, en en conservant l'autre moitié jusqu'au moment où, en 1184, il le remit en fief à son fils Conrad. La Souabe, échue à l'empereur en 1167, fut donnée d'abord à son fils Frédéric, puis à Conrad, mort en 1196. Othon devint comte palatin de Bourgogne et administrateur impérial du royaume d'Arles. Les possessions guelfes en Souabe échurent également à la maison de Hohenstaufen; Henri, l'aîné des fils de Frédéric, couronné en 1169 roi de Germanie, en 1185 roi des Lombards, obtint, par son mariage avec Constance, fille de Roger, roi de Sicile, l'expectative de ce royaume, et par là celle de l'Italie entière. La couronne d'Allemagne était devenue comme héréditaire dans la maison de Hohenstaufen, aucune famille princière ne pouvant plus se comparer à elle, et toutes celles qui avaient une certaine importance étant redevables de leur puissance à l'empereur. Au bout de quelques années, la situation de l'Allemagne fut complétement changée. Les anciens grands duchés nationaux n'existaient plus; partout régnaient des princes alliés et dévoués aux Hohenstaufen. Frédéric put finalement permettre au vieux Guelfe Henri de revenir en Allemagne mourir dans ses petits duchés héréditaires. Il conclut, en 1183, avec les Italiens, la paix de Constance, qui annula les stipulations exagérées de la diète de Roncaglia et reconnut l'autonomie des villes, en réservant certains droits de souveraineté à l'empereur. Ainsi furent réglées les affaires municipales d'Italie. D'un autre côté, les Romains ayant chassé Lucius III, successeur d'Alexandre, l'autorité de l'empereur se releva également à Rome, au point qu'il refusa de rendre les biens de la princesse Mathilde, ferma les passages des Alpes, afin qu'aucune censure ecclésiastique ne pût arriver en Allemagne, et rangea de son parti même les évêques allemands à la diète de Gelnhausen. Déjà, à la diète de Mayence, en 1184, Frédéric avait repris son ascendant et s'était relevé à un degré de puissance et de gloire qui fit rapidement oublier les échecs de Legnano et de Venise. Cependant l'empereur tournait toujours ses regards vers l'Italie, siége de la domination du monde. Il fit ravager les États de l'Église par son fils Henri, et ce fut avec peine qu'on détourna le Pape Urbain III de prononcer de nouveau l'excommunication de l'empereur. Ce fut dans ces occurrences que se répandit en Occident la nouvelle de la conquête de Jérusalem par les Sarrasins, de la perte du royaume de Jérusalem, érigé au prix de tant de sang chrétien, et cette nouvelle remplit l'Allemagne de honte et de remords. C'était le vent de la tempête qui venait troubler la sérénité de la fête de Mayence (1184) et bouleverser les plans ambitieux de l'empereur. Un mouvement prodigieux et inouï depuis des siècles s'empara de l'Allemagne. Frédéric, qui sentait bien

ce qu'il avait à réparer, prit la croix, fut suivi par des milliers de ses sujets, et détermina la troisième croisade, qui eut de si grands commencements et de si pauvres résultats. En 1189 Frédéric descendit le Danube avec vingt mille chevaliers. En envahissant l'Asie à la tête de cent mille hommes, le vaillant empereur s'écria : « Mes frères, réjouissez-vous et ayez confiance, tout le pays est à nous. » Il semblait qu'il allait en être ainsi. La victoire d'Iconium, que l'empereur remporta en personne, ouvrit la route de la Syrie, tandis que les rois de France et d'Angleterre se dirigeaient vers Ptolémaïs. Le sérieux, la rigueur, les succès des Allemands, leurs regrets de la perte de Jérusalem, qui redoublait leur courage, jetèrent les musulmans dans la stupeur. Tout présageait un triomphe définitif, lorsque l'empereur se noya dans le Cydnus. N'écoutant que son ardeur et malgré ses soixante-dix ans, il avait voulu traverser le fleuve à la nage et avait péri dans ses flots (10 juin 1190).

Il ne devait pas entrer dans la Terre promise; mais, plus malheureux que Moïse, il ne l'avait pas même entrevue. L'historien ne peut s'empêcher de voir dans cette mort subite et sans gloire un jugement de Dieu, un châtiment des persécutions que Frédéric infligea à l'Église, persécutions qui n'ont jamais valu, ni dans l'antiquité ni dans les temps modernes, une fin heureuse à personne.

HÖFLER.

FRÉDÉRIC II, empereur. Henri VI, fils aîné et successeur de Frédéric Ier, continuant la politique de son père, avait, par l'union violente de la Sicile à l'Allemagne, rendu partout le nom allemand aussi odieux que formidable. Frappé lui-même d'excommunication, chargé de la malédiction des Siciliens, il était mort le 28 septembre 1197, à l'âge de trente-deux ans. Frédéric II, son fils, âgé de trois ans, né le 25 décembre 1194, avait été reconnu roi des Romains à Worms en 1196. A la mort de son père le soulèvement des seigneurs allemands, que Henri avait gratifiés de principautés italiennes, mit sa vie en danger; la conduite équivoque de son oncle Philippe et l'agression du Guelfe Othon lui ravirent la couronne d'Allemagne. Le Pape Innocent III seul lui conserva la couronne de Sicile, après la mort prématurée de l'impératrice Constance. La vieillesse de Frédéric II devait ressembler à sa jeunesse : il devait se voir, en commençant et en finissant, privé de la couronne, avec cette différence toutefois qu'il la conserva jeune par l'entremise d'Innocent III, et qu'il la perdit, au terme de sa carrière, par la volonté d'Innocent IV. Cependant, même lorsque, plus tard, Innocent eut couronné empereur le Guelfe Othon IV, et qu'Othon, violant ses serments, chercha à se soumettre le royaume des Deux-Siciles, l'Église romaine protégea encore Frédéric; Innocent le soutint au moment où un parti l'appelait au trône de l'Allemagne, mais non sans opposer à l'union du royaume de Naples avec l'Allemagne les entraves nécessaires pour empêcher la domination des Hohenstaufen de devenir tyrannique et destructive de toutes les libertés de l'Église et du tiers-ordre.

Frédéric parvint, en effet, à prévenir, d'une heure, son adversaire Othon dans la prise de possession de Constance, et à se faire couronner roi des Romains à Aix-la-Chapelle (25 février 1215), grâce surtout à l'appui des princes ecclésiastiques, qu'il gratifia de priviléges particuliers. Cependant son chevaleresque adversaire, qui l'appelait le roi des prêtres, perdait de plus en plus de terrain. Innocent III mourut en 1216. Frédéric n'avait que vingt ans. Le monde s'aperçut bientôt combien ce prince, si

jeune en possession d'un pouvoir si extraordinaire, avait besoin encore de direction, et combien il était peu disposé à en admettre d'autre que celle de sa volonté, déjà habituée au caprice par les perfides leçons de ses maîtres sarrasins. Deux obligations qu'il avait spontanément acceptées, et que la rapidité d'un bonheur étourdissant l'empêcha d'acquitter, l'entraînèrent rapidement dans des complications qui donnèrent à son règne le caractère le plus hostile à l'Église. Frédéric, qui, dans les commencements, s'appuyait sur les princes ecclésiastiques, comme plus tard il devint leur ennemi, avait, lors de son couronnement, promis d'entreprendre une croisade, s'engageant par là à acquitter la dette d'honneur qui, depuis la malheureuse expédition de son aïeul, pesait toujours sur les Allemands; ensuite il avait promis au Pape Innocent III (1er juillet 1216) d'abandonner le royaume de Naples à l'aîné de ses fils, Henri, déjà couronné roi de Sicile, dès qu'il serait devenu empereur lui-même. Mais, à partir de la mort d'Innocent, malgré la promesse renouvelée au Pape Honorius III, Frédéric poursuivit l'élection de Henri à la couronne d'Allemagne, qu'il parvint, en effet, à mettre sur sa tête le 23 avril 1220, sans que ce succès, contraire à ses serments, lui rapportât d'autres fruits que d'augmenter ses démêlés avec le Pape, d'engendrer des discussions avec son propre fils, et de lui valoir l'incontestable reproche d'avoir lâchement manqué à sa parole.

A dater de cette époque Frédéric demeura en Italie, sa patrie, son pays de prédilection, et il ne passa les Alpes qu'en 1235, pour déposer le fils qu'il avait élevé au trône d'Allemagne avec autant de perfidie que d'imprudence.

Les complications nées de son refus de partir pour la croisade devinrent encore plus graves et plus déplorables. Tandis que les Allemands se disposaient peu à peu à renouveler la guerre en Égypte, Frédéric songeait à obtenir la couronne impériale; et comme il poursuivait en même temps le dessein de faire élire Henri, il entassa promesses sur promesses au Pape Honorius III et à l'Église romaine, s'engageant de plus en plus avec chacun, jusqu'au moment où Henri fut élu, lui-même reconnu, sa vie durant, roi de Sicile par le Pape, et couronné empereur (22 novembre 1220). Toutes ces menées, contraires à l'honneur, à la loyauté, à la fidélité, excitèrent une explosion méritée de reproches publics, lorsque, le 8 septembre 1221, Damiette, clef de l'Égypte, conquise par les Allemands, fut perdue par la faute de l'empereur, et que l'Orient se plaignit hautement de ce que le Pape ne l'avait pas forcé de tenir ses promesses et de conquérir l'Égypte, où sa présence eût été le signal d'un soulèvement général de cent mille esclaves chrétiens et renégats.

Cette perte même ne put décider Frédéric à partir. Tantôt il prétextait les affaires de Naples et la guerre des Sarrasins en Sicile; tantôt il mettait en avant les Lombards. Dans le fait il ne pouvait partir, parce qu'il était entré en rapports d'amitié avec le sultan d'Égypte, et qu'il pensait à tout plutôt qu'à ruiner l'empire des musulmans. En 1222 l'empereur, à qui les promesses ne coûtaient pas, s'engagea de nouveau envers le Pape Honorius III, à Veroli, à commencer la croisade dans un temps fixé. En mars 1223 il réitéra cette promesse à Férentino et annonça qu'il partirait dans le délai de deux ans. Frédéric épousa à cette époque Iolande de Brienne, fille du chevaleresque roi de Jérusalem, qu'il contraignit bientôt après à lui céder son titre.

Cependant l'autorité de Frédéric devenait de plus en plus oppressive dans le royaume de Sicile et préparait le soulèvement de 1232. L'empe-

reur poussait l'arbitraire jusqu'à emprisonner les prélats et à les retenir, dans l'espoir que le Pape lui accorderait de nouveaux délais. Enfin, le 25 juillet, il promit de partir, de fournir des hommes et de l'argent, sous peine d'encourir l'excommunication *ipso facto*, si dans deux ans il n'avait pas commencé la croisade.

Alors l'empereur se précipita dans la lutte contre les Lombards, et le retard qu'il mit à la croisade devint l'occasion d'une nouvelle alliance lombarde. En 1227 les croisés allemands et anglais se réunirent dans la basse Italie, sans trouver les préparatifs nécessaires à leur embarquement, quoique Frédéric s'y fût également engagé. Bientôt une épidémie éclata parmi les croisés et en enleva des milliers. Enfin Frédéric s'embarqua, contraint par le nouveau Pape Grégoire IX, entre les mains duquel il avait réitéré son serment; mais au bout de trois jours il débarqua à Otrante. L'armée se dispersa, et l'empereur, qui prétexta une maladie, tomba ainsi par le fait sous le coup de l'excommunication à laquelle il s'était soumis en 1225. Ce ne fut qu'après tous ces retards sans honneur, frappé de l'anathème, et alors qu'il n'y avait plus ni gratitude ni résultats heureux à obtenir, que Frédéric se rendit en Orient, non pour y faire la guerre, mais pour obtenir, par un traité conclu avec le sultan d'Égypte, la ville de Jérusalem, et sauver ainsi en apparence son honneur aux yeux des nations de l'Occident.

Arrivé à Chypre, il s'y livra à des violences contre Jean d'Ibélin; puis il punit les croisés qui guerroyaient contre les Sarrasins, entra dans Jérusalem, où, nul évêque, vu l'excommunication qui pesait sur lui, ne voulant le couronner, il se mit lui-même sur la tête la couronne que Godefroy de Bouillon avait humblement refusée, et, pendant que les pèlerins anglais attendaient son concours pour rebâtir les murs de Jérusalem, il quitta la ville en toute hâte et s'embarqua pour l'Italie. Son représentant Rainald, duc de Spolète, avait dans l'intervalle fait[1], dans les États de l'empire, une invasion qui avait déterminé la conquête de la basse Italie par les troupes pontificales. L'empereur ne parvint qu'à grand'peine, moitié par force, moitié par des négociations et la promesse d'obéir aux ordres de l'Église, à se réconcilier, à San-Germano, avec le Pape, à faire lever l'excommunication et à reprendre possession de son royaume (août 1230). Durant les huit années qui suivirent jusqu'à la seconde excommunication par le Pape Grégoire IX, l'extrême activité qui caractérisait Frédéric se révéla de la manière la plus frappante. C'est à cette époque qu'appartient sa législation, dont André d'Iserna fait une description si terrible qu'elle exciterait des doutes si les *Regesta* de Carcani n'en constataient suffisamment la vérité.

A la même époque commença d'un côté le soulèvement du royaume de Sicile, dont Frédéric triompha par les supplices, et de l'autre la grande persécution des hérétiques d'Allemagne, due, d'après les *Regesta* de Böhmer (1232, n° 711), à l'arbitraire que Frédéric tolérait dans tous ceux qui s'occupaient de poursuivre les hérétiques. Mais les affaires se compliquaient de plus en plus en Allemagne : les bourgeois des villes épiscopales étaient en guerre avec les seigneurs; la grande question du droit d'admission des habitants de la banlieue (*Pfahlburger*), les ouvriers de ce temps-là, fit naître une lutte permanente entre la législation et ceux auxquels elle s'appliquait. Les dissensions intestines se multiplièrent; des deux tuteurs de l'empereur Henri, l'un, Engelbert, archevêque de Cologne, fut tué par son propre neveu, le comte d'Isenbourg; l'autre, le duc Louis de Bavière,

après avoir été mis au ban, fut assassiné par les propres émissaires de l'empereur. Enfin Henri s'allia avec les Lombards contre son père, et Frédéric arriva encore à temps en Allemagne (1235) pour dompter le soulèvement de son propre fils, élevé par lui en dépit de tant de promesses méconnues. Henri, déposé par son père, se donna lui-même la mort. Othon de Lunebourg fut créé prince de l'empire; Frédéric, duc d'Autriche, mis au ban, perdit son duché; Conrad, second fils de l'empereur, fut élu roi des Romains; l'expédition contre les Lombards fut entreprise, et les Milanais furent battus, le 27 novembre 1237, près de Corte-Nuova.

Frédéric était ainsi arrivé à l'apogée de ses succès et de sa puissance; toute résistance était tombée devant lui; les Lombards, tyrannisés par le gendre de Frédéric, le *féroce* Ezzelin Romano, ne voulant se soumettre ni de gré ni de force, furent accablés par la ligue universelle des rois, tandis que le Pape était tenu en échec à Rome par la révolte des Romains. Frédéric lui-même tenait ses succès pour merveilleux (1), lorsqu'au milieu de son ivresse il fut atteint par l'anathème de Grégoire (20 mars 1239). Les lettres et le biographe du Pape Grégoire nous font connaître les motifs de cette excommunication, qui reposaient sur les persécutions perpétuelles et l'oppression de l'Église d'Italie, que l'empereur avait si souvent promis de protéger et d'étendre. L'excommunication, qui sauva les Lombards, excita Frédéric à séparer tant qu'il le pouvait le Pape de l'Église, et à feindre, en persécutant le Pape jusqu'à sa mort, en dévastant les États pontificaux, en enfermant Grégoire dans Rome, de n'en vouloir qu'à son ennemi personnel et de ne chercher qu'à se venger de celui-ci. Il demanda même à se justifier devant un concile; le Pape ayant en effet convoqué le concile, Frédéric fit, par l'entremise de son chancelier Pierre des Vignes, conseiller aux évêques dociles de ne pas s'y rendre, puis il fit attaquer sur mer par son propre fils Enzio (3 mai 1241) ceux qui ne l'avaient pas écouté, et qui furent tués ou enfermés.

Le Pape Grégoire succomba à tous ces chagrins (août 1241), et, la prétendue cause des hostilités de l'empereur ayant ainsi disparu, l'empereur n'en continua pas moins à dévaster les États de l'Église. Tandis que les Tatares étaient en pleine marche contre l'Allemagne, Frédéric négocia avec le roi de Tunis, et se fit envoyer des danseurs sarrasins, en même temps qu'il rendait compte triomphalement à l'Allemagne des dévastations dues à ses armes. Innocent IV, promu au trône pontifical, ayant été, comme ses prédécesseurs, trompé par un serment de l'empereur (31 mars 1244), s'enfuit à Gênes et convoqua un concile à Lyon. Aux yeux des historiens prétendus libéraux, rien, comme on le sait, ne parut plus révoltant que le concile de Lyon et la déposition de Frédéric qu'on y décréta. Ces graves auteurs oublient que le concile examina les promesses et à peu près neuf ou dix serments que Frédéric avait prêtés, et que ce fut à la suite de cet examen que la déposition fut prononcée, un parjure ne pouvant être roi; que Frédéric était vassal du Saint-Siége; qu'il s'était efforcé de le devenir par ses machinations avec son fils Henri, et qu'il le devint en tous cas contre le gré du Pape, qui reconnaissait parfaitement que la situation d'un vassal était inconciliable avec l'empire; qu'enfin Frédéric en avait lui-même appelé à un concile, et que la légitimité du concile de Lyon était au-dessus de toute espèce de doute. Veut-on s'élever contre la procédure : il faut qu'on n'ait pas lu les preuves qui se trouvent soit dans la Vie de Frédé-

(1) Hœfler, *Frédéric II*, p. 163.

ric II par Höfler, soit dans le récit du concile tel que le présente la Collection des Conciles de Mansi, et qui modifient essentiellement les détails donnés par Mathieu Paris.

Un changement immense résulta de la sentence de culpabilité prononcée par les évêques de la Catholicité contre l'empereur. Ce fut l'ouverture d'une ère nouvelle.

En Allemagne, où, dès 1240, on avait pensé à élire un autre roi, on finit, en effet, par nommer d'abord Henri de Thuringe, puis Guillaume de Hollande. Conrad, roi des Romains, d'abord battu, fut obligé de se retirer en Italie (1251), et plus de cent cinquante ans se passèrent avant que la succession se réglât définitivement et que les élections se fissent sans qu'on répandît du sang. L'empire ne se releva plus du coup qui lui fut porté en 1245. Au calme d'un développement naturel succéda la violence, qui engendra l'oligarchie des sept électeurs.

En Italie éclatèrent les guerres terribles des Guelfes et des Gibelins, qui dépeuplèrent les villes et déchirèrent le pays. Frédéric excommunié, déclaré déchu, lui et ses adhérents, de toutes leurs possessions, précipité d'un seul coup de toute sa hauteur, rugit comme la femelle de l'ours à laquelle on enlève ses petits. Sa rage ne connut plus de bornes lorsqu'il vit Parme se déclarer contre lui et l'empêcher de se diriger en armes contre Lyon. Des châtiments terribles frappent tous ceux qui se prononcent contre lui; mais rien ne le rassure, il soupçonne de tous côtés des trahisons; son propre chancelier, le prudent Pierre des Vignes, qui nous a laissé tant de lettres de l'empereur, devient la victime de ses soupçons et se brise la tête contre les murs du cachot où on l'a précipité (1249). Un document impérial de 1249 le déclare traître à l'empereur et ordonne la confiscation de ses biens. Le second chancelier de Frédéric, Thadée de Suessa, est resté devant Parme, où, le 18 février 1248, l'empereur, attaqué par les assiégés, perd à la fois son camp, sa couronne, son armée et sa chancellerie. Peu de temps après il perd aussi son fils Enzio, qui tombe au pouvoir des Bolonais et ne sort de captivité que par la mort. Frédéric, désespéré, se rend dans la basse Italie, qui le menace également de défection, s'occupe, au milieu de toutes ces catastrophes, d'un nouveau mariage, s'entoure, à la grande terreur de ses sujets, de gardes mahométans qu'il fait venir d'Afrique, et meurt au milieu des nouveaux projets qu'il médite, léguant à Conrad IV (1), à qui il avait transmis le royaume de Naples et de Sicile, la guerre dans laquelle il avait succombé lui-même. Le roi Henri était mort avant lui; quatre ans après lui mourut Conrad, qui fut rapidement suivi dans la tombe par ses autres fils et petits-fils, jusqu'aux enfants de son fils naturel Manfred, qui fit probablement périr Conrad IV comme il avait arraché le royaume de Naples à Conradin. Ses fils demeurèrent enfermés dans le triste cachot du château del Monte, et ne virent pas le commencement du quatorzième siècle, tout en lui survivant.

L'empereur Frédéric se réconcilia avec l'Église sur son lit de mort. Il prit l'habit d'un Cistercien, et rendit le dernier soupir, avec désespoir, dit-on, le 13 décembre 1250.

HÖFLER.

FRÉDÉRIC III, empereur. Pendant le règne long, stérile, et cependant si agité de Frédéric III (1439-1493), l'empire d'Allemagne sembla marcher vers sa dissolution. A l'est les Turcs, de plus en plus menaçants, prirent Constantinople (1453), conquirent Belgrade, et la bravoure d'Huniade seul sauva l'Europe. Ce fut avec des peines infinies que Frédéric parvint à maintenir

(1) *Voy.* CONRAD IV.

son neveu Ladislas le Posthume, fils du roi Albert et son héritier, dans la Hongrie et la Bohême. Lorsque Ladislas mourut, en 1454, que Matthias Corvin sortit de prison pour monter sur le trône de Hongrie, que George Bodiébrad fut proclamé roi de Bohême, la situation de Frédéric devint presque désespérée dans ses États héréditaires. Les chevaliers pillaient le pays et n'épargnaient pas même les domaines de l'empereur. Le roi George favorisait toutes les dissensions en Autriche; Matthias Corvin le chassa deux fois de Vienne, l'assiégea dans Neustadt. La Styrie, Ems, Wels et Linz semblaient les seuls restes des États héréditaires autrichiens qui fussent encore au pouvoir de Frédéric, tandis que George cherchait à s'entendre avec la maison de Wittelsbach pour arriver à la couronne royale et impériale d'Allemagne, à laquelle aspirait également le roi de France Louis.

En Germanie, les différends succédaient aux différends; Albert, margrave de Brandebourg, exerçait de vrais brigandages à Nurenberg, tandis que la grande guerre de l'empire avec l'électeur palatin Frédéric le Victorieux et Louis, duc de Bavière-Landshut, ébranla toute la haute Allemagne. Mais ni les ravages des Hongrois, ni la lutte des Allemands entre eux n'arrachèrent Frédéric à son calme, à son sommeil et à ses occupations habituelles. S'en tenant à la fameuse devise A. E. I. O. U. (*Austria erit in orbe ultimo*) (1), il laissa ses adversaires se ruiner entre eux; prit la couronne impériale au milieu de leurs démêlés; obligea, en s'alliant à la maison de Brandebourg, Louis, duc de Bavière, à rendre la ville de Donawerth; vit le roi George renversé par Matthias Corvin; fit avec ce dernier un pacte de succession; unit la Bourgogne à l'empire par le mariage de son fils Maximilien avec Marie de Bourgogne; opposa aux princes de l'empire, puissants par leurs alliances de famille et leurs héritages, menaçant, par leurs perpétuelles guerres, de désorganiser tout l'empire, la paix de dix ans (17 mars 1486), qui devint l'occasion, pour une portion de l'empire, de conclure en 1488 l'alliance de Souabe; mit un terme à la justice personnelle, et obligea Albert, duc de Bavière, de restituer Ratisbonne. Matthias Corvin, qui ne cessait de l'inquiéter, mourut à son tour comme tous les ennemis de l'empereur, et quoiqu'à sa mort ce fut, non pas Frédéric, mais le Polonais Wladislas, qui devint roi de Hongrie et de Bohême, il y eut un grand pas de fait quand Wladislas conclut, en 1491, avec la maison de Habsbourg, le traité de succession. La ténacité de Frédéric surmonta tous les obstacles. Son empire devint, comme celui d'Honorius, l'empire du survivant; il survécut à tous ses ennemis et en vint à bout sans les vaincre. Il est le vrai fondateur de la maison impériale de Habsbourg, qui, jusqu'en 1740, donna onze empereurs à l'Allemagne.

HÖFLER.

FRÉDÉRIC II, landgrave de Hesse, étant encore prince héréditaire, rentra dans l'Église catholique et fit abjuration entre les mains de Clément-Auguste, archevêque de Cologne, au château de Neuhaus, près de Paderborn (1749). Ayant avoué sa conversion au landgrave Guillaume, son père (1754), il fut obligé de prêter serment qu'il ne propagerait pas le Catholicisme dans son pays. Il fut même contraint de promettre d'élever ses enfants dans la religion réformée. Ces promesses furent réalisées, malgré ce que le célèbre et savant Pape Benoît XIV put écrire à ce sujet à l'empereur et aux princes catholiques, pour empêcher l'accomplissement de

(1) D'autres traduisent: *Austria est imperare orbi universo.* Il y a quarante-cinq interprétations de cette devise.

ces engagements presque arrachés de force. Le landgrave Frédéric II régna vingt ans, et ses descendants redevinrent réformés.

Cf. *Galerie des Personnages remarquables qui ont passé, dans le seizième, le dix-septième et le dix-huitième siècle, de la religion évangélique à la religion catholique*, publiée par Frédéric-Guillaume-Philippe d'Ammon, Erlangen, 1833, p. 235.

FRÉDÉRIC, comte palatin de Deux-Ponts, né le 27 février 1724, rentra le 8 décembre 1746 dans l'Église catholique († 1767). On attribue cette conversion au P. François Séedorf, Jésuite, qui fut plus tard son confesseur, et qui, en 1747, publia : *Lettres sur divers points de controverse, qui ont déterminé le duc Frédéric à se réunir à la sainte Église catholique, apostolique et romaine*, Manheim, 1747. Il puisa ses motifs dans les écrits de controverse de Bossuet et du P. Scheffmacher. Le chancelier de Tubingue Pfaff chercha à le réfuter dans un libelle allemand.

Cf. Ammon, cité dans l'article précédent, p. 287, et Schröckh, *Histoire de l'Église*, t. VII, p. 88.

FRÉDÉRIC-AUGUSTE. *Voyez* AUGUSTE (*Frédéric*) II.

FRÉDÉRIC III, électeur de Saxe, surnommé *le Sage*, et connu par l'influence qu'il exerça à l'origine de la révolution ecclésiastique du seizième siècle, naquit à Torgau le 17 janvier 1463. Il était le petit-fils de Frédéric II le Pacifique et l'aîné des fils de l'électeur Ernest et d'Élisabeth, fille d'Albert III, duc de Bavière. Rien de remarquable ne signala sa jeunesse. Son éducation fut surtout littéraire : il étudia les classiques latins à l'école du chapitre de Grimma, sous maître Kemmerlin, afin « d'apprendre à avoir en temps opportun sur ses lèvres comme dans son cœur les sages paroles des anciens. » A la mort de son père, en 1486, Frédéric prit l'administration du duché de Saxe et le titre d'électeur, et régna, de concert avec son plus jeune frère, Jean, sur les États de son père. En 1493, « sa piété et d'honnêtes motifs lui firent entreprendre un pèlerinage à Jérusalem ; » il se fit recevoir chevalier par Henri de Schaumbourg, au tombeau même du Sauveur. Il avait entrepris son voyage pour la Palestine, en traversant l'Égypte, au mois de mars 1493; en septembre il fut de retour à Wittenberg, voyage heureux et très-prompt pour un temps où les moyens de locomotion n'étaient pas rapides. Frédéric III avait en général du bonheur. Si l'adulation des puissants de la terre et la partialité religieuse n'étaient pas toujours à l'ordre du jour, on défalquerait, dans la destinée de Frédéric, ce que la naissance, le temps, les circonstances firent pour le pousser sur l'avant-scène de l'histoire, et l'on avouerait que cette fois le bonheur eut une part extraordinaire dans le sort d'un homme qui n'avait personnellement rien que de très-ordinaire. Frédéric était d'un caractère lent et difficile à remuer. Sa supériorité intellectuelle sur beaucoup de princes de son temps résultait surtout d'une raison calme, froide et réfléchie, comme sa valeur morale reposait sur un naturel qui n'était certainement pas exempt de vanité et d'égoïsme, mais qui, en somme, était pacifique et bienveillant. En face d'un empereur comme Maximilien ou Charles-Quint, même en face de Philippe de Hesse, Frédéric III est d'une taille assez médiocre; ce caractère respectable, mais éminemment bourgeois, n'était capable ni de s'enthousiasmer pour une idée, ni de concevoir de profonds desseins politiques, ni de prendre des résolutions hardies, et depuis Spalatin jusqu'à nos jours les historiographes ont beaucoup écrit pour démontrer que Frédéric méritait le sur-

nom de Sage, sans avoir apporté aucun fait à l'appui, si le surnom de Sage (*wis, wise*) signifie plus que raisonnable, prudent, instruit et lettré.

Sa naissance lui valut une forte et influente position; la découverte des mines de Schreckenberg, plus tard Annaberg, qui, dans l'espace de quatre ans, lui rapportèrent le produit net, énorme pour l'époque, de 124,838 florins du Rhin (1), vint fort à propos remplir sa caisse ducale, dans un temps où Maximilien Ier avait appris, à la suite de sa malheureuse expédition de Rome de 1496, qu'un empereur d'Allemagne, n'ayant plus que les débris de sa puissance passée, ne pouvait rien entreprendre sans argent. Il n'est écrit nulle part que Frédéric III eût approuvé ou soutenu l'expédition de l'empereur à Rome; toutefois, pendant toute sa durée, il fut établi vicaire de l'empire, non qu'il eût une réputation de sagesse particulière, mais parce qu'il n'y avait pas de prince plus convenable à lui préférer. Un conseil permanent de l'empire ayant été institué en 1500, Frédéric fut mis à la tête de ce conseil, qui devait siéger à Nurenberg et veiller à la paix du pays; mais à peine installé, après avoir été péniblement constitué, il tomba.

Cependant Frédéric avait fondé l'université de Wittenberg. Böttiger pense que ce fut par suite du désir qu'avait exprimé l'empereur Maximilien de voir chaque électeur créer une université dans ses États; mais cela est douteux; car les princes de cette époque étaient déjà habitués à ne pas réaliser les exigences les plus justes et les plus légitimes de l'empereur, à plus forte raison de simples vœux, quand leur propre intérêt ne les y poussait pas. Ce qui détermina tout d'abord Frédéric à fonder son université de Wittenberg, ce fut la pensée d'en opposer une à l'université de Leipzig, alors très-puissante et très-favorisée par le duc George, Catholique strictement orthodoxe. Ce qui l'y engagea en second lieu, ce fut la vive discussion qui s'était élevée parmi les professeurs de médecine de Leipzig sur la nature de la terrible maladie que le galant chevalier de la liberté, Hutten, traînait avec lui depuis bien des années. Le docteur Martin Pollich quitta Leipzig plein de ressentiment contre les adversaires de ses savantes théories et concourut à ériger Wittenberg, érection dans laquelle l'hostilité contre Leipzig se prononça, en ce que la nouvelle université fut modelée sur celles de Bologne et de Heidelberg, et que Martin Pollich en devint le premier recteur. L'inauguration eut lieu le 18 octobre 1502; cependant l'acte de fondation de Frédéric ne date que de 1506; l'approbation du Pape arriva en 1507, et la même année l'université de Wittenberg fut richement dotée de biens ecclésiastiques. Frédéric le Sage avait fait tirer l'horoscope de sa nouvelle fondation par l'astrologue de la cour. Quant aux vieilles coutumes on y eut égard, en ce que l'université de Wittenberg, dédiée à Dieu et à la sainte Vierge immaculée, eut pour patron S. Augustin; le patron de la faculté de théologie fut l'apôtre S. Paul; celui de la faculté de droit, S. Ives; ceux de la faculté de médecine, S. Côme et S. Damien; enfin les belles-lettres furent placées sous le patronage de Ste Catherine. On remarquait parmi les principaux professeurs, outre le Dr Polliche, Pierre de Ravenne, qui, dit-on, enseigna le premier le droit romain dans les pays saxons, Mélanchthon et le jeune Luther.

La diète impériale de Constance de 1507 nomma l'électeur Frédéric lieutenant général de l'empire, *imperii locum tenens generalis*; parmi les conseillers de son vicariat se trouvait l'électeur Jac-

(1) 260,752 francs.

ques de Trèves, auquel on adjoignit des députés de Nurenberg et d'Augsbourg. Les États de l'empire n'auraient pu souhaiter un meilleur lieutenant général que le pacifique et irrésolu Frédéric. Ce qui explique le penchant que Maximilien avait pour l'électeur de Saxe, ce sont les emprunts considérables que l'empereur avait faits auprès de lui, et pour lesquels, en 1498, par exemple, il lui avait engagé des châteaux dans le comté de Görz. En 1509 on revêtit l'électeur, à propos de la guerre avec Venise, de la charge de feldmaréchal général de l'empire; mais il la refusa, vu sa faiblesse et ses infirmités. Or il faut remarquer, à propos de ces infirmités, qu'il n'est question à cette époque d'aucune maladie qu'il ait faite, et que J.-P. de Ludwig, dans sa *Germania princeps*, raconte de Frédéric : *De ejusdem* GIGANTEO ROBORE, *quo discos, patinas, scyphos ex argento, stanno, cupro, aut firmissimo alio metallo, altera tantum manu, ut charculas aut lintea, complicat involvitque.* On peut lire dans l'excellente *Histoire de Hesse* (1) de Rommel des détails qui jettent un triste jour sur cette époque corrompue, dans laquelle l'électeur joua le plupart du temps un rôle purement passif.

Il est temps d'en arriver aux rapports de Frédéric avec l'Église et la révolution religieuse. Frédéric prétendit être un homme de libre examen; tout en favorisant cette liberté et la fondant sur la base démocratique la plus large à Wittenberg, il voulut rester en bonne intelligence avec l'Église. Le Pape Alexandre VI (1492-1503) l'avait, en sa qualité de l'un des princes les plus influents de l'empire, nommé comte palatin, *sacri Lateranensis Palatii et Cæsareæ aulæ nostræ ac imperialis consistorii comes Palatinus.*

L'électeur était dans les meilleurs termes avec le clergé saxon, dont il se servit pour faire rentrer l'impôt ordinaire du denier (les États relevant directement de l'empire payaient 1 p. 1000 florins du Rhin), afin que les choses se fissent à l'amiable, et ce service de percepteur dut faire perdre à maint ecclésiastique son autorité morale et nuire à son ministère. En revanche, et comme échange de procédé, Frédéric ajouta à ses ordonnances judiciaires (un avocat recevait 12 deniers (16 centimes) pour une plainte dans des procès civils) une ordonnance de police sur la stricte observation des jours de jeûne et de fête et contre le luxe croissant, la magnificence des habits, etc. On entendait bien quelques plaintes contre le clergé, et il y en avait de trop fondées; mais il n'était pas question d'un soulèvement contre les abus et d'une violation du devoir. Le menu peuple était durement traité par certains ecclésiastiques, souvent pour des misères, mais tout s'arrangeait moyennant de l'argent. Quand un étranger mourait subitement quelque part, on ne pouvait souvent pas trouver d'ecclésiastique qui voulût l'enterrer, à moins d'être payé en monnaie sonnante. On faisait de tristes abus des indulgences. Beaucoup d'ecclésiastiques donnaient du scandale par leur ivrognerie; bien des presbytères étaient de vrais cabarets, dont le respectable propriétaire ne se laissait pas mourir de soif. Au milieu de cette déplorable situation la surveillance des évêques n'était pas plus active que le zèle des curés, et le cours de la réforme ne donna que trop de preuves de cette négligence universelle et fatale. On ignorait généralement plus alors que de nos jours, où il est encore bien méconnu, l'art si simple de ne pas confondre les dogmes et les préceptes divins avec les docteurs et les précepteurs ignorants, négligents ou corrompus, et de là la rapide furie avec laquelle beaucoup de Catholiques,

(1) T. III, p. 204-231, etc.

et des meilleurs, prirent part d'abord au soulèvement de Luther comme à une guerre légitime contre d'intolérables abus et contre le pouvoir qui les autorisait. On prône le protecteur de Luther comme un héros de la réforme; son héroïsme ne lui coûta guère : sa position naturelle et sa disposition morale le rendaient incapable de tout acte énergique, et en firent une sorte de *Fabius Cunctator* de la réforme, appliquant dangereusement et à contre-sens le proverbe biblique : La sagesse consiste à attendre. — Beaucoup d'articles, et notamment les articles LUTHER, WORMS (*diète et édit de*), de notre Dictionnaire renferment des détails sur la position équivoque prise par Frédéric entre la révolution qui éclatait avec toute l'énergie de la jeunesse et l'autorité souvent affaiblie de ceux qui défendaient la tradition. Nous n'avons donc que peu de choses à ajouter et nous n'avons qu'à conclure.

Les pasteurs laissèrent malheureusement, à l'origine de la révolution ecclésiastique, l'électeur s'imaginer que la plume acérée de Martin Luther, l'homme de Dieu, avait ébranlé la triple couronne du Pape. On prétend encore de nos jours que l'électeur, à la mort de l'empereur Maximilien, songea à un interrègne, afin de pouvoir, en sa qualité de vicaire de l'empire, favoriser l'extension du luthéranisme. Mais tout cela est pure imagination; car, dans le fait, en 1519, Frédéric reçut du Pape la rose d'or, qu'il attendait depuis longtemps, par l'entremise de Charles de Miltiz. Frédéric ne songeait pas à un interrègne; ce qu'il voulait, c'était « un empereur puissant, mais non absolu, » c'est-à-dire, d'après les idées de l'époque sur les États de l'empire, restreint par les conditions d'un Hercule entouré de langes. A partir du 2 janvier 1519 Frédéric se trouva à la tête de l'Allemagne en qualité de vicaire de l'empire, et l'Europe fut amenée à penser naturellement à lui dans l'élection qui allait se faire. Il aurait, en effet, pu devenir empereur; mais, dit Érasme, il fut plus glorieux pour lui de refuser l'empire que pour d'autres de l'obtenir : *Mea sententia majori cum laude recusavit imperium quam alii ambiverunt*. Son conseiller intime, Philippe, comte de Solms, lui représenta qu'il était, lui électeur, assez sage certainement pour pouvoir être empereur, mais qu'il fallait ajouter à la sagesse la force et la sévérité; que l'empire était divisé, inquiet, et qu'il était à craindre que l'électeur ne fût jamais en état d'obtenir l'obéissance nécessaire. Frédéric fut assez raisonnable et assez probe pour comprendre et admettre la solidité de ces objections. Il refusa la couronne impériale, vota contre l'électeur ecclésiastique de Trèves, qui était disposé à élire François Ier, roi de France, et donna sa voix à Charles-Quint, tout en faisant ce qui dépendait de lui pour empêcher que le nouvel empereur devînt nuisible à la liberté de l'Allemagne, c'est-à-dire à l'égoïsme des États de l'empire. On vante le désintéressement de l'électeur de Saxe, qui refusa une grosse somme d'argent offerte par Charles-Quint, en défendant également à son entourage de l'accepter. Nous avouons ne rien trouver d'admirable dans ce fait. D'abord il était assez triste de voir des princes allemands s'abaisser jusqu'à vendre leur voix et à adjuger la couronne impériale au plus offrant. En second lieu, l'électeur de Saxe était riche et ne rêva jamais à de grandes entreprises; il ne fit aucune guerre dispendieuse; il était, en un mot, un prince plus libéral qu'avare. En troisième lieu, il se fit rembourser les prétendus frais que lui avait coûtés l'élection, moyennant une somme de 32,500 florins du Rhin, somme considérable à cette époque. Ce qui contribua beaucoup à faire donner la voix de l'électeur à

Charles-Quint, c'est la promesse que fit ce candidat impérial de travailler au mariage de Catherine, une de ses sœurs, avec un neveu de Frédéric, promesse qui, malheureusement, ne fut pas tenue. La plupart des historiens protestants, contrairement aux louanges habituelles dont ils accablent Frédéric le Sage, se plaignent de ce qu'il prit une attitude indécise contre la réforme. Böttiger se console par cette singulière pensée qu'Alexandre le Grand, en marchant vers les Indes, ne se croyait que sur la voie des sources du Nil.

Il faut avouer que le bon électeur, dans sa prédilection pour son précieux professeur de Wittenberg, qui sonnait l'alarme dans toute l'Europe, loin d'être sur la voie d'une Inde intellectuelle et religieuse, était, sans s'en apercevoir, sur le grand chemin d'une révolution radicale. Dans les commencements le mouvement produit par Luther réjouit Frédéric; il espérait en tirer de véritables avantages pour ses États, et se crut obligé de le soutenir dans l'intérêt de la science, du pays et de sa souveraineté vis-à-vis de l'empereur et du Pape. De là son hésitation à livrer Luther à Rome ou à le chasser de ses États, ses protestations que Luther n'était pas un hérétique, son entrevue avec Luther arrangée par Spalatin, ses lettres à l'empereur Charles-Quint. Il laissa aller les choses comme elles allaient, sans prévoir ce qui sortirait de toute cette agitation. Si le mouvement révolutionnaire déconcerta même Luther, qui était un bien autre personnage que son électeur, à plus forte raison celui-ci en fut-il décontenancé. La conférence religieuse de Leipzig le surprit; les bulles d'excommunication lancées contre Luther devaient le décider à s'armer de toute sa prévoyance pour ne pas entrer en guerre ouverte avec les puissances établies : il ne se décida qu'à la neutralité. Il avait fait faire des démarches à Rome par son chargé d'affaires, Valentin Deutleben, dans l'espoir de détourner l'excommunication de la tête de Luther. Il dépeignit à Deutleben les choses telles qu'elles étaient, disant sagement que l'excommunication mettrait le feu aux poudres, que le parti de Luther s'inquiétait fort peu d'arguments légitimes et solides, de principes et de témoignages clairs et authentiques des saintes Écritures; qu'il fallait l'effrayer de la puissance de l'Église; que toutefois c'était un moyen dangereux, « parce qu'il susciterait en Allemagne un énorme scandale et un soulèvement terrible. » Le chargé d'affaires ne sut pas détourner l'anathème; Frédéric lui-même ne put empêcher Luther de se rendre à Worms, quelque tristes que fussent les prévisions de l'électeur à cette occasion. Lorsque Luther quitta Worms, Frédéric, comme on le sait, le fit arrêter et enfermer dans la Wartbourg; c'était une simple mesure de précaution, car l'électeur se défendit contre ceux qui prétendaient qu'il savait où Luther était retiré, et il s'en cacha même à son frère Jean. Toujours est-il que l'enlèvement fut un fait. Comment l'électeur y fut-il amené? L'écrit de Luther adressé à la noblesse de la nation allemande, le 20 juin 1521, avait ouvert les yeux à beaucoup de gens qui, suivant les expressions de Böttiger, n'avaient jusqu'alors que cligné de l'œil à la vue de la lumière nouvelle. A Worms même Luther vit clairement que, le meilleur moyen de faire réussir son entreprise, c'était de proclamer en principe que le pouvoir temporel seul était en mesure de venir en aide à l'Église; que c'était au pouvoir temporel à améliorer le pouvoir spirituel; ce qui, en termes positifs, voulait dire que Luther ne désirait pas faire une révolution par la masse populaire, mais qu'il prétendait payer l'appui des princes en leur procurant le gouvernement et les biens de l'Église. Devenir souverain et pape de

la Saxe, pouvoir s'attribuer à son gré les riches bénéfices et les propriétés ecclésiastiques, être maître du clergé, qui ferait prévaloir dans le peuple l'idée de l'autorité divine du souverain, et en même temps lui apprendrait à se contenter de peu, *paucis contentus*, tout cela devait paraître très-profitable et fort sage à l'électeur. On pouvait ajouter à ces profits réels la gloire facile de cacher, pendant un certain temps, l'homme du peuple, aux dépens de ses devoirs envers l'Église menacée et l'empereur impuissant : d'où il résulte que la romantique histoire de la Warthourg n'est plus que l'œuvre prosaïque de l'égoïsme et de l'imprévoyance politique et religieuse. Pendant le séjour de Luther à la Wartbourg l'électeur s'opposa aux excès des novateurs, en recommandant la modération et la réserve. Quand des dignitaires ecclésiastiques, fidèles à l'Église, venaient réclamer son appui contre les perturbateurs, l'électeur leur répondait habituellement, comme il le fit au prieur des Augustins de Wittenberg : « Ne m'étourdissez pas de ces choses-là ! » Finalement Luther lui-même perdit patience, descendit de la Wartbourg contre la volonté expresse de l'électeur, pour écraser, disait-il, les esprits fanatiques et séditieux par les tonnerres et les éclairs de sa parole. Luther se sentait, bien plus que l'électeur, le vrai seigneur et maître, le vrai pape de la Saxe ; il écrivit au duc effrayé que lui, Luther, s'en irait à Leipzig, et que, quand il pleuvrait pendant neuf jours des ducs George, qui s'imaginait que le Christ n'était qu'un homme de paille, il y viendrait avec un appui bien autrement fort que celui de l'électeur, dont il ne demandait en aucune façon l'assistance, vu qu'il prétendait au contraire l'assister lui-même ; car c'est celui qui a le plus de foi qui est le plus ferme appui. « Je sens, ajoutait-il, que Sa Grâce l'électeur est encore bien faible dans la foi, et par conséquent n'est pas l'homme qui peut me sauver et me protéger. »

Si Frédéric avait paisiblement assisté, avant cette époque, au spectacle des prêtres se mariant, des moines et des religieuses s'échappant de leurs monastères, il n'est pas étonnant qu'il trouva extrêmement grossière et inconvenante une lettre du Pape Adrien VI (1522), qui le rappelait à ses devoirs comme prince catholique et cherchait à le détourner de Luther. Adrien VI demanda à la diète de Nurenberg qu'on exécutât l'édit de Worms ; la Saxe électorale détermina la diète à envoyer, en réponse au Pape, les cent griefs de la nation allemande, et, la majorité de la diète ayant toutefois ajouté qu'on n'écrirait et n'imprimerait plus rien de nouveau dans les affaires religieuses, ce fut encore la Saxe électorale qui éleva de solennelles protestations contre cette décision. On n'a pas d'autres renseignements sur les actions du prince dans ses vieux jours. On considère comme le dernier acte important de son règne la défense qu'il fit d'afficher en Saxe la bulle par laquelle le Pape Adrien VI canonisa l'apôtre des esclaves, Bennon. Il ne fut en cela que le manœuvre de Luther, qui avait fait des sorties « contre la nouvelle idole et le vieux diable qu'on devait adorer à Meissen. »

La révolution ecclésiastique continua sa marche désordonnée, sans plus se préoccuper beaucoup des princes, dont elle commençait à pouvoir se passer. Le gouvernement de l'empire ayant ordonné, en 1524, que les évêques de Meissen et de Mersebourg fissent une visite des églises dans la Saxe électorale, découvrit qu'il n'y avait plus d'église en Saxe. Au printemps de 1524, la diète de Nurenberg avait publié des décrets défavorables aux Luthériens, et Frédéric avait de nouveau, dans son impuissance, protesté contre ces mesures. Mais ses derniers jours furent troublés par la prévision trop

tardive que, malgré lui et malgré Luther, la révolution ecclésiastique non-seulement partagerait en deux camps irréconciliables, et de plus en plus hostiles, les États de l'empire, mais qu'elle aurait pour conséquence définitive une immense catastrophe politique et sociale. Ce fut précisément au foyer du mouvement ecclésiastique que naquit la révolution politique, et la guerre des Paysans éclata dans les États mêmes de Frédéric le Sage. «Quand Dieu le voudra, je quitterai volontiers ce monde; car il n'y a plus ni charité, ni vérité, ni fidélité, ni bonté sur la terre! » Telles furent les paroles que l'électeur prononça en soupirant quatorze jours avant sa mort. Il expira peu avant la bataille de Frankenhausen, le 5 mai 1525, à l'âge de soixante-trois ans. Une des plus frappantes preuves de l'indécision de ce prince et du système de bascule qu'il suivit ressort de ce fait que, malgré sa prédilection pour Luther, il n'embrassa pas formellement le luthéranisme. On prétend qu'il communia au dernier moment sous les deux espèces, ne reçut pas l'Extrême-Onction, et devint ainsi luthérien *in extremis;* mais nous douterons de ce fait : 1° tant qu'il ne sera pas historiquement établi; 2° tant qu'on n'aura pas démontré qu'il y avait des prêtres catholiques dans le château de Lochau (1), où l'électeur décéda, ou du moins qu'ils avaient un libre accès auprès du mourant. Frédéric témoigna sa bonté naturelle envers ses domestiques jusqu'au dernier moment.

L'électeur ne s'était jamais marié, non par principe religieux, mais par égard pour son frère et successeur Jean, dit le Constant; il laissa des enfants naturels dont il est fait mention dans son testament : deux fils, Bostel et Frédéric, qui obtinrent le château de Jessen et 100 florins de pension annuelle, et une fille de treize ans, qu'il avait placée chez le docteur Passka, à Magdebourg, à laquelle il légua 500 florins que les habitants de Lubeck devaient à l'électeur. Les dépouilles de Frédéric III reposent dans l'église du château de Wittenberg.

Cf. *Encyclopédie* de Ersch et Gruber, au tome XLIX, p. 422; Menken, *Scriptores rerum German. et Sax.*

HÆGÉLÉ.

(1) Plus tard Annaburg.

FREISINGEN, *évêché de Bavière.* A la mort de Corbinien, premier évêque de Freisingen († 730) (1), son frère, Érimbert, abbé du couvent de la cathédrale, exerça une certaine surveillance sur l'évêché vacant; il ne fut consacré et institué évêque de Freisingen, par S. Boniface, qu'en 739, au moment où les diocèses de Bavière furent organisés. Sous cet évêque, la cathédrale fut l'objet de diverses donations, ainsi que les couvents et les églises de Tégernsée, Altomünster et Ilmmünster. Érimbert mourut en 749 et fut enseveli dans sa cathédrale. Cette cathédrale se composait dès lors : 1° de l'église dédiée à la sainte Vierge, bâtie avant l'arrivée de Corbinien à Freisingen : c'est la crypte, encore existante, dont les colonnes dénoncent une haute antiquité; 2° de la chapelle de Saint-Benoît; 3° de l'église bâtie au-dessus de celle qui est dédiée à la sainte Vierge (2).

Le successeur d'Érimbert, le bienheureux Joseph (749-764), fonda le couvent de Saint-Zénon dans Isen, et mit à la tête du couvent nouvellement érigé de Scharnitz l'abbé Aribo, son archiprêtre. En 763 il y eut des conciles remarquables à Aschhaïm.

Joseph fut remplacé par le même Aribo, moine très-savant pour son temps (764-784), biographe de S. Em-

(1) *Voy.* BAVIÈRE, CORBINIEN.

(2) On peut lire sur la circonscription originaire de l'évêché : *Description de l'Évêché de Freisingen*, Munich, 1820.

meram et de S. Corbinien, qui transféra le saint corps de Corbinien de Mais, en Tyrol, à Freisingen, assista aux conciles bavarois de Dingolfing et Neuching, tint quelques assemblées, et fit preuve en général d'un grand zèle ecclésiastique. C'est durant son épiscopat que furent fondés les couvents de Scheftlarn, Schliersée et Iuching, et qu'eut lieu la translation des moines de Scharnitz à Schiehdorf.

Sous l'excellent évêque Atto (784-810) la cathédrale s'enrichit et l'école épiscopale devint florissante. Atto assista aux neuf synodes convoqués par Arnon, archevêque de Salzbourg, et accompagna avec ce prélat jusqu'à Rome le Pape Léon III, qui s'était réfugié à Paderborn auprès de Charlemagne, au couronnement duquel il assista.

L'évêque Hitto (810-835), qui prêchait et catéchisait durant ses visites épiscopales, fonda une maison pour les pauvres, institua un prévôt et six prêtres à Weihenstephan (1), et protégea l'école de la cathédrale. Un des élèves les plus remarquables de cette école fut le moine Cozroh, auquel on doit une description très-précieuse de toutes les donations faites à l'Église de Freisingen, qui a été conservée.

Sous le sage successeur de Hitto, Erchambert (835-854), il est fait mention pour la première fois, dans un acte de donation de 845, des chanoines de la cathédrale, différents des moines : *Cum consensu et cohibentia* CANONICORUM *et monachorum aliorumque fidelium in ipsa ecclesia degentium.*

Après le digne évêque Anno (854-875), qui envoya au Pape Jean VIII un orgue avec des ouvriers pour le monter et des artistes pour le jouer, et après Arnold (875-883), le siége épiscopal fut occupé par Waldo, chancelier de Charles le Gros (883-906), qui assista aux synodes de Mayence (888) et de Tribur (895), obtint en 895 de l'empereur Arnoul la prévôté de l'abbaye de Bénédictins fondée à Moosbourg sous le duc Tassillon Ier, favorisa les sciences et les arts, fit, par exemple, copier la Bible allemande d'Ottfried, de Wissembourg, et rebâtit la cathédrale, incendiée en 903. Le roi Louis avait hâté cette restauration en faisant don à la cathédrale du bourg de Förhing et de ses dépendances, alors très-florissant par le transit du sel des salines royales.

Mais diverses catastrophes vinrent peser sur le diocèse de Freisingen pendant près d'un demi-siècle. L'évêque Uto (906-907) succomba, avec d'autres évêques de Bavière, en 907, dans la bataille livrée aux Hongrois près de Presbourg. Il fut remplacé par l'indigne Darakolf (907-926), qui pilla l'église, tandis que les Hongrois dévastaient d'un autre côté les temples et les couvents de Bavière, et que le duc de Bavière Arnoul distribuait les biens ecclésiastiques à ses soldats. Wolfram (926-938) tâcha de relever le diocèse et prit part en 932 aux synodes de Ratisbonne et Dingelfing ; mais sous l'administration de S. Lambert (938-957) les Hongrois firent de nouveau de toute la Bavière un immense brasier. Freisingen fut dévoré par les flammes, sa cathédrale seule ne fut pas consumée. Lambert avait, avant cette époque, assisté au concile d'Augsbourg de 952.

La défaite des Hongrois au Lechfeld (955, sous Othon Ier) ramena des temps meilleurs, dont les évêques Abraham, Gottschalk et Égilbert profitèrent pour restaurer leur malheureux diocèse.

Abraham (957-993), qui jouit, avec des intermittences, de la faveur des Othon, qui fut le précepteur et le premier conseiller de Henri II, duc de Bavière, le confident de Judith, mère de Henri, releva son diocèse par son intelligence, son savoir, son courage et son activité, et se fit restituer les biens et les domaines

(1) *Voy.* CORBINIEN.

de sa cathédrale. Malheureusement il s'engagea dans une alliance avec le duc Henri contre son neveu, l'empereur Othon II, et couronna Henri à Ratisbonne en 976, ce qu'il expia par un exil dont toutefois, selon toute vraisemblance, il revint après la mort d'Othon II. Il se lava de l'accusation d'une relation illégitime avec la duchesse Judith, en recevant le corps de Notre-Seigneur. La bibliothèque de la cathédrale de Freisingen, qui, en 1717, comptait encore plus de trois cents manuscrits la plupart dix fois séculaires, en possédait plusieurs du temps d'Abraham.

Les évêques Gottschalk (993-1006) et Égilbert (1006-1039) obtinrent des empereurs Othon III, S. Henri et Conrad II. d'importantes donations pour leur cathédrale; ainsi Gottschalk reçut entre autres le droit d'ouvrir des marchés, de lever des péages, de frapper monnaie; ils furent tous deux en grande faveur auprès de S. Henri. Égilbert, une des perles de l'Église de Freisingen, précepteur de l'empereur Henri II, qui rendit de grands services à la Bavière et à son diocèse, concéda en 1020 le chapitre de Weihenstephan aux Bénédictins et en transféra les chanoines dans la collégiale voisine de Saint-Vit, qu'il venait de fonder. A cette époque les biens des évêques et des chapitres diocésains n'étaient plus communs. A la mort d'Égilbert de nouveaux nuages s'appesantirent sur la cathédrale de Freisingen, et la lutte des empereurs Henri IV et Henri V contre les Papes y occasiona de grands troubles et lui causa d'énormes dommages, comme à toute l'Allemagne. D'abord le successeur d'Égilbert profana le siége épiscopal; c'était l'orgueilleux Nitker (1039-1052). Hostile au saint Pape Léon IX, il mourut d'une mort subite à Ravenne, après avoir proféré d'affreux blasphèmes contre le souverain Pontife : les habitants de Ravenne jetèrent son corps dans le fleuve. Ensuite l'évêque Ellenhard demeura constamment du côté de l'empereur Henri IV (1052-1078); puis furent Méginward (1078-1098), qui changea au gré des circonstances, et Henri (1098-1137), qui, violemment imposé au diocèse par l'empereur Henri, ne fit qu'en augmenter les désordres.

Cependant, au milieu de cette époque affligeante, l'esprit créateur de l'Église ne se reposait pas; car c'est alors qu'on vit s'élever la collégiale de Saint-André de Freisingen, fondée par l'évêque Ellenhard, les couvents d'Ébersberg, Raitenbuch, Attel, Rott, enrichis de reliques des saints ermites Marin et Anian, du temps de Pepin et de Charlemagne; de Dietramszell, Scheuern, Beuerberg, Beyharting, Weyarn, dont la majorité était soumise à la règle des chanoines réguliers de Saint-Augustin. A cette époque vivaient aussi le savant prêtre Gunzo, professeur de littérature classique d'Ébersberg, où, un peu plus tard, vers 1085, l'abbé Williram se fit remarquer par ses sermons et par une paraphrase allemande du Cantique des cantiques; Aribo, écolâtre de Freisingen, auteur d'un livre sur la musique, *de Musica*, dédié à l'évêque Ellenhard, et plus tard encore Éberhard, moine de Freisingen, auteur d'un livre intitulé : *de Mensura fistularum* (1).

Dieu envoya au milieu de ces nécessités un sauveur au diocèse de Freisingen dans la personne de l'évêque Othon le Grand, fils de Léopold, margrave d'Autriche, élevé à Paris, et depuis 1126 moine dans le couvent cistercien de Morimont. Pendant son administration, nulle église de la Catholicité n'égala la cathédrale de Freisingen, au point de vue de la piété, de la libéralité et de la science. Othon, pour conserver le bon esprit parmi le clergé de sa cathédrale, qui déjà avait un réfectoire et un dortoir communs, lui donna de nou-

(1) *Voir* Gerbert, *de Musica sacra*.

uts, sans toutefois le soumet- règle et à des vœux monas- t sans abolir parmi ses mem- oit de propriété privée. Il releva uines les couvents de Schliersée, orf et Scheftlarn, et fonda dans age de la résidence épiscopale iale de Neuenzell de Saint-Pierre Cependant la lutte de la maison benberg et des Guelfes pour la ion de la Bavière causa toute es- dommage au diocèse; l'évêque en contestation avec Henri le ainsi qu'avec le comte palatin de bach, qui ne voulaient, ni l'un tre, admettre que les gens de l'é- fussent soustraits à leur juridic- conformément à un acte constitutif priviléges de Freisingen émanant empereur Conrad III, demi-frère êque. Quant à Henri le Lion, il dait à l'érection de la marche tale de la Bavière en duché spé- d'Autriche, en faveur de Henri Ja- sgott, frère de l'évêque, en envahis- et dévastant Föhring. Du reste l'in- nce d'Othon s'étendit hors de son cèse. Il se prêtait volontiers à inter- ir auprès des princes en faveur des ses, des veuves, des orphelins; il vint à régler le différend élevé entre Pape Adrien IV et l'empereur Fré- ric Ier, à propos de l'expression *be- ficium* dont s'était servi le Pape, it part à la seconde croisade de 147 à 94, et composa plusieurs écrits i, sous tous les rapports, sont des meilleurs de son temps; ils consistent huit livres de chroniques et deux li- res sur les faits et gestes de l'empereur Frédéric Ier. Othon mourut en 1158 dans son couvent de Morimont. Son dis- ciple de prédilection et son secrétaire, le savant Radevicus, chanoine de Frei- singen, continua son travail sur l'empe- reur Frédéric (1). A cette époque le poëte Métellus, moine de Tégernsée, se fit également remarquer par son savoir et ses écrits (1).

Othon Ier eut pour successeur l'évêque Albert Ier (1158-84), qui rebâtit la cathédrale incendiée, en 1159, en même temps que la ville, et qui, durant le schisme suscité par l'empereur Frédéric Ier contre le Pape Alexandre III, parvint par sa sagesse, sa réserve, à ne se brouiller ni avec l'empereur ni avec le Pape. A la diète des princes de Wurzbourg, en 1165, il refusa le serment qu'on demandait en faveur de l'antipape en prétextant l'absence de son métropolitain; cependant il paraît qu'à la suite de nouvelles peu authentiques, à la diète d'Aix-la-Chapelle, en novembre 1165, on finit par le contraindre à prêter serment au Pape impérial (2). Mais Othon fit une plus vive opposition encore à la maison de Wittelsbach et au nouveau duc de Bavière, Othon de Wittelsbach († 1183), qui, malgré la sentence de l'empereur, ne rendit, pas plus que Henri le Lion, Föhring, que ses successeurs conservèrent de même. En général la division entre la maison de Wittelsbach et les évêques de Freisingen dura longtemps après la mort d'Albert.

Othon II (1184-1220), prince de l'Église fort respectable, très-actif, rebâtit à son tour la cathédrale qu'un nouvel incendie avait consumée, administra sagement les biens de son Église, favorisa les couvents, et mérita par sa loyauté, son humilité, son amour des pauvres et son courage, les louanges que lui donna son contemporain le chanoine Conrad le Sacristain, dans un ouvrage estimé sur les traditions de Freisingen.

Mais Gérold (1220-1230) fait contraste avec le précédent. Accusé par son

(1) Voir *Othon de Freisingen*, de B. Huber, Munich, 1847. *Othon de Freisingen*, de T. Wiedemann, Freisingen, 1848.

(1) *Voy.* MÉTELLUS.

(2) Conf. Meichelbeck et l'*Hist. pragm. des Conciles allem.*, de Binterim, t. IV, p. 108-111.

chapitre d'avoir dissipé les biens de son Église, d'avoir voulu même donner Freisingen en fief à Louis, duc de Bavière, et de tenir une conduite indigne d'un évêque, il fut, après une enquête sévère, déposé.

On ne peut pas nommer non plus parmi les prélats qui firent honneur au siége de Freisingen Conrad Ier (1230-1258), qui excommunia les ducs de Bavière, Louis Ier et Othon II, et fut lui-même excommunié, après s'être d'abord opposé, avec les autres prélats de Bavière, à la publication de l'anathème lancé par le Pape contre Frédéric II, et avoir fini par se ranger du côté du Saint-Siége. Ce fut sous son administration que Ludmilla, femme du duc Louis Ier, fonda le couvent de Seligenthal, près de Landshut.

Conrad II, de la maison de Wittelsbach (1258-1279), déshonora sa mémoire par de sanglants démêlés avec Léon, évêque de Ratisbonne. Il sut cependant consolider les possessions de son Église et les faire augmenter par la faveur du roi Ottocar et de Rodolphe de Habsbourg. Ce fut sous son administration que fut fondé le couvent de Furstenfeld, auquel le duc Louis II préposa le savant historien Volkmar; que les Dominicains furent appelés à Landshut, en 1271; que la paroisse de Notre-Dame (*Frauenpfarrei*) fut érigée à Munich, l'église de la cure de Saint-Pierre ne suffisant plus à la population (1271); qu'on vit paraître en Bavière les Flagellants, que les ducs, d'accord avec les évêques, chassèrent du pays, et que vécut et écrivit ses nombreux ouvrages Conrad, moine de Scheuern, surnommé le *Philosophe*(1).

Frédéric, successeur de Conrad II, ne gouverna l'Église de Freisingen que trois ans (1279-1282). Il eut pour successeur Enicho, de la maison de Wittelsbach (1283-1311), prélat instruit, éloquent et actif, bon administrateur, qui acquit pour son Église le comté de Werdenfels. En 1280 les Franciscains avaient été introduits à Landshut; en 1291 les Ermites de Saint-Augustin le furent à Munich, où on assigna un couvent près de la résidence aux Franciscains, établis depuis 1221 dans la ville, tandis qu'on remit leur ancien couvent (*Am Anger*) aux Clarisses.

Gottfried administra peu de temps le diocèse (1311-1314); il fut remplacé par Conrad III (1314-1322), fondateur de la collégiale de Saint-Jean de Freisingen (1319), qui gouverna avec habileté et fit rédiger les précieuses matricules de l'évêché de Freisingen qui portent son nom.

Durant les tristes perturbations qui furent la suite des luttes entre les Papes d'Avignon et l'empereur Louis de Bavière, qui firent languir l'Église d'Allemagne, frappée d'un interminable interdit, et dans le cours desquelles Louis attira à Munich les chefs de la secte des Spirituels, née parmi les Frères Mineurs, le chapitre de la cathédrale de Freisingen, toujours attaché au parti de l'empereur, élut évêque, en 1322, Louis de Chamstein, et, après sa mort, en 1342, le prévôt de la cathédrale, Leutold de Schaumbourg, tandis que les Papes nommèrent Jean de Guttingen († 1323), Conrad (IV) de Klingenberg (1323-1340) et Jean II de Westerhold (1340-1349). Une fondation singulière fut celle du couvent d'Ettal, faite en 1330 par l'empereur Louis. Vingt moines, dont treize vieux chevaliers émérites et leurs femmes, devaient y vivre en communauté. Ce qui ne fut pas moins étrange, c'est que Louis de Chamstein, que nous venons de nommer, se permit d'assister, et même, vraisemblablement, de procéder, contrairement aux canons, au

(1) *Voir* B. Pez, *Anecd.*, t. I. *Diss. isagog.*, p. 28. H. Pez, *Script. rer. Austr.*, t. II. *Archives de la Haute-Bavière*, t. II, p. 155.

mariage de Louis de Brandebourg avec Marguerite Maultasche.

Une fois qu'on eut commencé à retirer au chapitre de la cathédrale le droit d'élire les évêques, les Papes continuèrent pendant un siècle à nommer au siége de Freisingen ; ceux qui furent ainsi institués furent : Albert II, Paul, Léopold, Berthold, Conrad V, Hermann, Nicodème della Scala, Henri II, Jean III.

Albert II, jadis chancelier de l'empereur Louis (1349-1359), était un prince de l'Église savant et estimable, à qui on attribue une biographie de S. Kilian.

Paul, comte de Harrach (1359-1377), leva, en qualité de commissaire pontifical, l'interdit qui pesait toujours, du moins quant à la forme, sur la Bavière, ainsi que l'excommunication dont avaient été frappés Louis de Brandebourg et les autres ducs de Bavière, et bénit, avec dispense du Pape, le mariage de Louis et de Marguerite Maultasche, en 1359.

Léopold (1378-1381), seigneur généreux, confirma tous les droits des bourgeois de Freisingen, fonda un hôpital, assista en 1380 au concile de Salzbourg, et administra sagement les biens de son Église.

Berthold (1381-1410), chancelier d'Autriche, prélat savant, administrateur habile, amateur de bâtisse, rétablit en 1364, en qualité d'arbitre choisi par les deux partis, la paix troublée entre les ducs de Bavière et l'archevêque de Salzbourg, à l'occasion de Berchtesgaden, et introduisit dans Freisingen la procession de la Fête-Dieu.

Conrad V (1411-1412) d'abord évêque de Gurk, fut nommé par le Pape Jean XXII à la place de Degenhard de Weichs, élu par le chapitre de Freisingen, fut bientôt après assassiné par son valet de chambre, et privé de la sépulture ecclésiastique, comme suicidé, jusqu'au moment où l'on découvrit le véritable meurtrier.

Hermann, fils naturel d'un comte de Cilly, obtint l'évêché de Freisingen en 1412, quoiqu'il n'eût pas encore l'âge canonique, assista au concile de Constance en 1414, au synode de Salzbourg en 1419, et fut, en 1421, promu au siége de Trente.

Nicodème della Scala (1421-1443) fut nommé par le Pape Martin V à la place de Jean Grünwalder, fils naturel de Jean, duc de Munich et vicaire général de Freisingen, élu par le chapitre. En 1424, le différend entre Nicodème et le chapitre fut apaisé; mais l'antipape Félix V, institué en 1430 par le présomptueux concile de Bâle, et qu'Albert, duc de Bavière, reconnut, en lui envoyant en ambassade le savant moine de Tégernsée Jean Keck (1), ayant promu au cardinalat Jean Grünwalder, l'ancienne querelle se renouvela, et Nicodème retira à Grünwalder ses pouvoirs de vicaire général et ses bénéfices, en retour desquels les Bâlois lui adjugèrent plus tard la prévôté de la cathédrale de Freisingen. Nicodème resta toujours fidèle à Eugène IV, administra sagement, fut très-généreux envers sa cathédrale, fit visiter en 1426 le couvent de Tégernsée, y institua un excellent abbé dans la personne d'Aindorfer, qui réussit à réformer son monastère (2), présida en 1440 un mémorable concile diocésain, et fut en grande considération auprès de l'empereur Sigismond.

Après la mort de Nicodème, Eugène IV institua sur le siége épiscopal le comte Henri (II) de Schlick, tandis que le chapitre schismatique réélisait de nouveau son Grünwalder. Il résulta de cette double nomination de nouveaux troubles, jusqu'au moment où l'empereur Frédéric III obtint de Henri qu'il résignât son siége et que Grünwalder, renonçant à son cardinalat, se soumît avec

(1) *Voir* Koboll, *Lexique des Savants de Bavière.*

(2) *Voir* Koboll.

le chapitre au Pape, soumission à la suite de laquelle Grünwalder dirigea le diocèse, de 1448 à 1452, sous le nom de Jean III.

Jean IV (1452-1473), de la famille des Tuelbeck, de Munich, fut, après un long intervalle, le premier évêque que le chapitre élut librement et régulièrement. C'était un homme savant et sage, qui améliora l'état financier de l'Église de Freisingen, poursuivit la voie des réformes qu'avait inaugurée Grünwalder, mais d'une manière plus calme, et résigna en 1473, avec l'assentiment du chapitre, l'évêché entre les mains de son chancelier, le docteur en droit canon Sixte de Tanberg (1474-1495).

Tanberg était un prélat prudent et zélé, qui appartint aux évêques les plus remarquables de son époque. Il présida aux synodes pour la réforme du clergé, fit faire des copies de toutes les lettres d'immunités, de donations, de confirmations de la cathédrale, laissa, comme résultat d'une administration économe, un trésor de 30,000 ducats à son Église, et jouit d'une grande considération auprès des États et des princes de l'empire, auprès du Pape et du duc de Saxe, Albert le Sage, quoique celui-ci le mît souvent dans l'embarras par ses plans et ses projets ecclésiastiques.

A Sixte de Tanberg succéda le jeune comte palatin Robert. Il ne se fit pas sacrer, résigna en 1498, avec l'autorisation du Pape, se maria, et fut remplacé par son frère Philippe (1499-1541), qui, en 1517, devint administrateur de l'évêché de Naumbourg. Philippe, amateur de bâtisse, non-seulement embellit son église, défendit ses droits épiscopaux, fut le bienfaiteur des pauvres, mais encore résista, quoique trop tard et trop négligemment, aux innovations du luthéranisme et à la corruption qui avait envahi le clergé. En 1524, il participa, par un fondé de pouvoir, au pacte conclu pour la conservation de la foi catholique, à Ratisbonne, entre l'ar chiduc Ferdinand, plusieurs évêques d sud de l'Allemagne et le duc de Bavière Il obtint du Pape l'autorisation de dé grader les ecclésiastiques qui ne vou draient pas s'amender. Il priva ainsi d son bénéfice le chanoine de Saint-Andı de Freisingen, Wolfgang Wursinger partisan du luthéranisme.

Le frère et le successeur de Philipp Henri III (1541-1551), assista, par de fondés de pouvoir, aux synodes de Salz bourg, de 1544 et 1549, qui n'amenè rent pas de grands résultats.

Sous Léon (1552-1595), philologu et savant, qui, à l'exemple des autre évêques de Bavière, entra, en 1557 dans l'alliance de Landsberg, le duc Al bert V traita avec les évêques de Ba vière la question du calice, que les pré lats ne voulurent point accorder au laïques. En 1558 et 1559, à la demand réitérée du duc, il y eut une visite gé nérale des églises de tout le duché.

Maurice de Sandizell (1559-1566) as sista, en 1562, à un synode de Salz bourg, où l'on résolut de soumettre a concile de Trente les concessions dés rées par l'empereur Ferdinand et Al bert V, duc de Bavière (savoir le calic et le mariage des prêtres) ; on y envoy comme député Hercule Rettinger, évê que de Lovant, avec le P. Félicien Nü guarda, Dominicain, et Jean Fickle secrétaire. A la même époque le du Albert envoya le Dr Augustin Paun gartner, assisté du P. Cavillon, Jésuite comme théologien, pour le représent à Trente.

Le successeur de Maurice, Ernest duc de Bavière et électeur de Cologn (1566-1612), souvent absent, occup des agitations de Cologne, ne fut pa d'une grande utilité au diocèse de Frei singen. Cependant l'époque de son épis copat fut remarquable par la doubl visite de toutes les églises faite e 1568 et 1569, par le synode de Salz

bourg tenu en 1569, auquel il prit part, et dont les membres déclarèrent vouloir appliquer dans leurs diocèses les décrets du concile de Trente; par les créations d'un conseil ecclésiastique à Munich (1573); enfin, par un concordat conclu en 1583 entre les évêques de Bavière et le duc Guillaume V. Ernest introduisit aussi dans son diocèse le Missel et le Bréviaire romains corrigés, ainsi qu'un Rituel conforme à celui de Rome, et que plus tard les évêques Vit Adam et Albert Sigismond améliorèrent.

Du reste on sait que la conservation de la religion catholique en Bavière est due bien plus encore au zèle des ducs régnants qu'à celui des évêques. Parmi les nombreux Catholiques savants et dévoués qui furent utiles au diocèse de Freisingen, dans le cours du seizième siècle, nous devons citer: le chanoine Freiberger, auteur d'une biographie de S. Corbinien et d'une Chronique des évêques du diocèse (1), et Vit Arnpeck, chroniqueur connu, tous deux sous Sixte IV; Laurent Hochwart, maître de l'école épiscopale, puis chanoine de Ratisbonne et de Passau, célèbre prédicateur et historien distingué, qui vécut sous l'évêque Philippe; le vicaire général de ce même prélat, Étienne de Sunderndorfer, auteur d'une matricule de l'évêché; le savant coadjuteur Augustin Marius, sous l'administration de Henri III; les deux chanceliers de l'évêque Léon, Wolfgang Hunger et Tatius Alpinus, et le poëte Jean Haberstock; le chancelier de Maurice, Jean Lorichius; le secrétaire de cet évêque, Louis Romanus; le coadjuteur d'Ernest, Sébastien Haydlauf, etc.; à Munich même, Gaspar Schatzger, Franciscain († 1527), polémiste, prédicateur et écrivain ardent, dont les ouvrages, précédés d'une préface due à J. Eck, parurent en 1543 à Ingolstadt; Matthias Kretz († 1543), prédicateur et doyen de Munich, habile philologue, savant prédicateur, polémiste zélé, auteur de plusieurs ouvrages; le savant prieur des Augustins Wolfgang Cäppelmaier († 1546), qu'estimait beaucoup le célèbre Eck; Wolfgang Sédélius, Bénédictin de Tégernsée, longtemps prédicateur à Munich († 1562). D'autres villes de Bavière produisirent également d'habiles apologistes de la religion catholique, en même temps que s'accroissait notablement, au profit de l'Église, l'ordre des Jésuites, qui, après Ingolstadt, s'établit à Munich en 1559, à Ebersberg en 1596, à Landshut en 1629.

A Ernest et à Étienne de Seiboldsdorf (1612-1618) succéda Vit Adam de Gébeck (1618-1651). Prélat pieux, ardent, administrateur excellent, il embellit sa cathédrale, favorisa spécialement les Franciscains, qui formèrent, en 1624, de la Bavière une de leurs provinces, et rendirent d'éminents services au pays durant les cruelles épreuves de la guerre de Trente-Ans. Sous son administration, en 1626, l'électeur Maximilien Ier appela les Dames anglaises à Munich; alors aussi moururent dans cette ville deux Jésuites, écrivains célèbres, les Pères Matthieu Rader, auteur de la *Bavaria sancta* († 1634), et Dréxélius (1), connu par ses ouvrages ascétiques († 1638).

Sous l'épiscopat d'Albert Sigismond, duc de Bavière, prélat plein de goût pour les arts (1652-1685), qui rebâtit le couvent des Franciscains de Freisingen, ruiné par un incendie, et embellit la cathédrale, les principales abbayes de Bénédictins du duché formèrent une union dite *de Bavière*, sous le titre des Saints-Anges gardiens.

Un des meilleurs évêques de Freisingen, qui succéda à Joseph Clément

(1) *Voir Bibliothèque* de Finauer.

(1) *Voy.* DRÉXÉLIUS.

(1685-1694), fut Jean-François Egker, baron de Kapfing (1695-1727), qui signala son administration par la création d'établissements d'instruction et de bienfaisance et par une magnifique restauration de la cathédrale; par l'institution des trois maisons de retraite pour les prêtres, à Dorfen, Miesbach et Lengries; celle de Munich ne date que de 1735. Ce fut aussi sous son épiscopat que le savant Bénédictin de Benedictbeuern, Charles Meichelbeck, conseiller ecclésiastique et confesseur de l'évêque, écrivit sa célèbre *Histoire des Évêques de Freisingen*, à l'occasion du jubilé de mille ans de la cathédrale, et que le Franciscain Anaclet Reiffenstuel (†1703) écrivit son *Jus canonicum* si connu en Allemagne.

Les évêques qui se succédèrent jusqu'à l'époque de la sécularisation furent Jean Théodore, duc de Bavière (1727-1763), en même temps évêque de Liége et cardinal, sous l'administration duquel le chanoine de Saint-André à Freisingen, Fr.-J.-A. Schmid, rédigea, en 1738-1740, les principales matricules de Freisingen; Clément Wenceslas, fils de l'électeur de Saxe Frédéric-Auguste, roi de Pologne (1763-1768); Louis-Joseph, baron de Welden, prélat bienfaisant et aimé de son peuple (1769-1788); Maximilien Procope, comte de Törring Jettenbach (1788-1789); enfin Joseph Conrad V, baron de Schroffenberg, en même temps évêque de Ratisbonne.

Ce fut en 1802 et 1803 qu'eurent lieu la sécularisation du chapitre et de la cathédrale de Freisingen et celle des collégiales et couvents du diocèse. Joseph Conrad ne survécut pas longtemps au chagrin qu'il en éprouva : il mourut en 1803 à Berchtesgaden. Le siége resta vacant jusqu'en 1821, et durant cette vacance les affaires du diocèse furent administrées par l'ancien conseil ecclésiastique de l'évêque, en qualité de vicariat général, en de pouvoirs donnés par l'archevêq Salzbourg. Le concordat concl 1817 par Maximilien-Joseph Ier, Bavière, avec le Saint-Siége, érig vêché de Freisingen en archevêc Munich et Freisingen (1).

Cf. Meichelbeck, *Historia Frey* Aug. Vindel., 1724-1729, t. I e *Chronique abrégée de Freisinger* P.-C. Meichelbeck, Freisingen, 1 J. Freyberger, *Chronicon Episc. F* dans la Bibliothèque de l'histoire d vière de Finauer; *Memorabilia* *cathédrale de Freisingen*, de G. dershofer, Freis., 1824; Heckensta *Dissertatio hist. de antiquit.*, *cathedr. eccl. Frising.*, Mona 1824; Hoheneicher, sur les *Ch* *Episc. Fris.*, dans les Archives de la pour l'anc. hist. de l'Allemagne, t. *Tableau de l'évêché de Freising* par M. de Deutinger, 1820; *Ancien* *Matricules de l'évêché de Freising* par le même, t. I, Munich, 1819; *cuments pour servir à l'histoire, à* *topographie et à la statistique* *l'archevêché de Munich et Freising* de M. de Deutinger, Munich, 18 *Acta Boll.*; *Monumenta Boica*; Hun *Metropolis Salisb.*; *Recueil des Con les* de Dallham, Harzheim, Bintéri *Mabillonii Annal. et Acta*; Per *Monumenta*; Œfélé, *Scriptores*; Pez, *Thesaurus Anecd.*, et H. P *Scriptores rer. Austr.*; *Dissertatio de l'Académie royale des Sciences* *Bavière*, à Munich; *Arch. de l'Ass ciation histor. de la Haute-Bavière*

SCHRÖDL.

FRÈRES (COMMUNAUTÉS DE). *Voy* HERNNHUTERS.

FRÈRES DE LA MISÉRICORDE o DE SAINT-JEAN DE DIEU (*Fratres M sericordiæ Beati Johannis de De* Les Frères de la Miséricorde tien

(1) *Voy.*, pour la suite, l'article MUNICH (ar chevêché de).

ent un des premiers rangs parmi les divers ordres hospitaliers. Le fondement en fut posé par S. Jean de Dieu (1). Ce pieux personnage, après de longs égarements, ayant sérieusement songé à amender sa vie, prit la résolution de servir les pauvres et les malades. Il parcourut les rues de Grenade en s'écriant : « Faites du bien, mes chers frères, pour l'amour de Dieu ! » et employa les aumônes qu'il recueillit à l'entretien des malheureux qu'il visitait. En 1540 il loua à Grenade une maison, qui devint à la fois l'origine du grand hôpital de cette ville et de l'ordre de Saint-Jean de Dieu. L'évêque de Grenade protégea la nouvelle fondation et la fit prospérer. Cependant ni lui ni S. Jean de Dieu n'avaient la pensée de créer un nouvel ordre ; ils prétendaient simplement établir une association de gens du monde qui se voueraient aux soins des malades dans les hôpitaux, et ne se distingueraient des habitudes générales des laïques que par un costume particulier. Les premiers disciples et associés de S. Jean de Dieu furent Antoine Martin et Pierre Vélasco. S. Jean ne leur avait donné aucune règle de son vivant ; ils imitaient simplement son exemple et ses préceptes oraux. Après sa mort, survenue en 1550, ils obéirent au frère Antoine Martin et le nommèrent leur aîné (*major*). Martin, grâce aux riches dons de Philippe II, parvint à fonder un nouvel hôpital à Madrid, et bientôt après Cordoue, Lucéna et beaucoup d'autres villes d'Espagne eurent un hôpital conforme aux prescriptions de S. Jean de Dieu. Le 1er janvier 1572, le Pape Pie V approuva la nouvelle association et lui imposa la règle de Saint-Augustin, avec le pouvoir d'élire un supérieur (*major*) et d'avoir parmi leurs frères un prêtre, pour les confesser eux et leurs malades. Il les soumit en même temps à l'évêque diocésain. Le frère Sébastien Arias, qui avait été envoyé à Rome demander cette autorisation pontificale, obtint des largesses de Don Juan d'Autriche les moyens de fonder à Naples l'hôpital de Notre-Dame-des-Victoires ; durant un second voyage qu'il fit à Rome, il parvint à créer le fameux hôpital de Milan. Ainsi l'association s'étendait heureusement, et elle comptait déjà en 1586 dix-huit hôpitaux ; elle tint son premier chapitre général à Rome et s'y occupa du projet de constitution de l'ordre. Un bref du 7 janvier 1611, du Pape Paul V, reconnut les membres de l'association pour de légitimes religieux et approuva le 15 avril 1617 leurs constitutions.

Depuis 1592 les Frères de Saint-Jean de Dieu d'Espagne ne sont plus en rapport avec les autres couvents de l'ordre, situés hors de la Péninsule ; c'est pourquoi l'ordre a deux généraux, un pour l'Espagne et les Indes occidentales, qui réside à Grenade, et un pour la France, l'Allemagne, la Pologne et l'Italie, qui a son siége à Rome. L'ordre compta bientôt quatre provinces dans les Indes ; ses membres reçurent différents noms suivant les pays. En Espagne on les appelle Frères Hospitaliers, en Italie *fate ben Fratelli* ou *ben Fratelli*. En France ils furent admis par l'entremise de Marie de Médicis, et en obtinrent un hôpital à Paris, dans le faubourg Saint-Germain. En mars 1602, Henri IV leur donna des lettres patentes et l'autorisation d'accepter tous les hôpitaux qu'on leur offrirait dans le royaume. A la suite de ces mesures on leur confia vingt-quatre hôpitaux, qui étaient sous la haute surveillance d'un vicaire général résidant à Paris. Ils envoyèrent des Frères de leur ordre en Amérique. La plupart des Frères tombèrent victimes de la révolution française ; mais leur œuvre était d'une utilité trop générale pour qu'elle

(1) *Voy.* JEAN DE DIEU (S.).

ne fût pas reprise et restaurée lorsque la paix se rétablit. Ils ont donc reconquis de nombreuses maisons, et font infiniment de bien sous le nom de *Frères de Saint-Jean de Dieu*. Ils s'occupent spécialement des maladies mentales.

Les religieux polonais de cet ordre étaient aussi placés sous un général spécial (1). Ils furent de bonne heure accueillis en Allemagne. Le prince Charles-Eusèbe de Lichtenstein ayant appris à les connaître à Rome, au commencement du dix-huitième siècle, emmena, à son retour en Allemagne, deux de ces utiles religieux, Gabriel, comte de Ferrare, et Jean-Baptiste Casinetti, et leur bâtit, en 1605, à Felsberg, en basse Autriche, un couvent, qu'il dota et munit de tout ce qui était nécessaire pour y recevoir et soigner des malades. Ce fut le premier couvent de cet ordre dans la monarchie autrichienne, et il forma avec les autres maisons fondées plus tard une province unique, qu'on nomme la province allemande. En 1614 l'empereur Mathias leur donna une maison à Vienne. L'empereur Ferdinand II leur accorda, en 1624, outre maints priviléges et un secours annuel considérable, l'autorisation de faire des quêtes dans Vienne et dans les États héréditaires. A dater de cette époque diverses villes de la monarchie autrichienne furent dotées de maisons de Saint-Jean de Dieu. La peste qui éclata en 1713 à Vienne fit accourir tous les frères au lazaret, et la plupart y devinrent victimes de leur dévouement. Peu à peu le nombre des hôpitaux de l'ordre fut porté en Autriche à vingt-sept, outre deux maisons de convalescents. C'est le couvent de Vienne qui est à la tête de toutes ces maisons et en forme comme la métropole. Tous ces couvents reçurent, par exemple, du 1er novembre 1844 au 31 octobre 1845, gratuitement 24,023 malades de tous pays et de toute religion; il n'en mourut que 1,767. Parmi ces 27 hôpitaux 13 sont situés en Hongrie et les pays qui en dépendent, 3 en Bohême, 4 en Moravie, 3 en Autriche, 1 en Styrie, 1 dans la haute Silésie, 1 dans la Galicie orientale et 1 en Illyrie. Les deux maisons de convalescents sont à Vienne et à Presbourg. En 1845 on soigna aussi des femmes dans les couvents d'Agram et de Görz. En 1836 les Frères de Vienne acceptèrent le couvent de Neubourg, dans le diocèse d'Augsbourg, que leur fit offrir le roi de Bavière Louis, et ils érigèrent depuis lors deux autres couvents en Bavière. Les *Frères de la Miséricorde*, c'est le nom qu'ils portent en Allemagne, se consacrent, par un quatrième vœu, à soigner toute leur vie les malades. Le noviciat dure un an; mais après cette année révolue il faut, d'après une prescription du Pape Alexandre VIII, du 10 juillet 1655, que le jeune profès fasse en quelque sorte un second noviciat d'un an dans la maison professe. La direction de l'hôpital est confiée à un supérieur laïque et à un garde-malade général, qui doit être un chirurgien expérimenté. Ils sont aidés par des gardes-malades subordonnés et des assistants. Les membres de l'ordre peuvent employer leur temps libre à l'étude de la médecine et de la chirurgie. Ils ne peuvent faire ordonner prêtres qu'un petit nombre de leurs confrères, parce que les études et les pratiques du ministère détournent facilement du service des malades. Leur costume consiste en une soutane noire avec un scapulaire de la même couleur et un petit capuchon rond et roide. Ils portent un cordon pour ceinture. L'ordre possède actuellement de nombreux couvents, surtout au Mexique. L'Espagne les a ménagés dans les dernières agitations qui ont bouleversé l'Église de ce pays.

Cf., quant à leur constitution et leur

(1) Conf. Hélyot, t. IV, p. 170.

discipline, la *Règle de Saint-Augustin* et les *Constitutions de l'ordre par Jean de Dieu, confirmées par Sa Sainteté le Pape Paul V*, Vienne, chez J. Thomas, Noble de Trattnern, 1795.

FEHR.

FRÈRES (LES) DE NOTRE-SEIGNEUR. Il en est souvent fait mention dans le Nouveau Testament. Nous les voyons nommés dans les Évangiles comme un groupe de personnages très-rapprochés de Jésus-Christ par des liens de famille (1). Ils accompagnent sa sainte Mère (2); cependant, à un moment donné, ils cessent de comprendre la mission du Sauveur et le mode de son apparition, et ne croient plus en lui (3). Au temps apostolique nous les retrouvons, parmi les fidèles, formant un groupe spécial (4) dont on parle avec un respect particulier (5). Les noms de ces frères de Notre-Seigneur sont, d'après S. Matthieu (6) et S. Marc (7) : JACQUES, JOSEPH, JUDAS et SIMON. Mais c'est Jacques surtout qui est appelé frère du Sauveur (8).

Il ne faut pas songer à des frères selon le sang quand l'Évangile parle des frères de Jésus. Le nom même ne démontre rien ici; car אָח en hébreu, comme ἀδελφός chez les LXX, ne désigne souvent qu'un parent en général, par exemple Gen. 13, 8; 14, 16, 29; 12, 15, 31, 32, 46, etc. Si ces frères du Seigneur avaient été les frères du Christ selon la chair, il serait très-singulier que jamais Marie n'eût été appelée leur mère; il serait tout à fait inconcevable que Jésus eût recommandé sur la croix sa mère à S. Jean (1), tandis que, ayant d'autres fils, c'eût été le devoir naturel de ceux-ci de la recueillir, et ils n'y auraient certes pas manqué. On ne voit dans le Nouveau Testament comme fils de Marie que Jésus, et c'est précisément par opposition avec ceux qui sont appelés ses frères qu'il est désigné comme le fils de Marie (2). La manière dont Jésus, du haut de la croix, recommande sa mère à S. Jean, indique qu'il était le fils unique de Marie; car il est dit : ἴδε, ὁ υἱός σου, et l'article aurait évidemment manqué s'il y avait eu encore d'autres fils de Marie. Si l'on voulait, avec Eunomius et Helvidius parmi les anciens, et avec les exégètes les plus hostiles à la foi parmi les modernes, conclure, de cette circonstance que Jésus (3) est nommé le premier-né de Marie, πρωτότοκος, qu'elle eut plusieurs fils, ce ne serait d'abord qu'une conclusion d'exégèse, dont il faudrait d'ailleurs démontrer la réalité. Puis on voit au premier coup d'œil que cette conclusion repose en elle-même sur une base fausse; car, quand on dit que l'expression πρωτότοκος suppose nécessairement des enfants nés postérieurement, on ne considère pas la chose en elle-même; on ne s'arrête qu'à l'expression défectueuse du grec.

Personne ne niera que πρωτότοκος traduit l'hébreu בְּכוֹר. Or cette expression n'entraîne pas l'idée d'un second, d'un troisième fils, en général d'un puîné; c'est une dénomination absolue pour ce qui ouvre le sein maternel, = פֶּטֶר רֶחֶם. Le grec n'avait pas d'autre mot pour traduire בְּכוֹר que πρωτότοκος; mais ce mot grec est insuffisant, car il emporte l'idée d'un puîné; or, comme cette conclusion n'a son fondement que dans l'expression inadéquate du grec, et

(1) *Matth.*, 13, 55. *Marc*, 6, 3.
(2) *Matth.*, 12, 46. *Marc*, 3, 31. *Luc*, 8, 19. *Jean*, 2, 12.
(3) *Jean*, 7, 3.
(4) *Act.*, 1, 14.
(5) I *Cor.*, 9, 5.
(6) 13, 55.
(7) 6, 3.
(8) *Gal.*, 1, 19.

(1) *Jean*, 19, 26, 27.
(2) *Marc*, 6, 3.
(3) *Matth.*, 1, 25.

qu'elle n'existe plus quand on en revient au mot hébreu, il en résulte que la conclusion prise du texte de S. Matthieu est fausse. En outre, il n'est presque pas de fait aussi souvent et aussi énergiquement affirmé par la tradition que celui de la virginité permanente de Marie, qui, après avoir miraculeusement conçu et mis au monde Jésus, n'eut pas d'autres enfants. Mais, abstraction faite de tout cela, les frères de Jésus ne peuvent avoir été des fils de la mère de Jésus, vu qu'on peut démontrer quelle fut leur véritable mère.

S. Matthieu cite (1), parmi les femmes présentes au crucifiement de Jésus, une MARIE, mère de Jacques et de Joseph; il en est de même de S. Marc (2), qui distingue en outre ce Jacques, par le surnom ὁ μικρός, de Jacques, fils de Zébédée. Comme il ne paraît en général que deux Jacques dans le Nouveau Testament, il ne peut y avoir de doute que le premier est celui que S. Paul nomme le frère du Seigneur (3), celui à qui sa position comme premier évêque de Jérusalem, au temps apostolique, donnait une haute importance, l'auteur de l'Épître admise dans le canon, Jude, dans le commencement de son Épître (4), se nomme le frère de ce Jacques, de sorte qu'il faut expliquer Ἰούδας Ἰακώβου (5) en suppléant le terme ἀδελφός sous-entendu, et non le mot υἱός. Ainsi on peut, au préalable, démontrer par le Nouveau Testament lui-même, pour trois des frères du Seigneur, Jacques, Joseph et Jude, une Marie qui est leur mère et qui est différente de la mère de Jésus. Cette Marie est sans aucun doute identique avec la Marie nommée par S. Jean (6), la femme de Cléophas et la sœur de la mère du Seigneur. Cléophas, ou, suivant une autre expression de l'hébreu, Alphée (1), était par conséquent le père de Jacques, de Joseph et de Jude, et en effet Jacques est en plusieurs circonstances (2) nommé le fils d'Alphée. Mais Simon ou Siméon est expressément désigné comme fils de Cléophas par Hégésippe, le plus ancien historien de l'Église (3). Il est donc incontestable que les quatre frères de Jésus étaient des cousins du Seigneur, du côté de sa mère, et si, d'après la donnée d'Hégésippe (4), Cléophas était un frère de S. Joseph, ils l'étaient aussi vraisemblablement du côté paternel. Si on objecte qu'il est inconcevable que deux sœurs vivantes aient toutes deux porté le nom de Marie (5), on méconnaît les usages de l'antiquité, et l'objection est facile à résoudre. Pour ne prendre qu'un exemple parmi beaucoup d'autres, Octavie, la sœur de l'empereur Auguste, avait quatre filles qui vécurent ensemble; deux d'entre elles se nommaient, sans autre surnom, Marcella, et les deux autres se nommaient Antonia, ce qui prouve évidemment qu'on ne faisait pas difficulté de donner le même nom à deux sœurs. Quand plus tard des Pères grecs allèguent que les frères de Jésus étaient des fils de Joseph d'un premier mariage, ils n'ont, pour fonder leur assertion, aucune preuve traditionnelle; c'est une pure interprétation exégétique. Ne connaissant pas les usages de la langue sémitique, ils crurent, à ce qu'il paraît, qu'il fallait entendre le mot ἀδελφοί au moins de frères de lits différents.

On peut donc soutenir avec raison qu'il n'y a pas de résultat historique

(1) 27, 56.
(2) 15, 40.
(3) *Gal.*, 1, 19.
(4) *Jude*, 1.
(5) *Luc*, 6, 16. *Act.*, 1, 13.
(6) 19, 25.

(1) *Voy.* ALPHÉE.
(2) *Matth.*, 10, 3. *Marc*, 3, 18. *Luc*, 6, 15. *Act.*, 1, 13.
(3) Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 22.
(4) Id., *ibid.*, III, 11.
(5) Conf. de Wette, *Manuel d'Exég. ad S. Matth.*, 13, 55.

aussi solide que ce fait que les frères de Jésus n'étaient que des cousins, fils de sœurs.

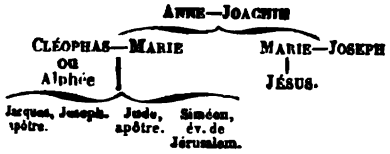

Quant à leur position dans la première communauté chrétienne, il est dans la nature des choses qu'elle dut être toute particulière, et S. Paul le fait comprendre (1). On peut démontrer aussi que deux d'entre eux étaient Apôtres, Jacques et Jude. Si on veut opposer le texte de S. Jean (7, 5), on oublie que les frères du Seigneur ne sont pas indiqués dans ce verset comme n'ayant absolument pas de foi, mais comme n'ayant pas encore la foi dans le sens de S. Jean, ce qui fut le cas d'autres Apôtres, mais non celui de S. Jean, avant la mort du Seigneur (2). Simon, frère du Seigneur, était-il Apôtre, et par conséquent faut-il l'identifier avec l'Apôtre Simon le Zélateur? C'est ce qui est du moins très-douteux. Il est certain qu'il fut le second évêque de Jérusalem, et qu'à l'âge de cent vingt ans il subit le martyre sous Trajan (3). On ne sait rien de certain de la destinée postérieure de Joseph. Sur Jacques et Jude on peut voir les articles qui portent leur nom.

Cf., pour plus de détails sur cet objet, parmi les modernes : Hug, *Introd.*, II, p. 519; Kuhn, dans les *Annuaires de Théol. et de Philosophie chrétienne de Giessen*, 1834, 1er cahier; Windischmann, *Épître aux Gal.*, ad 1, 19; Schleyer, dans la *Gazette de Théol. de Fribourg*, 1840, 1er cah. ABERLÉ.

FRÈRES DES ÉCOLES. *Voyez* ÉCOLES (*Frères et Sœurs des*).

(1) I *Cor.*, 9, 5.
(2) Conf. *Marc*, 10, 35.
(3) Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 32.

FRÈRES ET SŒURS DU LIBRE-ESPRIT. Cette hérésie panthéiste, née au commencement du treizième siècle, se perpétua, à travers toutes sortes de vicissitudes, jusqu'au quinzième siècle. Son dogme fondamental est : *Deus est formaliter omne quod est.* Dieu est la substance *immanente* du monde; tout est émané de lui; il n'a pas *créé* le monde, car il n'était pas avant le monde; le monde est éternel; le monde est le Fils consubstantiel du Père, que celui-ci engendre perpétuellement. Tout ce qui est créature n'est rien, est un pur néant, *unum purum nihil;* il n'y a pas de monde (parce que tout est Dieu); il n'y a que des formes et des apparences transitoires de la substance éternelle et divine. L'âme raisonnable de l'homme est une partie de l'essence divine, incréée et incréable; elle renferme toutes les perfections divines et elle a tout fait avec le Père. Chaque homme est le fils de Dieu, engendré de toute éternité par le Père; le Christ n'a pas de privilége sur les autres hommes; tout ce que l'Écriture dit du Christ est dit à la lettre de chaque homme; le Christ n'a pas souffert pour tous, il n'a souffert que pour lui; chaque homme doit se libérer lui-même et peut aller au delà des mérites du Christ; mais l'homme ne le peut qu'autant que, se plaçant « au point de vue de l'absolu » et reconnaissant la divinité de sa propre nature, il s'affranchit des liens du fini et plonge tout son être dans l'abîme de la substance divine; alors il devient un avec Dieu et devient substantiellement le fils de Dieu. Les saintes Écritures ne sont que des descriptions poétiques des idées panthéistes, *multa in eis sunt poetica;* ils sont un pur produit de l'esprit humain; mais les inspirations du cœur de l'homme méritent autant de croyance que l'Évangile. Celui qui aime son prochain aime par là même Dieu, et celui qui dit qu'il aime Dieu plus que son prochain

n'est pas encore parfait, parce qu'il ne sait pas encore qu'il n'y a pas de différence entre l'homme et Dieu.

Quant aux fins dernières de l'homme, ils tiraient également les conséquences extrêmes de leur système et niaient le dogme de l'immortalité personnelle. Comme tout est émané de Dieu, tout revient à Dieu; il n'y a pas de jugement dernier; ce jugement l'homme l'exerce sur lui-même au moment de sa mort. Il n'y a ni enfer, ni purgatoire; toute âme s'identifie avec la substance universelle et divine, et se perpétue de cette manière, mais sans en avoir la conscience personnelle.

Ces idées, si étonnamment d'accord jusque dans leur expression littérale avec les systèmes panthéistiques les plus modernes, exerçaient l'influence la plus décisive sur la pratique de ces sectaires.

L'homme, disaient-ils, devenu intérieurement un avec Dieu, devenu Dieu, n'a besoin d'aucun culte extérieur, ni de jeûne, ni de prière, ni de sacrements, etc. Ils se signalaient spécialement par leurs blasphèmes contre la sainte Eucharistie, soutenant logiquement que dans chaque morceau de pain le corps du Christ est présent tout aussi bien que dans le pain consacré; qu'il n'y a pas de différence entre les clercs et les laïques; qu'il est inutile de confesser ses péchés; que tout cela est « folie » admissible par ceux qui n'ont pas d'idée de la nature et de la substance divine de l'homme et qui attribuent à l'extérieur une importance qu'il ne mérite en aucune façon, n'étant qu'une apparence sans réalité, une forme purement chimérique. Ce mépris de tout ce qui est extérieur, que leurs idées panthéistiques expliquent facilement, se réalise dans leur doctrine morale et se résout en un complet et absolu antinomisme (1). Partant de ce principe que l'homme, absorbé par la contemplation dans la substance divine, est un ami de Dieu, ils soutenaient logiquement que cet homme, ainsi identifié avec Dieu, est au-dessus de toute autorité divine et humaine, n'a plus à obéir, parce que sa volonté subjective est aussi bien la volonté de Dieu que la loi objective qu'on lui impose. Il n'y a plus de différence entre les bonnes et les mauvaises actions; Dieu est également glorifié par les unes et par les autres, puisqu'il fait les unes et les autres, puisqu'il agit dans toutes deux. « Si donc Dieu veut que je pèche, je ne dois pas vouloir n'avoir pas péché : c'est en cela que consiste le vrai repentir. Et quand l'homme aurait commis mille péchés mortels, s'il était en union avec Dieu, il ne devrait pas désirer n'avoir pas commis ces péchés; il devrait plutôt, pour demeurer dans cette union, commettre mille péchés mortels que d'en omettre un seul. » Ces principes s'appliquaient naturellement dans toute leur rigueur à la satisfaction des passions charnelles; tout est permis à cet égard, car le corps n'est en aucun rapport avec l'âme divine; les plus grands excès des sens ne peuvent souiller l'âme, et celui-là n'est pas encore converti à Dieu, n'est point encore parvenu à la liberté complète, qui, à la vue des corps nus d'un autre sexe, se sent encore la moindre émotion, la plus légère sensation. Ils allaient donc accompagnés de femmes, qu'ils appelaient sœurs, avec lesquelles ils vivaient dans les relations les plus libres; le peuple les nommait *Schwestriones* (du mot allemand *Schwester*, sœur), tandis qu'eux-mêmes, faisant allusion à leur affranchissement de toute loi (1), se nommaient *Frères et Sœurs du Libre-Esprit*. Cependant on leur ferait tort si on voulait prétendre, comme on l'a soutenu en effet, que leur pan-

(1) *Voy.* ANTINOMISME.

(1) *Rom.*, 8, 2-14.

théisme était la conséquence de cette tendance antinomiste, afin de dégager le panthéisme de toute responsabilité morale et d'en maintenir la théorie. C'est précisément le contraire qui est vrai, tout comme il est certain qu'en beaucoup de circonstances ils ne violaient pas la pureté, malgré leur commerce avec les sœurs.

Ils ne se tenaient pas obligés au travail, parce que le travail empêche l'âme de s'élever à Dieu ; toute propriété était commune parmi eux, le vol permis et la mendicité le droit inaliénable de tout homme parfait. Ils traversaient les villes et les bourgades, dans des costumes extraordinaires, criant habituellement : « Du pain par Dieu ! » cherchant à gagner des partisans à leurs doctrines secrètes. Ils en recrutaient en effet très-souvent parmi les ecclésiastiques comme parmi les laïques, car ils avaient une merveilleuse adresse à s'attacher par leur piété hypocrite des âmes simples, telles que celle d'un Tauler, qui, dans sa prévention, affirmait, après mûr examen, n'avoir rien trouvé de suspect dans les doctrines d'un des chefs de la secte qu'il avait soigneusement étudiées (1).

Quant aux détails sur le lieu, le temps, l'occasion de leur apparition, nous ne pouvons être de l'avis de Mosheim, qui, d'une lettre du Pape Clément V à l'évêque de Crémone, où il le sollicite d'extirper la secte du Libre-Esprit de son diocèse (2), tire la conclusion que c'est à Crémone qu'elle est née, tandis qu'il ne résulte de cette lettre autre chose sinon que cette secte s'était montrée à Crémone.

Dès 1212 nous trouvons à Strasbourg, sous le nom d'*Ortliebiens*, une secte dont les doctrines panthéistiques sont absolument d'accord avec celles des Frères du Libre-Esprit, et il est probable qu'elle était sortie de l'école d'Amaury de Bène (1), lequel, dès 1204, fut censuré à propos de doctrines panthéistiques tirées par lui des commentaires arabes d'Aristote. Ses disciples développèrent le système plus amplement ; ils furent, en 1209, chassés de Paris, se dispersèrent dans divers diocèses, et l'un d'entre eux, nommé probablement *Ortlieb*, se fixa à Strasbourg et y fonda la secte que nous venons de nommer (2). De là elle se répandit dans toute l'Alsace, en Thurgovie, où nous la trouvons en 1216. Mais son siége principal, à partir du milieu du treizième siècle, se trouvait le long du Rhin, surtout à Cologne, où l'un de leurs chefs, maître Eckart, défendit activement, par sa parole et ses écrits, la secte, souvent frappée de mesures très-sévères de la part des archevêques de Cologne. Vers 1260 des traces de ces hérétiques se montrèrent en Souabe, où ils se mêlèrent aux Béghards (3), auxquels ils attirèrent beaucoup de persécutions, et où ils séduisirent beaucoup de moines et de religieuses, les entraînant hors de leurs cellules pour vivre affranchis de la règle du couvent, ce qui était bien plus méritoire que d'y végéter sous une loi tyrannique. Nous les rencontrons aussi en France, surtout parmi les Vaudois de Lyon, que le peuple appelait par dérision *Turlupins, quia ea tantum loca habitarent quæ lupis exposita erant* (4). Enfin la lettre de Clément V de 1311,

(1) Raynald, ann. 1329, n. 73. Conf. *Statut. Henrici I, archiep. Colon., contra Beghardos*, ann. 1306, dans Mosheim, *de Beghardis et Beguinabus Comm.*, p. 210 ; *Clemens V contra Beghardos in Alemannia*, ann. 1311, dans Mosheim, l. c., p. 618 ; *Joannis, episc. Argent., Epist. circul.*, ann. 1317, dans Mosheim, l. c., p. 255 ; *Joannis XXII bulla*, ann. 1329, dans Raynald, ann. 1329, n. 70.

(2) Raynald, ann. 1311, n. 66.

(1) *Voy.* Amaury de Bène.

(2) Giesseler, *Hist. de l'Église*, II, 2, p. 626.

(3) *Voy.* Béghards.

(4) Du Fresne, *Gloss.*, VI, p. 1351.

citée plus haut, nous apprend qu'ils s'étaient aussi établis dans la province de Spolète et dans les contrées environnantes (1).

Leur piété apparente, jointe à un ardent prosélytisme, l'attrait propre à tout système panthéiste, un clergé mondain, un culte superficiel, l'incapacité de beaucoup de prêtres inaptes à satisfaire les besoins spirituels du peuple, furent autant de causes qui rendirent la secte très-dangereuse à l'Église et attirèrent dans ses lacets maints fidèles à leur insu et contre leur gré; aussi fut-elle poursuivie de tous côtés; beaucoup de sectaires expièrent leurs égarements sur le bûcher, supplice qu'ils subirent avec une merveilleuse fermeté et un calme incroyable. En 1418 une troupe de ces malheureux fanatiques, conduite par un certain Jean, s'abattit en Bohême, tint ses assemblées à Prague et en d'autres lieux, et y reçut le nom de *Picards* (2) et d'*Adamites* (3). En 1421 Ziska, qui les soupçonnait de diverses infamies, les attaqua, les défit, en massacra une partie dans une bataille, en brûla une autre, et dès lors leur nom disparaît de l'histoire (4).

Cf. sur leur doctrine Staudenmaier, *Philosophie du Christianisme*, t. I, p. 513, 640; sur maître Eckart, le docteur Schmidt, *Etudes et Critiques*, 1849, III, 663. KOBER.

(1) *Voir* Gléseler, l. c., p. 226.
(2) *Voy.* PICARDS.
(3) *Voy.* ADAMITES.
(4) Mosheim, l. c., p. 591.

FRÈRES (LES GRANDS), Ἀδελφοὶ μακροί, *Fratres Longini*. On donna ce nom aux quatre frères *Euthyme*, *Eusèbe*, *Dioscure* et *Ammonius*, parce qu'ils étaient d'une stature peu ordinaire. Ils se distinguaient non-seulement par leur taille, mais par leur esprit, par une connaissance profonde de la religion et par une vie si sévère et si strictement ascétique qu'ils étaient admirés comme des modèles, et jouissaient d'une autorité sans partage parmi les solitaires du désert de Nitrie, où ils s'étaient de bonne heure retirés. L'orgueil monacal, bien plus encore la controverse origéniste, et plus directement celle de l'anthropomorphisme, avaient, vers la fin du quatrième siècle, divisé les moines de l'Égypte en deux grands partis : ceux du désert de Scété étaient spécialement favorables à l'anthropomorphisme, tandis que ceux des monts de Nitrie, ὄρος Νιτρίας, étaient partisans d'Origène et adversaires des anthropomorphites (1). Les quatre Grands Frères étaient à la tête de ces derniers. Théophile occupait alors le siége patriarcal d'Alexandrie. C'était un prélat ambitieux, passionné, plein d'esprit, d'un caractère essentiellement mobile, habile à interroger le vent du moment et à se conduire selon les circonstances. Aussi l'avait-on surnommé ὁ Ἀμφαλλαξ, ὁ Κόδορνος (2). Il avait été autrefois moine, connaissait parfaitement l'influence du monachisme sur l'opinion publique, et savait qu'il ne réussirait pas, malgré toutes les violences et les intrigues, à se maintenir sur son siége, s'il n'avait les moines pour lui. Si la confiance qu'il avait en Isidore, prêtre de son diocèse et son ami, l'avait d'une part disposé d'avance en faveur de la cause d'Origène, il pouvait compter d'un autre côté que les moines du désert de Nitrie lui seraient dévoués dès qu'il aurait gagné les Grands Frères. Il eut donc soin d'élever Dioscure, même contre son gré, au siége épiscopal d'Hermopolis la Petite, dans la basse Égypte, d'attacher Euthyme et Eusèbe à son Église, en les ordonnant prêtres et les nommant administrateurs des revenus de l'archevêché. Ammonius seul, l'aîné des frères, ne put être déterminé à quitter

(1) *Voy.* ANTHROPOMORPHITES.
(2) Le cothurne, l'homme double, inconstant, parce que le cothurne se mettait indifféremment aux deux pieds.

la solitude pour rentrer dans le monde. C'était celui des frères dont la douceur et la science étaient le plus appréciées; on lui attribuait le don de prophétie, et on savait que, pour dompter les mauvaises passions de la chair, il se brûlait d'un fer chaud tantôt un membre, tantôt un autre. Une communauté chrétienne l'ayant un jour demandé pour recevoir ses instructions, et Timothée, prédicateur de Théophile, ayant voulu accéder à leur désir, Ammonius s'enfuit, et, lorsqu'on l'eut rejoint, se coupa avec des ciseaux l'oreille gauche, menaçant, si on le retirait de la solitude, de se couper la langue. On le laissa en repos.

Les Grands Frères ainsi gagnés, Théophile pensa qu'il devait se déclarer en faveur d'Origène par un acte public. Il était d'usage que les archevêques d'Alexandrie adressassent, quelque temps après l'Épiphanie, aux Églises et aux couvents de leurs diocèses, une encyclique nommée lettre pascale, dans laquelle ils annonçaient le carême et la date de la fête de Pâques et à laquelle ils ajoutaient une exhortation morale ou dogmatique adaptée au temps. En 399 Théophile profita de son encyclique pour se prononcer vivement contre les anthropomorphites (1). Il excita par là un si grand mécontentement parmi les moines de Scété qu'un seul abbé, Paphnuce, osa lire publiquement la lettre du patriarche, et qu'une troupe de moines fanatiques se rendit à Alexandrie, menaçant de tuer Théophile et de ruiner son église. Théophile, pour échapper au danger, adressa astucieusement ces paroles de Moïse (2) aux deux moines, dont il avait écouté les réclamations : « J'ai vu aujourd'hui votre visage, comme si je voyais le visage de Dieu. » Ces moines conclurent de là que Théophile pensait de Dieu comme eux-mêmes, c'est-à-dire qu'il avait des opinions anthropomorphites, et leur rage s'apaisa lorsque, ayant demandé à Théophile, en confirmation de ses paroles, la condamnation des livres d'Origène, qui propageaient l'erreur, ils obtinrent pour réponse qu'il ferait ce qu'ils désiraient, car lui aussi haïssait les écrits d'Origène, et depuis longtemps avait résolu de les condamner (1). Quoique ces paroles de Théophile n'eussent été qu'un moyen de se tirer d'un péril imminent, il fut confirmé dans la résolution qu'il avait manifestée à cette occasion par des difficultés qui s'élevèrent entre lui et ses anciens amis, notamment avec les Grands Frères, à la suite desquelles il tourna sa haine contre eux et par là même contre les Origénistes. Il était jaloux de l'évêque Dioscure, parce que celui-là jouissait d'un très-grand crédit auprès des moines; en outre les deux administrateurs Euthyme et Eusèbe avaient appris à connaître, dans l'exercice de leurs fonctions, les mauvais côtés du caractère de Théophile, et ils cherchaient, pour ne pas se rendre responsables des méfaits de leur évêque, sous prétexte qu'ils ne pouvaient vivre plus longtemps en ville, à retourner dans la solitude. Théophile, qui reconnaissait parfaitement le motif de leur retraite, fut exaspéré. Ammonius lui-même entra en discussion avec le patriarche dans les circonstances suivantes. Théophile avait exigé du prêtre Isidore, que nous avons cité, qu'il attestât faussement qu'une femme défunte avait légué son bien à la sœur de l'archevêque. Isidore repoussa avec indignation la proposition du cupide prélat. Il avait, d'un autre côté, reçu d'une riche veuve 1000 pièces d'or destinées à être employées, à l'insu de l'archevêque, à l'acquisition de vêtements pour les femmes pauvres d'Alexandrie. Théophile apprit l'affaire par des affidés et exhala sa colère contre Isi-

(1) Conf. Gennad., *de Vir. illustr.*, c. 38.
(2) *Genèse*, 33, 10.

(1) Sozom., *Hist. eccl.*, VIII, 11.

dore en l'excluant de la communauté de l'Église. Le prêtre excommunié s'enfuit vers les moines du désert de Nitrie, et Ammonius le reçut avec bienveillance. Théophile écouta si peu les moines qui étaient venus le supplier de faire rentrer Isidore dans la communion ecclésiastique qu'il les engagea à ne pas rester eux-mêmes en rapport avec les Grands Frères, et demanda par écrit aux évêques voisins de chasser de leurs cellules quelques-uns des principaux moines de Nitrie (1). Alors Ammonius se rendit avec quelques autres moines à Alexandrie pour demander à Théophile les motifs de leur condamnation. Leur apparition fut si désagréable au patriarche qu'il menaça Ammonius de l'étrangler et le frappa au visage en s'écriant avec violence : « Hérétique infâme, condamne Origène ! » Mais il fallait se débarrasser de ces moines incommodes. En 401 il convoque les évêques à un concile dans Alexandrie. Les écrits d'Origène y sont rejetés, les Grands Frères condamnés, sauf Dioscure, obligé d'ailleurs d'abandonner son siége épiscopal. Théophile va plus loin ; il arrache à l'empereur un ordre en vertu duquel on lui donne une troupe de soldats, dont Théophile s'entoure pour parcourir les déserts de Nitrie et s'emparer des Grands Frères ; mais ceux-ci, avertis d'avance, s'étaient cachés dans une citerne. Leurs cellules furent pillées, brûlées, et, Théophile ayant quitté le désert sans les trouver, ils s'enfuirent, avec soixante-dix de leurs plus fidèles partisans, en Palestine. Ils n'y trouvèrent pas la sûreté qu'ils cherchaient ; Théophile y envoya des émissaires et des lettres qui les désignaient comme des fanatiques, des hérétiques, menaçant de sa colère quiconque les accueillerait, si bien que les Frères et leurs compagnons ne purent obtenir aucune protection, même auprès de Jean, évêque de Jérusalem. Ils n'eurent plus d'autre parti à prendre que celui de se rendre à Constantinople, et d'y réclamer l'appui du patriarche, qui était alors S. Jean Chrysostome. Ils le supplièrent d'intercéder auprès de Théophile pour qu'il les laissât rentrer dans leur solitude. Chrysostome, conformément aux lois de l'Église, en vertu desquelles des clercs excommuniés par leur évêque ne pouvaient être reçus dans la communion de l'Église qu'à la suite de la décision d'un concile régulier, ne leur permit pas de s'approcher de la sainte table, mais du reste les accueillit avec bienveillance et intervint avec chaleur en leur nom auprès de Théophile ; celui-ci demeura inexorable, et envoya des accusateurs contre les moines fugitifs à Constantinople. Les moines ne manquèrent pas de faire connaître les côtés faibles de leur adversaire ; ils obtinrent même de l'impératrice Eudoxie la promesse qu'un synode, tenu à Constantinople sous la présidence de Chrysostome, connaîtrait et déciderait leur affaire.

S. Chrysostome, n'ayant rien pu obtenir de Théophile par de bonnes paroles, aurait volontiers évité la discussion relative à Origène. Mais Théophile avait depuis longtemps formé la résolution de renverser le saint patriarche : le moment était venu d'accomplir son dessein (1). Les quatre Frères ne furent plus dès lors qu'à l'arrière-plan. S. Épiphane, évêque de Chypre, au bout de quelque temps, se réconcilia avec eux ; Théophile, à qui ils demandèrent pardon, les fit rentrer dans la communion de l'Église, et ils retournèrent enfin dans leur solitude, où ils reprirent leur ancien genre de vie.

Cf. Schröckh, *Hist. de l'Église*, P. 10, p. 221-255 ; Néander, *Hist. univ. de*

(1) Palladius, *in Vita S. Joannis Chrysost.*

(1) *Voy.* CHRYSOSTOME (S.), et ORIGÉNISTE (controverse).

la Religion et de l'Égl. chrét., t. II, p. 3, p. 1433; Gfrörer, *Hist. univ. de l'Égl.*, t. II, p. 1, p. 362; Locherer, *Hist. de la Relig. et de l'Égl. chrét.*, p. 6, p. 122. FRITZ.

FRÈRES BOHÊMES ET MORAVES. *Voyez* BOHÊMES (*Frères*) et MORAVES.

FRIBOURG (ARCHEVÊCHÉ DE). Il fut érigé par le Pape Pie VII, par la bulle *Provida solersque*, du 16 août 1821, que le Pape Léon XII compléta par sa bulle *Ad Dominici gregis custodiam*, du 11 avril 1827. Le grand-duc de Bade, Louis, proclama également, par une ordonnance datée de Carlsruhe, le 17 octobre 1827, la création de l'archevêché, et reconnut les deux bulles pontificales, en ce qui concernait son gouvernement. L'archevêché comprend la province du Haut-Rhin et remplace en partie l'ancien diocèse métropolitain de Mayence. Les évêchés suffragants qui en font partie sont : *Rottenbourg*, *Mayence*, *Fulde* et *Limbourg*. Fribourg étend sa juridiction sur tous les Catholiques du grand-duché de Bade et des deux principautés de Hohenzollern-Sigmaringen et Hechingen; à Rottenbourg appartiennent les Catholiques du royaume de Wurtemberg; à Mayence ceux du grand-duché de Hesse-Darmstadt; à Fulde ceux de l'électorat de Hesse-Cassel et neuf paroisses du grand-duché de Saxe-Weimar; à Limbourg enfin les Catholiques du duché de Nassau et de la ville libre de Francfort.

Dans un sens plus restreint, l'archevêché de Fribourg, comme diocèse métropolitain du grand-duché de Bade, se compose de portions ayant autrefois appartenu à l'ancien évêché de Constance et aux diocèses de Strasbourg, Spire, Worms, Wurzbourg, Bâle et Ratisbonne.

Outre le chapitre métropolitain, le diocèse renferme, dans Bade, Hechingen et Sigmaringen, 39 chapitres provinciaux (*Landcapitel*), 801 paroisses, 133 bénéfices, 230 vicariats, par conséquent 1,164 charges pastorales dotées.

A la fin de 1845 il y avait, d'après les documents officiels :

En Bade. . . . . Catholiques	897,008
Dans les deux principautés . . .	64,800
En somme,	961,808

A côté de ces Catholiques le pays de Bade renferme :

Protestants.	428,103
Ménonites.	1,515
Juifs.	23,258
	452,876

La somme totale des Catholiques des cinq diocèses s'élevait en 1849 à peu près à 2,250,000 âmes.

Le chapitre métropolitain de Fribourg se compose d'un doyen et de six chanoines. Il y a en outre six chapelains de la cathédrale et deux bénéficiers chargés du ministère pastoral et du culte.

Pie VII érigea l'église paroissiale de l'Assomption de Fribourg en église métropolitaine. Cette cathédrale est une des plus belles églises de l'Allemagne; elle est d'architecture gothique; on admire sa tour, qui, quadrangulaire d'abord, devient octogonale et se termine en une pyramide transparente, également octogonale, qui s'élance hardiment dans les airs. La construction de ce temple magnifique fut commencée par Conrad, duc de Zähringen, entre 1122 et 1152; elle fut achevée, sauf le nouveau chœur, sous Conrad Ier, comte de Fribourg, qui régna de 1236 à 1272. L'église a la forme de la croix; elle est orientée du couchant au levant; elle est bâtie en pierres de grès rouge. On construisit d'abord les bras de la croix, qui sont dans le style byzantin le plus ancien; puis on acheva la nef, qui est triple. La grande tour, terminée à peu près vers le milieu du treizième siècle, est au couchant, à

l'entrée de la grande nef du milieu. Deux tours plus petites s'élèvent au-dessus des bras de la croix; leur partie inférieure est dans le style byzantin; leur partie supérieure est gothique. Ce furent les ducs de Zähringen qui supportèrent les frais de construction, puis les comtes de Fribourg et la bourgeoisie, qui s'imposa une contribution perpétuelle. En 1146, la construction était déjà assez avancée pour que S. Bernard pût y prêcher la croisade. D'après des inscriptions existantes, le nouveau chœur fut commencé en 1354 et consacré en 1513. Il est entouré d'une nef circulaire, dans laquelle se trouvent un grand nombre de chapelles. La grande tour compte, suivant le calcul populaire, dans sa hauteur, autant de pieds qu'il y a de jours dans une année bissextile, c'est-à-dire 366 pieds de Vienne (120m,472) (1).

D'après la bulle *Ad Dominici gregis custodiam*, l'archevêque est canoniquement élu par le chapitre. Le grand-duc a le droit d'effacer de la liste des éligibles les personnes qui lui sont le moins agréables. Le doyen de la cathédrale, les chanoines et les prébendiers sont alternativement nommés par l'archevêque et le chapitre. Le procès d'information de l'archevêque élu doit, d'après les prescriptions d'Urbain VIII, être fait à Rome; le prélat est confirmé et préconisé par le Pape et a droit au pallium.

La dotation du diocèse est garantie par une hypothèque sur les domaines de l'État. D'après les bulles pontificales, la dotation doit consister tout entière en biens-fonds. Le siége archiépiscopal de Fribourg a, depuis sa création, été occupé par trois prélats. Le premier fut *Bernal Boll*, né à Stuttgard le 7 juin 1756; membre du chapitre du couvent des Bernardins de Salem, puis professeur de philosophie à l'université de Fribourg et curé de la cathédrale, il fut nommé archevêque et consacré par Léon XII, intronisé le 21 octobre 1827, et mourut le 6 mars 1836. Il est inhumé dans l'église métropolitaine.

Le second archevêque fut *Ignace Demeter*, né à Augsbourg le 1er août 1773; élu archevêque par le chapitre, le 11 mai 1836, préconisé par le Pape Grégoire XVI le 21 novembre 1836, consacré et honoré du pallium le 29 janvier 1837, il mourut le 21 mars 1842. Il est également inhumé dans la cathédrale.

Le troisième archevêque est *Hermann de Vicari*, né le 13 mai 1773 à Aulendorf en Souabe. Sacré évêque de Macra *in partibus infid.* le 8 avril 1832, élu archevêque de Fribourg par le chapitre le 15 juin 1842, préconisé par le Pape Grégoire XVI le 30 janvier 1843, honoré du pallium et installé le 26 mars 1843, Mgr Hermann de Vicari, ordonné prêtre le 1er octobre 1797, compte aujourd'hui soixante-trois ans de sacerdoce.

Le diocèse a un internat théologique (avec une église) à Fribourg même. Il fut bâti de 1824 à 1827 sur les fonds de l'Église catholique, sous le règne du grand-duc Louis, d'après les prescriptions des bulles pontificales. Les étudiants en théologie y sont logés. Le séminaire se trouve dans l'ancien couvent des Bénédictins de S. Pierre, aboli en 1806. Ce couvent avait été fondé par le duc de Zähringen, Berthold Ier, à Weilheim près de Tek, dans le Wurtemberg, en 1073. Berthold II le transféra dans le voisinage de son château de Zähringen, en 1091, c'est-à-dire à Saint-Pierre dans la forêt Noire, où il subsiste encore. Gebhard Ier, évêque de Constance, frère de Berthold Ier, consacra en 1093 l'église du couvent de Saint-Pierre. Les bâtiments furent plusieurs fois incendiés durant la guerre. Ils furent entièrement reconstruits au commencement du dix-huitième siècle, et

(1) Le pied de Vienne vaut mètre 0,3161.

nouvelle église fut consacrée le 9 juin 1727, jour de S. Pierre et de S. Paul, par François-Jean-Antoine, évêque d'Uthine, coadjuteur et vicaire général de Constance. Le grand-duc de Bade, Léopold, en fit donation en 1842 à l'archevêché de Fribourg pour servir de séminaire diocésain.

Dans le chœur de l'église de Saint-Pierre se trouvent les monuments funèbres de plusieurs ducs de Zähringen, fondateurs du couvent, et de leurs femmes. Le dernier duc de Zähringen, Berthold V, a son tombeau dans la cathédrale actuelle de Fribourg. L'inscription de ce monument est ainsi conçue : *Bertholdus V, ultimus Zahringiæ dux, XIV Februarii MCCXIIX sine prole mascula obiit. Cujus ossa sub hac statua in crypta lapidea requiescunt.* L. BUCHEGGER.

FRIBOURG (UNIVERSITÉ DE). Elle fut fondée par Albert VI, archiduc d'Autriche, seigneur de Brisgau, dans une intention profondément religieuse. « Possédant par la grâce du Dieu éternel et tout-puissant, notre Créateur, beaucoup de pays et de principautés soumis à notre autorité, dit l'archiduc, nous sommes tenu envers sa toute-puissance de rendre compte de notre souveraineté. Faillible par la faiblesse même de la nature humaine, négligeant trop souvent les commandements de Dieu, nous sentons qu'il est juste qu'après avoir humblement reconnu nos fautes nous cherchions, autant que possible, à obtenir la miséricorde divine par de bonnes œuvres... C'est pourquoi, parmi tant d'autres bonnes œuvres propres à augmenter la gloire de Dieu, nous avons résolu de fonder une université... afin d'ouvrir, de concert avec d'autres princes chrétiens, des sources vivantes d'où puissent découler, jusqu'à la fin du monde, les eaux rafraîchissantes d'une sagesse salutaire, capables d'éteindre le feu des passions humaines et leur folie. » Telles sont les paroles du fondateur dans les lettres de franchise données le jour de S. Matthieu, le 21 septembre 1457. Dès 1454, Albert, avec le consentement de sa femme Mathilde, avait résolu de créer cette haute école et pris des mesures pour réaliser son projet. Le Pape Calixte III l'avait confirmé le 18 avril 1455, ainsi que l'empereur Frédéric III, le pacifique frère d'Albert. Le 24 août 1456 le document original de cette création fut solennellement promulgué. L'université prit de son fondateur le nom d'Albertine. Elle fut dotée de biens ecclésiastiques, c'est-à-dire d'un nombre considérable de cures, soumises jusqu'alors au patronage de l'archiduc Albert et de son cousin l'archiduc Sigismond, situées en Alsace, en Suisse, en Brisgau et en Souabe; ces cures furent incorporées à l'université, qui, en qualité de *parochus primitivus*, les fit administrer par des vicaires salariés et en toucha les revenus. Cet état de choses subsiste encore; seulement, à la suite de la révolution française, l'université perdit les cures et les biens qui étaient situés en Alsace et en Suisse. Le Pape avait chargé Henri, évêque de Constance, de proclamer officiellement l'érection de l'université le 3 septembre 1456. Ses successeurs Burkard et Hermann III, évêques de Constance, ainsi que Gaspard, évêque de Bâle, consentirent à l'incorporation des biens ecclésiastiques dans l'université, parce qu'elle était elle-même une fondation ecclésiastique, et la confirmation définitive fut donnée en 1477 par le Pape Sixte IV, le Pape Calixte II ayant déjà, par sa bulle du 18 avril 1455, déclaré, à propos du projet d'Albert, que l'université de Fribourg serait érigée « pour l'instruction des ignorants, pour la propagation de la foi catholique, non-seulement parmi les habitants du pays, mais parmi les Chrétiens de tous les pays du monde,

« *non solum ad terrarum sibi temporali dominio subjectarum, sed aliarum mundi partium incolarum et habitatorum, ac reipublicæ utilitatem... ut ibidem simplices erudiantur, ac fides catholica dilatetur.* »

Les cours furent inaugurés le 27 avril 1460, après une messe solennelle. On compte parmi les premiers élèves le célèbre prédicateur de la cathédrale de Strasbourg, Gailer de Kaisersberg, et Jean à Lapidé, l'un des fondateurs de la première imprimerie établie près de la Sorbonne à Paris. L'université eut de tout temps de célèbres professeurs, entre autres, au seizième siècle, Érasme de Rotterdam et le grand jurisconsulte Zasius. Les Pères du concile de Pise invitèrent l'université de Fribourg à se faire représenter parmi eux, et le Pape Pie IV la convia de même au concile de Trente. La peste fit à diverses reprises émigrer les professeurs, tantôt à Villingen, tantôt à Mengen, tantôt à Radolfzell. Au commencement du dix-septième siècle, le 15 novembre 1620, l'archiduc Léopold confia les chaires de la faculté de philosophie et de théologie à l'ordre des Jésuites. La guerre de Trente-Ans et ses désastres pesèrent lourdement sur Fribourg. Au milieu du tumulte des armes les lois et la science furent réduites au silence. Les professeurs moururent de faim, les étudiants s'enfuirent, les ennemis s'emparèrent des revenus disponibles. Cependant l'empereur Léopold Ier s'intéressa de nouveau au sort de l'académie de Fribourg et chercha à la relever. En 1679, après la paix de Nimègue, Fribourg fut cédé à la France. L'université Albertine se réfugia à Constance. La ville perdit la moitié de ses habitants. En 1698 l'université revint de Constance à Fribourg; mais elle demeura en souffrance, la ville ayant été derechef conquise par les Français en 1713. Elle reprit une vie nouvelle sous le règne de Charles VI, et encore plus sous celui de Marie-Thérèse. La pieuse impératrice lui fit don de l'église, des bâtiments et des biens que possédait l'ordre des Jésuites, qui venait d'être aboli; l'empereur François II en fit de même plus tard par rapport aux immeubles et aux revenus des Dominicains. C'est ainsi que la dernière souveraine des Habsbourg, et le dernier empereur de la maison de Habsbourg Lorraine-Autriche prirent sous leur protection spéciale l'établissement si libéralement fondé par leurs ancêtres. L'archiduc Charles d'Autriche consentit, en 1796, à en être le recteur perpétuel, et depuis lors celui qui en remplit les fonctions se nomme le prorecteur. La paix de Presbourg donna Fribourg au grand-duché de Bade. L'université offrit au grand-duc Charles-Frédéric, comme antérieurement à l'archiduc Charles, le rectorat perpétuel, qu'il accepta, et ses successeurs l'imitèrent. Charles-Frédéric la protégea très-efficacement; le grand-duc Charles la réorganisa; sous le règne de Louis elle obtint un supplément de dotation annuelle; elle prit alors le nom d'Université d'Albert-Louis. Cette dotation fut de nouveau augmentée par Léopold, en 1831.

L'université a des salles de cours, des cabinets, des secrétariats, des laboratoires, distribués dans deux grands bâtiments, qu'on nomme, l'ancien l'*Albertinum*, le plus récent le *Theresianum*. La bibliothèque forme un local à part, composé d'une grande salle soutenue par des colonnes et de beaucoup de salles accessoires; elle renferme plus de 136,000 volumes, ayant été enrichie, dans les derniers temps, par les legs des bibliothèques privées de Hug, Perleb et Pfost. Elle possède beaucoup d'ouvrages rares et d'éditions précieuses, provenant de couvents supprimés, et surtout de ceux de Saint-Blaise et de Saint-Pierre.

L'université a quatre facultés et di-

vers établissements scientifiques spéciaux, savoir : un jardin botanique, un séminaire philologique, un pensionnat théologique, un séminaire pour les mathématiques et les sciences naturelles, des cabinets de numismatique, d'histoire naturelle, de physique, un laboratoire de chimie, des collections anatomiques, d'anatomie pathologique et d'anatomie comparée, un établissement anthropologico-physiologique, une école vétérinaire, un cabinet pharmacologique, une collection d'instruments de chirurgie, d'accouchement, une clinique médicale avec un grand hôpital appartenant à la ville, une clinique chirurgicale ophthalmologique, une école d'accouchement, une école de dessin, un manége avec des écuries. Le sénat, les colléges des facultés, le conseil de discipline (*Sittenephorat*), le tribunal, la commission de la bibliothèque, l'économat, le syndicat, les bureaux sont chargés de l'administration des revenus, de la marche des affaires, de l'ordre disciplinaire. Il y a vingt-sept professeurs ordinaires et un professeur extraordinaire, neuf *Privatdocenten*. Le nombre des élèves était, en 1849, de 295, la plupart suisses. Les revenus de l'université montent, d'après le budget annuel, à 93,000 fl. (199,120 fr.). Les charges rémunérées s'élèvent à 49; le capital est de 520,510 fl. (1,113,891 fr.); il y a quatre-vingt-trois places d'élèves gratuites qui, depuis près de quatre cents ans, servent à l'éducation scientifique et facilitent la vocation ecclésiastique de jeunes candidats de toutes les contrées de l'Allemagne.

Cf. *Jos.-Ant. Rieggeri de Origine et Institutione Academiæ Albertinæ prolusio academica*, Frib. Brisg., 1773; J.-F. Ecker, *Esquisse de l'histoire de l'Université Albertine*, Frib., 1806; Joh.-Alex. Ecker, *Brevis enarratio eorum quæ anno elapso Academiæ læta et felicia acciderunt*, Fribourg, 1807; F.-X. Werk, *Documents sur la fondation des Bourses académiques de Fribourg*, Frib., Wagner, 1842; H.-J. Wetzer, *l'Université de Fribourg, origine, but, moyens, finances, priviléges*, Fribourg, Herder, 1844; Buss, *Différence entre les Universités catholiques et protestantes d'Allemagne*, Frib., Herder, 1840.

L. BUCHEGGER.

FRIDIGERN, qui régnait, au temps de l'empereur Valens, sur une tribu de Visigoths, introduisit l'arianisme parmi eux. Ils avaient d'abord admis la foi catholique : à partir de la moitié du troisième siècle, des prêtres et de simples Chrétiens, entraînés à la suite des Goths durant leurs invasions à travers la Grèce et l'Asie Mineure, avaient répandu les premiers la Bonne Nouvelle parmi leurs vainqueurs. Non-seulement Philostorge parle de Goths catholiques, mais encore S. Athanase, dans son traité *de l'Incarnation*, écrit avant le concile de Nicée, S. Cyrille de Jérusalem, S. Basile, S. Augustin, etc. S. Cyrille, qui vécut dans la première moitié du quatrième siècle, compte, parmi les peuples qui, de son temps, avaient au milieu d'eux des évêques, des prêtres, des moines et des vierges, les Goths et les Sarmates (1); Socrate (2) raconte que les Goths et les Sarmates, battus par l'empereur Constantin, avaient admis alors pour la première fois la religion chrétienne, et l'on sait qu'en 325 l'évêque goth Théophile assista au concile et souscrivit le Symbole de Nicée.

Jusque-là l'histoire du Christianisme chez les Goths n'offre pas de difficultés; celles-ci ne commencent qu'avec l'introduction de l'arianisme parmi eux. Socrate, après avoir rapporté (3) qu'Ulphilas, qui avait reconnu, comme Théophile, le Symbole de Nicée, assista en 360 au synode de Constantinople, et en

(1) *Voir* Tillemont, X, p. 2, etc.
(2) I, 18. Conf. Sozom., II, 6.
(3) II, 41.

avait souscrit le symbole arien, raconte ce qui suit (1) : « Les Goths, c'est-à-dire les Visigoths d'au delà du Danube, entrèrent en lutte les uns contre les autres et se divisèrent en deux partis, dont l'un suivit *Fridigern*, dont l'autre eut pour chef *Athanarich*. Celui-ci ayant pris le dessus, Fridigern chercha de l'appui auprès des Romains, l'obtint de Valens, et défit alors son rival. C'est pour ce motif que beaucoup de ces barbares (Visigoths) adoptèrent la religion chrétienne. Fridigern, pour reconnaître le service que lui avait rendu l'empereur, embrassa la foi de Valens et mit beaucoup de zèle à propager son exemple parmi son peuple. C'est ainsi que les Goths appartinrent en majorité à la secte arienne, comme l'empereur dont ils avaient reçu des secours et adopté la foi. A la même époque leur évêque Ulphilas inventa l'alphabet gothique et s'en servit pour faire connaître aux Goths l'Écriture sainte, qu'il traduisit dans leur langue. Ulphilas, enseignant la religion chrétienne, non-seulement aux barbares qui suivaient Fridigern, mais encore à ceux qui obéissaient à Athanaric, celui-ci vit dans cette propagande une violation de la religion de ses ancêtres, poursuivit les Chrétiens de toutes façons, et les barbares, qui étaient ariens, mais qui cependant avaient adopté avec simplicité et bonne foi la religion chrétienne, méprisant la vie pour l'amour du Christ, devinrent ainsi martyrs de leur foi. » Socrate place un peu plus tard l'invasion des Huns et l'émigration des Goths qu'elle occasionna, que Valens autorisa, et qui mit pour la première fois Fridigern et son peuple en contact avec l'empire romain, dont ils habitèrent le territoire.

Le récit de Sozomène (2) diffère de celui de Socrate. « Les Goths, dit-il, furent Catholiques depuis le m de leur conversion, et restèrent liques jusqu'à l'époque où l'em Valens leur accorda l'autorisation sider en Thrace, et fournit à Fri des secours contre Athanaric. Fri ayant remporté la victoire, grâce appui, adopta par reconnaissan foi de Valens, c'est-à-dire l'arian et entraîna avec lui les Goths sous son autorité. » Toutefois mène pense que ce fait ne fut p cause unique pour laquelle la ma des Goths devint arienne. « Ulp ajoute-t-il, qui assistait avec Eudoxi Acace au synode de Constantinopl 360, et qui toutefois était resté en munion avec les évêques orthod étant venu comme ambassadeur de digern à Constantinople, pour dema à l'empereur l'autorisation de réside Thrace, embrassa l'arianisme, par trainte ou par conviction, et le adopter par le peuple, qui l'écoutai tout. Il avait par ce moyen ga l'appui des évêques de cour, qui étai ariens, et qui lui avaient promis l'aider dans ses démarches s'il vou entrer en communion avec eux. » P Sozomène raconte la persécution d thanaric et cite quelques particulari remarquables.

Ce que Théodoret de Cyr raconte ne s'accorde qu'en partie avec ce do ble récit de Socrate et de Sozomèn « Lorsque les Goths, franchissant Danube, dit-il, conclurent une allian avec Valens, l'évêque arien Eudoxi conseilla à l'empereur de profiter d l'occasion pour faire parler aux Goth et les attirer à la communion de l'É glise de Constantinople, car ils étaien depuis longtemps convertis au Christianisme et avaient toujours été maintenus dans la foi des Apôtres. Eudoxius

(1) IV, 33 et 34.
(2) VI, 37.

(1) *Hist.*, 10, 37.

iva son conseil en disant que la communauté de doctrine donnait plus que toutes choses des garanties de paix. Alors Eudoxius parvint, par ses présents et par ses paroles, à persuader à Ulphilas, évêque de tout le peuple goth, exerçant la plus grande autorité parmi eux, et dont la parole valait les plus fortes lois, d'unir les Goths à la communion ecclésiastique de l'empereur arien, lui disant qu'il n'y avait pas de différence dans la doctrine des Catholiques et celle des Ariens, et que la division n'était qu'une affaire de politique et une discussion de mots. C'est ainsi que jusqu'à ce jour les Goths admettent que le Père est plus grand que le Fils, mais ne tolèrent pas qu'on nomme le Fils une créature, quoiqu'ils soient en communion avec ceux qui soutiennent cette opinion. » Théodoret raconte les choses de la même manière. S. Isidore de Séville, en revanche (1), se contente de dire que les Goths du Danube se divisèrent en deux partis sous leurs rois Fridigern et Athanaric; que Fridigern, à l'aide de l'empereur arien Valens, triompha d'Athanaric, et, de Catholique qu'il était, devint arien, avec tout son peuple, par reconnaissance envers l'empereur. Enfin il faut entendre encore le Goth Jornandès (2), qui raconte que les Visigoths, pressés par les Huns, envoyèrent une ambassade à l'empereur Valens, afin d'en obtenir l'autorisation de se fixer en Thrace, promettant, au cas où on leur accorderait cette demande, de se convertir à la religion chrétienne, si l'empereur leur envoyait des maîtres parlant leur langue; que Valens accepta l'offre, et qu'ainsi les Visigoths devinrent à leur insu plutôt ariens que Chrétiens. *De cætero*, ajoute-t-il, *tam Ostrogothis quam Gepidis parentibus suis, per affectionis gratiam evangelizantes, hujus perfidiæ culturam edocentes, omnem ubique linguæ hujus nationem ad culturam hujus sectæ invitavere.*

(1) *In Chron.*, ad ann. 3578.
(2) *De Reb. Get.*, c. 25.

Si l'on compare tous ces récits, on rencontre de graves difficultés dont la solution peut être très-différente; cependant il en ressort aussi des faits certains ou du moins très-vraisemblables :

1° Fridigern adopta le Christianisme sous la forme arienne, avec les Visigoths qui lui obéissaient, à une époque qui ne s'éloigne ni de celle de la persécution des Goths chrétiens par Athanaric, ni de celle où les Visigoths passèrent le Danube sous Valens.

2° Cette adoption de l'arianisme fut due en partie à Valens et à Ulphilas, qui était, sinon depuis longtemps, du moins à cette époque, favorable à l'arianisme.

Mais de nouvelles données, heureusement découvertes, permettent aujourd'hui de résoudre diverses difficultés auxquelles on n'avait pas encore répondu d'une manière satisfaisante, et de déterminer d'une manière plus exacte le moment de l'introduction de l'arianisme parmi les Goths. Ces détails résultent des fragments d'un ouvrage de la fin du quatrième siècle, auquel jusqu'alors on n'avait pas fait attention, qui n'était pas imprimé, dont l'auteur est un disciple d'Ulphilas, et qui a été publié par George Waitz, dans son livre intitulé *de la Vie et de la Doctrine d'Ulphilas*, Hanovre, 1840, au dépôt de la librairie aulique de Hahn. — Ce livre donne d'abord le symbole de foi d'Ulphilas, qui est absolument arien. « Il n'y a qu'un vrai Dieu, dit-il, le Père du Christ, qui est sans égal, au-dessus de toutes choses, qui, sans partage ni diminution de sa divinité, uniquement pour montrer sa bonté et sa puissance, étant le seul incréé, créa et engendra son Fils unique par un

pur effet de sa volonté toute-puissante. Ce Dieu créé, premier-né, est le second Dieu, l'auteur de toutes choses; il est du Père, après le Père, à cause du Père, pour la gloire du Père; toutefois un grand Dieu, un grand Seigneur, un grand Roi, qui a au-dessus de lui un Dieu et un Père plus grand. » Ainsi Ulphilas rejetait l'erreur des homoousiens comme celle des homoiousiens et enseignait une différence entre la divinité du Père et celle du Fils. Quant au Saint-Esprit, il proclamait que l'Esprit n'est ni le Père, ni le Fils, mais que le Père incréé l'a créé par son Fils premier-né; qu'il n'est ni le premier, ni le second, mais qu'il est placé au troisième degré, venant du premier par le second; qu'il ne peut être appelé ni Dieu, ni Seigneur, ni Créateur; qu'il n'est que le ministre du Christ, le dispensateur de ses grâces. »

Après ce symbole viennent des détails historiques sur Ulphilas et sa vie. « Il fut, est-il dit, évêque pendant quarante ans, et prêcha sans interruption en grec, en latin et en goth, triple langue dans laquelle il composa divers traités et fit un grand nombre de traductions. Après avoir été lecteur jusqu'à l'âge de trente ans, il devint évêque des Goths; il améliora ce peuple qui avait besoin d'instruction, qui vivait dans l'indifférence, en le dirigeant suivant les règles des saintes Écritures, et il lui démontra que les Chrétiens ne doivent pas être seulement Chrétiens de nom. Ulphilas ayant rempli de cette manière, pendant sept ans, ses fonctions épiscopales, un chef des Goths, irréligieux et impie, se mit à persécuter les Chrétiens qui faisaient partie de son peuple, et la persécution, qui valut la couronne du martyre à beaucoup de serviteurs et de servantes fidèles du Christ, devenant de plus en plus vive, Ulphilas émigra, en 355, avec beaucoup de fidèles, et obtint de l'empereur Constance la permission de franchir le Danube et de se fixer sur les domaines de l'empire romain dans les montagnes (de l'Hémus). Là Ulphilas prêcha la vérité aux Goths, qui l'avaient suivi, pendant trente-trois ans, fut appelé par un édit impérial à Constantinople, où il tomba malade et mourut (388), laissant comme testament aux Goths un symbole arien très-court. »

Si on compare ces détails, émanés de la plume d'un disciple d'Ulphilas, avec ceux des auteurs ecclésiastiques que nous avons cités plus haut, on peut en déduire les résultats vraisemblables qui suivent :

1. Jusqu'au moment où Ulphilas devint évêque, les Chrétiens, parmi les Goths, étaient Catholiques. Ulphilas, né vers 318, devint évêque des Goths vers 348 (1).

2. Durant son épiscopat de sept années (de 348 à 355), Ulphilas propagea, probablement parmi les Goths qui n'avaient pas encore émigré sur le territoire de l'empire, des semences ariennes, mais non sous la forme grossière du strict arianisme. Cela résulte de ce qu'Ulphilas, au dire de son disciple, cherchant sur le sol romain un refuge contre la persécution exercée à l'égard des Chrétiens par un prince goth, reçut un accueil honorable auprès de l'empereur arien Constance; il avait été probablement aussi sacré évêque par les Ariens.

3. Cette persécution des Chrétiens, exercée, par un prince goth non baptisé, vers 355, et qu'on ne peut révoquer en doute parce qu'elle est liée intimement à tout l'ensemble du récit de l'élève d'Ulphilas, quoique Socrate, Sozomène et les autres écrivains catholiques n'en parlent pas, est déjà, à elle seule, une preuve suffisante qu'à cette

(1) Voyez, pour la chronologie, l'ouvrage de Waitz, cité plus haut.

époque les Goths chrétiens étaient encore en majorité, ou du moins en grande partie, Catholiques, que les Ariens parmi eux n'appartenaient pas aux Ariens stricts et ne professaient que des erreurs faciles à pardonner, car les *vrais* Ariens savaient parfaitement persécuter, mais n'avaient guère ni le goût ni l'habitude de s'exposer au martyre; ainsi ce ne furent pas des Goths ariens, mais des Catholiques, qui, plus tard, moururent pour le Christ, sous Athanaric.

4. L'émigration d'Ulphilas quittant la Gothie pour la Romanie, et s'établissant dans les montagnes de l'Hémus, où Constance lui permit de se fixer avec son troupeau, peut être considérée comme le moment où Ulphilas et les Goths qui le suivirent embrassèrent l'arianisme strict, c'est-à-dire la doctrine des deux Dieux; ce fut alors qu'Ulphilas entra en rapport plus immédiat avec les Ariens de l'empire d'Orient, et assista, suivant le témoignage de Socrate et de Sozomène, au synode de Constantinople (360), où il souscrivit un symbole arien; du reste il avait toute puissance sur les Goths dans leur nouvelle résidence. Si l'on doutait de l'émigration, on peut vérifier le fait dans Jornandès (1), qui, merveilleusement d'accord avec le disciple d'Ulphilas, parle d'un peuple de Goths nombreux, pauvre, très-peu guerrier, occupé de l'éducation des bestiaux, qu'il appelle *Gothi minores*, qui demeurait avec son primat Ulphilas vers Nicopolis, au pied de l'Hémus, et s'y trouvait encore du temps de Jornandès. Philostorge parle aussi de cette émigration déterminée par une persécution.

5. Il paraît par conséquent assez certain que ce ne fut pas en 360 ou même plus tard qu'Ulphilas embrassa l'arianisme, et que l'arianisme prédominait avant cette époque parmi les Goths, notamment parmi ceux qui demeuraient sous l'autorité d'Ulphilas, dans les montagnes de l'Hémus.

6. Il en fut autrement des Visigoths dont Ulphilas et sa troupe s'étaient séparés en passant sur le sol de l'empire; car, lorsque vers 370 le prince de ces Goths, le païen Athanaric, se mit à persécuter les Chrétiens qui se trouvaient parmi son peuple, les Catholiques seuls subirent le martyre; et en effet les Pères de l'Église de cette époque vantent tous ces martyrs comme des Catholiques (1); ainsi les Catholiques formaient la majorité parmi les Goths, en tant que Chrétiens. Il est vrai que Socrate, suivi par Sozomène, dit que c'étaient les Ariens convertis par Ulphilas qui furent frappés par la persécution; mais il a certainement confondu des circonstances différentes (2).

7. Quoiqu'il y eût parmi ces Goths beaucoup de Chrétiens, notamment des Chrétiens catholiques, une grande partie d'entre eux était païenne. Ainsi Athanaric était païen, et Fridigern et son parti, qui trouvèrent de l'appui auprès de Valens, appartenaient, avant leur conversion, résultat du secours que leur accorda l'empereur, non à l'Église catholique, mais au paganisme, comme on peut le voir dans Socrate (3) et dans Jornandès (4), tandis que Sozomène et Théodoret paraissent s'être trompés lorsqu'ils font de Fridigern et de ses Goths des Catholiques embrassant l'arianisme.

8. La conversion de Fridigern s'étant

(1) *De Reb. Get.*, c. 51.

(1) *Voir* Waitz, p. 44. Baronius, ad ann. 370, n. 113. *Acta MM. Ruinart ac S. M. Saba.* Bolland., ad 12 april., *de S. Saba;* et 15 sept., *de S. Niceta.*

(2) Waitz, p. 44.

(3) IV, 33.

(4) *De Reb. Get.*, c. 25

opérée sous l'Arien Valens, il est vraisemblable par là même qu'Ulphilas, qui vivait dans l'empire romain, qui était connu de l'empereur, et ne fut pas atteint par la persécution d'Athanaric, s'employa activement à la conversion de Fridigern, ce que Socrate indique (1), ce que Sozomène (2) et Théodoret (3) racontent positivement.

9. La conversion de Fridigern ne paraît avoir eu lieu qu'après la persécution d'Athanaric et peu avant l'invasion des Huns (4); on ne peut, dans aucun cas, supposer que Fridigern lui-même ait souffert dans la persécution d'Athanaric, tout comme de son côté Fridigern paraît n'avoir jamais persécuté les Goths catholiques, quoiqu'il déployât beaucoup de zèle, après sa conversion, pour amener les Goths païens, soumis à son pouvoir, à embrasser le Christianisme.

10. On ne sait, mais la négative est plus probable que l'affirmative, si Ulphilas, à l'occasion de la conversion de Fridigern et de ses Goths, répandit aussi l'arianisme parmi les Goths d'Athanaric; Athanaric, ennemi du Christianisme, vaincu par Fridigern et Valens, devait avoir peu de propension pour l'arianisme; il ne demanda pas, comme Fridigern, au moment de l'irruption des Huns, le droit de résider dans l'empire romain, et se retira dans l'impénétrable profondeur des forêts. Mais il est d'autant plus certain que les sujets catholiques d'Athanaric conservèrent, avec un courage héroïque, leur religion parmi les Goths, tout comme il est certain que, parmi les nombreux Goths qui servaient dans les armées romaines, beaucoup appartinrent, depuis lors comme auparavant, à l'Église catholique. De là le zèle avec lequel S. Chrysostome veillait à l'œuvre des missions parmi les Goths catholiques, auxquels il eut soin d'attribuer à Constantinople une église spéciale, où l'office divin était célébré dans leur langue et par des ecclésiastiques de leur nation (1). A ces Goths catholiques paraissent aussi avoir appartenu les deux ecclésiastiques Sunnia et Frétella, qui demandèrent à S. Jérôme, dans une lettre de 403, des éclaircissements sur plusieurs différences qui les avaient frappés entre la traduction des Psaumes de la Vulgate latine et la version alexandrine (2).

Ainsi il ne reste pas de doute qu'Ulphilas, Valens et Fridigern ouvrirent les portes à l'arianisme parmi les Visigoths; et comme le Christianisme, altéré par l'arianisme, se répandit de là parmi les peuples alliés aux Visigoths, les Ostrogoths, les Gépides, les Lombards, les Vandales, les Alains et les Suèves, Ulphilas, Valens et Fridigern sont médiatement coupables de l'hérésie de toutes ces tribus germaniques. C'était une doctrine très-grossière, très-rapprochée du paganisme, très-facile à saisir pour ces barbares peu intelligents. A la place de la Trinité catholique elle enseignait une *triousie* formelle : un Dieu suprême, incréé, étant par lui-même, le Père; puis un Dieu moindre créé par le Père, tiré du néant ou de sa substance propre, le Fils; et le Saint-Esprit, très-au-dessous des deux autres et leur servant de ministre (3).

Du reste, ces peuples courageux, doués, malgré leur corruption, de tant de qualités, ne pouvaient pas éprouver

(1) IV, 33.
(2) VI, 37.
(3) *Hist.*, IV, 37.
(4) Socrate, IV, 34.

(1) S. Chrysost., *Opp.*, édit. Montf., t. XII, hom. 8.
(2) S. Hieron., *Opp.*, éd. Vallars, t. I, ep. 106, 107.
(3) Voyez, outre *le Symbole d'Ulphilas*, les *Lettres de S. Avit de Vienne*, les *Écrits de S. Fulgence, de Ruspe, de Vigile, de Tapsus, contre les Ariens allemands de leur temps.*

un plus grand malheur que celui d'être empoisonnés par l'arianisme; car non-seulement cette hérésie laissa, malgré la traduction de la Bible d'Ulphilas, ces peuples teutons plongés dans une sorte de christiano-paganisme barbare qui empira sous beaucoup de rapports leur caractère, mais encore, avec sa hiérarchie sacerdotale grossière, perverse, ignorante et persécutrice, elle fut la cause principale de la ruine de l'empire des Ostrogoths et des Visigoths, et de la perte prématurée de l'indépendance du royaume des Bourguignons.

SCHRÖDL.

FRIDOLIN (S.), premier apôtre de l'Alémanie. Tous les renseignements qu'on a sur lui reposent sur une ancienne biographie (1) de Balthérus ou Walter, moine du couvent de Seckingen, fondé par Fridolin, qui fut rédigée au dixième siècle et dédiée à son maître Notker, de Saint-Gall (probablement Notker Labéon). D'après ce que dit Walter, il prit pour base de son travail une notice beaucoup plus ancienne, qui se trouvait dans un autre couvent, également fondé par Fridolin, nommé Héléra, près de la Moselle, notice qu'il n'avait pu copier faute de parchemin et d'encre, mais qu'il avait à peu près apprise par cœur. Suivant l'opinion du docteur Rettberg (2), cette donnée serait tout à fait incroyable; ce ne serait qu'une vaine fiction, et le travail de Walter ne serait autre chose qu'une légende, semblable à beaucoup d'autres fables du dixième siècle, dont il serait impossible de tirer un résultat positif et historique, d'autant plus qu'on y trouve toutes sortes d'invraisemblances sur des voyages lointains de Fridolin, et que le nom de cet apôtre ne se rencontre ni dans Grégoire de Tours, ni dans les Martyrologes de Raban et de S. Notker. Quand nous admettrions que ces observations et d'autres critiques de Rettberg ne sont pas sans fondement, l'autorité de Walter serait encore loin d'être renversée, et nous ne pouvons en aucune manière refuser à son récit le caractère de vraisemblance historique qui lui appartient.

D'après le récit de Walter, Fridolin, issu d'une famille noble et illustre d'Irlande ou de l'Écosse méridionale, reçut une éducation solide, et, poussé par l'esprit de Dieu, renonça à toutes les richesses de la terre, devint prêtre, et parcourut comme prédicateur les villes de sa patrie. Ses travaux furent couronnés de succès, et il recueillit l'admiration et le respect de ses contemporains. Fridolin s'apercevant qu'il nourrissait dans son cœur un dangereux ennemi de son salut, que l'ambition le dévorait, résolut d'abandonner le théâtre de sa gloire et de se rendre dans les Gaules, pour y continuer obscurément son apostolat. Après d'assez longues pérégrinations, il se fixa à Poitiers, où avait jadis vécu l'illustre Père de l'Église S. Hilaire, l'Athanase de l'Occident. Le couvent de Saint-Hilaire était en ruines depuis l'invasion des barbares (409), et les reliques mêmes du saint étaient enfouies sous les décombres. Fridolin eut un vif désir de retrouver ces reliques et de restaurer l'église de Saint-Hilaire. Après avoir longtemps prié dans ce but, il vit le saint lui apparaître en songe, lui annonçant la prochaine réalisation de ses vœux. Fridolin se rendit auprès de l'évêque de Poitiers, qui le reçut très-amicalement, et, profitant de ses avis, se mit dès lors, avec tous les habitants de la ville, à vénérer le grand docteur de Poitiers. Fridolin fut nommé par l'évêque abbé

(1) Réimprimée par les Bollandistes, t. I du mois de mars, et mieux dans Mone, *Recueil des sources de l'histoire nationale du pays de Bade*, 1845.

(2) *Hist. de l'Église d'Allemagne*, Gœttingue, 1848, t. II, p. 30.

du couvent en ruines, et l'abbé et l'évêque se rendirent auprès du roi Clovis pour en obtenir les moyens de restaurer le monastère. Le roi consentit à leur demande et leur fit de riches dons. Fridolin profita de son séjour au camp du roi pour convertir beaucoup de païens qui se trouvaient encore dans l'entourage du roi (c'était donc Clovis Ier et non Clovis II). On tira les reliques des décombres qui les couvraient, on les mit respectueusement en réserve, et on poussa avec ardeur la construction de la nouvelle église. Quelque temps après, S. Hilaire apparut une seconde fois au pieux abbé, lui ordonna d'abandonner l'œuvre qu'il avait commencée à Poitiers à ses deux neveux, et, quant à lui, de se rendre, avec une partie des reliques retrouvées, en Alémanie, où, dans une île du Rhin, il trouverait le terme marqué par Dieu à ses voyages apostoliques. Fridolin s'arracha aux larmes et aux regrets des habitants de Poitiers, et, en quittant la ville, obtint du roi plein pouvoir d'agir suivant son gré dans l'île encore inconnue dont il s'agissait. Fridolin se rendit d'abord sur les bords de la Moselle et y bâtit un couvent dédié à S. Hilaire, dans lequel il laissa une portion des reliques du saint.

Ce couvent, dont Walter mit à profit un manuscrit, il le nomme *Helera, juxta Musellæ cujusdam fluvii litus situm*. Bruschius et les Bollandistes, et plus récemment Mone (1) et Rettberg (2), pensent que cet Héléra est *Saint-Avold*, dans le département de la Moselle (entre Metz et Sarreguemines), qui s'appelait autrefois *Hilariacum*, et ne se sont pas beaucoup embarrassés de ce fait que Saint-Avold est situé non pas sur la Moselle, mais sur la petite rivière de la Roselle. Mone avance l'hypothèse que Walter écrivit *Rusella*, et que, par la faute d'un copiste, *Rusella* devint *Mosella*. Rettberg partage cet avis (1). Mais, dès 1845, le conseiller de régence Holzer, de Coblentz, aujourd'hui prévôt de la cathédrale de Trèves, en a fait voir la fausseté dans son écrit *de Proepiscopis Trevirensibus* (2). En effet, un des proévêques de Trèves, Nicolas d'Arles, consacra en 1346, dans l'église d'Elre, trois nouveaux autels, dont le maître-autel fut dédié à S. Hilaire. Cet Elre, aujourd'hui Eller, est situé réellement sur la Moselle, entre Coblentz et Trèves (plus exactement entre Cochem et Zell), et l'église d'Eller (le couvent n'existe plus) porte encore le nom et possède les reliques de S. Hilaire. Il n'y a donc pas de doute que cet Eller, *Ellera*, est l'*Helera* de Walter, et tient son nom de S. Hilaire. De là Fridolin poussa plus loin dans les vallées des Vosges, y éleva également une église en l'honneur de S. Hilaire, ainsi qu'à Strasbourg. Peut-être Saint-Avold marque-t-il l'endroit où Fridolin fonda l'église de Saint-Hilaire dans les Vosges. De Strasbourg Fridolin poursuivit sa route à travers la Bourgogne vers la Rhétie, pour faire une visite à l'évêque de Coire.

Il y demeura jusqu'à ce qu'il y eût fondé une église en l'honneur de S. Hilaire, après avoir demandé aux habitants s'ils ne connaissaient pas une île inhabitée dans le Rhin. N'ayant pas reçu de réponse péremptoire, il erra longtemps, souffrant toutes sortes de traverses et de privations, jusqu'à ce qu'enfin il trouva ce qu'il cherchait, à l'endroit où est aujourd'hui la ville badoise de Seckingen (entre Zurzach et Bâle). Les habitants de ces rives du Rhin se servaient de cette île pour y faire pâturer leurs bestiaux; ayant aperçu un étranger qui avait l'air de

(1) L. c.
(2) L. c., t. I, p. 514; t. II, p. 30.

(1) T. II, p. 30, observ.
(2) P. 38.

chercher quelque chose, Fridolin examinait en effet la place qui conviendrait à une église, ils le prirent pour un voleur et le chassèrent à coups de bâton. Fridolin se vit obligé de retourner vers le roi des Franks pour demander assistance, et Clovis lui fit donation de l'île par un acte authentique qui menaçait de la peine de mort quiconque porterait obstacle aux projets du missionnaire. Fridolin se mit donc en possession de l'île, la cultiva, y bâtit une église en l'honneur de S. Hilaire, ainsi qu'un couvent de femmes, et y opéra beaucoup de miracles. Fridolin ou son successeur construisit aussi dans son île un monastère d'hommes. Walter, moine de ce couvent, ne dit rien à ce sujet; il raconte au lieu de cela divers miracles, notamment la résurrection d'un mort à Glarus. Fridolin mourut à Seckingen le 6 mars (l'année n'est indiquée nulle part); c'est ce jour-là que l'Église fait encore mémoire de lui.

Fridolin est le plus ancien missionnaire de l'Alémanie (1), s'il faut entendre par le roi Clovis, qui paraît dans sa biographie, Clovis Ier (2) et non Clovis II; il n'y a dans Walter aucune date certaine à cet égard. Le savant abbé Gerbert (3) prétend qu'il faut entendre Clovis II; mais l'auteur de cet article a pris à tâche de justifier l'opinion contraire, à l'exemple de Neugart (4) et d'autres, dans son livre sur l'introduction du Christianisme dans le sud-ouest de l'Allemagne (5). Ses principaux motifs sont :

1. Seckingen appartenait à l'Austrasie; or Clovis II ne régna sur l'Austrasie que depuis le mois d'août 656 jusqu'à la fin de cette année, et il est impossible que, dans ce court espace de temps, ait eu lieu tout ce qui est raconté du roi Clovis dans la vie de Fridolin.

2. Quand il est question d'une manière absolue du roi Clovis, la présomption est toujours que c'est le célèbre Clovis Ier, notamment si c'est un Austrasien qui parle, Clovis II ayant été presque complétement oublié en Austrasie peu après sa mort.

3. L'observation faite par Walter, qu'il y avait encore beaucoup de païens à la cour du roi, s'accorde parfaitement avec l'époque du premier Clovis, mais non avec celle du second; car celui-ci régna après Dagobert le Grand (1), sous lequel la France était entièrement chrétienne.

4. Dagobert le Grand fit porter une partie des reliques de S. Hilaire de Poitiers à Saint-Denis (2); il faut donc qu'à cette époque les reliques aient été retrouvées; or, si Fridolin n'était venu à Poitiers que sous Clovis II, les reliques de S. Hilaire eussent encore été sous les décombres au temps de Dagobert le Grand.

Donc la très-grande vraisemblance parle en faveur du temps de Clovis Ier, et, comme celui-ci n'enleva qu'en 507 Poitiers et ses environs aux rois hispano-visigoths, Fridolin ne peut guère être venu à Poitiers avant 507. Clovis Ier vécut encore quatre ans († 511), et c'est dans cet intervalle qu'il faudrait placer le voyage ultérieur de Fridolin, la fondation de Seckingen, si l'on ne veut par hasard admettre que quelques-uns des faits racontés par Walter eurent lieu sous les fils de Clovis Ier, sans que le nom du roi soit expressément indiqué.

HÉFÉLÉ.

(1) *Voy.* ALEMANS, t. I, p. 141.
(2) *Voy.* CLOVIS.
(3) *Hist. Nigræ Sylvæ*, 1783, t. I, p. 24 sq.
(4) *Episcopatus Constant.*, t. I, p. 7-11.
(5) P. 248.

(1) *Voy.* DAGOBERT LE GRAND.
(2) *Gallia Christiana*, t. II, p. 1141.

FRINT (JACQUES), évêque de Saint-Pölten, naquit en 1766 à Bœhmisch-

Kamnitz, dans le cercle de Leitmeritz, étudia d'abord à Klagenfurth chez un de ses parents, puis à Vienne, le droit et la théologie, et obtint en 1795 la prêtrise. Après avoir rempli jusqu'en 1801 les fonctions de coopérateur à Pilichsdorf, il fut nommé chapelain de la cour à Vienne ; en 1804 il fut promu à la chaire nouvellement érigée de la science de la religion pour les philosophes de l'université. En 1808 il obtint la cure de Laa, aux frontières de Moravie, et en 1818 celle de la cour à Vienne. Son intervention auprès de l'empereur François, en 1816, parvint à faire ériger pour tous les prêtres de la monarchie une haute école dans laquelle ils pussent, sous la surveillance et la direction du curé de la cour, de quelques directeurs et d'un aumônier, acquérir l'instruction nécessaire aux grandes affaires et aux hautes dignités ecclésiastiques, ainsi que le grade de docteur en théologie : l'empereur lui confia l'organisation et la direction suprême de cet institut. A cette occasion il fut nommé chanoine de Gross-Wardein et obtint l'abbaye de Notre-Dame de Pagrany, en Hongrie. Enfin l'empereur le nomma évêque de Saint-Pölten en 1827, et Frint en remplit la charge avec un pieux zèle, comme le prouvèrent, entre autres, les retraites ecclésiastiques que chaque année il faisait avec les prêtres de son diocèse, les sermons qu'il prononçait tous les dimanches de carême, et les catéchismes que depuis 1828 il donnait tous les jours de fête.

Outre ces travaux, qui demandaient une application continue, Frint écrivit de nombreux ouvrages. C'est au milieu de cette activité qu'il mourut, le 11 octobre 1834. L'*Histoire du Christianisme en Autriche et en Styrie* d'Antoine Klein, dont sont extraits ces détails (1), cite les ouvrages de Frint dans l'ordre suivant : *Manuel de la science de la religion pour les candidats de philosophie*, 6 vol., Vienne, 1806-1814; *Guide pour l'enseignement religieux dans les classes d'humanités*, Vienne, 1812; *Exposition de la doctrine catholique de l'Eucharistie d'après les besoins des temps modernes*, Vienne, 1816; *l'Ancien et le Nouveau Christianisme*, ou *Éclaircissements critiques des Heures de dévotion* (*Stunden der Andacht*), quatre cahiers, Vienne, 1822-24; *Quelques Réflexions sur des écrits religieux pour des Chrétiens, sans distinction de confession*, Vienne, 1818; *Pensées sur la conversion des non-Catholiques*, Vienne, 1812; *Sermons sur le Génie du Christianisme*, Vienne, 1808; *Pensées sérieuses dans un temps de légèreté générale*, Vienne, 1808; *Documents devant servir à l'instruction et à l'ennoblissement de l'homme*, 9 volum., Vienne, 1811-19; *Recueil de Discours pratiques pour fortifier la foi, la vertu et le bonheur chrétiens*, 3 vol., Vienne, 1820; *la Fête de la Rédemption*, livre d'édification pour le temps du carême; *Exercices spirituels de la semaine sainte, suivis à Saint-Pölten, utiles aux prêtres et aux élèves du sanctuaire*, 6 années, 1829-34; *Choix d'un état, avec un coup d'œil sur les devoirs, les avantages et les obligations des états les plus élevés*, Vienne, 1808; *Observations sur la culture intellectuelle et morale des jeunes clercs*, Vienne, 1812; *Rapport sur la haute école des prêtres de Vienne*, 1817; *Vocation du prêtre*, deux parties; dissertations sur *Quelques Améliorations nécessaires dans l'enseignement et l'éducation de la jeunesse*, Vienne, 1830. En outre Frint publia, de 1813 à 1826, un précieux *Journal de Théologie* dans lequel la plupart des articles de morale sont de

(1) T. VII, p. 196, 228, 239, 305, Vienne, 1842, librairie des Méchitaristes.

lui et qui a été continué par Pletz et Seback.

SCHRÖDL.

FRISONS (CONVERSION DES). On ne trouve pas de trace de Christianisme dans la Frise avant la fin du septième siècle. Les Frisons avaient de tout temps occupé la partie nord-ouest de l'Allemagne, entre le Rhin, l'Ems et la mer, et ils vivaient dans leur pays marécageux, dit un auteur ancien, comme des poissons dans l'eau, sans commerce avec d'autres nations. Aussi ne trouve-t-on chez eux aucune espèce de civilisation ni de culture intellectuelle. Un amour exclusif et jaloux de la liberté les séparait des Franks et rendit vaines les tentatives de conversion faites par des missionnaires franks, tels que S. Amand, évêque de Maestricht, et S. Éloi, évêque de Noyon. Le premier prêtre chrétien qui trouva quelque accueil parmi eux fut Wilfried, évêque d'York. Dans un voyage qu'il fit à Rome en 678 une tempête le jeta sur les côtes de Frise, et, quoique le pays entier fût encore idolâtre, l'évêque obtint une honorable hospitalité à la cour du roi Aldgisl. Wilfried pensa ne pouvoir mieux exprimer sa gratitude qu'en faisant connaître au peuple les bienfaits du Christianisme; il gagna en effet les cœurs et baptisa, dit-on, des milliers de païens. Il resta durant tout l'hiver à la cour d'Aldgisl, qui le protégea noblement contre les perfides embûches de ses ennemis. A la fin de la saison Wilfried partit pour Rome. Le Pape décida en sa faveur l'affaire qui l'amenait devant le Saint-Siége et le rétablit dans son diocèse. Le séjour de Wilfried avait été trop court parmi les Frisons pour que le bien qu'il y avait répandu pût avoir quelque durée. Cependant la voie était ouverte, et il est probable que l'heureux évêque n'oublia pas l'œuvre qu'il avait commencée et qu'il encouragea d'autres ouvriers évangéliques à la continuer. Et en effet, à dater de cette époque, nous voyons les prêtres anglo-saxons pleins d'ardeur pour la conversion des Frisons. Ce fut d'abord le moine anglo-saxon Egbert, du couvent irlandais de Rathmelsing, qui conçut le projet de se rendre, avec plusieurs de ses confrères, en Frise. Egbert, il est vrai, ne put accomplir lui-même son dessein; mais un de ses compagnons, nommé Wigbert, aborda en Frise en 689, et y prêcha pendant deux ans l'Évangile au roi Ratbod et à son peuple; ses efforts furent malheureusement infructueux et il revint en Bretagne. Cependant il ne se lassa pas d'enrôler des missionnaires pour continuer l'œuvre entreprise, et ce qu'il n'avait pu accomplir lui-même fut réalisé par *Willibrod*, qu'on nomme avec raison l'apôtre des Frisons.

Willibrod, né en 677, en Northumbrie, de pieux parents, fut élevé dans le couvent de Ripon. L'appel fait par Egbert et Wigbert l'attira, à l'âge de vingt ans, au couvent de Saint-Columban, dans l'île de Hy, et son commerce avec ces pieux missionnaires lui fit prendre la résolution de consacrer sa vie à la conversion des Germains idôlatres. En 690, Willibrod aborda avec neuf compagnons aux rivages de la Frise, d'où il se rendit directement à Utrecht, résidence du roi. Ses efforts pour convertir le roi étant restés stériles, il se rendit auprès de Pepin, le chef des Franks, qui, deux ans après, l'engagea à se rendre à Rome, afin d'y faire approuver sa mission et d'y recevoir en même temps la dignité épiscopale. A son retour le nouvel évêque mit un zèle persévérant à évangéliser la partie septentrionale de l'empire frank, où continuaient à vivre beaucoup de païens, tandis que quelques-uns de ses collègues, notamment Suitbert, étaient restés parmi les Frisons, essayant de trouver enfin accès auprès de ce peuple rebelle, sans trop y réussir; mais lorsque Pepin eut étendu les bornes de son

empire jusqu'au delà d'une portion de la Frise et se fut emparé de l'ancienne ville de Wiltaburg, aujourd'hui Utrecht, qui jusqu'à cette époque avait été la résidence des rois frisons, il voulut confier le siége épiscopal de cette ville au fidèle Willibrod, afin que, de là, le pieux missionnaire pût répandre l'Évangile au loin, dans les plaines les plus reculées de la Frise. Willibrod, répondant au désir de Pepin, alla, en 696, accompagné d'une suite honorable, pour la seconde fois à Rome, y fut solennellement sacré archevêque par le Pape Serge, qui lui donna le nom de Clément. Au bout de quelque temps de séjour Clément revint dans le royaume franck et Pepin lui assigna Utrecht pour sa résidence archiépiscopale. Dès lors Willibrod fut uniquement et incessamment occupé de la conversion des Frisons, et ses travaux furent couronnés du plus beau succès. Des oratoires et des églises furent érigés de tous côtés, et chaque jour vit augmenter le nombre des païens convertis et baptisés. Le bruit de ses heureux travaux arriva aux oreilles de S. Wulfram, évêque de Sens, qui résolut de suivre l'exemple de son pieux collègue. En effet il associa ses efforts à ceux de Willibrod, et tous deux tâchèrent d'amener le roi Ratbod à la vérité; mais ils échouèrent devant son opiniâtreté, tandis qu'ils avaient vaincu celle du peuple. On raconte, il est vrai, que Ratbod permit à Wulfram de baptiser son fils, et que lui-même semblait disposé à recevoir le Baptême, mais qu'en se présentant au baptistère il recula, « parce qu'il ne voulait pas se séparer de la société de ses ancêtres, les princes de la Frise, pour demeurer, dans le ciel, avec un petit nombre de misérables. »

Malheureusement, à peine Pepin fut-il mort (714), et la crainte de la puissance des Franks évanouie, que Ratbod songea non-seulement à se soustraire à la puissance des Franks, mais encore à extirper le Christianisme de son royaume. Les églises, jusqu'alors placées sous la protection des Franks, furent détruites, les prêtres chassés, et le culte idolâtre fut substitué à celui du Dieu des Chrétiens. Tout le bien fait par Willibrod allait être à jamais anéanti si Ratbod n'eût trouvé un adversaire victorieux dans Charles-Martel, comme Willibrod un puissant appui dans Boniface. En 716 Charles-Martel remporta une grande victoire sur les armes réunies des Neustriens et des Frisons, et, précisément cette même année, Boniface parut pour la première fois dans la Frise. On ne sait s'il s'associa dès ce premier séjour aux travaux de Willibrod; mais, lorsqu'il revint pour la seconde fois, en 719, après la mort de Ratbod, il s'unit à Willibrod et le seconda avec l'ardeur apostolique qui lui était habituelle. Les temples païens tombèrent sous leurs efforts, et partout des églises chrétiennes, de pieuses écoles les remplacèrent. Cependant Willibrod, accablé par le poids des années, ne se sentait plus assez fort pour administrer seul un diocèse aussi vaste et aussi difficile, et, sûr de l'assentiment de ses disciples, il voulut prendre Boniface pour son coadjuteur; mais Boniface refusa : il voyait trop clairement que le Christianisme ne serait complétement affermi dans le nord qu'après que l'Allemagne centrale aurait été gagnée elle-même, et qu'un lien intime et religieux réunirait toute l'Allemagne au sud. C'est pourquoi, au bout de trois ans de séjour, il quitta la Frise et n'y revint que lorsque la conversion totale de la Germanie centrale lui fit sentir que le terme de sa vie approchait et que sa haute vocation était accomplie. Tandis que Boniface était encore occupé au midi et au sud de la Germanie, S. Willibrod mourut à Utrecht le 6 novembre 739. Il avait nommé son coadjuteur, peut-être Dadan, que quelques auteurs citent comme le suc-

cesseur de S. Willibrod ou S. Éoban, qui subit le martyre avec S. Boniface. Boniface confirma S. Éoban dans la charge d'administrateur du diocèse, sans toutefois lui assigner Utrecht pour résidence, s'étant réservé à lui-même le titre du diocèse. Lorsque Boniface eut achevé son œuvre en Allemagne, il revint, avec plusieurs compagnons, dans la Frise, pour y terminer la mission à laquelle on travaillait depuis l'arrivée de Wilfried, c'est-à-dire depuis soixante-quinze années consécutives. Il la compléta, en effet, par sa mort, en succombant martyr de la foi à Dockum, et depuis lors la Frise demeura un pays chrétien.

Cf. *Boniface, l'apôtre des Allemands*, par Seiters, Mayence, 1845.

SEITERS.

FRITIGILD. *Voyez* BAVIÈRE.

FRITZLAR (COUVENT ET ÉVÊCHÉ DE). Fritzlar est une des plus anciennes localités de l'Allemagne centrale d'où la civilisation chrétienne se répandit sur le sol de la Germanie. S. Boniface (1) avait, dès 732, fondé un couvent à Fritzlar, en même temps qu'à Amœnebourg, et il en avait pris la direction dans l'origine; mais, ses immenses travaux l'appelant trop souvent au dehors, il en confia l'administration à l'abbé Wigbert, du couvent de Glastonbury. La réputation de l'école de Fritzlar se répandit rapidement dans les contrées les plus lointaines. S. Sturm, fondateur de Fulde, et Megingoz, évêque de Wurzbourg, furent au nombre des premiers élèves. Le couvent conserva à travers les siècles son ancienne renommée; les fils des premières familles d'Allemagne y furent élevés, et un grand nombre d'entre eux arrivèrent aux plus hautes dignités du siècle et de l'Église. Fritzlar fut aussi pendant quelque temps le siége d'un évêché. S. Boniface, en organisant l'Église de l'Allemagne centrale, avait fondé le diocèse de Büraburg (1) pour le pays des Hessois (2), et en avait transféré le siége à Bürberg, ville fortifiée par la nature et par l'art, pour le garantir contre le voisinage des Saxons. Mais, dès que les temps furent plus calmes, les habitants descendirent de leurs hauteurs et s'établirent autour du couvent florissant de Fritzlar, préférant naturellement son sol fertile au rocher aride et stérile de Bürberg. Le siége épiscopal fut donc transféré à Fritzlar, sinon sous le premier évêque de Büraburg, du moins sous son successeur Megingoz. Mais l'évêché fut aboli à la mort du second évêque; car, dès que la Saxe, et avec elle la Hesse saxonne, eut été convertie au Christianisme, sous Charlemagne, ce prince fonda l'évêché de Padérborn, et y joignit la Hesse saxonne. L'évêché de Büraburg-Fritzlar avait accompli sa mission, en conservant le Christianisme dans la Hesse franconienne et en le propageant au delà des frontières saxonnes. Le diocèse pour lequel Fritlar avait été fondé fut uni à l'archidiocèse de Mayence.

SEITERS.

FROISSART (JEAN), historien et poëte, naquit vers 1337 à Valenciennes, dans le Hainaut, et commença dès l'âge de vingt ans à écrire l'histoire des guerres de son temps, encouragé qu'il fut dans son entreprise par Robert, comte de Namur. Il entra dans l'état ecclésiastique, mais il n'en remplit pas les fonctions; sa vie errante, qu'il passa dans les plaisirs et à la cour des princes et des grands, fut romanesque comme ses écrits. Ses voyages presque continuels à travers les principaux pays de l'Europe, et dont ses puissants protecteurs, la reine d'Angleterre, Philippe de Hainaut, le prince Noir, le duc de

(1) *Voy.* BONIFACE.

(1) *Voy.* BURABURG.
(2) *Voy.* CHATTES.

Brabant, Gaston Phœbus, comte de Foix, firent presque toujours les frais, furent singulièrement favorables au genre de travail qu'il avait entrepris à la fin de sa vie. Il devint chanoine de Lille en 1393, chanoine et trésorier de Chimay en 1394; il mourut vers 1400. Sa *Chronique de France, d'Angleterre, d'Écosse et d'Espagne*, qui embrasse les années 1326-1400, qu'il puisa aux meilleures sources, ou dont les événements se passèrent sous ses yeux, et qui a tout le charme d'un roman de chevalerie, lui valut la réputation du premier historien ou chroniqueur français du moyen âge. Il composa aussi un grand nombre de poésies qui ne contiennent pas moins de trente mille vers; il fut un des premiers qui introduisit dans la littérature française la poésie pastorale des Provençaux; il composa des rondaux, des chansons, des pastourelles, des lais et des virelais, des épigrammes, des ballades, des romans (Miliador), et un poëme religieux intitulé *les Trois Maries*.

Le meilleur et le plus complet manuscrit de Froissart se trouve dans la bibliothèque de Breslau; ce manuscrit a cela de remarquable que, lorsque les Français prirent Breslau, par capitulation, en 1806, un article particulier de cette convention stipula la conservation du manuscrit en faveur de la ville. La *Chronique* a été souvent imprimée; elle le fut pour la première fois à Paris vers 1498, en 4 vol. in-fol.; la plus récente et la meilleure édition est celle de Buchon, dans la *Collection des Chroniques*, 15 vol. in-8°; Buchon a aussi publié un choix des poésies de Froissart, Paris, 1829.

Voyez Bouterweck, *Histoire de la Poésie et de l'Éloquence*, Göttingue, 1806, t. V, p. 45 et 132; Fr.-C.-A. Schmidt, *Histoire de France*, t. II, Hamb., 1846, p. 390-397; Schlosser et Bercht, *Arch. d'Histoire et de Littérature* V. SCHRÖDL.

FROMENT. *Voyez* AGRICULTURE CHEZ LES HÉBREUX.

FRONTON LE DUC (*Fronto Ducæus*), un des savants Jésuites qui, comme les PP. Petau, Sirmond, Garnier, Chifflet, Gretser et d'autres, ont rendu des services éminents à la science ecclésiastique par leurs excellentes éditions, traductions et notes critiques des textes et des versions des Pères de l'Église et des anciens auteurs ecclésiastiques, était le fils d'un conseiller du parlement de Bordeaux. Il naquit en 1558, entra en 1577 dans l'ordre des Jésuites, professa la rhétorique et la théologie dans différents colléges de sa compagnie, et mourut à Paris le 25 septembre 1623. Il était helléniste distingué, écrivait fort bien en latin, possédait une vaste érudition, surtout en ce qui concerne les antiquités ecclésiastiques et les Pères de l'Église grecque, et fut un des meilleurs éditeurs, critiques et traducteurs des Pères, de son temps. Les protestants eux-mêmes lui rendirent justice. Outre un grand nombre de notes et de remarques sur beaucoup d'écrits des Pères, il publia une édition des œuvres de S. Chrysostome, 1613, de S. Basile, Paris, 1618, de S. Grégoire de Nysse, Paris, 1605 et 1615 (avec Morel), la meilleure édition de l'Histoire ecclésiastique de Nicéphore Callisti, Paris, 1630, les scolies au Nomocanon de Photius, de Théodore Balsamon, Bâle, 1620, des lettres du Pape Grégoire II à l'empereur Léon l'Isaurien (1), etc., etc.

Cf. Du Pin, *Nouvelle Bibliothèque*, t. XVII, p. 59, Amsterdam, 1711; Alegambe, *Script. S. S. J.*, p. 144; Mtræus *de Script. sæc. XVII*.

SCHRÖDL.

FRUCTUEUX (S.), évêque de Tarragone et martyr, fut emprisonné, sous les empereurs Valérien et Galiénus, le

(1) *Voir* Baron., ad ann. 726.

16 janvier 259, avec ses diacres Augurius et Eulogius, d'après les actes authentiques qui se trouvent chez les Bollandistes au 21 janvier et dans D. Ruinart. Après avoir baptisé Rogatien dans la prison, il fut amené avec ses deux diacres devant le préteur Émilien, le vendredi 21 janvier. Il se déclara Chrétien, n'adorant que le Dieu unique, créateur du ciel et de la terre. Le préteur dit à Augurius : « Ne fais pas attention aux paroles de Fructueux. » Le diacre reprit : « J'adore le Dieu tout-puissant. » Émilien s'adressant à Eulogius lui demanda : « Adores-tu aussi Fructueux ? » Eulogius répondit : « Je n'adore pas Fructueux, mais celui qu'adore Fructueux lui-même. » Alors Émilien se retournant de nouveau vers ce dernier lui dit : « Es-tu évêque ? » « Je le suis, » répondit Fructueux. « Tu l'as été, » dit le préfet, et il donna ordre de les brûler vifs tous les trois. Cette sentence excita la commisération du peuple en faveur de Fructueux, qui jouissait de l'amour des Chrétiens et des païens ; car c'était un évêque suivant les prescriptions de S. Paul. Cependant la douleur des Chrétiens fit place à la joie que leur inspirait la prochaine et infaillible gloire réservée au courageux pontife. Les trois confesseurs marchèrent au supplice. Les fidèles qui se pressaient sur leurs pas leur offrirent un calice de boisson aromatisée ; mais Fructueux leur dit : « Il n'est pas l'heure encore de rompre le jeûne. » Ils observaient le jeûne du vendredi et du mercredi. Arrivé à l'amphithéâtre, Fructueux repoussa doucement la prière de son lecteur Augurius, qui lui demandait, en larmes, l'autorisation de lui ôter les souliers, et il se déshabilla lui-même. Un Chrétien de l'assistance, nommé Félix, le pria de songer à lui. Fructueux lui répondit à haute voix, de manière que chacun pût l'entendre : « Comment ne penserais-je pas à l'Église catholique, répandue depuis l'Orient jusqu'à l'Occident ? » Les trois martyrs finirent comme Ananias, Azarias et Misaël ; la sainte Trinité, *Trinitas divina*, disent les actes, se rendit visible en eux, en les assistant au milieu du feu. Ils rendirent l'esprit en priant. A la nuit tombante les Chrétiens accoururent à l'amphithéâtre avec du vin, pour éteindre les corps ardents ; chacun alors prit autant qu'il le put de leurs cendres brûlantes ; mais, à la suite d'une apparition du saint, ils rendirent ce qu'ils avaient emporté, afin qu'on pût ensevelir le tout dans un même lieu. Le sermon de S. Augustin sur S. Fructueux (1) est complétement d'accord avec ces actes, ainsi que la sixième hymne de Prudence dans son livre περὶ Στεφάνων. Tous les martyrologes font mention de ces confesseurs. Le Martyrologe de Rhaban Maur ajoute faussement que S. Fructueux écrivit une règle monastique, ce qui doit s'appliquer à un autre Fructueux, archevêque de Braga au septième siècle (2).

Cf. Boll., l. c. ; Tillemont, *Memor.*, t. IV, p. 198 et 645, Paris, 1701.

SCHRÖDL.

FRUCTUEUX (S.), archevêque de Braga, est un des hommes remarquables qui gloriflèrent l'Église au temps de sa courte prospérité parmi les Visigoths d'Espagne. Il était de race royale. Dès son enfance il eut du penchant pour la solitude. La mort de ses parents lui permit de réaliser ses désirs à cet égard. Cependant il chercha d'abord à acquérir, dans l'école érigée par l'évêque de Palencia pour ses clercs, l'instruction dont il avait besoin.

Il vendit en même temps une grande partie de ses biens, dont il partagea le produit aux pauvres et à ses vassaux affranchis, et il employa le reste de sa fortune à bâtir et à doter plusieurs cou-

(1) Serm. 237, *de Diversis.*
(2) *Voy.* l'art. suivant.

vents. Le plus célèbre parmi ces monastères fut construit sur une montagne non loin de Vierzo, et reçut plus tard le nom de Complutum, parce qu'il était dédié à S. Justin et à S. Pastor, martyrs de Complutum (aujourd'hui Alcala de Hénarez). On trouve d'autres monastères fondés par Fructueux vers 647 en Lusitanie, dans les Asturies, en Gallicie, dans l'île de Cadix. Il dirigea d'abord lui-même le couvent de Complutum ; mais peu de temps après il institua un abbé, et, pour échapper à la foule des visiteurs, se retira dans une solitude, où il mena une vie excessivement sévère et mortifiée. Malgré son absence, on arrivait de tous côtés dans les couvents fondés par lui ; des familles entières, le père avec ses fils, la mère avec ses filles, embrassaient la vie monastique et se rangeaient sous l'autorité d'un abbé choisi parmi eux. Au milieu de ces circonstances si favorables en apparence à la religion, on allait à d'inévitables désordres, car dans cette foule de religieux beaucoup n'embrassaient la vie monastique que pour échapper au service militaire ou à d'autres charges onéreuses. Les autorités du royaume ayant représenté que finalement on pourrait manquer d'hommes propres au service, le roi mit des limites à l'admission des candidats dans les couvents. Fructueux, pour obvier aux inconvénients et au dommage moral que pouvaient entraîner ces vocations fausses et cette vie monastique viciée, rédigea une double règle monastique, la première pour le couvent de Complutum, la seconde, la règle commune, *regula communis*, pour les autres couvents d'hommes et de femmes (1).

La règle de Complutum est en général tirée de celle de S. Benoît ; l'esprit en est sérieux ; elle exige une entière abnégation de soi-même et une obéissance presque aveugle à son devoir. Ainsi, par exemple, un moine ne pouvait, avant d'avoir reçu la bénédiction de son supérieur, se tirer une épine du corps, se couper les ongles, déposer un fardeau ; un moine qui trahit un penchant vicieux envers un enfant ou un jeune homme doit perdre la couronne de cheveux qu'il porte, et être, en signe d'infamie, complétement tondu ; tous les moines lui crachent au visage ; il est chargé de chaînes, enfermé pendant six mois dans un cachot étroit, et ne reçoit que trois fois par semaine, le soir, un peu de pain de seigle, et, à sa sortie de prison, il est sévèrement surveillé par ses confrères. Au commencement de la règle de Complutum, Fructueux blâme, avec sévérité les abus scandaleux et la corruption des mœurs des couvents d'hommes et de femmes dont nous venons de faire mention ; il leur reproche leur avarice, leur cupidité, les disputes et les voies de fait qui en résultent, et fait surtout de violentes sorties contre les prêtres qui, par égoïsme, profitent de tous les avantages des couvents, se proposent de leur propre autorité, sans convenance et sans savoir, aux évêques pour être mis à la tête de ces maisons et les exploiter à leur profit, et y admettent, pour augmenter leur importance, des moines échappés des autres monastères.

Dans la règle commune il avise aux moyens de faire vivre dans un même couvent, sans danger, le mari avec sa femme et ses enfants ; les hommes doivent demeurer avec leurs fils dans une partie du couvent, les femmes et leurs filles dans l'autre. Dès que les enfants sont parvenus à l'âge de raison, on leur enseigne la règle monastique et on les envoie dans un couvent comme oblats, *oblati a parentibus*. Il est défendu, sous peine de cent coups de bâton, à un moine de converser avec une religieuse,

(1) Conf. *Holstenii Cod. Regul. monast.*, t. I, p. 231-280.

s par hasard ils se rencontrent. De vieux moines, consommés dans la perfection, pouvaient seuls demeurer dans un couvent de religieuses, loin des cellules des sœurs, pour les diriger. Les religieuses sont d'ailleurs sous l'autorité d'une abbesse, les religieux sous celle d'un abbé. Les deux sexes ne devaient pas être assis les uns à côté des autres durant les cérémonies religieuses. Les couvents fondés par Fructueux avaient la plupart de riches troupeaux de moutons, qui servaient à l'entretien des enfants, des parents âgés, à la pratique de l'hospitalité, au rachat des prisonniers.

Quoique retiré dans une profonde solitude, Fructueux ne pouvait encore échapper à de nombreuses visites qui lui étaient à charge, et que lui attiraient sa réputation de sainteté, l'éclat de ses vertus et de ses miracles, son aspect étrange et vénérable, car, à l'exemple des anciens solitaires, il était couvert d'une peau de bête. Il était au moment de tout quitter et de se rendre en Orient, lorsqu'il fut élevé sur le siége épiscopal de Duma. En 656 nous le voyons archevêque de Braccara, c'est-à-dire Braga. Les persécutions et les fausses accusations ne lui furent pas épargnées dans cette haute position, qu'il remplit avec un zèle apostolique; mais elles n'ébranlèrent ni sa douceur, ni sa patience. Il mourut dans l'église, couché sur une croix de cendre, vers 670. On montre ses reliques à Compostelle. On célèbre sa mémoire dans l'Église le 16 avril.

Cf. Schröckh, *Hist. de l'Égl. chrét.*, t. XX; Locherer, *Hist. de la Relig. et de l'Égl. chrét.*, t. VII; Butler, *Vie des Pères du désert;* Fuhrmann, *Lexique portatif*, t. II; *Concil. Tol.*, X, p. 984, ap. Hard., t. III; *Acta Sanctorum, April.*, t. II, p. 430 sq.

FRITZ.

FRUITS MOYENS (*fructus medii*). *Voyez* IMPÔTS.

FRUMENCE. *Voyez* ABYSSINIENS.

FUITE DE MAHOMET. *Voy.* HÉGIRE.

FULBERT, évêque de Chartres, né vers la fin du dixième siècle. Tandis que les uns concluent de son excellente éducation qu'il était issu d'une famille noble et riche, il atteste lui-même qu'il était de basse extraction, que ses parents étaient pauvres, et qu'il fut élevé de la poussière sur le trône épiscopal de Chartres. A des facultés brillantes il joignait une application exemplaire. Il acquit à l'école épiscopale de Reims, notamment sous la direction du célèbre Gerbert, qui en était le supérieur, des connaissances si variées et si étendues qu'il put bientôt lui-même occuper la chaire de philosophie et de mathématiques. Mais à peine Gerbert fut-il élevé au Saint-Siége, sous le nom de Sylvestre II, qu'il appela son ancien élève près de lui, et Fulbert sut profiter de son séjour à Rome pour augmenter la somme de ses connaissances.

A son retour il dirigea, en qualité d'abbé, le couvent de Bénédictins de Ferrières, et ce fut alors qu'il fit la connaissance du célèbre Abbon, abbé de Fleury ou de Saint-Benoît-sur-Loire. Bientôt après il devint chancelier de l'Église de Chartres; il y érigea une école de théologie qui parvint rapidement à une telle célébrité que de tous côtés les élèves y affluèrent. Le mérite de Fulbert, dont tant de disciples distingués et d'amis honorables répandaient la renommée dans les contrées les plus lointaines, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, comme en France, ne pouvait rester ignoré à la cour. Aussi le roi Robert lui donna les témoignages les plus flatteurs de son estime et de son affection, et vit avec une grande joie que, vers 1007, le peuple et le clergé l'élurent unanimement à la place de l'évêque Rodolphe, décédé. Fulbert n'accepta sa charge nouvelle qu'avec crainte et en tremblant, tant son humilité était sincère et son

cœur loin de toute ambition. Il se prépara par la prière, le jeûne et les larmes, à la cérémonie du sacre, à laquelle procéda Leuthérich, archevêque de Sens. Malgré les préoccupations de l'épiscopat, il continua ses travaux scientifiques. Cependant le soin de son troupeau marchait avant tout, et sa sollicitude pastorale, ses lumières étaient telles qu'il était devenu l'oracle de la France. De tous côtés on lui demandait conseil, et, comme les évêques trouvaient en lui un maître et un guide, les grands du royaume rencontraient en lui un juge juste et sévère; car Fulbert se plaignait hautement du déplorable abus qui s'était introduit dans le royaume, et en vertu duquel on distribuait aux laïques les bénéfices et les biens de l'Église. Il fit de vifs reproches à Francon, évêque de Paris, de sa négligence à cet égard, et se prononça énergiquement, comme Pierre Damien, contre les évêques qui se servaient du glaive temporel; il ne voulait pas même leur donner le nom d'évêques, disant que c'était profaner ce titre. Ils ne devaient, ajoutait-il, combattre et vaincre leurs ennemis que par la patience et la douceur, comme le Christ leur en avait donné l'exemple; et, quelle que fût l'autorité de la personne qu'on lui alléguât pour justifier ces abus, il la récusait et en appelait à la parole de S. Paul, disant que même un ange du ciel ne pouvait annoncer un autre Évangile que l'Évangile du Christ.

Quelque véhémente que fût sa parole dans ces cas, son désintéressement, son zèle pour la gloire de Dieu et l'honneur de l'Église lui conquirent le respect de ceux-mêmes dont il froissait les intérêts parmi les grands et les puissants du royaume. Ainsi Guillaume IV, comte de Poitou, duc de Guienne, lui conféra la charge de trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers, vacante par la mort de Gérald, évêque de Limoges. Fulbert avait un amour tendre et spécial pour la sainte Vierge; il profitait de toutes les occasions pour manifester sa dévotion envers elle. Il restaura en son honneur la magnifique cathédrale de Chartres, incendiée en 1020, introduisit dans son diocèse la fête de la Nativité de la sainte Vierge, récente dans l'Église, et composa à sa louange des vers et des sermons, qui, on le conçoit, n'ont pas obtenu l'approbation des historiens protestants, quoiqu'ils apprécient d'ailleurs le savoir de ce prélat. On comprend que la fin d'un de ces poëmes, par exemple:

In natale tuo nobis, pia Mater, adesto,
Virtutes augens, culparum pondera delens,

a pu leur déplaire.

Les écrits de Fulbert parvenus jusqu'à nous consistent en cent trente-quatre *Lettres*, écrites à divers personnages, en un *Panégyrique de la sainte Vierge*, en trois *Discours* contre les Juifs et en quelques hymnes et versets. Beaucoup d'écrivains ont rangé Fulbert au nombre des saints, et on trouve son nom dans quelques martyrologes; mais il n'est pas dans celui de Rome, quelque éloge qu'en fasse le cardinal Baronius. D'après les données ordinaires Fulbert mourut le 10 avril 1029 et fut enseveli dans le couvent de Saint-Père-en-Vallée, où il faisait souvent des retraites.

Jean Trithème dit de lui: *Fulbertus, episcopus Carnotensis, in Scripturis divinis eruditissimus, et in sæcularium litterarum disciplinis omnium suo tempore doctorum doctissimus; poeta clarus et dialecticus subtilissimus, multis annis scolæ publicæ præsidens, plurimos doctissimos auditores enutrivit, vita quoque sanctissimus, multis legitur miraculis coruscasse.*

Cf. Schröckh, *Hist. de l'Égl. chrét.*, t. XXIII; Néander, *Hist. de l'Égl.*, t. IV; *Vie des Pères et des Martyrs*, de

Butler ; *Bibliotheca maxima Patr.*, Colon. Agripp., t. XI, p. 1-50. FRITZ.

FULDE (ABBAYE ET ÉCOLE DE). Ce que le couvent du Mont-Cassin fut pour l'Italie, celui de Saint-Gall pour l'Allemagne méridionale, les deux Corbie pour la France et pour l'Allemagne du nord, Fulde le fut pour l'Allemagne centrale, c'est-à-dire le berceau du Christianisme, la pépinière des sciences et des arts, le foyer de la civilisation. Fulde, fondé par S. Boniface, est la plus grande et la plus féconde des utiles institutions dues à l'infatigable zèle de cet apôtre de la Germanie. Lorsqu'il eut converti la majeure partie de cette immense contrée, érigé un grand nombre d'églises et de couvents, et quatre nouveaux siéges épiscopaux, il s'occupa de créer un monastère plus considérable que tous ceux qui existaient jusqu'alors. S. Sturm, un de ses disciples, qu'il avait gagné en Bavière et fait élever à Fritzlar, l'assista admirablement. Le couvent devait être placé dans un endroit solitaire, garanti contre les invasions des Saxons idolâtres, et Sturm aspirait à une vie austère et retirée. Boniface l'envoya donc de Fritzlar, avec deux compagnons, dans une contrée déserte, couverte de forêts séculaires, qui s'appelait Buchonia, afin d'y découvrir une localité propice, en examinant avec une extrême prudence la nature du sol, la situation, les collines, les vallées, les sources et les ruisseaux.

Ils découvrirent un endroit où s'est depuis élevée la petite ville de Hersfeld, qu'après trois jours de recherches ils crurent convenable, mais que Boniface n'adopta pas, à cause de la proximité des frontières saxonnes. Il fallut donc recommencer les recherches. Enfin Sturm avisa une position qui répondait à toutes les exigences de Boniface, et qui se nommait alors Eihloha. Carloman fit à Boniface donation de cette localité, avec un territoire de quatre mille pas carrés. Le 12 janvier 744 Boniface, accompagné de sept collègues, en prit solennellement possession et commença immédiatement la construction de l'église et du couvent. On y travailla sans discontinuer pendant trois ans. Lorsque les bâtiments furent complétement achevés, Boniface songea aux dispositions intérieures de son futur monastère. Il envoya Sturm avec deux compagnons en Italie pour y visiter et étudier les établissements les plus florissants, mais surtout le Mont-Cassin, et rapporter à Fulde le résultat de leurs recherches. Sturm demeura un an en Italie, et, à son retour, Boniface le nomma supérieur et organisateur du nouveau couvent. Le nombre des religieux augmenta rapidement ; ils défrichèrent la contrée, qui devint bientôt fertile ; ils attirèrent d'habiles ouvriers en tous genres de métiers ; de nouveaux bâtiments s'élevèrent, les cellules se multiplièrent, et le nom de Fulde retentit à travers toutes les plaines de la Germanie. On arriva de tous les côtés pour contempler la nouvelle création du désert, pour se fixer dans son voisinage ou demander à être reçu dans l'abbaye même. Une double école y fut ouverte, l'une intérieure pour les oblats et les élèves de l'état ecclésiastique, l'autre extérieure pour les enfants de toutes les conditions. Boniface y envoya beaucoup de jeunes gens de Bavière, de Franconie et de Thuringe. L'école parvint à un haut degré de prospérité, et Charlemagne la déclara une des perles de son empire. Il s'en occupa avec prédilection et la proposa dès 787 comme modèle des écoles ; il y fonda en même temps les bases d'une bibliothèque, devenue célèbre plus tard. Non-seulement on y enseignait les éléments de toutes choses, mais la science et les arts y étaient cultivés dans toutes leurs branches alors connues. Ce fut surtout à partir du moment où Rhaban Maur en fut le su-

périeur que les succès devinrent notables et rapides.

Rhaban Maur était à peine âgé de vingt-six ans lorsqu'il fut mis à la tête de cette école, et la réputation de son nom y attira un si grand nombre d'élèves qu'on ne pouvait à beaucoup près les admettre tous. Elle devint le foyer de la culture savante de l'Allemagne, comme Rhaban Maur fut le représentant de toute la science de son époque. Rhaban, qui était devenu abbé supérieur en 822, avait posé les fondements d'une école spéciale des arts, que le treizième abbé, Hadamar, compléta. Ils destinèrent certains biens-fonds et certains revenus du domaine particulier de l'abbé à des œuvres d'art, à des travaux d'architecture, de sculpture, de ciselure et de mécanique, et l'intendant eut l'obligation de veiller à ce que la caisse de la fabrique abbatiale ne fût jamais vide, et que les artistes fussent constamment occupés et eussent en même temps des élèves à former. Beaucoup de religieux se distinguèrent comme savants, comme peintres et sculpteurs, chacun trouvant au couvent à s'occuper suivant sa capacité, ses goûts et ses dons naturels. Ces fidèles représentants de la sagesse divine ne méprisaient aucune des occupations qui peuvent nourrir l'esprit et contribuer au bien général; ils employaient tous les moments que leurs obligations ecclésiastiques leur laissaient libres à l'étude des sciences, à la pratique des beaux-arts, à la lecture des saintes Lettres. Les uns dictaient, les autres écrivaient des commentaires sur les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament; ceux-ci traduisaient et interprétaient la Bible; ceux-là cherchaient à rendre l'intelligence du Livre sacré plus facile par la comparaison des passages parallèles. Beaucoup d'entre eux, par la sagacité de leurs explications, par la finesse de leurs aperçus, par la netteté de leurs définitions et de leurs divisions, et la rectitude de leurs conclusions, donnaient des preuves d'une intelligence et d'un savoir qu'on n'aurait pas facilement trouvés ailleurs. Ceux qui n'étaient pas assez bien doués pour arriver au plus haut degré de la science et de l'art pouvaient sans peine aspirer à une place honorable au second ou troisième rang. Ils venaient en aide aux premiers, leur préparaient les matériaux du travail, les uns peignant les ornements et les initiales sur les parchemins, les autres reliant précieusement les manuscrits, d'autres encore réglant les livres et écrivant avec du minium ou du crayon rouge les grandes lettres initiales des versets et des chapitres, d'autres enfin remettant au net et en ordre ce qui avait été dicté ou jeté rapidement sur des feuilles volantes. A côté de ces travaux intellectuels, scientifiques et artistiques, les travaux les plus durs des champs, les métiers les plus bas avaient leur place honorable et honorée dans le couvent et ses dépendances; les religieux montraient l'exemple, partageant leur temps, suivant la règle de S. Benoît, entre les occupations spirituelles et les travaux corporels. Tous ne logeaient pas dans le couvent; ceux qui cultivaient la terre restaient souvent au dehors dans des endroits déterminés. A ces endroits, où d'abord on avait établi une cellule avec un petit jardin, se fixèrent peu à peu d'autres cultivateurs; on laboura des terrains considérables, on défricha les forêts, et peu à peu s'élevèrent autour de Fulde une foule de villages qui tiraient leur origine des cellules des religieux, comme leurs noms le prouvent encore. Les possessions du couvent s'accrurent ainsi par l'activité et le travail de ses habitants ou de ses vassaux, mais plus encore par les nombreuses donations des princes et des grands du pays.

Si Carloman avait dès l'origine assigné

un immense domaine au couvent, Pepin et Charlemagne ne lui restèrent pas inférieurs en libéralités, et les riches donations de beaucoup d'évêques et d'un nombre infini de bienfaiteurs ecclésiastiques et laïques procurèrent, en peu de temps, une si grande richesse au couvent que ses domaines s'étendaient sur une grande portion de l'Allemagne. Mais l'influence morale et religieuse du couvent s'étendait plus loin que ses vastes possessions. Dès le temps de Sturm les sept religieux de l'origine s'étaient multipliés jusqu'à quatre cents; l'école de Rhaban Maur, nous l'avons dit, produisit les hommes les plus éminents. Parmi les nombreux prêtres et laïques zélés et savants qui sortirent de Fulde pour diriger d'autres maisons, pour devenir missionnaires, pour propager de toutes manières la foi et les principes du Christianisme, on compte onze archevêques, onze évêques, quatorze abbés, un grand nombre de conseillers et de chanceliers de princes, d'ambassadeurs et de magistrats.

Cf. *Boniface, apôtre des Allemands*, par Seiters, Mayence, 1845, chap. II, p. 454-484. SEITERS.

FULDE (ÉVÊCHÉ DE). L'Église de Fulde fut fondée par S. Boniface, l'apôtre des Allemands. A la place où se trouve aujourd'hui la belle cathédrale bâtie par l'abbé Adalbert de Schleifras, et consacrée en 1712, on avait érigé en 744 un simple autel, entouré de pauvres cellules, abritant les sept ouvriers évangéliques qui accompagnaient S. Boniface, et qui s'étaient arrêtés dans un lieu sauvage et inculte. A peine le couvent et son école furent-ils établis (1) que le désert se peupla et disparut sous les mains actives et industrielles des Bénédictins. Boniface nomma Sturm premier supérieur du monastère. A partir de ce saint, quatre-vingt-quatre abbés régirent ce couvent, de 744 au dernier abbé, Adalbert III de Harstall, en 1788. On sait quelle gloire cette abbaye acquit sous ces savants et pieux supérieurs; les Papes et les empereurs la comblèrent à l'envi d'honneurs, de priviléges, de droits et d'immunités. Le Pape Zacharie, qui approuva le couvent et son église nouvellement fondés, les prit, en 751, sous sa protection immédiate; Jean XIII, à la demande de l'empereur Othon Ier, en 968, donna aux abbés la dignité de primat de Germanie et des Gaules. Il est probable que ce fut à la même époque que l'abbé de Fulde fut élevé à la dignité d'archichancelier de l'impératrice; l'empereur Charles IV ratifia, en 1356, par un diplôme spécial, ce privilége. En 1731 Clément XII cherchait encore à augmenter l'éclat extérieur du chapitre de la cathédrale en accordant à ses membres le droit de porter une croix d'or. La bulle papale leur concède en outre une indulgence plénière si, *in articulo mortis*, on leur donne la bénédiction avec cette croix. Les chanoines actuels de la cathédrale de Fulde la portent encore.

Cependant l'archevêque de Mayence et l'évêque de Wurzbourg ne furent pas satisfaits de ces priviléges et de ces faveurs à la fois ecclésiastiques et séculières, parce qu'ils prétendaient étendre leur juridiction épiscopale sur divers districts des domaines de Fulde. La controverse soutenue à ce sujet à Rome fut décidée en faveur de l'Église de Fulde. Plusieurs concordats furent conclus avec Wurzbourg, notamment en 1662, 1722, 1751. Aussi, pour apaiser une bonne fois tous les conflits, le prince-abbé Amand de Buseck chercha à obtenir du Pape Benoît XIV l'érection de l'Église de Fulde en évêché. Le souverain Pontife n'était pas éloigné de répondre à ce désir; mais il voulut que l'abbé s'entendît d'abord avec l'évêque de Wurzbourg, relativement aux droits de

(1) *Voy.* FULDE (couvent de).

juridiction qu'il revendiquait sur diverses paroisses appartenant à Fulde. C'est ce qui eut lieu en vertu d'un concordat conclu dans la petite ville de Hammelbourg par les commissaires des deux partis, en 1751, ratifié la même année par le prince-évêque Charles-Philippe et le chapitre de Wurzbourg d'une part, le prince-abbé de Fulde, Amand, et son chapitre, d'autre part, et qu'on soumit à l'approbation du souverain Pontife. Comme l'article 5 de ce concordat arrêtait que les appels de onze paroisses iraient, pour les ecclésiastiques comme pour les laïques, *tam quoad personas ecclesiasticas quam laicales*, de Fulde à Wurzbourg, et que l'évêque de cette ville les déciderait *jure perpetuo ab apostolica Sede sibi delegato*, le Pape déclara à l'évêque de Wurzbourg qu'il ne pouvait ratifier cet article, mais que si l'évêque y renonçait il lui accorderait un dédommagement. L'évêque renonça en effet le 8 mars 1752 à ce droit d'appel, consentit à l'érection de l'évêché de Fulde, et demanda en dédommagement le pallium, afin qu'il pût se justifier aux yeux de son chapitre de sa condescendance. Le 1er octobre 1752 le Saint-Siége publia la bulle qui confirmait le concordat intervenu entre Fulde et Wurzbourg, non compris le point concernant l'appel. L'évêque de Wurzbourg reçut personnellement du Pape Benoît XIV le pallium et la croix archiépiscopale.

Cependant l'empereur François Ier s'était adressé à Rome par son ambassadeur pour obtenir l'érection de l'abbaye de Fulde en évêché. Benoît XIV publia en effet, le 5 octobre 1752, la bulle d'érection : *In apostolicæ dignitatis apice*. D'après cette bulle, l'abbaye de Fulde est érigée en évêché, l'église abbatiale *ad S. Salvatorem* en cathédrale, et l'abbé est élevé à la dignité épiscopale, avec l'obligation de conserver l'organisation monacale de Fulde, dont le chapitre est directement soumis au Saint-Siége. L'évêque exerce la juridiction épiscopale et abbatiale sur tous les biens, les églises, le clergé régulier et séculier qui appartiennent au territoire de l'Église de Fulde. Le chapitre abbatial devient chapitre cathédral en conservant son organisation monastique, et les chanoines portent l'habit des Bénédictins. Le chapitre doit, comme auparavant, se composer de quatorze ou quinze membres, pouvant démontrer seize quartiers de noblesse, comme par le passé. Ils portent la croix autrefois accordée par Clément XII. Le doyen et les prévôts des huit monastères subordonnés à l'abbaye de Fulde obtinrent le droit de porter la mitre et l'anneau, avec l'obligation d'assister l'évêque *in pontificalibus*.

Quant aux prévôts l'article qui les concerne porte : *Octo præpositi in aliis octo monasteriis seu præposituris ejusdem ordinis, a primo dicto tamen monasterio dependentibus, in locis dissitis extra primodictum principale monasterium degentes eisque præsidentes, atque in contubernio sociorum regularium præter spiritualia officia annexam jurisdictionem nomine atque auctoritate abbatis Fuldensis administrantes.*

C'est le chapitre qui élit l'évêque-abbé; l'élection doit être confirmée par le Pape. Le doyen, dont la dignité est la première après celle du prince-évêque, et la seule régulière dans l'Église de Fulde (*cujus decanatus prima et unica in præfata Ecclesia dignitas regularis existat*), est élu par le chapitre et l'évêque, qui a deux voix dans l'élection. Le doyen du chapitre est en même temps la première autorité du couvent après l'évêque, qui lui remet les clefs du chœur et celles du couvent; en outre il est la première autorité dans la principauté séculière, le premier conseiller intime actuel du prince, possédant le gouver-

nement temporel du pays, la nomination des chanoines et prévôts ne dépendant que du prince. En cas de vacance du siége le chapitre gouverne le couvent, l'État et le diocèse.

L'archevêque-électeur de Mayence, Frédéric-Charles, se crut lésé dans ses droits par la faveur accordée à l'évêque de Wurzbourg et au prince-abbé de Fulde, et fit parvenir des plaintes non-seulement au Pape, mais à l'empereur et aux États. La congrégation de la Rote ayant examiné ses plaintes, Benoît XIV signa, le 15 septembre 1756, un bref qui reconnaît la juridiction archiépiscopale sur ce nouvel évêché, mais qui maintient l'organisation du couvent et de son église, immédiatement soumis au Saint-Siége. Mayence ne fut pas satisfait de cette décision. En attendant, un accord se conclut entre l'archevêque, l'évêque et les chapitres des deux prélats, en vertu duquel Fulde reconnut les droits de l'archevêque sur le diocèse et l'église cathédrale, sauf en ce qui concerne les droits de celle-ci comme église abbatiale. Cet accord fut approuvé par Benoît XIV dans une bulle du 20 juin 1757.

L'évêché de Fulde comprenait, lors de sa consécration, 8 villes, 400 localités habitées, 65 paroisses, 75,000 fidèles. L'Église de Fulde fut successivement administrée de cette manière par 4 princes-évêques, Amand de Buseck, Adalbert de Walderdorf, Henri de Bibra et Adalbert III de Harstall. Ce dernier mourut le 8 octobre 1814, après avoir été obligé de renoncer à sa souveraineté temporelle à la suite de la sécularisation, en 1802.

Adalbert III avait obtenu de bonne heure du Pape Pie VII la faculté de désigner un administrateur de son diocèse en cas de mort. Il nomma comme tel son vicaire général, Henri de Warnsdorf. Le chapitre le reconnut. Cet administrateur étant mort en 1817, les chanoines élurent comme vicaire capitulaire leur collègue Frédéric-Boniface de Kempff, que Rome s'empressa d'approuver. Lorsqu'en 1822, à la suite du concordat de Bavière, le vicariat général d'Aschaffenbourg fut aboli, Kempff fut institué par le Saint-Siége vicaire apostolique des paroisses autrefois appartenant au diocèse archiépiscopal de Mayence-Ratisbonne actuellement situées dans la Hesse électorale. Ce digne et honorable prélat administra l'Église de Fulde jusqu'au rétablissement de l'évêché. L'archevêché de Fribourg en Brisgau ayant été érigé par la bulle de Pie VII *Provida solersque*, du 16 août 1821, et par celle de Léon XII *Ad Dominici gregis custodiam*, en 1827, Fulde devint évêché suffragant de Fribourg. Sa circonscription s'étend sur les paroisses catholiques de l'électorat et du grand-duché de Weimar. En 1829 le siége épiscopal fut de nouveau occupé, et d'abord par Jean-Adam Riéger, jusqu'alors doyen de Cassel. Après sa mort, survenue très-rapidement, le chapitre, qui a droit d'élire, choisit le chanoine Jean-Léonard Pfaff. Il mourut après une vie très-active, en 1848. Le doyen de Cassel, Christophe-Florent Kött, fut élu à sa place, confirmé par le Saint-Siége, et sacré par l'archevêque de Fribourg, Hermann de Vicrari, le 1er mai 1849.

LABERENZ.

FULGENCE-FERRAND, savant diacre de Carthage, au sixième siècle, ami de S. Fulgence de Ruspe (1), une des gloires de l'Église d'Afrique, alors illustrée par tant de martyrs, de confesseurs et d'écrivains, fut exilé dans l'île de Sardaigne, comme le reste du clergé et des évêques d'Afrique, sous le règne de l'arien Thrasamond, roi des Vandales. Il entra à Cagliari, au couvent de Saint-Saturnin, sous la direction de Ful-

(1) *Voy.* l'art. suivant.

gence de Ruspe, et, après la mort de Thrasamond, il revint en Afrique, le nouveau roi Hilderich (523) ayant rappelé les prêtres et les évêques exilés et rendu la liberté à l'Église catholique. Il fut ordonné diacre de l'église de Carthage, observa jusqu'à la fin de sa vie, à l'exemple de son maître Fulgence, la sévérité de la règle monastique, et mourut vers 550. Il fut un des premiers à se prononcer résolûment, dans la controverse des trois Chapitres (1), contre leur condamnation. Il y fut déterminé, par les diacres romains Anatole et Pélage, qui lui demandèrent, peut-être au nom du Pape Vigile, de donner son opinion à ce sujet. Fulgence se déclara courageusement contre l'adoption de l'édit de Justinien qui condamnait les trois articles (544), et que l'empereur avait adressé aux patriarches pour qu'ils eussent à y souscrire sous peine de déposition et d'exil. — « Si, répondit-il, on rétracte ce qu'a fait un concile universel, les décrets de Nicée sont par là même ébranlés; les conciles universels, approuvés par l'Église de Rome, ont une telle autorité qu'ils occupent la première place après les livres canoniques, *secundæ auctoritatis locum post canonicos libros*, et l'on n'est pas moins tenu de leur obéir que de croire en l'Écriture sainte; en outre on ne doit et on ne peut pas plus exclure les défunts de la communauté chrétienne qu'on ne peut absoudre ceux qui sont morts excommuniés. » Il conclut en blâmant courageusement la conduite de l'empereur, en remarquant qu'il n'appartient pas à un homme, quel qu'il soit, de vouloir, en arrachant des adhésions, attribuer à un écrit émané de lui une autorité que l'Église ne reconnaît qu'à l'Écriture sainte; qu'un auteur catholique doit, au contraire, supporter patiemment les opinions de ceux qui cherchent comme lui la vérité, et être prêt à adopter tout avis qui est démontré meilleur que le sien.

(1) *Voy.* CHAPITRES (les trois).

Fulgence étant mort dès 550, et la condamnation des trois Chapitres n'ayant été prononcée par le synode de Constantinople qu'en 553, il échappa au danger de tomber dans le schisme, comme d'autres Africains impliqués dans cette question.

Outre l'affaire des trois Chapitres, Fulgence prit encore part à une autre controverse qui fut débattue avec une grande ardeur de son temps, savoir : si l'on pouvait, sans blesser la foi catholique sur l'Incarnation, adopter cette proposition : « Une personne de la Trinité a souffert. » Il soutint cette proposition, disant cependant qu'il valait mieux ajouter : « a souffert dans la chair qu'elle a adoptée, » et qu'avec cette précaution on pouvait affirmer que la Divinité avait souffert. C'est à ce sujet et dans ce sens que sont rédigées sa lettre à Sévère, scolastique de Constantinople, et une autre lettre au diacre romain Anatole, dont il a été question plus haut. Nous avons encore deux lettres de lui adressées à S. Fulgence de Ruspe, et le fragment d'une lettre sur la Trinité à Eugippius (1). Il est probablement aussi l'auteur de la vie de S. Fulgence de Ruspe (2); mais il est connu surtout par deux autres ouvrages :

1° Par un abrégé de tous les décrets des synodes, en majeure partie grecs et africains, tirés des recueils de canons existant antérieurement, et divisés en deux cent trente-deux chapitres, suivant l'ordre des matières (*Breviatio Canonum*);

2° Par un règlement de conduite chrétienne destiné au comte Réginus, qui devait probablement devenir gouverneur de l'Afrique septentrionale. Il

(1) *Voy.* EUGIPPIUS.
(2) *Voy.* les Bolland., ad 1 jan.

y donne les sept règles suivantes, qu'il développe tout au long :

1. *Gratiæ Dei adjutorium tibi necessarium per singulos actus crede.*

2. *Vita tua speculum sit ubi milites tui videant quid agere debeant.*

3. *Non præesse appetas, sed prodesse.*

4. *Dilige rempublicam sicut teipsum.*

5. *Humanis divina præpone.*

6. *Noli esse multum justus.*

7. *Memento te esse Christianum.*

Angélo Mai a publié son libelle contre les Ariens et les autres hérétiques, *Col. nov. Script. vet.*, t. III. Quant au style de Fulgence, il est simple et clair, mais ses fréquentes allusions, ses pointes et ses saillies viennent souvent troubler la simplicité de son allure. Achille Tatius a le premier publié une partie de ses écrits en 1518; Pierre Pithou a édité sa *Breviatio Canonum*, Paris, 1588, et Sirmond les deux lettres à Fulgence de Ruspe. Le P. Pierre-F. Chifflet, de la Compagnie de Jésus, connu par ses travaux dans ce genre, a donné une édition des œuvres de Fulgence avec des notes, Dijon, 1649. L'*Abrégé des Canons* parut seul à Paris, 1628, édité par Ch. Justellus, et dans la Bibliothèque de l'ancien Droit canon de H. Justellus, t. I.

Cf. Dupin, *Nouvelle Bibliothèque*, t. V, p. 29-34, Mons, 1691; Cave, *Historia litteraria*, Basil., 1741, t. I, p. 514; Sardagna, *Indiculus Patrum*, Ratisb., 1772, p. 99.

SCHRÖDL.

FULGENCE (S.) DE RUSPE, en Afrique, évêque, né en 468 dans la ville de Télepte, au nord de l'Afrique (1), d'une famille distinguée, fut soigneusement élevé. Sa mère, Marianne, veuve de bonne heure, forma son cœur à la piété chrétienne et lui donna d'habiles maîtres. Ses progrès furent rapides; il acquit une connaissance parfaite de la langue grecque, qu'il parlait avec autant de facilité que de pureté. Il était jeune encore lorsque ses connaissances, son habileté dans les affaires et son noble caractère le firent nommer procurateur de sa province (1); mais il prit bientôt ses fonctions en dégoût : un penchant inné le poussa vers la solitude du cloître, dont les larmes et les gémissements de sa mère ne purent l'arracher. L'évêque Faustus ne l'avait admis qu'à contre-cœur dans un des couvents de la Byzacène; cependant il fut bientôt convaincu de la solide vocation du jeune novice, qui n'était occupé que des choses divines. Les pratiques de pénitence les plus sévères faisaient ses délices; il s'interdit l'usage du vin, de l'huile et de tout ce qui pouvait flatter son goût. Les persécutions dirigées à cette époque contre les Chrétiens obligèrent Faustus à fuir, et Fulgence, d'après son avis, se rendit de son côté dans un couvent voisin, dans lequel il fut chargé de surveiller et d'enseigner les moines, de concert avec Félix, abbé de ce monastère. Le repos dont jouissaient les deux abbés fut bientôt troublé par une invasion des Numides qui ravagèrent tout le pays. Ils furent contrains de prendre la fuite à leur tour; mais ils eurent le malheur, en se rendant à Sicca-Vénéria, de tomber entre les mains des archers qu'un prêtre arien avait envoyés à leur poursuite. Ce prêtre les tenait pour des évêques catholiques déguisés et craignait qu'ils ne cherchassent à gagner à la foi orthodoxe ceux de sa secte. Les deux confesseurs furent soumis à de barbares traitements : on leur coupa la barbe et les cheveux, et on les renvoya couverts de plaies et sans vêtements. Fulgence prit la réso-

(1) Feller et Weiss disent Lepté, dans la Byzacène; M. Bouillet dit *Leptis*. Bergier n'indique pas le lieu de naissance.

(1) D'autres disent : intendant du domaine

lution de se rendre en Égypte, pour y faire des progrès dans la vie ascétique parmi les moines de ce pays. Son bâtiment aborda en Sicile, et Eulalius, évêque de Syracuse, le détourna de son projet, en lui représentant que le pays où il voulait se rendre était séparé par un déplorable schisme de la communion de S. Pierre. Après divers voyages que Fulgence accomplit, entre autres à Rome, il revint en 500 dans sa patrie, y bâtit un nouveau couvent, d'où on le tira pour l'élever, contre son gré, au sacerdoce et au siége épiscopal de Ruspe (508), ville considérable de la Byzacène. Il continua à observer la règle monastique et se voua tout entier aux devoirs de sa nouvelle fonction. Mais son élection ayant été contraire à la défense qu'avait publiée Thrasimond, roi des Vandales, d'élire des évêques catholiques, Fulgence fut exilé avec beaucoup d'autres évêques en Sardaigne. Quoique le plus jeune de ses compagnons d'infortune, il jouissait parmi eux d'une incontestable autorité; on avait recours à ses conseils dans toutes les réunions d'évêques; on le chargeait de mettre à exécution les mesures dont on était convenu; il avait à répondre aux lettres des prélats étrangers; les affligés venaient chercher des consolations, les pauvres trouvaient assistance, les habitants du pays se réfugiaient auprès de lui comme vers le plus respectable des conseillers, et ses réponses devenaient des sentences définitives dans leurs discussions d'intérêt.

L'exil des évêques durait depuis douze ans lorsque Thrasimond fit venir Fulgence à Carthage, pour lui soumettre, comme au plus savant des orthodoxes, divers points de doctrine contestés. Fulgence répondit aux questions du roi qu'on lui avait données par écrit, comme à celles qu'on ne fit que lui lire et dont on ne lui avait pas même remis copie, avec facilité, solidité et modération. Le roi lui permit alors de demeurer à Carthage, et Fulgence n'eut d'autre souci que de travailler à raffermir la foi des fidèles, à rétorquer les subtilités des hérétiques. L'Église de Carthage vit ainsi le nombre et l'ardeur de ses enfants augmenter de jour en jour; mais les évêques ariens entrevirent bientôt le danger que faisait courir à leur parti la présence de Fulgence à Carthage. Ils se plaignirent donc amèrement à Thrasimond, lui dépeignirent Fulgence comme un homme dangereux, et surent faire jouer tant de perfides ressorts que Fulgence fut de nouveau banni en Sardaigne (520). Après la mort de Thrasimond (523), sous le roi Hilderich, les exilés purent revenir, et, lorsque le navire qui les ramenait aborda à Carthage, la ville retentit d'une sainte joie; l'empressement du peuple autour des évêques, et surtout autour de Fulgence, fut si grand que des hommes déterminés et vigoureux durent l'environner pour le garantir et l'empêcher d'être écrasé. Quoique la pluie tombât à torrents, la foule resta compacte; les personnages les plus considérables ôtèrent leurs manteaux pour couvrir la tête des pontifes dont on fêtait le retour. La joie des habitants de Ruspe et de tous ceux qui bordaient la route ne fut pas moindre à la vue de Fulgence; de toutes parts le peuple accourait, des branches de feuillage ou des torches à la main.

A dater de ce jour Fulgence demeura paisiblement au milieu de ses fidèles, tout entier à ses fonctions. Lorsqu'il sentit sa fin approcher, il se retira secrètement dans un couvent de la petite île de Circina, pour s'y préparer au grand et dernier voyage; ses mortifications redoublèrent, ses prières devinrent plus longues, plus ardentes, ses larmes plus abondantes; mais l'amour qu'il avait inspiré à son clergé, à ses moines et à ses disciples, leur fit bientôt décou-

vrir son asile. Ils vinrent l'assaillir de leurs prières: Fulgence n'y put résister; il revint avec eux dans son église. Après une douloureuse maladie de deux mois, durant laquelle il répétait souvent : « Seigneur, donnez-moi maintenant la patience, et le pardon plus tard, » il mourut le premier jour de l'année 533, après avoir partagé ses biens entre les orphelins, les veuves, les étrangers et son clergé. L'Église honore sa mémoire le 1er janvier.

Fulgence, surnommé l'*Augustin* de son siècle, appartient, en effet, aux écrivains ecclésiastiques les plus remarquables de l'époque. Quelques-uns de ses ouvrages ne nous sont parvenus qu'en fragments. Ses principaux écrits, la plupart polémiques, sont :

1. *Trois livres à Monime;* il y explique à son ami la doctrine de S. Augustin sur la prédestination;

2. *Un livre contre les Ariens;* il y répond à dix des objections que faisaient les Ariens à la doctrine de la divinité de Jésus-Christ;

3. *Trois livres sur le même sujet,* dédiés au roi Thrasimond; dans le troisième il s'étend surtout sur le dogme de l'Incarnation;

4. *Deux livres sur la rémission des péchés;*

5. *Trois livres sur la prédestination et la grâce de Dieu;*

6. *Un livre sur la Foi;*

7. Un livre sur cette question: *Le Saint-Esprit ne procède-t-il que du Père, ou procède-t-il du Père et du Fils?* Ce livre est perdu.

8. Outre quelques *homélies* conservées, il reste encore *dix-huit lettres* qui sont de courtes dissertations sur des matières de morale, d'ascétisme et de dogmatique.

Tous ces ouvrages trahissent un homme sagace, subtil, sachant exposer ses idées avec lucidité et concision. Isidore dit de lui : *In confessione fidei clarus, in Scripturis divinis copiose eruditus, in loquendo dulcis, in docendo ac disserendo subtilis.*

La plus complète édition de ses œuvres est celle du Dr Mangeant, intitulée : *Opera S. Fulgentii, Ruspensis episc., quæ sunt publici juris omnia,* Par., 1684, in-4°.

Cf. *Acta Sanctor.*, Jan. t. I, p. 32-45; Cave, *Historiæ litter. Scriptor. eccl.*, t. I, p. 1373-78; Schröckh, *Histoire de l'Église*, t. XVIII; Locherer, *Histoire de l'Église*, t. V; Stolberg, *Histoire de la religion de Jésus-Christ*, t. XIX, Ire P.; Butler, *Vie des Pères et des Martyrs*; Gfrörer, *Hist. de l'Égl.*, t. II, p. 2; Bähr, *Hist. de la Littérature romaine.*

FRITZ.

FUNÉRAILLES. *Voyez* OBSÈQUES.

FÜNFKIRCHEN, QUINQUE ECCLESIÆ, CINQ-ÉGLISES, évêché de Hongrie, en magyare PECS, situé dans le comtat de Baranya, près du mont Metsec (Jacques), sur la rive droite du Danube. La date de sa fondation remonte à la huitième année du règne de S. Étienne, roi de Hongrie (1009), qui rendit de si grands services à son pays en y propageant le Christianisme, et le divisa en dix ou onze diocèses. D'après Timon (1), Cinq-Églises serait le cinquième des évêchés fondés par S. Étienne, et de là son nom; mais c'est une donnée inadmissible; une explication plus probable est celle qui se trouve dans les *Annal. Reg.* de Praius (2), et d'après laquelle cette dénomination provient des cinq églises chrétiennes qui, de bonne heure, furent bâties dans cette ville et furent plus tard ruinées par les invasions des Hongrois idolâtres. D'après les documents de la cathédrale, Bonipertus, chapelain et fidèle conseiller de S. Étienne, fut le premier évêque de Cinq-Églises; il

(1) *Epitome Chron.*, p. 2.
(2) P. I, p. 22.

fonda une école célèbre dès son temps, et qui était alors la troisième de la Hongrie.

Cf. Stephan Katona, *Historia critica regum Hungariæ stirpis Arpadianæ*, Pestini, 1779, t. I, p. 150-160. Il n'est pas exact de dire que Cinq-Églises est l'ancienne Peucia. Cf. HONGRIE.

FEHR.

FURSÉUS (S.), missionnaire, fondateur du couvent de Lagny, dans les environs de Paris, naquit en Irlande. Sous le règne de Siégebert (630-634) il vint en Est-Anglie et seconda Félix, évêque de Bourgogne, apôtre des Ost-Angliens, la plupart encore païens. La libéralité du roi le mit à même de créer l'abbaye de Knobbersbourg; il la dirigea pendant quelque temps, la transmit ensuite à son frère Foillan, et se retira avec son autre frère Ultan dans la solitude, où tous deux demeurèrent une année, occupés de prières et de travaux manuels. Dans l'intervalle, le grand ennemi des Chrétiens, Penda, roi de Mercie, fit une invasion en Est-Anglie, dont il soumit les habitants. Furséus fut obligé de chercher un asile en France, et trouva près du roi Clovis Ier et de son maire du palais, Erchenbald, une amicale hospitalité; secondé par eux, il fonda, non loin de Paris, le couvent de Lagny. Sa mort eut lieu entre 650 et 654. Le maire du palais fit porter ses saintes reliques dans son domaine de Perrone, et les déposa dans l'église nouvellement construite. Quatre ans plus tard le saint corps fut transféré dans une chapelle spéciale par S. Éloi, évêque de Noyon, et Aubert, évêque de Cambrai; et, à cette occasion, on vit que les précieux restes étaient demeurés parfaitement intacts. Plus tard Erchenbald bâtit une plus belle église à Perrone; S. Éloi fit de ses mains le mausolée de Furséus. On joignit à l'église un couvent. Furséus avait acquis une célébrité particulière par ses visions, qu'on peut lire dans plusieurs biographies.

Voir Boll. *in Vita S. Fursei*, ad 16 jan.; Mabill., *Acta SS. ord. Ben.*, t. I, ad ann. 650; *Annal. Mabill.*, t. I; *Catal. gener.*, p. 731; *Premier siècle de l'Église d'Angleterre*, Passau, 1840, p. 72, 289.

SCHRÖDL.

FURSTENBERG (FRÉDÉRIC-GUILLAUME-FRANÇOIS, baron de), ministre et vicaire général de l'ancienne principauté ecclésiastique de Munster, naquit, le 7 août 1729, dans le domaine de ses pères, à Herdringen, dans le duché de Westphalie. Sa famille est une des plus anciennes de la noblesse westphalienne. La première instruction lui fut donnée dans la maison paternelle par le curé de la paroisse. Plus tard il eut un précepteur, et postérieurement encore il étudia chez les Jésuites, puis à l'université de Cologne, avec son frère, qui devint prince-évêque de Paderborn et Hildesheim; enfin il acheva ses études à Salzbourg, où il s'occupa surtout de droit romain et de droit canon. Il acheva, suivant la coutume du temps, son éducation en voyageant. Il parcourut l'Allemagne et s'arrêta assez longtemps en Italie. A son retour il obtint une prébende au chapitre de la cathédrale de Munster. Il avait alors vingt et un ans. L'évêché de Munster avait essuyé toutes sortes de malheurs durant la guerre de Sept-Ans; l'électeur-archevêque de Cologne, Clément-Auguste, qui était en même temps prince-évêque de Munster, avait pris part à la lutte contre Frédéric II, roi de Prusse, plus que ne le demandait son devoir envers l'empire. Ces circonstances permirent à Furstenberg d'apprendre de près la politique. Il fut employé comme négociateur tantôt auprès d'un parti, tantôt auprès de l'autre, dans l'intérêt de la ville et dans celui de l'État, entra par là en rapport avec des hommes importants, qui eurent une influence décisive sur

son avenir. Clément-Auguste mourut le 6 février 1761; le 6 avril suivant on élut à sa place le doyen du chapitre métropolitain de cette ville, Maximilien-Frédéric, comte de Königsegg-Rothenfels; mais le général des armées alliées, occupant alors Munster, empêcha le chapitre de procéder à l'élection de l'évêque. Il n'est guère possible de démêler si cette mesure provint de ce qu'on craignait l'élection d'un prince hostile aux intérêts alors unis de la Prusse et du Hanovre, ou de ce que l'on avait déjà la pensée de séculariser les évêchés de la basse Saxe et de la Westphalie. Toujours est-il que le chapitre, ne pouvant élire dans le temps canonique, se vit obligé de demander à plusieurs reprises à Rome une prolongation de délai; il l'obtint en effet, d'abord pour quelques mois, enfin, le 5 janvier 1762, pour un terme indéfini. Ce ne fut qu'en septembre de la même année que le chapitre put enfin procéder à l'élection retardée depuis près de deux ans. Le 17 septembre le chapitre élut prince-évêque de Munster l'électeur-archevêque de Cologne, Maximilien-Frédéric. Les états généraux de Hollande avaient dépensé dans cette élection 300,000 florins de Hollande, et l'Angleterre en avait payé la moitié. Le nouveau prince-évêque abandonna l'administration du pays de Munster à Furstenberg. Celui-ci avait trente-quatre ans, et, après s'être inutilement opposé à sa nomination, en suppliant, vu son âge, qu'on choisît un plus ancien chanoine de la métropole, il fut placé comme ministre et conseiller intime, et, un an plus tard, comme vicaire général et curateur des établissements supérieurs d'instruction, à la tête de toutes les affaires du pays. Tout ce qui se fit depuis lors de grand et d'important, jusqu'au gouvernement qui succéda à celui de l'électeur de Cologne, fut l'ouvrage de Furstenberg, dépendit de son initiative ou de son concours; car il accueillait avec cordialité et déférence les vues des autres, quand il les jugeait utiles, et unissait un caractère bienveillant et aimable aux plus nobles sentiments et aux vues les plus élevées.

Durant son ministère il dirigea son attention sur tout ce qui pouvait être d'une utilité réelle et durable, sur l'instruction publique, sur le rétablissement du bien-être général, l'embellissement de la ville et du pays, l'amélioration de l'armée, l'administration de la justice, l'exercice de la médecine. Il releva le crédit par un impôt personnel de six ans, approuvé par les états, et dont personne ne fut exempté. En démolissant les fortifications de Munster, non-seulement il embellit notablement la ville, mais il développa parmi les habitants le goût des constructions, par cela même qu'ils n'avaient plus à craindre de subir des siéges.

Le domaine de l'État possédait une grande étendue de terres incultes et abandonnées, qu'avec un peu de peine on pouvait rendre fertiles. Furstenberg fit vendre ces terres incultes, pour éteindre les dettes des communes qui avaient quelque intérêt dans les terres aliénées. Il décréta toutes sortes de mesures utiles à l'agriculture et au commerce, améliora l'administration de la justice, institua, sous la direction du célèbre Christophe-Louis Hoffmann, une organisation médicale qui fut universellement proclamée un modèle et fut saluée dans toute l'Allemagne comme un chef-d'œuvre. Il devança en bien des points les améliorations dont se vante le dix-neuvième siècle, inaugura l'abolition de la féodalité, pourvut à l'armement de tout le peuple par l'organisation de la landwehr, et fonda une académie militaire d'où sortirent beaucoup d'officiers distingués, entre autres le célèbre général Kléber, le héros d'Aboukir et d'Héliopolis.

Mais Furstenberg n'agissait jamais

arbitrairement, et pour toutes les mesures qu'il prit il eut soin de consulter scrupuleusement les états du pays. Cette prodigieuse activité, cette heureuse influence furent entravées en 1780 par les intrigues de la diplomatie et l'argent de l'Autriche, qui parvint à faire élire l'archiduc Maximilien-François, le plus jeune des fils de l'impératrice Marie-Thérèse, en qualité de coadjuteur de l'archevêque de Cologne et du prince-évêque de Munster, Maximilien-Frédéric. Cette élection eut lieu à Munster le 16 août. Furstenberg se trouvait à la tête du parti de l'opposition, soutenu par la cour de Berlin. Maximilien-Frédéric, qu'on ne peut pas blâmer d'avoir vu avec déplaisir un homme dans la haute position de Furstenberg contrecarrer sérieusement ses projets et montrer de l'attachement à une puissance alors si manifestement hostile à l'Autriche, fit demander, le 14 septembre 1780, par son conseiller intime et référendaire Wenner, à Furstenberg, de se démettre de ses fonctions de ministre. Furstenberg envoya sa démission le 16 septembre, déclarant, dans une lettre adressée à Wenner : « que, le vicariat général et la direction de l'instruction publique n'ayant rien de commun avec son département ministériel, il n'en avait pas donné sa démission, prévoyant qu'il pourrait être utile et même nécessaire dans cette charge, sans avoir toutefois à se mêler des affaires politiques. » En effet, le prince-évêque, dans sa lettre du 17 septembre, consentit à ce désir de Furstenberg, auquel il laissa en même temps le traitement qu'il avait comme ministre. Le ministère resta vacant, et les affaires furent dirigées par le conseiller Wenner, plus tard par Druffel, qui résidèrent alternativement à Bonn ou à Munster, suivant que l'électeur lui-même se trouvait dans l'une ou l'autre de ces villes.

Furstenberg se consacra tout entier à l'amélioration de l'enseignement. Les écoles eurent à divers égards à se féliciter du changement survenu dans l'administration politique ; la sollicitude de Furstenberg embrassait toutes les branches de l'instruction publique, « dont tous les établissements existants, à créer ou à perfectionner, devaient constituer un ensemble systématique et bien ordonné, et se soutenir les uns les autres. »

Le célèbre Overberg fut appelé par Furstenberg à le seconder dans le mouvement moral et religieux qu'il imprima à l'éducation populaire. Les gymnases, c'est-à-dire les établissements d'enseignement secondaire, avaient à ses yeux une importance capitale. « Les meilleures têtes, disait-il, si elles ne sont pas dirigées jusqu'à l'âge de dix-sept ou de dix-huit ans, ou, qui pis est, si elles reçoivent une mauvaise direction, si leur goût est faussé, n'ont plus le courage de réparer le temps perdu et de suppléer aux défauts de l'instruction secondaire, quand elles sont en présence des difficultés des études universitaires. »

Il remplaça l'ancien règlement des études par un plan nouveau, résultat de longues méditations, de la lecture des meilleurs écrits pédagogiques, d'une correspondance active avec les hommes de son temps les plus entendus en ces matières, de nombreuses conférences avec les meilleurs instituteurs du pays, de sept années d'expériences et d'essais divers faits dans la province de Munster même ou recueillis dans des voyages entrepris à cette fin à travers toute l'Allemagne. Furstenberg cherchait et formait lui-même en partie les instituteurs, et ne reculait devant aucune peine, aucun ennui, quand il s'agissait d'éclairer un maître, d'améliorer un gymnase, d'introduire un perfectionnement théorique ou pratique dans les écoles. On ne peut lui reprocher qu'une erreur,

qui fut de faire précéder l'étude des langues et de l'histoire par celle des mathématiques, et d'avoir ainsi favorisé le développement exclusif de la raison aux dépens des autres facultés de l'esprit.

Munster doit aussi à Furstenberg la création d'une université qui, longuement préparée, fut enfin solennellement inaugurée le 16 avril 1780. L'université de Göttingue, de son côté, répondit aux espérances qu'on avait fondées en elle. Enfin Furstenberg créa aussi un grand séminaire diocésain.

Ce dévouement de chaque jour, ces mesures de surveillance incessante, ces créations multipliées portèrent rapidement des fruits salutaires, et la province de Munster fut une de celles qui, au milieu des agitations et des perturbations causées dans tous les esprits par la révolution française, conserva le plus de calme, de mesure, et fut le mieux préservée du vertige général.

Après avoir passé sa journée dans ces utiles et pénibles travaux, et l'avoir consacrée tout entière au bien de l'Église, des écoles et du pays, Furstenberg la terminait d'ordinaire dans un cercle d'amis et d'hommes distingués qui se réunissait autour de la princesse Galitzin (1).

Furstenberg se retira complétement des affaires lorsque Munster échut à la Prusse. Il mourut le 16 septembre 1810.

Cf. Esser, *Vie de Furstenberg*, Munster, 1842; Söckeland, *Nouvelle Organisation du Gymnase de Munster, et Notices sur le baron de Furstenberg*, Munster, 1828; Vogel, *Organisation des Écoles du diocèse de Munster*, de 1776, y compris un coup d'œil sur les erreurs de la pédagogique de nos temps, avec une introduction historique, critique et littéraire sur l'ancienne organisation des écoles dans les États catholiques d'Allemagne en général et celles du diocèse de Munster en particulier, Leipzig, 1837; Dohm, *Particularités de mon temps*, Lemgo, 1814; *Revue de Philosophie et de Théologie catholique*, cah. 9, page 212; J. de Müller, *Œuvres*, Stuttg. et Tubingue, 1810, t. XIV, p. 228-232; *Lettres à J. de Müller*, Schaffhouse, 1839, t. III, p. 36; Jacobi, *Correspondance choisie*, Leipzig, 1825, t. Ier, p. 301; t. II, p. 165; Göthe, *Œuvres complètes*, Stuttgard et Tubingue, 1840, t. XXV, p. 160, 187, 189, 195; Pertz, *Vie du baron de Stein*, t. Ier, p. 241, Berlin, 1849; Katerkamp, *Vie de la princesse Galitzin*, Munster, 1828, p. 144; Krabbe, *Vie de Bernard Overberg*, 2e édit., Munster, 1846, p. 23, 34, 86, 215.

UEDINCK.

G

GAAS, גַּעַשׁ; LXX, Γαάς, mont de la plaine d'Éphraïm (2), au nord de laquelle se trouvait la ville de Thamnath-Saré. On ne peut déterminer d'une manière bien précise ni la position de la ville, ni celle de la montagne (1). Il n'y a pas de doute que les deux torrents de Gaas dont parlent le second livre des Rois (2) et le premier des Paralipomè-

(1) *Voy.* GALITZIN (Amélie).
(2) *Josué*, 24, 30. *Juges*, 2, 9.

(1) Conf. Keil, *Comment. au livre de Josué*, p. 357.
(2) II *Rois*, 23, 30.

nes (1), doivent être cherchés dans la proximité de cette montagne.

GABAON, גִּבְעוֹן (ville colline), LXX et Jos., Γαβαών ou Γαβαώ, à quarante ou cinquante stades, selon Josèphe (2) à soixante stades, c'est-à-dire une ou deux lieues et demie nord de Jérusalem; d'après Robinson (3), sur la route de Bethoron et de Lydda, formait, avec les villes de Caphira, Béroth et Cariathiarim, la confédération des Gabaonites. Les habitants de Gabaon, de la tribu des Hévéens (4), étaient parvenus, par un stratagème (5), à conclure une alliance avec Josué; mais, leur fourberie ayant été découverte, il leur fut bien fait don de la vie, grâce à l'intervention de Josué, mais ils perdirent leur liberté et furent assujettis à la tribu de Benjamin (6), qui dut les céder aux fils d'Aaron (7). Gabaon, qui était « une grande ville royale (8) », fut longtemps dépositaire du tabernacle (9). Salomon y offrit mille holocaustes; il y eut le songe dans lequel il demanda à Jéhova un cœur sage et intelligent en place des richesses et des honneurs (10). A la place de l'antique Gabaon se trouve aujourd'hui le village *El-Dschib*, comme l'a démontré Robinson.

GABATHON, גִּבְתוֹן; LXX, Γαβαθών, ville des Philistins, dans la tribu de Dan (11), attribuée avec Elthéco aux Lévites (12), resta aux mains des Philistins (13).

(1) I *Paral.*, 11, 32.
(2) Jos., *Antiq.*, 7, 11; 11, 7. *Bell. Jud.*, II, 19, 1.
(3) II, 353.
(4) *Josué*, 11, 19.
(5) *Ibid.*, 9, 3.
(6) *Ibid.*, 18, 25.
(7) *Ibid.*, 21, 17.
(8) *Ibid.*, 10, 2.
(9) I *Paral.*, 21, 29. II *Paral.*, 1, 3.
(10) III *Rois*, 3, 4-15. II *Paral.*, 1. 3-13.
(11) *Josué*, 19, 44.
(12) *Ibid.*, 21, 23.
(13) III *Rois*, 15, 27; 16, 15.

GABÉE, גִּבְעָ (hauteur, colline); LXX, Γαβαά, était une ville de la tribu de Benjamin (1), qui fut abandonnée par celle-ci, avec son territoire, aux fils d'Aaron. Elle formait, d'après le livre des Rois (2), la limite septentrionale du royaume de Juda (de là, de Gabée à Bersabée) (3), à cinq milles romains de Gophna, vers Napoli. A sa place se trouve aujourd'hui le village musulman Dschibia, sur le Wady el Dschib (4). Il ne faut pas confondre avec Gabée une autre ville (5) qui est habituellement appelé Gabée de Benjamin (6) ou Gabée de Saül (7), et était située à l'est de Rama et au sud de Machmas.

GABLER (Jean-Philippe), un des théologiens luthériens les plus rigoureux, naquit à Francfort sur le Mein, se consacra en 1772-1778 à Iéna à l'étude de la théologie, spécialement à l'exégèse, pour laquelle l'avaient passionné Griesbach et Eichhorn. Il obtint le grade de docteur en philosophie (docteur ès lettres) à la suite d'une thèse sur les versets 3-6 du chap. 3 de l'épître aux Hébreux; fit, en qualité de répétiteur à Göttingue, des cours de philosophie et d'exégèse; devint ensuite prorecteur du gymnase de Dortmund, en 1787; professeur de théologie (il avait pris le grade de docteur) à Altdorf; fut appelé à Iéna, où il occupa, à dater de 1812, la place de Griesbach, et mourut le 17 février 1826, après avoir été premier professeur, conseiller consistorial intime et directeur du gymnase protestant.

Il laissa un grand nombre de dissertations académiques, dont la nomenclature se trouve dans les *Acta Academ. Jenens.*, *ed. Eichstædt*, vol. I. Nous ci-

(1) *Josué*, 18, 24.
(2) IV *Rois*, 23, 8.
(3) Cf. Eusèbe et S. Jérôme.
(4) Robinson, III, 298.
(5) *Juges*, 19, 12-14.
(6) I *Rois*, 13, 2.
(7) *Ibid.*, 11, 14.

terons de lui : *Essai d'Herméneutique du Nouveau Testament*, 1788; — *Essai d'une introduction à la Critique de l'histoire*, 1789; — *Nouvel Essai de Critique supérieure sur la Genèse de Moïse*. — La théorie mythique des Straus, des Baur, etc., apparaît déjà dans ces écrits, comme conséquence fatale du rationalisme. Gabler n'était pas seulement un rationaliste, il fut le premier qui, par opposition au supranaturalisme, donna le nom de *rationalisme* à son système.

Il fut plus utile comme éditeur critique du Nouveau Testament et des œuvres de Griesbach, *Griesbachii Opuscula academica*, 1825. Il n'était pas favorable à l'essai d'union qu'on fit de son temps, en Allemagne, entre les Catholiques et les protestants, parce qu'il avait mieux qu'un autre compris l'antagonisme des deux directions, et qu'il croyait en général que le moment d'un pareil rapprochement n'était pas venu.

HAAS.

GABRIEL, גַּבְרִיאֵל=גֶּבֶר אֵל (homme de Dieu, et non force de Dieu), un des archanges (1) qui paraît dans l'Ancien et le Nouveau Testament comme envoyé de Dieu, messager de bonnes nouvelles, interprète des révélations divines. Il explique à Daniel la vision du bélier et du bouc (2), et lui donne l'intelligence des soixante-dix semaines d'années (3). Il prédit à Zacharie dans le temple, au moment où le prêtre offre l'encens, la naissance de S. Jean-Baptiste (4); il annonce à la sainte Vierge, à Nazareth, la naissance du Sauveur (5). Zacharie n'ayant pas voulu ajouter foi à ses paroles, Gabriel se nomme et se déclare celui qui déjà a transmis au prophète Daniel des révélations importantes.

(1) *Voy.* ANGES.
(2) *Dan.*, 8, 15.
(3) *Ibid.*, 9, 20 sq.
(4) *Luc*, 1, 11-20.
(5) *Ibid.*, 1, 26-38.

C'est pourquoi il est considéré comme l'ange protecteur du peuple élu (1). Les cabalistes font de Gabriel le maître du patriarche Joseph, et, d'après la tradition mahométane, Mahomet reçut ses révélations par l'entremise de l'archange Gabriel, qui l'emporta plus tard au paradis.

Cf. Calmet, *Dict. bibl.*, s. v.

GABRIEL DE VÉRONE, Franciscain, fut nommé par le Pape Paul II (1464-1471) inquisiteur général de Hongrie, et par Matthias Corvin, auquel il rendit de grands services, évêque d'Erlau (1476). Bientôt après Sixte IV (1471-1484) le choisit pour être nonce en Allemagne et en Hongrie. Ce fut Gabriel qui, à ce titre, négocia et détermina entre l'empereur Frédéric III et le nouveau roi de Hongrie la paix qui fut conclue à Mochbern, près de Breslau, et ne dura que quelque temps. Gabriel fut créé cardinal et mourut à Rome en 1486.

GABRIEL SÉVÈRE, né à Épidaure, aujourd'hui Napoli de Malvoisie, ou Monembasie, dans la nomarchie de Laconie, en Morée, fut, en 1577, nommé par le patriarche Jérémie évêque d'Alacher, en Asie Mineure, la Philadelphie des anciens, mais trouva fort peu d'occupation dans son diocèse, où dès lors il n'y avait presque que des musulmans. Cette inaction le détermina à se rendre à Venise, où un champ plus vaste s'ouvrit à son zèle; car non-seulement il y devint évêque des Grecs schismatiques, qui vivaient dispersés dans les États vénitiens, mais il trouva l'occasion de s'y faire connaître comme théologien. Il publia divers traités, notamment *sur le Saint-Sacrement* (1600), une *Apologie des Grecs* (1604), dans laquelle il repousse le reproche fait à ses coreligionnaires d'être des idolâtres parce qu'ils adorent, même avant la

(1) Conf. Maldonat. *in Luc.*, 1, 19.

consécration, le pain et le vin. La chaleur de la défense l'entraîna si loin, et, malgré sa passion contre le Catholicisme, lui fit soutenir des assertions si catholiques, que Duperron (1) en prit occasion de montrer, dans son livre *sur l'Eucharistie*, que les Grecs croient en la transsubstantiation précisément comme les Catholiques, et que leur expression μετουσίωσις équivaut à *transsubstantiatio*. Longtemps après sa mort l'Oratorien Richard Simon traduisit en latin l'Apologie de Gabriel et deux autres de ses traités, et publia le tout, en grec et en latin, sous le titre : *Fides Ecclesiæ Orientalis*, Paris, 1671, et chercha à démontrer, dans ses notes, que Gabriel n'avait nullement été de l'opinion des Catholiques, et qu'il avait même écrit contre le concile de Ferrare-Florence.

GABRIEL SIONITA, savant maronite et coopérateur de la troisième grande Polyglotte (2).

GABRIEL, Capucin et missionnaire, naquit à Chinon, en Touraine, partit de France pour la Perse vraisemblablement en 1640, et vécut pendant vingt ans à Ispahan (résidence des schahs de Perse jusqu'en 1794). Il y apprit à parler aussi bien que les indigènes les principales langues de l'Orient, et s'occupa activement du salut des âmes, en gagna un grand nombre à la foi catholique, et se vit entouré d'une grande vénération dans le pays. Il évitait tout ce qui éveillait l'attention sur sa personne, fuyait les discussions publiques, non-seulement par prudence, mais parce qu'il avait apporté d'Europe la conviction qu'elles sont plus nuisibles qu'utiles, que la foi chrétienne est rarement le fruit de l'érudition, et presque toujours celui de la soif de la vérité et du désir de vivre en Dieu et pour sa gloire. La jalousie de reste de s arménien finit par chasser le p Testame pucin d'Ispahan; il se rendit ant apocry ou Tabris, capitale de la provi de Gad sane d'Aderbaïdjan. Il y gagna la dé du gouverneur, grâce à son sa portion d mathématiques, et put bientôt s à l'ou ouvertement qu'à Ispahan. Il y la tribu une maison de son ordre, gagna tribu de coup de disciples et envoya des o condi évangéliques jusque dans les mor et la de du Kurdistan et à Tiflis. Le vo tribus français Poullet rencontra Gab du Jou Tauris : il parle de l'affection respect qui entouraient le bon Ca de G et raconte qu'il assista à une conf n de C religieuse entre Gabriel et un toire à mahométan, que celui-ci termin tres déclarant qu'il ne doutait pas du et le de Gabriel, que Dieu ne l'aurai fai en vain mené si loin de sa patrie, et rich voulait travailler désormais à sa ad se version. En 1670 Gabriel fut ap des par le chef des missions de l'Inde la province de Malabar; il mour Mo même année, le 27 juin, à Tellich port de mer dans le voisinage de Ca nore. On trouve des détails sur Gab dans Moréri, *Relations nouvelles Levant*, Lyon, 1671.

HÆGÉLÉ.

GAD, גָּד (BONHEUR).

1. C'est le nom du septième fils Jacob, premier-né de Zelpha, servant de Lia (1), qui s'écria à sa naissance בָּא גָד, à la bonne heure! Gad eut sep fils : Séphon et Aggi, Sumi et Ozni (2), Her, Arod et Ariel (3). Il devint la souche et le chef de la tribu israélite de son nom, qui comptait déjà sous Moïse quarante-cinq mille six cent cinquante hommes capables de porter les armes (4). L'Écriture ne nous apprend rien d'ai-

(1) *Voy.* DUPERRON.
(2) *Voy.* POLYGLOTTE.

(1) *Genèse*, 30, 9-11; 35, 26.
(2) *Nombres*, 26, 16.
(3) *Genèse*, 46, 16.
(4) *Nombres*, 1, 25; 2, 15.

r le reste de sa destinée, et les du Testament des douze pa- s sont apocryphes (1).

ibu de Gad obtint encore sous après la défaite des rois Og et sa portion de territoire, à l'est rdain, à l'ouest des Ammonites, d de la tribu de Ruben, au sud emi-tribu de Manassé (2), toute- ns la condition qu'elle aiderait, uben et la demi-tribu de Manassé, tres tribus à conquérir la contrée ntale du Jourdain, ce qu'elle pro- fit (3).

terre de Gad, אֶרֶץ גָּד (4), était portion de Galaad, et avait, com- territoire à l'est du Jourdain, en al, de très-bons pâturages dans laines et les vallées, ce qui avait sément fait désirer ces parages à tribu, riche en troupeaux (5). La de Gad se nommait aussi la « moi- n pays des Ammonites (6), » parce avant Moïse, les Ammonites pos- ient cette contrée, que les Amor- ns leur avaient enlevée (7).

a tribu de Gad étant guerrière, ce à i la bénédiction de Jacob (8) et de ise font déjà allusion (9), elle fut ex- e à de fréquentes attaques de la part peuples voisins (10). Lorsque David obligé de fuir devant Saül, beau- p de gens de Gad s'attachèrent à lui inrent à son secours (11). Au temps Jéhu les Gadites furent défaits par gaïl, roi de Syrie (12). Leur territoire fut occupé par les Ammonites (1) et par les Moabites (2), lorsqu'ils furent emmenés captifs en Assyrie.

Le torrent de Gad, נַחַל הַגָּד (3), est le Jaboc, qui borne la terre de Gad pendant un certain espace à l'orient, vers Ammon, et au nord vers la moitié de Manassé; cependant il ne forme pas absolument une délimitation entre Gad et la moitié de Manassé; car la terre de Gad se prolongeait le long des rives orientales du Jourdain jusqu'au lac de Génésareth (4).

2. Gad, prophète et ami de David, accompagna ce prince dans sa fuite devant Saül et le soutint de ses conseils (5). Il est nommé le Voyant de David, חוֹזֵה, probablement parce qu'il avait de fréquentes communications à faire à ce roi pour le diriger dans sa haute mission; ainsi il lui annonça le châtiment qu'il s'était attiré par le dénombrement de son peuple, opéré sans l'approbation du Seigneur; il l'avertit aussi d'ériger un autel et d'offrir un sacrifice pour hâter la fin du châtiment (6). D'après les Paralipomènes (7), Gad, de même que Samuel et Nathan, laissa des écrits qui servirent de sources pour écrire l'histoire du règne de David.

3. Dans Isaïe (8), Gad, גַּד, et Méni, מְנִי, sont des divinités babyloniennes, honorées par les Israélites idolâtres. Les savants modernes ont avancé toutes sortes d'opinions à ce sujet (9). Les anciens rabbins, Moïse Hakkohen, Abenesra et Kimchi en font des constellations; de Gad ils font Jupiter. En effet, le caractère astrologique du culte baby-

(1) *Voy.* Apocryphes.
(2) *Nombres*, 32. *Josué*, 13, 24-28.
(3) *Nombres*, 32, 16. *Josué*, 22, 2 sq.
(4) I *Rois*, 13, 7.
(5) *Nombres*, 32, 1.
(6) *Josué*, 13, 25.
(7) *Voy.* Ammonites.
(8) *Genèse*, 49, 19.
(9) *Deut.*, 23, 20.
(10) I *Paral.*, 5, 18.
(11) *Ibid.*, 12, 14, 37 sq.
(12) IV *Rois*, 10, 32.

(1) *Jérém.*, 49, 1.
(2) *Ibid.*, 48, 18-24.
(3) II *Rois*, 24, 5.
(4) *Josué*, 13, 27.
(5) I *Rois*, 22, 5.
(6) II *Rois*, 24, 10-25.
(7) I *Paral.*, 29, 29.
(8) 65, 11.
(9) *Voir* Gésénius *sur Isaïe*, 65, 11.

lonien autorise à penser à des constellations, et, comme Gad est aussi le surnom de Baal (1), il faut certainement entendre par là Bel, la principale idole des Babyloniens, בַּעַל-בֵּל (2), qui est la planète Jupiter, et est nommé par les Arabes le Grand Bonheur. On voit dans Daniel (3) qu'on offrait des libations à Bel. Quant à מְנִי, Méni, Gésénius (4), Winer (5) et d'autres y voient Vénus; Movers (6), Knobel (7) et d'autres, la lune. Ceux-ci pourraient avoir raison, la lune, comme déesse favorable, paraissant d'ordinaire à côté de Baal, honorée surtout par des libations (8), et adorée par les Égyptiens comme la bonne Fortune, ἀγαθὴ Τύχη.

Cf. Selden, *de Diis Syris*, p. 85.

WELTE.

GADARA, GÉRASA, GERGÉSA, GAZER. Γάδαρα, capitale de la Pérée, au sud-est de la pointe méridionale du lac de Génésareth, à soixante stades (deux lieues et demie) de Tibériade, célèbre par ses thermes, habitée en majeure partie par des païens, faisait partie de la Décapole (9). C'est dans la Décapole (10), dans les environs de Gadara, qu'eut lieu le miracle de la guérison des possédés raconté par S. Matthieu (11), S. Marc (12) et S. Luc (13). La leçon Γαδαρηνῶν est la plus rare (14); on lit plus souvent Γερασηνῶν. La ville de Gérasa, Gazer, était aux limites orientales de la Pérée; elle était trop éloignée du lac de Génésareth pour être indiquée simplement comme Πέραν τῆς θαλάσσης. Une troisième leçon (1), qui se trouve dans presque tous les manuscrits, donne Γεργεσηνῶν (2). On ne parle d'ailleurs nulle part d'une ville de Gergésa. Origène n'a pas de preuves non plus : il ne se fonde que sur des motifs topographiques pour appuyer son opinion. Comme cependant la plupart des autorités critiques l'ont suivi, son opinion est considérée, même par les modernes, plus que comme une simple conjecture (3).

(1) *Josué*, 11, 17; 12, 7.
(2) *Isaïe*, 46, 1.
(3) 14, 5-21.
(4) L. c.
(5) *Lex.*, s. v.
(6) *Les Phéniciens*, p. 650.
(7) *Ad Is.*, 65, 11.
(8) *Jérém.*, 7, 18; 44, 17.
(9) *Voy.* DÉCAPOLE, et Pline, *Hist. nat.*, 5, 15.
(10) *Marc*, 5, 20.
(11) 8, 28.
(12) 5, 1.
(13) 8, 26.
(14) BCM., quelques-uns *Manuscr. Syr. utr. Pers.*

GAILER (GEILER, GAYLER, GEYLER, dans d'anciens livres) (JEAN), né en 1445 à Schaffhouse, fut élevé par son grand-père à Kaisersberg, en Alsace, et prit souvent, par ce motif, sur le titre de ses livres, le nom de Dr Jean Kaisersberg. Il fit ses études de philosophie et de théologie à Fribourg en Brisgau et à Bâle, devint successivement prédicateur de Fribourg, de Wurzbourg, et enfin de la cathédrale de Strasbourg (1478), où il demeura jusqu'à sa mort (1510). Le nom de Gailer semble ne réveiller que le souvenir de ses sermons sur la *Nef des Fous* de Séb. Brand (4),

(1) CL., la plupart des *Manuscr. Copt.*, *Arm.*, *Ethiop.*, *Syr.*, *Goth.*, *Slav.*
(2) Orig., *Comment. in Joh. Opp.*, IV, 148.
(3) Griesbach, de Wette, *ad Matth.*, 8, 28.
(4) La *Nef des Fous* (*Narrenschiff*) est une espèce de commentaire sur le poëme satirique de la *Narragonia* de Séb. Brand, jurisconsulte et poëte de Strasbourg (1452-1520), que Gailer avait d'abord traduite de l'allemand en latin, en 1498, et dont les iambes servirent de texte à ses sermons. Il établit cent onze essaims de fous, en suivant l'ordre que Brand avait adopté; dans chaque sermon il attaque un de ces différents essaims et ses grelots. Jac. Other, un des élèves de Gailer, fut l'éditeur de ce *Recueil* en latin, imprimé à Strasbourg, en 1510, avec des caractères allemands, sous ce titre : *Navicula sive speculum Fatuorum, præstantissimi sacrarum Literarum doctoris Joannis Geyleri Keysersbergii, concionatoris Argentinensis, in sermones juxta turmarum seriem divisa, suis figuris jam insignita; a Jacobo Othero dili-*

et n'être, pour ainsi dire, qu'un sujet de curiosité dans la galerie des prédicateurs connus. Il est assez naturel, en effet, que cet ouvrage singulier et capital de Gailer ait fait oublier le reste de ses travaux, et que l'idée comique que réveille cette prédication ait précisément servi à caractériser l'œuvre de cet homme, aussi éloquent qu'infatigable. Mais cette œuvre fut bien plus vaste et ses résultats bien autrement féconds que ne le fait supposer la vulgaire renommée de l'auteur. Gailer prêcha pendant trente-deux ans de suite à Strasbourg. Abstraction faite de ses écrits latins, nous avons de lui quarante-deux ouvrages en allemand, consistant principalement en traités de morale et en sermons (1). Gailer lui-même ne publia qu'un livre : il donna une édition de son auteur favori, le chancelier Jean Gerson (Strasbourg, 1488). Ses propres ouvrages, qu'il rédigeait tantôt en latin, tantôt en allemand, furent imprimés, en partie de son vivant, en partie après sa mort, par des parents et des amis, auxquels il donnait ses manuscrits. Ils révèlent tous un esprit profondément sérieux, avec la forme énergique, l'humeur acerbe, les expressions dures et crues, pittoresques et parfois grotesques, de l'époque. C'est une des nombreuses voix qui s'élevèrent alors, rarement toutefois avec cette énergie, pour réclamer la réforme de l'Église, et surtout la réforme des mœurs dans toutes les conditions; une des voix des temps antérieurs à Luther, qu'il faut étudier pour comprendre celles qui vinrent plus tard. Gailer offre une source inépuisable de détails sur les mœurs de la société à son époque, et quiconque de nos jours est appelé à parler au peuple peut encore avec avantage aller à l'école de ce prédicateur à la parole chaude et vigoureuse, naïve, originale et populaire.

Quant aux rapports de Gailer avec la réforme, qui éclata peu après lui, les protestants se sont habitués à le considérer comme un de leurs précurseurs, parce qu'il fit des sorties véhémentes contre les abus introduits dans l'Église et qu'il combattit avec les armes d'un sarcasme vif et spirituel, mais toujours très-sérieux, le monachisme dégénéré. Il est facile de donner une fausse opinion de Gailer en prenant des passages isolés de ses ouvrages, et il faut ne pas oublier, comme son neveu et son successeur dans ses fonctions, Pierre Wigkram, a eu soin de le faire remarquer, que les ouvrages de Gailer ne furent pas publiés par lui-même, et furent interpolés de toutes façons, sauf son *Pèlerin*, son *Oraison dominicale* et sa *Passion*. Nous savons en outre que Gailer, ayant vu paraître quelques-uns de ses sermons, qui renfermaient des expressions outrageantes pour les Franciscains, se crut obligé de leur adresser une lettre, dans laquelle il protestait contre la fausseté des passages injurieux.

La vie de Gailer nous le montre comme un ecclésiastique digne, sévère de mœurs, remplissant consciencieusement tous les devoirs d'un prêtre catholique, ami intime des bons religieux, malgré l'opposition qu'il fit à la cor-

genter collecta; compendiosa vitæ ejusdem descriptio, per Beatum Rhenanum Scelestatinum, in-4°. Ce *Recueil* contient cent dix sermons; au-dessus de chacun on lit: *Stultorum infinitus est numerus*. Il n'en existe que deux éditions, l'une commencée en 1510, achevée en 1513, et une autre imprimée à Bâle en 1572. On a publié deux traductions allemandes de ces discours: la première a paru à Strasbourg, 1520, in-fol., avec des gravures en bois qui représentent les sujets dont il est traité dans les sermons du *Navis Stultorum*, etc., par Brand. Cette édition est encore remarquable en ce qu'elle est le premier livre qui ait été imprimé avec privilége impérial. Cf. Michaud, *Biogr. univ. anc. et mod.*, t. XVII, 1816, p. 266.

(1) Conf. Lud.-Frid. Vierling, *Dissert. de Joh. Geil., script. Germ.*, Argent., 1786.

ruption monacale, toujours honoré et estimé par son évêque. Il n'y a dans ses ouvrages pas un mot contre le dogme catholique, contre la discipline ecclésiastique; partout, au contraire, respirent la foi la plus orthodoxe, la morale catholique la plus pure; il n'est hostile qu'à la corruption des cœurs, à la décadence des mœurs, générale alors parmi le peuple et une partie du clergé. On peut à cet égard consulter le recueil de thèses tirées des écrits de Gailer, dans un intérêt très-peu catholique, par Ammon (1), sous le titre de *Théologie de Gailer*.

Les ouvrages principaux de Gailer, aujourd'hui raretés typographiques très-grandes, sont les suivants : *Epistolæ de modo prædicandi Dom. Passion.*, Argent., 1508; *Sermons en allemand contenant beaucoup de leçons utiles*, Strasbourg, 1508; *le Livre de la Pomme de Grenade* (sermons et dissertations), Augsbourg, 1510; *la Brebis égarée*, 1510; *les Ames du paradis, prêchant la vertu véritable et parfaite*, 1510; *Navicula seu speculum, etc.*, 1511 (cf. la note de la p. 240). Cet ouvrage parut traduit en allemand par le Franciscain Jean Pauli, auteur du livre populaire intitulé : « Injure et Vérité » (*Schimpf und Ernst*), sous le titre de : *Nef des Fous du vénérable docteur Kaisersberg, telle qu'il l'a prêchée à Strasbourg, traduit du latin en allemand*, Strasbourg, 1520 (*Des hochwürdigen Doctor Keisersperg's narenschiff, so er gepredigt hat zu Strasspurg, etc., uss Latin in Tütsch gebracht*, Strasb., 1520). Une autre traduction de Höninger parut à Bâle (1574), sous le titre de : *Miroir du monde ou Nef des Fous, Navicula pœnitentiæ* (qui, d'après Gailer, devait être *Navicula non stultorum, sed sapientium*). Ce sont des sermons de carême, Augsb., 1510, et Strasb., 1512. Il en parut une traduction (Augsb., 1514), et un abrégé sous le titre de : *Nef du Salut*, Strasbourg, 1512; *de Arbore humana*, sermons des années 1494 et 1495, publiés souvent en latin et en allemand; *Pèlerinage chrétien vers l'éternelle patrie*, Bâle, 1512; en latin sous le titre de : *Peregrinus*, 1513; *Passion de Notre-Seigneur*, traduite par J. Adelphus, 1514; le *Livre des Évangiles*, prêché par Gailer de Kaisersberg, recueilli de sa bouche et rédigé par Jean Pauli, 1515; *Postille* (recueil de sermons), Strasb., 1522; *Evangelia*, 1522; *la Fourmi*, 1516; *le Livre des Péchés de la bouche*, et vingt-trois sermons sur l'*Arbre de la vie éternelle*, 1518; *Pater noster*, explication de l'Oraison dominicale, en latin, traduit en allemand par Adelphus, 1515; *les Miettes du docteur Kaisersberg, recueillies par J. Pauli*, 1517; *Speculum Consolationum; de Decem Præceptis; de Septem Peccat. mortalibus, etc.*

Sur Gailer, cf. *Vita*, par Beatus Rhénanus, en supplément au *Navicula Fatuorum*; Riegger, *Amœnitates literariæ Friburgenses*; Ammon, *Gailer de Kaisersberg, sa vie, sa doctrine, ses sermons*, Erlangen, 1826.

J.-G. MULLER.

GALAAD, גִּלְעָד, Γαλαάδ, nom d'une contrée et d'une montagne.

I. La contrée ou la terre de Galaad, אֶרֶץ הַגִּלְעָד, comprend toute la Palestine à l'est du Jourdain, la plaine de l'Arnon, jusqu'aux monts Galaad et Basan. Le quatrième livre des Rois dit clairement à ce sujet (1) : « Tout le pays de Galaad, כָּל־אֶרֶץ, de Gad, de Ruben et de Manassé, depuis Aroër, qui est le long du torrent d'Arnon, jusqu'à (la montagne de) Galaad et Basan. »

(1) Voyez plus bas la bibliographie.

(1) 10, 33.

Le Deutéronome se sert de la même expression dans un sens aussi large (1), et il en est de même partout où la terre de Galaad est désignée comme domaine des fils de Ruben, Gad, et de la moitié de Manassé, par opposition à la terre de Canaan, à l'ouest du Jourdain, ainsi que dans d'autres endroits (2), où la terre de Galaad signifie le pays de Séhon, roi des Ammonites, et d'Og, roi de Basan.

II. Dans un sens plus restreint Galaad signifie la montagne située au nord et au sud du fleuve Jaboc, הַר־גִּלְעָד. Le Deutéronome (3) et le livre de Josué (4) emploient souvent ce mot dans ce sens; mais Basan au nord et la plaine de Bella au sud sont toujours nettement distingués du « mont Galaad », tandis que « la terre de Galaad » comprend et Basan et Bella. Séhon régnait sur la moitié située au sud du Jaboc (5); cette portion fut attribuée à Ruben et Gad; Og possédait la moitié septentrionale, qui, avec Basan, échut à la demi-tribu de Manassé (6). Le mont Galaad était parsemé d'excellents pâturages (7), ainsi que la terre de Galaad (8); on y trouvait en abondance des plantes aromatiques (9), dont on préparait des remèdes (10). Le nom de Galaad paraît encore après la captivité comme terme géographique (11), mais dans un autre sens.

La Genèse (12) parle d'un mont Galaad et explique l'étymologie du mot, גַּל־עֵד = גִּלְעָד, la colline du témoin (1). L'ensemble du texte n'oblige pas à admettre une montagne déterminée; il permet plutôt de transporter la scène à Maspha en Galaad (2). C'est à tort que Bohlen (3) admet en outre une ville de Galaad (4).

KŒNIG.

(1) 34, 1.
(2) *Josué*, 22, 9, 13, 15, 32. *Juges*, 5, 17; 20, 1. II *Rois*, 2, 9. III *Rois*, 4, 19.
(3) 3, 8-10.
(4) 12, 2.
(5) *Josué*, 12, 2.
(6) *Deut.*, 3, 12, 13. *Josué*, 12, 5, etc.
(7) *Cant. des Cant.*, 4, 1; 6, 4. *Jérém.*, 50, 19.
(8) *Nombres*, 32, 1.
(9) Jos., *Bell. Jud.*, 4, 5, 2.
(10) *Jérém.*, 8, 22; 46, 11.
(11) I *Mach.*, 5, 9, 17, etc.
(12) 31, 47 *et* 48.

(1) *Voy.* l'article GALGAL, quant aux étymologies de la Bible.
(2) Cf. Tuch, *Comm. sur la Genèse*, p. 461.
(3) *Juges*, 12, 7.
(4) Raumer, *Palestine*, p. 70, 228, 229.
(5) Tite-Live, 37, 8; 38, 12. Paus., 1, 4, 8.
(6) 38, 16.
(7) Strab., XII, p. 390.

GALATES (ÉPITRES AUX). *Voyez* PAUL (S.).

GALATIE (LA), Γαλατία, province de l'Asie Mineure, nommée aussi *Gallogræcia* et *Græcogalatia*, parce qu'elle était entourée de peuples parlant le grec (5), était bornée à l'est par le Pont de Cappadoce, au sud par la Cappadoce et la Phrygie, à l'ouest par la Phrygie et la Bithynie, au nord par la Bithynie et la Paphlagonie. Cette province, portion de l'ancienne Phrygie, reçut le nom de Galatie de ses habitants, appartenant à la grande nation des Celtes, qui avaient quitté le lointain occident pour émigrer en Asie. On nomme parmi les chefs de ces émigrés Léonore et Lutaris. Ces émigrés étaient, suivant l'usage des Celtes, divisés en trois tribus (*Tolistoboii*, *Trocmi*, *Tectosages*). Tite-Live (6) décrit leur expédition en Asie : une troupe de 20,000 hommes, dont la moitié seulement apte à combattre, défaite d'abord par Antigone Gonatas, traversa l'Hellespont, vers 279 avant J.-C., et s'établit en Asie Mineure soit par la force des armes, soit à l'aide de Nicomède Ier, roi de Bithynie, avec lequel elle avait contracté alliance (7). Chacune des tribus s'empara de domaines considérables, et toute l'Asie en deçà du Taurus leur

fut assujettie (1). Attale Ier, roi de Pergame, parvint seul à leur résister, et à les restreindre dans la portion de la Grande Phrygie qui reçut leur nom. Ils conservèrent leurs divisions traditionnelles (2) en trois peuplades : les *Tolistoboies* s'établirent à l'ouest : leur capitale était Pessinonte ; les *Trocmes* à l'est, les *Tectosages* au sud : leur capitale était Ancyre. Chacune de ces peuplades formait une république particulière, divisée elle-même en tétrarchies; chaque tétrarchie était régie par quatre chefs, un tétrarque, un juge (*dicastes*), un général (*stratophylax*) et deux lieutenants (*hypostratophylax*). Ils avaient de plus un sénat composé de trois cents membres, dont le lieu de réunion se nommait *Dryænetum* (bois de chênes) (3).

Les Galates étaient de vaillants soldats ; ils se mettaient souvent à la solde des étrangers ; ces relations extérieures les firent entrer en contact avec la civilisation grecque ; cependant le noyau principal de chaque tribu conserva toujours ses mœurs et sa langue ; cette langue ressemblait, dit-on, à celle des Trévires, et ils s'appelaient eux-mêmes *Gomaris*, c'est-à-dire de la souche cimmérienne des Celtes (4). Quant à leurs mœurs et à leur religion, qui s'étaient mêlées à des éléments grecs et phrygiens, on peut consulter Wernsdorf (5). Les Galates à la solde d'Antiochus le Grand furent battus avec lui, dans sa guerre contre les Romains, 189 avant J.-C. (6). Le consul Cn. Manlius Vulso les traita avec douceur ; ils conservèrent leurs tétrarques, et demeurèrent depuis lors en rapport amical avec les Romains. Sous Sylla, qui les protégea contre Mithridate, ils devinrent les alliés des Romains ; Pompée donna au tétrarque Déjotare une portion du Pont et le titre de roi ; son successeur Amyntas, favori d'Antoine et d'Auguste, posséda, outre la Galatie et la Pisidie, les provinces de Lycaonie et de Pamphylie (1). Après sa mort violente, l'an 25 de J.-C., toutes ces contrées devinrent des provinces romaines, la Galatie et la Lycaonie obtinrent un gouverneur romain (2).

L'Apôtre S. Paul vint deux fois en Galatie et y fonda une communauté chrétienne (3), la première fois avec Silas et Timothée (4), après s'être séparé de Barnabé (5). A ce premier voyage il fut très-amicalement accueilli. Les calculs probables attribuent l'Épître aux Galates aux années 51-52 après J.-C. Trois ans plus tard à peu près, allant à Jérusalem en revenant de Macédoine et de Corinthe, S. Paul, arrivé à Antioche (6), visita une seconde fois les Galates et les Phrygiens et demeura assez longtemps à Éphèse. C'est de là qu'il écrivit aux Galates. D'après sa lettre à Timothée (7), son compagnon Crescens alla en Galatie. S. Pierre adressa sa première lettre catholique, entre autres, aux Galates (8).

KÖNIG.

GALBANUM, חֶלְבְּנָה, de חֵלֶב, graisse; LXX, χαλβάνη (9), est désigné dans l'Exode (10) parmi les aromates qui de-

(1) Tite-Live, l. c.
(2) Strab., XII, 5.
(3) Schlosser, *Hist. univ.*, II, 1, p. 154. Wernsdorf, *de Republ. Galatarum*, Norimb., 1743, p. 297-320. Diefenbach, *Celtica*, II, p. 237-287.
(4) Hieron., *Prolegg. in Epist. ad Gal.* Adelung, *Hist. anc. des Allemands*, p. 98.
(5) L. c., 6e section.
(6) Tite-Live, 38, 12.

(1) Dio Cass., 49, 32. Strab., 12, 569.
(2) Dio, c. 53, 26.
(3) *Gal.*, 4, 19.
(4) *Act.*, 16, 6.
(5) *Ibid.*, 15, 35.
(6) *Ibid.*, 18, 21, 23.
(7) II *Tim.*, 4, 10.
(8) 1, 1.
(9) *Bubon Galbanum*, L.
(10) 30, 34.

vaient composer l'encens du sanctuaire. D'après les botanistes grecs et romains c'était la résine d'un arbrisseau, sorte de plante potagère (*ferula*, dans Pline *stagonitis*)(1) croissant en Abyssinie, en Arabie et en Syrie. On l'obtenait en faisant une incision dans l'écorce de l'arbre. Cette gomme est grasse (d'où son nom hébreu), visqueuse, granulée, d'abord blanche, plus tard jaune avec des taches blanches, d'une saveur et d'une odeur âcre et amère (ὀσμὴ βαρεῖα) (2). Virgile (3) et Calpurnius (4) recommandent de se servir de cette forte odeur pour détruire les serpents. Mêlée à d'autres essences, cette gomme en augmente et en conserve le parfum (5), et c'est pour ce motif sans doute que Dieu en recommande l'usage à Moïse dans le texte cité de l'Exode.

GALÉRIUS. *Voyez* DIOCLÉTIEN.

GALFRID ou GEOFFROY DE MONMOUTH, *Galfredus Monumetensis*, surnommé aussi Arthur, naquit en Bretagne, fut d'abord archidiacre de l'église de Monmouth et devint, vers 1152, évêque d'Asaph. Le pays de Galles ayant été bouleversé par des soulèvements politiques, Geoffroy ne s'y crut plus en sûreté, abandonna son poste et fut très-favorablement accueilli par le roi Henri II, qui lui confia la direction du couvent d'Abindon.

Au synode de Londres, en 1175, le clergé d'Asaph pria l'archevêque de Cantorbéry de vouloir bien ou renvoyer Galfrid dans son diocèse, ou le remplacer sur son siége épiscopal. Galfrid renonça à son évêché, et ce fut un maître Adam qui lui succéda, comme un autre moine fut nommé abbé d'Abindon. Cependant Galfrid ne resta pas inactif; il écrivit en douze livres une *Histoire de la Bretagne*, qui parut à Paris en 1517, in-4°. Il y raconte les faits et gestes du peuple breton depuis son origine jusqu'à son temps; mais il y mêle des descriptions si singulières qu'il n'est pas étonnant qu'on n'y ait point parfaitement ajouté foi plus tard. Cependant son ouvrage perd beaucoup de ce prétendu caractère fabuleux si on ne part pas du préjugé sans fondement que les mœurs, les institutions et les usages du peuple breton durent être dès l'origine ce qu'ils furent au milieu du moyen âge. Galfrid écrivit encore : *de Exilio ecclesiasticorum; de Corpore et sanguine Domini; Carmina diversi generis; Commentaria in Prophetias Merlini*, et la *Biographie de Merlin*. Plusieurs de ses ouvrages ne sont point parvenus jusqu'à nous. On ignore la date précise de sa naissance et de sa mort.

Cf. Cave, *Hist. litt.*; Iselin, *Lexique histor. géographique*, t. II, Bâle, 1728.

FRITZ.

GALGALA, גִּלְגָּל, *roue*, *révolution* (LXX et I Mach., 9, 2, Γάλγαλα).

I. Nom de la station des Israélites dans la vallée du Jourdain, à l'est de Jéricho, ainsi nommée parce que, d'après les ordres de Dieu, ce fut là que Josué circoncit les fils d'Israël restés incirconcis durant la marche à travers le désert, et qu'ainsi l'opprobre de l'Égypte leur fut enlevé (1). L'exégèse rationaliste s'est heurtée contre cette étymologie et a cherché d'autres explications (2). Il en est ici comme de la plupart des étymologies de l'Ancien Testament: ce n'est pas tant une explication littérale du mot qu'une allusion à la chose désignée par le nom et en conservant le souvenir. Ce

(1) Pline, 12, 56; 24, 13.
(2) Dioscor., 2, 97.
(3) *Géorg.*, III, 415:
Disce et odoratam stabulis accendere cedrum,
Galbaneoque agitare graves nidore chelydros.
(4) *Écl.*, V, 89, 91 :
Lurida conveniet succendere galbana septis;
...obfuit iste malis odor anguibus.....
(5) Plin., XIII, 2.

(1) *Josué*, 5, 2-9.
(2) Cf. Keil, *Comm. au livre de Josué*, p. 77.

Galgala n'est plus nommé que par Josué, 4, 20, et Michée, 6, 5, et jamais comme une ville.

II. Il y avait une ville appelée Galgala, au pied de la montagne, non loin de Béthel (1), en face des monts Ébal et Garizin (2), souvent nommée dans le livre de Josué (3) comme station (quartier général, d'après les dénominations modernes), parce qu'elle était située au milieu de la contrée déjà conquise, sur un mamelon élevé et escarpé. Si on confond ce Galgala avec celui du verset 9, ch. 5, on fait rétrograder Josué jusqu'aux dernières limites orientales du pays; on le fait renoncer à tous les avantages obtenus, et abandonner le terrain conquis aux Cananéens; cette erreur a été soutenue même par les modernes (4). Sous Samuël l'arche fut confiée à la ville de Galgala; Samuel y immola (5), ainsi que Saül (6); sous les rois juifs il s'y pratiquait un culte idolâtrique (7); à sa place se trouve aujourd'hui le village Dschildschilia (8).

III. Galgal, en Samarie, dont le roi fut vaincu par Josué, ainsi que le roi de Naphat Dor (9). KÖNIG.

GALILÉE. *Voyez* PALESTINE.

GALILÉE (GALILEO GALILEI) naquit, le 18 février 1564, à Pise, fut soigneusement élevé par son père, gentilhomme florentin, et se distingua, à peine âgé de dix-neuf ans, par la découverte de la loi du pendule. Après avoir étudié la médecine et les mathématiques à Pise, il y devint professeur de mathématiques en 1589. Il obtint la même chaire à Padoue en 1592. Le séjour qu'il y fit, ainsi qu'à Venise, où l'on s'occupait beaucoup de géographie et de navigation, affina en quelque sorte la trempe de son génie inventeur. Il détourna son télescope de l'étude de la mer vers celle du ciel, enrichit l'astronomie dès 1610 par son livre *Nunzio sidereo*, en découvrant le croissant de l'astre de Vénus, les taches de la lune, les quatre satellites de Jupiter, et prit rang parmi les grands savants qui, comme Nicolas de Cuse au quinzième siècle, Copernic au seizième, élargirent le domaine de l'astronomie et de la géographie. Il se rendit, sur l'invitation du grand-duc de Toscane, Cosme II, à Florence, fit imprimer, en 1613, son ouvrage sur les taches du soleil, à Rome, qui, depuis la correction du calendrier et la protection qu'y avaient obtenue les découvertes de Copernic, était à la tête du mouvement des sciences mathématiques. Malheureusement son zèle pour le système de Copernic, qui rencontrait encore de vifs adversaires au delà des Alpes, impliqua Galilée dans une discussion avec l'Inquisition, à la suite de laquelle celle-ci défendit, par un décret du 15 mars 1616, d'enseigner l'immobilité du soleil et le mouvement de la terre, comme une doctrine philosophiquement absurde, dogmatiquement erronée. Galilée s'engagea à obéir à un décret dont la violation entraînait la peine de l'emprisonnement. Comme on était persuadé que le système condamné était contraire à l'Écriture sainte, et comme, au point de vue de la science même, la question était encore indécise et soulevait une vive controverse, on voulait par cette interdiction empêcher que les sciences naturelles ne prissent une attitude hostile à la foi révélée, préserver celle-ci des fluctuations des opinions individuelles, tant que la controverse scientifique ne serait pas parvenue à un résultat certain, et avoir en même temps une garantie de la fidélité per-

(1) IV *Rois*, 2, 1, 2.
(2) *Deut.*, 11, 30.
(3) 9, 16; 10, 6, 7, 8, etc.
(4) Keil, *Comm. sur les Rois, ad* II *Rois*, 2, 1. Id., *Comm. sur Josué*, c. 9.
(5) I *Rois*, 10, 8.
(6) *Ibid.*, 13, 7-9.
(7) *Osée*, 4, 15; 9, 15; 12, 12. *Amos*, 1, 4, 5.
(8) Robinson, III, 299.
(9) *Josué*, 12, 23.

sonnelle de Galilée à l'Église, fidélité que lui doit tout Chrétien, et à laquelle Galilée ne manqua jamais (1). Galilée observa sa promesse jusqu'en 1632. A cette époque il publia son *Saggiatore, dialogo de' due massimi sistemi del mondo, Tolemaico e Copernicano*, célèbre dialogue dans lequel il déversait son mépris sur le système de Ptolémée et exaltait sans mesure celui de Copernic. Une théorie encore défectueuse en elle-même, contre laquelle se prononçaient Tycho de Brahé, Bacon de Vérulam et Descartes, et que soutenait un homme aussi considéré que Galilée, devait nécessairement ramener ce savant devant le tribunal du saint-office.

Galilée, loin de languir plusieurs mois en prison, comme le répète encore la dernière édition du Dictionnaire allemand de Conversation (2), suivant le mensonge traditionnel, Galilée, d'après le propre témoignage qu'il rendit à la fin de 1633, fut honorablement traité par le Pape; il demeura pendant quinze jours, non pas en prison, mais dans la maison du fiscal du saint-office; puis on lui assigna, comme résidence, le magnifique palais de la Trinité-du-Mont, dans la plus belle et la plus saine situation de Rome; après quoi on lui permit de s'en retourner en Toscane, ne lui interdisant que la tenue de grandes assemblées. Il avait abjuré à genoux, le 22 juillet 1633, la proposition que le soleil est le centre fixe et immobile autour duquel tourne la terre, et l'on doit au respectable caractère de Galilée de croire qu'il n'agit pas contrairement à sa conviction. S'il prononça, en se relevant, les fameuses paroles : *E pur si muove!* il faut les prendre dans le sens des paroles de Shéridan, qui, condamné à se rétracter pour avoir soutenu des assertions injurieuses contre la chambre des Communes, se releva, secouant la poussière de ses genoux et s'écriant : « C'est pourtant la plus sale chambre du monde! »

Galilée continua à vivre paisiblement d'abord à Sienne, puis dans les environs de Florence, condamné, il est vrai, à la prison à cause de sa désobéissance, mais dans le fait parfaitement libre dans toute la Toscane. Il continua sans être aucunement inquiété ses grandes recherches astronomiques. On lui doit la découverte des lois de la pesanteur, l'invention du pendule, de la balance hydrostatique, du thermomètre, du compas de proportion, du télescope (1609). En 1638, à la suite d'une permanente application et de son grand âge, il perdit la vue; en même temps la goutte, l'insomnie et la surdité l'accablèrent. Cependant les soins de ses fidèles disciples adoucirent ses dernières années. Il mourut le 8 janvier 1642, après avoir été un des plus grands mathématiciens et astronomes du monde, grand encore après Newton, car il unissait les dons les plus extraordinaires de l'esprit et la science la plus profonde à une foi vivante, et laissa à la postérité un exemple qu'il aurait mieux valu reconnaître et suivre que dissimuler, avec une aveugle partialité, les outrages dont le luthéranisme accabla en Allemagne Képler, le grand contemporain de Galilée, et faire de l'astronome de Pise le prétendu martyr de la liberté de penser et le mythe de l'intolérance catholique.

Les ouvrages de Galilée furent publiés en 1808 en 13 volumes in-8°, à Milan; on trouve d'intéressants détails dans Venturi, *Memoria e lettere inedite finora e disperse di Galileo Galilei*, Modena, 1818-1821.

HÖFLER.

GALILÉENS. Cette dénomination des Chrétiens naquit à Jérusalem parmi les pharisiens, qui transportèrent ainsi le mépris qu'ils avaient pour les habitants ignorants de la Galilée aux disciples de

(1) Conf. l'art. BELLARMIN.
(2) T. V, p. 695 (1844).

Jésus, communément considérés comme nés en Galilée (1). Julien l'Apostat mit aussi ce nom en usage parmi les païens en l'introduisant dans une loi impériale (2). Il le fit probablement pour être agréable aux Juifs, qu'il favorisait, et pour les exciter contre les Chrétiens.

GALITZIN (AMÉLIE, princesse) naquit le 28 août 1748, à Berlin. Son père, le feld-maréchal prussien, comte de Schmettau, était protestant; sa mère, née baronne de Ruffert, était catholique. Les enfants issus de ce mariage mixte furent élevés, suivant leur sexe, dans la religion des parents. Les deux fils reçurent une éducation protestante; la comtesse Amélie fut, à l'âge de quatre ans, envoyée à Breslau pour être élevée dans un pensionnat catholique. Elle y resta huit à neuf ans et conserva peu de souvenir de ce séjour. L'instruction religieuse y était fort défectueuse, aussi la comtesse suivait-elle avec langueur les pratiques du culte. Cependant il y eut une période de son séjour à Breslau où le sentiment de la piété fut vivement éveillé en elle. Un jour une personne imprudente donna de grandes marques d'admiration à la vue des signes de dévotion de la jeune comtesse; ces louanges changèrent ses dispositions, simples et sincères jusqu'alors, en un excessif amour-propre. Insensible aux menaces et aux punitions, un appel fait à son affection la trouvait toujours docile et flexible.

La comtesse Amélie sortit de son pensionnat avec un talent naturel pour la musique, qu'elle avait perfectionné par le travail, mais du reste parfaitement ignorante, sachant à peine lire et écrire. A Berlin elle fut remise en demi-pension dans un institut dirigé par un athée. Au bout de dix-huit mois elle en fut retirée et fut menée dans le grand monde. Un profond ennui et un amour-propre maladif s'emparèrent de la comtesse; elle tâcha d'échapper au mal qui la dévorait par de nombreuses lectures et en se rendant compte par écrit de ses lectures. Ne trouvant guère de livres dans la maison paternelle, elle fut obligée d'en emprunter dans un cabinet de lecture, dont le propriétaire reçut l'ordre d'envoyer à une jeune dame, qui voulait s'instruire elle-même, les ouvrages qui pourraient lui être utiles. Il lui envoya force romans, qui furent dévorés avec ardeur: la comtesse lisait nuit et jour. Elle partageait son temps libre entre la lecture et la musique, et elle commença à se trouver parfaitement heureuse le jour où une jeune dame de ses amies consentit à partager ses exercices. Toutefois ce bonheur était de temps à autre troublé par des pensées sérieuses et surtout par celle de l'enfer et du diable. C'était le dernier reste des faibles impressions que lui avait laissées l'instruction religieuse du pensionnat. Les idées incohérentes qu'elle avait recueillies dans sa première jeunesse furent obscurcies et éteintes dans la société des personnes qui fréquentaient la maison de ses parents. Sa mère la conduisait, il est vrai, le dimanche à l'église; mais, comme elle n'avait aucune idée de ce qui se passait à la messe, et qu'elle devait prier dans un livre de prières français, qu'elle ne comprenait pas, l'ennui et l'impatience la faisaient cruellement souffrir.

Comme elle avait remarqué que d'autres personnes de la société éprouvaient les mêmes sentiments qu'elle, et que, tout en allant se confesser, elles ne changeaient pas de conduite, elle crut pouvoir en conclure qu'il était de bon ton de faire comme ces dames. Mais ses pensées persévérantes sur l'enfer et le diable ne lui permirent pas de rester longtemps dans cette voie d'incrédulité. Ses craintes augmentèrent à un point tel

(1) Conf. *Jean*, 7, 52.
(2) Gregor. Naz., *Orat.*, 3.

qu'elles mirent même sa santé en danger. Le besoin de se calmer éveilla en elle le penchant à la méditation ; elle espéra, par la force de la pensée, s'élever à l'union avec un Être supérieur, dont l'idée pût détruire ou du moins neutraliser en elle les images effrayantes qui l'agitaient. Mais, ne sachant comment s'y prendre pour diriger ses recherches et mettre quelque ordre dans ses méditations, troublée d'ailleurs par des images romanesques toujours renaissantes, elle ne put faire de grands progrès dans cette voie. Cependant ces efforts l'amenèrent à se faire une idée de la dignité morale. Ce fut avec cette armure bien légère que la comtesse entra dans le monde, à l'âge de quinze à seize ans, n'ayant pour contrebalancer l'influence des mœurs d'une société corrompue, cachant sa perversion sous de brillants dehors, qu'une énergie naturelle qui l'attirait vers un idéal encore inconnu, et la crainte des jugements de Dieu. La comtesse Amélie entra à la cour en qualité de dame d'atours de l'épouse de Ferdinand, prince de Prusse, frère de Frédéric II. Ne trouvant l'idéal qu'elle cherchait dans aucune des personnes qu'elle rencontrait, elle demeura libre et en garde contre toutes les séductions de la cour, quoique le plus souvent l'état maladif de la mère ne lui permît pas d'accompagner sa fille dans le monde. Sa naïveté à la fois affectueuse et spirituelle excita l'intérêt de quelques âmes honnêtes, qui lui témoignèrent leur amitié en venant en aide à son inexpérience et en la prémunissant contre les relations qui auraient pu porter atteinte à son honneur. En même temps elle continuait à lire beaucoup et à rechercher la conversation des hommes instruits et âgés.

En 1768 elle accompagna la princesse Ferdinand dans un voyage aux eaux d'Aix-la-Chapelle et de Spa. Durant son séjour à Aix le prince Dmitri Galitzin demanda sa main ; la princesse Ferdinand et le général comte de Schmettau, frère de la comtesse, trouvant le parti excellent, et la mère de la comtesse ayant donné son consentement, les fiançailles eurent lieu. Le mariage se fit au mois d'août 1768 dans une chapelle d'Aix. Les nouveaux époux se rendirent immédiatement à la cour de Saint-Pétersbourg ; peu de temps après le prince fut nommé ambassadeur à la Haye (1).

Durant son séjour en Hollande la princesse mit au monde une fille nommée Marianne, depuis princesse de Salm, qui naquit le 7 décembre 1769 ; le 22 décembre suivant elle eut un fils, qui fut appelé Démétrius. Cependant les nouvelles relations dans lesquelles l'avait placée son mariage ne satisfaisaient en aucune manière les besoins de son esprit et les ardeurs de son âme. Au milieu des hommages qu'on lui rendait et de l'éclat qui l'entourait, elle sentait au dedans d'elle un vide immense. Elle prit enfin la résolution de renoncer au monde, malgré la brillante carrière qui s'ouvrait devant elle. En 1773 ou 1774 elle se retira dans une métairie près de la Haye, où elle demeura jusqu'en 1779, son mari l'ayant autorisée à vivre loin du bruit de la ville. Elle y reçut des le-

(1) Ambassadeur à Paris en 1763, le prince D. Galitzin s'y était lié avec Voltaire et surtout avec Helvétius, dont il publia à ses frais le fameux ouvrage *de l'Esprit* (la Haye, 1773, 2 vol. in-8). Outre un grand nombre d'articles insérés dans le *Journal des Savants*, on a de lui une *Description physique de la Tauride*, la Haye, 1788 ; un *Traité de Minéralogie*, Maestricht, 1792, et Helmstædt, 1796 ; et l'*Esprit des Économistes*, ou *les Économistes justifiés d'avoir posé par leurs principes les bases de la révolution française*, Brunswick, 1796. Par l'horreur qu'il respire des crimes de la Révolution, ce dernier ouvrage est fort curieux. Tous révèlent un esprit cultivé et étendu, auquel il n'a manqué que la foi pour laisser après lui une trace plus lumineuse.

çons de grec de Hemsterhuys, qui l'initia en même temps à l'étude de la philosophie grecque. Cette étude calma au delà de toute attente les aspirations de son esprit. Pendant son séjour à la campagne, elle écrivait deux fois par semaine à son professeur, qui lui répondait assidûment et venait souvent la voir. La princesse s'était séparée du monde, surtout pour devenir véritablement et doublement mère de ses enfants; elle avait résolu de ne plus se permettre désormais aucun plaisir qui ne concourût au noble but qu'elle voulait atteindre. Malheureusement la Hollande lui offrait peu de ressources; les occasions de distractions nobles et utiles à l'esprit, par la joie et le calme qu'ils lui donnent, y étaient rares. Elle prit donc le parti d'aller résider en Suisse, où son mari possédait, non loin de Genève, une maison de campagne appelée Lavigny; mais, au moment d'exécuter son dessein, elle entendit parler des projets de réforme de l'enseignement réalisés par le baron de Furstenberg (1). Elle remit donc son voyage en Suisse, afin de faire la connaissance de l'abbé de Furstenberg et d'apprendre directement et en détail ce qui n'était qu'indiqué d'une manière générale dans les ordonnances scolaires du vicaire général de Munster. En conséquence, au mois de mai 1779, elle partit pour Munster, et y resta dix-neuf jours auprès de l'abbé de Furstenberg; mais, ayant reconnu que ce temps ne suffisait pas pour comprendre complétement le plan d'étude et la méthode d'éducation de Furstenberg, elle promit de revenir à Munster et d'y rester un an avant d'entreprendre son voyage de Suisse. En 1779 elle prit congé de son mari et de son maître Hemsterhuys, et arriva à Munster, d'où elle devait partir plus tard pour achever son excursion. Mais, au bout de l'année, les conseils de cette pui de Furstenberg lui parurent devou cessaires, il se forma entre [illegible] amitié si intime, qu'elle renon[illegible] Suisse, acheta une maison à Mu[illegible] loua en même temps une ma[illegible] campagne près de la ville, pour [illegible] ser la belle saison. Le prince G[illegible] et le professeur Hemsterhuys vi[illegible] y passer chaque été quelques sem[illegible] et demeuraient toute l'année en [illegible] pondance active avec la princess[illegible]

Le système de vertu et de bo[illegible] que la princesse cherchait, avant [illegible] riode chrétienne de sa vie, à réalis[illegible] elle-même et à appliquer à ses en[illegible] est contenu dans un dialogue qui ré[illegible] une conversation qu'elle avait eue [illegible] Hemsterhuys, et qu'elle rédigea [illegible] le titre de : *Simon, ou des Fac[illegible] de l'âme*. La princesse croyait ne [illegible] voir abandonner à personne le [illegible] d'instruire ses enfants. Sauf la litt[illegible] ture classique et l'histoire d'Alle[illegible] gne, pour lesquelles elle eut rec[illegible] aux professeurs Kistemaker et Spri[illegible] mann, elle leur donnait toutes les [illegible] tres leçons; les personnes dont elle [illegible] servait d'ailleurs n'étaient charg[illegible] que de la surveillance des enfants d[illegible] rant les heures d'étude. Tant que [illegible] santé le lui permit, la princesse don[illegible] six heures de leçon par jour, n[illegible] compris les heures de préparation. [illegible] outre, elle rédigeait le journal de chac[illegible] de ses enfants, et deux autres journau[illegible] pour elle-même, l'un moral, l'autr[illegible] d'observations. Elle étudiait souvent de[illegible] nuits entières. Le travail achevé, le[illegible] heures de la soirée étaient consacrées [illegible] la conversation. Elle recevait la visit[illegible] habituelle de Furstenberg, Overberg, Stolberg (1800), Katerkamp, parfois celle de Hemsterhuys. Tous ces savants visiteurs étaient, sauf ce dernier, intimement unis dans la foi catholique. Malgré les convictions fermes et absolues qui unissaient ceux dont se formait

(1) *Voy.* FURSTENBERG.

de cette société choisie, et leur dévouement exclusif à la l'Église, les hérétiques et même dules n'en étaient point exclus, nent qu'ils ne résistaient pas tiquement à l'attrait de l'amour Aussi presque tous les protes- stingués de l'époque entraient- pport avec le cercle catholique nster. Là Jacobi calmait par ts ses doutes toujours renais- Là Hamann trouvait le repos; s était amicalement accueilli; lui-même compte parmi les plus eures de sa vie celles qu'il passa société de la princesse. Celle- it su remplir les lacunes d'une ion défectueuse et superficielle travail solitaire et assidu. Elle . il est vrai, jamais pactisé avec ilosophie impie de son temps, tait fait, avec Hemsterhuys, un ne fondé sur le sentiment de la nce de Dieu; mais comme, en temps, ce système ne s'appuyait sur les données de la raison et ne nnaissait d'autre autorité que la n même, il rejetait, dans l'orgueil on autonomie, toute religion posi- Mais la princesse finit par com- dre que son système de vertu et de eur ne devait pas être la vérité e, puisqu'au lieu de s'améliorer entait qu'elle devenait moralement Au printemps de 1783 elle tomba ement malade. Lorsque le caractère a maladie devint sérieux, Fursten- lui envoya son confesseur lui offrir onsolations de la foi et la vertu des ements de l'Église. Elle repoussa ecours, parce que, disait-elle, elle ait pas la foi suffisante; mais elle n même temps une réponse qui a de l'espoir à Furstenberg. Elle re- ra la santé, et pendant sa conva- ence elle se mit à penser sérieuse- t au Christianisme. L'intervalle du de mars 1783 au mois de septem- bre 1786 fut pour elle une longue pé- riode de fermentation intérieure; les agitations de son esprit retentissaient dans son sommeil, et la vérité entrevue semblait en quelque sorte mûrir et se fortifier dans les heures d'un repos aussi fécond que ses veilles. Ses enfants étant d'âge à recevoir l'instruction religieuse, la princesse se trouva dans une grande perplexité sur la manière dont elle rem- plirait son devoir à leur égard. Sa cons- cience ne lui permettait ni de leur com- muniquer son incrédulité, ni de leur enseigner une religion dont elle n'était pas convaincue elle-même. Pour se tirer de ce cruel embarras, elle résolut d'ex- poser à ses enfants la religion d'une manière purement historique, en aban- donnant à leur conscience le choix d'un système, et en cachant soigneusement, dans ses leçons, sa propre incertitude. Elle réalisa ce plan en commençant par étudier sérieusement la Bible. Quoi- qu'elle eût entrepris cette lecture dans un esprit d'incrédulité, l'Évangile de l'amour, qui répondait à la sensibilité naturelle de son âme, l'émut profondé- ment. C'est dans ce sentiment qu'elle s'instruisit de toutes les vérités de la foi; elle se les assimila par une méditation assidue, se jugea à la lumière de l'Évan- gile, examina attentivement sa vie en- tière à la mesure de cette loi infaillible et divine, et, éclairée, convaincue et toujours résolue quand elle savait ce qu'elle avait à faire, elle fit, le 28 août 1786, jour de la fête de S. Augustin, une confession générale, et s'approcha avec une grande dévotion de la table sainte. Dès ce moment il s'opéra en elle un changement si complet et si visible, sa mélancolie habituelle se convertit en une sérénité si constante et si ravissante pour tous, que ses enfants et ses amis ne pouvaient assez admirer les effets de la grâce divine dont ils étaient les heu- reux témoins.

Elle avait écrit à plusieurs reprises à

Overberg, dans l'espoir qu'il prendrait la direction de sa conscience et entrerait avec elle dans une relation analogue à celle qui avait lié S. Vincent de Paul et Mme de Gondi, S. François de Sales et Ste Françoise de Chantal, S. Jean de la Croix et Ste Thérèse; mais elle n'avait jamais osé s'en ouvrir complétement à ce saint prêtre, de crainte qu'il ne repoussât sa demande. Enfin elle se détermina à lui en parler, dans une lettre du 10 janvier 1789. Overberg répondit comme elle le désirait, et alla demeurer dans la maison de la princesse, où il resta même après sa mort.

En 1790 Hemsterhuys mourut. La même année, dans les premiers jours d'août, le jeune prince Dmitri Galitzin, après avoir reçu une éducation qui le rendait également apte à l'état militaire et aux carrières civiles, partit pour l'Amérique, embrassa la foi catholique durant ce voyage, et prit en même temps la résolution de se consacrer à sa propagation. Après avoir fait ses études au séminaire de Baltimore, il fut le second prêtre ordonné en Amérique par Mgr Caroll, d'illustre mémoire, et, sous l'humble pseudonyme de Smith, il évangélisa et transforma complétement la Pensylvanie occidentale, où il mourut le 5 mai 1840, avec une grande réputation de savoir et de sainteté (1).

Le 6 mars 1803 le prince Dmitri Galitzin, époux de la princesse, mourut subitement à Brunswick. Cette perte fut d'autant plus sensible à la princesse que rien ne l'y avait préparée. Les parents du prince s'emparèrent immédiatement de ses biens, dont, d'après le contrat de mariage, la princesse devait avoir l'usufruit, ses enfants la propriété. Mais l'empereur Alexandre, à qui la princesse finit par adresser ses justes réclamations, la fit rentrer en possession des biens qui lui revenaient. Cependant la princesse souffrait de douleurs de reins qui de temps à autre étaient presque intolérables. L'hypocondrie, qui est la suite habituelle de cette triste maladie, ne troubla jamais la sérénité de son esprit, et ne l'empêcha en aucun temps de prendre sa part accoutumée aux conversations de ses amis. Elle avait appris par l'expérience à distinguer l'hypocondrie physique de la tristesse morale, et la religion lui donnait la force de voir à la lumière sereine de la vérité les objets que sa disposition physique couvrait d'un voile funèbre. Elle savait consoler les personnes hypocondriaques, sans laisser apercevoir jamais par le moindre indice qu'elle souffrait elle-même. Ce silence qu'elle gardait sur ses plus douloureuses sensations lui était inspiré par une résignation absolue à la volonté divine et par la charité chrétienne, qui lui faisait éviter scrupuleusement d'être à charge aux autres, double obligation qu'elle remplissait d'une manière héroïque. Elle supportait avec une égale résignation, et une patience qui ne se démentit jamais, les peines plus réelles que causaient à son âme certaines mésintelligences intérieures et la conduite coupable des personnes qui lui avaient été le plus attachées. Elle ne se plaignait jamais, et ne cherchait pas à adoucir par des consolations humaines les douleurs qui accablaient son âme tendre et dévouée. C'est la disposition noble, patiente et élevée qu'elle exprime dans une lettre du 20 décembre 1786, rela-

(1) Le prince Dmitri est auteur de deux traités apologétiques, intitulés : *Défense des principes catholiques*, et *Appel au public protestant*. Très-répandus en Amérique et en Angleterre, ces deux écrits, où la science rivalise avec la piété, renferment une exposition rapide de faits incontestables, liée à une habile réfutation des objections du protestantisme; ils traitent de questions qui ne cessent d'être à l'ordre du jour. Une traduction en a été récemment faite (Paris, chez Douniol). Elle est précédée de la vie de l'apôtre des monts Alléghaniens.

tive à l'abbé de Furstenberg. Elle s'était scrupuleusement prescrit, comme principe de conduite, de ne jamais augmenter la douleur du moment par les inquiétudes et les rêves de l'imagination, c'est-à-dire ni par le souvenir d'un passé irrémédiable, ni par l'appréhension d'un avenir toujours incertain. Lorsque des contrariétés dans son intérieur et surtout les blessures faites à son amitié semblaient devoir la plonger dans la tristesse, elle s'interdisait absolument toutes les préoccupations que pouvaient lui inspirer la négligence ou la conduite malveillante de ceux dont elle avait à se plaindre.

La princesse Galitzin, après avoir été ainsi dirigée, éprouvée et purifiée par le Seigneur, mourut en Dieu le 27 avril 1806. Elle fut, suivant son désir, inhumée dans sa maison de campagne d'Angelmodde, près de Munster.

On peut joindre au souvenir de la princesse Amélie celui de la princesse *Alexis* GALITZIN, née comtesse Protassof.

Elle avait été mariée au prince Alexis, petit-fils du feld-maréchal auquel la Russie doit la grande journée de Pultava. Devenue veuve en 1800, elle fut une des premières Russes qui embrassèrent le Catholicisme. Ses sœurs, la comtesse Rostopchin, la comtesse Protassof et la princesse Vasiltchikof, ne tardèrent pas à suivre son courageux exemple. Elle eut, en outre, le bonheur d'attirer à la vraie foi son fils aîné, le prince Pierre, et sa fille, morte, en 1843, religieuse du Sacré-Cœur, en Amérique, où elle a fondé plusieurs établissements, entre autres une maison spécialement destinée aux petites filles osages (1). Liée avec le comte J. de Maistre, la princesse Galitzin l'était aussi avec madame Svetchine. Comme cette femme célèbre, elle aimait à confier au papier ses impressions; elle a laissé plusieurs volumes manuscrits, qui prouvent combien les sentiments religieux, loin d'éteindre le patriotisme, l'épurent et le fortifient. Elle est décédée à Saint-Pétersbourg le 21 octobre 1842.

Cf. *Particularités de la vie de la princesse Amélie Galitzin*, par Théod. Katerkamp, Munster, 1828 ; Esser, *Franç. de Furstenberg, sa vie et ses œuvres*, Munster, 1842 ; Schücking, *la Princesse Galitzin et ses amis* (*Annuaire artistique et poétique du Rhin*), Cologne, 1840, p. 181-183 ; *Bernard Overberg, sa vie et ses œuvres*, par un de ses amis (J. Reinermann), Munster, 1829 ; *Vie de B. Overberg*, par Krabbe, Munster, 1831 ; 2e édit., 1846 ; Jacobi, *Correspondance choisie*, Leipz., 1825, t. II, p. 164, 252, 391, 393 ; Jacobi (*œuvres de*), Leipz., 1812, t. IV, part. 3, p. 22 ; Nicolovius, *Fréd.-Léopold, comte de Stolberg*, Mayence, 1846, p. 35, 49, 56, 77, 86 ; C.-Th. Perthes, *Vie de Frédéric Perthes*, Hamb. et Gotha, 1848, t. Ier, p. 87-91 ; Gœthe, *Œuvres*, Stuttgart et Tubingue, 1840, t. XXV, p. 158, 160, 167, 186, 199, 206, 210, 211 ; t. XXVII, p. 31, 32, 44 ; t. XXXI, p. 339-341, 343 ; prince A. Galitzin, *un Missionnaire russe*, Paris, 1859, chez Douniol.

UEDINCK.

GALITZIN (1) (PRINCE MICHEL ALEKSIÉVITCH), né en 1679, petit-fils du prince Basile, surnommé le grand Galitzin. Le prince Michel fut, avec plusieurs autres jeunes gens, envoyé par Pierre Ier à l'étranger afin d'y perfectionner ses études. Il en revint catholique. Pour l'en punir, l'impératrice Anne, de cruelle mémoire, lui

(1) Voir *Notice sur madame Élisabeth Galitzin*, Douniol, 1858.

(1) Voir *Description du Palais de glace*, par l'académicien Krafft, Saint-Pétersbourg, 1741.

donna l'emploi de bouffon à sa cour, et le força, en 1740, d'épouser une fille du peuple, appelée Eudoxie Boujininof, et de passer la première nuit de ses noces dans le fameux palais de glace qu'elle bâtit sur la Néva, au milieu du terrible hiver de cette même année. Le courageux martyr ne succomba pas à ce supplice d'un nouveau genre, décrit par le général Manstein dans ses *Mémoires*. Il mourut centenaire en 1778. C'est de lui que descend le chef actuel de la branche aînée de la famille des princes Galitzin, originaire des grands-ducs de Lithuanie, dont la couronne fut réunie à celle de Pologne par le mariage de Jagellon avec Ste Hedwige.

GALL (*Gallus*, *Hahn*) (NICOLAS), un des plus zélés partisans de Luther et du pur luthéranisme, naquit en 1516 à Cöthen, où son père était bourgmestre. Il étudia à Wittenberg sous la direction de Luther et de Mélanchthon, et, ses études terminées, devint recteur de Mansfeld. La recommandation de Luther le fit nommer en 1543 superintendant à Ratisbonne, et cette nomination donna à cette ville une importance capitale pour le protestantisme allemand du sud. Cependant Ratisbonne ayant adopté l'intérim, Gall fut, en 1548, obligé d'abandonner ses fonctions, devint d'abord prédicateur du château de Wittenberg, et bientôt superintendant de Magdebourg, d'où il revint, en la même qualité, en 1554, à Ratisbonne. Gall prit parti, avec Flacius, dans la controverse des théologiens luthériens purs contre les Mélanchthoniens et les adiaphoristes, et il resta fidèle à Flacius lorsqu'une grande partie des Flaciens se tourna contre son chef.

Tant que Gall vécut (il mourut en 1570 d'une attaque d'apoplexie aux eaux de Zell) son autorité maintint toute réaction contre les prédications flaciennes dans Ratisbonne, qui devint le second asile des Flaciens persécutés. Les Luthériens orthodoxes de l'Allemagne, dispersés de toutes parts, avaient les yeux tournés vers Gall, qu'ils considéraient comme la colonne du pur Évangile, libre de toute opinion synergiste et calviniste; aussi les Mélanchthoniens, qu'il combattait sans relâche, le haïssaient sans mesure, et Mélanchthon, l'homme le plus modéré de son parti, nommait Gall le Thersite de Ratisbonne. Les ouvrages de Gall respirent cet esprit absolu du flacianisme qui fit de ce docteur l'ardent apôtre du luthéranisme strict (doctrine de la bûche et du bloc) (1) dans les provinces allemandes de l'Autriche, et le prédicateur ordinaire des princes protestants. Gall aida Flacius dans la rédaction des *Centuries*; composa des écrits de controverse, un livre sur la liberté, des remarques sur l'épître aux Galates, un opuscule sur la lutte de l'esprit et de la chair, quelques sermons et un grand nombre de lettres.

Plusieurs de ses sorties sur la profonde décadence des évangéliques sont très-remarquables. « On ne pense plus parmi nous, dit-il, ni à la pénitence ni à l'amendement; on en est venu à un point de vertige qui ne peut être dépassé; on a un mépris tout épicurien de la parole, des sacrements, des fonctions sacrées, des ministres de l'Évangile, de la discipline ecclésiastique; on dédaigne absolument l'usage du pouvoir des clefs; les églises et leurs prédicateurs sont au service de l'autorité temporelle; les biens ecclésiastiques sont livrés au pillage; personne ne s'inquiète de la ruine de la religion; les sentinelles d'Israël sont profondément endormies. »

Cf. Döllinger, *la Réforme*, tome II, p. 571, Ratisbonne, 1848.

SCHRÖDL.

GALL (S.) est nommé dans les plus anciens documents tantôt Gallus,

(1) *Voy.* l'art. FLACIUS, t. VIII, p. 531, note 1.

tantôt Gallunus, Gallianus, Gallo, et en langue irlandaise Calleche, ce qui, d'après l'opinion d'Ermenric, de Reichenau et d'autres, veut dire *lait*. Mais cette étymologie ne peut se justifier par le celte, et probablement ce moine a interprété le mot par l'étymologie grecque γάλα.

S. Gall, né en Irlande, fils de parents pieux et considérés, fut de bonne heure consacré au service du Seigneur et confié à S. Colomban, dans le couvent de Bangor. A la fin du sixième siècle il accompagna avec d'autres disciples S. Colomban en Gaule, partagea son sort à Anegray et à Luxeuil, le suivit, après leur expulsion de la Bourgogne, aux bords du lac de Zurich (610), y mit le feu à un temple païen et jeta les sacrifices des idolâtres dans le lac. Chassés à la suite de ce fait, les missionnaires se rendirent à Arbon auprès du curé Willimar, puis à Bregenz, où ils demeurèrent pendant trois ans. Gall était malade lorsque son maître partit, en 612, pour l'Italie. Colomban crut que Gall avait pris le séjour d'Arbon trop en affection pour le suivre; il lui permit d'y demeurer à la condition que, tant que Colomban vivrait, Gall ne célébrerait plus la sainte Messe (1). Après le départ de son maître et de ses amis, S. Gall s'embarqua pour Arbon, alla retrouver Willimar, lui raconta en larmes ce qui était arrivé et lui demanda l'hospitalité. Le curé le reçut avec charité, lui assigna une maison près de l'église, lui donna deux de ses clercs, Magnoald ou Magnus (Mang) et Théodore, qui plus tard propagèrent l'œuvre de S. Gall à Füssen et à Kempten. Gall, revenu à la santé, songea au lieu où il résiderait désormais. Il y avait auprès de Willimar un diacre nommé Hillibold, qui connaissait tous les chemins et tous les endroits de la montagne et de la forêt; il était pêcheur et oiseleur, et à ce double titre parcourait souvent les solitudes de la contrée. Gall, accompagné par Hillibold, chercha un endroit qui pût convenir pour y construire une cellule, et, après avoir parcouru en vain pendant près d'une journée la contrée, ils arrivèrent près d'un ruisseau nommé Steinach (*Petrosa*), et y prirent des poissons que le diacre se mit à frire. Gall s'en alla de son côté pour prier, mais resta accroché dans une haie d'épines et tomba à terre. Il considéra cette chute comme un signe providentiel qui lui désignait sa demeure future; il fit une croix de bois, la ficha en terre, y attacha quelques reliques, s'agenouilla devant elle et pria Dieu de bénir son entreprise.

Alors Gall et ses compagnons prirent leur repas du soir, se couchèrent auprès d'un grand feu à terre et s'endormirent. Mais pendant la nuit Gall se releva pour prier, lorsque, continue le vieux biographe, survint un ours attiré par les restes du repas des voyageurs; Gall lui ordonna d'apporter du bois pour alimenter le feu, ce qu'il exécuta sur-le-champ. Depuis lors S. Gall est représenté d'ordinaire avec un ours. Le lendemain Gall marqua plus nettement l'endroit où il voulait ériger sa cellule, le consacra par la prière (613), renvoya ses compagnons à Arbon pour avertir Willimar, se rendit trois jours plus tard lui-même à Arbon, et revint enfin avec Magnus et Théodore pour abattre des arbres et construire les cellules. Tels furent les fondements de la célèbre abbaye de Saint-Gall. La chapelle du tombeau de S. Gall indique encore de nos jours le lieu où, il y a plus de douze cents ans, S. Gall dressa la croix de bois qui fut l'origine d'une œuvre si vaste et si féconde.

Gall n'était pas depuis longtemps dans cette solitude avec ses amis lorsque le duc Gunzo l'appela, ainsi que Willimar,

(1) *Voy.* COLOMBAN.

dans la villa d'Ueberlingen, près du lac de Constance, pour venir en aide à sa fille malade. Frideburge, dit l'ancien biographe, était fiancée au roi Sigebert, fils de Théodoric; depuis un mois elle était possédée du démon. Son fiancé avait déjà envoyé deux évêques franks pour conjurer ce mauvais esprit; mais ils avaient été fort mal accueillis par Frideburge. Le démon, qui parlait par elle, déclara que Gall seul, l'homme de Dieu, était capable de guérir la princesse. Gall ne voulut pas d'abord se rendre à la prière du duc; il s'enfuit, pour échapper au dessein qu'on avait, dans le canton de Coire, avec deux de ses disciples, déjà assez nombreux, traversa la forêt de Senne (*Sennia*), arriva à Grabs (*Quaradaves*), y rencontra un brave diacre craignant Dieu, nommé Jean, qui l'accueillit amicalement et le retint pendant une semaine. Pendant ce temps Willimar, ayant appris la fuite de son ami, se rendit auprès du duc, lui raconta le fait et se mit à rechercher S. Gall, sur l'ordre qu'il en reçut du prince. L'ayant découvert, il détermina Gall à le suivre, et ils se rendirent tous deux auprès du duc. Gunzo conduisit immédiatement Gall dans l'appartement de sa fille, qui reposait dans les bras de sa mère, les yeux fermés, la bouche ouverte, les membres contractés et roidis, comme un cadavre. Gall fit d'abord à genoux une touchante prière, se releva, posa sa main sur la tête de la jeune fille en la bénissant, prononça une nouvelle prière sur elle, et soudain Frideburge fut guérie. Le père, au comble de ses vœux, voulut élever le saint prêtre au siége épiscopal de Constance; mais Gall refusa cette haute dignité et retourna dans sa cellule avec de riches présents, dont le plus précieux pour lui était l'ordre donné par le duc au préfet d'Arbon de venir de toutes façons en aide au missionnaire dans la construction de son monastère. A son retour, S. Gall appela le diacre Jean de Grabs auprès de lui, en fit son compagnon habituel, lut fréquemment les Écritures avec lui et l'initia à l'intelligence de la doctrine du salut; car Gall avait de vastes connaissances. Cependant le roi Sigebert avait appris la guérison de sa fiancée et l'invita à le rejoindre, avec la permission de son père, pour célébrer son mariage avec elle. Déjà les fêtes étaient ordonnées lorsque Frideburge déclara sa sérieuse volonté d'entrer dans un couvent. Sigebert, convaincu par les encouragements de Cyprien, évêque d'Arles, y donna son consentement et la nomma supérieure du couvent de Saint-Pierre, à Metz, en même temps qu'il envoyait une lettre de protection à S. Gall pour sa cellule.

Tout ce récit a été déclaré très-invraisemblable par Mabillon (1) et Rettberg (2), qui insiste surtout sur ce que Sigebert II, fils de Théodoric II, alors roi d'Austrasie (613), n'avait que onze ans et avait à penser à tout autre chose qu'à un mariage; car immédiatement après la mort de son père (613) il avait été obligé pour sa sûreté de fuir en Allemagne, était ensuite revenu en Bourgogne pour y former une armée, mais fut abandonné et trahi par les siens, pris et mis à mort par son cousin Clotaire II, roi de Soissons. L'auteur de l'*Histoire de l'introduction du Christianisme dans le sud-ouest de l'Allemagne* (3) a cherché à combattre cette opinion, sans pouvoir cependant nier que certaines données ultérieures du vieux biographe jettent évidemment du doute sur son récit. Comment Sigebert, fuyant son royaume, aurait-il pu nommer sa fiancée abbesse de Metz et accorder une lettre de protection à S. Gall?

(1) *Annales Benedict.*, t. I, p. 277.
(2) *Hist. de l'Église d'Allemagne*, t. II, p. 43.
(3) P. 284.

En outre, suivant les catalogues de Metz, ce fut une Waldrade, et non une Frideburge, qui fut abbesse de Saint-Pierre à cette époque, et on ne peut établir non plus qu'il y ait eu alors un Cyprien évêque d'Arles. Mais l'hypothèse de Mabillon, savoir : qu'il s'agit dans cette histoire non du roi frank, mais du roi anglais Sigebert, qui s'était à cette époque réfugié en France, soulève cette autre difficulté, que l'Anglais n'aurait pu faire acte d'autorité en France, remettre une lettre de protection, nommer une abbesse. Toujours est-il, quand cette histoire serait inexacte dans certains détails accessoires et dans certains noms, qu'elle peut être vraie dans son ensemble, d'après les principes généraux d'une saine critique.

Trois ans s'étaient écoulés depuis la mort de Gaudence, évêque de Constance ; le duc Gunzo ne voulut pas laisser ce siége plus longtemps vacant. Il convoqua par conséquent les évêques d'Augustodunum (c'est-à-dire Autun, en France; mais il est vraisemblable que c'est plutôt Augst, près de Bâle) et de Spire, avec le nombreux clergé alémanique de ces régions, ainsi que S. Gall, pour élire solennellement un nouvel évêque. La réunion eut lieu en 614 ou 615, et se prononça unanimement en faveur de S. Gall. Mais celui-ci refusa de nouveau en disant : « Il y a près de moi un diacre nommé Jean, auquel appartiennent les suffrages que veut bien m'accorder le clergé ; il est né dans le pays : c'est celui-là qu'il faut élire. » En effet Jean fut élu et immédiatement consacré par les évêques présents. S. Gall termina la sainte cérémonie par un sermon édifiant, demeura encore sept jours avec le nouvel évêque, se sépara enfin de lui après avoir reçu sa bénédiction épiscopale, mais resta toujours le conseiller du prélat dans toutes les affaires importantes de l'Église. On a aussi élevé quelques doutes sur cette partie du récit du biographe ; l'auteur de l'histoire citée plus haut les a réfutés (1).

Quelque temps après cet événement de Constance, Eustase, élève de Colomban, condisciple de Gall, mourut à Luxeuil, dont il était abbé (625). Les moines de Luxeuil résolurent de rappeler leur ami et ancien confrère S. Gall et de le mettre à la tête de leur maison. Une députation vint rejoindre l'apôtre ; mais elle le trouva aussi inflexible que le clergé de Constance ; elle reçut un bienveillant accueil, resta quelques jours avec le saint, et partit après avoir échangé avec lui le baiser de paix.

Dans les dernières années de sa vie S. Gall quitta peu sa cellule. Son ami Willimar, curé d'Arbon, vint le voir un jour et lui fit amicalement des reproches de ce qu'il paraissait si rarement sur le lac, et privait ainsi ses amis de ses conseils et de ses encouragements. Il le supplia de l'accompagner et d'édifier sa paroisse au jour de fête prochain, qui était celle de S. Michel. S. Gall le suivit en effet, parla encore une fois avec force et onction. Ce fut sa dernière prédication ; car trois jours après il fut pris de fièvre, et mourut à Arbon dans les bras de son ami, le 16 octobre, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans. L'année de cette mort est moins certaine que le jour. L'auteur déjà cité, s'appuyant sur la *Vita S. Galli* de Walafrid (neuvième siècle), a défendu l'opinion de Pagi, de Neugart et d'autres, qui ont admis, comme dit Walafrid, qu'il mourut peu de temps, *nec multo post*, après la mort d'Eustase de Luxeuil, par conséquent en 627 (2). Dans la vie beaucoup plus ancienne de S. Gall (3) nouvellement découverte,

(1) Voyez p. 290.
(2) *Hist. de l'Introd.*, etc., p. 298.
(3) *Vita Sancti Galli*, *Monumenta Germaniæ histor.*, t. II.

réimprimée dans Pertz, qui est notre source principale, vie que Walafrid n'a fait qu'élaborer, on ne trouve pas cette indication approximative de l'année, *nec multo post*, et par conséquent il n'y a plus de motif pour rapprocher la mort de S. Gall de celle d'Eustase. Ainsi tombe une des principales objections faites à Mabillon, qui fixe la mort de S. Gall à l'année 646. Cependant cette opinion n'est pas à l'abri de tout doute, et son plus récent défenseur, Rettberg (1), ne nous semble pas en avoir résolu toutes les difficultés.

Lorsque S. Gall vint dans les environs du lac de Constance, une grande portion des habitants était déjà chrétienne, notamment, selon toute vraisemblance, le duc Gunzo, et il y avait déjà un évêché à Constance. Mais à côté et au milieu des Chrétiens vivaient beaucoup de païens, et Gall eut une grande influence sur eux pour les convertir, comme sur les Chrétiens pour les perfectionner. Ce qu'il avait commencé fut continué par ses disciples et ses successeurs, et une grande portion de la Suisse et du sud-ouest de l'Allemagne doit à la cellule qu'il avait fondée sinon la naissance, du moins la conservation et les progrès de sa foi et de sa civilisation (2). Les fréquentes donations qui, dès les temps anciens, furent faites à l'abbaye (3), les nombreuses églises dédiées à S. Gall et à S. Othmar, qui se rencontrent dans ces contrées, rendent encore de nos jours témoignage à l'action morale et religieuse qu'exerça dès l'origine le petit couvent de S. Gall (4).

Au commencement du huitième siècle, vers 720, S. Othmar devint le restaurateur ou le second fondateur de Saint-Gall. La cellule se transforma en une abbaye (de l'ordre des Bénédictins); de nouveaux bâtiments s'élevèrent; la vertu des moines répandit au loin la bonne odeur de Jésus-Christ, excita la reconnaissance des fidèles et leur générosité. A cette époque le couvent de Saint-Gall possédait déjà un savant moine, nommé Kéro, qui rédigea un commentaire sur la règle monastique de S. Benoît, après l'avoir traduite du latin en allemand. Ce commentaire est un des premiers monuments de la langue allemande. Bientôt après arriva l'âge de la floraison scientifique de Saint-Gall, qui, durant les premiers siècles du moyen âge, fut, avec Fulde (1), le foyer principal du savoir en Allemagne. Saint-Gall s'illustra notamment alors par les doctes moines Notker (2), Ekkehard (3), Rapert, Tutilo, Hartmot et Iso (4).

Autour du couvent de Saint-Gall s'établit peu à peu un village du même nom, qui, au milieu du dixième siècle, fut entouré de murs pour être protégé contre les invasions des Huns, et fut érigé en ville impériale par l'empereur Othon le Grand. Quoique le couvent fût dans l'enceinte des murailles, la ville ne fut jamais soumise au pouvoir de l'abbé; mais en revanche l'abbaye possédait des domaines assez étendus dans le voisinage et dans des districts plus éloignés de la Suisse et de la Souabe. A dater de 1216 les abbés devinrent princes du saint-empire romain d'Allemagne; ils furent exempts de la juridiction épiscopale (ils avaient été jusqu'alors sous l'autorité de l'évêque de Constance), et ils dépendirent immédiatement du

(1) L. c., p. 46, 47, 102, 105.
(2) *Voy.* ALEMANS.
(3) Conf. Neugart, *Codex diplom.*
(4) Conf. *Hist. de l'Introd. du Christ.*, etc., p. 306.

(1) *Voy.* FULDE.
(2) *Voy.* NOTKER.
(3) *Voy.* EKKEHARD.
(4) Conf. Dissertation sur l'état scientifique du sud-ouest de l'Allemagne pendant les neuvième, dixième et onzième siècles, *Revue trim. de Tubingue*, 1838, cah. 2.

Pape. En 1451 l'abbaye, et trois ans plus tard la ville de Saint-Gall s'unirent à la Confédération suisse, et en 1469 le couvent fit l'acquisition du comté de Toggenbourg. Du reste le couvent et la ville étaient souvent en discussion, et celle-ci, ayant fini par embrasser la réforme, chassa violemment l'abbé en 1525. Toutefois elle fut obligée, en 1532, de lui rendre l'abbaye et de l'indemniser. La révolution helvétique de 1798 lui fit perdre du nouveau ses propriétés, et l'abbé Forster fut réduit à prendre la fuite.

Quoique l'acte de médiation de 1803 ordonnât, dans un appendice explicatif, la restitution des biens du couvent, les réclamations de l'abbé demeurèrent sans résultat, et ces biens, unis aux domaines de la ville même, constituèrent le *canton de Saint-Gall*. Enfin le congrès de Vienne lui-même, en 1815, se prononça contre le prince-abbé. Déjà, en 1814, le Pape avait séparé Saint-Gall de l'évêché de Constance et l'avait soumis d'abord au vicariat apostolique de Mgr Göldlin, puis, à sa mort (1819), à la juridiction de l'évêque de Coire (1). Pour satisfaire les Catholiques du canton (les deux tiers de la population), le gouvernement de Saint-Gall décida, en 1823, l'érection d'un évêché particulier, en ce sens que Saint-Gall aurait un chapitre, et que l'évêque de Coire serait en même temps évêque de Saint-Gall. Le canton des Grisons, protecteur de l'évêché de Coire, protesta contre ce projet, et lorsque l'évêque de Coire, Mgr de Buol-Schauenstein, mourut en 1833, le canton ne fit pas procéder à l'élection épiscopale, parce que le chapitre de Saint-Gall devait y prendre part. Le canton de Saint-Gall agit de son côté comme le canton des Grisons. Il voulut aussi rompre l'union avec ce dernier, abolit le chapitre, et nomma le chanoine Zürcher administrateur du diocèse. Mais le Pape rejeta cette élection, et, après une vacance d'un an et demi du siége de Coire, nomma, *jure devolutionis*, le chanoine Jean-George Bossi évêque de Coire et de Saint-Gall, en 1835. Les deux cantons ne se soumirent pas tout d'abord au nouvel évêque; ils ne le reconnurent que comme administrateur du diocèse, et Saint-Gall continua à négocier sa séparation de Coire. En effet le Pape Grégoire XVI prononça cette séparation en 1836. Le curé de Sargan, Pierre Mirer, fut nommé vicaire apostolique, et, lorsque toutes les difficultés furent aplanies, ce prélat fut enfin nommé titulaire du nouvel évêché de Saint-Gall (1847).

Cf., outre les ouvrages cités : Ildephonse d'ARX, *Histoire du canton de Saint-Gall*, 3 vol., 1810-1813, et l'art. SAINT-GALL (*abbaye de*).

HÉFÉLÉ.

(1) *Voy.* COIRE.

GALL (ABBAYE ET MOINES DE SAINT-) Ce fut en 614 que S. Gall se mit à construire avec ses deux disciples, Mang et Théodore, le couvent qui porte son nom (1), et pour lequel il acquit la solitude environnante, grâce aux largesses du curé de la paroisse d'Arbon, Willimar, du trésorier royal Talto et de la cour d'Austrasie. Après le décès de S. Gall ses disciples continuèrent à vivre selon la règle de S. Colomban, sous la direction de Mang. Mang étant parti pour Füssen, comme Théodore pour Kempten, le couvent eut pour supérieurs d'abord le diacre Étienne, puis le prêtre écossais Magulph. Diverses donations de domaines situés en Brisgau et en Souabe furent faites au couvent, durant l'administration de ces pieux personnages; elles excitèrent la convoitise des voisins, et un certain Victor, comte de Rhétie, résolut d'enlever le corps de

(1) *Voy.* GALL (saint).

S. Gall afin de concentrer, par la possession de ces précieuses reliques, les pieuses donations dont il était l'objet sur une église de sa dépendance; la vigilance des gens du couvent l'empêcha de mettre son projet à exécution.

L'abbé le plus remarquable après S. Gall fut S. Audemar ou Othmar, qui mourut en 759, après une glorieuse administration de quarante années. Les donations continuèrent à affluer, le nombre des moines à augmenter, les bâtiments à s'accroître. La réputation du couvent fut bientôt si bien établie que les fondateurs de celui de Tégernsée, en Bavière, allèrent chercher à Saint-Gall leurs premiers religieux, et que Carloman, frère de Pepin, qui, en se rendant au mont Cassin, avait séjourné à Saint-Gall, obtint de Pepin qu'il accordât aux moines la libre élection de leur abbé et interdît aux fonctionnaires civils de s'attribuer aucune espèce d'autorité sur l'abbaye. Les moines observaient la règle de S. Benoît et Othmar édifiait ses frères par son saint exemple; car il était à la fois un supérieur ferme et un prélat pieux, humble et doux, qui priait, veillait et jeûnait beaucoup, qui aimait la pauvreté volontaire et fuyait de tout son pouvoir les honneurs de la terre. Nul ne l'égalait dans ses incessantes aumônes. Il rentrait souvent couvert simplement de sa cape, ayant donné sa tunique à un pauvre. Il construisit dans la proximité du couvent, non loin de la maison des pauvres, un hôpital pour les lépreux, où il servait lui-même les malades et remplissait les plus bas offices. Mais il savait aussi défendre énergiquement les intérêts du couvent contre la rapacité des usurpateurs. C'est ainsi qu'il eut à disputer le domaine du monastère contre les comtes Warin et Rudhart. Ceux-ci, après s'être entendus avec l'évêque de Constance, Sidoine, s'emparèrent de la personne de l'abbé. Un témoin suborné accusa devant le tribunal épiscopal l'innocent Othmar d'un adultère, et le fit condamner à une détention perpétuelle. Au bout de six mois de captivité Othmar mourut, en 759, dans une île du Rhin, près de Stein. Immédiatement après la sentence portée contre lui, ses ennemis dévoilèrent le but de leurs poursuites : Warin et Sidoine se partagèrent les biens de l'abbaye; le dernier les incorpora au domaine épiscopal, les administra à son gré, et prépqsa au couvent Jean, moine de Reichenau, quoique le couvent eût des sujets capables, des Rhétiens fort distingués et dignes de la charge injustement conférée à un étranger. Les moines de Saint-Gall ayant manifesté le mécontentement que devaient exciter des attentats aussi criants, Sidoine accourut pour châtier les prétendus rebelles. En approchant du tombeau de S. Gall il fut saisi de maux d'entrailles si atroces qu'ils l'enlevèrent au bout de quelques jours. En même temps le faux témoin, frappé de paralysie dans tous ses membres, avoua son crime. Alors les moines cherchèrent solennellement le corps de leur saint abbé et le portèrent en triomphe à Saint-Gall (769), où il fut inhumé et vénéré comme un martyr. Cent quatre ans après, l'évêque de Constance, Salomon, proclama sa sainteté. Isambert, fils du comte Warin, chercha à réparer les torts faits au couvent par son père. Les arrière-descendants de Rudhart, complice de Warin, le roi Conrad Ier et le comte Rodolphe honorèrent la mémoire de S. Othmar et dédommagèrent amplement le couvent du crime de leur ancêtre (1).

En revanche les évêques de Constance

(1) Voyez *Vie d'Othmar*, par Valafrid Strabon, dans Pertz, II, p. 40-47; *de Miraculis S. Galli*, Pertz, *ibid.*, p. 21-31; *Ratperti Casus S. Galli*, Pertz, t. II, p. 59.

ne voulurent pas restituer au couvent l'administration des biens que leur avait enlevée Sidoine, ni le droit d'élire leur abbé, et ils eurent recours à la violence et à la ruse pour se maintenir comme évêques-abbés, disposant librement des biens du couvent (*episcopi et abbates*, *episcopi et rectores*). Cependant les choses tournèrent plus favorablement dans la suite: l'évêque de Constance, Wolfléoz, détermina malgré lui Louis le Débonnaire à confirmer un acte émané de son père, en date de 780, en vertu duquel la libre élection de l'abbé et l'administration des biens étaient concédées au couvent, à la condition qu'il payerait annuellement une once d'or à l'évêque de Constance et lui offrirait un cheval. Ce ne fut qu'en 854 que les différends entre les évêques de Constance et les abbés de Saint-Gall furent enfin complétement aplanis, Grimald, archichancelier de Louis le Germanique et abbé de Saint-Gall, ayant obtenu que l'impôt payé par le couvent aux évêques de Constance fût aboli, moyennant l'abandon de quelques fonds de terre; en revanche l'abbaye, étant désormais royale, dut chaque année à l'empereur la redevance de deux chevaux, deux boucliers et deux lances (1).

On voit que depuis les usurpations de l'évêque Sidoine les moines de Saint-Gall n'eurent pas toujours une vie douce et paisible; ils eurent d'ailleurs beaucoup à souffrir des malheurs de la guerre. Cependant Saint-Gall, tout en restant jusqu'au commencement du neuvième siècle une des abbayes les plus petites et les plus pauvres de l'empire frank, sut entretenir le flambeau de la science allumé par ses pieux fondateurs, et s'agrandir à travers les circonstances les plus défavorables. On lisait à Saint-Gall l'Écriture sainte en latin, ainsi que les Pères de l'Église, Sénèque, la Grammaire de Donat, etc. On y écrivait en mauvais latin, comme on peut le voir encore dans les documents du huitième siècle provenant des moines Andoin, Sylvestre, Marc, Wald, et dans les quatre manuscrits écrits de la main de Winithar, et qui existent encore. Ce Winithar, qui signe, en 766, comme doyen et prêtre, avait fait une glose allemande sur les épîtres de S. Paul (1); il s'adresse dans un de ses sermons à une portion de ses confrères comme à des hommes instruits et savants, et il promet de nouveaux écrits si on lui fournit le parchemin nécessaire (2). Othmar lui-même écrivit une courte introduction qui est, à proprement parler, un examen de conscience pratique pour la confession auriculaire; elle est imprimée dans Neugart (3).

Louis le Débonnaire ayant, comme nous l'avons dit, renouvelé le diplôme de Charlemagne qui concédait au couvent le droit d'élire ses abbés, la première élection tomba sur Gozbert. Ce supérieur zélé non-seulement obtint la restitution de beaucoup de domaines qu'on lui avait enlevés, mais il fit rebâtir le couvent et l'église sur un plan dû à l'architecte du roi, Gerung, qui existe encore et que les moines exécutèrent eux-mêmes. Ils avaient à leur tête leurs confrères Winithar, architecte, Isenrich, habile ciseleur en bois, et Ratger, sculpteur; les autres moines étaient maçons, charpentiers et tailleurs de pierre (4). Les successeurs de Gozbert embellirent à l'envi la nouvelle église: ainsi l'abbé Hartmot

(1) *Ratperti Casus. Hist. de Saint-Gall*, d'Arx, t. I, p. 82-86, 67-t.).

(1) *Voir* Raumer, *Influence du Christianisme sur l'antique haut allemand*, Stuttgart, 1844, p. 83-85.

(2) *Voir* Arx, *Documents pour servir à l'hist. de Saint-Gall*, t. I, p. 8.

(3) *Episc. Constant.*, t. I, p. 81-82.

(4) *Analect. vet. Mabill.*, Parisiis, 1723, p. 421.

fit faire un reliquaire en argent, ayant la forme d'une chapelle, pour y renfermer les ossements de S. Gall, orner l'abside derrière le maître-autel, et les murs de l'église, de candélabres en argent et de peintures, *pictura deaurata* (1). Gozbert transmit, en 836, l'abbaye au doyen Bernwick, qui fut déposé en 841 par Louis le Germanique, comme partisan de Lothaire, et eut pour successeur Engelbert. Celui-ci ne demeura pas longtemps en fonction, Louis le Germanique l'ayant remplacé par son archichapelain Grimald, prêtre séculier. Le couvent fut très-ému de cette usurpation royale; mais Grimald sut promptement calmer leurs chagrins et leurs inquiétudes. Il obtint de Louis qu'ils pussent, dès son vivant, choisir parmi eux un successeur à sa dignité : ils élurent Hartmot, homme d'une noble extraction et d'un grand savoir; il devint bientôt le vicaire de l'abbé, qui résidait ordinairement à la cour. Cependant, lorsque Grimald sentit le poids de l'âge, il préféra séjourner à Saint-Gall, occupé de pratiques pieuses et bienfaisantes. Il était logé dans le palais (*Pfalz*) qu'Hartmot avait fait élever et peindre par des moines de Reichenau sur les plans et les dessins d'architectes envoyés par l'empereur. Grimald mourut en 872. Docte lui-même, il s'était toujours montré zélé protecteur des savants, et était en correspondance avec les hommes les plus célèbres de son temps, Rhaban Maur, Otfried de Wissembourg, Valafrid Strabon. Saint-Gall lui dut une grande partie de sa renommée et de son importance littéraire.

Hartmot, successeur de Grimald, rendit non moins de services au couvent. Il mourut en 895. Son successeur, le jeune abbé Bernard, fut déposé par le roi Arnoul, et l'abbaye fut donnée en même temps que l'évêché de Constance à Salomon († 920). Ce prélat, issu d'une illustre famille, était un ancien disciple du couvent. Il avait été aumônier de la cour sous Louis le Germanique, abbé d'Elwangen et de Kempten; il fut conseiller d'État sous cinq règnes consécutifs. Cet homme merveilleux possédait toute l'érudition de son temps, était un excellent prédicateur et un versificateur habile; il est l'auteur d'un récit en vers des malheurs de son siècle et d'une élégie sur la mort de son frère (1).

Ce qui fut fait sous l'administration de ces abbés pour la science et les arts, ce que produisit l'activité intellectuelle de Saint-Gall pour le salut de tout le sud de l'Allemagne fut véritablement étonnant. Les architectes de Saint-Gall firent des merveilles. Après avoir achevé l'église abbatiale, ils commencèrent l'abbaye, qui fut bâtie en forme de villa. Ainsi le couvent proprement dit, le dortoir, le noviciat, l'infirmerie, la pharmacie avec le logement des médecins, le jardin botanique et médicinal, l'école interne pour les candidats à la vie monastique, l'école pour les élèves du dehors, laïques et ecclésiastiques, l'hôpital, l'hôtel des étrangers, les ateliers, les granges, les écuries formaient autant de bâtiments séparés, qui se reliaient néanmoins les uns aux autres et constituaient un grand ensemble (2). Ce fut aussi dans la seconde moitié du neuvième siècle que furent bâties les grandes et belles églises dédiées à S. Othmar et à S. Mang. Les murs de l'église de Saint-Othmar, peints à fresque, représentaient la Sagesse, les sept Sages et la foule des saints, avec des légendes explicatives. Ainsi sous les

(1) *Ratp. Casus S. G.*, Pertz, II, 70-72. Basnage Canisius, *Lect. ant.*, t. II, p. 206.

(1) Tous deux dans Basnage Canis., *Lect. antiq.*, t. II, P. III, p. 236.

(2) *Voir* Mabillon, *Annal.*, II, p. 870. Basn. Canis., *Lect. ant.*, t. II, P. III, p. 225.

sept Sages était l'inscription suivante :

Continet hic paries veterum monumenta sophorum,
Claro qui totum docuerunt tramite mundum (1).

L'abbaye fit en outre construire une foule d'autres églises et de chapelles, dans ses divers domaines, pour satisfaire aux besoins religieux de ses vassaux et des habitants des environs.

Saint-Gall se signala aussi par les services rendus au chant sacré et à la musique d'église. On sait la peine que se donna Charlemagne pour introduire le pur chant grégorien dans tout son empire. Il obtint d'Adrien Ier deux chantres de Rome, Pierre et Romain, que le Pape envoya avec deux antiphonaires à Metz. Pierre seul arriva à Metz : Romain tomba malade en route et put à peine atteindre Saint-Gall, où Charlemagne lui donna la permission de demeurer.

Ce fut une véritable époque de renaissance pour le chant ecclésiastique en Occident. Une noble émulation anima Pierre et Romain : Pierre composa à Metz le chant des séquences; Romain en fit autant à Saint-Gall. Plus tard, Notker composa des hymnes adaptés à la musique des deux chantres; il essaya aussi de composer trois modes particuliers, qu'on appela le mode romain, le mode frigdorien et le mode occidental. L'antiphonaire apporté par Romain, qui fut conservé dans l'église de Saint-Gall, devint la règle du chant des églises et des couvents d'une grande portion de l'Occident. Notker rédigea une explication des signes et de la notation de cet antiphonaire.

Une preuve de l'importance qu'avait alors le chant choral à Saint-Gall, ce sont les treize pupitres qui se trouvaient dans le chœur, chargés chacun d'un psautier écrit en lettres d'or et entouré de précieux ornements. Une grande partie de l'Europe, notamment l'Allemagne, suivit dès lors l'organisation du chant de Saint-Gall. Du reste, outre le choral, on y enseignait la musique, on y perfectionnait la mélodie des hymnes et des chants populaires. L'Irlandais Marcellus, le maître du célèbre Notker le Bègue, enseignait la musique; Notker, le grand savant de son temps et l'actif maître du choral, composa des hymnes et des séquences avec leurs mélodies; l'ami de Notker, Ratpert, l'historien de Saint-Gall, composa également des hymnes, des séquences, des litanies, des cantiques, en l'honneur des princes qui visitaient le couvent, avec leurs mélodies; Tusilo, le contemporain et l'ami de Ratpert et de Notker, écrivit des hymnes, des proses, des séquences, avec des mélodies agréables; il savait jouer du luth, de la flûte et de tous les instruments à vent et à corde alors connus, et les enseignait aux jeunes nobles (1).

Les moines de Saint-Gall avaient poussé encore plus loin les autres branches des connaissances humaines. Nous avons vu plus haut qu'au huitième siècle il y régnait déjà une grande activité littéraire : on y copiait beaucoup de livres, qui existent encore. Un moine de Saint-Gall de cette époque composa une biographie du fondateur très-précieuse, très-fidèle et d'un style agréable (2). Quelques moines essayaient déjà d'écrire en allemand, dans des vocabulaires et des gloses où ils expliquaient le sens des mots latins (3). Cependant ces essais appartiennent davantage au neuvième siècle, au commencement duquel le moine Kéro traduisit en allemand une partie de la règle de Saint-

(1) Basn. Canis., t. II, P. III, p. 228.

(1) Voyez *Cantuarium Sancti Galli, ou Chant choral de l'église abbatiale de Saint-Gall*, Saint-Gall, 1845, p. 1-12.

(2) *Voir* Pertz, II, 1-30.

(3) Arx, *Hist. du canton de Saint-Gall*, t. I, p. 191.

Benoît (1). Un autre moine, Ruodpert, faisait de la langue allemande l'objet d'une correspondance (2). On voit comment, en général, on écrivait, prêchait et priait en allemand à Saint-Gall, d'après l'*Oraison Dominicale*, le *Symbole des Apôtres* et un *Sermon* que cite Arx dans son *Histoire du canton de Saint-Gall* (3).

D'autres moines de la célèbre abbaye cultivaient d'autres branches des lettres, tandis que les abbés, notamment Gozbert, Grimald, Hartmot et Salomon, augmentaient la bibliothèque abbatiale (4), et que des copistes assidus répondaient à leur désir par leurs habiles travaux. On y copiait les livres les plus divers, des Bibles, des Pères de l'Église, des histoires ecclésiastiques et profanes, des livres liturgiques, des sermons, des légendes, des règles monastiques, des recueils de lois, des poëmes, des grammaires, des classiques grecs et latins, des ouvrages de médecine, etc. Les livres qu'on voulait copier ou comparer venaient souvent de fort loin. On écrivait sur du parchemin, qu'on savait si bien préparer qu'on trouve aujourd'hui encore des manuscrits de ces temps dont le parchemin est aussi blanc et plus fin que le meilleur papier à lettres. Quand on faisait des œuvres de luxe, on se servait d'une encre d'argent ou d'or, on colorait le parchemin avec de la couleur de pourpre, et l'on ornait richement les lettres initiales et les titres de diverses figures peintes. L'or, l'argent, l'encre et les couleurs de ces chefs-d'œuvre se sont si bien conservés qu'on dirait qu'ils sont écrits d'hier. Saint-Gall fournit les plus beaux manuscrits de l'époque (5).

(1) Arx. Goldast, *Script. rer. Alem.*, Frankf., 1730, t. II, p. 71-95. *Infl. du Christ. sur l'ancien haut allemand*, de Raumer, p. 42, 123.
(2) Goldast, t. II, p. 65.
(3) T. I, p. 203.
(4) Pertz, II, 66, 70-72.
(5) *Voir* Arx, l. c., p. 105.

Que de noms fameux, parmi les maîtres et les écrivains de ces temps, se rattachent à Saint-Gall! Là maître Werinbert († 884) et maître Rihbert écrivirent des actes de donation (1); le diacre Gozbert, neveu de l'abbé, composa un livre sur les miracles de S. Gall et la biographie de S. Othmar (2). Là enseignait le fameux Iso († 871), médecin, auteur des deux livres des Miracles de S. Othmar (3), dont la réputation était telle qu'on se vantait d'avoir pu l'entendre une seule heure, et qu'il fut appelé à Granval, en Bourgogne, pour y ériger une école (4); là l'Écossais Marcellus Mõngal, habile dans toutes les connaissances humaines et divines, enseignait les sept arts libéraux et la musique (5); là un moine, dont on ignore le nom (quelques-uns pensent, mais sans motif suffisant, à Notker le Bègue), écrivait, à la demande de l'empereur Charles le Gros, les *Gesta Karoli* (6). Trois moines, unis par une amitié intime, que nous avons déjà nommés, se signalèrent en même temps : Ratpert, Tutilo et Notker le Bègue. Ratpert s'occupait avec tant de zèle du professorat que ses études lui permettaient à peine de sortir une fois par an du couvent; aussi une paire de souliers lui suffisait-elle chaque année. Il manquait même souvent le chœur et l'office, et s'excusait en disant qu'on entendait de bonnes messes quand on enseignait comment elles devaient être célébrées. Il ne se fit ordonner prêtre que peu de temps avant sa mort. Il était tout près du terme de sa vie qu'il ne pouvait encore s'empêcher d'enseigner ses frères, et lorsqu'il mourut, en 897, il se vit entouré de quarante prêtres alémaniques, autre-

(1) Arx, I, 88, 89.
(2) Pertz, II, 21-31, 40-47.
(3) Id., II, 47-54.
(4) Ekkeh. IV, dans Pertz, II, 93-98.
(5) Id., 78, 94.
(6) Pertz, II, 726.

fois ses élèves, qui étaient arrivés à Saint-Gall pour y assister à une solennité ecclésiastique, et qui promirent chacun à leur cher maître de dire trente messes pour son âme. Parmi les ouvrages de Ratpert, le premier rang appartient aux *Casus S. Galli* (1), écrits, comme tous ses ouvrages, dans un latin beaucoup meilleur que celui de son temps. On a malheureusement perdu son cantique allemand en l'honneur de saint Gall (2).

Tutilo († 912), d'une nature gaie, d'une taille athlétique, poëte, chantre, compositeur et musicien virtuose, sachant bien le grec et le latin, enseigna au couvent, s'acquit une grande réputation par son expérience en architecture, en peinture, par son habileté à sculpter des bas-reliefs, à ciseler des figures sur toute espèce de métal, et fut consulté par tous les pays à cause de la diversité de ses talents. On voit encore des pièces d'orfévrerie, des ciselures et des sculptures de Tutilo à Saint-Gall (3).

Quant à Notker le Bègue († 912), le maître du chant, le savant écrivain, l'humble, pieux et noble moine, il mérite un article à part (4).

Nous ne citerons plus, parmi les autres religieux qui furent la gloire de l'abbaye jusqu'à Salomon III, mort en 920, que Waltram et Sintram.

Waltram, versé dans toutes les connaissances de son temps, prédicateur, curé du couvent, confesseur de la sainte solitaire Wiborada, composa des élégies et des hymnes (5). Toute l'Allemagne admire les beaux manuscrits de Sintram, dont l'activité était telle que presque tous les couvents célèbres d'Allemagne possédaient un livre copié de sa main (1).

C'est à l'assiduité de tous ces hommes qu'on doit l'ouvrage encyclopédique connu sous le nom de *Lexique de Salomon* (*Salomons Wœrterbuch*), qui contient, par ordre alphabétique, des articles sur tous les mots et tous les sujets scientifiques des ouvrages des Pères, des historiens, des orateurs, des poëtes, des médecins, des naturalistes et des classiques chrétiens et païens. Cette œuvre si importante pour cette époque existe encore à Saint-Gall; elle fut imprimée au quinzième siècle, mais elle est devenue une grande rareté (2). Cette activité littéraire, à laquelle se joignaient une discipline parfaite et des mœurs exemplaires, explique les fréquentes visites que les grands personnages, laïques et ecclésiastiques, faisaient au monastère (3).

Après l'évêque-abbé Salomon l'abbaye fut dirigée par le savant Hartmann, qui veilla avec une extrême sollicitude sur l'école et la discipline du couvent; il mourut prématurément en 923, et eut pour successeur Engelbert. Sous l'administration de cet abbé une horde de Huns envahit Saint-Gall, sans cependant causer grand dommage. En effet, averti par Ste Wiborada, qui depuis 915 s'était fait enfermer à perpétuité dans une cellule près de l'église de Mang (coutume alors très-répandue, connue avant Wiborada à Saint-Gall, mais qui après elle fut fréquemment imitée par des religieux et des religieuses du couvent); averti par la sainte recluse, disons-nous, Engelbert avait pris des mesures de défense, s'était retiré avec les moines les

(1) Pertz, II, 59-74.
(2) Id., 50, 60, 95, 100. Basn. Canis., *Lect. ant.*, t. II, E. III, p. 195. Arx, I, 95-96.
(3) Ekkeh. IV, dans Pertz, II, 94-101. Arx, I, 97-100.
(4) *Voy.* NOTKER.
(5) *Voir* Bolland., *in Vita S. Wiboradæ, ad 2 maii.* Basn. Canis., *Lect. ant.*, t. II, p. 3.

(1) Ekkeh. IV, dans Pertz, II, 89. Arx, I, 100.
(2) *Voir* Raumer, *Influence du Christ.*, etc., p. 128.
(3) Conf. *Ratp. Casus S. G.* Pertz, II, 73. Ekkeh. IV, dans Pertz, II, 81, 84-85, 91. Arx, I, 74, 113, 124.

plus braves et les plus déterminés dans un château nouvellement construit, et de là avait fait des sorties contre les Huns et les avait mis en fuite. Malheureusement Wiborada fut tuée par les Huns dans sa cellule († 925). Cette vierge merveilleuse, d'une haute dévotion, d'une intelligence rare, avait dirigé dans les voies de la piété un jeune élève de l'école monastique de Saint-Gall, à qui elle avait prédit qu'il arriverait à l'épiscopat, et qui devint en effet le grand Ulric, évêque d'Augsbourg (1). Engelbert, ayant résigné sa charge en 933, eut pour successeur Thiéto (933-940), qui fut obligé de rebâtir le couvent et l'école, auxquels avait mis le feu un écolier que ses surveillants avaient envoyé chercher des verges pour le fouetter, et qui en passant devant un four y avait pris des charbons allumés.

En 940 l'abbé Kralo ayant renoncé à sa dignité pour échapper à l'autorité de Ludolphe, ce fils rebelle de l'empereur Othon Ier institua à la place de Kralo Annon, son frère. Celui-ci se mit à fortifier le couvent; mais il mourut sans avoir achevé son œuvre, en 954, et Kralo reprit ses fonctions. Ce fut pour peu de temps; il décéda en 959, et les moines choisirent à sa place le jeune comte Burkhard.

Sous cet abbé, aux anciennes plaies causées par la guerre, l'incendie du couvent, se joignirent des années de disette, des pillages des Sarrasins, et l'administration du couvent tomba dans une telle pénurie que Burkhard permit à ses prêtres de chercher à se tirer d'affaire eux-mêmes; ce qui entraîna certains désordres dans le couvent et fit répandre de mauvais bruits sur son compte. L'empereur Othon Ier soumit le couvent à une enquête poursuivie par une commission d'évêques et d'abbés; elle eut pour résultat de démontrer que les religieux, par suite de la pénurie financière de l'abbaye, avaient sans doute violé la règle de S. Benoît en mangeant seuls, en mangeant même de la viande, de la volaille, mais que du reste c'étaient des hommes irréprochables et d'un vrai mérite (1). Malgré ce témoignage, Othon Ier envoya à Saint-Gall, pour y rétablir la discipline, le moine Sandrat, de Cologne, qui était en grande réputation de sainteté auprès de l'empereur. Mais Sandrat rendit malgré lui le plus éclatant hommage au couvent, en se plaignant dans le chapitre des longues prières et des interminables chants du chœur, de ce que les mets étaient préparés avec du saindoux, de ce qu'on donnait une trop petite portion de vin, de ce qu'on restait constamment dans l'église le dimanche, de ce que c'était toujours vendredi au réfectoire, en même temps qu'il se laissa surprendre buvant outre mesure, mangeant de la viande (2), etc., etc.

Enfin l'empereur se convainquit personnellement en faisant une visite au couvent, en 972, que la discipline y était exemplaire. Il fut charmé de ce que, ayant laissé avec intention tomber sa canne pendant le chant du chœur, pas une tête, pas un regard ne bougea parmi les moines (3). Cependant Burkhard, le grand bienfaiteur des pauvres et des voyageurs, donna sa démission en 971, et eut pour successeur Notker, que des années heureuses et les talents administratifs du prévôt Richer mirent en état d'exécuter divers travaux. Il acheva les murailles de la ville de Saint-Gall, commencées par Annon; institua pour les fils de ses vassaux et les écuyers (qui prenaient de

(1) *Voir* Bolland., *in Vita S. Wiboradæ, ad 2 maii.*

(1) Ekkeh. IV, Pertz, II, 127-133.
(2) Id., 144-145.
(3) Id., 134, 147.

plus en plus d'influence) (1) une académie noble; bâtit une magnifique ménagerie pour des animaux sauvages et pour des oiseaux; se fit servir à table par ses gentilshommes; fit donner aux gens de la maison (c'étaient cent soixante-dix serfs), en place de pain de gruau, du pain de seigle (2), maintint la discipline parmi les moines et veilla paternellement à leurs besoins (3).

Après Notker, mort en 975, Immo prit grand soin des embellissements de l'église. Quoiqu'il y eût parmi les religieux plusieurs maîtres expérimentés, il appela des artistes étrangers à travailler à la splendeur de la maison de Dieu. Il acheva avec leur concours un devant d'autel en or magnifique; il fit faire pour la messe des ornements en pourpre, dont les broderies représentaient des sujets bibliques, et peindre sur les murs de l'église l'histoire de S. Gall (4).

Immo décéda en 984; cinq ans après mourut son successeur Ulric, auquel succéda Gérard (990-1001), le premier abbé de Saint-Gall que l'histoire stigmatise comme un supérieur indigne, qui, autant qu'il dépendit de lui, ruina le couvent par sa vie scandaleuse, par la vente des bénéfices et la dissipation des biens du monastère.

Heureusement Burkhard II († 1022) rendit au couvent son antique splendeur; il eut pour successeurs, jusqu'en 1076, Dietbald († 1034), Norbert, le premier abbé de Saint-Gall qui fit la guerre pour son compte, et encore à son propre évêque; puis, après la résignation de Norbert († 1072), Ulric II († 1076).

Ainsi, au dixième siècle et jusqu'à la fin du onzième, Saint-Gall était toujours florissant, occupant un des premiers rangs parmi les couvents de l'Occident. Les professeurs et les écrivains qui lui firent honneur durant cette période furent nombreux. Aux quatre Ekkehard, qui appartiennent à ce temps, Ekkehard I († 973), Ekkehard II († 990), Ekkehard III, Ekkehard IV († 1036), continuateur des *Casus S. Galli*, pour lesquels nous renvoyons à l'article qui leur est consacré, on peut ajouter les noms qui suivent : Hartmann († 923), qui aimait tellement la science qu'il n'y avait pour lui presque pas de différence entre l'école et le couvent, composa une histoire de Saint-Gall et des cantiques pieux (1). Les moines Waning et Hartmann le jeune furent les maîtres de S. Ulric, d'Augsbourg. Ce Hartmann le jeune acheva aussi une bonne biographie de Ste Wiborada (2). Adelhard forma Dietmar, qui plus tard devint abbé de Hirschau (3); Victor, professeur sous Kralo, mourut en 991, à Strasbourg, où, quoique aveugle, il faisait des cours qui attiraient un grand concours (4); Gérald (Gerolt, Gérard) passa toute sa vie à enseigner : il prêchait bien, et les évêques aimaient à l'entendre (5). Cumbert se distingua tellement comme peintre, calligraphe et maître, que Henri, duc de Bavière, le demanda à Kralo († 959) pour les écoles de Salzbourg, et le nomma abbé de Niederaltaich (6). Notker, le médecin (*physicus*, *piperis granum*), condisciple de S. Ulric, acquit une grande considération comme peintre, poëte, mé-

(1) Arx, I, 483, 485.
(2) *Voir*, sur les Serfs de Saint-Gall, Arx, I, 54, 161.
(3) Id., 235.
(4) Id., 287.

(1) Voir Ekkeh. IV, dans Pertz, t. II, p. 102, Basn. Can., *Lect. antiq.*, t. II, p. III, p. 185.
(2) *Voir* Pertz, t. VI, p. 386. *Vita S. Wibor.*, Boll. 2 mai. Ekkeh. IV, dans Pertz, t. II, p. 113, 116, 140.
(3) Arx, I, 271.
(4) Id., p. 228.
(5) Ekkeh. IV, dans Pertz, t. II, p. 186.
(6) Id., t. II, p. 188.

decin et professeur (1). Notker, le célèbre évêque de Liége, auteur de la vie de S. Remacle, avait été prévôt de Saint-Gall († 1008) (2). Notker (*Labeo*), célèbre autant que Notker le Bègue, également versé dans la connaissance de la Bible, des Pères, des auteurs ecclésiastiques, du latin, du grec et de l'allemand, théologien, philosophe, poëte, musicien, astronome, mathématicien, dirigea longtemps l'école de Saint-Gall et s'acquit une immortelle renommée, notamment par ses ouvrages allemands, qui occupent le premier rang parmi les sources de l'antique haut allemand. Il mourut en 1022; voyant approcher son dernier moment, il ordonna qu'on donnât un repas aux pauvres devant son lit, et mourut au bruit que faisaient les convives affamés. Malheureusement une partie des ouvrages de Notker est perdue. Outre plusieurs traités latins, on a conservé de lui, en allemand :

1. Les Psaumes, traduits et expliqués;

2. Un certain nombre de pièces lyriques de l'Ancien et du Nouveau Testament, traités comme les Psaumes;

3. Élaboration en haut allemand ancien de morceaux catéchétiques;

4. Traduction en haut allemand ancien et explication du livre *de Consolatione philosophiæ*, de Boëce;

5. Traduction du *de Nuptiis Mercurii et philologiæ*, de Martianus Capella;

6. *Aristotelis* Κατηγορίαι et περὶ ἑρμηνείας, en haut allemand ancien (3).

Hépidan écrivit, en 1072, la vie de Ste Wiborada, et, dit-on, une chronique (708-1044); mais il est certain que cette chronique existait déjà en 965, et qu'elle fut ensuite continuée de 965 à 1056 par plusieurs mains, [illegible] aussi par Hépidan (1).

On peut facilement appréc[illegible] fluence que ces hommes dur[illegible] sur leur temps en se rappelant [illegible] personnages qui jouèrent un rô[illegible] le monde et qui furent élevés [illegible] Gall, sans parler des services [illegible] moines rendirent à la langu[illegible] mande (2).

Le couvent florissait depuis cin[illegible] ans, et avait répandu ses bien[illegible] loin, lorsqu'après la mort de [illegible] Ulric III († 1076) il tomba rap[illegible] du haut de sa prospérité, mal[illegible] à ce qu'après la mort d'Ulric [illegible] reur Rodolphe lui imposa pou[illegible] rieur Lutold de Nellenbourg, [illegible] que l'empereur Henri IV institu[illegible] même temps, comme abbé, un [illegible] parents, d'où résulta entre le[illegible] abbés une lutte aussi scandaleu[illegible] funeste.

A dater de cette époque, au [illegible] des agitations générales, mortelle[illegible] science et à la discipline mona[illegible] Saint-Gall déclina de plus en pl[illegible] s'écartant de sa destination prim[illegible] quoique de temps à autre l'a[illegible] rendît encore des services sous [illegible] tres rapports; qu'elle eût parfois [illegible] tête de vaillants abbés, comme Ul[illegible] († 1199), Ulric VI († 1220), Jöt[illegible] Wartenberg († 1379); qu'elle fît p[illegible] de quelque activité littéraire [illegible] kard continua Ekkehard IV, d[illegible] à 1198, et Conrad de Fabaria [illegible] kard, de 1200 à 1232; Ekkehar[illegible] composa, sous Ulric IV, la vi[illegible] Notker le Bègue; Ulric VI était [illegible] un savant prélat); qu'elle ne négli[illegible] en employant souvent, il est vrai [illegible]

(1) Ekkeh. IV, p. 186. Arx, I, 275.

(2) Arx, I, 276.

(3) *Voir* Arx, I, 276. Raumer, *Influence du Christian.*, etc., p. 38, 51, 55, 56, 72-73, 202.

(1) Arx, I, 279. Pertz, I, 72-85.

(2) *Voir*, outre l'ouvrage déjà cité de [illegible] mer, Henri Hattemer, *Trésors de l'anci[illegible] langue allemande de Saint-Gall*, Saint[illegible] 1844, t. I-III, qui renferme de nombr[illegible] explications.

s du dehors, ni les pompes te, ni le ministère des âmes, ni ction des écoles, ni la construc- s églises et des chapelles. Ce prit belliqueux des abbés et des , les élections disputées entraî- les luttes acharnées, le népo- la dissipation des revenus, la antiecclésiastique dans l'exer- es droits, souvent l'ignorance et ralité la plus grossière, qui èrent la décadence de cette ab- autrefois si prospère. En vain reur Philippe accorda au savant ne abbé Ulrich VI le titre de , et le Pape Innocent III, en le privilége de la mitre; en vain e Innocent IV accorda à l'abbé thold de Falkenstein (†1271) la l'anneau et les sandales; Saint- était plus une école de piété et de ; c'était une citadelle que des belliqueux, plus soldats que prê- tels que Conrad de Bussvang 9) et Berchthold, défendaient, il est par leur chevaleresque courage, e l'oppression des grands et le des- me de la force. C'était souvent le théâtre des scandales de prélats mpus, qui, comme l'insensé Hil- d (†1328), le débauché Cuno de eln (†1411) et l'immoral Henri de delfingen, déshonoraient les insi- pontificaux. Ce qui fut surtout au couvent c'était la règle, n'ad- tant parmi ses chanoines que des les et excluant les roturiers. Les itants de l'abbaye vivaient comme gentilshommes, qui conservaient s le froc les mœurs de la noblesse l'époque. La vie commune cessa; chanoines vivaient chacun dans leur ison. Il fallait qu'on les contraignît recevoir les ordres sacrés; ils ne nsidéraient la vie monastique que mme un bénéfice. Ils étaient telle- ent ignorants qu'en 1291 personne ans le chapitre, y compris l'abbé, ne savait écrire; ils passaient leurs journées dans les écuries, à la chasse, dans des banquets, à la guerre, et finirent par ne plus porter aucune marque distinctive de leur état sur leur personne (1).

Enfin le Saint-Siége mit un terme à ce désordre. Henri de Gundelfingen, qui avait des enfants, mais qui n'avait ni science, ni ordre sacré, et que Félix Hämmerlin, savant chanoine de Zurich, appelait un mulet tonsuré, un pur chapon, fut obligé de résigner son abbaye au concile de Constance. Le Pape Martin V la transmit à Conrad de Pégau, qui en eut bientôt assez, et la transféra, avec l'autorisation du Pape, à un de ses religieux de Pégau, Henri de Mansdorf. Henri (†1426) ne parvint pas encore à introduire la réforme dans Saint-Gall. D'une part il n'y avait plus qu'un chanoine, et de l'autre personne ne voulut répondre à ses efforts et entrer au couvent. L'abbé Eglolph de Saint-Blaise, que Henri proposa au Pape pour le remplacer et qui fut agréé, fut plus heureux que son prédécesseur. Il trouva des moines d'autres couvents et des jeunes gens qui consentirent à entrer dans le monastère que l'abbé fit bâtir à côté de l'église pour la vie commune, et il y commença une réforme, en suivant les préceptes des conciles de Constance et de Bâle, sans toutefois vouloir lui-même prendre part aux règles qu'il imposait aux autres (2). Eglolph mourut en 1442 et eut pour successeur Gaspar de Breitenlandenberg, sous lequel, en 1451, l'abbaye se fit admettre dans la Confédération helvétique. L'abbé Ulrich Rösch (1463-1491) fit rentrer complétement l'ordre et la bénédiction dans le couvent; le nombre des chanoines fut reporté à vingt; la cathédrale vit rétablir sa chaire,

(1) Arx, t. I, p. 325, 470; t. II, p. 187.

(2) Arx, II, 246. *Hist. de la Suisse*, de Nüscheler, t. II, p. 277-279, Schaffhouse, 1847.

son chœur, ses confessionnaux, ses orgues, tout ce que réclamaient le culte divin et le ministère des âmes (1). La science était ressuscitée avec la piété (2).

A l'époque de la réforme ce fut Joachim de Watt, né en 1484 à Saint-Gall, et promu, en 1518, à Vienne, au grade de docteur en médecine, qui, à son retour dans sa ville natale, la même année, introduisit le premier en Suisse la doctrine de Luther. François Geisberg, abbé de Saint-Gall (1504-1529), s'y opposa avec énergie et fut encouragé dans sa résistance par les paroles du Pape Adrien VI (1522). Cependant l'erreur fit de tels progrès qu'en 1525 le conseil municipal abolit le culte catholique; les idées nouvelles se répandirent de la ville à la campagne. La prédication furibonde des réformateurs de Zurich et de Berne, en brisant les liens de l'antique foi, rompit ceux de l'obéissance des vassaux de Saint-Gall. Les églises, les images, les autels tombèrent ruinés, renversés. L'abbaye elle-même, dont tous les ecclésiastiques, sauf les quatre plus jeunes, demeurèrent fidèles à l'Église, fut horriblement dévastée en 1529 (3); l'abbé fut retenu prisonnier dans son château de Rorschach, où il mourut le 21 mars 1529. En vain le nouvel abbé, Kilian Germain, tâcha de recouvrer l'abbaye et ses domaines; on opposa « la parole de Dieu » à son droit et à ses titres authentiques; rien ne pouvait prévaloir contre la parole de Dieu : le froc était contraire à la parole de Dieu; la vie monacale, les possessions temporelles des prêtres étaient contraires à la parole de Dieu; enfin les mandataires et privilégiés de la parole de Dieu, les Zuricois, à qui la parole de Dieu plaisait particulièrement en tant qu'elle étendait leur pouvoir et leurs priviléges temporels, déclarèrent que l'abbaye était supprimée et administrèrent révolutionnairement ses domaines (1520). Mais la victoire des cantons catholiques à la bataille de Kappel, où Zwingle périt, eut entre autres pour conséquence heureuse la réinstallation de l'abbé Diethelm dans ses domaines et la restauration de l'abbaye : ce qui humilia et irrita tellement les bourgeois protestants de la ville que, suivant le conseil de leur bourgmestre, Joachim de Watt, ils ne permirent à aucun membre de leurs familles de se mettre aux fenêtres au moment où l'abbé faisait sa rentrée solennelle (1532).

A cette restauration de l'abbaye et de sa domination temporelle se rattacha la restauration, en partie spontanée, en partie obligée, de la religion catholique dans la majeure partie des domaines de Saint-Gall. Un des motifs pour lesquels les abbés ne voulaient pas tolérer de protestants sur leurs terres était l'exemple de Zurich, de Berne et de la ville de Saint-Gall, qui ne souffraient pas de Catholiques dans leur ressort et les traitaient comme des ilotes. En outre, les abbés déclarèrent ouvertement aux Zuricois que, « en ce qui regardait la séduction pour attirer à la religion catholique ou protestante, il n'y avait de paix ni à faire ni à espérer, chaque parti pensant bien mériter de Dieu en attirant une âme du parti adverse (1). » Toutefois, sous ce rapport, ils furent toujours en arrière des protestants; l'abbé Pie disait même souvent qu'il était effrayé toutes les fois qu'un habitant de Saint-Gall voulait devenir catholique. L'abbaye se releva rapidement de la chute où l'avait précipitée la réforme, parce qu'elle eut le bonheur d'être gouvernée par d'excellents

(1) Arx, II, 7-10.
(2) Id., 643.
(3) Id., 534, 535.

(1) Arx, III, 169.

supérieurs. C'est à juste titre qu'on nomme l'abbé Diethelm († 1564) après S. Gall et Ulrich Rösch, le troisième fondateur de l'abbaye, et dont il ressuscita la science et la discipline.

Son successeur, Othmar Kunz (1564-1577), est encore béni par les pauvres, pour lesquels il créa un fonds perpétuel.

Joachim Opser (1577-1594), qui avait été élevé à Paris, chez les Jésuites, prélat érudit, également versé dans les langues allemande, latine, grecque et hébraïque, protecteur des sciences, mourut victime de son dévouement durant une peste. Il eut pour successeur l'ardent et infatigable Bernhard Müller (1594-1630), qui prêchait au peuple comme à ses chanoines, qui se distingua aussi dans la science et la philologie, rédigea jusqu'à sa mort un journal (ce qu'après lui firent tous les abbés), et laissa de sages conseils à ses moines. Le successeur de Bernhard, Pie Reher (1630-1654), fut un prélat d'une piété et d'une vertu généralement reconnues, maintint avec zèle la discipline, composa un livre de dévotion (*Trigesimus Virtutum*, Saint-Gall, 1690), supplia encore en mourant ses chanoines d'observer la discipline : *Servate disciplinam, et ipsa servabit vos*, et fut honoré après sa mort par le peuple comme un saint.

Le moine Gall Alt (1654-1687) fut si peu enorgueilli de son élévation à la dignité abbatiale qu'il avait toujours grande joie quand, entouré de toute la pompe de sa cour, il pouvait rencontrer son frère, un pauvre paysan. Apte surtout à la direction des affaires intérieures de l'abbaye, il confia le gouvernement du pays au baron Fidèle de Thurn, qui joua encore un grand rôle, après la mort de Gall, sous ses successeurs. Si dans son amour pour la discipline Gall ne favorisa pas assez la science, son successeur, le savant Célestin Sfondrate, y suppléa abondamment. Il n'était encore que chanoine que déjà il se distinguait parmi tous ses collègues par son savoir. En 1666 il devint professeur de théologie à Kempten, où il publia, en 1668, le *Secretum D. Thomæ revelatum;* puis il fut appelé, en la même qualité, à Saint-Gall, devint official et reçut en 1679 la mission de se rendre, comme professeur de droit canon, à Saltzbourg. Là il publia en 1681 la *Dispensatio de lege*, en 1684 le *Regale sacerdotium Romano Pontifici assertum*, qui était une réfutation des célèbres propositions promulguées par l'épiscopat français contre le pouvoir du Pape, et qui obtint l'approbation d'Innocent XI. En 1680 il publia la *Gallia vindicata*, en 1689 *de Regalia*, ouvrages dans lesquels il défendit encore plus explicitement les droits pontificaux ; il se brouilla de plus en plus avec la cour de France, qui d'ailleurs était mécontente de la politique de Fidèle de Thurn. Sfondrate composa encore divers ouvrages, entre autres *Nodus Prædestinationis dissolutus*, etc., etc., dont parle Rütiman dans sa Biographie de Sfondrate, en 1741. En 1695 le Pape Innocent le créa cardinal. Il mourut en 1696, et laissa la réputation d'un prince savant, pieux et bienfaisant (1).

Tous ces princes-abbés, soutenus par les légats du Pape, s'étaient occupés avec ardeur de réformer leur abbaye et ses domaines conformément aux décrets du concile de Trente, et avaient obtenu les plus consolants résultats. Les couvents et le clergé du pays, peu à peu tous réformés, avaient singulièrement contribué à l'amendement général des mœurs, à la diffusion de la doctrine chrétienne. L'abbaye s'était complétement relevée dans l'éclat de la discipline et des lettres ; la science y avait retrouvé une patrie, parce

(1) Arx, III, 207-222.

que les abbés avaient eu soin d'envoyer les plus jeunes et les plus capables d'entre les religieux aux universités catholiques de Rome, de Paris, de Dôle, d'Ingolstadt, de Dillingen, de Fribourg. Bientôt l'abbaye fut en état de rouvrir une école savante et de recevoir les novices et les étudiants des autres couvents. Dès le seizième siècle et plus souvent au dix-septième, les chanoines de Saint-Gall étaient chargés de réformer d'autres couvents et d'en prendre la direction (1). Parmi les chanoines auteurs de cette époque on compte : Maurice Enk († 1575), Jodoc Metler († 1639), Magnus Brullisauer († 1646), Hermann Schenk († 1706) (2).

Quant à l'administration temporelle de l'abbaye, elle était sur un pied assez faible, depuis la réforme, surtout depuis que la partie protestante avait un point d'appui à l'étranger dans les cantons protestants ; cependant la longue durée de ce gouvernement est une preuve de l'affection et de la confiance qu'il inspirait au peuple et de sa modération ; mais cette douceur ne fut pas favorable au repos du pays. Les Toggenbourgeois donnèrent toujours beaucoup d'occupation à l'autorité abbatiale.

Sous Léodegard Burgisser († 1717) les discussions soulevées par ces remuants vassaux dégénérèrent en guerres de religion, et amenèrent l'invasion du pays de Saint-Gall par les gouvernements de Zurich et de Berne. Joseph de Rudolfi († 1740), prélat non moins zélé, mais moins opiniâtre que Léodegard, prince juste, bienfaisant et protecteur de la science, parvint à conclure la paix en 1718, revint à Saint-Gall et reçut l'hommage de Toggenbourg. Mais de nouvelles querelles troublèrent le pays et ne prirent fin qu'en 1755, sous Célestin Gugger († 1767). Ce prélat laissa encore divers monuments de son administration dans l'histoire de Saint-Gall : il parvint, grâce à son économie, à payer les dettes de l'abbaye, qui remontaient à quatre cents ans, dépensa néanmoins beaucoup pour améliorer les fondations du pays et sa situation en général, bâtit une nouvelle cathédrale et une partie du couvent (1).

Malheureusement son faible successeur, Bède Angehen († 1796), administra d'une manière funeste, et, par les nombreuses dettes qu'il contracta, par une négligence permanente de ses obligations administratives, par une conduite dénuée de tout tact et de toute fermeté, hâta la ruine de l'abbaye et de son autorité temporelle. Le successeur de Bède, Pancrace Forster, se vit enlever ses domaines par ses vassaux enivrés de l'esprit de la révolution française (1798), et le décret du directoire helvétique du 17 septembre de la même année déclara la suppression de la principauté ecclésiastique de Saint-Gall.

En 1805 l'abbaye elle-même fut abolie. Ainsi, dit le chanoine Arx, le savant et impartial historien de Saint-Gall, l'unique souveraineté qui avait survécu en Suisse, après avoir paisiblement régi son peuple pendant plus de mille ans d'une manière presque irréprochable, fut balayée par le torrent révolutionnaire. Ainsi succomba une abbaye qui avait rendu tant de services; mais elle succomba avec honneur, en pleine santé, en pleine vigueur, renversée par un orage qu'elle n'avait rien fait pour attirer sur elle. Plus tard on eut la pensée de rétablir l'abbaye et de faire du supérieur l'évêque de Saint-Gall, sans toutefois lui rendre la souveraineté princière; mais l'abbé Forster ne voulut point accepter ces conditions. A la suite de longues négociations entre le gouvernement de Saint-Gall et Rome, le Saint-

(1) Arx, III, 115, 198.
(2) Id., 209.

(1) Arx, III, 612.

Siége érigea, en 1823, un siége épiscopal à Saint-Gall et l'unit à l'évêché de Coire (1). Mais cette réunion des deux évêchés ne satisfit personne, et à la mort du prince-évêque de Coire, Charles-Rodolphe († 19 octobre 1833), le gouvernement non-seulement rompit par un coup d'État le lien avec Coire, mais institua un administrateur du diocèse, confisqua la dotation de l'évêché et supprima le chapitre. Après d'inutiles efforts de la part du Saint-Siége pour arriver à une conciliation, Grégoire XVI institua le vicaire capitulaire Bossi évêque de Coire et de Saint-Gall; mais le gouvernement cantonal lui interdit l'exercice de sa juridiction dans Saint-Gall. Enfin le Pape prononça en 1836 la séparation des deux diocèses, et, en attendant la réorganisation de l'évêché, Jean-Pierre Mirer fut nommé vicaire apostolique. Dix ans se passèrent avant que la réorganisation eût réellement lieu (1847). Le premier évêque nouveau de Saint-Gall fut alors l'ancien vicaire apostolique Mirer.

SCHRÖDL.

GALLAND (PIERRE) (*Galandius*) naquit en 1510 à Aire, en Artois (aujourd'hui département du Pas-de-Calais). Il étudia à Paris, devint en 1537 maître ès arts, en 1538 supérieur du collége Boncour, en 1543 recteur de l'Académie de Paris. En 1545 François Ier le nomma professeur d'éloquence au Collége de France; il obtint plus tard la chaire de langue grecque, fut nommé chanoine de Notre-Dame, et mourut le 30 août ou le 6 septembre 1559.

Galland, latiniste et helléniste excellent, possédait un vaste savoir; cependant ce fut moins par ses ouvrages que par son enseignement habile (Tournèbe fut un de ses disciples) et la sage direction du collége Boncour qu'il s'attira la réputation dont il jouit et l'amitié des savants les plus remarquables de son époque, tels que Buddée, Latomus, du Bellay, etc. Il éleva le collége Boncour à un haut degré de prospérité; il sut y maintenir une ferme discipline et choisir avec un grand discernement les professeurs et les maîtres. Lorsqu'il fut nommé recteur, en 1543, il déploya le même zèle et fit introduire de notables changements dans l'Université, grâce à la faveur dont il jouissait auprès de François Ier.

Il prononça l'oraison funèbre du roi avec une exagération que ne justifie pas l'adage *de mortuis nil nisi bene*. Galland soutint avec ardeur l'autorité d'Aristote contre Pierre Ramus (*pro Schola Parisiensi contra novam Academiam Petri Rami Oratio*, Paris, 1551). C'est à Galland aussi qu'on dut la première édition des *Scriptores de agrorum limitibus*, Paris, 1548, dont il avait trouvé un manuscrit en Flandre. Galland composait des poésies latines; longtemps après sa mort parut son livre: *Petri Castellani, magni Franciæ eleemosynarii, Vita*, que publia Baluze, Paris, 1674, avec un commentaire.

Un neveu de Galland, Guillaume GALLAND, mort en 1612, et un de ses petits-neveux, furent comme lui supérieurs du collége Boncour et eurent la réputation de savants.

Il ne faut pas confondre avec ces trois Galland Auguste GALLAND, né vers 1570, mort en 1644, conseiller d'État, très-versé dans l'histoire de France; ni le célèbre orientaliste et numismate Antoine GALLAND, né en 1646, mort en 1715, auteur fécond, qui fit connaître le premier les *Mille et une Nuits* en Europe, par une traduction libre de l'arabe en français.

GALLICANE (LITURGIE). *Voyez* LITURGIE.

GALLICANISME. Il n'y a pas d'Église particulière qui, depuis l'ère des rois

(1) *Voy.* COIRE.

franks, ait acquis plus de gloire dans le monde et rendu plus de services que l'Église de France. Il en est peu aussi qui se soit autant prévalu de ses anciens priviléges et en ait plus souvent appelé à ses libertés.

Le caractère national, qui a valu son nom au peuple français (les franks, les hommes libres), c'est-à-dire un amour vif et jaloux de la liberté uni à une excessive vanité, ne s'est pas démenti parmi le clergé de France, et a produit dans le domaine religieux, comme dans celui de la politique, de bons et de mauvais fruits.

A partir de la fin du huitième siècle, la nouvelle organisation des États de l'Occident, sur laquelle l'Église avait eu plus ou moins d'influence et sur laquelle elle continua à exercer une sorte de tutelle, établit entre le Pape et les souverains des royaumes d'Occident des rapports bien plus intimes que ceux qui existaient antérieurement. Ce rapport intime des deux pouvoirs spirituel et temporel, cette direction morale suprême que les Papes avaient obtenue sur la famille des peuples occidentaux, et qui était le résultat à la fois de nécessités historiques, de la piété et de la gratitude des peuples, se transforma peu à peu en influence politique des Papes sur les affaires de l'État, et donna en même temps aux rois une part considérable dans les affaires extérieures des Églises nationales. Cette part était d'autant plus importante que, dans tous les États germaniques, la féodalité avait étroitement lié les évêques et les abbés aux souverains, et les en avait fait dépendre en qualité de détenteurs de fiefs.

Il était difficile, dans cette action réciproque et permanente des deux pouvoirs, d'éviter les empiétements de l'un sur l'autre, et il est historiquement établi que la liberté et l'indépendance de l'Église furent d'abord menacées par les usurpations du pouvoir temporel, et que les Papes furent souvent contraints de s'opposer à ces attentats et d'user du glaive spirituel contre d'injustes agressions de l'autorité royale. Il arriva fréquemment dans ces cas que des évêques, féodalement dépendant des princes ou les craignant, se mirent du côté des princes contre les Papes, et que ceux-ci se virent obligés, dans l'intérêt de la liberté de l'Église, de surveiller plus sévèrement la conduite des évêques, et d'exercer de temps à autre une juridiction immédiate dans leurs diocèses. Comme en outre la simonie disposait trop souvent des bénéfices et des évêchés, les Papes cherchèrent à se *réserver* la collation de certains bénéfices; ils décidèrent maints litiges directement par leurs décrétales, attirèrent à leur forum les plus graves affaires, firent dépendre la validité des synodes particuliers de l'approbation du Saint-Siége, et favorisèrent les appels en cour de Rome. C'est ainsi que le cours du temps, les nécessités politiques donnèrent naturellement et par le fait à la puissance des Papes une extension tout autre que celle qui résultait des canons et du droit coutumier des huit premiers siècles. Ce changement eut lieu notamment vers le milieu du neuvième siècle, lorsque parurent les fausses Décrétales d'Isidore, décrétales qui exaltaient systématiquement l'autorité papale au détriment des droits des évêques. Les prélats de France, s'étant peu à peu aperçus de cette modification dans la pratique et la théorie du droit, en appelèrent contre cet accroissement du pouvoir des Papes « à l'ancien droit, aux anciens « canons de l'Église universelle, aux « droits et aux libertés compétents aux « évêques et aux conciles des divers pays « et royaumes, d'après la pratique et la « théorie des huit premiers siècles, » et ne voulurent reconnaître les lois, les décrets et les décisions plus modernes des Papes qu'en tant qu'ils étaient d'ac-

cord avec les anciens droits, coutumes et usages existant en France. Cet appel à l'usage des canons, *usus canonum*, et à l'observation de l'antique droit, *observantia juris antiqui*; ce maintien des droits que les évêques d'un pays avaient exercés soit seuls, soit avec les conciles, d'après la pratique des premiers siècles, durant lesquels la puissance ecclésiastique, *potestas ecclesiastica*, était moins centralisée entre les mains du Pape, devint la source d'où sortit ce qu'on appela plus tard les libertés de l'Église gallicane, *libertates Ecclesiæ Gallicanæ*.

Les premières traces de cet appel à l'observation du droit ancien se montrent dans le refus fait par les évêques francs d'accepter le *pallium* de Rome, au temps de S. Boniface, et dans les remontrances dirigées, vers la seconde moitié du neuvième siècle, contre la validité des (nouvelles) Décrétales d'Isidore, dont ils ignoraient encore la fausseté.

Sauf ces deux cas, il ne fut ni alors ni longtemps après question d'aucune liberté de l'Église gallicane; on en appelait seulement contre le Pape à l'usage des canons, *usus canonum*. Même vers la fin du treizième siècle, il n'est encore question que de cet *usus canonum*; S. Louis, en promulguant son code, disait à ce sujet : « Pour maintenir dans le royaume le droit commun et la puissance des évêques diocésains conformément aux prescriptions des conciles généraux et aux institutions des SS. Pères (1268). »

Mais lorsque, au temps des déplorables démêlés entre le Pape Boniface VIII (1) et Philippe le Bel, les deux puissances renchérirent de violence l'une sur l'autre, et que le Pape, allant jusqu'à prétendre que le roi *était soumis au souverain Pontife au spirituel et* AU TEMPOREL, convoquait les évêques de France à un concile de Rome pour décider du différend entre lui et le roi, Philippe le Bel lui répliqua en déclarant que *le Pape n'avait rien à lui commander dans les choses temporelles, et qu'il en appelait du Pape à un concile universel*, ce qui supposait la supériorité de ce concile sur le Pape, et en défendant en même temps aux évêques de son royaume de répondre à l'invitation du Pape et de se rendre à Rome.

Plus tard, au temps du schisme d'Occident, le Pape ayant introduit en France toutes sortes de réserves, d'expectatives, d'annates, etc., les évêques demandèrent avec instance qu'on leur rendît leur antique liberté et l'usage du droit commun, *ut ad suam libertatem antiquam et juris communis dispositionem restituerentur* (1407), et Charles VI promulgua divers édits et constitutions contre les réserves et les annates pontificales. Puis se succédèrent les grands conciles de Pise, de Constance et de Bâle (1), qui, pour porter remède aux maux de l'Église, amoindrirent la puissance pontificale. Là notamment on proclama la supériorité du concile universel sur le Pape; on restreignit les appels au Saint-Siége; on promulgua beaucoup d'autres décrets qui devaient mettre des bornes à la trop grande centralisation de la puissance spirituelle entre les mains des Papes. Dès que le concile de Bâle fut clos, Charles VII transforma, par la *Pragmatique Sanction* de 1438, en loi du royaume les décrets du concile, qui donnèrent précisément une autorité nouvelle à l'appel fait par les évêques français au droit commun et à leur protestation contre tout article de discipline inconciliable avec ce droit. Les deux

(1) *Voy.* BONIFACE VIII.

(1) *Voy.* PISE, CONSTANCE, BALE (conciles de).

circonstances que nous venons de rappeler, c'est-à-dire le différend entre Boniface VIII et Philippe le Bel et les décrets des conciles de Constance et de Bâle, donnèrent une forme nette et déterminée à l'appel plus général et plus vague fait jusqu'alors par l'Église de France aux coutumes canoniques et à l'observation du droit ancien, *usus canonum, observantia juris antiqui,* en les formulant dans les deux propositions qu'on peut considérer comme le principe de ce qu'on appela plus tard les *libertés gallicanes.*

Ces deux propositions étaient ainsi conçues:

1° « La puissance royale est libre et indépendante; le Pape n'a de pouvoir ni direct ni indirect sur le roi et le royaume dans les choses temporelles. »

2° « La puissance papale n'est pas absolue; elle doit s'exercer dans les limites des canons de l'Église, et le Pape est soumis au jugement du concile universel. »

On put considérer, jusqu'à la fin du quinzième siècle, ces principes et cette attitude de l'Église gallicane comme un contre-poids salutaire à l'extension abusive de la puissance papale, au temps du schisme, et comme un remède nécessaire dans l'état de perturbation où se trouvait l'Église.

Mais la réforme, en éclatant, marqua nécessairement un arrêt au développement de ces libertés. La réforme affaiblit partout la puissance spirituelle, en même temps qu'elle introduisit la prépondérance du pouvoir temporel, et, si le calvinisme ne parvint pas à régner en France, les rois de France, et notamment Louis XIV, surent habilement exploiter la situation du clergé vis-à-vis du Pape pour agrandir leur propre puissance et nuire à la véritable liberté de l'Église gallicane. Déjà, dans le concordat entre le Pape Léon X et François Ier (1517), la collation des bénéfices auxquels le Pape renonçait n'avait pas été remise aux mains du clergé, mais bien à celles du roi, et l'épiscopat français s'opposa inutilement, pendant un siècle, à cette innovation. De même l'épiscopat réclama en vain, auprès du roi, après la clôture du concile de Trente, l'acceptation et la publication des canons de réforme du concile en France, et cela parce que le roi, en adoptant les canons, aurait renoncé à l'exercice de certains droits qu'il s'attribuait illégalement dans les choses spirituelles. En n'adoptant pas ces décisions disciplinaires du concile de Trente la France se donna une apparence schismatique, et ce ne fut certainement pas au profit de l'Église gallicane. En exploitant ce qu'on appela alors liberté de l'Église gallicane, d'une part les parlements, dans lesquels s'étaient peu à peu introduits des éléments calvinistes et plus tard jansénistes, hostiles les uns et les autres à l'autorité du Saint-Siége, et d'autre part les jurisconsultes prêtèrent complaisamment les mains aux usurpations royales. Vers la fin du seizième siècle Pierre Pithou composa un traité sur la *Liberté de l'Église gallicane,* et tira des deux principes énoncés plus haut une foule de conséquences qu'il donna comme autant de libertés de l'Église gallicane, et en forgea un système qu'on appela le *gallicanisme.*

Sans doute ce système reconnaissait et proclamait encore la nécessité de *l'union et de la communion avec le Pape, comme chef de l'Église et centre de l'unité*; mais il rendait l'exercice des droits pontificaux en France tellement dépendant de l'assentiment du roi que, dans le fait, la primauté n'était plus qu'une pure prérogative d'honneur.

Conformément à ce système les rois très-chrétiens convoquent les conciles provinciaux et nationaux et promulguent sous le nom et sous l'autorité de

ces conciles des lois pour l'Église de France. Le Pape ne peut envoyer de légat *a latere* pour réformer, juger, dispenser, etc., etc., si ce n'est sur la demande ou avec le consentement du roi. Les prélats ne peuvent sortir du royaume, même s'ils sont appelés par le Pape, sans mission ou permission du roi. Le Pape ne peut, sous aucune dénomination, exiger aucune redevance, aucune rétribution d'un bénéfice situé en France, sans le consentement du roi ; il ne peut délier les sujets de leur serment de fidélité envers le roi, et, s'il le fait, les sujets ne sont pas tenus d'obéir au Pape ; il ne peut excommunier des fonctionnaires du roi pour aucun des actes quelconques dépendant de leurs fonctions ; il ne peut autoriser les ecclésiastiques et les religieux à tester autrement que suivant les lois du pays ; il ne peut en aucun cas édicter des amendes, soit contre des laïques, soit contre le clergé. On ne suit pas les règles de la chancellerie apostolique, à moins qu'elles ne soient formellement acceptées. Les bulles, les rescrits des Papes, quel que soit leur contenu, ne sont pas reçus sans lettres patentes du roi. Le Pape doit nommer, pour les affaires judiciaires qui lui sont dévolues, des juges dans le royaume ; il en est de même en cas d'appel au Saint-Siége.

En 1639 Pierre Dupuy ajouta à ces propositions restrictives de la juridiction du Pape des *preuves* tirées de l'histoire de France, à partir des premiers rois chrétiens jusqu'à son temps. Ces prétendues preuves étaient toutes les mesures et toutes les déclarations des rois de France contre les Papes, fondées en droit ou procédant d'exagérations passionnées ; elles furent données comme autant de démonstrations incontestables de la possession historique de ces libertés.

L'ouvrage de Dupuy devint l'arsenal du gallicanisme et rendit encore plus dangereuses les propositions déjà assez dangereuses en elles-mêmes de Pithou, en ce qu'on déduisit, pour des cas analogues, des règles de droit de faits qui n'étaient nullement établis en droit. Les évêques reconnurent le danger de cet ouvrage, protestèrent contre sa publication, et le roi le supprima ; mais il reparut plus tard, et alors le roi le prit sous sa protection. Louis XIV, qui voulait régner sans contrôle dans l'Église comme dans l'État, et qui, durant tout son règne, eut la pensée d'humilier le Pape, profita de quelques démêlés nés entre le clergé français et le Saint-Siége pour faire donner la sanction de l'épiscopat aux libertés gallicanes.

Les rois de France possédaient, sous le titre de droit régal, *jus regale*, vis-à-vis d'un grand nombre d'églises du royaume, la faculté de toucher les revenus du diocèse durant la vacance du siége et celui de nommer le successeur au siége vacant. Louis XIV étendit arbitrairement ce droit sur toutes les églises de France. Innocent XI rejeta, par un bref, cette extension illégale ; mais les évêques, plus savants que généreux, se mirent du côté du roi contre le Pape.

D'un autre côté le parlement de Paris, dans un procès élevé entre l'archevêque et le couvent de Charonne, avait rendu un arrêt évidemment inique. Le Pape, prenant le couvent sous sa protection, avait défendu, sous peine d'excommunication, de lire la sentence du parlement et demandé aux évêques de la brûler. Les partisans du gallicanisme virent dans cette demande une extension de la juridiction directe du Pape et la rejetèrent. Enfin, en 1679, Gerbais écrivit un ouvrage intitulé : *Dissertatio de Causis majoribus, ad caput concordatorum de Causis* (1), tout à fait dans l'esprit du gallicanisme ; le

(1) Paris, 1679, in-4°.

Pape Innocent XI le condamna comme schismatique et renfermant des doctrines blessantes pour le Saint-Siége, et cet acte d'autorité pontificale attrista les partisans de la doctrine de Gerbais.

En conséquence de ces précédents, les désirs du roi, voulant faire sanctionner par le clergé les libertés gallicanes, se rencontrèrent avec les vœux mêmes de l'épiscopat, qui demandait à les ratifier et à les garantir, par une formule précise, contre l'extension arbitraire que leur donnaient les tribunaux séculiers. Les évêques furent convoqués par le roi, et dans leur assemblée du 19 mars 1682 ils promulguèrent la déclaration suivante sur la puissance ecclésiastique :

I. « S. Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et toute l'Église même, n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et civiles. Les rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles; ils ne peuvent être déposés ni directement ni indirectement par l'autorité des chefs de l'Église; leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ni absous du serment de fidélité. »

II. « La plénitude de puissance que le Saint-Siége apostolique et les successeurs de S. Pierre, vicaires de Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles est telle que néanmoins les décrets du concile œcuménique de Constance, contenus dans les sessions 4 et 5, approuvés par le Saint-Siége apostolique, confirmés par la pratique de toute l'Église et des Pontifes romains, et observés religieusement dans tous les temps par l'Église gallicane, demeurent dans leur force et vertu, et que l'Église de France n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets ou qui les affaiblissent, en disant que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approuvés, ou qu'ils ne regardent que le temps du schisme. »

III. « L'usage de la puissance apostolique doit être réglé suivant les canons faits par l'Esprit de Dieu et consacrés par le respect général; les règles, les coutumes et les constitutions reçues dans le royaume et dans l'Église gallicane doivent avoir leur force et leur vertu, et les usages de nos pères demeurer inébranlables; il est même de la grandeur du Saint Siége apostolique que les lois et coutumes établies du consentement de ce siége respectable et des Églises subsistent invariablement. »

IV. « Le Pape a la principale part dans les questions de foi; ses décrets regardent toutes les Églises et chacune en particulier; mais cependant son jugement n'est pas irréformable, à moins que le consentement de l'Église n'intervienne. »

Or il en est de ces quatre articles comme des deux principes sur les deux pouvoirs dont il a été question plus haut : on peut en tirer une foule de conséquences comme autant de libertés; on peut en faire les applications les plus diverses. On les appliqua notamment aux appels du Saint-Siége, aux appels du concile œcuménique et aux appels comme d'abus, c'est-à-dire du siége ecclésiastique au pouvoir séculier. Le roi fit tout ce qu'il put pour faire prévaloir les doctrines contenues dans cette déclaration; il défendit à tous ses sujets et à tous les étrangers dans le royaume, prêtres et laïques, d'enseigner ou d'écrire aucune proposition contraire à cette doctrine; tous les professeurs de théologie et de droit durent prêter serment aux quatre articles; les évêques furent chargés de les faire enseigner dans leurs diocèses, et à chaque promotion ecclésiastique il fallait que le candidat promu défendît au moins l'un de ces quatre articles. Cette contrainte

publique, qui devait faire de ces articles les dogmes politico-ecclésiastiques de la France, augmenta nécessairement l'attention que la déclaration avait éveillée à son apparition. Les Flandres, l'Espagne et l'Italie se prononcèrent hautement contre ces articles; le Pape Alexandre VIII les déclara, en 1690, nuls et sans valeur; Clément XI les rejeta de même (1716), et Pie VI renouvela ce rejet en 1794, à l'occasion de la condamnation du concile de Pistoie.

Louis XIV avait, il est vrai, dans une lettre adressée au Pape Alexandre VIII mourant, retiré son édit relatif à la déclaration de 1682, en ce sens qu'il ordonna qu'on n'y donnât pas suite (1); mais ce retrait ne fut pas assez formel, ne fut pas assez connu, ne fut guère observé, et, de fait, la déclaration demeura en vigueur.

Si Bossuet, dans sa haute capacité, n'avait qu'à regret pris part aux délibérations sur l'autorité du Pape, et rédigé, avec plus de répugnance encore, la Défense de la déclaration du clergé de France, *Defensio declarationis Cleri Gallicani*, qui, *contre son gré*, fut publiée après sa mort (1), le clergé de France acquit aussi peu à peu la conviction des erreurs et des dangers contenus dans ces prétendues libertés. Les parlements, les tribunaux ne les exploitèrent qu'au profit de la puissance temporelle, en violant de plus en plus les véritables droits de l'Église, que le bras paralysé du Pape ne pouvait plus défendre, et c'est ainsi que ces libertés devinrent autant de servitudes de l'Église gallicane. Dans les années 1755, 1758, 1760, 1762 et 1765, les évêques élevèrent hautement leurs plaintes contre les préjudices que les tribunaux séculiers portaient au pouvoir ecclésiastique, notamment dans l'administration des sacrements.

Aussi les partisans les plus savants et les plus intelligents des libertés gallicanes, en théorie, avouèrent qu'elles avaient en pratique les effets les plus préjudiciables, et condamnèrent eux-mêmes le gallicanisme. « L'extension exagérée de la juridiction temporelle, dit Fleury, a amené la servitude de l'Église; on pourrait aussi bien écrire un traité des servitudes de l'Église gallicane qu'un traité de ses libertés... Les appels à propos de prétendues nullités ont ruiné de fond en comble la juridiction ecclésiastique. » — « Dans la pratique, dit Fénelon, le roi de France est plus chef de l'Église que le Pape. Liberté vis-à-vis du Pape, servitude en face du roi. Le pouvoir du roi sur l'Église est tombé entre les mains des tribunaux civils. Les laïques dominent les évêques. Les juges séculiers vont jusqu'à examiner les bulles papales qui n'ont de rapport qu'à des articles de foi. » — « Les libertés de l'Église, dit enfin Bossuet lui-même, on les em-

(1) Voici la lettre de Louis XIV à Innocent XII, datée de Versailles, le 14 septembre 1692 : « Très-saint Père, j'ai toujours beaucoup espéré de l'élévation de Votre Sainteté au pontificat pour l'avantage de l'Église et pour l'ornement de notre sainte religion; j'en éprouve maintenant les effets avec bien de la joie, dans tout ce que Votre Béatitude fait de grand et d'avantageux pour le bien de l'une et de l'autre. Cela redouble mon respect filial envers Votre Sainteté; et, comme je tâche de le lui témoigner par les preuves les plus fortes dont je suis capable, je suis aise de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné les ordres nécessaires afin que les ordres contenus dans mon édit du 2 mars 1682, concernant la déclaration faite par le clergé du royaume, à quoi les conjonctures d'alors m'avaient obligé, n'aient point de suite; et comme je souhaite que non-seulement Votre Sainteté soit informée de mes sentiments, mais aussi que tout le monde sache, par un témoignage public, la vénération que j'ai pour vos grandes qualités, je ne doute pas que Votre Sainteté n'y réponde par toutes sortes de preuves et de témoignages de son affection paternelle envers moi. Cependant je prie Dieu qu'il conserve Votre Sainteté heureusement pendant plusieurs années. »

(1) *Voy.* Bossuet.

ploie constamment contre l'Église et à son détriment. »

Une dernière preuve du danger du gallicanisme nous est fournie par ce fait que Fébronius (le coadjuteur de Trèves, Hontheim) puisa exactement tout son système dans les ouvrages des gallicans, comme il l'avoua lui-même, et ce dont on peut encore trouver la démonstration dans sa Bibliothèque. Le fébronianisme de l'Allemagne ne fut qu'une nouvelle édition du gallicanisme, et le joséphisme, qui tint si longtemps l'Église dans la dépendance de l'État, en Autriche, ne fut que l'application brutale de ce qui était posé en principe dans les ouvrages des gallicans et de Fébronius.

Ainsi s'explique le sentiment presque unanime de l'épiscopat français actuel, qui, sincèrement dévoué au Saint-Siége, ne veut plus entendre parler des libertés de l'Église gallicane, tenant la liberté de l'Église pour plus assurée et mieux garantie entre les mains du Pape qu'entre celles du souverain temporel (1).

Cf. Zallwein, *Jus ecclesiast.*, t. IV, p. 307-357; de Maillane, *les Libertés de l'Église gallicane*, Lyon, 1771, 5 vol. in-4°; *Exposition de la doctrine de l'Église gallicane*, Genève, 1757; J. de Maistre, *du Pape*, Lyon, 1809; *de l'Église gallicane*, Paris, 1821. MARX.

GALLIÉNUS, *P. Licinius*, empereur romain, fils et successeur de Valérien (260-68). Tandis que sous Valérien les Chrétiens eurent de cruelles persécutions à subir, ils jouirent, sous son fils, d'un repos qui, sous les deux successeurs de Galliénus, n'endormit que trop le zèle des fidèles. Dioclétien les réveilla d'une terrible façon.

Le règne de Galliénus a cela de remarquable pour l'Église chrétienne que, dès le commencement, il ordonna qu'elle fût épargnée, qu'on lui rendît les sanctuaires qu'on lui avait enlevés sous Valérien, et que l'État la reconnut pour la première fois comme corporation religieuse, *religio licita* (1). Du reste Galliénus était un prince efféminé, adonné à toutes sortes de débauches; l'empire fut troublé au dehors et au dedans durant son règne, sans qu'il sût opposer aucune énergie à ses ennemis. Aux maux de la guerre se joignirent la famine et la peste. Il fut tué à l'âge de trente-cinq ans, en 268.

GALLIM, גַּלִּים (sources), ville qui est comptée parmi celles qui appartinrent à la tribu de Benjamin, dans le premier livre des Rois, 25, 44; dans Isaïe, 10, 30, et parmi celles de Juda, dans Josué, 15, 59.

GALLION, Γαλλίων (2), proconsul romain de l'Achaïe, protégea l'apôtre S. Paul contre la synagogue tout entière, qui l'accusait. Il était frère de L. An. Sénèque (3), s'appelait à proprement dire Marc. Ant. Novatus, fut adopté par le rhéteur L. Jun. Gallion, et devint célèbre lui-même comme rhéteur. Sénèque lui dédia son livre *de Ira*; il fut, comme son frère, mis à mort par ordre de Néron (4).

GALLUS, *Vibius Trebonianus*, empereur romain, trahit l'empereur Dèce, et parvint ainsi au trône (251-253). Son règne procura quelque repos aux Chrétiens, eu égard à la cruelle persécution qu'ils avaient subie sous son prédécesseur, et grâce aux immenses troubles que causèrent dans le sein de l'empire les guerres avec les Goths, les Perses et les Scythes.

Il faut considérer les mesures qu'il prit contre les Chrétiens comme la con-

(1) *Voy.* FRANCE.

(1) Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 13.
(2) *Act.*, 18, 12.
(3) Tacite, *Ann.*, 15, 43.
(4) Dio Cass., 62, 25.

timation du système de Dèce; elles se réduisirent à la poursuite du clergé. Ainsi, en moins de deux ans, les deux Papes Corneille et Lucius furent exilés et mis à mort. Mais il ne put être poussé à des mesures plus générales, ni par la victoire qu'il remporta sur ses ennemis, ni par les souffrances de l'empire, que le peuple païen mettait, comme toujours, à la charge des Chrétiens.

Cf. Eusèbe, *Hist. ecclés.*, VII, 10 sq.; Cyprianus, *Epist.* 82.

GAMALIEL, גַּמְלִיאֵל, Γαμαλιήλ, nom du prince de la tribu de Manassé du temps de Moïse (1), dont on ne sait pas autre chose.

Au temps du Christ **GAMALIEL** était un docteur considéré de la secte des pharisiens; il compta S. Paul parmi ses disciples (2). Ce fut lui qui, dans le sanhédrin de Jérusalem, prononça sur le Christianisme la parole connue : « Si cette œuvre vient des hommes, elle se détruira; si elle vient de Dieu, vous ne pourrez la détruire (3). » Comme ce Gamaliel était, en sa qualité de docteur de la loi, en grand honneur parmi le peuple (4), et que l'histoire des Juifs ne connaît qu'un docteur de ce nom, célèbre à cette époque, savoir le fils de Siméon et le petit-fils de Hillel, il est hors de doute que ces deux Gamaliel sont un seul et même personnage. Il en est souvent question dans le Talmud, qui le loue et le nomme même la gloire de la loi, כבוד התורה.

Il ne paraît pas avoir partagé les principes étroits de la secte pharisaïque. Il ne voulait pas qu'on employât des moyens de violence contre des opinions qui s'écartaient de celles de la secte, ou même contre des erreurs; il fit simplement introduire dans les prières de la synagogue une oraison avec un anathème contre ceux qui trahissent de plein gré la religion. Ce qui prouve encore qu'il n'était pas un strict pharisien, c'est qu'il se baigna dans un bain de Ptolémaïde où se trouvait une statue de Vénus Aphrodite, et qu'il portait un cachet sur lequel était empreinte une image. Il fut, dit-on, le premier qui reçut le titre de Rabban, Notre Maître, et son autorité était si grande qu'il dépendait de lui de déterminer la célébration d'une nouvelle lune, ou d'allonger l'année par un mois intercalaire. D'après les traditions chrétiennes Gamaliel se serait converti au Christianisme avec Nicodème et serait mort saintement (1).

Cf. Wagenseil, *Sota*, p. 991; Jost, *Histoire des Israélites*, III, 169; Kreizenach, *Dorsche Baddorth*, 201.

GAMBACORTI. *Voyez* HIÉRONYMITES.

GANDERSHEIM. Liutolf, duc de Saxe, et sa pieuse femme, Oda, érigèrent, vers 852, un couvent de femmes dans leur domaine de Brunisteshuson (Brunesteshusen, plus tard Brunshausen, à une demi-lieue de Gandersheim), domaine qui portait peut-être le nom de Bruno, le grand-père de Ludolf, prince des Angrariens. Ludolf, sa femme, ses filles et ses fils formaient une famille remarquable par la foi, les lumières, l'amour qui y régnaient. Parmi les filles se trouvait Hathumoda, qui dès son enfance parut appartenir plus au ciel qu'à la terre, tant elle était pieuse, silencieuse, modeste, appliquée, ennemie de toutes les vanités de la jeunesse, telles, disait son frère Hagius, que les habits brodés d'or, les coiffures, les bandelettes, les aiguilles de cheveux, les boucles d'oreille, les croissants, les bagues, les bracelets, les colliers, les

(1) *Nombr.*, 1, 10; 2, 20.
(2) *Act.*, 22, 3.
(3) *Ibid.*, 5, 38.
(4) *Ibid.*, 5, 34.

(1) Wagenseil, l. c., p. 992. Calmet, *Dict. bibl.* s. v.

flacons, etc., *vestes auro paratas*, *mitras*, *vittas*, *discriminalia*, *inaures*, *lunulas*, *monilia*, *armillas*, *dextraliola*, *strophia*, *olfactoriola*. Son désir des choses célestes augmentant avec les années, elle reçut de ses parents et de l'évêque Altfrid de Hildesheim l'autorisation de prendre le voile, et devint abbesse du couvent fondé par ses parents, après avoir fait son noviciat dans celui des religieuses de Hériford, alors célèbre, et avoir vu sa famille revenir d'un pèlerinage de Rome. Celle-ci avait obtenu du Pape Sergius II (844-47) des reliques des saints Papes Anastase et Innocent, pour son monastère, ainsi que, dit la célèbre religieuse de Gandersheim Roswitha :

Utque sit absque jugo regum per secla potentum,
Nec terrenorum patiatur vim dominorum,
Hoc Rectoris apostolici solum ditioni
Tradimus ad defendendum pariterque regendum (1).

Quatre ans après l'érection du couvent de Brunshausen, Liutolf et Oda commencèrent, avec le concours de l'évêque Altfrid, à bâtir dans un lieu plus favorable une nouvelle église et un nouveau monastère. Ce lieu était Gandersheim. Tandis qu'on y travaillait, Hathumoda, qui, sous la direction de sa pieuse et prudente mère Oda, était supérieure de l'abbaye, dut demeurer dans l'ancien couvent avec ses deux sœurs Gerberge et Christine, qui avaient également embrassé la vie monastique, et toutes les autres religieuses, dont le nombre augmentait chaque jour. Hagius décrit le genre de vie de ces saintes filles. « Les nonnes, dit-il, faisaient deux repas en commun, en dehors desquels elles ne pouvaient rien prendre ; elles portaient toutes le même costume ; il n'était ni trop riche, ni trop pauvre. Elles ne pouvaient manger avec leurs parents ou d'autres visiteurs ; il leur était interdit de parler sans autorisation, de visiter leurs parents en dehors du couvent, et en général de sortir ; elles n'avaient ni cellule à part ni servante ; elles avaient un dortoir commun ; elles disaient ensemble l'office au chœur ; les prêtres ne pouvaient entrer au couvent que pour des affaires urgentes ou quand les religieuses étaient malades. Hathumoda était la première à observer scrupuleusement cette règle, dont elle augmentait pour elle-même l'austérité, car elle ne mangeait pas de viande les jours permis, ne portait que des chemises en laine, ne parlait aux hôtes et aux étrangers que dans l'église. Elle tenait surtout à ce que les religieuses lussent assidûment la sainte Écriture. » *Scripturarum lectioni et ipsa sedula insistebat et insistentes summopere diligebat; negligentiores, quas tamen proficere posse videbat, minori potius familiaritate quam disciplina ad has cogebat* (1).

Liutolf mourut en 866 sans avoir la joie de voir achevées la nouvelle église et l'abbaye ; Hathumoda lui survécut de huit années. Elle mourut en 874, au service de ses religieuses attaquées de la peste, entourée de sa respectable mère, de ses sœurs et de son frère Hagius (qui était un moine pieux et savant du couvent voisin de Lamspringa), fortifiée par les derniers sacrements que lui avait administrés Marcward, évêque de Hildesheim, regrettée de tous, et notamment des pauvres, dont elle avait été la mère. Elle fut ensevelie dans la vieille église à côté de son père. Hagius composa en 876, pour consoler sa famille et les religieuses profondément abattues par cette perte, une biographie de la sainte abbesse ; il y rattacha un

(1) Pertz, *Monum.*, t. VI (*Script.*, 4), p. 165-168, 309, 762-763.

(1) Pertz, l. c., p. 169.

dialogue dans lequel il redisait aux religieuses et à ses sœurs toutes les paroles d'encouragement qu'il leur avait adressées de vive voix (1). Il est probable que cet Hagius est aussi l'auteur des *Libri V de gestis Caroli M.* (2).

Hathumoda fut remplacée dans ses fonctions d'abbesse par sa sœur Gerberge, qui, d'après le rapport de Hagius, était tout à fait digne de ce poste par sa sagesse et sa bonté, et qui du reste trouvait un ferme appui dans sa mère Oda, dont la surveillance active et sévère s'exerçait toujours sur ses filles et les autres religieuses du couvent. Nous apprenons par ce dialogue de Hagius que Gerberge, ainsi que ses nonnes, vivaient, de même que Hathumoda, sous la règle de S. Benoît (3).

Louis le Jeune, fils de Louis le Germanique, qui avait épousé Luitgarde, sœur de Gerberge, réalisa par un diplôme de 877 (4) la prière que lui avaient adressée Brun et Otto, fils de Liutolf, de prendre le couvent sous sa protection royale, et de maintenir la dignité d'abbesse dans la descendance féminine de leur famille tant qu'elle durerait, *quamdiu in illorum progenie aliqua sanctimonialis femina, quam vitæ religio, et* SANCTARUM SCRIPTURARUM INSTRUCTIO, *et omnium bonorum morum commendet compositio.*

La nouvelle église et l'abbaye que Brun († 880) et Otto achevèrent, d'après les recommandations que leur avait adressées sur son lit de mort leur père Liutolf, furent solennellement consacrées le 1er novembre 881, sous l'administration de Gerberge, avec un grand concours de peuple, par Wichbert, évêque de Hildesheim; les corps des saints Papes Anastase et Innocent et ceux de Liutolf et d'Hathumoda y furent déposés, et les religieuses y furent installées. A Gerberge, morte en 897, succéda la troisième fille de Liutolf et d'Oda, Christine, vénérable imitatrice de ses sœurs et de sa mère, laquelle mourut à l'âge de cent sept ans, en 913, après avoir survécu à son fils Otto, mort en 912. Christine eut la joie de voir l'abbaye se fortifier et s'enrichir par des dotations dues à la générosité de l'empereur Arnoul, d'Otto et d'Oda, et qui s'ajoutèrent à celles de Liutolf et de l'empereur Louis le Jeune (1). Christine mourut en 919.

Ces trois saintes sœurs avaient répandu un céleste charme sur l'abbaye de Gandersheim, alors la gloire de toute la Saxe, et les abbesses qui leur succédèrent immédiatement consolidèrent et maintinrent l'œuvre de Dieu. Roswitha, qui succéda à Christine, vraisemblablement fille du duc Otto, fut consacrée abbesse par Walbert, évêque de Hildesheim; c'était une femme savante. Elle obtint diverses donations de l'empereur Henri Ier, et mourut en 927. Elle fut remplacée par Luitgarde Ire, sœur de l'empereur Henri Ier.

Windilgardis († 959), d'une famille noble, enseigna à ses religieuses la discipline monastique, l'Écriture sainte et le chant. Elle obtint de l'empereur Othon Ier la confirmation de toutes les donations antérieures et des donations nouvelles. Gerberge II († 1001) marcha sur ses traces. Elle était la fille de Henri Ier. Pieuse, intelligente et instruite, elle continua à enseigner ses filles, restaura l'abbaye incendiée en 973, et fonda une nouvelle abbaye dans Gandersheim, devenu peu à peu une ville. Sous Gerberge II fleurit dans le couvent la célèbre Roswitha, écrivain

(1) Dans Pertz, l. c., p. 165.
(2) *Ibid.*, l. c., 311, 762, 763.
(3) *Ibid.*, VI (IV), p. 188; V, 660-680.
(4) *Voir* Harenberg, *Hist. de Gandersheim*, p. 63-64.

(1) Pertz, l. c., p. 188, 311, 313, 314, 762, 763. Harenberg, p. 378-392.

et poëte, qu'il ne faut pas confondre avec l'abbesse que nous avons nommée plus haut. Roswitha naquit, comme elle le raconte elle-même, longtemps après la mort d'Othon, duc de Saxe († 912), et par conséquent n'était probablement pas même une nièce de la première Roswitha. Elle dut son instruction à la savante Riccardis, maîtresse de Gandersheim, ainsi qu'à l'abbesse Gerberge II, qui la dirigea dans ses lectures. Roswitha se plaisait infiniment à l'étude de la Bible et des classiques, et fit de si grands progrès qu'elle devint bientôt écrivain elle-même. Ses premiers essais littéraires furent une histoire en vers de la très-sainte Vierge Marie, des poëmes sur l'Ascension et sur diverses légendes. Ayant remarqué que beaucoup de Catholiques aimaient à lire les comédies de Térence et souillaient leur âme par cette lecture profane, elle eut la pensée d'imiter Térence et d'écrire des comédies qui célébreraient la chasteté triomphante des vierges chrétiennes. Nous possédons six pièces de ce genre de Roswitha. Le succès qu'elle obtint fut général, mais il éveilla de grands scrupules dans le cœur même de l'humble religieuse. Elle composa en outre, à la demande d'Othon II, âgé de dix ans, un poëme *de Gestis Oddonis I, imperatoris*, dans un style simple et facile, qui renferme sur Othon des détails qu'on ne trouve nulle part ailleurs; malheureusement elle ne fit que la moitié de ce travail. Elle acheva les *Gesta Oddonis* en 968, et fit encore un autre poëme important pour l'histoire de l'abbaye de Gandersheim, *de Primordiis cœnobii Gandersheimensis*, qu'elle puisa aux meilleures sources (1). Les œuvres complètes de Roswitha furent publiées pour la première fois par Conrad C[illegible] 1501, à Nurenberg; une autre [illegible] fut donnée en 1704 par Schurz[illegible] Wittenberg. Pertz a édité les [illegible] *dia cœn. Gand.* et les *Gesta* [illegible] *nis I.*

Des œuvres si extraordinaires [illegible] couvent de religieuses lui valu[illegible] faveur spéciale des empereurs; [illegible] riches donations des trois Otho[illegible] privilége accordé à l'abbaye par Ot[illegible] en 990, de battre monnaie, de t[illegible] foires et de lever des octrois. [illegible] reusement, sous Gerberge II s'[illegible] très-vif débat entre l'abbaye [illegible] dersheim et les évêques de Hil[illegible] et de Mayence, au sujet de la jur[illegible] Le différend éclata lorsque la pr[illegible] Sophie, fille de l'empereur Othon [illegible] entra au couvent. Au moment de [illegible] dre le voile, elle voulut le recevoir [illegible] des mains d'Osdago, évêque de Hil[illegible] heim, mais bien des mains d'un arc[illegible] vêque muni du pallium, c'est-à-dire [illegible] l'archevêque de Mayence, Willigis, [illegible] était en grande faveur auprès des de[illegible] Othon. Comme jusqu'alors les évêqu[illegible] de Hildesheim avaient toujours exer[illegible] leur autorité spirituelle sur l'abbaye Osdago fut blessé de l'invitation fait[illegible] par Sophie à l'archevêque de Mayence, d'autant plus que Willigis revendiqu[illegible] immédiatement et par là même la juridiction sur Gandersheim, tandis qu'Osdago était convaincu que l'abbaye, comme beaucoup d'autres couvents non encore exempts, était absolument sous sa juridiction. Mais, dans le fait, il paraît bien que, dès l'origine, Gandersheim avait été exempté de toute juridiction épiscopale, n'était soumis immédiatement qu'au Saint-Siége, ce que, dit-on, le Pape Agapet II, et, après lui, sous Gerberge II, le Pape Jean XIII avaient confirmé. Que si jusqu'alors les évêques de Hildesheim avaient exercé leur juridiction sur l'abbaye, ce n'était pas en vertu de leurs droits diocésains;

(1) *Voir*, sur Roswitha, Pertz, VI (IV), p. 302-317. Harenberg, *Historia Ecclesiæ Gandersheimensis*, Hannoveræ, 1734, p. 1078.

au moins aux yeux du couvent, tat d'une invitation faite en vue inage, et qui ne devait en rien préjudice au privilége d'exemp- partenant à l'abbaye.

a autre côté un archevêque de ce, comme tel, n'était nullement dans ses prétentions, et cependant mait à ce titre. C'est ainsi que ve, presque indifférente à son , mais inclinant plutôt du côté de evêque Willigis, fut engagée dans lutte qui fit un tort notable à l'anti- discipline et qui scandalisa les fidè- On aurait lieu de s'étonner que dans toire de cette lutte, telle que la rap- ent le prêtre Tangmar, biographe de nward (1), et le biographe de S. Go- ard (2), ils n'aient jamais fait mention exemption du couvent, si on n'était fondé à croire qu'il y eut de la par- lité de la part des deux auteurs, dont but évident et unique était de défen- e l'Église de Hildesheim. Mais ce qui plus étonnant, c'est que ni les évê- es en conflit ni le Saint-Siége ne par- nt et ne semblent avoir eu connais- nce de l'existence de cette exemption. ependant on ne peut encore conclure là que l'acte postérieur des Papes, atifiant l'exemption donnée par Ser- ius II, ne fût pas authentique, et que l'un côté le couvent n'en possédât plus ucun document certain, que de l'autre es évêques et le Saint-Siége ne sussent plus rien d'une exemption qui aurait été accordée bien des siècles auparavant, et dont le couvent, toujours attaché aux évêques de Hildesheim, n'avait pas fait un usage apparent.

Quoi qu'il en soit le conflit prit une tournure nouvelle et s'écarta complétement de son point de départ (3). L'éclat né du refus de la princesse Sophie fut heureusement calmé. Cependant Sophie, en recevant le voile des mains de Willigis, avec l'autorisation d'Osdago, fut obligée de déclarer qu'elle voulait observer vis-à-vis des évêques de Hildesheim l'obéissance qui leur était due. Mais sous le successeur d'Osdago, Bernward, le conflit éclata de nouveau et d'une manière bien plus amère. L'abbaye, incendiée en 973, ayant été rebâtie et devant être consacrée (1000), Sophie invita bien, au nom de l'abbesse malade, l'évêque de Hildesheim à la solennité de la dédicace, mais elle pria Willigis de faire la consécration; car le couvent, de même que Sophie, préférait ce prélat au rigide et scrupuleux Bernward.

Celui-ci prétendit alors consacrer lui-même l'église. Les religieuses, prévenues contre lui, prirent des mesures telles qu'il ne put commencer la cérémonie. Alors il éleva une protestation sérieuse, et Willigis dut s'abtenir de son côté. Bernward s'adressa au Pape et à l'empereur. Le Saint-Siége reconnut son droit, et convoqua un synode à Palithi (en Saxe), sous la présidence du cardinal Frédéric, légat du Saint-Siége. Willigis, pendant que son rival était en Italie, avait réuni un synode à Gandersheim.

Il se rendit également à celui de Palithi en 1001; mais il l'outragea par sa conduite et par celle de ses partisans à l'égard du légat, et l'abandonna dès la seconde session. L'assemblée tomba dans une agitation tumultueuse et demeura sans résultat. Willigis encourut ainsi la suspension, que prononça le légat, la colère de l'empereur et du Pape, qui convoquèrent de nouveau un concile à Rome pour Noël (1001). En attendant Bernward essaya d'apaiser par lui-même les troubles du couvent et d'y rétablir la discipline; mais Sophie fit occuper par une troupe armée les tours et les endroits fortifiés

(1) Pertz, l. c., p. 764.
(2) Mabill., *Annal.*, ad ann. 968, n. 10
(3) Tangmar, l. c.

qui entouraient l'abbaye et empêcha l'évêque d'y pénétrer. Les conciles tenus à ce sujet à Francfort et à Todi, en Italie (1001), ne parvinrent pas à mettre un terme au conflit.

Enfin la mort d'Othon III et l'élection de Henri II calmèrent les esprits, et Henri II parvint en 1007 à résoudre la question en faveur de Bernward. A la mort de ce prélat (1023), ainsi qu'à celle de Henri II (1026), l'évêque Aribo de Mayence renouvela la lutte contre Godehard, évêque de Hildesheim; mais l'empereur Henri, et plus tard Conrad II, s'opposèrent à ces usurpations; les synodes de Séligenstadt (1026), de Francfort (1027), de Geizlich et de Palithi l'abandonnèrent, et il se vit finalement obligé de se réconcilier avec Godehard (1029) (1). Ainsi l'exemption du couvent semblait complétement et à jamais abrogée; mais il n'en fut rien. L'abbesse Mathilde Ire († 1224) s'impliqua dans un nouveau conflit avec l'évêque de Hildesheim, Harbert, et finit par obtenir du Pape Innocent III l'exemption définitive (2).

A Gerberge succéda la princesse Sophie († 1039), à celle-ci sa sœur Adélaïde Ire († 1044), toutes deux femmes sages et instruites. Sous leur administration l'abbaye fut élevée au rang de principauté de l'empire. Adélaïde et Béatrice, fille de l'empereur Henri III, donnèrent, en partie contre leur gré, les domaines de l'abbaye en fiefs à la noblesse du voisinage, si bien que les religieuses se virent souvent dans la disette, même de nourriture et de vêtements. Henri III les releva de cette situation pénible, qui se renouvela après sa mort, et trouva de nouveau un Henri pour y porter remède.

(1) *Voir* Pertz, l. c., p. 764. Harenberg, p. 637 656. Binterim, *Histoire des Conciles*, t. III, p. 370-382.

(2) Harenberg, p. 104-109.

Les abbesses qui se succédèrent après Béatrice furent :

Adélaïde II, autre fille de l'empereur Henri III	† 1095
Adélaïde III, sœur d'Adélaïde II	† 1101
Frédérunda	† 1109
Agnès, de race royale polonaise	† ?
Berthe Ire	† 1130
Luitgarde II	† 1151
Adélaïde IV, femme pieuse et digne	† 1184
Adélaïde V, landgrave de Thuringe	† 1195
Mathilde Ire; son notaire Eberhard composa une chronique de Gandersheim en vers allemands (1)	† 1228
Berthe II	† 1251
Marguerite Ire	† 1304
Mathilde II	† 1316
Sophie II	† 1332
Judith, à laquelle, peut-être à tort, on attribua le relâchement de la discipline	† 1357
Ermengarde, qui défendit l'admission des veuves au couvent	† 1358
Luitgarde III, excellente abbesse	† 1402
Sophie III	† 1412
Agnès II, qui réforma la discipline	† 1439
Élisabeth, qui mena une vie scandaleuse, et mourut excommuniée	† 1452
Walburgis, qui céda sa dignité (en 1468) à Sophie	† 1485
Agnès III, femme forte, qui restaura la discipline, les écoles, les études	† 1507
Gertrude, simple d'esprit (sa coadjutrice Catherine fut sans mœurs)	† 1531
Marie	† 1539
Clara, de la maison de Brunswick.	

Sous cette dernière abbesse la ligue de Smalkalde introduisit de force la réforme dans le couvent de Gandersheim (1542). Lorsque le duc Henri le Jeune, père de Clara, Catholique fidèle, eut recouvré sa liberté, en 1547, il fit chasser du couvent les protestantes qui s'y étaient introduites. A sa demande Clara résigna sa dignité (1547) et se maria. Magdeleine, qui lui succéda, d'une famille distinguée de Bohême, eut le malheur de voir l'ardent luthérien Jules, duc de Brunswick, imposer de nouveau

(1) *Voir* Harenberg, p. 476.

la réforme à l'abbaye de Gandersheim. Elle mourut en 1577.

La dernière abbesse catholique fut Marguerite, sœur de Madeleine (†1589).

La principauté ecclésiastique luthérienne de Gandersheim, relevant immédiatement de l'empire, se maintint, avec ses abbesses et ses chanoinesses protestantes, jusqu'en 1802. Elle fut abolie à cette époque.

SCHRÖDL.

GANGANELLI. *Voyez* CLÉMENT XIV.

GANGRES (CONCILE DE). Gangres était la métropole de la Paphlagonie, en Asie Mineure (1). C'est là, et non, comme quelques auteurs l'ont cru, à Gangres, en Arabie Heureuse, ou dans le pays des Pélasges, qu'eut lieu le concile dont parlent Socrate (2), Sozomène (3) et d'autres; mais on ne peut fixer exactement la date de ce concile; les données flottent entre 340 et 380. Les uns indiquent la date de l'année 325, immédiatement après la tenue du premier concile œcuménique, parce que dans les recueils des conciles les décrets de Gangres sont placés immédiatement après les actes du concile de Nicée, et que, d'après quelques données, Osius (4) de Cordoue fit partie de la réunion de Gangres. Or, dit on, Osius y fut envoyé comme légat par le Pape Sylvestre, qui occupa le siége de S. Pierre de 314 à 335. Cependant on assigne généralement pour date du concile de Gangres 360 ou 362. On est plus d'accord pour admettre que la secte que condamne le concile de Gangres eut pour fondateur et propagateur le semi-Arien Eustathe, évêque de Sébaste (5). Seulement on ne comprend pas bien, en admettant ce fait, comment S. Basile de Césarée, dans les deux lettres qu'il adressa à l'empereur Valens, et dans lesquelles il ne représente pas Eustathe sous le plus beau jour, ne dit pas qu'Eustathe et son affaire furent jugés par le concile de Gangres. D'ailleurs Eustathe se trouvait faire partie de l'ambassade envoyée au Pape Libérius, et il dut, comme ses collègues, souscrire avant l'audience le Symbole de Nicée; or, dit-on, on aurait certainement exigé plus de lui s'il avait été le fondateur de la secte (*auctor et propagator*, comme dit Sozomène) contre laquelle le concile de Gangres s'était prononcé. D'après Baronius le fondateur de la secte aurait été un certain Eutactus, dont il est question dans Épiphane, *Hæres.*, 40. La secte prétendait, entre autres opinions insensés, qu'il fallait rejeter le mariage. Aussi les femmes quittaient leurs maris et leurs enfants, les maris leurs femmes, les serviteurs leurs maîtres, pour se consacrer à la vie ascétique. Plus d'une âme confiante était ainsi tombée dans l'immoralité. Comme les sectaires abolissaient le mariage même parmi les laïques, à plus forte raison l'avaient-ils en abomination chez les ecclésiastiques; ils tenaient tout acte du ministère d'un prêtre marié pour nul et rompaient toute communication avec lui. Ceux qui portaient le manteau d'ascète se croyaient par là même des Chrétiens parfaits, et regardaient avec dédain ceux qui s'habillaient comme le vulgaire. Ils ne prenaient aucune part à la prière de ceux qui se réunissaient pour le culte dans des maisons particulières, à la campagne, où il n'y avait pas encore d'église, parce qu'ils ne réputaient pas pour suffisamment sainte une demeure dont le propriétaire était marié. Ils ne mangeaient pas de viande, rejetaient la possession des biens temporels, les jeûnes de l'Église; mais ils jeûnaient le dimanche et réprouvaient le culte des martyrs.

(1) Strabon, l. XII. Pline, l. VI, c. 2.
(2) *Hist. eccl.*, l. II, c. 43.
(3) *Hist. eccl.*, l. III, c. 14.
(4) *Voy.* OSIUS.
(5) *Voy.* EUSTATHE.

Lorsque cette tendance fanatique, née de l'enthousiasme ascétique, devint menaçante pour le repos de l'Église, plusieurs évêques se réunirent à Gangres et condamnèrent les principes de ces sectaires. Les Pères du concile envoyèrent leurs décrets aux évêques d'Arménie, en les accompagnant d'une lettre synodale dans laquelle, pour se garantir contre tout malentendu, ils rendaient compte de leurs délibérations, exposaient le motif et l'occasion de leur réunion, et expliquaient le sens qu'il fallait attribuer à leurs décrets. C'est en vain que les adversaires du célibat des prêtres en appellent au quatrième canon, concernant les prêtres mariés, car ce canon est tout à fait conforme à la pratique des Églises d'Orient, et ne parle que du mariage des diacres et des prêtres qui étaient déjà mariés avant d'entrer dans les Ordres.

Cf. Hardouin, *Acta Concil.*, t. I, p. 529; *Conciliorum* t. II, Parisiis, 1644; Walch, *Esquisse d'une histoire complète des Conciles*, Leipzig, 1759, p. 216; Drey, *Nouvelles Recherches sur les Constitutions et les Canons apostoliques*, *Revue trimestrielle de Théologie*, de Tubingue, année 1823; Néander, *Histoire de l'Église*, t. II, Part. I; Schröckh, *Histoire de l'Église*, 6e vol.

FRITZ.

GARASSE (FRANÇOIS), écrivain et prédicateur de la Société de Jésus. Né à Angoulême en 1585, il entra dans l'ordre de S. Ignace en 1601, fut d'abord professeur, et se consacra ensuite à la prédication. Il fut extrêmement goûté en France et en Lorraine. Il avait une imagination ardente, beaucoup de lecture et une élocution facile; mais il sacrifiait trop souvent au mauvais goût de son temps. On lui reprochait d'attirer la foule moins par son éloquence que par ses anecdotes inconvenantes et bouffonnes, par ses sorties satiriques contre les ennemis de la religion, par la singularité des sujets qu'il traitait. Garasse eut en effet toute sa vie une prédilection marquée pour la satire, et ses exagérations annulaient en partie l'effet de ses meilleurs écrits contre les ennemis de la religion, les athées et les libertins. Ses travaux littéraires révélaient une grande érudition et une vive imagination, mais ils manquaient d'ordre et de clarté; ils n'étaient pas non plus exempts d'erreurs historiques et chronologiques. Il donna prise à ses adversaires, qui l'accusaient d'avoir inventé la majeure partie des anecdotes ridicules et comiques qu'il racontait, aux dépens des incrédules et des hérétiques. Du reste il ne faut pas oublier que ses principaux ennemis étaient les adversaires jurés de son ordre, les amis des parlements, les pères du futur jansénisme. A leur tête se trouvait l'abbé de Saint-Cyran, qui faisait à Garasse le reproche habituel des jansénistes, d'avoir réchauffé et rendu populaire, par sa polémique contre les incrédules, dans son principal ouvrage (*Doctrine curieuse*), une grande partie des sales anecdotes, des plaisanteries légères et des bons mots des libertins, en prétendant les réfuter. De quelque manière que s'y prît un Jésuite, il ne pouvait jamais satisfaire de pareils adversaires. Cependant les historiens de la Société de Jésus avouent eux-mêmes que Garasse nuisit à l'effet de ses écrits par manque de tact et de discrétion, et en s'abandonnant par trop à son penchant pour la satire. Voltaire trouva dans ce personnage un plastron commode pour ses plaisanteries.

Dans ses rapports personnels, cet homme, dont la plume était si caustique, était extrêmement doux et aimable. Il mourut à Poitiers, où il avait été relégué, victime du dévouement avec lequel il servit les malades de l'hôpital durant une épidémie. Sa langue presque paralysée adressait encore

des paroles de consolation aux malades qu'il soignait, lorsqu'il succomba le 14 juin 1631.

Nous citerons parmi les nombreux ouvrages de cet auteur, qui est connu aussi par des essais poétiques, les suivants :

1. *Elegiarum de funesta morte Henrici Magni lib. sing.*, Pictav., 1611.

2. *Sacra Rhemensia, carm. heroico nomine colleg. Pictav. oblata Ludovico XIII*, ibid., 1611.

3. *Andreæ Scioppii, Casparis fratris, Elixir calvinisticum et cum testamentario Anti-Cottonis codice nuper invento*, in ponte Charentonio (Antverpiæ), 1615. Sous le nom du mordant Scioppius, Garasse, imitant l'âpre style de son modèle, attaque les Calvinistes.

4. *Andr. Scioppii, Casp. fr., Horoscopus Anti-Cottonis ejusque germanorum Martillerii et Hardevillerii vita, mors, cenotaphium, apotheos.* (Antv.), 1614, in-4°; Ingolstad, 1616. Le Père Cotton, confesseur de Henri IV, avait, comme on sait, défendu la doctrine des Jésuites dans sa *Lettre déclaratoire de la doctrine des Pères Jésuites, conforme à la doctrine du concile de Trente*, 1610. Il avait paru contre cette lettre une satire intitulée *Anti-Cotton*, dont Pierre de Coignet passait pour l'auteur. Garasse réfute la réfutation, en même temps qu'il engage une polémique contre les ouvrages de Hardvillier, La Martillière et Montholon dans l'affaire de l'Université de Paris contre les Jésuites.

5. *Le Banquet des Sages*, par *Ch. de l'Épinocil* (pseudon.), 1617, in-8°, qui fut supprimé après sa publication.

6. *Le Rabelais réformé par les ministres, etc.*, Paris, 1617. Écrit satirique contre les prédicateurs calvinistes, notamment contre Moulin, que Garasse accuse de vouloir renouveler Rabelais.

7. *Recherche des Recherches et autres œuvres de M. Étienne Pasquier, etc.*, Paris, 1622. Critique du conseiller au parlement E. Pasquier, qui s'était permis des sorties exagérées contre la Société de Jésus et contre son fondateur. Les fils de Pasquier défendirent leur père dans un libelle intitulé : *Défense pour E. Pasquier*, Paris, 1624, publié plus tard sous le titre de *Anti-Garassus*, 1627. Les deux libelles, dit l'abbé d'Artigny, sont un vocabulaire d'injures et d'expressions amères. Cf. de Backer, de la Comp. de Jésus, *Bibl. des Écrivains de la Comp. de Jésus*, Liége, 1853, t. I, p. 328.

8. *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps ou prétendus tels, contenant plusieurs maximes pernicieuses à l'État, à la religion et aux bonnes mœurs, combattue et renversée par le R. P. Garassus*, 1624, in-4°. Ogier, qui avait de la réputation comme prédicateur, fit paraître contre Garasse : *Jugement et censure, etc.*, Paris, 1623, in-8°. Les rédacteurs de la *Bibliothèque des Écrivains* citée plus haut disent de cet ouvrage de leur confrère : « Œuvre d'un style bouffon, nullement approprié à la gravité du sujet, » t. I, p. 328.

9. *Apologie du P. Fr. Garassus*, Paris, 1624.

10. *La Somme théologique des vérités capitales de la religion chrétienne*, Paris, 1625, in-fol. La Sorbonne en censura diverses propositions (16 septembre 1626), et on ne peut nier que plusieurs d'entre elles accordent trop à la raison naturelle. D'autres propositions étaient bizarres, obscures, incompréhensibles. Cf. d'Argentré, *Collect. Judicior.*, t. II, p. 228; l'abbé de Saint-Cyran répondit par : *Réfutation de l'abus prétendu et de la découverte de la véritable ignorance et vanité*

du P. Garasse, Paris, 1626. — Puis parut un plus gros ouvrage encore : *La Somme des fautes en la Somme théol. du P. Garasse*, par Alex. de l'Écluse, Paris, 1626. Plusieurs historiens prétendent que cette discussion fut comme l'*Hélène* de la longue guerre qui naquit entre les Jansénistes et les Jésuites. Voyez Bayle, *Dictionn.*, art. *Garasse*. Garasse se défendit par divers écrits dont on peut trouver les titres dans Backer, l. c.; dans les *Œuvres litt. et hist.* de Sotwell, Alegambe; dans Nicéron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. XXXI; dans Marchand, d'Artigny, *Nouvelles*, *Mémoires*, t. III. Backer, l. c., fait mention de divers manuscrits laissés par Garasse, entre autres : *Patrum Soc. Jesu Parisiens. de absoluta Christianissimi Regis potestate Declaratio*, à l'occasion de l'ouvrage du Jésuite Santarelli, *de Hæresi*, Romæ, 1625, où était exposée la doctrine de la puissance indirecte du Pape sur les princes et le conflit qui en était résulté.

KERKER.

GARCIA DE LOAYSA, le trente-neuvième maître de l'ordre des Dominicains, confesseur de Charles-Quint, évêque d'Osma, cardinal et archevêque de Séville, issu d'une famille très-distinguée de Talavéra, prit fort jeune l'habit des Dominicains à Salamanque, fut envoyé au couvent de Peñafiel, parce que la sévère discipline de celui de Salamanque dépassait ses forces, et devint profès en 1495. Son talent et sa piété le firent de bonne heure nommer non-seulement professeur de philosophie et de théologie, mais supérieur d'un couvent. Ayant fait en 1518, en qualité de provincial, un voyage à Rome pour assister à une congrégation générale de l'ordre, il fut, à l'unanimité des voix, nommé maître général, à la place de Thomas di Vio. Après avoir visité toutes les maisons de l'ordre dans le royaume de Sicile, il obtint du Pape Léon X, qui l'avait en grande considération, l'autorisation de visiter également les couvents des Dominicains des autres royaumes, et retourna en Espagne pour commencer sa mission. Là Charles-Quint apprit à le connaître. Touché de sa piété, il le nomma son confesseur et son conseiller, et lui accorda une confiance toute spéciale; mais, pour se l'attacher plus intimement et pouvoir recourir plus souvent à ses conseils, il l'éleva, avec le consentement du Saint-Siége, à l'évêché d'Osma. Garcia fut sacré en 1524. Ce premier honneur fut suivi d'autres dignités, telles que celle de membre du conseil intime, président du conseil des Indes, préfet général de la *Cruciada*. Garcia était l'homme qu'il fallait à l'empereur; il était plein de sagacité, de raison et de prudence, en même temps que d'une franchise noble et désintéressée. Il en donna une preuve dans le discours qu'il tint au conseil privé sur la question de la libération de François Ier, prisonnier à Madrid (1). L'envie des courtisans ne pouvait manquer de s'attacher à un pareil homme, et une intrigue de cour paraît avoir déterminé malgré lui Charles-Quint à éloigner Garcia de sa personne. Lorsqu'il vint à Bologne, en vue de son couronnement, il obtint pour Garcia, qui l'avait accompagné, du Pape Clément VII, en 1530, la dignité de cardinal, et en même temps Garcia fut transféré au siége archiépiscopal de Séguença. Garcia accompagna le Pape à Rome, où il fut chargé des affaires de l'Église d'Espagne et acquit la considération générale. Il ne termina néanmoins pas sa vie en Italie; il retourna en Espagne et y mourut en qualité d'archevêque de Séville et de com-

(1) Voir *Anima historiæ hujus temporis in puncto Caroli V et Ferdinandi I*, de P.-J. Masénius, Colon. Agripp., 1672, p. 128.

missaire général de l'Inquisition, en 1547 (1).

Le Dr G. Heine a découvert dernièrement dans les archives d'État, à Simancas, les lettres de Garcia à l'empereur Charles-Quint, écrites dans les années 1530-1532; elles sont importantes pour l'histoire du temps et celle de la réforme; elles font honneur au talent et à la franchise de leur auteur, et donnent la preuve du soin qu'avait l'empereur, dans toutes les circonstances importantes, de le consulter. Ces lettres ont été traduites en allemand, Berlin, 1848, librairie de W. Besser.

SCHRÖDL.

GARDIEN (*custos*, *guardianus*, de *guardia*). Chaque maison de Franciscains et de Capucins, c'est-à-dire de Frères Mineurs, a un supérieur nommé gardien, chaque province un ministre provincial, et tout l'ordre un général. Le gardien est élu et institué par le ministre provincial et les définiteurs des couvents, qui se réunissent annuellement dans les assemblées provinciales. Cette élection est valable pour trois ans; ceux-ci écoulés, le gardien rentre dans les rangs des simples frères et ne peut plus être élu pour la même maison. Il peut être choisi comme gardien d'un autre couvent; mais au bout des trois années il doit rester au moins un an parmi les simples frères. Les obligations du gardien consistent à veiller à l'observation de la règle dans le couvent, à punir les infractions; dans les cas extraordinaires il recourt au provincial. Les gardiens unis aux provinciaux élisent le général. L'organisation des Franciscains a quelque chose de démocratique; cet élément est né de l'esprit d'humilité et de vraie fraternité qui animait le fondateur de l'ordre et s'est propagé parmi ses membres.

(1) Quetif et Echard, *Scriptores ord. Pred.*, t. II, p. 39.

Cf. COUVENT, DÉFINITEURS, FRANCISCAINS (*ordre des*).

MARX.

GARET (DOM JEAN), Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, naquit au Havre, en Normandie, entra dans la congrégation de Saint-Maur en 1647, mourut en 1694, après avoir publié, avec le concours du P. Le Nourry, la meilleure édition des œuvres de Cassiodore (1).

GARIZIM (גְּרִזִּים; LXX, Γαριζίν ou Γαριζείν), nom de la montagne placée au sud et en face du mont Ébal, formant avec celui-ci la vallée où étaient situés Sichem et Nablus. Josèphe en parle comme de la plus haute montagne de Samarie (2), et les voyageurs modernes en disent l'aspect agréable et le sol fertile (3). L'étymologie du nom est incertaine. Gésénius (4) le fait venir de גָּרַז, de sorte que הַר גְּרִזִּים équivaudrait à *mons Gerizæorum*. Nous renvoyons à l'article ÉBAL pour ce qui concerne la proclamation des bénédictions faites du haut de Garizim, et la question soulevée par les Samaritains au sujet de l'autel érigé par Josué sur le mont Ébal.

Après la captivité, les Samaritains construisirent sur le mont Garizim un temple, qui devait rivaliser avec celui de Jérusalem et être consacré au même Dieu que celui de Sion (5); mais lorsque, sous Antiochus Épiphane, les persécutions religieuses éclatèrent contre les Juifs, les Samaritains cherchèrent à se mettre à l'abri en envoyant une ambassade au roi de Syrie pour lui demander l'autorisation de consacrer leur sanctuaire, anonyme jusqu'alors (τὸ ἀνώνυμον ἱερόν), au Jupiter grec, *Zeus Hellenios*, ce que le Syrien n'eut pas

(1) *Voy.* CASSIODORE.
(2) *Antiq.*, XI, 8, 2.
(3) Winer, *Lexique*, s. v.
(4) *Thesaurus*, s. v.
(5) Jos., *Antiq.*, XIII, 8, 2.

de peine à leur permettre (1). Cependant, d'après le livre des Machabées (2), on l'aurait nommé *Zeus Xenios* (Jupiter l'étranger), conformément aux ordres d'Antiochus. Ce sanctuaire ne dura pas longtemps ; après deux cents ans d'existence il fut renversé par le Machabéen Jean Hyrcan (3). Même après cette ruine le mont Garizim demeura saint aux yeux des Samaritains (4), et aujourd'hui encore ils le nomment saint et béni. Cf. Calmet, *Dictionn. bibl.*, s. v.; Winer, *Lex.*, s. v.

GARNET (HENRI), provincial des Jésuites d'Angleterre, fut exécuté en 1605 comme complice de la conspiration des Poudres, quoiqu'il fût complétement innocent et qu'il eût même tout fait pour détourner les conjurés d'un projet dont il avait eu connaissance sous le sceau de la confession (5).

GARNIER (JEAN), savant éditeur des anciens auteurs ecclésiastiques, naquit à Paris en 1612, entra en 1628 dans la Compagnie de Jésus, enseigna la théologie pendant trente ans, et mourut, en 1681, à Bologne, en se rendant à Rome, où il avait été appelé.

Son premier ouvrage fut un traité portant ce titre : *Règles de la foi catholique sur la grâce de Dieu par Jésus-Christ.* En 1673 il publia à Paris les œuvres de Marius Mercator et les enrichit d'un savant commentaire. En 1675 il fit paraître le *Breviarium sive historia controversiarum Nestorianæ et Eutychianæ*, qu'avait composé, au sixième siècle, Libératus, archidiacre de Carthage. En 1680 il fit imprimer le *Liber diurnus Romanorum Pontificum*, avec des notes et des dissertations historiques. Ce livre fut suivi, en 1685, d'un volume supplémentaire aux œuvres de Théodoret, que publia, après la mort de Garnier, avec sa biographie, le P. Hardouin. Outre ces ouvrages, il en publia plusieurs autres de moindre importance, tels que : *Libellus Juliani Eclanensis ad Sedem apostolicam, notis illustratus ; — Systema bibliothecæ collegii Parisiensis Societatis Jesu, etc.* On raconte que le savant cardinal Noris, ayant lu l'édition de Marius Mercator, expliqué et commenté par des dissertations du P. Garnier sur le pélagianisme, revint des préventions qu'il avait conçues contre l'auteur, le déclara un savant digne des Petau et des Sirmond, et ajouta humblement que, s'il avait lu la dissertation de Garnier sur le pélagianisme avant la publication de son histoire de cette hérésie, il ne l'aurait jamais mise au jour (1).

GARNIER (*Julien*), qu'il ne faut pas confondre avec le précédent, naquit à Connerai, dans le diocèse du Mans, devint en 1690 Bénédictin de Saint-Maur, et mourut à Paris en 1725. C'était un des excellents critiques de son temps. Il publia la meilleure édition des œuvres de S. Basile (2).

SCHRÖDL.

GASSNER (JEAN-JOSEPH) était depuis 1758 curé du village de Klösterle, dans le diocèse de Coire. Sa faible santé, qui lui fit craindre longtemps d'être atteint de consomption, l'inutilité des soins des médecins lui suggérèrent la pensée que ses maux, d'une nature toute singulière et qui le faisaient principalement souffrir durant la messe, pouvaient provenir de la puissance de Satan. En conséquence il eut recours pour être guéri au saint nom de Jésus. Ayant éprouvé un assez prompt soulagement, il se sen-

(1) Jos., *Antiq.*, XII, 5, 5.
(2) II *Mach.*, 6, 2.
(3) Jos., *Antiq.*, XIII, 8, 2.
(4) *Ibid.*, XVIII, 4, 1. *Bell. Jud.*, III, 7, 32.
(5) *Voy.* POUDRES (conspiration des).

(1) *Voir* Du Pin, *Nouv. Bibl.*, t. XVIII, p. 197, Amsterd., 1711.
(2) *Voy.* BASILE (S.).

tit, par cette guérison presque miraculeuse, attiré vers les mystères de la mystique, les étudia sérieusement, et en employa la connaissance à la guérison de ses semblables. Il s'appliqua à traiter des malades et des infirmes, qui avaient résisté à tous les remèdes naturels, par l'emploi de choses sacramentelles, par l'invocation du saint nom de Jésus et par des exorcismes, et le résultat de ses tentatives fut si heureux qu'on ne pouvait plus compter le nombre des malades qui venaient chercher du secours à Klösterle. L'Ordinaire de Coire examina la conduite de Gassner, et n'y put rien trouver qui fût contraire à la doctrine et à la pratique de l'Église catholique. Avec sa renommée s'augmenta l'animosité de ses adversaires, assez nombreux dans l'entourage du cardinal Rodt, évêque de Constance (dans le diocèse duquel Gassner avait aussi opéré des guérisons). Appelé par le comte Fugger, évêque de Ratisbonne, prince-prévôt d'Ellvangen, dans cette dernière ville, Gassner entreprit un grand nombre de guérisons, dont l'histoire fut exactement consignée par écrit, jour par jour. Le prince prit, à la suite de cette expérience, une telle confiance en Gassner qu'il le nomma conseiller ecclésiastique et l'emmena avec lui à Ratisbonne. Le nouveau conseiller opéra de même à la cour de Soulzbach, en présence de la comtesse palatine, qui fit imprimer un procès-verbal explicite et détaillé de ses cures merveilleuses, dont on n'énumère pas moins de deux cent cinq cas. En 1775, quatre professeurs des diverses facultés de l'université d'Ingolstadt se rendirent à Ratisbonne pour être témoins des opérations de Gassner. Ils déclarèrent qu'après un scrupuleux examen et de nombreuses épreuves ils avaient acquis la complète conviction qu'on ne pouvait révoquer en doute le fait de possessions diaboliques et l'efficacité des exorcismes de Gassner (1). Cependant la manière dont Gassner opérait ses exorcismes excitait surtout l'attention et lui suscitait un nombre infini d'ennemis. L'évêque de Ratisbonne fut fatigué des plaintes qu'on ne cessait d'élever contre des pratiques et des faits si peu en rapport avec une époque toute rationaliste. Les théologiens de la cour de Vienne se soulevèrent de leur côté; on demanda au gouvernement d'interdire le voyage de Ratisbonne, qui favorisait la superstition et faisait sortir une masse d'argent du pays. Les archevêques de Prague et de Salzbourg prémunirent aussi leur clergé contre les prétendues guérisons de Gassner. Enfin l'évêque de Ratisbonne se vit obligé de s'adresser à ce sujet au Pape Pie VI. Il en reçut pour réponse : que l'exorcisme avait été de tout temps en usage dans l'Église et devait être conservé comme une pratique salutaire, mais qu'on ne pouvait autoriser qu'il fût administré si publiquement, parmi un tel concours de peuple et avec un si grand tumulte; que des plaintes sérieuses s'étaient élevées; qu'en conséquence, l'exorciste devait se conformer rigoureusement aux prescriptions du Rituel romain concernant la matière. Cet avertissement fut suivi, et les exorcismes appliqués plus tard le furent conformément au Rituel et avec la plus stricte ponctualité.

Le célèbre Lavater prit un grand intérêt aux guérisons de Gassner; il se mit en correspondance avec lui et n'éleva pas le moindre doute sur le caractère miraculeux de ses exorcismes.

Gassner mourut comme doyen de Bendorf, au diocèse de Ratisbonne, en 1779. — On a cherché dans les temps les plus récents à expliquer ses guérisons par le magnétisme.

MAST.

(1) Parmi ces professeurs se trouvait le théologien connu Stattler.

GASTON, *fondateur d'ordre. Voyez* SAINT-ANTOINE (*ordre de*).

GAUDENCE (S.), évêque de Brixia, c'est-à-dire Brescia (et non Brixen, comme le dit par erreur le Dr Bähr, dans son livre sur la théologie christiano-romaine, Carlsruhe, 1837; p. 164). Il vécut à la fin du quatrième et au commencement du cinquième siècle. On ignore sa patrie, la date de sa naissance, l'histoire de ses premières années; mais on sait qu'après la mort de l'évêque Philastre (1), vers 387, il fut élu évêque de Brescia, qu'il ne voulut point accepter d'abord cette nomination, et qu'il y fut contraint par l'affection du peuple et les instances des évêques de la province, parmi lesquels se trouvait S. Ambroise (2).

Gaudence demeura l'ami du saint évêque de Milan. Il faisait partie des évêques latins qui, en 404 et 405, furent envoyés à Constantinople pour intercéder en faveur de S. Chrysostome persécuté. On ne connaît pas bien l'année de la mort de S. Gaudence; on la place d'ordinaire en 437. Gaudence tient un certain rang dans l'histoire de l'antique littérature chrétienne par plusieurs ouvrages qui sont parvenus jusqu'à nous. On lui doit notamment tous les renseignements sur Philastre, qu'il donna dans un discours sur la vie et les œuvres de ce prédicateur, qu'on nomme souvent aussi *Liber de vita S. Philastrii*. Nous avons encore de lui dix sermons, *Paschales Sermones*, et quelques autres prédications sur des passages de la Bible, entre autres celle qu'il fit le jour de son sacre, et qui est intéressante pour l'histoire de sa vie. Du Pin dit de lui dans sa *Nouvelle Bibliothèque* (3) : Son style est simple, mais négligé; ses allégories sont forcées; ses sermons secs, stériles; ils instruisent très-peu et ne touchent point du tout.

En revanche Paul Galéardi, son plus récent éditeur, l'a défendu dans un ouvrage composé à la demande du cardinal Guérini, évêque de Brescia : *Veterum Brixiæ episcoporum*, S. PHILASTRII *et* S. GAUDENTII, *Opera, necnon B. Ramperti et Ven. Adelmanni Opuscula*, Brixiæ, 1738, in-fol. En outre les sermons de S. Gaudence se trouvent dans la *Biblioth. max. Patrum*, Lugdun., t. V, et sa *Vita Philastrii* est imprimée dans l'édition de Philastre par Fabricius.

HÉFÉLÉ.

GAULE. *Voyez* FRANKS (ROYAUME DES) dans les Gaules.

GAUME (JEAN-JOSEPH), théologien et littérateur français, né à Fuans (Doubs) en 1802, fut appelé en 1827 à professer la théologie au séminaire de Nevers. Successivement directeur du petit séminaire, chanoine et vicaire général du même diocèse, il fonda plusieurs institutions de charité, et, après avoir publié ses premiers ouvrages, partit pour Rome en 1841. Il fut nommé par Grégoire XVI chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre. Docteur en théologie de l'université de Prague, membre de plusieurs sociétés savantes et vicaire général de Reims, de Montauban et d'Aquila, M. Gaume a été élevé par Pie IX, en 1854, à la dignité de prélat romain, avec le titre de protonotaire apostolique *ad instar participantium*.

M. Gaume est auteur d'un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *du Catholicisme dans l'éducation* (1835, in-8°); *le Seigneur est mon partage* (in-18, Xe éd., 1858); *le Grand Jour approche* (in-18, VIIe édit., 1857); *Manuel des Confesseurs* (in-8°, VIIIe édit., 1859); *Catéchisme de persévérance, ou Exposé de la Religion depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours* (8 vol. in-8°,

(1) *Voy.* PHILASTRE.
(2) *Voy.* AMBROISE (S.).
(3) T. III, p. 84.

VIIe édit., 1854); un *Abrégé* du même ouvrage (in-18, XVIe édit., 1859); *Histoire de la Société domestique* (2 vol. in-8°, IIe édit., 1854); *les Trois Rome* (4 vol. in-12, IIe édit., 1857); *la Profanation du dimanche* (in-18, IIe éd., 1852); *la Religion dans le temps et dans l'éternité* (1855, in-18); quelques traductions de S. Alphonse de Liguori, entre autres : *l'Horloge de la Passion* (in-18, XVIIe édit., 1857).

Principal promoteur d'une réforme qui consisterait à introduire très-largement l'étude des Pères de l'Église dans l'enseignement secondaire, M. Gaume publia, pour la propager ou la défendre, divers écrits, notamment : *le Ver rongeur des sociétés modernes* (in-8°, 1851), qui, appuyé par le journal *l'Univers*, excita au sein de l'Université et du clergé une vive polémique; *Lettres sur le Paganisme dans l'éducation* (in-8°, 1852); *Bibliothèque des Classiques chrétiens latins et grecs* (30 vol. in-12, 1852-1855); *Poëtes et Prosateurs profanes, complétement expurgés* (2 vol. in-12, 1857); *la Révolution* (12 vol. in-8°, 1856).

GAUTHIER DE SAINT-VICTOR, qu'il ne faut pas confondre avec Hugues et Richard de Saint-Victor (1), fut le successeur de Richard en qualité de prieur du couvent de Saint-Victor, près de Paris, et mourut, dit-on, en 1180. Il est connu comme l'auteur du livre : *Contra manifestas hæreses quas sophistæ Abælardus, Lombardus Petrus Pictaviensis et Gilbertus Porretanus libris sententiarum suarum acuunt*, habituellement appelé *Contra quatuor Galliæ labyrinthos*. Du Boulay a donné des extraits de ce livre, qui n'est pas encore imprimé, dans son *Histoire de l'Université de Paris*, t. II, p. 200, 402, 562, 619-659. Il est certain que la scolastique d'Abailard (1) n'est pas sans danger et a une tendance hérétique, et qu'elle fut combattue de son temps, non-seulement par les théologiens mystiques et positifs, mais par les théologiens scolastiques; que Gilbert de la Porrée (2) fut, par ses spéculations philosophiques, entraîné dans des erreurs sur la nature divine et la Trinité; que Pierre Lombard (auquel se rattachait son disciple, Pierre de Poitiers, 1206) (3) admit dans son livre des Sentences, où il cherchait à unir la méthode positive à la méthode dialectique, quelques propositions qu'on pouvait facilement mal interpréter. On ne peut donc pas accuser Gauthier de Saint-Victor d'avoir été l'ennemi de la science pour avoir attaqué Abailard et Gilbert de la Porrée, qui prêtaient évidemment le flanc à de justes incriminations, par les erreurs et les témérités auxquelles les avait conduits leur méthode, que favorisait sous certains rapports Pierre Lombard lui-même, et pour avoir reproché à la théologie dialectique de ne poser partout que thèses et antithèses, de soulever surtout des questions insolubles, d'ébranler les principes de la foi et les bases de la religion. Ce reproche, très-exagéré sans doute à l'égard d'Abailard, n'était pas toutefois sans fondement, car il ne manquait pas à cette époque de théologiens qui abusaient étrangement de la dialectique.

Ce qui est injuste dans l'ouvrage de Gauthier, c'est qu'il fait une part beaucoup trop restreinte à la dialectique et à la philosophie, c'est qu'il leur attribue uniquement les erreurs théologiques, et qu'il attaque comme des sophistes, comme des hérétiques voulant égarer dans le labyrinthe de leurs systèmes, quatre hommes de mérite, qu'il a injustement mis sur la même ligne.

(1) *Voy.* HUGUES DE SAINT-VICTOR, RICHARD DE SAINT-VICTOR.

(1) *Voy.* ABAILARD.
(2) *Voy.* GILBERT.
(3) *Voy.* PIERRE LOMBARD.

Cf. ABAILARD, GILBERT, PIERRE LOMBARD, SCOLASTIQUE.

SCHRÖDL.

GAUTHIER ou **GAULTHIER** (FRANÇOIS-LOUIS), né à Paris en 1696, nommé curé de Savigny-sur-Orge par le cardinal de Noailles, mourut dans un âge très-avancé (1781), un mois après avoir résigné sa fonction et s'être retiré au Val de Grâce. Il laissa des ouvrages ascétiques qui ont fait vivre son nom : *Traité contre les danses et les mauvaises chansons;* — *Traité contre le luxe et la parure dans les habits;* — *Réflexions sur les O de l'Avent;* — *Explication des huit Béatitudes;* — *Homélies sur les Évangiles.*

GAUZBERT, apôtre de la Suède. S. Ansgar (1), apôtre du Nord, avait étendu son apostolat jusqu'en Suède. Comme il lui était impossible cependant, en sa qualité d'archevêque de Hambourg, de légat du Pape auprès des Danois, des Suédois, des Slaves et des autres peuples du Nord, de se consacrer uniquement à la Suède, et que les intérêts de ce pays lui tenaient à cœur, il y envoya, avec le concours d'Ebbo, archevêque de Reims, en qualité d'évêque, le neveu de ce prélat, Gauzbert, ou Gautbert, ou Autbert, pour y continuer et y consolider l'œuvre commencée. Gauzbert réussit. Cependant « l'ardeur du jeune évêque, sa fierté et son zèle, qui prétendait convertir tous les païens en une seule fois, » dit Dalin, l'obligèrent à quitter son évêché. Voici la vérité sur ce fait : les efforts de Gauzbert propagèrent heureusement le Christianisme en Suède, et la victoire de l'Église y semblait assurée, lorsqu'un parti hostile éleva la bannière de la vieille religion, fanatisa le peuple, qui se précipita soudainement dans la demeure épiscopale, tua le neveu de Gauzbert, Nithard, pilla tout ce qui lui tomba sous la main, et chassa du pays l'évêque et ses coopérateurs, vers 840. Gauzbert, retiré à Osnabruck, en devint évêque, et le Christianisme tomba dans une triste situation en Suède, durant quelques années, jusqu'à ce qu'en 852 Ansgar s'y rendit pour la seconde fois, avec l'autorisation de Louis le Germanique, et ramena les esprits à l'Évangile. Il institua, avant son départ, un neveu de Gauzbert, nommé Érimbert, curé de Birka; Gauzbert lui-même, quoique évêque d'Osnabruck, exerça encore ses droits épiscopaux en Suède. Le biographe d'Ansgar rapporte, en effet, que Gauzbert envoya, en 858, un prêtre nommé Ansfield à Birka pour remplacer Érimbert, qui allait partir. Après le départ d'Ansfried, Ansgar envoya successivement deux curés, Ragenbert et Rimbert, en Suède, de sorte qu'il paraît bien que Gauzbert et Ansgar s'entendaient de manière à envoyer alternativement des ecclésiastiques à l'Église de Suède.

Cf. Pertz, *Monumenta Germ.*, t. II; Gfrörer, *Histoire de l'Église*, t. II, P. 2; Schröckh, *Histoire de l'Église*, t. XXIII.

FRITZ.

GAVANTUS, ou plutôt GAVANTI, célèbre liturgiste, naquit à Monza et vécut au commencement du dix-septième siècle. Après être entré dans la congrégationdes clercs réguliers de Saint-Paul, dits les Barnabites, il professa avec distinction dans plusieurs couvents de son ordre, en devint général et fut nommé consulteur de la sainte congrégation des Rites, distinction qu'il mérita par son immense érudition. Clément VIII ayant, au commencement du dix-septième siècle, institué une commission chargée de la révision du Bréviaire et du Missel, Gavantus fut adjoint à Baronius, Bellarmin, Antonien, Louis de Torres, Bandini, Ghisleri. Il fut appelé

(1) *Voy.* ANSGAR (S.).

à Rome, en la même qualité, par Urbain VIII, qui reprit cette révision et nomma une nouvelle commission. Ce Pape estimait fort Gavantus, à qui il refusa la permission de quitter Rome et de se rendre à l'appel du cardinal Hârrach, archevêque de Prague, qui le priait de venir régler les cérémonies de son diocèse. Le Pape lui marqua dans le bref qu'il lui adressa à ce sujet : *Rescribo te, auctoritate nostra, universæ Ecclesiæ s. beneficio, in Breviarii Romani emendatione occupatum.* La réputation de Gavantus s'était étendue fort au loin. Le Père Boudée, savant liturgiste de l'ordre des Bénédictins, vint six fois à Rome pour conférer avec lui. Plusieurs évêques de France l'invitèrent à passer les Alpes et à soigner une nouvelle édition du Pontifical pour leurs diocèses. En 1632 l'archevêque de Milan le pria de réviser le cérémonial de cette célèbre et antique église, en l'autorisant à faire, de son autorité, les changements, modifications, additions qu'il croirait nécessaires.

Gavantus mourut à Milan en 1638. Son ouvrage le plus célèbre est : 1° *Thesaurus sacrorum Rituum, sive Commentaria in rubricas Missalis et Breviarii Romani*, le manuel de liturgie le plus répandu et le plus usité dans le monde catholique. Il décrit les saints usages de l'Église à la messe et au bréviaire ; il explique leur sens, en fait l'histoire, et donne toutes les règles ecclésiastiques qui concernent les cérémonies du culte. Mérato, Théatin († 1745 à Rome), à la demande du cardinal Lambertini, qui estimait fort ses connaissances liturgiques, et qui, devenu Pape, le distingua de toutes manières, donna une nouvelle édition du *Thesaurus*, avec beaucoup de corrections et d'additions, Romæ, 1736, 1737 et 1738, 4 vol. in-4°; August. Taurin., 2, 1736-1740, 5 vol. in-4°, et c'est sous cette forme que l'ouvrage de Gavantus est considéré comme le plus précieux des manuels pratiques.

Les autres ouvrages de cet auteur sont : 2° *Ordo perpetuus recitandi Officium divinum ;* 3° *Manuale Episcoporum* ; 4° *Praxis Visitationis episcopalis et synodi diœcesanæ celebrandæ*, Romæ, 1628, in-4°. Ces deux ouvrages, quelquefois ajoutés au *Thesaurus*, sont également précieux pour tous ceux qui ont à s'occuper de l'administration d'un diocèse. 5° *Octavarium Romanum*, dû également à Gavantus, comme le prouvent la préface et l'approbation de la congrégation des Rites. Il le fit à la demande de Bellarmin. Enfin on connaît encore de Gavantus une dissertation dans laquelle il veut démontrer que le Nathanaël de l'Évangile était l'apôtre Barthélemy.

Benoît XIII, pour honorer la mémoire de Gavantus, ordonna qu'un membre de l'ordre des Barnabites serait toujours consulteur de la sainte congrégation des Rites, comme plus tard Benoît XIV l'ordonna, en l'honneur de Tommasi et de Mérati, pour les Théatins.

Voir Dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, I, p. 488; II, p. 19, 32, 529, 548.

KERKER.

GAZA, עַזָּה (la forte, la fortifiée), Γάζα, la forteresse la plus méridionale élevée par les Philistins contre l'Égypte (1), à 20 ou 25 kilomètres d'Ascalon et à vingt stades de la mer, sur une colline (2), avec un port. Cette ville fut assignée à la tribu de Juda (3), qui ne put jamais la garder longtemps (4). Au temps de Samson et de Samuel elle était au pouvoir des Phi-

(1) *Josué*, 15, 47. *Genèse*, 10, 19.
(2) Arrian., II, 26.
(3) *Josué*, 15, 37.
(4) *Juges*, 1, 18.

listins (1). Les Prophètes annoncent souvent sa ruine (2). Alexandre, dans son expédition en Égypte, prit, avec d'autres points fortifiés, Gaza, en emmena les femmes et les enfants, et y laissa une garnison (3) (mais la ville ne fut pas renversée, comme le dit Strabon) (4). Jonathas Machabée en brûla les faubourgs (5); Simon Machabée s'en empara (6). Le roi Alexandre Jannée, fils de Jean Hyrcan, l'assiégea pendant toute une année; elle fut prise et ravagée (96 av. J.-C.) (7). Le général romain Gabinius la restaura; Auguste l'abandonna à Hérode. Après la mort de ce prince elle fut réunie à la province de Syrie.

On a voulu conclure du texte des Actes des Apôtres, 8, 26, qu'après la restauration de Gabinius, elle fut de nouveau renversée; mais c'est à tort. Les mots αὕτη ἐστὶν ἔρημος appartiennent à ἐδός; la route par laquelle Philippe devait passer était peu usitée par les voyageurs, et comme abandonnée (8). Raumer explique très-clairement, dans une note (9), que deux chemins conduisaient de Jérusalem à Gaza, l'un à l'occident par Ramla, l'autre au sud par Hébron; celui que le chambellan Philippe avait probablement pris passe par le désert de Thécoa, qu'on nomme aussi ἔρημος Αἰλίας (Jérusalem). C'est cette route, menant au sud, κατὰ μεσημβρίαν, par le désert, que devait suivre Philippe. Sans cette indication il aurait pu s'égarer vers l'occident.

KÖNIG.

(1) *Juges*, 16, 1. I *Rois*, 6, 17. IV *Rois*, 18, 8.
(2) *Amos*, 1, 6, 7. *Soph.*, 2, 4. *Jérém.*, 47, 1. *Zach.*, 9, 4.
(3) Arrian., *Exped. Alex.*, 2, 26.
(4) 16, 957.
(5) I *Mach.*, 11, 61.
(6) *Ibid.*, 13, 43-48.
(7) Jos., *Antiq.*, 13, 15, 3; 14, 5, 3; 15, 7, 3; 17, 11, 4.
(8) Bengel, Schœttgen, Heumann et Künoel, *Comment.*, IV, 315.
(9) *Palestine*, p. 191, note.

GAZELLE, צְבִי (grâce, ornement), δορκάς chez les anciens traducteurs grecs, *antilope*, Linn., mammifère qui tient le milieu entre le cerf et le bouc. Sa tête est petite, ses yeux noirs et langoureux; ses cornes, fendues à la racine, ont, d'un bout à l'autre, des anneaux proéminents, massifs, diversement contournés; son front est plat; ses oreilles sont pointues, son corps et ses membres délicats et élégants; sa marche est légère et rapide. La gazelle, dont il est souvent question dans l'Ancien Testament, est probablement de l'espèce qui se rencontre encore fréquemment en Syrie, en Palestine, en Arabie, de la grandeur d'un chevreuil, le dos d'un rouge foncé, le corps blanc, les cornes noires, rondes, longues de 0m,45 environ, les genoux garnis de longs paquets de poils. Les environs d'Alep surtout sont riches en gazelles (1).

La Bible se sert de la gazelle comme image de ce qui est très-agile à la course (2), de ce qui fuit rapidement (3). Dans le Cantique des cantiques la Sunamite compare son bien-aimé à la gazelle, « sautant sur les montagnes, passant par-dessus les collines (4) », et le bien-aimé répond par la même comparaison (5). Le Chorége adjure les filles de Jérusalem (6) par les gazelles (c'est-à-dire par tout ce qui est doux et aimable) (7). De même que le Cantique, les poëtes de l'Orient prennent souvent la gazelle pour type de la tendresse de la femme, de sa grâce, de son amabilité, de sa modestie; elle sert même de nom de femme; ainsi dans les Actes, 9, 36 : « Il y avait aussi à Joppé, entre les dis-

(1) Russel, *Hist. nat. d'Alep*, I, 14.
(2) II *Rois*, 2, 18. I *Paral.*, 12, 8.
(3) *Prov.*, 6, 5.
(4) *Cant.*, 2, 8, 9. Conf. 17.
(5) *Ibid.*, 4, 5.
(6) *Ibid.*, 2, 7; 3, 5.
(7) *Voir* Hug, *le Cant. des cant.*, dans un sens nouveau, p. 46.

iples, une femme nommée Tabithe, ταβιθά, ou Dorcas, selon que les Grecs expliquent ce nom (aram. טְבִיתָא, qui est l'hébraïque צְבִי); » ἡ διερμηνευομένη λέγεται Δορκάς.

La gazelle était parmi les animaux purs; on pouvait manger sa chair, qui n'est pas désagréable, Deut. 12, 15, 22; 14, 5; III Rois, 4, 23.

KÖNIG.

GAZER, גֶּזֶר; LXX, Γαζήρ, Γαζηρά, ancienne ville royale de Canaan (1), à la limite occidentale d'Éphraïm, entre Bethhoron et Lydda; car, suivant Josué (2), la frontière méridionale de la tribu d'Éphraïm se prolongeait de Bethhoron, par Gazer, jusqu'à la mer. Eusèbe est d'accord avec cette indication en plaçant Gazer à quatre milles romains au nord de Nicopolis. Gazer avait été donné aux Lévites (3); mais, après le partage de la Terre-Sainte et la mort de Josué (4), cette ville était encore au pouvoir des Cananéens. Sous David elle était aux mains des Philistins (5). Bientôt après elle fut conquise par Pharaon et incendiée; les habitants furent tués, et elle fut livrée en dot à Salomon (6). Ce roi la fit rebâtir. Sous Simon Machabée Gazer fut, ainsi que d'autres villes voisines, fortifié. Le livre des Machabées dit que c'était une ville forte et bien gardée (7). Josèphe en fait aussi mention (8). Dans Strabon Gazer se nomme Γάδαρις (9).

GAZZANIGA (PIERRE-MARIE), de l'ordre des Frères Prêcheurs, professeur de théologie à l'université de Vienne. A dater de la réforme de l'université de Vienne (1), dirigée par Van Swiéten, le vieux, les Dominicains et les Augustins (chaussés) eurent grand soin de faire occuper par des savants éminents les deux chaires de théologie qu'ils y avaient toujours remplies et qu'on leur avait laissées, même après l'incorporation des Jésuites par la pragmatique sanction de 1623. Les Augustins y appelèrent de la province de Naples le Père Augustin Gervasio, qui fut plus tard évêque de Gallipoli, et obtinrent, pour leur provincial, le Père Jean Cortivo (†1787), en 1765, la chaire de morale et de pastorale. De même ils confièrent à leur confrère Joseph Bertieri, plus tard évêque de Côme (1789), puis de Pavie (1791), la chaire de dogmatique, à côté de Pierre-Marie Gazzaniga (2).

Gazzaniga était né à Bergame en 1742; il avait été professeur de philosophie et de théologie à Pavie, à Gênes et à Bologne; il le fut depuis 1760 à Vienne (3). Plus tard il se retira en Italie.

Ses ouvrages sont : *Prælectiones theologicæ*, 4 tom. (1re édition, 1763), Vienne, 1770-1775, gr. in-8°; 3e édit., en 5 parties, 1775-1779. — *Theologia polemica*, 2 tom., Vienne, 1778-1779; Mayence, 1783; les deux réunis, en 7 parties, Bologne, 1795; en 9 parties, Basano, 1831. — *Œuvres dogmatiques réunies de Gazzaniga et Bertieri*, Venise, 1790. — En 1789, à leur place on introduisit dans l'enseignement en Autriche Klüpfel (4), *Institutiones theol. dogm.* (5).

GÉBAL, גְּבָל, n'est nommé qu'au verset 7 du psaume 82, en même temps

(1) *Josué*, 12, 12.
(2) 16, 3.
(3) *Josué*, 21, 21.
(4) *Josué*, 16, 10. *Juges*, 1, 29.
(5) I *Rois*, 5, 17. I *Paral.*, 20, 4.
(6) III *Rois*, 9, 16, 17.
(7) I *Mach.*, 14, 34; 2, 10, 32.
(8) *Antiq.*, 13, 9, 2.
(9) 16, 759.

(1) *Voy.* VIENNE.
(2) Kink, *Hist. de l'Univ. de Vienne*, vol. I, p. I, p. 460.
(3) Klein, *Hist. du Christ. en Autriche et en Styrie*, t. V, 308.
(4) *Voy.* KLUPFEL.
(5) Kink, l. c., p. 571.

qu'Ammon, Amalec et les Philistins. Josèphe (1) mentionne de même les Gébaliens, Γαβαλῖται, à côté des Amalécites et des Iduméens. Il faudrait d'après cela penser à une contrée iduméenne, à un canton de l'Arabie Pétrée, appelé par Josèphe (2) Γοβολῖτις, par Eusèbe Γεβαλήνη. D'autres confondent Gébal avec le Gébal (גְּבָל) d'Ézéchiel (3), la ville phénicienne de Byblos (encore appelée par les Arabes Goble) (4).

GEBHARD II (TRUCHSESS), électeur et archevêque apostat de Cologne.

Gebhard, issu de la famille des Truchsess, barons de Waldbourg, naquit entre 1547 et 1548. Beaucoup de talent naturel et l'amour de l'étude le portèrent à fréquenter les universités les plus célèbres de son temps. Il se décida à entrer dans l'état ecclésiastique, obtint, tout jeune encore, un canonicat (1562), et fut dirigé dans sa conduite et préparé à sa vocation par son oncle, le cardinal-évêque d'Augsbourg, Othon Truchsess, qui avait rendu de grands services à l'Église d'Allemagne. Pour terminer son éducation, Gebhard visita Rome, et y gagna, pendant un court séjour, l'amitié du Pape et des cardinaux. A son retour en Allemagne, son oncle le fit recevoir dans les rangs du clergé, et il devint successivement prévôt de la cathédrale d'Augsbourg, doyen de la cathédrale de Strasbourg, chanoine de Cologne (1570). La réforme avait beaucoup d'adhérents dans cette antique et vénérable métropole, qui, vers la fin du moyen âge, était devenue le foyer de l'érudition théologique. Le siége de S. Materne avait été occupé par des évêques équivoques, tels que Hermann, comte de Wied (5), favorables aux innovations, et le chapitre de la cathédrale comptait lui-même des partisans de la réforme dans son sein. Lorsque Salentin d'Isenbourg, dernier de sa race, renonça à l'électorat pour ne pas laisser mourir son nom, et se maria, avec l'autorisation du Pape, car il n'avait pas encore reçu les ordres majeurs, on procéda à la nomination d'un nouvel électeur. Deux candidats se partageaient les suffrages, Ernest de Bavière, qui avait pour lui les princes, l'empereur et le Pape, et Gebhard Truchsess, qui se remuait beaucoup, et qui avait su gagner les chanoines favorables à la réforme. Un des plus zélés promoteurs de la candidature de Truchsess était le comte régnant Hermann de Nuënar, chaud partisan de la réforme, qui craignait de voir toute chance se perdre pour le protestantisme, dans l'électorat de Cologne, au cas où le duc de Bavière serait élu. Malgré toutes ses intrigues Gebhard ne parvint qu'à un partage égal des voix. Ce résultat à peine connu, Gebhard s'empara du siége archiépiscopal, tandis qu'Ernest de Bavière en appelait au Pape. Grégoire XIII, probablement par égard pour Othon Truchsess, et en considération de la piété apparente de Gebhard, hautement prônée par ses partisans, confirma son élection, à la condition que le nouvel archevêque prêterait serment à la confession de foi du concile de Trente, devant l'électeur de Trèves, et jurerait la paix de religion, ce que Truchsess fit avec empressement.

C'est ainsi qu'âgé seulement de trente ans Truchsess devint archevêque-prince-électeur de Cologne (1577); mais il déçut bientôt les espérances du Pape, qui avait prédit que personne ne se montrerait plus zélé que le nouvel électeur pour la cause de l'Église catholique et du Saint-Siége. L'empereur Rodolphe II avait exprimé la même confiance, et avait nommé Truchsess un de ses commissaires à la diète de Cologne, qui devait opérer la réconciliation

(1) *Antiq.*, IX, 9, 1.
(2) *Ibid.*, II, 1, 2.
(3) 72, 9.
(4) Michaëlis, *Supplém.*, I, 251.
(5) *Voy.* HERMANN.

entre les Pays-Bas et l'Espagne (mai 1579). « Truchsess, dit Michaëlis d'Isselt (1), se montra zélé Catholique et se conduisit avec une hypocrisie achevée. » Mais, une fois parvenu au but de son ambition, il ne dissimula plus ses vrais sentiments. Il s'adonna au luxe, fit des dettes, eut bientôt une mauvaise réputation, et donna lieu aux rumeurs les plus fâcheuses. Il est difficile de démêler à cet égard l'exacte vérité; ce qui est incontestable, c'est que dès cette époque il menait une vie dissolue. Cependant, pour couvrir d'un voile sacré les fautes qu'on lui reprochait, il reçut la prêtrise; mais, au lieu de se corriger, il ne changea que de forme, concentra ses passions, et s'attacha uniquement à la personne d'Agnès, comtesse de Mansfeld, chanoinesse de Gerresheim, dont il fit la connaissanee, durant l'hiver de 1578, à Cologne, où elle était venue rendre visite à sa sœur, la baronne de Kreiching, auprès de laquelle elle demeura assez longtemps.

L'année suivante, un magicien italien nommé Scot, étant venu à Cologne, avait été gracieusement accueilli par Gebhard. Scot, soudoyé ou non, profita de la faiblesse de l'électeur, l'entretint de sa passion et prétendit se servir de son art pour faire apparaître le portrait de la comtesse dans un miroir magique. Quoi qu'il en soit de cette légende, très-répandue dans le peuple, il est certain que l'électeur était épris d'Agnès avant cette époque. Il est possible que, connaissant son penchant, on chercha à l'impliquer dans une intrigue amoureuse, afin de l'entraîner aux dernières extrémités et de faire triompher par lui la réforme dans son diocèse. Au mois de septembre de la même année, Agnès passant avec sa parente à Brühl, dont l'électeur habitait le palais, le prince invita les étrangères à venir le voir. Il était tard, elles refusèrent; mais le lendemain elles acceptèrent à dîner, et durant un bal qui succéda au repas le prince ne garda plus aucune mesure, *multi inconditi gestus*, *multi lascivi aspectus*, *multi petulantes contactus hinc inde* (1). Son manége dura fort avant dans la soirée, et, après avoir fait à la comtesse des déclarations d'un amour sans borne et l'avoir complétement séduite, il l'entraîna et la garda dans sa chambre tout le reste de la nuit. Les mêmes scènes se répétèrent les nuits suivantes et furent trahies par les gens de service, sur la discrétion desquels le coupable prélat avait vainement compté. Lorsque les parents de la comtesse eurent quitté Brühl, Agnès se rendit en visite auprès d'Hermann de Nuënar, à Mörs, et l'électeur ne tarda pas à l'y suivre. De là il se rendit à Kaiserwerth, où Agnès demeura également pendant plusieurs semaines, cachée aux yeux du monde et vivant avec l'archevêque.

De 1579 à 1582 Agnès demeura à Bonn; l'archevêque habitait plus souvent qu'il ne l'avait fait jusqu'alors son château de Poppelsdorf, d'où il allait chaque jour rendre visite à la comtesse, quand elle ne venait pas le voir. Les deux coupables avaient mis de côté toute espèce de réserve et le monde entier parlait de leur concubinat. Que pouvait faire dès lors l'aveugle électeur? Il était impossible qu'il restât en relation avec la comtesse et demeurât en même temps prince-électeur ecclésiastique de Cologne. Il fallait donc prendre un parti.

Cependant les frères de la comtesse avaient appris ses relations criminelles. Dans leur exaspération ils résolurent de couper le nœud gordien, se rendirent auprès de Truchsess et lui demandèrent comment il avait pu se permettre

(1) *De Bello Coloniensi*, l. IV, édit. de Cologne de 1584, p. 9.

(1) Isselt, l. c., p. 13.

de déshonorer une vierge d'une famille honorable, et le menacèrent, « s'il ne renonçait à son évêché et ne réparait l'outrage fait à leur sœur par un mariage chrétien, de prendre des mesures pour ne pas laisser impuni un pareil crime. » L'électeur, poussé à bout, promit, en présence de la comtesse, de ses frères et d'autres témoins, de réaliser leurs désirs. On était au commencement de 1582.

En effet Gebhard était résolu à renoncer à son évêché; mais alors ses amis calvinistes, le comte de Solms et Hermann de Nuënar, lui représentèrent que, conformément à la doctrine de l'Évangile et aux lois de l'empire, le mariage et le sacerdoce pouvaient parfaitement se concilier. Les caresses de la comtesse convainquirent le faible prélat, bien plus que les discours de ses amis, et le changement de religion parut le meilleur et unique moyen de parvenir à leurs fins; mais il fallait attendre l'occasion et ne pas se presser.

Le sort en était jeté, et les troubles qui allaient bouleverser le diocèse étaient résolus en principe. Les protestants prirent courage, et leur première démarche fut de s'adresser en commun, Calvinistes et Luthériens, malgré leurs inimitiés personnelles, au magistrat de la ville pour obtenir la liberté religieuse (1). Le magistrat, fermement décidé à ne tolérer d'autre culte que le culte catholique, renvoya sa réponse à une époque plus favorable, craignant pour le moment un soulèvement; mais en même temps il fit mettre en prison les pétitionnaires, qui devaient de là présenter leur justification.

En vain les protestants s'adressèrent à l'empereur; il refusa, comme le magistrat, de donner une réponse immédiate; mais, avant que cette réponse inter-

(1) Voyez l'acte traduit en latin, dans Isselt, l. c., p. 17-22.

vint, Hermann de Nuënar fi[illegible] un office protestant, le 8 jui[illegible] dimanches suivants, par le p[illegible] calviniste Zacharie Ursinus, d[illegible] tairie voisine de Mechtern, q[illegible] en fief du chapitre de la cathé[illegible] disait-on, Gebhard était d'acc[illegible] le comte dans cette tentative. [illegible] gistrat prit des mesures pour d[illegible] les habitants de toute particip[illegible] ce culte illégal; il fit, par exemp[illegible] mer les portes de la ville le dim[illegible] et empêcha d'entrer le lundi qui[illegible] ne pouvait démontrer qu'il n'avi[illegible] assisté au prêche de Zacharie. L[illegible] pitre entra également en délibér[illegible] mais plus on se prononçait résol[illegible] contre les novateurs, plus leur a[illegible] et leur colère s'accrurent. Herma[illegible] Nuënar menaça d'avoir recours [illegible] force; il réunit de la cavalerie à [illegible] fin; le magistrat fit tirer sur la m[illegible] rie, dispersa l'assemblée, rappel[illegible] chapitre à son devoir, et exigea [illegible] forçât l'archevêque de défendre à [illegible] vassaux de pareilles entreprises. Le [illegible] pitre ayant en effet présenté sa [illegible] mande avec de vives instances, l'arc[illegible] vêque convoqua, probablement pour [illegible] forme, une réunion à Herrmühlhei[illegible] Là parurent les envoyés du chapitr[illegible] demandant à l'archevêque, qui, d[illegible] l'intervalle, avait été en visite chez [illegible] comtesse à Bonn, et qui avait fini p[illegible] arriver, d'entendre les deux partis et [illegible] veiller aux intérêts de l'Église cathol[illegible] que. L'archevêque, ayant la main fo[illegible] cée, défendit au comte Hermann de t[illegible] nir ses assemblées religieuses, et He[illegible] mann promit d'obéir, non par crain[illegible] des menaces du magistrat, mais p[illegible] amitié pour l'électeur.

Cependant l'électeur devait se rend[illegible] à la diète d'Augsbourg; comme il s[illegible] montrait peu disposé, le chapitre [illegible] envoya, pour le remplacer, le chor[illegible] vêque Frédéric, duc de Saxe-Lauc[illegible] bourg, ardent Catholique. Le duc a[illegible]

ar ontiers cette mission, au grand Gebhard, qui le détestait. Le t, de son côté, ne cessa pas er par d'énergiques mesures gion des nouvelles doctrines : t de la ville tous les partisans forme. Ceux-ci, assurés d'avance tervention des princes protes- auprès du sénat de Cologne, digeaient rien pour obtenir le xercice de leur culte. Le bruit chain changement de religion de vêque s'étant de plus en plus ré-, les protestants adressèrent à teur lui-même leur pétition en de la liberté religieuse (1), en uyant toujours sur l'intervention rinces. L'électeur ne parut pas à la , mais, pour balancer les efforts hapitre, il y envoya des députés les sentiments protestants lui nt connus, en leur donnant pour ruction d'insister sur la liberté re- euse, et d'obtenir pour les princes ésiastiques l'autorisation de se ma- sans perdre l'administration de rs domaines. Les députés échouè- t. La diète se sépara en septembre, Gebhard, entouré de plus de troupes l'il n'en avait habituellement, quitta Westphalie pour se rendre sur les ords du Rhin. Il déclara à la noblesse estphalienne que ces levées extraordi- aires étaient destinées à combattre étranger, que du reste le chapitre de ologne manifestait des projets hos- iles à l'électeur, et il demandait, dans e cas où ces projets éclateraient, ce ue ferait la noblesse. Celle-ci lui ré- ondit, contre son attente, que, s'il gou- vernait à l'exemple de ses prédécesseurs, la noblesse lui viendrait volontiers en aide, mais que si, comme le bruit en courait, il se mariait, elle lui retire- rait son concours.

Cependant on se préparait des deux côtés à la guerre. L'archevêque forti- fiait Bonne, occupait militairement les petites villes voisines, les villages et les châteaux; Cologne se disposait à la résistance. L'électeur voulut en vain ex- pliquer aux autorités de Cologne le but de ses armements; le sénat lui répondit avec vigueur et résolution. Il fallut donc que l'électeur songeât sérieusement à la guerre. Comme il manquait d'argent, il fit enlever durant la nuit le trésor du diocèse dans le château de Bruhl, où on le gardait, et le fit apporter à Bonn. Le 2 décembre des députés du chapi- tre arrivèrent à Bonn pour avoir une nouvelle conférence avec l'électeur et lui demander des explications sur son changement de religion et son prochain mariage, dont le bruit se répandait de plus en plus. Ils attendi- rent longtemps une réponse et revin- rent avec des paroles aussi vagues que toutes celles que donnait depuis long- temps l'électeur. Rome toutefois avait été informée, et Grégoire XIII, après avoir fait faire une enquête, avait écrit à l'archevêque (1) pour lui exprimer la peine qu'il éprouvait de s'être si cruellement trompé à son égard, et le solliciter de revenir à la foi et à la ver- tu. Mais cette paternelle épître ne pro- duisit aucun effet, et l'archevêque n'eut pas honte de reconnaître, dans sa ré- ponse, toute l'infamie de sa conduite, et de déclarer que son serment ne l'o- bligeait qu'aux prescriptions de l'Écri- ture et de la tradition, et que ni l'une ni l'autre ne défendaient aux évêques de se marier. En vain l'empereur et les électeurs de Trèves et de Mayence in- tervinrent de leur côté. Le 13 janvier 1583 Truchsess fit paraître une procla- mation par laquelle il accordait pleine liberté de conscience et de religion à ses sujets, et déclarait que, s'il se mariait, personne ne pourrait lui en faire un

(1) Isselt, l. c., p. 86.

(1) 17 novembre 1582.

grief, puisqu'après sa mort ou son abdication son successeur recouvrerait les biens de l'Église entiers et intacts ; qu'il ne songeait pas à les transmettre à ses héritiers ; qu'il ne demandait que ce qui était nécessaire à l'entretien d'une famille ; que sa principale intention était que l'on administrât régulièrement les sacrements, et que la pure doctrine de l'Évangile fût annoncée sans altération dans tous ses États.

Quelques jours après la publication de cet acte Gebhard, répondant à l'envoyé de l'empereur, se plaignit de ce que, « malgré son administration pacifique, il y avait des gens qui troublaient la paix, comme le chorévêque Frédéric, qui l'obligeaient par conséquent de s'entourer de troupes ; que d'ailleurs il était prêt à se présenter à la prochaine diète, et qu'il tâcherait de démontrer, par le fait, qu'il n'y avait rien de plus sacré à ses yeux que d'augmenter la gloire de Dieu, d'assurer la paix de ses États et de maintenir les droits, priviléges et honneurs de son diocèse. » L'empereur ne s'étant pas contenté de cette déclaration générale, l'électeur en fit une nouvelle le 21 janvier 1583, dans laquelle il développa les motifs qui l'avaient déterminé à accorder la liberté religieuse, et proclamait la confession d'Augsbourg la seule foi véritable, ajoutant que « non-seulement il la pratiquait quant à lui, mais qu'il désirait encore la propager partout, afin de combattre, vaincre et détruire les erreurs du papisme (1). »

Tandis que les principes du Catholicisme étaient ainsi battus en brèche dans le diocèse, le chapitre et le conseil municipal de Cologne défendaient virilement leurs droits contre les criminelles innovations de leur premier pasteur. Les chanoines fidèles tenaient tous les jours conseils avec les prêtres les plus recommandables du diocèse sur les moyens de résister efficacement aux plans de l'archevêque ; le chorévêque Frédéric était l'âme de toutes les délibérations.

(1) Isselt, l. c., p. 124.

En même temps les états du diocèse, convoqués à Cologne, déclarèrent le 1er février 1583 que les innovations et les plans de Gebhard étaient contraires aux traités, aux alliances et aux ordonnances du diocèse, qu'ils entendaient maintenir dans leur inviolabilité.

Cette résistance n'ébranla pas le moins du monde Gebhard, et ne fit que hâter les démarches qui lui restaient à faire pour se séparer de l'Église. Profitant du silence de la nuit, il fit enlever les papiers les plus secrets et les plus importants des archives de Bonn (perdus depuis lors), et le 20 février, le jour même où les états réunis à Cologne se séparèrent, il fit célébrer son mariage par Zacharie Ursinus à Bonn.

Il s'assura ainsi l'amitié des princes protestants, qui toutefois lui fut parfaitement inutile ; mais cette démarche définitive provoqua de rapides décisions du Saint-Siége, et, tandis que l'archevêque négociait encore avec l'empereur, parut, le 1er avril, une bulle qui excommuniait Gebhard et le déclarait déchu de sa charge et de sa dignité (1).

Le chapitre élut à sa place son ancien compétiteur, Ernest de Bavière. Gebhard, qui avait violé son serment sacerdotal, ne devait pas se faire grand scrupule de violer la paix de religion. En vain les électeurs protestants s'adressèrent à l'empereur en sa faveur. La Saxe fut encore assez honnête, probablement parce que Gebhard avait préféré le calvinisme au luthéranisme, pour lui conseiller de maintenir la paix de religion, en renonçant au diocèse, moyennant un dédommagement auquel l'empereur s'engageait de son côté.

(1) *Voir* Isselt, l. c., p. 227.

Mais Gebhard ne voulut point entendre parler d'accommodement et s'en remit à la voie des armes pour trancher la question. Il fallait de l'argent et des hommes: Gebhard, pour s'en procurer, hypothéqua le diocèse au comte palatin Jean Casimir, ardent Calviniste, et dès lors la guerre éclata avec fureur dans toutes les parties du diocèse. Les mercenaires étrangers dévastèrent le pays d'une façon horrible; sous les yeux de Gebhard, et par ses ordres, les églises et les couvents furent pillés, les Catholiques maltraités; en Westphalie plusieurs ecclésiastiques furent obligés de se marier, afin de couvrir en quelque sorte par leur apostasie l'infamie de leur ancien pasteur (1). Enfin, pour mettre un terme à cette déplorable situation, l'empereur fit avancer des troupes hispano-bavaroises, et dès l'automne Casimir, l'allié de Gebhard, se vit contraint, faute d'argent, de licencier ses troupes; Gebhard lui-même fut acculé en Westphalie, mis au ban de l'empire, en septembre, à la diète de Francfort, et chassé de Westphalie en 1584. Il se réfugia auprès du prince d'Orange, en Hollande, et envoya sa femme en Angleterre invoquer le secours de la chaste Élisabeth.

La reine, alors fort éprise de Leicester, ayant appris que son favori devait avoir une secrète entrevue avec la comtesse, ordonna à celle-ci de quitter sur-le-champ l'Angleterre. Gebhard, à bout de ressources, se rendit, avec sa femme et trois chanoines destitués, à Strasbourg, et y prit possession de sa place de doyen du chapitre, le seul de ses bénéfices qui lui restât. Il continua à porter le titre d'électeur, espérant toujours ressaisir ses États par la force des armes, jusqu'au jour de sa mort, le 21 mai 1601. Agnès ne lui survécut que quelques années. Toute l'histoire de la réforme dans le diocèse de Cologne (1) tourne autour de la personne de Gebhard Truchsess et de Hermann de Wied. Heureusement que le successeur de Gebhard, Ernest de Bavière, sut guérir les maux qu'avait causés au diocèse ce prélat dissolu et apostat.

Cf. Isselt, l. c.; Gerhard de Kleinsorgen, *Journal de Gebhard Truchsess*, Munster, 1780, tous deux contemporains de l'électeur; le dernier prit une part active aux négociations de son temps: leurs relations n'ont pas été contredites.

FEHR.

GEBHARD (SAINT), évêque de Constance, était le fils du comte Utzo (Udalric), seigneur de riches domaines situés en Suisse et dans les environs de Bregenz. Sa mère se nommait Dietpurg. Il naquit le 7 août 947, laborieusement arraché au sein maternel, ce qui fut cause qu'après sa mort il fut choisi comme patron des femmes en couches; on trouve encore au dix-huitième siècle des exemples de ce recours à l'intervention de S. Gebhard. Il fut élevé sous les yeux de S. Conrad, évêque de Constance, qui l'aimait beaucoup. Il n'est pas probable qu'il entra dans un couvent, quoique Bucelin (2) prétende qu'il fut Bénédictin. Mabillon le nie, parce qu'il n'en est pas question dans sa vie. Il pense qu'il fut inscrit dans les fastes de l'ordre parce qu'il acheva la fondation du couvent des Bénédictins de Pétershausen. La date de son entrée en fonctions comme évêque de Constance n'est pas certaine; une vie du saint, assez moderne, cite l'année 980, tandis que Hépidanus (*Cœnobita S. Galli*), dans ses Annales (3), donne la date de 975. *Kebehardus episcopus efficitur*, dit-il.

(1) Isselt, l. c., p. 295.

(1) *Voy.* COLOGNE.

(2) Dans le *Menolog. Benedict. ad diem 27 Augusti.*

(3) *Annal. brev. rerum in Alamannia gestarum.*

Hermann Contractus rapporte l'événement à l'an 979. Ce qui est certain c'est qu'entre S. Conrad et S. Gebhard il y a l'évêque Ganunolfus. Othon II, dont Gebhard est dit le compère (*compater*), eut une grande joie de l'élévation de Gebhard; la confirmation du Saint-Siége ne se fit pas attendre.

Les anciens auteurs ne donnent aucun détail sur son épiscopat; ils se contentent de prôner son mérite et ses vertus d'une manière générale : *Cœpit vir Domini boni Pastoris imitari exemplum, mercenarii devitare perfidiam, talentum sibi creditum cum lucro reportare, omni mentis annisu satagere, omni virtuti operam dare, sicuti decebat Domini dispensatorem : bonus, pius, pudicus, sobrius, castus, et, ut breviter dicam, omni bonitate conspicuus, universo morum decore ornatus. Ibat enim de virtute in virtutem, ut videret Domini decorem in Sion. Omni custodia servabat cor suum, illud attendens quod Dominus in Evangelio ait : « Beati mundi corde, quoniam ipsi Deum videbunt. » Omnibus omnia factus est, ut omnes salvos faceret; omnia autem faciebat propter Deum, ut hæres ejus fieret, cohæres autem Christi.*

Il présida un concile de Constance, dont la tenue est simplement indiquée, sans qu'il soit dit ce qui s'y passa. La principale fondation de Gebhard fut donc l'abbaye de Pétershausen, près de Constance, dont la construction commença en 983, et qui fut peuplé de Bénédictins de Meinradszell. En 989 Gebhard obtint de Rome des reliques, des grâces et des priviléges pour son abbaye. Il continua à porter un vif intérêt à cette maison, comme le prouve une lettre de grâce d'Othon III, datée de Birgila (près d'Iéna), le 2 juin 994. Dans les derniers temps de sa vie le saint évêque eut des démêlés avec les moines de Rheinau relativement à l'administration des biens de l'abbaye, que l'abbé revendiquait tout entière, tandis qu'elle appartenait en partie à la juridiction épiscopale. L'affaire ne fut pas terminée de son vivant, Othon III ne voulant en aucune façon contrarier son saint ami. Gebhard mourut en 995 ou 996, et fut inhumé, suivant son désir, dans sa chère abbaye de Pétershausen.

Murer, dans son *Helvetia sancta*, a prétendu qu'Innocent II canonisa Gebhard au concile de Pise, en 1134. Dans tous les cas son culte est très-ancien, quoique par extraordinaire un bréviaire de Constance de 1609 ne renferme pas son nom. En revanche il y a un office propre de S. Gebhard dans deux bréviaires du seizième siècle, l'un de Lyon (1561) et l'autre de Dillingen (1575). Au siècle dernier son culte se ranima parmi la population des environs de Bregenz, et, comme il était question de toutes sortes de miracles opérés par son intervention, l'évêque Jean-Frédéric, de Constance, ordonna, par un édit du 24 mars 1737, une enquête dont le résultat fut que l'évêque constata l'authenticité d'un grand nombre de ces miracles. On les trouve relatés dans la vie du saint, écrite en allemand, en 1730. Les Bollandistes l'ont imprimée en latin dans le cinquième volume d'août. Elle est également incorporée dans la biographie du saint, publiée en 1511, en deux volumes, par un auteur de Bregenz († 1519). Henri Canisius l'a réimprimée dans le tome VI *Antiq. Lect.*

Cf. aussi Neugart, *Episcopatus Constantiensis*, premier et unique volume, p. 297.

HOLZWARTH.

GEDDES (ALEXANDRE) naquit en 1737 à Arradowl, paroisse de Ruthven, dans le comté de Banff, en Écosse. Son père, fermier assez aisé, éleva

ses quatre fils plus soigneusement que ce n'est l'habitude dans sa condition; Alexandre reçut les premières leçons du précepteur du jeune laird du château, et fit preuve d'une grande capacité.

Geddes fut bientôt envoyé à Scalan, dans la haute Écosse, où l'on préparait alors les jeunes Catholiques qui se destinaient à embrasser le sacerdoce à suivre les cours d'une université. De là le candidat se rendit à Paris, au collége des Écossais (1758), alors dirigé par Gordon, suivit les cours du collége de Navarre, et ceux d'hébreu de Ladvocat, à la Sorbonne. Ses progrès furent remarqués, surtout en hébreu, et Ladvocat lui témoigna le désir de le voir rester à Paris; mais Geddes préféra retourner en Écosse, en 1764. Il y fut ordonné prêtre, et fut envoyé à Dunden pour y exercer le saint ministère parmi les Catholiques du comté d'Angus. L'année suivante il fut transféré à Traquaire, où il resta trois ans en qualité de chapelain privé du comte de Traquaire. Il y trouva, comme à Paris, où il retourna en 1768, beaucoup de loisir et l'occasion de s'occuper surtout de l'étude de l'hébreu, qu'il préférait à toute autre. En 1769 il se chargea du ministère pastoral dans l'excellente paroisse catholique d'Auchinhalrig, dans le comté de Banff. La construction d'une chapelle et d'un presbytère qu'il entreprit lui fit contracter des dettes que le duc de Norfolk paya. Une malheureuse spéculation qu'il entreprit peu de temps après pour améliorer sa situation le jeta dans de nouveaux embarras, dont il se tira à peu près, grâce au prix d'une traduction de satires choisies d'Horace (1), qui fut assez bien accueillie.

A cette époque Geddes commença à professer sur divers points dogmatiques, tels que les indulgences, les images, les reliques, des opinions qui scandalisèrent les Catholiques. Il les avait vraisemblablement adoptées à la suite de ses rapports avec les lords et les savants protestants, dans la société desquels il vivait habituellement, et s'y était affermi, avec l'entêtement et la vivacité qui le caractérisaient, à mesure qu'il recevait plus de reproches de la part des Catholiques. En vain son évêque, le vicaire apostolique Hay, prélat pieux et éclairé, après avoir cherché à le ramener à de meilleurs sentiments, le menaça de suspense. Geddes abandonna sa cure (1779) et vint à Londres, où il remplit les fonctions sacerdotales dans la chapelle de l'ambassade impériale, jusqu'au moment où l'empereur Joseph II en ordonna la fermeture. Durant les deux années qui suivirent, Geddes prêcha encore par occasion. Enfin, en 1782, il renonça à toute fonction sacerdotale et ne s'occupa plus que de travaux littéraires. En 1780 il avait reçu, et ce fut le premier exemple de la promotion universitaire d'un Catholique, le diplôme de docteur en droit à l'université d'Aberdeen, honneur qu'il devait autant à ses sentiments hostiles au Catholicisme qu'à son savoir. Il avait en effet, dès 1762, fait imprimer le prospectus d'une traduction de la Bible. Durant son séjour à Londres il travailla avec ardeur à la réalisation de son projet, protégé par lord Petre, Catholique, et soutenu par ses avances. En 1792 parut la première livraison de sa version, renfermant le Pentateuque et le livre de Josué. Partant des principes d'une exégèse absolument rationaliste, Geddes ne voit, dans le récit biblique de la création et de la chute originelle, qu'une hypothèse personnelle à Moïse, tout à fait insoutenable, appartenant à un âge où les sciences naturelles étaient encore dans leur enfance (1).

(1) London, 1779, in-8°.

(1) Voyez la préface du livre, où il s'attache

Naturellement les autres données historiques de l'Écriture sainte sur les temps primitifs du monde, le récit des miracles, ne sont pas mieux traités.

Les trois vicaires apostoliques d'Angleterre, les évêques de Rama, d'Acanthe et de Centurie, *in partibus*, ne firent donc que remplir rigoureusement leur devoir en adressant une lettre pastorale à leurs ouailles, pour les prémunir contre la lecture de cette traduction. John Douglass, l'évêque de Centurie, vicaire apostolique de Londres, menaça en outre Geddes de la suspense s'il ne faisait une rétractation immédiate. Geddes écrivit à son évêque une lettre qui devait prouver aux plus aveugles qu'on avait affaire à un apostat aussi vain que véhément. « Peut-être, Milord, êtes-vous, disait-il, heureux d'avoir une occasion de faire montre de votre autorité épiscopale et de jouer avec vos avertissements, comme un enfant joue avec un ballon qu'on vient de lui acheter. Je vous souhaite beaucoup de plaisir; mais gardez-vous, Milord, d'abuser de votre jouet. Quant à moi je ne crains pas vos menaces, et je rirai de vos avertissements tant que je n'aurai pas la conscience de les mériter. Je ne me soumettrai jamais à votre ordre, parce que je le considère comme prématuré, ridicule et vicieux dans la forme. Si vous tenez cette déclaration comme suffisante pour me suspendre, grand bien vous fasse. Mais, en vérité, je ne remplis aucune fonction pastorale dans votre diocèse. Depuis bien des années je n'ai ni prêché, ni catéchisé, ni administré de sacrement, et il y a plus de six ans que je n'ai dit la messe dans une chapelle publique.... »

Les Catholiques furent scandalisés; Geddes s'en plaignit avec amertume. « C'est, disait-il, l'ignorance, l'envie, la méchanceté qui, depuis dix ans, sous la forme des moines, des religieux, de prétendus bons esprits, s'efforcent de jeter du mépris sur mes travaux et de ruiner ma réputation (1). »

Le second volume de sa traduction, renfermant les Juges, les Rois et les Paralipomènes, parut en 1797, et fit connaître les principes de l'auteur sur l'inspiration de la Bible d'une façon si nette et si péremptoire que les théologiens anglicans eux-mêmes se détournèrent avec indignation de lui et le qualifièrent d'incrédule, de libertin, d'instrument du diable (2). Dans la préface de ce deuxième volume, il se déclare ouvertement contre la doctrine universelle de l'Église sur l'inspiration de l'Écriture sainte. A son avis les écrivains bibliques n'avaient d'autre assistance, dans leurs travaux, qu'une assistance humaine, c'est-à-dire des documents écrits de mains d'homme; ils étaient par conséquent dans le cas de se tromper aussi bien que d'autres historiens; ils n'avaient pas plus d'intelligence et de jugement que la plupart de ceux-ci, et étaient pour le moins aussi crédules.

Geddes, qui se prétendait toujours catholique, mais ne reconnaissait pas l'autorité du Pape, s'exprimait de la même manière sur le contenu des livres saints dans une brochure publiée à Londres en 1800 sous ce titre : *Critical Remarks on the Hebrew Scriptures, vol. I, containing remarks on the Pentateuch.* Il ne voit dans le récit de la création, de la chute, etc., que des mythes ; il déclare fort inutile de faire des recherches sur la situation du Paradis terrestre, qui n'a probablement jamais existé que dans l'imagination des mythologues. A propos de l'Exode, 8, 18, il engage à ne pas ajouter trop de foi au récit d'un écrivain hébreu inconnu, et

complétement aux opinions de Michaëlis et d'Eichhorn.

(1) *Adress to the public by Dr. Geddes*, 1793.

(2) Voyez *Critical-Review*, *April. English Miscel.*, t. VII, st. 2, p. 138.

à ne pas admettre des miracles qui n'ont pas des motifs de crédibilité suffisants. Ni Moïse ni les magiciens n'ont pu changer leurs bâtons en serpents, comme dit l'Exode, 7, 5 : ou c'est un conte purement imaginaire, ou il y a des deux côtés une égale fourberie (1). Toutefois Geddes prétendait encore, en 1787, contre Priestley, reconnaître la divinité du Christ. Comment? Nous l'ignorons. — A la même époque il entreprit la défense des Catholiques de la Grande-Bretagne contre les fanatiques protestants, soutenant qu'il était indispensable d'abolir les lois pénales encore existantes contre les Catholiques. Mais le plaidoyer de Geddes n'est autre chose qu'une perpétuelle attaque contre le Saint-Siége. « De tout temps, affirme l'auteur, le Catholicisme des Catholiques anglais a été plus doux, plus modéré que celui des autres nations. » A ceux qui craignent qu'une concession faite aux Catholiques entraîne un envahissement, un empiétement du papisme en Angleterre, il répond que « le bon sens de ses compatriotes lui est une garantie suffisante contre ce mal. »

C'est ainsi que Geddes prétendait défendre son Église, en calomniant la bonne réputation des Catholiques anglais, qui comptaient tant de confesseurs remarquables par leur zèle et la pureté de leur foi dans les rangs des laïques et du clergé (2).

Geddes avait, sans aucun doute, puisé une grande partie de ses opinions dans les ouvrages des exégètes rationalistes d'Allemagne, dont il lisait et citait fréquemment les travaux. Ainsi, dans son *Pentateuque*, il suivait principalement Eichhorn et Michaëlis; il nommait le docteur Paulus son estimable ami; il connaissait les écrits de Dathe, Rosenmüller, Jérusalem, Faber, Schulze, Hezel, Lobstein, etc.

(1) Conf. *Gaz. litt. d'Iéna*, 1801, n. 163.

(2) Voyez sur cette apologie la *Gaz. littér. d'Iéna*, 1800, n. 328, et 1801, n. 291.

Geddes mourut, après de longues souffrances, le 26 février 1802. Si Picot est bien informé (1), il reçut l'absolution sur son lit de mort, quoiqu'il reste douteux qu'il se soit rétracté, ce qui du reste ne serait pas impossible, vu qu'il mit plus de passion que de réflexion dans les erreurs qu'il soutint. Mais, dans tous les cas, le fait rapporté par Picot est en contradiction avec ce qu'il rapporte lui-même de la défense faite par le vicaire apostolique de Londres d'offrir publiquement la sainte messe pour Geddes.

Nous citerons parmi les ouvrages de Geddes :

1. *Select Satires of Horace, translated into english verse*, 1779, in-4°.

2. *Prospectus of a new translation of the holy Bible, compared with the ancient versions, with various readings, explanatory notes and critical observations*, 1786, in-4°.

3. *Letter of Priestley, in which he attempt to prove that the divinity of Jesus Christ was a primitive tenet of Christianity*, 1787, in-8°.

4. *Epistola macaronica ad fratrem de iis quæ gesta sunt in nupero dissentium conventu Londini habita prid. Id. Febr.* 1790, in-4°.

5. *Carmen seculare pro Gallica gente tyrannidi aristocraticæ erepta*, 1790, in-4°; *translated from the original latin*, 1790, in-4°.

6. *John Douglass, bishop of Centurio and vicar apostolic in the London district*, 1794, in-4°.

7. *The Battle of Bangor, satirical poëm* (la bataille de Bangor, ou le triomphe de l'Église).

8. *The first Eklog of Virgil translated into skottic vers.*

(1) *Biogr. univ.*, article *Geddes.*

9. *The first Idillion of Theocritus transl. into skottic vers.*

10. *The holy Bible faithfully translated from the corrected texts of the originals, with various readings, explanatory notes and critical remarks,* vol. I, 1792; vol. II, 1797.

11. *Adress to the public on the publication of new translation of the Bible*, 1793, in-4°.

12. *Modest Apology for the Roman Catholics of Great Britain,* trad. en allem. par Paulus, Iéna, 1801.

13. *Critical Remarks on the Hebrew Scriptures, vol. I, cont. remarks of the Pentateuch.*

On peut voir le catalogue complet des écrits de Geddes dans Reuss, *l'Angleterre savante,* de 1770-1790, p. 148, et 1790-1803, t. Ier, p. 388. Sur sa vie, cf. *English Miscel.*, Tubingue, 1802, t. VII, p. 138; *Gazette litt. d'Iéna*, 1803; Good, John Mason, *Memoirs of the life and writings of Alex. Geddes*, London, 1803, in-8°.

KERKER.

GÉDÉON, גִּדְעוֹן; LXX, Γεδεών, ou Jérobbaal, יְרֻבַּעַל; LXX, Ἱερόβαλ, fils de Joas, de la tribu de Manassé, né dans la ville d'Ophra, fut choisi de Dieu pour affranchir les Israélites du joug des Madianites, sous lequel ils languissaient depuis sept années. A la suite de l'apparition d'un ange qui lui fit connaître sa vocation, il renversa d'abord les sanctuaires de Baal et d'Astarté, dans sa ville natale, et y rétablit le culte du Seigneur (1); puis il réunit une troupe d'hommes de guerre, en partie de sa propre tribu, en partie des tribus de Zabulon, Aser et Nephtali, et, le Seigneur lui ayant promis la victoire, il marcha à la rencontre de l'ennemi. Gédéon avait demandé comme présage de la victoire que la toison posée par lui sur l'aire fût couverte de rosée, et que tout à l'entour la terre demeurât sèche; puis, au contraire, que la terre tout autour de la toison fût couverte de rosée sans que la laine fût humectée; les deux miracles eurent lieu de la manière désirée (1). Les Madianites, alliés aux Amalécites et aux Arabes, avaient établi leur camp dans la vallée de Jesraël, près de la colline de Moré. En face d'eux, au sud, se tenaient Gédéon et les siens (2). Afin que les Israélites n'attribuassent pas leur prochaine victoire à leurs efforts personnels et à leur supériorité numérique, mais qu'ils vissent clairement qu'ils la devaient à Dieu seul, Gédéon renvoya non-seulement, d'après la loi (3), ceux qui n'avaient pas le courage de combattre, au nombre de vingt-deux mille, mais encore les dix mille braves restants, et n'en garda que trois cents. Il remit à chacun de ces trois cents hommes une trompette et une lampe allumée et cachée dans une cruche, et ce fut ainsi armés qu'ils pénétrèrent en trois bandes, par trois endroits différents, dans le camp des Madianites. Arrivés devant le camp, ils cassèrent leurs cruches, sonnèrent de leurs trompettes et s'écrièrent tous ensemble : « L'épée du Seigneur et de Gédéon ! » A cette apparition les ennemis furent épouvantés, et dans leur trouble ils tournèrent leurs armes contre eux-mêmes et prirent la fuite. Gédéon les poursuivit, fit prisonniers les deux princes madianites Oreb et Seeb, et bientôt après, de l'autre côté du Jourdain, les rois madianites Zébée et Salmanna, et les tua (4). Ainsi la puissance des Madianites fut à jamais détruite, et Israël demeura en repos pendant quarante années (5).

(1) *Juges*, 6, 1-32.

(1) *Juges*, 6, 33-40.
(2) *Ibid.*, 6, 33; 7, 1, 2.
(3) *Deuter.*, 20, 29.
(4) *Juges*, 7, 2-8, 21.
(5) *Ibid.*, 8, 28.

Les Israélites voulurent, dans leur reconnaissance, proclamer Gédéon roi d'Israël; mais Gédéon refusa, parce que Jéhovah seul, disait-il, était roi d'Israël; il ne demanda pour lui que les pendants d'oreille d'or enlevés aux Madianites, dont il fit faire un éphod qu'il exposa en trophée dans sa ville natale. Cet éphod devint bientôt l'objet d'un culte idolâtrique, et le sauveur d'Israël devint ainsi la cause involontaire de la chute de son peuple. Après la défaite des Madianites, Gédéon continua à habiter Ophra, eut soixante-dix fils, et mourut dans un âge fort avancé (1).

Gédéon fut surnommé Jérobaal, parce que son père répondit au reproche qu'on lui faisait d'avoir renversé le culte de Baal : « S'il est Dieu (Baal), qu'il se défende lui-même (2). »

Les objections qu'ont faites les rationalistes à l'apparition de l'ange et au miracle de la rosée (3) ne nous semblent pas mériter une réfutation particulière. La ruse de guerre employée par Gédéon (4) n'est pas sans exemple (5). Les savants ne sont pas d'accord sur ce qu'il faut entendre par l'éphod que fit faire Gédéon. Il n'est pas probable que ce fût une statue, comme le pensent Gésénius (6) et d'autres; les usages de la langue sont contraires à cette explication. Il est presque hors de doute que c'était une imitation de l'éphod du grand-prêtre (7). Il est question d'un culte contraire à la loi; ce culte devait être sans doute, dans l'intention de Gédéon, le culte de Jéhovah; mais il prit bientôt le caractère formel de l'idolâtrie (1), ce qui explique les expressions de blâme dont se sert le livre des Juges à ce sujet. WELTE.

(1) *Juges*, 8, 22-32.
(2) *Ibid.*, 6, 31, 32.
(3) Conf. Bauer, *Mythologie de l'Ancien et du Nouveau Testament*, t. II, p. 27. Studer, *le Livre des Juges*, p. 440.
(4) *Juges*, 7, 16.
(5) Winer, *Lex.*, I, 501.
(6) *Thes.*, s. v.
(7) *Voy.* ÉPHOD.

GÉHENNE, Γέεννα. Le Nouveau Testament nomme ainsi le lieu de la damnation éternelle, l'enfer (2). Le mot n'est pas grec; il provient sans doute du nom de la vallée au sud de Jérusalem, où, à partir du temps de Salomon, on immolait des enfants à Moloch, et qui devint ainsi par la suite un objet d'horreur et de terreur, ce qui explique comment, dans le Nouveau Testament, ce nom représente le lieu des éternelles douleurs (3). Cette vallée se nommait Ge-Hinnom, גֵּי הִנֹּם, c'est-à-dire le val de Hinnom, ou גֵּי בֶן-הִנֹּם, c'est-à-dire le val du fils d'Hinnom (4). C'est pourquoi les Targumim postérieurs, le Talmud et le Sohar, nomment l'enfer גֶּהִנֹּם (5). Il est possible qu'il y ait là quelque écho d'un mot persan. En sanscrit, *Gahanam* signifie enfer, tourment, misère (6).

Cf. l'article ENFER.

GÉHON, גִּחוֹן (le torrent rapide, qui jaillit dès l'origine, de גוּחַ, Job, 40, 23; LXX, Γιών).

I. Nom du second fleuve du Paradis qui entoure tout le pays de Cusch (7). Il est difficile de déterminer quel est ce fleuve; en général, la géographie de l'Éden est obscure et très-controversée (8). Une vieille tradition égyptienne (9) reconnaît dans le Géhon le Nil; les Septante admettent cette tradition; ils traduisent l'hébreu שִׁחוֹר (le noir, nom

(1) Cf. Bertheau, *le Livre des Juges*, p. 173.
(2) *Matth.*, 5, 22, 29; 10, 28. *Luc*, 12, 5. *Jacq.*, 3, 6.
(3) III *Rois*, 11, 7. IV *Rois*, 23, 10. II *Paral.*, 28, 3; 33, 6. *Jérém.*, 7, 31; 19, 5; 32, 35.
(4) *Josué*, 15, 8.
(5) *Voy.* BUXTORF.
(6) Wilson, *Dict.*, 1re éd., p. 262.
(7) *Genèse*, 2, 13.
(8) Conf. CUSCH et ÉDEN.
(9) Gésén., *Thes.*, p. 251 ;

plus récent du Nil), dans Jérémie, 2, 18, par Γηών, Géhon; Josèphe (1) et les Pères de l'Église suivent cette donnée (2). Les Éthiopiens nomment aussi le Nil Gejôn et Gewôn, Gesen.

Les exégètes modernes se sont écartés de cette tradition, malgré les nombreuses garanties qu'elle offre. En accordant même à l'auteur de la Genèse de grandes connaissances géographiques, il serait par trop fort, disent-ils, d'admettre que le Nil, coulant en Égypte du sud au nord, prend sa source avec l'Euphrate et le Tigre dans un fleuve d'Asie, et qu'il y coule d'abord du nord au sud; cette opinion n'a pu être accueillie même par les anciens Israélites (3).

On a par conséquent cherché à expliquer autrement le nom de Géhon; on y a vu l'Araxe (4), l'Oxus (5), etc. Le texte qui dit : Le Gehon entoure toute la terre de Cusch, ne permet d'admettre ni l'Oxus ni aucun autre fleuve que le Nil. Cusch est un nom d'une signification très-vaste; il comprend, d'après la Genèse, 10, tous les pays situés au sud des Israélites, qui sont bornés vers l'orient par l'Arabie et le golfe Persique, vers l'occident par le Nil et les déserts situés à l'ouest de ce fleuve; vers le sud Cusch est illimité et comprend dans ce sens le pays le plus éloigné, les extrémités méridionales de la terre; or le seul grand fleuve de la zone méridionale de la terre est le Nil. Il est dit que le Géhon entoure ces pays. Le mot סָבַב signifie décrire une ligne circulaire, aller autour d'une chose, ce qui n'emporte pas nécessairement une ligne circulaire complète. Cette expression désigne tout d'abord ce qui est opposé à un mouvement en ligne droite; or le Nil coule d'abord du nord au sud; plus tard il tourne à l'ouest, et, faisant un nouveau détour, il s'avance dans la direction du nord; et comme, suivant le texte, il entoure *toute* la terre de Cusch, son origine doit être nécessairement en *Asie*, parce que, d'après ce que nous avons remarqué plus haut, l'Arabie méridionale et orientale et le golfe Persique sont encore comptés comme appartenant à Cusch (1).

Outre la tradition énoncée plus haut, antérieure au Christianisme et s'appuyant sur ce texte de la Genèse, et expliquant le Géhon par le Nil, on trouve chez d'autres anciens géographes une opinion qui, partant de cette donnée du Nil, admet une continuité du continent méridional de l'Asie avec le continent oriental de l'Afrique. La portion du grand Océan qui limite les Indes à l'ouest, la Perse et l'Arabie au sud, l'Afrique à l'est, devient ainsi une mer fermée de toutes parts. On garda cette opinion même lorsqu'on fut convaincu de la non-existence de cette contiguïté continentale; on adopta, pour la maintenir, des idées plus singulières les unes que les autres, comme celle de la perte du Nil disparaissant sous terre en Asie et reparaissant en Éthiopie. Bertheau a réuni et expliqué les textes à ce sujet (2).

L'exégèse doit, dans de pareilles questions, interpréter les écrivains sacrés historiquement, c'est-à-dire d'après le degré de civilisation, d'après les opinions générales du temps auquel ils

(1) *Antiq.*, 1, 1, 3.
(2) Voyez t. VII, p. 157, de ce dictionnaire.
(3) Bohlen, *Comm. sur la Genèse.* Lassen, *Antiquités indiennes*, I, 528.
(4) Roland.
(5) Michaëlis, Rosenmüller. *Voir* Tuch, *Comm. sur la Genèse*, ad h. l., et surtout Bertheau, *Topographie du Paradis, Genèse*, 2, 10-14, Gœttingue, 1848. Il faut, pour comprendre tout ce chapitre, partir de cette règle fondamentale : qu'on ne peut juger *a priori* et d'après les opinions modernes de l'étendue des connaissances géographiques des anciens et de la possibilité des leçons données. Bertheau, p. 58.

(1) Bertheau, p. 24.
(2) L. c., p. 39-45.

appartiennent. Quand on procède de cette manière avec impartialité, le reproche « de la grossière ignorance » retombe sur ceux qui l'ont soulevé.

II. Géhon est le nom d'une source à l'ouest de la montagne de Sion (1), qui formait deux bassins, l'un supérieur, d'où les eaux coulaient vers l'Occident (sans doute l'aqueduc du haut étang, IV Rois, 18, 17; Is., 7, 3; 36, 2), et l'aqueduc inférieur ou la piscine d'en bas, Isaïe, 22, 9. Le Géhon supérieur existe encore dans les grands réservoirs formés de pierres de taille que les moines de l'endroit nomment Géhon, les indigènes Birket-el-Mamilla. La piscine inférieure est située à la pointe sud-ouest du Sion, et se nomme aujourd'hui Birket-el-Sultan (2). Le traducteur chaldéen de III Rois, 33 et 38, rend עַל-גִּחוֹן par לְשִׁילוֹחָא, d'où l'on a induit jusqu'aux temps les plus modernes l'identité de Géhon avec Siloa (qui est au revers sud-est du mont Sion, tandis que le Géhon est au côté occidental). Cette erreur n'a été relevée que par Tholuck (3), et complétement démontrée par Robinson (4).

Cf. Keil, *Commentaire sur les livres des Rois*, p. 11.

König.

Geiger (François), chanoine et professeur de théologie à Lucerne, naquit à Harting, à une lieue de Ratisbonne, en 1755. Il fit ses premières études chez les Jésuites, entra au séminaire des Bénédictins de Saint-Emmeran, et plus tard (1772) au noviciat des Franciscains à Lucerne, où il fit solennellement profession entre les mains du P. Petzel. Le jeune religieux fut envoyé à Ratisbonne pour y achever ses études; il s'y occupa spécialement de mathématiques et de philosophie, et enfin il fit sa théologie à Wurzbourg. Au terme de cette longue préparation, il fut nommé professeur de langue hébraïque à Ratisbonne, puis de poésie et de rhétorique à Offenbourg (où il composa plusieurs comédies et opéras, dont il fit la musique), de philosophie à Fribourg, en Suisse, et enfin de théologie et prédicateur de la cathédrale de Soleure. Là il se lia avec l'ambassadeur de France, le marquis de Vérac, avec lequel, au moment où éclata la révolution française, il entra dans un complot ayant pour but d'envahir la France et de rétablir la royauté, à l'aide des vingt mille soldats suisses licenciés. Ce fut le seul projet politique auquel il prit part, malgré les offres brillantes qui lui furent faites alors, entre autres par la duchesse de Liancourt, pour soulever la Suisse contre la France. A partir de cette époque Geiger ne s'occupa plus que de théologie et des intérêts de l'Église catholique. « Toutes nos agitations, dit-il, me font l'effet d'un pur drame. En 1798 les grandes perruques jouent encore leur rôle; mais cette année-là même elles sont congédiées et quittent la scène. Alors paraissent les panaches tricolores, les écharpes patriotiques et les brassards du Directoire. Les acteurs se remplacent rapidement; chaque jour c'est un masque nouveau. Quand j'élève mon regard au-dessus de la scène, vers la Providence, tout ce qui se passe en bas me paraît si petit, si mesquin, si misérable, que je n'ai plus aucune envie de m'en préoccuper. »

De Soleure on appela Geiger à Lucerne pour y enseigner la théologie et l'histoire de l'Église. Une fois fixé dans cette résidence de la nonciature apostolique, centre de la Suisse catholique, Geiger vit s'élargir le cercle de son infatigable activité. Il devint le chef

(1) III *Rois*, 1, 33. II *Paral.*, 32, 30; 33, 14.
(2) Robinson, II, 129-133.
(3) *Ducuments propres à expliquer la langue du Nouveau Testament*, 1852, p. 123-133.
(4) *Palest.*, II, 142.

du parti catholique, qui peu à peu relevait la tête et résistait aux empiétements de la Révolution. Partout où l'on attaquait l'Église catholique on trouvait Geiger combattant au premier rang, écrivant brochures sur brochures. Le nombre de ces feuilles volantes est si considérable qu'on les a réunies en huit volumes in-8°, dont toutes les pièces sont remarquables par une argumentation serrée, concise, spirituelle. Geiger fut nommé théologien de la nonciature, et il travailla, à ce titre, avec les nonces Gravina, Testaferrata, Zen, Mauhi, Nastalli et Ostini, qui tous le traitaient en intime ami de la maison. A l'époque où, en Allemagne, les rapports du clergé avec le Saint-Siége étaient interdits par l'État, les ecclésiastiques s'adressaient à Geiger, qui traitait leurs affaires soit par l'intermédiaire de la nonciature, soit directement avec Rome. Le Pape Pie VII le chargea de travaux très-importants; Pie VI avait déjà eu une grande confiance en cet actif et fidèle religieux. Rome offrit à plusieurs reprises au « théologien suisse » des dignités ecclésiastiques, des distinctions honorifiques, et même le chapeau de cardinal; il refusait tout ce qui pouvait paraître une récompense personnelle; il ne demandait que la bénédiction du Pape.

Lorsque plus tard les troubles politiques atteignirent même Lucerne, il quitta sa chaire de professeur et l'échangea contre un bénéfice de chanoine. Avant cette époque une dispense papale l'avait affranchi des liens qui l'unissaient à l'ordre des Franciscains. Il dit, au sujet de son éloignement de la chaire de théologie : « A l'origine de mon enseignement à Lucerne, lorsque je m'escrimais contre le vieux fatras théologique, on m'accusait d'être un novateur; mais quand plus tard, entraînés par la Révolution, mes adversaires passèrent à l'autre extrême, ils me traitèrent de vieil obscurantiste. Quelques-uns dirent même que j'avais changé de principes, ne s'apercevant pas qu'ils avaient dans l'intervalle complétement renoncé aux leurs. »

Mais Geiger, chanoine, demeura un défenseur ardent, actif et toujours armé de l'Église catholique, comme il l'avait été à la nonciature et dans sa chaire. Il n'eut jusqu'à son extrême vieillesse qu'un désir, une pensée: maintenir et propager la foi. Geiger, en travaillant, ne s'en rapportait pas à ses propres lumières; il allait droit aux inspirations de celui qui a dit: « Je suis la lumière du monde. » « Je m'étais fait une loi, dit-il, de n'écrire jamais un mot avant d'avoir invoqué le secours de Jésus-Christ. J'avais toujours l'image de mon Sauveur sur mon bureau, et, quand j'étais obligé de prendre la plume, je m'écriais à la vue de mon crucifix : Seigneur! je dois écrire; mais ma tête est vide, et il ne me vient pas une pensée raisonnable. Divin Rédempteur! dictez, afin que je n'écrive rien qui puisse vous blesser, vous ou votre Église! Lorsqu'en travaillant je me trouvais embarrassé, que je déposais la plume et levais la tête, je voyais devant moi l'image de mon Sauveur. Seigneur, m'écriais-je de nouveau, vous le voyez, je ne suis qu'un misérable; me voici au pied du mur; venez à mon secours! Et je recommençais de plus belle (1). » Geiger resta gai, serein et libre d'esprit jusqu'à son dernier jour. Il mourut au mois de mai 1843, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, et fut inhumé dans le cimetière du couvent de Sainte-Léodegarde. Ce fut le nonce d'Andréa qui fit son épitaphe.

Le professeur Widmer a réuni les œuvres de Geiger et les a publiées en huit volumes chez les frères Räber, à Lu-

(1) Voir *les Confessions* de Geiger.

cerne. Widmer publia aussi un livre sur la vie de Geiger (*Laute aus dem Leben Geigers*), qui parut chez les frères Räber en 1843.

TH. SCHÉRER.

GÉILER DE KAISERSBERG. *Voyez* GAILER.

GÉLASE Ier, Pape. La vie de Gélase s'écoula dans une période de troubles politiques et religieux dont le courage intrépide des Papes sauva seul l'Église. Gélase Ier, dont le pontificat dura du 1er mars 492 au 19 novembre 496, sous le règne du roi des Ostrogoths Théodoric, au moment du triomphe de l'arianisme, se vit obligé de défendre la suprématie du Saint-Siége contre les prétentions de Byzance, l'intégrité de la foi apostolique contre les erreurs des Manichéens et des Pélagiens, l'indépendance de l'Église contre les Ariens, la pureté des mœurs chrétiennes contre les derniers sectateurs du paganisme. Il rejeta la soumission d'Euphémius, patriarche de Constantinople, tant qu'elle ne fut pas complète et que le patriarche ne voulut pas effacer des diptyques le nom d'Acace. Il fit brûler les livres des Manichéens et ordonna que les fidèles communieraient sous les deux espèces, pour réfuter par le fait le dogme des Manichéens, suivant lequel le vin était défendu, et qui, par ce motif, prescrivait de communier sous une seule espèce. Au concile de Rome de 496 (1) il distingua les livres canoniques de l'Écriture des livres apocryphes, remplaça la fête païenne des Lupercales par la fête significative de la Purification de la sainte Vierge, fixa les quatre-temps pour les ordinations, tâcha de prémunir le clergé contre l'avarice et de le maintenir dans la simplicité apostolique, en ordonnant le quadruple partage des revenus de l'Église; régla le canon de la messe (le *Sacramentaire de Gélase* vient-il de lui, de Léon le Grand, ou est-il postérieur? le fait est en litige); composa un commentaire sur les épîtres de S. Paul, dicta des hymnes, présida des conciles (495, 496), enseigna, prêcha, avertit, punit, gouverna paternellement, et laissa la réputation d'un Pape pieux, savant, ferme et zélé.

(1) *Voir* Pagi, *Breviar. Pontif. Rom.*, I, 228.

GÉLASE II fut élu Pape le 25 janvier 1118, à la place de Pascal II, et mourut un an et quatre jours après sa promotion, le 29 janvier 1119, à Cluny. Il était né à Gaëte (d'où son nom de Jean de Gaëte), de la noble famille des Crescens, était entré au couvent du mont Cassin, avait été nommé chancelier de Pascal II, qui s'était servi de son savoir dans sa guerre contre le perfide Henri V. Le choix que le collége des cardinaux fit de Gélase prouve que l'on voulait persévérer dans les principes de son prédécesseur; ce qui explique la rage avec laquelle, à la nouvelle de cette élection, Cencio, chef de l'orgueilleuse famille Frangipano, qui disposait de la principale autorité dans Rome, se rua contre le sacré collége, maltraita le nouvel élu, le jeta à terre, le frappa de ses éperons, le traîna par les cheveux jusque dans sa demeure, où il l'enferma. Le peuple s'émut. Le parti fidèle à l'Église eut de la peine à délivrer le Pontife et à le conduire, avec les cardinaux, dont quelques-uns étaient mortellement blessés, jusqu'à Saint-Jean de Latran pour le couronner. Il n'avait encore pu se faire consacrer lorsqu'il fut obligé de quitter subitement Rome, pendant la nuit, à l'approche de l'empereur Henri, entré en armes à Saint-Pierre. Il échappa avec peine aux traits des Allemands qui bordaient le rivage et tiraient sur la galère qui l'emportait le long du Tibre. La fureur des flots, soulevés par une des tempêtes fréquentes à cette époque (on était en février), l'ayant empêché de se rendre jusqu'à Gaëte, le Pape s'arrêta non loin d'Ardée, où le cardinal Hugues

d'Alatri le transporta sur ses épaules. Gaëte devint, alors comme de nos jours, le refuge du Pape persécuté, tandis que Henri V créait l'antipape Grégoire VIII dans la personne de Maurice Bourdin, archevêque de Braga. Gélase fut consacré à Gaëte. A peine Henri eut-il quitté Rome que Gélase y revint secrètement, restitua à l'Église de Ravenne les évêchés que sa désobéissance lui avait fait enlever en 1106, et se rendit à Pise, qu'il érigea en métropole, dans l'île de Corse, qui se soumit à cette occasion au Saint-Siége, puis à Gênes, et enfin en France, où le célèbre abbé Suger le reçut de la manière la plus cordiale, au nom du roi Louis VI, et l'accompagna à Cluny. Gélase songeait à convoquer un grand concile à Reims pour y faire décider par des députés la longue querelle du sacerdoce et de l'empire; mais les souffrances et les malheurs de son règne abrégèrent sa vie. Il mourut à Cluny, après avoir prié les cardinaux d'élire à sa place le cardinal allemand Cuno de Préneste (Palestrina) comme le candidat le plus capable de porter le poids de la dignité pontificale, et avec la certitude d'avoir arraché, par sa virile résistance et le sacrifice de sa vie, l'Église au joug du despotisme militaire.

HÖFLER.

GÉLASE DE CYZIQUE, historien grec du cinquième siècle, né dans la ville de Cyzique, au sud de l'île de ce nom, dans la mer de Marmara. Son père devint prêtre. Le fils écrivit, sous le règne de l'empereur de Byzance Basilisque (475-477), une histoire du concile universel de Nicée, σύνταγμα τῶν κατὰ τὴν ἐν Νικαίᾳ ἁγίαν σύνοδον πραχθέντων.

Il profita d'assez nombreux documents que possédait Dalmatius, évêque de Cyzique; mais son travail n'est en définitive qu'une compilation d'Eusèbe, de Socrate, de Sozomène et de Théodoret, et ce qu'il n'a pas tiré de ces auteurs est pour le moins douteux, souvent évidemment faux, comme par exemple au livre II, ch. 11-24, ses discussions sur la Trinité et le Saint-Esprit. On sait qu'il ne fut pas question du dogme du Saint-Esprit à Nicée. L'ouvrage de Gélase se compose de trois livres, dont les deux premiers renferment l'histoire du concile, et dont le troisième contient trois lettres de l'empereur Constantin au même concile. Cette histoire a été publiée pour la première fois en grec et en latin par l'Écossais Robert Balfour, en 1599, à Paris, in-4°; depuis elle se trouve dans toutes les grandes collections de conciles (par exemple Hardouin, t. I, p. 345-463).

Cf. Dupin, *Nouv. Bibl. des Auteurs ecclésiastiques*, t. IV, p. 280.

GELBOÉ, גִּלְבֹּעַ (LXX et Josèphe, Γελβουέ, Γελβοέ), montagne dans la tribu d'Issachar, au sud (six milles selon Eusèbe) de Scythopolis, haute de douze cents pieds. Les Israélites et les Philistins s'y livrèrent une bataille dans laquelle Saül perdit la vie (1). David, dans son élégie sur la mort de Saül et de Jonathan, maudit les montagnes de Gelboé (2). Les habitants nomment encore aujourd'hui Gelboé Dschebel-Dschilbo.

GÉMARA. *Voyez* TALMUD.

GEMBLOUX, petite ville de Belgique, à quinze kilom. nord-ouest de Namur, dans l'ancien duché de Brabant, aujourd'hui province de Namur, dont les habitants, au nombre de deux mille quatre cents, s'occupent surtout de coutellerie. C'est, dit-on, le *Geminiacum* des Romains, qui avaient une station militaire dans ces parages. Gembloux doit non-seulement sa réputation historique, mais son existence, au couvent des Bénédictins de ce nom; car au moment de la fondation de cette

(1) I *Rois*, 28, 4; 31, 1. II *Rois*, 1, 6, 21.
(2) II *Rois*, 1, 21.

abbaye il y avait à peine une métairie dans ce district, soit qu'il n'y eût jamais eu d'autres habitations, soit qu'elles eussent été ravagées par les Franks lors de la conquête de la Belgique.

Nous parlerons de l'abbaye de Gembloux, le *Gemblacum* du moyen âge, dans l'article SIGEBERT, de Gembloux. Nous ajouterons à ce qui est dit à cet article que Sigebert vécut de 1030 à 1112, et que l'original de sa chronique n'est pas conservé dans la bibliothèque de Gembloux (il y a aujourd'hui un pensionnat de demoiselles dans les bâtiments de l'ancienne abbaye). Le manuscrit a été acquis, au prix de 1900 fr., par la Bibliothèque de Bruxelles (1).

Au tome II du *Spicilegium* de d'Achery, les pages 759-769 sont occupées par un *Libellus de gestis abbatum Gemblacensium*, dans lequel un moine, qui se dit élève de Sigebert, raconte l'histoire de la fondation et des progrès de l'abbaye de Gembloux sous les huit premiers abbés. Dans l'introduction de ce petit livre l'auteur ne se nomme pas; mais, d'après Mabillon, dont les *Annales O. S. B.* doivent être consultées surtout à partir de 1136, le huitième abbé Anselme lui-même aurait été cet auteur, ce que cependant la conclusion de l'opuscule ne paraît pas confirmer (2).

Nous ne pouvons donner ici, même en abrégé, l'histoire de cette abbaye. Nous nous contenterons de quelques détails et de quelques données sur les sources, en nous consolant par la pensée que, malgré l'intérêt que présente son histoire et l'instruction qu'on en peut retirer, l'abbaye de Gembloux n'a jamais eu, quant à la culture du pays, à la civilisation du peuple, aux progrès des arts et des sciences, l'importance qu'eurent les deux abbayes de Corbie, celles du Pec, de Fulde, de Hirsau, de Reichenau, de Saint-Gall.

Déjà, contrairement à l'origine de ces fameux instituts, l'abbaye de Gembloux est beaucoup plus récente : elle ne date que de la première moitié du dixième siècle. Ce fut S. Guibert ou Wicbert, d'une famille riche et considérée, qui fonda le couvent en l'honneur de Jésus-Christ et de Saint-Pierre, s'y retira et y mourut, sous l'administration d'Erluin, premier abbé et son intime ami. L'acte de confirmation, émané de l'empereur Othon le Grand (Ier), date de 948; en même temps l'empereur, qui était à Francfort, institua Lambert, comte de Louvain, patron de l'abbaye, et ordonna qu'il ne pourrait avoir qu'un *subadvocatus*, ajoutant : *In villis ad abbatiam pertinentibus nihid aliud juris habebit nisi per singulos annos de unaquaque domo denarium unum, gallinam unam, avenæ sextarium unum*. Gembloux fut du reste très-richement doté par la famille du fondateur et sa création fut approuvée par le Pape en 954. Le premier abbé, Erluin que nous venons de nommer, était un homme remarquable par un sincère esprit de justice, par un grand zèle pour les bonnes mœurs et la discipline. Mais ses éminentes qualités tournèrent à son détriment. En 958 trois moines d'un couvent qu'Erluin devait réformer, vains de leur noblesse et de leur jeunesse, *quibus nobilitatis vanitas et juventutis robur*, tombèrent sur le réformateur, le maltraitèrent cruellement, lui crevèrent les yeux et lui coupèrent une portion de la langue, conformément aux affreuses mœurs de cette triste époque (1). Erluin Ier apprit ainsi par une dure expérience que c'est par la tribulation que Dieu prépare au ciel ses fi-

(1) Fr.-A. d'Héricourt, *Encyclopédie moderne* de Léon Rénier, t. XVI, Paris, 1852.

(2) Cf. Mabillon, *Annales*, dans le VIe vol., p. 278 c.

(1) Conf. *Libellus* et *Gesta abbatum Lobiensium*, c. 26. *Spicil.*, *ibid.*, p. 789.

dèles, et il se consola facilement d'être privé des yeux, dont se glorifient les mouches et les cousins, en contemplant Dieu dans la lumière intérieure qui illumine ceux dont le cœur est pur : *Re ipsa... per multas tribulationes regnum Dei parare fidelibus; nec multum dolendum esse sibi videbatur quod illis oculis carendum erat, quibus etiam culices et cyniphes gloriantur, cum interior suus oculus illis oculis perfecte delectaretur, quibus mundi corde Deum contemplantur.* Erluin, de retour à Gembloux, vécut longtemps après cet affreux traitement, et sa bonne renommée lui survécut plus longtemps encore.

Dociles aux avis de l'évêque du diocèse, qui leur représenta qu'il était inutile que des pauvres fussent directement soumis aux rois, *quam inutile sit pauperes regibus subjacere... videri sibi multum esse utile si juri Leodiensis episcopi patiantur subjacere, unde promta adsit defensio*, les moines élurent Hérivard, frère d'Erluin Ier; mais il mourut bientôt après. Sous Erluin II, troisième abbé, homme faible, qui dirigea le couvent pendant vingt-trois ans, la discipline fléchit et Gembloux tomba en discrédit; mais sa renommée se releva sous le successeur d'Erluin, Olbert, le plus remarquable de tous les abbés de ce monastère, dont le chroniqueur ne peut assez vanter le savoir, la raison pratique, la piété et la bienfaisance.

Les moines furent plus heureux sous sa direction que sous celle du faible Erluin, quoique, dans le commencement, aveugles et stupides, *cæci et stulti*, dit la chronique, ils ne voulussent pas reconnaître Olbert, qu'ils traitaient d'abbé intrus. Le couvent s'enrichit, ses bâtiments s'agrandirent, et il devint, durant la famine de 1043, un grenier d'abondance pour la contrée. Olbert, élu en 1012, mourut en 1048, après avoir bâti, par ordre de l'évêque [illegible], n[illegible] qui lui avait accordé de nouv[illegible] et l[illegible] munités, un second couvent, [illegible] dirigé pendant vingt-neuf ans [illegible] rent et successeur d'Olbert, Ma[illegible] continua l'œuvre, et mourut a[illegible] administration de vingt-huit an[illegible] par le feu des douleurs, *exc*[illegible] *camino tribulationis*, car il [illegible] beaucoup des jambes et ne con[illegible] mais de médecin. Sous Tietmar, [illegible] d'une simplicité rare, *vir col*[illegible] *simplicitatis*, qui fut abbé [illegible] vingt-trois ans, vécurent dans le c[illegible] le prieur Guérin, *monachorum* [illegible] *Gemblacus*, le chroniqueur Sig[illegible] et Gembloux s'enrichit et s'embel[illegible] jour en jour. Liétardus, disciple d'O[illegible] ne fut pas longtemps abbé. Le ch[illegible] queur raconte de lui une histoire qu[illegible] le pendant de celle des urnes des [illegible] de Cana. Le huitième abbé, Ans[illegible] était assidu à la bibliothèque, *bi*[illegible] *thecæ assiduus scrutator;* mais il [illegible] aussi augmenter les domaines de [illegible] baye. *Tunc temporis multi fratr*[illegible] *nostrorum, non solum in Francia*, [illegible] *in aliis provinciis, magistri et qu*[illegible] *secundi abbates erant in multis* [illegible] *nobiis, eo quod in scripturis huma*[illegible] *et divinis exercitati multum fructu*[illegible] *sapientiæ relinquebant, quibuscu*[illegible] *que locis fuissent adhibiti.*

En un mot, Gembloux prospéra à [illegible] point que ses abbés obtinrent de gran[illegible] priviléges, le droit de battre mo[illegible] naie (les ducs de Brabant Godefroi I[illegible] et, à la fin du douzième siècle, God[illegible] froi III leur furent très-favorables). [illegible] titre de comte et le premier rang parm[illegible] la noblesse de Brabant. Rarement [illegible] grandes richesses sont une bénédictio[illegible] véritable pour un couvent ou pour u[illegible] individu; cependant la décadence [illegible] Gembloux parut tenir plus à des ma[illegible] heurs venus du dehors qu'à l'affaibli[illegible] sement de sa discipline intérieure.

En 1136, l'abbé Anselme étant mor[illegible]

ussion, née entre le duc Godefroi rain et le comte Henri de Na- généra en conflits très-violents es habitants de la petite ville et e l'abbaye; on s'attaqua, on pilla, L La petite ville fut incendiée, le fut sur le point de l'être et ne vé que par miracle.

1146 S. Bernard passa par les res, y fit des miracles, et sut inspi- x moines de Gembloux un véri- enthousiasme pour ses idées de ne, idées qui avaient été repous- ans un couvent voisin.

1153 l'abbé Arnoul entoura la et le couvent de murailles, ce qui pêcha pas, en 1186, les ennemis Henri Ier, duc de Brabant, de dévas- tellement Gembloux que la ville ne se relever de ses ruines. La pro- te était devenue, comme elle le fut notre siècle, le théâtre de sanglan- batailles. En 1526 la ville ne comp- plus que cent quarante maisons; 1578 les Calvinistes furent battus les Espagnols, que commandait don n d'Autriche, dans Gembloux même, ils s'étaient fortifiés, et qui fut pris l'archiduc. En 1678 et en 1712 mbloux et son abbaye furent la proie flammes.

La révolution française entraîna l'a- lition de l'abbaye. En 1794 les Au- chiens, commandés par Beaulieu, ent battus par les Français et obligés céder le terrain de Gembloux. De- is 1811, l'église de la petite ville ayant entièrement abattue, sauf la tour, culte paroissial se célèbre dans l'an- enne église abbatiale, bâtie au dix-hui- me siècle.

Cf. *Hugonis Grotii Annales et his- riæ de rebus Belgicis*, Amstelod., 58; Desroches, *Histoire des Pays- as*, Brux., 1787; *la Belgique monu- nentale*, Brux., 1844; les *Délices de a Belgique*, Brux. et Leipz., 1845.

HÆGELÉ.

GÉNÉRAL D'ORDRE, nom donné habituellement au supérieur de certaines sociétés religieuses (1). Les généraux d'ordre sont élus par les chapitres généraux, soit à vie, soit pour un certain temps (d'ordinaire pour trois ans), approuvés par le Pape, vis-à-vis duquel seul ils sont responsables. D'après les statuts de certains ordres, il y a à côté du général un *admoniteur*, comme autrefois le syncelle des patriarches d'Orient, qui surveille sa conduite, et, en cas de besoin, lui rappelle son devoir, sans avoir d'ailleurs aucun droit de juridiction sur lui.

Tous les trois ans il y a, sous la présidence du général, un chapitre général ordinaire; dans des cas exceptionnels, un chapitre général extraordinaire peut être convoqué. Il délibère sur les affaires importantes concernant tout l'ordre et prend les décisions nécessaires (2). Régulièrement les supérieurs provinciaux se réunissent dans ce chapitre (3), ainsi que les définiteurs (4) et les principaux supérieurs des couvents, communément tous ceux qui ont rang de prélat. Les généraux d'ordre sont exempts de la juridiction épiscopale et sont immédiatement soumis au Pape. Dans la règle ils résident à Rome, et, outre les autres priviléges qui leur ont été accordés par les souverains Pontifes en vue de la grande influence qu'ils exercent, le droit canon moderne leur reconnaît le privilége d'assister, avec voix délibérative, comme les évêques, aux conciles généraux.

PERMANEDER.

GÉNÉRATIANISME, TRADUCIANISME. On nomme ainsi la théorie suivant laquelle les âmes seraient, non pas créées immédiatement par Dieu cha-

(1) *Voy.* SUPÉRIEUR D'ORDRE.
(2) *Conc. Later.*, IV, ann. 1215, c. 12.
(3) *Voy.* PROVINCIAL.
(4) *Voy.* DÉFINITEURS.

que fois qu'un enfant est conçu dans le sein de sa mère, mais engendrées par la nature spirituelle des parents, dans l'acte de la génération, de même que le corps. Ainsi le génératianisme soutient que toute la nature humaine des enfants procède de toute la nature humaine des parents.

Cette opinion sur l'origine des âmes, qui a toujours été tolérée dans l'Église catholique (1), à côté de la théorie du *créatianisme*, suivant laquelle l'âme humaine est immédiatement créée de Dieu en même temps que le corps est engendré par les parents, fut soutenue d'abord d'une manière nette et positive, quoique dans des termes trop matériels, par Tertullien (2). Mais les termes seuls de ce docteur sont matériels; son opinion fondamentale sur la nature spirituelle de l'homme et sur la génération des âmes n'est en aucune façon matérialiste. Il nomme, il est vrai, l'esprit un corps, mais un corps *de son espèce*, et corps est évidemment pour lui synonyme de substance, par opposition à ce qui est sans substance, à ce qui est vide et néant. Outre Tertullien, on peut consulter S. Irénée (3), Macaire (4) et le prêtre Anastase (5). S. Jérôme dit que la majeure partie des théologiens de l'Occident soutient, ainsi que Tertullien et Apollinaire, l'opinion que, comme le corps naît du corps, l'âme naît de l'âme. Ce qui prouve encore que ce fut là une théorie très-répandue dans l'Église catholique des temps primitifs, c'est que les Pélagiens nomment précisément les *traducianistes* Catholiques.

(1) Voyez les articles de ce dictionnaire qui ont rapport à ce sujet, ainsi que la discussion de cette question dans Staudenmaier, *Dogm. chrét.*, III, 434. Diéringer, *Dogm. cath.*, 282. Pabst, *Adam et le Christ*, p. 137, 225-232.

(2) *De Anima*, c. 19 et 27.

(3) *Adv. Hæres.*, V, 12, 2, et V, 9, 2.

(4) *Macarii Ægypt. Homil.*, XXX.

(5) *Contra Monophys. or.*, IV (*in Maj.*, VII, 1, 197).

Ainsi, à cette époque, dans l'Église catholique d'Occident, le génératianisme était public et prédominant, et ce n'était ni sans motif, ni sans importance. Outre l'opposition faite à la direction pélagienne dans l'Église d'Occident, de tout temps on y vit prévaloir l'idée de l'union des hommes considérés comme membres d'un grand organisme, et rien n'est plus d'accord avec cette idée que les efforts tentés pour établir, quant à la Rédemption, l'unité organique de l'Église, qui embrasse tous les individus dans son sein, et à laquelle tous ceux qui entrent en rapport intime avec elle doivent leur régénération spirituelle. S. Augustin, on le sait, soutient toujours le génératianisme contre les attaques des *créatiens*; il repousse les prétentions exclusives du créatianisme, expose les difficultés qu'il soulève, et énumère les conditions auxquelles il accorde qu'on peut admettre et défendre le créatianisme, conditions qu'il ne pense pas lui-même pouvoir remplir, et sans lesquelles il nie qu'on puisse l'adopter (1). Il penche donc pour le génératianisme, qui, bien compris et exposé avec prudence, lui paraît notamment plus en harmonie avec le fait du péché originel. On ne peut pas conclure que S. Augustin incline vers le créatianisme de ce qu'il en parle souvent; il en parle par cela que les partisans de cette opinion étaient pressants et fort désireux de le gagner, ne lui épargnaient pas même la calomnie au sujet de sa réserve, et l'obligeaient ainsi à se mettre en garde contre eux. S'il dit une fois contre S. Jérôme, par rapport au créatianisme : *Optarem ut hæc sententia vera esset*, ce n'est pas là un signe de prédilection, c'est une manière détournée et indulgente de rejeter la théorie qu'il combat, à laquelle S. Jérôme adhérait, et ce passage mon-

(1) *De Anima et ejus origine*, l. I, c. 33.

tre plutôt quel poids S. Augustin attribuait aux motifs qu'il avait à alléguer contre cette théorie, motifs qui l'obligeaient à renoncer à des désirs légitimes, à des vues personnelles.

L'opinion de Théodoret sur l'origine des âmes est aussi au fond générationiste; car, s'il dit dans un passage (1) que Dieu créa les âmes du néant, ἐκ μὴ ὄντων, les expressions seules sont créationistes, car il ne parle pas de l'activité créatrice immédiate, mais de la création médiate de Dieu. « Il est facile à Dieu de créer de ce qui n'est pas et de ce qui est; c'est ce qu'il fit autrefois, et il le fait pour ainsi dire tous les jours, car de corps existants il forme le corps des animaux, du néant il crée les âmes, et c'est ainsi qu'il crée non tous les êtres vivants, mais l'homme seul. » Il faut donc ou admettre que Théodoret a considéré les corps des hommes et des animaux comme des produits *immédiats* de l'activité divine, et a été créationiste même à cet égard, ou il faut reconnaître que par rapport au corps et aux âmes il ne parle, en rapportant leur naissance, que d'une création divine médiate. Il faut admettre cette seconde hypothèse d'autant mieux que Théodoret se déclare plus nettement encore générationiste dans un autre passage (2) : « L'âme n'est pas ensemencée en quelque sorte du dehors; elle ne naît pas de la semence, mais *elle est créée d'après l'ordre divin qui a établi la loi dans la nature dès le commencement.* » Ce qui prouve qu'il faut entendre ce passage dans le sens du générationisme, c'est ce que Théodoret ajoute pour motiver son opinion; car il pense que Dieu fit naître tous les hommes d'un couple humain, afin qu'ils se sentissent essentiellement parents les uns des autres, afin que des lois identiques leur pussent être imposées, afin qu'ils fussent *munis d'une raison, d'une intelligence, d'une volonté semblables.* » Ainsi, d'après l'idée de Théodoret, il faut que cette origine s'applique aussi aux âmes, puisque ce n'est qu'en vertu de leur origine qu'elles ont même raison, mêmes puissances morales; que ce n'est au moins que de cette manière qu'elles parviennent à la conscience commune de ces facultés identiques.

Plusieurs Pères des plus considérables ne se prononcent pas, il est vrai, d'une manière positive et expresse en faveur du générationisme, et désignent Dieu *comme l'auteur du corps et de l'âme.* Ainsi ils appliquent le même acte divin au corps et à l'âme, à l'âme et au corps. Or, comme ils ne pensent pas que le corps soit immédiatement créé de Dieu et ne soit pas engendré par les parents, ils n'émettent pas non plus une opinion créationiste en parlant de l'origine de l'âme; au contraire, en parlant ainsi, ils disent qu'ils se représentent les âmes créées de Dieu par la génération des parents comme sont créés les corps eux-mêmes; ils ne songent donc qu'à une création divine médiate (comme c'est le cas dans la plupart des textes de l'Écriture sur ce sujet), et c'est précisément là ce que le générationisme prétend et soutient. Le générationisme peut par conséquent bien plutôt revendiquer pour lui l'autorité des saintes Écritures que le créationisme. C'est dans ce sens que s'expriment S. Cyrille de Jérusalem, Basile le Grand (1), S. Léon le Grand (2), S. Pierre Chrysologue (3).

Quant aux autres Pères, on ne peut en aucune façon prétendre qu'ils sont favorables au créationisme : ce serait une assertion absolument fausse et une altération de l'histoire. Les uns

(1) Sermo VI, *de Mat. et Mundo.*
(2) *Græc. affect. curat.*, sermo V.

(1) Hom., *Quod Deus non est auctor malorum*, c. 6.
(2) *Epist. ad Thurib.*, c. 10.
(3) Serm. 6 et 109.

n'ont qu'un langage vague et indécis sur l'origine des âmes humaines, comme Théophile d'Antioche, S. Justin martyr; S. Cyprien, qui nous dit qu'on ne sait rien à ce sujet; S. Cyrille de Jérusalem, S. Chrysostome. Les autres reconnaissent franchement leur incertitude ou leur ignorance, comme Pamphile, dans son Apologie d'Origène (1), Arnobe (2), Ruffin (3), S. Grégoire de Nysse (4), S. Grégoire le Grand (5); ni les uns ni les autres ne peuvent être équitablement allégués en faveur du créatianisme, et leur témoignage ne vaut ni dans un sens ni dans un autre. En outre, plusieurs Pères semblent s'exprimer comme s'ils étaient créatianistes; mais, quand on envisage leur opinion de plus près, on reconnaît qu'elle est indécise, flottante, obscure, et qu'ils sont restés hésitant entre les deux opinions : ils croient que Dieu crée les âmes à chaque acte de génération humaine, ou qu'elles ont été toutes créées en Adam par l'acte de la création primitive. Ils ne disent pas: *de même* que Dieu insuffla l'âme au premier homme et ne la prit pas de la terre, de même aujourd'hui il crée chaque homme; ils disent: *parce que* Dieu créa primitivement l'âme d'Adam par son souffle, elle naît, chez les autres hommes, non de la terre ou de la femme, mais de Dieu. Il y a donc obscurité dans leur doctrine; le même Père n'est pas toujours d'accord avec lui-même, et les Pères ne le sont pas entre eux. C'est ce qu'on peut dire de Clément d'Alexandrie (6), de Méthode (7), de S. Athanase et de S. Grégoire de Nazianze; S. Cyrille d'Alexandrie lui-même n'est pas un créatianiste absolu, et il n'y a pas dans S. Ambroise un passage qui ne soit conciliable avec le génératianisme.

Enfin quelques Pères se prononcent nettement et résolûment en faveur du créatianisme; mais ils ne sont pas nombreux, comme ce qui précède a pu le montrer. A peine leur nombre dépasse celui des génératianistes résolus. Le créatianisme n'a donc pas le droit d'en appeler à l'autorité de la majorité des Pères. Comme créatianistes décidés on peut citer : Lactance (1), S. Hilaire (2), qui a cependant aussi des passages équivoques, Ephrème le Syrien (3), S. Jérôme (4), Prudence (5), Gennade de Marseille (6).

Au moyen âge le créatianisme l'emporta; il eut la prédominance dans la scolastique. Il est facile d'en comprendre les motifs. L'autorité d'Aristote, qui enseigne que l'esprit seul, νοῦς, vient à l'homme du dehors, que lui seul est divin (7), pouvait être exploitée en faveur du créatianisme, et elle le fut en effet. Ce fait explique déjà bien des choses. Il y avait en outre connaissance insuffisante de l'histoire, ignorance de la nature, et, comme conséquence, un certain spiritualisme roide, abstrait et purement logique, qui traitait tout objet de connaissance suivant certaines formules, d'après certaines catégories arrêtées, sans envisager le plus souvent la chose elle-même en face et à fond.

Il n'est pas étonnant que, dans ces circonstances, on trouva le génératianisme inconciliable avec l'idée qu'on avait de l'esprit humain; on s'arrêtait à une notion préétablie de l'esprit, et la

(1) Orig., *Op.*, éd. de la Rue, t. IV.
(2) *Adv. Gentes*, l. VII et II.
(3) *Apol. pro fide sua ad S. Anast.* P.
(4) Serm. I, *de Anima.*
(5) *Epist. ad Secund.*
(6) *Strom.*, l. VI, c. 16; l. III, c. 12; l. V, c. 14.
(7) *Conviv. decem Virg. or.*, II.

(1) *De Opif. Dei*, c. 19. *Inst. div.*, II, 12; III, 18.
(2) *De Trinit.*, X, 20.
(3) *De Perfect. monach. de insp.*
(4) *Ep. ad Pammach. In Eccles.*, c. XII, 7.
(5) *Apotheos. adv. Ebion.*
(6) *De Eccles. dogm.*, c. 15.
(7) *De Gener. animal.*, l. II, 3.

notion faisait oublier la nature, la substance de l'esprit lui-même. La notion est une unité vide, roide, stérile ; mais il n'en est pas de même de l'être dont on a la notion. La science ne peut se contenter de manier des notions, c'est-à-dire des formes sèches et mortes, comme la scolastique en avait l'habitude ; il faut qu'elle voie les choses en elles-mêmes ; il faut qu'elle se mette en contact avec l'objectivité, pour en acquérir une connaissance réelle. Le créatianisme, répondant aux catégories logiques, à une métaphysique purement abstraite, s'empara de tous les suffrages ; aux autorités s'ajoutèrent les autorités ; le nombre s'en accrut comme une avalanche, personne n'osant plus se prononcer contre une doctrine qui semblait consacrée par les maîtres. Ces maîtres n'étaient plus ceux de la scolastique originaire, alors qu'elle était enfantée par des génies créateurs, et qu'elle enfantait à son tour des théories vivantes et originales : c'étaient les maîtres secondaires, qui ne juraient eux-mêmes que par la parole du maître, et pour lesquels toute la science consistait à compter les autorités.

Lorsqu'enfin l'auteur du grand schisme du seizième siècle, Luther, se fut déclaré en faveur du génératianisme, on comprend qu'au milieu du conflit l'opposition légitime faite par les théologiens catholiques à l'hérésiarque dut leur rendre suspecte l'opinion qu'il avait embrassée ; ils durent presque involontairement être amenés à combattre le génératianisme contre Luther qui le défendait. Mais les zélateurs allèrent trop loin ; ils voulurent ériger leur opinion en dogme et stigmatiser le génératianisme comme une hérésie formelle. Les théologiens les plus considérables, plus calmes et plus prudents, ne tombèrent pas dans cette exagération, et se contentèrent de déclarer le génératianisme une erreur philosophique, et de le noter comme une doctrine dangereuse, suspecte d'hérésie.

L'Église ne se laissa pas plus qu'autrefois S. Augustin entraîner par les importunités des créatianistes à se déclarer exclusivement en faveur du créatianisme contre le génératianisme ; elle permit aux deux opinions de subsister ensemble, et chacune d'elles a le droit de se maintenir contre l'opinion adverse, et par là même de la combattre et de la réfuter scientifiquement.

Dans les temps modernes la même discussion s'est réveillée. Klée, notamment, a parlé en faveur du génératianisme, et quelques théologiens après lui. Il y a une dizaine d'années l'auteur du présent article essaya d'exposer en détail la théorie de la génération, d'établir ses droits à l'attention des savants, ses rapports avec le système des dogmes chrétiens, sa complète harmonie avec ces dogmes, et de réfuter les principales objections, les fausses interprétations et les soupçons calomnieux élevés contre elle (1).

Après cette esquisse historique, nous allons essayer d'exposer la théorie de la génération dans ses points principaux, en renvoyant pour les détails au livre que nous citons dans la note du bas de la page.

Ce qui, dans la théorie du créatianisme, blesse le sentiment de l'homme impartial, quand il se met à réfléchir sur la question de l'origine des âmes, c'est : 1° de se représenter Dieu contraint d'user de sa puissance créatrice à chaque acte procréateur de l'homme ; 2° de se le représenter coopérant activement, par l'acte de sa toute-puissance créatrice, à tout acte de génération, même illégitime ou criminel, non pas comme permettant l'acte humain, mais comme y travaillant, y coopérant positivement, se mettant avec sa toute-puissance au ser-

(1) Froschhammer, *de l'Origine des âmes humaines, justification du Génératianisme*, Munich, Rieger, 1854.

vice de la passion la plus grossière; 3° c'est de penser en même temps au péché originel dont est ou doit être entachée l'âme immédiatement et directement créée de Dieu.

Aucune des explications tentées par le créatianisme n'a pu résoudre cette triple difficulté. Il reste toujours inexpliqué pourquoi des âmes directement créées de Dieu participent au péché et au châtiment d'Adam, et doivent en être chargées, puisqu'elles ne sont pas en rapport direct et essentiel avec les âmes du premier couple qui commit le péché, ce rapport avec les premiers parents ne pouvant être considéré que comme un rapport charnel, matériel. Or le péché ne peut résider dans le corps, puisque le corps n'a pas de volonté, et, quand le péché serait possible, il ne pourrait être communiqué ou imposé, à une âme nouvellement créée, par la partie matérielle de l'homme, à moins que l'âme créée de Dieu ne consentît immédiatement à cette influence, et, dans ce cas, ce ne serait plus un péché originel, ce serait un péché actuel.

On demanderait encore, dans ce cas, comment le divin Créateur pourrait consentir à unir les âmes naturellement créées par lui pures et bonnes à des corps charnels infectés de mal, et à les rendre par là participantes au péché et au châtiment qu'il mérite. Que si ce n'est pas dans ce rapport purement charnel des hommes avec Adam qu'on trouve l'explication du péché originel; si on prétend que le péché d'Adam a été inscrit dans le livre des dettes de toute la race humaine; que le péché est devant Dieu, qu'il est compté, imputé à chaque âme dès qu'elle est unie à la partie corporelle de la nature humaine, on n'a pas encore résolu la difficulté; car il reste toujours à dire en vertu de quel droit on impute le péché d'Adam à l'âme nouvellement créée, puisque, quant à sa substance, qui vient immédiatement de Dieu, elle n'a aucun rapport avec l'âme d'Adam, et ne peut par conséquent être rendue responsable de ce qu'a fait Adam. Nous ne saurions admettre ici une volonté purement arbitraire de Dieu, et on ne peut pas accorder non plus un conseil divin conçu dès l'origine et à jamais invariable, puisqu'on ne peut pas méconnaître que Dieu voulait faire dépendre de la décision même du premier couple le sort de toutes les âmes qu'il avait encore à créer; le conseil n'était donc pas immuable, puisqu'il n'était pas exécuté encore, qu'il devait seulement être réalisé, et qu'ainsi la bonté et la justice de Dieu pouvaient parfaitement intervenir, puisqu'il ne s'agissait pas de faire que ce qui était ne fût pas. En outre, cette théorie de l'imputation ne peut pas s'allier avec la doctrine de l'Église sur le péché originel. Elle dit : C'est par la propagation que les hommes participent au péché, PROPAGATIONE, *non imitatione*, et nous pouvons ajouter, *non imputatione*. Ainsi, en vertu du lien qui unit tout homme à Adam et qui naît de la génération, toutes les âmes participent au péché originel et à la culpabilité d'Adam; mais, comme le lien purement *charnel* ne suffit pas pour cette propagation, nous sommes nécessairement amenés au lien *organique* qui unit les âmes par la génération.

On a voulu expliquer ce lien organique, abstraction faite de l'esprit, en admettant des âmes naturelles, dépendant d'Adam comme principes de la vie corporelle. Mais, de quelque manière qu'on juge cette opinion des *âmes naturelles*, il est certain qu'elle ne donne pas ce qu'on lui demande; car il s'agit ici non du lien organique des corps, mais de celui des esprits sur lesquels pèse le poids du péché d'Adam; ce lien n'existe que si les âmes naissent par la propagation ou la génération, comme le péché originel lui-même. Si Dieu crée immé-

diatement et *isolément* les esprits à l'occasion de la génération corporelle, le rapport corporellement organique des hommes avec Adam ne peut être un motif pour les considérer comme entachés du péché originel, les esprits, auxquels il faut attribuer directement le péché, n'ayant aucune relation avec l'esprit du premier couple et n'ayant aucune part à son action. Veut-on dire que le lien organique des esprits est fondé et donné dans l'idée divine de la race humaine, idée qui se réalise peu à peu dans la création des âmes par Dieu, et que ce lien organique peut ainsi motiver l'imputation du péché originel? Qu'on songe à ce qu'on soutient par là! On soutient que, par la chute d'Adam, l'idée divine de l'humanité, qu'Adam portait en lui, non encore réalisée en ce qui dépendait de lui, est tombée avec lui; la chute de l'humanité est ainsi transportée dans l'immanence de Dieu; la réalisation de l'idée divine est soumise à la loi de la contagion; l'acte divin, créateur, est lui-même infecté, et de là l'infection de son produit, l'âme. La catastrophe atteint l'acte proprement créateur de Dieu, et par cet acte seulement elle atteint l'âme humaine! Celle-ci n'est donc pas créée naturellement bonne et pure, et soumise accidentellement à la corruption; elle est née corrompue, pécheresse, coupable et responsable, en vertu de l'acte créateur, infecté par la chute d'Adam. Mais chacun voit que cette idée est encore moins admissible que la première.

L'idée de la Rédemption, sous l'influence de laquelle la création des âmes humaines devait avoir lieu, idée qui devait tout rectifier, ne suffit pas pour résoudre toutes ces contradictions. Si, comme on le soutient souvent, le péché originel était simplement devant Dieu, sans doute la Rédemption, qui est aussi devant Dieu, accomplie objectivement, résoudrait parfaitement toute la difficulté; mais le péché originel n'existerait plus depuis la Rédemption, et, dans tous les cas, l'homme n'aurait pas besoin de se rendre subjectivement participant au bienfait de la Rédemption: il y participerait par le fait même de sa naissance. Or rien de tout cela n'existe. Il faut, pour avoir part à la Rédemption, que l'homme se l'approprie, il faut qu'il participe aux moyens de salut institués de Dieu à son profit. Mais il est évident que les âmes n'ont pas à coopérer au malheur de leur propre création; comment le malheur de leur création, sous la loi rigoureuse et fatale du péché, pourrait-il être compensé par la Rédemption pour tant de millions d'âmes qui n'ont rien su, qui ne sauront jamais rien d'une rédemption quelconque?

En face de ces difficultés, que nous ne pouvons exposer que sommairement, il semble toujours juste de rechercher sur l'origine des âmes une théorie qui explique mieux que le créatianisme le problème du péché, et cette théorie est celle du génératianisme. Elle part d'une idée première qui est très-clairement indiquée dans l'Écriture, que confirment l'histoire des hommes et la science de la nature, et qui explique la doctrine de la propagation du péché originel du premier couple à travers tous ses descendants, et cette idée première est celle-ci: *Dieu a dès l'origine, et quant à lui, complétement réalisé l'idée de l'humanité;* il a créé originairement non pas *un homme*, mais *l'humanité*. L'idée divine de l'humanité embrasse toute la race humaine, et en même temps le développement en puissance des innombrables individus de cette race, des êtres multiples qui la peuvent représenter. Si l'idée divine de l'humanité a été réalisée par Dieu, le développement lui-même a été créé en puissance; sans ce développement l'idée de la race humaine n'existerait pas; il n'y aurait eu que la création d'un individu humain,

d'un homme individuel. L'idée de l'humanité, ainsi réalisée du côté de Dieu, devait être aussi réalisée par l'humanité et se compléter sous un double rapport : par rapport au tout, dans son développement à travers le temps, par la totalité des êtres personnels, au moyen de la génération; par rapport aux personnalités elles-mêmes, par la liberté morale de chaque volonté. Ces deux rapports étaient encore immédiatement unis dans le premier couple, l'idée de toute l'humanité étant subjectivement réalisée en lui et devant se déterminer et se décider objectivement par lui. Ainsi la chute du premier homme devait entraîner la chute de toute l'humanité, c'est-à-dire de l'idée de l'humanité, déjà réalisée de la part de Dieu et devant se réaliser de la part de l'homme en vertu de la loi de génération. Avec l'homme tomba la parole créatrice, qui avait été réalisée de la part de Dieu par l'acte créateur posant l'humanité. La sagesse créatrice de Dieu, en tant qu'elle avait voulu se réaliser par une créature, c'est-à-dire par l'idée de l'humanité, fut pour ainsi dire renversée; elle tomba dans un état de souffrance, et elle restera dans cet état tant que l'idée de l'humanité, réalisée du côté de Dieu, n'aura pas épuisé par la propagation la puissance de réalisation propre qui lui a été une fois donnée, qui lui a été originairement imposée. D'après cela nous comprenons pourquoi *tous les hommes* ont péché en Adam et sont tombés en lui; pourquoi et comment tous participent à son péché, à sa culpabilité, à son châtiment. Si l'idée de l'humanité, entièrement réalisée du côté de Dieu, est tombée par la puissance de la liberté, immanente en elle, tous les hommes sont déchus, toute la race humaine est dégradée; car la race n'est autre chose que l'idée de l'humanité se réalisant, se développant du côté de l'homme, réalisation qui ne peut avoir lieu, en vertu de la puissance de la génération, que dans la condition où elle s'est mise elle-même à l'origine. Chaque individu humain sort, dans tout ce qui le constitue, de l'idée de l'humanité, déjà réalisée du côté de Dieu, et devant se réaliser elle-même dans la génération, en vertu de la puissance sexuelle; chaque individu est en lui-même une réalisation de cette idée; il la représente tout entière, mais dans l'état de chute.

Il faut, en examinant le péché originel, se garder de le confondre avec la culpabilité et la corruption originelles, suites du péché d'origine, et il faut bien comprendre que ce péché n'est pas le péché actuel, quoiqu'il soit réellement un péché. Il faut expliquer comment le péché d'origine est le péché de chacun et un péché héréditaire. Il faut admettre une participation de l'individu à cet acte primitif coupable de l'humanité, et en même temps ne pas omettre l'élément héréditaire provenant d'Adam. La théorie du générationisme rend cette explication possible. Chaque homme est le produit de l'idée de l'humanité réalisée par Dieu, idée qui le pose dans tout ce qui constitue sa nature, par la génération, en vertu de la puissance créatrice secondaire que lui a donnée le Créateur, qui est immanente en elle, et par laquelle elle se développe en individualités innombrables; cette idée se réalise dans chacun de ses produits selon la condition où elle s'est placée elle-même. Ainsi tous les hommes ont pris part à l'acte décisif et coupable du couple primitif par leur nature à la fois spirituelle et sensible, c'est-à-dire en tant que membres de l'humanité, en tant que leur nature est une reproduction ou une continuation du développement de l'idée de l'humanité, en tant que leur substance est un produit de la parole créatrice déchue, se réalisant dans et par la génération humaine. Sous ce rapport nous pouvons nommer ce péché

le péché originel, *peccatum originale.*

Mais les descendants d'Adam n'ont pas une part *actuellement personnelle* à son péché; seulement pour la personnalité actuelle ce péché est un péché héréditaire, *peccatum hæreditarium.* Nous sommes obligés de reconnaître que tous les hommes ont une part réelle au fait d'Adam : c'est ce que démontre la parole de l'Écriture portant que nous avons *tous* péché *en lui*, et non qu'il a péché *pour nous tous.* Et l'Apôtre dit aussi : « Tous sont morts par le péché d'Adam, tous sont devenus dignes de la damnation. »

De cette manière nous comprenons mieux aussi la *destinée* de l'humanité, celle des individus et des peuples, telle que l'histoire nous l'apprend, et les rapports de la divine Providence avec cette destinée nous deviennent plus clairs. La destinée de l'humanité est *immanente*, c'est-à-dire qu'elle ne lui est pas appliquée, imposée ; elle ne survient pas du dehors ; la race humaine déchue, munie du pouvoir de se développer, accomplit elle-même son histoire, qui a commencé par le péché originel. La division qui existe dans la nature de chaque homme se retrouve parmi les peuples, membres de l'humanité ; de là vient que tel peuple cherche plutôt à opprimer qu'à aider tel autre peuple ; de là le progrès de ceux-ci, la chute de ceux-là, résultant non d'un acte formel de la Providence, mais, avec la permission de Dieu, des fautes mêmes de la race humaine ; de là vient que le malheur atteint surtout les peuples qui abusent de la puissance créatrice secondaire et immanente qu'ils ont de se propager. Nous concluons de tout cela que, dans l'histoire de l'humanité, le premier acte décisif du premier homme se poursuit dans la même direction, que l'humanité accomplit de son côté peu à peu son histoire et parfait le développement auquel dès l'origine elle a été appelée, en vertu de sa liberté et de sa puissance immanente de propagation. Dieu, nous le répétons, en créant ces deux puissances dans la nature humaine, a, de son côté, complétement réalisé l'idée de l'humanité ; l'humanité doit, par l'usage de ces deux puissances, réaliser complétement, de son propre côté, l'idée divine. C'est ce qui a lieu, mais de la manière perverse dont le premier homme a inauguré son développement par sa propre détermination. On ne peut donc admettre, du côté de Dieu, aucune coopération active à ce développement réalisé dans une direction fausse, précisément à cause de cette fausseté, et de plus parce que, dès le principe, ces deux puissances de la nature humaine ont été créées, afin que l'humanité se constituât par elle-même, dans son activité propre et dans son indépendance relative. Ce développement n'est pas arrêté, n'est pas annulé par la Rédemption, parce qu'il a pour base du côté de Dieu un fait qui ne peut être aboli, savoir la réalisation de l'idée de l'humanité par Dieu, et du côté de l'humanité la nécessité de se compléter elle-même. On pourrait ainsi fonder une théorie de la Rédemption qui répondrait peut-être mieux aux exigences de la science qu'on n'y a généralement satisfait. On expliquerait peut-être mieux par là pourquoi le Verbe divin assuma la nature de l'homme, et devint membre de la race humaine, pour inaugurer, comme nouvel Adam ou second Adam, en partant de la racine de la nature humaine, un second développement, une réalisation pure et sainte de l'humanité par elle-même, marchant à côté de celui qui commença dans le premier Adam. Ce développement se continue et s'achève par la foi, et la renaissance fait des hommes des enfants du second Adam, les mettant avec lui dans un rapport analogue à celui qui les liait au premier Adam ; elle en fait, comme les grappes du cep de vigne, les

membres d'un même corps, tout comme l'humanité entière non régénérée peut être appelée le premier Adam dans son développement organique.

Du reste ce n'est pas ici le lieu d'exposer cette théorie, et nous renvoyons de nouveau au livre indiqué plus haut. Seulement nous revenons à la vérité fondamentale, au fait primordial, qui est la base de toute la théorie du génératianisme, savoir : que Dieu a dans l'origine complétement réalisé, quant à lui, l'idée de l'humanité, et lui a donné la tâche de se parfaire de son côté par son développement. La Bible exprime cette vérité d'une manière péremptoire dans la Genèse, lorsqu'il est question du repos de Dieu, après l'achèvement de la création (1) :

Requievit die septimo ab universo opere quod patrarat ;

Et benedixit diei septimo et sanctificavit illum, quia in ipso CESSAVERAT *ab omni opere suo, quod creavit Deus ut faceret ;*

Et surtout dans ce passage de l'Ecclésiastique (2) : *Qui vivit in æternum creavit* OMNIA *simul.*

Ces textes n'abondent pas dans le sens du créatianisme, qui s'efforcerait en vain de leur attribuer un sens supportable et de les enlever à la théorie de la préexistence qui les invoque. En revanche le génératianisme est en parfaite harmonie avec ces paroles de l'Écriture : Dieu a, de son côté, tout créé ensemble et en une seule fois, *creavit omnia simul*, il a complétement réalisé son idée de la création ; mais il n'a pas pour cela créé en une seule fois toutes les âmes humaines, comme le prétend le préexistentianisme ; car, si on voulait déduire cette conséquence de ce passage, il faudrait dire aussi que Dieu créa également en une fois, au commencement des temps, toutes les existences de la nature, tous les individus organisés, toutes les plantes et tous les animaux, tandis que toutes ces existences ne furent créées qu'en virtualité, en puissance, et qu'elles apparaissent successivement dans le cours des temps, la nature étant de son côté destinée à se compléter, suivant ses genres et ses espèces, en vertu des puissances de propagation qui sont immanentes et inhérentes en elle.

Il en est de même de la race humaine, qui fut aussi créée tout entière par Dieu dès le commencement, mais qui doit successivement se constituer, se former, se compléter dans ses deux parties intégrantes, c'est-à-dire dans sa totalité, à travers le cours des temps, en vertu de la puissance de reproduction et de propagation dont elle est douée. L'Écriture elle-même s'appuie sur l'analogie, de telle sorte que nous ne devons pas nous faire scrupule de déduire le mode de la propagation de la nature humaine du mode de la propagation des organismes naturels, dès qu'on ne peut pas démontrer le contraire d'une manière catégorique. Cette conclusion est d'autant plus admissible que nous pouvons, que nous devons raisonnablement soutenir que c'est non le contraste, mais l'harmonie qui constitue la création ; qu'il doit y avoir eu nécessairement de l'harmonie dans le plan que Dieu en conçut, et que toute la création est non une antithèse de Dieu, mais une image et une ressemblance de Dieu. Cette destination du monde en général et de l'homme en particulier, comme image et ressemblance de l'archétype divin, est une destination positive, et la semence féconde d'où peut naître une intelligence véritable du monde ; ce qui n'est pas possible quand on part d'une destinée purement négative du monde, quand on prétend que le monde est le

(1) *Genèse*, 2, 2, 3.
(2) 18, 1,

non-moi de Dieu et son antithèse; car la négation est en elle-même stérile; et si, partant de la négation, on voulait toutefois sérieusement tirer quelque conséquence sur la nature du monde, il faudrait, pour être logique, dire du monde, sous tous les rapports, le contraire de ce que nous reconnaissons comme constituant la vie et la nature de Dieu, et affirmer le non-être, l'impersonnalité, l'infortune, la haine, etc., comme étant le fond et la forme de la création, en face de Dieu dont elle serait l'antithèse, opinion qu'il suffit d'énoncer, sans avoir besoin de la réfuter.

Une dernière réponse aux principales objections faites au générationisme et opiniâtrément soutenues contre lui. On prétend que le générationisme conduit nécessairement au matérialisme ou le suppose. La génération, dit-on, exige nécessairement la division, la séparation, laquelle n'est possible que pour les choses matérielles; car le matériel seul engendre.

On peut répondre à bon droit par la doctrine chrétienne du procédé vital immanent de Dieu, qui renferme l'éternelle génération, et parle de Dieu le Père et de Dieu le Fils. Que si on prétendait qu'on ne peut nullement comparer la génération divine avec la génération qui a lieu dans la création, que celle-là est un pur procédé par lequel Dieu acquiert la conscience de lui-même, qui n'a d'analogie que dans la conscience que l'homme acquiert de lui-même, nous engageons à réfléchir sur les conséquences d'une pareille réponse.

L'Écriture et l'Église se servent constamment des expressions génération, Père, Fils, lorsqu'il est question du mystère de la vie divine; elles déclarent ainsi que ce sont là les termes les plus propres à désigner l'idée qu'elles doivent exprimer; que nous ne saurions mieux comprendre le procédé de la vie divine qu'en nous représentant la personne du Fils engendrée par le Père. Que si la génération dans la création ne peut se comparer au procédé de la vie divine, que si celui-ci n'est à proprement dire qu'un pur acte de conscience de soi-même, dans ce cas l'Église a par ce fait commis la plus grande des maladresses, ainsi que la Bible elle-même, en employant les termes de Père, de Fils, d'engendré, de premier né, provenant des rapports terrestres de la génération. Si nous ne pouvons appliquer ces termes qu'à des relations sensibles, matérielles, nées d'un acte purement physique, charnel, il faut avouer que le dogme chrétien de la Trinité divine repose aussi sur une idée sensible, matérielle, puisque l'Église fait toujours connaître autant que possible par des expressions exactes les idées que renferment ses dogmes. Il serait étonnant que, pour le plus sublime des mystères, l'Écriture et l'Église eussent précisément choisi des expressions qui ne pourraient s'appliquer, dans les choses terrestres, qu'à un rapport purement animal. Cela doit suffire tout d'abord pour repousser le reproche de matérialisme quand il est question de génération.

Du reste, même dans la génération, il ne s'agit ni de séparation ni d'émanation, dans le sens propre. Sans doute la substance, la matière existe d'abord; elle émane du principe qui engendre; elle est reçue par une nature objective; mais ce dont tout dépend, ce qui détermine cette substance et en forme tel ou tel organisme et le maintient comme tel, ne naît point par séparation ou émanation; la puissance vitale, l'énergie vitale, la loi vitale est quelque chose d'entièrement nouveau, qui n'a jamais existé, qui n'arrive à l'existence que par l'acte générateur. Dans ce sens, chaque génération est une sorte de création, sans doute basée sur la substance donnée, et en vertu de la puissance que le Créateur a originairement créée pour la

conservation et la propagation des divers organismes.

La même chose a lieu dans la génération humaine. La nouvelle nature humaine n'est pas le produit de la séparation ou de l'émanation ; un acte créateur pose en existence ce qui n'existait pas jusque-là. Ici ce n'est pas seulement une nouvelle puissance, une nouvelle énergie vitale, mais une nouvelle substance spirituelle qui pose en même temps la vie physique, laquelle n'est pas l'esprit en soi, quoique l'esprit agisse par elle. Que le Créateur ait pu donner à la nature humaine cette puissance créatrice secondaire, c'est ce que personne ne contestera ; qu'il la lui ait réellement donnée, c'est ce que constate tout ce que nous savons de Dieu, de la nature et de l'humanité. Quoique cette génération, secondairement créatrice, de la nouvelle âme humaine par les parents, n'ait pas lieu par un acte de l'esprit dont ils aient conscience, ce n'est pas une preuve que cet acte n'ait pas lieu. La nature spirituelle nous est encore un mystère, un abîme inexploré ; on ne sait pas par exemple ce qu'est le sentiment, pas même ce qu'est la mémoire humaine, en quoi elle consiste, ce qui la constitue. La puissance créatrice secondaire de la race humaine peut subsister virtuellement dans cette profondeur de la nature spirituelle de l'homme et passer en réalité dans l'acte générateur. On ne prétendra pas que la personnalité est un obstacle à cette activité créatrice de la nature spirituelle, du moins on ne pourra le démontrer ; et il serait singulier que la possibilité ou la convenance d'un acte générateur fût contestée à l'esprit qui a conscience et liberté, qui est par conséquent personnel, par ceux-là mêmes qui considèrent l'acte générateur dans la nature comme expliquant toute son activité, comme un acte par lequel elle acquiert conscience d'elle-même, ou du moins comme une espèce d'aspiration de la nature à la conscience d'elle-même, et une sorte de réussite momentanée dans cet effort. Si l'on voit dans la génération sensible une tendance vers la spiritualité et l'acte le plus élevé de la vie de la nature, comment peut-on envisager en même temps la génération comme quelque chose d'absolument étranger, de contraire et d'impossible à l'esprit ? On comprend qu'on ait fait difficulté d'admettre la génération de tout l'homme, par conséquent aussi celle de son âme ou de son esprit, comme une création secondaire, parce que c'est attribuer à l'union sexuelle une puissance trop sublime, trop merveilleuse, dit-on, pour qu'elle se rencontre dans une créature, vu qu'il ne s'agit pas ici seulement de la production d'une nouvelle énergie, d'une forme nouvelle dans une substance déjà existante, mais de la production d'une nouvelle substance, d'une substance spirituelle, par conséquent d'une création dans le sens éminent. Mais, examinée de plus près, comme nous l'avons déjà remarqué, la production de tout organisme naturel par un autre est la création complétement nouvelle de ce qui n'existait pas encore ; une énergie vitale existante en produit une autre analogue, qui est aussi quelque chose, qui n'est pas rien ; de même la nature humaine procrée dans la génération quelque chose qui lui ressemble, par conséquent quelque chose de substantiel et de spirituel. Autant la nature humaine est au-dessus de l'organisme naturel, autant les produits de la génération humaine sont au-dessus de tous les autres, et si l'on trouve que le résultat en est trop grand, quand une âme humaine en est la conséquence, il faut qu'on déclare inadmissible la puissance de propagation concédée aux organismes naturels, vus au fond, puisqu'ils produisent aussi du nouveau, qui

n'existait pas avant l'acte procréateur.

Mais d'où viendrait la nouvelle substance spirituelle, la nouvelle âme humaine? De la substance spirituelle des parents, ce qui serait une émanation? ou de la génération elle-même, ce qui équivaudrait à la sortie du néant?

Si l'on comprend l'émanation dans le sens grossièrement matériel, nous la rejetons entièrement, parce que nous ne considérons pas l'esprit comme une chose matérielle; mais si l'on veut se représenter l'émanation comme un procédé spirituel, on peut accorder qu'il y a émanation en ce sens que la nouvelle âme naît de l'activité des natures spirituelles des parents manifestant leur force, et qu'elle naît non du néant, mais de l'âme des parents. Du reste, de même que la création du monde par la puissance de Dieu n'est pas une émanation, dans le sens strict, quoiqu'elle procède de la puissance de Dieu et non du néant, de même la nouvelle âme humaine n'émane pas des âmes des parents comme une partie sortant du tout; elle est *produite* par eux, posée par eux comme une existence nouvelle. La formation même de la semence dans les organismes naturels n'est pas une partie de ces organismes, n'est pas une émanation de ces parties; elle est une production, une manifestation, un travail de l'organisme, qui demeure plein et intact, et ne perd pas la moindre portion de sa totalité.

Mais n'y a-t-il pas contradiction quand d'abord la génération de l'âme humaine a été trouvée analogue à la génération immanente en Dieu, et quand ensuite elle est décrite comme une imitation ou une continuation de la création du monde par Dieu?

Nullement! pas plus que la vie immanente en Dieu n'est en contradiction avec l'activité créatrice de Dieu au dehors. Tout ce qui est créé, en somme et dans le détail, comme nous l'avons dit plus haut, est non une antithèse, mais une image de Dieu, portant en soi les vestiges de l'Être divin, les traces de la vie divine. Cela est vrai du plus imperceptible atome; tout ce qui est n'est possible qu'autant que son être, sa substance, se forme de trois moments, de trois dimensions, dont l'une ne peut être sans l'autre, dont chacune est différente des deux autres, tandis que tous les trois forment l'être unique, de sorte qu'ils sont à la fois distincts et uns. Tout ce qui est, même l'être matériel, comprend nécessairement, en tant qu'unité réelle, trois moments en soi; l'unité abstraite seule n'est pas en même temps trois; mais une chose, une chose qui existe, renferme toujours la trinité en soi, et par conséquent est une image de l'Être divin et de la vie divine. Cela est vrai à travers tous les degrés, à travers toutes les formes et figures de la création. L'organisme naturel, abstraction faite de ses éléments matériels, est à son tour une image de l'Être parfait, car la puissance organisatrice renferme en elle l'être, l'énergie active et la forme de l'organisme, et ces trois sont uns et cependant distincts.

On comprend d'après cela, plus que de reste, que l'esprit humain, avec sa conscience de lui-même, est avant tout une image de la vie divine; et malgré cela le mystère de la vie divine n'est pas désigné d'après les moments de la conscience humaine, et l'Écriture et les Pères de l'Église ne la représentent pas comme le procédé de la conscience de soi-même. La comparaison avec la conscience humaine ne peut être employée que comme explication, mais ne peut être mise en place de ce qui doit être expliqué; car sans cela ce qu'il s'agit d'expliquer se perd par l'explication même. Ce qui est certain, c'est qu'il y a *un* Être divin et *trois* personnes divines; c'est que les deux premières personnes se comportent l'une

à l'égard de l'autre comme le Père et le Fils, et non pas seulement comme deux moments de la conscience humaine; ce qui prouve que nous pouvons considérer le rapport terrestre ou créé, dont ces désignations sont prises, comme une image toute spéciale du procédé vital de Dieu. Ainsi toute l'humanité est, comme telle, une image spéciale de ce procédé immanent de la vie divine, par la génération des âmes, laquelle révèle la puissance immanente du développement qui lui est innée, de la même manière, mais bien plus parfaitement, que toute la nature, qui, dans le cours permanent de son activité et de sa vie, est une image de l'être et de la vie de Dieu.

Mais on comprend que, partout où se sent le moment de la création, toute l'activité de la créature, en tant qu'elle doit être productive, est en même temps une copie de l'acte divin de la création agissant au dehors, *ad extra;* chaque production créée, et ainsi la génération des âmes, est par conséquent une production *ad intra* et *ad extra : ad intra* en tant que l'existence produite est de la même espèce, du même genre, de la même nature que celle qui la produit, et par là la génération est une copie du procédé vital immanent en Dieu; *ad extra* en tant que l'existence produite est autre et forme une existence nouvellement posée, et par là la génération est une copie de l'acte créateur divin agissant au dehors. Faut-il donc, dit-on, s'imaginer les âmes des parents comme ayant un sexe, puisqu'elles doivent procréer de nouvelles âmes par la génération? Cette idée seule est assez absurde pour détourner de la théorie de la génération des âmes.

Mais aussi ce n'est là qu'un vain épouvantail. La race humaine terrestre seule est sexuelle, et l'homme n'a de sexe qu'en tant qu'il est membre de la race humaine sur la terre. L'esprit de l'homme n'est pas pour cela soumis à la loi des sexes, de même que les éléments matériels de la génération ne sont pas sexuels et sont toutefois productifs. L'homme terrestre est sexuel, mais non l'esprit, comme l'homme ici bas a un cerveau, mais non l'esprit. Il faudrait donc aussi prétendre logiquement que, l'homme ne pensant, ne pouvant produire sa pensée que par l'intermédiaire du cerveau, l'esprit doit avoir un cerveau, qu'il en a un indispensable besoin. Il faudrait, en outre, ne pas parler d'une manière irréfléchie et prétendre que l'homme nouveau est engendré par le sexe, c'est-à-dire par les organes sexuels, comme si le sexe, les organes sexuels étaient ce qui engendre ou produit. Le sexe n'est qu'un moyen ou un instrument pour réaliser la puissance de la production d'un être nouveau latent dans la semence, pour remplir la condition nécessaire à l'efficacité de la puissance secondaire et créatrice permanente dans la race humaine, en vertu de laquelle elle se propage dans toute la nature. Le sexe, dans le sens grossièrement matériel, n'a rien à faire avec cette activité productrice et génératrice, et nous pouvons parfaitement nous représenter cette puissance de production créatrice, d'abord latente, comme une puissance spirituelle, métaphysique, qui est active dans la substance de la semence, comme l'esprit de l'homme en général agit dans le corps et opère par lui.

L'immortalité de l'âme n'est pas menacée par cette doctrine de la génération, vu que la simplicité de l'âme reste intacte malgré la génération; car elle n'apparaît pas comme une partie de l'âme des parents; elle n'est pas formée par la partie matérielle, divisible de leur être; mais elle est engendrée comme un être nouveau, simple, d'une manière analogue à la création du premier couple. FROSCHHAMMER.

GÊNES, comme évêché, remonte à la plus haute antiquité; ce diocèse dépendait de la métropole de Milan. En 1133 Gênes fut érigé en archevêché par le Pape Innocent II; on lui donna pour suffragants, sur la terre ferme :

1. Ventimiglia.
2. Noli.
3. Albenga.
4. Brugnetto.
5. Bobbio, dans le territoire de Plaisance.

On comptait en Corse six évêchés, savoir :

1. Alerio.
2. Ajaccio.
3. Accia.
4. Mariana.
5. Nebbio.
6. Sagona.

Grégoire VII et Urbain II (en 1078) placèrent l'île de Corse comme fief perpétuel sous la juridiction de l'évêché de Pise, qui fut érigé en archevêché.

Les Génois protestèrent contre cette mesure et obligèrent plusieurs fois les Papes à retirer l'investiture aux Pisans.

Innocent II partagea, en 1133, les diocèses de l'île; Syrus, évêque de Gênes, devint archevêque et obtint les diocèses d'Accia, de Mariana et de Nebbio; les trois autres demeurèrent soumis à Pise (1). Lorsque, plus tard, Gênes conquit la Corse, les autres diocèses furent également placés sous la juridiction de l'archevêché de Gênes, qui embrassait tout le territoire de la république.

Au commencement de ce siècle Gênes échut à la France, et Napoléon nomma Mgr Spina archevêque du diocèse. A la chute de l'Empire Gênes fut cédé à la Sardaigne; les bulles du 17 juillet et du 26 septembre 1807 rétablirent les anciens diocèses du royaume de Sardaigne.

Depuis lors l'archevêché de Gênes a sept suffragants (2). Les plus célèbres prélats de ce diocèse furent dans ce siècle : Lambruschini, plus tard cardinal; le cardinal Tadini († 1847), et depuis 1852 l'archevêque Charvaz, autrefois évêque de Pignerol.

On sait combien les églises et les établissements de bienfaisance de Gênes sont magnifiques. Il y a plus de cent églises (une cathédrale, trente-deux paroisses, soixante-neuf églises de communautés). Parmi les hôpitaux les plus fameux sont :

1° L'hospice des Pauvres, *albergo dei Poveri*, qui peut recevoir 2000 personnes : c'est peut-être le plus magnifique établissement de ce genre en Europe; 2° l'hôpital *di Pamantone*, où on reçut, en 1839, 7545 personnes; 3° le grand hôpital; 4° les Incurables; 5° l'hôpital des Orphelines, etc.

La ville de Gênes s'est toujours, et jusque dans ces derniers temps, distinguée par son Catholicisme actif et sincère.

GÉNÉSARETH (LAC DE), יָם כִּנֶּרֶת (1), ou יָם כִּנְרוֹת (2); les targumistes écrivent גְּנוֹסָר, גִּינֵּסָר, גְּנֵסָר; les Grecs disent λίμνη Γεννησαρέτ (3), ὕδωρ Γεννησάρ (4), λίμνη Γεννησαρῖτις (5); mer de Galilée, θάλασσα τῆς Γαλιλαίας (6), ou mer de Tibériade, θάλασσα τῆς Τιβεριάδος (7). Tous ces noms désignaient un lac au nord de la Palestine, au sud du lac de Mérom (8), dans la tribu de Nephtali, ayant à peine six lieues de long et trois de large (9), quoique Josèphe lui donne une longueur de cent quarante stades sur une largeur de quarante (10).

(1) Jaffé, *Reg. Pont.*, 5448.
(2) *Voy.* ITALIE.

(1) *Nombres*, 34, 11. *Josué*, 13, 27.
(2) *Josué*, 12, 3.
(3) *Luc*, 5, 1.
(4) I *Mach.*, 11, 67.
(5) Jos., *Antiq.*, XVIII, 2, 1. Strabon, XV, 2, 16.
(6) *Matth.*, 4, 18.
(7) *Jean*, 21, 1. Dans *Midrasch. Cohel.*, f. 102, *a* : ימא של טבריא.
(8) D'après *Baba Kama*, f. 81, *b*.
(9) Conf. Robinson et Smith, *Palestine*, III, 573.
(10) *Bell. Jud.*, III, 10, 7.

Les eaux en sont douces, fraîches, potables et très-poissonneuses. Les poissons du lac, d'après Josèphe (1), diffèrent par la forme et le goût de ceux qu'on trouve ailleurs. Le Jourdain traverse le lac sans se mêler à ses eaux (2). Robinson (3) a déclaré inadmissibles les mesures barométriques modernes de Schubert et Bertou, d'après lesquelles le niveau des eaux de ce lac serait de 535 à 700 pieds au-dessous de celui de la Méditerranée. Les voyageurs modernes ont constaté (4) qu'il s'élève souvent op dangereuses tempêtes sur le lac, ce que l'histoire évangélique avait déjà indiqué (5). Les environs du lac, γῆ Γεννησαρέτ (6), sont fort beaux et très-fertiles (θαυμαστὴ φύσιν τε καὶ κάλλος) (7), bornés à l'est et à l'ouest par des montagnes et des collines, au nord et au sud par des plaines. Les parties basses de ces plaines produisent les plus nobles fruits du Midi, les figues, les citrons, les dattes, l'indigo, etc. Dans les environs du lac se trouvent Tibériade, Bethsaïde, Chorazin et Capharnaüm (8), si célèbres par le fréquent séjour qu'y fit le Christ; le lac lui-même fut témoin de plusieurs miracles du Sauveur (9).

GENÈSE. *Voyez* PENTATEUQUE.

GENET (S.), acteur et martyr. Il jouait un jour sur le théâtre, en présence de l'empereur Dioclétien et du peuple, le rôle d'un catéchumène malade, qui demandait le baptême pour mourir chrétien. Deux acteurs, représentant un prêtre et un exorciste, paraissaient et s'apprêtaient à continuer la fiction, lorsque Genet, soudainement éclairé de Dieu, demanda sérieusement le baptême. Personne ne comprend Genet; la pièce va son train. Genet est baptisé, revêtu de l'aube baptismale et entraîné par les soldats, comme un martyr, devant le tribunal de Dioclétien. Mais quelle n'est pas la colère de l'empereur lorsque du haut de son estrade Genet s'adresse à l'assemblée et s'écrie : « Écoutez, empereur, soldats, sages de cette ville, et toi, peuple romain! Le nom du Christ m'a toujours fait horreur; j'ai outragé tous ceux que j'ai vus persévérer dans la confession de cette religion; j'ai renoncé à ma famille par haine du nom du Christ, et j'ai trouvé les Chrétiens si ridicules que j'ai soigneusement examiné leurs mystères, afin de les livrer à vos moqueries, en représentant au naturel leurs cérémonies sacrées devant vous. Toutefois, tout à l'heure, au moment où l'eau que par dérision on jetait sur mon corps m'a touché, et où j'ai répondu à la question habituelle qu'on adresse aux catéchumènes : « Oui, je crois, » j'ai vu descendre une main du ciel, je me suis vu entouré d'anges éblouissants, qui, après avoir lu dans un livre tous les péchés de ma vie, les ont lavés un instant après dans les eaux dont on m'a baptisé sous vos yeux; ils m'ont montré ce livre plus blanc que la neige! » A ces mots Genet fut livré aux bourreaux, qui lui firent subir toutes sortes de tortures sans pouvoir l'ébranler. On finit par le décapiter.

On ne peut douter de l'authenticité et de la haute antiquité des actes du martyre de S. Genet, tels qu'ils sont donnés dans dom Ruinart et chez les Bollandistes (les actes qui sont dans Surius, au 25 août, sont interpolés). Les plus grands critiques catholiques les ont admis. Ce que le fait a d'extraordinaire n'est pas un motif pour le mettre en doute. D. Ruinart, les Bol-

(1) L. c.
(2) Conf. Jos., l. c., et Winer, *Voyages*.
(3) *Palestine*, III, 154.
(4) Winer, *Lexiq.*, I, 478.
(5) *Matth.*, 8, 23. *Marc*, 4, 35. *Luc*, 8, 22.
(6) *Matth.*, 14, 34. *Marc*, 6, 53.
(7) Jos., l. c., § 8.
(8) Voyez ces mots.
(9) *Matth.*, 14, 22. *Marc*, 6, 45. *Luc*, 5, 1. *Jean*, 21, 1, etc.

landistes et Tillemont citent plusieurs exemples analogues; les plus anciens martyrologes parlent de la conversion et de la mort de S. Genet. On fait mémoire de lui le 25 août.

Voy. Dom Ruinart, *Actes authentiques et choisis des premiers martyrs*, au 25 août; Tillemont, *Mémoires*, IV, 418, 694. SCHRÖDL.

GENÈVE (ÉVÊCHÉ DE). Il est incontestable que le Christianisme trouva de très-bonne heure accès dans les contrées de la Suisse voisines de l'Italie et de la France; mais il n'est pas facile de déterminer à quelle époque précise il s'introduisit à Genève. Il est avéré que les évêques de Vienne, de Lyon et de Besançon eurent une influence particulière sur la conversion de cette ville et de ses environs. Vraisemblablement, vers la fin du second siècle il y avait déjà des évêques de Genève. Le Pape Léon le Grand soumit en 450 ce diocèse à l'archevêque de Vienne. A la fin du quatrième siècle et dans les premières années du cinquième on remarque l'évêque Isaac. Lorsque cette ville tomba au pouvoir des Bourguignons, la religion catholique y était depuis longtemps établie, et, malgré l'arianisme des Bourguignons, elle se maintint parmi les habitants du pays.

Les rois de Bourgogne n'imposèrent pas leur foi arienne aux Catholiques et leur laissèrent la liberté de leur culte. La princesse de Bourgogne, Sédéleuba, sœur de la reine Clotilde (femme de Clovis Ier), prit à Genève même le voile religieux, y fit transporter solennellement de Soleure le corps du martyr S. Victor, avec l'assentiment de Domitien, évêque de Genève, et bâtit une église en l'honneur du saint dans le faubourg de la ville, entre 473 et 500. La biographie de S. Romain († 460) (1) cite un évêque de Genève du cinquième siècle (c'est peut-être le même Domitien) en racontant que Romain, se rendant en pèlerinage à Agaunum (Saint-Maurice), guérit dans le voisinage de Genève deux lépreux, et qu'à cette nouvelle toute la ville, l'évêque et le clergé allèrent au devant du saint abbé et l'accompagnèrent jusque dans leurs murs. Maxime souscrivit comme évêque de Genève au concile d'Épaon (1), tenu, en 517, sous la présidence de S. Avit (2), archevêque de Vienne, qui, répondant à l'invitation de Gondobald, roi de Bourgogne, restaurateur de la ville de Genève, fit la dédicace de l'église incendiée en 500.

Les signatures des évêques de Genève sous la domination franke nous font connaître la durée de ce siége épiscopal. Ainsi on trouve une lettre du quatrième synode de Paris, adressée, en 573, au roi Sigebert, signée par Salonius, évêque de Genève, de même qu'on voit la signature de l'évêque Cariatto au bas des décrets des synodes de Valence (584) et de Mâcon (585). Au commencement du septième siècle le siége de Genève était occupé par Patricius ou Rusticus, comme il résulte du récit de Frédégaire sur la découverte faite, en 602, dans cette ville, du cercueil et du corps du saint martyr Victor, dans l'église bâtie en son honneur par Sédéleuba. Dans la vie de S. Eustasius, abbé de Luxeuil († 625), l'évêque de Genève, Abelleno, est cité comme un adversaire de la règle et des usages de S. Colomban. A ces renseignements sur les anciens évêques il faut ajouter que la cathédrale de Genève, bâtie sur les ruines d'un temple d'Apollon, et dédiée à S. Pierre, fut commencée, en 584, par le roi Gontran, continuée par le roi Othon III, et enfin terminée, en 1025, par l'empereur Conrad II (3).

(1) Bolland., 28 février.

(1) *Voy.* ÉPAON (concile d').

(2) *Voy.* AVIT (S.).

(3) Elle est aujourd'hui aux mains des Calvinistes.

A dater de l'an 800 la ville et le diocèse furent sous la domination des rois de Bourgogne. En 1032 ils firent partie de l'empire avec le royaume d'Arles, et, à cette occasion, l'évêque obtint les droits d'un prince de l'empire. Robert, comte de Genève, ayant refusé l'obéissance à l'empereur, la souveraineté de la ville, qui appartenait au comte, fut transmise à l'évêque; il en résulta de nombreux différends dans la suite entre les évêques et les comtes. L'empereur Frédéric Ier concéda, dit-on, le titre de prince de l'empire à l'évêque Ardutius, et l'empereur Charles IV fonda, en 1368, l'académie de Genève. Pierre de la Baume, évêque depuis 1523, eut le malheur de voir l'Église catholique renversée dans son diocèse, à la suite de l'alliance que la ville fit avec les Bernois, et qui permit aux Génevois de se soustraire à la domination du duc de Savoie, et aux Bernois de faire triompher la réforme dans Genève même.

A dater de 1532 Genève entendit les prédications de Farel, Saurier, Froment, etc., etc. En 1534, les réformés, fortifiés par les réfugiés français, étaient déjà égaux en nombre aux partisans de l'antique religion. Malheureusement Pierre de la Baume, qui avait antérieurement vu les Génevois se tourner contre lui, à la suite des anciens démêlés relatifs à la souveraineté, abandonna la ville, l'excommunia, et s'établit d'abord à Gex, puis à Annecy. Alors tout fut perdu. Le sénat déclara l'abolition du diocèse en 1535; les autels et les images furent renversés, la religion catholique fut abolie, la doctrine réformée imposée à tous les habitants. Calvin vint sceller l'œuvre, et fit de Genève la Rome du calvinisme (1). Genève acquit de la prépondérance dans le monde protestant, surtout par son académie, que restaurèrent, 1558, Calvin et Bèze. Les réformés tous les pays y affluèrent. Le canton Genève resta complétement protest jusqu'à la révolution française. Ce fut qu'à la suite de son union avec l'e pire français qu'une nouvelle comm nauté catholique dirigée par un c fut rétablie à Genève. Au congrès Vienne, en 1815, Genève fut agran comme canton suisse par l'adjonction vingt paroisses catholiques de Savoi sous la condition que les deux confe sions auraient dès lors des droits égau dans le canton, condition qui fut sou vent interprétée d'une singulière faço par la *vénérable compagnie des Pas teurs*. Toutefois, comme le dit le Pap Pie VII dans sa bulle *Inter multiplices* le canton de Genève, antique foyer di calvinisme, pria lui-même le Pape d désigner un évêque pour les Catholique du canton. Pie VII répondit à ce vœu Les Catholiques des cantons de Fribourg, de Genève, de Vaux, de Neuenbourg et de Berne, jusqu'à l'Aar (1), furent soumis à la juridiction de l'évêque de Lausanne et Genève, résidant à Fribourg. L'évêque actuel est Mgr Marilley, que des mesures tyranniques et la violence du gouvernement de Fribourg obligèrent, en octobre 1848, à s'éloigner de son diocèse. Grâce à la réaction politique opérée depuis lors, il a pu venir, le 8 septembre 1859, inaugurer une magnifique cathédrale gothique bâtie par les Catholiques, qui, aujourd'hui, forment la moitié de la population de Genève.

SCHRÖDL.

GENÈVE (CATÉCHISME DE). *Voyez* CONFESSIONS HELVÉTIQUES.

GENEVIÈVE (SAINTE), patronne de Paris, naquit, en 422, dans le bourg de Nanterre. Elle était encore toute jeune

(1) *Voir* Hortig, *Manuel de l'Hist. de l'Église*, continué par Dœllinger, t. II, P. II, p. 513, Landshut, 1828.

(1) Alzog, *Hist. univer. de l'Église*, traduite par I. Goschler, 8e édit., t. III, p. 508, § 405.

lorsque, en 429, S. Germain, évêque d'Auxerre, et S. Loup, évêque de Troyes, se rendant en Angleterre pour y combattre le pélagianisme, passèrent la nuit à Nanterre, et, entourés de la foule qui réclamait leur bénédiction, aperçurent la jeune Geneviève. « Vous êtes heureux, dit S. Germain aux parents de la jeune fille, Sévère et Gérontia, de posséder une pareille enfant. » En même temps il conseilla à la jeune fille, ce qu'elle avait déjà résolu dans son cœur, de consacrer sa virginité à Dieu, lui recommandant d'éviter tout ornement mondain et lui donnant en souvenir une monnaie de cuivre sur laquelle était gravée une croix, et qu'elle ne cessa plus dès lors de porter à son cou.

S. Germain avait été prophète. Ste Geneviève demeura fidèle à Dieu et n'eut plus de joie que dans la fréquentation de l'Église. Un jour, dit la légende écrite peu de temps après sa mort, sa mère, ne voulant pas l'emmener avec elle à l'église, fut tellement impatientée de ses instances qu'elle la souffleta. Au même instant elle perdit la vue, et ne la recouvra que deux ans après, en se lavant avec de l'eau bénite par sa fille. De là la grande célébrité de la source de Nanterre et les vertus salutaires qu'on lui attribue. On ne sait pas exactement l'âge qu'avait Geneviève lorsqu'elle reçut le voile des mains de l'évêque, avec deux autres vierges : elle avait probablement quinze ans. Il est certain qu'à partir de cet âge, et jusqu'à celui de cinquante ans, elle mena une vie tellement austère qu'elle ne prenait que deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi, un peu de pain de seigle et quelques légumes, ne buvant jamais de vin ni de liqueurs. Ce ne fut qu'à l'âge de cinquante ans que, sur la demande des évêques, elle ajouta à sa nourriture un peu de poisson et de lait.

Après la mort de ses parents Geneviève se rendit, d'après l'ordre de sa supérieure, à Paris. Comme il n'y avait encore à cette époque, ni dans Paris ni dans les environs, de couvent de religieuses strictement cloîtrées, nous trouvons la sainte dans d'autres villes des Gaules, occupée d'œuvres de charité. Mais, quels que fussent ses travaux extérieurs, elle était avant tout recueillie en elle-même et en Dieu, pour ne pas perdre la source d'où découlait la vertu de sa merveilleuse activité. Elle passait toujours la nuit du samedi au dimanche en veille, se retirait chaque année dans sa cellule depuis l'Épiphanie jusqu'au jeudi saint, *usque ad natalem calicis diem*, et restait pendant ce temps tellement unie à Dieu que, toutes les fois qu'elle regardait le ciel, elle fondait en larmes et le plus souvent était ravie en extase. Ses douze sœurs inséparables, dit son vieux biographe, étaient : la foi, la modestie, la patience, la magnanimité, la simplicité, l'innocence, l'amour de la paix, la charité, l'austérité, la chasteté, la vérité, la prudence. Aussi, quand il y avait nécessité que la sainte sortît de sa cellule pour le bien du prochain, elle semblait un ange qui descendait du ciel.

Ses biographes énumèrent une multitude de guérisons qu'elle opéra par le signe de la croix, avec les saintes huiles, et, à quelque exagération qu'aient pu se livrer ces biographes enthousiastes, toujours est-il que sa vie n'était qu'une merveille de charité, un prodige d'amour. Ce fut grâce à son intervention que Childéric, père de Clovis Ier, encore païen, rendit la liberté à des prisonniers déjà condamnés à mourir. Clovis se plaisait à délivrer des prisonniers à sa demande. Lorsqu'en 451 Attilà envahit les Gaules et s'avançait vers Paris, Geneviève s'unit à ses sœurs dans la prière et annonça prophétiquement que Paris ne serait point attaqué par les barbares. Plus tard, Clovis assiégeant Paris, la sainte accompagna les

bateaux qui descendirent la Seine avec du blé, fit distribuer une partie de son approvisionnement en nature, préparer le reste par ses compagnes, et le partagea entre les pauvres affamés. Les bienfaits qu'elle répandit sur Paris la firent à juste titre comparer à S. Aignan, évêque d'Orléans, et à S. Martin de Tours. Cependant elle ne put demeurer à l'abri des reproches et du blâme de ses contemporains. L'envie se souleva contre elle, et sa prédiction qu'Attila épargnerait Paris avait tellement irrité certains Parisiens, qui auraient aimé qu'on abandonnât la ville pour profiter de ses dépouilles, qu'ils auraient peut-être immolé la prophétesse à leur basse fureur si l'évêque S. Germain, lui envoyant à ce moment des eulogies en signe de sa vénération, n'avait changé la disposition des esprits à son égard. L'apparition de Ste Geneviève contribua sans aucun doute à la conversion des Franks païens. On raconte qu'elle bâtit en l'honneur de S. Denis une chapelle qui devint l'origine de la célèbre abbaye de ce nom (1). Elle avait plus de quatre-vingts ans lorsqu'elle mourut, peu après Clovis, environ vers 512; elle fut inhumée à côté de ce roi, dans l'église des Saints-Apôtres. Cette église, qui ne fut terminée par Clotilde qu'après la mort de son époux, reçut plus tard le nom de Sainte-Geneviève, et fut, d'après Mabillon, desservie par des moines jusqu'en 856, époque à laquelle elle fut brûlée par les Normands. Après sa restauration elle fut remise aux mains de chanoines séculiers, en 1148 à des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Le cardinal de La Rochefoucauld opéra une seconde réforme de l'abbaye en 1624.

Sous le roi Dagobert Ier le corps de Ste Geneviève fut exhumé et enfermé dans une châsse magnifique due à l'art de S. Éloi, de Noyon; en 1242 cette châsse fut remplacée par un reliquaire encore plus précieux. Geneviève est la patronne de Paris; sa châsse, enrichie par les rois de France, était solennellement portée en procession le jour de sa fête. Aujourd'hui encore la chapelle où reposent ses reliques, dans l'église de Saint-Étienne du Mont, est très-fréquentée, et la neuvaine qui commence le 3 janvier, jour de sa mort, attire une foule immense de fidèles.

Voir Bolland., 3 janvier; Tillemont, *Mém.*, t. XVI, p. 622-631, 802-804. — Voir, sur la légende de la sainte comtesse palatine Geneviève, Rader, *Bavaria S.*; la tragédie de Tiek, *Vie et mort de Ste Geneviève*; Ch. de Schmid, *Légende de Ste Geneviève*. Albert de Bonstetten, doyen d'Einsiedeln, publia en 1840 une légende de la pieuse comtesse Idda de Toggenbourg, qui, après la mort de son époux Henri, vécut comme religieuse à Fischingen, vers la fin du douzième siècle; elle est mêlée de beaucoup de récits merveilleux tirés de la vie de Ste Geneviève. — *Voir* Arx, *Histoire de l'abbaye de Saint-Gall*, t. I, p. 299.

SCHRÖDL.

GENITORI GENITOQUE. *Voyez* PANGE, LINGUA.

GENNADE, prêtre de Marseille, vivait au temps de l'empereur Anastase et du Pape Gélase, et publia divers écrits dont il dit lui-même : *Ego Gennadius, Massiliæ presbyter, scripsi adversus omnes hæreses libros octo, et adversus Nestorium libros sex, adversus Pelagium libros tres, et tractatus de Mille annis et de Apocalypsi beati Joannis, et hoc opus, et epistolam de fide mea misi ad beatum Gelasium, urbis Romæ episcopum.* C'est ainsi que Gennade termine la continuation qu'il avait faite en 495 du livre de S. Jérôme sur les hommes illustres de l'Église, et

(1) *Voy.* DENYS (abbaye de Saint-).

qu'il avait menée jusqu'à son temps. On a remarqué que cet écrit a été interpolé par diverses mains. J.-A. Fabricius y a ajouté des notes dans sa *Bibliotheca ecclesiastica*, Hamburgi, 1718. L'écrit de Gennade *de Fide seu de Dogmatibus ecclesiasticis ad Gelasium*, est imprimé dans l'appendice du huitième volume des œuvres de S. Augustin, *édit. Maur.* Les livres contre les hérésies, contre Nestorius et Pélage, paraissent s'être perdus. Du reste il semble que les quatre hérésies (celle des prédestinatianistes, des Nestoriens, des Eutychiens et des Timothéniens) ajoutées au livre sur les hérésies, que S. Augustin dédia à Quodvultdeus, ne sont qu'un fragment des écrits de Gennade contre les hérétiques. On met communément Gennade au nombre des semi-Pélagiens; mais on ne trouve ni dans ses écrits ni dans les auteurs qui en ont parlé des motifs qui justifient cette accusation. Voyez *Bibliothèque* de Fabricius; Sardagna, *Indiculus Patrum*, Ratisbonæ, 1752.

SCHRÖDL.

GÉNOVÉFAINS, chanoines réguliers. Si l'on pouvait s'en rapporter aux assertions de ces chanoines il faudrait faire remonter leur origine jusqu'au cinquième siècle. Ce qui est historiquement constaté, c'est qu'en 1148 douze chanoines du célèbre couvent de Saint-Victor de Paris passèrent dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, et y introduisirent une réforme conforme aux prescriptions d'une bulle du Pape Eugène III. Après avoir réussi dans cette œuvre, les chanoines de Sainte-Geneviève acquirent peu à peu de nombreuses maisons dans toutes les parties de la France, s'occupèrent des fonctions du ministère, desservant les paroisses, administrant les hôpitaux et les maisons de charité, dirigeant les séminaires. Mais ils s'affaiblirent insensiblement, au point que le Pape Grégoire XV, en 1622, nomma une commission chargée de les ramener à l'ancienne observance. L'abbé de Sainte-Geneviève de Paris était à la tête de toutes les abbayes de la congrégation avec le titre de supérieur général. Sous le Directoire l'église des Génovéfains devint le local du club des jacobins. Les armes des Génovéfains étaient d'azur à une main tenant un cœur enflammé, et pour devise : *Super emineat charitas.*

GÉNOVÉFINNES, *Filles de Sainte-Geneviève.* Elles occupent une place honorable parmi les nombreuses créations de la charité chrétienne du dix-septième siècle. Mademoiselle Françoise de Blosset fonda, en 1636, dans la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet, à Paris, une communauté ayant pour but de soigner les malades, d'enseigner les jeunes filles. La pieuse fondatrice mourut en 1642; mais son œuvre se perpétua, et ses filles s'engagèrent par des vœux à dater de 1650. Le Père Bourdoise leur donna une règle en 1658; elles furent reconnues comme communauté par l'ordinaire épiscopal. En 1661 elles obtinrent des lettres patentes. Outre leur école gratuite, le soin des pauvres et des malades, elles dirigèrent une école normale destinée à former des institutrices ou des maîtresses d'école pour tout le royaume.

La communauté acquit une plus grande importance lorsqu'elle se réunit à une autre association religieuse déjà existante. Madame de Miramion, née Marie Bonneau, pieuse veuve sexagénaire, avait, en 1661, fondé une petite communauté analogue à celle de Saint-Nicolas, dans la paroisse de Saint-Paul, sous le nom de la Sainte-Famille. On devait perpétuellement y élever vingt-quatre orphelines. En outre madame de Miramion soignait les malades de l'Hôtel-Dieu et faisait journellement distribuer à ses frais deux mille soupes aux pauvres de la paroisse de Saint-Nicolas des Champs. Cette bienfai-

sance sans borne ayant momentanément épuisé ses ressources, elle vendit ses bijoux et tout ce qu'elle avait de précieux. Enfin elle s'établit rue Saint-Antoine, y continua sa vie de dévouement et de charité, créa des écoles gratuites dans la campagne, prit à tâche de ramener à la vertu les jeunes filles perdues, établit une maison de refuge pour les femmes débauchées qui sortaient de Sainte-Pélagie, ainsi que pour celles qui se présentaient de plein gré, et parvint à unir son œuvre à celle des Génovéfinnes, en fortifiant ainsi l'une par l'autre. Elle acheta une nouvelle maison et exerça de tous côtés une si heureuse et si sainte influence qu'on nomma dès lors les membres de la double association les *Miramiones*. Plus de cent écoles furent créées par elles, et l'association fut approuvée sous sa nouvelle forme par l'autorité ecclésiastique en 1665.

Madame de Miramion mourut en 1696. Les Miramiones ne font pas de vœux; elles promettent simplement d'observer avec fidélité la règle et les statuts de l'association tant qu'elles en font partie. On ne peut y être admis qu'après vingt ans révolus et avec le consentement de tous les membres associés. L'association peut s'adjoindre comme auxiliaires des femmes respectables, sans que celles-ci soient soumises à la règle.

Les Miramiones supportèrent avec une admirable patience la persécution dont elles furent l'objet pendant la Révolution. Elles continuent à se vouer avec zèle à leur sainte mission.

Voir Henrion-Fehr, *Ordres monastiques*, t. II, p. 346-49.

FEHR.

GENSÉRIC, fils naturel du roi Godegiskl, succéda à son frère Gonderic, en 427, comme roi des Vandales. En mai 429 il fit, à la tête de son peuple, subir aux Romains une terrible défaite dont l'empire d'Occident ne se releva jamais. S'étant allié d'abord au comte Boniface, il passa d'Espagne en Afrique; là il se brouilla avec Boniface, conquit les rivages fertiles et populeux du nord de l'Afrique, et ne s'arrêta que lorsqu'il se fut soumis avec Carthage (19 octobre 439) toute la partie orientale de l'Afrique, après l'avoir ravagée d'une façon épouvantable et y avoir commis des cruautés inouïes.

A peine eut-il terminé sa conquête qu'il tourna ses attaques contre les rivages de l'Italie et de la Grèce, les îles de la mer Tyrrhénienne et de l'Archipel. Il devint le roi de la mer, et profita d'une manière merveilleuse de tous les avantages que lui donnaient la mer et sa position au sud de l'Italie. Malgré la paix conclue en 442 avec l'empereur Valentinien, il fonda une alliance entre tous les peuples germano-ariens contre l'empire romain, qui n'avait échappé à ses attaques qu'en lui cédant ses provinces.

Les mauvais traitements qu'il fit subir à sa bru, fille du roi des Visigoths, lui ayant fait craindre quelque vengeance de ce peuple, il décida Attila, roi des Huns (1), à attaquer les Romains et les Visigoths, entreprit lui-même en 455 une expédition contre l'Italie, pilla pendant quinze jours la ville de Rome, et emporta à Carthage ce que les Goths y avaient laissé (2).

Lorsque le danger dont les Huns avaient menacé les Romains d'Occident fut passé, et que sous l'empereur Majorien les Visigoths eurent contracté une alliance avec les Romains contre les Vandales, l'Afrique fut sur le point d'être envahie par ces confédérés. La déposition de l'empereur par Ricimer (461) sauva du péril Genséric, qui profita des

(1) *Voy.* ATTILA.
(2) *Voy.* GOTHS.

troubles de l'empire d'Occident pour se mettre à couvert d'un nouveau plan analogue à celui qui l'avait menacé, et travailla avec une infatigable persévérance à amener la ruine de l'empire d'Occident, due à ses efforts bien plus qu'à ceux d'Odoacre, à qui on l'attribue communément. Cependant en 468 l'empereur d'Orient, Léon, forma une alliance avec les maîtres de l'empire d'Occident, Anthémius et Ricimer, afin de renverser par un grand coup l'empire des Vandales. L'entreprise échoua malgré les 130,000 livres d'or qu'on consacra à l'armement, grâce à la connivence de l'Arien Aspar, majordome de Byzance, qui prêta secrètement la main à ses coreligionnaires vandales. Genséric répondit à l'alliance conclue contre lui en s'unissant, en 470, avec les Visigoths contre l'empire d'Orient et celui d'Occident. Byzance se sauva par une paix isolée qu'en 475, sous l'empereur Zénon, le patrice Sévère conclut avec Genséric. Mais l'empire d'Occident subit tant de défaites successives qu'enfin Odoacre resta maître de l'Italie en 476. Genséric se hâta de le reconnaître et de consacrer solennellement un résultat qu'il avait poursuivi, sans s'arrêter, pendant trente-sept ans. Il mourut peu après, le 25 janvier 477, cinquante-trois ans avant la ruine de son royaume par les Romains d'Orient. Il avait été le plus hardi, le plus perfide et le plus vigoureux de tous les rois barbares, et fut à proprement dire le destructeur de l'empire romain d'Occident.

Voir Papencordt, *Hist. de la domination des Vandales en Afrique*, Berlin, 1837.

HÖFLER.

GENTILE (JEAN-VALENTIN), antitrinitaire (1), de Cosenza, dans le royaume de Naples, vint, au milieu du seizième siècle, à Genève, où des réfugiés italiens avaient peu à peu formé une communauté protestante. Elle comprenait, entre autres sectaires, des antitrinitaires, comme George Blandrata (1), Alciati, Matth. Gribaldo. Gentile se joignit à eux. Le consistoire italien de Genève rédigea en 1558 un symbole qui contenait le dogme de la Trinité ; Gentile et ses associés le souscrivirent, ce qui ne l'empêcha pas de répandre ses doctrines antitrinitaires, sous prétexte que sa conscience l'y obligeait. Au synode de Pinczow, en Pologne, il dit : « Dieu créa de toute éternité le plus noble des esprits qui, dans la plénitude des temps, se fit homme. » —Gentile fut arrêté et emprisonné à Genève (2). Il fit de si belles promesses, il consentit si facilement à brûler ses écrits, qu'on le laissa libre, sans aucune punition, à la seule condition qu'il ne quitterait pas la ville sans une autorisation expresse.

Il ne s'en enfuit pas moins, et erra en Suisse, en France, en Pologne, en Moravie. Il vint à Vienne, et de là se rendit en Savoie, à la recherche de son ami Gribaldo ; mais il fut reconnu, arrêté par un magistrat de Berne, en 1566, jugé et décapité, pour avoir violé son serment et avoir attaqué la Trinité (l'exécution eut probablement lieu dans le district de Gex, aujourd'hui département de l'Ain). Il accusait ses ennemis de sabellianisme, et se consolait d'avoir à souffrir pour le Père et en son nom, tandis que les Apôtres et les martyrs n'avaient souffert que pour le Fils.

Voir *Sandii Bibl. Antitrinitar.*, p. 26 sq.; *Lubienicii Hist. reformat. Polon.*, p. 107 sq; *Bockii Hist. Antitrinit.*, t. II, p. 427-455 ; Arnold, *Hist. de l'Égl.*, t. II, 6, c. 33; Schröckh, *Hist. de l'Égl.*, t. V, p. 519-20.

HAAS.

GENUFLECTENTES. *Voy.* CATÉCHUMÈNES.

(1) *Voy.* ANTITRINITAIRES.

(1) *Voy.* BLANDRATA.
(2) *Voy.* CALVIN.

GÉNUFLEXION. On distingue la génuflexion *simple*, dans laquelle on plie seulement le genou droit jusqu'à terre et après laquelle on se relève immédiatement, de la génuflexion *double*, dans laquelle on fléchit les deux genoux et l'on conserve pendant quelque temps cette attitude.

La génuflexion, en tant que cérémonie religieuse, paraît souvent dans l'Ancien Testament, par exemple Gen. 17, 3 et 17; Nombr., 16, 22; l'expression בָּרַךְ, plier le genou, est en général identique de bénir, adorer. Nous trouvons la même forme religieuse consacrée dans le Nouveau Testament par l'exemple du Sauveur; il en est d'ailleurs souvent question, Luc, 22, 41; Act., 7 sq.; 9, 40, 21, 5; *Past. Herm.*, l. I, vis. 1, c. 1; Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 33; Chrysost., *Serm. 4 de Anna*; Aug., *de Civit. Dei*, 22, c. 8.

D'après le témoignage de Tertullien (1), on priait toujours à genoux, sauf le dimanche et dans le temps pascal, pendant lesquels on demeurait debout. C'est parce que les prières se faisaient à genoux dans l'ancienne Église que nous trouvons encore dans la liturgie les mots dits par le diacre : *Flectamus genua*, et la réponse du sous-diacre : *Levate*, lorsque la prière est terminée.

Cependant il paraît que la tiédeur et l'amour de ses aises firent souvent négliger de se mettre à genoux, comme on peut le conclure de ces paroles de Césaire d'Arles adressant des reproches à ses auditeurs : « Lorsque le diacre dit : Plions les genoux, je vois la majeure partie des auditeurs rester immobile comme des colonnes, ce qui n'est pas permis à des Chrétiens qui prient dans l'église. »

On attribuait habituellement à la génuflexion une valeur symbolique; on y voyait le signe de la pénitence, et c'est pourquoi Rhaban Maur la nomme *pœnitentiæ et luctus indicium* (1). La génuflexion serait, d'après cela, l'expression de l'humiliation intérieure de l'homme coupable, qui sent sa faute et son impuissance, lorsqu'il veut s'approcher de Dieu, et qui se met tout entier entre les mains de celui devant lequel il se prosterne. C'est sur cette idée que reposait l'ancienne institution de l'Église, d'après laquelle les pénitents de la troisième classe, *substrati*, et les catéchumènes de la deuxième classe, *genuflectentes*, étaient obligés de s'agenouiller, même quand le reste de l'assemblée se tenait debout.

La simple génuflexion est le signe de l'*adoration*, et a toujours lieu devant le très-saint Sacrement, comme l'inclinaison de tête, *inclinatio capitis*, exprime la *vénération*; c'est pourquoi le prêtre ne fait la génuflexion pendant la messe, quand le très-saint Sacrement n'est pas exposé, qu'après la Consécration et jusqu'à la Communion, toutes les fois qu'il découvre et recouvre le calice, ou dans les endroits qui parlent du mystère de l'Incarnation, comme dans le *Credo* et l'Évangile de saint Jean. D'après l'explication de saint Basile, la simple génuflexion serait un symbole de notre chute par le péché et de notre réhabilitation par l'incarnation du Fils de Dieu (2).

Il s'éleva, en 1839, une vive discussion au sujet de la génuflexion entre les Catholiques et les protestants du royaume de Bavière. Un ordre du ministre de la guerre du 14 août 1838, et un arrêté ministériel du 19 janvier 1839, exigèrent que l'armée et la garde nationale se missent à genoux pendant l'Élévation et au passage du très-saint

(1) *De Coron. milit.*, c. 3.

(1) L. II, c. 41, *de Instit. cler.* Cf. *Conc. Carth.*, a. 398, c. 82. Honor., *Gen. anim.*, I, c. 117.

(2) *De Spiritu S.*, c. 27.

Sacrement, durant la procession de la Fête-Dieu. Les protestants se prétendirent lésés dans leur liberté de conscience, quoique ce ne fût qu'une ordonnance militaire, et qu'un acte indifférent en lui-même, exécuté sur un commandement militaire, ne devient un acte religieux que par l'intention qu'on y ajoute. Cette question fut agitée dans les Chambres de Bavière en 1843, et donna naissance à une foule de brochures (1). Pour calmer les protestants et éviter toute apparence de lésion de conscience, un ordre du cabinet des 28 mars et 3 novembre 1844 décida qu'à l'avenir on ne convoquerait plus de soldats et de gardes nationaux protestants pour les processions du Saint-Sacrement. KHUEN.

GÉOGRAPHIE BIBLIQUE. Il s'agit ici, d'une part, des notions géographiques consignées dans la Bible, d'autre part de la connaissance des pays bibliques, en tant qu'elle peut servir de science auxiliaire à l'exégèse. Sous le premier rapport, on ne peut s'attendre naturellement qu'à des données isolées; la géographie ne s'était pas élevée au degré de science chez les anciens Hébreux.

Les Hébreux ne paraissent pas avoir eu une notion précise de la forme de la terre. Ce que les écrivains sacrés disent à ce sujet ne se trouve que dans des descriptions poétiques, et n'est pris nulle part dans un sens sérieux, pour exprimer l'opinion dominante. Malgré l'assertion de Rosenmüller (2), on ne peut pas plus conclure que les Hébreux se représentaient la terre comme un disque rond, des paroles d'Isaïe (3), des Proverbes (1), de Job (2), qu'on ne peut conclure de celles d'Isaïe (3) qu'ils se la représentaient quadrangulaire, selon le dire de Gésénius (4). Quand la terre est dépeinte par certains écrivains sacrés, tantôt reposant sur des colonnes (5), tantôt fondée au-dessus des mers et des fleuves (6), tantôt planant dans le vide et soutenue par la toute-puissance divine (7), ce ne sont certainement que des images poétiques, qui ne peuvent être prises à la lettre. Il n'est pas invraisemblable que les Hébreux aient vu dans Jérusalem le centre de la terre, comme les Grecs le voyaient dans Delphes (8), les Perses dans le mont Albordsch (9), et cette opinion devint réellement dominante parmi eux (10); mais on ne peut pas la déduire avec certitude du texte d'Ézéchiel, 5, 5 : « C'est là cette Jérusalem que j'ai établie *au milieu des nations*, et qui est environnée de leurs terres, בְּתוֹךְ הַגּוֹיִם שַׂמְתִּיהָ ; car תָּוֶךְ n'est pas nécessairement le milieu dans un sens strict, comme serait le centre.

Les quatre points cardinaux, dont ils font tantôt les quatre coins du monde (11), tantôt les quatre extrémités de la terre (12) ou du ciel (13), tantôt les quatre vents (14), ils les désignent, en partant du lever du soleil, par les mots

(1) Elles sont indiquées dans Permaneder, *Manuel du Droit eccl. cathol.*, § 91, 5.

(2) *Archéologie biblique*, I, 1, p. 133.

(3) 40, 22. « Je suis celui qui est assis sur le globe de la terre,... qui a suspendu les cieux comme une toile et qui les étend comme un pavillon qu'on dresse pour s'y retirer. »

(1) 8, 27. « Lorsqu'il environnait les abîmes de leurs bornes... »

(2) 26, 10. « Il a renfermé les eaux dans leurs bornes. »

(3) 11, 12 : « Il rassemblera des quatre coins de la terre ceux de Juda qui avaient été dispersés. »

(4) *Comm. sur Isaïe*, 11, 12.

(5) *Ps.* 74, 3. *Job*, 9, 6; 38, 6.

(6) *Ps.* 23, 3; 135, 6.

(7) *Job*, 26, 7.

(8) Conf. Strabo, *Geogr.*, IX, 3, 6. Reland, *Palæstina illustrata*, p. 53.

(9) Gésén., *Comm. sur Isaïe*, t. II, p. 319.

(10) Rosenmüller, l. c., p. 153.

(11) *Apocal.*, 7, 1; 20, 8.

(12) *Isaïe*, 11, 12.

(13) *Jérém.*, 49, 36.

(14) *Zach.*, 4, 5.

devant (est), derrière (ouest), à droite (sud), à gauche (nord), et d'autres fois le lever du soleil (est), le coucher du soleil (ouest), la contrée lumineuse ou solaire (דָּרוֹם, sud), la contrée voilée ou obscure (צָפוֹן, nord).

La topographie spéciale est, chez les anciens Hébreux, dans le plus intime rapport avec l'ethnographie et se confond le plus souvent avec elle; car ce sont naturellement les pays qui ont reçu leurs noms des peuples qui les ont habités, et non ceux-ci de ceux-là, tout comme les peuples eux-mêmes portaient les noms des pères de leurs races. Nous en avons une preuve dans le dénombrement des peuples de la Genèse (1), qui constate quelle vaste connaissance géographique et ethnographique possédaient les Abrahamites, dès la plus haute antiquité. Cette table ethnographique de Moïse ramène les races existantes aux trois fils de Noé, Sem, Cham et Japhet, et par conséquent à Noé lui-même, comme à la souche unique du genre humain après le déluge. Beaucoup de peuples énumérés dans cette table sont historiquement connus, d'autres sont plus difficiles à reconnaître.

Les essais les plus modernes tentés pour fixer ces points d'ethnographie ne sont pas satisfaisants; ils font croire que quelques-uns de ces peuples ont disparu de très-bonne heure, et qu'on aurait tort de les identifier avec des peuples postérieurs. Mais, dans tous les cas, on n'est pas fondé à ébranler l'authenticité de ce dénombrement et à le considérer comme le produit d'une compilation postérieure. Il paraît bien plutôt comme une tradition propagée dans la famille des Abrahamites. Or cette famille pouvait parfaitement savoir la vérité; car le chef de la race avait vécu originairement en Chaldée, comme toute la race elle-même. Il s'était rendu ensuite en Mésopotamie, bornée à l'orient par les Assyriens, à l'occident par les Araméens, au nord par les Scythes. Puis il avait passé le Jourdain, était entré en relation avec les Cananéens et les Arabes, avait émigré en Égypte au milieu des Hyscos, et y était entré en contact avec les peuples de Misraïm. Il avait ainsi pu facilement apprendre la vérité et la transmettre à sa race; et celle-ci avait tous les moyens possibles de conserver et de propager la tradition reçue (1). »

En outre on sait que, dès le temps patriarcal, des marchands arabes traversaient la Palestine pour se rendre en Égypte, et que ceux-ci étaient en relations de commerce avec des peuples étrangers (2), qu'ils portaient un grand intérêt aux connaissances géographiques, et que les Phéniciens naviguèrent avant Moïse jusqu'à Tarse (3); de sorte que, abstraction faite de la tradition, les Hébreux pouvaient facilement, à cette époque, pour peu qu'ils le voulussent, acquérir d'assez vastes connaissances géographiques et ethnographiques.

La seconde partie du livre de Josué est d'une importance particulière pour la géographie de la Palestine, non pas précisément à cause du chapitre 19, verset 8, quand même il parlerait réellement d'une carte géographique de la Palestine, ce qui est très-douteux, mais à cause de la détermination des limites de certaines tribus et de la désignation des villes (4). Du reste, tandis que quelques-uns des pays qui sont indiqués dans le dénombrement des peuples pouvaient n'être plus connus que de nom, tant aux Hébreux de cette époque qu'à ceux des temps postérieurs, les Hébreux avaient

(1) C. 10.

(1) Gœrres, *le Dénombrement des peuples du Pentateuque*, p. 3.
(2) *Genèse*, 37, 25; 42, 1 sq.
(3) Conf. Jahn, *Archéol. bibl.*, I, I, p. 568 sq.
(4) C. 13-19.

des connaissances géographiques assez exactes d'autres contrées, notamment des pays voisins de la Palestine, comme ceux des Philistins, des Iduméens, des Moabites, des Ammonites, etc., ainsi que le prouve par exemple la prédiction d'Isaïe contre Moab (1). Mais ils connaissaient aussi, et mieux que par le nom, des contrées plus éloignées, telles que l'Égypte, l'Assyrie, la Mésopotamie, comme on le voit par des données accidentelles des livres historiques et par les prophéties menaçantes des Prophètes contre ces régions.

En tant que science auxiliaire de l'exégèse la géographie biblique traite surtout de la Palestine, et sous ce rapport encore il faut qu'elle se restreigne aux temps où la Palestine était la résidence du peuple théocratique, et par conséquent le principal théâtre de l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament. La situation et les relations postérieures du pays sont indifférentes à la géographie biblique, quand elles ne peuvent pas servir à éclaircir quelques points anciens. Il est digne de remarque que, même par rapport à la géographie physique, bien des choses ont varié avec le cours du temps. Ainsi, par exemple, on ne trouve plus aujourd'hui à Jérusalem la grande richesse d'eaux des temps anciens (2), et la croyance qu'ont les Musulmans qu'il y avait à Jérusalem le réservoir de toutes les sources (3) paraît reposer sur un souvenir de l'ancien état de choses. Les voyageurs modernes ne remarquent plus au même degré les odeurs et les vapeurs soufrées qui s'élevaient au-dessus de la mer Morte, dont parlent les anciens (4). La fertilité du sol n'est plus ce qu'elle était lors de la prospérité du royaume d'Israël, dont la nombreuse population cultivait assidûment le sol qu'elle habitait (1).

(1) 15, 16.
(2) Raumer, *Palæstina*, p. 329 sq.
(3) Hammer, *Galerie de la Vie des grands Princes mosléminés*, VI, 60.
(4) Gésénius, *Encycl. de Halle*, X, 87.

Des changements plus graves s'introduisirent au point de vue de la géographie politique, et on doit à cet égard distinguer trois périodes principales :

1° Le temps écoulé depuis la conquête du pays par les Israélites, sous Josué, durant lequel il fut habité par des indigènes, par les races cananéennes ;

2° Le temps écoulé depuis Josué jusqu'à l'exil, durant lequel le pays d'en deçà et d'au delà du Jourdain fut divisé en douze parties pour les douze tribus d'Israël, partage qui ne fut aboli ni par l'institution de la royauté sous Samuel, ni par la division du royaume après la mort de Salomon, quoique le schisme fît de toutes les possessions d'Israël deux grandes portions hostiles ;

3° La période postérieure à l'exil, jusqu'à la ruine de Jérusalem par les Romains, durant laquelle eut lieu une nouvelle division du pays en quatre provinces principales. Le pays à l'est du Jourdain reçut le nom de Pérée, tandis que le pays à l'ouest fut divisé en Judée, Samarie et Galilée. Seulement il faut remarquer que la Pérée fut à son tour subdivisée en districts moindres, comme la Pérée proprement dite, la Gaulanitide, l'Auranitide et la Trachonitide, dont les frontières ne paraissent pas toujours avoir été les mêmes, Josèphe lui-même étant déjà indécis dans la description qu'il en fait (2).

Les autres pays ne deviennent l'objet de la géographie biblique qu'autant qu'ils sont mentionnés dans la Bible elle-même et ont besoin d'être connus de plus près pour faire comprendre les passages de l'Écriture où il en est ques-

(1) Jahn, *Archéol. bibl.*, I, I, p. 157.
(2) De Wette, *Archéolog. hébraïco-judaïque*, p. 177.

tion : ainsi d'abord les pays voisins de la Palestine; puis, parmi les autres plus éloignés, ceux avec lesquels les Hébreux entrèrent en relation fréquente, plus tôt ou plus tard, comme l'Égypte, l'Assyrie, la Babylonie, et, pour le Nouveau Testament, principalement l'Asie Mineure et la Grèce, à cause des missions des Apôtres dans ces régions.

Il n'est guère nécessaire de remarquer que la géographie biblique est d'une grande importance pour l'intelligence de l'Écriture sainte, et il ne doit pas paraître étrange qu'elle ait été très-cultivée autrefois comme elle l'est aujourd'hui, tantôt dans toute son extension, tantôt dans la partie plus spéciale de la Palestine, son principal domaine.

L'ouvrage le plus considérable à cet égard dans l'antiquité est l'ONOMASTICON *urbium et locorum sacræ Scripturæ, seu liber de locis Hebraicis, Græce primum ab Eusebio Cæsarensi, deinde Latine scriptus ab Hieronymo, opera J. Bonfrerii*, Par., 1631, 1639; réimpr. avec des notes par Clerc, Amst., 1707, 1711; imprimé dans *Ugolini Thesaurus*, tome V, et dans les éditions de S. Jérôme de Martiany, tome II, et de Vallarsi, tome III. Cet *Onomasticon* est d'autant plus important qu'Eusèbe et S. Jérôme ont tous deux habité la Palestine et ont pu s'assurer de l'exactitude de leur dire par leur propre observation ou par des témoins oculaires dignes de foi.

Puis viennent les anciens itinéraires, notamment l'*Itinerarium Antonini Augusti*, l'*Itinerarium Hierosolymitanum seu Burdigalense*, qui décrit un voyage de Bourdeaux à Jérusalem entrepris en 333, et le *Synecdemus* du grammairien Hiéroclès, vers 530. Wesseling les a publiés tous les trois sous ce titre : *Vetera Romanorum Itineraria, sive Antonini Augusti Itinerarium; Itinerarium Hierosolymitanum et Hieroclis grammatici Synecdemus, curante P. Wesselingio*, Amstel., 1735. On en trouve des extraits dans Reland, *Palæstina illustrata*, p. 415 sqq. A ces trois Itinéraires s'en ajoutent d'autres plus anciens relatifs à la Palestine, comme par exemple l'*Itinerarium B. Antonini martyris; Hodæporicum S. Wilibaldi; Itinerarium in Loca sancta* du moine Bernard, la description de l'abbé Adamannus, *de Situ Terræ sanctæ*, etc. (1).

Le moyen âge offre pour la géographie de la Palestine :

1° L'important ouvrage GESTA DEI PER FRANCOS, *sive orientalium expeditionum et regni Francorum Hierosolymitani Historia* (recueil dans lequel l'*Historia Belli sacri* de Guillaume de Tyr, l'*Historia Hierosolymitana* de Jacques de Vitry et les *Secreta fidelium crucis* ont surtout rapport à notre sujet);

2° La description du voyage de BENJAMIN DE TUDÈLE, qui a été souvent publiée, le mieux par A. Ascher, en hébreu et en anglais, avec des notes, 2 vol., Berlin, 1840, et l'ouvrage géographique d'ÉDRISI, qui fait connaître la situation de la Palestine vers le milieu du douzième siècle. Le texte arabe a été plusieurs fois réimprimé dans des extraits, Rome, 1592; Madrid, 1799; la partie qui se rapporte à la Syrie, dans Rosenmüller, *Analecta Arabica*, P. II. Il a été traduit en français et publié par P.-A. Jaubert, Paris, 1836.

Depuis lors ont paru un grand nombre de descriptions de voyages en Palestine qui ont été énumérées par Raumer (2), Robinson, Smith (3) et de Wette (4), et peuvent être ici passées sous silence.

Parmi les ouvrages de géographie spécialement biblique des temps anciens

(1) *Voir* Robinson et Smith, I, p. XVIII sq.
(2) *Palæstina*, p. 8.
(3) *Palæstina*, I, p. XXII.
(4) *Archéologie*, p. 14.

et modernes, les suivants méritent surtout d'être cités :

1. *Chr.* ADRICHOMII *Theatrum Terræ sanctæ et Bibl. historiarum, cum tabb. geogr. ære expr.*, Colon., 1590, et souvent depuis.

2. *Sam.* BOCHARTI *Geographia sacra, cujus pars prior* PHALEG *de dispersione gentium et terrarum divisione; pars posterior* CHANAAN *de coloniis et sermone Phœnicum agit*, Caen, 1646.

3. Nic. JANSON, *Geographia sacra ex Vet. et Nov. Test. desumta et in tabb. quatuor concinnata, etc.*, Paris, 1665, *cum notis Clerici*, Amst., 1704.

4. *Frid.* SPANHEMII *Introd. ad geogr. sacram, patriarch., Israel et Christ.*, Lugd. Bat., 1697; Francf., 1698.

5. *Chr.* CELLARII *Notitia Orbis antiqui, seu geographia plenior*, 2 tom., Lips., 1701-5; auxit J.-C. Schwartz, 1731-32.

6. Ed. WELLS, *An historical Geography of the New Test.*, 2 vol., Lond., 1708; et *An historical Geography of the Old Test.*, 3 vol., Lond., 1702.

7. Hadr. RELAND, *Palæstina ex monumentis veteribus illustrata*, Traj., 1714, réimpr. dans *Ugolini Thesaur.*, tome VI.

8. W.-A. BACHIENE, *Description historique et géographique de la Palestine dans sa situation ancienne et actuelle; traduit du hollandais en allemand, avec des notes*; Clèves et Leipz., 1766-75, II parties, en 7 vol.

9. *J.-D.* MICHAELIS *Spicileg. geogr. Hebræorum*, 2 P., Götting., 1769, 1780.

10. Ysbrand de HAMELSVELD, *Géographie biblique*, trad. du hollandais en allem. avec des notes, par Rud. Jänisch, 3 vol., Hambourg, 1793-96.

11. CLÖDEN, *Géographie de la Palestine*, Berlin, 1817.

12. M. RUSSEL, *la Palestine ou la Terre-Sainte, depuis la période la plus ancienne jusqu'aux temps actuels*, trad. de l'anglais en allem. par F.-A. Rüder, Leipz., 1833.

13. ROSENMÜLLER, *Manuel de l'Archéologie biblique*. Les trois premiers volumes (Leipz., 1823-28) s'occupent de la géographie biblique dans toute son étendue, et sont remarquables par la richesse des matériaux et par des recherches très-solides.

14. Karl de RAUMER, *la Palestine*, Leipz., 1835, corrigée et augm., 1838. Supplément : *Documents pour servir à la Géographie biblique*, Leipz., 1843.

15. ROBINSON et SMITH, *la Palestine et les pays limitrophes du Sud*, avec cinq feuilles de cartes et de plans, Halle, 1841-43, 3 vol. Comme supplément : *Nouvelles Recherches sur la topographie de Jérusalem*, par E. Robinson, Halle, 1847.

Les cartes qui se trouvent dans les anciens ouvrages de géographie biblique sont généralement très-fautives, et celles mêmes de Bochart ne peuvent presque pas servir. Elles deviennent meilleures dans Reland, *Palæstina illustrata*, quoiqu'elles renferment encore beaucoup d'inexactitudes. Plus tard la carte de d'Anville surtout a eu du succès, et elle est restée la base de toutes les nouvelles cartes de Palestine; cependant, malgré les corrections dont elle a été l'objet, elle a encore de notables défauts, et la carte de Clöden (*Géographie de la Palestine*) est bien supérieure (1). Les meilleures sont celles de Schulz, Robinson et Smith (dans leur *Palestine*, etc.); elles font la base de la carte de Helmuth (Halle, 1843), et de celle de Raumer et Stülpnagel, Gotha, 1844. WELTE.

GEORGE (SAINT). Non-seulement son histoire est obscure, mais il s'y est rattaché de nombreuses fables, et l'on n'est pas parvenu encore à discerner dans ses actes le vrai du faux. Ces actes eux-

(1) Gésénius, l. c.

mêmes ne sont pas authentiques. En revanche il y a une foule d'auteurs du cinquième siècle qui témoignent de l'antique vénération dont il est l'objet. Les Grecs le nommaient le Grand Martyr et chôment encore solennellement sa fête. On lui dédia des églises dès le temps des premiers empereurs, et on appela l'Hellespont « le Bras de Saint-George. » Son culte fut porté par les pèlerins d'Orient en Occident, et dès le sixième siècle il est grandement vénéré en France. Il est le patron des gens de guerre. Le concile national d'Oxford de 1222 le reconnut comme tel par l'institution d'un jour de fête solennelle, et en 1330 l'ordre de la Jarretière fut placé sous sa protection, ce qui fut probablement motivé par le récit de Métaphraste, qui raconte que S. George, issu d'une famille considérée de Cappadoce, prit du service dans l'armée sous Dioclétien, confessa courageusement sa qualité de Chrétien et fut décapité. Joseph Assémani cherche à établir par l'accord de toutes les Églises chrétiennes que le martyre de S. George eut lieu le 23 avril (1). On donne approximativement l'année 303 comme celle de sa mort, et l'on ajoute que son corps fut porté à Propontide et de là à Joppé.

Voir Butler, *Vie des Pères, etc.*, t. V. HAAS.

GEORGE (DE LAODICÉE), en Phrygie, naquit à Alexandrie, y fit de très-bonnes études, surtout en philosophie, et fut admis dans les rangs du clergé. Dans la controverse de son évêque Alexandre d'Alexandrie avec Arius et ses partisans il prit le rôle de conciliateur; mais il inclina trop ouvertement du côté des Ariens pour qu'Alexandre pût admettre ses propositions. L'évêque se vit obligé de l'exclure de sa communion à cause de ses opinions ariennes et de sa conduite peu cléricale. Les Ariens prirent alors fait et cause pour lui, et lui procurèrent, peu après la mort de Théodore, l'évêché de Laodicée. Il combattit longtemps contre les orthodoxes, notamment contre S. Athanase (1), dans plusieurs conciles. Cependant les Ariens lui semblèrent aller trop loin, et, lorsqu'ils se furent divisés en Ariens stricts et modérés, il se mit, avec Basile d'Ancyre, à la tête des semi-Ariens. En 358, à Pâques, George, Basile et quelques autres évêques se réunirent en synode à Ancyre (2), où ils prirent formellement pour bannière, par opposition à la formule de Firmium de 357, le *homoiousion*, ou l'égalité du Fils et du Père, et condamnèrent par douze anathèmes, comme une hérésie impie, le symbole de Firmium. A la fin de ce synode les évêques réunis envoyèrent une ambassade à l'empereur Constance, qui, gagné à leur cause, contraignit lui-même les deux évêques, Ursace et Valens, et tout ce qui était présent à la cour, à signer les actes du synode d'Ancyre et ses douze anathèmes. Basile et George de Laodicée ne purent pas obtenir davantage pour le moment contre Ursace et Valens, qui s'étaient trop bien insinués dans la faveur impériale. Plus tard, l'empereur ayant changé de disposition et s'étant rapproché des Ariens, le plan de George et de Basile demeura tout à fait stérile.

George laissa un ouvrage contre les Manichéens, une vie d'Eusèbe d'Émèse. Les anciens auteurs citent encore et donnent en partie d'autres travaux ou des discours de George.

Cf. Sozomène, *H. E.*, lib. IV, c. 13; Théodoret, *H. E.*, lib. II, c. 31; Möhler, *Athanase le Grand*; Gfrörer, *Hist. de l'Égl.*, t. II, P. I; Néander, *Hist. ecclés.*, t. II, P. I; Schröckh, *Hist. de*

(1) *In Calend. univ.*, t. V, p. 284.

(1) *Voy.* ATHANASE.
(2) *Voy.* ANCYRE.

Égl., P. VI; Cave, *de Script. eccles.*

FRITZ.

GEORGE (DE TRÉBIZONDE), un des élèbres savants grecs qui vécurent et rofessèrent au quinzième siècle en talie. Quoique né dans l'île de Candie, n 1395, il prit plus tard le surnom de rébizonde, parce que sa famille était riginaire de cette ville. En 1420 il vint Venise, obtint une chaire à Vicence, n fut renvoyé par suite de la jalousie de Guarini, enseigna durant les années 433-1442 à Venise la langue grecque, a philosophie et l'éloquence, fut protégé par Eugène IV et mieux encore ar Nicolas V, entra en lutte avec Besarion (1), Pléthon et d'autres savants recs par suite de sa prédilection pour a philosophie d'Aristote et de ses attaques contre celle de Platon, ainsi qu'au ujet de sa traduction inexacte du traité *les Lois* de Platon, et perdit de nouveau a place à la suite de ces démêlés. Plus ard son disciple, le Pape Paul II, le omma abréviateur pontifical; mais u bout de très-peu de temps il fut ubitement enfermé au château Saint-Ange, puis remis en liberté trois mois près. Il perdit en partie ses facultés nentales durant les dernières années de a vie, et mourut en 1486, à l'âge de uatre-vingt-onze ans. Il est l'auteur l'un grand nombre d'écrits, en partie mprimés et publiés séparément; il raduisit en latin plusieurs ouvrages les Pères de l'Église grecque, par exemple, les *Commentaires de S. Cyrille ur S. Jean*, la *Préparation évangélique d'Eusèbe*, prit quelque part aux entatives d'union faites à cette époque, n conseillant à l'empereur Jean Paléologue de s'attacher non aux Bâlois, nais au Pape Eugène IV, et en publiant leux écrits *sur la Procession du Saint-Esprit*, contre l'opinion gréco-schismatique, lesquels se trouvent dans le premier volume de la *Græcia orthodoxa* d'Allatius.

Cf. Léo Allatius, *de Georgiis et eorum scriptis Diatriba*, *in Fabricii Bibl. Græca*, t. XII, p. 70 sq., édit. Harless, 1809; Brucker, *Hist. crit. Philos.*, t. IV, p. 65.

HÉFÉLÉ.

GÉRAMB (FERDINAND, baron de), en religion le P. *Marie-Joseph*, naquit en Hongrie en 1770 ou en 1773. On a peu de détails sur les quarante premières années de sa vie. Il était, au commencement du dix-neuvième siècle, chambellan de l'empereur d'Allemagne, et vivait à la cour de Vienne; en 1805 et 1806 il lutta contre les Français à la tête d'un corps hongrois; il chercha, en 1807, à enflammer le zèle des Viennois en faveur de la maison impériale, par de patriotiques et ardentes brochures, combattit plus tard les Français en Espagne, et se rendit en Angleterre pour y obtenir les secours nécessaires à la levée d'un corps franc. Il échoua, contracta des dettes, et échappa au danger de perdre sa liberté en prenant secrètement la fuite. Géramb, que la police française traquait comme un officier hardi et entreprenant, fut arrêté à son arrivée à Husum, dans le Schleswig, transporté en France, incarcéré à Vincennes, d'où il ne sortit qu'au bout de quelques années, à l'entrée des puissances étrangères à Paris.

Durant sa captivité il était entré en relations avec Mgr de Boulogne, évêque de Troyes, comme lui prisonnier d'État à Vincennes. Il avait trouvé dans ce pieux commerce la voie de la liberté morale et religieuse. Il raconte lui-même, dans la 6e Lettre qu'il publia sur son *Pèlerinage à Jérusalem*, en parlant d'une traversée sur le lac Majeur : « Je m'étais autrefois embarqué sur ce même lac; j'avais dix-huit ans; je faisais des rêves de bonheur; un avenir de jouissances se déroulait devant mon imagination effervescente, car j'étais alors entouré

(1) *Voy.* BESSARION.

de tout ce qui peut rendre heureux sur la terre : le monde s'ouvrait à mes regards comme un palais enchanté; je ne voyais aucun obstacle; j'aspirais à tout, et je croyais pouvoir atteindre tout ce que j'ambitionnais. Me voici aujourd'hui assis inaperçu dans un coin du bateau, me souvenant du jour où, sur ce même lac, je vis jadis pour la première fois le ciel enchanteur de l'Italie, où j'en aspirais les brises embaumées et enivrantes. Italie! c'est sur tes bords que j'ai cherché à vider la coupe de toutes les joies, et aujourd'hui que je suis moine, et moine pénitent, je me demande si j'étais alors véritablement heureux. Non, un moment d'ivresse et de folie ne peut donner le bonheur. C'est dans le donjon de Vincennes que j'ai connu le paix; c'est au couvent de la Trappe, dans le sac et la cendre, que j'ai goûté la joie véritable.... Vous nous avez créés pour vous, ô mon Dieu! en vous seul notre cœur trouve le repos; qu'importe donc de demeurer dans des appartements somptueux ou entre les murs d'une prison! »

Géramb, libre dans toute l'acception du terme, échangea en 1816 la vie de Vincennes contre la vie plus sérieuse de la Trappe (1).

La révolution de juillet suscita quelque persécution aux Trappistes. Le P. Géramb se trouvait alors au couvent du mont des Olives, près de Mulhouse, dans le Haut-Rhin. L'église fut fermée; les moines furent obligés de déposer leur costume; ceux qui n'étaient pas Français furent contraints de quitter la France. Le P. Géramb ne rend responsable de ces violences ni le gouvernement de juillet, ni le peuple alsacien; il en accuse des gens qui n'avaient ni feu, ni lieu, ni droit, ni mission, comme il y en a toujours dans un moment de révolution. Le P. Géramb se rendit à l'abbaye des Bénédictins de Saint-Urbain, dans le canton de Lucerne (qui fut englouti avec ses richesses par le radicalisme suisse en 1848). Géramb, résidant à Saint-Urbain, fit de là plusieurs voyages auprès des membres du gouvernement helvétique, afin d'obtenir pour lui et ses frères l'autorisation de reformer leur inoffensive société dans le pays tant prôné de la liberté. Au bout de ces négociations il tomba malade; il se rendit, en 1831, à Jérusalem, pour y prier sur le tombeau du Sauveur. Il trouva en Palestine la guerre, la peste, la ruine, tous les fruits de la domination turque, telle qu'elle apparaît enfin aux yeux de la diplomatie et de l'Europe fatiguées.

De décembre 1831 au mois de mai 1832, le P. Géramb visita les lieux consacrés par la religion, Bethléhem, Jérusalem, Nazareth, Tripoli, Damas, le mont Carmel et le mont Sinaï. Le pèlerin fut reçu en décembre 1832 et en juin 1833 par Méhémet-Ali, le barbare au vernis européen. Enfin, en septembre de la même année, il rentra à Saint-Urbain. Peu de temps après il revint en France, et fut nommé procureur général de son ordre.

Son premier voyage de la Trappe à Rome le rendit pour ainsi dire plus célèbre que son pèlerinage à Jérusalem. Il le fit en 1837, le renouvela en 1847, et mourut à Rome en 1848.

Le *Pèlerinage à Jérusalem et au mont Sinaï*, Paris, 1836, 3 vol., et le *Voyage de la Trappe à Rome*, Paris, 1838, sont les écrits les plus connus du P. Géramb. Il écrivit en outre une brochure en anglais : *On the premature death of lady Gwendalina Catherine Talbot, princess Borghese*, London (sans millésime). Dans son voyage de la Trappe à Rome, le P. Géramb donna une description intéressante de la cour romaine sous Grégoire XVI, du palais

(1) Dans l'abbaye des Cisterciens, près de Mortagne, département de l'Orne.

du Pape, décrit les congrégations de cardinaux, les grandes solennités religieuses, les établissements publics de Rome, etc., et cherche l'impossible en voulant ramener le monde à l'équité envers le clergé romain. On a encore du P. Géramb : *Lettres à Sophie*, Paris, 1814; un *Livre de piété*, publié par Scheuereker, Ratisbonne, 1841; *Lettres à Eugène sur l'Eucharistie*, publiées par Spitz, Strasbourg, 1838; *Méditations sur les Fins dernières*, Aix-la-Chapelle, 1847.

Cf. *Biographie des contemporains; Thesaurus librorum rei catholicæ.*

HÆGÉLÉ.

GÉRARA, גְּרָרָה, LXX et Josèphe, Γέραρα, ville limitrophe des Cananéens (1), au sud entre Cadès et Sur (2), résidence du roi des Philistins Abimélech (3). Le roi Asa poursuivit les Éthiopiens jusqu'à Gérara (4). D'après S. Jérôme, Gérara était à trois jours de marche de Jérusalem. Constantin y bâtit un couvent (5). Il y avait un évêque de Gérara au concile de Chalcédoine.

GÉRARD (SAINT), abbé de Brogne, célèbre réformateur de la vie monastique au dixième siècle, naquit, vers 890, à Staves, diocèse de Namur. Il était proche parent de Hagano, duc de la basse Austrasie. Il servit, pendant sa jeunesse, sous Bérenger, comte de Namur, dont il possédait toute la confiance. Revenant un jour avec son maître de la chasse, il se sépara de ses compagnons de plaisir pour entrer dans la chapelle de Brogne, qui lui appartenait, et y faire sa prière. Il y eut une vision, y prit la résolution de restaurer la chapelle, de l'agrandir et d'y établir des ecclésiastiques séculiers. Il réalisa ce projet vers 918. Quelque temps après, le comte Bérenger l'envoya traiter quelques affaires à Paris auprès du comte Robert. Sa première visite y fut pour l'abbaye de Saint-Denis; en y entrant il entendit le chant solennel du chœur qui semblait saluer son arrivée. Sa mission remplie, il retourna à Namur, et demanda au comte et à Étienne, évêque de Tongres, la permission d'entrer comme moine à Saint-Denis, où il fut accueilli. Déjà mûr, *jam dudum barbatus*, il y commença ses études, et, au bout de neuf ans, vers 928-29, il fut ordonné prêtre. Alors seulement, et d'accord avec les supérieurs de l'abbaye de Saint-Denis, Gérard revint à Brogne pour y mettre à la place des prêtres séculiers des moines bénédictins, dont il devint le supérieur. En quittant l'abbaye de Saint-Denis, qui, d'après la remarque du biographe de Gérard, possédait tant de reliques et de corps saints qu'elle aurait pu en fournir à toute la France, Gérard obtint pour son église les reliques de S. Eugène, martyr, qui ne furent pas tout d'abord reconnues comme authentiques et jugées dignes d'un culte public par tous les prêtres du diocèse de Namur. Après avoir installé les Bénédictins à Brogne et avoir donné le mouvement à son nouvel établissement, il se renferma près de l'église dans une cellule, pour y terminer sa vie dans une solitude absolue. Mais Dieu avait d'autres desseins. A la demande de Giselbert, duc de Lorraine, il dut entreprendre la réforme de l'abbaye de Saint-Gislénus, située à quelques lieues de Mons. Les religieux y menaient une vie scandaleuse, ne songeant qu'à se procurer de l'argent, et portaient à cette fin, en chantant et en mendiant, processionnellement le corps de S. Gislénus. Gérard les remplaça par des Bénédictins. Cette réforme ayant parfaitement réussi, Arnoul Ier, comte de Flandre, qui, par l'intercession de Gérard, avait été guéri de graves douleurs de la pierre, chargea le saint abbé

(1) *Genèse*, 10, 19.
(2) *Ibid.*, 20, 1.
(3) *Ibid.*, 26, 2; 26, 1.
(4) II *Paral.*, 14, 13, 14.
(5) Sozom., 6, 32.

de la réforme de tous les couvents de ses États (1).

C'est ainsi que Gérard introduisit, avec les Bénédictins, la réforme dans le couvent autrefois fondé par S. Amand, *monasterium Blandinium*, qui était arrivé à une profonde décadence, *omni religiositate nudum, utpote occupatum sæcularissimis clericorum, verum etiam infestatione perversorum ad nihilum pene redactum*, et ne se laissa ni effrayer ni détourner par les moines, lorsqu'ils le menacèrent de le mettre en pièces à l'autel. Gérard réforma de même les couvents de Saint-Bavon, Sithiu et beaucoup d'autres qui étaient ou tombés ou abandonnés. Le biographe en compte dix-huit. Gérard fut donc un véritable réformateur de la vie monastique, et cette salutaire influence se répandit jusqu'en Angleterre, par l'intermédiaire de S. Dunstan, alors résidant au couvent réformé de Gand. Gérard avait passé vingt-deux années dans cette salutaire activité, prêchant, avertissant, reprenant, allant d'un couvent à l'autre; aussi tous les moines avaient fini par le considérer comme leur père et leur patriarche. Au terme de ses travaux il se rendit à Rome, afin d'obtenir la bénédiction apostolique pour les couvents qu'il avait restaurés et un privilége particulier pour l'abbaye de Brogne. En revenant de Rome il entreprit une visite générale de tous ses monastères, leur donna des supérieurs capables, et mourut le 3 octobre 957.

Cf. Bolland. *ad 3 octobris;* Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Bened.*, t. V, p. 248.

SCHRÖDL.

GÉRARDINS. *Voyez* GROOT.

GÉRASA. *Voyez* GADARA.

GERBERON (GABRIEL). Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, zélé partisan du jansénisme, naquit à Saint-Calais, dans le Bas-Maine, le 12 août 1628.

Après avoir fait ses études chez les Oratoriens de Vendôme, il entra dans l'abbaye des Bénédictins de Saint-Melaine, à Rennes, et fit ses vœux le 11 décembre 1649. Il fit ses études théologiques dans le couvent du mont Saint-Michel et obtint en 1655 le sacerdoce; il devint professeur d'abord de philosophie, puis de théologie, à Bourgueil, à Saint-Denis, et enfin à Compiègne. Dans cette dernière résidence on se plaignit de son mode d'enseignement parce que, dit avec indulgence dom Tassin, son confrère en religion, il s'attachait plus à la sainte Écriture et aux Pères qu'aux formes et aux conclusions des scolastiques, ce qui probablement veut dire qu'il s'écartait de la méthode d'enseignement de l'Église et des scolastiques, décriée par les Jansénistes, et professait l'abrupte doctrine de la grâce telle que les novateurs l'attribuaient à S. Augustin. De Compiègne, qu'il abandonna en 1663, peut-être à la suite de plaintes de ce genre élevées contre lui, il fut envoyé à l'abbaye de Couture, près du Mans, et enfin, par ordre du chapitre général, à Saint-Germain des Prés (1666). Là il se livra avec zèle au ministère pastoral, en même temps qu'il s'occupa de littérature janséniste. Il fit paraître son *Miroir de la piété chrétienne*, imbu des principes d'un jansénisme exagéré, qui fut censuré par beaucoup de prélats, et qu'il défendit avec une opiniâtreté extrême. Cela suffisait pour éveiller l'attention de ceux à qui l'envahissement d'une doctrine fausse et dangereuse ne pouvait être indifférent. Mais l'ardent polémiste se nuisit encore davantage par les jugements inconvenants qu'il se permit d'émettre contre les adversaires du jansénisme. Ses supérieurs, pour éviter de fâcheuses conséquences l'envoyèrent

(1) Conf. Bolland., *in Diss. præl. ad vitam S. Gerhardi* 3 octobre § 172.

à Argenteuil (1672), puis à Corbie (1675); mais Gerberon ne se tint pas plus tranquille dans un endroit que dans un autre. Il se mêla alors à des débats qui lui firent plus d'honneur que les précédents, en prenant hautement fait et cause, dans la question du *droit régal*, contre les prétentions de la couronne. Il avait pris part à la rédaction d'un pamphlet très-âpre contre l'usage des abbés commendataires. Il en avait écrit la dernière partie; les deux premières provenaient de dom Delfau. Il n'est pas certain que cette participation de Gerberon fut connue dès lors. D'après D. Tassin, trois faux frères de l'abbaye de Corbie, mécontents de la sévère administration de Gerberon, alors leur supérieur, le dénoncèrent à la cour, où d'ailleurs on savait la part qu'il avait prise aux discussions jansénistes. Il fut résolu qu'il serait emprisonné. L'exempt du prévôt de l'Ile-de-France parut au couvent pour exécuter son mandat; il frappa à la porte de l'abbaye de Corbie, le 14 janvier 1682; mais Gerberon avait disparu. Il s'était rendu d'Amiens à Bruxelles, et de là dans les Provinces-Unies, sur l'invitation de Neercassel, évêque de Castoria et vicaire apostolique de Hollande. Il y déposa son costume et vécut sous le nom d'Augustin Kergré, d'abord à Delft, où il se rencontra avec Arnauld, puis à Rotterdam, chez Hugo Gall, curé de ses amis. Là il écrivit, à la demande de l'évêque de Castoria, des ouvrages de controverse contre Jurieu et les autres théologiens protestants. Le successeur de Neercassel, Codde, archevêque de Sébaste, fut également favorable à Gerberon, qui, vers 1690, revint à Bruxelles, soit, comme le dit D. Tassin, parce que le climat de Rotterdam lui était contraire, soit, comme le rapporte avec plus de vraisemblance le Nécrologe de Port-Royal (1), qu'il fût envoyé par l'archevêque Codde afin de pouvoir intervenir, comme agent secret du vicaire général, dans l'affaire de son conflit avec Rome.

Gerberon vécut fort retiré à Bruxelles, très-lié avec Quesnel (1), chef de la secte janséniste à cette époque, et inonda, avec les écrivains de ce parti, d'une foule de brochures les Pays-Bas, les États généraux de Hollande et d'autres contrées plus éloignées. Il y proclamait de la manière la plus patente le plus strict jansénisme. « Le Christ, disait-il, n'est pas mort pour tous les hommes, il n'est mort que pour les prédestinés; il n'y a pas de grâce purement suffisante à l'aide de laquelle les pécheurs, dès qu'ils le veulent, peuvent se convertir. » Tel était le double thème de tous ses écrits, dont le langage était si dur, si imprudent, que les habiles du parti songeaient à le désavouer. Toutefois ils en avaient besoin sous beaucoup de rapports, et on ne voulait pas avoir l'air de se diviser entre soi.

Gerberon n'aimait guère l'insinueux et rusé Quesnel. Il faisait comprendre de temps à autre son dissentiment à ses amis; sa nature droite et franche ne pouvait s'accommoder aux voies tortueuses de l'auteur des *Réflexions morales*. Ils ne restaient unis que par la haine commune des vrais Catholiques. Quesnel menait la correspondance secrète qui s'étendait sur toute l'Europe; Gerberon écrivait des brochures dans lesquelles il se déchaînait sans mesure contre le Pape, les évêques et les fidèles Catholiques. Il tourna aussi sa colère contre l'archevêque de Malines, lorsque celui-ci se prononça à son tour contre les Jansénistes. On ne fait certainement pas injure au moine exilé en lui attribuant une part considérable à l'explosion définitive du schisme d'Utrecht. Finalement, l'ar-

(1) *Supplément au Nécrologe de Port-Royal*, 1735, in-4°.

(1) *Voy.* QUESNEL.

chevêque Précipiano s'effraya de demeurer le témoin silencieux de tous ces désordres et de toutes ces menées. Le 30 mai 1703, les agents de l'officialité parurent dans la retraite de Gerberon et l'emmenèrent dans les prisons de l'archevêché, « sans enquête préalable, sans jugement formel, » disaient les Jansénistes, comme si le procès n'avait pas été informé, la cause connue et jugée dans le monde entier. Du reste, l'enquête n'eût abouti qu'à amener la fuite de Gerberon, comme le prouva bientôt celle de Quesnel, qui avait été arrêté en même temps que Gerberon, mais avec moins d'égards. Le 24 décembre la sentence fut prononcée, et Gerberon fut condamné comme défenseur opiniâtre du jansénisme, rebelle obstiné à l'autorité du Saint-Siége, auteur de libelles diffamatoires contre le Pape et les évêques, et agitateur de l'Église; il fut banni du diocèse et dut être livré à ses supérieurs; mais le bras séculier le réclama, et l'enferma pendant plusieurs années à Amiens. Après avoir signé le *Formulaire*, non sans clauses équivoques, il obtint de Mgr Feydeau, évêque d'Amiens, la permission de dire la messe. Deux ans après on le conduisit à Vincennes, et là il finit par céder aux instances du cardinal de Noailles, signa de nouveau le *Formulaire*, et rétracta toutes ses erreurs jansénistes. Rendu à la liberté, il renouvela spontanément sa rétractation à Saint-Germain des Prés, et se sépara complétement du monde, profondément chagrin et repentant du scandale qu'il avait causé dans son ordre et dans l'Église. Tel est du moins le récit de Picot, dans la *Biographie universelle* (1); dans son *Dictionnaire universel* Feller (2), D. Tassin et le Nécrologe de Port-Royal prétendent le contraire; ils disent que, dès Vincennes, Gerberon ajouta à sa rétractation la clause qu'il ne signait que pour prouver à l'Église la soumission que lui doivent tous ses enfants; mais que cette clause ne le laissa pas tranquille, et que, remué dans sa conscience par quelques amis jansénistes qui vinrent le voir à Vincennes, il résolut de désavouer quelques-unes des plus fortes expressions dont il s'était servi; qu'il le fit dans une brochure rédigée à propos de la publication de sa rétractation, et intitulée : *le Vain Triomphe du cardinal de Noailles;* qu'un nouvel interrogatoire fit connaître clairement ses dispositions, et qu'enfin une lettre qu'il trouva l'occasion de faire parvenir au Pape démontra pleinement le fait. Il condamnait dans cette lettre ceux qui niaient que les cinq propositions fussent réellement contenues dans le livre de Jansénius, par ce seul motif qu'ils ne voulaient pas rejeter les propositions elles-mêmes. Il se défendait contre la supposition qu'il avait abjuré la doctrine de S. Augustin et de l'Église sur la grâce triomphante, et sa conscience ne lui permettait pas de dire qu'il avait enseigné des erreurs dans son *Miroir de la piété chrétienne*.

Gerberon mourut le 29 mars 1711. Dom Tassin cite 111 écrits de Gerberon authentiquement reconnus. Nous indiquerons les suivants :

1. *Apologia pro Ruperto, abbate Tuitiensi, in quo de Eucharistica veritate eum catholice sensisse demonstrat vindex Fr. Gerberon*, Paris, 1669, in-8° (1), dirigé contre l'assertion de Salmasius et d'autres protestants, prétendant que Rupert n'avait admis qu'une présence figurée dans l'Eucharistie;

2. *Miroir de la piété chrétienne*, Bruxelles, 1776. Cet ouvrage janséniste fut bientôt censuré par Camus, évêque de Belley, Letellier, archevêque de

(1) T. XVII, p. 178, édit. 1816.
(2) T. II.

(1) *Voy.* RUPERT DE DEUTZ.

Reims, et beaucoup d'autres prélats;

3. *Miroir sans tache*, Paris, 1680;

4. *Acta Marii Mercatoris, S. Augustini E. D. discipuli, cum notis Rigberii* (pseudon.), Brux., 1673, in-12;

5. *L'Abbé commendataire*, par le sieur de Froimond (pseudon.), Bologne, 1674;

6. *S. Anselmi, Cantuar. archiep., Opp., nec non Eadmeri, etc., Historia novorum et alia opusc., lab. et stud. Gabr. Gerberon*, Lutet. Paris., 1675;

7. *S. Anselmus per se docens*, Delft, 1692;

8. *Michael. Baji, celeberrimi in Lovan. Academia theologi, etc., Opp.*, Colon. Agripp., 1696, in-4°. Il y ajouta les bulles pontificales et les autres actes et documents concernant son affaire, et d'autres *opuscules* de Baïus;

9. *Histoire générale du Jansénisme, contenant ce qui s'est passé en France, en Espagne, en Italie, Pays-Bas*, par M. l'Abbé, 3 tom., Amsterdam, 1700, in-8°. Il en existe aussi une édition in-fol. d'après D. Tassin. C'est un des rares ouvrages de Gerberon qui ont échappé à l'oubli. On peut s'en servir encore aujourd'hui, vu les nombreux renseignements qu'il renferme et malgré la partialité de l'auteur.

10. La traduction française du livre mal famé du jurisconsulte allemand Widenfeldt, *Monita salutaria B. V. Mariæ ad indiscretos cultores suos*, Gandavi, 1673, sous le titre de : *Avis salutaire de la B. V. Marie à ses dévots indiscrets*, traduit du latin de Widenfeldt. La Mère de Dieu y parle, défend aux fidèles de brûler des cierges devant ses images, d'orner ses statues, de la saluer comme mère de la miséricorde. Le culte qu'on rend à Marie est indigne et vain, etc., etc. Widenfeldt, qui était au service d'un prince de Schwarzenberg, et s'en était séparé après la condamnation des Jansénistes, dont il avait embrassé les opinions, s'était laissé persuader par les protestants qu'il suffirait de la réforme de quelques abus liturgiques pour ramener les esprits à l'unité de la foi, et là-dessus il avait écrit les *Monita salutaria*. Il fallait toute la passion de parti d'un Janséniste pour traduire un pareil ouvrage, surtout quand on pense que Gerberon n'avait certainement pas agi en hypocrite en écrivant son *Histoire de la robe sans couture de N.-S. J.-C. qui est révérée dans l'église des relig. bénéd. d'Argenteuil*, 1676, in-12.

Cf. D. Tassin, *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur*, 1773; *Supplément au Nécrologe de l'abbaye de N.-D. de Port-Royal*, 1735, in-4°, I, 498 sq.; *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité du dix-septième siècle*, p. 24, suppl., p. 238; *Causa Quesnelliana*, Bruxelles, 1704, in-8°.

GERBERT. *Voy.* SYLVESTRE II, Pape.

GERBERT (MARTIN), baron de Hornau, né à Horb, dans la forêt Noire, en 1720, entra de bonne heure dans l'ordre des Bénédictins (1736), où il se créa bientôt un grand nom par sa vertu et son savoir. En 1764 il devint prince-abbé de Saint-Blaise (1), et se fit de nombreux amis, en cette qualité, par son administration, ses voyages (2), son caractère, le charme de son commerce.

Il fut jusqu'à sa mort, en 1793, un modèle de vertu et de travail pour son ordre. Il écrivit sur presque toutes les matières de la théologie. Ses ouvrages sur la liturgie alémanique sont ceux qui ont le plus de célébrité. La plupart de ses livres furent imprimés dans le couvent même de Saint-Blaise, dans l'ordre chronologique suivant :

(1) *Voy.* BLAISE (S.).

(2) Dans ses voyages il se lia à Paris avec Gluck, à Bologne avec le P. Martini, qui contribuèrent l'un et l'autre à ses travaux sur l'*Histoire de la Musique d'Église*.

1. *Apparatus ad eruditionem theologicam*, Aug. Vind. et Frib., 1754.

2. *Theologia vet. et nov. circa præsentiam Christi in Eucharistia*, Frib., 1756.

3. *Principia theologiæ exegeticæ, dogmaticæ, symbolicæ, mysticæ, canonicæ, moralis, sacramentalis* (Aug. Vind. et Frib.) *et liturgicæ*, in monast. S. Blasii, 1757-59, 6 vol.

4. *De recto et perverso usu theologiæ ecclesiast.*, S. Blas., 1758.

5. *De ratione exercitiorum scholast., præcipue disputationum in rebus fidei*, ibid., 1758.

6. *Demonstratio veræ religionis et Ecclesiæ*, ib., 1760.

7. *De legitima potestate ecclesiastica*, ib., 1761.

8. *De communione potestatis eccles. inter Pontificem et episcopos*, ib., 1761.

9. *De Christiana felicitate hujus vitæ*, ib., 1762.

10. *De radiis Divinitatis in operibus naturæ, providentiæ et gratiæ*, ib., 1762.

11. *De æqua morum censura*, ib., 1763.

12. *De eo quod est juris div. et eccles. in sacramentis, præs. Confirmation.*, ib., 1764.

13. *De selectu theol. circa effectus sacramentorum*, ib., 1764, 2 vol.

14. *De peccato in Spiritum S.; acced. paraphrasis cum notis in epist. Pauli ad Hebr.*, ib., 1764, 2 vol.

15. *De dierum festorum numero minuendo, celebritate ampliando*, ib., 1765.

16. *Codex diplomaticus epistolaris Rudolphi I, Rom. regis*, ib., 1772, in-fol.

17. *De translatis Habsburgo-Austr. principum eorumque conjugum ex eccles. Basil. et monast. Kœnigsfeld. in monast. S. Blasii*, ib., 1772, in-fol.

18. *Iter Allemanicum, Italicum et Gallicum*, ib., 1773.

19. *De cantu et musica sacra a prima Ecclesiæ ætate usque ad præsens tempus*, S. Blas., 1774, 2 vol. in-4°.

20. *Vetus liturgia Allemanica*, ib., 1776, 3 part. en 2 vol. in-4°.

21. *Monumenta veteris liturgiæ Allem.*, ib., 1777, 2 vol. in-4°.

22. *Historia Nigræ Silvæ, ord. S. Benedicti coloniæ*, ib., 1783, 3 vol. in-4°.

23. *Scriptores ecclesiastici de musica sacra*, ib., 1784, 3 vol. in-4°.

24. *De Rudolpho Suevico, comite de Rhinfelden.*, ib., 1785.

25. *Crypta San-Blasiana nova principum Austr.*, ib., 1785, in-4°.

26. *Ecclesia militans*, ib., 1789, 2 vol.

27. *Nabuchodonosor somnians et prodromus Eccles. milit.*, ib., 1789.

28. *Jansenisticarum controv. ex doctrina S. Augustini retractatio*, ib., 1791.

29. *De sublimi in Evangelio Christi*, ib., 1793, 3 vol.

30. *De periclitante hodierno Ecclesiæ statu, præsert. in Gallia*, 1793.

FRICK.

GERDIL (HYACINTE - SIGISMOND), cardinal, célèbre écrivain, philosophe et théologien, naquit le 23 juin 1718 à Samoens, petite ville de Savoie. Il reçut sa première éducation dans le sein de sa famille; plus tard il fréquenta les écoles des Barnabites de Thonon et d'Annecy et s'y fit remarquer par son talent précoce. Il venait souvent avec son père à Genève, et chaque fois il y soutenait d'habiles discussions contre les Calvinistes. L'ouvrage de prédilection qu'il citait alors était l'*Histoire des Variations*, de Bossuet. En 1732 il entra au noviciat des Barnabites de Bonneville; au terme de cette préparation il fut envoyé à Bologne pour y étudier la théologie. Il y fut remarqué par l'archevêque, le célèbre Lambertini, plus tard Benoît XIV, qui se servit de la plume du jeune Bar-

nabite pour son ouvrage *de Servorum Dei beatificatione et de Beatorum canonizatione*. Là aussi le jeune Savoisien apprit la langue italienne sous la direction du célèbre Corticelli; cette langue lui devint aussi familière que sa langue maternelle, le français. Il en donna une preuve marquée dans son premier ouvrage, écrit en italien, sous le titre de : *Introduction à l'étude de la religion*, et dédié à Benoît XIV. Son esprit, toujours actif, embrassa avec une incroyable énergie toutes les branches des connaissances humaines, et lui valut l'amitié et l'estime des savants les plus considérables de Bologne, tels que Bianconi, Zanotti, Manfredi, outre Lambertini, que nous avons cité.

En 1735, Gerdil, âgé de dix-neuf ans, fut nommé professeur de philosophie à Macérata; il y éclipsa bientôt les autres professeurs, sans jamais chercher à leur faire sentir sa supériorité. Moins il voulait être connu, plus les savants le recherchaient. Son caractère doux et aimable attirait l'affection, comme son talent et son savoir inspiraient l'admiration. De Macérata il passa à la chaire de philosophie de Caral-Monferrato, où il fut connu de la famille royale. En 1740 il fut appelé à Turin, devint secrétaire de l'académie que le duc de Savoie, Victor-Amédée, avait créée. En 1747 et 1748 il publia des écrits qui lui assurèrent le nom d'un philosophe intelligent. Le plan de sa vie, qu'il arrêta dès lors et auquel il fut toujours fidèle, se résumait en deux points : combattre l'hérésie, défendre la doctrine catholique. Il avait étudié et connaissait à fond les systèmes de Locke, Spinoza, Descartes et Malebranche. Il combattit avec vigueur les pseudo-philosophes de France; son *Histoire de l'antique Philosophie grecque* conquit les suffrages du savant Brucker, qui se servit des recherches de Gerdil sur les écoles ioniques et pythagoriciennes.

Gerdil protesta plus tard, dans une lettre datée de Turin, 7 avril 1769, contre les assertions du savant allemand, qui avait prétendu que Gerdil ne faisait pas une différence essentielle entre la doctrine de la création et celle de l'émanation, également admise par beaucoup de Pères de l'Église.

Les ouvrages de physique et de mathématiques de Gerdil furent aussi appréciés par les savants, tels que Mairan et d'Alembert, qui lui donna de grands éloges dans ses deux lettres du 26 juillet 1754 et du 4 octobre 1755.

Mais le savant Barnabite avait, à côté de ses nombreuses occupations comme professeur et écrivain, une foule d'autres affaires à suivre. Il était confesseur de l'archevêque, provincial des colléges de son ordre en Sardaigne, théologien archiépiscopal et consulteur du cardinal delle Lanze. On voulut aussi l'élire général de son ordre; mais au même moment le roi Charles-Emmanuel III le chargea, d'après l'avis de Benoît XIV, de l'éducation de son petit-fils, le prince de Piémont, plus tard Charles-Emmanuel IV. Gerdil remplit cette fonction avec prudence, dévouement et succès. Son royal élève l'honora toujours comme un père.

Durant les loisirs que lui laissait cette charge à la cour Gerdil composait une série de petits traités pédagogiques et d'écrits spéciaux pour le jeune prince, tels que : une *Logique abrégée*, une *Histoire de la Philosophie*, une *Exposition des principes les plus généraux de Métaphysique*, plusieurs *Abrégés d'histoire*, une *Introduction aux Institutes de Justinien*, *etc.*

Gerdil unissait le savoir le plus profond à une véritable piété, et on le compara avec raison, dans sa charge de précepteur, à Bossuet et à Fénelon. Son élève sut persévérer, durant des temps d'épreuve, dans les principes que lui avait inspirés son maître. En

1802 il résigna la couronne, entra dans l'ordre des Jésuites, et mourut membre de cette compagnie, à Rome, en 1819.

Gerdil vivait très-retiré à la cour. Les revenus de la riche abbaye dont il avait été pourvu étaient destinés aux pauvres. Sa renommée s'était répandue à travers toute l'Italie; lui seul semblait l'ignorer. Aussi Pie VI l'appela à Rome, le nomma consulteur du Saint-Office et le sacra évêque de Dybonne. Le 15 décembre 1778 Gerdil fut proclamé cardinal. Déjà Clément XIV l'avait réservé *in petto* à cette dignité. Bientôt après le nouveau cardinal fut nommé préfet de la Propagande, protecteur des Maronites et membre de la plupart des congrégations du sacré-collége. Ces dignités ne l'empêchèrent pas de travailler à la correction des livres liturgiques des Orientaux et de composer encore de nombreux écrits théologiques, notamment contre Eybel, Fébronius et le synode de Pistoie. Voulant s'opposer directement et d'une manière positive, par l'exemple, au mauvais effet de cette assemblée, il fit présider par son vicaire général un synode diocésain dans son abbaye exempte de *San Michele della Chiusa*, en Sardaigne, en septembre 1789, et les excellentes constitutions de ce synode se trouvent dans le dix-neuvième volume de l'édition romaine des œuvres complètes de Gerdil.

Le palais de Gerdil à Rome était le rendez-vous de tous les savants; son esprit lucide et pénétrant, énergique autant qu'habile, brillait dans les questions les plus difficiles; ses mœurs d'ailleurs restaient toujours aussi simples qu'autrefois, et il demeura pauvre sous l'éclat de la pourpre.

Après l'occupation de Rome par le général Berthier, en février 1798, le cardinal Gerdil fut obligé d'abandonner Rome, qui était devenu sa seconde patrie. Il fut obligé de vendre sa précieuse bibliothèque pour pourvoir à ses frais de voyage.

Résigné et courageux dans sa détresse, Gerdil se rendit à Sienne auprès de la personne de Pie VI; mais il ne lui fut pas permis de demeurer dans cette sainte compagnie.

Il parvint en Piémont, grâce aux secours de deux généreux amis, le cardinal espagnol Lorenzana et l'archevêque de Séville, Despuig. Il fit connaître à Turin, en sa qualité de délégat apostolique, par une lettre du 14 août 1798, adressée aux évêques de Sardaigne, les pouvoirs extraordinaires dont, à la demande du roi, le Pape l'avait revêtu durant son absence de Rome. De là il se rendit à son abbaye, *della Chiusa*, se retira au séminaire et y vécut dans la plus extrême pénurie et sous le poids de quatre-vingts ans, occupé de la prière et de l'étude, qui maintenaient son esprit toujours frais, dispos et serein.

En décembre 1799 Gerdil se rendit au conclave à Venise. Un grand nombre de suffrages se réunissaient sur sa tête, et il tremblait déjà devant la charge suprême qui le menaçait, lorsque les cardinaux furent détournés de leur résolution par l'exclusion que l'Autriche fit valoir contre un sujet du roi de Sardaigne, et à plus forte raison contre un Français, ainsi que par la considération du grand âge du cardinal Gerdil (1).

Gerdil suivit le nouveau Pape Pie VII à Rome, après avoir publié encore plusieurs de ses ouvrages à Venise. Il mourut à la suite d'une maladie de vingt-cinq jours, le 12 août 1802, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, doux, paisible et saintement recueilli en Dieu, dans une cellule du couvent des Barnabites. Le deuil fut général. Sa mémoire fut

(1) Artaud, *Hist. de Pie VII*, t. I, c. 5.

honorée par une médaille frappée en son honneur, et par une épitaphe (1) composée, pour le monument érigé dans l'église de son ordre, par le Père Fontana, général des Barnabites (depuis cardinal), qui prononça aussi son oraison funèbre.

Gerdil avait été pendant soixante ans l'infatigable défenseur de l'Église; il a élevé lui-même à sa gloire un immortel monument dans ses nombreux et excellents écrits. En 1781-1794 le Père Toselli en donna, à Bologne, une édition en six volumes; mais Fontana, en 1806-1809, et Grandi en 1819, en ont publié à Rome des éditions bien plus complètes en vingt forts volumes in-4°. Cependant elles ne renferment pas encore tous les ouvrages de Gerdil. Beaucoup de ses manuscrits ont été perdus dans les dernières années de sa vie. Les ouvrages du savant cardinal sont écrits les uns en français, les autres en italien, d'autres encore en latin, et traitent de toutes les matières des connaissances humaines. On peut les classer de la manière suivante:

1. *Œuvres historiques*. A cette catégorie appartiennent plusieurs traités écrits pour son royal élève, par exemple: un *Tableau historique de l'empire romain depuis César jusqu'en* 1453; l'*Esquisse de l'histoire de la maison de Savoie;* une *Histoire du temps de Louis XV jusqu'à la paix d'Hubertsbourg;* des *Considérations sur l'empereur Julien;* la *Vie de S. Alexandre Sauli, évêque d'Aléria, apôtre des Corses* († 1592).

2. *Œuvres mathématiques et physiques;* par exemple : *Dissertation sur l'incompatibilité de l'attraction et de ses différentes lois avec les phénomènes et sur les tuyaux capillaires; Mémoire sur la cohésion.*

3. *Œuvres philosophiques*, auxquelles appartiennent ses *Institutiones logicæ*, son traité *de l'Immatérialité de l'âme* contre Locke (Turin, 1747, *Opp.*, t. III); l'*Apologie de la théorie de Malebranche sur l'origine des idées* (Turin, 1748, *Opp.*, t. IV); l'*Examen des principes philosophiques de Wolf;* des *Dissertations sur l'existence de Dieu et l'immatérialité des natures intelligentes; Réflexions sur un Mémoire de M. Béguelin* concernant le principe de la raison suffisante et la possibilité ou le système du hasard; l'*Histoire de la Philosophie ancienne, etc.*

4. *Œuvres de philosophie morale*, tels : son *Discours philosophique sur l'homme*, imprimé pour la première fois en 1768; ses *Pensées* sur les devoirs des différents états; ses leçons latines sur l'*Éthique* (*Opp.*, t. VI); une dissertation sur l'origine du *Sens moral*, sur le duel, et plusieurs Discours académiques.

5. *Œuvres de droit civil et politique, et d'économie politique*, auxquelles il faut ajouter ses *Dissertations* sur l'origine de la souveraineté, sur la nature et les effets du luxe; l'*Essai* politique sur le commerce; les *Observations* sur le VIe livre de l'*Histoire philosophique et politique du commerce dans les deux Indes*, par l'abbé Raynal; — ses *Elementorum moralis prudentiæ juris specimen.*

6. *Œuvres pédagogiques*, entre lesquelles le premier rang est occupé par son *Anti-Émile*, ou Réflexions sur la théorie et la pratique de l'éducation,

(1) Elle peut être citée comme modèle en ce genre :

Memoriæ et cineribus
Hyacinthii Sigismundi Gerdili
Allobrogis, Fossiniacensis...
Qui metaphysicus sui temporis primus,
Physicus, philologus, theologus præstantissimus,
Immortalem ingenii doctrinæque famam
Plurimis invictis operibus
In omnigenos religionis hostes
Latine, Gallice, Hetrusce editis,
Sibi ubique gentium partam
Modestia, lenitate, comitate,
Abstinentia, beneficentia,
Omniumque virtutum splendore æquavit...
Decessit exitu sanctissimæ vitæ consentaneo,
In qua magno sæpe usui Ecclesiæ fuit...

contre les principes de J.-J. Rousseau (Turin, 1763); puis divers travaux sur des plans d'étude, des instituts religieux, des établissements d'éducation laïques, et divers traités sur ces matières.

7. *Œuvres de philosophie religieuse*, surtout son *Introduction à l'étude de la religion*, malheureusement inachevée, 1755 (*Opp.*, t. XIX); *Éclaircissement sur les caractères de la vraie religion*, Turin, 1767; Traité *sur la Méthode et la nécessité de démontrer la Révélation.*

8. *Œuvres théologiques : Saggio d'istruzione teologica*, publié peu après son arrivée à Rome, avec plusieurs dissertations à la suite; commentaire abrégé *de Gratia;* traités *de Censuris, de Usura, de Attritione;* cours en latin sur la morale théologique (*Opp.*, t. XVI-XVIII); *Responsio ad archiepiscopum Ebredunensem, de jurisdictione parochorum* (*Opp.*, t. XVI); *Observations sur les objections du chancelier Pfaff* concernant la certitude de la tradition (en italien); traité sur l'*Usage qu'on peut faire en faveur des Catholiques des arguments donnés par les protestants pour prouver la Révélation;* enfin, *Opuscula ad hierarchicam Ecclesiæ constitutionem spectantia* (imprimé à part à Venise, 1790), Parme, 1789.

Enfin il faut distinguer parmi tous ces ouvrages, au point de vue de l'histoire :

1. *De ratione ineundæ concordiæ Catholicos inter et heterodoxos; Conjectaria ad hierarch. Eccl. spectantia, ex his quæ acta sunt inter Bossuetum et Molanum*, écrits à la demande de savant Bénédictin Böhm, professeur de théologie de Fulde.

2. La réfutation (en italien) de deux écrits dirigés contre le bref *Super soliditate* (qui condamnait le livre d'Eybel : Qu'est-ce que le Pape?), Rome, 1798 (*Opp.*, t. XII).

3. *Animadversiones in Commentar. Febronii*, objet d'un éloge particulier de Pie VI dans un bref spécial du 3 mars 1793 (*Opp.*, t. XIII).

4. *Critique des théories de droit ecclésiastique* de Slevogt et Lakies (*Opp.*, t. XI).

5. Écrits relatifs à la bulle *Auctorem fidei*, qui avait condamné le synode de Pistoie (*Opp.*, t. XIV).

6. *Neuf Lettres pastorales et Constitutions synodales*, qui n'ont pas toutes été conservées.

Cf. *Vie de Gerdil*, par le Père Fontana, dans le vingtième volume de l'édition romaine; Picot, *Mémoires*, t. IV; *Feuilles hist. et polit.*, 1852, t. I, p. 245; Gams, *Hist. de l'Égl. de J.-C. au dix-neuvième siècle*, Insbruck, 1853, t. I, p. 293.

HERGENRÖTHER.

GÉRÉON (S.). *Voyez* LÉGION THÉBAINE.

GERGÉSA. *Voyez* GADARA.

GERHARD (JEAN), théologien luthérien, naquit en 1582 à Quedlinbourg, et se rendit en 1599 à l'université de Wittenberg, où il suivit pendant quelque temps les cours de médecine, étude qu'il échangea à Iéna, en 1603, contre celle de la théologie. En 1604 il alla à Marbourg; en 1605 il revint à Iéna, et y fit avec succès des cours de théologie. En 1606 il devint superintendant de Heldbourg et docteur en théologie à Iéna, professeur de théologie à Cobourg, où il eut à soutenir de vives discussions religieuses. En sa qualité de superintendant de Cobourg, où il avait été appelé en 1615, il y organisa l'Église telle qu'elle subsista jusque dans les temps les plus récents. Cependant, comme il préférait l'enseignement à toute autre fonction, il se rendit à un appel qu'on lui fit, en 1616, à Iéna pour y professer la théologie, et il mourut en 1637.

Gerhard était en grande considération comme écrivain et théologien auprès des savants et des princes luthé-

riens, et il entretenait avec eux une si active correspondance qu'il écrivit plus de dix mille lettres et laissa plus de douze gros volumes de lettres à lui adressées. Il fut, pour ainsi dire, appelé à toutes les universités luthériennes, et les villes les plus considérables désiraient le posséder, si bien qu'il fit relier tout un volume de lettres d'appels, d'invitations qu'il n'avait pu accepter. Parmi les nombreux écrits dus à sa plume se distinguent tout d'abord ses *Loci theologici*, l'ouvrage luthérien le plus riche en ce genre; il renferme en même temps toute la polémique luthérienne. Il a été publié à Iéna, 1610-1622, en 9 vol.; puis à Francfort, 1657, 2 vol. in-fol.; avec des notes, par Cotta, à Tubingue, 1762-1788, 22 vol. Si on le compare aux *Loci theologici* de Bellarmin, on voit combien la dogmatique catholique l'emporte sur la dogmatique luthérienne.

Les protestants attribuent encore une grande valeur à un autre ouvrage de Gerhard en deux livres : *Confessio catholica, in quibus doctrina catholica et evangelica, quam Ecclesiæ Augustanæ confessioni addicti profitentur, ex Romano-Catholicorum scriptis confirmatur*, Francfort, 1679, in-fol.; et à ses *Disputationes, in quibus dogmata Calvinianorum expenduntur*, Iéna, 1638, opinion que naturellement les Catholiques ne peuvent point partager.

Gerhard se fit aussi un nom comme exégète; il continua l'*Harmonie des Évangiles* de Chemnitz et Lyser. Ce qui fait incontestablement son mérite, ce sont les livres qu'il composa pour développer la piété languissante parmi ses coreligionnaires, par exemple sa *Schola pietatis*, ses *Meditationes sacræ*, traduites en beaucoup de langues. Mais, de même que Arndt (1), Gerhard, ne trouvant rien dans le sol stérile du protestantisme, dut puiser aux sources catholiques de la morale, de l'ascétisme et de la mystique, ce qu'il fit dans ses *Méditations*, qui sont textuellement empruntées à S. Augustin, S. Anselme, S. Bernard, Tauler et autres. Ce désir et ces instances pour amener les fidèles au Christianisme pratique ne lui concilièrent ni la faveur ni la reconnaissance des Luthériens orthodoxes, partisans de la *foi seule*. Aussi Gerhard inscrivit souvent, dans les albums religieux en usage en Allemagne, les distiques suivants :

Qui studium hoc ævo pietatis graviter urget,
Qui sophiæ partem tractat utramque sanæ,
Ille Rosæcrucius et Weigelianus habetur,
Et nota turpis ei scribitur hæreseos.

La vie de Gerhard a été écrite par Fischer, prédicateur de Cobourg (1723).

Il ne faut pas le confondre avec GERHARD (*Paul*), prédicateur luthérien et poëte religieux († 1676), *pastor primarius* à Lubden, où il avait été banni en 1666 pour s'être opposé à l'union entre les Luthériens et les réformés, projetée par l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume.

Cf. Roth, *Vie de P. Gerhard*, Leipzig, 1829.

SCHRÖDL.

GERMAIN (SAINT) D'AUXERRE, un des plus saints prélats qui aient jamais vécu, naquit à Auxerre, en 378, de parents illustres, qui lui donnèrent une solide éducation. Il fréquenta les écoles publiques, et, après les avoir parcourues dans les Gaules, *post auditoria Gallicana*, il alla à Rome compléter son instruction et étudier le droit. Doué de grandes qualités et pourvu d'un vaste savoir, il se fit bientôt remarquer comme avocat, attira l'attention du préfet du prétoire, et fut élevé à la dignité de gouverneur de l'Armorique

(1) *Voy.* ARNDT.

et de la Belgique (*Nervicanum*) et de *duc* ou général des troupes de plusieurs provinces. Il s'était marié à une femme riche, de haute naissance, de mœurs pures, qui faisait la joie de sa maison.

Germain était passionné pour la chasse : il se plaisait à faire suspendre à un grand arbre, comme autant de trophées, la tête des bêtes qu'il avait tuées. S. Amator, évêque d'Auxerre, trouva que cette coutume rappelait les habitudes païennes, qu'elle pouvait par conséquent nuire, sinon à Germain, du moins à des esprits faibles et grossiers. Il défendit donc à Germain de continuer ses exhibitions, mais inutilement; il se vit contraint de faire abattre lui-même l'arbre objet de son blâme, et de faire disperser dans la campagne ces sanglantes dépouilles. Germain en conçut une colère violente, proféra contre l'évêque des menaces de mort, et les aurait peut-être réalisées si Amator ne s'était réfugié à Autun, où résidait alors Jules, préfet des Gaules. Mais Germain reconnut bien vite son injustice, et l'évêque conserva si peu de ressentiment de cette colère passagère que, sentant approcher le moment de sa mort et songeant au choix d'un successeur digne et capable, sa pensée, éclairée par une inspiration divine, se porta sur Germain. Germain était marié, il est vrai; mais ce n'était pas un obstacle dans les Gaules, où très-souvent des hommes de haute condition et mariés entraient dans les rangs du clergé et étaient appelés à l'épiscopat, à la condition de vivre dès lors avec leurs femmes dans un rapport purement fraternel. Comme d'ailleurs Germain était au service de l'empereur, Amator tâcha d'obtenir du préfet Jules la permission de donner la tonsure au futur évêque, et l'obtint. Muni de cette autorisation, Amator revient à Auxerre, réunit le peuple dans la cathédrale, en fait fermer les portes, et, entouré de tout le clergé et des personnes les plus considérables de la ville, il se dirige vers Germain stupéfait, le saisit par ses vêtements, lui coupe les cheveux, le revêt de l'habit ecclésiastique, *habitu religionis*, et lui confère les Ordres sacrés, le recommandant au peuple comme son successeur sur le siége d'Auxerre.

Bientôt après Amator mourut (mai 418). Le clergé d'Auxerre, la noblesse et les notables de la ville et de la campagne élurent unanimement Germain. Le nouvel évêque mena dès lors une vie d'une austérité merveilleuse. Avant de prendre ses repas il avalait toujours un peu de cendre; le festin consistait en pain de seigle et en eau pure, et encore ne prenait-il ce repas qu'à la fin du jour, une ou deux fois par semaine. Nuit et jour, hiver et été, il portait un cilice; il usait sa tunique jusqu'à ce qu'elle lui tombât en quelque sorte du corps, ou il la donnait à un pauvre. Il était aussi avare de sommeil; il lui suffisait d'un court repos qu'il prenait sur des planches couvertes de cendres, dans son étroite et basse cellule. Mais cet austère pontife, si rigoureux envers lui-même, avait un cœur tendre et compatissant envers le prochain. Il exerçait l'hospitalité à l'égard de tous ceux qui se présentaient; sa maison et sa table étaient toujours ouvertes à chacun, et l'humble évêque lavait lui-même les pieds aux nouveaux venus. Les pauvres, les malades, les prisonniers trouvaient en lui un père toujours secourable, dont l'assistance, dit le biographe, se marquait souvent d'une façon miraculeuse. Dans ses nombreux voyages il aimait à passer la nuit chez les pauvres. Mais sa ville épiscopale surtout était l'objet de sa sollicitude. Accablée d'impôts, elle eut recours à son évêque. Germain part pour Arles, va trouver le préfet des Gaules, et obtient l'adoucissement qu'il désire. Quand on lui faisait de riches cadeaux, ce qui arrivait souvent, il les

acceptait et les distribuait immédiatement aux pauvres.

Un voleur, avec lequel il avait voyagé, lui enleva son cheval. Il fut repris, et l'évêque lui fit un cadeau, parce que la veille il lui avait refusé un vêtement. Il donnait le plus souvent tout ce qu'il portait d'argent sur lui au premier mendiant qui s'adressait à lui; les secours ne lui manquaient jamais, et l'argent lui revenait à mesure qu'il le distribuait. Il rencontra un jour, sur les Alpes, de pauvres ouvriers, lourdement chargés; l'un d'eux, vieux et boiteux, ne parvenait pas à traverser, avec son fardeau, un torrent gonflé durant la nuit; Germain prit sa charge, la porta sur l'autre rive, revint, et transporta sur ses épaules l'ouvrier épuisé.

Comme la foi faisait de S. Germain un héros de charité, elle en fit une des colonnes de l'Église. L'hérésie pélagienne s'était répandue parmi les Bretons. Il arriva dans les Gaules une députation bretonne pour prier les évêques gaulois de leur envoyer quelques savants apologistes de la doctrine catholique qui pussent leur venir en aide. Les évêques des Gaules se réunirent en un synode (peut-être à Troyes, en 429) et élurent, pour remplir cette mission, l'évêque d'Auxerre et S. Loup, évêque de Troyes. Les deux prélats se mirent immédiatement en route. Germain rencontra durant ce voyage, en traversant Nanterre, Ste Geneviève, qui n'était encore qu'une jeune fille, découvrit les grâces extraordinaires qui étaient cachées en elle, et l'engagea à consacrer sa virginité au Seigneur (1).

Une tempête s'étant élevée dans la Manche, S. Germain l'apaisa en versant de l'huile consacrée dans les flots soulevés, moyen qu'il employait très-souvent pour guérir les malades. Les premiers travaux des deux évêques en abordant le sol britannique sont racontés par le biographe de S. Germain en ces termes : *Interea Britanniarum insulam, quæ inter omnes est vel prima vel maxima, apostolici sacerdotes raptim opinione, prædicatione, virtutibus impleverunt, et, cum quotidie irruente frequentia stiparentur, divinus sermo non solum in ecclesiis, verum etiam per trivia, per rura, per devia diffundebatur, ut passim et fide Catholica firmarentur, et depravati viam correctionis agnoscerent.* Le peuple les écouta volontiers, mais les chefs de l'hérésie ne furent pas aussi dociles. Ces chefs, *conspicui divitiis, veste fulgentes, circumdati assentatione multorum* (c'étaient probablement des évêques, peut-être Fastidius) (1), se cachèrent d'abord à l'arrivée des deux missionnaires inspirés; mais ils reprirent bientôt courage, et consentirent à une discussion publique, à laquelle assista une grande foule (2). Les Pélagiens parlèrent les premiers et défendirent longuement leur cause; puis les deux évêques prirent la parole, et ils réussirent à serrer leurs adversaires de si près qu'ils les réduisirent au silence. Le peuple acclama S. Loup et S. Germain, et la victoire des Catholiques fut complète lorsque S. Germain, d'après le récit de Constant, son biographe, en présence du peuple, rendit la vue à une jeune fille aveugle qu'on lui amena, en la touchant avec un petit reliquaire qu'il portait habituellement à son cou, et en invoquant sur elle le nom de la sainte Trinité. S. Germain, rendant grâce à Dieu, alla visiter le tombeau de S. Alban, le martyr le plus célèbre des

(1) *Voy.* GENEVIÈVE (Ste).

(1) *Voyez* FASTIDIUS et Tillemont, *Mém.*, t. XV, p. 16, etc.

(2) Les opinions divergent sur la localité où fut tenue la conférence; *voir* Bolland., *in Comment. præv. in Vitam S. Germani, ad 31 jul.*, § 6.

Bretons, fit ouvrir la tombe, y déposa une certaine quantité de reliques qu'il avait apportées, prit en échange une portion de terre encore teinte du sang du saint martyr, et l'emporta dans les Gaules. On ignore la durée du séjour des deux saints en Bretagne; on pense qu'ils y demeurèrent au moins un an. Pendant ce temps, et beaucoup d'auteurs bretons sont d'accord à cet égard, ils relevèrent la discipline des églises et des monastères fort déchue, ordonnèrent de bons prêtres, de vertueux évêques, et firent ouvrir et rétablir les écoles destinées à l'éducation du clergé (1). Peu avant de quitter l'île, S. Germain rendit encore un autre service aux Bretons. Les Pictes et les Écossais pillaient alors les rivages bretons, comme ils l'avaient fait souvent auparavant. Les Bretons désespérés eurent recours à S. Germain et à S. Loup, qui se rendirent tous deux dans le camp breton, célébrèrent la Pâque avec les soldats, leur administrèrent les sacrements, et donnèrent le Baptême à plusieurs d'entre eux, dans un temple rustique qu'on avait rapidement construit avec des troncs d'arbre : *Ecclesia ad diem Resurrectionis Dominicæ frondibus contexta componitur, et in expeditione campestri instar civitatis aptatur.*

Les Pictes et les Écossais s'imaginèrent qu'ils triompheraient facilement des Bretons en les attaquant à l'improviste pendant qu'ils étaient occupés de leurs dévotions; les Bretons toutefois furent avertis de ce projet, et S. Germain, se mettant lui-même à leur tête, les conduisit dans un défilé où il attendit l'ennemi. A peine l'eurent-ils aperçu que, sur l'ordre de S. Germain, les Bretons se mirent tout d'une voix à entonner un immense *Alleluia*, qui retentit à travers les collines environnantes. Ce cri effraya tellement l'ennemi qu'il prit la fuite, en laissant une bonne portion de fuyards dans un fleuve qu'il leur fallut traverser. Les Bretons conservèrent la mémoire de cet événement en célébrant une fête spéciale en l'honneur de la victoire de l'Alleluia. Du reste beaucoup d'Irlandais ont prétendu que S. Germain visita aussi durant ce premier voyage l'Irlande, ce qui n'est pas probable. En revanche Héricus raconte que S. Patrice, le futur apôtre de l'Irlande, fut de bonne heure lié avec S. Germain, envoyé par lui à Lérins pour y être instruit, et, vers l'époque dont nous parlons, adressé par S. Germain au Pape Célestin qui lui donna la mission de convertir l'Irlande (1).

En 446-447 S. Germain, à une nouvelle demande des Bretons, se rendit dans leur île, parce que les Pélagiens relevaient la tête. Cette fois il était accompagné par Sévère, évêque de Trèves. Les auteurs du mal, *pravitatis auctores*, furent, par une décision unanime, bannis de l'île et livrés à deux évêques du continent, *ad mediterranea deferendi*, c'est-à-dire qu'on les exila dans les Gaules ou en Italie.

A peine S. Germain fut-il de retour à Auxerre que les Armoricains, qui avaient depuis peu secoué le joug des Romains, et contre lesquels Aétius avait suscité les barbares Alains, envoyèrent un message à l'évêque pour le prier d'intervenir auprès du féroce roi des Alains Cocarich, résolu de punir les Armoricains. S. Germain se met en route, s'approche de l'armée des Alains, qui avaient déjà envoyé une avant-garde composée de nombreux cavaliers bardés de fer. Lorsque Germain fut parvenu jusqu'au roi, qui marchait à la tête de son armée il fit transmettre sa prière à Cocarich

(1) *Voy.* DUBRICIUS, DAVID DE MENEVIE, GILDAS, et les Bolland., *in Comment. præv. ad Vitam S. Germ.*, § 6 et 7.

(1) Bolland., *in Vita S. Germ.*, p. 259.

qui, sans y avoir égard, continua son chemin. La charité inspira de la hardiesse au saint; il s'agissait de sauver la vie de milliers de Chrétiens, d'empêcher d'effroyables malheurs; il s'avance vers le roi, saisit les rênes de son cheval. Le roi et tout son monde s'arrêtent. Cette sainte audace réussit; Cocarich, quoique païen, admira la résolution de l'évêque, et promit d'observer la paix en attendant que l'empereur ou Aétius l'eût confirmée. S. Germain se hâta de se rendre alors au camp de l'empereur, près de Ravenne, pour obtenir la ratification désirée.

Sa renommée s'était depuis longtemps répandue en Italie. Partout le peuple, comme le clergé, l'accueillit avec les plus grands honneurs. Les pauvres, les malades remplissaient les rues, réclamant le secours du saint.

Tous les lieux où il s'arrêtait, priait, enseignait, rendait quelque service, furent marqués par l'érection d'églises, de chapelles et de croix. Il fut reçu avec le même respect par l'impératrice Placidie, ainsi que par le jeune empereur Valentinien, par S. Chrysologue, évêque de Ravenne, les grands et le peuple réunis. L'impératrice, ravie de la visite du saint, lui envoya en cadeau un grand plateau d'argent chargé de rafraîchissements. Germain les distribua à ceux qui l'entouraient, réservant le plateau aux pauvres, et en échange il envoya à Placidie un pain de seigle sur une assiette de bois. L'impératrice sut apprécier ce présent; elle fit enchâsser l'assiette dans de l'or, conserva le pain comme une précieuse relique, et accueillit favorablement la demande du saint. Après être demeuré quelque temps à la cour, y avoir opéré des miracles, S. Germain tomba malade et reconnut qu'il allait mourir. Il reçut la visite de l'impératrice, qui lui promit de faire rapporter ses dépouilles mortelles à Auxerre. Au bout de sept jours il expira (448). Ravenne, ne devant pas posséder son corps, chercha à se dédommager d'une autre manière. L'impératrice garda le reliquaire du saint, l'archevêque Pierre son capuchon et son cilice, et les six évêques qui l'avaient accompagné à Ravenne se partagèrent le reste de ses vêtements.

Le saint qui, à son second voyage en Bretagne, avait fait une nouvelle visite à Ste Geneviève et l'avait protégée contre des calomniateurs, ne l'oublia pas à son lit de mort, et lui envoya des eulogies en souvenir par son archidiacre.

La translation du corps eut lieu de la manière la plus solennelle. Acholius, haut fonctionnaire de la chambre impériale, le fit embaumer; l'impératrice donna des vêtements somptueux et un cercueil en bois de cyprès; l'empereur se chargea des voitures et des frais du transport. Partout où passa le convoi funèbre la foule accourait, invoquant le saint, chantant ses louanges, exaltant sa gloire; les Gaulois s'épuisèrent en démonstrations, aplanirent les routes où devait passer le char triomphal, jetèrent des ponts sur les rivières qu'il avait à traverser, le suivirent en chantant des psaumes et en portant un si grand nombre de torches allumées que leur éclat fut sensible en plein jour. Le cinquantième jour les saintes dépouilles parvinrent à Auxerre, y furent exposées pendant dix jours à la vénération des fidèles, et enfin déposées dans une petite chapelle que S. Germain avait bâtie lui-même sur une de ses propriétés, qu'il avait toutes données à son église. Clotilde, épouse de Clovis Ier, transforma cette chapelle en une magnifique église, à laquelle Clovis II fit de grandes donations.

Dans la suite on fonda à côté de cette église un célèbre couvent de Bénédictins, qu'il ne faut pas confondre

avec une autre abbaye du même ordre créée par S. Germain lui-même. En 841 le corps du saint évêque fut exhumé, trouvé intact, et transporté dans une autre partie de l'église, et en 859 l'empereur Charles le Chauve ordonna une nouvelle translation dans l'église récemment bâtie de l'abbaye. Les huguenots, qui remplirent la France des ruines de ses sanctuaires, rasèrent l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, et le trésor des reliques du saint qu'on y conservait fut perdu comme tant d'autres.

Le premier et le plus important des biographes de S. Germain fut Constance, prêtre pieux et savant de Lyon, que Sidoine Apollinaire loue beaucoup, et qui fut contemporain des dernières années de l'évêque d'Auxerre. Éric ou Héricus (*alias* Heiricus), moine érudit de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre sous Charles le Chauve, transforma la biographie de Constance en un poëme en six livres, et y ajouta des suppléments en prose sur la vie et les miracles du saint. Arnauld d'Andilly en donna une traduction.

Tout ce qui a été écrit à ce sujet se trouve chez les Bollandistes, au 31 juillet.

Cf. aussi Tillemont, *Mémoires*, t. XV, p. 1-30. SCHRÖDL.

GERMAIN (S.) DE PARIS, évêque, naquit, vers 496, au territoire d'Autun, sain et robuste, quoique sa mère eût voulu le faire mourir durant sa grossesse.

Durant sa seconde enfance, alors qu'il avait commencé ses études, il courut de nouveau le risque de perdre la vie par la perversité d'un parent qui avait pris des mesures pour l'empoisonner; il échappa à ce péril par une protection spéciale de la Providence. Plus tard il put paisiblement continuer ses études sous la surveillance de Scopilio, un de ses parents, et se préparer, à Lazy, à l'état ecclésiastique. Agrippin, évêque d'Autun, l'ordonna du diacre, et prêtre en 530. Dix tard Nectaire, évêque du dio nomma abbé du couvent de Sai phorien. Il donna dès lors des éclatantes de ce qu'il serait pl Il fit un jour de telles largess pauvres qu'il ne resta pas mê pain pour ses moines; ceux-ci rent en murmures contre leur qui se retira en larmes dans sa et à peine y était-il en prière que chevaux, lourdement chargés de parurent à la porte du couvent, e par une pieuse donatrice, et le le main des provisions plus abond encore affluèrent au monastère.

Un autre jour, un vassal, no Asarius, poursuivi par son maitr réfugia auprès de Germain et le su de le racheter; Germain y conse immédiatement, malgré le haut demandé pour le rachat.

Eusèbe, évêque de Paris, étant mo le roi Childebert Ier, qui, parmi les de Clovis, était certainement le meille éleva Germain au siége épiscopal Paris, entre 554 et 555. Cette élévati ne changea rien à la vie pauvre et vère du moine, qui trouva bientôt, da ses nouvelles et hautes fonctions, l'o casion de déployer la plus féconde la plus merveilleuse activité.

Il profita d'abord de l'influence don il jouissait auprès du roi Childebert I pour consolider la conversion des Franks, pour ériger et doter des églises et des couvents, pour soutenir les pauvres et les nécessiteux. Si Germain était déjà évêque à cette époque, on lui doit vraisemblablement une importante part dans la constitution promulguée en 554, par Childebert, contre l'idolâtrie (1). Il donna, dans le concile de Paris (556-557), une preuve de son saint zèle pour le maintien des droits de l'Église, des

(1) *Voir* Pertz, t. III, leg. I, p. 1.

gieuses du mariage et de la dis- monastique (1). Il était l'inter- des pauvres auprès du roi, et nt de grosses sommes, souvent de la vaisselle précieuse, qu'il uait aux nécessiteux. Le roi Chil- rt lui fit don également de l'église aint-Vincent, qu'il avait bâtie, en emandant d'y établir des moines. à quelle occasion cette église t été fondée. Childebert assiégeait, r son frère Clotaire, la ville de agosse. Les assiégés invoquèrent e ardeur l'intervention de saint Vin- nt, mort martyr dans cette ville, et rèrent les reliques du saint proces- nnellement autour des murailles, à vue des Franks. Childebert, surpris ému, promit à l'évêque de Saragosse lever le siége à la condition qu'on remettrait une notable relique du int. L'évêque remit au roi l'étole du artyr. Childebert revint à Paris avec tte relique, outre une couronne d'or, s calices et quelques autres vases récieux, et à son arrivée il bâtit e magnifique église en l'honneur de Vincent. Elle fut construite en forme e croix, soutenue par des colonnes de arbre, ornée de vitraux, de peintures urales sur fond d'or; sa toiture fut ouverte de plaques de cuivre doré. Ce nt ce temple que Childebert remit à . Germain, qui, en effet, y établit des religieux. Le premier abbé de ce mo- nastere fut un de ses élèves, nommé Droctovéus, qu'il avait formé dans le couvent de Symphorien, d'Autun, *juxta normam SS. Patrum, Antonii scilicet et Basilii* (*nam sceptriger hujus ordinis, beatus scilicet Bene- dictus, necdum his erat in partibus notus*), *vivens instituit* (2). Peu avant sa mort Childebert fit encore cadeau à S. Germain de sa villa de la Celle, près de la Seine, au delà de Melun, dans des circonstances qui méritent d'être rapportées. Childebert était malade et ses médecins ne savaient comment le soulager. Le roi fit appeler celui qui était déjà venu en aide à tant d'autres. Germain passa la nuit en prière auprès du roi, lui imposa les mains et obtint une guérison immédiate. Childebert consigna lui-même ce fait dans l'acte de donation de la Celle (1). L'église de Saint-Vincent fut consacrée en même temps qu'on y célébra les obsèques de Childebert († 558), en présence de beaucoup d'évêques. Cette église, qu'on appelait alors l'église de la Croix, à cause de sa forme et de la croix rapportée d'Espagne qu'on y avait déposée, et qu'on nommait aussi *inaurati Germani aula*, à cause de sa magnificence, fut malheureusement pillée dans la seconde moitié du neuvième siècle et incendiée par les Normands; mais elle fut reconstruite plus tard. Quant au couvent, qui fut appelé plus tard Saint-Germain des Prés, à Paris, on peut lire en détail l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Germain*, de Dom Bouillart, 1727, in-fol. Nous remarquerons seulement ici que les abbés de Saint-Germain avaient autrefois la juridiction spirituelle et temporelle sur tout le faubourg Saint-Germain, et que le général de la congrégation de Saint-Maur y avait sa résidence habituelle.

S. Germain ne paraît pas avoir été d'abord en crédit auprès du roi Clotaire Ier, qui, après la mort de Childebert, résidait à Paris. Un jour même qu'il était allé à la cour sans se faire annoncer, il fut obligé d'en revenir sans avoir pu parler au roi, quoique celui-ci l'eût parfaitement vu et reconnu. Mais le lendemain Clotaire tomba malade, considéra son état comme

(1) *Voir* Labbe, *Coleti Conc.*, t. VI, p. 491 sq.
(2) *Voir* Bolland., *in Vita S. Droctovei*, 10 mars. Mabill., *Acta SS.*, t. I, p. 252.

(1) *Voir* Boll. ad 28 maji, *in Vita S. Germ.*, *comment. præv.*, § 2, n. 12-14.

le châtiment du peu d'égards qu'il avait montré au saint pontife. Il le fit aussitôt appeler, baisa le bord de son manteau, posa le pan de ses vêtements sacerdotaux sur ses membres endoloris et fut instantanément guéri. Clotaire continua à manifester le plus profond respect à l'évêque, et accorda des immunités au couvent de Saint-Vincent. A la mort de Clotaire (561) Paris tomba au pouvoir du voluptueux roi Caribert, qui vivait publiquement en adultère et en concubinage. En vain S. Germain l'avertit et lui conseilla de s'amender. Au lieu de se rendre à ces paternels avis, Caribert finit par vivre avec Marcovère, quoiqu'elle eût pris le voile, *religiosam vestem habens* (1), et qu'il eût épousé auparavant sa sœur, Miroflée, fille d'un ouvrier en laine. Alors l'évêque l'excommunia. Marcovère mourut peu de temps après, et Caribert la suivit dans la tombe sans avoir fait pénitence. Tandis que Germain s'opposait ainsi à la corruption des mœurs, même sur le trône, il combattait non moins énergiquement les criminelles dissensions des fils de Clotaire Ier. Il adressa, malheureusement en vain, un avertissement sérieux à Brunehaut, lui demandant qu'elle détournât son époux Sigebert de faire la guerre à son frère Chilpéric; il adjura le roi lui-même d'épargner la vie de son frère, au moment où il allait assiéger Dornick, où Chilpéric s'était réfugié, en lui disant : « Si tu accordes la vie à ton frère, tu reviendras victorieux; mais, si tu as l'intention de le faire mourir, tu seras frappé du jugement de Dieu et la mort anéantira tes projets. » — La prophétie de Germain se réalisa. Au moment où Sigebert était porté sur les boucliers des Franks de Chilpéric et salué par eux comme leur roi, deux meurtriers envoyés par Frédegonde, femme de Chilpéric, s'approchèrent du roi et lui enfoncèrent leurs couteaux empoisonnés dans la poitrine (575).

Un évêque comme S. Germain devait être infiniment cher à son peuple; car ceux-là seuls parmi les évêques et les prêtres étaient assurés de l'affection des fidèles qui savaient courageusement s'opposer à la corruption et à la fureur des grands et prêter leur appui aux opprimés. — Vénantius Fortunatus, contemporain, ami et biographe de S. Germain, ne trouve pas assez d'expressions pour célébrer tous les actes de vertu et de charité du pieux évêque. « Quand, dit-il, toutes les voix du peuple se réuniraient en une seule voix, elle ne serait pas assez forte pour louer dignement les aumônes sans nombre que S. Germain distribuait aux pauvres. Ses revenus personnels n'y suffisaient certainement point; mais il ne cessait pas de frapper à la porte des riches en faveur des nécessiteux. » — Vénantius se trouve également impuissant à donner les détails de tous les prisonniers et de tous les vassaux que le saint racheta; il appelle en témoignage les peuples voisins, les Bretons, les Basques, les Bourguignons, les Saxons, qui eurent tous part à ses largesses, et il ajoute que le saint, quand l'argent lui manquait et l'empêchait de continuer ses rachats, s'en allait triste, plein d'angoisse, ne parlant plus, se mettant à table sans oublier les captifs, et suppliant ses invités ou ses serviteurs de faire une quête et de réunir du moins de quoi racheter une personne. Vénantius ne rapporte pas moins de merveilles de la charité du pieux évêque envers les malades, qui, de toutes parts, accouraient vers lui comme vers un infaillible médecin. Ses remèdes habituels étaient l'eau bénite, l'imposition des mains, les saintes huiles, le signe de la croix; en même temps, comme le rapporte Vénantius, il avait recours à ses connaissances psychologiques et médicales, de

(1) Greg. Tur., IV, 26.

sorte que sous sa main bénie les remèdes naturels et surnaturels se confondaient et devenaient également salutaires; ce qui toutefois n'autorise pas à prétendre que tous les miracles rapportés par Vénantius soient absolument constatés; mais il serait tout aussi contraire à l'histoire de vouloir reléguer les guérisons miraculeuses du saint parmi les fables; car Vénantius affirme avoir vu de ses propres yeux plusieurs des guérisons opérées par S. Germain : ainsi il était présent lorsqu'un jour S. Germain guérit un aveugle par sa prière, et un autre jour que, par un simple signe de croix, il ouvrit les portes d'une église fermée à clef (1).

S. Germain, actif le jour, l'était également la nuit, mais d'une autre manière; il la passait presque tout entière en oraison. Sa prière était permanente. Il parlait de Dieu, il chantait des psaumes, il se recueillait dans l'oraison mentale, qu'il fût à pied ou à cheval, en promenade ou en voyage. Il récitait son bréviaire la tête nue, même quand il pleuvait ou que la neige couvrait sa tête; à table il se faisait faire la lecture. Il parlait, dans ses prédications, avec un tel enthousiasme qu'il semblait un ange descendu du ciel.

S. Germain avait assisté au deuxième concile de Tours, en 566-567, et au quatrième concile de Paris, en 573 (2).

Il est à regretter qu'il n'ait pas eu le temps de laisser beaucoup d'ouvrages. Il écrivit sans doute une foule de lettres, comme on le voit dans sa biographie, mais il ne nous est parvenu que la lettre adressée à Brunehaut. Dom Martène lui attribue une *Explication de l'ancienne Liturgie gallicane* (3).

S. Germain mourut, âgé de près de quatre-vingts ans, le 28 mai 576. Il fut enseveli dans la chapelle de Saint-Symphorien, construite par lui dans l'église de Saint-Vincent. Le roi versificateur Chilpéric composa son épitaphe. S. Éloi, le fameux orfèvre et non moins célèbre évêque de Noyon, sous Dagobert Ier, fit en l'honneur de S. Germain un magnifique monument, et en 754 eut lieu la translation solennelle du corps de la chapelle de Saint-Symphorien dans l'église même de Saint-Vincent, translation à laquelle assista le roi Pepin, avec son fils Charles, âgé de neuf ans.

Voir Boll., *loc. cit.;* Mabillon, *Acta SS. Ord. S. B.*, t. I, p. 234; Bouquet, *Script. rer. Gall.*, t. II—III, *locis in indice gen. indicatis.* Il existe une traduction de la *Vie de Saint-Germain* par Vénantius Fortunatus, imprimée dans Surius, 28 mai, par Jean Jallory, curé de Villeneuve-Saint-George, près Paris.

SCHRÖDL.

GERMAINS. On s'est beaucoup occupé dans les temps modernes de recherches concernant les antiquités germaniques. Il a été clairement démontré que, pour comprendre l'histoire de la race teutonique, il faut nettement distinguer les différentes époques anciennes, les diverses races teutoniques qui, avant d'être converties au Christianisme, avaient déjà parcouru une période notable de civilisation, dans les contrées mêmes qu'elles occupent encore de nos jours (1).

Nous nous contenterons ici : 1° de caractériser le paganisme allemand primitif et la civilisation germanique qui en résulta; 2° d'indiquer les modifications que celle-ci subit par son contact avec l'empire romain, ce qui nous fera comprendre la situation du germanisme au moyen âge.

(1) *Voir* Bolland., l. c., p. 783, n. 25, et 786, n. 38.

(2) *Voy.* RECUEILS DE CONCILES.

(3) Voir *Anecd.*, t. V, p. 91.

(1) Voyez, sur ce point surtout, *Histoire de la Civilisation du peuple allemand à l'époque de sa transition du paganisme au Christianisme*, par Henri Ruckert, 2 vol., Leipz., 1853 et 1854.

I. Deux traits caractérisent la nature germanique primitive : la tendance à l'individualisme, à l'isolement, à l'indépendance, et l'aspiration rêveuse vers un idéal lointain et nébuleux. Ces caractères se prononcent dans les Germains dès l'époque où ils apparaissent pour la première fois dans le monde romain, et on les reconnaît encore de nos jours dans chaque individu de la nation, comme dans la nation entière.

L'isolement des diverses races, les divisions politiques qui en sont les conséquences, le rejet de l'autorité, le principe du jugement individuel en religion, dans la science, dans la vie sociale et politique, et d'un autre côté le besoin de voyager, d'émigrer, de connaître l'étranger, le cosmopolitisme allemand se transportant partout et partout mécontent, sont des phénomènes qui ressortent de la nature intime de la race germanique. Les rapports du peuple allemand avec l'Église atténuèrent en partie ces défauts naturels, mirent au contraire en relief ses hautes qualités, et en firent un des peuples les plus éminents de l'Europe chrétienne.

Dès qu'une tribu germanique se retire de l'Église, rompt les liens qui l'unissent au centre catholique, et qui font sa force et sa grandeur, ses défauts éclatent, pullulent, et l'histoire nous en démontre les désastreuses conséquences. Cette manie de l'isolement, cet invincible désir de la séparation, qui a fait si longtemps paraître sur la scène de l'histoire non une nation allemande, mais des tribus germaniques particulières, font parfois sérieusement douter que ces tribus isolées, ces peuplades divisées soient les parties d'un même tout, les membres d'une même nation.

Aujourd'hui, il est vrai, ce ne peut plus être une question ; un même esprit religieux anime au fond toutes les populations allemandes, et les distinctions qui les séparent ne sont que locales et temporaires : la philologie a prouvé l'origine commune de toutes les populations teutoniques.

Personne ne croit plus, comme les Germains se l'imaginaient au temps de Tacite, que les Teutons soient originaires de l'Allemagne; les résultats de la science philologique ont démontré que les Germains sont descendus des hautes régions de l'Asie. On ne peut encore nettement déterminer l'époque de leur émigration, quelque intelligentes qu'aient été les tentatives faites à cet égard (1). Dans tous les cas, il paraît que l'émigration, qui, vraisemblablement, se dirigea d'abord vers le nord, était depuis longtemps terminée à l'époque de Tacite, sans cela la légende traditionnelle de Tuisco, le premier-né de Dieu, le père commun des Germains, n'aurait pas existé à cette époque, et la foi générale des populations primitives n'eût pas été la même.

Quant à la religion de ces peuples, le mystère qui l'enveloppe n'est pas encore complétement dévoilé. On sait que le symbole religieux des Teutons reconnaissait douze divinités, sans qu'on ait pu découvrir encore leur nom et leur caractère. Mais de même que ces divinités n'étaient pas primordiales, de même elles ne devinrent que peu à peu l'objet de la foi religieuse; car les traces nombreuses qui ramènent à la foi primitive en une Divinité unique et prédominante, dans le paganisme allemand, constatent la loi connue du développement d'après laquelle les attributs de la Divinité, à mesure que l'homme en acquiert la conscience, se détachent en quelque sorte de leur principe unique et constituent autant de divinités particulières. A côté de l'unité de la nature divine on trouve dans le

(1) *Voir* Léo, *l'Avenir du Peuple germanique.*

paganisme teutonique un pressentiment de la trinité. Quoi qu'il en soit, le paganisme allemand, tel qu'il nous est connu, offre dans son ciel douze dieux qui ont chacun une divinité féminine à leur côté. Ces dieux et ces déesses enfantent des demi-dieux auxquels se rattachent les personnifications des forces naturelles, agissant mystérieusement dans le monde et dans certaines natures supérieures qui se révèlent comme les envoyés, les ministres de la Divinité. Ces dieux se rapprochent des hommes pour leur venir en aide; ils dépouillent leur nature invisible, planent sur les demeures des hommes et leur communiquent des récompenses et des peines. Ils sont jeunes, mais ils peuvent vieillir, et le monde des dieux est toujours menacé d'une ruine que les hommes et les dieux doivent conjurer ensemble.

Trois espèces de sacrifices constituent l'essence du culte : le sacrifice expiatoire, le sacrifice d'actions de grâce, et le sacrifice propitiatoire ou plutôt prophétique. En actions de grâce on offrait les fruits naturels; les fêtes d'actions de grâce revenaient périodiquement chaque année et réunissaient le peuple en joyeuses assemblées. Quant aux sacrifices expiatoires, le sang des êtres vivants devait être versé pour apaiser la colère de la Divinité, et le sacrifice humain lui-même n'effrayait pas le Germain idolâtre. Le premier prisonnier de guerre qu'on faisait était généralement offert en sacrifice; on immolait aussi des coupables, des rois et des fils de roi, qui semblaient les plus aptes, comme représentants du peuple, à devenir des victimes expiatoires agréables à la Divinité. Les animaux étaient offerts en sacrifices d'actions de grâce; on n'immolait que les mâles, dont on pouvait manger la chair, bouillie, mais non rôtie. Ces animaux ne devaient pas avoir servi encore aux hommes et, avant de faire couler leur sang devant l'autel, on les couronnait et on les promenait au milieu du peuple. Une partie noble, ordinairement la tête, était attachée aux branches des arbres sacrés ou fichée au bout de longues perches. Quand le sacrifice était public et solennel, c'était un prêtre qui l'offrait, tandis que le père de famille suffisait pour remplir les fonctions sacerdotales dans les sacrifices domestiques. On ne peut douter que les Germains n'eussent des prêtres proprement dits : on les nommait *Éwaskes*, *Évates;* on avait recours à leur ministère dans les cérémonies officielles du culte, dans les jugements solennels, dans tous les actes publics qui se faisaient sous l'invocation des dieux.

Leurs autres fonctions consistaient à garder les bois sacrés, les temples, les symboles et les statues des dieux; à prédire l'avenir, sacrer les rois, consacrer les mariages, inhumer les morts. A côté des prêtres il y avait des prêtresses. Les Germains avaient des temples, quoiqu'on l'ait nié. Les sacrifices exigeaient des lieux consacrés au culte, et quoiqu'en général ils eussent lieu dans les bois et les bocages sacrés, ou qu'on choisît à cette fin des arbres sur des collines, il est parlé, en l'an 14 après Jésus-Christ, d'un temple de Tanfana chez les Marses, et les temples eux-mêmes sont nommés *Hof, Halla, Sal, Pëtahus* (mots germaniques qui signifient encore aujourd'hui cour, halle, salle, maison de prière). Dans les temps les plus anciens, alors que la sainte terreur de la Divinité était profonde, il n'était pas question de statues des dieux; mais on honorait leurs symboles et leurs images, qu'on portait solennellement en procession dans des fêtes publiques.

Les douze divinités germaniques ou teutoniques sont les suivantes :

1. *Wuotan*, *Vuoda*, *Vodan*, la

force qui pénètre, crée et forme toutes choses (1), qui donne à l'homme et à tous les êtres la forme et la beauté, dont dépendent le génie poétique, le génie de la guerre et de la victoire, la fertilité de la terre, tous les dons supérieurs, tous les biens d'en haut. Sa nature est si universelle que toutes les autres divinités n'en paraissent que des émanations, des attributs divers, ne sont que les ministres de sa volonté. D'autres le vénèrent comme père; il est le ciel qui entoure la terre en la protégeant; il est le soleil qui distribue à tous les êtres la lumière et la force. Son omniscience est attachée au siége suprême qu'il occupe; les deux corbeaux blancs qui sont assis sur ses épaules lui rapportent tout ce qu'ils ont vu parmi les hommes. Magnifiquement équipé et armé, entouré de héros, montés comme lui sur des chevaux blancs, il assiste aux banquets héroïques, préside aux travaux de la chasse et de la guerre, distribue la victoire et traverse les bois silencieux durant le calme des nuits, et les légendes germaniques parlent encore de l'armée de Vodan et de sa chasse magique. Il est aussi le dieu du désir, qui distribue au navigateur le vent, à l'agriculteur le temps, au poëte l'inspiration et la sagesse (2). Sa fête était célébrée vers la Saint-Michel et la Saint-Martin; on offrait des sacrifices, on prenait place au banquet sacré, et l'on buvait en l'honneur du dieu qui, à cette époque, vit au milieu des hommes, répandant partout ses bénédictions.

2. *Donar*, le *Thor* du Nord, le fils vigoureux de Vodan, qui souffle dans sa barbe rousse, d'où jaillissent des éclairs de feu, et dont le char, attelé de deux boucs, roule en tonnant au-dessus des nuées. Il brandit le marteau *Miœlnir*, le pulvérisateur, et lorsqu'il s'irrite les monts et les rochers s'entourent de flammes, et l'homme tremblant n'ose plus lever les yeux vers lui. Il abandonne alors son travail, les repas sont suspendus, et il n'y a pas de vermisseau si petit qui ne tremble au bruit du tonnerre (1). Thor est le dominateur des dieux et des rois, le maître tout-puissant des éléments. La Terre, la fille du géant *Jord*, est sa mère, et sa mission est de la protéger contre *Jötune*, et de lui procurer le repos et la fertilité. Ses fêtes avaient lieu au printemps, alors que tout croît et fructifie, et son sanctuaire était situé au sommet d'une haute montagne (2).

3. *Fro*, celui qui réjouit, qui bénit, le dieu de l'amour, le dieu du mariage et de la fécondité.

4. *Zio* et *Sahsnot*, les dieux de la guerre, qui ne dominent pas d'en haut, comme Vodan, les guerriers, mais qui s'unissent eux-mêmes aux sanglantes mêlées des hommes.

5. *Paltar*, honoré en Bavière et en Thuringe sous le nom de *Phol*, le dieu sage, éloquent, doux et juste, auquel les hommes doivent les lois et le droit, le dieu beau, le seigneur qui brille dans le ciel, la lumière et le jour, le *Baldur* du Nord, un fils du père tout-puissant et de sa femme *Frigga*. Il demeure dans des lieux resplendissants de blancheur, d'or et d'argent; son fils est *Prant*, le rayonnant; sa femme, *Nanna*, l'audacieuse (3). Le lumineux dieu de la loi et du droit est arraché du rang des dieux par la trahison de *Loko* et maintenu par *Hellia*.

(1) C'est ainsi que Wolff caractérise, dans sa *Théodicée allemande*, p. 18, la divinité commune à tous les peuples germaniques.

(2) Voyez les légendes populaires de la petite table qui se dresse (*Tischlein, deck' dich*), du chapeau qui répond à souhait (*Wünschhütlein*), etc.

(1) Wolff, l. c., p. 20.

(2) Uhland, *Recherches sur les Légendes*, I. (*Le Mythe de Thor.*)

(3) Wolff, l. c., p. 29.

6. *Forasizo*, qui préside aux tribunaux, le fils de *Paltar*.

7. *Aki*, dieu marin.

8. *Wol*, le dieu de la chasse, et *Lohho* ou *Loko* (Loki), le pervers, le mauvais, qui enfante la ruine, qui survit encore dans beaucoup de légendes du diable provenant des antiquités germaniques. Après avoir entraîné Paltar dans le malheur, les dieux voulurent le perdre; ils réussirent à l'enchaîner : « ils l'attachèrent de manière à ce qu'il ne pût plus nuire, avec les entrailles d'un de ses fils, sur les arêtes aiguës de trois rochers. Un ver venimeux est suspendu sur le dieu enchaîné, laissant tomber goutte à goutte son venin sur sa face; mais *Sigyn*, femme de Loki, demeure fidèlement à côté de lui et tient une coquille sous la trompe du ver. Lorsque la coquille est remplie elle jette le poison; dans l'intervalle des gouttes tombent sur la face de Wol, et la douleur lui imprime une si terrible secousse qu'il fait trembler la terre : ce sont là nos tremblements de terre (1). »

Chaque dieu a à ses côtés une déesse qui l'aide dans ses fonctions. Les déesses ne diffèrent presque pas entre elles; elles ont toutes pour mission de veiller maternellement sur les hommes; ce sont d'actives et aimables ménagères allemandes; c'est à leur bonté et à leur enseignement que l'homme doit la science de l'économie domestique, de l'agriculture, la préparation du chanvre, l'art de filer, celui de cuire le pain, etc. C'est *Nirdu*, plus connue sous le nom de *Hertha* ou de *Holda*, la terre maternelle, l'aimable et douce déesse du travail domestique, la protectrice de l'amour et du mariage, qui demeure dans les montagnes, les mers et les sources, où sont les petits enfants, que la cigogne y cherche pour les déposer dans les berceaux des jeunes mères.

(1) Wolff, l. c., p. 82.

On lui consacrait, durant les cérémonies du mariage, le romarin, et on laissait dans les champs une botte de chanvre en son honneur. C'est *Perahta* (*Berchta, Berta*), la rayonnante, qui remplaçait Holda dans les contrées où celle-ci n'était pas connue, dans la Souabe, la Bavière, l'Autriche, l'Alsace et la Suisse. C'étaient *Firgunia, Hluodana, Zanfana, Nefatennia, Hruoda, Ostara*, la lumineuse déesse du matin; *Frouwa*, sœur de Fro, se lamentant de l'abandon où la laisse son mari; *Frikka*, protectrice suprême des hommes, qui partage le siége souverain avec Vodan, et *Hellia*, l'inexorable déesse du monde infernal, qui demeure dans les ténèbres et ne connaît pas la miséricorde.

A ces déesses se subordonnent les demi-déesses, les trois *Nornes, Wourt, Werdandi* et *Scoult*, c'est-à-dire celle qui est devenue, celle qui devient, celle qui doit devenir, et les *Walkyries*, vierges des combats, qui portent les héros frappés dans les hautes salles de Vodan.

Il faut encore mentionner les *Wichte*, les *Elphes*, les *Esprits domestiques* et les *Géants*.

Ce qui est plus important à constater que les noms et les attributs de ces divinités, c'est que les Germains croyaient que les dieux comme les hommes paraissent et disparaissent, naissent et meurent, croyance qui fait mieux comprendre que la description imparfaite des formes et des qualités des dieux le rapport de la civilisation germanique avec les croyances païennes (1).

En jetant un coup d'œil sur la vie

(1) Voyez Wolff, *Théogonie allemande*, Gœttingue, 1852; *Mythologie*, de Grimm; *Mythologie allemande*, de Simrock, I; *Dieux et Déesses*, 1852; *les deux Edda*, et divers recueils de légendes, traditions, contes et usages, dont les plus importants se trouvent dans la *Théogonie allemande* de Wolff.

germanique, considérée sous tous ses rapports, nous voyons qu'elle a pour base générale, pour moteur universel, la *fidélité* et l'*amour de la guerre*. La fidélité ne saurait avoir sa racine dans la pure sentimentalité, ni l'amour de la guerre s'expliquer par la grossièreté des peuples allemands encore barbares. Mais si on se rappelle que les Germains croient que les dieux, comme les hommes, paraissent et disparaissent, que l'humanité, comme l'Olympe, naît et meurt, les deux éléments de la nature germanique s'expliquent parfaitement. De même que la race des dieux actuels n'a pas créé le monde, mais l'a simplement formé et façonné, qu'ainsi il existe des puissances qui sont au delà de la sphère de cette race divine, de même le monde marche vers sa décadence et son anéantissement. Les divinités suprêmes se sont chargées d'une faute; le fruit de leur faute, le mal, croît perpétuellement; on arrive au crépuscule des dieux, le ciel et la terre disparaissent. Mais cette époque suprême, que n'aiment ni les dieux ni les hommes, peut être retardée, et c'est un devoir religieux pour l'homme, par reconnaissance envers les dieux qui lui furent favorables, d'éloigner avec eux le jour de la perte totale. Mais qui est-ce qui peut l'accélérer? Il est dit dans la Wölurpa :

> Les frères se disputent et se combattent,
> Les sœurs rompent le lien qui les unit;
> On voit des choses inoules : l'adultère,
> . . . . . .
> Les hommes se méprisent les uns les autres.

Quand le mal envahit ainsi le monde, les puissances hostiles sont affranchies, le crépuscule divin arrive, et le dernier combat se livre. Ainsi des luttes fratricides, c'est-à-dire la barbarie des mœurs, entraînent le crépuscule des dieux et précipitent la ruine universelle. Si donc c'est pour les hommes un devoir religieux de retarder autant que possible ce résultat, ils remplissent ce devoir quand les frères ne combattent pas les frères, si les liens de famille ne sont pas rompus; en d'autres termes, la fidélité, la fidélité conjugale, la fidelité fraternelle, est pour le Germain païen le devoir religieux suprême, puisque la violation de ce lien amène la perte du monde des dieux et des hommes, comme la fidélité au contraire le préserve et le maintient.

La même idée explique l'amour des Germains pour la guerre comme un acte de piété envers les dieux. Vodan a besoin des héros habiles à la guerre contre les puissances hostiles à son empire. Il les protége donc, et fait porter ceux qui tombent en combattant dans les salles où il règne, les reçoit à sa table et les associe à ses tournois. Tout Germain qui a du cœur et de la bravoure aspire à cet honneur. Ce sont les héros qui font la force de Vodan. Quiconque aime les labeurs héroïques ne court pas risque de descendre dans les enfers; il est sûr de jouir de la présence de Vodan : c'est son ferme espoir, et la reconnaissance des dieux sera d'autant plus grande à son égard qu'il se montrera plus belliqueux, car ils ont besoin de son bras pour le dernier combat. La chose ainsi envisagée, on ne s'étonne plus que la fidélité et l'instinct belliqueux aient été les moteurs de toute la vie germanique, et qu'ils en déterminent à tous ses degrés le caractère. De même que les dieux sont dans une lutte permanente, et que la religion païenne des Germains ne respire que guerre et combat, de même on sait, d'après les descriptions de Tacite et des anciens poëmes héroïques et nationaux qui remontent au temps du paganisme, que l'élément guerrier est partout en première ligne dans les mœurs des peuples germains. La capacité de porter les armes devient la pre-

mière condition de la vie sociale; elle fonde la distinction de l'homme libre et de l'esclave. L'homme capable de porter les armes est seul libre. Quiconque ne peut ou ne doit pas porter les armes est esclave. L'esclave est la chose de celui qui porte les armes, il est sous sa tutelle. De là encore la condition des femmes. Le Germain païen ignore le culte de la femme tel qu'il s'est développé plus tard, quoique Tacite dise que les Germains voient en elle quelque chose de saint et de sublime. Une abondante chevelure était le signe et l'ornement de la vierge née de parents libres; elle était d'ailleurs en tout soumise à la puissance du père, du frère ou de l'époux. Il faut donc laisser aux purs idéologues l'opinion que le culte de Marie est né du culte des Germains pour la femme; car ils ne peuvent, dans leurs étroites préventions, admettre que c'est précisément le culte de Marie qui a ennobli le respect pour la femme, qu'on ne rencontre originairement que chez les Germains.

Le fils de l'homme libre, qui n'avait pas encore porté les armes et n'était pas capable de combattre pour les dieux, n'était pas au rang des hommes libres. Parmi ceux-ci mêmes l'art de manier les armes établissait de plus ou moins grandes distinctions. Celui qui se faisait le plus remarquer était en plus haute considération; une plus grande gloire l'environnait; il transmettait cette gloire à ses enfants; car, en leur léguant son sang, il leur léguait une âme meilleure, d'après les idées germaniques, et leur assurait ainsi, comme une portion de leur héritage, la participation à sa gloire personnelle. C'est ainsi que naquit la plus ancienne noblesse, qu'environnait une auréole religieuse, puisqu'on ne pouvait se distinguer dans les travaux héroïques de la guerre faite pour l'amour des dieux que par des grâces surnaturelles, des vertus divines; les races nobles étaient en même temps des races sacerdotales. Dans les familles nobles le premier-né avait une portion spéciale, car, le premier de tous, il avait été apte à porter les armes; il avait hérité le premier de l'âme héroïque de son père; il était le porteur et le représentant de la race en face de la postérité. De même que le père de famille remplit les fonctions sacerdotales dans les cérémonies du culte privé, de même le chef de la première famille les remplit, quand les familles se réunissent, comme c'est le chef de la race, quand c'est la nation entière qui s'assemble. La noblesse, qui est à la tête de la nation, sans toutefois la dominer, constitue un état qui n'est pas absolument clos. Elle est dépositaire de la tradition; elle entoure le duc ou le roi, qui lui doit la fidélité à laquelle il a le droit de prétendre de sa part. Le poëme des *Niebelungen* donne les plus brillants exemples de cette fidélité mutuelle se ramifiant dans toute la vie germanique. La fidélité naît d'abord de l'union intime et pacifique des époux. L'homme vaillant, le preux, n'est pas seul; il tient à la famille par la communauté du sang. La femme étant une chose, il l'achète, il l'achète dans une famille étrangère; il en donne le prix, en vertu duquel elle devient son entière propriété, et il peut à son tour l'aliéner. Le mari est donc maître de dissoudre le mariage. Si la femme est infidèle, le mari peut la châtier dans son corps, la punir de mort. Souvent il la faisait parcourir des villages entiers en la fustigeant. Chez les Bourguignons, la femme qui avait abandonné son mari était étouffée dans la boue. Personne ne peut empêcher le mari en colère de tuer l'adultère. Chez les Frisons, il pouvait la mutiler, la pendre, la brûler ou la frapper du glaive; chez les Danois, elle était vendue comme esclave; chez les Anglo-Saxons, l'adultère était obligée d'acheter à l'époux outragé une

nouvelle femme. Nous retrouvons ce respect profond de la fidélité conjugale dans la loi qui exigeait une plus forte amende pour une femme qui avait des enfants et qui était encore dans les années de fécondité (en Thuringe on l'exigeait triple de celle d'un homme). Cependant, et malgré cette fidélité, on voit clairement que les Germains n'avaient pas l'idéal véritable des rapports de famille. Le père pouvait exposer ses enfants, traiter sa femme comme une servante (1). Il est à remarquer que, par le mariage, le mari entrait en rapport de parenté avec la famille de sa femme; il y avait consanguinité entre les deux familles, liées entre elles comme les membres d'une même famille étaient liés entre eux. Ainsi la consanguinité enveloppait dans une grande confédération toute une contrée. Quiconque souille sa main du sang de la famille rompt la paix de la maison, n'a plus part à la confédération qui en lie les membres avec Dieu et entre eux; il est considéré comme le loup dans la bergerie, l'ennemi dans le sanctuaire; il faut qu'il erre sans trêve ni repos, et, quelque part que la famille le retrouve, il devient une victime expiatoire. Il en est autrement quand le membre d'une famille étrangère trouble la paix domestique, et nuit à l'homme libre dans sa personne, sa propriété, dans ceux dont il a la tutelle; alors il faut qu'un membre réponde pour l'autre; la vengeance s'étend jusqu'aux branches les plus éloignées, qui expient l'offense au prix de leur sang ou de leur fortune. Ici se retrouvent dans toute leur énergie les deux principes de la vie germanique : l'ardeur guerroyante et la fidélité. L'homme armé se défend lui-même, lui, sa personne et ses biens, et tous ceux qui sont sous sa tutelle. Que le tort atteigne sa personne, la leur ou sa fortune, il fait entendre sa plainte. Les parents s'assemblent autour lui; ils forment un tribunal; ils prononcent le jugement; ils donnent au membre lésé le moyen de venger son droit méconnu. La nation entière procède comme la famille. Elle se réunit aux grandes fêtes annuelles; chaque assemblée religieuse devient une diète de justice; car, si l'assemblée voulait témoigner son alliance pacifique avec la Divinité par un sacrifice, il ne fallait pas qu'il y eût du trouble parmi ceux qui l'offraient, et l'assemblée intervenait pour rétablir la paix, soit en faisant expier la faute, soit en prononçant l'anathème contre le coupable.

Le Christianisme trouva dans ces éléments religieux de la race germanique des points de rattache dont il sut profiter; mais il ne faut pas oublier que, au moment où le monde germanique entra en contact avec le Christianisme, il avait parcouru une longue phase de développement et de culture, à la suite de laquelle tout avait changé, de sorte que plus d'un penseur dut croire que le crépuscule des dieux était arrivé et que la fin des temps anciens était proche. Ce développement, cet épanouissement intérieur de la religion et des mœurs nationales avaient été opérés par leur contact avec le monde romain.

Les Romains voulant conquérir l'Allemagne et ne le pouvant pas, il leur parut d'une irrémissible nécessité d'anéantir les peuples teutoniques. Il en résulta une haine effroyable de la part des Germains et une cruauté sans bornes, représailles naturelles de celles de Romains; puis ils y ajoutèrent la perfidie et la trahison, afin de ne rester en rien en arrière de leurs ennemis. Mais les trésors de Rome et du Midi excitèrent bientôt l'ambition de la Germanie inhospitalière, et éveillèrent irrésistiblement en elle le goût des

(1) « J'ai regret de ma conduite, dit Chriemhild; c'est pourquoi Siegfriet m'a meurtri les épaules. »

jouissances : elle fut fascinée ; ses mœurs furent ébranlées, le culte des dieux s'écroula de lui-même, et le Christianisme trouva la besogne à moitié faite.

Que si l'on demande quelle part le germanisme eut à l'organisation du moyen âge, il faut qu'on reconnaisse, après avoir admis la ruine des mœurs germaines et le changement intérieur dont nous venons de parler, que les Germains n'acquirent une si grande influence que par le plein épanouissement des éléments de la nature germanique, lorsque l'Église eut réussi à affranchir le germe pur, provenant de la Révélation primitive, des scories du paganisme, des déformations germano-romaines, et eut peu à peu élevé le peuple teutonique, comme un divin enfant, dans son sein maternel et sacré.

HOLZWARTH.

GÉROCH (*Gerhoh*), prévôt du chapitre des chanoines réguliers de Reichersberg, dans la haute Autriche, savant et sévère censeur de la corruption de son temps et de la dégénération du clergé, naquit en 1093 à Polling, près de Weilheim, dans la haute Bavière, étudia à Freysingen, Mosbourg et Hildesheim, et fut appelé à professer à Augsbourg par Hermann, évêque de cette ville. Ce prélat ayant voulu qu'il prît le parti de l'empereur Henri V contre le Pape Pascal, Géroch quitta Augsbourg et se rendit au couvent des chanoines réguliers de Saint-Augustin de Rottenbuch, dans la haute Bavière. Chuno, évêque de Ratisbonne (1126-1130), l'appela auprès de lui pour se servir de son savoir, l'ordonna prêtre, l'emmena dans la visite de son diocèse, et le fit prêcher. Géroch réunit plus tard ses sermons et les dédia à l'évêque. Après la mort de Chuno, l'archevêque de Salzbourg, Conrad, nomma, en 1132, Géroch prévôt du couvent de Reichersberg. Sous son administration le monastère arriva à une grande prospérité. Géroch mourut en 1169 (1).

Il s'était toujours tenu du côté des Papes légitimes, dans leur lutte contre les empereurs ; il avait énergiquement combattu en leur faveur dans ses écrits, et avait par là même obtenu un grand crédit à Rome. La majeure partie de sa vie fut consacrée à combattre en faveur de la réforme du clergé, et de pénibles agitations en furent presque toujours la suite. On peut, sous ce rapport, le comparer à Rathérius, de Vérone. Il ne considérait comme vrais chanoines, comme chanoines réguliers, *clerici regulares*, que ceux qui, suivant la règle de Saint-Augustin, ne possédaient aucune propriété, et, s'éloignant de tout luxe, de toute sensualité, se restreignaient au strict nécessaire. Cependant il ne condamnait pas les chanoines et les clercs séculiers, car il en connaissait, disait-il, quelques-uns qui possédaient comme ne possédant pas (2). Il appartenait aussi à la catégorie des hommes les plus savants et des penseurs les plus profonds de son temps; on en peut lire la preuve dans ses nombreux écrits, qui sont loin d'être connus, appréciés et utilisés autant qu'ils le méritent. Ils ont été réunis par Canisius, *in Lect. antiq.*; Gretser, *in Operibus suis*; Martène, *Thes. nov. Anecd.*; Baluze, *Miscell.*, l. V ; et Bernard Pez, *Thes. noviss. Anecd.*

Nous citerons parmi ses ouvrages : *Liber de gloria et honore Filii hominis*, dans Pez, *Thes.*, t. I, p. II, qui l'appelle *Opus subtile et doctum ; Liber adversus duas hæreses Nestorianorum*, ibid.; *Liber de Ædificio Dei seu*

(1) Voyez, sur la vie de Géroch, la *Bavaria S.*, de Rader, t. II. Adlzreiter, *Hist. de Bavière*, t. I, l. 22, n. 85. Géroch a d'ailleurs écrit lui-même l'histoire de ses luttes avec les évêques, les canonistes et les princes, dans son *Commentaire sur les Psaumes. Voir* Pez, *Thes. Anecd. noviss.*, t. V, f. 2039.

(2) *In Psalm.* 67.

de studio et cura disciplinæ ecclesiasticæ, Pez, *Thes.*, t. II; *Commentarius in Psalmos*, ibid., t. V; *Dialogus ad Innocentium II, R. P. quid distet inter clericos sæculares et regulares*, ibid., t. II; *Opuscula seu Epistolæ XVI*, dont 15 au Pape Alexandre III, à des cardinaux et à Eberhard, évêque de Bamberg, Pez, *Cod. dipl.*, p. 1, etc.

Cf. Kobolt, *Lexique des Savants de Bavière*. Bintérim, *Hist. pragm. des Conciles allemands*, t. IV, p. 187-212, donne des explications sur les discussions dogmatiques de Géroch avec Folmar, prévôt de Triefenstein, Éberhard, évêque de Bamberg, et d'autres adversaires.

SCHRÖDL.

GERSON (JEAN-CHARLES DE) reçut son surnom de Gerson d'un village du diocèse de Reims, où il naquit en 1363.

Gerson, devenu plus tard si célèbre en qualité de chancelier de l'Université de Paris, acquit non moins de réputation par ses ouvrages religieux. Il fut au premier rang parmi les orateurs du concile de Constance (1). Son influence, que soutenait une immense réputation de savoir et de piété, qui lui avaient valu le titre de *doctor christianissimus*, se fit surtout sentir dans la grande œuvre de la réforme au concile de Constance. Gerson était le condisciple et l'ami de Nicolas de Clémangis (2), si connu par son zèle réformateur, et tous deux étaient les élèves du fameux Pierre d'Ailly (3), alors qu'il était supérieur et professeur du collége de Navarre.

Gerson, qui plus tard devint lui-même un des plus illustres professeurs de théologie de cette haute école, fut nommé membre de la députation que l'Université envoya au roi de France, sous la direction de son recteur, Nicolas de Clémangis, et de son chancelier, Pierre d'Ailly, pour concourir à l'union de l'Église. Gerson parut alors pour la première fois, avec un caractère public, dans les affaires de l'Église, dans lesquelles ensuite il joua un rôle si prépondérant. L'Université proposait, pour abolir le schisme, la renonciation des deux contendants à la Papauté, proposition qui naturellement fut fort mal accueillie par les deux Papes rivaux. Toutefois les docteurs de Paris insistèrent auprès du roi dans le sens indiqué. La mort de Clément VII, décédé à Avignon en 1394, loin de mettre fin aux troubles de l'Église, ne fit que les augmenter et les propager au loin.

Gerson obtint du roi la permission d'enrôler d'autres universités dans le parti de celle de Paris, de les disposer au principe de la cession, principe auquel il resta fidèle après que le prudent et politique Benoît XIII eut réussi à se concilier autant que possible les deux amis de Gerson, les promoteurs énergiques de la réforme de l'Église, Nicolas de Clémangis et Pierre d'Ailly, en nommant le premier un de ses secrétaires, en élevant le second à l'épiscopat, quoique, dans le fait, Benoît parvint plutôt par là à gagner ces deux réformateurs à sa personne qu'à sa cause. Le concile de Pise adopta le plan de Gerson, tendant à la déposition des deux antipapes Benoît et Grégoire.

Gerson, poussé par son amour pour la paix de l'Église, publia un livre dédié à son ami Pierre d'Ailly, sous le titre de : *de Modo pacificandi, reformandi ac unendi Ecclesiam*, dans lequel il dépeint ouvertement la situation et met sous les yeux de chacun la nécessité d'un concile universel. Le concile, réuni pour l'apparence à Rome, en 1412, après qu'on eut à grand'peine arraché l'autorisation au Pape Jean XXIII, fut bientôt dissous, et sans grand honneur. Alors l'empereur Sigismond mit tout en œuvre pour parvenir à un con-

(1) *Voy.* CONSTANCE (concile de).
(2) *Voy.* CLÉMANGIS (Nicolas de).
(3) *Voy.* AILLY (Pierre d').

cile sérieux et solide. Ce concile se réunit en effet à Constance en 1414. Ce fut pour Gerson le signal d'une activité nouvelle. Après la fuite de Jean XXIII, Gerson insista pour qu'on maintînt sans hésiter les résolutions prises, et, ce qui, dans la situation où se trouvait l'Église pour ainsi dire privée de son chef, était bien pardonnable, il appuya surtout la célèbre proposition : *le concile est au-dessus du Pape;* mais il ne donnait pas à cette proposition un sens absolu et universel, car elle ne l'empêcha pas de soutenir dans les termes les plus formels la primauté et la juridiction illimitée du Pape (légitime). Les panégyristes de Gerson, ennemis de la primauté, se trompent ou veulent se tromper lorsqu'ils prennent dans un sens universel, illimité et absolu, les expressions de Gerson, qui évidemment ne doivent être comprises que dans un sens spécial et dans leur rapport immédiat avec le schisme et le scandale qui affligeait l'Église en quête de son chef légitime; ils se trompent lorsqu'ils s'appuient sur le grand nom du chancelier pour affaiblir l'autorité du Saint-Siége, tandis qu'ils passent sous silence les expressions nombreuses et nettes par lesquelles Gerson affirme l'universalité de la primauté pontificale dans l'Église.

Gerson, conséquent avec lui-même, insista à Constance pour qu'on en vînt à la cession, comme unique remède au mal général. La réforme de l'Église dans son chef et ses membres était son vœu le plus ardent; c'est pourquoi il était d'avis, d'accord d'ailleurs avec beaucoup de Pères, qu'il fallait que la réforme fût entreprise avant l'élection du Pape; car il était à craindre que, l'élection faite, la réforme fût mise de côté. Cette crainte fut justifiée après l'élection de Martin V. Gerson se plaignit avec raison de voir ses avis et ses projets méconnus.

Après le concile de Constance la situation personnelle de Gerson devint fâcheuse. La récompense des services rendus par cet homme éminent fut un exil perpétuel, prononcé contre lui par le duc de Bourgogne, dont Jean Petit avait publiquement fait l'apologie au concile de Constance à propos du meurtre du duc d'Orléans, énergiquement flétri par Gerson. Le chancelier, pour échapper à la faction des Bourguignons, fut obligé de fuir; il se rendit, déguisé en pèlerin, dans les montagnes de la Bavière, où il écrivit le livre édifiant *de Consolatione theologiæ.* Plus tard il revint à Lyon, y vécut encore pendant dix ans, humblement retiré dans le couvent des Célestins, dont son frère était prieur, y passant son temps à instruire les petits enfants, à étudier, à méditer et à prier. Il mourut à l'âge de soixante-six ans, dans une parfaite abnégation de toutes choses et une pauvreté absolue.

Gerson trouvait qu'avant tout il fallait réformer le droit des réserves pontificales, étendu à la collation de toutes les dignités considérables de l'Église; les réserves lui paraissaient une soustraction faite aux droits épiscopaux (1) et une abondante source de richesses pour le trésor papal. Dans le système déplorable de l'époque, qui distribuait les places pour de l'argent, la simonie avait atteint son apogée. De plus, Gerson rejetait les taxes trop lourdes, qui servaient à former non des dispensateurs, mais des dissipateurs des mystères de Dieu, *non dispensatores mysteriorum Dei, sed dissipatores.* Gerson réclame en outre une réforme des mœurs cléricales, que les deux causes ci-dessus indiquées rendaient indispensable. Les preuves de cette perversion des mœurs éclataient surtout dans la désobéissance et la rébellion, dans une honteuse avarice et un déplorable pharisaïsme. Tous

(1) Hardt, t. I, p. IV, p. 124.

ces maux découlent de la négligence des sages lois de l'Église, de celles, par exemple, qui règlent le choix des évêques. « L'Église exige qu'on élise un sujet éprouvé par sa parole et sa conduite, qui ait de l'âge, qui soit solide et intègre, et non un jeune homme, un homme sensuel, qui ne sait rien des choses de l'esprit. Or on viole partout ces prescriptions de l'Église; on n'arrive que par la corruption, la protection, les sollicitations, aux charges les plus importantes, et on en dissipe les revenus dans le luxe. L'ordre est renversé partout. Les fous tiennent le gouvernail, les ignorants décident des intérêts les plus graves. Les abus pullulent de tous côtés; ils se glissent dans le culte public, qu'on surcharge et matérialise. Est-il dans l'intérêt de la vraie dévotion et de l'édification, demande Gerson, que l'on célèbre plus solennellement certaines fêtes nouvelles que les fêtes des Apôtres? etc., etc. » Gerson attaque la fausse humilité de tant de clercs orgueilleux, qui ambitionnent les dignités ecclésiastiques sous l'innocent prétexte qu'ils ne les acceptent que par respect pour la dignité en elle-même et pour l'édification d'autrui. Sans doute Gerson se sert parfois d'expressions qui paraissent dures ou exagérées; mais il n'est pas seul à parler de cette manière : d'autres personnages de son temps, sages, honnêtes et dévoués à l'Église, s'expriment de même et prouvent combien était nécessaire la réforme religieuse à laquelle ils aspiraient.

Les ouvrages de Gerson furent publiés en majeure partie, en 1488, à Strasbourg. Une autre édition parut à Bâle, en 3 vol. en 1518. Simon Richer en publia une nouvelle, à Paris, en 1606. Enfin Dupin fit paraître une édition en 5 vol., in-fol., imprimée à Anvers et publiée, en 1706, en Hollande. Cette édition divise les œuvres de Gerson en plusieurs classes : la première renfermant les ouvrages dogmatiques; la deuxième les ouvrages qui ont rapport à la discipline; la troisième les ouvrages moraux et ascétiques; la quatrième les mélanges. Elle est précédée d'un *Gersoniana*, contenant les écrits plus rares, mais en partie moins authentiques, entre autres les traités que Gerson écrivit, dit-on, pour le concile de Constance, et que Von der Hart a adoptés sans scrupule dans sa collection connue des écrits relatifs au concile de Constance, quoique plusieurs de ces traités portent des traces évidentes de non-authenticité ou d'altération. Les ouvrages les plus importants de Gerson, tels que sa *Dissertation sur l'Excommunication; de Plenitudine potestatis ecclesiasticæ; de Statibus ecclesiasticis; de Unitate ecclesiastica; Tractatus duo de Schismate; Tractatus quomodo et an liceat in causis fidei a Papa appellare; Tract. contra Papam supra potestate et auctoritate Ecclesiæ, etc.*, se trouvent aussi dans *Melch. Goldasti Monarchia S. R. Imperii*, t. I et II.

Le style de Gerson est dur, négligé, mais énergique.

On sait que Gerson est le plus ancien auteur auquel le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* ait été généralement attribué. « Cette attribution, dit Gence, auteur de l'article Gerson dans la Biographie universelle (1), prouvée par l'inscription d'un grand nombre de manuscrits sous son nom ou sous celui de son pseudonyme (Gersen), est confirmée par la multitude plus grande encore d'éditions des quinzième et seizième siècles qui portent son nom. ... Il ne s'est guère écoulé d'années, depuis 1470 jusqu'en 1600, où il n'y ait eu plusieurs éditions latines ou italiennes de l'*Imitation*, avec le nom du chancelier de Paris, soit à Venise,

(1) T. XVII, p. 230, édit. 1816.

soit à Florence, soit à Rome, ou ailleurs, tandis qu'il ne s'en trouve aucune sous celui de Gersen, et qu'il en existe très-peu sous celui de Kempis, et seulement dans la seconde moitié du seizième siècle. Bossuet regardait Gerson comme très-digne d'avoir composé cet ouvrage (1). »

DUX.

GERSTUNGEN. *Voyez* HENRI IV.

GERTRUDE (SAINTE), abbesse de Nivelle, en Brabant, fille de Pepin de Landen et d'Issa, reçut de ses parents une éducation pieuse et soignée, et conçut, dès l'âge le plus tendre, la pensée de consacrer sa virginité à Dieu. Un jour que son père avait invité à sa table le roi Dagobert et le fils du duc d'Austrasie, ce jeune prince, encouragé par Pepin et Dagobert, demanda la main de Gertrude. On fit venir la princesse avec sa mère, et Dagobert lui ayant demandé si elle voulait accepter pour époux ce beau jeune homme revêtu d'or et de soie, *si illum puerum, auro fabricatum, sericis indutum, voluisset habere sponsum*, Gertrude répondit résolûment : « Je ne veux ni de lui ni d'aucun autre fiancé que le Christ ! »

Après la mort de Pepin, à la demande d'Amand, évêque d'Elnon (2), Issa fonda, non sans bien des obstacles, un couvent d'hommes et de femmes à Nivelle, et lui donna pour abbesse sa fille Gertrude, à laquelle elle coupa les cheveux, pour la soustraire ainsi aux poursuites de certains aspirants tenaces et violents, *capillos ad instar coronæ abscidit*. La jeune abbesse remplit sa charge avec un grand zèle pour son salut et celui des autres. On voyait briller en elle toutes les vertus, l'amour de Dieu, le zèle de la maison de Dieu, *erga vasa ecclesiastica summo studio pastoralem habebat curam ;* la piété, la chasteté, le jeûne sévère, une extrême miséricorde envers les pauvres, les veuves, les orphelins, les voyageurs, les prisonniers, une tendre sollicitude pour les malades et les religieuses âgées de son couvent. Elle puisait la force qui l'animait et la soutenait dans l'étude assidue des saintes Écritures et d'autres livres pieux ; elle exhortait souvent ses filles à cette sainte habitude et les dirigeait dans leurs lectures. *Ita exitus rei patuit in illa*, dit son biographe, *ut pene omnem bibliothecam divinæ legis memoriæ reconderet, et obscura allegoriæ mysteria, Spiritu sancto revelante, aperte auditoribus aperiret. Et per suos nuntios... sanctorum patrocinia et sancta volumina de urbe Roma, et de transmarinis regionibus gnaros homines ascibat ad docendum divinæ legis carmina, ut sibi et suis quid esset meditandum, Deo inspirante, meruisset habere.*

Après la mort de sa mère, qui l'avait aidée à régir le couvent, Gertrude abandonna le soin du monastère des hommes à quelques prêtres éprouvés, et partagea la direction de celui des femmes avec quelques sages religieuses. Lorsqu'elle se sentit très-affaiblie à la suite de ses jeûnes et de ses veilles, elle remit sa chaire d'abbesse à sa nièce Wilfetrud, *secus pedes ejus a cunabulis sub sanctæ regulæ norma litteris imbutam*. Elle mourut, à peine âgée de trente-trois ans, le 18 mars 658, et fut inhumée, suivant son désir, dans le caveau dès longtemps préparé pour elle (*cisterna*), revêtue d'un voile grossier, d'un cilice qu'elle avait longtemps porté, et d'une vieille toile, parce que, avait-elle dit, le reste ne sert ni aux vivants ni aux morts.

Son biographe, moine de Nivelle, témoin des actions de sa vie, raconte que, ayant visité la défunte dans sa cel-

(1) Les auteurs allemands sont généralement d'un avis contraire, et l'auteur de l'article ci-dessus sur Gerson partage l'opinion de ses compatriotes.

(2) *Voy.* AMAND.

lule, il fut, ainsi que les frères qui l'accompagnaient, enveloppé d'un doux et céleste parfum.

Après elle Wilfetrud continua à diriger le couvent dans l'esprit de sa tante. Elle fit déposer dans l'église comme une précieuse relique la pauvre couche sur laquelle était morte Ste Gertrude. Agrès, qui succéda à Wilfetrud, bâtit une basilique en l'honneur de Gertrude. Au douzième siècle on fit du couvent de Nivelle un chapitre de chanoinesses et de chanoines (1).

Voir Bolland., *in Vita Gertrudis*, 17 mars; Mabillon, *Acta*, sæc. II, p. 462, etc.

GERTRUDE (Ste), honorée en Allemagne, était fille de Ste Élisabeth, landgrave de Thuringe; elle naquit en 1227, fut abbesse du couvent des religieuses de Prémontré d'Altenbourg ou d'Altenberg, dans la Wetterau, et y mourut en 1297. On sait peu de choses sur son compte; toutefois on en sait assez pour pouvoir la nommer une fidèle imitatrice de sa sainte mère.

Cf. Boll., sa *Vie*, 13 août.

GERTRUDE (Ste), née à Eisleben, dans le comté de Mansfeld, de la race des comtes de Hackeborn, fut d'abord abbesse du couvent de Rodalsdorf, dans le diocèse de Halberstadt, puis du monastère de Heldelfense. On ne sait rien de la date et du lieu de sa naissance et de sa mort. D'après les leçons du Bréviaire romain elle mourut en 1292, après avoir été pendant quarante ans abbesse et avoir été promue à cette charge à l'âge de trente ans; sa naissance remonterait donc à l'année 1222, et elle serait morte à l'âge de soixante-dix ans; cependant les données sur cette date varient entre 1290 et 1334. Elle n'avait que cinq ans lorsqu'elle fut amenée au couvent de Rodalsdorf, où elle joignit l'étude des sciences humaines à celle des choses divines, *ad humanarum litterarum notitiam rerum divinarum cognitionem adjunxit*. Croissant en âge et en sagesse, illuminée de la lumière divine, elle était à ses propres yeux d'autant plus petite et plus méprisable qu'elle était l'objet de grâces plus grandes, et elle comptait parmi les merveilles extraordinaires de Dieu que sa miséricorde supportât une créature aussi indigne qu'elle. Quoiqu'en sa qualité d'abbesse elle eût toujours l'œil ouvert sur le maintien de la discipline du couvent, qu'elle se fît la servante de ses subordonnées, qu'elle vînt constamment en aide aux pauvres et aux nécessiteux, elle restait en commerce intime et permanent avec Dieu, et se trouvait souvent ravie par la force de l'amour divin en de célestes extases. Elle avait une dévotion spéciale aux souffrances du Sauveur, au mystère de l'autel et à la très-sainte Mère de Dieu. *Multa ad confavendam pietatem scripsit; divinarum etiam revelationum et prophetiæ dono claruit.*

Voir Bréviaire romain, 15 nov.; la *Vie de Gertrude* par Campacci, Venise, 1748; sur les révélations qui lui sont attribuées, *voir* Amort, *Lib. de Revelationibus privatis*, August. Vindel., 1744. Le Livre des Révélations de Ste Gertrude fut d'abord publié par le Chartreux dom Jean Lansperg († 1539), puis par Blosius. Il parut à Paris sous ce titre : *Insinuationes divinæ pietatis;* dans l'édition de Paris de 1664 le titre est ainsi conçu : *S. Gertrudis, v. et abb. O. S. B., Insinuationum divinæ pietatis exercitia.*

Voyez *Vies des Pères et des Martyrs*, de Butler, 15 nov.

SCHRÖDL.

GERVAIS (S.) ET S. PROTAIS, deux saints de Milan, qu'on nomme toujours ensemble, parce qu'ils furent

(1) *Voir* Mabill., *Acta SS. Ord. Ben. sæc. II, præf.*, n. 84, etc.

unis à la vie et à la mort. S. Ambroise les cite comme les premiers martyrs de Milan. En laissant de côté la légende, nous savons qu'ils souffrirent de bonne heure sous Néron, ou au plus tard sous Domitien; car dès le quatrième siècle leur souvenir était perdu parmi les Chrétiens de Milan. Leur culte se renouvela par la découverte de leurs reliques, que S. Ambroise fit en 386, et dont il se servit pour la dédicace de l'église connue aujourd'hui sous le nom de Saint-Ambroise le Grand, et par les miracles que Dieu opéra pour constater l'authenticité de ces reliques. Les Ariens en furent tellement frappés qu'ils cessèrent de poursuivre les Catholiques. S. Ambroise trouva, devant la balustrade qui entourait le tombeau de S. Nabor et de S. Félix, les cadavres décapités des deux saints avec des preuves de leur origine; plusieurs miracles, avons-nous dit, que les Ariens ne purent nier, vinrent à l'appui de l'authenticité de ces reliques. Il y avait à Hippone, sous l'administration de S. Augustin, une église consacrée à ces deux saints, et il y a en Occident une foule de diocèses et de paroisses qui ont pour patrons S. Gervais et S. Protais. Leur fête tombe le 19 juin; un vieux calendrier d'Afrique en fait mention ce jour-là.

Cf. Buttler, *Vie des Pères, etc.*, 19 juin.

HAAS.

GERVAIS, moine bénédictin, surnommé *Dorobernensis* ou *Cantuariensis*, vécut vers 1200, et écrivit: *de Combustione et Reparatione Cantuariensis Ecclesiæ, ann.* 1174; *Imaginationes seu Descriptio discordiarum inter monachos Cantuarienses et Balduinum, archiep., post ann.* 1184; *Chronica rerum a Britannis, Saxonibus et Normannis gestarum, ab anno* 1122 *ad ann.* 1199.

Voir Iselin, *Lexique hist. géogr.*, supplém. II, et *J.-A. Fabricii Bibl. med. et inf. ætatis.*

GERVAIS, Anglais, étudia d'abord à Paris, et apprit la théologie à Saint-Juste, dans le diocèse de Beauvais. Son savoir rendit célèbre cette modeste abbaye, dont il devint abbé. Il rédigea, en qualité de suppléant du général de l'ordre de Prémontré de Thenailles, son *Commentaire sur les petits Prophètes et les Psaumes;* il fit réunir en un volume ses *Sermons* épars. En 1206 il devint général des Prémontrés, et assista, en 1215, au concile universel de Latran. L'humilité et le savoir le rendaient également remarquable. Il mourut en 1228. Il ne parut imprimé de toutes ses œuvres que ses Lettres, en 1725. Cf. *Sacra antiquit. Monumenta*, t. Ier; Iselin, *Lexique histor. et géographique*, supplém. II.

GESSEN, גֹּשֶׁן, **GOSSEN**; LXX, Γεσίν, Γεσέμ.— I. District d'Égypte que Joseph assigna à son père et à ses frères pour leur demeure (1), et que quatre cent trente ans après les descendants de Jacob possédaient encore (2). Les exégètes anciens et modernes ont beaucoup controversé la situation et l'étendue de ce district (3).

Le texte de la Bible donne les renseignements suivants : ce district était situé à l'est du Delta, dans la circonscription de la province actuelle *esh-Schurkiyeh* (4). Jacob va, de Bersabé (5), en Égypte; il envoie (6) Juda devant lui pour lui montrer le chemin vers Gessen; par conséquent Gessen est situé au delà, mais non loin des frontières orientales de l'Égypte, d'après l'Exode (7) et les Paralipomènes (8). Comme dans l'his-

(1) *Genèse*, 46, 28 sq.; 47, 1 sq.
(2) *Exode*, 9, 29; 12, 40.
(3) *Voir* Bellermann, *Manuel de la Littérature biblique*, t. IV, p. 191 sq.
(4) Robinson, I, p. 84.
(5) *Genèse*, 46, 6.
(6) *Ibid.*, 46, 28.
(7) 13, 17.
(8) I *Paral.*, 7, 21.

toire de l'Exode il n'est pas question du Nil, et qu'en peu de jours les fugitifs atteignirent la mer (1), Gessen ne devait pas s'étendre à l'ouest au delà du Nil. Joseph, qui vivait à la cour, voulut avoir les siens dans sa proximité (2); il alla au devant d'eux à leur arrivée (3).

La contrée de Ramesès (רַעַמְסֵס) (4) paraît identique avec Gessen. Les Septante se servent dès le chapitre 46, 28, de cette désignation en place de Gessen; ils traduisent גֹּשֶׁן אַרְצָה par κατ' Ἡρώων πόλιν εἰς γῆν Ῥαμεσσῆ; cette ville d'Héroopolis était située au bord occidental du golfe Arabique, vers le Nil, non loin de Suez (5), et fut plus tard capitale du nome de ce nom (6).

Outre Héroopolis, la Bible nomme, comme ville de cette contrée de Gessen ou de Ramesès, Raamsès, רַעַמְסֵס, et Pithom, פִּתֹם (7). Raamsès (et non Héliopolis, On, comme Josèphe semble l'admettre (8), la capitale du district) était situé entre Héliopolis et Héroopolis; Pithom est Patumos, Πάτουμος; Hérodote (9) l'appelle Ἀραβίας πόλις. D'après Ptolémée (10), le district s'appelait le nome d'Arabie (ainsi s'explique Γεσὲμ Ἀραβίας de la Genèse (11) dans les Septante); Patumos était au sud du Delta, à l'est du Nil (12); c'était probablement Thoum, devenu plus tard très-important comme poste militaire entre Memphis et Péluse (13).

(1) *Exode*, 13, 18.
(2) *Genèse*, 45, 10.
(3) 46, 29.
(4) *Genèse*, 17, 11.
(5) Strabon, XVI, 389; XVII, 552.
(6) Pline, *Hist. nat.*, V, 9.
(7) *Exode*, 12, 37. *Nombres*, 33, 3.
(8) *Antiq.*, VII, 6.
(9) Hérodote, II, 158.
(10) IV, 5.
(11) 45, 10; 46, 34.
(12) Strabon, XVII, 560.
(13) *Itiner. Anton.*, 163-170.

Ce que nous venons de constater jusqu'à présent ne permet pas, comme le font habituellement les modernes (1), de placer Gessen loin du Nil et des terres labourables, et de le restreindre uniquement aux steppes de Bilbeis et de Suez, aux frontières méridionales de la Palestine. Gessen allait bien plus à l'ouest, et s'étendait beaucoup plus vers le Delta que la plupart des modernes ne l'admettent jusqu'à présent (2).

La Bible elle-même contredit cette opinion. Les Israélites n'habitaient évidemment pas un pays désert, puisqu'il est dit, Gen., 47, 6, בְּמֵיטַב הָאָרֶץ, dans la *meilleure portion du pays*; plus tard ils regrettent les concombres, les melons, les oignons et l'ail qu'ils mangeaient pour rien en Égypte (3); ils regrettent le blé qu'on semait, et les figuiers, les grenadiers et les vignes (4); on sait qu'on les employait de force aux travaux des champs (5); Moïse enfant fut exposé aux bords du Nil; sa mère demeurait dans la proximité; la fille du roi avait coutume de s'y baigner (6). Les Hébreux regrettent aussi les nombreux poissons qu'ils mangeaient (7); ils demandent à sacrifier (8) pour ne pas être un objet de scandale aux yeux des Égyptiens; s'ils avaient demeuré dans le désert, cette demande eût été dénuée de sens. Ils vivent en général au milieu des Égyptiens (9); ils leur empruntent des vases d'or et d'argent; ils marquent

(1) Conf. Rosenmüller, *Archéol. biblique*, III, 247. Forbiger, *Géogr. ancienne*, II, 785.
(2) Cf. Tuch, *Commentaires sur la Genèse*, p. 535. Robinson, *la Palestine*, I, p. 84, dont les observations exactes ont confirmé les solides démonstrations de Tuch.
(3) *Nombres*, 11, 5.
(4) *Ibid.*, 20, 5.
(5) *Exode*, 1, 14; 5, 12.
(6) *Ibid.*, 2, 3, 5.
(7) *Nombres*, 11, 5.
(8) *Exode*, 8, 22.
(9) *Ibid.*, 11, 2; 12, 35.

leurs portes de sang (1), afin que l'ange exterminatenr ne frappe que les premiers nés des Égyptiens, absolument comme aujourd'hui les Coptes demeurent au milieu des Mahométans. Ainsi nous rencontrons les Israélites dans la vallée orientale du Nil, le long du fleuve, et le nome d'Héliopolis pouvait en former la limite méridionale. Il n'est guère possible de déterminer si toute cette plaine appartenait au pays de Gessen, ou si le nom d'un district d'abord plus petit passa au pays dont peu à peu la famille de Jacob prit possession (2).

Au temps de Ptolémée Philométor les Juifs se réunirent dans la même contrée et s'y construisirent un temple (3). Plus tard on y trouve un *vicus Judæorum* et des *castra Judæorum* (4). On y montre encore la *Colline des Juifs*, les *Fossés des Juifs*, à quelques lieues au nord-est du Caire.

Josué parle d'un pays de Gossen (5), nommé ainsi d'une ville de Gossen, sur les monts méridionaux de Palestine (6). D. Calmet s'est trompé en confondant Gossen avec Gessen.

Cf. Niebuhr, *Voyages*, t. I, p. 100-213; Hartmann, *Géographie de l'Égypte*, p. 880.

KÖNIG.

GESSUR, גְּשׁוּר. I. District au delà du Jourdain, dans la proximité de Machati (7), avec lequel il est toujours nommé, au revers oriental de l'Hermon, où est situé aujourd'hui Dschédur (8). Au temps de David c'était encore un petit royaume; David avait épousé une fille de la maison royale de Gessur (1). Absalon s'enfuit vers cette cour (2).

II. District méridional. Dans Josué (3) les Gessurites sont nommés avec les Philistins, et dans le livre des Rois (4) avec les Gergéséens et les Amalécites.

GET (lettre de divorce). *Voyez* MARIAGE JUDAÏQUE.

GETH (גַּת), pressoir; LXX, Γέθ; Jos., Γίττα et Γίττη.

I. Une des cinq principales villes des Philistins (5), patrie du géant Goliath (6), située à cinq milles d'Éleuthéropolis, vers Diospolis (7), attribuée par Josèphe à la tribu de Dan (8), quoique dans le catalogue des villes de Josué elle ne paraît point parmi les villes de cette tribu (9).

Les Philistins, ayant pris l'arche d'alliance durant les derniers temps d'Héli, la transportèrent aussi à Geth, mais l'en firent bientôt sortir à cause des malheurs qui frappèrent à cette occasion les habitants (10). Peu de temps après, Geth fut pris par les Israélites sous Samuel (11). Mais sous Saül déjà Geth reparaît comme résidence d'un roi philistin, nommé Achis, dont deux fois David cherche l'appui contre Saül: la première fois au risque de sa vie, qu'il ne sauve que par une ruse (12); la seconde fois avec succès, car le roi lui fait même présent de la ville de Siceleg (13). Plus tard, lorsque David devint roi d'Israël, il fit heureusement la guerre aux Philistins, et il conquit entre au-

(1) 12, 23.
(2) Conf. Tuch, l. c.
(3) Jos., *Antiq.*, XIII, 3, 1, 2. *Bell. Jud.*, VII, 10, 2, 3.
(4) *Itiner. Anton.*, p. 169.
(5) 10, 41; 11, 16.
(6) 15, 51.
(7) *Deutér.*, 3, 14. *Josué*, 13, 13; 12, 5.
(8) Raumer, p. 225.

(1) II *Rois*, 3, 3.
(2) *Ibid.*, 13, 37; 14, 23.
(3) *Josué*, 13, 2.
(4) I, 27, 8.
(5) *Josué*, 13, 3. I *Rois*, 6, 17.
(6) I *Rois*, 17, 4.
(7) Hieron., *de Situ et nomin. loc. Hebr.*, s. v.
(8) *Antiq.*, V, 1, 22.
(9) *Josué*, 19, 41-48.
(10) I *Rois*, 5, 9 sq.
(11) *Ibid.*, 7, 14.
(12) *Ibid.*, 21, 10-15.
(13) *Ibid.*, 27, 1-7.

tres la ville de Geth (1) qui, cette fois, paraît être restée plus longtemps au pouvoir des Israélites; car le roi Achis, au commencement du règne de Salomon (2), était vraisemblablement tributaire des Israélites. Geth se trouve parmi les villes que Roboam fortifia (3).

Sous le roi Joas Geth fut conquis par Hazaël, roi de Syrie (4), mais, immédiatement après, repris à son successeur, Benadad (5). Plus tard encore il retomba au pouvoir des Philistins, fut reconquis par le roi Ozias, qui en fit une place ouverte, en rasant ses murs (6). Dès lors Geth ne paraît avoir repris aucune importance, car il n'en est plus question une seule fois dans les livres saints. Du temps d'Eusèbe, Geth était devenu un gros bourg (μεγίστη κώμη). Bochart (7) en parle comme d'un pauvre hameau, *parvulum casale;* les voyageurs plus modernes n'en disent rien.

II. Geth-Hépher (גַּת הַחֵפֶר; LXX, Γεθαχοβίρ), ville de la tribu de Zabulon (8), lieu de naissance du prophète Jonas (9). C'est donc à tort que les pharisiens disaient que, conformément aux Écritures, il ne sortait pas de prophète de la Galilée (10). D'après S. Jérôme (11), Geth-Hépher était à deux milles de Sepphoris, *Diocæsarea*, vers Tibériade; c'était de son temps un petit bourg, dans lequel on montrait encore le tombeau du prophète : *Haud grandis est viculus, ubi et sepulchrum ejus ostenditur.*

III. Geth-Rimmon (גַּת רִמּוֹן; LXX, Γεθρεμμών), ville des lévites, dans la tribu de Dan (1), située, d'après Eusèbe, à douze milles de Diospolis, vers Éleuthéropolis, était, de son temps, un grand bourg (κώμη μεγίστη). Il n'est pas certain, comme on l'a cru récemment, que le Déir Dubban actuel soit à la place de l'ancienne cité lévitique (2). Si l'on voit dans Josué (3) un autre Geth-Rimmon, attribué également comme ville des lévites à la tribu de Manassé, ce ne peut être qu'une faute de copiste, car les Septante n'ont pas à cet endroit Geth-Rimmon, mais bien Βαιθσάν; le nom de Geth-Rimmon a pu facilement être transposé du verset 24 au verset 25.

Cf. Rosenmüller, *Archéologie biblique*, II, 2, p. 84, 371; Winer, *Lex.*, s. v.

Welte.

(1) I *Paral.*, 18, 1.
(2) III *Rois*, 2, 39.
(3) II *Paral.*, 11, 8.
(4) IV *Rois*, 12, 17.
(5) *Ibid.*,, 13, 25.
(6) II *Paral.*, 26, 6.
(7) *Descript. Terræ Sanctæ*, c. 10.
(8) *Josué*, 19, 13.
(9) IV *Rois*, 14, 25.
(10) *Jean*, 7, 52.
(11) *Præf. in Jon.*

Gethsémani (Γεθσημανῆ ou Γεθσημανεί) était un jardin situé au mont des Oliviers, où le Sauveur allait habituellement passer la nuit (4) quand il avait durant le jour enseigné dans le temple, et où il se rendit notamment la dernière nuit de sa Passion (5). Aussi celui qui trahit Jésus connaissait parfaitement ce lieu-là (6). On confond le nom de Gethsémani avec גַּת שְׁמָנֵא (=גַּת שֶׁמֶן, pressoir d'olives), ou avec גַּי שִׁמְנָא, champ des olives, ou encore avec גַּת סִימָנֵי (pressoir des signes). Cette dernière dénomination se rapporterait à ce qu'on aurait donné de ce pressoir le signal du commencement des nouvelles lunes; mais cela est peu vraisemblable, comme le remarque Reland (7). Quant au second cas, l'introduction du θ (=ת) serait inattendue, tandis qu'on

(1) *Josué*, 19, 45; 21, 24.
(2) Robinson et Smith, *la Palestine*, II, 692.
(3) 21, 25.
(4) *Luc*, 21, 37.
(5) *Matth.*, 26, 36. *Marc*, 14, 32. *Luc*, 22, 40 sq. *Jean*, 18, 1, 2.
(6) *Jean*, 18, 2.
(7) *Palæstina illustrata*, p. 857.

comprend bien le pressoir des olives au mont des Oliviers, et il n'est pas étrange qu'on donne ce nom à un jardin, à une maison de campagne de ces parages. Les Septante mettent habituellement γέθ pour גַּת, et ση pour שְׁ n'est qu'une prononciation plus facile. On montre encore de nos jours, dans la proximité du pont qui mène de la porte Saint-Étienne au mont des Oliviers, par-dessus le torrent de Cédron, sous le nom de Dschesmanije, une pièce de terre presque quadrangulaire, entourée d'un mur, qu'on donne pour l'ancien Gethsémani.

Cf. Rosenmüller, *Archéol.*, III, 2, p. 249; Robinson et Smith, *la Palestine*, I, 389 sq.

GÉWOLD (CHRISTOPHE), savant historien, né à Amberg, dans le haut Palatinat, docteur en droit civil et en droit canon, conseiller de l'électeur Maximilien Ier de Bavière et son premier archiviste, mourut à Ingolstadt en 1621, après s'être acquis une grande réputation par ses ouvrages. En 1582, le chancelier de Bavière Viguléus Hund († 1588), célèbre jurisconsulte, avait, de concert avec Gerhard de Roo (auteur de l'*Histoire d'Autriche*) et Jean Dubrav, évêque d'Olmütz, connu par son *Histoire de Bohême*, publié la *Metropolis Salisburgensis*, in-fol. Cette œuvre, dans laquelle Hund avait fait preuve d'un profond savoir diplomatique, fut continuée avec ardeur et habileté par Géwold, qui y ajouta un grand nombre de lettres, et en fit ainsi 3 gros volumes in-fol. Cet ouvrage parut à Munich en 1620, sous le titre : *W. Hundii Metropolis Salisburgensis aucta, adnotationibus illustrata, et suo usque tempore continuata*, et fut de nouveau réimprimé à Ratisbonne en 1719, malheureusement avec beaucoup de fautes. Les autres ouvrages publiés par Gewold sont : *Chronicon monasterii Reichersbergensis*, Monachiis, 1611, introduit dans les *Scriptores rer. Bamberg.*, de Ludewig; *Defensio Ludovici IV, Bavarii imperatoris, contra Abrahamum Bzovium*, Ingolstadii, 1618; *Annales Henrici, monachi Rebdorfensis*, Ingolstadt, 1618, qui se trouve aussi dans Fréher, *Script. rer. Germ.; Genealogia ducum Bavariæ*, Aug. Vind., 1605; *Commentarius de Septemviratu S. R. imperii*, Ingolstadt, 1616, 1621, etc.

SCHRÖDL.

GIAOUR, nom que les Turcs donnent à ceux qui ne partagent pas leur croyance. Il y a deux opinions sur l'étymologie du mot : d'après les uns, giaour vient de *kafir*, l'infidèle; d'après Meninski, dont l'opinion nous paraît plus fondée, *giewr, giewour*, vulg. *giawour*, n'est qu'une forme adoucie de *gebr* (guèbre), c'est-à-dire sectateur de la doctrine des Parses ou des Parsis, infidèle en général, mécréant. Ce qui prouve que *gebr* ne vient pas de *kafir*, c'est que le Talmud appelle le *gebr* (guèbre) חברא חבר. Une opinion récente, d'après laquelle giaour dépend de l'hébreu גֵּר, cf. γείωρες, γειῶραι (étrangers domiciliés dans la Terre-Sainte), nous paraît sans aucun fondement.

GIBBON (ÉDOUARD), un des plus célèbres historiens d'Angleterre, naquit le 27 avril 1737 à Putney, près de Londres. A neuf ans on le mit à l'école publique de Kingston, sur la Tamise. Comme il était d'une santé débile et que son état maladif interrompait souvent le cours de ses leçons, on le rappela dans la maison paternelle. Après diverses tentatives aussi peu heureuses pour le faire suivre des cours publics, on l'envoya en 1752 à Oxford, et il y fut incorporé à l'université en qualité de *gentleman commoner* du collége de Sainte-Madeleine.

La description que fait Gibbon de l'esprit scientifique qui dominait dans

ce célèbre collége n'est rien moins que favorable: « Les rayons de la bibliothèque, dit-il dans ses Mémoires, écrits à la fin de sa vie, crient sous le poids des in-folio des Bénédictins, des éditions des saints Pères et des collections du moyen âge que l'abbaye de Saint-Germain des Prés, de Paris, a publiés. L'œuvre du génie est toujours le produit d'un seul; les œuvres d'érudition qui doivent être distribuées entre beaucoup de mains et continuées durant de longues années sont le champ approprié à l'activité d'une société laborieuse. Mais quand je demande où sont les travaux des moines du collége de Sainte-Madeleine et ceux des colléges d'Oxford et de Cambridge, je n'obtiens pour toute réponse qu'un silence honteux ou un regard sombre et méprisant. Les fellows ou moines d'Oxford étaient de mon temps de bonnes gens, qui jouissaient en paix des bienfaits du fondateur; leurs journées s'écoulaient, dans une série d'occupations uniformes, à l'église, à l'académie, au café et dans les lieux de réunion publique, jusqu'à l'heure où, fatigués et satisfaits, ils se livraient à un profond sommeil. Leur conscience les avait affranchis des amères préoccupations de la lecture, de la pensée, de la plume, et les germes de science et d'esprit qu'ils apportaient à l'université s'y fanaient bien vite sans avoir porté beaucoup de fruits, ni pour eux, ni pour le public. » Laissé à lui-même, le jeune Gibbon s'abandonna pendant quelque temps aux excès d'une vie oisive et désordonnée; cependant le goût qu'il avait eu de bonne heure pour les lectures sérieuses, et surtout pour l'étude de l'histoire, se réveilla peu à peu en lui. Comme dès son enfance il avait aimé la discussion sur les matières religieuses, il se mit à étudier les *Libres Recherches* du docteur Middleton, qui excitaient alors une grande attention en Angleterre. Mais la critique négative de ce théologien, qui niait les miracles de l'Église primitive, produisit un effet tout contraire sur Gibbon. La foi en la divinité des premiers siècles du Christianisme s'était profondément enracinée dans l'esprit du jeune Édouard, qu'on avait élevé dans les principes de l'Église établie. Aussi, dès que sa vive intelligence fut excitée par des études religieuses, il se rapprocha de l'Église catholique, en s'abandonnant à l'entraînement naturel et logique des vérités reconnues. « Je vénérais toujours, dit-il en dépeignant sa situation à cette époque, le caractère ou plutôt le nom des saints et des Pères qu'exalte le docteur Middleton; il ne pouvait pas non plus empêcher mon esprit aveuglé de croire que les vertus divines qui avaient été accordées à l'Église primitive s'étaient perpétuées durant les cinq ou six premiers siècles; mais je n'étais pas en état de résister à ce poids de témoignages historiques qui me convainquaient que, durant cette même période, la majeure partie des doctrines capitales du papisme étaient déjà introduites dans l'Église, en théorie et en pratique; je n'étais pas loin de conclure que les miracles sont la pierre de touche de la vérité, et que l'Église qui avait reçu tant de preuves de l'action visible de la Divinité était l'Église pure et orthodoxe. Les merveilleux récits que Basile et Chrysostome, Augustin et Jérôme appuient de preuves si hardies, m'obligeaient d'admettre les mérites éminents du célibat, l'institution du monachisme, l'usage du signe de la croix, des saintes huiles et même des images, l'invocation des saints, le culte des reliques, les dogmes du Purgatoire et la prière pour les morts, et le terrible mystère du sacrement du corps et du sang du Christ, qui se transforme invisiblement par le mystère de la transsubstantiation. » Il se trouvait dans cette disposition lorsque les excellents ouvrages de controverse

de Bossuet, l'*Exposition de la Doctrine catholique* et l'*Histoire des Variations des Églises protestantes*, tombèrent entre ses mains. « Ces ouvrages, dit Gibbon, achevèrent ma conversion, et je succombais, dans le fait, devant un noble adversaire. Depuis lors j'ai examiné d'un regard plus net les documents originaux, et je n'hésiterai jamais à déclarer que Bossuet est l'homme qui a le mieux manié les armes de la controverse. »

Il résolut bientôt après d'entrer dans l'Église catholique. Il s'adressa à Londres à un libraire, qui le recommanda à un prêtre, et celui-ci l'admit en juin 1753 dans l'Église romaine, sans que ni l'un ni l'autre reculassent devant les peines sévères qui frappaient alors tous ceux qui se réconciliaient avec le Saint-Siége ou qui donnaient aux autres le moyen d'opérer cette réconciliation. Son père, en apprenant sa démarche par une lettre que lui avait écrite Gibbon, et dans laquelle il discutait ses motifs, s'abandonnant au premier mouvement de son ressentiment, divulgua un secret que sa prudence aurait dû cacher, et le jeune Gibbon fut immédiatement exclu du collége de Sainte-Madeleine et de toutes les universités anglaises. Le père, décidé à guérir son fils de sa « maladie religieuse, » résolut de l'envoyer pendant quelques années à Lausanne, et de le confier à la surveillance d'un prédicateur calviniste. Celui-ci eut en effet, dès Noël 1754, la joie de voir son élève recevoir dans l'église de Lausanne la cène suivant le rite réformé. « Alors, dit Gibbon, je m'arrêtai dans mes recherches sur la religion, en m'attachant avec une foi absolue aux dogmes et aux mystères qui sont admis unanimement par les Catholiques et les protestants. » Ce nouveau protestantisme de Gibbon ne consistait, il faut le dire, qu'en une sorte d'indifférence à l'égard du Christianisme positif en général, comme on le voit par l'apologie qu'il fait dans ses Mémoires du caractère de Chillingworth et de Bayle, lesquels, après avoir également passé du protestantisme à l'Église catholique et être revenus de celle-ci à celui-là, ne pratiquaient plus qu'un complet pyrrhonisme. Il veut certainement exprimer ses propres opinions religieuses lorsque, après avoir rapidement décrit la vie de Bayle, il dépeint son caractère (1), et continue en disant : « Témoin paisible et intelligent des troubles de religion, le philosophe de Rotterdam condamnait avec un égal courage les persécutions de Louis XIV et les maximes républicaines des Calvinistes, leurs vaines prédictions et leur intolérante bigoterie, qui venaient parfois troubler le repos de sa retraite. En faisant la revue des controverses de cette époque, il se servait des démonstrations d'un des partis contre les arguments de l'autre. Il prouve, en employant tantôt les armes catholiques, tantôt les armes protestantes, que ni la voie de l'autorité ni la voie de l'examen ne peut être une pierre de touche des vérités religieuses pour la grande masse, et il conclut fort justement que l'habitude et l'éducation doivent être l'unique voie de la foi populaire. Le vieux paradoxe de Plutarque, que l'athéisme est moins dangereux que la superstition, acquiert dix fois plus de valeur lorsqu'il y ajoute les arguments de son brillant esprit et la rigueur de sa logique. Son Dictionnaire critique est un immense trésor de faits et d'opinions, et il sait peser, dans la balance de son clairvoyant scepticisme, les faux systèmes de religion dont les quantités opposées finissent par s'annuler réciproquement. La merveilleuse sagacité qu'il déploie en résumant les doutes et les objections d'une manière si hardie l'avait porté à

(1) *Voy.* BAYLE.

se donner, en plaisantant, le surnom de Jupiter, assembleur de nuages; et il fit franchement connaître son pyrrhonisme universel dans une conversation qu'il eut avec le spirituel abbé, depuis cardinal de Polignac. Je suis, dit Bayle, protestant dans le sens le plus strict; car je proteste contre tous les systèmes et toutes les sectes sans distinction. »

Gibbon, après être resté cinq ans de suite à Lausanne, occupé de littérature française et notamment de l'étude assidue de Montesquieu et des *Lettres provinciales* de Pascal, devenu, dans son langage et ses habitudes, plus Français qu'Anglais, revint en Angleterre. Le premier ouvrage qu'il y publia, *Essai sur l'étude de la Littérature*, parut en français et obtint plus de succès sur le continent que dans la patrie de l'auteur. Voulant toutefois reprendre les allures anglaises, Gibbon, se conformant à l'avis de son père, entra, comme capitaine, dans un régiment de la milice nationale, levée alors pour la défense du pays au cas prévu d'une invasion. Son régiment ayant été licencié deux ans après, à la conclusion de la paix, Gibbon rentra dans la vie privée et se consacra tout entier à l'étude des historiens anglais, qu'il avait jusqu'alors négligés. L'accueil favorable qu'on avait fait en France à son premier ouvrage lui inspira le désir de se rendre à Paris. Il ne parvint à réaliser ce vœu, longtemps retardé, qu'en 1763, et dès qu'il fut arrivé à Paris il entra en relation habituelle avec Diderot, d'Alembert, Barthélemy, Raynal, Duclos, d'Holbach, Helvétius et les autres coryphées de la littérature incrédule du dix-huitième siècle. Au printemps de la même année il se rendit en Suisse, y resta pendant près d'un an à Lausanne, et partit pour l'Italie. « Mon tempérament, dit-il plus tard en décrivant l'impression faite sur lui par la vue de la ville éternelle, mon tempérament n'est pas fait pour l'exaltation, et j'ai toujours cru indigne de moi d'affecter un enthousiasme que je ne ressens pas; néanmoins, après un intervalle de vingt-cinq ans, je ne puis ni oublier ni exprimer le sentiment qui agita mon âme lorsque j'approchai de la ville éternelle et que j'y entrai. Après une nuit d'insomnie, je montai d'un pas majestueux les marbres du Forum; je vis tout à coup la place merveilleuse où se tint un jour Brutus, où parla Cicéron, où tomba César, et je passai plusieurs jours dans l'ivresse de l'enchantement, avant de pouvoir faire tranquillement la moindre réflexion. »

Ce fut à Rome qu'assis un jour sur les ruines du Capitole, et entendant à ses pieds les Capucins chanter les vêpres dans le temple de Jupiter, il conçut la pensée d'écrire l'histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain. Revenu en Angleterre, après s'être préparé par de longues et persévérantes études, il entreprit son grand travail historique. Le premier volume parut en février 1776. Trois éditions en furent rapidement enlevées. De tous côtés arrivaient à Gibbon des félicitations. Le héros des historiens anglais, le vieux David Hume, lui-même, lui écrivit une lettre extrêmement flatteuse. Sans doute les attaques ne manquèrent pas et furent surtout provoquées par les quinzième et seizième chapitres, qui traitent des progrès du Christianisme, des mœurs, du nombre, de la situation des premiers Chrétiens et de la conduite tenue à leur égard par les empereurs romains jusqu'à Constantin. « Si je m'étais imaginé, dit Gibbon, que la majeure partie des lecteurs anglais tenait tant même au nom et aux apparences du Christianisme; si j'avais prévu la vivacité des sentiments qu'ont éprouvés ou feint d'éprouver les personnes pieuses, timides ou prudentes, j'aurais

peut-être adouci ces chapitres, qui m'attirent tant d'ennemis et ne peuvent me procurer aucun ami; mais le trait était lancé, la trompette avait sonné, et je me consolai dans la pensée que notre clergé, malgré ses cris et ses invectives, n'avait plus le pouvoir de persécuter personne. »

Cependant Gibbon ne se contenta pas de sa carrière littéraire, il entra dans celle des affaires publiques, qui ne fut pas aussi brillante pour lui. L'intervention de ses amis le fit deux fois nommer membre du parlement. Partisan zélé du ministère North, il avait rédigé un manifeste contre la France en faveur du ministère, et ce service lui avait valu la place lucrative de lord commissaire du commerce et des colonies; mais la chute de ses amis politiques le priva bientôt de sa charge. Du reste il ne fut pas fâché de se retirer de la lutte politique qu'avait engagée la question de l'indépendance du nord de l'Amérique et qui agitait toute l'Angleterre, et de réaliser le vœu qu'il avait formé de finir paisiblement ses jours à Lausanne. Ce fut dans cette ville que parurent les trois derniers volumes de son ouvrage, en 1788, tandis que le deuxième et le troisième avaient paru en avril 1781, durant la période de sa vie parlementaire. Depuis lors il vécut à Lausanne dans le calme et la solitude, qu'interrompaient seulement les visites de ses amis et de ses admirateurs, jusqu'au moment où le flot de la révolution française menaça d'envahir sa paisible retraite. Quoique l'ami et sous beaucoup de rapports le coreligionnaire des encyclopédistes, qui avaient provoqué les terribles bouleversements de la France, il avait une telle aversion des principes révolutionnaires qu'il devint un ardent défenseur de toutes les vieilles constitutions, et qu'un jour il défendit très-sérieusement, en présence de plusieurs Portugais, l'établissement de l'inquisition à Lisbonne, et soutint que, s'il était le maître, il n'abolirait certainement pas cette salutaire institution.

Au printemps de 1793 la nouvelle de la mort de lady Sheffield le décida à revenir en Angleterre pour consoler lord Sheffield, un de ses plus intimes amis; mais les fatigues du voyage augmentèrent la maladie qui, à son insu, le minait depuis longtemps, et entraîna sa mort, six mois après son arrivée en Angleterre, le 16 janvier 1794; il avait cinquante-sept ans.

Outre les ouvrages cités plus haut, Gibbon laissa quelques *Fragments historiques* et les *Mémoires de sa vie*, que lord Sheffield publia, ainsi que sa Correspondance, en 1796, à Londres, en deux volumes.

Le principal ouvrage de Gibbon, c'est-à-dire son *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, est remarquable par l'érudition et par l'art avec lequel l'auteur exploite les témoignages et les sources les plus diverses dont il étaye son récit. Le style est d'une froideur affectée, qui est loin d'être le fruit d'un esprit impartial. La passion de l'auteur perce surtout dans tout ce qui concerne l'origine et les progrès du Christianisme, les principaux personnages, les institutions les plus importantes de l'Église, par exemple le monachisme. Gibbon pousse ses préjugés contre l'Église au point que, loin de reconnaître comme un progrès de l'humanité la ruine de l'antiquité et l'élévation du monde christiano-germanique sur les débris du paganisme, il exalte incessamment le génie païen sous toutes ses formes aux dépens du principe chrétien.

Ses Mémoires et quelques opuscules ont été traduits en français par Marigné, Paris, 1798, 2 vol. in-8°; l'*Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain* a été traduite dans presque toutes les langues de l'Eu-

rope. Le premier volume fut traduit par Leclerc de Septchènes, secrétaire du cabinet de Louis XVI, ou, assure-t-on, par Louis XVI lui-même ; les volumes suivants le furent par MM. Cantwell, Demeunier et Boulard. Cette traduction a été refondue par M. Guizot, qui y a joint une *Notice sur la vie et le caractère de Gibbon* et des *Notes sur l'histoire du Christianisme*, Paris, 1812, 13 vol. in-8.

BRISCHAR.

GIBELINS. *Voyez* GUELFES.

GICHTEL ET GICHTÉLIENS. GICHTEL (Jean-George) est un des visionnaires et des théosophes les plus renommés parmi les Luthériens. Il naquit en 1638 à Ratisbonne, se voua à l'étude de la jurisprudence, devint procureur de la chambre impériale de justice de Spire, rencontra en 1664, durant un voyage, le visionnaire hollandais Breckling, prédicateur à Zwoll, et se laissa facilement séduire, vu que dès son enfance il avait eu une tendance prononcée pour les idées mystiques.

A son retour il s'arrêta quelque temps à Nurenberg, et y eut avec les prédicateurs de la ville une vive discussion religieuse, à la suite de laquelle il fut emprisonné pendant quelques semaines. Mais son conflit fut bien plus vif encore, peu de temps après, avec les prédicateurs luthériens de Ratisbonne, notamment avec le superintendant Ursinus ; refusant opiniâtrément de se rétracter, il fut non-seulement jeté en prison, mais encore privé de ses biens et banni de la ville. Il alla rejoindre alors Brecking, qui était précisément en lutte avec le consistoire d'Amsterdam. Gichtel se mêla à la discussion, fut emprisonné à deux reprises, exposé au carcan à Zwoll, et banni de la province de l'Ower-Yssel.

Il se réfugia à Amsterdam, y vécut des secours de ses amis, car il ne remplissait aucune fonction et s'adonnait tout entier à l'alchimie et à ses rêves. Les écrits de Jacques Böhme (1) exercèrent une grande influence sur lui, et il les tenait en telle estime que, les possédant, disait-il, il n'avait plus besoin ni de Bible, ni de sermon, ni de sacrement. Il se croyait appelé de Dieu à éclairer le monde et pensait avoir été consacré par des miracles et des apparitions. Il avait reçu notamment le baptême de feu, son âme, repliée sur elle-même comme une boule flamboyante, ayant été, pendant cinq jours de suite, plongée dans une mer enflammée. Il était uni à la divine Sophia, qui l'avait initié aux plus profonds mystères, et lui avait donné la mission d'instituer un sacerdoce selon Melchisédec (2), c'est-à-dire une société qui s'abstiendrait du mariage, imiterait la pureté des anges, renoncerait à tout travail, et ne s'occuperait que de prière, de contemplation et de pratiques de pénitence. Les membres de cette société, nommés Frères angéliques, devaient satisfaire, par leurs prières et leurs œuvres de pénitence, non-seulement pour leurs péchés antérieurs, mais pour ceux des autres hommes, leur perfection les mettant en état d'apaiser la colère de Dieu et d'abolir les châtiments divins.

Gichtel mourut à Amsterdam en 1710, et laissa, sans avoir voulu précisément fonder une secte, des disciples et des partisans en Hollande et en Allemagne (Nordhausen, Halle, Quedlinbourg, Magdebourg, Berlin, Hambourg, Altona, etc.). Ils se partageaient en parfaits, ou prêtres melchisédéciens, et en charnels, qui, comme les *auditores* des Manichéens, devaient veiller à l'entretien des élus (*electi*).

Les *Lettres didactiques* de Gichtel ont été publiées en trois volumes

(1) *Voy.* BOEHME.
(2) Conf. *Hébr.*, 7, 1-3.

in-8° par son disciple Ch. Arnold ; plus complétement par Ueberfeld, autre Gichtélien, en sept volumes in-8°, Leyden, 1722, sous le titre de *Theosophia practica*. Il en a paru une nouvelle édition en 1768 à Berlin.

Cf. Reinbeck, *Détails sur la vie et la doctrine de Gichtel*, Berlin, 1732, in-8°; Arnold, *Hist. de l'Égl. et des Hérésies*, t. II, p. 463, éd. de Schaffhouse; Fuhrmann, *Dict. manuel de l'hist. de l'Église*, t. II, p. 140.

HÉFÉLÉ.

GILBERT (ou GUIBERT, GISLEBERT, WILBERT). Nous allons énumérer les personnages de quelque importance qui, outre Gilbert de la Porrée et S. Gilbert, fondateur des Gilbertins, ont porté ce nom.

I. GILBERT (Guibert), moine, puis abbé de Flavigny, de Nogent-sous-Coucy, mourut en 1124. D'Achery a publié en 1651 ses ouvrages et une vie écrite par lui-même, laquelle avait paru à Paris en 1451, in-fol. Les plus connus parmi ces ouvrages sont : *Gesta Dei per Francos seu Historia Hierosolymitana*, en 9 livres, renfermant l'histoire de la première croisade jusqu'en 1110. Dans son *Avis aux Prédicateurs*, il demande que ceux-ci aient une conscience pure, la parole forte et ardente, unie à l'expression populaire. Dans les traités *de Pignoribus et reliquiis Sanctorum*, il combat les abus qu'on fait des reliques. Voyez Oudin, *Comment. de Script. eccles.*, t. II, p. 1018, *ad annum* 1020.

II. GILBERT, surnommé *Crispin*, abbé de Westminster, élève de S. Anselme († 1117). Gerberon a publié son Dialogue entre un Juif et un Chrétien dans les œuvres de S. Anselme, et d'Achery a ajouté aux œuvres de Lanfranc la biographie de S. Herbien, abbé du Bec, écrite par Gilbert.

III. GILBERT, Anglais de naissance, surnommé *Universalis* à cause de son érudition, évêque de Londres, loué par S. Bernard († 1134). Voyez, quant à ses Gloses et Commentaires sur l'Écriture, Oudin, l. c., p. 1014, etc.

IV. GILBERT DE OILANDIA, *abbas Swinshetensis*, Cistercien anglais, qui écrivit, dans la deuxième moitié du douzième siècle, quelques ouvrages que Mabillon a publiés dans l'édition des Œuvres de S. Bernard.

V. GILBERT le Grand ou le Théologien, Anglais, général de l'ordre de Cîteaux († vers 1166 ou 1280?).

VI. GILBERT, abbé de Gembloux, mort en 1208. Il écrivit diverses lettres; la vie de S. Martin de Tours, en vers; la vie de Ste Hildegarde, et un récit *de Combustione monasterii Gemblacensis*, qui se trouve dans *Lambecii Bibl. Vatican.*, t. II.

VII. GILBERT DE DORNICK, savant Franciscain, dans la deuxième moitié du treizième siècle, professeur de théologie à Paris. Voyez, sur ses ouvrages, Oudin, *Comment. de Script. eccl.*, part. III, p. 499.

SCHRÖDL.

GILBERT DE LA PORRÉE (*Porretanus*), évêque de Poitiers de 1142 à 1154, contemporain d'Abailard (1), dont il partagea les opinions, est connu dans l'histoire des hérésies de ce temps par ses erreurs relatives à la nature divine et à la Trinité, dans lesquelles l'entraîna l'application de la philosophie aristotélicienne à la théologie. Gauthier de Saint-Victor, qui combattit cet abus de l'aristotélisme, nomma Gilbert, Abailard, Pierre de Poitiers et Pierre Lombard, les quatre labyrinthes de France.

Gilbert avait fait ses études dans les écoles savantes de Poitiers, Chartres, Laon; puis il avait enseigné avec succès à Paris et à Poitiers, et s'était acquis de la renommée principalement par le

(1) *Voy.* ABAILARD.

sérieux qu'il savait inspirer à ses auditeurs. Il continua son enseignement académique même après avoir été élevé au siége épiscopal de Poitiers.

Il composa un Commentaire sur le livre de Boëce, *de Trinitate*, et il y tomba dans la faute commune à presque tous les savants de son temps : en traitant Dieu comme un objet naturel, il distingua en lui l'objet et la substance, comme il distinguait la matière et la forme d'un objet quelconque de la pensée. Avançant dans cette voie, il enseigna ce qui suit :

1° Il faut distinguer les termes *Dieu* et *Divinité;* la Divinité est la forme de Dieu, ce *par quoi* Dieu est Dieu, mais qui n'est pas Dieu, tout comme l'humanité est la forme de l'homme, ce *par quoi* l'homme est homme. *Magnitudinem*, dit-il d'après S. Bernard, *qua magnus est Deus, et item bonitatem, qua bonus; sed et sapientiam, qua sapiens, et justitiam, qua justus; postremo Divinitatem, qua Deus est, Deum non esse. Divinitate Deus est, sed Divinitas non est Deus.* Gilbert fait la même distinction dans la Trinité et pour chacune des personnes divines, et il enseigne :

2° Ce n'est pas une simple substance qui est Dieu; par le mot substance on désigne deux choses : ce qui est, et ce *par quoi* ce qui est est; tout comme blanc, *album*, désigne la blancheur, *albedinem*, aussi bien que la chose blanche, *rem albam*. De même, dans la Trinité, l'unité, *par quoi* elle est, est la forme ou la nature divine, la *Divinité*, la matrice, *matrix*, de la Trinité; ce qui est *par* cette forme n'est pas un, mais trois, *tria singularia quædam*, trois choses numériques, trois unités, dont la première est le Père; la seconde, le Fils; la troisième, le Saint-Esprit;

3° Les attributs, *proprietates*, des trois personnes, ou leurs relations, ne sont pas les personnes mêmes;

4° Ce n'est pas la nature divine qui s'est incarnée.

Enfin on lui attribuait encore ces deux assertions : « Le Christ seul acquiert des mérites, » et « Les élus seuls sont véritablement baptisés. »

Deux archidiacres de Poitiers, Arnold et Calon, accusèrent Gilbert, à propos de cet enseignement, auprès d'Eugène III, au moment où ce Pape allait faire un voyage en France et se trouvait à Vienne. Le Pape remit l'enquête à l'époque de son arrivée, tandis que ces deux archidiacres informèrent S. Bernard et l'invitèrent à prendre part à cette enquête. La question fut en effet examinée dans une assemblée tenue à Auxerre en 1147, puis bientôt après à Paris; on discuta beaucoup de part et d'autre, sans arriver à un résultat, parce qu'on n'avait pas sous les yeux les ouvrages mêmes de Gilbert dont on aurait pu tirer les preuves qu'il avait enseigné les propositions qu'on lui reprochait. Le Pape prorogea l'enquête jusqu'au grand concile de Reims, qui devait avoir lieu l'année suivante et devait examiner les écrits mêmes de Gilbert. Dans l'intervalle, il envoya au Pape son Commentaire sur le livre de Boëce, *de Trinitate*. Pressé à Reims par S. Bernard, Gilbert avoua la première proposition comme sienne, et, après une longue discussion sur les autres points, les cardinaux déclarèrent avoir suffisamment entendu les deux partis et parurent vouloir décider entre eux sans le concours des nombreux évêques réunis à Reims. Les évêques, de concert avec S. Bernard, et pour empêcher les cardinaux de réaliser leur projet, d'autant plus que plusieurs d'entre eux étaient soupçonnés de favoriser Gilbert, rédigèrent un symbole en quatre articles, opposés aux propositions de Gilbert, qu'ils firent parvenir au Pape. Ce symbole portait :

« Nous croyons que la simple nature

de la Divinité est Dieu, et que, dans le sens catholique, on ne peut pas nier que Dieu est la Divinité, et que la Divinité est Dieu. Quand nous parlons des trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, nous reconnaissons qu'ils sont eux-mêmes le Dieu un, la substance divine une ; et réciproquement, quand nous parlons d'un Dieu unique, d'une substance divine unique, nous reconnaissons que le Dieu un et la substance divine unique sont les trois personnes. Nous croyons que Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, est seul, éternel, et non qu'il y a en Dieu des propriétés, des attributs, des relations, quelque nom qu'on leur donne, qui ne sont pas de toute éternité et ne sont pas Dieu. Nous croyons que la Divinité même, la nature divine ou la substance divine est devenue homme, mais dans le Fils. »

Le Pape approuva ce symbole des évêques, sans toutefois le ratifier par un décret solennel ; il invita Gilbert à se rendre dans une assemblée plus restreinte, l'obligea à une rétractation de ses erreurs, et défendit de lire et de reproduire ses écrits tant qu'ils n'auraient pas été corrigés par le Saint-Siége. Gilbert ayant accepté toutes ces conditions, ayant même offert de corriger son ouvrage (ce que le Pape n'admit pas), retourna paisiblement à son siége de Poitiers.

Ritter, dans son Histoire de la Philosophie, a rendu de la doctrine de Gilbert un compte différent de ce que nous venons d'exposer. D'après cet historien, l'évêque de Poitiers aurait soutenu qu'on ne peut appliquer la catégorie de la substance à Dieu comme aux choses créées ; qu'on ne peut séparer en Dieu le moment où les accidents deviennent quelque chose de déterminé de ces accidents mêmes (propriétés) ; que les deux ne font qu'un. Mais, comme il ressort de notre exposition, prise dans les auteurs contemporains, c'est là la doctrine des adversaires de Gilbert, qui enseignait précisément le contraire. Cette erreur de Ritter ne peut s'expliquer qu'en supposant que la doctrine de Gilbert a été tirée de ses écrits corrigés, conformément aux prescriptions du Pape Eugène III.

Conf. *S. Bernardi Opp.* (éd. Mab.), t. I ; (*Serm.* 80 *in Cant. cant.*) t. II, p. 1319-1339 ; *Gallia Christiana*, t. II, p. 1175-1178 ; Ritter, *Hist. de la Philosophie*, VII, p. 437-474.

MARX.

GILBERT (S.) ET GILBERTINS (ORDREDES), *ordo Sempringensis, sive Gilbertinorum canonicorum.* Cet ordre, né en Angleterre, a beaucoup d'analogie avec celui de Fontevrault (1). Le fondateur, S. Gilbert, fils de Josselin, seigneur de Sempringham et Tyrington, naquit en 1083. Après avoir fréquenté l'université de Paris et avoir été ordonné prêtre, dans sa patrie, par l'évêque de Lincoln, il devint curé des deux paroisses de la seigneurie de son père. Il trouva à Sempringham sept jeunes filles sans fortune, qui résolurent de vouer leur virginité à Dieu. Il fonda pour elles une maison, dans laquelle chacune de ces vierges habitait une cellule. Elles recevaient, des mains d'une servante, ce dont elles avaient besoin, par une ouverture pratiquée dans leur humble réduit. Il établit des frères chargés de régir et faire valoir les biens dont il avait doté le couvent, et donna à ces frères servants une règle comme aux sœurs servantes des religieuses. Cette fondation eut bientôt une grande renommée ; elle s'étendit et s'enrichit. Le Pape Eugène III, n'ayant pas admis la demande qu'avait faite l'ordre de Cîteaux (2) de s'unir la maison de Gilbert, et cela en considération des vertus de ce saint fondateur, celui-ci ajouta à la maison des religieuses un chapitre de chanoines, qu'il sépara d'ailleurs

(1) *Voy.* FONTEVRAULT (ordre de).
(2) *Voy.* CITEAUX (ordre de).

entièrement du monastère des religieuses. Il imposa aux religieux la règle de Saint-Benoît, aux chanoines la règle de Saint-Augustin (1). S. Gilbert vit, avant de mourir, outre de nombreuses maisons de pauvres, de malades, de lépreux, d'orphelins, fondées par les soins de son ordre, neuf couvents de femmes et quatre couvents d'hommes, habités par deux mille deux cents chanoines et plusieurs milliers de religieuses. Après une vie souvent calomniée, malgré ses bonnes œuvres et ses austérités incessantes, Gilbert mourut, âgé de cent six ans, en 1189, profondément regretté par le roi Henri II, qui l'avait aimé et vénéré comme un père. Innocent III le canonisa en 1202 (2).

Ainsi la source de cet ordre fut le couvent des femmes. Elles étaient les propriétaires véritables des domaines de l'ordre, tandis que les hommes n'en étaient considérés que comme les administrateurs. Ceux-ci avaient entre leurs mains une petite somme, afin qu'ils ne fussent pas toujours obligés de venir à la fenêtre où se réglaient les affaires du couvent entre les religieuses et les chanoines. La nourriture des chanoines était également préparée dans le couvent des religieuses et introduite par un tour. Le couvent des femmes était dirigé par une prieure, celui des hommes par un prieur. Les religieuses ne pouvaient parler que deux fois par an, à travers la fenêtre, avec leurs plus proches parents, une seule fois sans la présence d'une autre sœur. Quand un chanoine avait à parler à une sœur, il fallait que ce fût en présence de témoins des deux côtés. Les règles relatives à l'administration des affaires communes étaient en général extrêmement sévères et ne pouvaient permettre aucune atteinte à la moralité. Les frères, chez les chanoines, suivaient la règle des Cisterciens (1). A la tête de tout l'ordre était un maître général, qui devait visiter fréquemment toutes les maisons, et qui avait pour l'aider des inspecteurs, *circuitores*. L'ordre ne s'étendit pas hors de l'Angleterre.

Au temps de la réforme il comptait vingt et une maisons; on en trouve la règle dans Holsténius, t. II, p. 407-526.

Cf. Hélyot, t. II, p. 230; Hurter, *Innocent III*, t. IV, p. 230; Henrion-Fehr, *Ordres monastiques*, I, p. 130; Raumer, *les Hohenstauffen*, t. VI, p. 419.

FEHR.

GILDAS, surnommé LE SAGE, dont Bède, Alcuin et d'autres écrivains font grand cas, naquit dans l'année de la bataille de Bath, que Bède, par erreur, place, dans l'histoire de Gildas (2), en 493, tandis que la vraie date est 516. Il était disciple de l'abbé Iltut, qui lui-même l'avait été de S. Germain l'Auxerrois.

Après avoir parcouru diverses écoles d'Irlande, avoir fait plusieurs voyages, il revint en Grande-Bretagne, se retira dans la solitude, composa plusieurs petits écrits, et mourut à l'âge de cinquante-quatre ans (dans le couvent de Malmesbury ?). Gildas était un homme pieux et instruit, comme on le voit non-seulement dans sa *Vie*, écrite longtemps après lui (3), mais par ceux de ses ouvrages qui sont parvenus jusqu'à nous. En tête de ses œuvres se trouve le *Liber querulus de excidio Britanniæ*, appelé aussi *Historia*, composé vers 560. Polidor Virgilius publia ce livre en 1526 à Londres; il se trouve en outre dans C. Bertzanis, *Britannicarum gentium Historiæ an-*

(1) *Voy.* BÉNÉDICTINS, AUGUSTIN (chanoines de S.).

(2) Voir *Vita S. Guiliberti, confessoris in monast. Anglic.*, t. II, p. 609-698.

(1) *Voy.* CISTERCIENS.

(2) Chap. 26.

(3) Mabill., *Acta SS.*, t. I, p. 138, et Bollan l., ad 29 jan.

tiquæ scriptores tres, Havniæ, 1758; Gale l'avait auparavant édité dans ses *Scriptores Historiæ Britannicæ*, Oxonii, 1691, avec une lettre qu'on attribue à Gildas, et dans laquelle il exhale la douleur que lui inspire la corruption de son temps. Gildas y fait une déplorable peinture de l'état moral et religieux de sa patrie. Il se plaint de la tyrannie, des brigandages, de l'injustice, des parjures, des adultères des princes, reproche au clergé l'ignorance, la simonie, l'orgueil, l'immoralité, et ne ménage pas les passions et les vices du peuple. Toutefois on voit en même temps par ces écrits de Gildas qu'au milieu de cette corruption des mœurs la foi catholique était intacte chez les Bretons. L'austère prédicateur ne parle que de doctrines et de pratiques catholiques admises par ses compatriotes; ainsi il distingue nettement les évêques des prêtres, des diacres et des autres ministres de l'Église; il rappelle le pouvoir qu'a l'Église de lier et de délier, la pénitence comme planche de salut après le naufrage, les vœux monastiques, etc. On peut compter Gildas parmi les hommes les plus remarquables de son temps, par cela que ses écrits seuls sont parvenus jusqu'à nous parmi tous ceux de son époque qui traitèrent les mêmes sujets. Quoique son style soit ampoulé, que ses descriptions frisent souvent la caricature, que son récit soit vague et sans date, il est néanmoins un garant sûr et instructif des choses de son temps, qui, sans lui, seraient encore bien plus obscures et plus incertaines pour nous qu'elles ne le sont.

Cf. Döllinger, *Hist. de l'Égl. chrét.*, t. I, P. II, p. 191-92, Lansdhut, 1835; Lappenberg, *Hist. d'Angleterre*, t. Ier, p. XXXVIII et 135; *Premier Siècle de l'Église angl.*, Passau, 1849, p. 3-5.

SCHRÖDL.

GIOBERTI (VINCENT), philosophe italien, né en Piémont, prêtre et professeur à Turin, fut un des plus ardents propagateurs des idées libérales de ce siècle. Ses opinions exaltées le firent bannir de la Sardaigne. Il se réfugia en Belgique et y écrivit une partie de ses ouvrages. Il prit une part très-active aux mouvements de 1848. Son ouvrage sur la primauté des Italiens favorisa puissamment les idées de liberté et d'indépendance répandues dans la péninsule. Il devint l'idole des démagogues, obtint un portefeuille ministériel à Turin, mais fut bientôt dépassé par les progressites extrêmes, et mourut à Paris en 1852.

Sa philosophie est un panthéisme ontologique se rattachant aux systèmes de l'Allemagne et se déduisant immédiatement de l'idée de l'absolu. Elle est exposée en détail et réfutée longuement dans la *Civiltà cattolica* (seconde série, vol. IV, n° 86, du 15 octobre 1835). L'ouvrage de Gioberti intitulé *il Jesuita moderno* est une longue diatribe contre la Compagnie de Jésus, remplie de déclamations et d'extraits des *Provinciales*. Au point de vue théologique Gioberti est rationaliste; il a plus détruit qu'édifié. Il a malheureusement acquis une fâcheuse célébrité dans les affaires d'Italie. Aujourd'hui, plus que jamais, ses livres, proscrits par le Saint-Siége, ont beaucoup d'adhérents en Italie.

GIRALD, archidiacre de Brechène, évêque élu de Ménevie, écrivain fécond et distingué, naquit en 1146, près de Pembroch, en Cambrie, d'une famille considérée; il fit ses études à Paris avec beaucoup de succès; suivit entre autres les leçons de Pierre Comestor; revint, en 1172, dans sa patrie avec une solide instruction; fut envoyé, en 1175, par Richard, archevêque de Cantorbéry, en qualité de légat archiépiscopal, dans le pays de Galles, et fut peu de temps après nommé archidiacre de Brechène. Il n'avait pas trente ans lorsque, en

1176, les chanoines de Ménevie l'élurent évêque; mais le roi Henri II ne ratifia pas l'élection. Insatiable de savoir, Girald se rendit de nouveau à Paris, et, outre l'étude de la littérature et de la théologie, il s'adonna à celle du droit civil et du droit canon. Bientôt, comme il le raconte lui-même dans son intéressant livre *de Rebus a se gestis,* qui est une complaisante apologie de ses faits et gestes, on le considéra comme le plus grand jurisconsulte de Paris; on admira dans les discussions qu'il soutint la science du droit mêlée aux agréments d'un style fleuri et entraînant, et on lui proposa la chaire des Décrétales, qu'il refusa. Au bout de quatre ans (1180) il revint en Angleterre, et obtint de Pierre, évêque de Ménevie, qui était en discussion avec son chapitre, l'administration de son diocèse. Voyant toutefois que l'évêque continuait à traiter son chapitre contre toutes les règles de la justice, il se démit de ses fonctions administratives, se rangea du côté du chapitre contre l'évêque, et finit par les réconcilier. En 1184 le roi Henri II l'attira à sa cour, malgré son éloignement pour les courtisans et son goût pour l'étude. Dans cette nouvelle position il rendit de bons et loyaux services au roi, et fut adjoint, en qualité de conseiller, à Jean, fils de Henri, dans son expédition contre l'Irlande. Mais il fit la triste expérience de l'inutilité de ses avis, ce qui fut pour lui un motif suffisant de refuser tous les évêchés d'Irlande qu'on lui proposa. En 1188 il accompagna Baudouin, archevêque de Cantorbéry, dans la visite du pays, qui avait pour but de recruter des croisés, et il détermina par ses prédications un grand nombre de Gallois à prendre la croix. Girald la prit lui-même; mais, après la mort de Henri II, il se fit dispenser par le légat du Pape de l'obligation qu'il avait contractée.

Richard Ier, successeur de Henri, nomma Girald légat de Galles, et bientôt après l'associa à l'administration de Guillaume Longchamps, chancelier de l'empire. Au milieu de toutes ces occupations, si peu favorables à l'étude, Girald continuait à travailler la nuit et à écrire des ouvrages qui ne sont pas sans importance. La chute de Longchamps en 1192 donna la liberté à Girald et le rendit à l'étude. Il s'y consacra tout entier pendant les sept années qui suivirent sa retraite des affaires. Le chapitre de Ménevie le tira de cette quiétude en 1198 en le proposant à Richard et à l'archevêque de Cantorbéry comme évêque de Ménevie, sans pouvoir encore cette fois réussir, ce qui ne les empêcha pas, l'année suivante, de l'élire, avec le consentement du roi, Jean-sans-Terre. Mais le roi revint sur son consentement; un nouvel évêque fut élu, et Girald partit pour Rome, où il allait poursuivre auprès du Pape Innocent III les intérêts du chapitre et de l'Église de Ménevie. Ce départ détermina un conflit entre lui et l'archevêque primat de Cantorbéry, conflit qui dura plusieurs années devant la curie romaine, et qui se termina par l'ordre que donna Innocent, en 1203, de procéder à une nouvelle élection pour le siége de Ménevie. Gaufred fut élu; Girald cessa dès lors de poursuivre la seconde partie du procès concernant la dignité métropolitaine de l'Église de Ménevie et résigna son archidiaconat. La date de sa mort est incertaine. Quoique très-âgé, il profita de ses dernières années et des loisirs qu'on lui laissa pour se remettre au travail.

Girald était un homme doué de grandes qualités, d'un savoir extraordinaire, orateur habile, narrateur intéressant, observateur exact, écrivain facile, dont les nombreux écrits font parfaitement connaître l'état de la Bretagne à son époque. Malheureusement il était d'un caractère vain et remuant. On lui

reproche aussi d'avoir été superstitieux, parce qu'il raconte beaucoup de visions et de rêves et qu'il inséra dans ses ouvrages ce qu'il put recueillir des prédictions de Merlin, ce dont on doit lui savoir gré.

Ses ouvrages sont :

1. *Topographia Hiberniæ.*

2. *Expugnatio Hiberniæ*, deux écrits très-intéressants sur la situation de l'Église d'Irlande à cette époque.

3. *Itinerarium Cambriæ.*

4. *Descriptio Cambriæ.*

5. *Descriptio et mappa Walliæ.*

6. *Libri III de Rebus a se gestis*, très-agréables à lire, suivis de différentes lettres.

7. *Vies et légendes de S. Galfried*, archevêque d'York ; de *S. Remy*, de Lincoln ; de *S. David*, archevêque de Ménevie ; de *S. Æthelbert*, roi d'Essex.

8. *De principis instructione distinctiones tres*, ouvrage très-étendu et digne d'être imprimé.

9. *Gemma ecclesiastica*, qui traite des sacrements les plus nécessaires, de l'honnêteté et de la continence des clercs, et en général de théologie et de discipline ecclésiastique. Ce livre n'est malheureusement pas imprimé. Le Pape Innocent, à qui Girald, comme il le raconte, le communiqua, y prit grand plaisir et le donna à lire aux cardinaux.

10. *De jure et statu Menevensis Ecclesiæ distinctiones seu dialogi septem.*

11. *Symbolum electorum.*

12. *Speculum Ecclesiæ, sive de monasticis ordinibus et ecclesiasticis religionibus*, dans lequel Girald attaque, non pas les ordres monastiques, mais les moines de son temps, sans ménagement et d'une manière très-passionnée.

Cf. Wharton, *Anglia sacra*, t. II, *in præf.*, n. 19, et pag. 374, 457, etc.; Oudin, *Comment. de Script. eccles.*, t. II, p. 1631, etc.

SCHRÖDL.

GISLEMAR était, au temps de S. Ansgar (1), moine de Corbie (2) sur le Wéser, et devint le coopérateur de ce saint apôtre dans l'œuvre de conversion de la Scandinavie. En 831 l'empereur Louis le Débonnaire rappela S. Ansgar du Danemark à la cour d'Aix-la-Chapelle et lui donna la mission de convertir la Suède. Ansgar obéit, prit avec lui ses amis Witmar et Gislemar, et repartit avec eux pour le Danemark. Il y laissa Gislemar auprès du roi Harald, déjà converti, afin qu'il dirigeât la mission, tandis qu'Ansgar lui-même retournait en Suède.

C'est tout ce que disent de ce personnage les anciens, Rimbert, la *Chronicon Corbeiense* et Adam de Brême. Rimbert le dépeint particulièrement comme un homme « dont la foi et les bonnes œuvres étaient éprouvées, et qui était plein d'ardeur pour Dieu. »

Conf. Klippel, *Vie de l'archevêque Ansgar*, 1844, p. 41.

GLABER (RADULPHE), historien du onzième siècle, naquit, d'après les présomptions de l'*Histoire littéraire de France*, t. VII, en Bourgogne, et mourut vers 1048, ou un peu plus tard, à Cluny, où il était moine. C'était un esprit inquiet, qui ne savait demeurer tranquillement nulle part, ce qui l'amena à quitter tantôt volontairement, tantôt contre son gré, plusieurs couvents dans lesquels il était successivement entré. Le bienheureux Guillaume, du couvent de Saint-Bénigne, à Dijon, qui s'était intéressé à Glaber, mais qui en fut trompé et secrètement abandonné, l'engagea à écrire sa chronique. Elle ne fut achevée qu'à la demande instante de S. Odilon, de Cluny, auquel

(1) *Voy.* ANSGAR (S.).
(2) *Voy.* CORBIE.

elle est dédiée. Glaber resta enfin à Cluny et y mourut dans des sentiments de pénitence.

Sa chronique, qui raconte l'histoire de France de son temps, depuis 900 jusqu'à 1047, et rapporte ensuite les événements des autres pays, se divise en cinq livres. Malgré beaucoup de fautes géographiques et chronologiques et l'absence de critique, cette chronique est une source capitale de l'histoire des premiers rois capétiens, car non-seulement elle raconte des faits qu'on chercherait en vain ailleurs, mais encore elle renferme d'intéressants détails sur l'histoire de la civilisation de son temps. Elle fut imprimée d'abord dans la collection de Pithou, *Historiæ Francorum*, 1546; puis elle se trouve dans Duchesne, *Scriptor. Francorum coætan.*, t. IV, et dans Bouquet, *Rerum Gallicar. et Francicar. Scriptores*, t. X, p. 1-63.

Une Vie du bienheureux Guillaume de Dijon, due à Glaber, se trouve chez les Bollandistes, au premier volume de janvier; dans Mabillon, t. VIII.

On peut voir quelques détails plus précis sur Glaber dans l'*Histoire littéraire de France*, t. VII, et dans le *Mémoire concernant la vie et les ouvrages de Glaber*, *Recueil de l'Académie des Inscriptions*, t. VIII (Niceron, t. XXVIII). Le t. X de Bouquet renferme une préface critique, et l'on rencontre quelques matériaux pour l'histoire de Glaber dans P.-Henri Schütz, Soc. J. *Commentarius criticus de scriptis et scriptoribus historicis*, etc.

GLAIVE (CHEVALIERS PORTE-). Cet ordre religieux et militaire joua un rôle important dans l'histoire de la conversion de la Livonie (1), et par la suite dans celle de la Prusse (2). Ce fut le chanoine de Saint-Augustin Meinhard qui conçut le projet de christianiser la Livonie. En 1186 il bâtit la première église de Yxküll (Ykeskola), sur la Duna; en 1199 il en devint évêque, après que, vingt ans plus tôt déjà, les rapports des marchands de Brême et de Lubeck avec la contrée y avaient introduit les premières semences de l'Évangile. La haine que conçurent contre la nouvelle doctrine la masse des Lithuaniens, des Russes et d'autres peuples païens, les poussa à combattre les Chrétiens, à ravager leur pays. Meinhard se vit obligé de se défendre contre eux, à la tête de ses néophytes. La foi, vivifiant leur courage, leur valut la victoire. Mais bientôt les Livoniens eux-mêmes se montrèrent hostiles au Christianisme, qui ne leur apportait pas immédiatement les avantages qu'ils en avaient espérés. Il fallut, sous le successeur de Meinhard, Berthold, recourir à une croisade pour maintenir l'œuvre du premier apôtre du pays.

Les Livoniens furent contraints de se faire baptiser. Mais à peine les croisés furent-ils partis que les Livoniens se hâtèrent d'effacer dans les eaux de la Duna les traces d'un odieux baptême. Albert d'Apeldern, chanoine de Brême, successeur de Berthold, entreprit, en 1199, une seconde croisade, et fonda, en 1200, la ville de Riga. Cependant Albert vit bien que les croisades n'étaient qu'un moyen incertain et trompeur, qui ne fondait rien et ne venait pas à bout des répugnances du peuple contre l'Évangile et de son opiniâtre attachement à ses idoles. Il songea donc à établir une puissance durable, un ordre chevaleresque spécial, qui aurait intérêt à défendre le pays en y possédant des domaines.

L'évêque voulut avoir sous la main une armée qui à tout instant pourrait se dévouer aux intérêts du Christ et de

(1) *Voy.* LIVONIE.
(2) *Voy.* PRUSSE.

l'Église. Il était, dans cette intention, retourné en Allemagne dès 1199, et avait envoyé Diétrich de Thoréida, son ami et son coopérateur, à Rome, pour soumettre ce plan à Innocent III, qui l'approuva immédiatement.

Albert donna en fief à Daniel Bannerow et à Conrad de Mayendorf, nouvellement arrivés avec une troupe de chevaliers croisés, les forteresses de Lenewarden et d'Ykeskola, et accorda bientôt après la paix que demandaient les Livoniens.

L'évêque suivit les indications du Pape en donnant au nouvel ordre qu'il fonda l'organisation des Templiers. Albert en nomma les membres Frères de la milice du Christ, *Fratres militiæ Christi*, et indiqua par là le but et la mission du nouvel ordre. La croix et le glaive qu'ils portèrent sur leur manteau blanc furent aussi significatifs. Comme la croix était le symbole commun de tous les ordres du même genre, on les nomma bientôt les frères du Glaive ou les chevaliers Porte-Glaive, *ensiferi seu gladiferi*. Les chevaliers promettaient obéissance à l'évêque du pays. On destina à leur entretien le tiers de la province qui appartenait à l'évêque. Cette disposition devint malheureusement la source des démêlés qui naquirent plus tard entre l'ordre et l'évêque.

Le premier maître de l'ordre fut *Vinno*, probablement de Rohrbach. Le nombre des chevaliers fut assez insignifiant d'abord, mais il avait déjà augmenté en 1002. Cependant l'extension de la foi et la crainte de la domination étrangère excitèrent le mécontentement de puissants princes, et l'évêque fut constamment obligé de suppléer à la force armée permanente qu'il avait sous la main en mettant en mouvement de nouvelles croisades qui propageaient la foi dans des flots de sang. La haine des Livoniens contre les Allemands arriva au point qu'ils consolaient les mourants en leur disant : « Va, malheureux, dans un monde meilleur, où les Allemands seront tes serviteurs et non plus tes maîtres. » Cependant les Livoniens et les princes russes durent céder, et le nombre des chevaliers du Glaive augmenta notablement.

Malheureusement, au milieu de la lutte contre les peuples soulevés par les Russes, l'union fut troublée entre l'évêque et les chevaliers, dont par-là même la puissance fut affaiblie. Albert avait assigné, avons-nous dit, le tiers de la Livonie chrétienne aux chevaliers; mais, d'une part, cette portion devenait insuffisante à mesure que l'ordre s'accroissait, et d'autre part les chevaliers réclamèrent le tiers de leurs nouvelles conquêtes (1). L'évêque leur concéda volontiers le droit de suzeraineté sur le tiers de la Livonie chrétienne; mais il refusa résolûment d'aller plus loin, et le Saint-Siége, auquel on en appela, approuva l'évêque. Rome décida que les chevaliers payeraient le quart de la dîme en signe d'obéissance à l'évêque; cette décision mit un terme au conflit. Dans le nouveau partage les chevaliers obtinrent la contrée de Saccalanie, au delà de la Goiwa. Le premier maître, Vinno, fut, en 1208, tué par un chevalier vindicatif. Le brave chevalier Volquin fut son successeur. Il eut à combattre contre la puissance unie des Livoniens, des Esthoniens, des Courlandais, des Lithuaniens, des Semigalliens et des Russes, non encore convertis, qui étaient sur le point de l'emporter sur la domination allemande et d'extirper entièrement la religion chrétienne de leur pays. Cependant ni l'évêque ni le grand-maître des Porte-Glaive ne voulurent céder le terrain. Ils se rendirent, en 1210, à Rome. Le Pape Innocent III promit aux chevaliers le tiers de toute la Livo-

(1) *Voir* Henri le Lithuanien, dans les *Origines Livoniæ*, p. 48, édit. Gruber.

nie et de la Lithuanie, et les affranchit, sauf l'obéissance, de tout impôt vis-à-vis de l'évêque; en outre les nouvelles conquêtes en dehors de la Livonie et de la Lithuanie devaient leur appartenir.

L'empereur Othon IV prit l'ordre particulièrement sous sa protection en 1211; et c'est ainsi que le Christianisme, et avec lui la civilisation et les mœurs allemandes, se consolidèrent parmi les Livoniens et les Esthoniens (1), grâce aux efforts de l'ordre et de ses alliés d'Allemagne (2). En 1217 les chevaliers soumirent l'Esthonie, qui fut partagée entre eux et l'évêque, et ses habitants furent contraints d'accepter le Baptême. Les Danois et les Suédois luttèrent encore une fois pour arracher l'Esthonie à la foi chrétienne. Cependant la puissance des Porte-Glaive s'accrut au point qu'en 1227 ils purent mettre un terme à l'empire des Danois en Esthonie. Waldemar, roi de Danemark, s'arma dans le double but de laver cet affront et d'anéantir les chevaliers, tandis que le prince russe de Jaroslaw et Novogorod renouvelait ses invasions, que les troubles intérieurs se perpétuaient, et que le haut clergé voulait imposer aux Porte-Glaive une subordination de plus en plus rigoureuse. Pendant ce temps aussi le nombre des croisés diminuait, l'ordre lui-même s'épuisait dans la lutte contre la Lithuanie. Au milieu de ces fâcheuses circonstances le grand-maître Volquin conçut le projet d'unir son ordre à celui des chevaliers Teutoniques, qui était parvenu à une puissance extraordinaire et à une haute considération sous son grand-maître Hermann de Salza (3); il venait de faire ses premières conquêtes en Prusse (1229), au moment où l'évêque Albert était mort et où l'on se disputait le choix de son successeur. Volquin, pour lier les négociations, envoya quelques chevaliers en Italie, où se trouvait alors Hermann de Salza (1229); mais la situation de l'ordre Teutonique, et notamment la lutte entre le Pape Grégoire IX et l'empereur Frédéric II (1), ne permirent pas de fonder l'union dans le moment actuel, et il fallut remettre la réalisation du projet à des temps plus favorables. Cette réalisation parut d'autant plus nécessaire au légat du Pape, Guillaume, évêque de Modène, dont la conviction s'était formée sur les lieux, que les chevaliers Porte-Glaive et le peu de croisés qui les secondaient n'étaient plus en état de protéger les églises et les frontières du pays contre les invasions des Lithuaniens. Comme dans l'intervalle la situation politique de l'Allemagne et celle des chevaliers Teutoniques s'étaient améliorées, on renouvela, en 1235, la demande d'union des deux ordres. Hermann de Salza l'accueillit et envoya quelques-uns de ses chevaliers pour s'enquérir de la situation de l'ordre de Livonie. En 1236 il ouvrit les négociations à Marbourg et convoqua un chapitre général dans cette ville. Les commissaires de Hermann de Salza s'y plaignirent de l'égoïsme des chevaliers Porte-Glaive et du peu de cas qu'ils faisaient de leurs règles; le projet échoua une seconde fois en l'absence de Hermann, occupé en Italie. Cependant on soumit l'affaire au Pape Grégoire IX, et l'issue en fut accélérée par une effroyable catastrophe qui atteignit, dans l'intervalle, les chevaliers du Glaive en Lithuanie. Ils étaient entrés dans cette province, à la tête d'une nouvelle croisade, pour arrêter les dévastations de ce peuple pillard, lorsque, le 22 septembre 1236, le jour de Saint-Maurice, ils subirent une

(1) *Voy.* ESTHONIENS.

(2) *Voir* Voigt, *Histoire de la Prusse*, Kœnigsberg, 1827, t. I, p. 380.

(3) *Voy.* HERMANN DE SALZA.

(1) *Voy.* FRÉDÉRIC II.

terrible défaite et perdirent leur grand-maître Volquin dans la bataille. Un petit nombre seulement échappèrent et revirent leur patrie. Dans l'extrémité à laquelle était réduite la Chrétienté du Nord, le clergé ne vit plus de ressource et de salut que dans l'ordre Teutonique. D'accord avec ce qui restait de chevaliers Porte-Glaive, l'évêque de Riga (1) envoya en toute hâte le chevalier Gerlach Rothe à Hermann de Salza et au Pape, à Rome, et il obtint un prompt résultat. Le Pape délia, en présence de témoins de l'ordre de la chevalerie, Gerlach et ceux qui l'accompagnaient de leur serment et de leur règle, et les incorpora à l'ordre Teutonique. Gerlach et les siens déposèrent leur ancien manteau et reçurent celui de l'ordre Teutonique, muni d'une croix noire (mars ou avril 1237). Le fort de Réval échut au roi de Danemark; au chapitre général de Marbourg le maître de Prusse, Hermann Balk, fut nommé maître de Livonie. Les chevaliers Porte-Glaive avaient combattu pendant trente-six ans contre les infidèles; ils ajoutèrent alors à leurs obligations celle de soigner les malades. Conformément à une bulle du Pape les chevaliers de l'ordre Teutonique en Livonie restèrent sous la juridiction de l'évêque du pays. L'ordre Teutonique était tenu de ne jamais soumettre le pays à un autre souverain. Malheureusement cette œuvre si péniblement accomplie, qui donnait de si justes espérances, fut bientôt troublée dans son développement par les passions humaines (2).

Cf. Pott, *de Gladiferis, sive Fratribus militiæ Christi*, Erl., 1806.

FEHR.

GLARÉANUS, dont le vrai nom est *Henri Loriti*, naquit à 1488, à Mollis, dans le canton de Glaris. Philologue distingué, poëte couronné, savant également versé dans la connaissance de la philosophie, de l'histoire, de la géographie et de la théologie, Glaréanus fut un des hommes du seizième siècle qui accueillirent d'abord avec le plus vif enthousiasme les réformateurs et leur entreprise, mais qui, plus tard, lorsqu'ils reconnurent le caractère des réformateurs et les fruits de la « pure parole de Dieu, » se rattachèrent d'autant plus solidement à l'ancienne Église. Lié d'amitié avec Zwingle, Reuchlin, Érasme et Oswald Myconius, quelque temps avant la réforme, et, en sa qualité d'humaniste, très-hostile à la philosophie scolastique, Glaréanus salua l'explosion du mouvement religieux, ainsi qu'il l'annonçait lui-même, comme une ère nouvelle qui devait purifier l'Église des désordres et des abus qui l'affligeaient, sans d'ailleurs attaquer sa nature, sa mission, son autorité divines.

C'est ainsi que, en 1521, il écrivit de Paris à Zwingle : « Luther est grand; nos bavards (les théologiens de la Sorbonne) ont fait ce qu'on pouvait attendre d'eux, afin que notre siècle eût aussi ses pharisiens. » En 1522 Glaréanus revint de Paris à Bâle, et y rendit de grands services en dirigeant un pensionnat de jeunes gens. Il était toujours en relation avec les nouveaux évangélistes les plus notables; cependant il avait déjà pénétré assez avant dans les intrigues des plus ardents sectateurs de Luther pour écrire à Myconius, le 11 août 1522 : « On ne peut s'imaginer combien les partisans de Luther nuisent à cette affaire. Ils procèdent si maladroitement, avec si peu de réflexion, que je considère comme avéré que leur entreprise est inspirée par l'esprit du mal, de même que la sienne est émanée de l'esprit du bien. » Il écrivait, en 1524, au même : « Ma conviction est qu'aujourd'hui personne ne met plus d'obs-

(1) *Voy.* RIGA.
(2) *Voy.* TEUTONIQUE (ordre).

tacle à la science et à l'Évangile que ceux-là précisément qui voudraient se donner l'apparence d'en être les seuls amis. » Lorsque, en 1529, le protestantisme fut introduit de force à Bâle, au milieu d'une sédition, au bruit du canon et avec toute la fureur des anciens iconoclastes, les écailles tombèrent complétement des yeux de Glaréanus; il quitta Bâle et se rendit à Fribourg, où on lui donna la chaire de poésie. Les expériences tout aussi déplorables qu'il continua à faire le rattachèrent de jour en jour plus intimement à l'Église et le remplirent de dégoût à l'égard des novateurs, desquels il avait l'habitude de dire qu'ils avaient la parole de Dieu à la bouche et Satan dans le cœur. Il était profondément affligé du peu de bons et dignes prêtres qu'il voyait dans l'Église, et du spectacle de tant d'ecclésiastiques qui avaient plus d'attraits pour Vénus que pour le Christ.

Il mourut à Fribourg, en 1563, à l'âge de soixante-quinze ans. Il avait uni à un savoir profond une pureté de mœurs irréprochable; son caractère était gai et porté à la plaisanterie. Comme on ne voulait pas lui accorder à Bâle de prendre place parmi les docteurs, parce qu'il n'avait pas été promu à ce grade, il entra, au moment d'une promotion au doctorat, dans l'auditoire, monté sur un âne, déclarant que désormais il garderait ce siége, puisqu'il ne savait pas où d'ailleurs il devait s'asseoir. Un jour quelques Italiens demandèrent à le voir; il les renvoya au lendemain, s'affubla de sa couronne de poëte, suspendit la chaîne d'or à son cou, s'assit sérieusement et sans mot dire au milieu de sa chambre; puis, les visiteurs se plaignant de son impolitesse, il prit la parole et s'excusa en riant sur ce qu'ils n'avaient demandé qu'à le voir. Un autre jour il fut invité à un banquet à Zurich; l'on servait le vin dans des vases d'étain, et un prédicateur, convive comme lui, crut devoir lui rappeler qu'il était professeur de philosophie, et non de théologie, et qu'il ne lisait aucun écrit ecclésiastique. Glaréanus répondit : *Ego sum poeta et non lego sacra quemadmodum vos legitis sacra; ergo vos estis sacrilegi.*

Cf. Schreiber, *Biograph. de Glaréanus*, Frib., 1837; Döllinger, *la Réforme, etc.*, t. I, p. 182; Jöcher, *Lexique.*

SCHRÖDL.

GLAS FUNÈBRE. *Voyez* CLOCHES et CLOCHE DE L'AGONIE.

GLASSIUS (SALOMON), théologien luthérien, né à Sondershausen en 1593, étudia aux universités d'Iéna et de Wittenberg, professa, de 1617 à 1625, l'hébreu et le grec à l'université d'Iéna, fut ensuite superintendant de Sondershausen, en 1638-1640 professeur de théologie à Iéna, et superintendant général à Gotha de 1640 à 1656, année de sa mort.

Il se fit remarquer parmi les Luthériens aussi bien comme exégète que comme auteur de divers écrits d'un caractère pratique, dans lesquels il avait pris pour modèle Jean Gerhard (1), dont il avait été le commensal pendant cinq ans. Mosheim appelle sa *Philologia sacra* une œuvre immortelle (2). Le professeur Dathe en a donné une nouvelle édition, Leipzig, 1776.

Durant la controverse syncrétiste qu'avait fait naître George Calixte (3), professeur de théologie de Helmstädt, Glassius essaya de se mettre à la tête des professeurs d'Iéna pour négocier un accommodement; mais on ne lui en sut pas gré : il eut peu de succès. Il avait composé à cette occasion un Mémoire qui ne fut publié qu'en 1662, après sa mort, et qu'on réimprima en

(1) *Voy.* GERHARD.

(2) *Voir* Mosheim, *Hist. de l'Église*, Heilbronn, 1780, t. IV, p. 323, 351.

(3) *Voy.* CALIXTE.

1732. Quoiqu'il eut divers démêlés avec les Weigéliens et les Stiféliens, il fut accusé de wégélianisme par quelques-uns de ses adversaires. Il était directeur et glossateur de l'œuvre biblique de Weimar. On trouve un catalogue de ses nombreux écrits dans le lexique de Jöcher.

SCHRÖDL.

GLORIA IN EXCELSIS. *Voyez* DOXOLOGIE et MESSE.

GLORIA PATRI. *Voyez* DOXOLOGIE.

GLOSE ORDINAIRE ET INTERLINÉAIRE. *Voyez* GLOSES BIBLIQUES.

GLOSES BIBLIQUES. La glose est une sorte de commentaire ou d'interprétation de l'Écriture sainte (1) qui ne s'attache qu'à l'explication de quelques mots obscurs et non à celle des choses, à moins que le mot ne puisse s'éclaircir que par l'explication de la chose elle-même. Le mot grec γλῶσσα signifie bien la langue; les grammairiens qui expliquèrent les auteurs grecs comprirent sous le nom de γλῶσσα particulièrement un mot obscur du texte ayant besoin d'une explication (2), et la remarque par laquelle ils interprétaient le mot, ils la nommaient γλώσσημα. Mais bientôt on se servit de γλώσσημα pour désigner le mot obscur du texte, et de γλῶσσα pour signifier l'explication. Ainsi Quintilien dit (3) : *Protinus enim potest* (puer) INTERPRETATIONEM *linguæ* SECRETIORIS, *quas Græci* γλώσσας *vocant*, *ediscere;* et ailleurs (4): *Circa* GLOSSEMATA *etiam, id est* VOCES MINUS USITATAS, *non ultima ejus professionis diligentia est.*

C'est dans ce sens que le mot γλῶσσα est resté dans les langues gréco-germaniques, et a passé de là dans les langues latines et les autres idiomes européens.

Les gloses des grammairiens grecs ne portaient que sur les mots qui n'étaient pas connus par tout le monde, savoir : 1° ceux qui provenaient d'une langue étrangère; 2° les provincialismes, ou les mots appartenant à un des dialectes grecs; 3° les mots vieillis; 4° les mots techniques; 5° ceux qui, dans un passage déterminé, ont un sens qu'il n'est pas facile de reconnaître ou une forme grammaticale inusitée.

Ils écrivaient leurs gloses tantôt à la marge des auteurs, tantôt dans un livre à part. Les Pères de l'Église grecque composèrent de même plus tard des gloses sur des mots obscurs de l'Ancien et du Nouveau Testament grec, et tantôt ils les inscrivirent à la marge des manuscrits de la Bible, tantôt ils les insérèrent dans leurs homélies, tantôt ils en firent des traités spéciaux. Les grammairiens grecs chrétiens recueillirent non-seulement ces gloses sur les auteurs grecs profanes, mais celles des Pères sur la Bible, y ajoutèrent leurs propres gloses, et les rangèrent par ordre alphabétique, en plaçant d'abord le mot obscur sous la forme grammaticale qu'il a dans le texte primitif, puis le mot ou la note qui l'expliquait, sans ajouter les autres sens qu'il pouvait encore avoir. Ces recueils se nommaient *glossaires*, parce qu'ils ne renfermaient que des gloses, et les auteurs ou les collectionneurs s'appellent *glossateurs*.

Les glossaires se distinguent par conséquent des lexiques en ce qu'ils renferment, non pas, comme ceux-ci, *tous* les mots de la langue, ni tous les sens des mots qu'ils expliquent, mais seulement les mots dont le sens est obscur et leur interprétation.

En tête des glossateurs grecs chrétiens se trouve le grammairien d'Alexandrie *Hesychius*, du quatrième siècle. La meilleure édition de son Glos-

(1) *Voy.* EXÉGÈSE.
(2) Arist., *Poet.*, 21. Dionys. Hal., *de Comp. verb.*
(3) *Instit. orat.*, l. I, c. 1.
(4) *Ibid.*, c. 5.

saire, qu'il nomme Lexique dans sa préface, a été publiée par Jean Alberti sous le titre : *Hesychii Lexicon cum notis doctorum virorum.*, Lugd. Bat., 1746, 2 vol. in-fol.

Le plus important après ce Glossaire, par rapport à l'Écriture sainte, est celui de Jean *Zonare*, moine de Constantinople du douzième siècle, publié, avec celui de Photius, du neuvième siècle, par J.-A.-H. Tittmann, sous ce titre : *Joh. Zonaræ Lexicon*, etc. Lipsiæ, 1808, 3 vol. in-4°.

Puis viennent celui de *Suidas*, dont on ignore l'état et l'origine, du dixième siècle, publié par Ludolphe Küster sous le titre de : *Suidæ Lexicon Græce et Latine, cum notis*, Cantabrigiæ, 1705, 3 vol. in-fol.; l'*Etymologicum magnum*, d'un auteur inconnu du onzième siècle, publié pour la première fois à Venise, 1499, en dernier lieu à Leipzig, 1816, in-fol.; enfin celui du Bénédictin *Varinus Phavorinus* († 1537), latiniste de Camérino, en Ombrie, disciple du Grec Jean Lascaris, publié d'abord sous le titre : *Lexicon Græcum*, à Rome, 1523, in-fol., puis sous le titre : *Dictionarium Varini Phavorini*, à Bâle, 1538, in-fol.; enfin à Venise, 1712, in-fol.

G.-Chr.-G. Ernesti a extrait, au moins en majeure partie, et publié les gloses relatives à l'Écriture qui sont dans les ouvrages d'Hésychius, Suidas, Phavorinus et dans l'*Etymologicum magnum*, sous le titre : *Glossæ sacræ Hesychii*, etc., Lipsiæ, 1785 et 1786, in-8° (1).

On peut considérer presque tous les commentaires rabbiniques comme des gloses hébraïques sur le texte de l'Ancien Testament, car ils ne consistent en général qu'en éclaircissements des termes; il en est de même d'une partie de la Massore.

Il y a deux gloses célèbres sur la Vulgate latine, savoir : la *Glossa ordinaria* de Walafrid Strabon, et la *Glossa interlinearis* d'Anselme de Laon. Walafrid Strabon, le Louche, né on ne sait où, en 807, de parents inconnus, domiciliés en Allemagne, fut élevé dans le couvent de Reichenau, près de Constance, devint Bénédictin à Fulde et disciple de Rhaban Maur, plus tard professeur au couvent de Reichenau, dont en 842 il fut élu abbé. Il mourut dans un voyage qu'il fit en France en 849, à l'âge de quarante-deux ans, et fut inhumé dans son monastère (1). Il savait bien le latin et le grec, et composa une glose sur la Vulgate de l'Ancien et du Nouveau Testament, qu'on nomma plus tard, d'après son succès général, la Glose ordinaire, *Glossa ordinaria*. Il puisa ses explications en majeure partie dans les Pères de l'Église et les autres écrivains ecclésiastiques autorisés, connaissant les doctrines de l'Église, notamment Origène, S. Augustin, S. Jérôme, S. Ambroise, S. Grégoire le Grand, S. Isidore de Séville, Bède le Vénérable, Alcuin, Rhaban Maur, Haymon d'Halberstadt, les cita textuellement et fit de leurs éclaircissements un travail particulier contenant une explication suivie de la sainte Écriture. Il y ajouta beaucoup de son fonds, surtout pour le Nouveau Testament. Son but principal était d'éclaircir, d'après la doctrine de l'Église, la partie théologique par la liaison intime des deux Testaments, sans toutefois négliger la partie historique et géographique. Il donne d'abord et tou-

(1) Cf. J.-A. Ernesti, *de Indole et usu Glossariorum Græcorum*, précédant l'édition d'Hésychius, due à Alberti; *Mori acroases super hermeneutica N. T. ed. Eichstædt*, Lipsiæ, vol. I, p. 115 sq.; Rosenmüller, *Historia interpret. S. Scripturæ*, Lipsiæ, 1795, vol. IV, p. 356 sq.

(1) Conf. *Histoire littéraire de France*, t. V, p. 59.

jours le sens littéral (*historice*), puis, mais pas toujours, le sens mystique (*allegorice* ou *mystice*), et enfin, de temps à autre, le sens moral (*moraliter*). Ce n'est, par conséquent, pas une glose dans le sens strict du mot, c'est plutôt un commentaire. La concision et la clarté de son style, l'authenticité de ses garants, sa sagacité, ses explications sur des questions spéculatives, sa parfaite harmonie avec la doctrine de l'Église satisfirent si généralement et lui valurent une telle considération que les principaux théologiens, tels que Pierre Lombard, S. Thomas d'Aquin, en appelèrent à sa glose comme à une autorité, et qu'on l'appela la langue de l'Écriture, *linguam Scripturæ*. Elle demeura par ces motifs, depuis le neuvième jusqu'au seizième siècle, c'est-à-dire pendant sept cents ans, le commentaire habituel et presque exclusif de l'Écriture sainte pour les théologiens. Le Commentaire, également remarquable, de *Nicolas de Lyre* († 1340) (*Postilla*), et les additions de *Paul de Burgos* (*Additiones*) firent si peu oublier la Glose de Strabon qu'habituellement on les ajoutait à la Glose, et après elle, au bas du texte de la Bible.

Comme cependant ces commentaires n'avaient pas assez égard à l'explication littérale proprement dite du texte, *Anselme*, écolâtre et doyen de l'Église de Laon († 1117), qui savait également bien le grec et l'hébreu, suppléa à ce défaut en ajoutant aux mots obscurs de la Vulgate d'autres mots plus clairs ou des notes explicatives très-concises, placés directement sous les mots entre les lignes du texte, d'où son explication reçut le nom de glose interlinéaire, *Glossa interlinearis*. En général on ajoutait ces deux gloses à la Vulgate, le texte se trouvant au milieu, la glose ordinaire à la marge supérieure, et aux deux marges latérales la glose interlinéaire. En outre, à partir du quatorzième siècle, on ajouta encore la *Postilla* de Nicol. de Lyre et les *Additiones* de Paul de Burgos, au bas du texte. La Vulgate, enrichie de ces apparatus, fut un des premiers livres qui furent imprimés. Une très-belle et très-commode édition de la Vulgate, avec ces quatre commentaires ou gloses, est celle qui parut à Venise en 1588, en six volumes in-fol., sous le titre : *Biblia sacra, cum glossis interlineari et ordinaria, Nic. Lyrani Postilla ac moralitatibus, Burgensis Additionibus et Thoringi Replicis.* Une autre édition améliorée est celle que publièrent les théologiens de Douai, en 1617, en six vol. in-fol., sous ce titre : *Biblia sacra, cum Glossa ordinaria, primum a Strabo Fuldensi collecta, nunc novis explicationibus locupleta, cum Postillis Nic. de Lyra, necnon Additionibus Pauli Burgensis et Matthiæ Thoringi Replicis, opera theologorum Duacenorum emendata... cum Leandri a S. Martino conjecturis.*

La dernière édition, la meilleure et la plus belle de toutes, est celle que le Bénédictin Léandre de Saint-Martin a donnée d'après l'édition de Douai, en l'augmentant de divers suppléments; elle parut à Anvers, 1634, en six vol. in-fol.

Cf. *Histoire littéraire de France*, t. V, p. 62, et Le Long, *Bibliotheca sacra*, éd. Masch., vol. III, p. II, page 353 sq.

WETZER.

GLOSES ET GLOSSATEURS DU DROIT ROMAIN ET DU DROIT CANON. Lorsqu'au douzième siècle la science des temps modernes commença à se former, et que les écoles se mirent à coordonner les nouvelles expériences qu'on avait faites au point de vue du droit politique, elles se servirent du *Corpus Juris Justinianei*, non plus seulement comme d'un système arrêté,

mais du point de départ et de l'élément d'un progrès nouveau. Ce n'est pas le droit romain en lui-même qui devint la base de la scolastique du moyen âge, mais la glose, à laquelle Accurse donna un corps en réunissant dans son *Apparatus* les discussions et les décisions éparses des jurisconsultes ses prédécesseurs. Bartole et Paul de Castre partirent de la glose pour fonder leur solide dogmatique. L'esprit du moyen âge tendait généralement au système; une histoire des dogmes devenait nécessaire. On expliquait d'abord les mots des textes, notamment par des exemples, non suivant l'antique esprit romain, mais suivant un esprit plus nouveau, et on en tira des conséquences judiciaires qui devinrent plus importantes que le texte principal; et c'est ainsi que la science nouvelle entra dans sa voie.

La collection de Gratien (1) ayant pris dans le nouveau droit la place que le *Corpus Juris Justinianei* (2) avait eue six siècles auparavant, les glossateurs interprétèrent les divers textes du décret et le rendirent applicable, comme on avait fait du droit romain; mais il ne fut pas nécessaire de trouver des analogies dans le droit canon, vu qu'il renfermait le nouveau droit christiano-germanique lui-même; il était, pour ainsi dire, une collection des coutumes des temps modernes, qui trouvait ses analogies dans le *Corpus Juris Justinianei.*

C'est en effet à ce rapport que les glossateurs du droit canon firent principalement attention. Partout, dans le système en général comme dans les cas particuliers, ils eurent égard au droit romain pour unir les deux principales sources, comme on peut le voir surtout dans la *Somme* du cardinal d'Ostie. La méthode des glossateurs du droit romain et du droit canon était absolument la même. Les premiers jurisconsultes qui travaillèrent sur la collection de Gratien, la plupart ses disciples et ses successeurs à Bologne, ne rédigèrent probablement que de courtes gloses interlinéaires.

Cependant on était en même temps porté à y ajouter des suppléments, parce que le droit canon était le droit nouveau, qui venait seulement d'être collectionné. C'est sous ce dernier rapport que Paucopaléa devint important; il donna, comme on sait, son nom à la glose dite *Palea*, ainsi que le rapporte déjà Bartole.

Il faut remarquer encore que les gloses interlinéaires dans le droit canon étaient moins importantes, parce qu'elles ne servaient pas à expliquer la latinité du moyen âge, déjà adoptée dans le droit canon, tandis que les gloses interlinéaires du droit romain devaient en expliquer la latinité classique. Le Pape Benoît XIV avait fait faire une collection de diplômes à partir du douzième siècle, et avait chargé son ami Sarti de se servir de ces diplômes pour caractériser les hommes qui, les premiers, avaient étudié le droit canon. Nous renvoyons aux noms que Sarti a mentionnés dans son livre *de Archigymnasio Bononiensi.*

A côté des glossateurs se trouvaient des auteurs qui donnaient des résumés généraux. Un grand commentaire, qui n'est pas encore imprimé, fut commencé, sous le nom de *Summa Decretorum,* par Huguccio de Pise, et continué, après sa mort, par Jean de Dieu, qui ne l'acheva pas. Huguccio en appelle toujours à Bulgarus et à Martin, qui étaient des adversaires, non dans le sens moderne du mot, mais adversaires de la méthode scientifique alors prédominante. Bulgarus s'attachait à la lettre et à la logique (*elegantia*) du droit ro-

(1) *Voy.* DÉCRET DE GRATIEN.
(2) *Voy.* CODE DE JUSTINIEN.

main fondée sur cette lettre, quoiqu'il fût beaucoup trop inexpérimenté dans l'interprétation archéologo-philologique. Martin s'attachait à l'usage, l'*usus modernus*, à la modération, aux besoins des temps nouveaux. Cette dernière direction devait triomphèr, l'histoire de notre temps le prouve, car en France Cujas lui-même succomba sous Dumoulin. Mais il arrive aussi des temps où la science reprend ses droits, comme on le voit dans la première moitié du dix-neuvième siècle en Allemagne.

Les gloses sur ce décret furent réunies par Jean Teutonicus, vers 1212, en un *Apparatus* que Barthélemy de Brescia (*Brixiensis*) augmenta et améliora en 1236, et qui fut adopté sous cette dernière forme dans les éditions imprimées.

Le décret de Gratien avait un but immense : il devait non-seulement réunir les nombreux conciles, les écrits des Pères, le droit civil, et en même temps l'histoire des dix premiers siècles de l'ère chrétienne, interpréter la casuistique des décrétales pontificales ; mais encore il devait devenir la base fondamentale du système catholique.

Le texte : *Diligite justitiam, qui judicatis terram*, pouvait devenir vrai, et c'est dans ce sens que parut, après plusieurs collections privées, celle des Décrétales de Grégoire IX (1), dont les gloses furent collectionnées et les apparatus rédigés par Vincent (*Hispanus*), Godefroi de Trani (*Tranensis*) et Sinibald Fliscus (Innocent IV). Bernard de Botono, de Parme, se servit de ces travaux pour faire son grand *Apparatus*. Après lui, Ægidius Fuscararius composa un Commentaire, et Jean Andréæ ajouta à ce recueil, sous le nom de *Novella*, une nouvelle compilation de gloses.

Le premier travail sur le Sexte fut un commentaire sur le dernier titre des règles de droit, que fit, à la demande du Pape, Dinus, qui avait coopéré à la collection. Jean Lemoine, de Picardie, Jean Andréæ, Gui de Baiso, Zensélinus de Cassanis écrivirent des gloses et des apparatus pour toute la collection.

Ce fut la glose d'Andréæ qui obtint l'avantage sur les autres. Il ne faut pas confondre avec ce travail la *Novelle* qu'il fit également pour le Sexte. Il composa aussi la première glose sur les Clémentines (1), que François Zabarella conserva et améliora.

Ce sont là simplement des noms dans l'histoire des gloses du droit canon ; mais ce qui est plus important dans la matière, ce sont les points suivants.

La science se développa dans trois directions :

1° La scolastique dans les *sommes* et les *distinctions*, pour les controverses ;

2° La *casuistique* dans la pratique, en y rattachant les *brocarda* (2), ou maximes de droit conservées jusqu'à nos jours ;

3° Les *répétitions*, dans lesquelles les maîtres expliquaient en détail les parties difficiles de leurs leçons. C'est ainsi que le droit canon et les travaux scientifiques qu'il fit naître devinrent le fonds inépuisable de l'histoire littéraire du droit nouveau, et toute exposition de ce droit doit être fondée sur les méthodes appliquées au droit canon. Enfin il est important de remarquer que le *droit public* des temps modernes est fondé sur la hiérarchie de l'Église catholique, et que l'administration du droit pénal et la procédure civile découlent du droit canon. Sous le premier rapport, nous renvoyons à l'*Histoire du Droit pénal*, de Rosshirt ; sous le second, à Richard l'Anglais, Pierre l'Espagnol, Damase, Tancrède, Bonaguida, Gratien, etc., sur

(1) *Voy.* GRÉGOIRE IX (décrétales de).

(1) *Voy.* CLÉMENTINES.
(2) *Voy.* BROCARDA.

lesquels des auteurs qui font autorité parmi les Allemands, Bergmann, Wunderlich, Briegleb, etc., ont publié des travaux.

Il ne faut pas oublier que Guillaume Durantis (1) a fait un exposé complet du droit au moyen âge d'après le point de vue du droit canon, travail auquel se sont rattachés tous les travaux postérieurs jusqu'à la réforme. Ce qu'on a écrit de plus savant sur le droit canon, ce sont les *Lecturæ*. Les glossateurs, leurs disciples et leurs successeurs, les scolastiques, achevèrent le travail du moyen âge, auquel se rattache un système de philosophie approprié non-seulement aux savants, mais à tout le monde. Ainsi la charité chrétienne se révéla dans les deux ordres des Franciscains et des Dominicains. Les Dominicains, au point de vue de leur activité pratique, se rattachèrent aux savants et aux canonistes. En même temps se formèrent les universités, et, par là même, l'histoire des illustres maîtres du droit romain et du droit canon.

C'est Pancirole qui le premier a donné une collection raisonnée des œuvres des savants du moyen âge (2). Au moment où le moyen âge se termine, la science prend une direction nouvelle; la philologie et une philosophie isolée de la foi s'emparent des têtes, font sentir leur influence dans la science du droit et déterminent la direction de Cujas (3) et de l'érudition moderne. Dans la pratique, la direction donnée par les glossateurs persévéra longtemps; leur esprit vit encore dans ceux qui de nos jours s'occupent de codification; mais la pensée une qui animait le moyen âge, à la fois vigoureuse, scientifique et libre s'est évanouie.

ROSSHIRT.

(1) *Voy.* DURANTIS.

(2) † en 1599. *Commentarius in notitiam de utriusque imperii magistratibus*, Lyon, 1608, in-fol. *De Claris Juris interpretibus*, Francfort, 1721, in-4.

(3) *Voy.* CUJAS.

GNÉSEN, archevêché de Pologne. Gnésen est, après Posen, la plus ancienne ville de Pologne. Son fondateur mythique, Lech, en jeta les bases à l'endroit où il trouva le nid d'un aigle blanc : de là l'aigle blanc des armes de Pologne. Le premier de ses maîtres qui adopta l'Évangile fut Miézislas Ier, duc de Pologne, de la dynastie des Piast (964-999), qui amena également son peuple au Christianisme. Posen fut le premier et le seul évêché qui fut créé sous son règne, placé sous la juridiction de l'archevêque de Magdebourg, quoique des renseignements fabuleux attribuent à Miézislas la création de cinq diocèses. A Miézislas succéda son fils Boleslas Ier, Chrobry (le Brave, le Sévère), de 999 à 1025. Il accueillit avec bienveillance Adalbert de Prague (1), qui voulait prêcher l'Évangile aux Prussiens encore idolâtres.

Il apprit par le frère d'Adalbert, Gaudence, que cet apôtre hardi avait obtenu la palme du martyre peu après avoir pénétré parmi les païens, en 997. Boleslas acheta à un prix fort élevé le saint corps du martyr de Prusse et le transporta dans l'église principale de Gnésen, où Dieu glorifia bientôt son serviteur par des miracles. La foule des fidèles accourut à son tombeau. En l'an 1000 l'empereur Othon III parut à Gnésen, entre autres choses pour prier sur la tombe de S. Adalbert, qu'il avait autrefois connu et estimé. Les Polonais racontent que l'empereur éleva leur duc au titre de roi et lui posa lui-même la couronne sur la tête. Durant ce pèlerinage ou immédiatement après, Gnésen devint un siége archiépiscopal. Le premier archevêque fut Gaudence, le frère et le compagnon de S. Adalbert. Il eut

(1) *Voy.* ADALBERT (de Prague).

ur suffragants les évêques de Craco-
:, Smogra-Breslau et Kolberg, en Po-
éranie, tandis que Posen demeura plus
ngtemps, au moins nominalement,
us la juridiction de Magdebourg. Les
ocèses restèrent longtemps en Polo-
e sans circonscription précise; en effet
Pape Grégoire VII écrit au duc Boles-
I II (1058-1079): « Les évêques de
tre pays n'ont pas de siége déter-
iné, et, n'étant sous aucune surveil-
nce, ils vont, pour se faire consacrer,
ntôt d'un côté, tantôt de l'autre, et,
ntrairement aux décrets et ordon-
nces des saints Pères, ils restent
ores et indépendants. Puis il y a pour
ne si grande multitude de peuple trop
eu d'évêques, et leurs circonscriptions
ont trop vastes pour qu'ils puissent
emplir leurs fonctions parmi tous les
dèles qui leur sont subordonnés et pour
u'ils puissent convenablement admini-
er leurs diocèses. »

Ce ne fut qu'en 1123-1148 que les
mites des diocèses paraissent avoir
té arrêtées par un légat du Pape. En
133 S. Norbert, archevêque de Magde-
ourg, obtint encore du Pape Inno-
ent II la confirmation de ses droits ar-
hiépiscopaux non-seulement sur Po-
en, mais sur presque tous les évêchés
le Pologne; il ne paraît pas toute-
ois qu'ils furent exercés. D'après Dlu-
glossus (1), Laurent, premier évêque
de Posen, fut sacré par Martin, ar-
chevêque de Gnésen, qui vécut sous
le duc Boleslas III (1102-1137) et mou-
rut en 1118. Il eut pour successeur
Jacques, sous l'épiscopat duquel le
corps de S. Adalbert, caché depuis
le pillage de Gnésen et de sa cathé-
drale, en 1038, fut solennellement
exhumé en présence du duc, tandis que
les Bohémiens prétendent qu'ils avaient
emporté ces reliques à Prague (1130).
Jacques fut remplacé, vers 1147, par
Janislas ou Janicus; celui-ci avait été
évêque de Breslau, où il eut pour suc-
cesseur Gauthier (Walther), dont le
diocèse fut alors séparé de l'archevêché
de Gnésen. Après Janicus, Pierre ad-
ministra le diocèse de Gnésen vers
1170; après Pierre, Zdislas vers 1180.
Après Zdislas, vers 1200, vint Henri, qui
fut élevé au siége archiépiscopal, non
par une élection libre, mais par l'inter-
vention directe du duc Miézislas. Henri,
appuyé par le Pape Innocent III, obtint,
en faveur du clergé, une justice indé-
pendante; il s'entoura de tous ses prê-
tres et les obligea, par serment, à ob-
server le célibat et à renvoyer leurs
femmes et leurs concubines. Il obtint
aussi à Rome la dignité perpétuelle de
légat-né du Saint-Siége pour lui et ses
successeurs. Il mourut en 1219, après
avoir porté pendant dix-neuf ans, avec
énergie et bonheur, la première dignité
ecclésiastique de Pologne. Il eut pour
successeur Vincent, sous l'administra-
tion duquel, en 1222, fut fondé l'évê-
ché de Kulm. La Pologne s'affaiblit sous
le gouvernement de Boleslas V (1227-
1279), et l'Église fut entraînée dans la
perturbation générale. Les archevêques
de Gnésen obtinrent le droit de battre
monnaie et de chasser sur leurs terres.
La ville de Gnésen fut, au milieu des
dissensions civiles, fréquemment assié-
gée et conquise. Après Vincent, vers
1240, Pierre II monta sur le siége ar-
chiépiscopal. Ce fut à cette époque que
les Mongols ravagèrent et dévastèrent
la Pologne d'une manière inouïe. A la
suite de ces temps désastreux nous ren-
controns sur le siége de Gnésen, vers
1245, l'archevêque Foulques ou Pelca.
Nous pouvons passer sous silence le nom
de ses successeurs. Avec la puissance
croissante du royaume s'accrut le pou-
voir du premier dignitaire ecclésiastique,
légat-né du Saint-Siége. Nicolas, archevê-
que de Gnésen, qui assista au concile de
Constance, et qui, disent les Polonais, y

(1) *Voy.* DLUGLOSSUS.

jouissait d'une telle considération qu'il aurait pu, s'il l'eût voulu, être élu Pape à la place de Martin V, obtint pour lui et ses successeurs la haute dignité de primat (1416), qui, entre autres droits, donnait celui de couronner les rois et les reines. Lorsque la Pologne devint un royaume électif, l'archevêque de Gnésen devint administrateur de l'État durant les interrègnes et jusqu'à l'élection du nouveau roi. A la mort du roi, le primat de Pologne et de Lithuanie, archevêque de Gnésen, et, en cas de vacance de ce siége, l'évêque de Cujavie annonçait cette mort aux états, présidait l'élection et réglait toutes les affaires courantes. Le roi nouvellement élu était couronné par le primat dans la cathédrale de Cracovie.

A la chute du royaume de Pologne la dignité de primat disparut. Lors du partage, Gnésen fut attribué avec Posen à la Prusse. La bulle de circonscription *De salute animarum*, du 16 juillet 1821, unit les archevêchés de Gnésen et de Posen. Gnésen conserva un chapitre propre avec un coadjuteur; les deux diocèses, quoique unis, durent avoir une administration ecclésiastique distincte. Gnésen-Posen ne conserva que le diocèse de Kulm comme suffragant.

Voy., pour l'histoire moderne du diocèse de Gnésen, l'article DUNIN. Cf. Röpell, *Histoire de Pologne*, P. I, 1840 (jusqu'au quatorzième siècle); Friese, *Histoire de l'Église de Pologne*, 3 t., Breslau, 1786; *Dithmari Chron.*, l. IV; Dluglossus et Cromer, *Histoire de Pologne;* Damalewicz, *Series Archiepisc. Gnesnensium*, Vars., 1649; *Janicii Vitæ Archiep. Gnesn.*, Cracov., 1574; Rzepnicki, S. J., *Vitæ Præsulum Polon., libris 4 compreh.*, Posnaniæ, 1761.

GAMS.

GNOME, proposition concise et aphoristique, exprimant une maxime morale, une pensée remarquable, quel qu'en soit l'objet.

Lorsque des sentences de ce genre sont devenues le bien commun d'un peuple, on les nomme proverbes; si le nom de leurs auteurs survit avec elles, on les appelle pensées, maximes. L'expérience immédiate, le sentiment vivant, l'évidence actuelle s'exprime d'ordinaire en paroles nettes et concises, et c'est pourquoi les propositions gnomiques ont été appréciées par tous les peuples, mais surtout par les Orientaux, qui sentent profondément et parlent peu. Aussi ont-ils une littérature gnomique fort riche. La Bible, outre de nombreux gnomes répandus dans son ensemble, renferme un livre spécial de gnomes, les Proverbes de Salomon, dont le livre de l'Ecclésiastique peut être, au moins en partie (ch. 1-43), considéré comme une continuation. Le Sauveur se servit lui-même très-souvent de ces formules à cause de leur clarté et de leur force probante; par exemple : S. Matth., 5, 13 (1), 14 (2), 15 (3); 10, 24 (4), 26 (5); 13, 12 (6), 25 (7); Jean, 13, 16 (8), etc.

Les gnomes sont très-différents quant à leurs formes grammaticales. Tantôt ce sont des demandes (Matth., 5, 13 (9); 7, 16; 9, 15); tantôt des affirmations positives (Matth., 7, 17 (10); 10, 10); des

(1) Si le sel perd sa force, avec quoi le salera-t-on?

(2) Une ville située sur une montagne ne peut être cachée.

(3) On n'allume point une lampe pour la mettre sous le boisseau.

(4) Le disciple n'est point au-dessus du maître.

(5) Il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert.

(6) Quiconque a, on lui donnera encore.

(7) Tout royaume divisé contre lui-même sera ruiné.

(8) Le serviteur n'est pas plus grand que le maître.

(9) Si le sel perd sa force, avec quoi le salera-t-on?

(10) Tout arbre qui est bon porte de bons fruits.

ropositions négatives (Matth., 5, 14; 6, 4) (1); d'autres fois ce sont des antithèses (Matth., 9, 12 (2), 15, 26 (3); 9; 30, 22, 14, 23, 24); des conclusions oncises (Rom., 11, 16 (4); des conseils (Matth., 7, 6 (5); Luc, 12, 58). Le sens des gnomes, des proverbes, des pensées et des maximes bibliques ou profanes parle généralement de lui-même; cependant parfois il faut que la pensée particulière soit généralisée (6), ou que la pensée générale et absolue soit restreinte (7). C'est l'interprète prudent, l'exégète avisé qui doit déterminer les cas où le gnome doit être particularisé ou généralisé, et il n'aura pas de peine à résoudre la question en ayant égard aux opinions particulières des Orientaux, spécialement du peuple élu, et aux analogies de la foi (8).

BERNHARD.

GNOSE, GNOSTICISME, GNOSTIQUES. Le mot grec γνῶσις, auquel répond, dans l'antique tradition de S. Irénée, le mot latin *agnitio* (9), signifie la science, et, dans le langage biblique et chrétien, science considérée au point de vue religieux. Or l'Écriture sainte connaît une double gnose, une science vraie et une science fausse; elle loue et recommande l'une, elle stigmatise et rejette l'autre. La gnose, aux premiers temps du Christianisme, fut, comme la science de nos jours, le complément ou la négation de la foi. Par la vraie gnose l'intelligence humaine pénètre profondément l'esprit des vérités révélées, les comprend sous toutes leurs faces et dans toutes leurs phases, par tous les moyens qui sont à sa disposition, de telle sorte que la foi comprise non-seulement illumine l'intelligence, mais anime toutes les facultés et la vie entière du gnostique chrétien (1).

C'est là la gnose que le Fils de Dieu a révélée et transmise à l'humanité (2); c'est la gnose parfaite qui rendit les Chrétiens de Corinthe célèbres dans le monde entier, au premier âge du Christianisme (3); c'est l'idéal sublime de la culture de l'esprit et de la vie morale du Chrétien, que, dans le langage du Christianisme, à partir du quatrième siècle, on a souvent appelé la philosophie, φιλοσοφία, philosophie à laquelle les personnages les plus éminents des premiers siècles aspirèrent sans relâche. Aussi Clément d'Alexandrie (4) appelle toujours gnostique, *gnosticus*, le Chrétien parfait (5). Précisément ce même Clément d'Alexandrie, qui est le principal interprète de la vraie gnose dans l'antiquité, explique, en divers endroits, ce qu'il entend par la gnose, et comment elle ne prospère qu'en reposant sur la base de la foi. Il la définit (6), comme S. Ignace d'Antioche (7), en disant qu'elle est la con-

(1) Nul ne peut servir deux maîtres.

(2) Ce ne sont pas ceux qui se portent bien, mais les malades, qui ont besoin de médecin.

(3) Il n'est pas juste de prendre le pain aux enfants et de le donner aux chiens.

(4) Si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi.

(5) Ne jetez point vos perles devant les pourceaux.

(6) *Prov.*, 11, 1: La balance trompeuse est en abomination devant le Seigneur.

(7) *Prov.*, 15, 15: Tous les jours du pauvre sont mauvais. *Luc*, 16, 15: Ce qui est grand aux yeux des hommes est en abomination devant Dieu.

(8) *Voir* Sailer, *Livre des Proverbes allemands*, très-utile pour l'interprétation des gnomes bibliques.

(9) *Voir*, par exemple, Irén., l. I, c. 1, n. 1, et l. IV, c. 33, n. 8, ed. Massuet.

(1) Conf. *Rom.*, 15, 14. I *Cor.*, 1, 5; 8, 1-7; 10, 11; 12, 8; 13, 2, 8; 14, 6. II *Cor.*, 6, 6; 11, 6. *Col.*, 2, 3. II *Pierre*. 1, 5, 6; 3, 18.

(2) Clém. Alexand., *Strom.*, l. VI, c. 7 fin., ed. Potter, t. II, p. 771.

(3) Clem. Rom., ep. 1, c. 1.

(4) *Voy.* CLÉMENT D'ALEXANDRIE.

(5) *Voir* les livres VI et VII des *Stromates*. Conf. *Strom.*, l. II, c. 17.

(6) *Cohort.*, l. I, c. 6, ed. Potter, Venetiis, 1757, t. I, p. 116; l. II, c. 17, p. 468; l. III, c. 5, p. 531; l. VI, c. 1, p. 736-737.

(7) *Ep. ad Ephes.*, c. 17; l. VI, c. 8 (p. 774-775).

templation de l'Être, θία, *speculatio*, et la nomme (1) la preuve parfaite et certaine de ce qu'on a compris par la foi, menant à l'intelligence infaillible de ce qui est.

L'autre gnose est celle dont déjà l'apôtre S. Paul disait qu'elle se nommait faussement la gnose, γνῶσις ψευδώνυμος (2); il prévient contre elle, comme la plupart des Pères et des écrivains ecclésiastiques. Cette gnose a abandonné le terrain de la foi; elle s'oppose à la foi, entasse contre elle une masse de propositions, qu'elle tire de l'ancienne philosophie païenne ou des divers systèmes de religion, dont elle fait l'antagoniste de la Révélation. On nomme cette fausse gnose des premiers siècles dans ses diverses formes et sous ses aspects multiples le *Gnosticisme*.

Le gnosticisme est une des plus remarquables perturbations de l'esprit humain; c'est un système gigantesque d'erreurs; on ne sait, en y réfléchissant, s'il faut plus s'étonner de la hardiesse de ceux qui osèrent donner pour une réalité tous ces rêves de leur imagination exaltée que de la myopie maladive de ceux qui, sans y penser, admettent ces rêves pour la vérité même. Le gnosticisme prouve en même temps quelle attraction le Christianisme exerça dès l'origine sur les esprits, et à quelle profondeur l'intelligence humaine peut tomber quand, éblouie par l'orgueil, elle ne se soumet pas humblement à la vérité qui lui est révélée d'en haut.

Le gnosticisme, ne se contentant pas de la vérité simple, sublime et salutaire de l'Évangile, lui demanda la solution de questions au sujet desquelles le Christianisme renvoie l'esprit inquiet soit à la foi, parce que l'intelligence humaine ne peut pas les comprendre autrement, soit simplement à la science humaine, parce qu'elles sont étrangères à la Révélation et appartiennent au domaine de la raison. Dans ce dernier cas, le Christianisme ne demande qu'une chose : c'est que le résultat des recherches de l'esprit humain livré à lui-même ne soit pas confondu avec les révélations divines, et qu'on n'en abuse pas pour en faire des instruments hostiles à cette Révélation.

Ces questions étaient les vieilles et perpétuelles questions spéculatives. Comment faut-il se représenter le passage de l'infini au fini, ou comment faut-il s'imaginer le commencement de la création? Comment Dieu, pur Esprit, peut-il être l'auteur d'un monde matériel si contraire à son essence? Si Dieu est parfait, d'où vient l'imperfection de ce monde? D'où vient le mal, si un Dieu saint est le créateur de l'homme? D'où vient parmi les hommes la grande diversité des natures, depuis les plus nobles jusqu'aux plus réprouvées, chez lesquelles à peine se retrouve un vestige du bien?

Ceux qui posaient ces questions, ne trouvant pas de réponse satisfaisante dans le Christianisme, se tournèrent vers la philosophie orientale, qui s'était identifiée avec les religions populaires de l'Orient (Égypte, Perse, Indes, Asie antérieure) pour lui demander les solutions désirées. Ils en reçurent des réponses qui souvent leur convinrent, alors même qu'elles n'étaient que de belles rêveries poétiques (c'est de cette source qu'elles avaient passé un jour dans les Dialogues de Platon); ils recueillirent ces oracles épars sous l'influence de l'éclectisme, alors prédominant en philosophie (1), et se forgèrent des systèmes arbitraires plus ou moins alliés les uns des autres, chaque inventeur exaltant sa théorie, méprisant celle d'autrui et cherchant à ga-

(1) L. VII, c. 10, p. 864-866.
(2) I *Tim.*, 6, 20.

(1) *Voy.* ÉCLECTISME.

gner le plus de partisans possible. Naturellement ils exploitèrent le Christianisme comme les autres religions populaires, et prétendirent le faire contribuer par quelques-unes de ses idées à la construction de leurs théories ; ils lui empruntèrent notamment les idées de la rédemption et de la restauration de toutes choses, qui, répondant à une ancienne et permanente aspiration de l'humanité, furent exploitées et introduites sous toutes sortes de formes dans ces systèmes.

Il était naturel qu'avec la vive imagination des Orientaux ces rêveries fantastiques trouvassent de nombreux adhérents, pourvu qu'elles fussent présentées d'une manière avenante et acceptable. Mais, quelque multiples que fussent les formes de ces fantômes, l'apparence de ces systèmes ingénieux, brillants et trompeurs, deux erreurs très-répandues alors en formaient constamment la base : le *Dualisme*, c'est-à-dire le fait de deux êtres étant de toute éternité l'un en face de l'autre, et l'*Émanation*, c'est-à-dire le développement d'un de ces êtres, ou de tous deux, se posant en une série multiple d'êtres semblables entre eux (1). A chacune de ces opinions se joignait l'idée de la rédemption, comme supplément nécessaire. C'est sur cette double base que s'élevèrent les nombreux systèmes de gnosticisme qui pullulèrent en Égypte et dans l'Asie occidentale, et dont nous allons rapidement rappeler les propositions principales.

Le gnosticisme comprenait Dieu comme l'incompréhensible source de toute perfection latente, close et enfermée en elle-même (d'où ses noms de βυθὸς ἄγνωστος, abîme inconnu ; ἀκατανόμαστος, innomé ; προαρχή, primordial ; προπάτωρ, premier père, etc.). Entre cet Être incompréhensible, qui est Dieu, et le fini on ne peut concevoir de transition. Le développement, la limitation, la conscience de lui-même par lui-même est le point de départ de la communication de la vie divine, le commencement de la révélation du Dieu caché. Toutes les fois que l'Être divin primordial se conçoit lui-même dans un sens nouveau, comme pensant, parlant, vivant, comme sage, juste, saint, bienheureux, tout-puissant, etc., l'activité divine, qui acquiert conscience d'elle-même, se constitue en une personnalité nouvelle (νοῦς, esprit ; λόγος, parole ; ζωή, vie ; σοφία, sagesse ; δικαιοσύνη, justice ; εἰρήνη, paix ; δύναμις, force), portant chacune le nom d'Éon, αἰών, comme l'Être primordial lui-même (car elles sont toutes, de toute éternité, quoique sans conscience, renfermées dans l'Être primitif). L'ensemble des éons, dont le nombre diffère chez les différentes sectes, constitue le pléroma (πλήρωμα, la plénitude, la totalité de la vie divine).

Ce développement des vertus de la vie divine et leur constitution en personnalités multiples et distinctes épuisent peu à peu toute l'idée de l'Être divin ; c'est-à-dire que ces émanations successives, ces manifestations mâles et femelles, ces couples assortis d'éons, vont en affaiblissant, en atténuant, en dégradant de plus en plus l'Être qui les pose ; car, en sortant les uns des autres, ils s'éloignent de plus en plus de la source première et pure jusqu'au terme de tout le développement (l'éon, ὅρος, la limite, la fin). Ainsi s'explique l'origine d'un monde d'esprits purs et divins dans ses divers degrés de perfection.

Mais comment est né le monde inférieur, matériel et visible ? Les gnostiques rejettent d'abord la foi de l'Église en la création tirée du néant. A sa place ils adoptent le dualisme d'une double manière, et de là une double direction du

(1) *Voy.* ÉMANATION.

gnosticisme. Tous les gnostiques admettent, pour expliquer l'origine du monde visible, et par suite celle du mal (car ces deux termes sont identiques chez eux), un double principe éternel (sauf les Valentiniens). Mais les uns se le représentent, sous l'influence, dominante à Alexandrie, de l'idée platonicienne de l'ὕλη, comme une masse morte, informe (ténèbres, chaos, etc., etc.); les autres, sous l'influence prédominante du dogme parse d'Ahriman, universellement répandu dans l'Asie occidentale, comme le prince des ténèbres régnant dans le royaume furieux et désordonné du mal.

D'après la première opinion, qu'on peut nommer la théorie alexandrine, du bouillonnement surabondant de la vie divine, ou, plus logiquement, de l'impuissance où se trouve le dernier membre de la série divine de se tenir attaché à l'éternelle chaîne de la vie, le pléroma laissa tomber une étincelle dans la masse inférieure, morte et informe, et cette étincelle devint le principe de vie de cette masse ténébreuse et inanimée. De là naquit une vie désordonnée, défectueuse, en partie mauvaise, qui se révéla dans un combat incessant entre les deux principes.

Mais, pour que l'informe se formât, un nouvel éon fut produit, soit par le Dieu suprême, soit par l'un des éons déjà existants. Cet éon, borné et subordonné, fut envoyé d'en haut pour organiser la matière animée, et devint le formateur, le créateur du monde, le démiurge, δημιουργός. Ce démiurge façonna le mieux qu'il put le monde visible avec la matière préexistante, conformément aux idées supérieures dont il était porteur, faisant de l'essence la plus pure le mauvais principe, ou Satan et les mauvais esprits, puis distribuant le bien et le mal dans les différents êtres, et constituant les hommes de telle sorte que chez les uns le bien prédomina absolument, que chez les autres le bien et le mal se mélangèrent et se balancèrent, que chez d'autres enfin le mal ou la matière l'emporta complétement.

De là trois classes d'hommes : les pneumatiques, πνευματικοί, *spirituales*, auxquels naturellement appartiennent tous les gnostiques; les psychiques, ψυχικοί, *animales*, parmi lesquels ils rangent principalement les Catholiques, et les matériels, ὑλικοί, *materiales*. Celui qui créa le monde dut aussi le régir, car il était également indigne de l'Être suprême de créer un monde aussi mauvais et de régir un monde qui va si mal. Ainsi le démiurge était l'auteur de l'ancienne alliance, et il devait, tant par la loi que par la direction du peuple juif qui lui était spécialement confié, préparer, sans en avoir la conscience, le monde à sa rédemption future.

La Gnose syrienne (1) envisageait les choses différemment. Ce système, suivant lequel certaines parties du pléroma étaient tombées captives dans le monde éternel et désordonné des ténèbres, soit par suite d'une agression directe du prince des ténèbres contre le pléroma, soit par suite de la faiblesse même de ces éléments déchus, expliquait les choses d'une manière toute différente. Sans doute le démiurge devait toujours former ou créer le monde; mais ce démiurge était un être hostile au Dieu suprême, un être limité et limitant, cherchant à maintenir par les liens organiques du monde les semences de vie divine dans le royaume des ténèbres, la nature n'étant plus un reflet du monde supérieur, et les éléments divins tombés du pléroma ne se trouvant dispersés et emprisonnés que dans l'humanité. Le démiurge, qui est à la fois créateur et régisseur du monde,

(1) Ainsi nommée à juste titre parce qu'elle s'était principalement formée en Syrie.

a donné les diverses lois de l'ancienne alliance, et entre autres le Décalogue, pour maintenir les hommes dans la servitude, et surtout pour opprimer ceux d'une nature supérieure, qui possèdent beaucoup d'éléments du pléroma, et les arrêter dans le développement de la connaissance de la Divinité dont ils sont porteurs. Il ne pouvait par conséquent pas être question ici d'une préparation à la rédemption.

L'idée que les gnostiques se faisaient de la rédemption dépendait de la double direction que nous venons d'indiquer. Ils enseignaient les uns et les autres que le but de la formation du monde est de séparer de nouveau les principes primitivement isolés, le bien et le mal, d'affranchir ou de racheter les éléments du pléroma de la captivité du monde visible. La pensée de la rédemption vient du Dieu suprême; il a besoin pour la réaliser d'un éon spécial, qu'ils nomment Sauveur (Σωτήρ), Jésus-Christ, et qui n'est pas précisément l'Éon suprême dans toutes les sectes, mais qu'aucune d'elles ne considère comme étant devenu réellement homme. Les Alexandrins, pour lesquels la matière était la limite dernière et mortelle du développement divin, voyaient dans le Sauveur un être double : l'homme formé de la matière, et l'Éon qui, envoyé par le Dieu suprême au moment du baptême dans le Jourdain, s'unit à l'homme (aussi dès le second siècle célébraient-ils la fête de l'Épiphanie du Seigneur) (1), et, à dater de ce moment, opéra des œuvres merveilleuses jusqu'au jour où, dans la Passion, il abandonna l'homme, qui demeura seul à souffrir. La gnose syrienne, qui ne voyait que du mal dans la matière, ne donnait pas au Sauveur un corps provenant réellement de la matière perverse; elle ne lui reconnaissait qu'un corps apparent (d'où leur nom de Docètes) (1), à peu près comme la croyance populaire se représente encore les revenants avec un corps visible, quoique non réel. La Passion du Sauveur est un fait du démiurge, qui voulut, dans son impuissance ou sa perversité, troubler ainsi l'œuvre de la rédemption et conserver les hommes sous sa domination; la Passion n'avait pas d'autre sens ni d'autre efficacité. Tout le but de la rédemption consistait à éclairer les natures pneumatiques, c'est-à-dire les gnostiques, sur leur perfection et leur origine divine; croire à cette perfection, c'était y parvenir. Les natures psychiques, c'est-à-dire les Catholiques, avaient bien aussi quelque espérance s'ils admettaient la gnose; quant aux natures physiques ou hyliques, il n'y avait pas de rédemption pour elles; elles n'avaient aucune capacité de délivrance. Il n'était naturellement pas question, dans la gnose, de la résurrection du Sauveur comme elle est enseignée et crue dans le Christianisme. Le Sauveur n'étant pas ressuscité, le corps des autres hommes ne ressuscite pas davantage; cette résurrection ne pouvait se concilier avec l'ensemble du système, vu qu'il est impossible que la matière, source de tout mal, entre dans le pléroma, dans lequel il n'y a que du bien, que du divin. Le but et le terme du monde dans son cours actuel est donc la réintégration de tous les éléments du pléroma, après quoi la matière, dépouillée de tout élément supérieur, retournera dans sa mort primitive, dans son néant, l'empire des ténèbres ne s'étendant plus au delà de lui-même. Cet état final, ils le nomment ἀποκατάστασις, la restauration de toutes choses, qui joue dans leur système un rôle important.

Les gnostiques n'avajent rien à faire

(1) Clem. Alex., *Strom.*, l. I, c. 22.

(1) *Voy.* Docètes.

avec les sacrements, dans le sens chrétien, ne pouvant, dans l'opinion qu'ils avaient de la matière, les considérer comme un instrument de la grâce divine. L'idée même de la grâce leur manquait; doués d'une nature excellente, ils n'avaient pas besoin de grâce; l'enseignement qui leur était transmis était une sorte d'obligation de Dieu à leur égard, puisqu'elle lui servait à sauver la partie émanée de lui, temporairement captive, et à la ramener dans son sein.

Une pareille série d'erreurs ne pouvait manquer d'avoir une influence décisive sur la moralité des gnostiques; mais, sous ce rapport aussi, la différence était grande entre les Alexandrins et les Syriens.

Les gnostiques alexandrins, conformément à leurs principes, voyant dans le démiurge l'organe du Dieu suprême, qui avait formé la nature suivant les idées divines et avait donné la loi ancienne, pouvaient se conformer à la loi et traiter avec modération le corps et ses rapports avec le monde; ils laissaient subsister le mariage dans sa dignité, tant parce qu'ils avaient égard au judaïsme, qui tenait le mariage en grande estime, et qu'Alexandrie était peuplé de Juifs, que parce que le système de Valentin, qui était fort répandu à Alexandrie, peuplait le pléroma de couples d'éons, et que dans ces syzygies divines se trouvait le prototype céleste du mariage.

Il en était autrement des Syriens, qui faisaient du créateur et législateur du monde un être absolument hostile au Dieu suprême et à l'ordre qu'il veut établir dans le monde; d'où naît nécessairement une haine aveugle, sauvage et fanatique du monde. Cette haine se manifestait de deux manières: chez les âmes nobles et sérieuses, par un ascétisme exagéré qui évitait scrupuleusement toute relation avec le monde; chez les âmes grossières et fanatiques, par un mépris audacieux de toutes les lois morales. Les premiers furent appelés *Encratites* (1) (les tempérants, les austères, de ἐγκρατεῖν, s'abstenir); les derniers, *Antitactes* (d'ἀντιτάσσειν, s'opposer), ou *Antinomistes* (ἀντὶ et νόμος, contre la loi) (2). Les premiers prescrivaient le célibat, méprisaient le mariage comme une chose impure, absolument réprouvée; les derniers autorisaient les jouissances sensuelles les plus honteuses, d'après le principe que tout ce qui est sensible, extérieur, physique, est complétement indifférent, et que le vrai gnostique doit se moquer du démiurge et lui prouver son dédain en violant ses lois restrictives, et notamment en ne tenant pas compte du Décalogue, œuvre du démiurge, ayant pour but de soumettre à l'esclavage l'esprit de l'homme pneumatique. Il n'est donc pas étonnant que les gnostiques n'aient pas voulu entendre parler de martyre au nom du Christ et de sa doctrine. Le Sauveur est ce qu'il est, qu'on le reconnaisse ou non. Ils ne l'honoraient d'ailleurs pas comme Dieu, ce qui était précisément le point capital pour le Chrétien, confessant le nom du Christ devant les Juifs et les païens; et les gnostiques eux-mêmes, sans faire aucune confession qui aurait pu leur attirer quelque chose de désagréable, restaient ce qu'ils étaient, des natures éminentes, qui, élevées au-dessus de toutes les autres, dépendaient directement du ciel, retournaient infailliblement au ciel. Une confession n'y pouvait rien changer, n'y pouvait contribuer en rien: l'important était de croire, non de confesser.

On se demande avec quelque surprise comment les gnostiques pouvaient se permettre de donner des rêves

(1) *Voy.* ENCRATITES.
(2) *Voy.* ANTINOMISME.

si extravagants, des imaginations si fantastiques, pour des vérités chrétiennes. Ils y arrivaient par diverses voies. Les uns en appelaient à une tradition secrète, que les Apôtres avaient léguée à quelques affidés, et qui s'était transmise en silence et comme doctrine mystérieuse jusqu'aux gnostiques, désormais dépositaires de cette sagesse supérieure. D'autres en référaient à la sainte Écriture, quoique considérant l'ancienne alliance comme l'œuvre du démiurge, et par conséquent la rejetant complétement ou lui accordant peu d'estime. Dans les écrits du Nouveau Testament, qu'ils interprétaient avec un arbitraire sans limite, ils distinguaient parfois ce qui dans les paroles du Sauveur provenait de l'Éon céleste et ce qui procédait de l'homme terrestre, et prétendaient que les Apôtres n'avaient pas tout bien compris, s'étaient accommodés aux opinions de leur temps (1); et ils appliquaient à leur système, non sans art, ce qui restait après ce procédé d'épuration comme pure doctrine du Christ. Ils aimaient surtout les paraboles du Seigneur, parce qu'elles permettent les interprétations les plus libres, une fois qu'on a perdu de vue le vrai point de comparaison. Ils pouvaient donc naturellement démontrer de cette façon tout ce qu'ils voulaient. A qui croit volontiers, la démonstration est facile. Beaucoup de gnostiques avaient embrassé ce système parce qu'ils pouvaient en même temps s'en tenir à leur ancienne croyance, à la religion populaire, et que leur vieux système, habillé à neuf, flattait l'orgueil en même temps que la sensualité, ces deux anciens proxénètes de toutes les hérésies.

Du reste le Christianisme lui-même fournissait des éléments favorables aux idées gnostiques, outre les principales sources que nous venons d'indiquer, c'est-à-dire outre la philosophie et les religions populaires de l'Orient (égyptienne, phénicienne, parse et bouddhiste), outre le judaïsme alexandrin tel qu'il s'était constitué sous l'influence de la philosophie platonicienne, et tel surtout que l'avait formulé Philon. Ainsi des Chrétiens bien intentionnés, mais peu sagaces, pouvaient être amenés à admettre des idées gnostiques à la vue de l'hostilité flagrante du monde à l'égard de l'Église chrétienne, à la vue de la décadence profonde de la majeure partie du genre humain, au souvenir de la doctrine chrétienne parlant de la lutte du royaume de Dieu et du royaume du mal, enseignant que le Chrétien est citoyen d'un autre monde, qu'il faut vaincre le prince de ce monde.

Le gnosticisme, plus ancien que le Christianisme dans ses sources païennes, s'éleva presqu'en même temps que lui et se montra dès l'origine son adversaire, et un adversaire puissant et acharné. Il fleurit au second siècle sous les formes les plus variées, principalement en Syrie et en Égypte, et déclina fortement dans le troisième siècle, lorsque le manichéisme, proche parent du gnosticisme syrien, commença à poindre, gagnant beaucoup de partisans par l'attrait de la nouveauté et la précision du système. Dès lors les erreurs gnostico-manichéennes se maintinrent, sous les noms les plus divers et les formes les plus multiples (Priscillianistes, Pauliciens, Bogomiles, Albigeois, Cathares, etc.) (1), jusque dans les temps modernes; elles reparaissent constamment sous des aspects nouveaux, avec un langage approprié à l'époque, attirant les hommes par les mêmes séductions aux mêmes abîmes.

De tout temps, à partir des Apôtres, et surtout aux second et troisième siè-

(1) Irén., l. III, c. 12, n. 12, 13.

(1) Voyez ces mots.

cles, le gnosticisme rencontra devant lui de vigoureux adversaires, dont les écrits nous sont en partie parvenus, et constituent les sources abondantes auxquelles nous pouvons puiser à la fois la connaissance des anciennes erreurs gnostiques et celle de l'antique doctrine catholique.

Nous trouvons aussi dans les écrits des Pères et des auteurs ecclésiastiques, dirigés contre les gnostiques et leurs erreurs, les règles et les principes qu'il faut suivre dans la critique et l'exégèse des saintes Écritures, et qui, réunies plus tard, formèrent le commencement de l'herméneutique biblique. Les adversaires du gnosticisme furent : S. Jean, l'apôtre, qui écrivit son Évangile en partie contre les erreurs gnostiques (1) ; S. Ignace d'Antioche, disciple des Apôtres, dans différents passages de ses lettres ; S. Irénée, évêque de Lyon, dans son célèbre ouvrage *Contra Hæreses*, dirigé contre les gnostiques ; Clément d'Alexandrie, dans ses *Stromates* ; Tertullien, dans plusieurs écrits, par exemple : *Adversus Valentinianos ; Contra Marcionem ; Contra Hermogenem* (qui traite de la création) ; *Scorpiacum contra gnosticos* (sur le martyre) ; Origène, dans divers endroits.

En outre on trouve encore des détails sur la doctrine des gnostiques dans les sources suivantes : *Dialogus de recta fide contra Marcionitas* (qu'on attribua faussement à Origène et qu'on trouve dans ses œuvres) ; *S. Epiphanii opus adversus hæreses, in ejus Opp., ed. Petavius*, Paris, 1622 (Coloniæ, 1682), t. I ; *Theodoreti hæreticarum fabularum compendium* (*Opp.*, ed. Schulze, Halæ, 1769, t. IV, p. 1), tous deux sous le nom des divers sectes et sectaires gnostiques.

Les divers passages extraits des ouvrages des anciens gnostiques, qu'on peut trouver encore dans *S. Irenæi Opera, ed. Massuet*, Venetiis, 1734, t. I, p. 349-376, sont très-importants dans la matière.

On peut consulter sur le gnosticisme : Massuet, *Dissert. I, in libros Irenæi*, dans son édition de S. Irénée, edit. Venet., t. II ; A. Néander, *Développement génétique des principaux systèmes gnostiques*, Berlin, 1818 (et dans son *Histoire de l'Église*, Hambourg, 1826, t. I, p. 627-812) ; Matter, *Histoire critique du Gnosticisme*, Paris, 1828 ; 2e éd., 1843 ; Hilger, *Exposition critique des Hérésies*, Bonn, 1837, t. I, p. I ; Katerkamp, *Histoire de l'Église*, t. I, § 17, 18 ; Döllinger, *Manuel de l'histoire de l'Église*, Landshut, 1833, t. I, p. 207-9, sur les diverses opinions très-débattues relatives aux sources mêmes du gnosticisme. Möhler, *Essai sur l'origine du Gnosticisme*, Tubingue, 1831 (réimprimé dans ses œuvres complètes, publiées par Döllinger, Ratisbonne, 1839, t. I, p. 403-435), a montré comment plusieurs gnostiques ont puisé dans le Christianisme même les premiers éléments de leur doctrine erronée.

Les plus anciens gnostiques, qui furent en rapport avec les Apôtres eux-mêmes, furent : *Simon* le Mage (1) et *Ménandre*, tous deux de Samarie (2) ; puis *Cérinthe* (3) et les *Nicolaïtes*, déjà cités dans l'Apocalypse de S. Jean (4). Les gnostiques postérieurs se divisent suivant la direction de la gnose alexandrine et de la glose syrienne.

Les chefs de la gnose alexandrine furent : *Basilides* (et son fils *Isidore*) et *Valentin*, auteur du système gnostique le plus ingénieux ; de son école sortirent plusieurs chefs d'une moindre

(1) Irén., l. III, c. 11, n. 1. Hieronym., *de Viris illustr.*, c. 9.

(1) *Voy.* SIMON.
(2) Irén., l. I, c. 23.
(3) *Voy.* CÉRINTHE.
(4) 2, 14-15.

importance, qui modifièrent son système et gagnèrent des partisans à leurs vues particulières ; tels sont : *Héracléon*, remarquable par une raison plus sérieuse et plus scientifique ; *Ptolémée*, dont S. Irénée combat surtout le parti ; *Marc*, qui présente le côté poétique et symbolique de la doctrine ; *Colorbasus Second*, qui plaçait l'origine du mal en Dieu même, et faisait du développement de la vie divine un perpétuel antagonisme entre le bien et le mal ; *Bardesanes*, fameux par sa vaste érudition et son talent poétique ; son fils *Hermonius* ; enfin les deux prêtres romains *Florinus* et *Blastus* (1). L'Africain *Hermogène* n'adopta que l'idée gnostique de la création du monde et de l'origine du mal ; du reste il combattit le gnosticisme.

A la gnose syrienne appartiennent : *Saturnin*, *Tatien*, le père des *Encratites* (nommés aussi *Hydroparastates* et *Aquariens*) et de leurs alliés les *Apotactiques*, qui rejetaient le mariage et la propriété ; les *Sévériens* (dont Sévère fut le chef) et *Jules Cassien*, le principal docteur du docétisme (2) ; *Cerdan* et *Marcion* (un vrai protestant, dit Néander) (3), dont la secte se maintint jusqu'au cinquième siècle. Parmi ses élèves (*Marcionites*), quelques-uns modifièrent sa doctrine à ce point qu'ils passèrent pour des hérésiarques spéciaux ; tels furent *Lucien*, *Apelles* et d'autres (4) ; enfin les *Ophites*, les *Séthiens*, les *Archontiques*. La direction la plus antinomiste fut embrassée par *Carpocrate* et son fils *Épiphanes*, le communiste de l'antiquité, qui, partant de la doctrine de l'unité (γνῶσις μοναδική), enseignait la communauté des biens et celle des femmes. Des doctrines éthiques analogues, allant souvent jusqu'à la plus grossière immoralité, furent émises par les *Nicolaïtes* (au moins dans leur décadence), les *Antitactes*, les *Prodiciens* (du nom de leur chef *Prodicus*) ou les *Adamites*, les *Barbéliotes*, les *Borboriens* (1), les *Caïnites*, et même une branche des *Ophites*.

Cf., sur tous ces noms, les articles correspondants de notre dictionnaire.

FESSLER.

(1) *Voir* Théodoret, *Hæret. Fabul.*, l. I, c. 8.
(2) D'après Clem. Alex., *Strom.*, l. III, c. 13.
(3) *Hist. eccl.*, t. I, p. 782.
(4) *Voir* Théodoret., *Hæret. Fab.*, l. I, c. 25.

GOA (ARCHEVÊCHÉ DE). Goa, situé au milieu de la côte occidentale de l'Hindoustan, fut érigé en métropole, en 1557, par Paul IV. Ce diocèse embrasse aujourd'hui les territoires de Goa, Guzerate, Nagpour et une partie du Décan (Dekkan) ; autrefois il s'étendait sur les possessions portugaises, avant que celles-ci fussent tombées entre les mains des Hollandais et des Anglais. La résidence archiépiscopale est San-Pétro, près de Villa-Nova-da-Goa, depuis qu'on a abandonné l'ancienne ville. Lorsque Albuquerque conquit Goa, il y bâtit l'église de Notre-Dame, qui peut être considérée comme le berceau et malheureusement aujourd'hui comme le tombeau du Christianisme des Indes orientales. La propagation de l'Évangile fut entravée par la conduite des Portugais, leur avarice et leur sensualité les ayant rendus un objet de scandale pour les païens.

Lorsque S. François Xavier (2) aborda aux Indes, il eut à lutter contre de graves difficultés, et il fallut qu'il écrivît plusieurs fois à la cour de Portugal pour réduire au silence les contradicteurs de la morale évangélique qu'il rencontra dans les Portugais de Goa. Il y fonda des hôpitaux et des écoles, et notam-

(1) On peut voir d'autres noms encore sous lesquels ces sectes pullulèrent dans Épiphan., *adv. Hæres.*, l. I, t. II ; *Indic. prævius*, n. 6, et ibid., *Hæres.*, 26, et dans Théodoret, *Hæret. Fabul.*, l. I, c. 10 et 17.
(2) *Voy.* FRANÇOIS XAVIER (6.).

ment le grand séminaire *a Sancta-Fide*, où l'on éleva des prêtres du pays, montant souvent au nombre de six cents. Plus le Christianisme se répandait dans les Indes, plus sa force diminuait à Goa même. L'orgueil et la sensualité gagnèrent le clergé, suscitèrent des divisions, et le poussèrent à persécuter, par l'entremise de l'Inquisition, les missionnaires dominicains et franciscains.

Cependant l'archevêque, Alexis Menessès, parvint, dans un concile provincial d'Odiamper, à unir l'Église indienne de Saint-Thomas à l'Église catholique, quoique plus tard une portion de cette Église retomba dans son schisme.

Lorsque les Hollandais se furent emparés d'une grande partie des possessions portugaises, ils ne voulurent plus tolérer d'évêque portugais, et le Saint-Siége se vit obligé d'y envoyer des prêtres d'autres nations, et notamment des Carmes déchaussés italiens, ainsi que des vicaires apostoliques. Les évêques portugais qui existaient encore à Goa, Cranganor, etc., ne se comportèrent pas bien avec ces religieux, s'opposèrent souvent aux ordonnances des Papes, et le gouvernement portugais finit par fouler aux pieds les droits du Saint-Siége et aboutit à un schisme formel; les églises furent pillées, les couvents sécularisés, etc., etc. On peut voir dans les annales des missionnaires combien l'Église des Indes et les Catholiques fidèles souffrirent de cette situation déplorable, qui dura jusqu'au moment où un accord intervint entre la cour de Rome et le Portugal. Les rapports interrompus furent rétablis, et le gouvernement portugais, feignant d'entrer dans les vues du Saint-Siége, proposa pour l'archevêché de Goa Joseph de Sylva y Torrès, qui fut agréé par Grégoire XVI dans le consistoire du 16 juin 1843. Mais, arrivé dans son diocèse en 1844, le nouvel archevêque ne fut pas fidèle à ses promesses; il ratifia tout ce que le clergé schismatique de Goa s'était permis dans les Indes anglaises, fit une ordination de huit cents prêtres, et raviva le schisme en envoyant ces prêtres dans les vicariats apostoliques.

Le 1er mars 1845 le Pape Grégoire XVI adressa un monitoire à Joseph de Sylva y Torrès pour lui rappeler ses devoirs, et entre autres qu'il s'était engagé à respecter l'autorité des vicaires apostoliques. Grégoire XVI mourut sans être parvenu à faire exécuter les dispositions de sa bulle. Depuis lors l'ordre a été rétabli et Goa est rentré dans la communion de l'Église romaine.

Cf. *Histoire du Schisme portugais dans les Indes*, par M. le vicomte T. de Bussierre, Paris, 1854. MERZ.

GOAR (SAINT), un des plus anciens missionnaires des bords du Rhin. Deux vieux biographes nous donnent des renseignements sur son compte. L'un d'eux est le moine Wandelbert, de Prüm, qui vécut vers 839, et dit avoir puisé lui-même ses renseignements dans une source plus ancienne. Cette source, les Bollandistes pensent l'avoir découverte dans la biographie de Goar, écrite par un anonyme, et qu'ils ont publiée (1); mais, d'après son style, cette seconde biographie n'est pas assez vieille pour cela; car elle appartient au neuvième siècle. Du reste, toutes les deux renferment beaucoup de choses légendaires et évidemment inexactes. Goar, d'après ses biographes, était issu d'une famille considérée d'Aquitaine et arriva sur les bords du Rhin sous le règne de Childebert Ier (511-558), fils de Clovis. Avec l'autorisation de Fibicius ou Félicius, évêque de Trèves, il bâtit au bord du fleuve, dans le territoire du diocèse de Trèves, une cellule et une petite église, prêcha aux gens des environs, encore en grande partie païens, exerça l'hospitalité

(1) *Acta SS.*, t. II Julii, p. 333.

et se voua à la prière et aux pratiques les plus austères. Après avoir passé plusieurs années dans sa cellule et avoir gagné le respect de toute la contrée, sa conduite et surtout la manière dont il exerçait l'hospitalité devinrent suspectes à l'évêque, Rusticus, qui envoya deux prêtres pour faire une enquête et ramener S. Goar à Trèves. Ils furent reçus par le pieux solitaire avec sa bienveillance ordinaire, ne voulurent rien prendre chez lui, et ils auraient succombé à la faim à leur retour si Goar n'avait appelé à leur aide trois biches, dont le lait servit à réparer les forces défaillantes des deux prêtres. Goar fut fort mal reçu à Trèves par l'évêque, qui ne le pria pas même de déposer sa cape; mais Goar le fit sans y être invité, et suspendit son manteau à un rayon de soleil, qu'il prit pour une corde. Au même instant on apporta à l'évêque un orphelin qu'on avait trouvé dans l'église, dans un grand bassin de marbre destiné à recevoir les enfants exposés. Rusticus exigea avec une extrême malveillance que Goar prouvât la fausseté des accusations portées contre lui en nommant les parents de cet enfant, c'est-à-dire qu'il opérât un miracle. Le miracle eut lieu; l'enfant, qui n'avait que trois jours, se mit à parler, et désigna précisément pour ses parents l'évêque Rusticus et une certaine Afflaia ou Flavia. Rusticus, frappé d'épouvante, tomba aux genoux du saint, et le roi Sigebert, qui régnait alors en Austrasie, ayant été informé du miracle, voulut mettre l'homme de Dieu sur le siége de Trèves. Mais Goar refusa et préféra faire sept années de pénitence avec Rusticus, afin que Dieu lui pardonnât plus facilement.

L'évêché resta vacant dans l'intervalle, et à la fin de cette période Sigebert proposa de nouveau la nomination de Goar, qui continua à résister, et peu de temps après mourut dans sa cellule (le 6 juillet 575, suivant la légende). A la place de cette cellule s'éleva plus tard un monastère considérable et l'agréable petite ville de Saint-Goar (entre Coblentz et Mayence).

La collégiale de Saint-Goar fut abolie au temps de la réforme, lorsque le pays tomba au pouvoir du landgrave de Hesse, et le corps même de S. Goar, qui avait auparavant reposé dans la crypte de l'église, actuellement luthérienne, fut perdu. L'église de Saint-Castor, à Coblentz, possède seule encore quelques reliques du saint.

Ce qui dans l'histoire des deux biographes éveille le plus de doute, c'est le nom de l'évêque Rusticus. Nous avons en effet des catalogues tout à fait complets des évêques de Trèves de cette époque, et dans les anciens exemplaires il ne paraît pas de Rusticus. Il ne pouvait pas d'ailleurs être alors évêque de cette ville, car à dater du commencement du sixième siècle jusqu'en 587, ainsi au delà de la mort de S. Goar, le siége de Trèves fut occupé par *Abrunculus, Nicétius* et *Magnéricus*.

Pour sauver la donnée de ces vieux biographes on suppose que Goar et Rusticus vécurent peut-être sous Sigebert II ou III. Or Sigebert II ne régna que quelques mois, et ne put par conséquent laisser le siége de Trèves vacant pendant sept ans. Sigebert III ne vient que cent ans après, et, si Goar avait vécu sous lui (656), il n'aurait pu arriver sur les bords du Rhin sous Childebert, mort en 558. Quelque difficulté chronologique que présente l'histoire de Goar, nous ne pouvons rompre le nœud gordien avec Rettberg (1), en prétendant que Rusticus n'était qu'un être fictif, personnifiant la grossièreté cléricale à l'encontre des sentiments plus nobles et plus bienveillants de Goar, ou

(1) *Hist. de l'Égl. d'Allemagne*, t. I, p. 465-481.

encore, que toute l'histoire n'est qu'une légende du neuvième siècle, ayant pour but de recommander une aimable hospitalité aux dépens d'une malveillante austérité.

HÉFÉLÉ.

GOAR (JACQUES), savant Dominicain, éditeur de l'*Euchologium Græcorum*, naquit à Paris, en 1601, de parents considérés. Très-versé dans les littératures grecque et latine, il entra en 1619 dans l'ordre des Frères Prêcheurs, et fit ses vœux l'année suivante à Paris. Après y avoir étudié encore pendant six ans la philosophie et la théologie, il fut chargé à Toul d'enseigner d'abord l'une, puis l'autre de ces sciences. Les résultats de ses études grecques, qu'il continua assidûment, attirèrent bientôt sur lui l'attention de ses supérieurs. Ridolphi, général de l'ordre, que ses affaires avaient appelé en France, envoya en Orient le jeune savant, qui s'occupait du projet de publier les anciens documents littéraires se rapportant à la doctrine et à la discipline de l'Église (1631). Goar demeura huit ans en Orient, où il dirigea, tout en se livrant à ses recherches, comme prieur, le couvent des Dominicains de Chios; ses relations et les travaux qu'il eut à suivre en qualité de missionnaire apostolique lui donnèrent de fréquentes occasions de visiter les églises des Grecs, d'étudier leurs usages, de s'informer auprès de leurs savants de ce qui concernait la discipline de leur Église, et de réveiller à chaque fois en eux le désir de revenir à l'unité. L'amabilité de son caractère le rendait agréable à tout le monde, aux schismatiques comme aux fidèles. En 1640 il vint à Rome, où il fut nommé prieur du couvent des Bénédictins près de Saint-Sixte. Il y vécut en rapports actifs et bienveillants avec les grands connaisseurs des rites et de la littérature ecclésiastique de l'Orient, avec Léon Allatius, Basile Falasca, le procureur général des moines de Saint-Basile près du Saint-Siége, George Corésius, Pantaléon Ligarisius et d'autres, rapports qu'il entretint soigneusement après avoir quitté Rome. En 1642 il résida quelque temps à Paris en qualité de maître des novices. En 1643 il revint à Rome, ayant soin de visiter toutes les bibliothèques qu'il rencontrait sur son passage et d'en profiter en vue de ses travaux. Enfin il fut obligé de se fixer à Paris; il y employa le temps que lui laissaient libre ses fonctions de préfet des études à publier l'ouvrage qu'il avait préparé depuis longtemps, et dont l'*Euchologium Græcorum* fut, en 1647, le commencement. En 1652 le chapitre l'élut vicaire général de l'ordre, dignité qu'il n'accepta qu'à regret, parce qu'elle devait le détourner de ses études. Le surcroît d'activité qu'exigeaient ses nouvelles fonctions au milieu de ses travaux littéraires, qu'il ne discontinua pas un instant, épuisèrent rapidement ses forces. Il mourut le 23 décembre 1653. Sa fin prématurée excita d'universels regrets, car sa mort était une perte pour la science comme pour l'Église. Parmi les nombreuses amitiés que sa réputation littéraire lui avait assurées, celle des deux cardinaux François et Antoine Barberini lui était particulièrement précieuse, et leur riche bibliothèque lui fournissait une inépuisable mine de découvertes. Ses ouvrages sont :

1° Εὐχολόγιον *sive Rituale Græcorum, complectens ritus et ordines divinæ liturgiæ, officiorum, sacramentorum, consecrationum, benedictionum, funerum, orationum, etc., juxta usum Orientalis Ecclesiæ, etc., interpretatione Latina, necnon mixto barbarum vocum brevi glossario; æneis figuris et observat. ex antiquis PP. et maxime Græcor. theologor. expositionibus illustratum*, Lutet. Paris.,

Piget, 1647, in-fol. Livre indispensable à ceux qui étudient la liturgie.

2° *Georgii Cedreni Compendium historiarum, etc., item Joannes Scylitzes Curopalates, nunc primum editus*, Paris, 1647, in-fol. Le texte grec est accompagné d'une traduction latine.

3° *Georgii Monachi et S. P. N. Tarasii, patriarch. CP., quondam syncelli, chronographia, etc., et Nicephori, patriarchæ CP., Breviar. chronograph., Georgius Syncellus ex biblioth. regia, nunc primum adjecta vers. Latina editus, tab. chronol. et annotatt. additæ, cura et stud. Jac. Goar.*, Paris, 1652, in-fol. (Cf. l'article SYNCELLE.)

4° *Georgius Codinus Curopalata, de Officiis magnæ Eccl. et aulæ Constantinopol., ex versione Jac. Gretseri, etc. Adjunguntur recentiores orientalium episcopor. notitiæ, voces honorar. appellationes dignitatum, indices*, etc., Paris, 1648, in-fol.

5° *S. P. N. Theophanis Chronographia et Leonis Grammatici vitæ recentior. imperator. Jac. Goar Latine reddidit, etc.; R. P. Franciscus Combefis iterum recensuit, notis posterioribus Theophanem, etc., discussit atque fide codd. auxit, emendavit*, Paris, 1655, in-fol. Goar, à qui la faiblesse de sa vue ne permit plus de donner à ce travail le soin nécessaire, mourut avant que la publication fût achevée; Combéfis la termina (1). Les quatre éditions que nous venons d'indiquer se trouvent dans la collection des Byzantins, *Historiæ Byzantinæ Scriptores*, Venet., 1729.

6° Une édition de l'*Historia universalis Joannis Zonaræ, cum emendata Hieron. Wolphii Œtingensis versione, Basil.*, 1577, *olim edita*, que Goar avait entreprise, ne put être terminée par lui. Elle fut achevée par Du Fresne Du Cange, qui la publia à Paris, 1687, 2 t. in-fol.

7° *Attestatio P.-Jac. Goari O. P. de Communione Orientalium sub specie unica*, dans Léo Allat., *de Perpet. Consens.*, etc., Col., 1659.

Goar laissa en manuscrit une édition de la Collection des Canons de Blastare et de l'Histoire du concile de Florence et de ses suites pour l'Église grecque, par Sylvestre Syropulos.

Cf. Quétif et Échard, *Script. Ord. Prædicat.*, Paris, 1721, t. II, p. 574-75; Nicéron, *Mémoire pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. XIX, p. 384. KEBKER.

(1) *Voy.* THÉOPHANES.

GOBELINUS (PERSONA) naquit, en 1358, en Westphalie, où il reçut sa première éducation. Plus tard il se rendit en Italie et séjourna pendant plusieurs années à Rome; il y acquit des connaissances variées et solides, notamment en droit canon et en histoire. En 1386 il fut ordonné prêtre, et trois ans après nommé curé de l'église de la Trinité, à Paderborn. Ayant eu, quelques années plus tard, des difficultés avec le magistrat de la ville, il changea sa cure contre la place d'official de l'évêque de Paderborn. Mais les préventions qu'on avait conçues contre lui et le mauvais vouloir des Bénédictins, qui cherchaient à se débarrasser de sa sévère surveillance, le décidèrent à se rendre à Bielefeld. Là il devint doyen de la principale église; mais il y rencontra de nouvelles difficultés, devant lesquelles il se retira dans le couvent de Bodekem, où il mourut en 1420, après avoir consacré une partie de son temps à des écrits qui sont parvenus jusqu'à nous. Il composa une sorte d'histoire universelle, dont le contenu est tiré d'anciens livres, de vieilles chroniques. Cette histoire est fort abrégée à partir du commencement du monde jusqu'en 1418; à dater de cette année, l'auteur, contemporain des événements qu'il raconte, devient

plus explicite, et traite avec prédilection l'histoire des Allemands et des Papes de son temps. Henri Meibom l'Ancien publia le premier cette histoire, intitulée *Cosmodromium*, vers la fin du seizième siècle, et son petit-fils, Meibom, l'incorpora dans sa collection connue *Rerum Germanicarum*, t. Ier, p. 61-346. On attribue aussi à Gobelinus la biographie de S. Meinulph.

Cf. Dupin, *Nouv. Biblioth.*, t. XII; Schröckh, *H. E.*, t. XXX.

FRITZ.

GOCH (JEAN DE), originairement JEAN PUPPER, naquit dans la petite ville de Goch, au pays de Clèves, au commencement du quinzième siècle, et prit, suivant la coutume du temps, le nom de sa ville natale. Goch appartient aux réformateurs du quinzième siècle, c'est-à-dire à la catégorie des hommes intérieurs et mystiques qui, mécontents du formalisme de la science scolastique et de la décadence de l'Église, mécontents surtout de la tendance stérile et superficielle du clergé, se retirèrent dans le sanctuaire de leur cœur, et, faisant un appel à la liberté morale, s'efforcèrent de rendre la vie au Christianisme défaillant. Un trait caractéristique de cette nouvelle école était de faire un libre usage de l'Écriture sainte et de tout ramener à la liberté chrétienne. Cette direction, provoquée par la décadence de la science et de la vie chrétienne, à la fin du moyen âge, malgré les précieux éléments qu'elle renfermait (témoin Thomas à Kempis), risquait de devenir une tendance subjective, trop favorable à l'esprit privé, trop indépendante des lois et des institutions de l'Église. Elle prédominait dans les écoles des Frères de la vie commune, qui vivaient suivant la règle de Saint-Augustin (1), et qui étaient répandues dans tous les Pays-Bas. Ce fut sans aucun doute dans ces écoles que Goch, comme beaucoup de ses contemporains, reçut la haute culture d'esprit dont ses écrits rendent témoignage. Du reste, nous ne donnons ce fait que comme étant d'une grande vraisemblance, car nous n'avons aucun renseignement certain sur la jeunesse de Goch. Goch lui-même parle de ces écoles avec respect, et il passait pour avoir été très-lié avec un personnage célèbre qui en était sorti, Jean Wessel. On ne sait pas davantage quelle université Goch fréquenta. Ce qu'il y a de plus probable, c'est qu'il suivit, à l'exemple de tous les jeunes gens studieux de son temps, les cours de théologie de l'Université de Paris, après avoir fréquenté les universités plus voisines de Cologne et de Louvain. Comme il passa aussi son âge mûr dans le silence de la méditation et l'étude de la théologie, les renseignements certains sur son histoire ne commencent qu'avec 1451, moment où Goch, âgé à peu près de cinquante ans, fonda à Malines un prieuré de chanoinesses, nommé Thabor. Il est vraisemblable que c'est le même Goch qui est cité comme supérieur de la maison des Frères de la vie commune fondée vers 1448 à Harderwyk. Ce fut aussi vers cette époque qu'il fut ordonné prêtre et qu'il commença à écrire. Vivant à Malines, qui était très-riche en couvents de toute espèce parfaitement dotés, Goch tourna avant tout son attention vers le monachisme de son temps. Ce qui prouve qu'il n'était pas défavorable à cet ordre d'idées, c'est sa fondation du couvent de Thabor; mais, d'un autre côté, l'esprit des institutions monastiques de son temps ne le satisfaisait pas; il désirait les voir s'élever à une piété plus vivante, à une dévotion moins servile et plus intérieure. Il remplit pendant vingt-quatre ans la charge de confesseur dans son

(1) *Voy.* CLERCS ET FRÈRES DE LA VIE COMMUNE.

propre institut, et mourut le 28 mars 1475, quatorze ans avant Jean Wessel.

Les livres de Goch sont ceux d'un homme intérieur, doué d'une grande liberté d'esprit. Goch unit à des éléments mystiques l'élément biblique, c'est-à-dire qu'il tend à proclamer la sainte Écriture comme la *seule* règle infaillible de la foi et des mœurs. La sainte Écriture seule, d'après lui, donne à l'homme un enseignement infaillible sur les choses divines. Tout autre enseignement, de quelque part qu'il provienne, n'a de valeur que par son accord avec l'Écriture; ce n'est pas la science de la parole, mais la science de l'action, qui est la souveraine philosophie. C'est dans ce sens qu'il se prononce souvent contre la philosophie humaine, c'est-à-dire qu'il attribue, comme d'autres réformateurs de son temps, à la philosophie aristotélicienne dégénérée, une influence nuisible sur le développement de la science et de la sagesse chrétiennes; et dans le fait on ne peut nier que la scolastique, après avoir régné pendant près de quatre cents ans, avait substitué de tristes subtilités et de déplorables aberrations à la direction salutaire, au mouvement original, à la hardiesse systématique et grandiose qu'elle avait eues dans le principe, et qu'on reconnaît si facilement, par exemple, dans S. Anselme de Cantorbéry.

Le dégoût de l'aridité scolastique avait saisi de plus en plus les hommes pratiques et studieux du quinzième siècle, qui reconnaissaient la nécessité d'une réforme, et l'on commençait à tenir pour une chimère le mariage qui avait existé jusqu'alors entre la théologie et l'aristotélisme. Goch se plaint amèrement de l'influence funeste de cette philosophie sur la culture religieuse et morale des élèves de l'Université de Paris, où l'on enseigne ouvertement qu'il y a une double vérité, une vérité philosophique et une vérité théologique; qu'il peut y avoir quelque chose de vrai en philosophie qui n'est pas vrai en théologie, et réciproquement. On comprend qu'il était facile, avec de pareilles théories, de faire tomber ou de laisser ignorer les premières vérités du Christianisme, et de justifier même toutes les immoralités imaginables (1). A la théologie philosophante les réformateurs voulaient substituer une théologie pratique, véritable et féconde, dont la partie spéculative devait être la vraie mystique biblique.

Ce qu'il y a de plus élevé dans l'homme, disait Goch, ce n'est pas l'intelligence, comme l'enseigne S. Thomas d'Aquin, c'est la volonté. La volonté est une émanation de l'amour; l'amour enfante la liberté des enfants de Dieu. La loi de l'Évangile est la loi de l'amour. La liberté et l'amour sont inséparables. Il n'y a de liberté que par l'amour. L'amour est le principe *réel* de la théologie, tout comme la révélation de Dieu, renfermée dans l'Écriture canonique, en est le principe *formel*. Goch est d'une part antiphilosophique dans le sens indiqué, d'autre part il est antipélagien; car, selon lui, l'homme ne peut rien faire de bien par lui-même; le Christianisme n'est pas seulement une loi morale, il est la grâce et la rédemption mêmes. En cela il est augustinien et d'accord avec la doctrine catholique. Il aime surtout à étayer sa doctrine de textes tirés des Épîtres de S. Paul. Voici quelques-unes des principales propositions de sa théologie : « Tout de Dieu, tout par Dieu, tout pour Dieu : *Ex Deo, per Deum, ad Deum.* — Dieu est la source unique non-seulement de tout être, mais de tout bien-être. La plus haute destinée de l'homme est sa communion avec Dieu par le libre amour. Tout dans

(1) *Voir* Goch, *de Libertate christiana*, l. I.

l'homme est nature ou grâce : la nature est ce qui a été donné à l'homme pour qu'il soit; la grâce est ce qui lui est donné par-dessus la nature pour qu'il soit bon et agréable à Dieu. » Quant au péché originel, contrairement à la doctrine catholique, Goch admet, outre la propagation corporelle du péché d'Adam, l'imitation comme *cause*, en ce sens que l'attrait au péché, continuant à agir dans chaque homme par la propagation, provoque dans chacun le péché de la même manière que chez le père de la race humaine. La tâche de la volonté humaine est d'accomplir le bien dans la plus libre soumission à la volonté divine, avec laquelle elle s'identifie en quelque sorte; c'est par là que la dépendance de Dieu devient la suprême liberté, et que la suprême liberté se manifeste par une parfaite dépendance de Dieu.

Ces dernières propositions sont certainement la base de tout ascétisme chrétien; mais, dans l'esprit de Goch, la subjectivité humaine est exclusive et prédominante; le bien seul que la volonté accomplit librement a du mérite; ce que la loi extérieure prescrit à l'homme de bonnes œuvres, les obligations ecclésiastiques, les vœux, etc., etc., tout cela est sans mérite et nuit même à la perfection chrétienne.

C'est ainsi que Goch, par une préférence exclusive donnée au moyen de salut qu'il croyait indispensable, prit une position équivoque à l'égard de la doctrine catholique.

Les deux principaux écrits de Goch, qui peuvent être considérés comme la mesure de ses principes, sont le livre *de la Liberté chrétienne* (1), et le *Traité des quatre Erreurs relatives à la loi évangélique*. Le premier est une exposition des doctrines positives de Goch; le second est une œuvre de polémique dirigée contre les fausses opinions de ses contemporains.

Goch admet les quatre sens de la Bible, quoiqu'il n'attribue de vertu démonstrative qu'au sens littéral; il maintient fermement l'autorité des Pères de l'Église en général; mais il ne leur accorde qu'une autorité relative, jamais décisive. Il prélude surtout à la réforme du seizième siècle en prétendant que l'Écriture doit être démontrée par elle-même. Cependant l'Écriture *canonique*, suivant l'expression qu'il emploie pour l'opposer à l'Écriture *naturelle* (la philosophie), est la vérité dernière et suprême, qui ne peut être atteinte par aucune objection rationnelle. Il n'y a pour lui qu'une vérité, « la vérité canonique révélée; ce qui la contredit doit être considéré comme hétérogène et hérétique. »

A l'objection que la philosophie, née de la raison, émane en définitive de Dieu, Goch répond que jamais la philosophie n'a tourné au profit de la raison; que les esprits philosophiques qui veulent comprendre et expliquer naturellement ce qui est surnaturel, tels qu'un Arius, un Nestorius, sont tous arrivés à l'hérésie. Goch, dans ses écrits polémiques, attaque l'ensemble de ce qui lui paraît défectueux et relativement surabondant dans l'Église, et non pas telle ou telle partie, comme le firent Wiclef, Huss, Jean Wessel et d'autres. Goch, ramenant toujours à l'esprit intérieur, reproche à ses contemporains, comme une fausse direction spirituelle, héritage de l'Ancien Testament, la légalité tout extérieure dans le Christianisme et l'Église; il rejette toute confiance en soi-même, toute justice propre, toute piété extérieure et purement humaine, et déplore l'absence de la liberté chrétienne. « La plupart des Chrétiens, dit-il, changent d'extérieur, mais non de sentiment : la forme varie, le fond reste le même. »

(1) Edit. Graphæus, Antverp., 1521.

Il est évident qu'il fallait une grande délicatesse et un scrupule extrême pour ne pas dépasser la ligne qui sépare l'erreur de la doctrine et de la pratique de l'Église catholique, dans l'exposition des principes que nous venons d'énumérer, et il était facile de la transgresser, même à un homme moins prévenu contre son temps que ne l'était Goch. Ses écrits, notamment ses opinions sur l'esprit de la vie et des vœux monastiques, lui suscitèrent des adversaires nombreux, et parmi eux un moine dominicain anonyme. Goch lui répondit par une épître apologétique (1), dans laquelle il prend la parole en faveur de la liberté évangélique, prétendant que la loi évangélique de la liberté est une loi d'amour; que personne ne peut être contraint à l'amour; qu'on ne peut l'être qu'à la mortification, au renoncement à la propriété, à l'obéissance, et qu'il n'y a de mérite ou de culpabilité dans les actions humaines qu'en proportion de ce qu'elles ont de libre; que, si un Chrétien s'oblige par mille vœux au bien, il ne résulte aucun mérite de l'obligation s'il n'opère pas dans la liberté de l'esprit le bien auquel il s'est obligé. Goch accuse le défenseur du mérite des vœux monastiques d'opinion pélagienne et combat la manière dont S. Thomas d'Aquin comprend les vœux. Par rapport à ces vœux, l'Église lui paraissait plutôt une mère tendre, ayant des condescendances humaines, qu'une mère raisonnable, et c'est ainsi que Goch entra en opposition directe avec l'Église. De même qu'il ne connaît qu'un Christianisme libre, il ne connaît qu'une Église libre. La dignité épiscopale, hiérarchiquement élevée au-dessus de la dignité sacerdotale, lui paraît nuisible à cette liberté : l'état sacerdotal est ce qu'il y a de plus élevé dans l'Église.

(1) Imprimée dans *Walchii Monument. med. ævi.*

Cf. Ullmann, *les Réformateurs avant la réforme*, t. I. Les ouvrages de Goch se trouvent dans *Walchii Monumenta med. ævi.*

DUX.

GODEAU, évêque de Grasse, plus tard de Vence, en Provence, poëte, orateur et historien, naquit en 1605, à Dreux, dans le diocèse de Chartres, montra de bonne heure du goût et des talents pour la poésie, et détermina son parent Conrart, qui demeurait à Paris, et auquel il envoyait ses productions, à tenir des réunions littéraires dans sa maison. Ce fut l'origine de l'Académie française. Godeau voulut se marier dans sa ville natale, mais, comme il était petit et laid, il fut refusé. Quelque temps après il entra dans l'état ecclésiastique et consacra sa verve poétique à des sujets religieux. La première œuvre de ce genre qu'il produisit fut une paraphrase poétique du psaume *Benedicite, omnia opera Domini, Domino;* elle obtint un grand succès; il en fit hommage au cardinal de Richelieu, qui, après l'avoir lue, dit gracieusement à l'auteur : « Monsieur l'abbé, vous me donnez *Benedicite*, et moi je vous donnerai *Grasse.* » Peu de jours après, Godeau fut en effet nommé évêque de Grasse. Il fut sacré en décembre 1636, et montra un grand zèle dans l'accomplissement de ses devoirs, par la tenue des synodes, par l'envoi d'excellents mandements à son clergé, par la prédication et les améliorations introduites dans la discipline. Une bulle du Pape Innocent X avait décrété, en sa faveur, l'union des évêchés de Vence et de Grasse; il y renonça lorsqu'il vit que le clergé et le peuple de Vence étaient mécontents, et se contenta du diocèse de Vence. En 1645 et 1655 il assista aux assemblées générales du clergé de France à Paris. Il mourut d'une attaque d'apoplexie, le 21 avril 1672. Comme les deux évêchés de Vence et de Grasse étaient fort petits,

Godeau eut toujours du temps de reste et il l'employa à écrire un grand nombre d'ouvrages ; nous citerons les suivants :

1° *Histoire de l'Église*, depuis le commencement du monde jusqu'à la fin du neuvième siècle, in-fol., 3 vol., bien inférieure par le charme du récit et la solidité à Fleury. Elle a été traduite en italien par Speroni, en allemand par Hyper et Groote, Augsb., 1768-1796.

2° *Paraphrases des Épîtres de S. Paul et des Épîtres canoniques.*

3° *Vies de S. Paul, S. Augustin, S. Charles Borromée.*

4° *Les Éloges des évêques* qui dans tous les siècles de l'Église ont fleuri en doctrine et en sainteté.

5° *Morale chrétienne* à l'usage de son clergé ; il y combat le relâchement de quelques casuistes.

6° *Les Psaumes de David*, traduits en vers français.

7° *Le Nouveau Testament*, traduit et expliqué.

8° *Diverses poésies*, comme les *Fastes de l'Église*, avec plus de quinze mille vers ; le poème de *l'Assomption*, de *S. Paul*, de la *Madeleine*, de *S. Eustache.*

Voir *Nouv. Bibl. des Aut. ecclés.*, de Dupin, t. XVII, p. 286 ; Feller, *Dictionnaire historique*, article GODEAU, t. III.

SCHRÖDL.

GODEFROY DE BOUILLON passa la majeure partie de sa vie à faire la guerre, comme Rodolphe de Habsbourg, premier roi de Germanie. Issu d'Eustathe II, comte de Boulogne, et de la comtesse Ida, fille de Godefroy le Barbu, duc de Lorraine, avec lequel l'empereur Henri III fut si souvent en conflit, frère des comtes Baudoin et Eustathe, qui entreprirent la croisade avec lui, Godefroy descendait, par sa mère, de la race de Charlemagne. Il hérita du duché de Lorraine de son oncle, Godefroy le Bossu, qui l'avait adopté, et s'attacha au parti de l'empereur dans la lutte de Henri IV contre l'antiroi Rodolphe, qui, dit-on, mourut d'une blessure partie de la main de Godefroy, ainsi que dans les expéditions de Henri IV contre Rome. Henri IV le récompensa en lui donnant en fief le duché de Lorraine. Le Pape Urbain II invita, en 1095, le vaillant duc de Lorraine à mettre un terme aux guerres intestines que se faisaient les princes chrétiens, et à entreprendre une lutte plus glorieuse, dont l'issue serait non plus l'excommunication, toujours suspendue sur la tête du parti impérial, mais la palme du ciel. Godefroy embrassa la croix avec ardeur, aliéna, pour se mettre en mesure, ses droits sur le duché de Bouillon, à l'évêque de Liége, et partit, le 15 août 1096, avec l'armée des princes pour Constantinople, où, après bien des résistances, il prêta serment de fidélité à l'empereur Alexis et promit la restitution des anciennes provinces romaines à l'empire de Byzance. Depuis lors il n'y eut pas un combat auquel Godefroy ne prît une part glorieuse, pas de danger ou de peine qu'il n'affrontât ou ne supportât héroïquement. Sa patience au milieu des maux effroyables d'une expédition pleine de périls, son courage, son dévouement, sa bravoure et sa modération ont rendu sa mémoire immortelle.

Il fut un des premiers qui, le 15 juillet 1099, monta à l'assaut de Jérusalem. Sept jours après il fut à l'unanimité proclamé roi du nouvel empire conquis par les armes des croisés, mais hésita à porter une couronne d'or aux lieux où le Sauveur avait été couronné d'épines. Il n'en saisit qu'avec plus d'ardeur l'épée, quelques semaines après la conquête de Jérusalem, pour aller au-devant de Marta, calife d'Égypte, qui s'avançait à la tête d'une armée immense pour anéantir les Chrétiens. Godefroy, qui avait sept fois moins de monde, défit com-

plétement, le 12 août, les Égyptiens près d'Ascalon et assura ainsi sa souveraineté; mais sa discussion avec Raymond, comte de Toulouse, dont le crédit avait longtemps éclipsé l'autorité du duc de Lorraine, lui fut presque aussi nuisible que la perte d'une bataille.

Toutefois il sut si bien assurer son autorité, s'attirer le respect et l'admiration non-seulement de ses sujets, mais des Musulmans, qu'il est probable que, s'il eût vécu plus longtemps, il eût consolidé le royaume de Jérusalem et en eût étendu la domination fort au loin en Orient. Malheureusement, au bout d'un an et de trois jours après la prise de la ville sainte, le 18 juillet 1100, la mort enleva le héros, à qui non pas sept villes, mais les deux puissants empires de France et d'Allemagne se disputent d'avoir donné naissance, et qui n'eut pas le temps de réconcilier les peuples qu'il avait menés au combat et dont l'union pouvait seule consolider la victoire.

Cf. Michaud, *Hist. des Croisades.*

HÖELER.

GODEFROY (GOTTEFRIED, GODEFRIED, GODFRIED, GOTHOFRED, GOFFRIED, GOFFRED, GOVER, GIOFRED, GAUFRED, GAUFRIED), noms multiples que les auteurs appliquent indifféremment à la même personne. Parmi les nombreux écrivains qui portèrent ce nom nous citerons les suivants :

I. GODEFROY, abbé du couvent des Bénédictins d'Admont, qui écrivit des homélies au temps de S. Bernard. Elles ont été publiées par Pez, Augsbourg, 1725, 2 vol. in-fol.

II. GODEFROY D'ANGERS, abbé du couvent des Bénédictins de Vendôme, élevé au cardinalat par le Pape Urbain II, souvent consulté dans leurs affaires par Louis le Gros, roi de France, et les Papes de son temps, écrivit des lettres, des discours, d'estimables traités (entre autres *de Investitura*), que publia le Père Sirmond à Paris (1610), et qu'il inséra également dans les œuvres complètes de ce Bénédictin.

III. GODEFROY, disciple d'Abailard, puis secrétaire de S. Bernard et abbé de plusieurs couvents, mort simple moine à Clairveaux, écrivit la vie de S. Bernard et beaucoup d'autres ouvrages de nature diverse.

IV. GODEFROY (*Gaufridus a malta terra*), Bénédictin de Normandie, appartient au onzième siècle; il est l'auteur des cinq livres *de Rebus Roberti Guiscardi, Calabriæ ducis, et Rogerii, ejus fratris*, qui ont été imprimés dans le troisième volume de l'*Hispania illustrata* de Schott, et dans *Muratorii Scriptores Ital.*

V. GODEFROY, archevêque de Bordeaux depuis 1136, que S. Bernard loue beaucoup. On a de lui une lettre de l'abbé Suger et quelques discours; il acquit aussi de la réputation comme prédicateur.

VI. GODEFROY (Galfried, Jeffrey de Monmouth). *Voyez* l'art. GALFRIED.

VII. GODEFROY (Jacques), né à Genève en 1587, professeur de droit depuis 1610, conseiller en 1629, bourgmestre et syndic de la république, mourut en 1652. Il écrivit entre autres un estimable commentaire sur le Code théodosien, des remarques sur le traité de Tertullien *ad Nationes conjecturam de suburbicariis regionibus et ecclesiis, de statu paganorum sub imperatoribus christianis, exercitationes II de Ecclesia et Incarnatione Christi, etc.*, et publia, avec des notes et une traduction, l'*Histoire ecclésiastique* de l'Arien Philostorge.

VIII. GODEFROY DE STRASBOURG, un des plus remarquables poëtes anciens de l'Allemagne, né à Strasbourg vers la fin du douzième ou au commencement du treizième siècle, auteur du poëme de chevalerie *Tristan et Isolde*, où se trouve décrite la vie des cours.

IX. Godefroy de Viterbe, dont on ignore l'origine, notaire et chapelain des empereurs Conrad III, Frédéric Ier et Henri VI, fut évêque de Viterbe à partir de 1184 et mourut en 1191. Il compesa, après en avoir réuni les matériaux pendant quarante ans, une chronique universelle allant depuis la création jusqu'en 1186 après J.-C., qu'il dédia au Pape Urbain III (1185-1187). La prose de cet ouvrage, qui consiste en vingt chapitres, est mêlée de vers, et traite aussi de sujets théologiques. L'auteur nomme son livre *Panthéon*, parce qu'il renferme l'histoire des princes, qui sont les dieux de la terre, *Pantheon sive Memoriæ sæculorum*, *ed. una Heroldi*, Bâle, 1569. — Ed. Pistorius, dans les *Script. rerum Germ.* — Ed. Muratori, *Script. rerum Ital.*, t. XXV, Mediol., 1725.

Schrödl.

Godéhard (S.) (Gothard), le quatorzième évêque de Hildesheim, forme, avec son prédécesseur Bernward (1), la double et sainte constellation du diocèse de Hildesheim.

Bernward, par la protection qu'il avait accordée aux sciences et aux arts, unit les temps anciens au moyen âge, et réalisa une alliance spirituelle entre Byzance, l'Italie et l'Allemagne. Godehard, en réformant la vie monastique, en fondant de nouveaux couvents, véritables et uniques pépinières de la civilisation à cette époque, en remplissant avec un zèle apostolique sa charge pastorale, en donnant à son troupeau l'exemple d'une vie sainte et dévouée au bien, forma un lien solide et affectueux entre deux races germaniques d'origine commune, les Saxons et les Bavarois, qui toutes deux l'honorèrent comme un de leurs compatriotes, et bien mieux encore comme leur céleste patron. Autrefois le négociant et le pèlerin venant d'Allemagne invoquaient son nom sur les hauteurs du mont Saint-Gothard, dans la chapelle que lui avaient consacrée les ducs de Bavière, et, descendus en Italie, en entrant dans la cathédrale de Milan, ils entendaient, le jour de la fête de S. Gothard, louer ses vertus et ses actions dans une Préface propre; ils trouvaient dans le dôme de Gênes une chapelle et la plus ancienne confrérie de la ville sous le patronage du saint évêque de Hildesheim, tandis que, loin de là, à une autre extrémité de l'Europe, dans la capitale des Piast et des Jagellon, on célébrait le nom de Godehard par de pieuses solennités.

Cependant Godehard n'est pas un de ces saints dont les actions soient éclatantes même aux yeux du monde. Sa vie ne présente aucun de ces traits saillants, de ces faits merveilleux qui rendent souvent populaire la vie d'un anachorète, d'un missionnaire, d'un martyr. La Providence ne le mit pas sur le chandelier pour le faire briller aux yeux de ses contemporains; la légende qui raconte sa vie silencieuse, modeste, restreinte dans d'étroites limites, le cache dans la foule de ses héros plutôt qu'elle ne l'en distingue. Il faut donc, pour s'expliquer comment le nom de S. Godehard est devenu si célèbre et a été en si grande vénération au moyen âge, admettre que cette activité humble et silencieuse porta cependant des fruits abondants et durables, comme la rosée, qui ne tombe pas avec l'éclat d'une pluie d'orage, féconde toutefois la terre qu'elle abreuve.

Godehard naquit, vers 960, dans le diocèse de Passau, dans la basse Bavière actuelle, non loin du vieux couvent de Bénédictins d'Altaich (*Monasterium Altahense inferius*), qui, ayant perdu dans les troubles du temps la majeure partie de ses biens, fut changé en un chapitre. Son père était au service d'Altaich, où Godehard reçut sa première

(1) *Voy.* Bernward.

instruction. Il fut recommandé, en vue des espérances que donnait son intelligence, à Frédéric, archevêque de Salzbourg, qui avait reçu ce chapitre en fief du duc de Bavière; il l'accompagna dans ses voyages, fut ordonné sous-diacre, et, après un séjour de trois ans auprès du prélat, il fut renvoyé, à sa demande et à celle des religieux d'Altaich, dont il fut nommé supérieur malgré sa jeunesse, après avoir été ordonné diacre par Pilgrin, évêque de Passau, tant était grande la confiance qu'il inspirait. Lorsque, en 990, Altaich eut été rendu à sa destination première, grâce aux efforts de Henri, duc de Bavière, et confié aux Bénédictins, Godehard prit l'habit de cet ordre. Erchanbert, le premier abbé, se retira dans la solitude au bout de quelques années, et le nouveau duc de Bavière, Henri, qui devint empereur plus tard, et qui avait reconnu les éminentes qualités de Godehard, voulut le mettre à la tête du couvent. Godehard, qui pensait que la place abbatiale n'était pas vacante, résista pendant deux ans. Au bout de ce temps, Erchanbert ayant positivement déclaré qu'il ne reviendrait plus, Godehard fut obligé de céder au désir général, et consacré abbé du monastère, en 997, par l'évêque de Passau. La vie monastique refleurit sous sa direction, et les fruits en devinrent si visibles que le duc Henri II, de concert avec les évêques, le chargea de réformer successivement plusieurs couvents, tels que Tégernsée, Hersfeld et Kremsmünster. Godehard passa vingt-quatre ans à remplir cette mission, qui était une lutte pénible et dure contre un clergé mondain et dégénéré, en même temps que, retournant à diverses reprises dans son propre couvent, il en faisait un foyer de plus en plus florissant de vie, de mœurs, de science et de civilisation chrétiennes. Au terme de cet apostolat obscur et méritoire, en 1002, Godehard, dit la légende, eut une vision miraculeuse. Il se vit assis sous un immense olivier, occupé à lire; des étrangers, d'un noble aspect, vinrent, au nom du roi, pour transplanter l'arbre. Plus ils creusaient, plus ils trouvaient de racines nombreuses et profondes. Ils finirent par couper les racines; mais tout à coup de chaque radicule qu'ils avaient négligée s'élança un rejeton; une forêt d'oliviers occupa l'espace, et de tous côtés on accourut chercher des plants pour en orner les jardins. Cette vision, que le saint racontait souvent, était l'image de la réalité. L'abbé, déjà sexagénaire, fut encore une fois arraché au repos de son couvent et transplanté dans un champ nouveau; mais les élèves qu'il avait formés portèrent au loin, avec le nom de leur père et de leur maître bien-aimé, les semences de vérité qu'il leur avait confiées.

L'évêque de Hildesheim, Bernward, était mort en novembre. La nouvelle en étant parvenue à la cour de l'empereur au moment où Henri II se trouvait dans le château de Grona, en Saxe, et avait auprès de lui son ancien favori, le vénérable Godehard, il jeta immédiatement les yeux sur son ami pour l'élever au siége vacant, et quoique l'abbé résista d'abord au projet de le transférer, à son âge, dans un pays si éloigné, si nouveau pour lui, pour un ministère qui exigeait tant d'activité, il finit par céder aux prières de l'empereur, aux instances des évêques présents, et permit à l'empereur de le présenter au clergé de Hildesheim, qui l'élut avec empressement. Aribo, métropolitain de Mayence, le consacra durant l'Avent de la même année 1022. Godehard administra son diocèse jusqu'au jour de sa mort, le 5 mai 1038, défendit avec vigueur les intérêts de son Église dans l'affaire de Gandersheim (1), soutint, comme Bern-

(1) *Voy.* GANDERSHEIM.

ward, les droits du diocèse contre les empiétements du métropolitain, déploya une nouvelle et infatigable activité dans toutes les œuvres de sa charge, fondant des églises et des couvents, prêchant, veillant à ce que la parole de Dieu fût exactement annoncée au peuple, multipliant les aumônes, donnant à tous l'exemple d'une vie pieuse, austère et dévouée. Honoré dès son vivant et plus encore après sa mort du don des miracles, vénéré par le peuple qui, de toute part, accourait au dôme de Hildesheim, où son tombeau était devenu un pieux et illustre pèlerinage, Godehard fut mis au rang des saints, cent ans après sa mort, par le Pape Innocent II (1131).

Peu de temps après sa canonisation il s'éleva en son honneur, au sud de Hildesheim, une abbaye de Bénédictins, avec une magnifique église dans le style byzantin, qui forme, avec l'église de Saint-Michel, dediée à saint Bernward, au nord de la ville, l'image de cette double constellation des deux saints patrons de la ville, dont nous avons parlé en commençant.

Cf. *Vita Godehardi*, édition de Browérius; les Bollandistes *ad diem* 4 *maii*; Kratz, *le Dôme de Hildesheim*, 3 vol.

J.-G. Muller.

GODOLIAS (גְּדַלְיָה, LXX; Γοδολία), fils d'Achicam, fut, après la ruine de Jérusalem par Nabuchodonosor, institué gouverneur de la Judée presque entièrement dépeuplée. Il se montra très-bienveillant et plein de sollicitude à l'égard des Juifs demeurés dans le pays, et mit beaucoup de zèle à adoucir autant que possible leurs malheurs, à améliorer leur triste situation, et gagna bientôt leur confiance. Le prophète Jérémie se rendit à Masphath, où résidait Godolias, et entra en rapports d'amitié avec le gouverneur; son exemple fut suivi par beaucoup de Juifs, entre autres par ceux qui antérieurement s'étaient réfugiés dans les provinces de Moab et d'Ammon. Nabuzardan, général de l'armée des Chaldéens, ayant assigné des champs et des vignes aux Juifs qui étaient demeurés dans le pays (1), et Godolias les encourageant à les cultiver et leur faisant de rassurantes promesses s'ils se tenaient tranquilles, leur situation fut bientôt supportable. Ils se remirent à labourer la terre; ils songèrent à rétablir la pratique des sacrifices, autant qu'il était possible dans les circonstances où ils se trouvaient (2).

Mais les espérances dont se berçaient les malheureux Juifs s'évanouirent rapidement. Un certain Ismaël, de race royale, qui désirait régner sur les Israélites (3), s'entendit avec Baalis, roi des Ammonites, et se rendit à Masphath pour y tuer traîtreusement Godolias. Celui-ci, quoique prévenu à plusieurs reprises des projets d'Ismaël, ne le crut pas capable d'un pareil crime, le reçut avec bienveillance, le traita généreusement, lui et sa suite, et fut tout à coup assassiné par Ismaël à la fin du repas. Alors les Juifs n'osèrent plus demeurer en Palestine; ceux que Godolias avait avertis du danger qui les menaçait résolurent de s'enfuir en Égypte, et contraignirent le prophète Jérémie, qui les en détournait, à les suivre (4).

GOFFINE (Léonard), né en 1648 à Cologne, fut reçu en 1669 dans l'abbaye des Prémontrés de Steinfeld (ancien duché de Juliers), et remplit avec un louable zèle, pendant de longues années, les fonctions du saint ministère, à Oberstein et à Kösfeld, dans le diocèse de Munster. Sa sainte vie et son infatigable ardeur lui valurent une considération générale, que ne lui refusèrent pas même les ennemis de

(1) *Jérém.*, 39, 10.
(2) *Ibid.*, 41, 5.
(3) Jos., *Antiq.*, X, 9, 3.
(4) *Jérém.*, c. 40-43. IV *Rois*, 25, 22 26.

l'Église. Il obtint un immense succès par la publication, répandue à travers toute l'Allemagne, de son *Livre instructif et pieux pour les Chrétiens catholiques*, explication nette et concise des Épîtres et des Évangiles de chaque dimanche et fête de l'année ecclésiastique, des cérémonies de l'Église qui s'y rapportent et des prières qui en dépendent.

Goffine mourut saintement le 11 août 1719, à l'âge de soixante et onze ans. La dernière édition de son livre a été faite par Steck, Tübingue, chez Laupp.

GOFFREDUS TRANENSIS. *Voyez* GLOSES et GLOSSATEURS.

GOLAN, גֹּלָן (dans le Kéri (1), quelquefois גָּלוֹן; LXX et Eusèbe, Γαύλων), ville en Basan, appartenant à la tribu de Manassé, dont Moïse fit une ville libre, et qu'il donna pour demeure aux Lévites (2). Au temps d'Eusèbe c'était encore un grand bourg en Batanée, κώμη μεγίστη ἐν τῇ Βαταναίᾳ. C'est de cette ville que la partie nord-ouest de l'ancien Basan reçut le nom de Golonitide (Γαυλωνῖτις ou Γαυλανῖτις. Aujourd'hui encore la plaine se nomme Dschedar Dscholan.

GOLGOTHA. *Voyez* CALVAIRE.

GOLIATH (גָּלְיָת, Γολιάθ), nom du fameux géant de Geth, contre lequel David, jeune pâtre, se mesura et qu'il tua. On sait qu'au temps de Saül les Philistins, ayant attaqué les Israélites, se trouvaient entre Socho et Azéca, en face du camp de ces derniers, situé dans la vallée de Térébinthe, et que, chaque jour, Goliath sortait du camp des Philistins et provoquait par des paroles de mépris les Israélites à un combat singulier. Personne n'osait se hasarder à affronter l'énorme provocateur; Goliath avait six coudées et une palme de haut (1). Sa cuirasse d'écailles pesait 5,000 sicles d'airain; la hampe de sa lance était comme l'arbre d'un tisserand, et la pointe en pesait 600 sicles de fer (2). David, qui se trouvait alors auprès de son père, à Bethléhem, fut envoyé au camp des Israélites pour porter des vivres à ses frères qui faisaient partie de l'armée. Il y apprit les provocations injurieuses du géant et prit immédiatement la résolution de tenter le combat, ce que le roi Saül ne voulut pas permettre d'abord. Cependant il finit par céder aux instances du pâtre, lorsqu'il l'eut entendu raconter comment il défendait les troupeaux de son père contre les lions et les ours, qu'il attaquait et étranglait entre ses bras. David s'avance, sans armure, muni de son bâton, de sa panetière et de sa fronde, contre le géant, lui lance une pierre et le frappe au front. Le géant tombe la face contre terre, et le vainqueur lui coupe la tête avec sa propre épée. Les Philistins, à cette vue, s'enfuient; les Israélites triomphent, les poursuivent, pillent leur camp et exaltent par leurs cris et leurs chants la victoire du héros. Mais Saül conçut contre David une basse jalousie, qui dégénéra bientôt en haine et en hostilité formelle. David fut obligé de fuir et de traîner en exil une vie partout menacée dans sa patrie (3).

Winer (4) pense que l'Écriture exagère la taille de Goliath et le poids de son armure, comme il arrive, dit-il, dans ces sortes de légendes; mais Othon Phénius lui-même, qui n'a pas l'habitude de se faire l'avocat des données historiques du livre des Rois,

(1) *Voy.* KÉRI.

(2) *Deutér.*, 4, 43. *Josué*, 20, 8; 21, 27. I *Paral.* 6, 71.

(1) La coudée valait à peu près un demi-mètre; donc 3m,077. Le sicle pesait 93 décigrammes et demi; donc la cuirasse de Goliath pesait 46 kil. 750 gr.

(2) I *Rois*, 17, 4-7.

(3) *Ibid*, 17, 1-18, 12.

(4) *Lexique*, I, 513.

remarque avec raison (1) que la réduction des six coudées à quatre qu'ont faite les Septante peut être facilement le résultat du changement du signe numéral ו en ד, vu que la stature gigantesque de Goliath (3m,027 de Paris) est dépassée par la grandeur du squelette du prétendu Oreste (2) de 0m,243, par celle des squelettes de Pusio et Secundilla (3) de 0m,027, et qu'elle n'a que 0m,054 de plus qu'un squelette trouvé dans les environs du mont Himalaya (4). Le Pentateuque assigne au lit d'Og, roi de Basan, une longueur de neuf coudées (5). Que si la stature de Goliath n'a rien d'exagéré, il en est de même des données de son armure.

Quant au passage du livre des Rois (6) qui porte : « Elchanan tua Goliath, » ou il est question d'un autre Goliath que celui que vainquit David, ou le passage parallèle des Paralipomènes, dans lequel il est dit qu'Elchanan tua le frère de Goliath, nommé Lachmi (7), mérite la préférence.

Cf. Herbst, *Introduction à l'Ancien Testament*, t. II, P. I, p. 158 sq., sur les prétendues contradictions des récits sur Goliath et sur son combat avec David.

WELTE.

GOLIUS (JACQUES), professeur de mathématiques et d'arabe à Leyde, naquit à la Haye, en 1596, d'une famille considérée. Ayant montré de bonne heure des dispositions rares et un grand penchant pour l'étude, ses parents, qui étaient fort à leur aise, ne négligèrent rien pour lui donner une éducation complète. Il se rendit d'abord très-familières les langues et la littérature des Grecs et des Romains, étudia ensuite la philosophie, la théologie, la médecine et surtout les mathématiques. A l'âge de vingt ans il quitta Leyde, où il avait achevé ses études et s'était plu principalement aux leçons du fameux Erpénius, et, se retirant dans une maison de campagne de son père, il s'y livra tout entier à son goût pour la science.

Mais une maladie, résultat de sa trop grande application, vint déranger promptement ce projet. Lorsqu'il eut recouvré la santé, il profita de l'occasion qui s'offrait d'accompagner en France la duchesse de la Trémouille, et devint, à la suite de ce voyage, professeur de grec à la Rochelle ; mais il y demeura fort peu de temps. Les guerres de religion, qui ravageaient alors la France, le déterminèrent à rentrer dans sa patrie. En 1622 nous le trouvons à la suite de l'ambassadeur des Pays-Bas auprès du roi de Maroc. Là il compléta sa connaissance de la langue et des usages des Arabes. Il sut profiter aussi de l'occasion pour se procurer plusieurs ouvrages qui manquaient en Europe, et entre autres les importantes annales de l'ancien royaume de Fez et de Maroc. Peu après son retour dans sa patrie, Erpénius étant mort (1624), Golius fut nommé à sa place, et devint professeur de langue et de littérature arabes à Leyde. Mais, convaincu, au bout d'un certain temps, qu'il lui manquait encore une partie des connaissances nécessaires pour remplir convenablement une pareille fonction, il demanda et obtint l'autorisation d'entreprendre un voyage en Orient (30 novembre 1625). Il passa dix-huit mois à Alep, parcourut ensuite plusieurs provinces de l'Arabie et de la Mésopotamie, et revint par terre à Constantinople. Son savoir et sa prudence lui gagnèrent partout la bienveillance de ceux à qui il eut affaire ; les

(1) *Le livre de Samuel* (*les Rois*), *Explic.*, p. 66.
(2) Hérod., I, 68.
(3) Pline, *Hist. nat.*, 7, 16.
(4) Voir *Asiat. Journ.*, nov. 1838 : 1839, n. 19.
(5) *Deutér.*, 3, 11.
(6) II *Rois*, 21, 19.
(7) *Paral.*, 20, 5.

Turcs eux-mêmes lui permirent de consulter leurs importantes bibliothèques et de les mettre à profit. Il n'avait pas encore achevé son voyage lorsque Willebrod Snellius, professeur de mathématiques à Leyde, mourut, et sa place vacante fut ajoutée à la chaire d'arabe et confiée à Golius, à son retour, en 1629. Il remplit les deux places avec honneur pendant près de quarante ans, et trouva, au milieu des travaux qu'elles exigeaient et qui devaient absorber la vie d'un homme, le temps de publier d'importants ouvrages littéraires. Nous citerons principalement :

1. *Proverbia quædam Alis, imperatoris Muslemici, et carmen Tograi, poetæ doctissimi, necnon dissertatio quædam Aben-Synæ*, Lugd. Bat., 1629. Golius publia ce livre simplement en arabe et sous le voile de l'anonyme ; puis il le fit paraître avec une traduction latine qu'il en avait entreprise à Utrecht, 1707. Il en existe une troisième édition due à Van der Slooz, à Franecker, 1769.

2. *Ahmedis Arabsiad. vitæ et rerum gestarum Timuri, qui vulgo Tamerlanes dicitur, historia*, Lugd. Batav., 1636. Cette histoire ne parut aussi qu'en arabe et d'une manière assez incorrecte. La traduction latine, que Golius avait promis de publier dans un second volume, ne parut jamais. Cependant Gronovius, dans son panégyrique de Golius, assure qu'elle était prête pour l'impression quand l'auteur mourut.

3. *Lexicon Arabico-Latinum, contextum ex probatioribus Orientis lexicographis; accedit index copiosissimus, qui lexici Latino-Arabici vicem explere possit*, Lugduni Batav., 1653. C'est l'ouvrage le plus important de Golius, celui qui a le plus contribué à sa réputation. *Non parvæ molis, sed immensæ atque infinitæ curæ et industriæ*, dit Gronovius. Quoique ce dictionnaire présente encore beaucoup de lacunes, d'inexactitudes et d'erreurs (1), il surpasse de beaucoup les lexiques arabes antérieurs ; il est beaucoup plus sûr et plus utile. A partir de 1654 Golius s'occupa de préparer une nouvelle édition, qui ne parut jamais.

4. En 1656 il publia une nouvelle édition de la *Grammaire arabe d'Erpénius*, à laquelle il ajouta : *a*) *Adagiorum Arab. centuriæ III*; *b*) *Poetarum sententiæ LIX*; *c*) *Consessus I Haririi*; *d*) *Carmen Abul Olæ*; *e*) *Patriarchæ Antioch. Eliæ III, qui floruit circa ann. Chr.* 1180, *Homilia de Nativit. Christi.*

5. *Muhammedis, filii Ketiri Ferganensis, qui vulgo Alfraganus dicitur, Elementa astronomica, Arabice et Latine, cum notis ad res exoticas, sive orientales, quæ in iis occurrunt*, Amst., 1669. — Golius mourut avant de l'avoir achevé ; ses observations cessent avec le neuvième chapitre.

6. *Dictionarium Persico-Latinum.* Il se trouva parmi les manuscrits, fut augmenté par Edm. Castellus et ajouté à son *Lexicon heptaglotton.*

En outre Golius soigna une édition du Nouveau Testament en grec ancien et en grec moderne ; il traduisit la confession, le catéchisme et la liturgie des réformés en arabe ; mais ils ne furent pas publiés.

Il mourut le 28 septembre 1667, quoique sa forte santé et sa robuste constitution eussent présagé une plus longue vie.

Cf. Gronovius, *Oratio funebris Jacobi Golii*; Bayle, *Dict., etc.*, s. v.; *Biograph. univ.*, Paris, 1817, t. XVIII, p. 27.

WELTE.

GOLOHAGEN. *Voyez* **BIBLE** (éditions de la).

GOMARE et les **GOMARISTES.** François Gomare naquit à Bruges le 30 jan-

(1) Conf. la *Préface du Dict. arabe de Freytag*, p. VIII.

vier 1563. Ses parents, ayant embrassé le protestantisme, se retirèrent dans le Palatinat en 1578. Ils firent étudier le jeune François à Strasbourg sous le fameux Jean Sturmius, qui dirigea son élève pendant trois ans. Gomare continua ses études à Neustadt, où s'étaient retirés les professeurs de Heidelberg.

Vers la fin de 1582 il fit un voyage en Angleterre et suivit à Oxford les cours de théologie de Jean Rainold, à Cambridge ceux de Guillaume Witaker. Il y prit le grade de bachelier (juin 1584). Il passa les deux années suivantes à Heidelberg, où étaient revenus les professeurs (réformés). L'église flamande de Francfort le réclama, en 1587, pour la diriger. Il répondit à cette invitation et resta à Francfort jusqu'en 1593, c'est-à-dire jusqu'au moment où cette paroisse fut dispersée.

L'année suivante Gomare fut nommé professeur de théologie à Leyde. Avant de s'y rendre il prit le grade de docteur à Heidelberg. Il remplit paisiblement ses fonctions jusqu'en 1603. A cette époque Arminius (1) devint son collègue, et alors éclatèrent entre eux les discussions sur la doctrine de la grâce, dans lesquelles Gomare devint le chef du parti le plus rigoureux. Il attaqua Arminius de toutes les manières. En 1608 les deux adversaires soutinrent une discussion publique l'un contre l'autre à l'assemblée des états généraux, et l'année suivante il y eut une dispute solennelle de cinq Gomaristes contre cinq Arminiens. Arminius mourut cette année-là. Ses partisans lui donnèrent pour successeur Vorstius. Gomare, pour ne pas avoir un collègue de cette trempe, se démit de ses fonctions et se retira à Middelbourg, en 1611. Il y devint prédicateur et y fit aussi des cours publics. Il demeura dans cette position jusqu'en 1614. L'université de Saumur l'appela alors dans son sein comme professeur de théologie. Il en remplit la charge pendant quatre ans; au bout de ce temps il se retira à Grœningue, où il devint et demeura premier professeur de théologie et d'hébreu jusqu'au jour de sa mort, le 11 janvier 1641; il avait soixante-dix-huit ans. Il ne s'était absenté de sa chaire que deux fois, pour se rendre aux synodes de Dordrecht et de Leyde. Gomare se maria trois fois. Son fils unique mourut avant lui.

Gomare était surtout versé dans les langues orientales. Ses écrits: *Anti-Costerus*, 1599-1000; *Exhortatio Belgica; Specimen doctrinæ Arminianæ; Judicium de primo articulo Remonstrantium de electione et reprobatione; Lyra Davidis;* un *Essai sur la prosodie des Psaumes,* furent publiés, dans une édition complète de ses œuvres, à Amsterdam, 1645, in-fol.

Les stricts partisans de la doctrine calviniste de la grâce se nommèrent *Gomaristes*, d'après le nom de leur chef. Ils se divisèrent en *infralapsaires* et *supralapsaires*. Plus tard le nom de Gomaristes disparut devant celui des *Contreremontrants*.

Voy. ARMINIENS, DORDRECHT (synode de) et BARNEVELD.

GAMS.

GOMER, גֹּמֶר, paraît, dans le dénombrement du peuple de Moïse (1), à la tête des peuples primitifs, descendants de Japhet, comme la source d'Ascenez, de Riphath et de Thogorma. Il n'est plus question qu'une seule fois de Gomer dans l'Ancien Testament, à l'endroit où Ézéchiel (2) dit : « Gomer et toutes ses troupes, la maison de Thogorma... seront dans l'armée de Gog. » Les exégètes et les géographes traduisent ordinairement le nom de Gomer par les Cimmériens, Κιμμέριοι, les Grecs, dont

(1) *Voy.* ARMINIUS.

(1) *Genèse*, 10, 2-3.
(2) 38, 6.

déjà parle Homère (1). Ils demeuraient près du Pont-Euxin et du Palus Méotide, d'où, à diverses époques, ils se répandirent dans d'autres contrées, selon qu'ils étaient contraints de chercher des résidences nouvelles; enfin ils s'évanouirent dans ces émigrations successives. Hérodote (2) trouve, comme traces de leur existence dans la Scythie, les κιμμέρια τείχεα, les πορθμήϊα κιμμ., la province Κιμμερία (la Crimée actuelle), et le Βόσπορος Κιμμέριος. Josèphe voyait dans גמר les Galates, Γαλάται, qui, antérieurement, se nommaient Γαμαρεῖς (3).

Les peuples issus de Gomer, Ascenez (4), Riphath (5), Thogorma (6), et la place qu'Ezéchiel assigne à Gomer (7), ramènent aux extrémités septentrionales (ou occidentales), et permettent par conséquent d'identifier ce nom avec les Cimmériens des Grecs. Nous ne résoudrons pas la question de savoir si ce nom de Gomer (גמר) s'applique encore à d'autres noms de peuples, comme les Cimbres, les Germen ou Germains, les Chermanes, les Hermanes, les Heermanes, les Wehrmannes, les Garmannes, et même les Allemannes. On trouvera ces étymologiés dans Feldhoff, *le Dénombrement des peuples de la Genèse dans sa signification historique universelle*, Elberfeld, 1837.

KŒNIG.

GOMORRHE. *Voyez* SODOME.

GONDULFE, hérétique. On rencontre au commencement du onzième siècle dans les Gaules des hérétiques venus d'Italie, qui faisaient remonter leurs opinions à un certain Italien nommé Gondulfe. On ne sait rien de plus à son sujet, mais on connaît parfaitement les erreurs qu'il soutenait. En effet, dès que Gerhard, évêque de Cambrai et d'Arras, eut vent de l'existence de la nouvelle secte, il fit rechercher et emprisonner ses partisans, et puis il tint, en 1025, une assemblée de son clergé, des abbés et des moines de son diocèse, devant laquelle comparurent ces hérétiques, pour y exposer leurs erreurs et en entendre la réfutation. Les actes de ce synode (1) montrent clairement que leurs opinions s'accordaient en général avec celles des Pauliciens (2). Ainsi ils rejetaient les sacrements, ne voulaient honorer que les Apôtres et les martyrs, mais non les confesseurs et les autres saints, pas plus que les églises, les crucifix, etc. Ils se prononçaient contre le chant des psaumes, contre la hiérarchie cléricale. Ils n'admettaient pour règle de foi que les Évangiles et les Épîtres des Apôtres. L'homme peut de lui-même arriver à la justice, dont dépend son salut; elle consiste à renoncer au monde, à dompter la chair, à se nourrir par son travail, à ne blesser personne, à aimer tout le monde. Quiconque observe ces points capitaux n'a plus besoin du baptême et du reste, etc. Les remontrances de l'évêque Gerhard eurent une grande efficacité : les hérétiques renoncèrent à leurs opinions et rentrèrent dans le sein de l'Église.

Cf. Schröckh, *Histoire de l'Église*, t. XXIII; d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, etc., t. I, p. 7 et 8; Dupin, *Bibl. des Auteur. eccl.*, t. VIII, p. 127.

(1) *Odyss.*, XI, 14.
(2) IV, 11.
(3) *Antiq.*, I, 6, 1. *Voy.* l'article GALATES.
(4) *Jérem.*, 51, 27, dit : Appelez contre elle les rois d'Ararat, de Menni et d'Ascénez.
(5) Riphath n'est plus nommé dans la *Bible*; la Ῥιπαῖα ὄρη borne l'extrémité septentrionale de la terre.
(6) Thogorma, d'après les indications bibliques, *Ézéch.*, 38, 6; 27, 14, et les traditions identiques de Moïse Choren., 12, de Strabon, XI, 558 d'Hérod., I, 194, se rapporte à l'Arménie.
(7) *Ézéch.*, 38, 6.

(1) Conf. d'Achery, *Spicileg.*, *sive Collectio veterum aliquot Scriptorum*, etc., Parisiis, 1723, t. I, p. 607-624.
(2) *Voy.* PAULICIENS.

GONZAGUE. *Voyez* LOUIS (saint) de Gonzague.

GONZALEZ (SELLEZ EMMANUEL), professeur en droit de Salamanque vers 1655, composa le commentaire le plus estimé et le plus en usage sur les Décrétales : *Commentaria perpetua in Decretales Gregorii IX*, 4 vol. in-fol., Venet., 1699 ; Lugd., 1713 (1).

GONZALES, *Thyrsus*, Espagnol, treizième général des Jésuites à partir de 1687, mourut à Rome en 1705. Il combattit la doctrine des probabilistes (2) dans un traité spécial (3). Il y prouve que le probabilisme fut souvent attaqué par des membres de sa compagnie. Il écrivit contre les propositions de l'assemblée du clergé de France de 1682, et en outre une *Manuductio ad conversionem Mahumetanorum*, et une *Veritas religionis Christianæ demonstrata*.

GONZALO BERCÉO, premier poëte qui se soit fait un nom en Espagne, vécut entre 1198 et 1268, naquit à Berceo, fut élevé à Saint-Millan et devint vraisemblablement prêtre séculier, et non pas Bénédictin, à Saint-Millan. Bouterweck, dans son Histoire de la Poésie et de l'Éloquence depuis la fin du treizième siècle (4), ne dit pas autre chose de ce poëte si ce n'est qu'il rédigea en vers alexandrins castillans des prières, les règles de son ordre et des légendes ; il nomme ses rimes de la prose et dit qu'on publia ses lignes rimées ; mais L. Tiek a démontré que l'ouvrage de Bouterweck, malgré sa popularité, renferme des erreurs capitales, des contradictions manifestes, des notices fausses, des oublis, des opinions singulières, des jugements hasardés, auxquels un érudit, un poëte, un écrivain ne peuvent souscrire. Louis Clarus, dans son *Tableau de la Littérature espagnole du moyen âge* (1), a réparé les erreurs critiques et historiques de Bouterweck à l'égard de Gonzalo. La simplicité, la piété et la grâce, dit Clarus, caractérisent les poésies de Gonzalo. On y sent les premiers mouvements de l'esprit religieux qui fit de la poésie espagnole la poésie catholique par excellence.

Sanche a réuni les œuvres de Gonzalo dans le second volume de sa *Collection*, ce sont :

1. *La Vie de S. Dominique de Silos* ; 2. *la Vie de S. Émilien* ; 3. *la Vie de Ste Aurée* ; 4. *Poésies sur le saint Sacrifice* ; 5. *Poëme des signes du Jugement dernier* ; 6. *Louanges de la très-sainte Vierge* ; 7. *Description de ses miracles* ; 8. *Description de sa douleur le jour du crucifiement* ; 9. *le Martyr de S. Laurent*.

Clarus donne des extraits de la plupart de ces poëmes, qui prouvent que Gonzalo n'était pas un auteur ordinaire. Le poëme sur le saint Sacrifice n'est pas sans importance pour l'archéologie ecclésiastique ; l'auteur prouve qu'il connaît bien l'Écriture et la théologie, et il a su saisir le côté poétique de son sujet. Ses louanges de la sainte Vierge sont, dans leur exubérance, les pieux et naïfs épanchements d'une âme enthousiaste. Le poëme des *Miracles de la sainte Vierge*, qui présentent un cycle de légendes parfois fabuleuses, appartient aux meilleures productions d'une imagination pure et croyante ; dans celui du *Jugement dernier* le Juge divin apparaît dans une majesté souveraine telle qu'elle se retrouve plus tard dans le *Dies iræ*. SCHRÖDL.

GORCUM (LES SAINTS MARTYRS DE). Leur histoire est un épisode de la guerre des Pays-Bas contre le roi Philippe II d'Espagne. Ils tombèrent sous la main homicide des Gueux, victimes de leur

(1) *Voy.* DROIT CANON.
(2) *Voy.* PROBABILISTES.
(3) Rome, 1694.
(4) Gœtting., 1803, t. III, p. 81.

(1) Mayence, 1856, t. I, p. 229-273.

persévérance dans la foi catholique. Ils étaient au nombre de dix-neuf; voici leurs noms :

1. Le P. Nicolas Picus, gardien des Franciscains.
2. Le P. Jérôme de Werda, son vicaire.
3. Le P. Théodoric d'Ammerfort, Franciscain.
4. Le P. Nicaise Estius, Franciscain.
5. Le P. Willehad, id.
6. Le P. Godefroi Mervellanus, id.
7. Le P. Antoine de Werda, id.
8. Le P. Antoine de Hornar, id.
9. Le P. François Rodius de Bruxelles, id.
10. Pierre d'Astha, en Brabant, frère lai Franciscain.
11. Cornélius de Wica, de la province d'Utrecht, également frère lai Franciscain.
12. Léonard Wichélius, le plus ancien curé de Gorcum, prêtre séculier.
13. Nicolas Poppeli, son plus jeune vicaire.
14. Godefroi Dunæus, prêtre septuagénaire.
15. Jean d'Osterwich, village du Brabant.
16. Le P. Jean, Dominicain.
17. Adrien Becan, Prémontré;
18. Jacques Lacopius, id.
19. André Waltheri, curé d'Haimort.

Les Gueux ayant pris Dordrecht décampèrent vers la fin de juin 1572 et vinrent à Gorcum. Ils y comptaient beaucoup d'amis parmi les Calvinistes, qui leur remirent les clefs de la ville; le château seul était encore occupé par une petite garnison, à laquelle s'étaient joints les religieux du couvent des Frères Mineurs, les curés et beaucoup de laïques catholiques, qui ne voulaient pas échapper au martyre par la fuite. La citadelle ne put tenir. Le commandant ennemi, Marin Brandt, ayant promis par serment d'accorder une retraite honorable à tous ceux qui voudraient se retirer, les portes furent ouvertes, et aussitôt la promesse fut violée; les soldats seuls purent partir. La petite troupe restée prisonnière essuya toutes sortes de mauvais traitements de la part des soldats, des officiers et de la populace calviniste qui affluait dans la citadelle. Les ecclésiastiques ayant été séparés des laïques, et ceux-ci renvoyés à leur tour, les premiers furent jetés dans d'affreux cachots, et les mauvais traitements redoublèrent. Les membres catholiques du conseil de Gorcum firent tout au monde pour délivrer les malheureux prisonniers, et envoyèrent des députés à Guillaume d'Orange pour lui demander justice. Mais avant le retour des députés, dans la nuit du 5 au 6 juillet, les confesseurs furent presque entièrement dépouillés de leurs vêtements, et menés à travers Dordrecht, où les soldats les firent voir pour de l'argent, jusqu'à Brül. Il y avait seize prêtres et trois frères lais Franciscains. Ils ne demeurèrent pas tous fidèles, mais des confesseurs volontaires prirent la place des apostats. A Brül ils furent reçus par Guillaume (*Lumæus*, *Lemnius*), comte de la Marche, ennemi juré du clergé, dont toutes les pensées et les actes tendaient à la destruction du sacerdoce. Il était proche parent du cardinal Erhard de la Marche, évêque de Liége; mais un mauvais moine, Calviniste encapuchonné, qui avait dirigé son éducation, lui avait insinué son poison et lui avait rendus odieux l'Église et le clergé. S'inquiétant peu des ordres de Guillaume d'Orange, il fut obligé plus tard de quitter le pays, et mourut misérablement à Liége des suites de la morsure d'un de ses chiens, sans s'être réconcilié avec l'Église.

Il fit avancer processionnellement les prisonniers devant lui, à Brül, au milieu des outrages, des moqueries de la populace et des plus odieux traite-

ments. Arrivés à la prison, ils y trouvèrent les Prémontrés et les deux curés nommés plus haut, qui avaient été arrêtés dans les environs. Après divers interrogatoires, bien des mauvais traitements et des menaces, qui firent succomber quatre des premiers captifs, les dix-neuf confesseurs fidèles furent menés à la potence, quoiqu'on eût reçu de favorables nouvelles de Guillaume d'Orange à Gorcum et qu'on les eût sans retard transmises à Brül. Le comte de la Marche s'emporta contre l'ordre qu'il recevait et qui devait le priver de la vengeance qu'il se promettait depuis longtemps, et se hâta de faire mourir les dix-neuf martyrs, qui furent pendus le 9 juillet 1572. Leurs cadavres furent indignement traités. Un des apostats fut contraint de tirer un coup de fusil sur le corps de son Père gardien. Deux seulement des coupables revinrent à l'Église; l'un d'entre eux fut étranglé sous la potence par ceux qui l'avaient si longtemps provoqué à l'apostasie.

La lecture des détails du martyre de ces dix-neuf confesseurs de Jésus-Christ est très-intéressante, et c'est à regret que nous les passons sous silence. Guillaume Estius, docteur et professeur en théologie à Douai, neveu du Père gardien Nicolas Picus, les a très-longuement publiés à Douai en 1613. Ils se trouvent dans le deuxième volume de juillet des Bollandistes, p. 754, ainsi que l'histoire du culte qu'on rend à ces saints. Ils furent bientôt invoqués en Belgique; mais ce ne fut d'abord qu'une dévotion privée. Les miracles qui eurent lieu augmentèrent la renommée de ces martyrs et la dévotion des fidèles, si bien que leurs reliques furent exhumées et solennellement transportées.

Le procès de béatification commença en 1619, et sous Clément X parut un décret du 6 octobre 1674, autorisant le culte public des martyrs, comme bienheureux, dans toute la Hollande, ce qui causa une joie immense parmi les catholiques des Pays-Bas.

HOLZWARTH.

GORGIAS, Γοργίας, un des trois généraux que Lysias, en sa qualité de lieutenant d'Antiochus Épiphanes, roi de Syrie, commandant depuis l'Euphrate jusqu'aux frontières d'Égypte, envoya avec une forte armée contre les Juifs pour les anéantir (1). Gorgias s'imagina pouvoir seul, moyennant une attaque imprévue durant la nuit, venir à bout de Judas Machabée, qui campait dans les environs d'Emmaüs, et détruire toute sa puissance d'un coup. Judas, averti à temps, prit une autre position, attaqua une portion de l'armée de Gorgias qui s'avançait vers lui, la défit, et fit immédiatement après subir le même sort à l'autre portion de l'armée syrienne (2). Cependant, deux ans plus tard, Gorgias, étant préfet de Jamnia, battit les deux capitaines juifs, Joseph et Azarias, qui avaient fait une tentative sur la ville, et les poursuivit jusqu'aux frontières de Juda, en leur faisant perdre près de deux mille hommes (3).

Gorgias passait pour un capitaine habile et expérimenté (4), qu'on chargea par là même très-souvent de se mesurer avec Judas Machabée et ses frères, mais qui ne fut jamais heureux contre eux (5). On ne dit rien de sa mort.

Winer prétend (6), avec Grotius, Wernsdorf et d'autres, que le fait que le second livre des Machabées (7) rapporte de Gorgias est le même que celui qui est mentionné dans le premier livre (8). Les

(1) I *Mach.*, 3; 32, 28.
(2) *Ibid.*, 4, 1-25.
(3) *Ibid.*, 5, 55-60.
(4) II *Mach.*, 8, 9.
(5) *Ibid.*, 10, 14; 12, 32.
(6) *Lexique*, I, 514.
(7) II *Mach.*, 12, 32.
(8) I *Mach.*, 5, 55.

preuves de Wernsdorf (1), comme les reprend Winer, méritent à peine d'être réfutées. La comparaison des textes sur laquelle s'appuie Wernsdorf est contre lui; car dans le second livre il est question des guerres et des victoires de Judas Machabée, dont on cite l'arrivée à Jérusalem vers la fête de la Pentecôte (2); puis il est dit immédiatement après, au verset 32 : « Ils en partirent après la Pentecôte et marchèrent contre Gorgias, ὥρμησαν »; de sorte qu'il est non-seulement arbitraire, mais violent, d'admettre avec Grotius (3) un autre sujet pour ὥρμησαν que celui dont il était question auparavant. Or dans le premier livre des Machabées (4) il ne s'agit pas d'un combat de Judas Machabée, mais d'un combat de Joseph et d'Azarias contre Gorgias, qui demeure vainqueur, tandis qu'il est défait et mis en fuite par Judas (5). Les deux passages se rapportent par conséquent à des faits divers, et ainsi tombe le motif qui a fait changer τὸν τῆς Ἰδουμαίας στρατηγόν en τὸν τῆς Ἰαμνείας στρατηγόν (6).

WELTE.

GORIUN, contemporain d'Esnig (7), et comme lui disciple du patriarche Isaac et de S. Mesrop, fut un des plus actifs coopérateurs de ce saint pour propager et fortifier le Christianisme en Arménie et en Géorgie. Il parvint, d'après son propre dire, à un siége épiscopal en Géorgie. Après l'invention des caractères alphabétiques arméniens, il alla avec le prêtre Léontes à Constantinople pour traduire des ouvrages grecs en arménien. Il y rencontra quatre autres compatriotes qui s'y étaient rendus dans le même but, savoir: Jean et Arzan, Joseph et Esnig, qui se rattachèrent à Goriun. Après la clôture du concile d'Éphèse, tenu contre Nestorius, ils revinrent tous dans leur patrie avec les actes de ce concile et ceux du concile de Nicée, un ancien exemplaire correct de la version alexandrine de la Bible et une multitude de livres des Pères grecs.

Ainsi Goriun est un des six *targmanitschk* (traducteurs) du cinquième siècle (1), et le plus considéré d'entre eux; car il obtint, en vue de son talent exceptionnel de traducteur, le surnom de *skantscheli* (admirable).

Le seul écrit qui soit connu de lui est le *Récit de la vie et de la mort de S. Mesrop, par le Wardapet Goriun*, dans lequel il donne d'importants renseignements sur le patriarche Isaac, ses disciples et ceux de Mesrop, sur lui-même, et notamment sur la découverte de l'alphabet arménien. La pureté et la beauté de son style et la véracité de ses assertions l'ont fait ranger parmi les meilleurs classiques arméniens. L'authenticité de ce qu'il raconte est notamment attestée par Lazare de Pharb ou Pharbai, son contemporain, plus jeune que lui, qui avait connu personnellement le patriarche Isaac et S. Mesrop, et qui, dans son Histoire d'Arménie, s'en réfère, pour abréger, à la biographie de Goriun, qu'il signale comme un écrit absolument certain (2).

La *Biographie de Mesrop*, traduite en latin par Usgan, qui se trouve à la Bibliothèque impériale, à Paris, et sur laquelle Richard Simon appelle l'attention (3), est un écrit qui date d'un

(1) *Commentatio historico-critica de fide historica libror. Mach.*, p. 114.
(2) 12, 31.
(3) *Annotat. ad h. l.*
(4) 5, 55.
(5) II *Mach.*, 12, 35.
(6) Grot., l. c. Winer, l. c.
(7) *Voy.* ESNIG.

(1) *Voy.* ESNIG.
(2) *Voir* Lazare de Pharb, *Histoire du partage du royaume des Arschaguniens jusqu'à la suprématie du Mamigonien Wahan*, Venise, 1793, p. 25.
(3) *Hist. critique des Versions du Nouv. Test.*, p. 203.

temps bien postérieur à la Biographie de Goriun.

Cf. Welte, *Biographie de S. Mesrop, par Goriun*, traduite pour la première fois du texte original, et expliquée d'après les écrivains arméniens, Tubingue, 1841 (programme); *Quadro della Storia letteraria di Armenia, estesa da Mons. Placido Sukias Somal.*, Venez., 1829, p. 23; Neumann, *Essai d'une histoire de la Littérature arménienne, d'après les travaux des Méchitaristes*, Leipzig, 1836, p. 44.

WELTE.

GÖRRES (JEAN-JOSEPH) est un des plus éminents personnages qui se soient signalés dans l'histoire de l'Allemagne, à la fin du dix-huitième siècle, au moment de la ruine de l'empire germanique et à l'origine de la puissance napoléonienne.

Görres naquit le jour de la Conversion de S. Paul (25 janvier) 1776, à Coblence, dans la même ville que M. de Metternich et Clément Brentano (1), dont les poésies réveillèrent si puissamment l'esprit national des Allemands. Il était le troisième de sept enfants que son père, honnête négociant, eut de son mariage avec Mlle Mazza, et qui naquirent tous dans la maison *du Géant*, au bord du Rhin. Seul parmi eux il parut, dès l'origine, appelé à une haute destinée, et donna dès son enfance des preuves d'une rare intelligence. Ses maîtres reconnaissaient qu'ils lui en apprenaient moins qu'il n'en apprenait par lui-même. A la fin de ses études secondaires il suivit des cours de logique, de physique, de botanique, d'anatomie et d'astronomie, se rendit ces connaissances familières, autant par la pratique que par l'étude simplement théorique, fabriquant lui-même ses cartes de géographie, faisant chaque jour des expériences de physique, herborisant, disséquant, mettant la main à tout. La science l'enthousiasmait; la routine, le pédantisme, l'école lui étaient en horreur. Il était supérieur à tous ses condisciples par l'esprit, par la vivacité des réparties, par la noblesse des sentiments, par la pureté des mœurs. Il ne fréquenta aucune université; car, au moment où il voulait se vouer à l'étude de la médecine, les troubles politiques de sa patrie détournèrent tous les esprits des occupations purement scientifiques. Lorsque les Français envahirent les provinces du Rhin, en 1794, la population rhenane fut entraînée dans le mouvement révolutionnaire. Les jeunes têtes, ardentes et pleines d'illusions, s'attachèrent aux nouvelles tendances, espérant voir luire pour les peuples une sorte de printemps politique après une longue et sévère nuit d'hiver. La France semblait alors la Terre promise de la liberté; le Rhin était le Jourdain; à droite et à gauche, le long de ses rives, on ne voyait en Allemagne que des Philistins, et par delà c'étaient les ténèbres de l'Égypte. Chacun aspirait à sortir d'esclavage, chacun tournait son regard vers Paris, la Jérusalem des temps nouveaux. Görres ne fut pas des derniers, parmi la jeunesse germanique, à espérer que la révolution française mettrait un terme aux langueurs de l'empire défaillant, et qu'il assistait à l'aurore du bonheur des peuples. Il avait à peine vingt ans; il se précipita avec toutes les illusions de la jeunesse dans le tourbillon révolutionnaire. On dressait des arbres de liberté sur les places publiques de Coblence; les salles de gymnase étaient transformées en temples patriotiques; l'on y célébrait le décad. républicain, l'on y dansait en l'honneur de la liberté. Görres était sans contredit le premier orateur de ces clubs agités, tout en se tenant en garde contre les aberrations de ses collègues, qui, plats imitateurs des révolutionnaires fran-

(1) *Voy.* BRENTANO (Clément).

çais, mirent bientôt la déesse Raison sur l'autel, dans la chapelle du château. Il a jugé lui-même ce temps où, avec la moitié de la population de Coblence, il s'était laissé entraîner par le tourbillon politique. « Dans ma jeunesse, dit-il, lorsque bien des souffrances eurent dissipé ses premières ivresses, j'ai partagé bien des erreurs; la plus grande, celle dont je ne suis pas encore complétement affranchi, est celle qui m'a fait croire mes contemporains supérieurs à ce qu'ils sont. Si mon esprit s'est égaré dans ce sens, ma vie du moins n'a jamais été souillée d'aucune action honteuse. »

Görres prouva la vivacité de ses sentiments en même temps que l'incorruptibilité de son caractère en publiant *la Feuille rouge*, journal libéral, dans lequel il flagellait les vices et les abus du temps, les empiétements de l'autorité, l'orgueil de la noblesse, l'assoupissement du clergé, ayant pris pour devise : « Guerre incessante au mal partout; alliance avec les honnêtes gens! » Sa hardiesse à l'égard des grands, qui ne voulaient pas traiter le peuple avec modération, respecter ses droits et se maîtriser eux-mêmes, fit abolir son journal par le gouvernement provincial; mais il ressuscita sous le nom de *Rubezahl*. Comme il relevait avec non moins de hardiesse et de courage les abus et les exactions que se permettaient les commissaires français, au nom de la liberté et de l'égalité, dans les provinces rhénanes, le général Leval, commandant les troupes d'occupation, le fit arrêter et mettre en prison, sans que son ardent amour pour la liberté et la république en fût refroidi. Bientôt après parut son premier ouvrage · *la Paix universelle, idéal*, Coblence, 1798, où son enthousiasme juvénile se plaisait encore à entrevoir la possibilité d'une sorte de république platonicienne. En 1799 il se mit de son propre mouvement à la tête de quelques-uns de ses concitoyens et se rendit à Paris, afin d'obtenir du Premier Consul que les provinces rhénanes perdues pour l'Allemagne, au lieu d'être occupées en pays conquis, fussent traitées en alliées de la France. Lorsqu'il se trouva en présence de celui dont il devait bientôt combattre la puissance par le glaive de la parole, il reconnut que le vainqueur de Marengo n'était pas le libérateur des nations; alors seulement il commença à revenir de son enthousiasme pour la liberté, fille de la Révolution, et à s'écrier, dans un esprit prophétique : « Étudiez Suétone, car le nouvel Auguste a paru. » Il quitta Paris sans avoir rien obtenu, et rendit compte de son voyage dans un écrit intitulé : *Résultat d'une mission entreprise à Paris en brumaire an VIII*, Andernach, 1800. Convaincu de la stérilité des théories de liberté révolutionnaire, dégoûté des intrigues politiques, il se retira de la vie publique. Lorsque plus tard ses ennemis voulurent lui reprocher l'enthousiasme qu'il avait éprouvé pour des idées qui agitaient alors le monde entier, Görres leur répondit avec hauteur et vérité : « Les péchés de mon jeune âge sont les vertus de votre vieillesse. » Inabordable à toute corruption et par là même inapte au maniement des affaires politiques, toujours franc et honnête, se mettant peu en garde contre la secrète perversité des hommes, il ne paraissait pas appelé à remplir jamais de hautes fonctions et à servir la patrie en se mettant au service de l'État.

La première période de sa vie se termina donc au commencement du dix-neuvième siècle par sa conversion politique.

Il se retira pendant une dizaine d'années dans le pur domaine de la science, et fit paraître successivement, tout en remplissant les modestes fonctions de professeur dans l'école secondaire de sa

ville natale, les écrits suivants : *Aphorismes sur l'Art*, Coblence, 1802; *Aphorismes sur l'Organonomie*, ib., 1803; *Exposition de la Physiologie*, ib., 1805; *Aphorismes sur l'Organologie*, t. I, Francfort, 1805; *Foi et Science*, Munich, 1806. Dans ce dernier livre il fait dépendre les différences de religion chez les peuples de la prédominance de la vie de sentiment ou de la vie de raison. Ces écrits portent le cachet d'études qui ne sont pas mûres encore, qui ne sont pas systématisées, et qui ont été interrompues par le trouble du dehors; mais en même temps ils présentent une immense abondance d'idées et d'images. Ces défauts l'empêchèrent d'être apprécié d'abord par ses auditeurs lorsqu'en 1806 il fit des cours publics à Heidelberg. Ce fut à cette époque qu'il s'associa aux efforts de ses amis Achim d'Arnim et Clément Brentano pour donner un nouvel essor et un élan patriotique à toute l'Allemagne, en réveillant le vieil esprit teutonique, et en enrichissant la littérature et la science de tous les trésors du passé. La *Gazette d'un ermite*, écrite dans l'esprit du moyen âge, fut le dernier ouvrage de sa plume qui n'éveilla qu'un intérêt passager. Ses *Livres populaires allemands*, Heidelberg, 1807, ressuscitèrent la connaissance de l'ancienne littérature nationale, morte depuis des siècles, avec la nationalité allemande elle-même. C'est par cet ouvrage qu'il commença à rappeler la nation germanique à la conscience de sa grandeur intellectuelle et historique et à inaugurer la réaction des esprits contre la domination étrangère. Une publication incomparablement plus importante fut celle de son *Histoire des Mythes du monde asiatique*, 2 vol., Heidelberg, 1810. Dans cet ouvrage, au milieu de la défaillance religieuse des auteurs de son temps, qui, désespérant de Dieu et d'eux-mêmes, ne voient partout que mensonge, fourberie, vention des prêtres, Görres remo à l'origine des grandes idées révélée l'humanité, des premiers et véritab maîtres auxquels le genre humain d toute culture, toute civilisation, t développement intellectuel et social dévoile en même temps les mystères l'*Edda*, réunit le premier une fo de fragments des *Nibelungen*, et, da l'Introduction de son édition du *Lohe grin*, Heidelb., 1813, fait pénétrer contemporains dans la profondeur d mythes gaëliques et de tout le cy des légendes du Saint-Graal. Mais aimait trop sa patrie pour reste comme Gœthe, indifférent aux in menses bouleversements de l'Allem gne, ou pour entrer, comme Jean Muller, au service des ennemis de s pays. Il se voua de nouveau, de tout ses forces, à la défense des intérêts p litiques de la nation, fonda *le Merc rhénan* (1814), et devint un des agit teurs patriotiques les plus influents les plus sincères de son époque. Il pa en homme qui a autorité et non du t habituel aux écrivains du parti populair Comme le lion réveille ses lionceaux e dormis par des rugissements terrible Görres ébranla de sa puissante parole peuple allemand. Tous les hommes d'É tat ou de guerre qui combattaient alo pour la délivrance de l'Allemagne, le Stein, les Blücher, les Gneisenau, le Scharnhorst, les Stägemann, l'entou raient de leur respect, et sa maison d Coblence était devenue un pèlerinage o des milliers de patriotes venaient con templer le grand agitateur. Napoléo lui-même le nommait *la cinquièm des puissances* confédérées contre lui Görres rendit alors des services immor tels non-seulement à la cause de l'af franchissement de l'Allemagne, mais celle des progrès de la langue allemande. On appela son style le style architectonique. Dès que ses écrits pa-

issaient ils étaient traduits en anglais, ı français ; en un instant ils étaient s dans toute l'Europe. Le *Discours* ı *Napoléon à son départ pour Sainte-Hélène*, dû à la plume de Görres, est ı chef-d'œuvre.

Après la chute du colosse, les rois de Europe, oublieux de tous leurs devoirs ıvers des peuples, dont le sang, ré-ndu pendant toute une génération, ıait raffermi leurs trônes ébranlés, ntrèrent dans les vieilles ornières de absolutisme, ne songeant plus aux onstitutions et aux institutions libéra-es promises, et reprenant l'étroit sys-ème bureaucratique du passé, comme si ien d'extraordinaire n'était arrivé dans e monde. Görres tourna contre eux la oix forte et puissante, sincère et hardie, ui leur avait valu naguère des armées ontre l'ennemi commun ; il prit no-amment à partié le roi de Prusse, qui vait inauguré le vieux régime en per-écutant les membres du *Tugenbund*, t en destituant les hommes dont les ervices étaient oubliés depuis qu'ils ne emblaient plus nécessaires. Görres atta-ua, dans un vigoureux article intitulé *Réaction de Berlin*, un libelle de Schmalz, qui prônait comme mesures ndispensables la destitution des héros lu jour et la confiscation des droits du peuple ; il proclamait qu'il était indigne de la majesté royale d'avoir décoré l'auteur d'un pamphlet aussi justement impopulaire.

Le gouvernement prussien crut qu'il n'avait rien de plus urgent à faire qu'à fermer la bouche de ce fatigant prophète, et un triple décret du cabinet de Berlin, du mois de février 1816, interdit la parole au plus vigoureux organe des droits du peuple germanique, destitua Görres de sa fonction de directeur des établissements d'instruction publique des provinces rhénanes, lui assigna une pension de retraite de 1,800 florins à condition qu'il se tiendrait tranquille, et refusa bientôt même de la lui payer.

Mais lorsque Görres, espérant encore au dernier moment qu'on pourrait faire quelque chose pour l'unité, la puissance et la liberté de l'Allemagne, publia sa brochure intitulée *Organisation future de l'Allemagne*, Francfort, 1816, exposant le projet de restaurer l'empire, en maintenant la dignité impériale dans la maison d'Autriche, et s'opposant aux prétentions de la Prusse, qui, alors comme aujourd'hui, s'efforçait de constituer, à l'exclusion de l'Autriche, un nouvel empire protestant, une sorte d'État franc-maçonnique, aux dépens de ses voisins allemands, et que, finalement, dans son livre *l'Allemagne et la Révolution*, Coblence, 1819, il montra aux princes, l'histoire à la main, qu'une restauration sans Dieu et sans Église les mènerait directement à une révolution nouvelle, la tempête longtemps suspendue sur sa tête éclata dans toute sa fureur, et l'illustre publiciste eut de la peine à échapper aux mains de ses persécuteurs. Il se réfugia à Strasbourg, après avoir échappé une première fois aux sbires de la police de Francfort, où il s'était retiré d'abord et avait occupé ses loisirs à publier *les Vieux Chants populaires de l'Allemagne*, Francf., 1817.

Durant son séjour à Strasbourg il publia le magnifique poëme épique intitulé : *le Livre des héros d'Iran*, tiré du *Schach Nameh de Firdussi* (1), et dédié au ministre de Stein, qui depuis longtemps, et malgré les immenses services qu'il avait rendus à la coalition, avait dû se retirer du ministère devant M. de Hardenberg.

En vain Görres attendit le retrait des ordres du cabinet ; en vain sa femme (née Catherine de Lassaulx) demanda pour son époux l'autorisation de rentrer dans sa patrie, à la condition de com-

(1) 2 tom., Berlin, 1820.

paraître devant une cour de justice ordinaire; on lui refusa tout, et sa famille dut venir partager son exil. Cependant, la situation politique de l'Allemagne s'obscurcissant de plus en plus, Görres publia en Suisse un second écrit, *l'Europe et la Révolution; le passé, le présent, l'avenir*, Stuttgard, 1821, dans lequel il démontra les causes de la décadence des rois et de la chute des peuples. — En même temps il publia pour sa justification son écrit : *des Affaires des provinces rhénanes*, Stuttgard, 1822, dans lequel il dévoila la conduite du cabinet de Berlin, dont sa fuite avait seule entravé les mesures iniques en ce qui le concernait. Telle fut la récompense que la patrie décerna à un des hommes les plus dignes de son temps, que l'injustice ne put jamais empêcher de donner les plus sages conseils à son pays. Dans sa brochure *la Sainte Alliance et les Peuples au congrès de Vérone*, Stuttgard, 1822, il renonça enfin à l'espoir de voir le salut des peuples sortir de la politique des cours, et ainsi se termina la seconde période de sa vie.

Il écrivit à juste titre à Menzel : « Comme autrefois le Dante quitta le parti des Guelfes pour celui des Gibelins, je me suis décidé aux démarches les plus contradictoires, convaincu que je suis que l'État est mort, et que les nations ne peuvent plus attendre que de l'Église la liberté, la consolation et le salut. » Il prévit clairement que le baptême de sang des peuples resterait stérile s'il n'était suivi du baptême de l'esprit, et que, avant tout, l'éducation chrétienne des peuples par l'Église pourrait seule porter remède aux maux présents, prévenir la barbarie imminente, rendre possible la restauration des empires, comme l'influence de l'Église seule pourrait rendre aux nations le sentiment de leur unité.

Görres s'appliqua alors à une étude approfondie de l'histoire. Les hommes avec lequels il fut en rapport habituel à Strasbourg, en publiant pendant quelque temps la Revue intitulée *le Catholique*, exercèrent une grande influence sur son esprit, et quelques productions excellentes de sa plume, telles que *S. François troubadour*, datent de cette époque. Des publications moins importantes, telles que *Emmanuel Swedenborg*, Strasbourg, 1827, et sa préface à *Henri Suso*, 1829, furent les prémices des travaux philosophiques auxquels il se livra dans l'obscur domaine du mysticisme, dont les problèmes physiques et métaphysiques excitèrent le sourire superbe et le dédain des savants vulgaires. La harangue au roi de Bavière, Louis, lors de son élévation au trône, et l'estime que ce monarque avait conçue pour l'auteur du *Mercure rhénan* firent appeler, en 1827, Görres à Munich. Il reprit alors, dans la dernière période de sa vie, après une interruption de vingt années, le professorat.

Le monde entier devint son auditoire; on lui écrivait d'Amérique des lettres, avec cette simple adresse : Au professeur Görres, en Europe. Dans son écrit : *sur le Plan, la Division et la Chronologie de l'Histoire universelle*, Breslau, 1810, il exposa une théorie dont les historiens ordinaires n'ont pas le moindre soupçon, et développa cette idée, pressentie par le moyen âge, que toute l'histoire du genre humain a son prototype dans l'histoire de la création. Dans sa *Mystique chrétienne*, Ratisbonne, 1836-42, non-seulement il ouvrit une voie nouvelle à l'anthropologie, à la psychologie et à la physiologie, mais, malgré les défaillances d'un siècle sceptique et moqueur, il appela les intelligences sérieuses à étudier les faits mystérieux, les phénomènes extraordinaires qu'offrent l'âme humaine d'une part, et d'au-

tre part la nature, dans leur double vie latente et patente, obscure et lumineuse. Mais, tandis qu'on s'imaginait que le vieux lion politique s'était endormi au récit des antiques légendes, et que la Prusse, dans son omnipotence, opprimant l'Église luthérienne aussi bien que l'Église catholique, élevait sur leurs débris une Église purement politique, subordonnée à la souveraineté de la police, prétendait arriver à l'union religieuse dans les provinces rhénanes moyennant les mariages mixtes et briser la vigoureuse résistance de l'archevêque de Cologne en le jetant dans une forteresse, Görres éleva encore une fois sa formidable voix en faveur de la liberté de ses compatriotes, dans son fameux *Athanase*, Ratisbonne, 1837, qui révélait clairement les menées, les intrigues et l'ambition du cabinet prussien. L'année suivante il répondit à ses savants adversaires, Léo, Marheinecke et Bruno, par le Ternaire (*Triarien*, Ratisbonne, 1838) d'une manière si péremptoire que ses ennemis eux-mêmes furent obligés d'avouer qu'il n'y avait pas un homme, dans tout le monde protestant, qui fût capable de se mesurer avec lui.

La création des *Feuilles historiques et politiques*, important organe des Catholiques d'Allemagne, fut aussi l'œuvre de Görres, qui prit part à la discussion soulevée à la même époque par la *Vie de Jésus*, de Strauss, en écrivant la préface du livre d'un de ses élèves, *la Vie du Christ*, par Sepp (1).

Görres, le premier, avait eu l'idée, après les événements de 1814, de reprendre la construction de la cathédrale de Cologne et d'en faire le sanctuaire national, le monument de la restauration de l'unité allemande. Lorsqu'on mit la main à l'œuvre, il y contribua pour sa part, en écrivant sa brochure : *le Dôme de Cologne et la Cathédrale de Strasbourg* (1). Il se mêla de même à une polémique soulevée un moment sur les bords du Rhin par sa brochure, *Pèlerinage à Trèves*, Ratisbonne, 1845. Il fit hommage à l'Académie des Sciences de Munich, dont il était membre, des dissertations suivantes : *les Japhétides et l'Arménie leur commune patrie; les Trois Souches des Tribus celtiques dans les Gaules et leur émigration*, Munich, 1844, 1845, qui, à vrai dire, ne devaient former que quelques chapitres de son grand ouvrage sur le monde et l'histoire de l'humanité, que la mort ne lui permit pas de terminer.

Ainsi, génie universel comme Leibniz, il porta ses lumineuses investigations sur toutes les branches des connaissances humaines, pénétra les mystères de la nature et de la religion, s'éleva aux plus sublimes hauteurs de la poésie, de la politique et de la théosophie. Sa mort mit le sceau à sa vie féconde et chrétienne. Les événements qui avaient affligé la Bavière en 1847 l'avaient d'autant plus affecté qu'il était plus loin de s'y attendre sous un règne qui d'abord lui avait inspiré tant d'espérances. Pendant que ses amis les plus proches tombaient autour de lui sous les coups partis du trône, Görres, ferme comme une tour debout au milieu des ruines, était seul épargné, tant le respect universel enchaînait la colère du monarque. Mais sa force et son courage étaient épuisés; il voyait la main même du roi ébranler les bases morales du trône. « La révolution ne peut tarder plus de cinq ans, » dit-il, et son œil prophétique s'ouvrit encore une fois sur l'avenir. Il voyait planer devant lui les

(1) 7 vol., Ratisbonne, 1843-1846, traduite en français par Charles Sainte-Foi (Jourdain).

(1) Voyez à ce sujet les explications données par M. l'abbé Guerber sur la fausse dénomination d'architecture germanique dont, le premier, Görres se servit en parlant du style ogival ou gothique, *Dict. encycl. de la Théologie cathol.*, t. I, p. 511.

nations et leur histoire, et chacune de ses paroles était un oracle. « J'aperçois un immense champ de cadavres, » dit-il en parlant de la Hongrie. Enfin il s'écria : « Nous voici au terme. L'État triomphe, l'Église proteste ; priez pour les peuples qui ne sont plus rien ! »

Görres mourut le 27 janvier 1848. Le surlendemain un immense cortége suivait son char funèbre. Tout à coup les amis du défunt en dételèrent les chevaux et portèrent le sarcophage sur leurs épaules ; mais la persécution ne devait pas s'arrêter devant sa tombe. On l'entoura de gardes, pour en éloigner la foule, de peur que son esprit sortant du sépulcre ne réveillât encore les âmes qu'il avait fait tant de fois battre d'enthousiasme. Il en résulta toutefois une telle irritation qu'on était au moment de fermer les cours de l'université, lorsque la réaction triompha sous l'inspiration de l'illustre défunt, et huit jours après sa mort la moderne Pompadour était chassée de Bavière. Quatre semaines après éclata la révolution qu'il avait prédite, et qui de France se répandit comme un ouragan à travers toute l'Allemagne. Le premier parlement allemand, que Görres avait appelé de tous ses vœux, une génération plus tôt, se réunit à Francfort ; mais l'Allemagne n'avait plus de Görres.

SEPP.

GÖRRES (GUIDO), fils du précédent, naquit à Coblence le 29 mai 1805 et mourut à Munich le 14 juillet 1852. Si la célébrité de son père et les incessantes attaques dont il était l'objet rendirent dès l'origine la carrière de Guido difficile, celle-ci dut en revanche être aplanie par les conseils, les exemples, les encouragements de cet illustre père, et ces conseils ne manquèrent pas plus que Guido n'y fit défaut. Il commença ses études à Coblence, et les continua à Aarau et Strasbourg.

En 1825 il fréquenta les cours de l'université de Bonn. L'étude de la philosophie et de l'histoire fut celle qui répondait le mieux au caractère sérieux et méditatif de Guido. Il s'appliqua d'abord à connaître à fond l'antiquité classique et la littérature indienne.

Durant son séjour à Bonn il obtint un prix pour un Mémoire sur les classiques latins ; plus tard il eut le même succès à Paris pour un Mémoire sur la langue basque. Malgré ces succès, Guido se sentit bientôt plus de goût pour l'histoire que pour la littérature et la philologie, et cette prédilection lui était surtout inspirée par son sincère patriotisme. Il étudia d'une manière toute spéciale la période de Charlemagne, et réunit sur ce sujet les matériaux d'un ouvrage qu'il ne parvint pas à terminer.

Il avait un talent particulier pour exposer l'histoire d'une manière populaire ; nous en avons des preuves dans ses excellentes Vies de *S. Nicolas de Flue* (1833) et de *la Pucelle d'Orléans*. Il avait non moins de talent poétique, et il en donna également des preuves en publiant ses *Chants religieux et profanes*, son *Calendrier des Fêtes*, ses *Cantiques de Marie*, son *Siegfried cornu* (illustré par Kaulbach), les *Légendes de la Rose de beauté*, *de la princesse Bavarde* (*Schreimund*), *et de la princesse Taciturne* (*Schweigstille*), la *Vie de sainte Cécile*, le *Livre des Familles allemandes* (*Teusches Hausbuch*, 1846-1848), et d'autres opuscules intéressants. On reconnaît facilement dans tous ces travaux l'influence qu'exerça sur Guido sa liaison avec Clément Brentano. Tout en se livrant ainsi à sa verve poétique et aux rêves de son imagination, Guido resta fidèle à ses premiers travaux ; ainsi il fonda, avec des savants qui partageaient sa foi inébranlable aux enseignements et aux destinées de l'É-

glise, les *Feuilles historiques et politiques,* dont ses adversaires mêmes ne purent méconnaître la valeur et la portée. Tout ce que Guido Görres écrivit et laissa après lui porte à la fois l'empreinte d'une érudition solide, d'un savoir profond et d'une vive, brillante et originale inspiration. L'imagination du poëte, tout en prenant librement son essor, est toujours maintenue par les scrupules du savant; l'érudit et le poëte s'appuient, celui-là dans ses investigations inquiètes, celui-ci dans son vol hardi, sur la base inébranlable d'un Catholicisme pur et sévère, que dans toutes ses œuvres Guido défend, propage et glorifie, sans se permettre jamais les écarts où tombent trop souvent de nos jours la science sans foi, l'imagination sans règle.

Tous ceux qui étaient en rapport personnel avec Guido Görres étaient attirés et charmés par un esprit dont une humilité toute chrétienne rehaussait l'éminente portée. Le premier abord de Guido était froid; mais cette froideur n'était qu'apparente et n'était sensible qu'à ceux dont les principes ne pouvaient sympathiser avec les siens. Son âme avait même quelque chose de naïf et d'enfantin qui n'allait jamais chez lui au delà des justes bornes, et que relevaient, dans l'occasion, des saillies ingénieuses et humoristiques.

Après être resté avec une fidélité toute filiale dans la maison de son père jusqu'en 1844, il se marie avec Marie Vespermann, dont il eut trois enfants. Mais la mort de son père (1848) porta une vive atteinte aux sentiments de Guido. Rien dès lors ne put dissiper la profonde mélancolie qui s'empara de son âme et qui bientôt abattit les forces de son corps. Les voyages qu'il faisait chaque année dans l'intérêt de la science et pour se reposer de ses travaux furent remplacés par le séjour aux eaux et les soins donnés à sa santé dans des climats plus doux. Rien ne put arrêter le cours de la maladie, et Guido ne tarda pas à rejoindre son illustre père.

Comte de POCCI.

GORTYNE, Γόρτυναι, Γόρτυνα, cité par le livre Ier des Machabées, 15, 23, est une très-ancienne ville de l'île de Crète (1), située dans une plaine, sur les deux rives du Léthé; c'était le siége principal du culte d'Europe, avec Gnosse, seconde ville de l'île, qui devint la métropole au temps des Romains.

Cf. Paus., 8, 53; Strab., 10, 478.

GÖRTZ (ARCHEVÊCHÉ DE). Des débris du patriarcat d'Aquilée (2) s'étaient formés les deux archidiocèses d'Udine et de Görtz (3). Le premier prince-archevêque de Görtz, promu en 1753, fut le comte Charles-Michel d'Attems († 18 février 1774), sous lequel furent célébrés à Görtz même, en 1768, un concile provincial et un concile diocésain. Les constitutions de ces synodes et le dernier mandement de cet archevêque à son clergé, en 1773, témoignent de son zèle pastoral. Le sort de son successeur, Rodolphe-Joseph, comte d'Edling (1774-1784), est raconté brièvement dans l'article VIENNE. Joseph II improvisa un nouvel archevêché à Laibach, et fit de l'archevêché de Görtz l'évêché de Gradisca. François-Philippe, comte d'Inzaghi (1788-1816), et Joseph Walland (1819-1830) n'étaient que *Episcopi Goritienses, seu Gradiscani.* Ce dernier toutefois recouvra en 1830 la dignité archiépiscopale et fut nommé métropolitain du royaume d'Illyrie († 1834) (4). Il eut pour suffragants les évêques de Laibach, Parenzo-Pola, Veglia et Trieste-Capo-d'Istria.

(1) Plin., IV, 16, 20; XII, 5.
(2) *Voy.* AQUILÉE.
(3) *Voy.* CORINTHIE, TRENTE, TRIESTE.
(4) *Voy.* TRIESTE.

Görtz a depuis lors, pour toute la province ecclésiastique, un séminaire central et un enseignement théologique dont les candidats ecclésiastiques suivent les cours pendant quatre ans.

L'archevêque Walland eut, le 8 septembre 1835, pour successeur, François-Xavier Luschin († 2 mai 1854), qui avait été pendant dix ans prince-évêque de Trente, puis pendant quelque temps archevêque latin de Lemberg et primat de Galicie. Son successeur à Trente, Jean-Népomucène de Tschiderer, a rendu hommage à son zèle pastoral, à son inépuisable bienfaisance, dans un mandement touchant, également honorable pour les deux prélats. Luschin eut pour successeur, le 18 novembre 1854, André Golmayer, jusqu'alors abbé titulaire de Pelur et conseiller impérial, qui, en même temps, fut transféré à Görtz.

En 1854 le diocèse était divisé en 15 décanats, qui comptaient 184 paroisses, 278 prêtres, 127 hors du diocèse, 161 religieux, 2 couvents de Capucins, 1 de Franciscains, un autre des frères de Saint-Jean-de-Dieu, un couvent d'Ursulines, avec 74 religieuses, et un couvent de Sœurs de Charité. Le diocèse compte 193,314 âmes. Les dignitaires du chapitre, le prieur, le doyen, l'écolâtre et quatre chanoines portent tous le titre de *Protonotarii apostolici, ex ordine participantium*. Leur chapitre se nomme le chapitre de Marie-Thérèse. Les Franciscains de Castagnavizza (où se trouve le tombeau de Charles X, roi de France) ont un enseignement théologique dans leur couvent. A l'histoire antérieure à la création du diocèse de Görtz appartiennent les *Constitutiones promulgatæ ab illustrissimo et reverendissimo D. D. Francisco Barbaro, archiep. Tyri, coadjutore Aquilejæ* (patriarche de 1592 à 1616) *et visitatore apostol. in publica congregatione Goritiæ habita post peractam comitatus Goritiæ et capitaneatus Gradiscæ visitationem*, Utini, 1593. Ce patriarche présida en 1596 à Udine, un synode provincial, auquel assistèrent les suffragants de Pedena, Parenzo, Vicence, Feltre, Pola, Cenedo, Famagosta (*in partibus Cypri*), Vérone, Padoue, Côme, Trévise, Cittonuovo, Concorde, Bellune, Trente et Trieste, soit en personne, soit par leurs mandataires; de plus, il présida encore trois synodes diocésains, dont le dernier (1600) fut tenu à Görtz (*Decreta promulgata... in diœcesana synodo Goritiæ habita, nationis Germaniæ Slavoniæ diœcesis Aquilejensis*, Utini, 1600).

Voir l'*Annuaire diocésain*, auquel est joint le *Directorium liturgicum*, et qui renferme chaque année, outre la série des archevêques d'Aquilée et de Görtz, et une liste des paroisses, avec la date de leur érection et une courte notice historique, quelques documents relatifs à l'histoire de l'Église du diocèse, et le texte des constitutions des synodes provinciaux et diocésains de 1768. Il donne pour la population des évêchés suffragants, en 1856, les chiffres suivants :

1. Laibach	508,672	âmes.
2. Parenzo-Pola	62,039	»
3. Trieste-Capo-d'Istria	251,511	»
4. Veglia	40,275	»
Total...	862,497	âmes.

HAUSLE.

GOTESCALC (surnommé *Fulgence*), hérésiarque, fils d'un noble saxon nommé Bernon, fut offert, encore enfant, par son père au couvent de Fulde, sous l'administration d'Eigil (819-822). Il y passa sa jeunesse, subissant avec regret le joug monastique, aspirant à la liberté. Il fut retenu par l'abbé Rhaban Maur (plus tard archevêque de Mayence). Cependant il finit par quitter l'abbaye et se rendit au couvent d'Orbais, dans le

diocèse de Soissons. Là il s'occupa surtout de l'étude de S. Augustin et de S. Fulgence. Déjà il répandait autour de lui les erreurs d'un esprit inquiet et superbe, menant, du reste, suivant le témoignage rendu par son abbé à Hincmar de Reims, la vie d'une bête fauve plutôt que celle d'un moine. Il reçut, contrairement aux canons, les ordres sacrés d'un chorévêque. Enfin il abandonna Orbais comme il avait quitté Fulde, et, sans y être autorisé par son supérieur, il se mit à voyager, probablement pour répandre ses erreurs, comme il l'essaya, entre autres, en revenant de Rome, en 847, avec Éberard, comte de Frioul, et Nothing, évêque désigné de Vérone. Nothing en rendit compte à Rhaban Maur, qui lui adressa en réponse une réfutation par écrit de l'hérésie de Gotescalc, et obtint du comte de Frioul le bannissement de l'hérésiarque.

Les erreurs de Gotescalc peuvent se résumer dans les points suivants : « Il y a une double prédestination, l'une à la béatitude, l'autre à la damnation. Ceux qui sont prédestinés à la damnation sont contraints de pécher; ils n'ont plus, après la chute originelle, que la liberté de pécher; ils ne peuvent se convertir; le Christ n'est pas mort pour eux; les sacrements sont pour eux des cérémonies vides et inefficaces; le Sauveur n'a versé son sang et n'a prié que pour le salut des élus; aucun de ceux-ci ne peut se perdre, et c'est pour eux seuls que sont institués les sacrements. »

Gotescalc, retourné en Allemagne, accusa, dans un de ses écrits, Rhaban de semi-pélagianisme, et remit au grand concile de Mayence, en 848, une confession dans laquelle il déclara, d'une manière ambiguë, que Dieu a immuablement prédestiné à la mort éternelle tous ceux qui, au jour du jugement, seront condamnés *à cause de leurs péchés* (péchés que dans son système ils ne pouvaient éviter). Ce n'était pas une rétractation de son hérésie, et rien ne put l'y déterminer. Le concile l'envoya à son supérieur, l'archevêque de Reims (auquel appartenait le couvent d'Orbais), après lui avoir fait prêter serment qu'il ne mettrait plus le pied sur le sol germanique. Hincmar soumit l'affaire au concile de Quierzy, en 849. Là on présenta à Gotescalc un symbole de foi catholique (qui n'était certainement pas semi-pélagien, comme le pense Gfrörer); mais l'hérétique endurci ne voulut pas le signer, s'emporta en outrages contre ses juges, se fit ainsi à jamais interdire les fonctions sacerdotales, fut condamné à une correction corporelle, à être enfermé dans un couvent, à garder un perpétuel silence, et à jeter lui-même, en présence du concile, son livre dans le feu. Ce sévère jugement ne produisit aucun changement dans les dispositions de Gotescalc; car Hincmar ayant, quelque temps après, fait une nouvelle tentative pour lui faire souscrire une formule catholique, Gotescalc, au lieu d'y adhérer, rédigea deux professions de foi, l'une plus abrégée, l'autre plus longue, dans lesquelles il renouvela ses anciennes opinions, tout en faisant en apparence quelques concessions à ses adversaires, se déclarant prêt, d'ailleurs, à confirmer sa doctrine par l'épreuve du feu.

Cette affaire de Gotescalc excita vivement les esprits et souleva les passions des théologiens et des évêques. Les docteurs et les prélats qui voyaient clair et pénétraient la question au fond, sans se laisser égarer par d'équivoques explications, s'élevèrent contre Gotescalc et le combattirent, après comme avant sa condamnation. Parmi eux se trouvaient Hincmar et Rhaban, Amolo, archevêque de Lyon, et Pardulus, évêque de Laon. Malheureusement Hincmar et Pardulus confièrent au sa-

vant Jean Scot Érigène, qui était en grande considération à la cour de Charles le Chauve, et auquel ils attribuaient une science théologique qu'il n'avait pas, la mission de prendre la plume contre les erreurs de Gotescalc. De son côté Gotescalc trouva des défenseurs considérés; mais aucun d'eux n'aurait toléré, s'il l'avait reconnue, la substance même du prédestinatianisme de Gotescalc et ne l'aurait défendue. On prit parti pour l'hérésiarque par pitié, mais aussi en haine d'Hincmar; on aimait la double prédestination, *gemina prædestinatio*, mais non dans le sens de l'auteur; d'autres pensaient que, comme tous les hommes n'arrivent *réellement* pas au salut, il fallait restreindre la mort du Christ et la volonté de Dieu par rapport au salut de tous les hommes, en ce sens seulement que la volonté de Dieu n'est pas efficace chez tous les hommes, *par suite de leur propre faute*. C'est dans ce sens, qui était fort éloigné de l'erreur de Gotescalc et ne renfermait rien d'hérétique, que Loup de Ferrières restreignait la volonté de Dieu, par rapport au salut de tous; Ratramne, moine de Corbie, Florus, diacre de Lyon, et Prudence, évêque de Troyes, étaient aussi peu des avocats absolus de Gotescalc, et ils dirigèrent leurs écrits principalement contre ceux de Scot Érigène, l'adversaire maladroit de Gotescalc, qui opposait à ses erreurs des erreurs non moins grandes, et entraîna, par une discussion étrangère à la question, une controverse nouvelle qui vint en aide au moine récalcitrant. Un autre défenseur de Gotescalc, l'auteur du livre *de Tribus Epistolis* (on admet généralement que c'était Rémy, archevêque de Lyon, ou Ebbon, évêque de Grenoble), était si peu partisan de sa doctrine hérétique qu'il pensait que Gotescalc n'avait pas soutenu la doctrine de la prédestination absolue, et qu'il était impossible qu'il eût enseigné que l'homme n'a de liberté que pour le mal (1).

Lorsqu'un prélat aussi éminent que Rémy, archevêque de Lyon, se fut prononcé en faveur de Gotescalc contre Hincmar, et que tant de malentendus et d'erreurs se furent groupés autour de la question primitivement simple, Hincmar prescrivit, par ordre de l'empereur Charles, la tenue d'un second concile à Quierzy, en 853, où l'on arrêta les propositions suivantes: « Dieu veut le salut de tous, et le Christ est mort pour tous les hommes, quoique tous ne soient pas réellement sauvés; il n'y a qu'une prédestination, soit pour l'obtention de la grâce, soit pour la satisfaction de la justice; la volonté de l'homme a besoin pour le bien de la grâce prévenante et concomitante. »

Mais ces propositions si simples et si vraies ne firent que fortifier l'opposition contre Hincmar, reposant sur des malentendus, des animosités et des antipathies personnelles. Non-seulement Prudence de Troyes, qui avait signé ces propositions, les attaqua quelque temps après le concile; non-seulement l'auteur du livre, *de Tribus Epistolis*, dirigea contre elles une œuvre perfide, sous ce titre : *De terrenda veritate Scripturæ*, mais elles furent rejetées, et des canons contraires leur furent opposés, en 855, au synode de Valence, où Ebbon de Grenoble jouait le rôle principal, et auquel assistèrent les archevêques d'Arles et de Vienne et douze évêques. Ces canons enseignent une double prédestination, l'une à la vie, l'autre à la mort, non-seulement au péché, mais au châtiment (d'après Gotescalc, la prédestination à la mort renfermait le péché en elle); en outre, ils déplorent l'erreur de certaines gens

(1) Conf. Dœllinger, *Manuel de l'Hist. eccl.*, Ratisbonne, 1836, t. I, p. 401-404. Gfrœrer, *Histoire des Carolingiens*, Fribourg, 1848, t. I, p. 220-225, 232-235.

qui prétendent que le Christ a sauvé par son sang les infidèles déjà condamnés, et qui font l'application du sang du Christ à tous les hommes de tous les temps (le synode de Quierzy, de 853, était loin d'établir une pareille doctrine). Enfin ce synode condamna dix-neuf propositions qu'un certain Écossais (Jean Érigène) avait soutenues sous l'inspiration du diable.

Mais les évêques de Valence virent bientôt eux-mêmes qu'ils étaient allés trop loin, et, au synode de Langres, tenu en 859, auquel assistaient les évêques qui avaient pris part à celui de Valence, on annula la clause par laquelle le synode avait condamné les propositions de celui de Quierzy. Le grand ouvrage qu'après le synode de Valence Hincmar écrivit sur la prédestination contribua sans doute de son côté à éclaircir la question. Quant à une confirmation des canons de Valence par le Pape (Nicolas Ier), on n'en entendit jamais parler. Enfin la controverse fut complétement apaisée au grand concile de Touzy, dans le diocèse de Toul, en 860, où parurent aussi bien les évêques de Quierzy que ceux de Valence, qui tous s'entendirent pour déclarer simplement, avec la lettre synodale de Hincmar, « qu'il y a une prédestination pour les élus; que la liberté subsiste après le péché d'Adam; qu'elle a besoin de la grâce pour le bien; que Dieu veut le salut de tous, et que le Christ est mort pour tous les hommes. »

On voit par là combien on s'éloignerait de la vérité si l'on voulait considérer les adversaires d'Hincmar, dans la controverse suscitée par Gotescalc, comme des défenseurs de la doctrine hérétique de ce moine orgueilleux et indomptable.

Ce malheureux persévéra dans son erreur jusqu'à la mort, s'abusant dans la pensée qu'il avait l'autorité de S. Augustin pour lui. Comme sa captivité dans le couvent de Hautvilliers n'était pas tellement sévère qu'il ne pût avoir de communication avec le dehors, il eut, entre 852 et 855, la hardiesse de commencer une nouvelle discussion avec l'archevêque Hincmar, qu'il accusait, dans un libelle, de sabellianisme, parce qu'il s'était heurté au mot *trina* dans le verset d'un hymne :

Te, *trina* Deitas unaque, poscimus.

Hincmar essaya encore une fois, pendant la dernière maladie de Gotescalc, de le ramener à la doctrine catholique; mais le moine endurci rejeta la proposition avec des injures et des blasphèmes, et mourut en 868 sans sacrement, hors de la communion de l'Église.

Cf. Gilb. Mauguin (Janséniste, qui prend parti pour Gotescalc), *Veterum auctorum qui nono sæculo de Prædestinatione et Gratia scripserunt Opera et Fragmenta*, Paris, 1648, 2 vol.; Hincmar, *Opera, ed. Sirmond.*, Paris, 1648, 2 vol.; Cellot, *S. S.*, *Historia Goteschalci*, Paris, 1655; Laurentius Alticotius, *in præf. de Prædestinatione, ad partem VI Summæ Augustinianæ;* Sardagna, *Theologia dogmatico-polemica*, t. V, dissert. IV, *de Prædestinatione*, p. 72-84, Ratisbonæ, 1771; *Collect. de Conciles;* Döllinger, l. c., p. 400-406; Gfrörer, l. c., p. 210-265.

SCHRÖDL.

GOTESCALC ou GOTTSCHALK, *prince des Wendes, apôtre de son peuple et martyr*. On fit, à partir de Charlemagne, de fréquentes tentatives, surtout parmi les moines de la nouvelle Corbie, pour amener au Christianisme les diverses tribus slaves, limitrophes des frontières septentrionales et orientales de l'Allemagne, comprises sous le nom général de *Wendes;* mais leur amour du pillage et leur barbarie, tout comme leur position hostile à l'égard de l'Alle-

magne, rendirent ces tentatives infructueuses. Au commencement du dixième siècle toutes ces tribus étaient encore païennes. L'empereur Othon Ier fonda peu à peu, dans les pays slaves qu'il soumit, des évêchés à Havelberg en 946, à Brandebourg en 949, à Meissen en 965, à Zeiz, Mersebourg et Oldenbourg (alors Stargard) en 968, et mit à la tête de ces évêchés des hommes qui avaient déjà antérieurement travaillé à la conversion de ces peuples. Ainsi Boson (1), moine de Saint-Emmeran, qui avait baptisé beaucoup de Slaves, devint premier évêque de Mersebourg. En outre, Othon constitua, en 968, de concert avec le Pape Jean XIII, pour toutes ces nouvelles Églises slaves, un centre commun et solide en érigeant l'archevêché de Magdebourg.

Cependant, en 983, les Wendes se soulevèrent sous la conduite de leur prince Mistewoi, quoique baptisé; toutes les fondations chrétiennes furent renversées et les Chrétiens mis à mort. Mais Mistewoi rentra en lui-même, se repentit et abandonna ses concitoyens, qui ne voulurent plus le tolérer au milieu d'eux du moment qu'il se déclarait Chrétien, et alla terminer sa vie en pénitent à Bardewick. Le fils de Mistewoi, Uto, était aussi Chrétien, mais mauvais Chrétien, *male Christianus*, comme l'appelle Adam de Brême (2). D'autres princes slaves de son temps, comme Gnéus et Anatrog, sont formellement nommés païens par Adam.

Tandis que le Christianisme était ainsi complétement abattu et que les Wendes, convertis sous Othon Ier, retournaient au paganisme, grandissait dans le monastère de Lunebourg, placé sous la direction de Gottschalk, *Gothorum episcopo*, un fils d'Uto, prince des Wendes, qui se nommait également Gotescalc ou Gottschalk. Cet enfant devait devenir un jour l'apôtre des Wendes; mais il devait causer auparavant bien du mal aux Chrétiens de la Germanie. Son père avait été assassiné par un Saxon. A peine Gottschalk en eut-il été instruit qu'il s'enfuit du couvent, rejeta la foi et les lettres, *rejectis cum fide litteris*, rassembla ses concitoyens, entreprit à leur tête une sanglante guerre, et répandit parmi les Nordalbingiens, et dans la contrée de Hambourg et du Holstein, la dévastation et la mort, jusqu'au moment où il tomba au pouvoir de Bernard, margrave et duc de la Saxe septentrionale.

La paix fut alors conclue, et Gottschalk rendu à la liberté par respect pour sa bravoure. Gottschalk se rendit auprès de Canut (1), roi de Danemark, et fit avec lui le voyage d'Angleterre, où il s'arrêta longtemps (2). Canut étant mort, Gottschalk revint dans sa patrie, et, grâce à sa bravoure et à sa prudence, il parvint à fonder un grand et puissant empire slave (vers 1045). Or, ce qu'il avait surtout à cœur en fondant cet empire, c'était d'en rendre tous les sujets chrétiens : *Contra Sclavaniam venit infestus, omnes impugnans, magnumque* PAGANIS *terrorem incutiens*, dit Adam en parlant du retour de Gottschalk dans sa patrie, des commencements de son empire et de ses rapports avec les païens. Gottschalk se servit sans aucun doute de son pouvoir temporel pour arriver à la conversion de ses peuples, mais il se garda bien de n'employer que la contrainte. Il appela de tous côtés des missionnaires, *adeo ut pro sacerdotibus in totas mitteretur provincias*. Adalbert, archevêque de Brême et de Hambourg, avec lequel il était en grande intimité, et dont il ho-

(1) *Voy.* BOSON.
(2) Dans Pertz, t. IX. *Script.*, t. VII, p. 329.

(1) *Voy.* CANUT.
(2) *Voir* Adam de Brême, dans Pertz, l. c., p. 329.

norait l'Église comme sa mère spirituelle, lui envoya des évêques et des prêtres, et consacra pour Oldenbourg le moine Ezzo, pour Magnopolis (Mecklenbourg) l'Écossais Jean, pour Razzisbourg (Ratzebourg) Ariston, revenu naguère de Jérusalem. De tous côtés s'élevèrent dans les villes des couvents d'hommes et de femmes. Gottschalk fit comme autrefois Oswald, roi de Northumbrie († 642), qui, pour aider à la propagation du Christianisme dans son royaume, avait pris le rôle d'interprète entre les missionnaires et son peuple. Il parlait souvent lui-même dans l'église, et expliquait en langue slave les cérémonies et les prières de la liturgie faites en latin par les prêtres et les évêques.

Le zèle de Gottschalk et de ses missionnaires fut couronné de succès; une grande portion de ceux qui, sous Mistewoi, avaient abandonné la foi revinrent à la religion chrétienne. La multitude se pressait chaque jour dans les églises pour recevoir le baptême. Tous les Slaves du diocèse de Hambourg devinrent Chrétiens. Les provinces furent remplies d'églises, les églises de prêtres, qui s'acquittaient sans entraves des fonctions de leur ministère (1).

Cependant, malgré les efforts de Gottschalk et de ses prédicateurs, une partie des païens demeura inaccessible à la lumière de la foi et conçut une haine mortelle contre Gottschalk à la vue de ses travaux apostoliques. Une nouvelle tempête éclata bientôt contre le Christianisme. Gottschalk tomba une des premières victimes : il fut tué à Lentzen le 9 juin 1066. *Passus est autem noster Machabæus* (c'est-à-dire Gottschalk) *in civitate Leontia, 7 idus Junii, cum presbytero Yppone, qui super altare immolatus est, et aliis* MULTIS, *tam laicis quam clericis, qui diversa* UBIQUE *pro Christo pertulerunt supplicia. Ansversus monachus et cum eo alii apud Razzisburgum lapidati sunt.* Cet Ansversus, craignant de voir défaillir ses compagnons, demanda aux Slaves la faveur d'être lapidé le dernier, afin de pouvoir encourager les siens jusqu'au bout. Le vieil Écossais Jean, qui avait converti une foule de Slaves, fut d'abord cruellement battu, puis mené à travers toutes les villes slaves ; on lui coupa les mains et les pieds, on lui trancha la tête, on la porta au bout d'une longue pique et on finit par l'offrir à l'idole Radegast. La femme de Gottschalk, fille du roi de Danemark, fut accablée de coups, dépouillée de ses vêtements et chassée de la ville. Tous les Chrétiens qui n'apostasièrent pas furent tués, les pays chrétiens limitrophes dévastés par le fer et le feu et leurs sanctuaires ruinés (1).

Ainsi le Christianisme fut encore une fois anéanti parmi les Wendes, et le paganisme se releva sous Cruko, successeur de Gottschalk; mais il avait perdu son ancienne vigueur, et les ennemis secrets ne lui manquaient pas. Aussi Henri, fils de Gottschalk, parvint-il, à l'aide des anciens Chrétiens survivants, à maîtriser l'opposition des Wendes païens. L'empire wende fut restauré par lui, et le Christianisme commença à se rétablir (1105). Mais ce ne fut que lorsque le margrave Albert l'Ours et Henri le Lion eurent complétement dompté les Wendes que l'Église chrétienne put s'asseoir sur une base solide et que les évêchés anciens purent être rétablis. Le pieux et humble Vicelin, élevé dans les écoles de Paderborn et de Paris, sacré évêque d'Oldenbourg en 1148 par Hartwig, archevêque de Brême, contribua d'une ma-

(1) *Voir* Adam de Brême, dans Pertz, l. c., p. 333, 342-343. La *Chronique des Slaves*, de S. Helmod, *Chronica Slavorum*, s'accorde entièrement avec Adam de Brême.

(1) *Voir* Pertz, l. c., p. 355.

nière toute spéciale à la conversion de ces Slaves.

SCHRÖDL.

GOTHIQUE (VERSION) de la Bible. *Voyez* BIBLE (*Traductions de la*).

GOTHS (HISTOIRE DES) *dans ses rapports avec le Christianisme et l'Église.* Les recherches sur l'histoire primordiale des Goths se sont fort étendues et sont remontées très-haut vers les temps anciens, depuis que Jacques Grimm a rendu vraisemblables l'identité des Goths et des Gètes, l'étroite affinité des uns et des autres avec les Daces, leurs rapports avec les Thraces et les Scythes, et a soutenu à juste titre que les *Gothones* et les *Dani* de la mer du Nord et de la Scandinavie ne sont qu'une branche de la grande souche, dont l'autre branche, au moment de l'invasion occidentale, s'établit le long du Danube, sous le nom de Goths, de Gètes et de Daces (1).

Nous voyons ensuite la puissante confédération des diverses tribus de Goths, après avoir envahi les contrées du Danube, la Dacie, la Mœsie, la Thrace, faire une guerre acharnée, à partir du troisième siècle, aux empereurs Caracalla, Dèce, Gallien, Claude et Aurélien, et renouveler fréquemment leurs expéditions dévastatrices, sur terre et sur mer, dans les provinces romaines, notamment en Asie Mineure et en Grèce.

Après une interruption d'un demi-siècle, la guerre entre les Romains et les Goths recommence; Constantin triomphe, chasse les Goths de la Thrace et de la Mœsie; d'immenses troupes de Goths mercenaires se mettent à la solde de l'empereur et l'aident à vaincre le parti de Licinius et à décider le sort du monde. C'est certainement à dater de cette époque, et les sources le constatent partiellement, qu'a commencé la conversion de la masse des Goths au Christianisme, conversion déjà préparée par les prisonniers de guerre chrétiens faits par les Goths, durant leurs premières expéditions dans les provinces de la Grèce (1). Dès cette époque les Goths étaient distingués en Ostrogoths et en Visigoths; cette distinction remonte certainement plus haut, et c'est à bon droit que Jacques Grimm dit qu'elle indique l'antique mouvement de la grande invasion des peuples.

Les Ostrogoths, nommés aussi Greuthunges, du nom de leur tribu principale, soumis à des rois de la maison des Amaliens, étaient plus puissants que les Visigoths ou les Thervinges, placés sous les Balthes; aussi leurs rois sont-ils désignés comme des souverains (rois suprêmes), tandis que ceux des Visigoths, surtout depuis Athanaric, ne sont regardés que comme des juges (2).

Les premiers s'étaient établis depuis la mer Noire jusqu'à la mer Baltique et depuis la Vistule jusqu'au Don; les derniers s'étaient fixés dans la Moldavie actuelle, la Valachie et la Podolie.

La race gothique était si nombreuse qu'après les deux formidables invasions des Ostrogoths et des Visigoths en Italie et en Espagne (dont il sera question plus bas) une troisième tribu, déjà chrétienne et issue des Huns, les Tétravites, resta établie tout à fait à l'est, au Palus Méotide (3), où leur histoire n'a d'ailleurs pas laissé de vestige.

Ce double royaume de Goths confédérés parvint à une haute puissance sous *Hermanaric*, roi des Ostrogoths, dont *Athanaric*, juge païen des Visigoths, était contemporain. Sous ce der-

(1) Grimm, *Hist. de la Langue allemande*, Leipz., 1848, t. I, p. 436; t. II, p. 804.

(1) Conf. *Philostorgii Hist. eccl.*, II, 5, en extraits dans Photius. Cf. en outre l'article FRIDIGERN.

(2) Jornand., c. 16 et 17.

(3) Procop., IV, 4 et 5.

nier eut lieu une persécution religieuse à la suite de laquelle une partie des Chrétiens, qui s'étaient séparés en Catholiques et en Ariens, mourut martyre de sa religion, tandis que l'autre émigra sous la conduite de l'évêque arien Ulphilas, le célèbre traducteur de la Bible (1), et obtint de l'empereur, dont elle avait embrassé la foi, le droit de s'établir sur le territoire de l'empire. Vers 370, une partie des Visigoths, conduits par *Fridigern*, se séparèrent donc de leur ancien juge Athanaric, et furent, probablement par l'entremise d'Ulphilas, entièrement gagnés au Christianisme (arien). Bientôt après, en 376, eut lieu l'invasion des Huns ; elle atteignit d'abord les Ostrogoths et renversa leur empire. Le centenaire Hermanaric, au désespoir, se précipita sur son épée ; son peuple, en majeure partie encore païen, fut obligé de s'allier aux Huns. Athanaric se retira avec son peuple sur le territoire des Sarmates ; Fridigern et Alaf, à la tête des Goths chrétiens, résistèrent, mais sans succès ; ils furent obligés de se retirer vers le Danube, ouvrirent avec l'empereur Valens des négociations, probablement dirigées par Ulphilas, et obtinrent l'autorisation de s'établir sur le territoire de l'empire, où ils furent rejoints par d'autres groupes de leur nation. Mais bientôt la foule des réfugiés, toujours croissante, excita la défiance de Valens, qui leur déclara la guerre et succomba (378). Les Goths continuèrent à avancer et à ravager les provinces romaines. Après la mort de Fridigern, Athanaric arrive avec les Visigoths ; il envahit à son tour le territoire de l'empire et finit par conclure la paix avec l'empereur Théodose, qui assigne aux Goths un territoire le long du Danube, en fait des alliés de l'empire, *fœderati*, mais non des Catholiques, quoique Théodose exigeât de tous ses peuples la reconnaissance du Symbole de Nicée. Probablement leurs sentiments hostiles aux Romains les unirent dans l'arianisme, qui avait déjà jeté des racines parmi eux et qu'ils propagèrent peu à peu parmi les Ostrogoths restés sous la domination des Huns.

Après la mort de Théodose le Grand (395) éclata le soulèvement des Visigoths, qui fut comme le signal de ce que l'on appela plus strictement la *migration des peuples* ou l'*invasion des barbares*.

Alaric, succédant à Athanaric, envahit d'abord la Grèce, qu'il ravage, s'entend avec Arcade, empereur d'Orient, se tourne vers la riche Italie, que sauve, à sa première apparition, en 403, Stilicon, général d'Honorius ; mais, Stilicon mort, Alaric revient (408), inonde l'Italie, institue un autre empereur à Rome, et, trahi par celui-ci, prend et pille la ville éternelle, et meurt près de Cosenza, au milieu d'une expédition dans la basse Italie (410).

Les Visigoths se choisissent pour chef *Ataulf*, beau-frère d'Alaric ; il épouse Placidie, sœur d'Honorius ; devient par cette alliance l'ami de l'empereur, mène son peuple d'Italie en Gaule, d'où, après de nouveaux conflits et de nouveaux combats avec les Romains, qui le serrent de près, il passe en Espagne, déjà antérieurement ravagée par les Vandales, les Alains et les Suèves.

Ataulf y meurt en 415. Après une courte usurpation de Sigerich, *Wallia* est élu roi. En échange de l'Espagne, qu'il a reconquise, il obtient d'Honorius l'Aquitaine, fonde le royaume de Toulouse, et meurt peu après son traité avec les Romains (419). *Théodoric Ier*, qui lui succède, combat avec les Romains, commandés par Aétius, contre Attila, leur ennemi commun (1), dans la

(1) *Voy.* BIBLE (versions de la).

(1) *Voy.* ATTILA.

grande bataille de Châlons (451), qui met un terme aux progrès des Huns en Occident, mais dans laquelle ce vaillant roi des Goths succombe.

Son fils, *Théodoric II*, s'empara du trône après avoir tué son frère Thorismond, proclamé roi par les Goths sur le champ de bataille. Théodoric, appelé au secours des Romains en Espagne, envahie par les Suèves, bat en effet les Suèves; mais, voyant l'empire d'Occident près de sa ruine, et se trouvant à l'étroit en Aquitaine, il jette un œil de convoitise sur la Péninsule, qui, privée de tout secours du côté de Rome, est en quelque sorte commise à sa garde.

Il s'enrichit d'abord des débris de l'empire romain qui s'écroule dans les Gaules, devient le beau-frère de Remismond, roi des Suèves d'Espagne, qui se sépare du Catholicisme, avec tout son peuple, à la suite de cette alliance, et surtout des efforts de l'ardent Arien Ajax, Gaulois d'origine (1).

Euric, successeur de Théodoric (466), étend ses possessions des Gaules jusqu'à la Loire et au Rhône, et n'accorde la paix, à l'intervention de S. Épiphane (2), négociateur envoyé par l'empereur Népos, qu'à la condition que son indépendance sera complétement reconnue. Cela fait, il se tourne vers l'ouest, précisément au moment de la chute de l'empire d'Occident, conquiert la péninsule pyrénéenne jusqu'à la Galice et la Lusitanie, forme le petit royaume des Suèves et étend enfin le royaume des Visigoths vers l'est jusqu'aux Alpes liguriennes. C'est l'apogée du royaume de Toulouse. En même temps s'achève la rédaction des *Coutumes du droit gothique*. Mais la pensée que conçoit Euric de consolider l'unité de son royaume par l'union religieuse de ses sujets devient précisément la cause de sa ruine. Jusqu'alors les Goths ariens avaient été tolérants à l'égard des Romains soumis à leur pouvoir e fidèles en même temps à la foi catholique. Le juge Léon, qui était catholique, avait été en grande considération auprès d'Euric, qui l'avait élevé à de hautes dignités. Tout à coup l'ambitieux monarque ordonne une persécution sanglante contre ses sujets catholiques (1). Loin d'atteindre son but, elle allume dans ceux-ci le désir de vivre sous un prince orthodoxe. Les rapports de l'Espagne avec Rome sont interrompus, et de cette époque date l'institution des vicariats en Espagne; Zénon, métropolitain de Séville, est le premier vicaire apostolique nommé par le Pape Simplicius (2).

Quoique *Alaric II*, fils d'Euric (483), pressentant le danger qu'il court de mécontenter une portion de ses sujets, ne mette plus d'obstacle à la liberté du culte catholique et n'entrave plus ni l'élection des évêques ni la tenue des conciles, les Catholiques, rendus inquiets et défiants par la persécution, jettent les yeux sur Clovis, naguère converti à la foi catholique (3).

Appelé par la Providence à fonder le premier grand royaume orthodoxe en Occident, Clovis commence la guerre avec Alaric, et lui enlève la couronne et la vie à la bataille de Vouillé, près de Poitiers (507). Cependant le royaume des Visigoths se maintient encore quelque temps dans les Gaules; Théoderic, l'Ostrogoth, ayant soutenu d'Italie sa fille et le fils d'Alaric, règne pendant quinze ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, sur les possessions des Visigoths en Gaule et en Espagne, en laissant les Franks dominer sans contestation sur

(1) Idatius, ad ann. 565, et Isid. Hisp., 90.
(2) *Voy.* ÉPIPHANE (S.).

(1) Greg. Turon., II, 25. Sidon. Apoll., 7, 6.
(2) *Simplicii Ep. ad Zenon.*, dans Aguirre, III, p. 126.
(3) *Voy.* CLOVIS.

l'Aquitaine et Toulouse. A sa mort (526) ses deux petits-fils se partagent ses possessions occidentales.

Amalaric, qui règne à Narbonne, ardent Arien, sévit de nouveau contre les Catholiques et maltraite même sa femme Clotilde, fille de Clovis, qui est Catholique. Alors Childebert, frère de Clotilde, se décide à la venger, attaque Amalaric, le défait, le tue, et met un terme à la puissance visigothe en deçà des Pyrénées, où elle ne conserve que quelques provinces.

Dès lors les rois des Visigoths établirent leur résidence à Tolède en Espagne. Là le roi *Theudès* (Ostrogoth de naissance) sut se maintenir contre les Franks. Les princes, exerçant désormais régulièrement et exclusivement le droit d'élection, appelèrent au trône *Theudégisel*, et après lui *Agila*, contre lesquels s'élève l'antiroi *Athanagilde*. Ce schisme attira en Espagne les Grecs, qui, sous Justinien, reparurent en Occident et se maintinrent longtemps sur divers points du littoral, même après que les Goths se furent enfin unis, en 554, sous Athanagilde.

Sous ce prince le Catholicisme fit de notables progrès parmi les conquérants de l'Espagne; le roi du petit État des Suèves (1) embrassa la foi romaine avec tout son peuple (2). Les filles d'Athanagilde, et parmi elles l'infortunée Brunehaut, épousèrent des rois franks et devinrent catholiques; lui-même, dit-on, était secrètement attaché à la vraie foi (3).

Sous son successeur *Leuvigilde*, qui maria son fils Herménégilde avec une princesse catholique d'Espagne, ce dernier embrassa la foi de sa femme, s'unit aux Grecs pour se mettre à l'abri de la colère de son père, mais fut trahi par leur perfidie habituelle, succomba, et, refusant de renier sa foi, mourut de la mort des martyrs par les ordres de son père, qui suscita en même temps une persécution générale contre les Catholiques (1). Ce sang ne demeura pas stérile. Le père, saisi de remords, recommanda sur son lit d'agonie son fils et successeur Reccared à Léandre, évêque de Séville, qui avait eu la plus grande part à la conversion d'Herménégilde. Ainsi mourut cet autre Dioclétien (586), le dernier roi arien des Visigoths, puissant au dehors, mais vaincu par la foi, qu'il avait persécutée durant sa vie et qui triompha immédiatement après sa mort. Toute la péninsule, sauf quelques points sur les côtes qui demeurèrent aux Grecs, avait été soumise aux Goths sous ce prince, une fois qu'il fut devenu maître du royaume des Suèves (585).

Reccared conclut la paix avec les Franks, que la mort d'Herménégilde avait irrités, convoqua, l'année même de la mort de son père, un concile des évêques catholiques et ariens, afin qu'ils eussent à exposer réciproquement les motifs de leur foi, et embrassa solennellement la religion catholique (2). Les évêques et le peuple, à peu d'exceptions près, suivirent l'exemple de leur roi et embrassèrent une foi que confirmait victorieusement à leurs yeux l'autorité de la raison et des miracles. Cette conversion en masse des Goths espagnols se fit sans combat, sans déchirement, sans violence, et Dieu couronna le sang des martyrs, le courage de ses confesseurs par la surabondance de sa grâce. Les historiens qui ne reconnaissent pas l'influence divine dans l'histoire du monde attribuent le triomphe des vieux Catholiques romains d'Espagne à la politique de Reccared,

(1) Voyez plus haut.
(2) Gregor. Turon., *de Miracul. S. Martini*, t. II.
(3) Lucas Tudens., *Hispan. illustr.*, IV, 49.

(1) Isid. Hispan., 50. *Brev. Rom.*, 13 april., d'après Gregor., *Dial.* III, 31.
(2) Greg. Tur., IX, 15. Isid. Hispan., 52.

à l'indifférence des Goths ariens à l'égard de toute espèce de symbole. Toutefois, en admettant que ces motifs extérieurs décident seuls ou définitivement dans de pareilles circonstances, et nous n'avons nulle raison ni aucune envie d'en nier la valeur relative, il reste toujours étrange que les mêmes causes n'aient pas produit les mêmes résultats parmi les Ostrogoths italiens.

Au grand concile de Tolède, capitale du royaume, auquel le roi avait convié tous les évêques et métropolitains de ses États pour consolider l'Église agrandie, par l'application de la discipline ecclésiastique (1), Léandre, métropolitain de Tolède, l'héroïque confesseur des temps de persécution, proclama le triomphe de la vraie foi, et Grégoire le Grand salua avec une immense joie la plus magnifique des conquêtes faites par l'Église sous son pontificat (2). Reccared, monarque désormais sincèrement chrétien, veilla au bien-être matériel et spirituel de son peuple, si heureusement uni, en fondant des églises et des couvents, en promulguant un code de lois commun à tous ses sujets. Il mourut laissant le royaume florissant, béni par son peuple, après un règne de quinze ans (601).

Ses successeurs immédiats, *Luiva*, *Viteric* et *Gondemar*, régnèrent peu de temps et sans faire rien de remarquable. *Sisebut* (612) refoule les Romains d'Orient des côtes septentrionales dans une guerre heureuse et les réduit à une petite langue de terre; il fait prospérer les églises, les couvents, la science et la discipline religieuse; la gloire de son règne, fondée surtout sur les travaux de deux grands évêques, Hellade de Tolède et Isidore de Séville, n'est obscurcie que par une cruelle persécution des Juifs, dont nous ignorons d'ailleurs les motifs et que nous ne pouvons toutefois attribuer au fanatisme de Sisebut, connu par sa douceur et son humanité (1). Le second roi après lui, *Suintila* (car Reccared II ne régna que quelques mois), rejette enfin complétement les Grecs de la péninsule, acquiert encore plus de gloire par les vertus pacifiques d'une administration juste et sage, et le titre de père des pauvres que lui donne son peuple (2) résonne mieux dans la postérité que celui de vainqueur des Grecs et des Basques. Cependant, en voulant nommer directement son successeur dans la personne de son fils, et en restreignant ainsi le droit d'élection revendiqué et longuement pratiqué par les évêques et les grands du royaume, il provoqua une sédition qui éleva sur le trône *Sisenand*, secondé par les Franks. Sisenand convoque immédiatement le quatrième concile de Tolède, sous la présidence du métropolitain Isidore de Séville, et rien ne prouve autant la puissance dont jouissait alors l'Église que la législation sur la succession au trône promulguée par ce concile, pour éviter toute contestation à ce sujet dans l'avenir. Le concile confirme le droit d'élection qu'ont les grands et les prélats du royaume; il le leur garantit en prononçant contre les violateurs de ce droit l'anathème, l'unique moyen moral de prévenir alors les soulèvements populaires et les tentatives de l'ambition, que l'absence du droit de succession provoque si facilement. Les décrets des conciles de Tolède, du troisième au dixième, sont les documents historiques d'une législation qui identifie complétement les intérêts de la religion et de l'Etat. *Chintila*, le pacifique mais trop faible *Ful-*

(1) *Conc. Toled.*, III, 589.
(2) *Greg. M. Epp.*, VII, 128; I, 81; IV, 46; VII, 127.

(1) *Leg. Visig.*, XII, t. 3, 3, et XII, t. 2, 13 et 14.
(2) Isid. Hisp., 64.

ga, le rigoureux mais équitable *Chindaswinth*, son fils *Receswinth*, qui put faire succéder la douceur à la rigueur de son père, la paix une fois rétablie et ses droits garantis, et qui se distingua en protégeant la science et en travaillant à la civilisation de son peuple († 672), tels furent les princes qui régnèrent à une époque heureuse, privée sans doute de la gloire équivoque de la guerre, mais riche par le développement régulier et pacifique de tout ce qui est moralement noble et grand, développement favorisé lui-même par l'entente cordiale des deux pouvoirs.

Cette situation prospère et pacifique s'altère sous *Wamba*, successeur de Receswinth. L'ambition déçue du duc de Septimanie s'élève contre l'élection de Wamba. Paul, que le roi envoie contre le duc révolté, trahit son maître, s'unit à d'autres mécontents et se fait proclamer roi. Wamba, occupé dans une expédition contre les Basques révoltés, les soumet rapidement, revient sur ses pas, traverse victorieusement les provinces espagnoles et gauloises et s'empare de l'usurpateur Paul.

Cependant, averti par le danger qu'il vient de courir, il cherche à réveiller l'ancien esprit belliqueux de sa nation, promulgue une loi sur l'armée qui s'applique également au clergé et ébranle la discipline ecclésiastique par l'élément mondain qu'il y mêle. Au bout de huit ans de règne, *Erwich*, un de ses parents, le renverse perfidement, viole, en s'emparant du trône, l'ancien droit d'élection auquel il a postérieurement recours, cherche à assurer son pouvoir usurpé par une douceur équivoque, par une amnistie générale et un édit sur les impôts, et remplace au profit de son ambition la puissance de l'Église. En somme, roi d'un parti, Erwich, peu avant de mourir, élève au trône, par la crainte qu'il lui inspire, *Egica*, proche parent de Wamba, qui, pour se faire valoir, devient le protecteur du parti opprimé par son prédécesseur. Les mœurs s'altèrent, le royaume se divise, les dissensions se perpétuent; les grands, irrités de la perte de leur droit d'élection, conspirent; l'archevêque de Tolède se met à leur tête; un soulèvement éclate, mais Égica en triomphe. Les Juifs, depuis longtemps accablés, s'entendent avec les Sarrasins de l'autre côté du détroit, qu'ils voient traiter avec douceur leurs coréligionnaires. Égica les persécute; mais ses violentes mesures ne font qu'augmenter la haine des Juifs opprimés, haine secrète, mais profonde, qui plus tard en fait les fidèles alliés des conquérants arabes. Egica, violant encore une fois le droit d'élection, associe à son gouvernement, en qualité de corégent, son fils *Witiza*. Celui-ci se conduisit d'abord comme un prince sage, habile et vertueux; il finit par s'abandonner au vice, à la cruauté, et par exercer la plus dure tyrannie. Ce double aspect de son règne peut seul expliquer les contradictions que présentent les documents historiques à son sujet. Dans tous les cas, son règne hâte de plus en plus la dissolution politique et morale de l'État. Elle éclate sous son successeur *Roderic*, au moment où les Sarrasins d'Afrique envahissent l'Espagne, et où, le 26 juillet 711, le dernier roi des Visigoths succombe devant l'Arabe Tarek, dans la sanglante bataille de Xérès de la Frontera.

A dater de cette époque il y a deux Espagnes : l'Espagne *arabe*, soumise d'abord à des lieutenants des califes de Damas, puis à des califes de Cordoue indépendants, et le royaume *chrétien* des Asturies, où le reste des Visigoths défaits se maintient contre les Arabes.

Les actes des conciles de Tolède (du onzième au dix-septième siècle) sont une des principales sources de l'histoire de l'Église, depuis les derniers temps de

Wamba jusqu'aux années les plus rapprochées de la ruine du royaume.

Après avoir ainsi rapidement parcouru le mouvement de l'histoire des Visigoths depuis Alaric jusqu'à Roderic, dans son cours de plus de quatre cents ans, nous revenons aux *Ostrogoths*, qui, soumis aux Huns, étaient restés dans leur ancienne résidence. Entraînés par les Huns, ils combattent avec eux contre Aétius et Théoderic, à Châlons; mais, après la mort d'Attila, ils s'unissent aux Gépides et s'affranchissent du joug des Huns. Le déplacement nouveau des nations barbares pousse les Ostrogoths en Pannonie; ils obtiennent de l'empereur Marcien le droit de s'y fixer, et s'y établissent, en qualité d'alliés, à la solde des Romains d'Orient, depuis Sirmium jusqu'à Vienne, sous plusieurs princes confédérés. Cependant leur résidence en Pannonie devient bientôt trop étroite pour eux; ils s'étendent en Illyrie et en Thessalie, et deviennent tantôt la terreur, tantôt l'instrument politique de la cour de Byzance. Un siècle environ après le soulèvement des Visigoths, leur roi Théodoric, cherchant à affranchir son peuple de cette situation mal assurée, se résout à envahir l'Italie, devenue depuis la chute de Rome la proie des barbares (488). Il bat Odoacre dans plusieurs batailles, conquiert Ravenne, capitale d'Odoacre (493), entre dans Rome, quatre-vingt-dix ans après la prise de cette ville par Alaric, et se fait reconnaître roi d'Italie par l'empereur d'Orient Anastase (500). Ainsi se fonde l'empire ostrogoth en Italie. Ravenne est sa capitale. Cependant Théodoric réside souvent à Vérone, qu'il préfère, et de là son nom teutonique de Diétrich de Bern dans les légendes héroïques de la Germanie.

Les Ostrogoths étaient Ariens comme leur roi et comme les Visigoths, qui leur avaient communiqué l'hérésie. Du reste, hommes de guerre surtout, ils se préoccupaient peu de la réforme religieuse, et encore moins de la propagande de leur symbole. Il n'est presque pas question de leurs évêques et de leurs prêtres, et Théodoric, jusqu'aux deux dernières années de son règne, manifesta à l'égard de la foi de ses sujets romains une douceur et une modération à laquelle tous les auteurs catholiques rendent hommage. Il se servit des évêques catholiques, par exemple de S. Épiphane, pour ses négociations avec les princes étrangers, et des Papes comme intermédiaires dans ses rapports avec Constantinople. Il enrichit de ses dons l'église de Saint-Pierre de Rome et d'autres églises catholiques, et ne s'opposa en aucune façon à ce qu'on quittât l'arianisme pour le Catholicisme (1). Il n'abusa pas de son pouvoir au détriment de l'Église dans la double élection papale de Symmaque et de Laurent. Il convoqua le concile de Rome, qui décida en faveur de Symmaque, et les lettres de Théodoric à ce concile (2) prouvent combien il avait une juste idée de sa position à l'égard de l'Église catholique. Il n'empêcha pas même qu'une décision des évêques abrogeât la loi de Bazile, préfet d'Odoacre, d'après laquelle la consécration du Pape ne devait pas avoir lieu sans le consentement préalable du souverain. Il respecta la juridiction et les immunités ecclésiastiques (3), et l'influence qu'il exerça dans les élections de l'Église et les autres affaires ecclésiastiques était plutôt un accident qu'une usurpation. Ainsi on trouve bien des désignations de Théodoric pour les élections papales, mais ni lui ni ses successeurs ne prétendirent jamais confirmer une élection ou

(1) Conf. *Auct. anonym.*, edd. Valésius, et Procop., *de Bello Gothico*, II, 6.

(2) Dans Baronius, *Annal. eccl.*, ad ann. 502.

(3) Cassiod., *Var.*, I, 9; II, 18; III, 7, 14; IV, 18, 44.

y consentir. Il est incontestable que la mère de Théodoric, qui était catholique, et son sage chancelier Cassiodore (1) eurent une influente prépondérance sur sa conduite à cet égard. Malheureusement la fin de son règne différa complétement de ces sages commencements.

L'empereur d'Orient Justin, s'étant réconcilié avec l'Église romaine (2), promulgua un édit contre les hérétiques et fit fermer les églises ariennes dans son empire. Théodoric, soupçonnant probablement que ces nouvelles sympathies religieuses entre la Grèce et l'Italie pourraient avoir des conséquences politiques graves pour les Goths, s'intéressa dès lors au maintien de l'arianisme, et voulut se servir du Pape Jean pour arriver à ses fins près de la cour de Byzance. Trouvant une invincible résistance dans le Pape, qui ne pouvait se prêter à ses vues et qui intercéda simplement auprès de l'empereur pour qu'il s'abstînt de toute mesure violente et exagérée contre les Ariens, Théodoric appréhenda une secrète conjuration entre le Pape et l'empereur. Le Pape, à son retour de Constantinople, fut emprisonné; les sénateurs Symmaque, Albin, et le célèbre Boëce, qui écrivit alors son livre *de Consolatione philosophica* en prison, furent mis à mort, les Catholiques de Rome désarmés.

Théodoric étant mort peu de temps après (526), les Ostrogoths devinrent plus indépendants des Romains de Byzance, et il n'est plus question de persécutions ni de restrictions imposées aux Catholiques, même durant la dernière guerre, dans laquelle cependant des causes religieuses aussi bien que politiques amenèrent la ruine du royaume des Ostrogoths. Cette chute fut rapide. Théodoric avait dédaigné d'adopter la religion de la portion de ses sujets la plus importante par la civilisation comme par le nombre, et que ses sympathies religieuses faisaient incliner vers les Franks et les Grecs, dont elle tenait sa foi.

Lorsque le petit-fils de Théodoric, *Athalaric*, monta sur le trône, sous la tutelle de sa mère, Amalaswintha, celle-ci espéra apaiser, par des restitutions et des mesures bienveillantes, les Catholiques soulevés par la persécution du règne précédent; mais la main d'une femme était trop faible pour les circonstances. Après la mort prématurée d'Athalaric (534), *Théodat* s'empara, par de sanglantes violences, du pouvoir. Les Romains d'Orient profitent des troubles de l'Italie, s'allient aux Franks contre les Ostrogoths, et entreprennent une guerre qui, au bout de vingt ans, se termine par la destruction des Ostrogoths. Pendant cette lutte, on voit combattre plus ou moins vaillamment les rois *Vitigès*, qui résiste à Bélisaire; *Hildebald*, qui défait Vital, général de l'empereur; *Totila*, qui, après une pénible lutte contre Bélisaire, relève pour un temps l'ancienne splendeur de son royaume, apaise les Franks en leur cédant quelques provinces, mais finit par succomber devant *Narsès* (551); enfin le brave *Téjas*, qui meurt en héros dans une dernière bataille décisive (552). Au bout de deux ans, Narsès soumet les derniers restes des Goths frémissants et élève l'exarchat de Ravenne sur les ruines de la domination des Barbares (1).

Cf. Aschbach, *Histoire des Visigoths;* Manso, *Histoire du royaume des Ostrogoths en Italie;* Sartorius, *Essai sur l'état civil et politique des peuples d'Italie sous le gouvernement*

(1) *Voy.* CASSIODORE.

(2) Conf. Alzog, *Hist. univ. de l'Église*, trad. par I. Goschler, § 153, 3e édit., t. II, p. 19.

(1) Conf. l'art. EXARCHAT DE RAVENNE.

des Goths; Zeuss, *les Teutons*; Pfister, Mascov, Luden, *Histoire des Allemands*; Lembke, *Histoire d'Espagne*, t. Ier; Stolberg, *Histoire de la religion de Jésus-Christ*; Gratien, *Hist. de la propagation du Christianisme*; Döllinger, t. Ier, p. II.

J.-G. MULLER.

GOTTI (VINCENT-LOUIS), né le 7 septembre 1664 à Bologne, perdit de bonne heure son père, Jacques Giotti, professeur en droit, reçut sa première éducation chez les Frères des Écoles pies, fut mis, à l'âge de treize ans, au collége des Jésuites, y resta deux ans, entra ensuite au couvent des Dominicains de Bologne, et en 1680 dans le couvent du même ordre à Ancône, où il devint profès. Il étudia la philosophie à Forli, la théologie scolastique à Bologne. Plus tard il fréquenta pendant quelque temps l'université de Salamanque, en Espagne, y fut ordonné prêtre et revint en Italie en 1688. Il professa la philosophie chez les Dominicains de Mantoue, ensuite au couvent de la Minerve, à Rome, enfin à Bologne. De là il passa à Fuenza pour y enseigner la théologie. En 1695 le sénat de Bologne le nomma professeur ordinaire de théologie à l'université de cette ville. En 1699 il fut de plus chargé par son ordre de faire un cours de métaphysique au couvent des Dominicains. En même temps il fut adjoint au P. Mola, provincial de l'ordre en Lombardie. En 1708 il devint prieur à Bologne; en 1710, provincial. En 1714 le Pape Clément XI le nomma inquisiteur à Milan. Il accepta avec peine cette charge, qu'il remplit jusqu'en 1717. Il revint alors à Bologne et y professa la polémique. En 1719 il publia : *Vera Chiesa di Gesu Cristo, dimostrata da segni e da dogmi*. Une nouvelle édition en parut en 1734 à Rome et à Milan. Ce livre était principalement dirigé contre deux écrits du réformé Jac. Picénius. En 1727 parurent ses *Colloquia theologica polemica*, dirigés contre la *Concordia matrimonii et ministerii*, du même Picénius. Le principal ouvrage de Gotti est : *Theologia scholastico-dogmatica juxta mentem divi Thomæ Aquinatis*, en 16 vol., publié en 1727-1734 à Bologne; les *Colloquia* cités plus haut en forment la 6e partie. Le Pape Benoît XIII, qui était lui-même Dominicain, promut, en vue de tous ces travaux et de tous les services rendus par Gotti, ce modeste religieux au cardinalat, malgré la résistance qu'il rencontra en lui et les refus réitérés qu'il en reçut (30 avril 1728). On fit un grand nombre de cadeaux à Gotti pour subvenir aux dépenses qu'occasionne le cardinalat. Le sénat de Bologne anoblit sa famille et prit soin de tous ses parents. Benoît XIII lui accorda sa confiance et le chargea de la surveillance des livres liturgiques orientaux. Gotti, malgré ses revenus considérables, mena une vie pauvre, vouant tout son temps à la prière, aux affaires et à l'étude. Il assista en 1730 au conclave qui suivit la mort de Benoît XI, et conserva la faveur et l'estime du nouveau pontife, Benoît XII. On le consultait souvent; on tenait ses avis en haute considération.

En 1734 il publia contre le Hollandais Le Clerc : *de Eligenda inter dissentientes Christianos sententia*; de 1735 à 1740, son célèbre ouvrage en 12 parties : *Veritas religionis Christianæ et librorum quibus innititur, contra atheos, polytheos, idololatras, Mahommedanos et Judæos demonstrata*.

Au conclave de 1740 les *Zelanti* portèrent leurs voix sur Gotti. L'élection fut longtemps indécise. Personne ne pensait au cardinal Prosper Lambertini; il n'y songeait pas lui-même, lorsqu'il dit avec enjouement : « Voulez-vous un saint : nommez Gotti; un poli-

tique : nommez Aldobrandi ; un bonhomme : prenez-moi. »

Lambertini, élu sous le nom de Benoît XIV, qui avait caractérisé Gotti par un mot si honorable, le nomma son théologien, protecteur de la ville et de la province de Bologne, et lui accorda toute sa confiance. Cependant Gotti, depuis le dernier conclave, était maladif ; Benoît XIV le visitait souvent. Il mourut le 28 septembre 1742, à l'âge de soixante-dix-huit ans. On l'inhuma dans l'église de Saint-Pierre, dont il était titulaire. Le P. Richini, Dominicain, publia sa biographie.

Cf. *Histoire merveilleuse de la vie de tous les cardinaux de l'Église catholique romaine qui sont morts dans ce siècle*, par MM. R., 2 t., Ratisbonne, 1769, p. 332-337.

GAMS.

GOTTLAND. *Voyez* SUÈDE.

GOTTWEIH, *abbaye de Bénédictins en Autriche.* En s'approchant, le long du Danube, de la pittoresque ville de Stein, non loin de Durnstein, si connu par les amateurs de paysages, on voit surgir d'une cime boisée, haute d'environ 235 mètres, un imposant édifice, auquel ses nombreuses tours donnent l'aspect d'une forteresse. C'est l'abbaye de Gottweih, que d'anciens manuscrits nomment Kottwich, Gottwich, Gottweich, à 12 milles allemands de Vienne.

On raconte que, dans le premier quart du onzième siècle, trois jeunes Germains allant à Paris, alors le foyer de la science théologique, se reposèrent près d'une source, tirèrent de leur havresac leur modeste repas, en devisant de l'avenir, et que chacun d'eux, dans ses rêves d'ambition, posa comme terme de ses espérances le pouvoir de choisir un jour un évêché et de fonder un couvent. Ces trois jeunes gens étaient S. Gebhard, qui devint archevêque de Salzbourg, S. Adalbert, évêque de Wurzbourg, et S. Altmann, évêque de Passau. La première partie de leurs vœux s'étant réalisée, ils devaient également en accomplir la seconde. Gebhard fonda Admont, en Styrie ; Adalbert, Lambach, dans le pays au-dessus de l'Enns ; Altmann, Gottweih, dans le pays au-dessous de l'Enns, et les trois couvents subsistent encore. Gottweih s'élève sur une cime arrondie et saillante des monts cétiques.

Altmann se signala par la foi et le courage apostoliques avec lesquels il prit le parti du Pape Grégoire VII, luttant pour la liberté et la dignité de l'Église contre les empiétements de l'empereur. Le saint évêque fut violemment chassé de son siége et obligé de résider dans la partie autrichienne de son diocèse.

Durant son séjour dans la petite ville de Mautern, il considérait un jour la cime de la montagne au pied de laquelle elle est située ; il lui vint en pensée que c'était là que devait être la fondation qu'il avait rêvée. Il se mit à l'œuvre. La forêt disparut pour faire place à la maison de Dieu, dans laquelle l'évêque installa douze chanoines réguliers de Saint-Augustin. Il publia en 1083 le document authentique de sa fondation, en vertu duquel il incorporait plusieurs paroisses à l'abbaye, qui les possède encore de nos jours. Mais à peine le fondateur était mort depuis deux ans (Altmann décéda, le 8 août 1091, à Zeiselmauer, sur le Danube, entre Gottweih et Vienne) que son successeur à Passau se vit obligé de remplacer les chanoines par un autre ordre. Il fit venir des Bénédictins de l'abbaye de Saint-Blaise, de la forêt Noire, et leur préposa l'abbé Hartmann. Les nouveaux venus étaient de dignes moines : l'un d'eux devint plus tard abbé de Garsten, l'autre abbé de Lambach. L'abbaye parvint ainsi à une bonne et juste renommée ; la générosité des margraves

de Styrie et les donations d'autres bienfaiteurs assurèrent son existence, toutefois plus d'une fois ébranlée, dans le cours du douzième siècle, par les invasions des Hongrois. Plus tard ce furent les guerres avec les voisins, les divisions intestines, les alternatives de bons et de mauvais abbés qui menacèrent cette existence et valurent tour à tour à l'abbaye de bons et de mauvais jours. Ce ne fut qu'au quinzième siècle qu'un abbé (Pierre II, 1402-1432) demeura pendant trente ans à la tête du couvent, dont il agrandit notablement les bâtiments, ce dont un peu plus tard il eût certainement été empêché par les guerres désastreuses des Hussites et par les invasions postérieures de Matthias Corvin.

Pierre eut dans le courant d'un siècle dix successeurs, dont le dernier, Matthias II († 1532), mit le couvent en état de défense, contribua efficacement à sa prospérité, et le transmit à Barthélemy, qui eût continué les travaux de son prédécesseur si le tonnerre n'eût réduit en cendres les nouvelles constructions et diminué par là les ressources dont l'abbé pouvait disposer.

La situation devint mauvaise sous les deux supérieurs suivants, Placide et Léopold. Les guerres de l'empereur mettant très-souvent l'abbaye à contribution la minèrent au temporel; les doctrines de Luther se propageant en Allemagne l'ébranlèrent au spirituel, et rien ne semblait moins assuré que la durée de Gottweih, lorsque, un mois avant la mort de l'empereur Ferdinand, Michel Herrlich, profès du couvent de Melt, fut élevé à la dignité abbatiale de Gottweih. Herrlich administra le couvent pendant quarante ans, en devint le second fondateur, non-seulement en reconstruisant l'église incendiée, mais en rétablissant, par une administration sage et habile, la discipline au dedans, la situation financière au dehors. Cinq ans avant sa mort il résigna ses fonctions († 1609). Il eut pour successeurs de dignes prélats, qui eurent à subir les tristes conséquences de la guerre de Trente-Ans. De 1669 à 1672 les moines de Gottweih furent soumis au régime dur et tyrannique de Sébastien Eder, qui fit construire plusieurs prisons pour les moines, mais dont heureusement un accident les débarrassa au bout de trois ans. Ce que Matthias II fit pour fortifier le couvent le sauva, sous Jean V, de la dernière invasion des Turcs. Les religieux de Gottweih, gardés par leurs remparts, comme ceux des couvents de Neubourg et de Melt, repoussèrent les attaques des Musulmans avec autant de courage que de persévérance, et n'eurent à déplorer de pertes que dans leurs domaines de la plaine; mais ces pertes furent bientôt réparées par des années de paix, d'ordre et d'abondance. Jean eut pour successeur le respectable Berthold, qui lui-même fut remplacé par un abbé supérieur à tous égards. Gottfried de Bessel (1) prouva son goût en faisant bâtir le nouveau couvent, dont le grand escalier est unique en Allemagne; en enrichissant sa belle bibliothèque d'un cabinet de numismatique et d'histoire naturelle; il prouva sa vaste érudition par ses nombreux et pieux écrits; tout ce qu'il fit pour son abbaye justifie le surnom populaire de Gottweih, que ses richesses ont fait appeler le *denier sonnant* (*klingender Pfennig*).

Odilon, successeur de Bessel, voulut maintenir le couvent à la hauteur de sa réputation; il ajouta de nouveaux et somptueux bâtiments à ceux qui existaient, rehaussa la pompe des cérémonies, étala une grande magnificence dans son entourage, tout en tenant sérieusement à la règle et en adminis-

(1) *Voy.* BESSEL.

trant sagement la fortune de l'abbaye. Si Odilon avait surtout signalé son administration par l'éclat et la pompe, Magnus Klein, son successeur, savant comme Gottfried, simple comme un moine du désert, vigilant comme un père de famille, fortifia l'esprit intérieur, la discipline morale et le progrès intellectuel du monastère.

Il écrivit l'histoire des évêchés allemands. Le manuscrit qui existait lors de sa mort a été égaré et c'est une perte déplorable. Magnus mourut au moment où l'empereur Joseph prenait, à l'égard des couvents et des abbayes de son empire, des mesures aussi nuisibles à leurs finances qu'à leur discipline, qui affaiblirent le véritable esprit monastique et le remplacèrent par l'esprit sceptique et superficiel qui a fait autant de tort à la monarchie autrichienne qu'à l'Église. Magnus, mort en 1784, a eu jusqu'à nos jours quatre successeurs : Anselme, sous lequel commencèrent les temps les plus durs, mort en 1798; Léonard, abbé jusqu'en 1812, qui fut témoin de deux invasions françaises et fit d'énormes sacrifices pour empêcher qu'on ne changeât son abbaye en une simple forteresse militaire; Altmann, abbé jusqu'en 1846, remarquable par son vaste savoir et son érudition orientale; Engelbert, prélat actuel.

L'abbaye présente un aspect des plus imposants, surtout du côté où, pour gagner du terrain, on l'a élevée sur des fondements gigantesques taillés dans le roc. La vue dont on jouit des fenêtres du monastère est ravissante. A droite se dresse en amphithéâtre la montagne boisée, autour de laquelle serpente le Danube; en face le fleuve s'étend, aussi loin que l'œil peut le suivre, à travers une riche campagne qu'animent, le long des rives, la pittoresque ville de Stein, la cité historique de Krems, et plus de cinquante villages. L'intérieur de l'abbaye présente toute espèce d'intérêts au visiteur. La bibliothèque renferme 40,000 volumes, de nombreux manuscrits, dont 1,800 incunables heureusement sauvés de l'incendie de 1718; la collection des Bractéates (1) est sans égale par le nombre et la rareté de ses pièces; la collection de gravures contient plus de vingt mille feuilles.

HURTER.

GÖTZE. *Voyez* LESSING.

GOZAN (גּוֹזָן; LXX, Γωζάν) (2). Presque tous les commentateurs, Michaélis, Gésénius, Ritter, Hävernick, Winer, etc., etc., voient dans Gozan la contrée située entre le fleuve Chobar et le fleuve Saccoras, qui se nomme Γαυζανῖτις dans Ptolémée (3) et qu'on appelle aujourd'hui Kauschan. Plus récemment Keil (4) a émis un autre avis : il cherche le Gozan du livre des Rois (5) non en Mésopotamie, mais en Assyrie, attendu, dit-il, qu'outre d'autres motifs il est invraisemblable que les Israélites aient été déportés dans des provinces elles-mêmes conquises; la politique des conquérants ne l'aurait pas permis, etc. La question de Gozan dépend de celle du Chobar, qui est longuement discutée dans l'article qui porte ce titre (6).

GRABE (ERNEST) naquit à Königsberg le 10 juillet 1666. Son père, Martin-Sylvestre Grabe, était professeur d'histoire et de théologie. La lecture des Pères de l'Église le convainquit que

(1) On sait qu'on nomme Bractéates les monnaies grossières fabriquées avec des feuilles d'or et d'argent, et frappées d'un seul côté, de sorte que l'effigie est en creux d'un côté et en relief de l'autre. Les premières monnaies de ce genre étaient de fabrication byzantine. L'usage s'en établit en Allemagne au dixième siècle.

(2) IV *Rois*, 17, 6; 18, 11.

(3) Ptolém., V, 18.

(4) *Comment. sur le livre des Rois*, p. 489-493.

(5) IV *Rois*, 17, 6; 18, 11.

(6) T. IV, p. 291.

la réforme avait engendré un schisme déplorable, et que la hiérarchie sacerdotale ne devait jamais être interrompue dans l'Église. Il voulut par conséquent devenir catholique et exposa ses doutes contre le luthéranisme dans un Mémoire explicite, qu'il soumit au collége électoral de Samland, en Prusse. Le prince-électeur de Brandebourg ordonna aux trois théologiens protestants, Spener, Sanden et Baier, de répondre par écrit aux objections de Grabe, et leur travail, ainsi que les rapports personnels de Grabe avec Spener, à Berlin, le firent vaciller dans sa résolution. Spener lui représenta notamment qu'il pouvait trouver la série non interrompue de l'épiscopat dans l'Église anglicane, et qu'ainsi ce motif ne l'obligeait pas à devenir catholique. En effet Grabe se rendit en Angleterre, devint prêtre de la haute Église, et reçut une pension annuelle de la reine Anne jusqu'au jour de sa mort, qui eut lieu le 13 novembre 1706. Il acquit une grande réputation, comme savant, par son *Spicilegium SS. Patrum et hæreticorum I, II et III sæculi*, Oxon., 1698, 2e édit., 1714, en 2 vol. in-8° (les *Reliquiæ sacræ* de Routh sont supérieurs au *Spicilegium*); en second lieu par son édition de *S. Irénée*, Oxon., 1702, in-fol., et des *Septante*, Oxon., 1707-1720. Il y a dans ce Spicilégium deux dissertations spéciales sur les écrits de Clément de Rome et sur la vie de S. Justin.

Cf. *Galerie des Personnages remarquables qui, du seizième au dix-huitième siècle, ont passé de l'Église évangélique à l'Église catholique*, publiée par F.-W.-Ph. d'Ammon, Erlangen, 1833, p. 355. HÉPÉLÉ.

GRÂCE (en hébreu חֵן, en grec χάρις, en latin *gratia*, en ancien haut allemand *ginada*, de *nidan*, *erniedrigen*, abaisser, faire descendre).

A. Conformément aux usages de la langue biblique et théologique, au point de vue formel ou subjectif des rapports de Dieu avec l'homme, le mot *grâce* désigne la volonté qu'a Dieu, dans son amour absolu, pur et désintéressé, et sans aucun mérite préalable de la part de l'homme (1), de faire son bonheur temporel et éternel, corporel et spirituel, sans restreindre sa liberté, en s'appuyant sur elle et avec sa coopération. Au point de vue matériel ou objectif l'idée de grâce comprend toutes les actions et les preuves spéciales de la faveur et de l'amour de Dieu envers l'homme (2), y compris les dons (3) appartenant à l'ordre naturel, mais surtout les biens et les bienfaits appartenant à l'ordre surnaturel.

B. Suivant qu'on prend l'idée de la grâce dans un sens plus ou moins large et qu'on envisage plus spécialement l'un des côtés de la question, on distingue :

1° La grâce *naturelle* et la grâce *surnaturelle*, la grâce de la création, *Creatoris, sive sanitatis*, et la grâce de la Rédemption, *Salvatoris, sive medicinalis*.

La grâce de la création, en tant qu'elle se manifeste encore efficacement après la chute de l'homme dans la conservation de l'humanité et des individus, et commence et prépare la grâce de la Rédemption, est nommée par l'école *auxilium divinum generale*.

2° Dans un sens plus restreint, la grâce, *gratia Christi*, est distinguée :

a. Par rapport à son but immédiat, en *gratia gratis data*, quand elle est accordée à quelqu'un principalement au profit des autres (4), et en *gratia gratum faciens*, accordée au fidèle pour

(1) *Rom.*, 11, 6.
(2) *Rom.*, 11, 29. II *Cor.*, 1, 11.
(3) *Voy.* DONS.
(4) *Voy.* DONS, DONS DE L'ESPRIT.

sa propre sanctification, soit d'une manière permanente, une fois pour toutes, grâce habituelle, sanctifiante, *gratia habitualis, sanctificans*, soit d'une manière passagère et à plusieurs reprises, grâce actuelle, *gratia actualis;*

b. Par rapport au moment où la grâce actuelle est accordée, en prévenante, *præveniens*, concomitante, *concomitans*, et subséquente, *subsequens* (1);

c. Par rapport à l'action réciproque de la grâce et de la liberté dans l'œuvre de la conversion, en *gratia operans*, opérant le commencement de la conversion, *gratia cooperans*, soutenant la liberté éveillée, ou en *excitans* et *adjuvans*.

3° Une division en général difficile et fréquemment controversée de la *grâce actuelle* est celle qui distingue la grâce suffisante, *sufficiens*, de la grâce efficace, *efficax*, surtout par rapport à la coopération de l'homme, suivant ou ne suivant pas la transmission de la grâce actuelle. Cependant les difficultés de cette distinction se résolvent :

C. Par l'idée exacte, et conforme au dogme catholique, du rapport intime et réciproque de la grâce et de la liberté. La grâce, qui n'est pas autre chose que la vertu divine émanant de l'amour de Dieu pour sauver et assister l'homme, n'est ni coercitive ni insuffisante dans l'appui qu'elle donne à la liberté. Elle n'est pas coercitive, car la contrainte non-seulement annulerait la liberté et par là même la moralité des hommes, mais elle serait en elle-même et par elle-même en contradiction avec la volonté de Dieu, qui, avant tout, *voluntas antecedens*, veut la liberté et l'indépendance morale de l'homme, et par conséquent doit la reconnaître et la respecter partout et toujours. Elle n'est jamais insuffisante, car elle est force et vertu ; elle est en tout temps mesurée et exactement calculée suivant les besoins et la capacité de l'homme, qu'elle prévient et assiste, et qui semble avoir le pouvoir d'annuler le résultat qu'elle veut atteindre. La grâce ne peut, en aucun cas, avoir autre chose en vue que d'affranchir la force morale et naturelle de l'homme asservi à la puissance du mal et affaibli par celle-ci, de l'assister et de le fortifier, afin qu'il puisse avancer dans l'œuvre de son salut et persévérer jusqu'à la fin. Tous les théologiens catholiques sont parfaitement d'accord dans la manière de concevoir ce rapport réciproque de la grâce et de la liberté. Mais nous n'entrerons pas ici dans le détail de la discussion scolastique élevée entre les Thomistes et les Molinistes sur certains points concernant la manière scientifique et spéculative d'établir la doctrine de la grâce. Nous renvoyons aux articles CONGRÉGATION DE AUXILIIS, THOMISTES et MOLINISTES.

Du reste, pour comprendre cette distinction de la grâce dans son sens restreint, il est bien entendu, comme il résulte déjà de ce que nous venons de dire, qu'il ne faut pas s'imaginer différentes espèces de grâces. On n'exprime par ces distinctions que le rapport dans lequel la grâce, une en Dieu, entre avec l'activité humaine. Ainsi il n'y a pas une grâce purement suffisante, une autre simplement efficace ; où est la grâce, elle est suffisante et efficace. *Ea* (*sc. divisio*), dit le P. Petau, *vero non generis est in species, sed ejusdem speciei secundum* ACCIDENS *distinctio. Non enim alia est* SUFFICIENTIS *natura, sive essentia, quam* EFFICACIS, *cum una eademque sit sufficiens ex sese et efficax* (1).

(1) Conf. *Conc. Trid.*, sess. VI, c. 16.

(1) Petav., *de Theol. dogmat.*, t. III, l. X, c. 16, n. 2.

La grâce est absolument *nécessaire*.

D'après la doctrine expresse de l'Écriture, cette nécessité dépend de la culpabilité universelle résultant du premier péché, et de l'incapacité, autre conséquence du péché, où est l'homme de vouloir et d'opérer son salut par lui-même. Cette incapacité absolue fonde l'absolu besoin de la grâce divine (1). Comme d'ailleurs la grâce divine est absolument et inévitablement nécessaire pour que l'œuvre objective de la Rédemption par Jésus-Christ se réalise subjectivement dans l'homme, et que cette Rédemption est pour tous les hommes, la grâce est aussi pour tous, elle est universelle (2).

D. Le dogme catholique de la grâce et de ses rapports avec la liberté humaine est aussi contraire, d'un côté, au *pélagianisme*, au *semi-pélagianisme* (3) niant la nécessité de la grâce, et au *rationalisme* ancien et moderne, séparant l'homme et son activité morale de Dieu (4), que, d'un autre côté, au *prédestinatianisme* (5), niant la liberté humaine et représentant la grâce comme irrésistible.

STADLBAUR.

GRÂCE (ANNÉE DE). *Voyez* ANNUS GRATIÆ.

GRÂCE (MOYENS DE). *Voyez* SACREMENTS.

GRÂCE (OPÉRATION DE LA). *Voyez* GRÂCE, SACREMENTS.

GRÂCE (TRÉSOR DE). *Voyez* TRÉSOR DES MÉRITES DE JÉSUS-CHRIST.

(1) *Jean*, 6, 44. *Rom.*, 3, 23; 5, 19; 7, 14-25. Conf. les articles ADAM, PÉCHÉ ORIGINEL, RÉDEMPTION, DON, JUSTICE ORIGINELLE, PÉCHÉ.

(2) I *Tim.*, 2, 4, 6; 4, 10. I *Jean*, 2, 2.

(3) *Voy.* PÉLAGIANISME et SEMI-PÉLAGIANISME.

(4) *Voy.* RATIONALISME.

(5) *Voy.* PRÉDESTINATION.

GRÂCES (RESCRITS DE), *Gratiæ*, *gratiosa Rescripta*. On entend par là les rescrits en vertu desquels, en réponse à une supplique, le Pape accorde, par pure libéralité, un privilége, une indulgence, une dispense, une exemption, un bénéfice, une survivance (*gratia exspectativa*). Tous les rescrits qui émanent de Rome sont ou des rescrits de justice, ou des rescrits de grâces, ou des rescrits mixtes. Les premiers ont rapport à l'administration de la justice, *quando concessa continent justum et honestum et jus commune;* les seconds sont accordés dans des choses qui dépendent de la libéralité du Pape (1).

Le droit canon donne les règles suivantes pour juger de la validité des rescrits de grâces (2) :

1. Toute subreption annule un rescrit de grâces, ainsi que ses conséquences, même lorsque l'affaire en question a été inexactement exposée par ignorance. Un rescrit de grâces obtenu subrepticement est nul, même lorsque celui qui en souffre du dommage consentirait à son exécution.

2. Des rescrits de grâces peuvent être impétrés par un tiers, même par un laïque.

3. Ils doivent mentionner les priviléges auxquels ils sont contraires, sans quoi les détenteurs de ces priviléges ne seraient pas tenus à subir de préjudice.

4. Ils sont efficaces à dater du jour où ils sont donnés.

5. Le rescrit de grâces ne passe pas sans examen avant d'être appliqué.

6. Les rescrits de grâces, comme suspects d'ambition, doivent être accordés et interprétés dans le sens strict.

7. Un rescrit de grâces donné par le Pape reste valable, même si le Pape meurt avant qu'il ait été mis à exécution.

(1) *Voy.* RESCRITS.

(2) C. 36, *Si cui de Præb.* in VI.

8. Une grâce donnée *ad beneplacitum concedentis* dure jusqu'à ce que celui-ci la retire ou qu'il meure.

9. Une grâce donnée *ad beneplacitum Sedis apostolicæ* ne cesse point par la mort du Pape; elle dure jusqu'à ce qu'intervienne une *révocation*. Il en est de même d'une grâce avec la clause *donec revocaverimus*, *donec aliud duxerimus ordinandum*.

10. Une grâce conditionnelle, *conditionalis*, c'est-à-dire attachée à une condition déterminée, s'éteint à la mort du Pape, si la condition n'a pu être vérifiée avant cette mort.

11. Une grâce avec la formule *si neutri*, etc., ne fait acquérir le bénéfice qu'autant qu'aucun des prétendants n'a de droit.

12. Une grâce *si neutri* doit être demandée et obtenue dans le délai de neuf mois, sous peine d'être éteinte et nulle.

13. Le droit canon exige que dans tous les rescrits de grâces la cause tacite *si preces veritate nitantur* soit supposée (1).

D'après le concile de Trente (2), les grâces expectatives sont abolies.

Cf. Ferraris, *Prompta Bibl.*, t. III, p. 517-522; Maillane, *Dictionn. de Droit canon*, t. II, p. 669-672.

MARX.

GRADES ACADÉMIQUES (LES), comprenant le doctorat, la licence et le baccalauréat, sont intimement liés à l'histoire même des universités (3). Les traces les plus anciennes des grades se trouvent dans l'école des juristes de Bologne. Il est vrai que dans la première moitié du douzième siècle on se servait déjà habituellement du nom de *docteur*; mais il ne désignait pas encore une *dignité* spéciale. Tout maître, qui réunissait un certain nombre d'élèves autour de lui, se nommait docteur, et cette dénomination était équivalente à celle de maître, *magister*, *dominus*. Si dès lors le terme de docteur avait emporté l'idée d'une dignité particulière, d'une distinction spéciale, sans aucun doute le célèbre jurisconsulte Irnérius, qui professait à Bologne, se serait donné ce titre, ou ses contemporains le lui auraient décerné; au lieu de cela, il se nomme partout lui-même *judex*, et d'autres l'appellent *magister*, *dominus* ou *causidicus*.

Ce ne fut qu'au milieu du douzième siècle que le terme de docteur devint un titre d'honneur ajouté à des noms fameux, et les premiers qui le portèrent furent les quatre docteurs *Bulgare*, *Martin*, *Jacques* et *Hugues*. On s'explique facilement ce changement. Lorsque l'école de Bologne, dont les commencements remontent à 1100, se consolida par la renommée de plusieurs de ses maîtres, contemporains les uns des autres, ceux-ci s'unirent entre eux et formèrent une espèce de collége qui s'attribua le droit d'*admettre* à l'avenir ceux qui se présenteraient comme professeurs, et par conséquent celui de les refuser, et ils purent s'arroger d'autant plus facilement ce droit qu'ils exerçaient déjà de fait une espèce de juridiction sur les autres membres de l'école (1). Cette admission au nombre des professeurs autorisés et la participation à leurs droits ne pouvaient être obtenues qu'après un sévère examen, n'étaient accordées qu'aux candidats les plus distingués, et devinrent ainsi une sorte de dignité spéciale. Le doctorat se restreignit d'abord aux légistes; mais cinquante ans plus tard, c'est-à-dire vers la fin du douzième siècle, les canonistes ou décrétistes le portèrent également (2); du moins une dé-

(1) C. 2, X, *de Rescript.* (1, 3).
(2) Sess. XXIV, c. 19, *de Ref.*
(3) *Voy.* UNIVERSITÉS (histoire des).

(1) *Auth. habita C. ne Filius pro Patre*, 4, 13.
(2) *Voy.* DÉCRÉTISTES.

crétale d'Innocent III prouve qu'à côté des *doctores legum* il y avait aussi des *doctores decretorum*, car elle est adressée aux docteurs des décrets de Bologne : *Doctoribus decretorum Bononiæ* (1).

Au treizième siècle nous trouvons aussi des *doctores medicinæ, grammaticæ, logicæ, philosophiæ et aliarum artium*, même des docteurs du notariat (2).

Du reste, les jurisconsultes paraissent s'être exclusivement attribué le titre de docteur, et n'avoir accordé aux théologiens et aux artistes que le titre de *magister*. C'est ce que Jean Andréæ (3) rapporte aussi de son temps, c'est-à-dire de la première moitié du quatorzième siècle ; et il ajoute qu'en France on nomme tous les gradués simplement maîtres (4). Mais il est difficile de déterminer exactement jusqu'où s'étendit cette prétention des juristes.

Nous avons dit que la dignité de docteur ne pouvait être obtenue que par une admission spéciale au nombre des maîtres ou par une *promotion*. Nous devons faire connaître les prescriptions et les usages en vigueur à ce sujet à Bologne. Celui qui voulait être promu au doctorat devait avant tout prêter serment devant le recteur qu'il avait terminé le temps de ses études, c'est-à-dire qu'il avait étudié huit ans comme légiste, six ans comme canoniste. Ce serment prêté, le candidat choisissait un docteur de la faculté dans laquelle il voulait être promu, qui le présentait à l'archidiacre de Bologne. Celui-ci était le chef de toute l'université et le délégué du Pape ; la promotion, il est vrai, partait des facultés, et non de lui ; mais il avait à surveiller les facultés et à empêcher qu'aucun abus eût lieu dans les promotions. Ce droit se fonde sur un rescrit d'Honorius III de 1219, adressé à l'archidiacre Gratia de Bologne, dans lequel le Pape se plaint de ce que souvent des sujets indignes sont promus au doctorat, de ce que cette dignité tombe ainsi dans le mépris et de ce que les études défaillent ; il ajoute : *Ut nullus ulterius ad docendi regimen assumatur, nisi a* TE OBTENTA LICENTIA, EXAMINATIONE PRÆHABITA DILIGENTI. Plus tard l'archidiacre présent à l'examen disait au candidat promu : *Te doctorem creo, publico et nomino.* Lorsque le candidat avait obtenu l'assentiment de l'archidiacre, il passait un examen qui était double : l'examen privé, *examinatio privata*, et l'examen public, *examinatio publica, sive conventus*. Dans l'examen privé on donnait au candidat deux textes, *puncta assignata*, à développer ; ils étaient tirés du droit romain ou du droit canon, suivant qu'il devait être docteur dans l'un ou dans l'autre ; s'il aspirait à être *doctor in utroque jure*, l'un des textes était tiré du droit romain, l'autre du droit canon. Le même jour, le candidat devait lire son interprétation du texte donné devant la faculté dont dépendait la promotion ; elle était examinée en présence du docteur qui présentait le candidat ; les autres docteurs pouvaient lui poser des questions, lui faire des objections qui ne devaient se rapporter qu'aux textes commentés ; ils devaient aussi prêter serment qu'ils ne s'étaient pas entendus préalablement avec le candidat. Il était recommandé aux examinateurs, sous peine d'une suspense d'une année, de traiter le candidat avec bienveillance et comme leur propre fils. L'examen terminé, les docteurs délibéraient entre eux. Si leur décision était favorable au candidat, il obtenait la *licence ;* mais ce n'était qu'un grade temporaire. En général, le second examen, en public, suivait de près. Cependant on

(1) Sarti, *de Claris archigymnasii Bonon. professoribus*, p. I, *Præf.*, p. 26.
(2) Sarti, l. c., p. 221, 434, 453, 501, 511.
(3) *Voy.* ANDRÉÆ (Jean).
(4) Closs. ad c. 2. Clément. *de Magistris*, v, 1.

trouve des exceptions à cet usage; ainsi Cynus demeura au moins dix ans simple licencié (1). L'examen public, *conventus* (la thèse, la soutenance), par lequel on gagnait le doctorat, avait lieu dans la cathédrale, où l'on se rendait solennellement en procession. Le licencié prononçait un discours de promotion et faisait une leçon publique sur le droit; les étudiants (*scholares*) la discutaient ensuite contre lui. Après toutes ces formalités, l'archidiacre, et à son défaut un mandataire spécial, adressait une allocution au candidat et le proclamait publiquement docteur. Le docteur qui avait présenté le candidat lui remettait les insignes de sa nouvelle dignité, le livre, l'anneau, le bonnet, et le faisait monter en chaire. On quittait la cathédrale solennellement, comme on y était venu. Le licencié, aussi bien que le docteur, recevait un diplôme, afin de pouvoir se faire légalement reconnaître partout. Le plus vieux diplôme que nous connaissions est celui de Cynus, de 1314 (2).

Le candidat avait, à sa promotion, divers serments à prêter : nous avons déjà parlé du premier, relatif à la durée des études; le second, il le prêtait avant l'examen privé, pour affirmer qu'il n'avait payé que les frais prescrits; par le troisième, prêté avant la séance publique, il s'obligeait à obéir aux statuts et aux autorités de l'université. Enfin, avant d'entrer en fonction comme professeur, il s'engageait, entre les mains des autorités de la ville, par serment, à n'enseigner jamais hors de Bologne. Il avait pour but de maintenir l'université exclusivement à Bologne; mais il tomba complétement en désuétude avec le cours du temps.

La promotion entraînait des frais assez considérables, savoir : 60 livres pour l'examen privé, 80 livres pour l'examen public; il était strictement défendu de remettre ces droits, sauf quelques cas déterminés. Vers le milieu du treizième siècle Innocent IV avait interdit tous les frais (1); mais il paraît que sa défense ne fut pas observée.

Les choses se passaient de même à l'université de Paris. Alexandre III avait également ordonné, en 1180, que personne ne reçût d'argent en France pour donner l'autorisation d'enseigner (2), et malgré cela les frais de promotion se retrouvent plus tard. La dépense qu'entraînait en outre la promotion était plus forte que ces droits d'examen, par suite de l'usage imposé au candidat de donner des vêtements neufs à diverses personnes qui devaient paraître dans le cortége solennel. Ainsi Vianégius Pascipovérus raconte qu'aspirant, en 1299, à la promotion et ayant été refusé, il avait dépensé plus de 500 lires pour du drap écarlate, des pelisses, etc., etc. En 1311, le Pape prescrivit aux candidats un serment spécial par lequel ils s'engageaient à ne pas dépenser plus de 500 lires pour leur promotion.

Les étudiants (*scholares*) pouvaient, sans cesser de recevoir l'enseignement, enseigner à leur tour; le recteur donnait l'autorisation nécessaire, et était obligé de la donner lorsque l'étudiant qui voulait faire un cours sur un titre du droit canon ou du droit romain affirmait par serment avoir étudié pendant cinq ans. S'il voulait faire un cours sur tout un livre, il fallait qu'il eût six années d'études. Lorsqu'il avait enseigné jusqu'au bout tout un livre, il était appelé *bachelier*, et jouissait à côté des docteurs de certains droits et de certaines distinctions,

(1) Savigny, *Hist. du Droit rom.*, III, p. 196.
(2) Dans Savigny, l. c., p. 629.

(1) Sarti, l. c., p. I, p. 385.
(2) C. 5, X, *de Magistr.*, 5, 5.

mais ce ne fut pas, plus que la licence, une dignité permanente dans le principe. Plus tard seulement l'un et l'autre titres devinrent réellement un grade académique.

Les *droits* que donnait la promotion au doctorat consistaient, d'abord, dans la liberté illimitée d'enseigner, non-seulement à Bologne, mais partout; car, d'après les prescriptions pontificales, le grade obtenu devait être reconnu dans toute la Chrétienté (1). Celui qui faisait réellement usage du droit d'enseigner était appelé *doctor legens;* dans le cas contraire, qui se présenta souvent, et finit par donner au titre de docteur la valeur d'une dignité permanente, on l'appelait *doctor non legens*. Cependant le droit d'enseigner n'était pas restreint exclusivement aux docteurs; dès le douzième siècle on rencontre des maîtres qui n'ont pas le titre de docteur, par exemple le célèbre jurisconsulte Aldric, qui jouissait d'une grande considération à Bologne comme professeur, sans être docteur (2). Le second droit attaché au doctorat était celui de prendre part aux nouvelles promotions, en tant que l'on était docteur de la faculté dans laquelle se présentait le candidat; s'il arrivait qu'un membre de la faculté ne fût pas docteur, il était naturellement exclu de toute participation à la promotion (3). Enfin les docteurs avaient un droit de juridiction sur les étudiants, c'est-à-dire qu'ils jugeaient des plaintes portées contre les étudiants attachés à leurs cours, droit que déjà l'empereur Frédéric Ier leur avait reconnu en 1158, en ordonnant qu'il serait libre aux étudiants, en cas de litige, de se faire rendre justice devant leur maître ou devant l'évêque du lieu, *coram domino vel magistro suo, vel ipsius civitatis episcopo* (1). Si nous trouvons plus tard que les docteurs des deux facultés de droit de Bologne conféraient même la dignité de chevalier, il est évident que ce droit dépasse les limites naturelles et primitives d'un collége académique; mais les prétentions des docteurs en droit étaient encore plus grandes en Allemagne, où certainement la dignité doctorale était déjà connue au treizième siècle. Comme leurs collègues d'Italie poussaient leurs prétentions jusqu'à refuser aux gradués des autres facultés le titre de docteur, le revendiquant pour eux seuls, les docteurs d'Allemagne prétendaient à la noblesse personnelle, et dès le quinzième siècle cette prétention, soutenue par la sophistique la plus subtile des juristes, était généralement admise. Ainsi Pierre d'Andlau (2), qui appartient à ce temps, dit : *Quilibet doctor dicitur nobilis et gaudet privilegio nobilium*. Les lois de l'empire reconnaissent leur noblesse; ils sont autorisés à s'habiller comme les nobles, et dans la loi de 1500 ils sont opposés aux « bourgeois des villes, qui ne sont ni nobles, ni chevaliers, ni docteurs. » Une fois que la noblesse personnelle leur fut concédée, ils ne manquèrent pas d'y rattacher d'autres priviléges, par exemple, les docteurs attaqués pour dettes, le privilége légal de la compétence, celui d'être entendus comme témoins dans leur propre maison, de faire considérer toute injure qui leur était adressée comme *injuria atrox*, d'être exempts de la torture. et, en cas de délit, d'être traités avec plus d'indulgence, etc., etc. (3). Ces prétentions exagérées, qui, comme en général les grades académiques, passèrent de

(1) Sarti, p. II, p. 59.
(2) Sarti, p. I, p. 63.
(3) Savigny, l. c., p. 213.

(1) *Auth. habita C. ne Filius pro Patre*, 4, 13.
(2) *De Imperio Rom.*, l. II, c. 11.
(3) Conf. Runde, *Encyclopédie allemande*, t. VII, p. 417.

Bologne dans les autres pays, eurent pour conséquences qu'à dater du dix-septième siècle beaucoup de gens s'élevèrent avec passion contre les dignités académiques, et cherchèrent à rabaisser dans l'opinion publique une institution originairement respectable. Une autre cause qui fit perdre à la dignité de docteur une partie de sa considération fut que certaines facultés n'observèrent plus exactement les sévères prescriptions concernant la promotion (1), qu'elles délivrèrent les diplômes sans aucun examen, pourvu qu'on payât les droits fixés, à quiconque se présentait, qu'il fût digne ou non, abus criant qui donna lieu au dicton : *Sumimus pecuniam et mittimus asinum in patriam.*

Ainsi le doctorat tomba peu à peu et ne fut plus qu'un simple titre, fort peu estimé dans certains pays ; le règlement des préséances de Hesse-Cassel de 1762 pousse le mépris des docteurs si loin qu'il les met au dixième rang, à côté des valets de chambre. Naturellement on n'en arriva à ce mépris que là où il y eut de grands abus pour la collation, où on n'attachait pas une grande valeur à la culture scientifique, et ce mépris ne put atteindre ni les docteurs qui avaient acquis leur grade par les épreuves difficiles prescrites dans les règlements ou par leurs travaux scientifiques, ni les facultés qui conférèrent ces grades en se conformant aux prescriptions de la loi. A ces conditions le grade de docteur resta inattaquable, et ne fut certainement pas abordable au premier venu. Le droit d'enseigner et de prendre part aux promotions resta attaché au doctorat, comme il le fut primitivement à Bologne.

(1) Conf., sur les promotions à l'université de Hall au dix-septième siècle, Dreyhaupt, *Description des Saalkreises*, II, p. 104.

Au point de vue de la hiérarchie universitaire, les docteurs en théologie marchent en tête ; après eux viennent les docteurs en droit, puis ceux en médecine, et enfin ceux de la faculté des lettres (philosophie). Dans la plupart des universités d'Allemagne on a perdu l'usage de prendre le grade de bachelier ; celui de licencié est rarement demandé. En France, le grade de bachelier ès sciences est exigé comme condition préalable pour se présenter aux examens des écoles spéciales du gouvernement; celui de bachelier ès lettres pour faire son droit, et de plus celui de bachelier ès sciences pour faire de la médecine. Le titre d'avocat suppose la licence en droit, qui elle-même est précédée du baccalauréat ; le titre de docteur en droit est exigé pour être professeur de droit, comme pour être professeur d'une faculté des lettres il faut être docteur ès lettres, et pour être professeur d'une faculté des sciences docteur ès sciences. Le titre de docteur en médecine n'est pas précédé par le baccalauréat et la licence, mais par une série d'examens qui ne confèrent d'autres droits que celui de prétendre au titre de docteur.

Quant aux docteurs en théologie et en droit canon, ils ont, d'après l'usage de l'Église, le droit de prendre part, avec voix consultative, aux conciles universels et d'aspirer aux fonctions ecclésiastiques pour lesquelles un grade scientifique est exigé. Ce grade était autrefois exigé pour être membre d'un chapitre. Boniface VIII avait donné au chapitre d'Halberstadt le privilége de n'admettre aucun membre qui ne fût noble ou chevalier de père et de mère, ou du moins docteur en théologie, en droit canon ou en droit civil : *nisi qui de nobili vel ad minus de militari genere ex utroque parente procreatus, vel saltem in sacra theologia professus, aut in jure canonico vel civili li-*

centiatus et doctor existat (1); et le concile de Trente (2) prescrit que toutes les dignités des cathédrales et collégiales, et au moins la moitié des canonicats, soient occupés par des gradués. Cette prescription ne fut pas mise à exécution partout, par suite d'obstacles de divers genres, et à la fin du dix-huitième siècle peu de chapitres étaient accessibles aux docteurs (3). Malgré cela la loi de l'Église subsiste dans toute sa force et devrait être observée partout *ubi id commode fieri potest*. Mais la dignité de docteur en théologie ne donne les droits dont nous parlons que lorsqu'elle est conférée par une faculté de théologie qui est reconnue dans toute l'Église, c'est-à-dire qui est approuvée par le Pape. Il est fondé en nature que l'approbation du Pape soit indispensable, et la nécessité comme l'existence de ce droit peuvent être démontrées historiquement. Dans les temps les plus anciens, ce furent les Papes, comme nous l'avons vu pour Bologne, qui donnèrent aux dignités académiques leur valeur et leur autorité universelle, et si, dans des temps postérieurs, le droit de créer des docteurs émana de l'empereur en Allemagne, du souverain en France (l'empereur Frédéric III accorda ce privilége à l'Université de Tubingue, en 1484 (4); toutes les facultés en France sont de création gouvernementale), pourquoi le Pape n'aurait-il pas ce droit pour toute l'Église?

Les docteurs en théologie et en droit canon doivent, lors de leur promotion, faire la profession de foi prescrite par Pie IV (5). Les facultés de théologie de France n'étant pas de nos jours instituées canoniquement, les grades qu'elles confèrent n'ont pas de valeur canonique. Le titre de docteur en théologie est exigé pour être professeur titulaire d'une chaire de faculté théologique; hors de là, légalement, en France, les grades théologiques ne sont plus exigés. Le droit canon étant aboli en France et n'étant professé dans aucune faculté, on ne recherche ni ne confère plus le grade de docteur en droit canon.

Cf. Savigny, *Hist. du Droit romain*, t. III, p. 186; Ersch et Gruber, *Encyclopédie*, s. v. *Docteur*; Itter, *de Honoribus et gradibus academicis*, Francf., 1698, et les articles Corps de droit canon et Décret de Gratien. Voyez aussi, pour les conditions imposées aux docteurs en théologie de l'ancienne Sorbonne, à Paris, et les cérémonies de la *soutenance* de la thèse, Bergier, *Dict. de Théologie*; l'article Docteur, t. I, p. 685; *id.*, l'article Degré, t. I, p. 607. Korer.

Graduel de la messe, fragment de psaume qu'on chante entre l'Épître et l'Évangile. Originairement ce chant s'appelait *Responsum* (1), ou *Cantus responsorius*, ou *Responsorium* (2), ou enfin *Psalmus responsorius* (3), parce que le chantre, *cantor*, le commençait, que le chœur y répondait, et qu'ainsi c'était une sorte de dialogue chanté (4).

Tandis que le nom de *Répons* est pris de la manière dont le chant avait lieu, le nom de *Graduel* est tiré de la place qu'occupait le chantre en entonnant; c'était en général un lieu élevé. A Rome c'était l'*ambon* (5), et la même marche où se tenait tout à l'heure le lecteur de l'épître (6). Dans l'église de Reims, c'étaient les degrés du chœur;

(1) J.-H. Bœhmer, *J. E.*, IV, p. 99.
(2) Sess. XXIV, c. 12, *de Reform.*
(3) Conf. Runde, l. c., p. 419.
(4) Bœck, *Hist. de l'Univ. de Tubingue.*
(5) C. 2, *de Magistr.* in VII, 3, 5.

(1) *Ord. Rom.*, I, n. 10.
(2) Dans Amalarius.
(3) Dans Grégoire de Tours.
(4) *Voir* S. Isidore, *Off. eccl.*, l. I, c. 8. Mabillon, *Museum Ital.*, t. II, p. 9, not. f.
(5) *Voy.* Ambon.
(6) *Ord. Rom.*, I, n. 10; II, n. 7; III, n. 9; VI, n. 5.

dans d'autres églises, notamment dans celles de la congrégation de Saint-Maur, il y avait une place spéciale pour le chantre.

D'après Jean Beleth, qui professait dans la seconde moitié du douzième siècle, à Paris, et qui écrivit une explication de l'office divin qui a de la valeur (1), le chantre se plaçait, les jours ordinaires, sur les degrés de l'autel, dans les fêtes solennelles sur l'ambon. Guillaume Durand, postérieur à Beleth, dit (2) que les jours ordinaires le Graduel est chanté au milieu du chœur, devant les degrés de l'autel; aux jours de fête, sur les degrés de l'autel. Quelque variée qu'ait été d'ailleurs la pratique à cet égard, dans les diverses églises et dans les diverses circonstances, l'étymologie du mot *Graduel* reste toujours la même.

Quant au motif qui a fait substituer le terme actuel à l'ancienne dénomination, il est vraisemblable que c'est pour distinguer les répons de la messe des répons qui suivent les leçons de Matines.

On ne sait pas quand le chant du Graduel fut introduit ou déterminé dans sa forme actuelle. En Afrique, au temps de S. Augustin, on chantait tout un psaume. Dans l'Église d'Antioche, au temps de S. Chrysostome, on chantait un psaume après chaque leçon, et il y en avait au moins trois. A Rome, il paraît qu'au milieu du cinquième siècle on chantait encore tout un psaume. Le Graduel prit sa forme actuelle entre cette époque et la fin du sixième siècle.

Lorsque le concile de Tolède, de 633, blâme certaines Églises d'Espagne de chanter après l'Apôtre (c'est-à-dire après l'Epître) les laudes, et ordonne, sous peine d'excommunication, de lire l'Évangile *immédiatement* après l'Apôtre, cela ne se rapporte qu'au rite mozarabique, en vertu duquel l'Évangile n'est précédé que d'une double lecture. Ainsi, par exemple, au premier dimanche de l'Avent, on lit d'abord une leçon d'Isaïe, 10, 33, 34 et 11, 1-10; à cette lecture succède, avec l'inscription *psallendo*, le chant d'un répons, dans la forme de notre Graduel; puis vient l'Épître, Rom., 15, 14-30, à laquelle se rattache, sans chant intermédiaire, l'Évangile, Luc, 3, 1-19; après l'Évangile vient *Laus* ou *Lauda*, consistant en un *Alleluia* et un verset d'un psaume, qui, suivant la prescription du concile, est chanté alors, et non après l'Épître.

La liturgie de Milan a au moins deux leçons avant l'Évangile, l'une tirée de l'Ancien Testament, l'autre des Apôtres. Parfois, par exemple aux féries du Carême, aux vigiles, il n'y a qu'une leçon. Au temps de Pâques la leçon est tirée des Actes des Apôtres, en place de l'Ancien Testament. A la première leçon succède *Psalmellus cum versu*, un chant de psaume comme notre Graduel. A la seconde leçon (l'Épître) succède le *Versus in Halleluia*, c'est-à-dire un verset entre deux *Alleluia*; en temps de Carême, aux vigiles, etc., on dit le *Cantus* sans *Alleluia*.

La signification du Graduel est la même que celle du chant de l'*Alleluia* (1), du Trait et de la Séquence, et ne dépend pas du temps nécessaire pour se préparer à lire ou à chanter l'Évangile.

KÖSSING.

GRADUELS (PSAUMES), *Psalmi graduales*. Ce sont les psaumes qui, dans l'original hébreu, portent l'inscription שִׁיר הַמַּעֲלוֹת, *Canticum graduum*, cantique des degrés. Il y en a 15, depuis le 119e jusqu'au 133e. On n'a rien de certain sur la cause de cette désignation. Les rabbins ont recours à une fable, et pré-

(1) *Divinorum officiorum explicatio.*
(2) *Rationale divinum off.*, l. IV, c. 19, n. 5.

(1) *Voy.* ALLÉLUIA.

tendent qu'au temps où l'on posait les bases du second temple, à Jérusalem, une source si abondante jaillit du sol qu'elle aurait occasionné une inondation générale si Achitopel (1) n'avait à temps écrit le nom de Jéhova, יהוה, sur les quinze degrés du temple. D'autres voient dans les quinze cantiques une allusion aux quinze degrés que l'ange fit monter à Ézéchiel, dans le temple de Jérusalem, qu'il lui montra en esprit (sept degrés dans le parvis extérieur, huit dans le parvis des prêtres) (2). Il y a encore d'autres explications. Mais l'opinion la plus commune considère les Psaumes graduels comme de pieuses expansions de quelques Juifs exilés à Babylone, dont le langage habituel nommait le retour dans la Terre-Sainte une ascension à Jérusalem (*ascendere, gradus ascendere*).

Le contenu de ces psaumes justifie cette opinion, car ils expriment tantôt le chagrin d'une longue captivité, tantôt la demande de la délivrance, tantôt la reconnaissance anticipée pour la liberté reconquise, tantôt enfin la dédicace du temple célébrée en esprit, et l'appel fait aux prêtres et aux lévites de vaquer dignement au culte du Seigneur.

C'est pourquoi l'Église désire que ces psaumes soient récités au moins une fois par semaine par les ecclésiastiques durant le temps du Carême. La rubrique du Bréviaire romain porte à ce sujet : *Dicuntur in quadragesima feria quarta cujuslibet hebdomadæ, non impedita aliquo festo 9 lectionum.* Après les cinq premiers psaumes on dit : *Requiem æternam dona eis, Domine.*

Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi l'Église recommande la récitation spéciale de ces psaumes, en Carême, outre leur récitation habituelle dans le courant du bréviaire. L'homme vit ici-bas sur une terre étrangère, sous l'oppression des puissances du monde. Sa vie a bien des ressemblances avec la situation des Juifs au temps de la captivité de Babylone. Il est donc naturel que l'âme pieuse exhale ses regrets, ses désirs, ses espérances, comme les Juifs sur les bords de l'Euphrate. Elle gémit aussi sur l'esclavage où trop souvent encore la retient le péché. Elle supplie donc le Seigneur de délivrer le troupeau des fidèles des liens honteux dans lesquels les retient le père du mensonge. Mais le Chrétien a la conviction que l'heure de la délivrance, l'heure d'un solennel sabbat sonnera ; il voit planer devant lui les joies sans bornes de ce repos immortel, et exhale d'avance sa reconnaissance et son amour.

Cf. D. Calmet, *Ante Psalm.* 119; Gavantus, Mérati, etc.

F.-X. Schmid.

(1) Conf. IV *Rois*, 15, 12.
(2) *Ézéch.*, 40, 22, 26, 31, 37.

GRAL, GRAAL ou GRÉAL (LÉGENDE DU SAINT). Il sera question, dans l'article Wolfram d'Eschenbach (1), de la forme dont le poëte a revêtu cette légende dans son poëme de *Parcival.* Nous donnerons ici quelques explications sur le sujet de la légende, son origine, ce qu'on en a fait, comment on l'a jugée.

I. Quoique Gervinus (2) se soit imaginé s'être débarrassé de la légende du Saint-Gral « avec tout le bagage des recherches savantes et de la fantasmagorie de Görres, » et n'ait voulu y voir « que la fiction d'un cerveau rêveur, » la teneur même de la légende prouve qu'elle n'est qu'un sommaire de la mystique chrétienne, revêtu des formes de la poésie chevaleresque du moyen âge. Sans doute, dans le *Parci-*

(1) Minnesinger du treizième siècle, auteur du *Titurel* et du *Parcival*, histoire mystique des gardiens du S. Gral.
(2) *Hist. de la Littérature poétique des Allemands*, I, 417.

val la pensée première n'est pas toujours très-évidente, et les idées chrétiennes y sont souvent enveloppées de formes presque antichrétiennes, ce qui est encore bien plus le cas dans le *Perceval le Gallois*, de Chrétien de Troyes (1), le prédécesseur de Wolfram d'Eschenbach. Cela s'explique : 1° par la connaissance qu'on a de la personnalité de Wolfram, qui était plus mystique que logique, plus rêveur que penseur; 2° par le but du poëte, qui voulait décrire surtout son héros, son caractère, ses combats intérieurs et extérieurs; 3° par l'immense masse de matériaux dont il devait se rendre maître pour fondre poétiquement la légende du S. Gral avec celle d'Artus (2); 4° enfin par cela qu'avant et après Wolfram la chevalerie, loin d'être complétement identifiée avec le Christianisme, était mêlée de beaucoup de barbarie, et qu'au temps même de Wolfram, où parut le poëme de *Tristan* et d'*Isolde*, elle était mêlée de beaucoup de libertinage.

Enfin, dans d'autres poëmes et d'autres romans sur le Saint-Gral, notamment dans *Lancelot* et *Titurel*, l'idée chrétienne de la légende, l'opposition entre la chevalerie spirituelle et temporelle, se font vivement sentir.

Voici le résumé de la légende. Le Saint-Gral est une pierre précieuse, d'un merveilleux éclat, tombée de la couronne de Lucifer, dont on fit un vase qui, au temps de Notre-Seigneur, était entre les mains de Joseph d'Arimathie. Dans ce vase fut placé l'agneau pascal que le Christ mangea avec ses disciples; on y recueillit plus tard le sang qui coula de la blessure que Longin porta avec sa lance au flanc du Christ crucifié. Ce vase, précieux par sa matière, plus précieux par sa destination, comblé de la plénitude des biens terrestres et célestes, communiquait ces biens à ceux qui le conservaient fidèlement et au lieu même où on le gardait. Cette contrée devenait un paradis terrestre; l'homme qui considérait le Saint-Gral (du vieux français *gradhal*, vase, ou *sang réal*, *san gréal*, le sang du Seigneur) demeurait jeune, quand il l'aurait contemplé pendant cent ans. Garder le Saint-Gral, veiller à sa conservation, est le plus grand honneur et le plus grand bonheur auquel puisse aspirer et parvenir un homme sur la terre; mais il ne s'accorde qu'aux élus de tous les pays qui se distinguent par leur humilité et leur pureté, leur bravoure et leur fidélité parmi tous leurs semblables, c'est-à-dire aux chevaliers du Temple, aux vrais Templiers. Joseph d'Arimathie apporta le Saint-Gral en Occident; mais pendant des siècles ce vase sans prix n'eut pas de gardiens; il demeura planant dans les airs, soutenu par des anges ou de célestes vierges. Enfin *Titurel*, fils d'un roi chrétien d'Anjou, vint à Salvaterra en Biscaye, trouva le Gral et construisit sur le mont Salvaz (Mont-Sauvage), au milieu d'une immense forêt, le château du Gral, dans lequel ce saint vase fut déposé et où demeurèrent les chevaliers préposés à sa garde. Le ciel lui-même contribua à la construction du château, et ce fut une âme divinement inspirée, et brûlant du désir de voir la Jérusalem dont parle S. Jean, qui donna la description de cette merveilleuse architecture dans le

(1) Poëte et romancier du douzième siècle, dont on a les romans de *Perceval*, du *Chevalier au Lyon*, de *Guillaume d'Angleterre*, d'*Érec et Énide*, de *Cliget*, *chevalier de la Table ronde*, de *Lancelot du Lac*, qui font partie des manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris.

(2) Roi de la Grande-Bretagne au sixième siècle, institua l'ordre de la chevalerie de la Table ronde, a fourni le sujet de plusieurs romans fort anciens, entre autres : *le Roman fait à la perpétuation des vertueux faits et gestes de plusieurs nobles et vaillants chevaliers qui furent au temps du roi Artus*, Rouen, 1488. *Le petit Artus ou le preux et vaillant chevalier Artus de Bretagne*, Paris, 1493.

poëme du *Jeune Titurel* (1). L'empereur Charles IV fit bâtir dans le château de Carlstein, près de Prague, la chapelle de la Croix, à l'instar du temple du Saint-Gral, pour y conserver les insignes du royaume de Bohême. Mais nul ne peut arriver à construire le vrai temple du Gral s'il n'y est appelé par une mission mystérieuse du ciel. Celui qui obtient cette mission sacrée, et qui reste en admiration devant la merveilleuse construction, sans demander le sens du miracle, ne pénètre pas le mystère, et quiconque passe devant le Saint-Gral comme devant un phénomène journalier cesse d'en être un conservateur véritable.

Le Saint-Gral resta pendant de longues années en Occident et y eut ses chevaliers; mais l'irréligion et l'immoralité envahirent de plus en plus la Chrétienté; alors les anges transportèrent le Gral et son temple du mont Salvaz dans les profondeurs de l'Orient, au pays du Prêtre-Jean, théâtre de beaucoup de miracles et de légendes du moyen âge.

Depuis des siècles on prétendait conserver le Saint-Gral à Gênes sous le nom de *il Sacro Catino;* au temps de Napoléon il fut transporté à Paris. Il y a encore un autre Gral en Angleterre; mais les poëmes du moyen âge ont, avec autant de raison que de sens poétique, rejeté l'existence de ces vases précieux.

II. Quant à l'origine de la légende, Vilmar le fait remonter à bon droit à la plus haute antiquité païenne. Jamais depuis la chute d'Adam l'humanité n'a cessé de rêver du Paradis perdu, et plus l'actualité était mauvaise, plus la description du Paradis prenait d'éclatantes couleurs. L'Albordj, d'où l'œil d'Ormuzd voit partir le soleil et la lune pour y revenir, est le mont Salvaz des Parses, auquel correspond le mont Méru des Indiens; au gardien du Gral répond le Sanyasi, le brahmane parvenu au plus haut degré de la perfection terrestre, qui, dans une paisible contemplation de la lumière suprême, s'avance au nord-est vers la demeure de Brahma, vers le Paradis. Les Chrétiens d'Orient, et notamment ceux qui admettent l'empire d'un Messie terrestre, les chiliastes ou millénaires, identifièrent la légende du Paradis terrestre avec leur religion. La passion et la mort de Jésus-Christ, la doctrine de l'Eucharistie et de la Jérusalem céleste, les persécutions des Chrétiens et leurs héroïques combats contre le monde païen furent autant de points auxquels se rattacha leur imagination active et féconde. Les religions et les idées s'avancent avec le soleil de l'est à l'ouest; les légendes prennent diverses formes correspondant au caractère du peuple auquel elles parviennent. Que la légende du Saint-Gral défigurée se soit introduite en Espagne avec les Juifs et les Sarrasins, ou qu'elle soit née dans le pays et qu'elle ait été transformée par les Chrétiens; que des Normands elle se soit répandue encore davantage et ait pris la forme et le caractère d'un poëme chevaleresque, toujours est-il : 1° qu'on y voit se refléter l'imagination orientale et les opinions juives et arabes; 2° qu'elle traversa les Pyrénées, pénétra dans le midi de la France, dans le pays des troubadours, et fut bientôt populaire; qu'elle fut enfin élaborée en France; qu'on y mêla le récit des exploits et des vertus de la chevalerie occidentale, et qu'elle forma peu à peu un cycle complet de romans versifiés et de poëmes épiques.

III. La légende fut probablement mise en œuvre en Espagne dans des ouvrages en prose arabe, comme en a

(1) Strophe, 311-415. *Voir* Vilmar, *Hist. de la Littérature germanique*, I, 196. H. Holland, *Hist. de la Littérature allemande du moyen âge*, t. I, p. 315-320. Boisserée, *des Descriptions du temple du Saint-Gral*, Munich, 1834.

donné un *Flegtanis*, dont le père était païen, la mère juive, et qui était lui-même chrétien et astrologue célèbre.

Le premier Français qui s'occupa de la légende fut *Guyot*. Ce poëte, qui florissait entre 1170 et 1190, trouva, dit-on, le travail de Flegtanis dans un marché à Tolède, et le revêtit le premier de la forme poétique de l'Occident. Puis vint *Chrétien de Troyes*. On n'a plus rien de Guyot, tandis qu'il y a des restes de Chrétien, ce que plusieurs historiens paraissent avoir méconnu. Sismonde de Sismondi (1) dit : « Le roman original du Saint-Gral se trouve à la Bibliothèque du roi sous le n° 7523. C'est un très-gros volume manuscrit, in-4°, à deux colonnes, qui contient l'histoire de presque toute la chevalerie de la Table ronde. Plus tard il fut traduit en prose, et on le trouve imprimé en lettres gothiques, Paris, 1516, in-fol. (2). » Fauriel (3), l'illustre auteur de l'*Histoire de la Poésie provençale*, publiée après sa mort par M. Jules Mohl, son collègue à l'Institut, ne sait pas si les auteurs français qui ont traité le sujet du Saint-Gral l'ont tiré des légendes populaires, ou d'une vieille légende monastique, ou d'une autre source; il compte, avec S. de Sismondi, Chrétien de Troyes parmi les meilleurs poëtes de son temps, regrette qu'il ait fondu sans goût la vieille légende avec les romans d'Artus et de la Table ronde, qui sont sans rapport avec cette antique tradition, et qu'il ait fait de ses principaux personnages, Parcival, Titurel, Merlin, Pérédour, Lohengrin, Lancelot, etc., les héros de ses poëmes et les pendants de la légende. Les douze preux de la Table ronde quittent la cour d'Artus, le héros national, et vont courir les aventures en chevaliers errants, combattre les géants et les nains, protéger les femmes, humilier les superbes, attirer à tout prix l'attention du monde sur leurs personnes, entasser aventures sur aventures, batailles sur batailles (1). Le pays de Galles et la Bretagne sont la patrie de ces romans; de là ils se propagent, au douzième siècle, en Allemagne. Nous n'avons pas à nous occuper ici du rapport de ces romans avec les plus anciens romans carolingiens, etc. Fauriel remarque que le plus ancien cycle du Saint-Gral place la scène dans les Pyrénées et dans le midi de la France, mais que le cycle plus moderne le transporte dans la Grande-Bretagne; que les poëtes qui ont travaillé sur cette donnée étaient nombreux, leurs œuvres longues, et s'allongeant encore sans mesure en ce que chaque roman recommençait tout le cycle; qu'ainsi, par exemple, l'histoire de Lancelot du Lac est introduite dans le roman spécial du Saint-Gral; celui-ci, à son tour, dans le roman même de Lancelot, et dans celui des autres héros de la Table ronde; il remarque enfin que le contraste entre les chevaliers du siècle et ceux du Saint-Gral (2) est surtout frappant dans *Lan-*

(1) Né en 1773 à Genève, † en 1842. Calviniste, associé de l'Institut, auteur de *la Richesse commerciale*, 1803; *Nouveaux Principes d'Économie politique*, 1819; *Études sur les Sciences morales*, 1836; *Histoire des Républiques italiennes*, 1807-1818, 16 vol. in-8°; *Histoire de la renaissance de la Liberté en Italie*, 1832, 2 vol. in-8°; *Histoire des Français*, Paris, 1821-1843, 31 vol. in-8°; *de la Littérature du midi de l'Europe*, 1813, in-8°.

(2) *De la Littérature du midi de l'Europe*, 8e édit., Paris, 1829, t. I, p. 276.

(3) Né en 1772 à Saint-Étienne, † en 1844, membre de l'Institut, publia en 1824 les *Chants populaires de la Grèce moderne*; en 1836 l'*Histoire de la Gaule méridionale sous les conquérants germains*, et laissa en mourant l'*Histoire de la Poésie provençale*, Paris, 1846, 3 vol.

(1) *Voir*, sur la Table ronde, *Histoire des Ordres monastiques, religieux et militaires*, Paris, 1728, t. VIII, p. 442.

(2) Chrétien de Troyes cherche à glorifier la maison d'Anjou par la légende du Saint-Gral, et à établir un rapport entre le culte du Saint-Gral et l'ordre des Templiers; il laissa un roman intitulé *Alexandre*, un autre *Tristan*, etc.

celot, où les *chevaliers célestes*, aux blanches armures, livrent de terribles combats aux *chevaliers terrestres*, à la noire armure, *qui sont en péché mortel*. *Wolfram d'Eschenbach* a traité les légendes d'Artus et du Gral dans les trois poëmes allemands de *Parcival*, *Titurel* et *Lohengrin* (1).

IV. Les Allemands ne peuvent pas facilement porter un jugement sur Chrétien de Troyes, à cause de la difficulté qu'ils ont de recourir aux sources, tandis que le *Parcival* de Wolfram est facile à aborder aux Français. Catholiques et protestants s'accordent en Allemagne à reconnaître que Wolfram était un grand poëte, que *Parcival* est son chef-d'œuvre, quoique les protestants jugent autrement que les Catholiques la tendance mystique de l'ouvrage, et pensent, par exemple, avec Gervinus, que dans le *Parcival* non-seulement se révèlent la tolérance la plus large, mais encore l'antique idée du *fatum*. En revanche, Fauriel, après avoir longuement analysé *Parcival*, dit : « Quant au fond même du roman, peut-être sera-t-on un peu étonné de voir qu'il a été et qu'il est encore en Allemagne l'objet de l'admiration de littérateurs distingués, qui le mettent au nombre des chefs-d'œuvre épiques du moyen âge. J'avoue que je ne partage nullement leur opinion ; j'ai même quelque peine à la concevoir. Ce roman de *Parcival* me paraît, au contraire, un des plus confus dans l'ensemble et des moins agréables dans les détails. Je ne sais où trouver l'expression de ce sentiment de religiosité que l'on a cru y voir et pour lequel on l'a vanté. Tout ce service, tout ce culte du Gral, tels qu'ils sont peints dans le roman, se réduisent à une pompe toute matérielle, à des effets du genre le plus trivial. Il n'y a dans tout cela aucun élan ni du cœur, ni de la pensée, vers quelque chose de supérieur à l'humanité. Enfin, il me paraît évident que l'auteur n'a pas su mettre en action cette idée du Gral qui lui était donnée (1). »

On n'a que deux fragments de Wolfram même sur l'histoire de l'ancien roi du Gral Titurel ou de l'amour de *Schionatulander* et de *Sigune*. Ce sujet fut traité vers 1270 par Albrecht de Scharfenberg, sous le nom, mais sans le génie de Wolfram. Le *Titurel* de Scharfenberg était encore lu au dix-septième siècle et a été prôné dans les temps modernes, avec trop de partialité, par Schlégel. On peut lui reprocher, en général, l'entassement des allégories et des images, les longueurs et l'obscurité du style. Le trait caractéristique de *Titurel* est d'exalter le sacerdoce et la science. L'intolérance et le zélotisme, dit Gervinus, se donnaient la main; mais Gervinus n'apporte en preuve de l'intolérance du poëte du moyen âge vis-à-vis des Maures et des anciens Grecs que les vers suivants :

So sieht man auch die Kriechen in menschlicher Hinte
An menschlicher wisheit siechen ; si betent an des viehe
und an die linte,
Und an manigiu thier die wilde loufent,
Der diste fünde meister, nu seht, wie sich mit tôrheit die
verkaufent !
Aller liste fünde in Kriechen sind erfunden,
Und lebent doch mit Sünde, dâ von sint liste und witze
unterbunden.

Malgré leur apparente et humaine sagesse, les Grecs
N'en sont pas moins malades. Ils adorent les bruies, déifient
les mortels,
Se prosternent devant les bêtes qui errent dans les bois.
Ces maîtres raffinés viennent nous vendre leur folle sagesse,
Et, après avoir inventé les arts et le luxe de la vie,
Ils vivent dans le péché, père de l'astuce et de la supercherie.

Le *Lohengrin* enfin, poëme qui, d'après Mone, parut après 1356, et se parait à tort du nom de Wolfram, car

(1) Traduits en allemand moderne par San-Marte, Simrock. On trouve des fragments du texte original dans le *Recueil* de Fromann et Hæusser ; des détails plus étendus dans Holland, l. c., etc.

(1) Fauriel, l. c., III, 143, 144.

vraisemblablement il contient fort peu de chose de lui, raconte l'histoire du fils de Parcival, Lohengrin. Malgré le récit sans fin des batailles d'Alexandre et de Titurel, Vilmar y trouve des comparaisons excellentes, des descriptions fidèles. Gervinus ne voit dans le poëte qu'un Flamand grognon, qui tient pour l'empereur contre le Pape, un renard (*Reinecke Fuchs*) qui malheureusement renonce trop vite à son rôle.

En voyant combien les savants apprécient de manières diverses un même sujet, combien leurs jugements dépendent de leur nationalité, de leur politique, de leur religion, nous ne saurions assez admirer la sagesse pratique de l'Église qui recommande de ne pas lire l'Écriture sans l'interprétation que l'Église en donne elle-même.

Cf. *Hist. univ. de la Littérature*, de Grässe, t. II, p. II, p. 132-261, Dresde et Leipzig, 1842.

HÆGÉLÉ.

GRAMMONT. *Voyez* GRANDMONT.

GRAN, province ecclésiastique de Hongrie (1) qui comprend les diocèses du rite latin au nord-ouest, et tous les diocèses gréco-catholiques de Hongrie, de Transylvanie, de Croatie et de Slavonie ; elle est formée par l'archevêché de Gran et par les huit évêchés suffragants du rite latin suivants :

1. Neutra.
2. Wesprim.
3. Cinq-Églises.
4. Raab.
5. Waitzen.
6. Neusohl.
7. Steinamanger.
8. Stuhlweissenbourg ;

Et les cinq évêchés du rite grec :

1. Munkács.
2. Fogaras.
3. Kreuz.
4. Grosswardein. (Grosswardein, du rite latin, appartient à la province ecclésiastique de Kolocza.)
5. Épéries.

A. L'ARCHEVÊCHÉ DE GRAN (*archiepiscopatus Strigoniensis*) fut fondé par S. Étienne, premier roi de Hongrie, qui, d'après son biographe Hartwic, distribua la Hongrie en dix évêchés, et fit de la cathédrale de Gran la métropole et la maîtresse des autres églises (*magistra*). Astric, le premier abbé des Bénédictins du mont Saint-Martin (*sacer mons Pannoniæ*), apporta, outre la couronne qu'il remit à ce saint fondateur, la confirmation de la métropole de Gran par le Pape Sylvestre II, en l'an 1000. Le diocèse de Gran s'étendait primitivement sur tous les comitats de Gran, Presbourg, Comorn, Bars, Turocz, Arva, Liptau, Hont, Sohl, Zips, Torna et la plus grande portion de Neutra et de Néograd. Par la suite on incorpora à l'archidiocèse plusieurs prieurés, abbayes, et plus de cent paroisses des divers diocèses de Hongrie et de Transylvanie, dont jusqu'en 1771 les églises, appartenant à la métropole de Gran, furent administrées, au quinzième siècle, par l'évêque moldo-valaque de Milkova, plus tard par les prévôts de Hermannstadt, comme vicaires de l'archevêque de Gran. Dans les temps plus récents ces églises exemptes ont été restituées à leurs diocèses primitifs ; les diocèses de Neusohl, Rosenau et Zips, ont été séparés de Gran, et ainsi l'archevêché a été notablement amoindri et réduit à sa circonscription actuelle, savoir : les comitats entiers de Gran, Presbourg, Hont, une plus ou moins grande portion des comitats de Neutra, Comorn, Néograd, Bars, Raab et Pesth, avec Ofen et Pesth.

Le saint roi Étienne fixa pour siége de l'archevêque une des plus riches et des plus belles villes de Pannonie, Gran, sur la rive droite du Danube, à la frontière extrême de la Pannonie, au confluent de la Gran et du Danube (*Ister*, d'où *Istroganum*, *Strigonium*, en hongrois Esztergom), où avait demeuré le duc Geyza, son père, où il était né lui-même (979), où il avait été baptisé par

(1) *Voy.* ERLAU et KOLOCZA.

S. Adalbert, archevêque de Prague (994), couronné en 1000, et où il avait établi sa royale résidence. Il y bâtit en l'honneur de S. Adalbert l'église métropolitaine, sur une colline escarpée que déjà les Romains avaient fortifiée. Rome accorda de grandes distinctions à cette métropole, enrichie par son fondateur, et à laquelle, à son exemple, les rois ses successeurs concédèrent des priviléges nombreux, des dîmes, une partie des revenus des mines d'or et d'argent (*Pisetum*), en retour desquels l'archevêque fut tenu de veiller à la fabrication convenable de la monnaie.

Outre les droits métropolitains que l'archevêque de Gran exerçait au onzième siècle :

1° Sur toute l'Église de Hongrie, mais qui déjà au douzième siècle avaient été notablement amoindris par l'érection de l'évêché de Kolocza en archevêché ;

2° Depuis 1776 sur tous les diocèses gréco-catholiques, et qui depuis 1804, par suite de la création de la province ecclésiastique d'Erlau, ont été restreints à leurs limites actuelles, l'archevêque de Gran reçut la dignité de primat de Hongrie (Jean III est le premier primat cité comme tel, 1387-1419), et de légat né du Saint-Siége (en 1379-1386 le cardinal-archevêque Démétrius figure comme *Apostolicæ Sedis per Hungariam et Poloniam legatus*). Avant le milieu du quinzième siècle ces dignités étaient personnelles; elles devinrent héréditaires par la concession du Pape Nicolas V, faite au cardinal-archevêque Denys de Zeech (1440-1464) et à ses successeurs. Parmi les dignités temporelles des archevêques de Gran on distingue d'abord celle de grand-chancelier (*summi et secretarii cancellarii*), qu'en effet ils exercèrent pendant bien des siècles, qui devint héréditaire, mais fut réduite en un pur titre honorifique. Dominique Ier paraît déjà comme vice-chancelier du roi Étienne; Dominique II (1037-1047) a le titre de chancelier. Grégoire II, de Paloz (1423-1439), portait le titre de prince, qui demeura à ses successeurs. L'empereur Charles VI accorda au cardinal-archevêque Chrétien-Auguste, duc de Saxe, le titre héréditaire de prince du saint-empire romain. Jean Ier (1206-1223) porte le titre de comte de Gran, administrateur suprême du comitat de Gran (*Supremus comes comitatus Strigonensis*). Ce titre devint également héréditaire. De plus les archevêques de Gran administrèrent le pays, pendant une longue série d'années, avec beaucoup de prudence et de sollicitude, en qualité de gouverneurs du pays (Jean Ier, Jean III) ou de lieutenants du roi, *locum tenentes regii* (George II, Paul de Várda, Nicolas IV, Oláh, Antoine Vérantius, Étienne Fejerkövy, Jean VII, François comte Forgách, etc.) (1), ou de conseillers du roi, de tuteurs (Thomas IV, Bakács, tuteur du roi mineur Louis II). Ils exercèrent une grande et salutaire influence sur l'administration de la justice comme représentants dans les tribunaux de la majesté royale, *personalis præsentia regiæ majestatis*. Ils conservèrent une portion de cette influence dans les temps modernes, comme premier dignitaire du royaume, membre du tribunal suprême du pays, *ad Tabulam septemviralem co-judex*, conseiller d'État, etc., etc. Les archevêques de Gran jouissent aussi du privilége de couronner les rois de Hongrie, de concéder la noblesse (prédiale) par la donation de fiefs archiépiscopaux, etc., etc.

Le premier archevêque de Gran fut Dominique Ier, sous lequel le chapitre métropolitain de Gran, *ad S. Adalbertum*, fut érigé (1000-1002). Le roi se

(1) Voyez plus bas.

dirigea d'après ses pieux conseils et ceux de son successeur, S. Sébastien (1003-1036), dans tout ce qu'il accomplit pour le bien de l'Église.

Laurent (1103-1118) tint, autant qu'on le sait, les premiers synodes nationaux en forme, en 1111 et 1114. Adoucissant et maîtrisant le bouillant caractère du roi Colomann, il réprouva avec une noble franchise la cruauté qu'avait exercée le roi sur son frère le duc Almus et son fils Bela II, en leur faisant crever les yeux. — Luc Bánfy (1158-1174) réunit à Gran, en 1169, un synode pour s'opposer aux usurpations du roi Étienne III, qui distribuait les bénéfices ecclésiastiques d'une manière simoniaque et s'était emparé des biens de l'évêché de Grosswardein vacant; il obtint, par l'entremise du Pape Alexandre III, la restitution des biens et un changement de disposition dans le roi. — Job (1175-1203) fonda le prieuré et le chapitre collégial *de Viridi campo Strigoniensi*, agrandit et embellit la basilique de Saint-Étienne, obtint du roi Emmeric, qu'il avait soutenu contre son frère André, la résidence royale de Gran, avec beaucoup de biens-fonds et le *Pisetum*. Il fit prêcher avec succès la foi en Bosnie.

Jean Ier administra le pays pendant l'absence du roi André II, parti pour la Palestine avec d'autres grands du royaume, et fut, au retour du roi, enrichi de nouveaux domaines (1206-1223).

Robert convertit les Cumaniens (1226-1238).

Étienne Ier, de Vancsa, insista auprès de l'empereur Frédéric pour en obtenir des secours contre les Turcs, et fut le premier archevêque de Gran nommé cardinal-évêque de Préneste (1243-1252).

Lodomérius rendit de grands services à l'Église et à l'État sous le règne dissolu de Ladislas le Cumanien, couronna le roi André III, et lui resta fidèle, malgré le désir du Pape Nicolas IV, qui soutenait les prétentions de Charles Martel au trône, présida un synode national à Ofen (1279) et trois synodes provinciaux à Gran (1279-1298).

Son successeur, Grégoire, nommé par Robert, fils de Charles Martel, couronna Robert roi de Hongrie, et fut, pour ce motif, assassiné par les partisans de Wenceslas, roi de Bohême (1298-1303).

Thomas II contribua beaucoup à l'élection et à la reconnaissance du roi Charles-Robert, et reçut en don la citadelle de Comorn; il présida à Udvard, en 1306, un synode provincial où l'on ordonna de sonner l'*Angelus* à midi ou le soir (1) (1305-1321).

Chanadinus de Télegd contribua à embellir et à enrichir l'église métropolitaine, et à fortifier Gran (1331-1349).

Jean III, de Canisa, fondateur du prieuré et du chapitre collégial *S. Stephani, protomartyris, de castro Strigoniensi*, vit fleurir l'école du chapitre, le collége du Christ, qui en dépendait, qui instruisait gratuitement de pauvres étudiants et les envoyait dans les écoles de l'étranger. Ébranlé dans sa fidélité au roi Sigismond, qu'il avait accompagné à la malheureuse bataille de Nicopolis, lorsque ce prince fut emprisonné à Siklos, il expia son hésitation, après la délivrance du roi, par la perte de la forteresse de Gran; mais, s'étant bientôt après réconcilié avec le roi, il fut chargé, de concert avec le palatin Gara, d'administrer le royaume pendant l'absence du souverain (1414). Il s'opposa avec ardeur et succès à la propagation des erreurs hussites, et tint deux synodes à Gran (1387-1419).

Grégoire II, de Palocz, obtint la forteresse de Dregely du roi Albrecht, qu'il avait aidé à monter sur le trône; il défendit ses droits contre le prévôt de

(1) *Voy.* ANGÉLUS.

Stuhlweissembourg, qui voulait se soustraire à sa juridiction (1423-1439).

Denis de Zéech ou Czech, cardinal-prêtre, nommé archevêque par Élisabeth, veuve du roi Albrecht, couronna roi de Hongrie le fils de cette princesse, âgé de trois mois. Persécuté à ce sujet par les partisans d'Uladislas de Pologne, il obtint du Pape Nicolas V la dignité, dès lors héréditaire, de primat de Hongrie et de légat-né du Saint-Siége. Il avisa dans deux synodes, de 1449 à 1450, aux mesures nécessaires à la restauration de son église métropolitaine et à l'amélioration des mœurs (1440-1464).

Jean IV, Vitez de Zredna, ami de Jean Hunyade et précepteur de son fils Matthias Corvin, contribua beaucoup à l'élévation de ce dernier au trône de Hongrie, pendant qu'il n'était encore qu'évêque de Grosswardein. La domination arbitraire de ce prince lui fit perdre l'amitié de l'archevêque, qui s'unit aux grands pour appeler Casimir de Pologne. Matthias l'en punit en le faisant emprisonner dans la forteresse de Visegrad. Rendu plus tard à la liberté, il mourut de chagrin. Il avait été l'ami de la science et des savants, et avait implanté l'art italien sur le sol de Hongrie (1465-1472).

Thomas IV, Bakácz d'Erdöd, cardinal et patriarche de Constantinople, tuteur du roi Louis II, exerça une influence salutaire sur les affaires du pays; il donna 20,000 ducats pour les frais de la guerre contre les Turcs, prêcha, en 1514, la croisade contre eux, croisade qui dégénéra en l'horrible guerre des Paysans. Protecteur éclairé de la science, ardent réformateur des mœurs, il assista au cinquième concile de Latran (1497-1521).

L'archevêque George III, Szakmáry (1521-1524), lutta avec un saint zèle contre les erreurs des prétendus réformateurs, qui pénétraient en Hongrie.

Il en fut de même du savant archevêque Ladislas Szálkán (1524-1526). Il succomba, ainsi que Paul Tomory, général de l'armée, l'archevêque de Kolocza et cinq autres évêques, dans la malheureuse bataille de Mohacz, qui fonda la domination turque en Hongrie (1526).

Paul de Várda, nommé archevêque par Jean de Zápolya, antiroi, qui disputait le trône à Ferdinand Ier de Habsbourg, traité avec honneur par Soliman, qu'il fut obligé de suivre jusque sous les murs de Vienne, se décida, dans le sentiment du droit et l'intérêt de l'Église, en faveur de Ferdinand, abandonna Gran et se rendit à Presbourg avec son chapitre, que bientôt après il transféra à Tyrnau. Soliman, allié de Zápolya, s'empara de Gran, et la capitale de l'Église de Hongrie gémit sous le joug oppresseur du croissant pendant cent trente ans, de 1542 à 1683, avec une légère interruption de 1595 à 1605. Le siége de l'archevêque et le chapitre n'y furent rétablis qu'en 1820. Várda, qui était lui-même très-versé dans les sciences ecclésiastiques et profanes, fit élever à sa cour cent jeunes gens nobles (1527-1589).

Le fameux cardinal-archevêque Martinusius, partisan de Zápolya, fut assassiné avant d'avoir pris possession de son siége (1551).

Nicolas IV, Oláh, fut un des grands hommes qui, suscités par la triste situation à laquelle avaient réduit le pays la réforme et la domination des Turcs, comprirent leur temps et les besoins du pays, en tinrent compte, consacrèrent leur vie à combattre le mal et à guérir les plaies de leur patrie, et furent la gloire du siége archiépiscopal de Gran. Oláh, célèbre comme orateur, historien et théologien, avait été pendant huit ans secrétaire et conseiller de la reine Marie, gouvernante de Belgique, et, à partir de 1562, lieutenant du roi en Hongrie. Il releva et maintint les écoles, les couvents et les églises, rétablit la discipline

ecclésiastique dans cinq synodes, promulgua les décrets du concile de Trente, enseigna la pure doctrine catholique, appela les Jésuites en Hongrie (à Tyrnau) et fonda un séminaire (1553-1568).

Le savant philologue Antoine Vérantius (1569-1573) et Jean VII Kutassy (1597-1601) rendirent des services à l'État par les négociations pacifiques qu'ils dirigèrent avec les Turcs.

François Ier, comte de Forgách, cardinal-archevêque, élève de Bellarmin, défendit vigoureusement la discipline ecclésiastique au synode de Tyrnau, en 1611. Il protesta contre les lois de 1608, favorables au protestantisme (1607-1615).

Le plus éminent des grands évêques de Hongrie fut Pierre de Pázmány, né de parents réformés, rentré dans le sein de l'Église à l'âge de treize ans, admis plus tard dans l'ordre des Jésuites, nommé prévôt de Thurócz, en 1616 archevêque de Gran, en 1629 cardinal-prêtre *titulo S. Hieronymi Illyricorum*. Il défendit avec bonheur le Catholicisme, opéra de nombreuses conversions par l'ardeur de son zèle, l'éloquence de sa parole, la force de sa polémique, s'opposa victorieusement aux progrès de l'hérésie, et fortifia les sentiments religieux de son clergé et de ses fidèles en érigeant des écoles, des colléges (*Pazmanianum*, à Vienne), en fondant l'université de Tyrnau, qu'il confia aux Jésuites et dota de cent mille florins, et en présidant les synodes de cette ville en 1629, 1630 et 1633. Nommé en 1632 ambassadeur de l'empereur à Rome, il y reçut le chapeau de cardinal et mourut en 1637.

Emmeric de Lósy (1637-1642) érigea le séminaire de Presbourg et créa avec George V de Lippay la faculté de droit de l'université de Tyrnau. George fortifia Neuhäussel en y dépensant 200,000 florins, et créa à Tyrnau le séminaire dit *Seminarium Rubrorum*; il présida, comme son prédécesseur, un synode national, et protesta en 1646 contre la pacification de Linz (1642-1666).

George VI de Szelepchényi, cinq fois ambassadeur auprès des Turcs, deux fois en Transylvanie et en Pologne, rendit d'éminents services à l'Église et à l'État en employant à la délivrance de Vienne 500,000 florins destinés à la construction de l'église de Gran, en fondant le séminaire de Tyrnau, en favorisant les Jésuites. A l'assemblée de Tyrnau, tenue en 1682, il condamna la Déclaration du clergé de France (1666-1685) (1).

George VII de Szécsényi fonda, protégea libéralement une foule d'institutions, d'églises, de couvents, d'hôpitaux (1685-1695).

Léopold, comte de Kollonich, chevalier de Malte, cardinal, ramena à l'union les schismatiques de Transylvanie, rassembla les orphelins, au nombre de près de mille, laissés par les Turcs sous les murs de Vienne, de Szigeth, Péterwardin et Essek, les fit élever et en peupla les environs de Kolocza (1697-1707).

Chrétien-Auguste, duc de Saxe, autrefois soldat, valut à l'archevêque le titre de prince de l'empire, et convertit Maurice-Adolphe, duc de Saxe; nommé cardinal, il mourut en qualité d'ambassadeur de l'empereur à la diète d'Allemagne (1707-1725).

Emmeric, comte d'Eszterházy (1725-1745), jadis moine de Saint-Paul, fut le bienfaiteur des églises et des couvents et le père des pauvres, de même que son successeur Nicolas V, comte de Csáky (1751-1757).

François II, comte de Barkóczy, obtint de l'impératrice Marie-Thérèse la forteresse de Gran; mais, avant de pouvoir réaliser le projet qu'il avait formé

(1) *Voy.* DÉCLARATION.

d'y bâtir une magnifique église métropolitaine et d'y transférer la résidence épiscopale, le savant et zélé pasteur mourut (1761-1765).

Joseph Ier, comte de Batthanyi, cardinal, défendit les droits de l'Église durant l'époque difficile des prétendues réformes de Joseph II, fit des représentations contre les décrets promulgués en 1781; réclama, mais en vain, contre l'article 26 de la diète de 1790-1791, favorable au protestantisme (1776-1799).

Charles-Ambroise d'Este, prince royal de Hongrie et de Bohême, archiduc d'Autriche, ancien administrateur du diocèse de Waitz, mourut à l'âge de vingt-quatre ans d'une maladie qu'il avait gagnée en visitant un hôpital militaire, au milieu des efforts patriotiques qu'il faisait pour lever des troupes dans la guerre de l'Autriche contre la France (1808-1809).

Alexandre de Rudnay, auparavant évêque de Transylvanie, cardinal-prêtre, replaça, après un exil de deux cent soixante-dix-sept ans, le siége métropolitain et le chapitre à Gran, et commença la construction d'une cathédrale grandiose sur la montagne de Gran. En 1822 il présida un concile national à Presbourg (1819-1831).

Après une vacance du siége de sept années, Joseph II de Kopácsy (1838-1847), antérieurement évêque de Stuhlweissembourg et de Vesprim, fut nommé à Gran. Ce prélat, connu par l'étendue de son savoir, son activité, sa résolution, défendit avec énergie et succès les intérêts de l'Église catholique dans la lutte acharnée occasionnée par les mariages mixtes, installa en 1844 le chapitre nouvellement érigé de Tyrnau, et arriva, dans la construction de la cathédrale, jusqu'à la couverture de la coupole, laissant l'achèvement de l'œuvre à son successeur, le vertueux Jean de Scitovsky, jadis évêque de Rosenau et de Cinq-Églises, le soixante-treizième archevêque de Gran.

L'archevêché de Gran compte 3 chapitres : le chapitre métropolitain de Gran, avec 22 chanoines titulaires et 8 chanoines honoraires; le chapitre collégial de Presbourg, avec 12 chanoines, et le chapitre collégial de Tyrnau, avec 6 chanoines. Le diocèse renferme 4 abbayes, 11 prieurés, 10 titres d'abbayes et 9 de prieurés. En outre, la juridiction de l'archevêque s'étend sur 4 abbayes et 24 titres abbatiaux, 4 prieurés et 16 titres de prieur, situés dans d'autres diocèses et exempts.

Le diocèse, divisé en 2 vicariats généraux, Gran et Tyrnau, et 8 archidiaconats (ceux de la cathédrale, de Neutra, de Comorn, de Hont, de Néograd, Barse, Presbourg et Saswarl), comptait, dans 474 cures, en 1848 :

Catholiques	858,362
Luthériens	117,927
Calvinistes	68,762
Grecs non unis	2,619
Juifs	63,379
Total	2,111,969

De plus il compte :

Prêtres séculiers	787
Moines	558
Religieuses	217
Séminaristes	180

qui sont élevés dans les séminaires diocésains de Gran, de Tyrnau et de Presbourg, au Pazmanianum de Vienne et au séminaire général de Pesth.

B. ÉVÊCHÉS SUFFRAGANTS.

I. *Rite latin.* 1° NEUSOHL (*episcopatus Neosoliensis*) fut, en 1776, distrait de la partie septentrionale du diocèse de Gran et doté avec des biens appartenant à la métropole. Il compte actuellement son cinquième évêque, s'étend sur tout le comitat de Sohl et de Thurocz et une portion des comitats de Neutra et Barse; il a 6 chanoines titulaires, 6 chanoines honoraires, 1 prieuré réel, 1 prieuré titulaire; et dans les

quatre archidiaconés de la Cathédrale, de Barse, de Neutra et de Sohl, il avait, en 1848 :

Curés	111
Prêtres séculiers	183
Religieux	69
Catholiques	157,073
Luthériens	62,894
Grec non uni	1
Juifs	1,719
Total...	221,687

2° Neutra (*diœcesis Nitriensis*). Son origine remonte, dit-on, à 369. Ce qui est certain, c'est qu'il existait déjà dans la première moitié du neuvième siècle. On cite de cette époque l'évêque Alvinus; mais Neutra paraît avoir perdu son évêque, dans le même siècle, à la suite de l'invasion des Hongrois et des discussions sur la juridiction élevées entre les archevêques de Salzbourg et de Passau, et il ne figure plus dès lors que comme prieuré appartenant à l'évêché de Polcsow (plus tard Olmutz), en Moravie, et placé avec celui-ci, soit médiatement, soit immédiatement, sous la juridiction de l'évêque de Prague. S. Étienne ne changea rien à cette situation, selon les uns; suivant d'autres, il incorpora ce prieuré majeur, *præpositura major*, à l'archevêché de Gran.

Neutra obtint de nouveau un évêque spécial en 1109; le prieur fut élu évêque, l'ancien diocèse rétabli; le chapitre de Neutra n'eut dès lors plus de prieurs jusqu'en 1780. Marie-Thérèse rétablit le prieuré et le dota.

On ne cite que les évêques Alvinus et Wichingus, au neuvième siècle. Le premier évêque du douzième siècle est Nicolas, dont le cinquante-sixième successeur est l'évêque actuel. Le diocèse renferme tout le comitat de Tresschine, une portion de ceux de Neutra et de Barse, et compte :

Chanoines titulaires	10
Chanoines honoraires	6
Abbayes titulaires	8
Archidiaconats (la Cathédrale, Tresschine, Solna, Gradnar)	4
Curés	145
Prêtres séculiers	241
Élèves	48
Couvents	6
Hôpitaux (de pauvres, d'orphelins, de malades)	22

En outre, en 1848 :

Catholiques	282 547
Luthériens	22,453
Calvinistes	11
Grec non uni	1
Juifs	15,546
Total...	320,508

3° Vesprim (*episcopatus Vesprimiensis*), fondé en 1009 par S. Étienne, obtint pour siége épiscopal la ville forte de Besprem, plus tard Vesprem, qui avait déjà un sanctuaire chrétien avant la conquête de la Pannonie par les Hongrois. S. Ladislas confirma et augmenta en 1082 les donations importantes faites par S. Étienne à l'évêque. Les évêques de Vesprim possèdent le droit de couronner les reines de Hongrie et d'être leurs chanceliers. En 1425 le roi Sigismond renouvela et confirma ces deux priviléges, peu à peu tombés en désuétude. Le premier évêque fut Étienne; le 80e successeur (autant qu'on peut en constater la série au onzième siècle) est l'évêque actuel.

Le diocèse comprend tout le comitat de Vesprim, le comitat presque entier de Sumegh et une partie de celui de Szalad :

Chanoines titulaires	12
Chanoines honoraires	6
Abbayes réelles	9
Abbayes titulaires	17
Prieurés réels	5
Prieurés titulaires	10

Les quatre archidiaconats (la Cathédrale, Szalad, Papat et Ségus) comprenaient, en 1842 :

Paroisses	219
Fidèles	369,758

Ecclésiastiques	412
Élèves	54
Religieux (dix-sept maisons)	201

4° Stuhlweissembourg (*diœcesis Albaregalensis*), qui formait autrefois une portion du diocèse de Vesprim, fut, en 1777, constitué avec le prieuré originairement exempt de Stuhlweissembourg, que S. Étienne avait fondé dans la ville de ce nom et destiné au couronnement des rois de Hongrie, et qu'il avait pourvu d'une belle église et de beaucoup de priviléges. Il a eu jusqu'à ce jour 7 évêques, et comprend tout le comitat de ce nom et une portion de celui de Pesth.

Chanoines titulaires	8
Chanoines honoraires	6
Abbaye réelle	1
Abbayes titulaires	7
Prieuré majeur	1
Prieurés titulaires	8
Prêtres séculiers	159
Religieux (trois maisons)	48
Élèves	15

Les deux archidiaconats de la Cathédrale et d'Ofen comprennent :

Paroisses	82
Vicaires	4
Catholiques	153,008
Grecs non unis	4,240
Calvinistes	66,582
Luthériens	4,896
Juifs	7,236
Total...	235,957

5° Raab (*diœcesis Gaurinensis*, autrefois *Geurensis* ou *Gauriensis*), fondé par S. Étienne en 1009, d'après des données vraisemblables, obtint pour siége épiscopal la ville de Raab (*Gaurinum*, en hongrois Györ, l'*Ad Arabonem* de Ptolémée), et pour cathédrale une belle église bâtie par ce roi. Il a eu jusqu'à ce jour 68 évêques. Il comprend les comitats de Raab, Wieselbourg et Œdenbourg, et compte, au chapitre cathédral de Raab :

Chanoines titulaires	14
Chanoines honoraires	4

dans le chapitre collégial d'Œdenbourg :

Chanoines	5
Abbaye réelle	1
Abbayes titulaires	7
Prieurés réels	6
Prieuré titulaire	1

et dans les 7 archidiaconats de la Cathédrale, d'Œdenbourg, Wieselbourg, Lotsmand, Raab, Comorn et Papat :

Paroisses	227
Ecclésiastiques	370
Religieux (quatorze maisons)	200
Élèves	35

En outre, en 1842 :

Catholiques	296,031
Grecs non unis	165
Luthériens	73,213
Juifs	13,709
Total...	383,121

6° Steinamanger ou *Sabaria* (*diœcesis Sabariensis*) fut distrait en 1777 du diocèse de Raab, et agrandi de quelques paroisses prises dans les diocèses d'Agram et de Vesprim. Il tient son nom de la ville de Sabaria (Steinamanger, en hongrois Szombathely), autrefois colonie romaine importante, capitale de la première Pannonie et résidence du proconsul, où naquirent S. Martin de Tours, S. Léonian, abbé de Vienne, et où S. Quirin, évêque de Siscia, subit le martyre. Il est très-vraisemblable que Sabaria était déjà un évêché avant l'invasion des Huns.

Les rois de Germanie soumirent la contrée de Steinamanger à la juridiction de l'archevêque de Salzbourg. L'évêque actuel est le cinquième.

Le diocèse comprend le comitat d'Eisenbourg et une partie de celui de Szalad; il compte :

Canonicats titulaires	
Canonicats honoraires	4
Abbayes réelles	4
Abbayes titulaires	2
Prieurés	3

Prêtres	281
Élèves	42
Religieuses	72

Les 6 archidiaconats de la Cathédrale, de Nemet-Ujvar, Savar, OErseg, Zala-Égerszegh, Also-Lendva, comprenaient en 1848, dans 184 paroisses :

Catholiques	285,502
Grecs non unis	9
Luthériens	59,864
Calvinistes	12,117
Juifs	7,472
Total	364,964

7° Cinq-Églises (*diœcesis Quinque-Ecclesiensis*), qui, avant l'arrivée des Hongrois, formait une portion du diocèse de Salzbourg, fut fondé et doté par le roi S. Étienne, en 1000 suivant les uns, en 1009 selon les autres. Le palatin Rado l'enrichit au temps du roi André Ier. Il tient son nom de la ville de Cinq-Églises, *Quinque Ecclesiæ*, *Fünfkirchen*, *Quinque Basilicæ*, en hongrois Pécs; c'était, au temps des Romains, *Sopiana*, qui avait déjà alors des habitants chrétiens. S. Étienne en fit le siége de l'évêché.

L'évêque de ce diocèse a le droit de porter le pallium et de se faire précéder par la croix archiépiscopale. Ce privilége, accordé d'abord par le Pape Clément III à l'évêque Calanus (1188-1218), à la suite des services qu'il avait rendus en administrant la Croatie et la Dalmatie, devint l'objet de grands différends entre Paul Ier (1279-1302) et son métropolitain Philippe, archevêque de Gran, et fut de nouveau concédé, en 1754, comme un privilége héréditaire, par Benoît XIV, à l'évêque George IX Klimo (1751-1777).

Le premier évêque fut Bonipertus, Bénédictin frank, aumônier du roi Étienne. Son successeur fut S. Maur, abbé de Martinsberg, qui acheva la cathédrale actuelle, commencée par Bonipertus. Soixante-treize évêques ont jusqu'à ce jour été assis sur le siége de S. Maur.

Le diocèse comprend les comitats de Tolna et de Baranya et une partie de celui de Sümegh et du comitat slavon de Vérőcze; il a :

Canonicats titulaires	10
Canonicats honoraires	6
Abbayes réelles	2
Abbayes titulaires	17
Prieurés	6
Prêtres séculiers	269
Religieux	130
Élèves	49

Les deux archidiaconats de la cathédrale de Tolna comptaient, en 1848, dans 160 paroisses :

Catholiques	348,245
Grecs non unis	20,398
Luthériens	34,938
Calvinistes	80,278
Juifs	8,833
Total...	492,687

8° Waitz (*diœcesis Vaciencis*) doit son origine et sa première dotation au zèle libéral de S. Étienne. Geysa Ier le combla de nouveaux bienfaits. On ignore le nom des premiers évêques jusqu'au temps de Geysa Ier (1074-1077). Le diocèse s'étend sur tout le comitat de Csongrad et la petite Cumanie, une partie du comitat de Pesth, de Néograd, Hont et Héves; il possède :

Canonicats titulaires	12
Canonicats honoraires	6
Abbayes titulaires	5
Abbayes réelles	4
Prieurés	6
Prêtres	203
Religieux	72
Élèves	32

Les 3 archidiaconats de la Cathédrale, de Csongrad et Pesth, renferment, dans 110 paroisses :

Catholiques	327,601
Luthériens	44,323
Calvinistes	188,554
Grecs non unis	1,754
Juifs	11,837
Total...	574,159

II. *Rite grec.* 1° Diocèse gréco-catholique de MUNKACS. Les Valaques et les Ruthéniens de Hongrie appartenant au rite grec étaient originairement confiés aux soins des moines de l'ordre de S. Basile et soumis à la juridiction de l'évêque latin dont ils habitaient le diocèse. Comme cependant leur union sous un évêque propre pouvait éviter beaucoup de frottements et d'hostilités, et était profitable même aux intérêts de l'union, l'évêché de Munkacs fut d'abord érigé, et sa juridiction s'étendit sur les Grecs unis, la plupart Ruthéniens d'origine, domiciliés au nord-est de la Hongrie. Le premier évêque de Munkacs dont il soit fait mention est le moine basilien Jean, en 1491. Ce fut probablement le roi Uladislas qui le nomma. Ses successeurs ne furent pas en état de s'opposer aux abus et d'arrêter la triste décadence de leurs fidèles ; aussi furent-ils, ainsi que leur clergé, souvent traités avec mépris par les Latins et fréquemment opprimés. Cependant Ferdinand Ier, Isabelle, femme de Zapolya, et Maximilien II les protégèrent contre leurs oppresseurs. Les schismatiques ne furent pas non plus tranquilles, et ils parvinrent à distraire, pour un temps, des portions plus ou moins grandes de l'Église grecque unie de Hongrie, surtout lorsque le siége de Munkacs fut occupé par des évêques dont les tendances étaient schismatiques. Cependant les évêques sincèrement catholiques parvinrent facilement à ramener les portions égarées de leur troupeau. Le diocèse de Munkacs, situé en grande partie sur le territoire de l'évêché d'Erlau, non encore partagé, fut soumis à la juridiction des prélats d'Erlau, jusqu'au moment où, en 1776, il fut placé, avec les autres évêchés grecs unis, sous l'autorité métropolitaine des archevêques de Gran, qui, depuis longtemps, étaient les protecteurs et les propagateurs de l'union.

L'évêque et le chapitre résident à Unghvâr, où est le séminaire, dans lequel sont élevés en même temps les candidats des diocèses grecs unis d'Épéries et de Grosswardein. Le diocèse a sept chanoines (l'archiprêtre ou prévôt, l'archidiacre ou lecteur, le primicier ou chantre, l'ecclésiarque ou custode, l'écolâtre, le chartophylax ou chancelier, sont les titres habituels des chapitres grecs unis), trois abbayes ; les sept archidiaconats de Beregh, Marmaros, Szaboles, Szatmar, Ugocsa, Unghvâr, Zemplen, qui s'étendent sur les comitats de ce nom, comprenant 464 paroisses, comptent :

Catholiques grecs unis	477,716
Prêtres	473
Élèves	86
Basiliens (cinq couvents)	59

Outre le consistoire de la Cathédrale, il y a un consistoire subalterne dans le *Foraneus vicariatus Marmarosensis.*

2° Le diocèse *gréco-catholique* D'ÉPÉRIES, fondé en 1816, confirmé par le Pape en 1818, a en ce moment son second évêque. Formé d'une portion du diocèse de Munkacs, il s'étend sur les comitats d'Abaujvár, Borsod, Gömör, Saros, Zips, Torna et Zemplén ; il a 5 canonicats titulaires, 5 honoraires ; les 5 archidiaconats de la Cathédrale ou de Laios, celui d'Abaujvár-Torna, de Borsod, de Zips-Gömör et de Zemplén, comprennent :

Paroisses	194
Prêtres	214
Élèves	32
Religieux	11
Population (1848)	161,589

3° L'évêché gréco-catholique de GROSSWARDEIN (*diœcesis Wardiniensis, Græci ritus;* le diocèse latin du même nom appartient à la province ecclésiastique de Kolocza) s'étend sur les Catholiques du rite grec habitant les

parties sud-est de la Hongrie, surtout les comitats d'Arad, de Békes, Bihar, Chanád, Csongrad, Krasso, Szabolcs, Szatmár, Temes, Torontál, Mittel-Szolnok, et le district de Kövar, qui sont la plupart valaques d'origine, et appartenaient autrefois à la juridiction de l'évêque latin de Grosswardein. Mais comme les ecclésiastiques schismatiques, principalement les évêques d'Arad, ne négligeaient aucun moyen, même de feindre l'union, pour entraîner les Grecs unis au schisme (comme le fit, en 1713, l'évêque Joannitius Martinovics), et comme on essaya en vain de donner un vicaire général gréco-catholique à l'évêque latin (tel fut Mélétius Kovács, vicaire général de l'évêque-baron Patachich, en 1748), Marie-Thérèse résolut, pour favoriser et consolider l'union, de créer l'évêché gréco-catholique de Grosswardein, qui fut approuvé par le Pape en 1777. On doit au premier évêque, Moïse Drágosy, et à ses successeurs (quatre jusqu'à ce jour) que le diocèse, qui d'abord ne comprenait que 3 paroisses, compte aujourd'hui, y compris les 72 paroisses distraites du diocèse de Munkacs,

Paroisses	180
Vicariats	8
Population	127,502

distribuées dans les 6 archidiaconats de la Cathédrale, de Banat, Berettyo, Körös, Laksag et Szatmár; le chapitre de la cathédrale a 6 chanoines titulaires, 6 honoraires, et 34 élèves du séminaire.

4° L'évêché gréco-catholique de Kreutz (*diœcesis Crisiensis*), qui commença dans le diocèse de Svidnitz, naquit, sous le roi Ferdinand II et le Pape Paul V, par l'immigration de beaucoup de Raitzes, de Serbes du rite grec dans les parties de la Croatie dévastées par les Turcs, et qui, les uns déjà gagnés à l'union, les autres convertis plus tard, recurent pour évêque le moine basilien Siméon, que leur donna Pierre Domitrovich, évêque d'Agram. Siméon fut sacré à Rome; mais ses tendances schismatiques d'une part, les intrigues et l'immoralité de quelques-uns de ses successeurs d'autre part, eurent pour conséquence que leurs ouailles se détachèrent de l'union. Heureusement que, en 1751, au temps de Marie-Thérèse, la nomination de l'évêque Gabriel Palkovich releva le diocèse, qui plus tard reçut le nom qu'il porte aujourd'hui.

Il s'étend sur les communes gréco-catholiques qui se trouvent dans les comitats de Kreutz et d'Agram, en Croatie, dans le généralat de Varasd et de Carlstadt, en Dalmatie, et dans une portion de la Carniole, dans les comitats de Syrmie et de Bais, et comprend :

Paroisses	18
Vicariat	1
Curatie	1
Population	14,580

Il n'y a pas de chapitre; le séminaire est à Agram; le vicariat d'Essek comprend Syrmie et le comitat de Bais.

5° Le diocèse gréco-catholique de Fogaras, en Transylvanie, se forma grâce aux efforts de l'archevêque de Gran, Kollonich, et de ses missionnaires, les Jésuites Hevenesy et Baranyi, qui gagnèrent à l'union plus de 100,000 Valaques en Transylvanie. L'évêque Théophile abjura, avec son clergé, les erreurs de Photius, en 1687 à Carlsbourg, en 1692 à Munkacs, ainsi que son successeur Athanase, en 1699, à Carlsbourg. Le diocèse, qui s'étend sur toute la Transylvanie, a :

Chanoines	6
Décanats	11
Paroisses	1,360
Prêtres	1,452
Moines basiliens	5
Élèves	57
Population (1842)	608,545

Cf. Nicolai Schmitth, *Archiepiscopi Strigonienses;* Georgii Pray, *Specimen Hierarchiæ Hungariæ*; Georgii Fejér, *Religionis et Ecclesiæ christianæ apud Hungaros Initia;* Caroli Péterffy, *S. Concilia Ecclesiæ R. C. in R. Hungariæ;* Mich. Szvorényi, *Synopsis critico-historica Decretorum synodalium pro Ecclesia Hungarico-catholica editorum;* Docteur Lanyi, *Histoire de l'Église de Hongrie au temps de la maison d'Autriche*, en hongrois; *Annuaires des diocèses.*

HAYNALD.

GRANCOLAS (JEAN), docteur de Sorbonne et savant théologien, né à Paris (on ignore la date de sa naissance). Il y fit ses études, entra dans l'état ecclésiastique, et obtint avec distinction le grade de licencié. En 1685 il fut promu au doctorat en théologie, et devint aumônier de Monsieur, frère de Louis XIV. Son commerce personnel n'était pas facile; il était d'un caractère désagréable à ses collègues, et son inexorable sévérité aux examens et aux actes publics le rendait la terreur de tous les candidats de la Sorbonne. Mais Grancolas fit honneur au corps qui l'avait admis dans ses rangs par sa probité, son zèle et son vaste savoir. Il mourut chapelain de Saint-Benoît, le 1er août 1732. Grancolas s'était assigné comme but de ses travaux l'étude des anciennes liturgies. Ses ouvrages, assez nombreux, révèlent une vaste connaissance de cette branche de la science théologique. La manière dont il expose les résultats de ses recherches rend la lecture de ses ouvrages fort peu attrayante. Il n'avait, dit Dupin, ni ordre, ni méthode, et l'absence de goût, le manque de profondeur le firent tomber dans une critique mesquine, arbitraire, souvent fausse, des institutions liturgiques et des formes de l'Église. Son habileté à manier le latin le distingua parmi ses confrères en Sorbonne. Voici la liste de se vrages:

1. *Traité de l'antiquité des monies des Sacrements*, Paris, in-12;

2. *De l'Intinction, ou de la tume de tremper le pain con dans le vin*, Paris, 1693, usage e en vigueur chez les Grecs;

3. *Histoire de la Communion une seule espèce*, Paris, 1676, in

4. *Les anciennes Liturgies, Manière dont on a dit la sainte dans chaque siècle, dans les É d'Orient et dans celles d'Occi* Paris, 1697, in-8°;

5. *L'Ancien Sacramentaire d glise, où sont toutes les pratiqu s'observaient dans l'administr des sacrements chez les Grecs e les Latins*, Paris, 1698, 1699, in-8°. On trouve des extraits d écrit dans la Nouvelle Bibliothèqu auteurs ecclésiastiques de Dupin in-4, t. XIX, p. 291 sqq.;

6. *Traité de la Messe et de l' divin*, Paris, 1713, in-12;

7. *Dissertations sur les Messes tidiennes et sur la Confession*, 1 1715;

8. *Commentaire historique s Bréviaire romain*, Paris, 1727, 2 in-12, traduit en latin, Venetiis, C 1734, in-4°. Un coup d'œil jeté su ouvrage, assez répandu, écrit ave grande érudition et en faveur de titution même du bréviaire, peut donner une idée des opinion l'auteur. Un chapitre spécial de vrage porte le titre : *Projet nouveau Bréviaire*, t. I, p. 34 de l'édition française; car ce tre ne se trouve pas dans la tr tion latine. Grancolas, qui, avec prit exclusif de son époque, v ramener la liturgie à la pratique de tique Église, désire une nouvelle sification des fêtes. Il demande

retranche de la série des fêtes de première classe, non-seulement toutes celles de la sainte Vierge et des saints, quels qu'ils soient (*Assumptio B. V. M. et Patrocinia SS.*), mais encore celle du Saint-Sacrement (*Corporis Christi S.*), parce que c'est une solennité moderne. Durant le carême, sauf tout au plus les fêtes de l'Annonciation et de S. Joseph, il veut qu'on ne célèbre aucune fête de saint, parce que ce n'était pas l'usage dans l'antiquité (p. 351). Il veut d'ailleurs réduire les offices des saints, faire simplement mémoire des confesseurs dans l'office de la férie (p. 348), abolir beaucoup de leurs fêtes. Les belles antiennes de Laudes dans l'office de Noël ne plaisent pas à l'austère docteur; on aurait dû en emprunter d'autres à l'Écriture. Il s'effraye extrêmement de la hardiesse de l'expression de l'antienne : *Melliflui facti sunt cœli.* On devrait éviter de pareilles expressions, et décrire plutôt la bénédiction qu'apporta la venue du Christ (II, 71). *Ut animalia viderent Dominum jacentem in præsepio* est, dit-il, une remarque destituée de critique, une imagination que ni l'Evangile, ni les anciens auteurs n'autorisent. Ce qu'il dit de l'antienne *de Circumcisione Domini* est tout à fait sans goût et sans convenance. *O Crux, ave, spes unica*, ce cri si cher à toute la Chrétienté (tiré de l'hymne de Prudence) scandalise notre aride commentateur. « Cette expression, dit-il, paraît trop forte; on pourrait l'adoucir en disant : *O Christe, nostræ victima salutis et spes unica, serva pios per hanc crucem* (p. 224). Le magnifique office du Saint-Sacrement, chef-d'œuvre de S. Thomas, ne trouve pas grâce à ses yeux. « Si on y regarde de près, dit-il, on s'apercevra qu'il ne mérite pas les grands éloges qu'on lui donne d'ordinaire. Il ne serait pas difficile d'en faire un *plus exact.* L'hymne *Pangue, lingua*, est très-plat (p. 394). Les antiennes de la sainte Vierge : *Alma Redemptoris; Ave, Redemptoris; Ave, Regina; Regina cœli; Salve, Regina*, composées par des moines pour leur office spécial, ne méritent plus d'être admises dans nos bréviaires, tant à cause du peu de mesure de leurs expressions qu'à cause de leur composition, qui est *des plus plates* » (t. I, p. 265) (1). Ces citations prouvent suffisamment que ce personnage, certainement érudit, n'avait pas le moindre sens poétique et ne comprenait rien à la langue de la piété. Du reste il était, en fait de doctrine, l'ennemi déclaré de toute nouveauté. C'est dans cet esprit qu'il écrivit :

9. *Le Quiétisme contraire à la doctrine des sacrements*, Paris, 1695, in-12, dans lequel il démontre combien les principes de Molinos sont contraires à l'Écriture sainte. On trouve dans ce livre des données intéressantes sur la vie de ce prêtre espagnol.

10. *Instruction sur la Religion*, Paris, 1693;

11. *La Science des Confesseurs*, ib., 1696;

12. *L'ancienne Discipline de l'Église sur la Confession et la Pénitence*, ib., 1697;

13. *L'ancien Pénitencier de l'Église, ou les pénitences que l'on imposait autrefois pour chaque péché*, ib., 1698;

14. *Heures sacrées, ou Exercices du Chrétien*, ib., 1697;

15. *La Tradition de l'Église sur le Péché originel et sur la réprobation des enfants morts sans baptême*, ib., 1698;

16. *Traduction française de toutes les Catéchèses de S. Cyrille de Jérusalem*, ib., 1715;

(1) On peut voir plus de détails dans D. Guéranger, *Institutions liturgiques*, le Mans et Paris, 1841, t. II, p. 410 sq.

17. *Critique abrégée des ouvrages des auteurs ecclésiastiques*, ib., 1716;

18. *Traité de Morale en forme d'entretien*, 2 vol., ib., 1724;

19. *Instruction sur le Jubilé*, ib., 1724;

20. *Histoire abrégée de l'Église et de l'Université de la ville de Paris*, 2 vol. in-12, ib., 1728. Cet ouvrage fut supprimé en considération du cardinal de Noailles, qui y était maltraité;

21. *Traduction de l'Imitation de Jésus-Christ*, précédée d'une dissertation sur l'auteur de ce livre, ib., 1729, in-12. Grancolas incline à croire que l'auteur de l'Imitation est Hubertin de Casali, Franciscain, qui devint ensuite Bénédictin et enfin Chartreux.

Cf. Dupin, *Nouvelle Bibl. des Aut. ecclésiast.*, Amsterdam, 1715, in-4°, t. XIX, p. 291; Guéranger, *Inst. liturgiques*, t. II, p. 268, 410.

KERKER.

GRAND-MAITRE. *Voyez* DOMINICAINS et JOHANNITES.

GRAND'MESSE. On appelle grand'messe, messe solennelle, *missa solemnis*, le sacrifice de l'Autel auquel s'unit le chant du prêtre et du chœur, pour le distinguer de la messe basse, *missa bassa*. S'il s'y joint en outre l'encensement et le service des lévites, si le très-saint Sacrement est exposé, la messe est dite très-solennelle, *missa solemnissima*. On comprend qu'il y a bien des degrés de solennité dans la grand'messe, vu qu'on s'y règle beaucoup d'après la personne du célébrant, suivant que c'est un prêtre, un évêque, un cardinal ou le Pape. Les livres officiels de liturgie ne parlent pas d'une messe solennelle sans encens et sans lévites. Bossa (1) n'appelle l'office grand'messe que lorsqu'elle est célébrée avec chant, cérémonies solennelles, assistance des lévites et du clergé. Un *Requiem*, une messe pour un défunt peuvent être également solennels, avec encens. Les jours de fête double on ne peut célébrer d'anniversaire en noir, à moins que ce ne soit *missa cantata de Requiem*.

Cf. OFFICE AVEC CHŒUR.

(1) *Rer. liturg.*, l. I, 13.

GRANDMONT (ORDRE DE), *Ordo Grandimontensis*. Le fondateur de cet ordre fut *Étienne de Tierno* ou *Pigerno*, fils du vicomte d'Auvergne, né en 1044. A l'âge de douze ans son père le conduisit vers son compatriote l'archevêque de Bénévent, Milon, prélat remarquable par sa piété et son savoir. Il tomba malade durant cette visite, qui se prolongea, et par suite de cet accident Étienne demeura assez longtemps en rapport avec cet éminent évêque. Ce qui le captiva le plus parmi les récits de son hôte, ce furent les détails qu'il lui donna sur le genre de vie édifiant d'une association d'ermites qui s'étaient retirés dans les montagnes de la Calabre. Il en conçut de bonne heure le désir d'introduire parmi ses compatriotes le même genre de vie. De fréquentes visites qu'il fit aux ermites le fortifièrent dans son dessein. Quelque temps après être revenu dans la maison paternelle, il voulut revoir Milon, mais il ne le trouva plus en vie, et demeura à Rome, pendant un an, sous la direction d'un cardinal distingué (peut-être Hildebrand), s'occupant de la marche des affaires de la curie romaine. Au bout de ce temps il exprima au Pape Alexandre II le désir de fonder un ordre religieux; mais son extrême jeunesse fit rejeter sa demande. Il réussit plus tard, et dès la première année du pontificat de Grégoire VII (1073) (1). Étienne, heureux de pouvoir enfin réaliser son ardent désir, revint dans sa patrie, et trouva, à une lieue de Limoges, dans les montagnes de la rude Auvergne, une solitude nommée Mu-

(1) *Voir* les bulles dans Holsténius, *Codex Regularum*, t. II, p. 303.

ret. Il la choisit pour résidence, s'y bâtit une cabane et modela sa vie sur celle des ermites de la Calabre.

On se demande, sans pouvoir résoudre la question, si l'ordre d'Étienne fut un démembrement de l'ordre de Saint-Augustin ou de celui de Saint-Benoît, ou s'il fut une fondation spéciale et nouvelle (1). D'après la bulle de Grégoire VII, citée dans la note de la page précédente, Étienne est autorisé seulement à fonder un ordre conforme à la règle de S. Benoît, de même, est-il dit, que les moines de la Calabre suivaient la règle de S. Benoît. Malgré cela, Étienne aurait bien pu introduire dans son institut ce qui lui aurait paru digne d'imitation dans les autres établissements monastiques. Lui-même ne répondit pas catégoriquement à cet égard à deux cardinaux qui l'interrogeaient (2). Étienne mourut à l'âge de quatre-vingts ans, le 8 février 1124. Il avait vu peu d'associés s'unir à son entreprise. Son troisième successeur, Étienne de Lisiac, rédigea la règle qui avait été transmise oralement jusqu'alors. Immédiatement après la mort du fondateur, les Augustins d'Ambazoc avaient réclamé Muret comme leur propriété, et tandis que les frères, surpris de cette réclamation, avaient recours à la prière, une voix, dit-on, se fit entendre, s'écriant : « A Grandmont, à Grandmont! » Les frères obéirent à cet appel, et, peu de temps après leur séjour dans cette nouvelle solitude, qui leur donna son nom, l'ordre se propagea tellement, sous Étienne de Lisiac, qu'il compta de son vivant soixante maisons en France. Louis VII en avait entre autres accordé une aux *Bons Hommes de Grandmont* (3). Le troisième prieur, Adémar de Friac, rédigea des statuts d'une sévérité extrême, qui furent approuvés par Innocent III (1). Leurs couvents se nommaient *celles*. On était reçu dans l'ordre par le chef qui résidait à Grandmont. L'ordre demeura pendant longtemps en grande considération parmi le peuple et les princes. Des divisions intestines lui firent perdre son crédit. La cause de ces divisions fut l'accroissement du nombre des frères lais, qui devinrent plus nombreux que les prêtres, et qui seuls administraient les affaires de l'association. Ils s'attribuèrent peu à peu toute l'autorité et chassèrent fréquemment les prêtres de leurs celles. Il fallut l'intervention sérieuse des Papes Lucius III, Urbain III, Grégoire VIII, Clément III et Innocent III, pour rétablir l'ordre, qui toutefois ne put plus être entièrement consolidé.

Le reste de l'histoire de l'ordre de Grandmont n'offre rien de remarquable ; ses membres changèrent leur costume et prirent celui des chanoines réguliers ; la discipline s'affaiblit de plus en plus ; Charles Frémont essaya une réforme, mais rien ne put arrêter la décadence, et l'ordre succomba aux premières atteintes de la révolution française.

Cf. Martène, *Coll.*, t. IV ; *Vita Stephani*, de Gérard Ithérini, t. VI ; *Historia brevis priorum Grand.*, Hélyot, VII, 470.

FEHR.

GRAND-PRÊTRE *chez les Hébreux*. On sait que la hiérarchie mosaïque avait trois degrés. Au plus bas degré étaient les *lévites*, au second les *prêtres*, au plus élevé le *grand-prêtre*. Les lévites étaient tous les Hébreux appartenant à la tribu de Lévi : d'après les prescriptions primitives les membres de la famille d'Aaron pouvaient seuls

(1) *Voy.* BÉNÉDICTINS.

(2) *Voir* Henrion-Fehr, *Ordres monast.*, t. I, p. 77.

(3) *Voy.* BONS HOMMES.

(1) *Voir* Hurter, *Innocent III*, t. IV, p. 140.

être prêtres, et Aaron lui-même fut le premier grand-prêtre.

Le grand-prêtre se nomme dans l'Écriture הַכֹּהֵן הַגָּדוֹל. Cette dénomination ne paraît pas pour la première fois, comme le pense Winer (1), dans IV Rois, 12, 11 : on la trouve déjà dans le Pentateuque, Lévit., 21, 10; Nombr., 35, 25, 28; dans le livre de Josué, 20, 6, et plus tard, très-fréquemment, dans le livre des Rois (2), dans les Paralipomènes (3), dans Aggée (4), Zacharie (5), Néhémie (6); parfois il est aussi nommé כֹּהֵן רֹאשׁ (7), ou encore הַכֹּהֵן הָרֹאשׁ (8), ou simplement הַכֹּהֵן (9), ou הָרֹאשׁ (10); dans les livres deutéro-canoniques et dans le Nouveau Testament, habituellement ἀρχιερεύς.

Quant à la succession au souverain pontificat, Aaron (11) eut pour successeur Éléazar (12), l'aîné des deux fils qui lui restaient (les deux autres avaient été mis à mort pour avoir, contrairement à la loi, présenté l'encens dans le sanctuaire), et le sacerdoce fut assuré à sa maison, dans laquelle il devint héréditaire (13). C'est pourquoi le souverain pontificat appartint à la lignée d'Éléazar jusqu'à une époque avancée des Juges. Héli (14) est le premier grand-prêtre qui, dans l'Écriture, paraît comme descendant d'Ithamar, l'autre fils d'Aaron, quoiqu'il ne soit désigné ainsi qu'en passant (15).

(1) *Lexique*, I, 591.
(2) IV *Rois*, 12, 11; 22, 4, 8; 23, 4.
(3) II *Paral.*, 34, 9.
(4) 1, 1, 12, 14; 2, 2, 4.
(5) 3, 1, 8; 6, 11.
(6) 3, 1, 20; 13, 28.
(7) IV *Rois*, 25, 18. II *Paral.*, 19, 11; 24, 11; 26, 10.
(8) II *Paral.*, 31, 10. *Esdras*, 7, 5.
(9) *Nombres*, 3, 32; 20, 1; 33, 38.
(10) II *Paral.*, 24, 6.
(11) *Voy.* AARON.
(12) *Voy.* ÉLÉAZAR.
(13) *Nombres*, 25, 13.
(14) *Voy.* HÉLI.
(15) Conf. I *Paral.*, 24, 1-6. I *Rois*, 14, 3.

D'après la tradition suivie, son prédécesseur aurait été éloigné du sacerdoce pour s'être rendu complice des crimes du peuple, et notamment pour n'avoir pas déclaré invalide le vœu téméraire de Jephté (1). Depuis Héli la lignée d'Ithamar demeura sur le siége pontifical jusqu'au commencement du règne de Salomon, où Abiathar, ayant pris parti pour Adonias, fut déposé par le souverain (2). Sadoc, qui fut mis à sa place (3), était de la descendance d'Éléazar (4), et il ne paraît pas que, durant le temps de la monarchie hébraïque, cette famille ait été dépossédée, du moins Josédec, grand-prêtre lors de la prise de Jérusalem par les Chaldéens, appartenait à cette lignée (5). Après l'interruption résultat de l'exil, Iosué, fils de Josédec (6), obtint le souverain pontificat, qui se transmit à ses héritiers. Ainsi les grands-prêtres appartinrent à la famille d'Éléazar, non-seulement jusqu'au temps d'Alexandre le Grand (7), mais jusqu'à la période des Machabées (8). Sous la tyrannie des rois de Syrie le souverain pontificat devint vénal; le plus offrant pouvait l'acquérir, comme on le raconte d'un certain Ménélas, de la tribu de Benjamin (9).

Lorsque les Machabées eurent reconquis leur indépendance, étant de race sacerdotale, tous les princes de cette famille qui régnèrent revêtirent le souverain pontificat jusqu'au moment où Hérode le Grand (10) renversa Antigone, le dernier des Machabées, et anéantit toute cette race héroïque.

(1) Selden, *de Success. in Pontif.*, l. I, c. 3.
(2) III *Rois*, 2, 26.
(3) *Ibid.*, 2, 35.
(4) I *Paral.*, 24, 1-6.
(5) *Ibid.*, 6, 14, 15.
(6) *Esdras*, 3, 2.
(7) *Néhém.*, 12, 10.
(8) Selden, l. c., c. 6.
(9) II *Mach.*, 4, 23-26.
(10) *Voy.* HÉRODE LE GRAND.

Alors le souverain pontificat fut conféré à des personnages insignifiants, dont il n'y avait pas d'opposition à craindre, et on n'eut plus égard à la descendance de la race pontificale et aux autres conditions réclamées par la loi (1). Les choses ne s'améliorèrent pas à cet égard après Hérode. Les grands-prêtres furent institués, déposés arbitrairement, sans égard à leur origine, à leur droit héréditaire, à aucune condition, tantôt par les empereurs, tantôt par les ethnarques et les gouverneurs, tantôt par le peuple en révolte. Le premier grand-prêtre institué par Hérode lui-même, Ananal, eut, dans l'espace relativement court qui s'écoula jusqu'à la ruine de Jérusalem par les Romains, vingt-six successeurs (2).

Parmi les *conditions* exigées pour parvenir au souverain pontificat, on comptait avant tout la descendance d'Aaron, et, d'après la doctrine des Juifs postérieurs, qui en appelaient aux Nombres, 18, 4, la descendance en ligne masculine (3); mais cette descendance devait en même temps être le résultat d'un mariage légitime. On sait que le mariage n'était interdit ni aux prêtres ni au grand-prêtre. La loi relative aux prêtres portait : *Scortum et vile prostibulum non ducent uxorem, nec eam quæ repudiata est a marito* (4); et par rapport au grand-prêtre : *Virginem ducet uxorem ; viduam autem et repudiatam, et sordidam atque meretricem non accipiet* (5). Tout rejeton d'une union illégitime était, par conséquent, inapte au souverain pontificat.

En second lieu la loi exigeait que le grand-prêtre fût exempt de tout défaut corporel choquant. Il est dit : *Nec accedet ad ministerium ejus* (*sc. Dei*), *si cæcus fuerit, si claudus, si parvo, vel grandi, vel torto naso, si fracto pede, si manu, si gibbus, si lippus, si albuginem habens in oculo, si jugem scabiem, si impetiginem in corpore, vel herniosus* (1). Les Juifs postérieurs ne considérèrent pas cette énumération comme complète et exclusive, et y ajoutèrent un grand nombre de défauts corporels excluant du sacerdoce et du pontificat (2).

En troisième lieu on exigeait l'âge de trente ans, ce que les Juifs postérieurs justifiaient, mais non unanimement, en s'appuyant sur les textes des Nombr., 4, 3 ; I Par., 23, 3 ; de plus une conduite irréprochable, qui cessait par exemple d'être telle au cas d'un mariage interdit par la loi (3) ou de la participation à un culte différent de celui de Jérusalem (4).

La *première consécration* du grand-prêtre avait lieu avec celle des prêtres (5), et ne s'en distinguait qu'en ce que le grand-prêtre n'était pas seulement oint avec l'huile de consécration, משח (6), mais en ce qu'on la répandait sur sa tête, יצק (7). Cette consécration était prescrite pour tout grand-prêtre entrant en fonctions (8), et fut en effet observée jusqu'à la ruine de Jérusalem par les Chaldéens. Après cette catastrophe l'huile de consécration fut perdue ; elle manquait au second temple, de sorte qu'au retour de l'exil il n'y eut plus que des grands-prêtres consacrés par l'investiture, מרובה בבגדים, tandis qu'autrefois ils l'étaient par l'onction, משיח בשמן המשחה (9).

(1) Jos., *Antiq.*, XX, 10, 5.
(2) Selden, l. c., c. 11.
(3) Conf. Selden, *de Success. in Pont.*, l. II, c. 1.
(4) *Lévitique*, 21, 7.
(5) *Ibid.*, 21, 13.

(1) *Lévitique*, 21, 18-20.
(2) Conf. Selden, l. c., c. 5.
(3) Conf. *Néhém.*, 13, 28.
(4) Selden, l. c., c. 4, 6.
(5) *Voy.* PRÊTRES.
(6) *Exode*, 40, 13, 15.
(7) *Ibid.*, 29, 7. *Lévitique*, 8, 12 ; 21, 10.
(8) *Ibid.*, 29, 29.
(9) *Mischna*, *Maccoth*, II, 6.

Le grand-prêtre avait deux *costumes*, l'un composé des mêmes pièces que celui des prêtres (1), sauf la coiffure. Il le portait lorsqu'il entrait dans le Saint des Saints, au jour de l'Expiation, pour représenter le peuple pénitent. L'autre, dans lequel il fonctionnait régulièrement, était incomparablement plus riche et se nomme chez les Talmudistes בגדי זהב (vêtement d'or), en opposition avec le vêtement simple du prêtre, qu'ils nommaient בגדי לבן (vêtement blanc) (2). Ce second costume consistait en quatre pièces : la *tunique*, l'*éphod*, le *rational* et la *mitre*. La tunique, *Méil*, מְעִיל, LXX, ὑποδύτης, ποδήρης, Vulg., *tunica*, était, d'après l'Exode (3), une sorte de vêtement de dessus, complétement fermé, ayant des ouvertures pour passer la tête et les bras, sans manches, ce que le texte ne dit pas expressément, mais ce que Josèphe et les rabbins prétendent unanimement (4). On la mettait par-dessus la robe sacerdotale, le *thoneth*; elle n'allait pas jusqu'à terre; elle ne descendait, comme on le voit dans les gravures ordinaires, que jusqu'aux genoux, de sorte que plus bas et aux bras on voyait la robe sacerdotale. Elle était de couleur hyacinthe, ornée au bas de clochettes d'or et de grenades de fils de coton des quatre couleurs du sanctuaire. Le texte, il est vrai, ne nomme que l'hyacinthe, le pourpre et l'écarlate (5); mais la couleur blanche se trouvait habituellement mêlée à celles-là (6), et elle n'est probablement sous-entendue que parce qu'elle était la couleur fondamentale des rideaux du sanctuaire et des vêtements sacerdotaux.

(1) *Voy.* PRÊTRES.
(2) Conf. Braun, *Vestitus sacerdotum Hebr.*, l. I, c. 2, § 15 sq.
(3) 28, 21-34; 29, 22-26.
(4) Cf. Bœhr, *Symb. du culte de Moïse*, II, 98.
(5) *Exode*, 28, 33; 39, 24.
(6) Bœhr, l. c., I, 303.

Par-dessus la tunique se portait l'*éphod*, sur lequel se trouvait le *rational*, avec l'*urim* et le *thummim* (1).

La coiffure du grand-prêtre (2) était toujours la même, qu'il fonctionnât dans son costume le plus simple ou dans ses habits les plus précieux. On la nommait mitre, tiare, *mitznephet*, מִצְנֶפֶת, μίτρα, *tiara*, *mitra*; c'était une espèce de turban, semblable à celui des autres prêtres, qui n'en différait que par la lame d'or, צִיץ, attachée au bord inférieur, et qui appuyait en même temps sur le front. Elle était retenue par un ruban de couleur hyacinthe et portait ces mots : *la sainteté du Seigneur*, קֹדֶשׁ לַיהוָה; cette inscription marquait que tout le peuple, représenté par le grand-prêtre, était consacré à Jéhova. Josèphe parle encore d'une triple couronne d'or (στέφανος χρύσεος ἐπὶ τριστοιχίαν κεχαλκευμένος), faisant partie de la coiffure du grand-prêtre (3), et qui ne s'y ajouta probablement qu'au temps des Machabées, qui étaient à la fois princes et pontifes. Le grand-prêtre ne revêtait ce costume qu'en remplissant les fonctions sacerdotales; il ne le portait pas dans la vie ordinaire, ni même au sanhédrin, à en juger d'après les Actes des Apôtres (4).

Les *fonctions* du grand-prêtre lui imposaient avant tout l'obligation d'entrer dans le Saint des Saints et de s'offrir en victime pour lui-même et pour le peuple, le jour de l'Expiation (5); puis, quand cela était nécessaire, d'interroger le Seigneur par l'urim et le thummim (6). En outre, il avait la surveillance générale du culte divin et du

(1) *Voy.* ÉPHOD.
(2) *Exode*, 28, 36-38; 39, 30.
(3) *Antiq.*, III, 7, 6.
(4) 23, 5. Jos., *Antiq.*, XVIII, 4, 3.
(5) *Lévitique*, 16.
(6) *Nombres*, 27, 21. I *Rois*, 30, 7. *Voy.* l'article BATH-KOL.

trésor du sanctuaire (1), et la présidence du tribunal suprême (2), plus tard du sanhédrin (3).

Cette position lui donnait naturellement une grande influence dans les affaires de l'État, et c'est pourquoi, en général, il était en haute considération auprès du souverain et du peuple. C'est ainsi qu'on comprend, par exemple, pourquoi Salomon ne punit que de la destitution le grand-prêtre Abiathar, qui, par sa révolte, avait mérité la mort (4), et comment le grand-prêtre Joïada fut après sa mort déposé dans la sépulture des rois (5).

Il ne pouvait pas y avoir deux grands-prêtres en fonction à la fois, et si l'on en voit de temps à autre deux l'un à côté de l'autre, comme Abiathar et Sadoc, au temps de David, ou Anne et Caïphe au temps de Notre-Seigneur, il n'y en a cependant qu'un seul qui soit légalement et réellement en fonction.

Il n'est pas question non plus dans la loi, et en général dans les livres de l'Ancien Testament, d'un suppléant permanent du grand-prêtre, qui aurait pu, en tout temps, le remplacer dans sa charge; car le כֹּהֵן מִשְׁנֶה (6) (le second prêtre, *sacerdotem secundum*) du livre des Rois, ou le כֹּהֵן הַמִּשְׁנֶה de Jérémie (7), n'est pas un suppléant; mais, comme il résulte du texte des Rois (8), כֹּהֲנֵי הַמִּשְׁנֶה, *sacerdotibus*; *secundi ordinis*, c'est un prêtre du second rang ou un simple prêtre, par opposition au grand-prêtre. La Mischna seule parle d'un suppléant du grand-prêtre pour le jour de l'Expiation, dans le cas où celui-ci serait empêché de remplir ses fonctions. Quant au *sagan*, סגן, dont parlent les Gémaristes comme d'un suppléant général du souverain Pontife, Winer a raison quand il ne voit là qu'une façon inexacte et peu historique de comprendre le סגן הכהנים, lequel, sous la haute surveillance du grand-prêtre, avait la mission spéciale de diriger les prêtres et les prêtresses (1). Du reste, la Mischna n'appelle pas sagan, סגן, le suppléant qui le jour de l'Expiation entre dans le sanctuaire, mais כהן אחר תחתיו (2), et le sagan est un personnage accessoire toujours nécessaire, ce jour-là comme les autres, dans la célébration du sacrifice (3).

WELTE.

(1) IV *Rois*, 22, 4. II *Mach.*, 3, 9.
(2) *Deutér.*, 17, 8-12.
(3) *Matth.*, 26, 57. *Act.*, 5, 21; 7, 1; 23, 2.
(4) III *Rois*, 2, 26.
(5) II *Paral.*, 24, 16.
(6) IV *Rois*, 25, 18.
(7) *Jérém.*, 52, 24.
(8) IV *Rois*, 23, 4.

(1) *Lexique*, I, 597.
(2) *Joma*, I, 1.
(3) *Ibid.*, IV, 1.

GRANDE-BRETAGNE (HISTOIRE DE L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LA). La Grande-Bretagne se compose, suivant le langage ordinaire des géographes, de deux royaumes, l'*Angleterre* et l'*Écosse*. Il a déjà été question de l'introduction du Christianisme en Écosse dans l'article COLOMBAN (S.). Nous n'avons que des renseignements incertains et peu nombreux sur les commencements du Christianisme dans la Bretagne proprement dite ou l'Angleterre. Eusèbe prétend (4) que les Apôtres introduisirent l'Évangile dans les îles Britanniques, et Théodoret dit la même chose (5).

Des écrivains postérieurs, s'appuyant sur des légendes, des traditions et des hypothèses, prétendent avoir découvert que les Apôtres Pierre et Paul, Simon et Jacques, prêchèrent à plusieurs reprises dans la Grande-Bretagne. Certains auteurs catholiques ont voulu faire de S. Pierre l'apôtre de l'Angleterre, tandis

(4) *Démonstr. évang.*, III, 7.
(5) *Opp.*, éd. Schulze, t. IV, p. 928.

que les protestants l'ont remplacé par S. Paul. Le célèbre Lingard dit avec raison à ce sujet (1) : « Il serait superflu d'accorder quelque attention aux preuves dont on a voulu étayer cette assertion. Elle a eu de la peine à trouver créance dans un âge qui n'était pas celui de la critique; de nos jours nous pouvons tout simplement la négliger. » Néander (2) et d'autres protestants soutiennent que l'Angleterre reçut la foi non de Rome, mais directement de l'Asie Mineure, et, comme ils n'ont aucune espèce de preuves à cet égard, ils en appellent à des différences liturgiques qui distingueraient l'ancienne Église bretonne de l'Église romaine. Or les différences qui existent réellement n'ont rapport qu'à la discipline et à d'autres points pour ainsi dire indifférents, comme la forme de la tonsure, l'omission de l'onction au baptême, etc. Quant aux dogmes et à la reconnaissance de la primauté, les anciens Bretons ont toujours été d'accord avec l'Église romaine (3). Tertullien prouve combien, dès le second siècle, les Chrétiens étaient répandus en Bretagne, lorsqu'il dit : *Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita* (4), c'est-à-dire que la domination du Christ s'était déjà propagée en Bretagne plus loin que celle des armes romaines.

C'est au second siècle aussi qu'appartient le roi breton Lucius. C'est de lui que, d'après une légende très-ancienne, Bède et Nennius racontent que, quoique élevé dans le paganisme, il avait une secrète propension pour le Dieu des Chrétiens, et que, vers l'an 182, il demanda des missionnaires au Pape Éleuthère (5); qu'Éleuthère en effet envoya immédiatement deux ecclésiastiques, Fugatius et Damien (ou Duvian), dont Lucius et ses sujets reçurent le baptême. Nous n'avons pas d'objection plausible à alléguer contre ce récit. Cependant nous ne devons pas nous représenter Lucius comme un roi indépendant des Bretons. Son nom latin indique qu'il régnait dans une des contrées soumises à la domination romaine depuis Claude. Ce Lucius est-il le même que le missionnaire Lucius de Rhétie, dont aujourd'hui encore la passe de *Luciensteig* porte le nom dans les Alpes des Grisons? c'est ce qui est très-douteux (1). Cent ans après le règne de Lucius, la persécution de Dioclétien sévit en Bretagne, quoique Constance Chlore, à qui l'administration de cette province était échue en partage, s'efforçât d'atténuer la rigueur des sanglants édits de son collègue. Le martyr le plus célèbre de cette époque est *S. Alban*, qui resta depuis lors un saint national en Angleterre. Alban était un habitant considéré et savant de Vérulam (que la ville de Saint-Alban remplaça plus tard), et, quoique païen, bien disposé en faveur des Chrétiens; or, pendant la persécution de Dioclétien, il cacha dans sa maison un prêtre, qui le gagna à la foi. Alban ayant aidé ce prêtre à s'enfuir, et s'étant déclaré Chrétien devant le tribunal qui l'avait fait comparaître, fut décapité le 22 juin 303 (286 suivant d'autres) (2). Outre Lucius, les Anglais honorent encore comme martyrs de la persécution de Dioclétien Jules et Aaron, citoyens de Caerlon. La persécution cessa en 305, lorsque Constance Chlore devint empereur.

Un siècle plus tard encore l'hérésie pélagienne fit de grands progrès en Angleterre. Pélage était un moine bre-

(1) *Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne.*
(2) *Hist. de l'Église*, t. I, p. 186.
(3) Conf. Dœllinger, *Manuel de l'Hist. de l'Église*, I, 2, p. 217.
(4) *Adv. Jud.*, c. 7.
(5) *Voy.* ÉLEUTHÈRE.

(1) Conf. BAVIÈRE, et Butler, *Vie des Pères*, t. XVII.
(2) *Voir* Butler, l. c., t. VIII, p. 347.

ton, du couvent de Bangor, dans le pays de Galles, dont les tendances rationalistes plurent à beaucoup de ses compatriotes. Le danger que courait la foi détermina le Pape et les évêques de France à envoyer S. Germain d'Auxerre (1) et S. Loup de Troyes (2) en Bretagne, pour y soutenir la cause de l'orthodoxie menacée. Ils se trouvèrent en face des disciples de Pélage au synode de Vérulam, en 429. Le jour s'écoula dans d'inutiles négociations; mais, vers le soir, un miracle vint fortifier les preuves alléguées par S. Germain : les Pélagiens se déclarèrent vaincus et prêts à adopter la doctrine orthodoxe. Les missionnaires revinrent triomphants dans leurs diocèses. Mais à peine avaient-ils quitté l'île que les doctrines repoussées furent prêchées avec une ardeur nouvelle, et l'évêque d'Auxerre se vit obligé de recommencer sa mission apostolique; ses nobles efforts furent couronnés du plus brillant succès, et le pélagianisme disparut complétement (3).

Vingt ans plus tard à peu près une catastrophe des plus graves pour l'histoire ecclésiastique et profane de l'Angleterre éclata dans cette île. Depuis que l'empereur Honorius avait retiré ses légions, au commencement du cinquième siècle, l'île, délivrée de la domination romaine, avait été continuellement inquiétée par ses voisins du nord, les Pictes et les Écossais. Vers 449 les Bretons, et notamment leur prince ou leur roi Vortigern, appelèrent à leur secours les Saxons et les Jutes d'Allemagne, et ceux-ci accoururent sous la conduite de leurs chefs, les frères *Hengist* et *Horsa*. Les Pictes et les Écossais furent battus; mais les Germains obtinrent, pour prix de leurs services, une des plus belles provinces d'Angleterre, le Kent, et dès lors chaque jour de nouveaux aventuriers allemands, angles, jutes et frisons, affluèrent dans l'île. Ils finirent en peu d'années par chasser de tout le pays les anciens Bretons. Les indigènes, retirés dans les montagnes de Galles et de Cornouailles, maintinrent seuls leur liberté et leurs mœurs nationales jusqu'au dixième et au treizième siècle. Tout le reste du pays fut occupé par les nouveaux venus, qui fondèrent les huit États de Kent, Sussex, Wessex, Essex, Ostanglie, Mercie, Deirie et Bernicie. Les deux derniers disparurent plus tard et furent remplacés par le Northumberland. Ces sept États formèrent l'*Heptarchie*. Les Angles et les Saxons (Anglo-Saxons) (1) étaient encore païens et fameux par leur barbarie. Ils livrèrent aux flammes les églises, les villes, les villages, les œuvres d'art, tous les restes de la grandeur romaine; les sources de la culture sociale et religieuse furent anéanties, l'édifice du Christianisme breton complétement ruiné, et l'adoration du vrai Dieu remplacée par le culte idolâtrique d'Odin (2). Bède reproche justement aux vieux Bretons de n'avoir pas même tenté de convertir les Anglo-Saxons (3). C'est au Pape Grégoire le Grand (4) que revient l'honneur d'avoir derechef implanté la croix en Bretagne. Il était encore abbé d'un couvent de Rome lorsqu'il vit un jour de beaux et jeunes esclaves exposés en vente au marché. Ayant appris que c'étaient des Angles de la Grande-Bretagne, il remarqua qu'ils avaient des visages angéliques, et qu'ils méritaient la pitié des anges. Il demanda immédiatement au Pape Pélage II l'autorisation de se rendre en qualité de missionnaire en Angleterre. Le Pape y consentit; mais le peuple de Rome, qui aimait beaucoup Grégoire, ne voulut pas le laisser partir

(1) *Voy.* GERMAIN (S.).
(2) *Voy.* LOUP (S.).
(3) Lingard, l. c.

(1) *Voy.* ANGLO-SAXONS.
(2) Lingard, l. c., p. 5.
(3) *Hist. eccl. gentis Angl.*, I, 22.
(4) *Voy.* GRÉGOIRE LE GRAND.

pour une contrée si éloignée (1), ou, si ce que raconte Paul Diacre est exact, Grégoire partit, mais fut rappelé au bout de quelques jours (2).

Bientôt après Grégoire fut élu Pape (590). Il fit alors acheter en France de jeunes Anglo-Saxons prisonniers de guerre, les fit instruire dans les couvents de Rome, afin qu'on pût un jour s'en servir pour convertir leurs compatriotes. Mais, avant qu'ils fussent aptes à cette œuvre, Grégoire envoya, en 595, un de ses amis, *Augustin* (3), qui avait dirigé après Grégoire le couvent fondé par lui (San-Gregorio), avec quarante missionnaires, en Grande-Bretagne.

Ils devaient passer par la France et étaient chargés de lettres de recommandation du Pape pour le roi et les évêques de ce royaume. Ils furent à peine arrivés à Lérins, non loin des rivages de la Provence, que leur courage fléchit aux récits qui leur furent faits de la barbarie des Anglo-Saxons. Ils renvoyèrent Augustin à Rome, pour demander au Pape la permission de revenir sur leurs pas. Mais Grégoire n'y consentit pas, et les moines, reprenant courage à sa parole, se remirent en route et abordèrent en 597 dans l'île de Thanet, appartenant au royaume de Kent. Le Kent était alors administré par le roi Éthelbert, qui était en même temps *brattvalda*, c'est-à-dire roi suprême de l'heptarchie. C'était un païen, uni toutefois à une Chrétienne, la princesse Berthe, fille du roi de Paris Caribert et petite-fille de Clotilde. En vertu des traités, elle avait emmené avec elle, pour officier dans sa chapelle, l'évêque Luidhard. Le roi écouta favorablement la députation envoyée par les missionnaires, qu'il reçut en plein champ, parce qu'il craignait quelque sortilége, et les autorisa à prêcher comme ils l'entendraient. Quant à lui il ne voulut pas encore abandonner son ancienne croyance. Les missionnaires entrèrent donc processionnellement dans Dorovernum (Cantorbéry), capitale du royaume, et y furent mis en possession de l'église de Saint-Martin, qui remontait aux premiers siècles. Leur zèle apostolique et leur sévérité ascétique touchèrent le cœur de plus d'un habitant, et dès la Pentecôte de la première année le roi Éthelbert reçut le Baptême, et à Noël son exemple entraîna dix mille de ses sujets. Alors, conformément aux ordres du Pape, Augustin se fit sacrer à Arles, en Provence, archevêque des Anglo-Saxons, rendit compte à Grégoire du succès de sa mission, et demanda la solution de quelques points difficiles en apparence. Il obtint du roi une église plus grande que la première, et qui avait également appartenu jadis aux Bretons. Elle fut érigée en cathédrale. Bientôt s'éleva une autre église, plus vaste encore, et un second couvent. En 601 arriva la réponse du Pape, apportée par de nouveaux missionnaires. Grégoire exprime la joie apostolique que lui cause la lumière descendue sur l'Angleterre et résout les questions de S. Augustin. Il l'autorise à choisir parmi les divers usages des Églises romaine et gallique, et à introduire dans le diocèse ce qui lui paraîtrait s'accommoder le mieux aux mœurs des Anglo-Saxons. En outre, le Pape envoyait le pallium au nouveau prélat, et le chargeait d'ordonner douze évêques suffragants pour le sud de l'Angleterre. Londres, situé en Essex, devait être la métropole du sud. Cependant Augustin trouva plus utile d'attacher cette prérogative à Cantorbéry. Que si le nord se convertissait, était-il ajouté, York devait être la métropole de la nouvelle province et de ses douze suffragants. Les anciens temples païens durent être transformés

(1) Béda, l. c., II, 1.
(2) *Vita S. Gregorii Magni*, t. VI, p. 9. *Opp. S. Gregorii M.*, ed. Bened.
(3) *Voy.* AUGUSTIN (S.).

en églises, les solennités des sacrifices païens en fêtes chrétiennes, en anniversaires de martyrs, etc.

Une seconde lettre à l'adresse du roi fortifiait son zèle, accordait des ornements, des livres sacrés et d'autres objets répondant aux besoins de la nouvelle Église.

Les missionnaires continuèrent leur œuvre, l'étendirent avec succès, en 604, dans Essex (la Saxe orientale), dont le roi Sabareth, gagné au Christianisme par son oncle, le roi de Kent, s'associa à ce prince pour fonder et doter la cathédrale de Londres, dédiée à S. Paul. Mellitus, un des compagnons d'Augustin, en devint le premier évêque.

Mais les efforts de S. Augustin pour unir l'antique Église bretonne de Galles avec la nouvelle Église anglo-saxonne n'eurent pas le succès désiré; la proposition qu'il fit d'administrer le Baptême et de célébrer la fête de Pâques (1) d'après le rite romain, et de venir en aide à la mission anglo-saxonne, fut rejetée, et Augustin ne fut pas reconnu par les Bretons en qualité d'archevêque métropolitain.

Augustin, après avoir désigné Laurent, un de ses compagnons, comme son successeur, mourut en 604, l'année même où le Pape Grégoire Ier, le grand fondateur de la mission d'Angleterre, décéda.

Les temps qui suivirent furent durs. En 616 moururent Éthelbert, roi de Kent, et Sabareth d'Essex, et les deux royaumes retombèrent au pouvoir de princes païens. Mellitus fut chassé de Londres et s'enfuit dans les Gaules. Laurent voulut également quitter Dorovernum (Cantorbéry), mais un prodige le retint, et fit en même temps une si vive impression sur Eadbald, roi de Kent, encore païen, qu'il embrassa la foi et chercha à la répandre non-seulement dans son royaume, mais encore dans le Northumberland, d'où seulement elle revint en Essex. En Kent, sous le roi Earcobert, le paganisme fut également proscrit, et l'Église y parvint à une situation florissante sous l'administration du célèbre Théodore de Cantorbéry (1), vers la fin du septième siècle.

La troisième province de l'heptarchie qui devint chrétienne fut la Northumbrie. En 625 le roi Edwin demanda en mariage la fille d'Éthelbert, premier roi chrétien de Kent. La princesse Édilberge ne voulut lui accorder sa main qu'à la condition qu'il ne gênerait en rien sa foi et celle de sa suite, et qu'il embrasserait lui-même la religion chrétienne, si, après l'avoir mûrement examinée, elle lui paraissait véritable. L'évêque Paulin, qui accompagnait la jeune reine, devint l'apôtre des Angles du Nord, et le roi Edwin, après une victoire qu'il crut avoir remportée par la protection du Dieu des Chrétiens, adopta en 627 la foi catholique, ainsi que les nobles et les prêtres de sa race. Paulin devint le premier évêque d'York, qui fut érigé en métropole du Nord.

Sous les successeurs d'Edwin le Christianisme sembla de nouveau tomber en ruines dans le Northumberland; mais le roi Oswald le Saint raffermit bientôt l'État et l'Église, secondé par le missionnaire irlandais S. Aidan, qui rétablit la discipline et la foi, ne voulut point, par humilité, accepter le siége métropolitain d'York, et consentit seulement à être évêque de Lindisfarne († 651). Alors s'élevèrent de tous côtés dans le pays, à Lindisfarne, Hartlepool, Whitby, Weremouth, Jarrow, d'excellents couvents

(1) Ils célébraient bien toujours la Pâque un dimanche, par conséquent autrement que les Chrétiens de l'Asie Mineure, mais ils la célébraient, lorsque la pleine lune tombait un dimanche, ce dimanche même, et non huit jours plus tard, comme le reste de l'Église. Conf. Dœllinger, *Manuel de l'Hist. eccl.*, I, 2, p. 214. Ideler, *Manuel de Chronologie*, II, 295.

(1) *Voy.* THÉODORE.

d'hommes et de femmes, la plupart doubles (1), dirigés par de pieuses et nobles femmes, qui prirent même part à certains synodes, et dont les plus célèbres furent Hilda et Ælfléda, toutes deux de race royale. Parmi les moines brilla surtout S. Wilfried (2), plus tard archevêque d'York, contemporain de Théodore de Cantorbéry, avec lequel il eut quelques démêlés. A côté de lui florissait en Northumbrie le savant moine et prêtre Bède le Vénérable (3).

Du Northumberland le Christianisme se propagea en Estanglie en 627, du roi Edwin au roi Eorpwald. Après la mort prématurée d'Eorpwald, son frère Sigebert, baptisé dans les Gaules, continua l'œuvre commencée. Dunwich devint le siége d'un évêché, que Félix de Bourgogne occupa le premier, en 630 ou 631. Sigebert déposa bientôt après le sceptre et se retira, comme beaucoup de rois d'Angleterre, dans un couvent.

Cependant les besoins de la patrie le rappelèrent à la tête de l'armée. Penda, le barbare roi de Mercie, triompha; Sigebert succomba, et sa mort fut le signal de la ruine presque totale de l'Église de l'Estanglie. Toutefois la religion se releva sous le roi Anne, second successeur de Sigebert, et elle poussa de si profondes racines, surtout grâce au couvent d'Ély et à sa royale abbesse, qu'aucun orage ne parvint plus à l'ébranler.

Le Christianisme se répandit aussi de Northumbrie dans le cinquième État de l'heptarchie, en Wessex. Birinus, missionnaire étranger, venu d'Italie, aborda en Wessex pendant qu'Oswald, roi de Northumbrie, se trouvait à la cour du roi de Wessex, Kynegil. Les paroles de Birinus décidèrent ce prince à recevoir le baptême, et Oswald devint le même jour son parrain et son gendre (635). Dorchester fut choisi comme siége d'un évêché, sur lequel Birinus eut pour successeur le Frank Agilbert, qui, plus tard, devint évêque de Paris. Un second diocèse fut bientôt créé à Winchester, qui plus tard fut évangélisé par S. Wilfried, chassé d'York. Le saint missionnaire baptisa le roi Cäadwalla, qui se rendit en pèlerinage à Rome en 689, y reçut le nom de Pierre, y mourut et y fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre. C'est dans le Wessex qu'était situé le fameux monastère de Glastonbury, autrefois entre les mains des Bretons, et qui, suivant la légende, avait été fondé dès le premier siècle. Le roi Ina continua l'œuvre de Cäadwalla; il devint le législateur de son peuple et le fondateur de l'École des Saxons à Rome, *Schola Saxonum*, pépinière du clergé anglo-saxon. A cette époque Daniel, l'ami et le correspondant de S. Boniface (1), était évêque de Winchester, et Aldhelm, l'Orphée anglais, évêque de Sherburne. S. Boniface, l'apôtre de la Germanie, était originaire du Wessex.

L'Évangile fut annoncé dans le sixième État de l'heptarchie, en Mercie, vers le milieu du septième siècle, et la bonne nouvelle y arriva encore de Northumbrie. Péada, fils du barbare Penda (2), demanda en mariage Alchfléda, fille d'Oswio, roi de Northumbrie, et, suivant les conventions intervenues, adopta la foi de sa femme en l'épousant. Cependant son père demeura païen, et tant qu'il vécut le Christianisme ne put prendre une assiette solide. Mais une guerre injuste qu'il déclara à la Northumbrie mit un terme à la tyrannie du vieux païen, qui succomba et laissa son royaume aux mains d'Oswio, roi de Northumberland. Ce prince devint pour les Merciens l'instrument de la miséricorde divine. Il garda une partie du pays sous son sceptre, et en laissa la portion méridionale à son gendre Péada,

(1) *Voy.* COUVENTS DOUBLES.
(2) *Voy.* WILFRIED.
(3) *Voy.* BÈDE.

(1) *Voy.* BONIFACE.
(2) Voyez plus haut.

qui mourut de la main de sa femme, quoiqu'il eût embrassé le Christianisme pour elle. Le frère du prince assassiné, Wulphère, affranchit bientôt sa patrie de la domination des Northumbriens, protégea l'Église et fut un vrai missionnaire sur le trône.

Le dernier des États anglo-saxons qui se rattacha à l'Église chrétienne fut le Sussex; les missionnaires irlandais y annoncèrent longtemps la parole à des sourds. Enfin Wulphère, roi de Mercie, ayant rétabli le Christianisme dans son propre royaume, gagna à la foi de Jésus-Christ Édilwach, roi du Sussex, et lui donna en cadeau pour son baptême l'île de Wight. Cependant la masse des sujets resta païenne, jusqu'à ce que Wilfried d'York, banni de Northumbrie, devînt l'apôtre du Sussex (680), qui, au bout de cinq ans, fut entièrement converti.

Nous avons vu plus haut comment au temps de S. Augustin Essex reçut du Kent la lumière de l'Évangile (604), que Mellitus devint le premier évêque de Londres, qu'il en fut chassé, que le Christianisme fut de nouveau opprimé, que les ténèbres se répandirent en Essex de 616 à 653, et que l'Église n'y reprit racine que par l'union du pays avec la Northumbrie. Sigebert, roi d'Essex, était un ami d'Oswio, de Northumbrie, et celui-ci le convertit. Les thanes suivirent l'exemple du roi, et, après un intervalle de plus de trente ans, Londres rentra sous la direction d'un évêque, le prêtre anglais Cedd, venu de Northumbrie. Le Christianisme défaillit de nouveau en Essex après la mort de Sigebert, et cette fois ce fut de Mercie que vint le salut. Son roi, Wulphère, y rétablit l'Église par l'entremise de l'évêque Jarumann.

Ainsi toute l'Angleterre fut gagnée à l'Évangile et prit un rang honorable parmi les royaumes chrétiens d'Occident pendant toute la période du moyen âge. L'archevêque de Cantorbéry (1) devint primat du pays; il avait pour suffragants :

Saint-Asaph.	Ely.	Rochester.
Bath.	Hereford.	Salisbury.
Bangor.	Elmham.	Sherborn.
Chichester.	Londres.	Winchester.
Chester.	Lincoln.	Wells.
Coventry.	Lichtfield.	Worcester.
Saint-David.	Landaff.	
Exeter.	Norwich.	

La métropole d'York eut pour suffragants :

Carlisle.	Whithehorn.	Durham (2).

Les faits les plus importants de l'Église d'Angleterre, au moyen âge, se rattachent aux noms de : ALFRED LE GRAND, DUNSTAN, LANFRANC, ANSELME DE CANTORBÉRY, THOMAS BECKET, RICHARD CŒUR-DE-LION, JEAN-SANS-TERRE et WICLEF, qui ont tous un article spécial dans notre dictionnaire.

Au commencement du seizième siècle l'Angleterre se sépara de l'Église catholique, comme on peut le voir dans l'article suivant.

Cf. Schrödl, *le Premier Siècle de l'Église d'Angleterre*, Passau, 1840; Lingard, *Antiquités de l'Église anglo-saxonne*. HÉFÉLÉ.

GRANDE-BRETAGNE DEPUIS LA RÉFORME. Lorsque la réforme éclata en Allemagne, protégée par les princes, qui surent en profiter pour fonder leur souveraineté personnelle sur les débris des libertés nationales et du saint-empire romain de la nation allemande, l'Angleterre était soumise au sceptre de Henri VIII, un des derniers Tudor. Ce prince, bien doué de la nature, se montra longtemps fils soumis, convaincu et zélé de l'Église. Wiclef avait introduit l'esprit novateur dans sa patrie sans trouver un sérieux écho dans la masse de la population. Toutefois, à partir de

(1) *Voy.* CANTORBÉRY.

(2) Conf. Wiltsch, *Géogr. et Statist. ecclés.*, t. II, p. 53.

cet hérésiarque, on n'avait plus cessé d'attaquer les institutions de l'Église, et ces agressions avaient été appuyées dans certaines localités et y avaient obtenu un succès momentané; c'était le monachisme surtout qu'on battait en brèche, sans trêve ni relâche, et Chaucer (1), le père de la poésie anglaise, s'était fait remarquer parmi les adversaires les plus ardents et les plus caustiques. Il avait poursuivi, dans ses *Contes de Cantorbéry*, le clergé et les moines, comme Boccace en Italie, avec une ironie sanglante. Le prêtre Longland, dans son poëme allégorique *Visions of Peiroe Plauwman*, qui se répandit partout, avait secondé le mouvement de Chaucer, et les suppléments qu'il y ajouta plus tard furent accueillis avec empressement par les partisans des essais réformistes auxquels il venait en aide. Ces réformes étaient en même temps favorisées à la cour, non-seulement par le prince de Lancastre et son frère, le duc de Glocester, mais encore par Anne de Bohême, mère de la reine et épouse de Richard. Wiclef avait également trouvé faveur parmi la noblesse et les savants, quoique la plupart de ces derniers ne fussent pas tout à fait d'accord avec lui et que chacun d'eux commençât déjà à forger son système particulier. Les prédicateurs, qui allaient de ville en ville déclamant contre la richesse du clergé, trouvaient de nombreux approbateurs dans la bourgeoisie, et souvent même des protecteurs armés contre les ordonnances et les mesures répressives des évêques. Le mal gagna de proche en proche, et le parlement lui-même prit des mesures hostiles à l'autorité et à la considération du Père de la chrétienté. Les ordonnances du roi de 1387 et 1392, qui prescrivaient de traduire les écrits des prétendus réformateurs devant la Chambre royale et interdisaient les réunions des Lollards (1) (on nommait ainsi les partisans de Wiclef), demeurèrent ainsi sans efficacité. Comme d'ailleurs les démarches des évêques n'étaient pas suffisamment soutenues par le bras séculier, elles restèrent de leur côté infructueuses, et il en résulta que les déclamations des prédicateurs ambulants poussèrent de côté et d'autre le peuple fanatisé à arracher avec violence les images et les reliques des églises. On trouvait affichés aux portes des cathédrales des libelles remplis d'accusations outrageantes contre le clergé, et finalement, en 1395, les Lollards, dans une pétition remise au parlement, osèrent dépeindre la situation de l'Église à leur façon, déblatérant contre la richesse, l'ordination et le célibat des prêtres, contre la transubstantiation, la confession auriculaire et l'absolution, la prière pour les morts, le culte des reliques, etc. Ce langage audacieux augmenta les inquiétudes du clergé, et Richard II, qui jusqu'alors ne lui avait guère été favorable, se vit contraint, sur ses instances réitérées, de s'opposer aux tentatives du schisme. Il revint promptement d'Irlande à Londres, mit un terme aux discussions du parlement sur ce sujet, et parvint à détourner quelques-uns des grands zélateurs de l'hérésie de leur active propagande. Mais ces mesures n'eurent pas plus de succès que le rejet de la doctrine de Wiclef, qui fut prononcé derechef en 1396 au synode de Londres, et le Pape Boniface eut lieu de se plaindre amèrement de la négligence et de la lenteur du roi et du clergé. Richard II manquait ou de la volonté ou du pouvoir de défendre l'unité de l'Église. En revan-

(1) Né à Londres en 1328, † en 1400, embrassa les opinions de Wiclef; il était allié à la famille royale par sa femme, sœur de l'ancienne maîtresse de Henri IV, qui l'épousa.

(1) Lollard, hérésiarque anglais qui prêcha en Allemagne, fut condamné par le tribunal de l'Inquisition, et brûlé vif à Cologne en 1322.

che Henri de Héreford, qui, à la chute de Richard, usurpa le trône sous le nom de Henri IV, déclara qu'il voulait maintenir l'Église et la protéger contre les attaques des Lollards. En même temps il eut soin de former et de convoquer un parlement qui prit à cœur les intérêts de l'Église, promulgua, pour châtier les hérétiques, le célèbre statut *de Comburendo hæretico*, dont la première victime fut Guillaume Sawtres, brûlé vif le 2 mars 1401. Là-dessus le clergé adopta la constitution d'Arundel, archevêque de Cantorbéry, en vertu de laquelle personne ne pouvait prêcher sans l'autorisation de l'Église, et les paroisses qui toléraient des prédicateurs hérétiques devaient être frappées d'interdit. Dès lors le clergé et les autorités civiles se donnèrent la main pour extirper l'hérésie, et il en résulta d'innombrables abjurations. Les lords temporels prirent aussi fait et cause pour l'Église contre les Wicléfiens ardents, qui prétendaient niveler les conditions et les fortunes. Cependant ces mesures sévères ne parvinrent pas à décourager le parti des hérétiques. En 1406 l'université d'Oxford se déclara pour la doctrine de Wiclef; quelques années plus tard le parlement proposa d'employer les revenus de l'Église au service de l'État et d'abolir ou de modérer les lois portées contre les Lollards. Le roi blâma cette proposition, défendit qu'on renouvelât une pareille motion ou toute discussion quelconque sur les affaires de l'Église, et, pour donner du poids à ses paroles, autorisa l'exécution d'un Wicléfite condamné au feu. Cette rigueur ramena même l'université d'Oxford, qui, après avoir été jusqu'alors le foyer du lollardisme, défendit, en 1412, sous peine de destitution, qu'on enseignât publiquement cette doctrine.

Mais l'élévation de Henri V au trône releva les espérances des Lollards. On répandit le bruit, auquel on ajouta foi, que les Wicléfites avaient formé le projet de mettre le feu à l'abbaye de Westminster, à l'église Saint-Paul, à tous les couvents dans Londres et ses environs; de mettre la main sur les biens de l'Église et d'établir une république, à la tête de laquelle on plaçait Jean d'Oldcastle, appelé lord Cobham, qui avait été pendant quelque temps retenu en prison pour s'être avoué partisan du lollardisme, mais était parvenu à prendre la fuite.

Il est difficile d'établir si cette conjuration exista ou ne fut qu'une invention de parti; toujours est-il qu'on y crut, le roi ayant lui-même surpris la nuit, dans la plaine de Saint-Gilles, une centaine de Wicléfites armés, et en conséquence on redoubla de sévérité dans les mesures et les lois édictées contre eux (1). Beaucoup de sectaires furent punis de la peine de haute trahison, et dès lors c'en fut fait du triomphe du lollardisme. Un très-petit nombre de ses partisans avaient reconnu les éléments de schisme qu'il portait dans son sein, et la plupart ne s'étaient prononcés en sa faveur que par haine des richesses du clergé. Mais on l'abandonna complétement, surtout dans les hautes classes, lorsqu'on connut le rejet de quarante-cinq propositions de Wiclef par le concile de Constance (2) et qu'on vit dans la guerre des Hussites, en Bohême et en Allemagne, les dangereuses conséquences des doctrines de cet homme. Les Lollards devinrent en peu de temps une secte minime, méprisée, qui ne comptait plus de partisans que dans les basses classes, et qui, tantôt tolérée et négligée, tantôt surveillée et persécutée, se traîna jusqu'au temps

(1) Conf., sur cette conjuration, Dr Weber, *Hist. des Églises non cathol. et des sectes de la Grande-Bretagne*, Leipzig, 1845, p. I, t. I, p. 120.

(2) *Voy.* CONSTANCE (concile de).

de la réforme. Cependant il subsistait toujours une muette opposition contre l'Église, et si en somme l'Angleterre demeura un pays généralement catholique pendant toute la période de développement de la réforme en Allemagne, toutefois le culte des belles-lettres réveilla, à cette époque, en Angleterre comme ailleurs, des idées hostiles à l'Église, tout en rallumant le zèle du clergé pour la cause de la vérité.

C'est dans cette situation des esprits que la réforme allemande trouva l'Angleterre, parvenue, sous l'égide de l'Église, à une si haute prospérité.

L'élévation de Henri VIII au trône de la Grande-Bretagne fut saluée avec transport par les humanistes, qui voyaient en lui le fondateur d'une ère nouvelle et du règne des philosophes. Ils avaient en effet des motifs d'espérer, le roi s'étant de bonne heure montré très-favorable aux études littéraires, et son favori, le cardinal Wolsey (1), faisant, avec plusieurs membres du haut clergé, de l'opposition à l'Église. Mais, Luther une fois connu, les humanistes furent loin de se rattacher à sa réforme. Ce qu'ils désiraient, c'était le progrès de la science, et, de ce point de vue, ils ne voulaient point ébranler le système d'une Église qui avait toujours si libéralement favorisé et protégé la science et les arts, et ils ne pouvaient méconnaître les suites fatales des innovations proposées. Leurs attaques avaient en général porté contre des abus véritables, contre la décadence de la discipline et des mœurs; c'est pourquoi il était impossible qu'ils s'associassent à la troupe de ceux qui s'acharnaient à renverser l'Église et son dogme, tandis qu'eux-mêmes n'avaient qu'un but : ranimer la science théologique jusque dans ses formes. Cela se vérifia surtout de la part d'Érasme (2), qui se sépara des réformateurs allemands en disant : « Le diable s'est emparé de Luther; qui pourrait désormais rester avec lui? » La conduite d'Érasme trouva des approbateurs et des imitateurs en Angleterre. Les plus capables parmi les humanistes, comme *Fisher* (1), attaquèrent, dans des écrits spéciaux, les principes des réformateurs; d'autres, comme *Tonstall*, *Stokesly*, l'archevêque *Warham*, redoublèrent la sévérité des édits contre l'introduction et la traduction des écrits hérétiques, et ces évêques s'unirent dans leurs efforts aux humanistes laïques, parmi lesquels *Thomas Morus* surtout manifesta son zèle ardent et éclairé. Le cardinal Wolsey lui-même s'associa à leurs travaux, malgré l'opposition qu'il avait faite antérieurement à l'Église, et quoiqu'il eût proposé d'abolir les couvents et de prendre quelques autres mesures de ce genre.

Lorsqu'au printemps 1521 les conclusions de la diète de Worms eurent été communiquées à la cour d'Angleterre par un message de l'empereur et du Pape, le roi ordonna une cérémonie solennelle dans l'église Saint-Paul, à laquelle il assista avec tous les prélats et les ambassadeurs. L'évêque de Rochester, Fisher, prononça un discours dans lequel il fit connaître au peuple assemblé les décrets de Worms, et on termina la cérémonie en brûlant publiquement les ouvrages de Luther condamnés par le Pape. Wolsey fit alors savoir à tous les évêques du royaume qu'ils eussent à proclamer dans leurs églises la bulle d'excommunication du Pape contre le réformateur allemand, et à avertir les fidèles « de remettre, dans l'espace de quinze jours entre les mains des évêques, des abbés et de leurs fondés de pouvoir, tous les livres de Luther qu'ils pourraient posséder, sous peine d'encourir l'excommunication, afin que le royaume ne fût pas infecté

(1) *Voy.* WOLSEY.
(2) *Voy.* ÉRASME

(1) *Voy.* FISHER.

de cette peste (1). » En même temps on devait afficher aux portes principales des cathédrales une série de propositions résumant les erreurs des Luthériens pour servir d'avertissement à chacun. Ainsi la doctrine de Luther trouva la plus formelle désapprobation chez les savants et les lettrés d'Angleterre, qu'il faut, sous ce rapport et vu la nature de la cause, parfaitement distinguer de la masse de la population.

Luther devait trouver aussi dans Henri VIII un dangereux adversaire. Henri, ayant été dans l'origine destiné à l'état ecclésiastique, et n'étant parvenu au trône que par la mort prématurée de son frère Arthur, était au courant des questions théologiques et devait être autant scandalisé des erreurs dogmatiques de Luther que blessé, dans son sentiment despotique, par l'audacieuse révolte du sujet de Charles-Quint. Aussi insista-t-il auprès de ce souverain pour qu'il extirpât cette peste d'hérésie. Lorsque parut l'écrit de Luther *de la Captivité de Babylone*, Henri VIII (2) y répondit par son : *Adsertio septem sacramentorum adversus Martinum Lutherum, edita ab invictissimo Angliæ et Franciæ rege et Domino Hiberniæ Henrico, ejus nominis octavo*, Lond., 1521; Antwerp., 1522; Rom., 1543, dans lequel il réfute les opinions de Luther sur les indulgences, défend la primauté du Pape et démontre la fausseté des arguments avancés contre les sept sacrements.

Clarke, doyen de Windsor, fut envoyé à Rome avec un exemplaire de l'écrit royal richement relié, et le remit en plein consistoire des cardinaux pour être examiné par l'Église, en assurant que, de même que son maître avait réfuté de sa plume les erreurs de Luther, il était prêt à combattre les disciples et les partisans de l'hérésiarque de son épée et par toutes les puissances de son empire. Léon X récompensa le roi par le titre de défenseur de la foi, *Defensor fidei*, titre que les rois et les reines protestants de l'Angleterre ont porté jusqu'à ce jour (sous la reine Victoria on proposa le mot *defentrix*, qui se trouve une fois dans Cicéron), quoique la bulle concernant ce titre ne dise pas qu'il soit héréditaire, et qu'il ne soit accordé que comme une distinction personnelle à Henri VIII. Ce ne fut qu'en 1543 que le roi le fit attribuer pour toujours à la couronne, par un décret du parlement, avec cette clause qu'on traiterait comme acte de haute trahison toute tentative faite pour ravir cette distinction à la couronne d'Angleterre. Il est vrai que Marie et Philippe firent abolir cet acte, mais ils conservèrent la qualification (1).

Ainsi fut inaugurée la polémique qui provoqua peut-être les paroles les plus grossières sorties de la plume de Luther, et qui scandalisa surtout les humanistes anglais (2). Ainsi fut marquée la position de Henri VIII en face de la réforme. Dès le 20 octobre 1521 il ordonna à tous les juges d'appuyer de tout leur pouvoir les évêques dans leurs recherches contre ceux qui seraient soupçonnés d'hérésie. L'ancien système de l'Église semblait donc sûrement garanti contre les attaques des novateurs, lorsqu'une affaire particulière au roi le lança dans la voie du schisme et de l'hérésie.

Après la mort de son frère Arthur, âgé de quatorze ans, Henri VIII avait, moyennant une dispense du Pape Jules II, épousé la veuve de son frère, Catherine d'Aragon (1509), dont le premier mariage avec Arthur n'avait pas été consommé, ainsi qu'elle l'affirma par ser-

(1) Weber, l. c., p. 178.
(2) *Voy.* HENRI VIII.

(1) Lingard, *Hist. d'Angleterre.*
(2) *Voir* dans l'article HENRI VIII et dans celui de LUTHER combien celui-ci s'humilia profondément pour rétracter ses anciennes injures.

ment. Henri avait heureusement vécu avec elle pendant dix-sept ans, en avait eu trois fils et deux filles, dont la princesse Marie, qui devint reine plus tard, avait seule survécu. Vers cette époque Anna Boleyn, dame d'atours de la reine, captiva complétement le roi par ses charmes. Déjà le roi avait eu en tête divers projets de mariage avec des princesses françaises. La reine, maladive et plus âgée de huit ans que le roi, n'avait plus aucun empire sur lui. Résolu de prendre un parti que combattait encore sa conscience et que réclamait sa passion, le roi eut beau consulter les universités, solliciter le Pape, Clément VII (1) ne put ni ne voulut dissoudre un mariage légitimement contracté. Cependant Anna Boleyn était dans une situation délicate ; il fallait, pour sauver l'honneur du roi et de sa maîtrese, se passer du Pape et prendre une autre voie. Il fut décidé, d'après les conseils de Thomas Cranmer (2), qu'on travaillerait à rompre l'union de l'Angleterre avec Rome, et on commença par abolir les annates. Thomas Cromwell (3), de son côté, exposa au roi qu'il pouvait, sans aucun danger pour son orthodoxie, imiter les princes allemands dans l'affaire de Luther en se déclarant chef de l'Église d'Angleterre, au lieu et place du Pape ; que, dans ce cas, le divorce ne dépendrait plus que de lui seul.

Cromwell fut nommé membre du conseil privé en récompense de ce conseil qui répondait si bien au vœu du monarque. Bientôt le roi mit la main à l'œuvre, et, pour disposer d'avance le clergé, par la crainte, à se détacher de Rome, il l'accusa de s'être soumis à la juridiction du légat Wolsey, ce qui était contraire aux anciennes lois du royaume, laissant toutefois espérer le pardon de cette grave violation des lois à tous ceux qui voudraient reconnaître la juridiction du roi dans les affaires ecclésiastiques. Le clergé consentit à la reconnaître « en tant que la loi du Christ le permettait ». Le roi se contenta de cette déclaration', et trouva les instruments les plus dociles pour ses desseins ultérieurs dans Cranmer et Cromwell. Catherine fut éloignée de la cour. Le Pape, en sa qualité d'unique juge dans cette occurrence, pressa le roi de reprendre sa femme légitime ; à quoi Henri répondit en en appelant au parlement, introduisit le *placet* royal, interdit tout appel en cour de Rome, et pressa l'affaire du divorce. Le tribunal ecclésiastique auquel il la soumit déclara le mariage invalide dès l'origine, parce qu'il avait été contracté contrairement à la loi divine. Le président de ce prétendu tribunal était Cranmer, nommé à l'archevêché de Cantorbéry à la place de Wolsey, tombé en disgrâce, quoique Cranmer, prêtre, eût épousé secrètement la nièce du réformateur allemand Osiander, ce qu'il avait du reste soigneusement caché au roi. Huit mois après la déclaration du mariage Anna mit au monde, en qualité de reine couronnée, le 7 septembre 1533, la princesse Élisabeth. Ainsi le roi était père de deux filles, dont il déclarait l'une illégitime, et dont l'autre, suivant l'opinion de tous les Catholiques et de presque tous les Anglais, était illégitime de fait.—Nous renvoyons à l'article HENRI VIII ce qui regarde le reste de l'histoire peu édifiante des mariages du roi réformateur. Sa passion fut l'unique motif du schisme de l'Église d'Angleterre. Mais le roi avait en même temps trouvé par là le moyen d'exercer le pouvoir le plus absolu ; car rien n'est plus profitable à l'absolutisme que l'union dans une même main des deux pouvoirs. Henri profita des prétendues réformes ecclésiastiques pour établir le despotisme de la couronne sur les

(1) *Voy.* CLÉMENT VII.
(2) *Voy.* CRANMER (Thomas).
(3) *Voy.* CROMWELL (Thomas).

débris de l'antique et respectable constitution anglaise et des libertés nationales, et posa ainsi les prémisses de la malheureuse destinée réservée à Charles Ier.

Lorsque Cranmer, en vertu de son pouvoir, « émané des Apôtres, » eut déclaré valide et confirmé le mariage d'Henri et d'Anna Boleyn, le Pape, gardien suprême des mœurs, proclama la nullité de cette union, et la rupture avec Rome fut accomplie.

Désormais les évêques ne durent plus être confirmés par le Pape, mais par l'archevêque de Cantorbéry, seul distributeur des dispenses; on en appela du tribunal de l'archevêque à la chancellerie royale; le roi était le chef suprême de l'Église d'Angleterre. On introduisit le serment de suprématie : le refuser fut un acte de haute trahison. On proclama et justifia dans les chaires et les écoles la suprématie du roi; ordre fut donné de faire disparaître partout le nom du Pape. Il était d'autant plus urgent de réaliser ce dernier point que la suprématie ecclésiastique d'un prince temporel provoquait partout de l'étonnement et du doute. Il fallait, dans toutes les circonstances, enseigner et convaincre que le roi était le véritable chef suprême de l'Église, que l'autorité exercée jusqu'alors par les Papes avait été une pure usurpation tolérée par légèreté ou par crainte, et les shériffs durent surveiller exactement les ecclésiastiques et indiquer le nom de ceux qui se montreraient indociles aux ordres du roi. Si on obtint en effet une apparence d'obéissance générale, il y eut partout, notamment parmi les Chartreux, les religieux de Sainte-Brigitte, les Franciscains de l'Observance, des hommes qui ne purent être gagnés ni par les arguties ni par l'intimidation. Le sérieux de la vie monastique les avait préparés à être les martyrs de leurs convictions bien plus que les courtisans de la faveur royale. Un mot hardi de deux Franciscains de l'Observance eut pour conséquence l'expulsion de tous leurs confrères, et leur emprisonnement ou leur dispersion dans les couvents des Franciscains conventuels. Quinze de ces courageux moines succombèrent à la rigueur de leur captivité; les autres, grâce à la secrète protection de Wriothesley, furent envoyés en France et en Écosse. Bientôt après, les trois prieurs des Chartreuses de Londres, d'Axiholm et de Belleval, et un prêtre séculier durent expier leur persévérance sur le gibet (5 mai 1535); trois autres Chartreux les suivirent, après avoir en vain demandé à recevoir les dernières consolations de la religion. L'arrêt de mort fut exécuté avec une barbare ponctualité : ils furent pendus, descendus de la potence encore vivants; on leur arracha les entrailles et on finit par les écarteler (1).

Telles furent les prémices du régime pontifical du nouveau chef de l'Église d'Angleterre et de son tout-puissant ministre Thomas Cromwell. Ces premiers martyrs furent suivis par deux illustres victimes, Fisher, évêque de Rochester (2), et Thomas Morus, ancien chancelier (3). Le premier avait été honoré de la pourpre par le Pape Paul III, et le roi, en l'apprenant, s'était écrié : « Paul n'a qu'à lui envoyer le chapeau; j'aurai soin qu'il ne puisse plus s'en couvrir la tête. » Le vénérable prélat fut pendu le 22 juin, et son cadavre fut exposé nu pendant quelques heures. Puis vint le tour de Morus : au lieu d'être pendu, il fut décapité : le roi avait daigné lui faire cette grâce; sa tête fut exposée sur le pont de Londres. Ces sanglantes sentences frappèrent des hommes qui autrefois étaient les amis du roi, uniquement parce qu'ils avaient osé douter de sa suprématie spirituelle.

(1) Lingard, l. c.
(2) *Voy.* FISHER.
(3) *Voy.* MORUS.

L'Angleterre assista avec une profonde mais silencieuse tristesse à ces crimes judiciaires; à l'étranger, il s'éleva un cri universel de dégoût. Le Pape se sentit obligé en conscience de déplorer le sort de deux hommes qui avaient été si cruellement frappés pour avoir été fidèles au siége de S. Pierre; il rédigea une bulle contre Henri, bulle que, par prudence, il retint encore jusqu'au 30 août.

Cromwell, quoique laïque, fut alors revêtu des pouvoirs les plus étendus, nommé vicaire général du roi, chargé de la direction de toutes les affaires ecclésiastiques. Cependant l'exemple de l'Allemagne avait prouvé qu'on pouvait impunément piller l'Église. Le vicaire général proposa donc au roi l'abolition de tous les couvents. Le monarque, qui avait soif d'argent, de puissance et de sang, adopta la proposition, et Cranmer, protestant au fond de l'âme, vit avec joie la chute des institutions qui avaient été jusqu'alors le boulevard de l'Église catholique. On nomma des visiteurs des couvents; ils dépeignirent dans leurs rapports la situation des grands monastères comme favorable; il n'en fut pas de même des couvents de moindre importance. Le 4 mars 1536 le parlement promulgua, non sans contradiction, un bill qui adjugeait au roi et à ses héritiers tous les couvents dont le revenu annuel net ne s'élevait pas à 2,000 livres. De cette manière on décréta l'abolition de trois cent quatre-vingts couvents, « à la gloire du Dieu tout-puissant et à l'honneur du royaume ». Le parlement était corrompu jusqu'à la moelle, et, depuis six ans, un pur instrument des caprices du roi. Le sort des religieux et des religieuses devint déplorable; la plupart furent exposés à la plus profonde misère. Or, tandis que le roi commençait à verser le sang de sa propre famille et à se débarrasser de ses femmes par d'ironiques et de sanglantes procédures, le nord du royaume attira l'attention publique. En effet, le peuple des comtés septentrionaux était encore solidement attaché à la vieille foi, et lorsqu'il vit fermer les couvents qu'il avait respectés dès l'enfance, lorsqu'il vit les moines chassés de leurs asiles, souvent forcés de mendier leur pain, lorsqu'il vit sans secours les pauvres, qui autrefois étaient nourris aux portes des monastères, il prêta l'oreille aux insinuations des démagogues, prit les armes (octobre 1536), et ne put être ramené à la tranquillité que par la force. On profita de ce soulèvement passager pour en faire un prétexte d'abroger les grands couvents. Les moines furent rendus responsables de la révolte, et on soumit leur conduite aux investigations d'une commission spéciale dont on savait le résultat d'avance. Les grands couvents furent abolis, et en 1545 la sécularisation était accomplie. « Si le peuple s'était flatté d'obtenir les avantages que les défenseurs du bill lui avaient promis, dit Lingard (1), son illusion ne dura pas longtemps. La mendicité s'accrut; les biens des couvents furent partagés entre les parasites de la cour; le roi exigea des dédommagements pour les frais que lui occasionnait l'amélioration de la religion d'État, et durant l'espace d'une année il extorqua à l'involontaire reconnaissance du parlement deux dixièmes et deux quinzièmes (2). » L'abolition des couvents devint une des causes les plus réelles du paupérisme de l'Angleterre.

Cependant le roi, pour éblouir ses sujets, résolut de fonder avec les dépouilles obtenues dix-huit évêchés nouveaux; mais on avait déjà tellement gaspillé l'argent qu'on ne put créer et très-pauvrement doter que six siéges, en même temps qu'on changeait quatorze abbayes et prieurés en églises cathédrales et collégiales.

(1) P. 292.

(2) *Voir* Lingard, *une Apologie des Moines*, p. 293.

L'abolition même des couvents fut opérée avec un sauvage vandalisme, qui n'épargna ni les trésors de l'art ni ceux de la science, afin de tirer tous les profits matériels possibles de l'iniquité consommée. Au milieu de tout cela, le roi prétendait encore conserver la foi entière ! Il ne voulait pas de schisme dogmatique ! Mais la foi dépendait désormais de son pur caprice, et il ne se sentait lié, aux yeux de l'Europe, que par le livre qu'il avait lancé contre Luther; ce qui ne l'avait pas empêché, dès qu'il eut rejeté l'autorité pontificale, d'entrer en négociation avec les réformateurs allemands; mais ces négociations n'aboutirent pas, car le chef de l'Église anglicane ne voulut pas s'écarter davantage du dogme antique, et se mit même à composer, avec ses théologiens, le livre *des Articles*, qui fut soumis par Cromwell au clergé assemblé (Convocation).

Ce livre peut se décomposer en trois parties : la première déclare que le Symbole des Apôtres, ceux de Nicée et de S. Athanase, sont nécessaires pour le salut; la seconde explique les trois principaux sacrements, le Baptême, la Pénitence et la Cène, comme les moyens institués par Dieu pour la justification; la troisième enfin enseigne l'usage des images, le culte des saints, les cérémonies de l'office divin, qui, en elles-mêmes, n'ont pas la vertu de remettre les péchés et de justifier l'âme devant Dieu, mais qui sont à un haut degré utiles et doivent par conséquent être conservées (12 juin 1536).

Ces *Articles* furent adoptés comme norme de la foi, et la Convocation publia, à la demande de Henri, l'*Instruction sainte et pieuse pour les Chrétiens*, de 1537. Cette œuvre de la Convocation mérite une attention particulière à cause de l'ardeur avec laquelle elle nie le salut de quiconque se trouve en dehors de l'Église catholique, en même temps qu'elle rejette la suprématie du Pape et réclame l'obéissance passive à l'égard du roi. Quelque attachement naturel à l'ancienne Église que révélassent tous ces actes, il fallait, par la force des choses, par le mouvement donné, qu'il se formât peu à peu un parti purement destructif; car, tandis que Henri, malgré la demande des députés envoyés en Angleterre par les réformateurs allemands, conservait la messe et le célibat des prêtres (mai-août 1538), l'esprit d'innovation faisait de jour en jour des progrès nouveaux dans le royaume. Le roi, conformément à ses promesses, se mit aussi à réformer les prétendus abus dont il avait parlé. Ainsi il abolit un certain nombre de jours de fête et déclara que les images n'étaient conservées que pour l'instruction de ceux qui ne savaient pas lire, et que les employer à un autre usage était de l'idolâtrie. Il résulta de cette déclaration que tous les reliquaires furent mis en pièces, les reliques brûlées et jetées au vent, les images les plus célèbres détruites, les crucifix les plus précieux brisés. Il restait un abus grave et dangereux : c'était le culte rendu à S. Thomas de Cantorbéry (1), cet ancien défenseur des libertés de l'Église anglicane. Aussi fut-il évoqué de la tombe où reposaient depuis cent cinquante ans ses ossements vénérés et dut-il comparaître devant un tribunal pour répondre de sa vie (24 avril 1538). N'ayant pas comparu au jour fixé, le défaillant fut jugé, et le 11 juin fut rendue une sentence portant que « Thomas, autrefois archevêque de Cantorbéry, était coupable de révolte, d'opiniâtreté et de trahison; qu'en conséquence ses ossements seraient brûlés, pour rappeler les vivants à leur devoir par le châtiment infligé aux morts, et que les donations faites à son tombeau, considérées comme le bien personnel

(1) *Voy.* BECKET (Thomas).

du soi-disant saint, seraient dévolues à la couronne! » On porta au trésor du roi deux énormes et lourds coffres d'or, d'argent, de bijoux, provenant des dépouilles du tombeau dévasté, et le peuple ému fut calmé par une proclamation. L'image et le nom de Thomas Becket furent proscrits sous peine de la disgrâce royale et d'un emprisonnement. Du reste le caprice du roi, qui, comme tous les réformateurs, érigeait son opinion en règle de foi, dut atteindre les Lollards comme tous les autres sectaires qui se rattachaient aux doctrines allemandes, et la persécution ne les épargna pas plus que les Catholiques.

Tandis que Henri VIII maintenait ainsi à sa façon la doctrine de l'Église, Paul III, après s'être entendu avec François Ier et Charles-Quint, qui devaient interrompre tous les rapports d'amitié avec l'Angleterre pour appuyer les mesures pontificales, se prépara à lancer les foudres de l'excommunication contre le roi schismatique. Henri avait reçu avis par ses émissaires du danger qui le menaçait et s'y prépara. Il considérait comme l'instigateur de l'alliance formée contre lui le légat du Pape *Réginald Pole* (1), qui cependant résidait sur le continent. Toutes les tentatives faites pour mettre la main sur le légat ayant échoué, le tyran lui fit sentir sa fureur en frappant toute la famille de Pole, en faisant condamner et mettre à mort, sous de fausses accusations, sa mère et deux de ses parents (9 janvier 1539, 27 mai 1540).

Enfin la vengeance du ciel se retourna vers l'auteur de toutes ces sentences sanglantes. Cromwell fut arrêté, jugé et exécuté le 29 juillet 1545 (2). Il avait encore fait passer au parlement le bill qui avait approuvé les *six Articles* de Henri. Toujours ambitieux du titre de roi orthodoxe et de défenseur de la foi, Henri, voulant prouver, malgré l'alliance du Pape, de l'empereur d'Allemagne et du roi de France, qu'il était un fidèle partisan de l'antique Église catholique, fit, contrairement à tous les usages ecclésiastiques, approuver par son parlement les articles de foi suivants :

1° Le corps du Christ est véritablement présent dans l'Eucharistie sous la forme, mais sans la substance, du pain et du vin.

2° La communion sous les *deux* espèces n'est pas nécessaire au salut.

3° D'après la loi de Dieu, les prêtres ne peuvent pas se marier.

4° Le vœu de chasteté doit être observé.

5° Les messes des morts doivent être conservées.

6° La confession auriculaire est utile et nécessaire.

A cette profession de foi catholique était ajoutée une terrible sanction : la peine de mort frappait comme hérétique quiconque se prononcerait contre le premier article, etc., etc.

Cranmer, et tous ceux qui avaient adopté les principes de Luther, durent se taire et se soumettre à la volonté du chef suprême de l'Église; car, depuis la mort de Cromwell, la sentence capitale atteignait aussi bien les protestants que les Catholiques. Reconnaître la suprématie du Pape était un acte de haute trahison; rejeter la foi du Pape était un acte d'hérésie; il fallait expier l'un et l'autre sur la potence, le billot ou le bûcher. Désormais toutes les exécutions étaient doubles; on attachait un Catholique à un protestant; on les traînait par paires de la Tour à Smithfield, et là les Catholiques étaient pendus et écartelés comme traîtres, les protestants brûlés comme hérétiques. Ces cruautés n'empêchaient pas les sectes de pulluler. On crut pouvoir les étouffer en restreignant la lecture de la Bible

(1) *Voy.* RÉGINALD POLE.
(2) *Voy.* CROMWELL (Thomas).

(avril 1542). Défense fut faite de la lire publiquement. Dans les familles, ceux-là seuls furent autorisés à la lire aux autres qui avaient rang de lords ou de gentilshommes; les pères et les mères de famille nobles de naissance purent seuls la lire en leur particulier. Se hasarder à ouvrir le livre sacré sans appartenir à une de ces catégories, c'était s'exposer à un emprisonnement d'un mois. Les dernières années du règne de Henri VIII furent surtout consacrées au strict accomplissement de ses obligations comme chef de l'Église. Les exécutions, il est vrai, devinrent plus rares, parce que chacun cachait soigneusement son opinion. Henri VIII mourut le 28 janvier 1547. Il avait régné trente-huit ans. Il avait, dans cet intervalle, fait périr sur l'échafaud 2 cardinaux, 2 de ses femmes, 2 archevêques et 18 évêques, 13 abbés, 500 prieurs et moines, 38 docteurs en théologie et en droit, 12 ducs et comtes, parmi lesquels de proches parents; 164 gentilshommes, 124 bourgeois, 110 femmes : 985 personnes en tout.

C'est ainsi que, n'écoutant que ses passions et son sens propre, Henri VIII avait introduit le schisme en Angleterre, tout en s'efforçant, par orgueil, d'éviter l'hérésie; mais l'hérésie, ne tenant aucun compte de ses efforts, avait trouvé de nombreux partisans, qui n'étaient restés silencieux et inactifs que par la crainte des sanglantes menaces du chef de l'Église.

La situation devait changer immédiatement avec la mort du despote théologien. D'après les dispositions de son testament, il eut pour successeur son fils *Édouard VI*, âgé de dix ans. Sa mère était Jeanne Seymour, troisième femme de Henri. Édouard fut élevé dans la haine de l'Église catholique. Sa minorité permit, contrairement à la volonté du royal testateur, à Édouard Seymour, comte d'Hertfort, de s'ériger en lord protecteur, sous le titre de duc de Sommerset, et cette usurpation réjouit tous ceux qui étaient attachés aux nouvelles doctrines ou qui espéraient s'enrichir aux dépens de l'Église. Sommerset et ses amis se déclarèrent publiquement en faveur des dogmes nouveaux, et employèrent toute l'influence de la couronne à les propager, encourageant les novateurs par la distribution des biens de l'Église, qui, malgré la riche moisson déjà rentrée, offrait encore une abondante arrière-récolte.

Toutefois les réformateurs durent procéder avec beaucoup de précaution, en face du peuple encore fort attaché à son ancienne croyance. L'archevêque de Cantorbéry était bien l'homme qu'il fallait dans cette œuvre d'hypocrisie et de violence. Après s'être fait instituer à titre nouveau par le roi, il fit entendre à ses collègues dans l'épiscopat que la conservation de leurs siéges dépendrait de leur condescendance à l'égard du conseil royal. Des commissaires royaux, laïques et ecclésiastiques, eurent mission de visiter les diocèses et de recevoir le serment de suprématie des évêques, du clergé et des principaux pères de famille de chaque localité, et le serment de fidélité aux articles du roi. Ces articles royaux étaient au nombre de trente-sept concernant la religion; ils étaient rédigés de manière à pouvoir, sous prétexte d'abus à abolir, ouvrir la voie aux nouveautés. Chaque ecclésiastique, chaque paroisse dut se munir d'un exemplaire du Nouveau Testament d'Érasme; peu à peu l'autorisation de prêcher ne fut accordée qu'aux ecclésiastiques qui étaient munis de pouvoirs du protecteur et de l'archevêque, et en même temps des homélies faites exprès furent distribuées. En vain Gardiner, évêque de Winchester, qui jouissait du respect universel, s'éleva contre ces novateurs : une dure captivité lui fit expier sa hardiesse. En novembre le par-

lement se réunit, et attribua au roi les fondations de messe, les collégiales et les chapelles libres qui existaient encore çà et là, ainsi que les fonds destinés à des anniversaires, au luminaire des églises, et toutes les terres appartenant à des confréries. L'assemblée du clergé fit, à la majorité des deux tiers des voix, la motion d'administrer la communion sous les deux espèces, et de reconnaître la légitimité du mariage des prêtres. Le premier point fut en effet adopté par un bill qui attribua également à la couronne seule la nomination des évêques. Mais les novateurs prouvèrent, s'il fallait des preuves encore, combien ils étaient dénués de toute charité vraiment chrétienne par les peines sévères qu'ils édictèrent contre la mendicité. Les pauvres, qui jusqu'alors avaient trouvé du secours aux portes des couvents, parcouraient le pays par bandes affamées et presque menaçantes. Pour remédier à ce mal toujours croissant, le parlement promulgua la loi barbare en vertu de laquelle tout mendiant devait, pendant deux ans, être réduit au pain et à l'eau et servir comme un esclave celui qui le dénoncerait; si l'esclave fuyait, il devenait esclave à vie, etc., etc.

En 1548 Latimer commença devant la cour ses sermons de controverse. Les évêques durent renoncer à porter des cierges à la messe de la Purification, des palmes le dimanche des Rameaux, à donner des cendres le mercredi des Cendres; les églises durent être purifiées des images qui les déshonoraient; l'Eucharistie fut administrée sous les deux espèces. En attendant, Gardiner, sorti de prison, ayant, le 29 juin, prêché devant la cour la doctrine catholique de l'Eucharistie et de la messe, fut renfermé dans la Tour. Cranmer publia un catéchisme pour la jeunesse; une commission spéciale forma ou plutôt déforma, « sous l'inspiration du Saint-Esprit, » une liturgie commune tirée du Bréviaire et du Missel. Le livre des Prières communes et de l'administration des sacrements (*Book of common Prayer*, 1549) fut approuvé par le parlement; un autre bill de 1549 accorda le mariage des prêtres.

Malgré toutes ces innovations, qui devaient renouveler la foi et les mœurs, les prélats de la Chambre haute se plaignaient de l'immoralité toujours croissante, et, tandis que les promoteurs de la nouvelle doctrine calmaient les soulèvements des différents comtés, ils remarquaient que la réforme était toujours incertaine et vacillante, vu que les onze douzièmes de la nation étaient encore intimement attachés à la foi de leurs pères. On destitua donc les évêques dont les sentiments étaient catholiques; on transmit leurs charges à des prédicateurs réformés, et les chapelains de Marie, qui, en cas de décès d'Édouard, était l'héritière présomptive, furent empêchés de dire la messe.

Mais l'esprit de secte n'était pas resté en arrière et avait cherché de son côté à se satisfaire. Déjà il y avait un grand nombre d'Anabaptistes. Les uns parlaient en faveur de la polygamie et de la communauté des biens; les autres disaient qu'admettre le gouvernement d'un roi c'était rejeter celui de Dieu, etc., etc. (1). On rétablit l'inquisition et les bûchers contre les propagateurs de ces doctrines hardies, et la nouvelle « Église établie par la loi » fut consolidée à l'aide de troupes étrangères à la solde du gouvernement. Sommerset, secondé par Cranmer, fit monter sur l'échafaud son propre frère, marié à la veuve de Henri VIII et amant de la princesse Élisabeth. Mais Sommerset lui-même, accusé de félonie, suivit bientôt son frère sur l'échafaud (22 janvier 1552). Dudley, comte de Warwick, lui succéda comme protecteur.

(1) Lingard, t. VII, p. 83.

Trois ans s'étaient écoulés depuis que le parlement avait à l'unanimité attribué le *Livre des Prières communes* à l'inspiration du Saint-Esprit; malgré cette déclaration authentique, les docteurs étrangers à l'Angleterre avaient découvert dans ce livre des propositions qui devaient mener à la superstition et à l'idolâtrie; il fut par conséquent modifié et confirmé, dans cette forme nouvelle, par la Convocation religieuse. De rigoureuses peines allant jusqu'à un emprisonnement perpétuel furent édictées contre toute tentative faite pour modifier le culte. Ces menaces n'arrêtèrent ni la désunion, ni les discussions des prédicateurs; celles-ci jetèrent les fidèles dans le trouble et l'incertitude, et Cranmer pensa porter remède au désordre croissant en prenant le contre-pied de la réforme allemande, en excluant toute opposition, et en établissant une doctrine unique et commune à tous. Il rédigea en conséquence un livre dans lequel il substitua aux six articles de Henri quarante-deux autres articles, que le roi ordonna à tous les patrons d'églises, au clergé et aux instituteurs de signer. C'est tout ce qui en constitua l'autorité. Il ne fut jamais ni approuvé par le parlement, ni sanctionné par la Convocation religieuse.

Enfin Cranmer publia pour achever la réforme le livre intitulé : *Reformatio Legum ecclesiasticarum*. Au milieu de toutes ces innovations Édouard VI mourut, le 6 juillet 1553 et, après une courte usurpation de Jane Gray, Marie la Catholique (1) fut reconnue et proclamée reine d'Angleterre.

Marie était restée fidèle à l'ancienne foi : un temps d'arrêt fut imprimé à l'histoire de la réforme en Angleterre. Marie fit son entrée solennelle à Londres aux cris de joie du peuple et au milieu d'un enthousiasme inouï, au rapport de tous les écrivains; elle fut couronnée suivant le rite catholique, comme l'avait été Édouard VI, par Gardiner. « N'était-il pas naturel, dit le protestant Cobbett (1), que la joie tournât la tête à ce peuple, qui, trois ans auparavant, s'était, de toutes les parties du royaume, soulevé contre les nouvelles doctrines et leurs fauteurs, et qui voyait monter sur le trône une reine qu'il savait, de science certaine, devoir renverser et les doctrines qu'il détestait et ceux qui les avaient imposées à l'aide des troupes étrangères et mercenaires? » Marie avait le vif désir de restaurer le Catholicisme; mais elle rencontra d'invincibles obstacles. Trop de mains notamment avaient eu part à la distribution des biens de l'Église pour qu'on pût espérer arriver à une restitution.

Elle déclara, dans une proclamation du 14 août, qu'elle ne pouvait renier la religion qu'elle avait professée depuis son enfance; que toutefois elle ne contraindrait personne à l'embrasser, tant qu'on ne troublerait pas l'ordre public. Le 8 septembre la princesse Élisabeth rentra dans le sein de l'Église, et cette démarche enleva aux protestants leur dernière espérance. La suprématie du Pape dans les affaires religieuses fut de nouveau reconnue; on renoua les rapports avec Rome; la messe et le célibat des prêtres furent rétablis, les prêtres mariés renvoyés, les évêques protestants remplacés par des évêques catholiques. Le 5 octobre le parlement se réunit et inaugura une série d'actes bas et humiliants, en reconnaissant héritière légitime du trône celle qu'il avait déclarée bâtarde, et en rétablissant, à l'unanimité des voix moins deux, à la place du culte nouveau qu'il avait proclamé agréable à Dieu, l'ancien culte catholique qu'il avait stigmatisé comme

(1) *Voy.* MARIE LA CATHOLIQUE.

(1) *Histoire de la Réforme protestante en Angleterre et en Irlande.*

idolâtrique et damnable. Cette conduite du parlement ne s'explique que par la crainte qu'il avait du peuple. Le Pape nomma le cardinal Pole légat en Angleterre. En novembre 1554, le second parlement fut ouvert. Il annula le jugement prononcé contre le cardinal sous Henri VIII, et le cardinal fut reçu solennellement dans Londres. Le 29 novembre les deux Chambres soumirent au roi et à la reine (qui avait épousé le 25 juillet 1554 Philippe, infant d'Espagne) une supplique dans laquelle elles exprimaient leur profond regret de s'être rendues coupables d'avoir abandonné l'Église, et priaient Leurs Majestés, qui n'avaient point participé à ce péché, d'intervenir auprès du Saint-Père pour obtenir leur pardon et leur réintégration dans l'Église. Le légat donna alors aux deux Chambres et à tout le peuple l'absolution, au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, et les deux Chambres, agenouillées, répondirent à haute voix : Amen!

Ainsi l'Angleterre était redevenue un royaume catholique. Quoiqu'elle ne pût faire restituer les biens de l'Église, la reine prouva du moins qu'elle ne voulait avoir aucune part au pillage sacrilége et rendit à l'Église, en novembre 1555, les dîmes et les annates. Ce qui prouve qu'elle ne cherchait point par là à plaire au Pape, comme le prétend Hume, c'est qu'elle les donna aux évêques et aux prêtres de l'Église d'Angleterre, et non au Pape, qui les touchait antérieurement. De plus elle demeura trois ans sur le trône avant de réclamer aucun nouvel impôt. Voulant être le défenseur de la foi par le fait et non pas seulement de nom, elle fit rendre, autant que possible, tous les biens pris aux églises et aux couvents, et créa elle-même quelques nouveaux monastères, ce dont, sous Édouard VI, déjà le peuple avait manifesté le désir.

Mais Marie était à peine montée sur le trône depuis quelques mois qu'une sédition éclata, excitée par les prédicateurs de la réforme, qui avaient acclamé Jane Gray, et qui trouvaient qu'il était contraire à la parole de Dieu d'être régi par une femme. Les révoltés furent battus et les moteurs de la sédition furent, ainsi que Jane Gray, perpétuelle cause d'agitations et d'émeutes, condamnés à mort. Le même sort frappa les auteurs d'un soulèvement postérieur. Le Catholicisme étant redevenu la religion dominante, les lois pénales contre les hérétiques furent rétablies dans leur ancienne forme par le parlement (décembre 1554). Ces lois avaient subsisté sous les règnes précédents, mais elles avaient été interprétées et appliquées dans un sens contraire. Alors commença une série d'exécutions qui atteignit surtout les étrangers qui s'étaient fixés dans la capitale et qu'on nommait par dérision les Apôtres de Londres. Il est possible que parmi les deux cent soixante-dix-neuf personnes qu'énumère Hume, d'après Fox, et qui furent brûlées, il y ait eu quelques martyrs de leurs opinions et quelques honnêtes gens ; toutefois il faut constater que la plupart étaient des criminels avérés et connus qui avaient mérité la mort, ou de véritables apostats convaincus de haute trahison, comme Riddley (1), Cranmer (2), Latimer (3).

Nous blâmons hautement ces cruautés, et nous regrettons que Marie n'ait pas suivi le conseil du cardinal Pole, qui voulait une restauration pacifique, et insistait surtout pour qu'on formât un clergé solide, instruit, moral et dévoué. Cependant nous ne pouvons partager

(1) Évêque catholique de Londres, né en 1500, † en 1555, apostasia sous Henri VIII.

(2) *Voy.* CRANMER.

(3) Évêque de Worcester, un des premiers réformateurs, d'abord catholique zélé, puis protestant fanatique, détenu pendant les six dernières années du règne de Henri VIII ; né en 1475, † en 1565.

l'injustice de la plupart des écrivains protestants qui se plaisent à donner à Marie la Catholique le surnom de sanguinaire, comme si l'histoire d'Angleterre, à cette époque, n'était pas en général écrite avec des lettres de sang, et comme si, en comparaison des deux règnes qui la précédèrent et de celui qui la suivit, son propre règne n'eût pas été véritablement un régime de douceur et de clémence.

Marie mourut le 17 novembre 1558. Elle eut pour héritière la princesse *Élisabeth*, fille de Henri VIII et d'Anna Boleyn. Les affaires de l'Église prirent alors un nouvel aspect ; les circonstances étaient telles que les intérêts personnels d'Élisabeth s'identifiaient complétement avec ceux des protestants. D'après les principes de la foi catholique il était impossible de la considérer comme née d'un mariage légitime, et, par conséquent, d'après les lois anglaises, elle n'était pas apte à hériter du trône. En effet le Pape Paul IV ne la reconnut jamais. Du reste, quelle que fût l'opinion qui domina, quant à sa légitimité, elle monta sur le trône sans contradiction. Ce qui contribua probablement le plus à ce résultat fut la crainte qu'eurent les Anglais, au cas où elle n'aurait pas été reconnue, de voir Marie d'Écosse, mariée au Dauphin de France, exercer ses droits au trône, et l'Angleterre tomber aux mains de la France, son antique ennemie. Pour obvier à ce danger le parlement déclara, par une décision pour le moins singulière, que les enfants que pourrait avoir en dehors du mariage la reine vierge Élisabeth seraient aptes à lui succéder. Ainsi l'Angleterre avait intérêt à garder Élisabeth pour demeurer anglaise ; Élisabeth à se déclarer en faveur du protestantisme afin de ne pas passer pour bâtarde. Quoique au moment de son couronnement elle eût promis, conformément au rituel orthodoxe, de maintenir l'Église catholique, elle mit bientôt la main à l'œuvre pour protestantiser son royaume. Elle rappela son ambassadeur de Rome ; les exilés rentrèrent en Angleterre ; les protestants entrèrent même à la chambre des Pairs. Le parlement s'était ouvert par une messe solennelle à laquelle Élisabeth avait assisté ; mais il fut bientôt évident que la majorité était protestante ou prête à le devenir. La légitimité d'Élisabeth reconnue, toutes les mesures furent prises pour introduire le protestantisme, et la reine fit triompher par le fer et le feu, à travers le sang et les larmes du peuple, une doctrine qu'elle avait solennellement abjurée (1) avant de monter au trône et au moment de s'y asseoir. La nouvelle Église, *l'Église établie*, la *haute Église* ou l'*Église épiscopale* d'Angleterre, une fois consolidée par le pouvoir temporel, les persécutions les plus violentes frappèrent Catholiques et non-conformistes, orthodoxes fidèles à la hiérarchie et Puritains (2), réclamant une Église affranchie de toute la pompe catholique. L'autorité absolue de la couronne s'exerça sans réserve dans les affaires religieuses comme dans les affaires civiles, et le parlement dut se passer de toute liberté et de toute indépendance.

Elisabeth eut pour successeur *Jacques Ier*, roi d'Écosse, fils de l'infortunée *Marie Stuart* (3). Les Catholiques eurent quelque espoir à son arrivée ; mais une conjuration insignifiante, qui fut découverte peu de temps après son élévation au trône, le rendit défiant à l'égard des Catholiques et des Puritains. Les deux partis l'avaient accablé, dans le commencement, de pétitions réclamant la tolérance, et il était disposé à accorder quelque faveur aux Catholiques, en mémoire des souffrances de sa

(1) *Voy.* ÉLISABETH, PERSÉCUTIONS DES CHRÉTIENS.
(2) *Voy.* PURITAINS.
(3) *Voy.* MARIE STUART.

mère et des services qu'ils lui avaient rendus; mais la prudence lui fit craindre de blesser ses sujets protestants, et il se contenta de se montrer bienveillant à l'égard de leurs personnes, de les attirer à sa cour, d'en créer quelques-uns lui-même chevaliers, sans toutefois autoriser l'exercice de leur culte. Les Puritains furent bien plus amèrement déçus dans leurs espérances; ils avaient compté que le nouveau roi protégerait la *pure doctrine*, vu qu'il avait été élevé dans les principes du calvinisme; mais les mêmes motifs le déterminèrent à identifier ses intérêts avec ceux de la haute Église.

Il déclara ouvertement que sa conviction était que la hiérarchie était le plus ferme appui du trône; que là où il n'y avait pas d'évêque il n'y avait bientôt plus de roi. Dès lors commencèrent aussi les persécutions contre les Puritains et les Catholiques. Les Puritains l'accusaient de papisme, les Anglicans stricts le poussaient à la poursuite des papistes. Les peines décrétées contre les *Récusants*, c'est-à-dire contre ceux qui refusaient de prêter le serment de suprématie, étaient appliquées avec une barbarie inouïe, et cette cruauté eut pour conséquence la conspiration des Poudres (1605) (1). Le complot fut découvert à temps; mais dès lors les Catholiques furent poursuivis à outrance. En vain Henri IV, roi de France, qui avait expérimenté personnellement le danger de la contrainte dans les choses de foi, fit parvenir de justes et sages représentations : le nouveau Code pénal de 1606, sanctionné par le roi, défendit à tous les récusants de s'approcher de dix milles de la cour et de Londres; ils furent déclarés inaptes à remplir les fonctions de médecin, de chirurgien, de jurisconsulte, etc., etc. Si un mariage se faisait par d'autres ministres que les ministres protestants, chacun des époux perdait tout droit aux biens de l'autre conjoint; si l'enfant n'était pas, dans le délai d'un mois après sa naissance, baptisé par un ecclésiastique protestant, une amende de 100 livres frappait les parents; l'enfant envoyé outre mer pour être élevé perdait, par le fait, tout droit résultant de sa naissance ou d'une donation, jusqu'à son retour dans le pays et sa rentrée dans l'Église anglicane; s'il ne rentrait ni dans l'un ni dans l'autre, la loi attribuait tous ses droits à ses parents protestants les plus proches. Les peines décrétées contre tous ceux qui ne fréquentaient pas la haute Église anglicane furent maintenues et renforcées; et cependant Jacques Ier était naturellement disposé à la douceur.

Lorsque l'Écosse (1) fut réunie à l'Angleterre, le parlement d'Écosse adopta également l'Église épiscopale. Toutefois la réforme anglicane n'était pas complète encore, elle n'avait pas dit son dernier mot; le fatal principe de la réforme allemande, *cujus regio, illius religio*, qui faisait des sujets de vrais ilotes au point de vue de la conscience, obligeait les malheureux Anglais à modifier périodiquement leur foi, à mesure qu'un parti puissant prenait fantaisie d'introduire de nouveaux changements.

Jusqu'alors le gouvernement s'était donné toutes les peines imaginables pour anéantir les *dissidents* (2) de toute espèce; mais Abbot (3), étant monté sur le siége archiépiscopal de Cantorbéry, se montra tellement indulgent envers les dissidents, pourvu qu'ils ne fussent pas Catholiques, que les Puritains reprirent courage et osèrent tenir des assemblées isolées et indépendantes, qu'ils nommèrent congrégations, et d'où ils reçurent le nom de *congrégationalistes* (4). Mais plus le nouveau métro-

(1) *Voy.* CONSPIRATION DES POUDRES.

(1) *Voy.* ÉCOSSE.
(2) *Voy.* DISSIDENTS.
(3) *Voy.* ABBOT.
(4) *Voy.* INDÉPENDANTS.

politain inclina vers le puritanisme, plus il fut actif à poursuivre les confesseurs de la vieille foi. Jacques, ne voulant pas paraître sanguinaire aux yeux des gouvernements étrangers, mitigea les peines, et, quoique les prisons regorgeassent de prêtres, le nombre de ceux qui, de 1607 à 1618, furent mis à mort, comme traîtres et félons dans leurs fonctions, ne s'éleva pas à plus de seize. En revanche, les laïques catholiques étaient accablés d'amendes en expiation de leur opiniâtreté : c'était le nom qu'on donnait à leur foi persévérante. Ces amendes, d'après le propre aveu du roi, lui produisaient un revenu annuel net de 36,000 livres sterling (900,000 fr.).

En 1616 Jacques, sur le point d'épouser une princesse d'Espagne, fit mettre en liberté tous les Catholiques qui étaient retenus en vertu du Code pénal. Il y eut, d'après les données des Puritains, *quatre mille idolâtres* tirés des prisons. Quant aux *Unitariens* (1) ils furent réservés au bûcher. Cependant, ce projet de mariage ayant manqué, le parlement insista pour qu'on punît sévèrement les récusants. Une proclamation ordonna à tous les missionnaires, sous peine de mort, de quitter le royaume dans un délai déterminé.

Jacques Ier mourut le 27 mars 1625, et eut pour successeur son fils Charles Ier (1625-1649). Ce prince était destiné à expier les fautes de ses pères. L'Angleterre avait perdu ses libertés politiques et religieuses, et, malgré le despotisme du gouvernement, l'esprit de secte est tellement inhérent au protestantisme qu'il ne fit pas défaut non plus à la haute Église, et le fanatisme des sectaires s'accrut à mesure que la tyrannie religieuse s'exerçait plus durement à leur égard. Enfin les circonstances se modifièrent à ce point qu'une révolution politique sortit de la réforme ecclésiastique.

(1) *Voy.* UNITARIENS.

Les innovations introduites dans l'Église avaient ravi à la nation ses libertés traditionnelles, et ces innovations autorisèrent précisément les fanatiques à chercher dans la Bible, le livre infaillible, tout ce qu'ils voulaient y trouver et à y trouver tout ce qu'ils y cherchaient. La révolution politique se justifia par la Bible, tout comme la réforme religieuse. Si les Puritains avaient découvert dans les livres saints contre Marie la Catholique qu'il est contraire aux lois divines d'être régi par une femme, les Niveleurs (*Levellers*) (1) trouvèrent dans la Bible que Dieu hait la domination des rois en général ; que le centre de gravitation d'un peuple est dans le peuple lui-même ; que le peuple est souverain ; qu'il ne doit être régi que par ses représentants, et qu'il fallait que la tête de Charles Ier tombât comme celle d'un traître à la patrie. Charles Ier conclut le 20 mars 1625 le mariage que son père avait projeté pour lui avec Henriette de France, fille de Henri IV. Il avait pu, en montant sur le trône, concevoir quelques espérances ; les premiers événements de son règne durent fortement les ébranler. Dès l'ouverture du parlement, les Puritains, surnommés aussi les saints ou les zélateurs, formèrent une formidable phalange pour battre en brèche la prérogative royale. Sévères envers eux-mêmes, intolérants à l'égard des autres, ils prétendaient réformer l'Église et l'État conformément au modèle donné par les Écritures. Mais leurs attaques portaient principalement sur le Catholicisme, dont le fantôme fatiguait nuit et jour leurs cerveaux.

Bientôt ils s'unirent au parti national et déclarèrent qu'ils luttaient pour l'abolition de la prérogative royale et le maintien de la liberté populaire. Ainsi commença la lutte contre l'absolutisme de la cour en faveur de la souveraineté

(1) *Voy.* NIVELEURS.

du peuple; la doctrine révolutionnaire ouvrit la voie à la révolution de fait, qui passa rapidement de l'école dans la rue. Le parlement, après s'être préparé à sa haute destinée par le jeûne et la prière, donna la première preuve de ses sentiments édifiants par *une pieuse pétition* adressée au roi, lui demandant de mettre sans retard à exécution toutes les lois existantes contre les récusants et les missionnaires catholiques, pétition à laquelle le roi fit une réponse satisfaisante. Une expédition tentée en faveur des protestants français ayant échoué ne rendit que plus déplorable le sort des Catholiques d'Angleterre.

Les éléments de trouble et de mécontentement augmentèrent, même après la mort du duc de Buckingham, livré à la haine du peuple. Laud, archevêque de Cantorbéry, strict épiscopalien, inquiet du mariage du roi avec une Catholique, craignant qu'on n'agît avec trop d'indulgence à l'égard des coreligionnaires de la reine, redoutant l'arrivée d'un ambassadeur du Pape à Londres (1634) chargé de garantir les droits des sujets fidèles, excita partout la haine et la division. Tout semblait se réunir pour hâter la ruine de l'Église épiscopale. Les troubles de l'Écosse amenèrent, en 1641, les députés de ce royaume à Londres pour tenter un arrangement; ils profitèrent de leur séjour et de leur influence pour essayer de renverser l'Église épiscopale et pour y substituer la forme du régime ecclésiastique *presbytérien* (1). Ils appelèrent d'abord l'attention du parlement sur des pétitions relatives à leur secret dessein et obtinrent que la chambre des Communes déclarât, le 10 mars 1641, « que le pouvoir législatif et judiciaire des évêques dans la chambre des Pairs était un obstacle à l'accomplissement des devoirs de leur charge, qu'il était nuisible au bien général et dev aboli. »

Les beaux temps de la mc étaient passés. La ruine immin l'Église ébranle profondément l Les imprudences succèdent au rités. Le confesseur de la reine voyé à la Tour. Les Irlandais, t opprimés, se soulèvent; le parle prend prétexte pour décider, le cembre 1641, que le culte ca ne sera plus toléré ni en Irla dans aucune partie du royaume. le parlement se sépare publiq du roi, et chaque parti s'ent troupes qui lui sont dévou guerre est inévitable. On irrite l en répandant le bruit que les ques vont se soulever en mass mener le papisme, grâce au c du roi, dont toutes les tendan aux papistes. Cependant on aim avoir recours encore une fois au ciations qu'à la guerre, et l'on au roi la promesse de contrai parents catholiques à élever l fants dans la religion protestant on ne peut l'entraîner plus loin; i aux exigences nouvelles; les h éclatent, la guerre civile com Les Catholiques, fidèles à leur s se rangent du côté du roi; on clut et on fait croire au peuple roi n'a d'autre dessein que de leur culte. Cependant le pa serré de près est dans une s critique, et ne trouve d'autre re que de se liguer avec les Écossai il n'obtient le concours de ces qu'en promettant « que l'Églis saise sera maintenue dans sa pu que l'Église anglicane sera r conformément à la parole de (17 août).

Le *Covenant* (1), remarqual tout par son ambiguïté, est sole

(1) *Voy.* PRESBYTÉRIENS.

(1) *Voy.* COVENANT.

ment adopté en Angleterre, et du haut des chaires on appelle le peuple à la guerre contre l'Antechrist. On persécute de toutes façons les Catholiques; destitue les évêques protestants. Le janvier 1645 l'archevêque Laud (1) part de la mort des traîtres, « pour avoir essayé de renverser les droits du lement, les lois et la religion de la nation. »

Les Écossais, quoique divisés entre eux dans le courant de la guerre (confédérés et non confédérés) (2), livrent au parlement anglais le roi, qui, dans son désastre, a cherché un refuge au milieu d'eux (25 janvier 1647). Mais ce succès ne met pas les réformateurs d'accord, et les points les plus essentiels les divisent plus que jamais. Les Indépendants (3), dont *Olivier Cromwell* est l'ami (4), se prononcent pour la tolérance; les Presbytériens, plus puissants et plus nombreux, ne veulent tolérer que leur système. Les Indépendants toutefois parviennent à maintenir leur prépondérance dans le parlement jusqu'au moment où, se prononçant contre le retour du roi à Westminster, ils sont obligés de quitter Londres et de chercher un refuge dans l'armée. Mais une secte plus dangereuse pour la royauté que celle des Indépendants se forme dans l'armée même: c'est la secte fanatique des Niveleurs (*Levellers*), qui, l'épée à la main, la Bible à la bouche, demandent que le roi soit jugé. Les Presbytériens résistent et se font chasser du parlement, dont les membres restants, appelés le *croupion*, dans le mordant langage du temps, accusent le roi de trahison, instruisent son procès, s'instituent en cour judiciaire, et, fidèles aux inspirations de Cromwell, rendent une sentence « qui déclare Charles Stuart tyran, traître, meurtrier et ennemi public des honnêtes gens de la nation, et qu'il subira la mort par la séparation de la tête de son corps. » La tête du *traître* tomba le 30 janvier 1649.

Alors commença pour l'Angleterre une ère de souffrances qui n'eut de terme que lorsque le peuple souverain, souverainement malheureux, ayant expérimenté toutes les formes de gouvernement, chercha et retrouva dans la monarchie la garantie du repos et de l'ordre, du bien-être et de tous les intérêts civils.

L'histoire de la réforme d'Angleterre, commencée et poursuivie dans le sang, continue d'une manière non moins sanglante après son triomphe. Le sort de la malheureuse Irlande est décrit dans un article spécial (1). L'Écosse proclame *Charles II*; mais les armes de Cromwell, toujours heureuses, contraignent Charles à se réfugier sur le continent, et bientôt, sous le nom mensonger de *république*, règne le despotisme militaire le plus arbitraire, conséquence ordinaire et presque fatale des excès de la liberté.

D'abord les nouveaux pilotes du vaisseau de l'État, en en appelant toujours à la Bible, se débarrassent des royalistes; mais le *long* parlement et sa domination souveraine finissent aussi par les gêner, et le 20 avril 1653 Cromwell en ferme la porte et dissout en même temps le conseil d'État.

Ce parlement s'était vu obligé de déclarer crimes passibles de la loi, et soumis aux tribunaux ordinaires, les péchés d'adultère, d'inceste et de fornication, tant l'abolition des tribunaux ecclésiastiques avait fait pulluler ces déplorables excès; il avait même décrété la peine de mort contre l'inceste et l'adultère. Pour remédier au délabrement des finances de la république, il avait

(1) *Voy.* LAUD.
(2) *Voy.* COVENANT.
(3) *Voy.* INDÉPENDANTS.
(4) *Voy.* CROMWELL (Olivier).

(1) *Voy.* IRLANDE.

eu, entre autres expédients, recours à la confiscation des biens qui avaient autrefois appartenu aux évêques et aux chapitres. Malgré leurs dispositions plus tolérantes, les Indépendants avaient trop en horreur les prélatures et le papisme pour ne pas chercher à les détruire par toutes les voies possibles. Le 20 février 1650 il fut décrété que tous ceux qui pourraient découvrir et dénoncer les prêtres, les Jésuites, leurs adhérents et leurs recéleurs, obtiendraient la récompense qu'on accordait autrefois à ceux qui arrêtaient des voleurs de grands chemins. Des espions allaient à toute heure, nuit et jour, briser les portes, visiter les maisons; beaucoup de prêtres furent emprisonnés, jugés et condamnés à mort; un seul cependant fut réellement exécuté.

Mais si les Indépendants étaient moins avides de sang que les Presbytériens, ils ne leur cédaient en rien quant aux rapines; riches et pauvres étaient frappés de la confiscation des deux tiers de leurs biens ou de leur revenu quotidien, et se voyaient enlever leurs meubles et leurs vêtements, pour peu qu'ils fussent suspectés de Catholicisme. Le court parlement, composé de purs zélateurs, était plus ardent encore à la besogne que le long parlement. Malgré son zèle, Cromwell le renvoya, comme le long parlement, le 16 décembre 1653. Nommé protecteur de la république, Cromwell projeta une nouvelle constitution, en vertu de laquelle « tous ceux qui croyaient en Dieu, par Jésus-Christ, devaient être protégés dans leurs pratiques religieuses, sauf les prélatistes, les papistes et tous ceux qui prêchaient une vie dissolue, sous le manteau de la religion. »

Cromwell mourut le 3 septembre 1658, et, après le court protectorat de son fils *Richard*, les malheurs de la révolution avaient tellement mûri l'Angleterre que Charles II fut rappelé en 1660 par un acte des deux Chambres, et rétabli dans les droits de ses ancêtres sans aucune capitulation. Ainsi l'Angleterre avait fait une révolution inutile, et la nation s'était tellement dégoûtée de la liberté par l'excès de ses souffrances qu'elle se confia aveuglément à un prince dont le père avait été condamné à mort par quelques fanatiques.

La révolution avortée amena un nouveau changement dans la situation de l'Église anglicane. Charles II professait le vieux principe de la dynastie des Stuarts, savoir que la royauté avait son plus ferme appui dans l'épiscopat. Il fut donc immédiatement question de la restauration de l'Église épiscopale dans les trois royaumes réunis. L'extrême habileté du ministre Hyde et les manières engageantes du monarque vinrent plus facilement à bout de cette entreprise qu'on ne pouvait s'y attendre, quoique les Presbytériens eussent employé toute leur influence à rappeler le roi, et qu'ils eussent, comme les Catholiques d'Angleterre et d'Irlande, de justes droits à sa reconnaissance. Le *bill d'uniformité* (1), du 18 mai 1662, ordonna l'usage général du Livre de Prières de l'Église, nouvellement revu. Les évêques reprirent leur place au parlement; mais les prières des Catholiques réclamant l'adoucissement du Code pénal à leur égard demeurèrent stériles; et cependant le frère du roi, Jacques, duc d'York, était un Catholique éclairé. Devenus l'objet de la haine générale, les Catholiques durent renoncer à tout espoir de justice, car, quand le roi leur eût été personnellement favorable, quand il eût été disposé à des concessions, il était d'autant moins libre de les faire que, suspecté lui-même de Catholicisme, il avait à craindre pour la sûreté de son trône. Il n'eut donc pas d'autre parti à prendre que de partager l'intolérance de ses conseillers et du parlement. Une preuve manifeste de l'iniquité avec la-

(1) *Voy.* UNIFORMITÉ (bill d').

quelle on traita les Catholiques, c'est la calomnie qui les accusa, eux et les Juifs, d'être les auteurs du grand incendie de Londres (septembre 1666), calomnie gratuite dont les Anglicans léguèrent le souvenir à la postérité par un monument qui subsiste encore. Après les Catholiques, et parmi les dissidents, ceux qui subirent les plus cruelles persécutions furent les *Quakers* (1). La seule démarche qui fit honneur au ministère de la cabale, si elle fut faite de bonne foi, fut la *déclaration d'indulgence*, du 15 mars 1672, qui accorda la liberté religieuse aux dissidents, tandis qu'on ne concédait aux Catholiques que la liberté de célébrer leur culte dans les maisons particulières. Mais cette indulgence si équitable mit le peuple en effervescence; le nouveau parlement se plaignit de la violation des traditions parlementaires, et décida, le 14 février 1673, que les dispositions pénales édictées dans les affaires religieuses ne pouvaient être suspendues que par un acte parlementaire. Ainsi la souveraineté absolue du roi comme chef suprême de l'Église fut anéantie, et le roi, après être entré en conflit avec le parlement, fut obligé de retirer le bill d'indulgence. Cet acte dut lui être d'autant plus pénible qu'il avait un vrai penchant pour le Catholicisme, et qu'ainsi tombait un des joyaux les plus précieux de la couronne du roi absolu. Mais le parlement ne s'en contenta pas, et n'eut pas de repos qu'il n'eût fait adopter l'*acte du test*, d'après lequel « quiconque refuserait de prêter le serment d'allégeance et de suprématie, et de recevoir le sacrement de l'Eucharistie suivant le rite de l'Église anglicane, serait incapable de revêtir une charge publique dans l'administration civile ou dans l'armée. » D'après un autre bill, tous les fonctionnaires devaient prêter ce serment, recevoir la communion et souscrire une déclaration contre la transsubstantiation. Il y avait depuis longtemps au parlement un parti qui voulait qu'on exclût le duc d'York de la succession au trône. Les conséquences des bills que nous venons de citer furent telles que le duc renonça spontanément à toutes les charges que lui avait confiées la couronne (19 juin). En même temps, sa première femme étant morte, après être rentrée dans le sein de l'Église dans ses derniers moments, le duc épousa une princesse catholique de Modène.

Cependant le roi était sur ses gardes et ordonnait qu'on exécutât dans toute sa rigueur les lois pénales relatives aux Catholiques, espérant par là obtenir le silence des membres modérés du parlement. En effet il y eut un moment de calme; mais il fut bientôt troublé par la prétendue découverte d'une formidable conspiration papiste, ayant pour but de tuer tous les protestants, d'extirper violemment le protestantisme et de rétablir le Catholicisme. *Titus Oatès* (1), misérable de la pire espèce, devint, par les mensonges les plus odieux et les dénonciations les plus calomnieuses, la cause d'un véritable temps de terreur. Les prisons se remplirent; les exécutions se suivirent; les Pairs catholiques furent exclus de la chambre des Lords. Le roi, qui ne croyait en aucune façon à cette conjuration, laissa faire, autorisa les condamnations, en un mot tint une conduite absolument inexplicable. Il expira le 6 février 1685, après s'être converti à la religion catholique sur son lit de mort. Quoique exclu par deux actes du parlement de la sucession royale et banni même par Charles II sur le continent, Jacques II, frère du roi défunt, lui succéda sans sérieuse opposition (1685-1688). Toutefois les complications

(1) *Voy.* QUAKERS.

(1) *Voy.* OATÈS (Titus).

religieuses et politiques devaient se dénouer sous son règne.

Il y avait tout lieu de s'attendre à une nouvelle rupture entre la couronne et la nation. Jacques II était catholique, et, qui pis est, il était l'ami et le protecteur de ses coreligionnaires. Ce fut la cause de sa ruine. A peine fut-il monté sur le trône qu'il entendit publiquement la messe, qu'il alla à l'église avec sa cour, qu'il fit sortir de prison tous les réfusants. Quelque justes que fussent ces actes en eux-mêmes, ils n'étaient pas d'une prudence extrême; ils heurtaient l'opinion publique; ils excitèrent une violente opposition dès l'ouverture du parlement. Quoiqu'on ne puisse pas démontrer que Jacques II voulut faire du Catholicisme la religion d'État, et qu'il est plus vraisemblable qu'il avait simplement en vue d'assurer à tous la liberté de conscience et la liberté des cultes, toutes ces mesures prirent un caractère odieux aux yeux du peuple, excité par les prédicants. Toutes les chaires retentirent de furieuses déclamations contre les hérésies de l'Église catholique, et les prédicateurs exhortèrent le peuple à persévérer dans sa foi. C'étaient autant d'atteintes graves et formelles à la doctrine de l'obéissance passive que les corporations avaient professée dans leurs adresses, et Jacques se vit obligé de sévir, en sa qualité de chef de l'Église, contre cet esprit de contradiction. Les sermons de controverse furent interdits, et il fut ordonné de s'en tenir, dans les prédications, aux matières de théologie morale et de dévotion pratique. Beaucoup de prédicateurs se soumirent; d'autres résistèrent, et cherchèrent à se faire une réputation par une désobéissance qui leur valait l'approbation de leurs auditeurs. Une nouvelle commission ecclésiastique fut instituée, et, le 6 septembre 1686, elle suspendit de ses fonctions l'évêque récalcitrant de Londres. On se souleva aussi dans le public contre la tolérance de Jacques, qui avait laissé leurs revenus à des ecclésiastiques de l'Église établie rentrés dans le sein de l'Église romaine. En outre plusieurs chapelles catholiques s'ouvrirent, quoique le culte catholique fût encore légalement prohibé. Des Carmélites s'établirent à Londres, des Franciscains à Lincolninnfields, des Bénédictins à Saint-James, et les Jésuites ouvrirent dans les vastes bâtiments de Savoy une école que fréquentèrent les protestants aussi bien que les Catholiques.

Tous ces faits soulevèrent à plusieurs reprises la basse classe. Jacques toutefois sut la dominer par la force. Bientôt le conseil reçut dans son sein des membres catholiques. Deux proclamations, du 12 février et du 5 juillet 1687, promulguèrent en Écosse la liberté de conscience; il en fut de même en Angleterre le 18 avril, à la grande joie des diverses sectes de non-conformistes, au profond chagrin de la cléricature anglicane. Enfin le nonce du Pape fut officiellement reçu à la cour.

Il était évident que toutes ces mesures devaient attirer une tempête nouvelle sur la tête du roi et le renverser du trône. Jacques était assez profond politique pour le comprendre; son attachement à l'Église catholique lui fit affronter le péril. Au bout de l'année, une nouvelle déclaration confirma la liberté de conscience. Ordre fut donné de la lire dans toutes les chaires. Les récalcitrants furent mis à la Tour de Londres; sept évêques de l'opposition furent traduits en justice et acquittés, aux cris de joie des spectateurs.

Cependant les plans des protestants, qui s'étaient concertés avec Guillaume d'Orange (1), avaient mûri. Jacques est obligé de quitter l'Angleterre; Guillaume débarque, et apparaît à la tête d'une

(1) *Voy.* GUILLAUME D'ORANGE.

armée pour rétablir l'ordre dans le royaume (1688). A peine a-t-il pris les rênes du gouvernement qu'il éloigne les Catholiques de l'armée, et l'ancien esprit d'intolérance éclate partout. Mais, dès que Guillaume est proclamé roi, il change de rôle, et un bill de tolérance est promulgué en faveur des presbytériens, des indépendants, des anabaptistes, des quakers; les Catholiques eux-mêmes sont épargnés jusqu'à ce que, en 1696, l'attentat de l'Écossais George Barclay contre la vie du roi ayant échoué, le parlement donne au roi tout pouvoir de faire arrêter les personnes suspectes, d'exiler tous les Catholiques à dix lieues de Londres et de Westminster, et de remettre en vigueur toutes les anciennes lois décrétées contre les récusants. A la paix de Ryswick (1), les Catholiques s'imaginent qu'ils sont compris dans les articles du traité; ils sortent de leurs retraites en 1699, lorsque l'armée est dissoute. Leur réapparition renouvelle les craintes des protestants; on fait revivre toutes les anciennes appréhensions; Guillaume lui-même passe pour un papiste de cœur. Il a beau publier une proclamation : elle reste sans effet, et le parlement décrète un nouveau bill contre les Catholiques.

L'année suivante, une pétition du clergé anglican, se plaignant des prêtres, arracha un nouveau bill déclarant que tout prêtre papiste, tout Jésuite qui serait convaincu, d'après le témoignage d'un ou de deux témoins assermentés, d'avoir rempli ses fonctions sacerdotales serait puni d'un emprisonnement perpétuel; que nul descendant de parents catholiques ne pourrait hériter d'un titre ou d'une seigneurie, acheter ni bien ni fief, accepter d'héritage avant d'avoir prêté le serment d'allégeance et du Test. Une récompense de 100 livres était promise à quiconque dénoncerait un prêtre. Les ministres non conformistes furent traités plus favorablement, ayant trouvé un vigoureux appui dans les whigs. Quant à la haine du Catholicisme, elle se ravivait sans cesse par des peines nouvelles portées contre ses partisans : ce fut le cas surtout lorsqu'en 1718, sous le règne de George Ier, un acte destiné à consolider la foi protestante dans les trois royaumes unis fut adopté au parlement. Ce parlement, à la fois inique et contradictoire, déclamait contre l'intolérance des Catholiques, contre la tyrannie du clergé de Hongrie et d'Allemagne, et en même temps il faisait peser un joug intolérable sur les Anglais fidèles à la foi de leurs pères. Cette intolérance fanatique des anglicans, au milieu des déclamations de liberté et de tolérance, est un des traits caractéristiques de leur réforme.

Toutes les fois qu'on voulait renforcer la pénalité contre les Catholiques, on savait découvrir une prétendue conspiration qui justifiait les mesures les plus arbitraires et les plus violentes. Ainsi, en 1722, on découvre une soi-disant conjuration contre la vie de George Ier. Un bill frappe la masse des papistes d'un impôt de 100,000 livres pour couvrir les frais de la découverte; un second bill les oblige à inscrire leurs noms et la déclaration de leurs revenus dans un registre. Tout sert pour les mettre à contribution. Toute occasion de suspecter, d'opprimer les Catholiques des trois royaumes est saisie avec empressement. Tout bill qui a l'apparence de justice ou d'indulgence à l'égard des dissidents est rejeté sans hésitation. Le bill de 1722 est encore une fois renouvelé en 1778, sous Guillaume.

Cependant la réaction s'opère lentement. *Sanville*, ardent protestant, mais ennemi non moins énergique de toute oppression, est le premier qui propose une mesure capable d'effacer dans

(1) *Voy.* RYSWICK (paix de).

l'histoire d'Angleterre l'ignominieuse tache d'une intolérance séculaire. Alors seulement il devient évident à la conscience publique qu'une communauté d'hommes qui agit en conscience a droit à la protection de la loi. Le nouveau bill de 1778 rend aux Catholiques anglais le droit d'exercer leur culte sans être troublés, le droit d'hériter, de contracter légalement, à la condition de prêter le serment de fidélité au roi et de reconnaître que le Pape n'a ni juridiction sur le royaume ni le droit de délier les sujets de leur serment de fidélité envers le souverain. George III, en sanctionnant ce bill, mérita la reconnaissance de ses sujets, depuis si longtemps opprimés.

Toutefois la masse de la population n'était pas imbue encore de cet esprit de justice; car, lorsque le parlement d'Écosse rejeta ce bill, les protestants pensèrent que cette résistance devait entraîner le retrait de la mesure en Angleterre. A cette fin il se forma un club protestant, qui compta bientôt quatre-vingt-cinq sociétés agrégées. La réunion générale de ces clubs, tenue à Londres le 29 mai 1780, résolut de faire irruption dans le parlement et de l'obliger à retirer le bill en question. Le jour convenu, quarante mille clubistes portant des cocardes bleues, avec l'inscription *No-popery*, « à bas le papisme », se mirent en marche et cherchèrent à pénétrer dans le lieu des séances; mais la troupe dissipa les bandes des émeutiers, qui exhalèrent leur rage en dévastant deux chapelles catholiques. Les auteurs du soulèvement restèrent impunis; la police ne les inquiéta en aucune façon. Aussi le nombre des clubistes augmenta au point que, le dimanche suivant, le peuple se rua sur Moorfields, où demeuraient beaucoup de Catholiques, renversa toutes les chapelles, pilla, brûla et démolit toutes les maisons. Le désordre dura plusieurs jours; la maison de Sanville fut attaquée, pillée comme les autres; sa vie courut les plus grands dangers; les prisons furent forcées, les criminels mis en liberté, les caisses publiques livrées au pillage. La municipalité de Londres continuait à ne pas bouger. Le procureur général fit, sur l'ordre du roi, entrer les troupes dans Londres, et cet acte inconstitutionnel fut plus tard approuvé par le parlement, qui lui-même avait changé de disposition. On s'y montra plus tolérant à l'égard des dissidents et des Catholiques; en effet, en 1787, on fit la motion de rappeler le bill des corporations et le bill du Test, motion qui toutefois fut rejetée par 118 voix contre 100. En 1793, au contraire, le parlement adopta un bill qui rendait les droits civils aux Catholiques, tout en les privant encore des droits politiques. Aucun Catholique ne pouvait siéger au parlement ou dans le conseil privé, être nommé lord-maire, etc., etc. Cette inconséquence perpétua le mécontentement. Enfin, en 1807, on en vint à mettre en question au parlement l'émancipation des Catholiques. Ils avaient les plus heureuses espérances, car les chefs du ministère, lord Grenville et lord Howich reconnaissaient la nécessité de la réintégration des Catholiques dans leurs droits. Le ministère proposait de les admettre au service de terre et de mer; mais le roi conçut des scrupules en vue du serment de son couronnement, et le bill fut retiré. Les pétitions des Catholiques ne purent vaincre l'opiniâtreté du monarque, auquel le parlement ne voulait pas faire violence, et bientôt une nouvelle réaction se prononça contre les Catholiques, qu'on dépeignit comme les ennemis de leur pays, parce qu'ils dépendaient d'un prince étranger. Le bill d'émancipation fut représenté en 1813, 1819, 1821, 1825, et chaque fois rejeté. Mais l'émancipation devint une mesure

nécessaire lorsque l'Angleterre commença à s'inquiéter de l'agitation de l'Irlande. Malgré la répugnance la plus marquée qu'exprima le roi, ses ministres, lord Wellington et sir R. Peel, étaient résolus de faire passer le bill d'émancipation, que l'éloquence de sir R. Peel fit en effet adopter à la chambre des Communes, tandis que lord Wellington le soutenait énergiquement, le 31 mars 1829, à la chambre des Lords. Il reçut la sanction royale le 13 avril, quelque forte qu'eût été l'opposition formée par les évêques anglicans.

D'après ce bill, un Catholique ne peut remplir les fonctions ni de lord chancelier, ni de garde des sceaux, ni de vice-roi d'Irlande; il ne peut recevoir des émoluments d'une université ou d'un collége protestant, ni exercer les droits de représentation et de patronage d'un bénéfice de l'Église anglicane. Des mesures de précaution furent prises aussi contre l'extension des couvents et l'influence des Jésuites. Du reste l'abolition des lois pénales contre les Catholiques n'a pu encore être accomplie jusqu'à ce jour, et l'Angleterre, le pays de la liberté, semble ne vouloir en refuser le bienfait qu'aux Catholiques, tant elle craint qu'une justice parfaite ne soit l'arrêt fatal du protestantisme. Malgré ces graves obstacles, l'Église catholique est parvenue à un état de prospérité inattendu en Angleterre, et le temps ne paraît plus loin où la nation anglaise rentrera en masse dans cette Église dont la violence l'a arrachée malgré elle. Depuis que les Catholiques ont reconquis les droits politiques et peuvent défendre et proclamer publiquement par leurs paroles et leurs écrits la sainteté, la grandeur, la vérité de leur foi, le mot prophétique de Bossuet semble devoir se réaliser: l'Angleterre redeviendra un royaume catholique. Non-seulement les Catholiques, mais des protestants, parmi lesquels brillent surtout les noms de *Cobbett* et de *Lingard*, ont chaudement embrassé la cause de l'Église méconnue, et ont cherché et réussi à combattre victorieusement les prodigieux préjugés soulevés contre elle. L'intérêt que l'Église catholique, noblement défendue, habilement justifiée par le talent et le zèle des laïques et des prêtres, excite dans toutes les classes de la société, donne les plus vives préoccupations aux torys protestants. Les vérités fondamentales de l'Église catholique sont examinées dans de nombreux sermons de controverse. Les couvents d'hommes et de femmes, les associations et les confréries concourent activement au triomphe de la cause catholique. Londres compte onze associations pour des écoles libres, quatre pour soigner les pauvres malades. L'Angleterre, qui, en 1824, n'avait que 357 chapelles catholiques, en comptait 453 en 1839 (1), et plus de dix colléges (y compris l'Écosse). A Londres même les Catholiques ont construit une magnifique cathédrale, et York élève en face de sa célèbre abbaye un dôme catholique. Liverpool compte 100,000 Catholiques, Manchester plus de 30,000; le Catholicisme se propage surtout dans les populeuses villes manufacturières du nord; l'Angleterre en somme compte plus de deux millions de Catholiques.

Un des mouvements les plus favorables au Catholicisme, dans les temps modernes, a été celui du *Puséysme* (2). La reine Victoria protége les droits de l'Église catholique. Elle a concédé tous les droits et priviléges des colléges d'université au *Collége catholique de Sainte-Marie*, près de Birmingham, et au *Collége des Jésuites* de Stonyhurst, près de Blackburn. Les Jésuites ont retrouvé en Grande-Bretagne un vaste

(1) Cf. plus loin le tableau statistique pour l'année 1860.

(2) *Voy.* PUSÉYSME.

champ pour leurs travaux apostoliques, et l'Angleterre n'a eu aucune plainte à soulever contre eux.

Le 11 mai 1840, le Pape *Grégoire XVI* divisa toute l'Église de la Grande-Bretagne en huit districts, qui furent administrés, comme des vicariats apostoliques (1), par des évêques *in partibus*. Ces vicariats apostoliques étaient les suivants :

DIVISION TERRITORIALE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE (1840).

Vicariats.	Circonscriptions.	Églises ou chapelles.	Prêtres.	Résidences épiscopales et fidèles.	Vicariats.	Circonscriptions.	Églises ou chapelles.	Prêtres.	Population catholique.
1. Ouest...	Gloucester. Devon. Dorset. Sommerset. Cornouaill. Wilts.	40	60	Bath.	5. Lancaster	Lancaster. Chester.	100	300	300,000
2. Est.....	Lincoln. Rutland. Northampton Huntington. Cambridge. Norfolk. Suffolk. Buckingham. Bedford.	80	40	.....	6. Londres.	Middlesex. Essex. Surrey. Sussex. Kent. Hertford. Berks. Hamp. Ile de Wight. - Jersey. - Guernesey	70 ; à Londres même 28	»	250,000 ; à Londres même 160,000
3. Nord...	Northumberland. Cumberland. Westmoreland. Durham.	30	60 à 70	.....	7. Galles...	Galles. Hérefford. Monmouth.	80	»	.....
4. Centre..	Derby. Nottingham. Stafford. Worcester. Warwick. Salop. Leicester. Oxford.	100	....	Wolverhampton dans le Staffordshire.	8. York....	.....	54 8 séminaires, 5 couvents d'hommes, 12 id. de femmes.	»	160,000

En 1850, S. S. le Pape Pie IX, glorieusement régnant, achevant l'œuvre de son illustre prédécesseur, compléta l'organisation de l'Église catholique d'Angleterre en la divisant en treize diocèses et en y instituant autant d'évêques portant les titres mêmes de leur évêché. Les deux tableaux qui suivent indiquent les noms de ces nouveaux diocèses, les comtés qu'ils embrassent, le nom des prélats premiers titulaires, la date de leur consécration, la population totale, dont un huitième à peu près est catholique, et la statistique ecclésiastique des diocèses, comprenant le nombre des chanoines, des prêtres, des colléges, des couvents d'hommes et de femmes, des églises, des chapelles et des écoles.

(1) *Voy.* VICARIAT APOSTOLIQUE.

HIÉRARCHIE DE L'ÉGLISE D'ANGLETERRE (1860).

DIOCÈSES.	COMTÉS formant les DIOCÈSES.	ÉVÊQUES.	DATES de la consécration.	Population des diocèses.
1. WESTMINSTER ..	Middlesex, Essex, Hertfordshire.	S. Em. le cardin. Viseman, archevêque.	Transféré de Mélipotamus, 29 septembre 1850.	2,413,589
		S. G. George Errington, arch. de Trébizonde, coadjuteur.	25 juillet 1854. transféré de Plymouth.	
2. BEVERLEY.....	Yorkshire.	S. G. John Briggs.	Transféré de Trachis, 29 septembre 1850.	1,788,767
3. NEWPORT et MENEVIE.....	Monmouthshire, Herefordshire, South Wales.	S. G. Th.-Jos. Brown, O. S. B.	Transféré d'Apollonie, 29 septembre 1850.	883,773
4. BIRMINGHAM....	Oxfordshire, Staffordshire, Warwickshire, Worcestershire.	S. G. Will.-Bern. Ullathorn, O. S. B.	Transféré de Nétalona, 29 septembre 1850.	1,807,510
5. NEWHAM.....	Cumberland, Durham, Northumberland, Westmoreland.	S. G. Will. Hogarth.	Transféré de Samosate, 29 septembre 1850.	968,084
6. SOUTWARK.....	Surrey, Berkshire, Hampshire, Kent, Sussex, Wight, Guernesey, Jersey.	S. G. Thomas Grant.	6 juillet 1854.	2,355,427
7. SALFORD.....	Salford et Blackburn.	S. G. William Turner.	25 juillet 1851.	1,165,918
8. SHREWSBURY...	Salop, Cheshire, North Wales.	S. G. James Brown.	27 juillet 1851.	1,062,617
9. NOTTINGHAM....	Nottinghamshire, Derbyshire, Leicestershire, Lincolnshire, Rutlandshire.	S. G. Richard Roskell.	21 sept. 1853.	1,202,619
10. LIVERPOOL.....	Derby, Leyland, Amounderness, Londsdale, île de Man.	S. G. William Goss.	25 sept. 1853.	950,111
11. PLYMOUTH.....	Devonshire, Dorsetshire, Cornwall.	S. G. William Vaughan.	16 sept. 1855.	1,116,715
12. CLIFTON.....	Gloucestershire, Somersetshire, Wilts.	S. G. William Clifford.	15 février 1857.	1,014,685
13. NORTHAMPTON..	Northamptonshire, Bedfordshire, Buckinghamshire, Cambridgeshire, Huntingdonshire, Norfolk, Suffolk.	S. G. Francis Kerril Amherst.	4 juillet 1858.	1,290,459
				17,621,104

STATISTIQUE ECCLÉSIASTIQUE DES DIOCÈSES (1860).

DIOCÈSES.	Chanoines.	Prêtres.	Églises et chapelles.	Colléges.	Communautés d'hommes.	Couvents de femmes.	Écoles.
1. WESTMINSTER	14	139	50	2	6	18	8
2. BEWERLEY	11	102	79	»	5	10	31
3. NEWPORT	»	34	21	»	»	3	2
4. BIRMINGHAM	11	141	94	1	3	23	18
5. NEXHAM	11	76	66	1	»	8	15
6. SOUTWARK	11	106	89	»	5	8	2
7. SALFORD	11	85	54	1	4	11	2
8. SHREWSBURY	11	66	57	»	3	4	»
9. NOTTINGHAM	10	52	47	2	3	7	»
10. LIVERPOOL	11	165	94	1	4	16	7
11. PLYMOUTH	8	28	33	»	1	3	»
12. CLIFTON	11	56	24	1	2	5	3
13. NORTHAMPTON	8	27	30	»	»	3	»
Totaux	128	1,077	727	9	36	119	88

Cf., sur l'organisation, la doctrine et le culte de l'Église anglicane, l'article HAUTE ÉGLISE; Alzog, *Hist. de l'Église universelle*, trad. p. I. Goschler, 3e édition, 1855, t. II, p. 482, § 406; *Etat le plus récent de l'Église catholique en Angleterre*; Wiggers, *Statistique ecclésiastique*, t. II, p. 362; *The Catholic Directory, ecclesiastical register and almanac for the year of our Lord* 1860, London, Burns and Lambert, 17, Portman-Street. FEHR.

FIN DU TOME NEUVIÈME.

33712

TABLE DES MATIÈRES

DU NEUVIÈME VOLUME.

Flaminius (Marc-Antoine) (*Schrödl*). 1
Flaminius Nobilius. . . —
Flavien, d'Antioche (*Hauswirth*). 2
Flavien, de Constantinople (*Id.*). 3
Flavigny (*Kerker*). . . . 4
Fléchier (Esprit) (*Lutz*). 5
Flectamus genua. . . . 8
Fletus. *Voy.* Pénitence (degrés de).
Fleure (couvent de) (*Fehr*). —
Fleury (André-Hercule de) (*Gams*). 9
Fleury (Claude) (*Id.*). . 10
Fleury (abbaye de) (*Schrödl*) 11
Flodoard ou Frodoard (*Haas*). 14
Florence (*Kerker*). . . 15
Florence (concile de). *Voy.* Ferrare (concile de).
Florence (faux synode de). *Voy.* Pistoie. . . . . —
Florent (*Schrödl*). . . . 22
Florez (Henriques) (*Kerker*). 23
Florian (S.) (*Schrödl*). . 25
Florian (chapitre régulier de S.) (*Id.*). . . . . —
Florinus 29
Florinus (Henri). . . . . —
Florus (*Fritz*). . . . . —
Flue (Nicolas de) (*Gams*). 30
Fodrum. *Voy.* Impôts.
Foi (science et vision) (*G.-C. Mayer*). . . . 31
Foi (articles de). *Voy.* Dogmes.
Foi catholique. *Voy.* Catholicisme.
Foi (chose de) (*G.-C. Mayer*). 37
Foi (doctrine de la). *Voy.* Dogmatique.
Foi justifiante et sanctifiante. *Voy.* Justification.
Foi (proposition de). *Voy.* Dogme.
Foi (règle de). *Voy.* Foi (chose de).
Foi (symboles de) (*G.-C. Mayer*). 38
Foi judaïque (symbole de). *Voy.* Judaïsme.
Foi mahométane (symbole de). *Voy.* Mahométisme.
Foi surnaturelle. *Voyez* Vertus divines.
Fonctions ecclésiastiques. *Voyez* Ecclésiastiques (fonctions).
Fondations pieuses, charitables (*Permaneder*). . 43
Fondations d'anniversaires (*Id.*). 44
Fondations de messes. . 45
Fonséca (Pierre de) (*Héfélé*). 46
Fontenelle (abbaye de) (*Kerker*). . . . . —
Fontevrault (ordre de) (*Fehr*). 48
For ecclésiastique. *Voyez* Juridiction ecclésiastique.
For interne et externe. *Voy.* Juridiction ecclésiastique.
For privilégié. *Voy.* Justice civile.
Foreiro (François) (*Schrödl*) 49
Forenses, étrangers (*Permaneder*). 50
Formatæ. *Voy.* Litteræ formatæ.
Formose, Pape (*Fritz*). . 51
Formulaires (*Kober*). . . 53
Formulæ consensus Helvetici. *Voy.* Confessions helvétiques.
Fornari. *Voy.* Annonciades.
Forojulium (synode de). . 55
Forster (Jean), d'Augsbourg. 56
Forster (Jean), d'Aurbach. —
Forster (Valentin) (*Schrödl*) 57
Forteresses (*Welte*). . . —
Fortunat (*Héfélé*). . . . 59
Forum Appii (*Storch*). . 61
Foscarari (*Schrödl*). . . —
Fossarii. *Voy.* Copiatæ.
Foulon (Pierre) (*Gams*). . 62
Foulques, de Chartres. . 63
Foulques, roi de Jérusalem. —
Foulques, archevêque de Reims. 64
Foulques, de Corbie. . . —
Foulques, curé de Neuilly (*Hægelé*). . . . . —
Fourier (Pierre) (*Holzwarth*). 69
Fournet (*Haas*). . . . . —
Fox (George). *V.* Quakers.
Fragments de Wolfenbuttel (*J.-G. Muller*). . 70
France (origines du Christianisme en) (*Holzwarth*) 75
France (organisation de l'Église de) (*Guerber*). 96
Francfort (concordat de). *Voy.* Concordats.
Francfort (concile de). . 109
Franciscains. *Voy.* François d'Assise (S.).

33712

Francke (Aug.-Herm.) (*Seiters*). 109
Franco, antipape. *Voyez* Boniface VIII.
François d'Assise (S.) (*Hurter*). 111
François de Paule (S.). *Voy.* Minimes.
François de Sales (S.) (*Laufköther*). 119
François Tolet. *V.* Tolet.
François-Xavier (S.) (*Schrödl*). 121
François Ier, roi de France (*Höfler*). 127
François Ier, empereur d'Allemagne. 128
François II, dernier empereur d'Allemagne. . . 129
François Mayron (*Schrödl*) 130
François Paris. *Voy.* Jansénisme.
Françoise Romaine (Ste) (*Schrödl*). 131
Francs ou Franks (conversion des) (*Id.*). . . 133
Francs-maçons (*Id.*). . . 137
Frank (royaume) (*Id.*). . 145
Frank (Gaspar) (*Id.*). . . 154
Frank (Francus) (*Héfélé*). 155
Frankenberg (comte de) (*Schrödl*). 156
Frater. *V.* Convers (frères).
Fraticelles (*Id.*). . . . 157
Fraude (*Mast*). 163
Frayssinous (comte) (*Haas*) 164
Frédégaire. 165
Frédéric Ier (Barbarousse) (*Höfler*). . . . . —
Frédéric II, empereur (*Id.*) 170
Frédéric III, empereur (*Id.*). 174
Frédéric II (de Hesse). . 175
Frédéric (de Deux-Ponts). 176
Frédéric-Auguste. *Voyez* Auguste (Frédéric) II.
Frédéric III (de Saxe) (*Hægélé*). . . . . —
Freisingen (*Schrödl*). . . 182
Frères (communautés de). *Voy.* Hernnhuters.
Frères de la Miséricorde (*Fehr*). 190
Frères de Notre-Seigneur (*Aberlé*). 193
Frères des Écoles. *V.* Écoles (Frères et Sœurs des).
Frères et Sœurs du Libre-Esprit (*Kober*). . . . 195
Frères (les grands) (*Fritz*). 198
Frères bohêmes et moraves. *Voy.* Bohêmes (Frères) et Moraves.
Fribourg (archevêché de) (*L. Buchegger*). . . 201
Fribourg (université de) (*Id.*). 203
Fridigern (*Schrödl*). . . 205
Fridolin (S.) (*Héfélé*). . 211
Frint (Jacques) (*Schrödl*). 213
Frisons (*Seiters*). . . . 215
Fritigild. *Voy.* Bavière.
Fritzlar (*Seiters*). . . . 217
Froissart (*Schrödl*). . . —
Froment. *Voy.* Agriculture chez les Hébreux.
Fronton le Duc (*Schrödl*). 218
Fructueux (S.), de Tarragone (*Id.*). . . . . —
Fructueux (S.), de Braga (*Fritz*). 219
Fruits moyens. *V.* Impôts.
Frumence. *V.* Abyssinieus.
Fuite de Mahomet. *Voy.* Hégire.
Fulbert (*Fritz*). 221
Fulde (abbaye et école de) (*Seiters*). 223
Fulde (évêché de) (*Laberenz*). 225
Fulgence-Ferrand (*Schrödl*) 227
Fulgence (S.), de Ruspe (*Fritz*). 229
Funérailles. *V.* Obsèques.
Fünfkirchen (*Fehr*). . . 231
Fursæus (S.) (*Schrödl*). . 232
Furstemberg (*Vedinck*). . —

G

Gaas. 235
Gabaon. 236
Gabathon. . . . . —
Gabler (*Haas*). . . . . —
Gabriel (archange). . . 237
Gabriel, de Vérone . . . —
Gabriel Sévère. . . . . —
Gabriel Sionita. . . . 238
Gabriel, de Chinon (*Hægélé*) . . . . . —
Gad (*Welte*). . . . . —
Gadara. 240
Gailer (*J.-G. Muller*). . —
Galand (*König*). . . . 242
Galates (Épîtres aux). *Voy.* Paul (S.)
Galatie (*König*). . . . 243
Galbanum. 244
Galérius. *Voy.* Dioclétien.
Galfrid (*Fritz*). 245
Galgala (*König*). . . . —
Galilée. *Voy.* Palestine.
Galilée (*Höfler*). . . . 246
Galiléens. 247
Galitzin (princesse) (*Vedinck*). 248
Galitzin (prince) (*Schrödl*). 253
Gall (S.) (*Héfélé*). . . . 254
Gall (abbaye de Saint-) (*Schrödl*). 259
Galland. 273
Gallicane (liturgie). *Voy.* Liturgie.
Gallicanisme (*Marx*). . . —
Galliénus. 280
Gallim. . . . . —
Gallion. . . . . —
Gallus. . . . . —
Gamaliel. 281
Gambacorti. *Voy.* Hiéronymites.
Gandersheim (*Schrödl*). . —
Gangânelli. *Voyez* Clément XIV.
Gangres (*Fritz*) 287
Garasse (*Kerker*). . . . 288
Garcia de Loaysa (*Schrödl*) 290
Gardien (*Marx*). 291
Garet. . . . . —
Garizim. . . . . —
Garnet. 292
Garnier (Jean). . . . . —
Garnier (Julien) (*Schrödl*). —
Gassner (*Mast*). . . . . —
Gaston, fondateur d'ordre. *Voyez* Saint-Antoine (ordre de).
Gaudence (S.) (*Héfélé*). . 294
Gaule. *V.* Franks (royaume des) dans les Gaules.
Gaume. . . . . —
Gauthier de Saint-Victor (*Schrödl*). 295
Gauthier de Paris. . . 296
Gauzbert (*Fritz*). . . . —
Gavantus (*Kerker*). . . —
Gaza (*König*). 297
Gazer. 299
Gazzaniga. . . . . —
Gébal. . . . . —
Gebhard II (*Fehr*). . . 300
Gebhard (S.) (*Holzwarth*). 305
Geddes (*Kerker*). . . . 306
Gédéon (*Welte*). 310
Géhenne. 311
Géhon (*König*). . . . . —
Geiger (*Th. Schérer*). . 313
Geiler, de Kaisersberg. *Voy.* Gailer.
Gélase I, Gélase II, Papes (*Höfler*). 315
Gélase, de Cyzique . . . 316
Gelboé. . . . . —

Gémara. *Voy.* Talmud.
Gembloux (*Hægélé*). . . 316
Général d'ordre. 319
Génératianisme, Traducianisme (*Froschhammer*). —
Gênes. 333
Génésareth (lac de). . . —
Genèse. *Voy.* Pentateuque.
Genet (S.) (*Schrödl*). . . 334
Genève (*Id.*). 335
Genève (catéchisme de). *Voy.* Confessions helvétiques.
Geneviève (Ste) (*Schrödl*). 336
Genitori Genitoque. *Voy.* Pange, lingua.
Gennade (*Schrödl*). . . . 338
Génovéfains. 339
Génovéfinnes (*Fehr*). . . —
Genséric (*Höfler*). . . . 340
Gentile (*Haas*). 341
Genuflectentes. *Voy.* Catéchumènes.
Génuflexion (*Khuen*). . 342
Géographie biblique (*Welte*) 343
George (S.) (*Haas*). . . 347
George, de Laodicée (*Fritz*) 348
George, de Trébizonde (*Héfélé*). 349
Géramb (*Hægélé*). . . . —
Gérara. 351
Gérard (S.) (*Schrödl*). . —
Gérardins. *Voy.* Groot.
Gérasa. *Voy.* Gadara.
Gerberon. 352
Gerbert. *V.* Sylvestre II, Pape.
Gerbert (Martin) (*Frick*). 355
Gerdil (*Hargenröther*). . 356
Géréon (S.). *Voy.* Légion thébaine.
Gergésa. *Voy.* Gadara.
Gerhard (*Schrödl*). . . 360
Germain (S.), d'Auxerre (*Id.*). 361
Germain (S.), de Paris (*Id.*) 366
Germains (*Holzwarth*). . 369
Géroch (*Schrödl*). . . . 377
Gerson (*Dux*). 378
Gerstungen. *V.* Henri IV.
Gertrude (Ste), de Nivelle. 381
Gertrude (Ste), d'Altenbourg. 382
Gertrude (Ste), d'Eisleben (*Schrödl*). . . . . —
Gervais (S.) et S. Protais (*Haas*). . . . . —
Gervais (*Dorobernensis*). 383
Gervais l'Anglais. . . . 383
Gessen (*König*). . . . —
Gessur. 385
Get. *Voyez* Mariage judaïque.
Geth, Geth-Hépher, Geth-Rimmon (*Welte*). . . . 386
Gethsémani. . . . . —
Géwold (*Schrödl*). . . . 387
Giaour. . . . . —
Gibbon (*Brischar*). . . —
Gibelins. *Voy.* Guelfes.
Gichtel et Gichtéliens (*Héfélé*). 392
Gilbert (*Schrödl*). . . . 393
Gilbert de la Porrée (*Marx*) —
Gilbert (S.) et Gilbertins (*Fehr*). 395
Gildas (*Schrödl*). . . . 396
Gioberti. 397
Girald (*Schrödl*). . . . —
Gislemar. 399
Glaber. . . . . —
Glaive (chevaliers porte-) (*Fehr*). 400
Glaréanus. 403
Glas funèbre. *Voy.* Cloches et cloche de l'agonie.
Glassius (*Schrödl*). . . 404
Gloria in excelsis. *Voyez* Doxologie et Messe.
Gloria Patri. *Voy.* Doxologie.
Gloses bibliques (*Wetzer*). 405
Gloses et glossateurs du droit) (*Rosshirt*). . . 407
Gnésen (*Gams*). 410
Gnome (*Bernhard*). . . 412
Gnose, gnosticisme, gnostiques (*Fessler*). . . . 413
Goa (*Merz*). 421
Goar (S.) (*Héfélé*) . . . 422
Goar (Jacques) (*Kerker*). 424
Gobélinus (*Fritz*). . . . 425
Goch (*Dux*). 426
Godeau (*Schrödl*). . . . 429
Godefroy de Bouillon (*Höfler*). 430
Godefroy (*Schrödl*). . . 431
Godehard (S.) (*Welte*). . 432
Golius (*Id.*). 436
Golohagen. *Voyez* Bible (éditions de la).
Gomare et Gomaristes (*Gams*). 437
Gomer (*König*). 438
Gomorrhe. *Voy.* Sodome.
Gondulfe. 439
Gonzague. *Voy.* Louis (S.) de Gonzague.
Gonzalez. 440
Gonzalo Berceo (*Schrödl*). —
Gorcum (les saints martyrs de) (*Holtzwarth*). . . —
Gorgias (*Welte*). . . . 442
Goriun (*Id.*). 443
Görres (Jean-Joseph) (*Sepp*). 444
Görres (Guido) (*Pocci*). . 450
Gortyne. 451
Görtz (archevêché de) (*Hæusle*). . . . . —
Gotescalc (Fulgence) (*Schrödl*). 452
Gotescalc ou Gottschalk (*Id.*). 455
Goths (*J.-G. Muller*). . 458
Gotti (*Gams*). 466
Gottland. *Voy.* Suède.
Gottweih (*Hurter*). . . . 467
Götze. *Voy.* Lessing.
Gozan. 469
Grabe (*Héfélé*). . . . . —
Grâce (*Stadlbaur*). . . . 470
Grâce (année de). *Voyez* Annus gratiæ.
Grâce (moyens de). *Voyez* Sacrements.
Grâce (opération de la). *V.* Grâce, Sacrements.
Grâce (trésor de). *Voyez* Trésor des mérites de Jésus-Christ.
Grâces (*Marx*). 472
Grades académiques (*Kober*). 473
Graduel de la messe (*Kössing*). 478
Graduels (psaumes) (*F.-X. Schmid*. 479
Gral, Graal ou Gréal (*Hægélé*). 480
Grammont. *Voy.* Grandmont.
Gran (*Haynald*). . . . 485
Grancolas (*Kerker*). . . 496
Grand-maître. *Voy.* Dominicains et Johannites.
Grand'messe. 498
Grandmont (*Fehr*). . . —
Grand-prêtre (*Welte*). . 499
Grande-Bretagne (introduction du Christianisme dans la) (*Héfélé*). . 503
Grande-Bretagne depuis la réforme (*Fehr*). . . 509

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU NEUVIÈME VOLUME.

THE CATHOLICAL TRUTH
CIRCULATING LIBRARY

ل

ae